



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



3 3433 07591718 1







R F  
J. 22









1974



Handwritten text, possibly a signature or initials.

1974



LE GRAND  
VOCABULAIRE  
FRANÇOIS.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
PHYSICS DEPARTMENT  
ATOMIC ENERGY

# LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS,

CONTENANT

- 1<sup>o</sup>. L'explication de chaque mot considéré dans ses diverses acceptions grammaticales, propres, figurées, synonymes & relatives.
- 2<sup>o</sup>. Les lois de l'Orthographe; celles de la Prosodie, ou Prononciation, tant familière qu'oratoire; les Principes généraux & particuliers de la Grammaire; les Règles de la Versification, & généralement tout ce qui a rapport à l'Éloquence & à la Poésie.
- 3<sup>o</sup>. La Géographie ancienne & moderne; le Blason, ou l'Art héraldique; la Mythologie; l'Histoire naturelle des Animaux, des Plantes & des Minéraux; l'Exposé des Dogmes de la Religion, & des Faits principaux de l'Histoire Sacrée, Ecclésiastique & Profane.
- 4<sup>o</sup>. Des détails raisonnés & philosophiques sur l'Économie, le Commerce, la Marine, la Politique, la Jurisprudence Civile, Canonique & Bénéficiale; l'Anatomie, la Médecine, la Chirurgie, la Chimie, la Physique, les Mathématiques, la Musique, la Peinture, la Sculpture, la Gravure, l'Architecture, &c. &c.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME DIX-HUITIÈME.



A PARIS,

Hôtel de Thou, rue des Poitevins, Quartier S. André-des-Arts.

---

M. DCC. LXXI.

*Avec Approbation & Privilège du Roi.*

1950

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

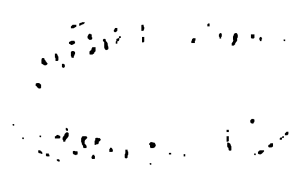
PHYSICS 351

LECTURE NOTES

BY

ROBERT R. HAYES

1950-1951



UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 351

LECTURE NOTES





# L E G R A N D V O C A B U L A I R E F R A N Ç O I S .

M E T

M E T



**M**ÉTÉORE; substantif masculin. *Meteorum.* Corps ou phénomène qui apparôit dans l'air, & qui est formé des matières qui nagent dans l'atmosphère.

On distingue trois sortes de météores: 1°. les météores ignées composés d'une matière sulfureuse qui prend feu; tels sont les éclairs, le tonnerre, les feux follets, les étoiles tombantes & d'autres qui paroissent dans l'air.

2°. Les météores aériens qui sont formés d'exhalaisons.

3°. Les météores aqueux qui sont composés de vapeurs ou de parties aqueuses; tels sont les nuages, les acs-en-ciel, la grêle, la neige, la pluie, la rosée & d'autres semblables.

Nous parlons de chaque météore sous le nom qui lui est propre.

Les deux premières syllabes sont  
*Tome XVIII.*

brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

**MÉTÉORISME;** subst. masc. & terme de Médecine par lequel on désigne une tension & élévation douloureuse du bas-ventre, qu'on observe dans les fièvres putrides, & qui manque rarement dans celles qui sont strictement malignes; ce symptôme en impose communément aux praticiens timides qui le prennent pour une inflammation du bas-ventre, & les empêche, ce qui dans bien des occasions n'est pas un mal, de donner des purgatifs un peu efficaces. Il est facile de distinguer le météorisme qu'on pourroit appeler inflammatoire, d'avec celui qui ne dépend vraisemblablement que d'un boursoufflement des boyaux occasionné par des vents ou par des matières vaporeuses, qui est propre aux fièvres malignes. Dans le météorisme inflammatoire le pouls est dur, serré, convulsif; les dou-

A

## M E T

leurs rapportées au bas ventre sont extrêmement aiguës; elles augmentent par la pression qu'on fait avec la main en tâtant le ventre. Il y a assez ordinairement hocquet, constipation, &c. On peut encore tirer d'autres éclaircissimens des causes qui ont précédé : l'autre espèce de météorisme est pour l'ordinaire sans douleur ou n'est accompagnée que d'une douleur légère & qu'on ne rend sensible qu'en pressant; le pouls n'a point de caractère particulier différent de celui qui est propre à l'état & au temps de la maladie. Dans celui-ci on peut sans crainte donner les remèdes qu'exige la maladie : les purgatifs loin de l'augmenter, le dissipent très-souvent; les fomentations émollientes que la routine vulgaire a spécialement consacrées dans ce cas, sont absolument inutiles, & ne font que fatiguer & inquiéter à pure perte le malade : les huiles dont on les gorge dans la même vue, sont au moins très-inefficaces; ces remèdes sont moins déplacés dans le météorisme inflammatoire : les purgatifs forts & surtout l'émétique seroient extrêmement nuisibles & même mortels; du reste les remèdes vraiment curatifs ne diffèrent pas de ceux qui conviennent dans l'inflammation du bas ventre.

**MÉTÉOROLOGIE**; substantif féminin & terme de Physique. Science des météores, qui explique leur origine, leur formation, leurs différentes espèces, leurs apparences, &c.

**MÉTÉOROLOGIQUE**; adjectif des deux genres. Qui concerne les météores.

On appelle *observations météorologiques*, les observations que font les Physiciens sur les degrés du

## M E T

froid, du chaud; sur les vents, la quantité de pluie & autres objets semblables pendant le cours d'une année ou autre temps plus ou moins long. On trouve dans chaque volume des mémoires de l'Académie des sciences de Paris, les observations météorologiques pour l'année à laquelle ce volume appartient.

On appelle *instrumens météorologiques*, des instrumens construits pour montrer l'état ou la disposition de l'atmosphère, par rapport à la chaleur ou au froid, au poids, à l'humidité, &c. comme aussi pour mesurer les changemens qui lui arrivent à ces égards, & pour servir par conséquent à prédire les altérations du temps, comme pluie, vent, neige, &c. Sous cette classe d'instrumens sont compris les baromètres, les thermomètres, les hygromètres, manomètres, anémomètres qui sont divisés chacun en différentes espèces.

**MÉTÉOROMANCIE**; substantif féminin. Divination par les météores; & comme les météores ignés sont ceux qui jettent le plus de crainte parmi les hommes, la météoromancie désigne proprement la divination par le tonnerre & les éclairs. Cette espèce de divination passa des Toscans aux Romains sans rien perdre de ce qu'elle avoit de frivole. Seneque nous apprend que deux auteurs graves & qui avoient exercé des Magistratures, écrivoient à Rome sur cette matière. Il semble même que l'un d'eux l'épuisât entièrement; car il donnoit une liste exacte des différentes espèces de tonnerre. Il circonstancioit & leurs noms & les pronostics qui s'en pouvoient tirer; le tout avec un air de confiance plus surprenant

nant encore que les choses qu'il rapportoit.

**MÉTÉOROSCOPE** ; substantif masculin. Nom que les anciens Mathématiciens ont donné aux instrumens dont ils se servoient pour observer & marquer les distances , les grandeurs & la situation des corps célestes dont ils regardoient plusieurs comme des météores.

On peut donner avec plus de justice le nom de *météor. scopes*, aux instrumens destinés à faire les observations météorologiques.

**MÉTÉZEAU** , ( Clément ) Architecte du Roi , natif de Dreux , florissoit sous le règne de Louis XIII. Cet artiste d'un génie hardi & capable des plus grandes entreprises, s'est immortalisé par la fameuse digue de la Rochelle , ouvrage en quelque sorte téméraire , contre lequel les plus célèbres Ingénieurs avoient échoué , & qu'il exécuta avec le plus grand succès. Il fut se condé dans son projet par Jean Tiriot , maître Maçon de Paris , appelé depuis *le Capitaine Tiriot*. Cette digue avoit 747 toises de longueur. On grava dans le temps le portrait de Métézeau avec ces vers au bas :

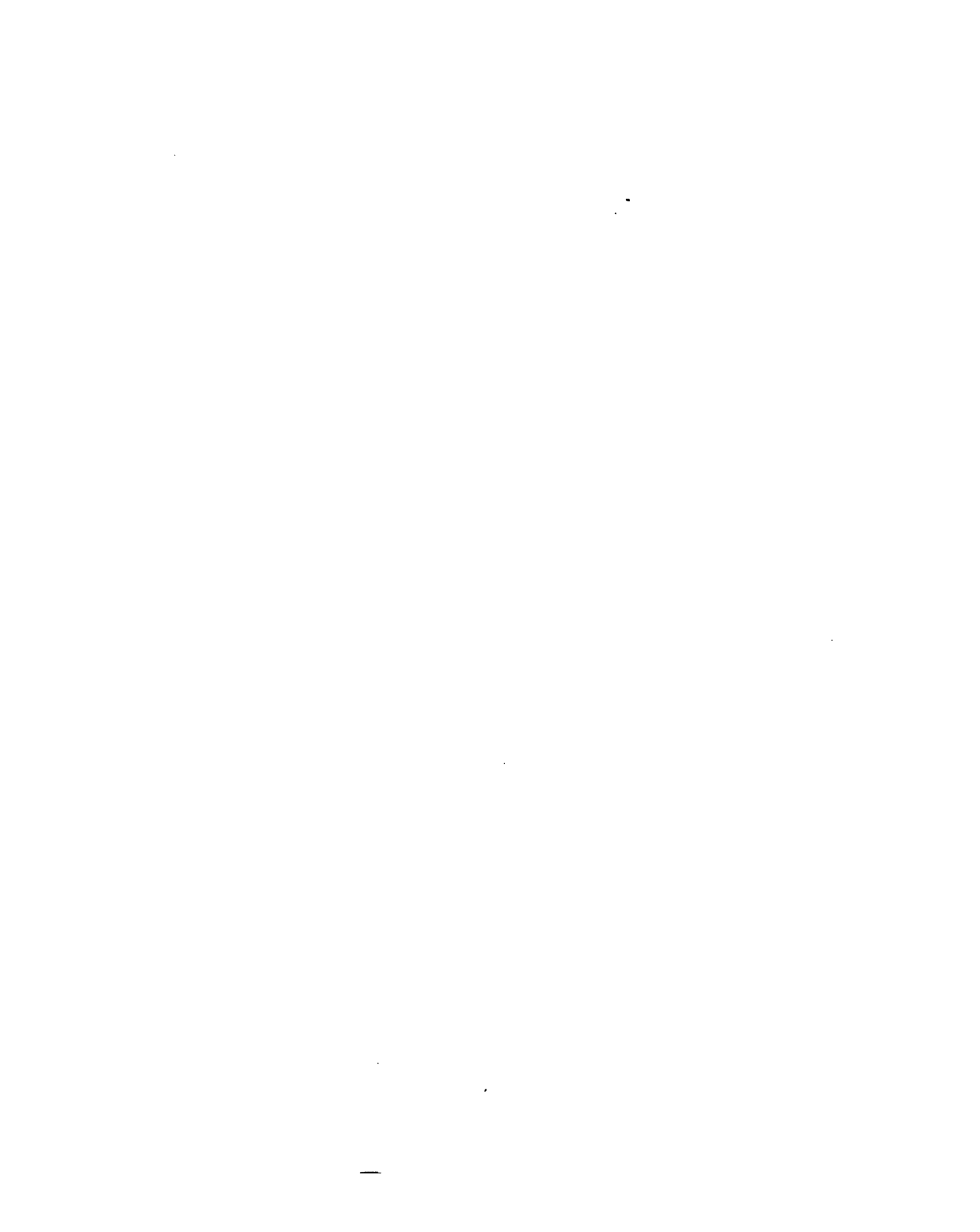
*Dicitur Archimedes terram potuisse movere ;*

*Æquora quæ potuit sistere , non minor est.*

**MÉTHER** ; substantif masculin & terme de Relation. On donne ce titre en Perse , à un Officier de la Cour , dont les fonctions consistent à se tenir auprès de la personne du Sophi pour lui présenter des mouchoirs lorsqu'il en a besoin. Cet emploi est rempli par un Eunuque qui jouit d'ordinaire d'un grand crédit.

**MÉTHODE** ; substantif féminin. *Methodus*. Manière de dire ou de faire quelque chose avec un certain ordre & suivant certains principes.

La méthode est essentielle à toutes les sciences , mais surtout à la Philosophie. Elle demande. 1°. que les termes soient exactement définis , car c'est du sens des termes que dépend celui des propositions , & c'est de celui des propositions que dépend la démonstration. Il est évident qu'on ne sauroit démontrer une thèse avant que son sens ait été déterminé. Le but de la Philosophie est la certitude : or il est impossible d'y arriver tant qu'on raisonne sur des principes vagues : 2°. que tous les principes soient suffisamment prouvés. Toute science repose sur certains principes. La Philosophie est une science , donc elle a des principes. C'est de la certitude & de l'évidence de ces principes que dépend la réalité de la Philosophie. Y introduire des principes douteux , les faire entrer dans le fil des démonstrations , c'est renoncer à la certitude. Toutes les conséquences ressemblent nécessairement au principe dont elles découlent. De l'incertain ne peut naître que l'incertain , & l'erreur est toujours mère féconde d'autres erreurs. Rien donc de plus essentiel à la saine méthode , que la démonstration des principes : 3°. que toutes les propositions découlent par voie de conséquence légitime , de principes démontrés : il ne sauroit entrer dans la démonstration aucune proposition qui , si elle n'est pas dans le cas des axiômes , ne doive être démontrée par les propositions précédentes , & en être un résultat nécessaire. C'est la logi-





10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

[The page contains extremely faint and illegible text, likely due to low contrast or scanning quality. The text is scattered across the page and does not form any recognizable words or sentences.]

LE GRAND  
VOCABULAIRE  
FRANÇOIS.





# LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS,

CONTENANT

- 1<sup>o</sup>. L'explication de chaque mot considéré dans ses diverses acceptions grammaticales, propres, figurées, synonymes & relatives.
- 2<sup>o</sup>. Les lois de l'Orthographe; celles de la Prosodie, ou Prononciation, tant familière qu'oratoire; les Principes généraux & particuliers de la Grammaire; les Règles de la Versification, & généralement tout ce qui a rapport à l'Éloquence & à la Poësie.
- 3<sup>o</sup>. La Géographie ancienne & moderne; le Blason, ou l'Art héraldique; la Mythologie; l'Histoire naturelle des Animaux, des Plantes & des Minéraux; l'Exposé des Dogmes de la Religion, & des Faits principaux de l'Histoire Sacrée, Ecclésiastique & Profane.
- 4<sup>o</sup>. Des détails raisonnés & philosophiques sur l'Économie, le Commerce, la Marine, la Politique, la Jurisprudence Civile, Canonique & Bénéficiale; l'Anatomie, la Médecine, la Chirurgie, la Chimie, la Physique, les Mathématiques, la Musique, la Peinture, la Sculpture, la Gravure, l'Architecture, &c. &c.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME DIX-HUITIÈME.



A PARIS,

Hôtel de Thou, rue des Poitevins, Quartier S. André-des-Arts.

---

M. DCC. LXXI.

*Avec Approbation & Privilège du Roi.*

1950

Handwritten notes and signatures, including a large signature in the center and a circular stamp on the right side.

Printed text at the bottom of the page, possibly a header or footer, including the words "RECEIVED" and "MAY 1950".



L E G R A N D  
V O C A B U L A I R E F R A N Ç O I S .

M E T

M E T

**M**

ÉTÉORE; substantif masculin. *Meteorum*. Corps ou phénomène qui apparait dans l'air, & qui est formé des matières qui nagent dans l'atmosphère.

On distingue trois sortes de météores: 1°. les météores ignées composés d'une matière sulfureuse qui prend feu; tels sont les éclairs, le tonnerre, les feux follets, les étoiles tombantes & d'autres qui paroissent dans l'air.

2°. Les météores aériens qui sont formés d'exhalaisons.

3°. Les météores aqueux qui sont composés de vapeurs ou de parties aqueuses; tels sont les nuages, les acc-en-ciel, la grêle, la neige, la pluie, la rosée & d'autres semblables.

Nous parlons de chaque météore sous le nom qui lui est propre.

Les deux premières syllabes sont

*Tome XVIII.*

brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

MÉTÉORISME; subst. masc. & terme de Médecine par lequel on désigne une tension & élévation douloureuse du bas-ventre, qu'on observe dans les fièvres putrides, & qui manque rarement dans celles qui sont strictement malignes; ce symptôme en impose communément aux praticiens timides qui le prennent pour une inflammation du bas-ventre, & les empêche, ce qui dans bien des occasions n'est pas un mal, de donner des purgatifs un peu efficaces. Il est facile de distinguer le météorisme qu'on pourroit appeler inflammatoire, d'avec celui qui ne dépend vraisemblablement que d'un boursofflement des boyaux occasionné par des vents ou par des matières vaporeuses, qui est propre aux fièvres malignes. Dans le météorisme inflammatoire le pouls est dur, serré, convulsif; les dou-

A

## M E T

leurs rapportées au bas ventre sont extrêmement aiguës; elles augmentent par la pression qu'on fait avec la main en tâtant le ventre. Il y a assez ordinairement hocquer, constipation, &c. On peut encore tirer d'autres éclaircissements des causes qui ont précédé: l'autre espèce de météorisme est pour l'ordinaire sans douleur ou n'est accompagnée que d'une douleur légère & qu'on ne rend sensible qu'en pressant; le pouls n'a point de caractère particulier différent de celui qui est propre à l'état & au temps de la maladie. Dans celui-ci on peut sans crainte donner les remèdes qu'exige la maladie: les purgatifs loin de l'augmenter, le dissipent très-souvent; les fomentations émollientes que la routine vulgaire a spécialement consacrées dans ce cas, sont absolument inutiles, & ne font que fatiguer & inquiéter à pure perte le malade: les huiles dont on les gorge dans la même vue, sont au moins très-inefficaces; ces remèdes sont moins déplacés dans le météorisme inflammatoire: les purgatifs forts & surtout l'émétique seroient extrêmement nuisibles & même mortels; du reste les remèdes vraiment curatifs ne diffèrent pas de ceux qui conviennent dans l'inflammation du bas ventre.

**MÉTÉOROLOGIE**; substantif féminin & terme de Physique. Science des météores, qui explique leur origine, leur formation, leurs différentes espèces, leurs apparences, &c.

**MÉTÉOROLOGIQUE**; adjectif des deux genres. Qui concerne les météores.

On appelle *observations météorologiques*, les observations que font les Physiciens sur les degrés du

## M E T

froid, du chaud; sur les vents, la quantité de pluie & autres objets semblables pendant le cours d'une année ou autre temps plus ou moins long. On trouve dans chaque volume des mémoires de l'Académie des sciences de Paris, les observations météorologiques pour l'année à laquelle ce volume appartient.

On appelle *instrumens météorologiques*, des instrumens construits pour montrer l'état ou la disposition de l'atmosphère, par rapport à la chaleur ou au froid, au poids, à l'humidité, &c. comme aussi pour mesurer les changemens qui lui arrivent à ces égards, & pour servir par conséquent à prédire les altérations du temps, comme pluie, vent, neige, &c. Sous cette classe d'instrumens sont compris les baromètres, les thermomètres, les hygromètres, manomètres, anémomètres qui sont divisés chacun en différentes espèces.

**MÉTÉOROMANCIE**; substantif féminin. Divination par les météores; & comme les météores ignés sont ceux qui jettent le plus de crainte parmi les hommes, la météoromancie désigne proprement la divination par le tonnerre & les éclairs. Cette espèce de divination passa des Toscans aux Romains sans rien perdre de ce qu'elle avoit de frivole. Seneque nous apprend que deux auteurs graves & qui avoient exercé des Magistratures, écrivoient à Rome sur cette matière. Il semble même que l'un d'eux l'épuisa entièrement; car il donnoit une liste exacte des différentes espèces de tonnerre. Il circonstançoit & leurs noms & les pronostics qui s'en pouvoient tirer; le tout avec un air de confiance plus surpre-

nant encore que les choses qu'il rapportoit.

**MÉTÉOROSCOPE** ; substantif masculin. Nom que les anciens Mathématiciens ont donné aux instrumens dont ils se servoient pour observer & marquer les distances , les grandeurs & la situation des corps célestes dont ils regardoient plusieurs comme des météores.

On peut donner avec plus de justice le nom de *météoroscopes*, aux instrumens destinés à faire les observations météorologiques.

**MÉTÉZEAU** , ( Clément ) Architecte du Roi , natif de Dreux , florissoit sous le règne de Louis XIII. Cet artiste d'un génie hardi & capable des plus grandes entreprises, s'est immortalisé par la fameuse digue de la Rochelle , ouvrage en quelque sorte téméraire , contre lequel les plus célèbres Ingénieurs avoient échoué , & qu'il exécuta avec le plus grand succès. Il fut se condé dans son projet par Jean Tiriot , maître Maçon de Paris , appelé depuis *le Capitaine Tiriot*. Cette digue avoit 747 toises de longueur. On grava dans le temps le portrait de Métézeau avec ces vers au bas :

*Dicitur Archimedes terram potuisse movere ;*

*Æquora quæ potuit sistere , non minor est.*

**MÉTHER** ; substantif masculin & terme de Relation. On donne ce titre en Perse , à un Officier de la Cour , dont les fonctions consistent à se tenir auprès de la personne du Sophi pour lui présenter des mouchoirs lorsqu'il en a besoin. Cet emploi est rempli par un Eunuque qui jouit d'ordinaire d'un grand crédit.

**MÉTHODE** ; substantif féminin. *Methodus*. Manière de dire ou de faire quelque chose avec un certain ordre & suivant certains principes.

La méthode est essentielle à toutes les sciences , mais surtout à la Philosophie. Elle demande. 1°. que les termes soient exactement définis , car c'est du sens des termes que dépend celui des propositions, & c'est de celui des propositions que dépend la démonstration. Il est évident qu'on ne sauroit démontrer une thèse avant que son sens ait été déterminé. Le but de la Philosophie est la certitude : or il est impossible d'y arriver tant qu'on raisonne sur des principes vagues : 2°. que tous les principes soient suffisamment prouvés. Toute science repose sur certains principes. La Philosophie est une science , donc elle a des principes. C'est de la certitude & de l'évidence de ces principes que dépend la réalité de la Philosophie. Y introduire des principes douteux , les faire entrer dans le fil des démonstrations , c'est renoncer à la certitude. Toutes les conséquences ressemblent nécessairement au principe dont elles découlent. De l'incertain ne peut naître que l'incertain , & l'erreur est toujours mère féconde d'autres erreurs. Rien donc de plus essentiel à la saine méthode , que la démonstration des principes : 3°. que toutes les propositions découlent par voie de conséquence légitime , de principes démontrés : il ne sauroit entrer dans la démonstration aucune proposition qui , si elle n'est pas dans le cas des axiômes , ne doive être démontrée par les propositions précédentes , & en être un résultat nécessaire. C'est la logi-

M E T

que qui enseigne à s'assurer de la validité des conséquences : 4<sup>o</sup>. que les termes qui suivent, s'expliquent par les précédens : il y a deux cas possibles, ou bien on avance des termes sans les expliquer, ou on ne les explique que dans la suite. Le premier cas pèche contre la première règle de la méthode ; le second est condamné par celle-ci. Se servir d'un terme & renvoyer son explication plus bas, c'est jeter volontairement le lecteur dans l'embarras, & le retenir dans l'incertitude jusqu'à ce qu'il ait trouvé l'explication désirée : 5<sup>o</sup>. que les propositions qui suivent, se démontrent par les précédentes : on peut raisonner ici de cette façon. On vous avance des propositions dont la preuve ne se trouve nulle part, & alors votre démonstration est un édifice en l'air ; on vous renvoie la preuve de ces propositions à d'autres endroits postérieurs, & alors vous construisez un édifice irrégulier & incommode. Le véritable ordre des propositions est donc de les enchaîner, de les faire naître l'une de l'autre, de manière que celles qui précèdent, servent à l'intelligence de celles qui suivent : c'est le même ordre que suit notre ame dans le progrès de ses connoissances : 6<sup>o</sup>. que la condition sous laquelle l'attribut convient au sujet, soit exactement déterminée : le but & l'occupation perpétuelle de la Philosophie, c'est de rendre raison de l'existence des possibles, d'expliquer pourquoi telle proposition doit être affirmée, telle autre doit être niée. Or cette raison étant contenue ou dans la définition même du sujet, ou dans quelque condition qui lui est ajoutée, c'est au Philosophe à montrer comment

M E T

l'attribut convient au sujet, ou en vertu de sa définition, ou à cause de quelque condition ; & dans ce dernier cas, la condition doit être exactement déterminée. Sans cette précaution vous demeurez en suspens ; vous ne savez si l'attribut convient au sujet en tout temps & sans condition, ou si l'existence de l'attribut suppose quelque condition & quelle elle est : 7<sup>o</sup>. que les probabilités ne soient données que pour telles, & par conséquent que les hypothèses ne prennent point la place des thèses. Si la Philosophie étoit réduite aux seules propositions d'une certitude incontestable, elle seroit renfermée dans des limites trop étroites. Ainsi il est bon qu'elle embrasse diverses suppositions apparentes qui approchent plus ou moins de la vérité, & qui tiennent sa place en attendant qu'on la trouve ; c'est ce qu'on appelle des *hypothèses*. Mais en les admettant, il est essentiel de ne les donner que pour ce qu'elles valent, & de n'en déduire jamais de conséquence pour la produire ensuite comme une proposition certaine. Le danger des hypothèses ne vient que de ce qu'on les érige en thèses ; mais tant qu'elles ne passent pas, pour ainsi-dire, les bornes de leur état, elles sont extrêmement utiles dans la Philosophie.

Toutes ces différentes règles peuvent être regardées comme comprises dans la maxime générale, qu'il faut constamment faire précéder ce qui sert à l'intelligence & à la démonstration de ce qui suit. La méthode dont on vient de prescrire les règles, est la même que celle des Mathématiciens. On a semblé croire pendant long-temps que leur méthode leur appartenait tellement,

M E T

qu'on ne pouvoit la transporter à aucune autre science. M. Wolf a dissipé ce préjugé, & a fait voir dans la théorie, mais surtout dans la pratique & dans la composition de tous ses ouvrages, que la méthode mathématique étoit de toutes les sciences, celle qui est naturelle à l'esprit humain, celle qui fait découvrir les vérités de tout genre. N'y eût-il jamais eu de sciences mathématiques, cette méthode n'en seroit pas moins réelle & applicable partout ailleurs. Les Mathématiciens s'en étoient mis en possession, parcequ'ayant à manier de pures abstractions dont les idées peuvent toujours être déterminées d'une manière exacte & complete, ils n'avoient rencontré aucun de ces obstacles à l'évidence, qui arrêtent ceux qui se livrent à d'autres idées. De-là un<sup>e</sup> second préjugé, suite du premier; c'est que la certitude ne se trouve que dans les mathématiques. Mais en transportant la méthode mathématique à la Philosophie, on trouvera que la vérité & la certitude se manifestent également à quiconque fait ramener tout à la forme régulière des démonstrations.

**MÉTHODE**, se dit aussi pour signifier simplement usage, coutume, habitude. *Il prend du café en se levant, c'est sa méthode. Chacun a sa méthode.*

**MÉTHODIQUE**; adjectif des deux genres. *Methodicus*. Qui a de la règle & de la méthode. *Un auteur méthodique.*

**MÉTHODIQUE**, signifie aussi qui est fait avec méthode, avec règle. *Un traité méthodique.*

On appelle *Médecin méthodique*, un Médecin qui s'attache exactement à la méthode prescrite par les

M E T

règles de la Médecine. Et dans cette acception, *methodique* se dit par opposition à *empirique*.

On a autrefois appelé *secte méthodique*, une secte d'anciens Médecins qui eut pour Chef Théritson de Laodicée, lequel florissoit avant & sous le règne d'Auguste.

Ce fut la diversité d'opinions qui régna si long-temps entre les deux plus anciennes sectes de la médecine, savoir, les dogmatiques & les empiriques, avec les innovations faites dans cet art par Asclépiade entièrement opposé à ces deux sectes, qui en fit éclore une nouvelle appelée *methodique*, par rapport à son but qui étoit de rendre la méthode de connoître & de traiter les maladies, plus aisée dans la pratique, & de la mettre à la portée de tout le monde.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

**MÉTHODIQUEMENT**; adverbe. *Methodicè*. Avec méthode. *Il écrit méthodiquement. Cette question n'est pas traitée méthodiquement.*

**MÉTHODISTE**; substantif masculin. On appeloit ainsi anciennement les Médecins de la secte méthodique.

**MÉTHONE**; il y a eu dans la Grèce plusieurs anciennes villes de ce nom: 1°. Méthone de Messénie, que Pausanias écrit *Mathone*. Quelques modernes veulent que ce soit aujourd'hui *Modon* & d'autres *Mutune*. 2°. Méthone de Laconie, selon Thucydide. 3°. Méthone de l'Eubée, selon Erienne le Géographe. 4°. Méthone de Thessalie. 5°. Enfin Méthone de Thrace à 40 stades de Pydné. Ce fut, dit Strabon, au siège de Méthone de Thrace qu'Asster dont Philippe avoit refusé les

services, lui tira une flèche de la place ; & sur cette flèche, pour signe de sa vengeance, il avoit écrit, à l'œil droit de Philippe ; cette flèche créva effectivement l'œil droit de ce Prince. Le siège fut long & la résistance opiniâtre ; mais la ville se rendit finalement à discrétion. Philippe doublement irrité la ruina de fond en comble, ne permit aux soldats que d'emporter leurs habits, & distribua les terres à ses troupes.

**MÉTHONIQUE**, ou **MÉTONTIQUE**, adjectif & terme de Chronologie. *Le cycle méthonique est le cycle lunaire, ou la période de 19 ans, qui s'appelle de la sorte de Méthon, Athénien, son inventeur.*

Lorsque le cycle méthonique est révolu, les lunaisons ou les pleines lunes reviennent au même jour du mois ; de façon que si les nouvelles & pleines lunes arrivent cette année à un certain jour, elles tomberont dans 19 ans, suivant le cycle de Méthon, précisément au même jour.

C'est ce qui a fait qu'au temps du Concile de Nicée, lorsqu'on eut réglé la manière de déterminer le temps de la Pâque, on inséra dans le calendrier les nombres du cycle méthonique, à cause de leur grand usage ; & le nombre du cycle pour chaque année, fut nommé *le nombre d'or* pour cette année.

Cependant ce cycle a deux défauts ; le premier, de ne pas faire l'année solaire assez grande ; le second, d'être trop court, & de ne pas donner exactement les nouvelles lunes à la même heure après 19 ans écoulés ; de sorte qu'il ne peut servir que pendant environ 300 ans, au bout desquels les nouvelles &

pleines lunes rétrogradent d'environ un jour. *Voyez MÉTEMPTOSE.*  
**MÉTHYMNE** ; nom d'une ancienne ville de l'île de Lesbos ; elle étoit située dans la partie septentrionale, à l'occident de Mytilène. Elle fut célèbre par les vins exquis qu'on recueilloit sur son territoire.

Il y a aussi eu une ville de même nom dans l'île de Crète.

**MÉTHYNE** ; Divinité des anciens Romains, qui présidoit au vin nouveau.

**MÉTICAL** ; substantif masculin. Monnoie fictive suivant laquelle on compte dans le Royaume de Maroc, en Afrique. Dans ce pays les marchands comptent par onces ; chaque once vaut quatre *blankits*, & seize onces font un *métical* qu'ils nomment aussi un *ducat d'or* ; cependant dans le commerce on ne reçoit le vrai *ducat* que sur le pied de  $17\frac{1}{2}$  onces. Le *Blankit* vaut 20 *fluces*, monnoie de cuivre qui vaut environ un liard.

**MÉTIER** ; substantif masculin. *Ars.* Profession d'un art mécanique. *Il apprend le métier de Perruquier. Ce Tailleur ne fait pas son métier. Il n'y avoit que des gens de métier.*

En parlant d'un Marchand ou d'un ouvrier qui donne sa marchandise ou sa peine à un prix plus modique que les autres Marchands ou les autres ouvriers, on dit proverbialement, qu'il *gâte le métier*.

**MÉTIER**, signifie aussi l'assemblée, la compagnie des gens d'un corps qui exerce un même métier. *Il y a procès entre ces deux métiers. On leva cette somme sur les différens corps des arts & métiers.*

**MÉTIER**, se dit figurément de toutes sortes de professions. *Il embrasse le métier de la robe. Cet Ingénieur entend bien son métier. Il est habile dans*



*le métier de la guerre. Un Avocat qui exerce son métier noblement.*

On dit proverbialement, *un métier ne vaut rien qui ne nourrit pas son maître.*

On dit aussi proverbialement, *donner un plat de son métier*; pour dire, faire ou dire quelque chose qui tienne de la profession ou du caractère dont on est. *Ce Musicien va nous donner un plat de son métier. C'est un fripon qui vous donnera quelque plat de son métier.*

On dit encore proverbialement, d'un tour d'adresse, de subtilité que fait quelqu'un, *c'est un tour de son métier*; pour dire, une adresse, une subtilité du métier dont il se mêle. Cela se prend d'ordinaire en mauvaise part. *Ce Procureur leur joua un tour de son métier.*

On dit proverbialement & figurément d'une personne qui a accoutumé de faire quelque chose, *qu'elle en fait métier & marchandise.*

On dit aussi proverbialement & figurément d'un homme intrigant & capable de se prêter à tout selon les conjonctures, *que c'est un homme de tout métier.*

On dit encore proverbialement & figurément, *quand chacun fait son métier, les vaches sont bien gardées, en sont mieux gardées*; pour dire, que toutes choses sont bien réglées quand chacun ne se mêle que de ce qu'il doit faire.

On dit populairement d'une femme débauchée, *qu'elle est du métier.*

**MÉTIER**, se dit aussi d'une espèce de machine qui sert à certaines manufactures. *Un métier de brodeur. Un métier d'épinglier. Votre toile est sur le métier.*

On dit figurément & familière-

ment en parlant des productions d'esprit, *qu'y a-t-il sur le métier? Quel ouvrage avez vous sur le métier?*

On appelle *métier deviné*, un jeu d'enfans, où l'on cherche à deviner l'intention de celui qui fait certains gestes pour contrefaire un artisan de quelque métier.

On appelle *petit métier*, ou simplement *métier*, certaine sorte de pâtisserie mince composée de farine & de sucre, & qui est une espèce de gauffre.

En termes de Brasserie, on appelle *métiers*, la liqueur qu'on tire après qu'on a fait tremper ou bouillir la farine ou le houblon: les premières opérations se nomment *premiers métiers*; & les secondes, *seconds métiers*; on ne leur donne le nom de *bière* que quand ils sont entonnés dans les pièces.

**METIS**, ISSE, adjectif. On appelle ainsi une personne née d'un Européen & d'une Indienne, ou d'un Indien & d'une Européenne. *Elle a épousé un Metis. Il se marie avec une Metisse.*

Il se dit aussi des chiens qui sont engendrés de deux espèces, comme d'un mâtin & d'une levrette, d'un épagneul & d'un barbet. *Ce chien n'est pas franc épagneul, il est metis.*

**MÉTIVIER**; vieux mot qui signifioit autrefois moissonneur.

**METKAL**, substantif masculin. Petit poids dont se servent les Arabes, & qui fait la douzième partie d'une once.

**METLE**; substantif masculin. Plante de la nouvelle Espagne, qui croît surtout très-abondamment au Mexique. C'est un arbrisseau qu'on plante & qu'on cultive à peu près de la même manière que la vigne:

ses feuilles différent les unes des autres & servent à différens usages : dans leur jeunesse on en fait des confitures, du papier, des étoffes, des nattes, des ceintures, des souliers, des cordages, du vin, du vinaigre & de l'eau-de-vie. Elles sont armées d'épines si fortes & si aiguës, qu'on en fait des espèces de scies propres à scier du bois. L'écorce brûlée est excellente pour les blessures, & la résine ou gomme qui en sort, est, dit-on, un remède contre toute sorte de poison. Quelques auteurs croyent que cette plante est la même que celle que quelques voyageurs ont décrite sous le nom de *maghey*, & qu'on dit être semblable à la joubarbe, & non un arbrisseau. Carreri dit que ses feuilles donnent un fil dont on fait une espèce de dentelle & d'autres ouvrages très-déliçats. Lorsque cette plante est âgée de six ans, on en ôte les feuilles du milieu pour former un creux dans lequel se rassemble une liqueur que l'on recueille chaque jour de grand matin : cette liqueur est aussi douce que du miel, mais elle acquiert de la force. Les Indiens y mettent une racine qui la fait fermenter comme du vin, & qui la rend très-propre à enivrer : c'est cette espèce de vin qu'on nomme *pulque* ou *poulcré*. On peut en distiller une eau-de-vie très-forte. Les Indiens buvoient le pulque avec tant d'excès, que l'usage en fut défendu par les Espagnols en 1692, quoique les droits qu'ils en retiroient, montoient jusqu'à cent dix mille piastres par année ; mais l'inutilité de la défense a fit lever en 1697.

**METLING**, ou **MOTLING** ; ville forte & château d'Allemagne, dans la Carniole, sur la Kulp, sous le 33<sup>e</sup>

degré, 35 minutes de longitude, & le 45<sup>e</sup>, 58 minutes de latitude.

C'est la capitale du Windismarck.

**MÉTOCHE** ; substantif masculin & terme d'Architecture ancienne. C'est, selon Vitruve, l'espace qui est entre les denticules. Balde rapporte qu'il a trouvé dans un vieux manuscrit *metamome* ; mot grec qui veut dire section, pour *metoche* ; d'où il s'ensuivroit que le texte de Vitruve seroit corrompu en cet endroit.

**MÉTOCIE** ; substantif masculin & terme d'histoire ancienne. Tribut que les étrangers payoient pour jouir de la liberté de demeurer à Athènes. Il étoit annuellement de douze drachmes pour un homme & de six pour une femme.

**MÉTONIQUE** ; voyez MÉTHONIQUE.

**MÉTONOMASIE** ; substantif féminin. Changement de nom propre par la voie de la traduction. *Melanc-ton* pour *Schwardt* qui en allemand signifie terre noire ; *Ramus* pour *la Ramée*, sont des métonomasties.

**MÉTONYMIE** ; substantif féminin. *Metonymia*. Figure de Réthorique, par laquelle on met la cause pour l'effet, l'effet pour la cause, le contenant pour le contenu, &c.

Les Maîtres de l'art, dit M. du Marlais, restreignent la métonymie aux usages suivans.

1<sup>o</sup>. La cause pour l'effet ; par exemple : *vivre de son travail*, c'est-à-dire, *vivre de ce qu'on gagne en travaillant*.

Les Païens regardoient Cérès comme la Déesse qui avoit fait sortir le blé de la terre, & qui avoit appris aux hommes la manière d'en faire du pain : ils croyoient que Bacchus étoit le Dieu qui avoit trouvé

## M E T

trouvé l'usage du vin ; ainsi ils donnoient au blé le nom de *Cérès*, & au vin le nom de *Bacchus* : on en trouve un grand nombre d'exemples dans les poëtes : Virgile a dit, *un vieux Bacchus*, pour dire, du vin vieux : Madame Deshoulières a fait une balade dont le refrain est :

L'Amour languit sans Bacchus & Cérès.

C'est la traduction de ce passage de Térence ; *sine Cerere & Libero friget Venus*. C'est à-dire, qu'on ne songe guère à faire l'amour quand on n'a pas de quoi vivre.

Ovide a dit qu'une lampe prête à s'éteindre, se rallume quand on y verse *Pallas*, c'est-à-dire, de l'huile : ce fut *Pallas*, selon la fable, qui la première fit sortir l'olivier de la terre, & enseigna aux hommes l'art de faire de l'huile, comme *Bacchus* pour le vin.

On rapporte à la même espèce de figure, les façons de parler où le nom des Dieux du paganisme se prend pour la chose à quoi ils présidoient, quoiqu'ils n'en fussent pas les inventeurs. Jupiter se prend pour l'air, Vulcain pour le feu, Neptune pour la mer ; & Mars le Dieu de la guerre, se prend souvent pour la guerre même ou pour la fortune de la guerre, pour l'événement des combats, l'ardeur, l'avantage des combattans. Les historiens disent souvent *qu'on a combattu avec un Mars égal*, *equo Marte pugnatum est*, c'est-à-dire, avec un avantage égal ; *incipiti Marte*, avec un succès doux ; *vario Marte*, quand l'avantage est tantôt d'un côté, tantôt de l'autre,

C'est encore prendre la cause pour l'effet, que de dire d'un Général, ce qui à la lettre ne doit être entendu que de son armée ; il en

Tome XVIII.

## M E T

est de même lorsqu'on donne le nom de l'Auteur à ses ouvrages : il a lu *Cicéron*, *Horace*, *Virgile*, c'est-à-dire, les ouvrages de *Cicéron*, &c.

Jésus-CHRIST lui-même s'est servi de métonymie en ce sens, lorsqu'il a dit parlant des Juifs, *ils ont Moïse & les Prophètes*, c'est à-dire, ils ont les livres de *Moïse* & ceux des *Prophètes*.

On donne souvent le nom de l'ouvrier à l'ouvrage ; on dit d'un drap, que c'est un *Van-Robais*, un *Rousseau*, un *Pagnon*, c'est-à-dire, un drap de la Manufacture de *Van-Robais* ou de celle de *Rousseau*, &c. C'est ainsi qu'on donne le nom du Peintre au tableau : on dit, *j'ai vu un beau Rembrant* ; pour dire, un beau tableau fait par *Rembrant*. On dit d'un curieux en estampes, *qu'il a un grand nombre de Callots*, c'est-à-dire, un grand nombre d'estampes gravées par *Callot*.

Au lieu du nom de l'effet, on se sert souvent du nom de la cause instrumentale qui sert à le produire : ainsi pour dire que quelqu'un écrit bien, c'est-à-dire, qu'il forme bien les caractères de l'écriture, on dit, *qu'il a une belle main*.

La plume est aussi une cause instrumentale de l'écriture, & par conséquent de la composition ; ainsi *plume* se dit par métonymie, de la manière de former les caractères de l'écriture & de la manière de composer.

*Plume* se prend aussi pour l'auteur même. *C'est une bonne plume*, c'est-à-dire, c'est un Auteur qui écrit bien. *C'est une de nos meilleures plumes*, c'est-à-dire, un de nos meilleurs auteurs.

*Style*, signifie aussi par figure, la manière d'exprimer les pensées. C'est

B

en ce sens que l'on dit le *style sublime*, le *style simple*, le *style médiocre*, le *style soutenu*, le *style grave*, le *style comique*, le *style poétique*, le *style de la conversation*, &c.

Outre toutes ces manières différentes d'exprimer les pensées, manières qui se doivent aux sujets dont on parle, & que pour cela on appelle *style de convenance*, il y a encore le *style personnel*; c'est la manière particulière dont chacun exprime ses pensées. On dit d'un Auteur, que *son style est clair & facile*, ou au contraire, que *son style est obscur, embarrassé, &c.* On reconnoît un auteur à son style, c'est-à-dire, à la manière d'écrire, comme on reconnoît un homme à sa voix, à ses gestes & à sa démarche.

*Style* se prend encore pour les différentes manières de faire les procédures, selon les différens usages établis en chaque Jurisdiction: le *style du Palais*, le *style du Conseil*, le *style des Notaires*, &c. Ce mot a encore plusieurs autres usages qui viennent par extension de ceux dont nous venons de parler.

*Pinceau*, outre son sens propre, se dit aussi quelquefois par métonymie, comme *plume & style*. On dit d'un habile Peintre; que *c'est un savant pinceau*.

2°. L'effet pour la cause; comme lorsqu'Ovide dit que *le mont Pelion n'a point d'ombres; nec habet Pelion umbras*; c'est-à-dire, qu'il n'a point d'arbres qui soient la cause de l'ombre; l'ombre qui est l'effet des arbres, est prise ici pour les arbres mêmes.

Dans la Genèse, il est dit de Rébecca, que *deux nations étoient en elle*; c'est-à-dire, Ésaü & Jacob,

les pères de deux nations, Jacob des Juifs, Ésaü des Iduméens.

Les Poètes disent, *la pâle mort; les pâles maladies*, la mort & les maladies rendent pâle; *pallidamque Pyrenem*, la pâle fontaine de Pyrène: c'étoit une fontaine consacrée aux Muses. L'application à la Poésie rend pâle comme toute autre application violente. Par la même raison, Virgile a dit la *triste vieilleffe*;

*Pallentes habitant morbi tristisque senectus.*

& Horace, *pallida mors*: la mort, la maladie & les fontaines consacrées aux Muses, ne sont point pâles, mais elles produisent la pâleur: ainsi on donne à la cause une épithète qui ne convient qu'à l'effet.

3°. Le contenant pour le contenu: comme quand on dit, *il aime la bouteille*, c'est-à-dire, il aime le vin. Virgile dit que Didon ayant présenté à Bitias une coupe d'or pleine de vin, *Bitias la prit, se lava & s'arrosa de cet or plein*, c'est-à-dire, de la liqueur contenue dans cette coupe d'or.

*Ille impiger hausit,  
Spumantem paternam, & pleno se proluvit  
auro.*

*Auro* est pris pour la coupe, c'est la matière pour la chose qui en est faite; ensuite la coupe est prise pour le vin.

Le Ciel où les Anges & les Saints jouissent de la présence de Dieu, se prend souvent pour Dieu même: *implorer le secours du Ciel: j'ai péché contre le Ciel & contre vous*, dit l'enfant prodigue à son père. Le Ciel se prend aussi pour les Dieux du paganisme.

*La Terre se tut devant Alexandre;*

## M E T

c'est-à-dire, les peuples de la Terre se soumirent à lui : *Rome désapprouva la conduite d'Appius*, c'est-à-dire, les Romains désapprouvèrent : *toute l'Europe s'est réjouie de la naissance du Dauphin*, c'est-à-dire, tous les Souverains, tous les peuples de l'Europe se sont réjouis.

Lucrèce a dit que les chiens de chasse mettoient une forêt en mouvement ; où l'on voit qu'il prend la forêt pour les animaux qui sont dans la forêt.

Un nid se prend aussi pour les petits oiseaux qui sont encore au nid.

Carcer, prison, se dit en latin, d'un homme qui mérite la prison.

4°. Le nom du lieu où une chose se fait, se prend pour la chose même : on dit, un Caudebec, au lieu de dire, un chapeau fait à Caudebec ville de Normandie.

On dit de certaines étoffes, c'est une Marseille, c'est-à-dire, une étoffe de la Manufacture de Marseille : c'est une Perse, c'est-à-dire, une toile peinte qui vient de Perse.

La ville de Damas en Syrie, au pied du mont Liban, a donné son nom à une sorte de sabre ou de couteaux qu'on y fait. Il a un vrai Damas, c'est-à-dire, un sabre ou un couteau qui a été fait à Damas.

On donne aussi le nom de Damas à une sorte d'étoffe de soie qui a été fabriquée originièrement dans la ville de Damas ; on a depuis imité cette sorte d'étoffe à Venise, à Gènes, à Lyon, &c. Ainsi on dit, Damas de Venise, de Lyon, &c. On donne encore ce nom à une sorte de prune dont la peau est fleu-

## M E T

11

rie de façon qu'elle imite l'étoffe dont nous venons de parler.

Fayence est une ville d'Italie dans la Romagne ; on y a trouvé la manière de faire une sorte de vaisselle de terre vernissée qu'on appelle de la Fayence ; on a dit ensuite par métonymie, qu'on fait de fort belles Fayences en Hollande, à Nevers, à Rouen, &c.

C'est ainsi que le Lycée se prend pour les Disciples d'Aristote ou pour la doctrine qu'Aristote enseignoit dans le Lycée. Le Portique se prend pour la Philosophie que Zénon enseignoit à ses Disciples dans le portique.

Le Lycée étoit un lieu près d'Athènes, où Aristote enseignoit la Philosophie en se promenant avec ses Disciples ; ils furent appelés Péripatéticiens du grec *peripateo*, je me promène : on ne pense point ainsi dans le Lycée, c'est-à-dire, que les Disciples d'Aristote ne sont point de ce sentiment.

Les anciens avoient de magnifiques portiques publics où ils alloient se promener ; c'étoient des galeries basses soutenues par des colonnes ou par des arcades, à peu près comme la place Royale de Paris, & comme les Cloîtres de certaines grandes maisons religieuses. Il y en avoit un entre autres fort célèbre à Athènes, où le Philosophe Zénon tenoit son école : ainsi par le Portique, on entend souvent la Philosophie de Zénon, la doctrine des Stoiciens ; car les Disciples de Zénon furent appelés Stoiciens du grec *Stoa* qui signifie Portique. Le Portique n'est pas toujours d'accord avec le Lycée, c'est-à-dire, que les sentimens de Zénon ne sont pas toujours conformés à ceux d'Aristote.

Rouffeau , pour dire que Cicéron dans fa maifon de campagne , médisoit la Philofophie d'Aristote & celle de Zénon , s'explique en ces termes :

C'est-là que ce Romain , dont l'éloquente  
voix ,  
D'un joug prefque certain , fava fa ré-  
publique ,  
Fortifioit fon cœur dans l'étude des lois ,  
Et du Lycée & du Porriue.

Académus laiffa près d'Athènes un héritage où Platon enseigna la Philofophie. Ce lieu fut appelé *Académie* , du nom de fon ancien Professeur ; de là la doctrine de Platon fut appelée *l'Académie*. On donne auffi par extension le nom d'*Académie* à différentes aflemblées de favans qui s'appliquent à cultiver les langues , les sciences ou les beaux arts.

Robert Sorbon , Confesseur & Aumônier de Saint Louis ; institua dans l'Univerfité de Paris cette fameufe école de Théologie qui du nom de fon fondateur est appelée *Sorbonne*. Le nom de *Sorbonne* fe prend auffi par figure pour les Docteurs de Sorbonne ou pour les sentimens qu'on y enseigne. *La Sorbonne enseigne que la puissance ecclésiastique ne peut être aux Rois les couronnes que Dieu a mises sur leurs têtes , ni dispenser leurs sujets du serment de fidélité.*

5°. Le figne pour la chose fignée,

Dans ma vieilleffe languiffante ,  
Le fceptre que je tiens , pèse à ma main  
tremblante.

c'est-à-dire , je ne fuis plus dans un âge convenable pour me bien acquitter des foins que demande la

Royauté , ainsi le *fceptre* fe prend pour l'autorité royale ; le *bâton de Maréchal de France* , pour la dignité de Maréchal de France ; le *chapeau de Cardinal* & même fimplément le *chapeau* , fe dit pour le Cardinalat.

*L'épée* fe prend pour la profession militaire ; la *robe* pour la Magiftrature , & pour l'état de ceux qui fuivent le Barreau.

A la fin j'ai quitté la robe pour l'épée.

Cicéron a dit que les armes doivent céder à la robe ,

*Cedant arma toga ; concedat laurea lingua.*  
c'est-à-dire , comme il l'explique lui-même , que la paix l'emporte fur la guerre , & que les vertus civiles & pacifiques font préférables aux vertus militaires.

» La *lance* étoit autrefois , dit  
» Mézeray , la plus noble de toutes les armes dont fe fervirent  
» les Gentilshommes françois. » La *quenouille* étoit auffi plus souvent qu'aujourd'hui entre les mains des femmes : de là on dit en plusieurs occasions , *lance* , pour fignifier un homme , & *quenouille* pour marquer une femme : *fief qui tombe de lance en quenouille* , c'est-à-dire , fief qui paffe des mâles aux femmes. *Le Royaume de France ne tombe point en quenouille* , c'est-à-dire qu'en France les femmes ne fuccèdent point à la Couronne : mais les Royaumes d'Espagne , de Hongrie , d'Angleterre & de Suède , tombent en quenouille ; les femmes peuvent auffi fuccéder à l'Empire de Moscovie.

C'est ainsi que du temps des Romains les *faisceaux* fe prenoient pour l'autorité confulaire , les *aigles ro-*

## M E T

*maines* pour les armées des Romains qui avoient des aigles pour enseignes. L'aigle qui est le plus fort des oiseaux de proie, étoit le symbole de la victoire chez les Égyptiens.

Saluste a dit que Catilina, après avoir rangé son armée en bataille, fit un corps de réserve des autres *Ensignes*, c'est-à-dire, des autres troupes qui lui restoient, *reliqua signa in subsidiis arctius collocat.*

On trouve souvent dans les auteurs latins *pubes*, poil folet, pour dire la jeunesse, les jeunes gens; c'est ainsi que nous disons familièrement à un jeune homme, *vous êtes une jeune barbe*; c'est-à-dire, vous n'avez pas encore assez d'expérience.

Les divers symboles dont les anciens se sont servis & dont nous nous servons encore quelquefois pour marquer ou certaines Divinités ou certaines Nations; ou enfin les vices & les vertus, sont souvent employés pour marquer la chose dont ils sont le symbole.

Envain au *lion* belge  
Il voit l'*aigle* germanique  
Uni sous les *léopards*.

Par le *Lion Belgique* le Poëte entend les Provinces unies des Pays-bas: par l'*Aigle Germanique*, il entend l'Allemagne; & par les *Léopards*, il désigne l'Angleterre qui a des *léopards* dans ses armoiries.

Mais qui fait enser la Sambre,  
Sous les *jumeaux* effrayés?

Sous les *Jumeaux*, c'est-à-dire, à la fin du mois de Mai & au commencement du mois de Juin. Le Roi assiégea Namur le 26 de Mai

## M E T

13

1692, & la ville fut prise au mois de Juin suivant. Chaque mois de l'année est désigné par un signe vis-à-vis duquel le soleil se trouve depuis le 21 d'un mois ou environ, jusqu'au 21 du mois suivant.

*Sunt aries, taurus, gemini, cancer, leo, Virgo,*

*Libraque, scorpius, arcitemens caper, amphora, pisces.*

*Aries*, le Belier commence vers le 21 du mois de Mars, ainsi de suite.

» Les villes, les fleuves, les régions & même les trois parties du monde avoient autrefois leurs symboles qui étoient comme des armoiries par lesquelles on les distinguoit les unes des autres.

Le *trident* est le symbole de Neptune: le *paon* est le symbole de Junon: l'*olive* ou l'*olivier* est le symbole de la paix & de Minerve, Déesse des beaux arts: le *laurier* étoit le symbole de la victoire: les vainqueurs étoient couronnés de laurier, même les vainqueurs dans les arts & dans les sciences, c'est-à-dire, ceux qui s'y distinguoient au dessus des autres. Peut être qu'on en usoit ainsi à l'égard de ces derniers, parceque le laurier étoit consacré à Apollon Dieu de la poésie & des beaux arts. Les Poëtes étoient sous la protection d'Apollon & de Bacchus; ainsi ils étoient couronnés quelquefois de laurier & quelquefois de lierre.

La *palme* étoit aussi le symbole de la victoire. On dit d'un Saint, *qu'il a remporté la palme dumartyre*. Il y a dans cette expression une métonymie, *palme* se prend pour victoire, & de plus, l'expression est métaphorique; la victoire dont on

veut parler, est une victoire spirituelle.

» A l'Autel de Jupiter, dit le  
 » P. de Montfaucon, on mettoit  
 » des feuilles de hêtre ; à celui d'A-  
 » pollon, de laurier ; à celui de  
 » Minerve, d'olivier ; à l'Autel de  
 » Venus, de myrte ; à celui d'Her-  
 » cule, de peuplier ; à celui de Bac-  
 » chus, de lierre ; à celui de Pan,  
 » des feuilles de pin.

6°. Le nom abstrait pour le nom concret. *Blancheur* est un terme abstrait ; mais si l'on dit, *ce papier est blanc*, *blanc* est alors un terme concret. *Un nouvel esclavage se forme tous les jours pour vous*, dit Horace ; c'est-à-dire, vous avez tous les jours de nouveaux esclaves. *Esclavage* est un terme abstrait employé au lieu d'esclaves qui s'attachent à vous. Voyez SENS ABSTRAIT & SENS CONCRET.

7°. Les parties du corps qui sont regardées comme le siège des passions & des sentimens intérieurs, se prennent pour les sentimens mêmes : c'est ainsi qu'on dit, *il a du cœur*, c'est-à-dire, du courage.

Observez que les anciens regardoient le cœur comme le siège de la sagesse, de l'esprit, de l'adresse ; ainsi, *habet cor* dans Plaute, ne veut pas dire, comme parmi nous, elle a du courage, mais elle a de l'esprit : *vir cordatus*, veut dire en latin, un homme de sens, qui a un bon discernement.

Perse dit que le ventre, c'est-à-dire, la faim, le besoin, *a fait apprendre aux pies & aux corbeaux à parler*.

La cervelle se prend aussi pour l'esprit, le jugement ; *ô la belle tête*, s'écrie le renard dans Phèdre, *quel dommage, elle n'a point de cervelle !* Ulysse dit à Euryale, selon

la traduction de Madame Dacier ; *jeune homme, vous avez tout l'air d'un écerelé*, c'est-à-dire, comme elle l'explique dans ses savantes remarques, *vous avez tout l'air d'un homme peu sage*. Au contraire quand on dit, *c'est un homme de tête*, c'est une bonne tête, on veut dire que celui dont on parle est un habile homme, un homme de jugement. *La tête lui a tourné*, c'est-à-dire, qu'il a perdu le bon sens ; la présence d'esprit. *Avoir de la tête*, se dit aussi figurément d'un opiniâtre ; *tête de fer*, se dit d'un homme appliqué sans relâche, & encore d'un entêté.

La langue qui est le principal organe de la parole, se prend pour la parole. *C'est une méchante langue*, c'est-à-dire, c'est un médifant : *avoir la langue bien pendue*, c'est avoir le talent de la parole, c'est parler facilement.

8°. Le nom du maître de la maison se prend aussi pour la maison qu'il occupe. Virgile a dit ; *jam proximus ardet Ucalegon*, c'est-à-dire, le feu a déjà pris à la maison d'Ucalegon.

On donne aussi aux pièces de monnoie le nom du Souverain dont elles portent l'empreinte. *Ducentos Philippos reddat aureos* ; qu'elle rende deux cens Philippes d'or ; nous dirions deux cens Louis d'or.

Voilà les principales espèces de métonymie.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue.

MÉTOPE ; substantif féminin & terme d'Architecture. C'est l'espace carré qui est entre les triglyphes de la frise dorique, & à l'extrémité de chaque entrevoux des solives d'un plancher. *Demi-métope*, c'est l'espace un peu moindre que la moitié



d'une *métope*, à l'encoignure de la frise dorique. Ce mot vient du grec *métope*, fait de *meta* & *ope*, c'est-à-dire, entrevou. M. Felibien dit que les anciens ornoient cet endroit de têtes de bœufs, de bassins, de vases & d'instrumens qui servoient aux sacrifices.

**MÉTOPOSCOPE**; substantif masculin. Celui qui exerce la métoposcopie, qui s'y applique. *Voyez* MÉTOPOSCOPIE.

**MÉTOPOSCOPIE**; substantif féminin. *Metoposcopia*. L'art de conjecturer par l'inspection des traits du visage, ce qui doit arriver à quelqu'un.

Ciro Sponrani qui a écrit sur la métoposcopie, dit que l'on considère sept lignes au front, & que chaque ligne a sa planète particulière. La première est la ligne de Saturne, la seconde de Jupiter, la troisième de Mars, &c. En voilà bien assez pour faire adopter l'opinion de M. de la Chambre, qui regarde la métoposcopie comme l'art de faire des jugemens téméraires, parcequ'en effet le front, le visage & les yeux trompent souvent; c'est ce que dit aussi très-bien un poëte latin en ces termes: *Fronti nulla fides*.

**MÉTOPOSCOPIQUE**; adjectif des deux genres. Qui appartient, qui a rapport à la métoposcopie. *Observations métoposcopiques*.

**MÉTOYERIE**; substantif féminin & terme d'Architecture. C'est une limite qui sépare deux héritages contigus, appartenans à deux ou à plusieurs propriétaires. Ainsi on dit que deux voisins sont en métoyerie, lorsque le mur qui partage leur maison est mitoyen.

**METRAMO**; rivière d'Italie, dans la Calabre ultérieure. Elle a sa source dans l'Apennin, passe à

Rossarno, & va se perdre dans la mer entre Nicotera & Gioia.

**MÈTRE**; substantif masculin. *Metrum*. Mot ancien qui signifie vers, poësie. On l'emploie encore quelquefois dans les pièces badines.

**MÈTRÈTE**; substantif féminin. Mesure ancienne pour les liquides, la même que l'amphore.

**MÉTRICOL**, ou **MITRICOL**; substantif masculin. Petit poids de la sixième partie d'une once, avec lequel les apothicaires & droguistes Portugais pèsent les drogues dans les Indes orientales. Au-dessous de ce poids est le *metricoli*, qui est de la huitième partie d'une once.

**METRICOLI**, ou **MITRICOLI**. *Voyez* l'article précédent.

**METRIFIÈRE**; vieux mot qui signifioit autrefois faire des vers.

**MÉTRIQUE**; adjectif des deux genres. *Metricus*. On appelle vers métriques, certains vers assujétis à un certain nombre de voyelles longues ou brèves, tels que les vers grecs & latins.

On appelle *musique métrique*, selon Aristide Quintilien, la partie de la musique, en général, qui a pour objet les lettres, les syllabes, les pieds, les vers & le poëme; & il y a cette différence entre la *métrique* & la *rhythmique*, que la première ne s'occupe que de la forme des vers, & la seconde de celle des pieds qui les composent: ce qui peut même s'appliquer à la prose. D'où il suit que les langues modernes peuvent avoir une *musique métrique*, puisqu'elles ont une poësie, mais non pas une *musique rhythmique*, puisque leur poësie n'a plus de pieds.

**METRO**; rivière d'Italie, dans la Marche d'Ancone. Elle a sa source dans l'Apennin, & son embou-

churé dans la mer Adriatique , auprès de Fano.

**MÉTROCOMIE** ; substantif féminin , & terme de l'histoire de l'ancienne Église. Il signifie un bourg qui en a d'autres sous sa Jurisdiction. Ce que les métropoles étoient parmi les villes , les métrocomies l'étoient parmi les bourgs. Il y avoit un Chorévêque ou Doyen rural dans chaque métrocomie.

**MÉTROLITE** ; substantif féminin. Quelques naturalistes désignent par ce nom des pierres qui se sont formées dans des coquilles.

**MÉTROMANIE** ; substantif féminin. La manie de faire des vers. Il y a au théâtre françois une excellente comédie de M. Pyron , intitulée *la Métromanie*.

Les trois premières syllabes sont brèves , & la dernière longue.

**MÉTROMÈTRE** ; substantif masculin. Machine à déterminer le mouvement d'une pièce de musique. Il faut avoir un pendule , jouer le morceau , & accourcir ou allonger le pendule jusqu'à ce qu'il fasse exactement une de ses oscillations , tandis qu'on joue ou qu'on chante une mesure , & écrire au commencement de l'air la longueur du pendule.

**MÉTROON** ; substantif masculin. Nom du temple que les Athéniens avoient élevé à la mère des Dieux , & dans lequel on conservoit les actes publics.

**MÉTRONOME** ; substantif masculin. Titre que portoient chez les Athéniens des Officiers qui avoient l'inspection sur toutes les mesures , excepté sur celles de blé. Il y avoit cinq métronomes pour la ville , & dix pour le Pyrée qui étoit le plus grand marché de toute l'Attique.

**MÉTROPOLE** ; substantif féminin. *Metropolis*. Ce mot dans sa juste

signification , signifie mère ville ; ou ville principale. Les Grecs appeloient ainsi les villes d'où étoient sorties des colonies pour aller s'établir dans d'autres pays. Ces colonies regardoient toujours les villes dont elles étoient sorties , comme leur mère & comme la source de leur origine. Dans la suite des temps les Romains donnèrent le nom de *Métropoles* aux villes principales ou capitales de chaque province de l'Empire ; & comme le gouvernement civil fut la règle du gouvernement ecclésiastique , les Églises établies dans les villes métropoles , furent aussi *Métropoles* , *Églises mères* , & leurs Évêques furent nommés *Métropolitains*.

Les Japonois ont aussi des espèces de métropoles , c'est-à-dire , des pagodes supérieures , desquelles dépendent plusieurs autres pagodes avec leur clergé.

On appelle aussi *Église métropole* , une *Église métropolitaine* , ou *archiépiscopale*.

Les trois premières syllabes sont brèves , & la quatrième très-brève.

**MÉTROPOLIS** ; il y a eu treize anciennes villes de ce nom ; savoir , deux en Phrygie , deux en Thessalie , une en Lydie , une en Isaurie , une en Acarnanie , une en Doride , une dans le Pont , une dans la Sarmatie européenne , une en Scythie , une dans l'Éubée & une en Ionie.

**MÉTROPOLITAIN** , **AINE** ; adjectif. *Metropolitanus*. *Archiépiscopal*. *Siège métropolitain*. *Église métropolitaine*.

**MÉTROPOLITAIN** , se dit aussi substantivement de l'Évêque de la ville capitale d'une Province ecclésiastique. On l'appelle autrement *Archevêque*.

Les *Métropolitains* ont une Jurisdiction

ridiction médiante, & de ressort sur les diocèses de leur Province, indépendamment de la Jurisdiction immédiate qu'ils ont comme Evêques dans leur diocèse particulier.

Les droits des Métropolitains consistent, 1°. à convoquer les Conciles provinciaux, indiquer le lieu où ils doivent être tenus, bien entendu que ce soit du consentement du Roi. C'est à eux à interpréter par provision les décrets de ces Conciles, & absoudre des censures & peines portées par les Canons de ces Conciles.

2°. C'est aussi à eux à indiquer les assemblées provinciales qui se tiennent pour nommer des députés aux assemblées générales du clergé; ils marquent le lieu & le temps de ces assemblées, & ils y président.

3°. Il peuvent établir des Grands Vicaires pour gouverner les diocèses de leur Province qui sont vacans, si dans huit jours après la vacance du siège le Chapitre n'y pourvoit.

4°. Ils ont inspection sur la conduite de leurs suffragans, tant pour la résidence que pour l'établissement ou la conservation des séminaires. Ils sont aussi juges des différends entre leurs suffragans & les Chapitres de ces suffragans.

5°. Ils peuvent célébrer pontificalement dans toutes les Eglises de leur Province, y porter le *pallium*, & faire porter devant eux la croix archiépiscopale.

6°. L'appel des ordonnances & sentences des Evêques suffragans, de leurs Grands Vicaires & Officiaux, va au Métropolitain, tant en matière de Jurisdiction volontaire que contentieuse, & le Métropolitain doit avoir un Official

*Tome XVIII.*

pour exercer cette Jurisdiction métropolitaine.

7°. Quand un Evêque suffragant a négligé de conférer les bénéfices dans les six mois de la vacance, ou du temps qu'il a pu en disposer, si c'est par dévolution, le Métropolitain a droit d'y pourvoir.

8°. Les Grands Vicaires du Métropolitain peuvent en cas d'appel, accorder des *visa* à ceux auxquels les Evêques suffragans en ont refusé mal-à-propos, donner des dispenses, & faire tous les actes de la Jurisdiction volontaire, même conférer les bénéfices vacans par dévolution, si le Métropolitain leur a donné spécialement le droit de conférer les bénéfices.

9°. Suivant l'usage de France, les bulles du jubilé sont adressées au Métropolitain qui les envoie à ses suffragans.

Le Métropolitain assistoit autrefois à l'élection des Evêques de sa Province, confirmoit ceux qui étoient élus, recevoit leur serment; mais l'abrogation des élections & le droit que les Papes se sont insensiblement attribué pour la *conservation*, ont privé les Métropolitains de ces droits. Ils ont aussi perdu par non usage celui de visiter les Eglises de leur Province.

METROVIZA; ville de Hongrie, sur la Save, dans le comté de Sirmium, entre Ratsha & Krsatz. On y voit plusieurs monumens antiques.

METS; substantif masculin. *Dapes*. Ce mot se dit généralement de tout ce qu'on sert sur table pour manger. *Une truite apprêtée de cette manière est un fort bon mets. On ne nous sert que des mets rares & délicats.*

Ce monosyllabe est long.

METTABLE; adjectif des deux

C

genres. *Admissibilis*. Qu'on peut mettre.

On dit, qu'un habit, que du linge, qu'un manteau n'est pas mettable, qu'il n'est plus mettable; pour dire, qu'on ne peut plus le mettre parcequ'il est trop vieux, parcequ'il est mal fait, ou parcequ'il est hors de mode.

**METTEUR EN ŒUVRE**; substantif masculin. Ouvrier dont la profession est de monter des pierreries. Voyez JOAILLIER.

**METTRE**; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison. *Ponere*. Poser, placer quelqu'un ou quelque chose dans un certain lieu. *Mettez-le sur son lit. Où avez-vous mis mes gants. Il faut mettre ces poulets à la broche. Mettre des perdrix en pâte. Mettre le pot au feu. Mettre un soldat en faction.*

On dit, *mettre le dessus d'une lettre, mettre un mot dans une lettre*; pour dire, écrire le dessus d'une lettre, écrire un mot dans une lettre.

On dit aussi dans la même acception, *mettre une virgule. Mettre un accens. Mettre sa signature.*

On dit en termes de marine, *mettre à la voile*; pour dire, appareiller & sortir d'un port ou d'une rade. Et *mettre les voiles dedans*; pour dire, filer & plier toutes les voiles, sans en avoir aucune qui soit déployée.

On dit aussi, *mettre la grande voile à l'échelle*; pour dire, amarrer le point de cette voile vis-à-vis de l'échelle par où l'on monte à bord, ou bien au premier des grands haubans. Et *mettre les basses voiles sur les cargues*; pour dire, se servir de cargues pour trousser les voiles par en bas.

On dit, *mettre à terre*; pour dire, descendre du monde ou autre

chose du vaisseau à terre. Et *mettre un matelot à terre*; pour dire, le débarquer & le renvoyer quand il ne fait pas son devoir.

On dit, *mettre à bord*; pour dire, tirer ou porter dans le vaisseau. Et *mettre une ancre en place*; pour dire, amarrer une ancre à l'endroit où elle doit être qui est le côté de l'avant du vaisseau.

On dit encore en termes de marine, *mettre le linguet*; pour dire, mettre la pièce de bois nommée *linguet* ou *élinguet*, contre une des fusées ou traquets du cabestan, pour l'empêcher de dériver ou de retourner en arrière.

On dit proverbialement, *mettre la main à la pâte*; pour dire, travailler soi-même à quelque chose, & n'y point épargner ses peines.

On dit aussi à peu près dans la même acception, *mettre la main à l'œuvre*.

On dit proverbialement & figurément, *mettre de l'eau dans son vin*; pour dire, se raviser, prendre une résolution modérée, se relâcher de quelque prétention, de quelque demande excessive.

On dit aussi proverbialement & figurément, *mettre la charrue devant les bœufs*; pour dire, faire quelque chose à rebours & contre l'ordre.

On dit encore proverbialement & figurément, qu'il ne faut pas *mettre la main à l'encensoir*; pour dire, qu'il ne faut pas que les laïques se mêlent mal-à-propos des choses qui sont purement de la religion & de la juridiction ecclésiastique.

On dit aussi dans un sens presque égal, qu'il ne faut pas *mettre la faucille dans la moisson d'autrui*; pour dire, qu'il ne faut pas entreprendre

sur l'emploi , sur la charge , sur la fonction , & sur les droits d'un autre.

On dit figurément , *mettre la main sur quelqu'un* ; pour dire , le frapper. *Il eut l'audace de mettre la main sur son maître.*

On dit aussi familièrement , *mettre la main sur le collet à quelqu'un* ; pour dire , l'arrêter prisonnier. *La garde vient de lui mettre la main sur le collet.*

On dit , *mettre la main sur la conscience* ; pour dire , faire une sérieuse réflexion sur une chose où la conscience peut être intéressée ; & cela se dit à une personne dans le discours ordinaire , pour la presser d'avouer quelque chose qu'on veut savoir d'elle. *Mettez la main sur la conscience , ne vous a-t-on pas averti que . . .*

On dit en style de pratique , *mettre la main ad pectus* ; pour dire , mettre la main sur la poitrine pour affirmer qu'on dit vrai. Et cette formule n'est usitée qu'à l'égard de ceux qui sont dans les Ordres sacrés , & auxquels on fait prêter serment. On disoit autrefois dans le même sens , *mettre la main au pis.*

Familièrement , pour marquer qu'on croit une chose bien véritable , on dit , *j'en mettrois ma main au feu.* Et pour faire entendre qu'on en doute , on dit , *je n'en mettrois pas ma main au feu.* Cela ne se dit guère que quand il s'agit de quelque chose qui regarde la réputation d'autrui.

On dit aussi pour affirmer une chose & témoigner qu'on n'en doute nullement , *je mettrois ma vie , je mettrois ma tête , je mettrois ma tête à couper que cela est.*

On dit familièrement , *mettre aux mains* , en parlant de deux per-

sonnes , ou même d'un plus grand nombre qu'on rassemble , pour les mettre en état de disputer ensemble les différens intérêts qu'elles peuvent avoir , d'agiter quelque question sur laquelle elles ne sont pas bien d'accord , ou de terminer quelque dispute , soit de jeu ou d'autre matière. *Nous le mîmes aux mains avec le conseil de son adversaire. Il faut mettre ces deux savans aux mains pour discuter cette question.*

On dit , *mettre les armes à la main de quelqu'un* ; pour dire , l'élever aux exercices de la guerre , lui faire faire la première campagne. Et l'on dit figurément , *c'est la religion , c'est l'intérêt de l'État qui lui ont mis les armes à la main , qui m'ont mis les armes à la main* ; pour dire , qui lui ont fait prendre , qui m'ont fait prendre les armes.

On dit proverbialement & familièrement , pour marquer que quelqu'un a deviné de quoi il s'agit , qu'il a très-bien rencontré , *qu'il a mis le doigt dessus.*

On dit figurément & familièrement de quelqu'un qui est de mauvaise humeur , *qu'il a mis son bonnet de travers.*

On dit d'un écuyer qui a appris à un jeune homme à monter à cheval , *qu'il a mis à cheval.*

On dit en termes de manège , *mettre un cheval au galop , au trot , au pas* ; pour dire , dresser un cheval ; faire aller un cheval au galop , au trot , au pas.

On dit aussi , *qu'un cheval est propre à mettre aux courbettes , aux airs relevés.*

On dit encore , *mettre un cheval dedans* ; pour dire , le dresser , le mettre dans la main & dans les

ralons. Et *mettre un cheval hors d'haleine* ; pour dire , le faire courir au-delà de ses forces.

On dit aussi , *mettre un cheval sous le bouton* ; pour dire , le tenir en état par le moyen du bouton des rênes qu'on abaisse , comme si le cavalier étoit dessus. Et *mettre un cheval dans les piliers* ; pour dire , attacher un cheval avec un caveçon aux piliers du manège , pour l'accoutumer sur les hanches.

On dit encore , *mettre un cheval au filet* ; pour dire , lui faire tourner le derrière à la mangeoire pour l'empêcher de manger , & lui mettre un filer dans la bouche.

On dit , qu'*un cheval met ses dents* ; pour dire , que les dents qui succèdent à celles de lait commencent à paroître.

On dit par menace dans le discours familier , contre quelqu'un qu'on veut maltraiter , *je lui mettrai la tête où il a les pieds*.

On dit proverbialement & figurément , *mettre une personne en beaux draps blancs* ; pour dire , en parler mal , en médire à outrance.

On dit aussi populairement & à peu près dans le même sens , *mettre quelqu'un à la pile au verjus*.

On dit en termes de menuisiers , *mettre en fût* ; pour dire , monter le fer d'un outil de la classe des rabots , varlopes , sur le bois qu'on appelle fût.

On dit en termes de plumassiers , *mettre au bleu* ; pour dire , mettre les plumes dans de l'eau bleue faite avec de l'indigo , comme celle dont on se sert pour le linge.

On dit , *l'art de mettre en œuvre* ; pour dire , l'art de monter les diamans & les autres pierres fines ou fausses , sur de l'or , de l'argent , &c.

On dit en termes de metteurs en œuvre , *mettre en cire* ; pour dire , ranger sur un bloc de cire toutes les parties d'un ouvrage dans l'ordre & l'inclinaison qu'elles doivent avoir toutes montées , pour les souder ensemble avec succès.

On dit aussi en termes de metteurs en œuvre , *mettre en terre* , pour exprimer l'opération qui suit celle de mettre en cire. Elle consiste à couvrir la cire apprêtée exprès qu'on fait sécher sur de la cendre chaude , ensuite on fait fondre la cire qui est dessous , & par ce moyen l'ouvrage demeurant à découvert , l'ouvrier en fixe toutes les parties par le moyen de la soudure.

On dit figurément , qu'*un homme a mis la main à un ouvrage d'esprit* ; pour dire , qu'il y a travaillé ; & cela ne se dit proprement que de celui qui n'en est pas l'auteur principal.

On dit , qu'*un peintre* , qu'*un sculpteur a mis la dernière main à un ouvrage* ; pour dire , qu'il l'a entièrement achevé , qu'il l'a mis dans l'état où il veut qu'il demeure.

On le dit aussi figurément des ouvrages d'esprit , & alors cela ne se dit guère que de l'auteur.

On dit proverbialement en parlant d'une affaire , *mettre les fers au feu* ; pour dire , commencer à s'y appliquer , à y travailler sérieusement , avec soin.

On dit aussi en matière d'affaire , de négociation , *mettre la main à une chose* ; pour dire , s'en mêler. Et *y mettre la dernière main* ; pour dire , la conclure , la terminer.

On dit encore en parlant d'affaires , *mettre papiers sur table* ; pour dire , faire voir les pièces justificatives des prétentions que l'on a.

On dit aussi figurément, *mettre le scéau à une affaire* ; pour dire, la terminer entièrement.

On dit encore figurément, *mettre une affaire, une question sur le tapis* ; pour dire, la proposer pour en délibérer.

On dit dans le même sens, *mettre une affaire en délibération* ; & dans une acception de même nature, *mettre une chose en contestation*.

On dit aussi, *mettre en doute* ; pour dire, douter. *C'est une nouvelle qu'on peut mettre en doute. C'est une vérité que personne ne met en doute.*

On dit, *mettre en oubli* ; pour dire, oublier.

En parlant des comptes qu'on rend à quelqu'un, on dit, *mettre en compte, mettre en recette, mettre en dépense* ; pour dire, comprendre dans les articles du compte, dans les articles de la recette, de la dépense.

Et l'on dit proverbialement & figurément, *mettre une chose en ligne de compte* ; pour dire, prétendre qu'on y ait égard.

On dit, *mettre quelqu'un en sang, tout en sang* ; pour dire, blesser quelqu'un, en sorte qu'il demeure tout couvert de sang. Et *se mettre tout en eau, se mettre tout en sueur* ; pour dire, faire qu'on soit tout en eau, tout en sueur.

On dit figurément & familièrement, *se mettre en quatre pour une personne* ; pour dire, faire toutes choses pour elle. *Il se mettra en quatre pour vous obliger.*

On dit aussi figurément & familièrement en parlant du soin qu'on veut prendre d'une affaire, qu'on *s'y mettra jusqu'au cou* ; pour dire ; qu'on ne négligera rien pour la faire réussir.

On dit proverbialement & figurément, *mettre tout par écuelle* ; pour dire, ne rien épargner pour bien recevoir quelqu'un, pour lui faire bonne chère.

On dit figurément & familièrement, *mettre tout sur le dos, sur le corps de quelqu'un* ; pour dire, le charger de tout ce qui arrive de mal dans une affaire, lui en imputer tous les mauvais succès. *Un Ministre qui fait une faute la met souvent sur le dos, sur le corps de quelque subalterne.*

On dit aussi dans le même sens, *mettre sur le compte de quelqu'un.*

On dit proverbialement & figurément, *se mettre sur son quant à moi* ; pour dire, faire le suffisant, prendre des airs de hauteur & de supériorité envers celui avec qui on traite.

On dit, *se mettre en état, en disposition, en devoir de faire quelque chose* ; pour dire, se disposer à faire quelque chose, & prendre pour cela toutes les mesures nécessaires.

On dit proverbialement & figurément, *se mettre en rang d'oignon* ; pour dire, prendre place parmi les autres, & cela se dit dans le discours familier, ou d'une personne de peu qui prend place parmi des personnes de grande qualité, de grande considération, ou d'un enfant qui s'assied parmi des gens bien plus âgés que lui.

On dit, *mettre quelqu'un en état de faire quelque chose* ; pour dire, lui donner les moyens de faire quelque chose. Et *le mettre hors d'état de faire quelque chose* ; pour dire, lui en ôter les moyens. *Cela l'a mis hors d'état de travailler.*

On dit, *mettre en droit* ; pour dire, donner un juste droit, un

juste sujet. *Cela l'a mis en droit de former une nouvelle demande.*

On dit, *mettre en crédit, en faveur, en réputation, &c.* pour dire, donner du crédit, de la faveur, de la réputation, &c. *Cet ouvrage a mis cet auteur en réputation.* Et l'on dit familièrement dans un sens contraire, *mettre en guignon.*

On dit, *mettre ses effets à couvert*; ce qui s'entend ordinairement dans le commerce, d'un Négociant qui détourne ce qu'il a de meilleur & de plus précieux, dans le dessein d'une banqueroute frauduleuse.

On dit familièrement, *mettre le nez dans les affaires*; pour dire, s'ingérer dans les affaires, en prendre connoissance. Et *mettre le nez dans les livres*; pour dire, commencer à étudier.

On dit proverbialement, figurément & familièrement de quelqu'un qui est plus curieux qu'il ne faudroit, & qui se mêle mal à propos des choses qui ne le regardent pas, que *c'est un homme qui met son nez partout, qu'il met son nez où il n'a que faire.*

En termes de Palais, on appelle *appointement à mettre*, un appointement qui se prononce dans les affaires légères ou provisoires & qui se remplit ordinairement par une seule requête ou inventaire de production. *Voyez* APPOINTEMENT.

On dit en termes de Palais, *mettre quelqu'un en cause*; pour dire, faire assigner quelqu'un en garantie. Et *mettre en la main du Roi & de Justice*; pour dire, saisir.

On dit aussi en termes de Jurisprudence féodale, *mettre un fief hors de ses mains*; pour dire, se défaire d'un fief qu'on ne peut posséder suivant les lois. Et *mettre un fief en sa*

*table*; pour dire, réunir un fief servant au fief dominant.

On dit, *mettre les lieux en état*; pour dire, faire les réparations nécessaires dans une maison.

On dit, *mettre un procès en état*; pour dire, en achever l'instruction.

On dit en matière criminelle, *se mettre en état*; pour dire, se constituer prisonnier pour se purger du crime dont on est accusé, ou pour faire entériner des lettres de grâce.

On dit, *mettre un homme en justice*; pour dire, le poursuivre criminellement.

En parlant de la Juridiction des Maréchaux de France, on dit, *mettre quelqu'un aux arrêts*; pour dire, ordonner qu'il aura le lieu où il est pour prison, & qu'il ne pourra pas en partir. Et en parlant de toute autre justice militaire, on dit dans une acception pareille, qu'on a mis un *Officier aux arrêts.*

On dit, *mettre le pied en quelque lieu*; pour dire, y entrer, y arriver. *Il y a long temps qu'il ne met plus le pied dans cette maison.*

On dit d'une personne languissante & qui a peine à marcher, qu'elle ne sauroit *mettre un pied devant l'autre.*

On dit figurément, *mettre l'honneur sous les pieds*; pour dire ne se soucier point de son honneur. Et *mettre une injure sous les pieds*; pour dire, l'oublier, n'en conserver aucun ressentiment.

On dit aussi, *mettre une injure aux pieds du crucifix*; pour dire, la pardonner, en faire le sacrifice à Dieu.

On dit proverbialement & figurément, *mettre le marché à la main à quelqu'un*; pour dire, qu'on est disposé à rompre l'engagement qu'on a avec lui & qu'on ne s'en soucie point.



## M E T

On dit aussi *mettre le marché à la main à quelqu'un* ; pour dire , le défier au combat sur quelque contestation, lui offrir de prendre telle voie qu'il voudra pour se satisfaire.

On dit *se mettre en repos, se mettre l'esprit en repos, mettre l'esprit en repos à quelqu'un* ; pour dire, se donner du repos d'esprit, ne point s'inquiéter, calmer les inquiétudes d'un autre.

On dit *se mettre au jeu* ; pour dire, commencer à jouer une partie. Et *se mettre dans le jeu* ; pour dire, s'adonner au jeu.

On dit, *se mettre à l'étude* ; pour dire, commencer son étude habituelle. Et *se mettre dans la dévotion* ; pour dire, se livrer aux pratiques de dévotion.

On dit, *se mettre au commerce* ; pour dire, s'appliquer au commerce. *Il veut se mettre au commerce.*

On dit, *mettre un enfant au monde* ; pour dire, accoucher. Et figurément, *mettre quelqu'un dans le monde* ; pour dire, lui donner entrée dans le monde, l'y introduire, l'y établir.

On dit, *mettre en terre* ; pour dire, enterrer. *On vient de le mettre en terre.*

On dit, *mettre un enfant en nourrice* ; pour dire, le donner à une nourrice pour le nourrir, l'élever & en prendre soin.

On dit *mettre une chose au jour* ; pour dire, la rendre publique, faire que tout le monde la sache. Et *mettre un livre au jour* ; pour dire, le faire imprimer, le donner au public. On disoit autrefois dans le même sens, *mettre un livre en lumière.*

On dit aussi, *mettre une chose en évidence* ; pour dire, faire connoître évidemment ce qui en est.

## M E T

23

On dit en termes de Peinture, *mettre en petit*, lorsqu'un peintre, copiant un tableau, en réduit les figures & tout le dessein à une grandeur beaucoup au-dessous de celle de l'original. Et dans un sens contraire on dit, *mettre en grand.*

On dit, *mettre son espérance, sa confiance en quelqu'un* ; pour dire, espérer en quelqu'un, se confier en quelqu'un, en attendre du secours, de la protection.

On dit, *mettre quelqu'un en besogne* ; pour dire, lui donner de l'ouvrage, lui donner à travailler. *Il met en besogne beaucoup d'ouvriers.*

On dit, *mettre en métier, mettre en apprentissage* ; pour dire, faire apprendre un métier. *Il a mis son fils en apprentissage chez un orfèvre.*

On dit figurément, *mettre quelqu'un sur les dents* ; pour dire, épuiser ses forces. *Cette maladie l'a mis sur les dents.*

On dit, *mettre une terre en labour* ; pour dire, labourer une terre qui étoit en friche, en pré, en verger, &c. pour lui faire porter du blé. Et *mettre une terre en pré, en fainfoin* ; pour dire, la préparer & la semer pour lui faire porter de l'herbe, du fainfoin.

On dit, *mettre un domestique dehors* ; pour dire, le renvoyer, le chasser. *Elle veut mettre son laquais dehors.*

On dit, *mettre en goût, dans le goût* ; pour dire, donner du goût pour quelque chose. *Cela l'a mis en goût de s'appliquer à la géométrie. Son père ne put pas le mettre dans le goût d'étudier les mathématiques.*

On dit familièrement, *mettre les autres en train* ; pour dire, être le premier à les porter à quelque chose. *Il les a mis en train de disputer.*

Il signifie aussi, animer une com-

pagnie, l'exciter à la joie. *Il falloit ces deux femmes pour nous mettre en train.*

On dit encore, *mettre en belle humeur, de belle humeur*; pour dire, donner de la gaieté, de la joie. Et dans un sens contraire, on dit, *mettre en mauvaise humeur, de mauvaise humeur.*

On dit familièrement, *se mettre en ménage*; pour dire, se marier. Et *se mettre en son ménage*; pour dire, prendre son ménage.

On dit, *se mettre en frais, en dépense*; pour dire, faire quelque dépense extraordinaire pour quelque chose. Et figurément, *se mettre en frais pour quelque chose*; pour dire, prendre beaucoup de soin pour faire réussir quelque chose. *C'est en vain qu'il se met en frais pour cela.*

On dit ironiquement d'un avare qui fait quelque dépense, *qu'il s'est mis en frais*. Et figurément de quelqu'un qui fait plus qu'il n'a coutume de faire, *qu'il se met, ou il s'est mis en frais.*

On dit, *se mettre en haleine*; pour dire, travailler à acquérir par l'exercice une plus grande facilité de faire quelque chose. *Quand il se sera mis en haleine il ira grand train.*

On dit, *se mettre dans les tableaux, dans les bronzes, dans les porcelaines*; pour dire, ramasser, recueillir des tableaux, des bronzes, des porcelaines.

On dit dans une acception pareille, *se mettre dans la curiosité.*

On dit, *mettre une chose en avant*; pour dire, en faire la proposition. *Il mit ce projet en avant, mais il ne fut pas goûté.*

On dit aussi, *mettre une chose en avant*; pour dire, soutenir qu'elle est vraie. *C'est lui qui a mis cette imposture en avant.*

On dit encore, *mettre une chose en fait*; pour dire, soutenir qu'un fait est vrai, que ce qu'on dit est véritable. *Il mit en fait qu'on l'avoit trompé.*

On dit, *mettre deux, ou plusieurs choses en comparaison, en parallèle*; pour dire, les comparer ensemble. Et *les mettre en balance*; pour dire, hésiter à se déterminer sur le choix.

On dit, *mettre aux abois*; pour dire, réduire aux dernières extrémités. Et *mettre à l'amende*; pour dire, condamner à l'amende. *On mit le cabaretier à l'amende.*

On dit, *mettre une personne à la besace, à l'aumône*; pour dire, la réduire à la mendicité, à une extrême indigence. *Ce procès l'a mis à l'aumône.*

On dit dans le même sens, *mettre quelqu'un au blanc.*

On dit *mettre une personne à la raison*; pour dire, la réduire à faire ce qu'on souhaite, ou ce qu'elle doit faire. *On ne peut pas venir à bout de le mettre à la raison.*

On dit dans le style familier, *mettre quelqu'un à bien*; pour dire, lui faire quitter ses mauvaises habitudes, le porter au bien. Dans le sens opposé, on dit, *mettre à mal*; & cela se dit plus ordinairement en parlant des femmes qu'on séduit. *Son projet étoit de mettre cette femme à mal.*

On dit aussi dans le discours familier, *mettre quelqu'un à mal*; pour dire, le détourner de ses devoirs & l'engager à faire mal.

On dit, *mettre quelqu'un au pis*; pour dire, le désir de faire du pis qu'il pourra. Et *mettre une chose au pis*; pour dire, la regarder, la considérer dans le pire état où elle puisse être.

On dit, *mettre deux personnes mal ensemble* pour dire, les brouiller

## M E T

ler ensemble. Et l'on dit *se mettre mal avec quelqu'un* ; pour dire , se brouiller avec lui.

Dans tous ces sens , jamais *mal* ne se met avant le verbe.

On dit absolument , *se mettre bien* ; pour dire , se bien habiller. Et *se mettre mal* ; pour dire , se mal habiller.

Dans ce sens , lorsque le verbe est employé au participe , on met toujours les adverbes *bien* & *mal* avant le participe. *Elle est fort bien mise. Vous êtes fort mal mis.* Mais il faut remarquer que cela ne s'observe que dans les adverbes *bien* & *mal* ; car on peut dire , *il est mis proprement. Il est mis de travers , ridiculement.*

On dit , *mettre une personne en compromis* ; pour dire , la mêler sans son consentement dans des affaires ou dans des discours qui la commettent ; se servir de son nom sans son aveu. Et l'on dit , *mettre une affaire en compromis* ; pour dire , en laisser la décision au jugement d'un ou de plusieurs arbitres.

On dit aussi familièrement , *mettre quelqu'un en jeu* ; pour dire , citer quelqu'un sans sa participation , le mêler dans une affaire sans son aveu. *Pourquoi s'avisoit-il de nous mettre en jeu ?*

On dit proverbialement , *mettre quelqu'un à quia* , *mettre quelqu'un au sac* ; pour dire , le réduire à ne savoir plus que répondre.

On dit , *mettre une personne en peine* ; pour dire , lui donner de l'inquiétude. *Il vient de recevoir un lettre qui le met en peine.*

On dit , *mettre en colère* , *en fureur* ; pour dire , fâcher , irriter , rendre furieux. Et *mettre au désespoir* ; pour dire , réduire au désespoir. Cette dernière phrase s'em-

Tome XVIII.

## M E T

25

ploie plus ordinairement par exagération qu'autrement.

On dit proverbialement , qu'on *met un homme hors des gonds* ; pour dire ; que la colère l'emporte. *Quand on lui parle de son procès , on le met hors des gonds.*

On dit , *mettre une personne à bout* ; pour dire , la réduire à ne savoir plus que faire , que dire.

On dit familièrement , *mettre le cœur au ventre à quelqu'un* ; pour dire , lui donner du courage.

On dit , *mettre une chose au hasard* ; pour dire ; en laisser l'événement au hasard. Et *se mettre au hasard d'être écrasé , d'être ruiné , &c.* pour dire , s'exposer au danger d'être écrasé , d'être ruiné , &c.

On dit , que *le désordre s'est mis dans un état , dans une armée , &c.* Et cela se dit aussi de la dissension , de la division , & généralement de toutes les choses morales ou physiques qui se communiquent aisément d'elles-mêmes , comme dans ces phrases ; *la frayeur se mit dans l'armée. Le scorbut se mit dans la flotte.*

On dit , *mettre ordre à quelque chose* ; pour dire , y pourvoir. *Il étoit temps qu'elle mit ordre à ses affaires.*

On dit encore dans le même sens , *mettre ordre que... On mit ordre que personne ne pût sortir de la ville.*

On dit , *mettre fin à une chose* ; pour dire , la terminer , la faire cesser. *Il est temps de mettre fin à ces discussions.*

On dit aussi , *mettre une aventure , une entreprise à fin , à chef* ; mais le premier n'a guère d'usage que dans le style des Romans de Chevalerie , & l'autre est vieux.

On dit , *mettre des paroles en musique* ; pour dire , faire un air sur des paroles. Et *mettre un argument en forme* ; pour dire , lui donner la

D

forme qu'il doit avoir selon les règles de la logique.

On dit, *mettre du latin en françois* ; pour dire, traduire en françois ce qui étoit en latin. Et *mettre une pensée en vers, de la prose en vers* ; pour dire, énoncer en vers une pensée, exprimer en vers ce qui étoit en prose.

On dit, *mettre une chose en exécution* ; pour dire, l'exécuter. *C'est une idée qu'il faut mettre en exécution.* Et dans le même sens, on dit en termes de Palais, *mettre un arrêt à exécution.*

On dit aussi en termes de Palais, *mettre l'appellation au néant* ; pour dire, débouter d'un appel. Et *mettre l'appellation & ce dont est appel au néant* ; pour dire, infirmer la Sentence. Et il faut remarquer que cette manière de prononcer n'appartient qu'aux Cours souveraines.

On dit, *mettre tout à feu & à sang* ; pour dire, brûler un pays, une ville, en massacrer les habitans.

On dit, *se mettre en chemise* ; pour dire, ôter tous ses habits hormis sa chemise. Et dans un sens pareil, *se mettre en veste.*

On dit que *les voleurs ont mis un homme en chemise* ; pour dire, qu'ils l'ont entièrement dépouillé & ne lui ont laissé que sa chemise.

On dit aussi figurément & familièrement, *mettre un homme en chemise* ; pour dire, le ruiner entièrement.

On dit proverbialement & figurément, *mettre du foin dans ses bottes* ; pour dire, amasser bien de l'argent dans un emploi, y bien faire ses affaires. On dit populairement & proverbialement, *mettre le pied dans la vigne du Seigneur* ; pour dire, s'enivrer.

On dit, *mettre quelqu'un dans*

*son tort* ; pour dire, lui faire des propositions si raisonnables dans les affaires qu'on a à démêler avec lui, qu'il ait tort de ne les pas accepter, avoir de bons procédés avec lui quand il en a de mauvais.

On dit, *mettre quelqu'un au fait* ; pour dire, l'instruire de quelque chose qu'il lui importe de savoir, lui donner sur cela toutes les lumières nécessaires.

On dit dans le style familier, *qu'on a mis une personne à même* ; pour dire, qu'on lui a donné moyen de se satisfaire entièrement sur les choses qui lui font plaisir.

On dit, *qu'un cerf a mis bas, a mis sa tête bas* ; pour dire, qu'il s'est dépouillé de son bois, que son bois est tombé. Et *qu'une chienne a mis bas* ; pour dire, qu'elle a fait ses petits. Cette dernière phrase se dit aussi des femelles de quelques autres animaux.

On dit, *mettre le tout pour le tout* ; pour dire, employer tout ce qu'on a d'amis, de crédit & de pouvoir pour faire réussir une chose, risquer tout pour cela.

On dit, *qu'une personne se met à tout* ; pour dire, qu'elle ne fait point de difficulté de se rabaisser à des choses qui paroissent au-dessous d'elle ; & cela se dit ordinairement d'une personne officieuse & serviable pour ses amis, ou d'un domestique qui ne refuse de faire aucune des choses relatives au service d'une maison.

On dit dans le style familier, *qu'il ne faut pas mettre ses amis à tous les jours* ; pour dire, qu'il faut les réserver pour les choses essentielles, & ne les pas employer pour toutes sortes d'affaires. Et cela se dit plus particulièrement en parlant

des personnes de crédit & de considération.

On dit aussi familièrement, qu'il ne faut pas se mettre à tous les jours; pour dire, qu'il ne faut pas se communiquer trop familièrement à toutes sortes de personnes.

On dit figurément & familièrement, *mettre le feu aux étoupes*; pour dire, échauffer les esprits, les exciter à la colère, à l'amour.

On dit, *mettre en gage*; pour dire, engager pour avoir de l'argent. *Elle a mis ses diamans en gage.*

On dit, *mettre au-dessus d'un autre*; pour dire, enchérir sur le prix qui a été offert d'une marchandise dans une vente publique.

On dit, *mettre de bon argent avec du mauvais*; pour dire, faire des avances ou dépenses, sans espérance de les récupérer.

On dit proverbialement, figurément & familièrement, *mettre quelque chose du côté de l'épée*; pour dire, mettre quelque profit, quelque gain à couvert, en réserve. Et cela se dit souvent en mauvaise part.

On dit proverbialement & figurément, *mettre les clefs sur la fosse*; pour dire, renoncer à la succession ou à la communauté d'une personne décédée.

On dit, *mettre au ban de l'Empire*; pour dire, déclarer que quelque Prince ou quelque ville a encouru les peines portées par les lois de l'Empire en certains cas, ce qui emporte toujours confiscation; & cela ne se dit qu'en parlant des affaires d'Allemagne.

On dit proverbialement & figurément de quelqu'un, qu'il a mis de l'eau dans son vin; pour dire, qu'il a modéré son emportement, ses prétentions, &c.

On dit en termes de Charpen-

terie, *mettre un bois en chantier*; pour dire, passer une pièce de bois sur deux autres pour la travailler. Et *mettre les bois en leur raison*; pour dire, poser les pièces de bois qui doivent servir à un édifice, sur des chantiers, chaque morceau en son lieu.

On dit en termes de Boisseliers, *mettre l'ame*; pour exprimer l'action par laquelle ces artisans garnissent les soufflets d'une sorte de soupape de cuir, par laquelle l'air s'introduit dans le soufflet quand on l'ouvre, & sort par la douille quand on la ferme. Et l'on dit aussi chez les mêmes ouvriers, *mettre en tenon*; pour dire, retenir les deux extrémités du corps du seau dans un tenon, pour les clouer plus facilement ensemble.

On dit en termes de Boutonniers, *mettre en soie*; pour dire, couvrir des morceaux de vélin découpés à l'emporte-pièce, d'une soie qui s'étend dessus à mesure qu'on l'amène avec la bobine que l'on tient en la main.

METTRE, se construit quelquefois avec le pronom personnel & un autre verbe à l'infinitif, régi de la particule *à*; & alors il marque ordinairement le commencement d'une action. *Ils vont se mettre à jouer. Sa femme se mit à crier. Dès qu'ils furent assemblés, ils se mirent à disputer, &c.* ce qui veut dire proprement, *ils vont commencer à jouer. Sa femme commence à crier. Dès qu'ils furent ensemble, ils commencerent à disputer, &c.*

Quelquefois pourtant ce verbe a une signification un peu différente, & il marque commencement ou continuation d'action & d'application, comme dans ces phrases. *Il s'est mis à la pratique; depuis qu'il*

*s'est mis à fréquenter de mauvaises compagnies, il n'a plus de religion; quand une fois on s'est mis à ne rien faire; ce qui veut dire proprement, il s'est adonné à la pratique; depuis qu'il a pris l'habitude de fréquenter de mauvaises compagnies, il n'a plus de religion; quand on est accoutumé une fois à ne rien faire.*

On dit familièrement, *se mettre après quelqu'un*; pour dire, se jeter sur quelqu'un pour le maltraiter. *Ils se mirent après lui & lui déchirèrent ses habits.*

On dit aussi familièrement, *se mettre après quelqu'un*; pour dire, le presser, l'importuner pour lui faire faire ce qu'on veut. *Elle se mit après lui pour le faire repartir.*

**METTRE**, se construit encore quelquefois avec l'infinitif d'un autre verbe sans aucune particule précédente. On dit, *mettre cuire du poisson; mettre infuser des fleurs; mettre sécher du linge; &c.* pour dire, faire cuire du poisson; faire infuser des fleurs, &c.

*Voyez PLACER*, pour les différences relatives qui en distinguent *mettre*, &c.

On trouvera au mot **ADMETTRE**, la conjugaison & la quantité prosodique du verbe *mettre*.

**METTRIEUX**; vieux mots qui signifioit autrefois fagots.

**METZ**; ville forte, épiscopale & considérable de France, capitale du pays Messin, située au confluent de la Seille & de la Moselle, à dix lieues, nord-ouest, de Nancy, 12 lieues, sud, de Luxembourg, & 72, est-nord-est, de Paris, sous le 23<sup>e</sup>. degré 51 minutes de longitude, & le 49<sup>e</sup>, 7 minutes. 6 secondes de latitude. C'est le siège d'un Parlement, d'un Présidial, d'un Baillage, d'une Table de Marbre, d'une Mai-

trise particulière des Eaux & Forêts, d'une Jurisdiction Consulaire, &c.

Il y a outre le Chapitre de la Cathédrale, trois Chapitres d'Eglises Collégiales, quatre Abbayes royales d'hommes, deux de filles, 15 Paroisses, 2 Séminaires, des Chanoines réguliers, des Augustins, des grands Carmes, des Carmes déchauffés, des Célestins, des Dominicains, des Minimes, des Récollets, des filles de l'Ave Maria, des Carmelites, des Religieuses de Sainte Claire, de la Congrégation, de la Doctrine Chrétienne, de la Madeleine, de la Propagation de la Foi, du Refuge, de la Visitation, des Dominicaines, des Ursulines, &c. & l'on y compte environ quarante mille ames.

Il y a aussi dans cette ville une Académie ou Société royale des Sciences & des Arts, laquelle a été établie par lettres-patentes du mois de Juillet 1760. Les objets qu'embrasse cette Académie sont particulièrement l'histoire Militaire, civile, Topographique, Numismatique & Naturelle de la province des trois Evêchés; la connoissance générale & particulière du climat, ainsi que du sol de cette province, & des différentes productions qui conviennent le mieux à chacune de ses parties; la culture des terres, des vignes, des arbres & des plantes; la recherche des meilleurs moyens d'amélioration pour ces différentes cultures; l'examen & la fouille des terres, pour découvrir & apprécier les mines, les fossiles, & surtout les bancs de sel qu'on croit devoir se trouver dans les côreaux qui bordent la rivière de Seille; les moyens de perfectionner les Manufactures & les Arts mécaniques; l'étude de la Physique expé-

rimentale, de la Botanique, & de toutes les parties des Mathématiques relatives à ces objets ; mais par préférence, ceux de première utilité & d'un plus grand avantage pour les différentes branches de commerce & le progrès de la culture des terres, dans les divers genres dont elles pourront être susceptibles dans la province.

Le Maréchal de Belle-Isle a donné à cette Académie dont il étoit protecteur, une somme de soixante mille livres pour fonder annuellement des prix, &c.

Le commerce de cette ville est assez considérable : on y fabrique des armes, des mouffelines, des toiles de coton, des toiles peintes, &c. Il n'y a personne qui ne connoisse les confitures de mirabelles qu'on y prépare & qui s'envoient dans la plupart des pays de l'Europe.

Metz est une ville fort ancienne & qui étoit illustre sous l'Empire Romain ; car Tacite lui donne le titre de ville alliée. Elle est une des premières villes des Gaules qui, déposant son ancienne barbarie, se soit policée à la manière des Romains & d'après leur exemple. Elle se signala par de magnifiques ouvrages, & donna à ses rues les mêmes noms que portoient les rues de Rome les plus fréquentées, comme nous l'apprenons des inscriptions du pays. Elle avoit un amphithéâtre, ainsi qu'un beau palais dont parle Grégoire de Tours, & qui a servi dans la suite de demeure aux Rois d'Austrasie pendant environ 170 ans. Elle fit construire ce bel aqueduc, dont les arches traversant la Moselle, s'élevoient plus de cent pieds au-dessus du courant de la rivière, ouvrage presque égal à ce qui s'étoit jamais fait de

plus magnifique dans ce genre. Mais cette ville après avoir été très-florissante, fut entièrement ruinée par les Huns, lorsqu'ils envahirent les Gaules sous Attila.

Les Francs, sous Childéric, s'emparèrent des pays de Metz & de Treves, & y dominoient du temps de Sidonius-Apollinaris. Clovis en resta le maître, ainsi que des pays voisins. Metz continua d'être le siège des Rois de la France orientale ou d'Austrasie, & devint encore plus considérable que sous les Romains, parceque ces Rois d'Austrasie étendoient leur domination jusqu'en Saxe & en Pannonie. Les habitans de Metz les reconnurent pour leurs maîtres. Après eux ils agrèrèrent pour souverains les Empereurs allemands, qui conquièrent le Royaume d'Austrasie.

Il est vrai que les Evêques & les Comtes qui étoient gouverneurs héréditaires de Metz, y eurent beaucoup d'autorité. Mais les Empereurs seuls jouissoient du suprême domaine. Si les Prélats de cette ville y barotoient monnoie, ce droit leur étoit commun avec d'autres Evêques & avec plusieurs Abbés en France, qui pour cela ne prétendoient pas être souverains. Enfin il est constant que sous Charles-Quint Metz étoit une ville Impériale libre, qui ne reconnoissoit pour chef que l'Empereur.

Les choses étoient en cet état l'an 1552, lorsque Henri II, par brigue & par adresse, s'empara de Metz & s'en établit le protecteur. Charles-Quint assiégea bientôt cette ville avec une puissante armée, mais il fut contraint d'en lever le siège par la défense vigoureuse du Duc de Guise. Cependant les Evêques de Metz admirèrent la souveraineté des Empereurs, reçurent d'eux les in-

vestitures & leur rendirent la foi & hommage. Cet arrangement subsista jusqu'à l'an 1633, que Louis XIII se déclara Seigneur souverain de Metz, Toul & Verdun, & du temporel des trois Évêchés, ce qui fut confirmé par le traité de Westphalie en 1648. On ne réserva que le droit métropolitain sur ces Évêchés à l'Archevêque de Treves, Electeur de l'Empire.

L'Évêché de Metz subsiste depuis le commencement du quatrième siècle, & c'est un des plus considérables qui soient à la nomination du Roi. L'Évêque prend le titre de Prince du Saint Empire, & jouit de quatre-vingt-dix mille livres de rente; son Diocèse contient environ 620 paroisses.

Metz est la seule ville du Royaume où les Juifs aient une Synagogue, & où ils soient soufferts ouvertement. On eut bien de la peine en 1565 à accorder cette dernière grâce, comme on s'exprimoit alors, à deux seules familles juives; mais le besoin a engagé d'étendre insensiblement la tolérance, en sorte qu'en 1698 on comptoit dans Metz 300 familles juives, dont l'établissement, confirmé par Louis XIV, a produit de grands avantages au pays. Pour le prouver, il suffit de remarquer que pendant la guerre de 1700, les Juifs de Metz ont remonté la cavalerie de chevaux, & ont fait naître en ce genre un commerce de plus de cent mille écus de bénéfice par an à l'État.

Les Habitans de Metz & du pays Messin, ont prétendu l'exemption des droits de *francs-fiefs*; mais ils ont été déboutés de cette prétention par Arrêt du Conseil du 18 Avril 1713. Les Maire, Échevins & gens des trois Ordres de la ville de Metz

représentèrent que suivant l'article 2 du tit. 1 de la Coutume de Metz & pays Messin, tous citoyens & bourgeois peuvent acquérir & posséder seigneuries, fiefs, franc-aleu & toute autre sorte de biens; & qu'en conséquence, ils ont été maintenus dans l'exemption du droit de franc-fief, lors de la recherche de 1692, par un Arrêt du Conseil du 22 Août 1693; on leur opposa que la permission accordée par la Coutume, ne peut procurer l'exemption du droit de franc-fief aux roturiers qui possèdent des biens nobles; que l'Arrêt de 1693, n'étoit qu'un abonnement, au moyen de la somme de 75000 livres qui fut alors payée; qu'ainsi ils étoient dans le cas de la déclaration du 16 Juillet 1702. Par l'Arrêt du Conseil du 18 Avril 1713, il fut ordonné que ladite Déclaration seroit exécutée, & en conséquence que les bourgeois & habitans roturiers de la ville de Metz qui possèdent des fiefs & autres biens nobles, & qui ne justifieroient pas, par quittances valables, avoir contribué au prix de l'abonnement fait en 1693, seroient tenus d'en payer les droits de francs-fiefs, au moyen de quoi ils demeureroient exempts desdits droits pendant leur vie, non-seulement pour les fiefs & autres biens qu'ils possédoient, mais encore pour ceux qu'ils pourroient acquérir à l'avenir à quelque titre que ce fût.

Il s'est ensuite élevé des contestations sur l'interprétation de cet Arrêt; le sieur Fort, Exempt de la Maréchaussée & habitant de Metz, qui avoit payé en 1736, une somme de 55 livres pour droit de franc-fief de la moitié d'une seigneurie dont il étoit propriétaire, fut ensuite recherché pour le droit de franc-fief d'une autre terre qu'il venoit d'ac-



quérir ; il prétendit que, suivant l'Arrêt de 1713, tous les habitans de Metz n'étoient assujétis qu'une seule fois pendant leur vie au paiement du droit de franc-fief, sans qu'on pût leur rien demander après ce paiement pour les autres biens qu'ils possédoient ou qu'ils acqueroient par la suite, à quelque titre que ce fût ; les Maires, Échevins & gens des trois Ordres de la ville de Metz, intervinrent & réclamèrent encore l'exemption du droit de franc-fief, sur le fondement de la coutume & des privilèges accordés à la ville & confirmés par nos Rois, même en 1717 par le Roi regnant ; ils ajoutèrent que l'Arrêt de 1713 avoit été surpris sur la supposition d'un abonnement fait en 1693, & que d'ailleurs, suivant cet Arrêt même, le sieur Fort étoit inquieté mal à-propos ; mais, par Arrêt du Conseil du trois Octobre 1741, rendu sur ces contestations, il a été ordonné que les Édits des mois de Mai 1708 & Septembre 1710, seroient exécutés selon leur forme & teneur ; & en conséquence, sans avoir égard à la demande du sieur Fort, ni à celle des Maires, Échevins & gens des trois Ordres de la ville de Metz, portée par leur requête en intervention dont Sa Majesté les a déboutés, ledit sieur Fort a été condamné au paiement du droit de franc-fief à lui demandé.

**METZCUITLAtl** ; suivant François Ximenez, on appelle ainsi au Mexique une pierre qui ressemble à la pierre spéculaire ou au Gypse en lames, mais qui est un vrai talc, vu que l'action du feu ne produit aucun changement sur elle. Cette pierre est d'un jaune d'or tirant un peu sur le pourpre.

**METZU** ; ( Gabriel ) nom d'un Pein-

tre qui naquit à Leyde en 1615 & mourut à Amsterdam en 1658. Il a fait peu de tableaux ; mais ils sont précieux par l'art avec lequel il a su rendre les beautés de la nature. La finesse & la légèreté de la touche, la fraîcheur du coloris, l'intelligence du clair obscur, l'exactitude du dessein, se font également admirer dans ses ouvrages. Il ne peignoit qu'en petit. La plupart de ses sujets sont de caprice. Le Roi a un seul tableau de Merzu ; il représente une femme tenant un verre à la main & un cavalier qui la salue.

**MEVANIA** ; nom d'une ancienne ville d'Italie dans l'Ombrie. Elle fut fameuse par la quantité de bêtes à cornes blanches, qu'on y élevoit pour les sacrifices.

**MÉVAT** ; nom d'une Province des Indes orientales, dans les états du grand Mogol. Elle est bornée au nord par la province de Varal, à l'orient par le Royaume de Morang, au midi par celui de Patna, & à l'occident par le Gange.

**MEUBLANT**, adjectif masculin, & terme de Pratique qui n'a d'usage que dans cette phrase, *meubles meublans* ; pour dire, les ustentiles & tout ce qui sert à garnir, à orner une maison & qui n'en fait point partie. Voyez **MEUBLE**.

**MEUBLE** ; substantif masculin. *Supellex*. On appelle ainsi tous les biens qui ne tiennent point lieu de fonds & qui se peuvent transporter. Dans ce sens on dit aussi adjectivement, *biens-meubles*, par apposition à *biens immeubles*. Voyez **IMMEUBLE**.

On fait beaucoup de distinction entre les meubles & les immeubles, parceque les immeubles en général sont susceptibles d'hypothèque & qu'ils reçoivent d'ailleurs accidentellement la qualité de propres, dont

les possesseurs ne peuvent disposer par testament que d'une partie, suivant la plupart des Coutumes; au lieu que les meubles sont réputés acquêts dans tous les pays, & qu'ils forment toujours des biens libres, qui ne sont susceptibles d'hypothèque que quand la loi municipale les y soumet, comme en Bretagne, en Normandie & en pays de Droit Écrit, &c.

Les meubles meublans, la vaisselle d'argent, les pierreries, les deniers comptans, le linge de toute espèce, les habits & ustensiles de cuisine, les actions qui résultent des billets, les promesses, les obligations, les arrérages de rentes, les chevaux, équipages, bestiaux & troupeaux tout cela est réputé meuble.

Il y a pourtant quelques coutumes où les bestiaux d'une métairie sont censés faire partie du fonds, & par conséquent immeubles.

Les matériaux préparés & amenés sur les lieux pour bâtir sont aussi réputés meubles tant qu'ils ne sont point employés.

Il en est de même des presses d'imprimerie, des moulins sur bateaux, des pressoirs qui se peuvent désassembler, du poisson en boutique ou réservoir & des pigeons en volière destinés pour l'usage de la maison.

C'est ainsi que le bois coupé, le blé, foin ou grain scié ou fauché est réputé meuble, quoiqu'il soit encore sur le champ & non transporté.

Il y a même des choses qui sont réputées meubles par fiction, quoiqu'elles ne le soient pas encore en effet.

Tels sont dans certaines Coutumes les fruits naturels ou indus-

triaux, lesquels sont réputés meubles après le temps de la maturité ou coupe ordinaire, quoiqu'ils ne soient pas encore séparés du fonds.

Les fruits pendans par les racines sont aussi réputés meubles, relativement aux conjoints.

Un immeuble est réputé meuble en tout ou en partie, en vertu d'une clause d'ameublissement.

En Artois, les catheux secs, qui sont les bâtimens & les catheux verds, qui sont les arbres, sont réputés meubles dans les successions.

Dans les successions, les arrérages de rentes & loyers de maisons échus au jour du décès, appartiennent à l'héritier du mobilier par proportion de temps, quand même le terme fixé pour les payer, ne seroit pas arrivé, parcequ'ils étoient de jour en jour, & que le temps convenu pour les payer n'est que pour la commodité des payemens.

Mais cela n'a pas lieu à l'égard des revenus des biens de campagne, c'est la récolte des fruits qu'il faut considérer, pour décider si le revenu appartient à l'héritier des meubles ou des immeubles, & non pas le terme fixé pour payer les fermages.

Les pratiques des Procureurs, des Notaires & des Huissiers, sont meubles & ne sont pas, comme l'Office, susceptibles d'hypothèque en faveur de certains créanciers.

Les deniers consignés pour rachat ou remboursement d'une rente, sont meubles, quand la rente appartient à un majeur; autrement s'ils appartiennent à un mineur, les deniers sont fictivement immeubles jusqu'à la majorité du propriétaire de la rente; & s'il décède, ils appartiennent à l'héritier qui auroit succédé à la rente.

En Auvergne les meubles sont susceptibles d'affectation par côtés & lignes, lorsque le défunt les tenoit par voie de succession, de celui qui les a possédés le premier dans la famille. C'est une Jurisprudence particulière à la Coutume d'Auvergne, & que ses commentateurs expriment par les mots : *les meubles estoquent au premier degré de succession.*

Une Sentence rendue au Châtelet le 4 Décembre 1683, confirmée par Arrêt du 30 Mars 1685, & des Lettres patentes du mois d'Août de la même année, enregistrées au Parlement le 13 Mars 1692, déclarent que le privilège des coches & carrosses allant de Paris à Versailles est mobilier de sa nature, parceque ce privilège n'est concédé que pour un temps. Il en est de même des privilèges accordés aux Imprimeurs & Libraires pour l'impression des livres.

Mais les droits des messageries, carrosses & coches sont constamment immeubles ; c'est à ce titre que l'article 10 de l'Édit du mois de Mai 1749 les a assujétis au payement du vingtième.

Celui qui possède des meubles, en est présumé le propriétaire, il ne lui faut pas d'autre titre que sa possession.

La vente des meubles, sans déplacement & sans dépouiller le possesseur, ne sauroit préjudicier aux créanciers du vendeur, qui peuvent toujours les faire saisir nonobstant cette vente.

Cependant si les meubles avoient été loués par un tapissier ou autre marchand de meubles par un bail passé devant Notaire, sans fraude, antérieurement à la saisie du créancier, la possession n'induiroit pas

*Tome XVIII.*

alors une propriété au préjudice du tapissier, qui seroit toujours reçu à réclamer la chose en affirmant qu'elle lui appartient ; tel est l'usage du Châtelet : il n'y a que le propriétaire de la maison au privilège duquel ces sortes de baux ne peuvent préjudicier.

Les actions sont meubles ou immeubles, selon leur objet. Si l'action tend à avoir quelque chose de mobilier, elle est meuble ou mobilière ; si elle a pour objet un immeuble, elle est de même nature.

Quoique suivant le droit commun, les rentes constituées soient réputées immeubles, cependant elles sont meubles dans quelques coutumes & principalement dans celles des Pays-Bas.

Le Parlement de Toulouse a, par Arrêt rendu le 2 Juin 1706, déclaré que les rentes constituées à prix d'argent dans son ressort, sont meubles, soit qu'elles appartiennent à des particuliers ou à des communautés & gens de main-morte.

Les rentes constituées sont meubles dans le ressort du Parlement de Dijon.

Il en est de même à Rheims & dans le ressort de la Cour souveraine de Lorraine.

A Paris les rentes perpétuelles constituées à prix d'argent, sont immeubles, ainsi que les promesses de passer contrat de constitution ; mais les arrérages sont meubles. Cependant ils peuvent être immobilisés, quand ils sont saisis réellement, s'il y a bail judiciaire.

Les meubles suivent la personne & le domicile, c'est à-dire qu'en quelque lieu qu'ils se trouvent de fait, ils sont toujours régis par la loi du domicile, soit pour les suc-

E

cessions, soit pour les dispositions que l'on en peut faire.

Il faut excepter le cas de deshérence & de confiscation, dans lequel les meubles appartiennent à chaque Seigneur Haut-Justicier, sur le territoire duquel ils sont trouvés.

Le plus proche parent est héritier des meubles, ce qui n'empêche pas que l'on n'en puisse disposer autrement.

Celui qui est émancipé à l'administration de ses meubles.

La plupart des Coutumes permettent à celui qui est marié ou émancipé ayant l'âge de vingt ans, de disposer de ses meubles, soit entre-vifs ou par testament.

Il est permis, suivant le Droit commun, de léguer tous ses meubles à un autre qu'à l'héritier présomptif, sauf la légitime pour ceux qui ont droit d'en demander une. Il y a aussi quelques coutumes qui restreignent la disposition des meubles quand le testateur n'a ni propres ni acquêts.

Le legs de meubles dans un testament, ne comprend pas tous les effets mobiliers, mais seulement les meubles meublans.

On dit en Droit que *mobiliū vilis est possessio*, ce qui ne signifie autre chose, sinon que l'on n'a pas communément le même attachement pour conserver ses meubles en nature que pour conserver ses immeubles.

Suivant le droit romain, les meubles sont susceptibles d'hypothèque aussi bien que les immeubles; non-seulement ils se distribuent par ordre d'hypothèque entre les créanciers lorsqu'ils sont encore en la possession du débiteur; mais ils peuvent être suivis par hypothèque lorsqu'ils passent entre les mains d'un tiers.

Dans les pays contumiers, on tient pour maxime que les meubles n'ont point de suite par hypothèque, ce qui semble n'exclure que le droit de suite entre les mains d'un tiers; néanmoins on juge aussi qu'ils ne se distribuent point par ordre d'hypothèque, quoiqu'ils soient encore entre les mains du débiteur: c'est le premier saisissant qui est préféré sur le prix.

Il y a néanmoins des créanciers privilégiés qui passent avant le premier saisissant, tel que le nanti du gage.

Il y a des meubles non-saisissables, suivant l'Ordonnance, savoir le lit & l'habit dont le saisi est vêtu, les bêtes & ustensiles de labour. On doit aussi laisser au saisi une vache, trois brebis ou deux chèvres; & aux ecclésiastiques qui sont dans les ordres sacrés, leurs meubles destinés au service divin ou servans à leur usage nécessaire & leurs livres, jusqu'à cinquante écus.

**MEUBLE**, s'emploie encore au singulier, dans un sens plus étroit & dans le discours ordinaire, pour signifier toute la garniture d'un appartement, d'une chambre, d'un cabinet, &c. comme tapisserie, lits, sièges, &c. *Il y a dans sa chambre un meuble de damas jaune.*

**MEUBLE**, est aussi adjectif, & signifie qui est aisé à remuer. Dans ce sens, il n'a d'usage qu'en cette phrase, *terre meuble*; pour dire, une terre légère, aisée à labourer.

**MEUBLÉ**, ÉE; participe passif. *Voyez* **MEUBLER**.

On dit, qu'une personne est bien meublée; pour dire, qu'elle est bien en meubles.

On dit familièrement en parlant d'une personne qui a les dents belles, qu'elle a la bouche bien meublée.

**MEUBLER** ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Apparare. Garnir de meubles. On meuble son appartement.*

On dit aussi , *meubler une ferme ; pour dire , la garnir de tout ce qui sert à la faire valoir.*

La première syllabe est brève & la seconde longue ou brève. *Voyez VERBE.*

**MEUDON** ; bourg & Maison royale de France , sur un côteau , qui s'élève dans une plaine aux bords de la Seine , à deux lieues , sud-ouest , de Paris.

**MÉVÉLÉVITES** ; substantif masculin pluriel & terme de Relation. Espèce de Dervis ou de Religieux turcs , ainsi nommés de Mévéléva leur fondateur. Ils affectent d'être patiens , humbles , modestes & charitables : on en voit à Constantinople conduire dans les rues un cheval chargé d'outres ou de vases remplis d'eau pour la distribuer aux pauvres. Ils gardent un profond silence en présence de leurs supérieurs & des étrangers , & demeurent alors les yeux fixés en terre , la tête baissée & le corps courbé. La plupart s'habillent d'un gros drap de laine brune : leur bonnet , fait de gros poil de chameau tirant sur le blanc , ressemblable à un chapeau haut & large qui n'auroit point de bords. Ils ont toujours les jambes & la poitrine découvertes , que quelques-uns se brûlent avec des fers chauds en signe d'austérité. Ils se ceignent avec une ceinture de cuir , & jeûnent tous les jeudis de l'année.

Au reste , ces Mévélévites , dans les excès de leur dévotion , dansent en tournoyant au son de la flûte , sont grands charlatans & pour la plupart très-débauchés.

**MÉVENDRE** ; verbe actif de la quatrième conjugaison , lequel se conjugue comme **FENDRE**. *Infimo pretio vendere.* Vendre une marchandise au-dessous de sa valeur. *Lorsqu'on voit un marchand mévendre , on doit craindre qu'il ne fasse banqueroute.*

**MÉVENDU** , **UE** ; participe passif. *Voyez MÉVENDRE.*

**MÉVENTE** ; substantif féminin. *Vili pretio venditio.* Vente à vil prix. *Il se trouve souvent de la mévente sur les marchandises sujettes à se gâter ou qui ne sont plus de mode.*

La première syllabe est brève , la seconde longue , & la troisième très-brève.

**MEUGLEMENT** ; *voyez BEUGLEMENT.*

**MEUGLER** ; *voyez BEUGLER.*

**MEULAN** ; ville de France dans le Vexin François , sur la Seine , entre Poissi & Mantes & à 8 lieues , nord-ouest , de Paris. C'est le siège d'un Grenier à Sel , &c.

**MEULE** ; substantif féminin. *Mola.* Corps solide , rond & plat qui sert à broyer. *Une meule de moulin. Il y a dans un moulin la meule de dessous & la meule de dessus. Piquer la meule. battre la meule. On fait du cidre avec des meules de bois.*

**MEULE** , se dit aussi d'une roue de grès dont on se sert pour aiguïser les couteaux & autres ferremens. *Il faut que la meule dont on se sert pour aiguïser , trempe dans l'eau par sa partie inférieure , afin que le frottement n'échauffe pas trop la pièce qu'on aiguïse.*

**MEULE** , se dit en termes de Lapidaires , d'une roue de fer ou d'acier qui sert à tailler les diamans & autres pierres.

**MEULE** , se dit en termes d'Épingliers , d'une roue de fer taillée sur les surfaces en dents plus ou moins

vives, selon l'usage auquel on l'emploie.

**MEULE**, se dit en termes de Fondeurs de cloches, d'un massif de maçonnerie où l'on assujétit un piquet de bois, sur lequel tourne comme sur un pivot une des branches du compas de construction qui sert à construire le moule d'une cloche.

**MEULE**, se dit en termes de Verrerie, des morceaux de verre qui s'attachent aux cannes pendant qu'on s'en sert, & qui s'en détachent quand elles se refroidissent.

**MEULE**, se dit aussi d'un monceau, d'une pile de foin qu'on fait dans les prés. *Une meule de foin. Une grosse meule.*

**MEULE**, se dit en termes de Vénèrie, de la racine dure & raboteuse du bois du cerf. *Les vieux cerfs ont le tour de la meule large & gros.*

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

**MEULIÈRE**; (pierre de) substantif féminin. Pierre dont on fait les meules de moulin.

La pierre de meulière dont on se sert aux environs de Paris, se tire particulièrement de la Ferté-sur-Jouare: C'est une pierre de la nature du caillou ou du quartz; elle est opaque, très-dure & remplie de petits trous. On la trouve par de grands blocs dans la terre.

On appelle aussi *pierre de meulière*, une sorte de moilon de roche, plein de trous & fort dur.

**MEULIÈRE**, se dit encore de la carrière d'où l'on tire ces sortes de pierres.

**MEULOND**; substantif masculin, & terme de Relation. C'est le nom que donnent les Musulmans, à la naissance de Mahomet. Elle n'est pas moins célèbre que celle du Bairam, quoique solennisée d'une manière différente. C'est surtout par le re-

cueillement; par les longues prières & par la simplicité des habits qu'on honore en ce jour, la mémoire du faux prophète. Le Grand Seigneur donne lui-même l'exemple de la modestie. Il se rend le matin à la mosquée, suivi seulement de quelques pages, vêtu de drap blanc, sans dorure ni pierreries. Il assiste au panégyrique de Mahomet, accompagné du Muphti, du Grand Visir & des Bachas, qui sont comme lui très-modestement habillés. Après les prières qui suivent le panégyrique, le Sultan se retire sans cérémonie. Il rentre dans le ferrail par une porte secrète, & passe tout le reste du jour dans une espèce de retraite.

**MEUM**, ou **MÉON**; substantif masculin. Plante fort aromatique ou espèce de fenouil qui vient de lui-même & en abondance en Italie, en Espagne, en France, en Allemagne & en Angleterre. Ses racines sont longues de neuf pouces, branchues, plongées dans la terre obliquement & profondément: elles subsistent pendant l'hiver. Ses feuilles sont semblables à celles du fenouil, mais plus petites, plus nombreuses & plus découpées. Du milieu de ses feuilles s'élèvent des tiges également semblables à celles du fenouil, mais moins grandes; cannelées, creuses, branchues, & terminées par des bouquets de fleurs disposées en ombelles, auxquelles succèdent des fruits à deux-graines oblongues, cannelées, odorantes, amères & un peu âcres. Pendant l'hiver les racines restent garnies de fibres chevelues vers l'origine des tiges: ces fibres ne sont que les queues des feuilles desséchées.

On trouve chez les droguistes la racine sèche de meum. Elle est de

la grosseur du petit doigt, grisâtre en-dehors, pâle en-dedans, contenant une moelle blanchâtre, mucilagineuse, d'une odeur de panais, mais plus aromatique & d'un goût un peu âcre & amer. On nous l'apporte séchée des montagnes d'Auvergne, des Alpes & des Pyrénées.

Le meum n'étoit pas inconnu aux anciens Grecs, ils l'appeloient *athamantique*, ou parcequ'il a été trouvé par Athamas fils d'Éole & Roi de Thèbes, ou parcequ'on regardoit comme le plus excellent, celui qui naissoit sur une montagne de Thessalie, appelée *Athamante*.

Le meum est compté avec raison parmi les atténuans les plus actifs, les expectorans, les stomachiques carminatifs, emménagogues & diurétiques. On s'en sert fort peu cependant dans les prescriptions magistrales; il entre dans plusieurs compositions officinales, & surtout dans les anciennes, telles que le mithridate & la thériaque. On en retire une eau distillée simple qui étant aromatique, doit être comptée parmi les eaux distillées utiles. Cette racine est aussi un ingrédient utile de l'eau générale de la pharmacopée de Paris.

**MEUNIER**; substantif masculin. *Malitor*. Celui qui conduit, qui gouverne un moulin à blé.

Les Meuniers des moulins bannaux doivent garder l'ordre dans lequel les grains sont apportés pour les moudre, parceque, dit Loyfel, *qui premier vient, premier engraine*.

L'article 386 de la coutume de Bretagne, contient à ce sujet une disposition expresse, & prononce une amendé contre les Meuniers

contrevenans, qu'elle condamne en outre aux dommages & intérêts des particuliers; mais elle veut que le blé du Seigneur soit moulu dès qu'il est apporté au moulin, & par préférence à ceux qui y étoient auparavant.

Le tiers état avoit très-instamment demandé aux États d'Orléans que les Meuniers fussent payés de leur mouture en argent, qu'ils prisent le blé au poids, & le rendissent de même; mais il ne fut alors rien ordonné sur cette demande.

Il y a néanmoins une ordonnance du 19 Septembre 1439 qui porte que les Meuniers dont le droit ou salaire sera payé en argnt, seront tenus de rendre pareil poids en farine, que celui du blé qui leur aura été donné à moudre, excepté de deux livres par septier de froment, mesure de Paris, pour le déchet.

L'article 335 de la coutume de Bourbonnois, porte que *le droit de moutage est tel, que quand on baille aux Meuniers le blé nettoyé, ils doivent rendre du boisseau de blé raz, un comble de farine bien & convenablement moulu, outre le droit de mouture*.

Différens réglemens ont défendu aux Meuniers de nourrir aucun porc, volailles & pigeons, de garder du son & des recoupes pour les remoudre & les mêler avec de la bonne farine.

Un autre réglement de Police du Châtelet de Paris, défend aux Meuniers de faire la profession de Boulangier, & même d'avoir des fours dans leurs maisons.

Enfin il y a plusieurs autres réglemens qui assujettissent les Meuniers à avoir des poids & ba-

lances bien justes dans leurs moulins.

La Jurisprudence ancienne laissoit aux Meuniers la liberté de chasser, d'aller chercher d'une Paroisse à l'autre le grain des particuliers pour le moudre au moulin situé dans une autre Paroisse. Cette liberté n'étoit interdite que dans les Paroisses sujettes à la bannalité. On trouve sur cela des arrêts dans M. Louet; mais la jurisprudence actuelle conforme aux articles 15 & 16 de la coutume de Péronne, & fondée sur les voies de fait dont les Meuniers usoient les uns envers les autres, est au contraire de les empêcher d'aller chasser d'un endroit dans l'autre, soit qu'il y ait bannalité ou non, lors même que les moulins ne sont pas dépendans de fiefs, sauf aux particuliers non sujets à la bannalité, à faire transporter eux-mêmes leurs grains où bon leur semble pour les faire moudre. Des Meuniers de Picardie & d'Artois ont obtenu plusieurs arrêts qui l'ont ainsi provisoirement ordonné.

On dit proverbialement & figurément d'un homme qui passe d'une condition honnête & avantageuse à une autre moindre, *que d'Evêque il est devenu Meunier.*

**MEÛNIER**, se dit aussi d'un poisson de rivière qui a une grosse tête, les écailles luisantes, la chair blanche & molle, & qui est tout blanc, mais moins dessus le dos que sous le ventre: on lui donne plusieurs noms; les uns l'appellent *têtard* ou *têtu*, parcequ'il a une grosse tête; les autres *meunier*, parcequ'on le trouve le plus ordinairement autour des moulins, ou parcequ'il a la chair blanche; enfin on lui donne

aussi les noms de *mulet*, ou *muge*, du mot latin *mugil*; il a dans la tête un os entouré de pointes comme une charaigne: il se nourrit de bourbe d'eau & d'insectes qui nagent sur la superficie; on le prend à la ligne & on appâte l'hameçon avec des grillots qu'on trouve par les champs, ou des grains de raisins, ou avec une espèce de mouche qu'on trouve cachée en hiver le long des rivières. Il y en a qui se servent de cervelle de bœuf: ce poisson ne va jamais seul, ce qui fait qu'on en prend beaucoup, soit à la ligne soit aux filets.

Il y en a encore une autre espèce dont les écailles sont plus transparentes, un peu plus larges & plus délicates; elles approchent de la couleur de l'argent; ce poisson est long, épais & charnu: il est rusé & difficile à prendre; il reste souvent entre les bancs de sable dans les rivières: pour le prendre, les pêcheurs se servent plutôt de la ligne que de toute autre chose. C'est dans le mois de Mai que cette pêche commence à être bonne; pour amorcer l'hameçon, on se sert d'autres petits poissons; ce poisson s'amorce aussi avec des vers qu'on prend sur des charognes.

**MEÛNIER**, se dit encore d'un petit scarabée qui naît dans la farine humide, vers la meule des moulins; il est long, armé de petites cornes très-fines, & monté sur six pieds: il est noir partout, excepté sous le ventre où il est d'un rouge obscur.

**MEÛNIÈRE**; substantif féminin. La femme du Meunier. *La Meunière est gentille.*

La première syllabe est brève;



la seconde longue, & la troisième très-brève.

**MEURCÉ** ; bourg de France, dans le Maine, à une lieue, est-nord-est, de Beaumont le Vicomte.

**MEURS** ; bourg de France, en Anjou, près de la Loire, à deux lieues, sud, d'Angers.

**MEURSAC** ; bourg de France, en Saintonge, sur la Sendre, à trois lieues, sud-ouest, de Saintes.

**MEURTE**, ou **MEURTHE** ; rivière de France, en Lorraine, qui a ses sources dans les Vosges, à l'extrémité méridionale du Bailliage de Saint Dié ; & son embouchure dans la Moselle à Frouard, entre Nanci & Pont-à-Mousson.

**MEURTRE** ; substantif masculin. *Homicidium*. Homicide, le crime de celui qui tue une ou plusieurs personnes injustement, & avec violence. *Le meurtre est un crime qu'on punit du dernier supplice. Voyez HOMICIDE*

On dit figurément & familièrement, *crier au meurtre* ; pour dire, se plaindre hautement de quelque injustice, de quelque dommage qu'on prétend avoir reçu. *Il crie au meurtre contre l'intendant de la province.*

On dit aussi figurément & familièrement, *c'est un meurtre* ; pour dire, c'est grand dommage. *Cet enfant est plein d'esprit, c'est un meurtre de ne le pas faire étudier.*

**MEURTRI**, **IE** ; participe passif. *Voyez MEURTRIR.*

**MEURTRIER**, **IERE** ; substantif. *Intersector*. Celui, celle qui a commis un meurtre. *La loi prononce la peine de mort contre les meurtriers. Voyez HOMICIDE.*

**MEURTRIER**, s'emploie aussi adjectivement dans quelques phrases ; ainsi l'on dit, que *les armes à feu*

*font meurtrières*, qu'une place est meurtrière, est bien meurtrière, que le siège d'une place a été bien meurtrier ; pour dire, que les armes à feu tuent bien du monde, que c'est un siège qui coûtera bien du monde, que c'est une place qui n'a pu être prise qu'en perdant beaucoup de monde.

On dit proverbialement, *l'épée meurtrière, la dent meurtrière du sanglier.*

**MEURTRIÈRE** ; substantif féminin. *Crena*. Ouverture pratiquée dans les murs d'une fortification, & par laquelle on peut tirer à couvert sur les assiégeans.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième très-brève.

**MEURTRIR** ; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme ravir. Ce mot signifioit autrefois tuer, mais il n'est plus usité dans cette acception : il signifie aujourd'hui, faire une contusion. *Cette chute lui a meurtri le bras.*

**MEURTRIR**, se dit aussi des fruits & signifie les froisser en les maniant trop rudement. *Il a meurtri ces poires en les cueillant. Ces prunes se meurtrissent aisément.*

**MEURTRISSURE** ; substantif féminin. *Livida contusio*. Contusion livide. *On voit encore les meurtrissures des coups qu'il a reçus.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

**MEUSE** ; (la) grande rivière qui a sa source en France, dans le Bassigni, au village de Menfe, à quatre lieues, nord-est, de Langres. Elle passe dans les Évêchés de Toul & de Verdun, par la Champagne, le Luxembourg & le comté de Na-

mur ; ensuite après avoir arrosé l'Evêché de Liège , une partie des Pays Bas Autrichiens & des Provinces Unies , & avoir reçu le Wahal au-dessous de l'île de Bommel , elle prend le nom de *Méruwe* & se perd dans l'Océan , entre la Brille & Gravesend , après un cours d'environ cent vingt lieues. Elle est très-poisonneuse.

On appelle *vieille Meuse* , le bras de la Meuse qui se sépare de l'autre à Dordrecht , & s'y rejoint ensuite vis-à-vis de Vlaerdingen.

**MÉUSNIER** ; ( Philippe ) nom d'un Peintre né à Paris en 1655 , & mort en 1734. Il excelloit à peindre l'Architecture : il fut choisi pour représenter celle de la voûte de la Chapelle de Versailles. Le Duc d'Orléans l'employa à décorer la célèbre galerie de Coypel au Palais Royal. Le château de Marly est encore orné des peintures de cet habile maître. On voit dans la collection des tableaux du Roi , à la Surintendance de Versailles , plusieurs perspectives fort estimées de Meusnier. Ce Peintre a aussi travaillé avec succès à des décorations de feux , de théâtre , de fêtes , &c. Ses tableaux font un effet admirable par l'intelligence avec laquelle il a su distribuer les clairs & les ombres ; il entendoit parfaitement la perspective ; son architecture est d'un grand goût , très régulière , & d'un fini étonnant ; la vue entre & se promène dans l'intérieur de ses édifices ; sa touche est libre , & sa composition belle , riche & ingénieuse ; il dessinoit très-bien la figure.

**MÉUTE** : substantif féminin. *Canum turba*. Terme coll. Est. Nombre de chiens courans dressés pour la chasse

du lièvre , du cerf , du loup , &c. Cinq ou six chiens courans ne font pas une meute : il en faut au moins une douzaine , & il y a des meutes de cent chiens & plus.

Pour réunir l'agrément & l'utilité , les chiens qui composent une meute doivent être de même taille , & ce qu'on appelle de même pied , c'est-à-dire , qu'il ne faut pas qu'il y ait d'inégalité marquée entre eux pour la vitesse & le fonds d'hal. ine. Un chien de meute trop vite est aussi défectueux que celui qui est trop lent , parcequ'il ne s'en chassant tous ensemble que les chiens peuvent s'aider & prendre les uns dans les autres une confiance d'où dépend souvent le succès de la chasse. D'ailleurs le coup d'œil & le bruit sont plus agréables lorsque les chiens sont rassemblés. Les chasseurs qui veulent louer leur meute , disent qu'on la couvrirait d'un drap : mais c'est un éloge que certainement il ne faut jamais prendre à la lettre.

On parvient à avoir des chiens de même taille & du même pied par des accouplemens dirigés avec intelligence , & en réformant sévèrement tout ce qui est trop vite ou trop lent. En général on chasse plus sûrement avec une meute un peu pesante. La rapidité du train ne laisse pas le temps de goûter la voie au plus grand nombre des chiens. Ils s'accoutument à ne crier que sur la voie des autres , à ne faire aucun usage de leur nez. Par là ils sont incapables de se redresser eux mêmes lorsqu'ils se sont fourvoyés , & de relever un défaut. Ils ne servent à la chasse que par un vain bruit qui même fait souvent tourner au change une partie des autres chiens & des chasseurs.

On

On appelle *clefs de meute*, les meilleurs chiens & les mieux dressés d'une meute, qui servent à conduire les autres & à les redresser. Et l'on dit familièrement de quelqu'un qui a beaucoup de crédit dans la compagnie, dans le parti dont il est, que *c'est une clef de meute*.

**MÉWARI**; ville considérable du Japon, dans l'île de Nippon, avec un Palais où l'Empereur fait quelquefois sa résidence.

**MÉUX**; bourg de France, en Saintonge, à sept lieues, sud-sud-est, de Saintes.

**MEXAT-ALI**; ville de Perse, dans l'Irac-Arabi, à dix-huit lieues de Bagdad. Elle est fameuse par la riche & superbe Mosquée d'Ali où les Persans vont en pèlerinage de toutes parts.

**MEXAT-OCÉM**; ville de Perse, dans l'Irac-Arabi, sur l'Euphrate. Elle prend son nom d'une Mosquée dédiée à Ocem, fils d'Ali.

**MEXICAIN, AINE**; adjectif & substantif. Qui est du Mexique, qui appartient au Mexique. *Voyez Mexique*.

**MEXICO**, ou **MEXIQUE**; ville de l'Amérique septentrionale, la plus considérable du Nouveau Monde, capitale de la Nouvelle Espagne, avec un Archevêché érigé en 1547, une Audience royale & une Université. Elle est située à 22 lieues de la Puebla, & à 80 de la Vera-Cruz, sous le 275° degré, 15 minutes de longitude, & le 20°, 10 minutes de latitude.

Cette ville fut la capitale de l'Empire du Mexique, jusqu'en 1521 que Cortez fit la conquête de cet Empire. Fondée au milieu d'un lac, elle communiquoit à la terre par ses digues ou chaussées principales, ouvrages somptueux qui ne

*Tome XVIII.*

servoient pas moins à l'ornement qu'à la nécessité. Les rues étoient fort larges, coupées par quantité de ponts, & paroïsoient tirées au cordeau. On voyoit dans la ville des canots sans nombre naviguer de toutes parts pour les besoins & le commerce. On y voyoit des maisons spacieuses & commodes construites de pierres, huit grands Temples s'élevoient au-dessus des autres édifices, des places, des marchés, des boutiques qui brilloient d'ouvrages d'or & d'argent sculptés, de vaisselle de terre vernissée, d'étoffes de coton, & de tissus de plumes qui formoient des desseins éclatans par les plus vives couleurs.

L'achat & la vente se faisoient par échange; chacun donnoit ce qu'il avoit de trop pour avoir ce qui lui manquoit. Le maïs & le cacao servoient seulement de monnoie pour les choses de moindre valeur. Il y avoit une maison où les Juges de commerce tenoient leur tribunal pour régler les différens entre les Négocians. D'autres Ministres inférieurs alloient dans les marchés maintenir par leur présence l'égalité dans les traités.

Plusieurs palais de l'Empereur Montézuma augmentoient la somptuosité de la ville. Un d'eux s'élevoit sur des colonnes de jaspe, & étoit destiné à récréer la vue par divers étangs couverts d'oiseaux de mer & de rivière les plus admirables par leurs plumages. Un autre étoit décoré d'une ménagerie pour les oiseaux de proie. Un troisième étoit rempli d'armes offensives & défensives, arcs, flèches, frondes, épées avec des tranchans de cailloux enchassés dans des manches de bois, &c. Un quatrième étoit consacré à l'entretien & nour-

F

riture des nains, des bossus & autres personnes contrefaites ou estropiées, des deux sexes & de tout âge. Un cinquième étoit entouré de grands jardins où l'on ne cultivoit que des plantes médicinales que des Intendans distribuoient gratuitement aux malades. Des Médecins rendoient compte au Roi de leurs effets, & en tenoient registre à leur manière, sans avoir l'usage de l'écriture.

Cortez après sa conquête, réfléchissant sur les avantages & la commodité de la situation de Mexico, la partagea entre les conquérans, & la fit rebâtir; après avoir marqué les places pour l'Hôtel de Ville & pour les autres édifices publics, il sépara la demeure des Espagnols d'avec celle du reste des Indiens, promit à tous ceux qui voudroient y venir demeurer, des emplacements & des privilèges, & donna une rue entière au fils de Montezuma, pour gagner l'affection des Mexicains. Les descendans de ce fameux Empereur subsistent encore dans cette ville, & sont de simples gentilshommes chrétiens confondus parmi la foule.

Mexico est actuellement située dans une vaste plaine d'eau, environnée d'un cercle de montagnes d'environ 40 lieues de Tour. Dans la saison des pluies qui commencent vers le mois de Mai, on ne peut entrer dans cette ville que par trois chaussées dont la plus petite a une grande demi-lieue de longueur; les deux autres sont d'une lieue & d'une lieue & demie; mais dans les temps de sécheresse, le lac au milieu duquel la ville est située, diminue considérablement. Les Espagnols se sont efforcés de faire écouler les eaux à travers les mon-

tagnes voisines; mais après des travaux immenses exécutés aux dépens des jours des malheureux Mexicains, ils n'ont réussi qu'en partie dans l'exécution de ce projet; néanmoins ils ont remédié par leurs ouvrages, aux inondations dont cette ville étoit souvent menacée.

Elle est actuellement bâtie régulièrement & traversée de quelques canaux, lesquels se remplissent des eaux qui viennent du lac. Les maisons y sont basses à cause des fréquens tremblemens de terre; les rues sont larges & les Églises très-belles. Il y a un très-grand nombre de Couvens.

On comptoit au moins trois cent mille-ames dans Mexico sous le règne de Montezuma; on n'en trouveroit pas aujourd'hui 60 mille parmi lesquelles il y a au plus 10 mille Blancs; le reste des habitans est composé d'Indiens, de Nègres d'Afrique, de mulâtres, de Méris & d'autres qui descendent du mélange de ces diverses Nations entr'elles, & avec les Européens; ce qui a formé des habitans de toutes nuances de couleurs, depuis le blanc jusqu'au noir.

C'est cependant une ville très-riche pour le commerce, parceque par la mer du nord, une vingtaine de gros vaisseaux abordent tous les ans à Saint-Jean de Mhua qu'on nomme aujourd'hui *la Vera-Cruz*, chargés de marchandises qu'on transporte ensuite par terre à Mexico. Par la mer du sud elle trafique au Pérou & aux Indes orientales au moyen de l'entrepôt des Philippines d'où il revient tous les ans deux galions à Acapulco où l'on décharge les marchandises pour les conduire par terre à Mexico.

Enfin si l'on considère la quantité:

d'argent qu'on apporte des mines dans cette ville, la magnificence des édifices sacrés, le grand nombre de carrosses qui roulent dans les rues, les richesses immenses de plusieurs Espagnols qui y demeurent, on pensera qu'elle doit être une ville prodigieusement opulente : mais d'un autre côté, quand on voit que les Indiens qui font les quatre cinquièmes des habitans, sont si mal vêtus, qu'ils vont sans linges & nus pieds, on a de la peine à se persuader que cette ville soit effectivement si riche.

**MEXIEUX** ; bourg de France, en Bresse, à six lieues, nord-est, de Lyon.

**MEXIQUE** ; vaste Empire de l'Amérique septentrionale, qui avoit ses Souverains particuliers avant que Fernand Cortez en eût fait la conquête. Lorsqu'il aborda dans le Mexique, cet Empire étoit au plus haut point de sa grandeur. Toutes les Provinces qui avoient été découvertes jusqu'alors dans l'Amérique septentrionale, étoient gouvernées par les Ministres du Roi du Mexique, ou par des Caciques qui lui payoient tribut.

L'étendue de sa Monarchie du levant au couchant, étoit au moins de 500 lieues ; & sa largeur du midi au Septentrion, contenoit jusqu'à près de 100 lieues dans quelques endroits. Le Pays étoit partout fort peuplé, riche & abondant en commodités. La mer Atlantique que l'on appelle maintenant *la mer du nord*, & qui lave ce long espace du côté étendu depuis Panuco jusqu'à Yucatan, borneroit l'Empire du côté du Septentrion. L'océan que l'on nomme *Asiatique*, ou plus communément *mer du sud*, le borneroit au couchant,

depuis le cap Mindosin jusqu'aux extrémités de la nouvelle Galice. Le côté du sud occupoit toute cette vaste côte qui court au long de la mer du sud, depuis Acapulco jusqu'à Guatimala ; le côté du nord s'étendoit jusqu'à Panuco, en y comprenant cette Province.

Tout cela étoit l'ouvrage de deux siècles. Le premier Chef des Mexicains qui vivoient d'abord en République, fut un homme très-habile & très-brave ; & depuis ce temps-là ils élurent & déférèrent l'autorité souveraine à celui qui passoit pour le plus vaillant.

Les richesses de l'Empereur étoient considérables ; elles suffisoient non seulement à entretenir les délices à sa Cour, mais des armées nombreuses pour couvrir les frontières. Les mines d'or & d'argent, les salines & autres droits lui produisoient des revenus immenses. Un grand ordre dans les finances, maintenoit la prospérité de cet Empire. Il y avoit différens Tribunaux pour rendre la justice, & même des Juges des affaires de commerce. La Police étoit sage & humaine, excepté dans la coutume barbare (& autrefois répandue chez tant de peuples) d'immoler les prisonniers de guerre à l'Idole Vitzzilipuzli qu'ils regardoient pour le Souverain des Dieux. L'éducation de la jeunesse formoit un des principaux objets du gouvernement. Il y avoit dans l'Empire des écoles publiques établies pour l'un & l'autre sexe. Nous admirons encore les anciens Egyptiens, d'avoir connu que l'année est d'environ 365 jours ; les Mexicains avoient poussé jusques à leur astronomie.

Tel étoit l'état du Mexique lorsque Fernand Cortez, en 1519, sim-

le Lieutenant de Vélasquez, Gouverneur de l'île de Cuba, partit de cette île avec son agrément, suivi de 600 hommes, une vingtaine de chevaux, quelques pièces de campagne, & subjuga tout ce puissant pays.

D'abord Cortez est assez heureux pour trouver un Espagnol qui ayant été neuf ans prisonnier à Yacatan, fait le chemin du Mexique, lui sert de guide & de truchement. Une Américaine qu'il nomme *Dona Marina*, devient à la fois sa Maîtresse & son Conseil, & apprend bientôt assez d'espagnol pour être aussi une interprète utile. Pour comble de bonheur, on trouve un volcan plein de soufre & de salpêtre, qui sert à renouveler au besoin, la poudre qu'on consommeroit dans les combats.

Cortez avance devant le golfe du Mexique, tantôt caressant les naturels du Pays & tantôt faisant la guerre. La puissante République de Tlascala se joint à lui & lui donne six mille hommes de ses troupes qui l'accompagnent dans son expédition. Il entre dans l'Empire du Mexique malgré les défenses du Souverain qu'on nommoit *Montezuma* :

» mais ces animaux guer-  
 » riers sur lesquels les principaux  
 » Espagnols étoient montés, ce  
 » tonnerre artificiel qui se for-  
 » moit dans leurs mains, ces châ-  
 » teaux de bois qui les avoient ap-  
 » portés sur l'Océan, ce fer dont  
 » ils étoient couverts, leurs mar-  
 » ches comptées par des victoires;  
 » tant de sujets d'admiration joints  
 » à cette foiblesse qui porte le peu-  
 » ple à admirer; tout cela fit que  
 » quand Cortez arriva dans la ville  
 » de Mexico, il fut reçu de Mon-  
 » tezuma comme son maître, &

» par les habitans, comme leur  
 » Dieu. On se mettoit à genoux  
 » dans les rues quand un valet Es-  
 » pagnol passoit.

Cependant peu à peu la Cour de Montezuma s'appriivoisant avec leurs hôtes, ne les regarda plus que comme des hommes. L'Empereur ayant appris qu'une nouvelle troupe d'Espagnols étoit sur le chemin du Mexique, la fit attaquer en secret par un de ses Généraux qui par malheur fut battu. Alors Cortez suivi d'une escorte espagnole, & accompagné de sa *Dona Marina*, se rend au palais du Roi. Il emploie tout ensemble la persuasion & la menace, emmène à son quartier l'Empereur prisonnier, & l'engage de se reconnoître publiquement vassal de Charles-Quint.

Montezuma & les principaux de la nation donnent pour tribut attaché à leur hommage, six cent mille marcs d'or pur, avec une incroyable quantité de pierreries, d'ouvrages d'or, & tout ce que l'industrie de plusieurs siècles avoit fabriqué de plus rare dans cette contrée. Cortez en mit à part le cinquième pour son maître, prit un cinquième pour lui, & distribua le reste à ses soldats.

Ce n'est pas là le plus grand prodige; il est bien plus singulier que les Conquistadors de ce nouveau monde se déchirant eux-mêmes, les conquêtes n'en souffrirent pas. Jamais le vrai ne fut moins vraisemblable. Vélasquez offensé de la gloire de Cortez, envoya un corps de mille Espagnols avec deux pièces de canon pour le prendre prisonnier & suivre le cours de ses victoires. Cortez laisse cent hommes pour garder l'Empereur dans sa capitale, & marche suivi du reste de

Les gens contre ses compatriotes ; il défait les premiers qui l'attaquent, & gagne les autres qui, sous ses étendards, retournent avec lui dans la ville de Mexico.

Il trouve à son arrivée cent mille Américains en armes contre les cent hommes qu'il avoit commis à la garde de Montézuma, lesquels cent hommes, sous prétexte d'une conspiration, avoient pris le temps d'une fête pour égorgé deux mille des principaux Seigneurs plongés dans l'ivresse de leurs liqueurs fortes, & les avoient dépouillés de tous les ornemens d'or & de pierres dont ils s'étoient parés. Montézuma mourut dans cette conjoncture ; mais les Mexicains animés du desir de la vengeance, élurent en sa place Quahutimoc que nous appelons *Gatimozin*, dont la destinée fut encore plus funeste que celle de son prédécesseur.

Le désespoir & la haine précipitoient les Mexicains contre ces mêmes hommes qu'ils n'osoient auparavant regarder qu'à genoux ; Cortez se vit forcé de quitter la ville de Mexico pour n'y être pas affamé. Les Indiens avoient rompu les chaussées, & les Espagnols firent des ponts avec les corps des ennemis qui les poursuivoient ; mais dans leur retraite sanglante ils perdirent tous les trésors immenses qu'ils avoient ravis pour Charles-Quint, & pour eux. Cortez n'osant s'écarter de la capitale, fit construire des bâtimens afin d'y rentrer par le lac. Ces Brigantins renversèrent des milliers de canots chargés de Mexicains qui couvroient le lac, & qui voulurent vainement s'opposer à leur passage.

Enfin au milieu de ces combats, les Espagnols prirent Gatimozin,

& par ce coup funeste aux Mexicains, jetèrent la consternation & l'abattement dans tout l'Empire du Mexique. C'est ce Gatimozin si fameux par les paroles qu'il prononça lorsqu'un Receveur des trésors du Roi d'Espagne le fit mettre sur des charbons ardens pour savoir en quel endroit du lac il avoit jeté toutes ses richesses. Son grand Prêtre condamné au même supplice, pouffoit les cris les plus douloureux, Gatimozin lui dit sans s'émouvoir : » & moi, suis-je » sur un lit de roses ?

Ainsi Cortez se vit en 1521 maître de la ville de Mexico avec laquelle le reste de l'Empire tomba sous la domination espagnole, ainsi que la Castille d'or, & toutes les contrées voisines.

L'Empire du Mexique se nomme aujourd'hui *la nouvelle Espagne*. Ce fut Jean Grijalva, natif de Cuellar en Espagne, qui découvrit le premier cette vaste région en 1518, & l'appela *la nouvelle Espagne*.

Ce grand Pays est borné au nord par le nouveau Mexique ; à l'Orient, par le golfe du Mexique & par la mer du nord ; au midi, par l'Amérique méridionale & par la mer du sud ; & à l'Occident encore, par la mer du sud.

Cette contrée est divisée en 23 Gouvernemens qui dépendent tous du Vice-Roi du Mexique, dont la résidence est dans la ville de Mexico ; de sorte qu'il y a plus de 400 lieues de pays sous ses ordres. Le Roi d'Espagne lui donne cent mille ducats d'appointement, à prendre sur les deniers de l'épargne, outre son casuel qui n'est guère moins considérable si l'avarice s'en mêle. L'exercice de sa

Vice-Royauté est ordinairement de cinq ans.

On appelle *Province de Mexique*, la principale province de l'Empire de ce nom ou de la nouvelle Espagne. Elle est bornée au nord par la Province de Panuco ; à l'Orient, par cette même Province de Panuco, & par celle de Tlascala ; au midi, par la mer du sud ; & à l'Occident, par la Province de Méchoacan. Les deux principaux lieux de cette Province, en prenant du nord au midi, sont *Mexico & Acapulco*. Ce dernier est un bourg avec un port sûr où les vaisseaux des Philippines abordent d'ordinaire vers les mois de Décembre & de Janvier, & en partent dans le mois de Mars. Il arrive souvent des tremblemens de terre dans ce bourg.

On appelle *lac du Mexique*, un grand lac où est bâtie la ville de Mexico, & qui a environ 52 lieues de circuit.

Il y avoit autrefois environ quatre-vingt bourgs ou villes sur les bords de ce lac, & quelques-unes contenoient trois à quatre mille familles ; présentement il n'y a pas trente bourgs ou villages dans cette étendue de terrain, & le plus grand bourg contient à peine quatre cens cabanes d'Espagnols ou d'Indiens. On prétend que la seule entreprise des travaux pénibles auxquels on occupe les Mexicains pour empêcher l'eau du canal d'inonder la ville de Mexico, en a fait périr un million dans le dernier siècle.

On appelle *golfe du Mexique*, un grand espace de mer sur la côte orientale de l'Amérique septentrionale. Il y a au nord la côte de la Floride ou de la Louisiane ; à l'Orient, la Péninsule de la Floride & l'île de Cuba ; au midi, la pres-

qu'île d'Yucatan ; à l'Occident, la côte du Mexique qui lui donne son nom.

On appelle *nouveau Mexique*, un grand Pays de l'Amérique septentrionale, découvert en 1553 par Antoine Despejo natif de Cordoue, & qui étoit venu demeurer à Mexique. Ce pays est habité par des Sauvages. M. de Lisle le place entre les 28 & 39<sup>e</sup> degrés de latitude septentrionale ; il l'étend au nord jusqu'à Quivira, & à l'Orient jusqu'à la Louisiane ; au midi il lui donne pour bornes la nouvelle Espagne ; & à l'Occident, la mer de Californie.

MEYEN, ou MEYN ; petite ville d'Allemagne, dans l'Électorat de Trèves, sur la Nette, à six lieues de Coblenz.

MEYENBERG ; bourg de Suisse, entre Lucerne & Bremgarten.

MEYENFELD ; ville du pays des Grisons, chef-lieu de la cinquième Communauté, dans la Ligue des dix Juridictions. Elle est située sur le Rhin, à six lieues, nord-est, de Coire, dans une campagne agréable & fertile surtout en excellent vin.

MEYSE ; (la) bourg de France en Limousin, à cinq lieues, sud-sud-ouest, de Limoges.

MÉZAIL ; substantif masculin & terme de Blason. Le devant ou le milieu du Heaume qui s'avance droit, & qui comprend le Nazal & le Ventail. Les Princes portent leurs heaumes ayant le mézail taré ou posé de front.

MÉZAIR ; substantif masculin. Demi-air. Action placée au rang des airs relevés dans le manège. Elle consiste dans un saut plus haut que terre à terre, mais moins écouté & plus



avancé que celui des courbettes.  
*Travailler un cheval à mézair.*  
**MÉZARAÏQUE**; voyez **MÉSARAÏQUE**.  
**MEZDAGA**; ville d'Afrique, au Royaume de Fez, dans la province de Chus, aux pieds de l'Atlas.  
**MEZE**; petite ville de France, en Languedoc, à une lieue & demie, nord-ouest, de Cette.  
**MEZEAU**; vieux mot qui signifioit autrefois ladre, lépreux.  
**MEZEL**; bourg de France, en Provence, à trois lieues, sud-sud-ouest, de Digne.  
**MÉZELAINE**, ou **MÉZELINE**; substantif féminin. On donne ce nom dans le commerce à une espèce de brocatelle ou d'étoffe mêlée de laine & de soie.  
**MÉZELLERIE**; vieux mot qui signifioit autrefois ladrerie, léproserie.  
**MÉZERAÏ**, (François Eudes de) naquit en 1610 dans la basse Normandie: Il s'adonna d'abord à la Poésie; mais il la quitta ensuite par le conseil du rimeur des *Ivetaux* son compatriote, pour l'histoire & la politique. Ce Poète lui procura dans l'armée de Flandres l'emploi d'*Officier pointeur* qu'il exerça pendant deux campagnes avec assez de dégoût. Il avoit une ardeur incroyable pour l'étude, & cette ardeur étoit augmentée par la vivacité de sa jeunesse & de son imagination. Il abandonna les armes pour s'enfermer au Collège de Sainte-Barbe au milieu des livres & des manuscrits; il projetoit dès-lors de donner une histoire de France. Sa trop grande application lui causa une maladie dangereuse. Le Cardinal de Richelieu instruit à la fois de son triste état & de ses projets, lui fit présent de cinq cens écus dans

une bourse ornée de ses armes. Cette grâce ayant enflammé son esprit en intéressant son cœur, il travailla plus que jamais & publia en 1643, à 33 ans, son premier volume de *l'histoire de France*. La Cour le récompensa de ses travaux par une pension de quatre mille livres. Contrard, un des premiers membres de l'Académie Française étant mort, cette Compagnie lui donna la place de Secrétaire perpétuel que cet Académicien laissoit vacante. Il travailla en cette qualité au *Dictionnaire de l'Académie*, & mourut en 1683. Mézeraï étoit généralement regardé comme un homme d'un caractère dur & inégal, mais il avoit l'ame noble & élevée. Ses histoires tiennent beaucoup de ces différentes qualités; il écrit d'une manière dure, basse, incorrecte, mais avec précision, avec netteté & avec liberté. Il s'élève souvent au-dessus de lui-même. C'est un Tacite dans quelques endroits pour l'énergie. Quoique ses expressions ne soient pas toujours aussi heureuses que celles de l'historien latin, il a comme lui l'art de peindre ses personnages d'un seul trait, & de faire réfléchir en racontant. Aussi vrai & aussi hardi que Tacite, il dit également le bien & le mal, mais il croit trop facilement les grands crimes. Il a presque toujours l'air chagrin & n'a pas assez bonne opinion des hommes. Ses principaux ouvrages sont 1°. *histoire de France* en 3 volumes in-fol. 1643, 1646 & 1651. On ne lit plus cet ouvrage quoique l'auteur y ait surpassé ceux qui avoient fourni la même carrière avant lui. 2°. *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, 1668, en 3 trois volumes in-4°. *Launoi* & *Durois*, deux des plus

savans critiques de leur temps, le dirigèrent dans cet abrégé incomparablement meilleur que sa grande histoire, mais on ne laisse pas d'y trouver des fautes & même des fautes considérables. L'esprit républicain de Mézerai y perce à chaque page ; il eut la hardiesse d'y faire l'histoire de l'origine de toutes nos espèces d'impôts, avec des réflexions fort libres ; Colbert s'en plaignit ; Mézerai promit de se corriger dans une seconde édition ; il le fit, mais en annonçant au public qu'on l'y avoit forcé. Ses corrections n'étant d'ailleurs que de vraies palliations, le Ministre fit supprimer la moitié de sa pension. Mézerai en murmura, & n'obtint pour réponse que la suppression de l'autre moitié. 3°. *Traité de l'origine des François*, qui fit beaucoup d'honneur à son érudition. 4°. *Une continuation de l'histoire des Turcs, depuis 1612 jusqu'en 1649*, in-fol. 5°. *Une traduction françoise du traité latin de Jean Sarisbery, intitulé les vanités de la Cour*. 6°. On lui attribue plusieurs satyres contre le Gouvernement & en particulier celles qui portent le nom de Sandricourt, &c.

**MÉZÉREON** ; voyez LAURÉOLE.

**MEZIÈRES** ; ville de Champagne. Voyez MAIZIÈRES.

**MÉZIÈRES**, est aussi le nom d'un bourg de France dans le Maine, à cinq lieues, nord-ouest, du Mans.

**MÉZIÈRES SOUS BALON** ; bourg de France dans le Maine, à trois lieues, est-sud-est, de Beaumont-le-Vicomte.

**MÉZIÈRES-LES SUBTRAY** ; petite ville de France, en Touraine, sur la rivière de Claise, à cinq lieues,

sud-sud-est, de Chatillon sur Indre.

**MEZIN** ; petite ville de France, en Gascogne, à deux lieues, sud-ouest, de Nerac.

**MEZUZOTH** ; c'est le nom que les Juifs donnent à certains morceaux de parchemin qu'ils enchâssent dans les poteaux des portes de leurs maisons ; prenant à la lettre ce que Moysè leur ordonne dans le Deutéronome, en disant : *vous n'oublierez jamais la loi de Dieu ; vous la graverez sur les poteaux de vos portes*. Ces expressions ne vouloient dire autre chose, sinon, *vous vous en souviendrez toujours, soit que vous entriez dans votre maison, soit que vous en sortiez*. Mais les Docteurs Hébreux ont cru que le Législateur demandoit quelque chose de plus. Ils ont dit que pour ne pas se rendre ridicules en écrivant au-dehors de leurs portes les commandemens de Dieu, ou même pour ne les pas exposer à la profanation des méchans, il falloit au moins les écrire sur un parchemin, & les enfermer dans quelque chose. On écrit donc sur un carré de parchemin préparé exprès, & une encre particulière, d'un caractère bien carré, ces mots : *Deut. 5. 4, 5, 6, 7, 8, 9. Ecoute Israël ; je suis le Seigneur, &c*. Puis on laisse une petite espace & on continue, *Deut. 11, 13. Il arrivera, si tu obéis à mes commandemens, jusqu'à ces paroles ; tu les écriras sur les poteaux de tes maisons, &c*. Après cela on roule ce parchemin, on le met dans un tuyau de roseau ou autre. On écrit à l'extrémité du tuyau le mot *Sadaï* qui est un des noms de Dieu ; on le met aux portes des maisons, des chambres & de tous les lieux qui sont fréquentés ;

tés ; on l'attache aux battans de la porte , au côté droit ; & toutes les fois qu'on entre dans la maison ou qu'on en sort , on touche en cet endroit du bout du doigt , & on baise le doigt par dévotion.

**MEZZANINE** ; substantif féminin. Ordre d'architecture qui comprend deux étages dans sa hauteur. *La galerie du Louvre est une mézzanine.*

**MEZZO - TINTO** ; substantif masculin. Terme de Gravure emprunté de l'italien. Il se dit de certaines estampes qu'on appelle ordinairement en françois , *estampes en manière noire*. Ces sortes d'estampes sont assez du goût des Anglois ; elles n'exigent pas autant de travail que la gravure ordinaire , mais elles n'ont pas le même relief : d'un autre côté on attrape mieux la ressemblance en mezzo-tinto qu'avec le trait ou la hachure.

**MI** ; substantif masculin. La troisième des syllabes inventées par Gui Arétin pour nommer ou solfier les notes , lorsqu'on ne joint pas la parole au chant.

**MI** , est aussi une particule indéclinable qui ne s'emploie jamais seule , & qui entre dans la composition de plusieurs mots où elle sert à marquer soit le partage d'une chose en deux portions égales , soit l'endroit où la chose peut être partagée de la sorte.

Elle sert à marquer le partage d'une chose en deux portions égales , lorsqu'elle se joint avec le mot *parti* ; ainsi l'on dit , *les sentimens sont mi-partis* , *les voix sont mi-parties* ; pour dire , qu'il y en a autant d'un côté que de l'autre. Et l'on dit , *qu'une robe est mi-partie de jaune & de vert* ; pour dire , que tout un côté de la robe par dehors , est

*Tome XVIII.*

jaune , & que tout l'autre côté aussi par dehors , est vert.

Elle sert à marquer l'endroit où la chose peut être partagée en deux portions égales , lorsqu'elle se joint à des noms substantifs. Ainsi l'on dit , *mi chemin* ; pour dire , l'endroit où l'on compte la moitié du chemin.

Il en est de même des autres mots où cette particule se joint. *Mi côte* , *mi-corps* , *mi-jambe* , *mi-sucre* , *mi-terme* , *mi carême* , *mi-Mai* , *mi-Août* ; & ainsi des autres noms des mois.

Il faut observer que quand cette particule se joint avec les mots de *corps* , *jambe* , *sucre* , *chemin* , *mur* , *terme* & *côte* , elle ne s'emploie qu'adverbialement avec la préposition *à* , sans aucun article. Ainsi on dit , *à mi-corps* , *à mi-jambe* , *à mi-terme* ; ou bien , *jusqu'à mi corps* , *jusqu'à mi-jambes* , *jusqu'à mi terme* , *des confitures à mi-sucre* ; sans qu'avec ces mots la particule *mi* ait jamais aucun autre emploi. *Il n'y a de l'eau qu'à mi-jambe* , *que jusqu'à mi-jambe*. *Cette poutre ne porte qu'à mi-mur*. *Cette femme est accouchée à mi-terme*. *Je vous conduirai jusqu'à mi-chemin*. *Une maison située à mi-côte*.

Il n'en est pas de même lorsqu'elle se joint au mot *carême* & à tous les noms de mois ; car alors ces noms ne se mettent point sans article ; & ce qui est à remarquer , c'est qu'ils ne reçoivent que l'article féminin , quoique tous soient masculins. *Nous avons passé la mi-mai*. *Vers la mi-Août*. *Cela arriva vers la mi-carême*. Il n'y a que le seul mot de *Mai* qui se dit sans article dans ce proverbe , *mi-Mai queue d'hiver*.

Il est encore à remarquer que

G

dans tous les mots ci-dessus, la particule *mi* en est séparée dans l'écriture par un petit trait qu'on nomme *division* ; comme en ceux-ci , *mi-Août* ; *mi-carême* ; mais dans quelques autres , comme *midi* , *minuit* & *milieu* que l'on verra à leur ordre, elle n'est point séparée.

On appelle *la mi-carême* , le jeudi de la troisième semaine du carême, qui est à peu près la moitié du carême. *On vous payera à la mi-carême.*

MIA ; substantif masculin. C'est le nom que les Japonois donnent à leurs Temples ou Pagodes. Il signifie proprement la demeure des Camis ou des âmes immortelles. Ces Mias sont ordinairement situés sur d'agréables collines. Un riant bocage arrosé par un ruisseau, en décore l'entrée. On ne peut, disent le Bonzes, choisir un lieu trop agréable pour en faire la demeure des Dieux. Mais l'intérêt les fait parler plus que le zèle ; car la demeure des Dieux est aussi la leur. A ne considérer que les dehors d'un Mia du Japon, on le prendroit pour une belle maison de campagne. On rencontre d'abord un magnifique portail sur lequel est inscrit le nom de la Divinité qui préside dans le Mia ; puis on se trouve dans une belle & vaste avenue de sapins qui semble devoir conduire vers un superbe palais ; mais on est bien étonné de ne voir qu'un misérable édifice de bois fort peu élevé, qu'on a de la peine à distinguer parmi les arbres touffus qui l'entourent. Le seul ornement qu'on aperçoit dans ces temples, est un miroir avec du papier blanc découpé, dont les murs & la porte sont couverts. Ils sont ordinaire-

ment environnés d'une espèce de galerie de bois.

MIA, ou MIJAH ; ville considérable du Japon, dans la province d'Owari, sur la côte méridionale de l'île de Nippon.

MIALDRE, ou MIELDRE ; vieux mot qui signifioit autrefois meilleur.

MIANA ; petite ville de Perse, dans l'Irac-Agemi, sur la route de Tauris à Ispahan, environ à cinq lieues, nord-est, de Sultanie.

MIASME ; substantif masculin & terme de Médecine par lequel on exprime des corps extrêmement subtils qu'on croit être les propagateurs des maladies contagieuses ; on a pensé assez naturellement que ces petites portions de matière prodigieusement atténuées s'échappoient des corps infectés de la contagion, & la communiquoient aux personnes *non infectées*, en pénétrant dans leur corps après s'être répandues dans l'air, ou par des voies plus courtes, passant immédiatement du corps *affecté* au *non affecté* ; ce n'est que par leurs effets qu'on est venu à en soupçonner l'existence. Un seul homme attaqué de la peste, a répandu dans plusieurs pays cette funeste maladie. Lorsque la petite vérole se manifeste dans une ville, il est rare qu'elle ne devienne pas épidémique ; il y a des temps où l'on voit des maladies entièrement semblables par les symptômes, les accidens & les terminaisons, se répandre dans tout un pays ; si un homme bien sain boit dans le même verre, s'essuie aux mêmes serviettes qu'une personne galeuse, ou s'il couche simplement à côté d'elle, il manque rarement d'attraper la gale ; il y a des dartres vives qui se commu-

niquent aussi par le simple toucher; la vérole exige pour se propager, un contact plus immédiat, & l'application de parties dont les pores sont plus ouverts ou plus disposés; la nature, les propriétés & la façon d'agir de ces particules contagieuses ou *miasmes*, sont entièrement inconnues; comme elles échappent à la vue, on est réduit sur leur sujet, à des conjectures toujours incertaines.

**MIAT - BIR**; petite ville d'Afrique, au Royaume de Maroc, dans la province de Héa.

**MIAULEMENT**; substantif masculin. *Felinus clamor*. Le cri du chat. Il imite le miaulement des chats.

**MIAULER**; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Felinum clamorem edere*. Il se dit proprement du chat lorsqu'il fait le cri qui lui est propre & qui le distingue des autres animaux. *Les chats du voisinage n'ont fait que miauler pendant toute la nuit*.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. Voyez VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

**MIBI**, substantif masculin. C'est une espèce de liane. Voyez ce mot.

**MIBIPI**; substantif masculin. C'est encore une espèce de liane. Voyez ce mot.

**MICA**; substantif masculin. Nom donné à une espèce de pierre brillante, feuilletée & écailleuse, communément transparente, douce au toucher, réfractaire au feu & aux acides, se divisant à l'aide d'un couteau, en feuillets très-minces,

flexibles, élastiques, luisans, mais de figure indéterminée: on en distingue de plusieurs sortes: savoir,

1°. *Le verre de Moscovie*: les particules en sont blanches, argentines ou d'un jaune clair: on le trouve en grands morceaux aux environs d'Archangel. C'est le plus flexible, le plus divisible & le plus transparent de toutes les espèces de mica; les Russes s'en servoient autrefois en place de verre, & lorsqu'il étoit sale, ils le dégraissoient dans une lessive de potasse, ou bien ils l'enduisoient de cendres chaudes; car si on l'eût jeté dans un feu violent, comme l'ont prétendu quelques-uns, il se seroit divisé ou gercé, de manière que les rayons de la lumière n'y auroient pu passer directement. Les Religieuses appellent les petits morceaux de ce beau mica, *pierres à Jésus*: elles en font de petites glaces qu'elles mettent devant les images: il ne faut pas confondre cette pierre avec le miroir d'âne qui est un gypse transparent.

2°. *Le mica brillant*: les feuillets en sont communément petits, peu ou point transparens, sans flexibilité & de différentes couleurs: on nomme celui qui est blanc, *argent de chat*, & celui qui est jaune, *or de chat*; l'un & l'autre servent à mettre sur l'écriture. On les trouve ou enclavés dans les pierres de roche, ou détachés & roulans sur le sable de certaines rivières, telles que la Loire, le Rhin, &c. Quelquefois cette sorte de mica est écailleux ou strié, ou en morceaux demi-sphériques: exposé au feu il se pelotonne; s'il est coloré, il y devient blanc.

M. de Justi, Chimiste allemand,

a prétendu avoir obtenu du mica jaune une nouvelle substance métallique qui avoit quelque analogie avec l'or; l'eau-forte n'agissoit point sur ce mica, mais l'eau régale en dissolvoit une portion. Pour cet effet il fit calciner du mica qui se trouve en Autriche; il en mêla un gros avec une demi-once d'argent en fusion, & l'y laissa pendant trois heures, après avoir couvert le mélange avec un verre composé de deux parties de verre de plomb, d'une partie de safran de Vénus, d'une partie de verre d'antimoine, & de trois parties de flux blanc. Ce verre est d'un usage excellent, suivant M. de Justi qui s'en est souvent servi avec succès. Après avoir fait le départ de l'argent, il tomba au fond une grande quantité d'une poudre qu'il prit pour de l'or, mais qui fondue avec le borax & le nître, lui donna une substance métallique d'un gris noirâtre; elle n'étoit point ductile. M. de Justi joignit vingt-quatre livres, poids d'essai, d'or pur, & autant de la substance susdite, il fit fondre le tout, & obtint une masse de quarante-sept livres qui avoit parfaitement la couleur de l'or, & qui n'avoit rien perdu de sa ductilité ni à chaud ni à froid. Pour s'assurer de la nature de cette masse, il la coupella avec vingt-quatre livres de plomb de Villach qui ne contient point d'argent, & il lui resta un bouton d'or qui pesoit vingt-cinq livres & demi d'essai, ce qui lui annonça une augmentation d'une livre & demi, d'où il conclut que la couleur du mica doré, sa fixité au feu, pourroient bien annoncer la présence d'une substance métallique analogue à l'or, mais à laquelle il manque quelque principe pour être un or parfait. Il y a

lieu de présumer que l'augmentation dont parle M. de Justi, est venue du cuivre ou du fer qui entroient dans la composition du verre dont il s'est servi comme d'un fondant.

MICAWA; Province du Japon, sur la côte méridionale de l'île de Nippon. C'est une des quinze provinces dont le Trokaido est composé.

MICCAÏCHUICINTLI; c'est le nom du huitième des dix huit mois dont l'année des Mexicains est composée.

MICE; substantif féminin & terme de coutume, qui signifie moitié. En quelques endroits on appelle *droit de mice*, le droit de percevoir la moitié des fruits.

MICHABOU, ou MICHAPOU; c'est le nom que les Algonquins & autres Sauvages de l'Amérique septentrionale donnent à l'Être suprême ou premier esprit que quelques-uns appellent le *Grand Lièvre*: d'autres l'appellent *Atahocan*. Rien n'est plus ridicule que les idées que ces Sauvages ont de la Divinité; ils croient que le Grand Lièvre étant porté sur les eaux avec tous les quadrupèdes qui formoient sa Cour, forma la terre d'un grain de sable tiré du fond de l'Océan, & les hommes, des corps morts des animaux; mais le *Grand Tigre*, Dieu des eaux, s'opposa aux desseins du *Grand Lièvre*, ou du moins refusa de s'y prêter. Voilà, suivant les Sauvages, les deux principes qui se combattent perpétuellement.

Les Hurons désignent l'Être suprême sous le nom d'*Areskoui* que les Iroquois nomment *Agréskoué*. Ils le regardent comme le Dieu de la guerre. Ils croient qu'il y eut d'abord six hommes dans le monde

l'un d'eux monta au ciel pour y chercher une femme avec qui il eût commerce. Le très-Haut s'en étant aperçu, précipita la femme nommée *Atahentfik* sur la terre où elle eut deux fils dont l'un tua l'autre. Suivant les Iroquois la race humaine fut détruite par un déluge universel, & pour repeupler la terre, les animaux furent changés en hommes. Les Sauvages admettent des génies subalternes bons & mauvais à qui ils rendent un culte; *Atahentfik* qu'ils confondent avec la lune, est à la tête des mauvais, & *Joukejka* qui est le soleil, est le chef des bons.

**MICHALOW**; petit pays de la Prusse Polonoise, au Cercle de Culm, sur les frontières de la Pologne.

**MICHE**; substantif féminin. Pain plus ou moins gros, & qui pèse au moins une ou deux livres.

On dit figurément & familièrement de quelqu'un qui est en pouvoir de distribuer les grâces, que *c'est lui qui donne les miches*.

On dit aussi proverbialement, figurément & populairement, qu'à la porte où l'on donne les miches, les gueux y vont; pour dire, qu'on fait la cour à ceux qui sont en pouvoir de distribuer les grâces.

La première syllabe est brève & la seconde très-brève.

**MICHE**; ville de la Chine, dans la province de Xensu, au département de Iengan, huitième Métropole de la province.

**MICHÉE**; nom du seizième des douze petits Prophètes; il étoit de Morasthi, bourg situé près d'Éleuthéropolis. Il prophétisa dans le Royaume de Juda, sous les Règnes de Joathan, d'Achaz & d'Ézéchias. Sa Prophétie roule particulièrement sur la captivité des douze Tribus,

& sur la naissance du *Messe* à Bethléem. On y trouve aussi des invectives contre l'idolâtrie. Le style de Michée est élevé, pathétique, éloquent, & approche beaucoup de celui d'Isaïe.

**MICHEL**; (Saint) Archange qu'on croit être le Chef de l'armée céleste, comme Lucifer l'est de l'armée infernale.

L'Église chrétienne célèbre trois apparitions de Saint Michel arrivées long-temps après les Apôtres, & dont il n'est fait aucune mention dans l'Écriture. La première est celle de Chones ou Colosses en Phrygie, dont on ne fait pas distinctement le temps. La fête de cette apparition fut fixée au 6 de Septembre dans toute l'Église d'Orient. La seconde est l'apparition de Saint Michel au mont Gargan, en Italie, dans le Royaume de Naples. Cette apparition arriva, dit on, sur la fin du cinquième siècle. L'Église célèbre la fête de cette apparition au 8 Mai, & celle de la dédicace de la caverne dans laquelle il apparut, au 29 Septembre. Enfin la troisième apparition de Saint Michel qui est honorée par une fête particulière dans l'Église, est celle qui se fit à Autbert Evêque d'Avranches; sur un rocher appelé *la tombe*, où est aujourd'hui l'Abbaye de Saint Michel bâtie sur un grand rocher au milieu de la mer, dans le golfe d'entre la Normandie & la Bretagne. Cette apparition se fit vers l'an 706; & la fête en a toujours depuis été célébrée en France le 16 d'Octobre.

On appelle *Ordre de Saint Michel*, un ordre militaire de France, qui fut institué par Louis XI à Amboise, le premier Août 1469. Ce Prince ordonna que les Cheva-

liers porteroient tous les jours un collier d'or fait à coquilles lacées l'une avec l'autre, & posées sur une chaînette d'or d'où pend une médaille de l'Archange *Saint Michel* ancien protecteur de la France. Par les Statuts de cet Ordre dont le Roi est Chef & Grand Maître, il devoit être composé de trente-six Gentils-hommes auxquels il n'étoit pas permis d'être d'un autre Ordre, à moins qu'ils ne fussent Empereurs, Rois ou Ducs. Ils avoient pour devise ces paroles, *immensi tremor Oceani* : Cet Ordre s'étant insensiblement avili sous les premiers successeurs de Henri II, Henri III le releva en le joignant avec celui du Saint Esprit. C'est pourquoi les Chevaliers de celui-ci, la veille de leur réception, prennent l'Ordre de Saint Michel, en portent le collier autour & tout proche de leur écusson, & sont en conséquence appelés *Chevaliers des Ordres du Roi*. De tous ceux qui avoient reçu l'Ordre de Saint Michel sans avoir celui du Saint Esprit, le Roi Louis XIV en 1665, en choisit un certain nombre à la charge de faire preuve de leur noblesse & de leurs services. Le Roi commit un des Chevaliers de ses Ordres pour présider au Chapitre général de l'Ordre de Saint Michel, & y recevoir ceux qui y sont admis. On le confère à des gens de robe, de finances, de lettres, & même à des artistes célèbres par leurs talens. Ils portent la Croix de Saint Michel attachée à un cordon de soie moirée; c'est là ce qu'on appelle simplement l'*Ordre de Saint Michel*.

**MICHEL**; il y a eu huit Empereurs de ce nom: le premier surnommé *Rangabé*, épousa *Procopie* fille de l'Empereur *Nicéphore* auquel il suc-

céda en 811. Son premier soin fut de réparer les maux que son beau-père avoit faits au peuple. Il diminua les impôts, renvoya aux Sénateurs les sommes qu'on leur avoit enlevées, essuya les larmes des veuves qui avoient vu leurs maris immolés à la fureur de *Nicéphore*, pourvut aux besoins de leurs enfans, fit rétablir les images dans les Églises, distribua de l'argent aux pauvres & au Clergé, & apprit au peuple par ses bienfaits & par son équité, qu'à un tyran avoit succédé un père. Après avoir réglé l'intérieur de l'Empire, il songea à l'extérieur. Il eut une guerre à soutenir contre les Sarrasins, & les défit par la valeur de *Léon l'Arménien*, Général de ses troupes. Il ne fut pas si heureux contre les Bulgares qui s'emparèrent de *Mésembrie*, place forte, la clef de l'Empire sur le Pont-Euxin. Léon profita de cette circonstance pour s'emparer de la Couronne, & se révolta. *Michel* aima mieux abandonner le Diadème que de le conserver au prix du sang de ses peuples. Il descendit du Trône en 813, se réfugia dans une Église avec sa femme & ses enfans, & prit l'habit monastique. Léon leur épargna la vie & pourvut à leur subsistance après avoir fait mutiler *Michel*. Cet Empereur infortuné avoit toutes les vertus d'un particulier, bon Mari, père tendre, Prince religieux; mais s'il fut chéri de ses peuples, il fut méprisé des soldats. Accablé d'ennemis au dedans & au dehors, il manqua ou des vertus guerrières ou de la force qui étoit nécessaire dans les conjonctures où il se trouva.

**MICHEL II**, le *Bégué*, né à *Armorium* dans la haute Phrygie, d'une famille obscure, plut à l'Empereur



Léon l'Arménien qui l'avança dans ses troupes & le fit *Patricien*. Sa faveur excita l'envie ; il fut accusé d'avoir conjuré contre l'Empereur , fut mis en prison & condamné à être brûlé. Le malheureux auroit été exécuté le même jour veille de Noël , si l'Impératrice Théodosie n'eût représenté à l'Empereur que c'étoit manquer de respect pour la fête. Léon différa l'exécution , mais la nuit même il fut assassiné dans son Palais. *Michel* tiré de prison & salué Empereur d'Orient en 820 , rappela aussi-tôt ceux qui avoient été exilés pour la défense des images ; mais quelque temps après il devint de protecteur des Catholiques , leur plus violent persécuteur. Il voulut les forcer à observer le Sabbat , à célébrer la Pâque selon l'usage des Juifs. Sa cruauté fit des rebelles. Euphème cependant, Général des troupes de Sicile, ayant enlevé une Religieuse , l'Empereur envoya ordre de lui couper le nez & de le mettre à mort. Le coupable à cette nouvelle , se fait proclamer Empereur , & se met sous la protection des Sarrasins d'Afrique. Les Barbares lui envoient des troupes & soumettent presque toute l'île ; mais Euphème est tué devant Syracuse lorsqu'il alloit prendre possession de cette ville. Les Sarrasins continuent la guerre après sa mort , s'emparent de toute l'île & de ce que l'Empereur d'Orient possédoit dans la Pouille & dans la Calabre. *Michel* tranquille à Constantinople , s'abandonnoit aux plaisirs des femmes & de la table. Ses excès lui causèrent une violente chaleur d'entrailles qui produisit une rétention d'urine. Il en mourut en 826 au milieu des douleurs & des remors. *Michel* eut tous les vices & commit tous les

crimes. Ce fut un parjure , un avare & un impudique. Il sembla n'être monté sur le Trône que pour le deshonorer. Son ignorance étoit si grande qu'il ne savoit ni lire ni écrire. Tous les gens de lettres étoient en but à sa haine , & c'étoit y avoir un droit assuré que d'être doué de quelque talent ou de quelque vertu.

MICHEL III , le *Buveur ou l'Ivrogne* , Empereur d'Orient , succéda à Théophile son père en 842 , sous la tutelle & la régence de Théodora sa mère. Cette vertueuse Princesse rétablit le culte des images , & mit fin à la dangereuse hérésie des Iconoclastes que *Léon l'Isaurien* avoit introduite 120 ans auparavant , & qui n'avoit cessé depuis ce temps , de déchirer l'Empire. Elle renouvela ensuite le traité de paix avec Bogoris , Prince des Bulgares , en 844 , & lui rendit sa sœur qui devenue Chrétienne dans les fers , porta la foi dans son pays. *Bardas* frère de *Théodora* , jaloux de son autorité , s'empara tellement de l'esprit de *Michel* en favorisant ses débauches , que ce Prince , par son Conseil , obligea sa mère de se faire couper les cheveux & de se renfermer dans un Monastère de filles. Saint Ignace , Patriarche de Constantinople , n'ayant pas voulu la contraindre d'embrasser l'État monastique , on le chassa de son siège & *Photius* fut mis à sa place en 857 ; année que l'on peut regarder comme l'époque de l'origine du schisme qui sépare l'Église grecque d'avec la latine. *Michel* après avoir laissé régner *Bardas* avec le titre de *César* , le fit mourir en 866 , parcequ'il lui étoit devenu suspect , & associa *Basile* à l'Empire. *Basile* voyant que *Michel* se faisoit mé-

priser de tout le monde par ses déréglemens, l'exhorta à changer de conduite, & pour l'y engager par son exemple, il se comporta avec toute la décence convenable à un Empereur. *Michel* ne put souffrir ce Censeur rigide, il voulut le déposer & mettre à sa place un rameur. Voyant qu'il ne pouvoit y réussir, il forma le dessein de le faire périr; mais *Basile* en fut instruit, & le fit assassiner le 24 Septembre 867. *Michel III* ne développa que des crimes sur le Trône, & ne fit aucune action digne d'un Empereur.

**MICHEL IV**, *Paphlagonien*, ainsi nommé parcequ'il étoit né dans la Paphlagonie de parens obscurs, monta sur le trône après *Romain Argyre*, Empereur d'Orient en 1034, par les intrigues de l'Impératrice *Zoé*. Cette Princesse amoureuse de lui, procura la couronne à son amant, en faisant mourir l'Empereur son mari. *Michel* tomba peu de temps après dans des convulsions qui le mirent hors d'état de tenir les rênes de l'Empire. Il eut néanmoins de bons intervalles, & fit la guerre avec succès par ses deux frères, contre les *Sarrasins* & contre les *Bulgares*. Après avoir soumis ces peuples, il se retira dans un monastère en 1401, y prit l'habit de Religieux, & y mourut la même année.

**MICHEL V**, fils d'un calfat de vaisseau, succéda à *Michel IV* son oncle, après avoir été adopté par l'Impératrice *Zoé*; mais quatre mois après, craignant que cette Princesse ne le fit périr, il l'exila. Le peuple irrité d'une telle ingratitude, se souleva contre *Michel*. On lui creva les yeux, & on l'enferma dans un monastère. *Zoé* & *Théodora* sa sœur régnèrent en-

suite environ trois mois ensemble; & ce fut pour la première fois que l'on vit l'Empire soumis à deux femmes. *Michel* perdit sur le trône la réputation qu'il avoit acquise étant particulier, d'homme habile, intelligent, capable de former de grands projets, & aussi propre à les exécuter. Il devint ingrat, soupçonneux, inhumain, cruel à l'excès, & ses vices éclatèrent principalement aux dépens des personnes qui ne devoient attendre de lui que de la reconnoissance ou des bienfaits.

**MICHEL VI**, *Stratiotique*, c'est-à-dire, guerrier, Empereur d'Orient, régna avec l'Impératrice *Théodora* en 1056; mais étant vieux & n'ayant pas le talent de gouverner, il fut obligé de céder son trône à *Isaac Comnène* en 1057, & de se retirer dans un monastère. *Michel* livré à ceux qui l'avoient mis sur le trône, donna tout à la faveur & rien au mérite. Il mit dans les premières charges des hommes du commun, sans expérience, sans capacité, sans connoissance de leurs devoirs. Espérant que l'affection du peuple le conserveroit sur le trône, il s'occupa uniquement à la gagner, & négligea de se concilier les gens de guerre. Ce fut la source de ses malheurs & la cause de sa chute précipitée.

**MICHEL VII**, *Parapinace*, Empereur d'Orient, fils de *Constantin Ducas* & d'*Eudoxie*, succéda à *Romain* en 1071. *Nicéphore Botaniat* se souleva contre lui, & s'empara de Constantinople, avec le secours des Turcs en 1078. *Michel* fut relégué dans le monastère de *Stude*. C'étoit un Prince foible, qui abandonna les rênes de l'Empire à ceux qui voulurent s'en saisir, & ne s'oc-

cupa que de jeux d'enfant. Les ennemis ravagèrent ses États, ses ministres ruinèrent les peuples, & le Prince ne sentit ses malheurs que quand il en fut accablé.

**MICHEL VIII**, *Paléologue*, Régent de l'Empire d'Orient durant la minorité du jeune Empereur *Jean Lascaris*, fit crever les yeux à ce Prince, & monta sur le trône à sa place en 1260. L'année d'après il reprit Constantinople sur Baudouin II. Cette conquête fit d'autant plus d'honneur à sa bravoure, que cette ville avoit été possédée cinquante-huit ans par les François. Il travailla beaucoup pendant son règne à la réunion de l'Église orientale avec l'occidentale; il signa l'acte de réunion en 1277, & envoya au peuple la formule de sa profession de foi & du serment d'obéissance; cette réunion déplut aux Grecs & n'intéressa guère les Latins. Le Pape Nicolas III ne la croyant pas sincère, l'excommunia comme fauteur du schisme & de l'hérésie des Grecs en 1281. Il renouvela cette excommunication l'année suivante, qui fut celle de la mort de Michel. Les Grecs lui refusèrent la sépulture ecclésiastique, parcequ'il avoit voulu les soumettre aux Latins.

**MICHEL-ANGE BUONARROTI**, naquit en 1474 à Chiusi, dans le pays d'Arezzo, d'une famille ancienne. Sa nourrice fut la femme d'un sculpteur, ce qui lui faisoit dire qu'il avoit sué la sculpture avec le lait. Il naquit peintre. Ses parens furent obligés de lui donner un maître, qui fut bientôt surpassé par le disciple. A l'âge de seize ans, c'est à-dire, au sortir de l'enfance, il faisoit des ouvrages que l'on comparoit à ceux de l'antiquité. *Jules II*, *Léon X*, *Clément*

*Tome XVIII,*

*VII*, *Paul II*, *Jules III*, *Paul IV*, *François I*, *Charles V*, *Côme de Médicis*, *la République de Venise*, *Soliman* même, Empereur des Turcs, l'employèrent & l'admirent. Il traça le dessein de l'Église de St. Pierre de Rome qu'il exécuta en partie. Il mourut à Rome en 1564. *Côme de Médicis* fit enlever son cadavre la nuit pour le porter à Florence. Les beaux esprits, les savans & les artistes de cette ville travaillèrent à l'envi à lui faire des obsèques magnifiques. Ses beaux ouvrages sont 1°. *le jugement universel* peint à fresque avec tant de force & d'énergie, qu'on croit ressentir la terreur qui animera ce jour terrible. 2°. Un *cupidon* en marbre, grand comme nature, différent de celui auquel il cassa un bras & qu'il enterra dans une vigne pour faire illusion aux amateurs de l'antiquité. 3°. Sa statue de *Bacchus* qui trompa *Raphaël* par son extrême beauté, & qu'il donna sans hésiter à *Phidias* ou à *Praxitelle*. Son pinceau étoit fier, terrible & sublime. Il rend la nature dans tout son éclat. Il ne lui manqua que d'avoir sacrifié aux Grâces. Il y a trop de fierté dans ses airs de tête, trop de tristesse dans son coloris, & quelquefois trop de bizarrerie dans ses compositions. On ne refuse plus le conte, qu'il avoit attaché un homme en croix, pour mieux représenter les traits du Christ mourant, comme si la tête d'un homme qui meurt désespéré, pouvoit bien exprimer un Dieu s'immolant volontairement pour les hommes. *Michel-Ange* n'avoit pas besoin de cette ressource; elle est d'ailleurs entièrement opposée à ce qu'on rapporte de son caractère & de ses mœurs. La plus grande partie de ses chefs-d'œuvre

H

de sculpture & de peinture est à Rome, le reste est répandu à Florence, à Bologne, à Venise & ailleurs. Le Roi possède quelques-uns de ses tableaux. On en trouve aussi plusieurs au Palais Royal. Ce qu'on a gravé d'après cet artiste est fort recherché.

**MICHEL-ANGE DE CARAVAGE**, ou **AMÉRIGI**; nom d'un peintre né en 1569, au château de Caravage dans le Milanois, & mort en 1609. Les talens supérieurs de cet artiste lui ont fait une réputation distinguée. Le même lieu vit naître Polidore & Michel-Ange, & ils commencèrent tous les deux à porter le mortier aux peintres, avant de s'adonner eux-mêmes à la peinture. Michel Ange ne travailla dans aucune école particulière; il ne fit même aucune étude de l'antique, la nature seule le guida dans son travail. Ce peintre étoit d'un caractère méprisant, satyrique & querelleur. Une affaire fâcheuse qu'il eut à Milan, l'obligea de fuir de cette ville; il alla à Venise, où il vit des ouvrages du Giorgion qui le frappèrent: il imita d'abord la manière de ce peintre; cependant la nécessité l'obligea d'entrer dans l'atelier de Josèpin, où on l'employoit à peindre des fleurs & des fruits. Ce n'étoit point son talent; ce genre l'ennuya, il se mit chez un autre peintre où il peignoit de grandes figures. Un tableau du Caravage qui plut à un Cardinal, le mit en crédit & lui procura de l'occupation. Michel Ange voulant se faire un genre particulier, quitta tout à coup le pinceau suave & délicieux qu'il tenoit du Giorgion, pour prendre un coloris dur & vigoureux. Tout étoit ressenti dans ses ouvrages; il détachoit ses fi-

gures, & leur donnoit du relief par des ombres fortes & par beaucoup de noir. On remarque dans ses peintures une opposition subite de clair & d'ombre, & ce contraste soutenu de l'exacte représentation de la nature & de sa manière de peindre qui est vive & moelleuse, a un effet piquant qui frappe le spectateur: mais cette manière qui réussissoit admirablement dans les effets de nuit & pour des portraits ou des demi-figures, étoit insupportable dans les grandes compositions où il n'observoit ni perspective ni dégradation de lumière. Ce peintre négligeoit de donner à ses têtes de la noblesse & de beaux caractères; il les peignoit ordinairement avec un teint livide, des yeux farouches & des cheveux noirs: s'il avoit un Héros ou un Saint à représenter, il se servoit de quelque figure ignoble de paysan. Enfin il imitoit parfaitement la nature, mais sans choix; ses desseins sont heurtés d'une grande manière: un goût bizarre, la nature imitée avec ses défauts, des contours irréguliers, des draperies mal jetées, peuvent les caractériser. Ses principaux ouvrages de peinture sont à Rome, à Naples, à Malte, à Messine & à Milan. Le Roi possède quelques-uns de ses tableaux de Chevalet, il y en a aussi plusieurs au Palais Royal.

**MICHEL-ANGE DES BATAILLES**; peintre, né à Rome en 1602, & mort dans la même ville en 1660. Il étoit fils d'un joaillier nommé *Marcello Cerquozzi*. Son surnom de *des batailles* lui vint de son habileté à représenter ces sortes de sujet. Il se plaisoit aussi à peindre des marches, des pastorales, des foires avec des animaux; ce qui le

fit encore appeler *Michel-Ange des bambochades*. De trois maîtres dont il reçut des leçons, Pierre Delaer, dit *Bamboche*, fut le dernier, & celui dont il goûta la manière. Son génie plaisant conduisoit sa main dans le ridicule qu'il donnoit à ses figures. Ce peintre avoit coutume de s'habiller en Espagnol; il étoit homme à bons mots, bienfait, d'un caractère égal. Son atelier étoit le rendez-vous de ce qu'il y avoit de plus poli dans les villes qu'il habitoit. Son imagination étoit vive, il avoit une prestesse de main extraordinaire: plus d'une fois il a représenté une bataille, un naufrage, ou quelque aventure singulière au récit qu'on lui en faisoit. Il mettoit beaucoup de force & de vérité dans ses ouvrages. Son coloris est vigoureux, & sa touche d'une légèreté admirable; rarement il faisoit le dessein ou l'esquisse de son tableau. Il excelloit aussi à peindre des fruits.

**MICHELAU**; petite ville d'Allemagne, en Silésie, dans la principauté de Brieg.

**MICHELSTATT**; petite ville d'Allemagne, au cercle de Franconie, dans le comté d'Erpach, sur la Mulbing, entre la ville d'Erpach & Furstenau.

**MICHIGAN**; grand lac de l'Amérique septentrionale, qui a environ 300 lieues de circonférence. Il s'étend depuis le 41<sup>e</sup> degré, 45 minutes, jusqu'au 49<sup>e</sup>, 30 minutes de latitude.

**MICMAC**; substantif masculin du style familier. *Moliticio*. Intrigue, manigance, pratique secrète pour quelque mauvaise vue. *C'est un micmac auquel je ne comprends rien.*

**MICO**; substantif masculin, & ter-

me de Relation. C'est le titre que les Sauvages de la Géorgie, dans l'Amérique septentrionale, donnent aux chefs ou Rois de chacune de leurs nations. En 1734 Tomokichi, *Mico* des Yamaczaws, fut amené en Angleterre où il fut très-bien reçu du Roi à qui il présenta des plumes d'aigles, qui sont le présent le plus respectueux de ces Sauvages. Parmi les curiosités que l'on fit voir à Londres à ce Prince barbare, rien ne l'affecta autant que les couvertures de laine, qui selon lui, imitoient assez bien les peaux des bêtes; tout le reste n'avoit rien qui frappât son imagination au même point.

**MICO**; substantif masculin. Espèce de singe ou sagoïn qui n'a ni abajoues ni callosités sur les fesses; il a la queue lâche, non prenante & d'environ moitié plus longue que la tête & le corps pris ensemble; la cloison des narines moins épaisse que les autres sagoïns, mais leurs ouvertures sont situées de même à côté & non pas au bas du nez; il a la face & les oreilles nues, & couleur de vermillon; le museau court; les yeux éloignés l'un de l'autre; les oreilles grandes; le poil d'un beau blanc argenté, celui de la queue d'un brun lustré & presque noir; il marche à quatre pieds, & il n'a qu'environ sept ou huit pouces de longueur en tout. Les femelles ne sont pas sujettes à l'écoulement périodique.

**MICOCOULIER**; substantif masculin. *Celtis*. Arbre de moyenne grandeur, que l'on cultive dans les pays méridionaux de l'Europe pour l'utilité de son bois. Il prend une tige droite, & d'une grosseur proportionnée; il fait une tête régulière, & se garnit de beaucoup de

branches qui s'étendent & s'inclinent : son écorce d'une couleur olivâtre rembrunie , est assez unie. Sa feuille est rude au toucher en-dessus , veinée en-dessous , longue , dentelée & pointue ; elle a beaucoup de ressemblance avec celle de l'orme ; & sa verdure quoique terne , est assez belle ; du moins elle est constante & de longue durée. Ses fleurs paroissent au commencement d'Avril : Elles sont petites , de couleur herbacée , & de nul agrément : les fruits qui succèdent sont ronds , noirâtres , de la grosseur d'un pois. Ce sont des noyaux qui renferment une amande , & qui sont couverts d'une pulpe fort agréable au goût , mais trop mince pour servir d'aliment. L'arbre en rapporte beaucoup tous les ans ; & quoiqu'ils soient en maturité au mois de Janvier , ils restent sur l'arbre jusqu'au retour de la séve.

Cet arbre , quoiqu'originaire des pays méridionaux , est dur , robuste , ténace ; il résiste aux hivers les plus rigoureux dans la partie septentrionale de ce Royaume , sans en être aucunement endommagé ; il réussit à toutes les expositions , & il vient dans tous les terrains.

Il se multiplie fort aisément , de semences qu'on doit semer en Février , ou au commencement de Mars ; & comme il pousse beaucoup de branches , on en peut faire des palissades : son bois est liant , & plie sans se rompre , ce qui le rend propre pour des brancards de chaise : on en fait aussi d'excellens cerceaux de cuve.

**MICROCOSME** ; substantif masculin , & terme Dialectique , qui signifie petit monde. Quelques anciens Philosophes ont dit , que

l'homme étoit un Microcosme ; parce que selon eux , il réunit en abrégé tout ce qu'il y a d'admirable dans le grand monde.

**MICROCOUSTIQUE**. Voyez **MICROPHONE**.

**MICROGRAPHIE** ; substantif féminin. *Micrographia*. Description des objets qui paroissent trop petits , pour qu'on puisse les voir sans le secours du microscope.

**MICROMÈTRE** ; substantif masculin. Instrument d'Astronomie , qui s'applique aux lunettes d'approche , & qui sert à mesurer les diamètres des astres , ou de très-petites distances entr'eux.

La première idée des Micromètres fut donnée , dit un habile Astronome , par M. Huyghens , en 1659 , dans son *Systema Saturnium* , où après avoir parlé des diamètres des planètes qu'il avoit observées , il dit que Riccioli avoit trouvé le diamètre de Vénus , trois fois plus grand que lui ; & pour justifier sa détermination , il rend compte de la manière dont il s'y est pris pour mesurer les diamètres des planètes : Voici à peu près ce qu'il en dit.

» Dans les lunettes formées de  
 » deux verres convexes , il y a un  
 » endroit où l'on peut placer un  
 » objet aussi petit & aussi fin qu'on  
 » voudra ; il y paroitra très-distinct ,  
 » très-bien terminé , & sa largeur  
 » occupera une partie du diamètre  
 » de l'astre que l'on observe dans  
 » la lunette. Ce point intérieur  
 » où il faut placer l'objet , est le  
 » foyer même de l'oculaire pour les  
 » yeux bien conformés ; mais il est  
 » un peu plus près de l'oculaire  
 » pour les miopes , qui sont obligés  
 » de regarder de près. Si à ce foyer  
 » on place d'abord un anneau ,  
 » dont l'ouverture soit un peu plus

» petite que celle de l'oculaire ; on  
 » verra par cet anneau , tout le  
 » champ de la lunette , c'est-à-dire ,  
 » tout l'espace circulaire qu'on ap-  
 » perçoit dans le Ciel , en regar-  
 » dant par cette lunette , & cet ef-  
 » pace sera terminé par une circon-  
 » férence exacte , dont le diamètre  
 » est facile à mesurer. L'horloge  
 » oscillatoire que nous avons ima-  
 » ginée depuis peu , est très-propre  
 » à cet effet ; on fait qu'il passe un  
 » degré de la sphère en 4 minutes  
 » de temps , ou une minute en 4  
 » secondes de temps ; si donc une  
 » étoile a employé 69 secondes à  
 » parcourir le champ de la lunette ,  
 » on sera sûr que cette lunette oc-  
 » cupe 17 minutes un quart , & telle  
 » est celle dont nous nous servons.  
 » On prendra alors une ou deux  
 » petites plaques ou lames , dont la  
 » largeur aille en diminuant ; on  
 » percera le tube de la lunette de  
 » chaque côté à l'endroit dont nous  
 » avons parlé pour y placer les peti-  
 » tes lames en travers. Lorsque l'on  
 » voudra mesurer le diamètre d'une  
 » planète , on examinera quelle lar-  
 » geur doit avoir cette lame , pour  
 » cacher entièrement la planète , &  
 » cette largeur étant comparée au  
 » diamètre entier de l'ouverture de  
 » l'anneau , par le moyen d'un com-  
 » pas très-fin , fera connoître le dia-  
 » mètre de la planète en minutes  
 » & en secondes. Par exemple ,  
 » le 29 Décembre 1638 , je trouvai  
 » qu'il falloit pour couvrir le dia-  
 » mètre de Venus une petite règle ,  
 » dont la largeur étoit la vingtième  
 » partie du trou. Or , la vingtième  
 » partie de 17 minutes un quart , est  
 » 51 secondes trois quarts ».

Ainsi le Micromètre de M. Huyghens ne consistoit qu'en une petite lame qu'il faisoit glisser sur le dia-

phragme ou petit anneau , qui cir-  
 conscrit l'ouverture. Cette lame  
 cachoit par sa largeur , l'image  
 qu'on vouloit mesurer , & en don-  
 noit ainsi le diamètre.

M. Auzout imagina le premier  
 en 1666 , de renfermer l'image en-  
 tre deux fils qu'on rapprochoit l'un  
 de l'autre ; les premières observa-  
 tions faites avec ce nouvel instru-  
 ment , furent imprimées en Angle-  
 terre même. M. Townley écrivit  
 ensuite qu'il avoit trouvé une sem-  
 blable invention dans les papiers de  
 M. Gascoigne ; & M. Bevis assure  
 qu'il en a trouvé la preuve dans une  
 lettre écrite par M. Gascoigne en  
 1641 , dont l'original est dans la  
 bibliothèque de Milord Macles-  
 field. Quoi qu'il en soit de l'inven-  
 teur discret que nous oppose l'An-  
 gleterre , il est sûr que M. Auzout  
 inventa , & connut le mérite de  
 l'invention ; il en fit usage , il en  
 enrichit l'Astronomie , & sans lui  
 l'Angleterre ignoreroit peut-être  
 encore , que M. Gascoigne avoit  
 eu la même idée.

MICROPHONE ; adjectif masculin ,  
 qui s'emploie aussi substantivement ,  
 & terme de Physique. On a donné  
 ce nom aux instrumens propres à  
 augmenter les sons , comme les mi-  
 croscopes augmentent les objets : tels  
 sont les porte-voix , les trompet-  
 tes , &c.

MICROSCOME ; substantif mascu-  
 lin. Animal de mer fort singulier ,  
 & qui a été décrit par Rédi : il ne  
 paroît à la vue & au toucher , qu'un  
 morceau de rocher très dur , com-  
 posé de détrimens de pierres , de  
 corail , & d'autres concrétions ma-  
 rines. Sur cette surface qui recou-  
 vre l'animal , croissent de petites  
 plantes marines , parmi lesquelles  
 se trouvent aussi de petits coquilla-

ges, & d'autres petits animaux, tels que des scolopendres, &c.

La figure du logement qui contient l'animal est longue, & se divise en deux branches, qui ont toutes deux à leur extrémité, un petit trou rond, ouvert dans une membrane qui est cachée sous l'écorce pierreuse. L'animal ouvre & ferme ces trous à son gré; c'est par-là qu'il prend l'eau, & qu'il la rejette; lorsqu'on le manie il la lance fort loin, de la même manière que les *carnumi* ou *aufs* de mer, qui sont des espèces de glands de mer, lesquels n'ont point de coquilles, mais simplement une peau calleuse. Ces espèces de glands ont deux trous, comme les priapes de mer, & lancent une eau fort âcre; leur chair est rouge à l'intérieur, & d'un goût excellent.

Toute la cavité intérieure de l'enveloppe pierreuse, qui contient le microscope, est tapissée par des expansions membraneuses & molles, qui servent de peau à l'animal, & qui enveloppent le canal des aliments, les vaisseaux des fluides, le foie & le cœur. Cet animal singulier diffère des œufs de mer, & des priapes de mer, non-seulement par ces parties, mais encore par sa conformation, tant intérieure qu'extérieure, & par la substance de sa chair qui est fort tendre, & d'un goût semblable à celui des huitres & des palourdes.

**MICROSCOPE**; substantif masculin. *Microscopium*. On appelle ainsi un instrument qui grossit tellement les objets, par la disposition du verre, au travers duquel on les regarde, qu'on en distingue aisément jusqu'aux plus petites parties.

On appelle *Microscope simple*, celui qui est formé d'une seule & uni-

que lentille, ou loupe très-convexe. Et *microscope composé*, celui qui a plusieurs lentilles.

Les Microscopes simples, devroient être aussi anciens que le temps où l'on a commencé à s'apercevoir des effets des verres lenticulaires; ce qui remonteroit à plus de 400 ans; cependant les observations faites au Microscope, même simple, sont beaucoup moins anciennes que cette date, & ne remontent qu'environ à 150 ans.

A l'égard de l'invention du microscope composé, elle est communément attribuée à Drebbel. Fontana l'a revendiquée; mais sa prétention n'a pas fait fortune.

Quant à la théorie des Microscopes, M. Huyghens est le premier qui l'ait approfondie. Zahn s'est aussi fort étendu sur la composition de ces instrumens dans son *Oculus artificialis*. Cet ouvrage est recommandable par cet endroit, & particulièrement par l'invention du *binocle*, qu'on doit à cet Auteur. Le binocle est une sorte de microscope, où l'on voit avec les deux yeux.

On appelle *Microscope solaire*, un instrument qui n'est autre chose, à proprement parler, qu'une lanterne magique, éclairée par la lumière du soleil, & dans laquelle le porte objet au lieu d'être peint, n'est qu'un petit morceau de verre blanc, sur lequel on met les objets qu'on veut examiner. Il y a encore une différence, qu'au lieu des deux verres lenticulaires, placés au-delà du porte-objet dans la lanterne-magique, il n'y en a qu'un dans le Microscope solaire.

On place le tuyau du Microscope solaire, dans le trou d'un volet d'une chambre obscure bien fermée, & on fait tomber la lumière



du soleil sur les verres du Microscope, par le moyen d'un miroir placé au-dehors de la fenêtre. Alors les objets placés sur le porte-objet, paroissent prodigieusement grossis sur la muraille de la chambre obscure.

Cet instrument qui nous est venu de Londres en 1743, a été inventé par feu M. Lieberkuhn, de l'Académie Royale des Sciences de Prusse.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très brève. **MICROSCOPIQUE**; adjectif de tout genre. Qui a rapport au microscope, qui s'observe avec le microscope. *Observations microscopiques. Objets microscopiques.*

**MIDAS**; nom d'un Roi de la Grande Phrygie, qui étoit fils de Gorgius & de Cybèle. Il étoit très-riche, car tout ce qu'il touchoit se convertissoit en or. C'étoit un don qu'il avoit reçu de Silène, nourricier de Bacchus, mais qui lui étoit devenu fort à charge, en ce qu'il ne pouvoit rien toucher qui ne devînt or, jusqu'au pain, au vin & aux viandes qu'on lui servoit; & comme en vertu de sa richesse, il vouloit tout savoir, & qu'il étoit aussi stupide qu'ignorant, on imagina la métamorphose de ses oreilles, en or illes d'âne, & voici à quelle occasion. Le Dieu Pan voulant un jour, en présence de quelques jeunes Nymphes, faire valoir la beauté de sa voix, & les doux sons de sa flûte, eût la témérité de les préférer à la lyre & aux chants d'Apollon; il alla même jusqu'à lui faire un défi, & prit pour arbitre le vieux Tmolus; c'étoit une montagne de la Lydie près de Sardes, fort haute & fort escarpée. Pan s'assit sur le sommet de cette montagne; Tmolus,

pour mieux entendre, écarta tous les arbres qui l'environnoient, & ne garda qu'une couronne de chêne, dont les glands pendoient sur son front. Aussi-tôt Pan joua sur sa flûte un air rustique, dont Midas qui se trouvoit présent, fut enchanté. Lorsque Pan eut fini, Apollon couronné de laurier, & vêtu d'une robe de couleur de pourpre, se mit à chanter, & s'accompagna de sa lyre, avec tant de goût & de finesse, que Tmolus charmé de ses accens, décida que la flûte de Pan devoit céder à la lyre d'Apollon. Midas osa contredire ce jugement; & Apollon ne voulant pas que des oreilles si grossières conservassent plus long-temps la figure de celles des autres hommes, les lui allongea, les couvrit de poil, & les rendit semblables de tout point, à des oreilles d'âne. Midas pour cacher cette difformité, couvroit toute sa tête d'une tiare magnifique; le barbier qui avoit soin de ses cheveux, s'en étoit aperçu; mais il n'avoit osé en parler. Cependant comme ce secret lui pesoit trop, il va dans un lieu écarté, fait un trou en terre, s'en approche le plus qu'il peut, & dit d'une voix basse, que *Midas son maître a des oreilles d'âne*; après quoi rebouche le trou, & se retire. Quelque temps après, il sortit de cet endroit une grande quantité de roseaux, qui ayant été agités par le vent, rendoient en se heurtant les uns contre les autres, les paroles du barbier, & publièrent ainsi que *le Roi Midas avoit des oreilles d'âne*.

**MIDDELBOURG**; grande, belle, riche, & forte ville des Pays-bas, située dans l'île de Walchren, dont elle est capitale, & de toute la Zélande, à huit lieues; nord-est,

de Bruges , & à 29 , sud ouest , d'Amsterdam. Le commerce y est florissant , & l'on y a un port large , profond , propre à recevoir des vaisseaux de 400 tonneaux , qui abordent chargés au milieu de la Ville , où le canal qui communique à la mer , se divise dès son entrée.

Le Gouvernement politique & civil de Middelbourg , est entre les mains de deux Bourguemestres , d'onze Echevins , & de douze Conseillers. Le Calvinisme y est introduit depuis 1574.

**MIDDELBORG** , est aussi le nom d'un bourg des Pays-bas , dans la Flandre Flamande , à une lieue d'Ardenbourg. Il appartient au Prince d'Isenghien.

**MIDDELBORG** , est encore le nom d'une île des Indes , entre la côte orientale du Royaume de Maduré , & la côte occidentale de l'île de Ceylan.

**MIDDELFART** , ou **MIDDELFURT** , petite ville de Dannemarck , sur un détroit de même nom , dans l'île de Fionie , vis-à-vis de Kolding.

**MIDDLEHAM** ; bourg d'Angleterre , dans le Duché d'Yorck , sur la rivière d'Youte.

**MIDDLESEX** ; Province méditerranée d'Angleterre , au diocèse de Londres. Elle a 27 lieues de tour , & contient environ 247000 arpens. Elle est petite , mais agréable , fertile & arrosée par la Tamise qui la sépare de la Province de Surrey. C'est la Province capitale du Royaume , à cause de la ville de Londres qui y est située.

**MI-DENIER** ; substantif masculin , & terme de Jurisprudence. Moitié des sommes employées pour impenses & améliorations sur l'héri-

tage de l'un des conjoints par mariage , faites aux dépens de la Communauté. Cette moitié est due par celui des deux conjoints , auquel appartient l'héritage , & il doit la payer à l'autre , ou à ses héritiers.

Lorsque pendant la Communauté il a été exercé un retrait lignager du chef de l'un des conjoints , & que le prix en a été pris sur la Communauté , l'héritage retiré appartient en entier à ce conjoint , à la charge de remplacer moitié du prix ; ce qui s'appelle *mi-denier*.

Quand la femme , ou ses héritiers , renoncent à la communauté , ils doivent la récompense pour le tout , & non pas seulement du *mi-denier* ; & dans ce même cas , si les impenses ont été faites sur le fonds du mari , il n'a rien à rendre à la femme , ou à ses héritiers , attendu qu'il reste maître de toute la communauté.

Lorsque pendant la communauté il a été exercé un retrait lignager du chef de l'un des conjoints , & que le prix en a été pris sur la communauté , l'héritage retiré appartient en entier à ce conjoint , à la charge de remplacer la moitié du prix ; ce qui s'appelle aussi *mi-denier*.

**MIDI** ; substantif masculin. *Meridies*, Le milieu du jour , le point qui partage le jour également , ou à peu près , entre le soleil levant & le soleil couchant.

En termes d'Astronomie , on appelle *midi-vrai* , le temps où le soleil est réellement au méridien : & *midi-moyen* , le temps où il seroit midi , eu égard seulement au mouvement moyen du soleil , combiné avec le mouvement diurne de la terre ; où pour parler plus clairement , le temps où il seroit midi , si le soleil avoit un mouvement uniforme

uniforme dans l'écliptique, & que l'écliptique & l'équateur coïncident. Il y a toujours la même distance du *midi-moyen* d'un jour quelconque au *midi-moyen* du jour suivant ; mais la distance du *midi-vrai* d'un jour, au *midi-vrai* du suivant, est continuellement variable.

On dit par exagération, en *plein midi* ; pour dire, en plein jour, publiquement. *Il l'attâqua en plein-midi.*

On dit à quelqu'un qui doute d'une chose fort claire, ou qui la nie, que *c'est ne voir pas clair en plein midi* ; que *c'est dire qu'il n'est pas jour en plein midi.*

On dit proverbialement & figurément, *chercher midi à quatorze heures* ; pour dire, chercher des difficultés où il n'y en a point, & où il ne peut y en avoir.

Il se dit aussi de quelqu'un qui allonge inutilement ce qu'il peut faire ou dire d'une manière plus courte.

**MIDI**, signifie aussi un des quatre point cardinaux du monde, qu'on nomme autrement le *sud*. Le midi est opposé au point qu'on appelle le nord. *La France est bornée au midi, par l'Espagne.*

**MIDLESEX**. Voyez **MIDDLESEX**.

**MI-DOUAIRE** ; substantif masculin, & terme de Palais. Pension que l'on accorde dans certains cas à une femme, sur les biens de son mari, sur-tout quand il est mort civilement.

Cette pension est à l'arbitrage des Juges ; mais comme elle se fixe ordinairement à la moitié du douaire, elle a été nommée *mi-douaire*.

**MIE** ; substantif féminin. *Mica*. Toute la partie du pain qui est environnée de croute. *La mie doit être légère, pleine d'yeux ou de trous ; c'est une*

*Tome XVIII.*

*marque que la pâte a été bien pétrie.*

**MIS**, est aussi une particule négative, qui signifie pas, point, mais qui n'est plus en usage. *Il a demandé cette fille en mariage ; mais il n'en tâtera mie.*

**MIS**, est un terme que les enfans donnent à leur gouvernante. *Il veut aller avec sa mie.*

Ce monosyllabe est long.

**MIÈGE** ; substant. féminin, usité dans quelques Coutumes dans la même signification que *mie*. Voyez ce mot.

**MIEL** ; (Jean) nom d'un Peintre Flamand, né à Vlaenderen, à deux lieues d'Anvers en 1599, & mort à Turin en 1664. Il a traité de grands sujets, dont il a orné plusieurs Églises ; mais son goût le portoit à peindre des pastorales, des paysages, des chasses, & des bambochades. L'Italie qui a formé tant de grands hommes, a été aussi l'école de *Jean Miel*. Il se mit sous la discipline d'André Sacchi ; mais ayant traité d'une manière grotesque un grand tableau d'histoire que ce maître lui avoit confié, il fut obligé de fuir pour éviter sa colère. Son séjour en Lombardie, & l'étude qu'il y fit des ouvrages des Carraches & du Corregge, perfectionnèrent ses talens. Le Duc de Savoye, Charles Emmanuel, attira ce célèbre Artiste à sa Cour, & l'y fixa par ses bienfaits. Ce Prince le décora de l'Ordre de Saint Maurice. Le pinceau de Miel est gras, onctueux ; son coloris vigoureux & son dessein correct ; mais ses têtes manquent de noblesse. On a de lui plusieurs morceaux gravés avec beaucoup de goût.

**MIEL** ; substantif masculin. *Mel*. Suc doux que les abeilles font, de ce qu'elles recueillent sur les fleurs ou sur les feuilles des plantes, des arbres. Voyez **ABELLE**.

Les pays remplis de prairies, qui sont presque toujours émaillées de fleurs, entre coupés de petits ruisseaux; ceux où il y a beaucoup de bois, des plaines couvertes de sarrazin, de sainfoin, de luzerne, sont les plus favorables aux abeilles, & où par conséquent le produit est plus considérable. Comme on trouve des miels d'une odeur & d'une faveur plus agréables les uns que les autres; il faut l'attribuer à la nature des fleurs. Les pays qui abondent en thym, en serpolet, romarin, genets, & autres herbes odoriférantes, doivent donner un miel plus balsamique; tels étoient chez les Italiens le miel du Mont-Hybla en Sicile; & chez les Grecs, le miel du Mont Hymette.

Les Marchands Épiciers & Droguistes de Paris, vendent de trois sortes de miel; le *miel blanc* qu'on appelle autrement *miel vierge*; le *miel jaune*; & un troisième, qui tient de l'une & de l'autre couleur; le miel blanc est le meilleur, le miel jaune est le moins bon, & celui qui a une couleur miroyenne entre le blanc & le jaune, tient aussi le milieu entre les deux pour la bonté.

Le *miel blanc* appelé *miel vierge*, parce qu'il est tiré sans le secours du feu, sort & coule de lui-même des gâteaux nouvellement faits & nouvellement tirés des ruches; ce miel qui est d'un blanc clair, & qu'on reçoit dans des vases de terre ou de bois bien nets, se congèle aisément, & devient dur & grenu.

Le second miel qui est d'un blanc jaunâtre, s'exprime des gâteaux, en les mettant dans des sacs de cordes, & les ferrant fortement par le moyen de la presse; mais il n'est pas si bon que le premier, sans à

cause de la cire qui y donne une légère impression, des mouches vives ou mortes, & même des vers gros & blancs, qui s'engendrent quelquefois dans les ruches, & qui y portent un grand préjudice si l'on n'y remédie. Car on observe que quand ces insectes se sont rencontrés dans le miel qu'on a exprimé, il ne se congèle pas bien; le goût en est moins agréable, & il se garde difficilement sans s'aigrir & se corrompre.

Le miel jaune se tire aussi avec le secours du pressoir; mais seulement après que les gâteaux ont été quelque temps dans des chaudières avec un peu d'eau sur le feu: le degré de chaleur plus ou moins fort, est ce qui décide de la beauté & de la bonté de ce miel, aussi bien que la quantité d'eau qu'on y emploie; trop d'eau ou de chaleur le rendent moins bon & moins beau.

Le miel blanc se tire du Languedoc, de Provence, & même des environs de Paris; ce dernier s'appelle miel blanc de pays. Le meilleur miel blanc est celui de Narbonne, qu'on tire principalement du petit bourg de Corbière, à trois lieues de cette Ville.

Le véritable corbière doit être nouveau, épais, grénu, d'un goût doux & piquant, d'une odeur un peu aromatique, assez semblable à l'œil au sucre royal.

Les Marchands qui envoient les autres miels blancs de Languedoc & de Provence, tâchent de leur donner cette odeur aromatique, en mettant dans le fond des barils un petit paquet de fleurs de romarin; mais les connoisseurs ne s'y trompent pas. Le miel blanc s'emploie en confitures & en tisanes pectorales; bien

des gens en mangent en Carême.

Le miel jaune vient de Champagne, de Touraine, de Picardie, de Normandie, &c. Le plus estimé est celui de Champagne, le moindre est celui de Normandie.

Le miel récolté dans le printemps est plus estimé que celui d'automne, à cause de la force des fleurs. On préfère aussi celui des jeunes essaims à celui des vieilles mouches. Il y a des paysans qui, pour faire paroître leur miel plus blanc, y délayent de la fleur de farine ou de l'amidon bien pulvérisé.

Le miel pris en substance est pectoral, laxatif & détersif : il aide à la respiration en divisant la pituite grossière épaissie dans les bronches pulmonaires & facilite l'expectoration. Le miel blanc se prend intérieurement ; le jaune, plus âcre est employé dans les lavemens. On fait par expérience que le miel étendu sur du pain dans lequel il y a de l'ergot de seigle empêche qu'il ne fasse de mauvais effets sur le corps humain. L'usage du miel n'est point bon aux tempéramens secs & bilieux, parcequ'il fermente facilement. On fait avec le miel diverses espèces d'hydromel ; il entre dans un très-grand nombre de compositions. Le marc des mouches, qui est ce qui reste après qu'on a exprimé la cire & le miel & qui est composé de la soie que le ver a filée & de la dépouille des nymphes, est résolutif. Les Maréchaux en font usage pour les foulures des nerfs des chevaux. Comme il reste toujours un peu de cire dans ce marc, on le vend encore à ceux qui préparent la toile cirée.

C'étoit un usage chez les Égyptiens de transporter les ruches à miel dans des bateaux sur le Nil,

afin de faire jouir les abeilles de la richesse des fleurs, lorsqu'il n'y en avoit point dans le lieu de leur domicile. Lorsqu'on jugoit que les abeilles avoient moissonné les environs à deux ou trois lieues à la ronde, on conduisoit les bateaux plus loin à la même fin & ainsi de suite. Les Italiens voisins des rivages du Pô, ont la même pratique. Des personnes industrieuses ont trouvé que, compensation faite du produit, on pouvoit aussi les faire voyager par terre lorsqu'on n'avoit point la commodité de l'eau. On pratique cette méthode dans le pays de Juliers.

On a vu aussi en France des particuliers faire transporter leurs ruches en charette après la récolte du foin, dans les plaines de Beauce, où abonde le mélilot ; puis en Sologne, où la campagne est couverte de Sarrasin fleurs jusques vers la fin de Septembre.

M. Duhamel dit que le profit que l'on retire des abeilles dans ce pays-là avec de pareils soins est très-considérable. Dès le commencement de Juillet, lorsque les mouches à miel ont jeté leur essaim & fait une ample récolte sur les sainfoins, on s'approprie tout le miel & la cire, en faisant passer les mouches dans une ruche vide par le moyen de la fumée : on s'empare promptement de la ruche pleine dont on ôte les gâteaux qui contiennent le couvain. On les attache avec des bâtons en croix dans une ruche vide, & on y fait rentrer les mouches qui prennent soin de leur couvain : il éclot une multitude d'ouvrières, qui les aident bientôt à faire de nouveaux travaux, & les mouches travaillent avec une nouvelle activité. On transporte ensuite

les mouches dans des pays où elles trouvent d'abondantes récoltes de fleurs. Si la saison est belle & que les fleurs soient abondantes, les ruches qu'on a changées au premier Juillet, sont très-bien remplies à la fin du mois d'Août. Quand cela est, on les vide une seconde fois ayant grand soin de ménager le couvain. Aussi-tôt que les abeilles ont été changées une seconde fois, on les transporte dans les pays de sarrazin; & lorsque la saison a été favorable, les ruches sont assez remplies pour qu'on puisse rogner les gâteaux de près d'un demi-pied.

Voilà, à l'aide de l'industrie humaine, des récoltes surprenantes; mais il faut avouer que toutes les années ne sont pas si favorables, & quelquefois on ne peut les changer au plus qu'une fois. D'ailleurs il y a des mouches plus laborieuses les unes que les autres: on a vu des paniers de mouches très-actives, qui au bout de vingt-quatre heures se sont trouvés augmentés de six livres, tant en cire qu'en miel.

On retire d'un bon panier dans le Gâtinois, soixante à soixante & dix livres de miel & deux livres un quart de cire. Le grand art dans ce pays, & celui que ne doit jamais perdre de vue un bon économe, est d'avoir des paniers extrêmement peuplés de mouches. Dans les pays qui ne sont point si riches en fleurs, & où l'on ne prend point de semblables soins, le profit que l'on retire des mouches est bien moins considérable. Dans les endroits du Royaume où la situation n'est pas des plus favorables pour les abeilles, on en peut cependant encore tirer un assez bon profit. Dans ce pays-ci, par exemple, un bon essaim de deux ans peut donner deux livres & demie de cire,

& depuis vingt jusqu'à trente livres de miel & plus. Si l'on joint à ce produit celui de l'essaim, on conclura qu'un grand nombre de ruches qui ne coutent presque rien dans le cours de l'année, peuvent être à la campagne d'un grand profit.

On appelle *miel violet*, un certain miel composé dont voici la préparation.

Prenez fleurs de violettes nouvellement cueillies, quatre livres; miel commun, douze livres; mêlez-les ensemble & les laissez en digestion pendant huit jours dans un lieu chaud: après cela faites bouillir avec une pinte d'infusion de fleurs de violettes, jusqu'à la consommation du quart; passez ensuite votre expression, puis faites cuire la colature en consistance de sirop. On en ôtera l'écume avec soin, & on gardera le miel pour l'usage.

Il y a encore d'autres miels composés dont on trouve les préparations dans les pharmacopées & qu'on appelle *miel rosat*, *miel nenuphar*, &c.

**MIÉLAT**; substantif masculin. On donne ce nom à une matière fluide qu'on trouve ordinairement le soir & le matin en été, sous la forme de gouttes, attachée aux feuilles des plantes & sur les herbes, laquelle suinte des plantes mêmes. Il ne faut pas confondre le miélat avec la rosée. Le miélat est ainsi nommée de sa saveur sucrée & un peu mucilagineuse; il y en a qui paroît tenir de la nature d'une gomme dissoute, & un autre qui semble participer un peu de la résine.

**MIELLEUX**, **EUSE**; adjectif. *Melleus*. Qui tient du miel, qui a quelque goût de miel; & il se dit d'ordinaire en mauvaise part pour

fade, doucereux. *Du vin qui a un goût mielleux.*

Il s'emploie de même au figuré.

*Un ton mielleux.*

**MIELNICH**; petite ville de Pologne dans la Podlachie, sur le Bug, à trois lieues de Drogiczyn.

**MIEN**; ville de la Chine, dans la Province de Xensî, au département de Hanchung, troisième métropole de la Province.

**MIEN, ENNE**; adjectif pronominal, possessif & relatif, qui s'applique à la première personne. *Il vouloit qu'on suivit son avis, mais on a préféré le mien. J'aime sa fille autant que la mienne.*

Remarquez que dans ce sens, *mien & mienne* ne se mettent jamais sans l'article & ne se joignent à aucun substantif.

**MIEN**, s'est joint autrefois avec un, & alors il se mettoit devant le substantif & cessoit d'être relatif. *Un mien neveu. Une mienne tante.* Dans ce sens il est vieux.

**MIEN**, s'emploie encore en termes de Pratique avec le substantif, sans qu'il soit accompagné d'article ni du mot un; & alors il se met toujours après le substantif avec lequel il se construit. *Ces redevances sont miennes. J'ai droit de faire les fruits miens.*

**MIEN**, est aussi substantif, & signifie le bien qui m'appartient. *Il vouloit s'approprier le mien.*

On dit substantivement, *les miens* au pluriel; pour dire, mes proches, mes alliés, ceux qui m'appartiennent en quelque façon. *Il a toujours eu de l'affection pour moi & pour les miens.*

**MIENCHI**; ville de la Chine, dans la province de H. nan, au département de Honan, quatrième métropole de cette province.

**MIENCHO**; ville de la Chine, dans la province de Suchuen, au département de Chingru, première métropole de cette Province.

**MIER**; lieu de France dans l'élection de Figeac en Quercy. Il y a des eaux minérales très-diurétiques qu'on dit excellentes contre la gravelle.

**MIERIS**; (François) Peintre né à Leyde en 1635, & mort dans la même ville en 1681. Il eut pour maître dans son art, le célèbre Gérard-Dou. Il l'a égalé pour le précieux fini, & l'a surpassé par son goût de dessin & par l'élégance de ses compositions; il étoit plus correct & mettoit encore plus de suavité dans ses couleurs. Ce Peintre excelloit singulièrement à représenter des étoffes; il se servoit, à l'exemple de Gérard-Dou, d'un miroir convexe pour arrondir les objets. Ses tableaux sont très-rares & d'un grand prix; il les vendoit lui-même une somme considérable. Ce maître auroit pu vivre dans une fortune honnête, avec plus d'économie; mais il fit des dettes & fut mis en prison par ses créanciers. On lui proposa de faire des tableaux pour s'acquitter; Mieris rejeta loin de lui cette proposition, disant que son esprit étoit aussi captif que son corps. Ce charmant artiste mourut à la fleur de son âge. Le Grand Duc de Florence lui fit peindre plusieurs morceaux dont il lui donna les sujets; c'est aussi lui qu'on choisit pour les dessins des médailles qui ont servi à l'histoire des Pays Bas. Le Roi & M<sup>e</sup> Duc d'Orléans possèdent plusieurs de ses tableaux. On a grave quelques morceaux d'après lui.

**MIES**, ou **Mysa**; ville de Bohême, au cercle de Pilsen, sur une rivière

de même nom, environ à cinq lieues, ouest, de Pilsen.

**MIESTETS**; petite ville de Bohême que Zisca, chef des Hussites, brûla en 1423.

**MIESZAVA**; ville de Pologne dans la Cujavie, sur la Vistule, à quatre lieues au-dessus de Thorn.

**MIETTE**; substantif féminin. *Mica*. Il se dit proprement de toutes les petites parties qui tombent du pain quand on le coupe, ou qui restent quand on a mangé. *Cet oiseau se nourrit des miettes qu'il ramasse sous la table.*

**MIBTS**, se dit aussi dans le style familier, d'un très-petit morceau de quelque chose à manger. *Il n'en a goûté qu'une miette.*

**MIEUDRE**; vieux mot qui signifioit autrefois meilleur.

**MIEVRE**; adjectif des deux genres & du style familier. Il se dit proprement d'un enfant vif, remuant & un peu malicieux. *Un petit garçon qui est bien mièvre.*

**MIEVRERIE**, ou **MIEVRETÉ**; substantif féminin. *Puerilis alacritas*. Qualité de l'enfant qui est mièvre. *Une petite fille d'une mièveté extraordinaire.*

**MIEUX**; adverbe. *Melius*. Plus parfaitement, d'une manière plus accomplie, avec plus de grâce, avec plus d'adresse, d'une façon plus avantageuse. *Aucun ouvrier ne travaille mieux que lui. Personne ne chante mieux qu'elle. Il danse mieux qu'aucun acteur. Son projet a mieux réussi qu'on ne s'y attendoit.*

**MIBUX**, signifie quelquefois plus. *Mon cheval ne valoit-il pas mieux que le sien ?*

On dit, *il vaut mieux*; pour dire, il est plus à propos, plus expédient. *Il auroit mieux valu qu'il ne se mêlât pas de cette affaire.*

On dit absolument, *qu'une personne est mieux qu'elle n'étoit*; pour dire, qu'elle est en meilleure santé, en meilleur état. *Il est un peu mieux aujourd'hui qu'hier.*

On dit, *aller de mieux en mieux*; pour dire, en faisant toujours quelques progrès vers le bien. *Ses affaires vont de mieux en mieux.*

On dit adverbiallement & familièrement, à *qui mieux mieux*; pour dire, à l'envi l'un de l'autre.

*Du mieux, le mieux, tout du mieux, tout le mieux que, le mieux du monde, tout au mieux.* Façons de parler adverbiales du style familier. *Il a dansé du mieux qu'il a pu, le mieux qu'il a pu, tout du mieux qu'il a pu. Elle s'en tira le mieux du monde, tout au mieux.*

**MIEUX**, est quelquefois adjectif, & signifie meilleur, plus convenable, plus propre à la chose dont il est question. *On ne peut rien imaginer de mieux que ce projet.*

On dit aussi dans le style familier, *qu'un homme danse des mieux, qu'il chante des mieux*; pour dire, qu'il danse, &c. aussi bien que ceux qui dansent le mieux.

**MIEUX**, s'emploie encore quelquefois substantivement. *Il vous servira de son mieux. Partons, c'est le mieux que nous puissions faire.*

On dit proverbialement, *que le mieux est l'ennemi du bien*; pour dire, qu'on gâte souvent une bonne chose en voulant la rendre meilleure.

Ce monosyllabe est long.

**MIGETTE**; Abbaye de Filles nobles de l'Ordre de Saint François, en Franche-Comté, au diocèse de Besançon. L'Abesse est nommée par le Roi.

**MIGNARD**; (Nicolas) Peintre né à Troyes en Champagne vers l'an



1608. Il fut surnommé *Mignard d'Avignon*, à cause du long séjour qu'il fit en cette ville, où il s'étoit marié & dans laquelle il mourut en 1668. Il n'a pas eu la même réputation que Pierre Mignard son frère puîné; cependant il avoit beaucoup de mérite. Le Roi l'employa à divers ouvrages dans le palais des Tuileries. Ce peintre fit beaucoup de portraits, mais son talent particulier étoit pour l'histoire & pour les sujets poétiques. Il inventoit facilement; ses compositions sont ingénieuses; il mettoit beaucoup d'exactitude & de propreté dans son travail. Masson a gravé d'après lui un portrait du Comte d'Harcourt.

**MIGNARD**; (Pierre) Peintre célèbre qui fut surnommé *le Romain* pour le distinguer de Nicolas Mignard son frère aîné, & à cause du long séjour qu'il fit à Rome. Cet artiste naquit à Troies en 1610, & mourut à Paris en 1695. Il fut destiné par son père à la Médecine; mais les grands hommes naissent ce qu'ils doivent être. Pierre Mignard étoit né Peintre. A l'âge d'onze ans il dessinoit des portraits très-ressemblans. Dans le cours des visites qu'il faisoit avec le Médecin qu'on avoit choisi pour l'instruire, au lieu d'écouter, il remarquoit l'attitude du malade & des personnes qui l'approchoient pour les dessiner ensuite. Il peignit à douze ans la famille du Médecin. Ce tableau frappa les connoisseurs; on le donnoit à un artiste consommé: enfin sa vocation étoit manifeste. Il fallut le mettre chez un peintre. Un nommé Boucher lui montra les élémens de la Peinture; Mignard fut ensuite à Fontainebleau pour étudier les ouvrages de Maître Roux, du Primatice, de Nicolo & de Freminet. Ce travail l'avança

tellement que le Maréchal de Vitry le chargea de peindre la chapelle de son château de Coubert en Brie. Il n'avoit alors que quinze ans; on le fit entrer dans l'école du Vouet, & il saisit tellement la manière de son maître, que leurs ouvrages paroissent être de la même main. Il quitta cette école pour aller en Italie, & se rendit à Rome sous le Pontificat d'Urbain VIII. Sa facilité lui faisoit embrasser tous les genres; & son application à dessiner d'après l'antique & d'après les ouvrages des meilleurs maîtres, surtout d'après ceux de Raphaël & du Titien, formèrent son goût pour le dessin & pour le coloris. Il lia une amitié intime & constante avec Dufresnoy. Cet homme célèbre à qui il fut utile du côté de la fortune, lui servit infiniment pour lui faire entendre les meilleurs poètes de l'antiquité, & pour lui développer les principes de la Peinture. Dufresnoy étoit excellent pour le conseil & Mignard pour l'exécution. Dans le séjour que Mignard fit en Italie, il s'acquit une telle réputation, que les étrangers & même les Italiens s'empresèrent de le faire travailler. Il avoit un talent singulier pour le portrait; son art alloit jusqu'à rendre les grâces délicates du sentiment, & il ne laissoit échapper rien de ce qui pouvoit non-seulement rendre la ressemblance parfaite, mais encore faire connoître le caractère & le tempérament des personnes qui se faisoient peindre. Le Pape & la plupart des Cardinaux, des Princes & des Seigneurs de l'Italie, voulurent avoir leurs portraits de sa main. Il travailloit avec un grand succès, lorsque le Cardinal Mazarin lui envoya les ordres de Louis XIV & de la Reine mère pour le faire re-

venir en France. Il fut élu chef de l'Académie de Saint-Luc qu'il avoit préférée à l'Académie royale de Peinture, parceque le Brun étoit directeur de celle-ci. Le Roi lui donna des lettres de noblesse & le nomma son premier Peintre, après la mort de le Brun. Il eut l'honneur de peindre dix fois Louis XIV. & plusieurs fois la maison royale. Ce Peintre avoit une douceur de caractère, un esprit agréable & des talens supérieurs qui lui firent d'illustres amis. Il se trouvoit souvent avec Chapellet, Boileau, Racine & Molière. Ce dernier a célébré en vers le grand ouvrage à fresque qu'il fit au Val-de-Grace. Mignard auroit été un Peintre parfait s'il eût mis plus de correction dans son dessein, & plus de feu dans ses compositions. Il avoit un génie élevé, il donnoit à ses figures des attitudes aisées & pleines de noblesse, son coloris est d'une fraîcheur admirable, ses carnations sont vraies, sa touche est légère & facile, ses compositions sont riches & gracieuses. Il réussissoit également dans le grand comme dans le petit. On ne doit pas oublier son talent à copier les tableaux des plus célèbres Peintres italiens: il imita un jour le Guide dans un tableau qu'il donna à un brocanteur pour le vendre sous le nom de ce grand Peintre; un amateur y fut trompé & l'acheta 2000 francs; cependant Mignard fit avertir secrètement l'acquéreur qu'on l'avoit trompé & que le tableau étoit de Mignard; on s'adressa à lui pour savoir la vérité des choses; il feignit de la surprise & fit entendre que le tableau n'étoit pas de lui; mais qu'au surplus on n'avoit qu'à consulter M. le Brun, bon juge en cette matière. Le Brun décida que

c'étoit du Guide; alors Mignard s'en déclara l'auteur, & en donna des preuves convaincantes. Cet excellent homme mourut comblé d'années, d'honneurs & de bien; la Comtesse de Feuquières sa fille lui a fait élever un superbe tombeau dans l'église des Jacobins, rue Saint-Honoré. Les principaux ouvrages de Mignard à Paris, sont les peintures à fresque dont il a orné la coupole du Val-de-Grace. Il a voulu retoucher ce magnifique ouvrage au pastel, ce qui a changé le bon ton de couleur qui regnoit d'abord, en un autre qui tire sur le violet. On voit aussi de ses peintures à Saint-Eustache, aux Filles de Sainte-Marie, rue du Bac; dans la galerie d'Apollon, à l'hôtel de Longueville, dans la salle de l'Académie de Saint-Luc, &c. La galerie & le grand salon de Saint-Cloud passent pour son chef-d'œuvre. Le Roi possède plusieurs beaux tableaux de chevalier de ce maître.

**MIGNARD, ARDE**; adjectif du style familier. *Venustus*. Gracieux, délicat. *Un air mignard. Une physionomie mignarde.*

**MIGNARD**, se dit aussi de certains petits ouvrages travaillés avec délicatesse. *Un dessein mignard. Une broderie mignarde.*

On dit familièrement d'un jeune homme qui fait le beau, qu'il fait le mignard.

Mouillez *gn.*

**MIGNARDÉ, ÉE**; participe passif.

Voyez **MIGNARDER**.

**MIGNARDEMENT**; adverbe. Avec délicatesse. *Elle veut qu'on la traite mignardement.*

On dit d'un ouvrage travaillé finement, délicatement, qu'il est mignardement travaillé, mignardement découpé.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très brève & la dernière moyenne.

On mouille gn.

**MIGNARDER** ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Blandiri*. Terme du style familier qui signifie traiter délicatement, caresser, dorer. *Elle aime qu'on la mignarde. Rien n'est plus ridicule qu'un militaire qui se mignarde.*

On mouille gn.

**MIGNARDISE** ; substantif féminin. *Elegantia*. Délicatesse. En ce sens il ne se dit guère au singulier que de la délicatesse des traits du visage.

*La mignardise de ses traits.*

**MIGNARDISES**, se dit au pluriel pour signifier attraits, caresses. *Elle parut avec toutes les mignardises des Grâces. Elle en obtient tout ce qu'elle veut par ses mignardises.*

**MIGNARDIS**, se dit aussi d'un petit œillet sauvage dont les fleurs sont petites & découpées comme la barbe d'une plume, de couleur blanche ou incarnate. *Un bouquet de mignardise. De la mignardise simple. De la mignardise double.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

On mouille gn.

**MIGNATURE** ; voyez **MINIATURE**.

**MIGNÉ** ; bourg de France en Poitou, à une lieue, nord-nord-ouest, de Poitiers.

**MIGNON** ; ( Abraham ) nom d'un Peintre né à Francfort en 1640 & mort en 1679. Son père qui avoit mal fait ses affaires dans le commerce, le destina à la peinture & le mit chez des maîtres dont le talent étoit de peindre des fleurs. Jean David de Heem d'Utrecht avança beaucoup son élève en ce genre. Mi-

*Tome XVIII.*

gnon n'épargna ni ses soins ni ses peines pour faire des études d'après la nature ; ce travail assidu, joint à ses talens, le mit dans une haute réputation. Ses compatriotes & les étrangers recherchoient ses ouvrages avec empressement. Ils sont assez précieux par l'art avec lequel il représentoit les fleurs dans tout leur éclat & les fruits dans toute leur fraîcheur ; il rendoit aussi avec beaucoup de vérité des insectes, des papillons, des mouches, des oiseaux, des poissons. La rosée & les gouttes d'eau qu'elle répand sur les fleurs, sont si bien imitées dans ses tableaux, qu'on est tenté d'y porter la main. Ce charmant artiste donnoit un nouveau prix à ses tableaux, par le beau choix qu'il faisoit des fleurs & des fruits, par la manière ingénieuse de les grouper, par l'intelligence de son admirable coloris qui paroît transparent & fondu sans sécheresse, & par la beauté de sa touche. Il a laissé deux filles qui ont peint dans son goût. Le Roi possède plusieurs tableaux de ce maître. On voit aussi un de ses ouvrages dans la collection du Palais royal.

**MIGNON, ONNE** ; adjectif. *Venustus*. Délicat, doux, joli, gentil.

*Elle a la physionomie mignonne, l'œil mignon, les traits mignons. Un pied mignon. Une taille mignonne. Des souliers mignons. Une montre mignonne.*

**MIGNON**, se dit aussi substantivement, & alors il signifie le bien aimé. *Le jeune est le mignon de la mère. Son fils aîné est son mignon.*

Sous le règne de Henri III, on appelloit *mignons*, les favoris de ce Prince.

**MIGNON**, est aussi un terme de flatterie, dont on se sert en parlant à un enfant. *Un beau petit mignon. C'est une jolie petite mignonne.*

K

**PAPA MIGNON, MAMAN MIGNONNE**; termes dont se servent les petits enfans à l'égard de leur père & de leur mère.

On appelle en style familier, *argent mignon*, de l'argent comptant qu'on a mis en réserve pour quelque dépense superflue. *Si j'avois de l'argent mignon, je ferois ce voyage.*

On appelle aussi dans le style familier, *péché mignon*, celui auquel on a le plus de penchant, auquel on est le plus attaché. *La coquetterie est son péché mignon.*

On dit à quelqu'un par dérision, *qu'il est un joli mignon*; pour dire, qu'il est fort impertinent.

Les deux syllabes sont brèves au singulier masculin, mais la seconde est longue au pluriel & brève au féminin, qui a une troisième syllabe très-brève.

On mouille *gn*.

**MIGNONNE**; substantif féminin.

Caractère d'imprimerie qui est entre la nonpareille & le petit texte.

**MIGNONNE**, est aussi le nom qu'on donne à une fort belle pêche, rouge, grosse, ronde, farinee & dont la chair est bien fondante, mais d'un goût peu relevé & qui a souvent quelque chose de fade.

On mouille *gn*.

**MIGNONNEMENT**; adverbe. *Délicatè*. D'une façon mignonne, avec délicatesse. *On élève cet enfant trop mignonnement. Une bague mignonnement travaillée.*

**MIGNONNETTE**; substantif féminin. Sorte de petite dentelle légère, laquelle n'est à proprement parler qu'un réseau fin, où l'on a conduit un ou plusieurs gros fils qui forment des rames, fleurs ou autres figures. *Une aune de mignonnette.*

On appelle aussi *mignonnette*, une

sorte de petits œillets dont on garnit les plates-bandes. *Semer de la mignonnette.*

On appelle encore *mignonnette*; du poivre concassé en morceaux plus petits qu'à l'ordinaire.

On mouille *gn*.

**MIGNOT, OTE**; adjectif qui s'emploie aussi substantivement, & terme populaire. Il se dit de quelqu'un qui veut être dorloté, traité délicatement, comme on fait aux enfans. *Il a une femme mignote. C'est un mignot.*

On mouille *gn*.

**MIGNOTÉ, ÉE**; participe passif. *Voyez MIGNOTER.*

**MIGNOTER**; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Terme populaire qui signifie dorloter, traiter délicatement comme on fait aux enfans. *Il ne faut pas mignoter les garçons.*

On mouille *gn*.

**MIGNOTISE**; vieux mot qui signifioit autrefois flatterie, careffe.

**MIGRAINE**; substantif féminin. Espèce de douleur de tête, vive, aiguë, qui n'occupe ordinairement qu'une moitié de la tête.

On a observé que les femmes, surtout celles qui mènent une vie sédentaire, oisive, & qui, mariées, sont stériles, étoient plus communément attaquées de cette maladie que les hommes. Les causes qui y disposent, qui la déterminent, sont le plus souvent un vice des premières voies, quelquefois la suppression du flux menstruel ou hémorrhoidal, des veilles excessives, un travail d'esprit forcé, un refroidissement subit de tout le corps, surtout des pieds, joint à leur humidité, un changement trop prompt d'une vie active & laborieuse en se-

dentaire, des colères fréquentes, mais réprimées; & on en a vu succéder à des gourtes répercutées, à de simples douleurs de tête mal traitées. Chez quelques-uns, la migraine est un vice héréditaire transmis par les parens, sans que le malade y ait donné lieu par la moindre irrégularité de régime.

Le traitement de cette maladie, doit sans doute être dirigé vers la cause qui l'a produite; mais comme cette cause est le plus souvent cachée, & que ce qu'on en pense n'est ordinairement fondé que sur de simples conjectures, on ne peut proposer qu'un traitement général, qu'on pourra appliquer avec quelques modifications aux différentes migraines ou douleurs de tête: il roule principalement sur les saignées, tant de la jugulaire que du bras ou du pied; lorsqu'on a désemploi les vaisseaux on fait usage des émétiques, des purgatifs, des lavemens, des délayans, des adoucissans & des tempérans: l'eau ou toute autre boisson la plus simple, telle que l'eau de veau ou de poulet, le petit lait, &c. dont on use pour toute nourriture, est le remède le plus efficace qu'on puisse appliquer à la migraine & autres maux de tête périodiques. On use encore du thé, des émulsions, &c. Les cloportes, les martiaux sont très-souvent employés contre les maux de tête rebelles & chroniques, ainsi que les diaphorétiques qui conviennent principalement à la migraine périodique, sans parler des antiyéneriens, des antiscorbutiques & autres remèdes qui regardent la maladie dont le mal à la tête n'est que le symptôme. On a souvent recours aux calmans, & même aux narcotiques, comme au nitre, au camphre, au diacode,

au syrop de karabé, &c. On a éprouvé de bons effets des céphaliques & des antispasmodiques; tels sont les fleurs de tilleul, la mélisse, la betoine, la valériane, la pivoine, le succin, le castoreum, la poudre de guttète, les sels volatils, le cinna-bre, &c. l'usage du café est avantageux à quelques-uns: le quinquina a souvent guéri des maux de tête périodiques; le lait enfin & les eaux minérales, tant acidules que ferrugineuses, offrent encore des ressources connues de tout le monde.

Les remèdes externes ne le cèdent point à ceux que nous venons de proposer: les plus efficaces sont les vésicatoires, tant au dos qu'aux jambes & sur la tête; les sinapismes, le séton & le cautère: on sait que la brûlure accidentelle a guéri des maux de tête habituels; on peut en imiter les effets. On tire encore de grands avantages du bain, du *pédiluvium*, des frictions aux jambes, des douches à la tête, des sternutatoires, de l'odeur du camphre dissous dans un esprit céphalique; du parfum de karabé; de l'application de la verveine & de la joubarbe; d'un linge mouillé autour du cou, qu'on renouvelle lorsqu'il s'échauffe; d'un bandeau rempli de mie de pain & de sel; du coton imbibé d'æther, &c.

**MIGRATION**; substantif féminin. Transport, action de passer d'un pays dans un autre pour s'y établir. Il ne se dit qu'en parlant d'une quantité considérable de peuple.

**MIGRÉ**; bourg de France en Saintonge, à cinq lieues, nord-nord-ouest, de Saint-Jean d'Angely.

**MIGRON**; bourg de France en Saintonge, à quatre lieues, nord-est, de Saintes.

**MIHR - MAH** ; substantif masculin. C'est le septième mois des Perses. Il répond à peu près à notre mois de Mars.

**MIJAURÉE** ; substantif féminin du style familier. Terme d'injure & de mépris qui se dit d'une fille ou d'une femme dont les manières sont affectées & ridicules. *C'est une plaisante mijaurée.*

**MIL** ; adjectif numéral. Voyez MILLE. On ne mouille pas le l.

**MIL** ; substantif masculin. Sorte de grain fort petit qu'on appelle aussi millet. Voyez ce mot.

On mouille le l.

**MILAN** ; substantif masculin. *Milvus*. On donne ce nom à plusieurs oiseaux de proie dont les principaux sont le *milan royal* & le *milan noir*.

*Le milan royal est un oiseau fort long de deux pieds avec une envergure de cinq ; son bec a environ deux pouces de long, la partie supérieure qui est la plus longue, est courbée comme dans les oiseaux de proie ; ses yeux sont larges, l'iris en est d'un beau jaune pâle ; ses jambes & ses pattes sont jaunes, la ferre du milieu a un taillant aigu en-dedans : il a la tête, le cou, le menton de couleur frêne, bigarrée de lignes noires, la poitrine, le ventre & les cuisses d'un brun rougeâtre, tacheté de noir ; le dos est d'un brun foncé, ainsi que les plumes qui sont près de la queue. Il se cache l'hiver ; il est sujet à la goutte. Le sacre & le duc lui font cruellement la guerre ; il n'y a guère que le sacre qui se puisse élever aussi haut que lui, & le ramener à terre à force de coups de griffes & de beo. Le milan royal, lorsqu'il vole, étend ses ailes & se balance en l'air où il demeure long-temps,*

pour ainsi dire immobile, sans que ses ailes fassent le moindre mouvement, & il fend l'air d'un endroit à l'autre sans se remuer beaucoup. On le distingue des autres oiseaux de proie par sa queue fourchue : on dit qu'il change de pays dans toutes les saisons de l'année : c'est un terrible destructeur de poulets, de jeunes canards & d'oisons ; à la ville comme à la campagne il entre hardiment dans les cours.

*Le milan noir, au défaut de viande, se nourrit de fruits. Belon remarque en avoir vu en hiver manger des dattes sur les palmiers. Au Caire il est assez hardi pour aller sur les fenêtres des maisons. Son vol est très-agile, & quoique plus petit que le précédent, il fatigue encore davantage le sacre dans les combats qu'ils ont ensemble. Le milan est regardé comme l'oiseau de proie de la troisième espèce. Sur la côte d'or en Afrique, sa hardiesse est si étrange, qu'il arrache en plein jour au milieu des marchés, les poissons & autres alimens de la main des Nègres, surtout de celle des femmes.*

**MILAN** ; ville considérable d'Italie, située dans la plaine de Lombardie, entre l'Adda & le Tesin, à 28 lieues, nord-est, de Gènes, & 110 lieues, nord-ouest, de Rome, sous le 25<sup>e</sup> degré, 51 minutes, 30 secondes de longitude, & le 45<sup>e</sup>, 7 minutes, 47 secondes de latitude. On y compte environ cent vingt mille habitants.

On croit que cette ville fut fondée par les Gaulois qui passèrent en Italie 550 ans avant JÉSUS-CHRIST, dans le temps que Tarquin régnoit à Rome.

Marcellus ayant subjugué les Insubriens 222 ans avant JÉSUS-

**C**HRIST, il prit la ville de Milan & la fortifia : elle s'accrut ensuite au point de devenir la principale ville de la Gaule Cisalpine, & la résidence de plusieurs Empereurs.

A la chute de l'Empire cette ville fut prise par les Ostrogoths ; le célèbre Bélisaire les en chassa, mais ils y rentrèrent sous la conduite de Vitigès l'an 539, & la dévastèrent au point qu'il y périt trois cent mille personnes par le fer ou par la faim. Elle se rétablit ensuite dans son ancienne splendeur ; mais elle fut ruinée de fond en comble l'an 1162 par l'Empereur Frédéric Barberousse. En voici l'occasion : l'Impératrice étoit venue à Milan par curiosité ; le peuple qui depuis longtemps souffroit avec peine les prétentions & le pouvoir de l'Empereur, s'attroupa autour de l'Impératrice, dispersa son cortège, & l'ayant mise sur un âne le visage tourné vers la queue, la promena ignominieusement dans la ville. Animés de ce premier coup de hardiesse, les Milanois crièrent à la liberté, & ils égorgèrent la garnison Impériale. L'Empereur ne tarda pas à s'en venger, il vint assiéger la ville, il la prit à discrétion, la fit raser jusqu'aux fondemens, & força les révoltés, pour obtenir la vie, de prendre avec les dents une figure sur la queue de l'animal qui avoit servi à insulter l'Impératrice.

Milan a toujours été le siège des guerres les plus fréquentes, & de là vient le proverbe des Italiens, qu'il faudroit ruiner la ville de Milan pour le bien de l'Italie. Elle fut surtout, comme le reste de ces beaux pays, en proie aux guerres les plus horribles dans le douzième & le

treizième siècle, quand l'Italie étoit déchirée par les Guelfes & les Gibelins.

Lorsque les villes d'Italie, après avoir été long-temps sous la forme de République, commencèrent à perdre presque généralement leur liberté & à devenir la proie des Seigneurs particuliers, les *Torriani* sous le nom de *Podesta* ou *Chef du peuple*, acquirent à Milan la principale autorité. L'Archevêque *Othon Visconti* parvint ensuite à former un parti contre eux, & les défit à la bataille de *Désio*. Ils se rétablirent cependant, & ils ne furent totalement expulsés que par *Mathieu Visconti* surnommé le *Grand*, qui fut reconnu pour Seigneur de Milan en 1313.

Jean Galéas Visconti, petit-fils de *Mathieu le Grand*, mort en 1402, fut le plus célèbre des Ducs de Milan. Ce fut lui qui ramena l'art militaire en Italie ; il fut aussi le premier qui gouverna Milan en véritable Souverain ; & il transmit sans contradiction son autorité à ses successeurs. Ce fut *Jean Galéas* qui fit bâtir la Cathédrale de Milan, la Citadelle de Pavie aussi bien que le pont du *Télin* & la Chartreuse de Pavie où il est enterré. Il enrichit sa Patrie en y établissant l'agriculture & faisant creuser des canaux qui en font encore la richesse. Ses conquêtes l'avoient conduit au point d'aspirer à se faire Roi d'Italie ; & s'il eût vécu plus long-temps, il en pouvoit venir à bout ; son nom fait encore la gloire des plus illustres maisons de Milan, qui prétendent être de sa famille.

La postérité de *Jean Galéas* finit dans la Maison de France. Le Duc d'Orléans, père de *Louis XIII* &

héritier légitime du Duché de Milan par Valentine Visconti sa mère, se dispoſoit à faire valoir ſes droits à la mort du dernier mâle, lorsque François Sforce parvint à ſe faire déclarer Duc de Milan en 1450; ce Héros étoit fils naturel de Jacques Sforce, payſan de Corignole, qui s'étoit avancé du rang de ſimple ſoldat à celui de Premier Général de l'Italie. François Sforce auſſi grand Guerrier que ſon père, fut en même temps le Prince le plus juſte, le plus éclairé & le plus accompli de ſon temps; il mourut en 1466, ſes ſucceſſeurs ont encore régné long-temps à Milan, mais cette Maïſon eſt éteinte actuellement, & les Seigneurs qui en portent le nom, ne deſcendent pas des Souverains de Milan:

Louis XII à qui le Duché de Milan devoit appartenir, comme petit-fils de Valentine Viſconti, y entra au mois de Juillet 1469, & s'en rendit maître dans l'eſpace de 14 jours; il le perdit peu de temps après; mais il y rentra en 1500 en allant à la conquête de Naples, Il fallut conquérir encore le Milanois quelques années après; & il ſe préparoit même à y aller une quatrième fois avec une armée formidable, lorsqu'il mourut l'an 1515, âgé de 53 ans.

Ce que Louis XII n'avoit pu faire, fut exécuté par François I qui s'empara du Milanois en 1515. Il falloit que la ville de Milan fût encore de ſon temps bien florissante, puisque les Hiſtoriens aſſurent que dans la peste de 1524, il y mourut trois cent mille perſonnes; on raconte qu'à l'hôtellerie de l'Écreviſſe à Milan, douze perſonnes étoient à ſouper enſemble, il en mourut onze le même ſoir. François

I conſerva quelque temps le Milanois; mais la bataille de Pavie, l'un des grands événemens de l'hiſtoire de France, qu'il perdit le 24 Février 1525, fit paſſer tout le Milanois à la Maïſon d'Autriche qui le poſſède encore actuellement. Les François qui ont eu ſi ſouvent la guerre avec la Maïſon d'Autriche, ont été attirés plus d'une fois dans le Milanois, & l'on y parle encore des ſièges de la citadelle qui furent faits dans les guerres de 1733 & de 1747.

Milan dans ſon état actuel, fait une ville grande, riche & belle; elle a cinq mille toiſes ou un peu plus de deux lieues de tour dans la grande enceinte de ſes fortifications, en y comprenant le château; mais la première enceinte ou la partie peuplée n'a que 3000 toiſes de circonſérence ou quatre milles romains, c'eſt-à-dire, une lieue & un tiers.

Depuis la porte orientale juſqu'à la porte du Teſin, il n'y a que 1540 toiſes; & cet intervalle contient preſque toute la partie habitée de la ville. En examinant le plan de Milan, la deſcription de la Tuada & l'almanach intitulé *Milano ſacro*, on trouve qu'il y a dans les murs de la ville, 61 Paroiſſes, 43 Couvens de Religieux, & même 50, comptant les Collèges ſous la direction des Religieux ou des Oblats, c'eſt-à-dire, des Prêtres qui ſe conſacrent à ce miniſtère; 51 Couvens de Religieuſes, ou 62, en comptant les Conſervatoires ou Hôpitaux pour l'entretien des jeunes filles; ils ſont pour la plupart ſous la direction de Sœurs voilées qu'on appelle *Orſolines*, fort différentes de celles qu'on connoît en France ſous le nom d'*Urſulines*.



La Cathédrale qui est placée au centre de la ville, est le bâtiment le plus considérable qu'il y ait à Milan, & même après Saint Pierre de Rome; la première Église de l'Italie. Le vaisseau a 449 pieds de longueur, 275 de largeur dans la croisée, & 180 dans la nef; il a 238 pieds de hauteur sous la coupole, 147 dans la nef, 110 dans les bas côtés, & 73 dans les Chapelles. La hauteur extérieure de la coupole & du couronnement qu'on y doit mettre, sera de 202 brasses de Milan, de 22 pouces chacune, ou 370 pieds de Paris. Cette Église est soutenue par 52 colonnes qui ont 84 pieds de hauteur, y compris les chapiteaux & les bases, & 24 pieds de circonférence; les 4 colonnes qui sont sous la coupole, sont un peu plus grosses; elles ont 27 pieds & demi de tour.

Ce bâtiment fut commencé par Jean Galéas Visconti en 1386, & il n'est pas encore achevé; il y a eu long-temps un grand nombre de successions laissées à la fabrique pour la continuation des travaux, & peut-être cela contribuoit - il à retarder l'ouvrage.

Les riches fondations qu'on avoit faites pour la continuation de cet édifice, sont réduites aujourd'hui à environ 72 mille livres de France, dont il n'y a que 11 mille qui soient effectivement appliquées à leur destination; cette somme ne suffit pas pour entreprendre un ouvrage considérable; le portail même qui est à peine commencé, ne peut s'achever à défaut de fonds suffisans.

L'intérieur de cette Église est de forme absolument gothique, comme les Cathédrales de Paris, d'Amiens, de Reims, de Strasbourg, d'Anvers, &c. On y remarque par-

ticulièrement la Chapelle souterraine où repose le corps de Saint Charles Borromée mort en 1584; la sculpture, la ciselure, l'orfèvrerie y ont épuisé leurs ornemens pour exprimer les vestus de ce Saint & embellir l'Autel où il repose. Sa chaise est d'argent avec des panneaux de crystal de roche & des moulures de vermeil: on y voit le corps de Saint Charles; sa tête qui est à découvert, est noire & desséchée, le nez est rongé, le reste du corps est couvert par les habits pontificaux, la crosse est enrichie de diamans, aussi bien que la couronne qui est suspendue au-dessus de sa tête. L'intérieur de la chapelle ou du caveau est revêtu de panneaux d'argent. Il y a une grille & un souffrail qui éclairent le haut de cette Chapelle; la frise ou la courbure de la voûte qui règne autour de cette grille, est garnie de huit bas-reliefs d'argent exécutés par *Rubini*, Orfèvre de Milan, sur les desseins de *Cérano*; ils sont assez estimés. Le premier représente la naissance de Saint Charles; dans le deuxième on voit ce Saint à la tête d'un Concile provincial; dans le troisième il donne l'aumône aux pauvres; dans le quatrième il administre les Sacramens dans un temps de peste; le cinquième représente Saint Charles quand il reçut un coup de fusil de *Farina*, Religieux de la Congrégation des Humiliés; le sixième, quand il fit le transport des reliques de la Cathédrale; le septième représente sa mort; le huitième, sa gloire & son élévation dans le ciel. Il y a dans une petite sacristie, derrière cette Chapelle, un portrait de Saint Charles Borromée, brodé par la fameuse *Péregina*; il n'est pas mal.

On conserve dans l'Église de grands tableaux qui représentent les actions les plus remarquables de la vie de Saint Charles, dont on garnit tout le tour de la nef dans le temps de sa fête; ils sont de *Cerano*, de *Marazzone* & de *Giulio-Cesare Procaccino*. Il y a aussi dans les Chapelles, quelques tableaux de *Camillo Procaccino*, de *Federigo Zuccaro*, &c. mais on se propose de les ôter pour y mettre des Statues.

Au-dessus du Grand Autel est le *Sacro-Chiodo*, clou de la Passion, l'un de ceux que Constantin avoit employés à faire le mors de son cheval de bataille, mais que Théodose donna à l'Église de Milan; on le porte en Procession le 3 de Mai.

Le Chœur est tout sculpté en marbre par dehors, & en bois dans l'intérieur; les sculptures du dedans sont surtout d'une beauté & d'un travail exquis.

Les quatre Docteurs en forme de Cariatides de bronze, qui soutiennent la chair, & l'intérieur de la grande porte sont remarquables. Le pavé de l'Église est très-beau, supérieur même à celui de Saint Pierre du Vatican; mais il en manque environ un tiers; le marbre y est formé de gros blocs & non débité en dalles ou lames minces, comme partout ailleurs, & il sera d'une durée prodigieuse.

Près de la Sacristie, à droite de l'Église, on voit une très-belle statue de Saint Barthelemi, semblable aux écorchés de nos Anatomistes, très-estimée par la grande vérité de sa miologie, c'est-à-dire, des muscles du corps qui sont entièrement à découvert.

Le trésor de l'Église de Milan est

peut-être le plus riche qu'il y ait après celui de Notre-Dame de Lorette. Les Statues de Saint Ambroise & de Saint Charles, aussi bien que plusieurs autres, y sont en argent & plus grandes que nature. Il y a quatre calices d'or massif, dont un est damasquiné & enrichi de diamans, & un émaillé. On y voit un petit ciboire d'or qui sert pour porter le Saint Sacrement à l'Archevêque; une croix d'or qu'on porte devant lui quand il marche en cérémonie, &c. En général, les vases sacrés en or, les croix, les reliquaires & les Statues de même matière, y sont en si grande quantité qu'on ne daigne pas même les parcourir en détail; on y considère plutôt ou les diamans ou les pièces dont le travail surpasse la matière, & qui sont en grand nombre. On y remarque par exemple, un étui de cuivre, ouvrage de mosaïque d'une très-grande antiquité, un coffre d'or ciselé en perfection; les figures y sont vêtues en émail, avec un soin dont on ne voit plus d'exemples; un grand ciboire de crystal de roche, &c. Les Ecclésiastiques préposés à la garde de ce trésor, le montrent facilement; mais il ne faut pas, remarque M. de la Lande d'après qui nous parlons, que le respect qu'on a en France pour leurs habits, empêche le voyageur de leur donner des preuves de sa reconnaissance.

L'Église de Milan a donné cinq Papes à l'Église, *Alexandre II* en 1061, *Urbain III* l'an 1185, *Célestin IV* l'an 1241, *Pie IV* en 1559, & *Grégoire XIV* en 1560. Cette Église est une des plus célèbres de l'Europe par ses Conciles, ses Archevêques, ses Saints, surtout Saint Ambroise & Saint Char-

les

les Borromée ; on peut voir leur histoire fort étendue dans l'ouvrage de *Sassi*.

La grande réputation de Saint Ambroise donna à ses successeurs une très-grande autorité temporelle & spirituelle ; & cette autorité s'étendit presque à la souveraineté. On lit qu'Adalbert, Roi d'Italie, consentit à ne point entrer dans les murs de Milan, parceque depuis que Saint Ambroise en avoit chassé Théodose, aucun Empereur n'avoit osé s'y montrer.

Après Saint Ambroise, le plus grand des Archevêques de Milan a été Saint Charles Borromée. Tout annonce dans la ville entière de Milan, la plus profonde vénération pour la mémoire de Saint Charles ; on retrouve partout ou les établissemens qu'il a formés, ou les traces qu'il a laissées de ses vertus & de son zèle ; & il faut convenir que jamais un Prélat mort à 46 ans, n'a rendu à son peuple des services si considérables ; la régularité & la discipline qu'on admire dans le Diocèse, est le fruit de ses réglemens & de ses exemples, & l'on peut dire qu'il vit encore à Milan par les fruits de son zèle, & qu'il mérite tout le respect que l'on conserve pour lui. Il parvint à établir dans son Clergé une régularité admirable par ses réglemens sages, par son autorité, sa vigilance & son exemple. Le Clergé influa sur le reste du peuple ; & l'on voit encore les traces de la piété & des mœurs qui distinguoient Milan du reste de l'Italie.

La bibliothèque ambrosienne est la chose la plus intéressante de Milan, lorsqu'on a vu la Cathédrale. Ce grand établissement fut fait par le Cardinal Frédéric Borromée ,  
*Tom. XVIII.*

Archevêque de Milan & neveu de Saint Charles dont il suivit les exemples ; on doit à ces deux Prélats les plus belles institutions en tout genre. Celle de la bibliothèque ambrosienne est remarquable à tous égards : indépendamment des livres, on y trouve une collection de peintures, de sculptures, de médailles, de machines, d'histoire naturelle, un jardin botanique : il n'y a guère que l'institut de Bologne où l'on ait rassemblé une si grande variété de choses intéressantes.

La bibliothèque proprement dite est composée de plus de soixante mille volumes imprimés ; elle en renfermoit dès le temps de *Sassi*, trente-cinq mille, sans compter quinze mille manuscrits dont le nombre s'est encore augmenté depuis quelques années. Cette bibliothèque est publique, & l'on y trouve sans cesse grand nombre de personnes qui étudient.

Un des manuscrits les plus célèbres de la bibliothèque ambrosienne, est celui des antiquités de Joseph traduites par Ruffin : ce manuscrit, l'un des plus singuliers qui existe, est écrit sur du Papyrus d'Égypte qu'on a collé à double & à fibres croisées pour lui donner plus de force. Il ne paroît pas avoir moins de 1300 ans d'antiquité, de sorte qu'il peut avoir été écrit du vivant même de Ruffin. Il est fort incomplet & ne contient que cinq livres des antiquités judaïques ; savoir, depuis le sixième jusqu'au dixième, encore sont-ils imparfaits.

*Gouvernement & administration de Milan.* Le Gouvernement est aujourd'hui partagé entre le Duc de Modène, Vice-Gouverneur du Mi-

lanois, qui en a tous les honneurs; le Ministre de l'Impératrice Reine, qui est chargé des ordres de la Cour; le Sénat qui rend la justice, & les Officiers municipaux qui sont chargés des détails de la Police, & de l'administration intérieure.

Le Duc de Modène préfère avec raison le séjour de Milan & la campagne intéressante dont il est toujours environné, à la représentation triste de Souverain qu'il auroit dans ses propres États; il tient à Milan la place de la Reine, il a des Gardes & tous les honneurs de la ville, & il commande les troupes qui sont au nombre de 18 mille hommes dans le Milanois.

Le Sénat de Milan est composé d'un Président & de dix Sénateurs dont quatre sont Milanois & quatre Toscans; le Gouverneur de Crémone & celui de Pavie en sont membres. Les Sénateurs de Milan jugent en dernier ressort, de toutes les causes civiles & criminelles, ainsi que les Parlemens en France, & les sentences de mort s'exécutent sans appel. Le Conseil de Vienne a le droit de casser leurs jugemens; mais cela arrive rarement.

Le droit romain est modifié dans le Milanois, comme partout ailleurs, par des coutumes & des lois particulières; la plupart des statuts de Milan, sont du Roi Louis XII, & ils s'observent encore actuellement.

Il y a un Conseil suprême de Commerce établi en 1766, où l'on décide en dernier ressort de toutes les affaires majeures en matières de finances, fermes, monnoies & autres objets analogues.

Enfin il y a un Tribunal ordinaire pour les finances, appelé simple-

ment il *Magistrato*, composé de neuf personnes, y compris le *Presidente del Magistrato*.

Le *Capitano di Giustizia* est chargé de l'exécution des decrets de Justice; il a 30 sbirres à ses ordres pour l'intérieur de la ville, & 24 pour la campagne; on pourroit juger que cela ne suffit pas, parceque les voyageurs sont souvent attaqués dans ce pays. Le Capitaine de Justice reçoit les plaintes contre les malfaiteurs; il a une partie des fonctions qu'exercent à Paris le Lieutenant Criminel & le Lieutenant de Police.

Le *Vicario di provisione* est à Milan le premier Officier municipal ou *Capo della Citta*; il est chargé de l'approvisionnement de la ville; il a aussi l'inspection des arts & métiers; & il fixe le prix des denrées. Le Conseil des Soixante élit chaque année trois sujets, & le Duc de Modène en choisit un au nom de la Reine, pour remplir cette place.

Le second Officier de ville s'appelle *Tenente Regio*, & c'est toujours lui qui est *Vicario di provisione* l'année suivante; on voit les noms de ces Magistrats dans le *calendario milanese* qui s'imprime chaque année. C'est toujours parmi les Nobles & les Docteurs du Collège que l'on prend le *Vicario di provisione*.

Les soixante Décurions appelés communément *I Sessanta*, ou *Signori della Citta*, forment le Conseil de la ville & règlent tout ce qui intéresse le bien public; ce sont des personnes de la première noblesse qui sont dans ce Conseil pour toute la vie, & qui communément transmettent cette prérogative à leurs enfans: quoique cette suc-

cession ne soit pas de droit, elle est du moins de tolérance & d'usage.

La Noblesse a par là beaucoup de prérogatives, de distinctions & de part dans le Gouvernement; c'est ce qui l'attache à la Patrie: cette petite portion d'influence républicaine a fait un très grand bien au Milanois, en y retenant la Noblesse qui dans un Gouvernement trop monarchique, tend toujours à se rapprocher du Maître & à inonder les environs de la Capitale.

C'est la ville de Milan qui se garde elle-même; car elle a le privilège de ne recevoir jamais de troupes. La milice bourgeoise garde les portes en temps de guerre; mais la ville n'étant point en état de défense, la milice bourgeoise n'est point obligée de soutenir de sièges, c'est la citadelle seule qui se défend.

On se plaint quelquefois à Milan de ce que le grand éloignement du Souverain rend la justice un peu trop lente, & les abus plus difficiles à réprimer. D'un autre côté il est impossible que l'argent du Milanois ne s'en aille en temps de guerre, ce qui diminue le commerce & la population du pays: ainsi le peuple devrait désirer la présence du Souverain; mais la Noblesse a plus d'agrément, de liberté, d'autorité dans un pays séparé du maître par un intervalle de plus de 150 lieues.

*Impôts & commerce de Milan & du Milanois.* La Reine de Hongrie y lève environ dix millions de livres milanoises, ce qui en fait sept & un quart de notre monnaie; les trois cinquièmes de cette somme sont imposés sur les terres, &

le reste est le produit des fermes: cette somme quoique considérable, est presque toute employée au paiement des troupes & des autres charges de l'État; en temps de paix il n'en va qu'environ 400 mille liv. de notre monnaie, à Vienne pour le paiement des chevaux, des armes & des habits; mais en temps de guerre, tout s'envoie à la Cour.

Les fermes sont aussi odieuses à Milan que partout ailleurs; en 1754 & 1766, toutes les villes du Milanois ont renouvelé la conspiration contre le tabac & contre les Fermiers; on ne voyoit que saryres, menaces, assemblées tumultueuses; mais tout cela s'est dissipé.

Les fonds de terre ont été évalués par des Commissaires qui furent nommés en 1723, lesquels en ont fixé la valeur à tant d'écus par perche; la perche vaut 173 toises carrées, ou environ la cinquième partie de l'arpent usité à Paris.

En 1760 on a fixé la taille réelle ou le cadastre à 24 deniers par écu, & ensuite à 25, c'est-à-dire, 25 sur 1440 ou  $\frac{1}{57}$  de la valeur du fonds; ainsi en supposant que les fonds rendent cinq pour cent, ou un vingtième de la valeur totale estimée, on paye environ le tiers du revenu à l'Impératrice Reine.

Une partie des entrées à Milan appartient à une Compagnie qu'on appelle *Banco di S. Ambrogio*; c'est une assemblée d'Actionnaires qui ont prêté à la ville ou à la Chambre des sommes considérables; le revenu de cette banque est de 13 millions de France; il consiste en des droits aliénés par le Prince sur la farine, la viande, le vin, l'huile qu'elle fait percevoir aux portes de la ville, sans la participation du Souverain: cette Compagnie est

administrée par les Docteurs en droit ; ses actions qu'on appelle *cartelle di banco*, se vendent & s'agiotent ; les unes rendent deux pour cent, les autres quatre. Il y a en faveur des pauvres des établissemens considérables à Milan, appelés *Luoghi pii*, administrés par des Compagnies de Gentilshommes réunis en corps, & qui élisent eux-mêmes leurs confrères lorsqu'il y a quelques places vacantes ; ils fournissent aux pauvres du pain, du riz, du bois, des habits, & même des dots pour le mariage des filles.

Le mont de Piété roule sur un fonds de 100000 livres de Milan, (72500 livres de France.) On y prête sans intérêt, mais pour trois mois seulement ; au bout de ce temps-là on fait avertir le propriétaire des gages ; & si personne ne paroît, on les fait vendre pour remplacer les fonds.

Le commerce & l'industrie des Milanois ont toujours été remarquables en Italie : nous voyons dans Brantome que les meilleurs fusils se tiroient de Milan dans le quinzième siècle : M. Strozzi & M. Dandelot réformèrent l'arquebuserie de France avec les armes du Milanois, qui étoient supérieures à celles de Metz & d'Abbeville.

Actuellement le principal commerce est celui de la soie. Les soies du Milanois rapportent au Pays 8 millions, monnoie de France ; aussi les Marchands de Milan sont-ils en possession de faire la loi pour toutes les soies de Lombardie, comme ayant la plus forte partie, & l'on assure que les principaux marchands font entr'eux une société pour exercer le monopole au préjudice de

Marseille, de Lyon & de Londres.

Le commerce du Milanois ne peut être que très-considérable par ses productions naturelles, c'est-à-dire, par l'exportation qu'il fait de ses denrées. Les fromages seuls font un objet d'un million de livres, (725 mille livres de France.) Le blé produit deux millions, les laines, trois millions, dont un tiers est pour la seule ville de Rome ; les vaches & les chevaux cinq millions, la soie onze millions, le lin près d'un million : les 23 millions qui en font 16  $\frac{2}{3}$  de France, font un objet bien considérable pour un Pays qui n'a qu'un million d'habitans, & dont l'étendue n'est pas de plus de 36 lieues sur 15.

Malgré l'étendue de ce commerce, il y a peu de grandes maisons de Négocians à Milan, la quantité de Noblesse éclipsé tout le reste & empêche beaucoup les progrès de l'émulation. Il y a cependant quelques manufactures remarquables : celle qui tient le premier rang, se trouve dans une maison fort vaste qui renferme dans son enceinte une fabrique de verre ; une autre de fayence qui imite la porcelaine ; une troisième pour le poil de chèvre, où il est filé & dévidé ; une quatrième enfin pour la laine, laquelle occupe seule plus de 300 ouvriers. Le nombre des ouvriers employés dans ces diverses fabriques, monte environ à 450 ; la machine à dévider le poil de chèvre est singulière par son étendue, par la multitude de ses pièces, & par la simplicité de son jeu.

Au-dessous d'une très-grande salle est une chambre de grandeur ordinaire où l'on voit une roue

garnie d'échelons, & qui peut avoir 12 ou 15 pieds de diamètre. Deux femmes qui marchent tranquillement sur ces échelons, & qui filent en même temps leurs quenouilles, font tourner la roue, & celle-ci met en jeu un nombre prodigieux de dévidoirs & de bobines qui remplissent la salle supérieure. Les Laines brutes qui entrent dans cette maison, en sortent transformées en étoffes de diverses qualités.

Il y a une autre manufacture considérable dans la rue de Ruga bella, & où l'on compte plus de 100 métiers de toutes sortes d'étoffes en soie & en dorure: on en estime surtout les velours qu'on assure être supérieurs à ceux de France. On occupe dans cette manufacture plus de 600 ouvriers, tant hommes que femmes, environ 350 hommes & 250 femmes, & l'on y exécute des travaux de toute espèce; on y file la soie, on la teint; il y a des instrumens pour tirer l'or, & pour le réduire en feuilles, pour lustrer & pour calendrer les étoffes; on y fait aussi des mouchoirs de soie, des satins, des gros de Tours & des bas de soie au métier.

Dans une autre maison se trouve une manufacture de rubans où l'on emploie un métier fort ingénieux qu'un homme seul fait aller sans se fatiguer beaucoup, & sur lequel il se fabrique tout à la fois jusqu'à 24 pièces de rubans de différentes couleurs & qualités; il y a dans la manufacture 25 ou 30 métiers de cette espèce; en sorte qu'il s'y fabrique en même temps environ soixante douzaines de pièces de rubans.

Il se fabrique encore à Milan des

indiennes, des étoffes à fond d'or & d'argent, &c.

*Mesures, monnoies & prix des denrées à Milan.* La mesure la plus ordinaire à Milan est la brasse, ou braccio, qui répond à 22 pouces de France; c'est en effet la longueur ordinaire du bras, de même que la demi-aune de France, qui est seulement plus petite d'une demiligne que le bras de Milan: car l'aune de Paris & de Lyon a trois pieds 7 pouces  $10\frac{4}{5}$  ou  $\frac{1}{2}$ , ou environ 4 pieds romains antiques; car ils étoient de 11 pouces, ou plus exactement 10 pouces 11 lignes chacun.

Le braccio se divise en 12 uncia, l'uncia en 12 points. Il y a bien à Milan d'autres sortes de bras; mais celui des maçons dont on vient de parler, est le plus connu, & il peut suffire pour entendre les livres & les conversations où il s'agit de mesures.

Le trabuco dont on se sert pour l'arpentage, est de quatre bras quatre onces & 8 ou 9 points; il sert à former la table & la perche, qui sont des surfaces dont nous allons parler.

La table est une surface composée de 4 trabucchi carrés, ou environ 7 toises carrées de superficie. La perche est une surface composée de 24 tables carrées, ainsi elle est de 173 toises carrées; il faut donc plus de cinq perches de Milan pour faire l'arpent de Paris, qui est de 900 toises carrées. Si l'on veut réduire la perche de Milan en bras carrés, on trouve qu'elle en contient  $1849\frac{1}{2}$ ; mais ce sont des mesures indépendantes l'une de l'autre.

Le blé se mesure par *staro*; huit staro font le *moggio*, qui pèse environ 130 ou 150 livres, poids du

pays, chacune de 28 onces légères de Milan, les 250 livres font 233 livres de France; c'est presque le septier de Paris, qu'on estime peser 240 livres. Le staro diffère peu de notre boisseau de Paris, qui pèse 20 livres, & dont la capacité est de 661 pouces cubes, mesure de France.

Toutes les monnoies étrangères ont cours à Milan, parcequ'il n'y a pas assez de monnoie du pays: les louis d'or de France y passent pour 33 livres numéraires du pays; ainsi l'on peut évaluer la livre numéraire de Milan à 14 sous  $\frac{1}{2}$  de France, ou 40 livres de Milan pour 29 livres de France.

Les sequins de Florence y passent pour 15  $\frac{1}{2}$  livres du pays.

On emploie quelquefois à Milan le terme de *scudo*, & l'on entend alors 6 livres de Milan ou 4 livres 7 sous de France. On se fert aussi de *filippo*, qui signifie 7  $\frac{1}{2}$  livres (ou 5 livres 8 sous 9 deniers de France), du moins *per grida*, c'est-à-dire, par le tarif du gouvernement, quelquefois 8 par l'usage & le crédit que le commerce donne à ces monnoies, c'est-à-dire, abusivement, suivant l'expression du pays. On se fert aussi du mot *doppia* ou *dobbla* comme monnoie idéale, pour signifier 24 livres de Milan, (17 livres 8 sous de France) quoiqu'il y ait des pièces d'or ou monnoies réelles, qui selon la *Gridda*, valent 25 livres 5 sous du pays, & dans le commerce ordinaire vont jusqu'à 27 livres. Celles-ci ont d'un côté une tête de Duc couronné, de l'autre les armes des Ducs de Milan, & valoient autrefois 24 livres comme la monnoie idéale dont on a parlé. On donne aussi le nom de *dioppia* en général à toutes les piè-

ces d'or (excepté les sequins), c'est-à-dire, aux louis d'or de France, aux pièces d'or d'Espagne, de Portugal, de Savoie, de Gènes, de Florence, de Rome, &c.

L'once de Milan, appelée *uncia di marco d'oro*, pour le modèle reste chez le *Bollatore*, qui marque & contrôle les poids de tout le Milanois, & qui fait les balances de la monnoie, pèse 7 gros & demi & 13  $\frac{1}{8}$  grains; enforte qu'elle ne diffère de celle de France que de 22  $\frac{7}{8}$  grains: 8 onces font le marc des orfèvres, qui est par conséquent de 7 onces 5 gros & 33 grains de France; l'once se divise en 24 deniers, & le denier en 24 grains.

L'once qui est appelée à Milan *uncia di peson leggiere*, ou *di mercanzia*, doit avoir suivant l'ancien règlement, un douzième de moins que la première; elle se divise aussi en 24 deniers, & le denier en 24 grains. La livre des marchands ordinaires, appelée *libra grossa*, est de 28 onces légères, ou une livre 8 onces 7 gros 36 grains; mais le sucre, le café, la droguerie, la soie, se vendent par livre de douze onces, qui s'appelle *libretta* ou *libra piccolla*, & qui est de 12 onces légères, c'est-à-dire, 10 onces 5  $\frac{1}{2}$  gros.

La *brenta* qui est la mesure du vin, est beaucoup plus grande que celle de Turin; elle contient 96 *bocali*, chacun d'une livre de 28 onces; ainsi elle pèse 190 livres de France, & contient environ 75 pintes de Paris. Le *bocale* contient 27 pouces cubes, ou plus des trois quarts d'une pinte, car la pinte de Paris est de 48 pouces cubes, ou de deux livres poids de marc.

La prix du blé à Milan, année commune, est de 18 livres le septier; car le *moggio* qui pèse 150



livres ou 233 livres de France, y coute 24 livres, ou 17 livres 8 sous de France.

Le pain se vend en détail par miches d'un sou de Milan, qui pèsent 5 ou 6 onces du pays; en supposant 6 onces, cela revient à 27 deniers la livre, argent & poids de France; c'est un peu plus qu'à Paris.

Le bœuf y coute 5 sous 2 deniers la livre, le veau 6 sous 1 denier, le mouton 4 sous 2 deniers, argent & poids de France.

*Caractère des Milanois.* Le caractère de la noblesse est plein de générosité, de magnificence; on y est reçu avec amitié, à la ville & à la campagne, & c'est de toutes les villes d'Italie celle où les étrangers reçoivent le plus d'accueil.

La *figisbéature* n'est point à Milan une étiquette pour les femmes & une servitude pour les hommes, ainsi qu'à Gènes & dans d'autres villes d'Italie; la moitié des Dames n'ont point de *figisbée* ou de *cavalier servante*; celles qui en ont ne paroissent point extraordinaires; par ce moyen on en change plus facilement, & l'on n'est point asservi à se voir accompagner sans cesse par une personne qui lasso ou qui déplaît; les Dames de Milan ont un air d'aisance qui plaît aux François, beaucoup plus que l'air composé & les attitudes contraintes qu'elles ont dans le reste de l'Italie.

La gravité espagnole qui domine encore un peu dans le moyen ordre, fait qu'on ne trouve pas à Milan dans les sociétés bourgeoises autant de gaieté & de vivacité que l'on en trouve à Paris; cela rend les assemblées un peu sérieuses, à moins qu'il n'y ait beaucoup de monde, & cela fait que les rendez-vous de so-

ciété ne sont pas si nombreux qu'en France.

Les Milanois passent pour être pleins de défiance; on leur reproche aussi de porter l'économie à l'excès, & l'on fait à leur sujet divers contes en Italie.

Cette grande économie fait que le peuple est appliqué à son état; les marchands étalent de bonne heure & ferment tard, & chacun y travaille plus que dans le reste de l'Italie. C'est par une suite du même caractère qu'une augmentation dans le prix des denrées, met le peuple au désespoir, & seroit capable de causer une révolte générale.

MILANDRE; voyez MÉLANDRE.

MILANEZ, ou MILANOIS; pays considérable d'Italie dont Milan est la capitale. Il est borné au nord par les Suisses & les Grisons; à l'orient par la République de Venise, & par les Duchés de Parme & de Mantoue; au midi par le mont Apennin & par l'État de Gènes; à l'occident par les États du Duc de Savoie & par le Montferrat.

Les principales rivières qui arrosent ce pays sont le Tésin, le Po, l'Adda & la Sessia.

Voyez l'article MILAN, pour ce qui concerne les productions, le commerce, les monnoies, les mesures, le caractère des habitans du Milanez; &c.

On appelle *Milanez propre*, une Province située au milieu du Milanez ou Duché de Milan, entre le Comasque au nord, le Lodésan à l'orient, le Pavésan au midi, & le Novarèse à l'occident. Ses principaux lieux sont Milan, capitale de tout le Duché, les bourgs de Margignano, d'Agadée & de Cassano.

MILAN MARIN; substantif masculin. *Milvago*. Poisson de mer volant,

à nageoires épineuses. Les Provençaux l'appellent *belugo*, parcequ'il luit la nuit comme des étincelles de feu. Il a la tête large, carrée, offensive, ferrée entre les deux yeux, le corps rond & long d'un pied & demi; il est couvert d'écailles fort dures, âpres & disposées depuis la tête jusqu'à la queue en lignes parallèles; le dos est de couleur noirâtre, ses ailes ne sont autre chose que des nageoires qu'il approche des ouies, & qui s'étendent jusqu'à sa queue: il y en a deux de chaque côté. La couleur en est olivatre; mais les bords sont ornés de taches rondes bleuâtres, tirant sur le blanc. Par le moyen de ces ailes à rayons, ce poisson s'élève au-dessus de l'eau, d'un jet de pierre, & il peut voler ainsi tant que ses ailes sont humides; par-là il évite souvent de devenir la proie des dorades qui sont ses ennemis.

Il y en a une autre espèce qui est garnie au derrière de deux grandes & fortes épines qui lui servent de défense. Le palais de ce poisson est rouge comme du charbon enflammé. Des Ichthyologistes regardent le milan marin comme une espèce d'*hirondelle de mer*, ou de *faucon marin*.

**MILANOIS, OISE**; adjectif & substantif. Qui appartient au Milanez, qui est du Milanez. Voyez MILAN & MILANEZ.

**MILANOISE**; substantif féminin & terme de fileurs d'or. C'est un ouvrage dont le fond est un fil recouvert de deux brins de soie, dont l'un moins ferré que l'autre, forme sur le fil un petit relief à distances égales.

**MILHAUD**; ville de France, capitale de la haute Marche du Rouergue, sur le Tarn, à sept lieues, nord,

de Lodève. C'est le Siège d'un Prévôt, d'un Bailliage, d'une Élection, &c. Il y a une Commanderie de l'Ordre de Malte, des Dominicains, des Carmes, des Cordeliers, des Capucins, des Claristes, &c.

On y tient annuellement des foires qui sont très-fréquentées, & où l'on vend une quantité prodigieuse de bétail.

**MILESIEN, IENNE**; adjectif & substantif. Qui appartient à Milet, qui est de Milet. Voyez MILET.

**MILESE**; (la) bourg de France dans le Maine, à deux lieues, nord-ouest, du Mans.

**MILET**; nom d'une ancienne & fameuse ville de Grèce, capitale de l'Ionie. Elle étoit située sur le Lycus, à 20 lieues au sud de Smyrne, à 10 d'Éphèse, & à ; de l'embouchure du Méandre. On en voit encore les ruines à un village nommé *Palatska*: son territoire s'appeloit *Milesia*, & ses citoyens *Milesiei*. Leurs laines & leurs teintures étoient singulièrement estimées.

Milet, du temps de sa grandeur & de sa force, osa résister à toute la puissance d'Alexandre; & ce Prince ne put la réduire qu'avec beaucoup de peine.

Il ne faut pas s'en étonner, quand on considère l'avantage que retirèrent les Milésiens de leurs alliances avec les Égyptiens. Psamméticus & Amasis, Rois d'Égypte, leur permirent de bâtir sur les bords du Nil, non-seulement le mur qui prit leur nom, mais encore Naucratie, qui devint le port le plus fréquenté de toute l'Égypte. C'est par des liaisons si étroites avec les Égyptiens, qu'ils se rendirent familière la religion de ce peuple, & principalement le culte d'Isis, la grande divi-

nté du Royaume. Aussi a-t-on remarqué que les Milésiens établis en Egypte, se distinguoient sur toutes les nations à la fête d'Isis, par les cicatrices qu'ils se faisoient au visage à coups d'épées.

Miler, mère de plus de 70 Colonies, comme le dit Pline, devint Maîtresse de la Méditerranée & du Pont-Euxin, & jeta sur les côtes, des peuplades Grecques de toutes parts, depuis la muraille dont nous avons parlé sur les bords d'un des bras du Nil, jusqu'à Panticapté, à l'entrée du Bosphore Cimmérien.

Cette ville fut la patrie de plusieurs personnages célèbres, entr'autres de Thalès, d'Anaximandre, d'Anaximène, d'Hécatee, d'Aspasie, &c.

MILETOPOLIS; nom d'une ancienne ville de Mylie, entre Bythinie & Cyzique.

MILIAIRE; adjectif des deux genres. *Miliaris*. Qui ressemble à des grains de mil. Il ne se dit que dans ces phrases, *glande miliaire*, *fièvre miliaire*.

On appelle *glandes miliaires*, de petits corps glanduleux, de figure ovale, répandus en grand nombre dans la substance de la peau, & de chacun desquels sort un vaisseau excrétoire, qui se termine à la surface de la peau. Ces glandes sont nourries d'une artère, d'une veine, & d'un petit nerf. Leur usage, suivant Stenon & Malpighi, est de séparer de la masse du sang la sueur, & la matière de l'insensible transpiration, comme l'humour onctueuse, qui empêche, en humectant les mamelons, qu'ils ne se dessèchent par l'impression de l'air extérieur.

Il y a des Auteurs qui disent, qu'on a de la peine à démontrer ces glandes,

Tome XVIII.

des, que même celles qu'on montre, ne sont qu'en petit nombre, & que de petites artères repliées peuvent faire tout ce qu'on attribue à ces corps glanduleux.

On appelle *fièvre miliaire*, une espèce de fièvre maligne ainsi appelée des pustules ou vésicules qui s'élèvent sur la peau, lesquelles ressemblent en quelque sorte à des grains de mil. Voyez au mot MALIN, FIÈVRE MALIGNÉ.

MILIANE; ville d'Afrique dans le Royaume de Trémecen, à 15 lieues, ouest, d'Alger. Les orangers & les citrons qu'on y recueille, sont les plus beaux de la Barbarie.

MILICE; substantif féminin. L'art & l'exercice de la guerre. Il ne se dit guère en ce sens, qu'en parlant des anciens. *Végece a écrit de la Milice des Romains*.

On dit figurément, & en termes de l'écriture Sainte, que *la vie de l'homme est une milice continuelle*.

MILICE, est encore un terme collectif, qui signifie soldatesque, troupe de gens de guerre. *On assembla toute la milice de l'Etat*. En ce sens, il n'a d'usage que dans le style soutenu.

MILICE, se dit aussi par opposition à troupe réglée, d'un Corps d'Infanterie, qui se forme dans les différentes Provinces du Royaume, d'un nombre de garçons que fournissent chaque ville, village ou bourg, relativement au nombre d'habitans qu'ils contiennent. Ces garçons sont choisis au sort. Ils doivent être au moins âgés de seize ans, & n'en avoir pas plus de quarante; leur taille doit être de cinq pieds au moins; il faut qu'ils soient en état de bien servir.

Les premières milices furent levées dans les provinces du Royaume, pour le service de nos Rois,

M

sous Charles VII, dit le Victorieux, en 1422. Les premiers Chefs, Capitaines & Commandans de Milice, dits Francs-Archers de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, furent créés en 1440. Yves ou Yvon de Carnazaret, Ecuyer & Gouverneur de Charles VII, & après lui ses deux enfans, furent Capitaines & Commandans de Milice.

Notre Milice d'à présent a quelque rapport avec la Milice des communes, qui a subsisté jusqu'à Charles VII. Cette milice des communes, fournie par les villes, ne servoit qu'une campagne, chaque année il en falloit lever une nouvelle; & après son licenciement, il ne restoit plus d'autre infanterie dans le Royaume, que des soldats étrangers que les Rois prenoient à leur solde.

Ainsi la Milice est fort ancienne. Louis XV en a fait lever une en 1743 dans toutes les villes de son royaume, sans que Paris ait été excepté.

Il y a aujourd'hui en France 105 bataillons de Milice composés chacun de 710 hommes dont la levée a été ordonnée par l'Ordonnance du Roi du mois de Novembre 1765, laquelle forme le dernier état à cet égard.

On appelle *Milices Garde-Côtes*, une milice destinée à la défense des pays maritimes & composée de tous les habitans non-classés des paroisses à portée des côtes, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 60. Ces paroisses sont exemptes de fournir des hommes pour les milices de terre.

Chaque province maritime, suivant son étendue, a un ou plusieurs Inspecteurs généraux, lesquels ont la direction & le commandement général des capitaineries de leur dé-

partement sous l'autorité du Gouverneur général & du Commandant général dans la province.

Les provinces sont divisées en plus ou en moins de capitaineries, commandées chacune par un Capitaine général, un Major & un Aide-Major. Chaque capitainerie comprend plus ou moins de Paroisses; & suivant ses habitans elle fournit des compagnies détachées de cinquante hommes, commandées par un Capitaine & un Lieutenant, & composées de deux Sergens, trois Caporaux, trois Anspeslades, un Tambour & quarante-un Fusiliers, desquels vingt-cinq sont affectés au service du canon, les cinq premiers sont nommés *Canoniers-chefs* & les vingt autres *Aides-Canoniers*. Les hommes une fois incorporés dans ces compagnies détachées, ne peuvent pendant cinq ans s'absenter plus de huit jours de leurs Paroisses sans une permission par écrit des Capitaines, sous peine de servir six ans au lieu de cinq: ils doivent toujours être prêts à servir sous les ordres de leurs supérieurs, suivant l'exigence des cas.

Chaque paroisse ayant fourni le nombre d'hommes qu'elle est obligée de fournir pour former les compagnies détachées, ce qui reste dans la paroisse forme une compagnie de guet pour l'observation, commandée par un Capitaine, un ou plusieurs Lieutenans; lequel service d'observation n'a lieu qu'en temps de guerre.

Hors le temps des revues, & lorsqu'il n'y a point de service à faire, les Miliciens vaquent sans trouble & sans empêchement à leurs occupations ordinaires.

Cette Milice dépend du Ministère de la Marine. Les Commissions

M I L

des Officiers ont besoin de l'attaché de l'Amiral de France.

Les Inspecteurs généraux ont rang de Colonels ; les Capitaines généraux, de Lieutenans Colonels ; les Majors, de Capitaines ; les Aides-Majors, de Lieutenans d'Infanterie.

L'état de la Milice d'Angleterre se monte maintenant à 100000 hommes, tant Infanterie que Cavalerie ; mais il peut être augmenté au gré du Roi.

Le Roi en donne la direction ou le commandement à des *Lords Lieutenans*, qu'il nomme dans chaque province avec pouvoir de les armer, de les habiller & de les former en compagnies, troupes & régimens, pour les faire marcher en cas de rébellion & d'invasion, & les employer chacun dans leurs comtés ou dans tout autre lieu de l'obéissance du Roi. Les *Lords Lieutenans* donnent des commissions aux Colonels & à d'autres Officiers, & ils ont le pouvoir d'imposer un cheval, un cavalier, des armes, &c. selon le bien de chacun, &c.

On ne peut imposer un cheval qu'à ceux qui ont 500 livres sterlings de revenus annuels ou 6000 l. de fonds, & un fantassin qu'à ceux qui ont 50 liv. de revenus ou 600 l. de fonds.

MILICIEN ; substantif masculin. Soldat de Milice. Voyez MILICE.

MILIEU ; substantif masculin. *Medium*. Le centre d'un lieu, l'endroit qui est également distant de la circonférence, des extrémités. *Mettez ce flambeau au milieu de la table. Le jet d'eau est au milieu du jardin.*

On dit dans ce sens, *le point milieu* ; pour dire, le point du milieu ; & alors *milieu* est employé adjectivement.

MILIEU, se prend souvent dans une

M I L

91

signification moins exacte & se dit de tout endroit qui est éloigné de la circonférence, des extrémités. *Cette province est située au milieu du royaume. Le feu prit au milieu de la ville. Il tomba au milieu de l'eau. Il fut arrêté au milieu de l'assemblée.*

On dit familièrement, *au beau milieu* ; pour dire, tout au milieu. *Il se trouva au beau milieu de la foule.*

On dit, qu'une langue de terre s'avance au milieu de la mer ; pour dire, qu'elle entre bien avant dans la mer. Et qu'un bras de mer s'avance au milieu des terres ; pour dire, qu'il entre bien avant dans les terres.

MILIEU, se dit aussi quelquefois en parlant des choses qui regardent purement le temps. Ainsi l'on dit, *le milieu de la nuit, le milieu de l'année, le milieu de l'automne, &c.* pour dire, un temps à peu près également éloigné du commencement & de la fin de la nuit, de l'année, de l'automne, &c.

MILIEU, se dit encore des ouvrages prononcés ou écrits, par rapport à leur commencement ou à leur fin. *On l'interrompt au milieu de son sermon. Vous trouverez ce passage au milieu du premier volume. Il n'est encore qu'au milieu de son ouvrage.*

MILIEU, se dit aussi en parlant des choses morales ; mais alors il ne s'emploie guère qu'avec l'article *au*, & pour signifier dans, parmi. *Il a été nourri au milieu du bruit des armes. Il est toujours au milieu des plaisirs.*

AU MILIEU DE TOUT CELA ; façon de parler adverbative du style familier, qui signifie, parmi tout cela, avec tout cela, nonobstant tout cela. *Au milieu de tout cela cette calomnie lui a fait tort.*

MILIEU, se dit en termes de Physique, de tout corps soit solide, soit fluide, traversé par la lumière ou par

un autre corps ; c'est aussi en général le fluide qui environne les corps. Ainsi, l'air est un milieu dans lequel les corps se meuvent près de la surface de la terre : l'eau est le milieu dans lequel les poissons vivent & se meuvent : le verre est un milieu relativement à la lumière, parcequ'il lui permet un passage à travers ses pores.

**MILIEU ÉTHÉRÉ**, est le nom que M. Newton donne à un milieu différent de celui dans lequel nous vivons & respirons, & qu'il suppose plus répandu & plus universel. Il est beaucoup plus rare & plus subtil que l'air ; & par ce moyen il passe librement à travers les pores & les autres interstices des autres milieux, & se répand dans tous les corps. Cet auteur pense que c'est par l'intervention de ce milieu que sont produits la plupart des grands phénomènes de la nature.

Il paroît avoir recours à ce milieu, comme au premier ressort de l'univers & à la première de toutes les forces. Il imagine que ses vibrations sont la cause qui répand la chaleur des corps lumineux, qui conserve & qui accroît dans les corps chauds l'intensité de la chaleur, & qui la communique des corps chauds aux corps froids.

Il le regarde aussi comme la cause de la réflexion, de la réfraction & de la diffraction de la lumière ; & il lui donne des accès de facile réflexion & de facile transmission, effet qu'il attribue à l'attraction elle-même.

Il regarde aussi la vision comme un effet des vibrations de ce milieu excitées au fond de l'œil par les rayons de lumière & portées de là au *sensorium* à travers les filamens des nerfs optiques.

L'ouïe dépendroit de même des vibrations de ce milieu, ou de quelques autres excitées par les vibrations de l'air dans les nerfs qui servent à cette sensation & portées au *sensorium* à travers les filamens de ces nerfs, & ainsi des autres sens, &c.

M. Newton conçoit de plus que les vibrations de ce même milieu, excitées dans le cerveau au gré de la volonté & portées de là dans les muscles à travers les filamens des nerfs, contractent & dilatent les muscles, & peuvent par là être la cause du mouvement musculaire.

Ce milieu, ajoute M. Newton, n'est-il pas plus propre aux mouvemens célestes que celui des Cartésiens qui remplit exactement tout l'espace, & qui étant beaucoup plus dense que l'or, doit résister davantage ?

Si quelqu'un, continue-t-il, demandoit comment ce milieu peut être si rare, je le prierois de mon côté de me dire comment dans les régions supérieures de l'atmosphère, l'air peut être plus que 100000 fois plus rare que l'or ; comment un corps électrique peut, au moyen d'une simple friction, envoyer hors de lui une matière si rare & si subtile, & cependant si puissante, que quoique son émission n'altère point sensiblement le poids du corps, elle se repand cependant dans une sphère de deux pieds de diamètre, & qu'elle soulève des feuilles ou paillettes de cuivre ou d'or placées à la distance d'un pied du corps électrique ; comment les émissions de l'aimant peuvent être assez subtiles pour passer à travers un carreau de verre, sans éprouver de résistance & sans perdre de leur force, & en même temps assez puissantes pour faire tourner

Faiguille magnétique par-delà le verre ?

Il paroît que les cieux ne sont remplis d'aucune autre matière que de ce milieu éthéré; c'est une chose que les phénomènes confirment. En effet, comment expliquer autrement la durée & la régularité des mouvemens des planètes & même des comètes dans leurs cours & dans leurs directions? Comment accorder ces deux choses avec la résistance que ce milieu dense & fluide dont les Cartésiens remplissent les cieux, doit faire sentir aux corps célestes ?

La résistance des *milieux fluides* provient en partie de la cohésion des particules du milieu, & en partie de la force d'inertie de la matière. La première de ces causes considérée dans un corps sphérique est à peu près en raison du diamètre, toutes choses d'ailleurs égales, c'est-à-dire en général, comme le produit du diamètre & de la vitesse du corps; la seconde est proportionnelle au carré de ce produit.

La résistance qu'éprouvent les corps qui se meuvent dans un fluide ordinaire, dérive principalement de la force d'inertie. Car la partie de résistance qui proviendrait de la ténacité du milieu, peut être diminuée de plus en plus en divisant la matière en de plus petites particules, en rendant ces particules plus polies & plus faciles à glisser; mais l'autre qui reste toujours proportionnelle à la densité de la matière, ne peut diminuer que par la diminution de la matière elle-même.

La résistance des *milieux fluides* est donc à peu près proportionnelle à leur densité. Ainsi l'air que nous respirons étant environ 90000 fois moins dense que l'eau, devra par cette raison résister 90000 fois

moins que l'eau, ce que le même auteur a vérifié en effet par le moyen des pendules. Les corps qui se meuvent dans le vif-argent, dans l'eau & dans l'air, ne paroissent éprouver d'autres résistance que celle qui provient de la densité & de la ténacité de ces fluides; ce qui doit être en effet, en supposant leurs pores remplis d'un fluide dense & subtil.

On trouve que la chaleur diminue beaucoup la ténacité des corps, & cependant elle ne diminue pas sensiblement la résistance de l'eau. La résistance de l'eau provient donc principalement de sa force d'inertie; & par conséquent si les cieux étoient aussi denses que l'eau & le vif argent, ils ne résisteroient pas beaucoup moins. S'ils étoient absolument denses sans aucun vide, quand même les particules seroient fort subtiles & fort fluides, ils résisteroient beaucoup plus que le vif argent. Un globe parfaitement fluide, c'est-à-dire, sans pores, perdrait dans un tel milieu la moitié de son mouvement dans le temps qu'il lui faudroit employer pour parcourir trois fois son propre diamètre; & un corps qui ne seroit solide qu'imparfaitement, la perdrait en beaucoup moins de temps.

Il faut donc, pour que le mouvement des planètes & des comètes soit possible, que les cieux soit vides de toute matière, excepté peut-être quelque émission très-subtile des atmosphères des planètes & des comètes, & quelque *milieu éthéré*, tel que celui que nous venons de décrire. Un fluide dense ne peut servir dans les cieux qu'à troubler les mouvemens célestes, & dans les pores des corps il ne peut qu'arrêter les mouvemens de vibrations de leurs parties, en quoi consiste leur

chaleur & leur activité. Un tel milieu doit donc être rejeté, selon M. Newton, tant qu'on n'aura point de preuve évidente de son existence; & ce milieu étant un fois rejeté, le système qui fait consister la lumière dans la pression d'un fluide subtil, tombe & s'anéantit de lui-même.

**MILIEU**, se dit en morale de ce qui est également éloigné des deux extrémités vicieuses. *La libéralité tient le milieu entre la prodigalité & l'avarice.*

**MILIEU**, se dit figurément de certain tempérament qu'on prend dans les affaires pour accommoder des intérêts différens, pour concilier des esprits opposés. *On cherche un milieu pour les accorder.*

On dit en ce sens, *il n'y a point de milieu à cela*; pour dire, il n'y a point d'autre parti à prendre que celui qu'on nous propose, il faut nécessairement en passer par-là.

La première syllabe est brève, la seconde qui est une diphthongue, est moyenne au singulier & longue au pluriel.

**MILION**; vieux mot qui signifioit autrefois milan, oiseau de proie.

**MILIORATI**; substantif masculin. On appelle ainsi dans le commerce, une espèce de soie qu'on tire d'Italie & particulièrement de Bologne & de Milan.

**MILITAIRE**; adjectif des deux genres. *Militaris*. Qui concerne les choses de la guerre. *L'art militaire. La discipline militaire. Exploits militaires.*

On appelle *exercices*, ou *évolutions militaires*, les différentes manières de ranger, de disposer & de faire agir les soldats.

On appelle *justice militaire*, celle qui s'exerce parmi les troupes, sui-

vant l'usage & les Ordonnances de la guerre.

On appelle *exécution militaire*, le dégât, le ravage qu'on fait dans un pays pour contraindre les habitans à faire ce qu'on en exige. *On les contraint par exécution militaire à payer cent mille florins de contribution.*

On appelle aussi figurément, *exécution militaire*, une exécution faite sans les formalités requises.

Les Romains appeloient *testament militaire*, le testament qu'un homme faisoit à l'armée, & dans lequel il étoit dispensé d'observer la plupart des formalités ordinaires.

Et ils appeloient *colonne militaire*, une colonne sur laquelle étoit gravé le dénombrement des troupes d'une armée, par légion, selon leur rang, pour conserver la mémoire de la quantité de soldats qu'on avoit employés à quelqu'expédition.

On appelle *architecture militaire*, l'art de fortifier les places en les garantissant par de solides constructions de l'insulte des ennemis, de l'effort de la bombe, du boulet, &c. Voyez FORTIFICATION.

**MILITAIRE**, se dit aussi substantivement pour signifier un homme de guerre. *Elle épousa un militaire.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

**MILITAIREMENT**; adverbe. *Bellicum in modum*. D'une manière militaire. *On les jugea militairement. Procéder militairement.*

**MILITANTE**; adjectif féminin qui n'a d'usage que dans cette phrase, *l'église militante*, pour signifier l'assemblée des fidèles sur la terre; ce qui se dit par opposition à *l'église triomphante*, qui est l'assemblée des fidèles dans le ciel.



Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

**MILITER**; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Militare*. Combattre. Il n'est usé qu'en matière de dispute & en style de Palais: ainsi l'on dit, qu'un moyen ne milite pas; pour dire, qu'il ne combat pas ceux qu'on a allégués, ou qu'il ne fait rien à l'affaire dont il est question. *Cette raison, ces moyens militent pour lui, militent en sa faveur.*

**MILITSCH**; ville forte de Silésie, à douze lieues, nord, de Breslau.

**MILLAC**; bourg de France en Poitou, à quatre lieues, nord-nord-ouest, de Conflans.

**MILLANÇAY**; petite ville de France dans le Blésois, à deux lieues, nord-ouest, de Romorantin. Il y a une Justice royale.

**MILLAS**; bourg & marquisat de France, en Roussillon, à trois lieues, ouest-nord-ouest, de Perpignan.

**MILLE**; adjectif numéral de tout genre & qui ne prend point de s au pluriel. *Mille*. Dix fois cent. *Une troupe de mille fantassins. Il partit à la tête de mille chevaux. Une armée de cinquante mille hommes. Il n'a que mille écus de rentes. Un fat de mille livres.*

Dans la supputation ordinaire des années, quand mille est suivi d'un ou de plusieurs autres nombres, on met toujours *mil*. Ainsi l'on écrit, l'an mil sept cent, & non pas, l'an mille sept cent, &c.

**MILLE**, s'emploie quelquefois pour un nombre incertain, mais fort grand. *Il leur arriva mille aventures extraordinaires. Elle lui dit mille injures. On le menaça de lui donner mille coups*

*de bâton, Il lui en fit mille remerciemens. Je lui ai parlé mille & mille fois.*

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

On ne prononce qu'un l qui ne se mouille pas.

**MILLE**; substantif masculin. *Milliare*. Mesure itinéraire plus ou moins longue, selon les différens pays, & dont on se sert particulièrement en Italie & en Angleterre.

Le mille d'Italie contient mille pas géométriques.

Le mille Anglois contient huit stades; le stade quarante perches, & la perche seize pieds & demi.

Voici la réduction qu'à faite Casimir des milles ou lieues des différens pays de l'Europe au pied Romain, lequel est égal au pied du Rhin, dont on se sert dans tout le nord:

	<i>pieds.</i>
Le mille d'Italie . . . .	5000
d'Angleterre . . . .	5454
d'Ecosse . . . .	6000
de Suede . . . .	8000
de Moscovie . . . .	3750
de Lithuanie . . . .	18500
de Pologne . . . .	19850
d'Allemagne le	
petit . . . .	20000
le moyen . . . .	22500
le plus grand . . . .	25000
de France . . . .	15750
d'Espagne . . . .	21270
de Bourgogne . . . .	18000
de Flandres . . . .	20000
de Hollande . . . .	24900
de Perse, qu'on	
nomme aussi	
paransaga . . . .	18750
d'Egypte . . . .	25000

En termes de Marine, on appelle milles de longitude, le chemin que fait un vaisseau à l'est ou à l'ouest,

par rapport au méridien d'où il est parti, d'où il fait voile; ou bien c'est la différence du chemin de longitude, soit orientale, soit occidentale, entre le méridien sous lequel est le vaisseau, & celui d'où la dernière observation ou supputation a été faite.

**MILLE-CANTON**; substantif masculin. On appelle ainsi de très-petites perches qui se prennent au mois de Juillet dans le lac de Genève; dans ce temps elles ne sont pas plus grosses que les plus petits fers de lacets: c'est un mets fort délicat: c'est ce qu'on nomme de la *Montée à Caën* & de la *Sotteville à Rouen*: on publie quelquefois des défenses de pêcher le mille-canton, pour empêcher que les rivières ne se dépeuplent.

**MILLE-FEUILLE**, ou **HERBE À LA COUPURE**; substantif féminin. Plante qui croît presque partout le long des grands chemins, dans les lieux incultes, secs, dans les cimetières, dans les pâturages, &c. Sa racine est ligneuse, fibreuse, noirâtre; elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'un pied & demi, roides, cannelées, velues, rougeâtres, moelleuses & rameuses vers leurs sommités: ses feuilles ressemblent assez à celles de la camomille. Elles sont rangées le long d'une côte & représentent une plume d'oiseau; elles ont une odeur assez agréable & un goût un peu âcre: ses fleurs naissent en été aux sommités des branches en petites ombelles: chaque fleur est petite, radiée, blanche, ou un peu purpurine, odorante, soutenue par un calice cylindrique & écailleux; elles sont suivies par des semences menues.

Cette plante est vulnérable, résolutive & astringente; on l'emploie

intérieurement & extérieurement pour arrêter toutes sortes d'hémorragies; elle est encore très-utile contre les hémorroïdes & les fleurs blanches trop abondantes; cependant les femmes & les filles sujettes au flux hémorrhoidal ne doivent pas trop en continuer l'usage, qui leur causeroit une suppression de règles plus fâcheuse que les hémorroïdes. Son suc déterge d'une manière surprenante les ulcères vomiques du poulmon.

**MILLE-FLEURS**; on appelle *eau de mille-fleurs*, l'urine de vache reçue dans un vase, pour la prendre ensuite en remède.

On appelle aussi, *eau de mille-fleurs*, *huile de mille-fleurs*, de l'eau & de l'huile distillée de la bouze de vache. Et *rossoli de mille-fleurs*, une sorte de rossoli dans la composition duquel il entre quantité de fleurs distillées.

**MILLE-GRAINE**; voyez **PIMENT**.

**MILLÉNAIRE**; adjectif des deux genres. *Millenarius*. Qui contient mille. *Le nombre millénaire*.

**MILLÉNAIRE**, s'emploie quelquefois substantivement, & l'on s'en sert dans la chronologie pour signifier dix siècles ou mille ans. *On compte communément quatre millénaires depuis la création du monde jusqu'à Jésus-Christ*.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

Les deux // se font sentir.

**MILLÉNAIRES**; (les) on a ainsi appelé ceux qui croyoient qu'après le jugement universel, les élus demeureroient mille ans sur la terre à jouir de toute sorte de plaisirs.

Ceux qui ont soutenu cette opinion n'étoient point une secte d'hérétiques ou de schismatiques séparés de

de l'Église ; c'étoient des anciens Pères de l'Église, célèbres par leur doctrine & par leur sainteté, qui ont de bonne foi & sans opiniâreté, soutenu une opinion qu'ils croyoient voir clairement établie dans l'Écriture. Ce sentiment venoit des Juifs, qui attendoient sous le Messie un règne de mille ans sur la terre, comme on le voit dans le quatorzième livre d'Esdras. Mais celui qui donna le plus de cours à ce système, fut Papias disciple de St. Jean l'Évangéliste, qui prétendoit avoir reçu des Apôtres & de leurs disciples l'opinion du règne de JÉSUS-CHRIST pendant mille ans sur la terre. Caius Prêtre de l'Église romaine, qui vivoit au second siècle de l'Église, traite le sentiment des Millénaires de fable inventée par Cérinthe.

**MILLE-PERTUIS ;** substantif masculin. *Hypericum*. Plante qui croit en abondance dans les champs, dans les bois & aux lieux incultes. Sa racine est dure, jaunâtre & fibreuse : elle pousse des tiges à la hauteur d'un pied & demi, roides, ligneuses, rondes, rougeâtres & rameuses. Ses feuilles naissent deux à deux, opposées, sans queue, lisses, veinées, & paroissant perforées en nombre d'endroits lorsqu'on les expose au soleil, & qu'on regarde à travers. Mais ces points transparens ne sont autre chose que des vésicules remplies d'un suc huileux, d'un saveur astringente & un peu amère, & qui laisse de la sécheresse sur la langue. Ses fleurs naissent en grand nombre aux sommets des branches : elles sont jaunes, disposées en rose. Il leur succède pour fruits de petites capsules à trois coins, empreintes d'un suc rouge, divisées en trois loges, rem-

*Tome XVIII.*

plies de semences, très-petites, luisantes, d'un brun noirâtre, d'une saveur amère, résineuse, & d'une odeur de poix.

Les fleurs & les sommets remplis de graines étant pilés, répandent un suc rouge comme du sang, d'une odeur assez agréable. Cette plante contient beaucoup d'huile essentielle, semblable à l'huile de térébenthine.

Le millepertuis ordinaire est d'un grand usage, & sert beaucoup dans plusieurs maladies : il tient le premier rang parmi les plantes vulnérables ; on s'en sert pour mondifier & consolider les plaies & les ulcères, tant internes qu'externes, & notamment pour les contusions. Il guérit le crachement & le pissement de sang, résout le sang grumelé, & excite les règles. On le recommande beaucoup pour détruire les vers, pour la passion hystérique & l'aliénation de l'esprit : aussi l'appelle-t-on *fuga demonum*. Cette plante est la base de la plupart des baumes par infusion & par distillation. Dans les boutiques on tient une huile de millepertuis faite par infusion : elle est rougeâtre. A Montpellier on macère les fleurs de cette plante dans une liqueur résineuse tirée des vésicules d'orme.

**MILLE PIEDS ;** substantif masculin.

*Mille pedes*. On donne ce nom à des insectes ovipares, fournis d'une très-grande quantité de pieds : il y a des personnes qui les confondent mal à propos avec les cloportes. Les mille-pieds sont de différentes couleurs & grandeurs : quelquefois ils sont lumineux. Il y en a qui ont cinquante-deux articulations mobiles jointes ensemble en façon d'anneaux, & armées chacune de deux pieds ; ce qui compose le nombre

N

de cent quatre pieds. Près de la bouche sortent deux pinces garnies d'ongles noirs, pointus & crochus, lesquelles servent à l'animal pour se saisir des autres sortes d'insectes dont il se nourrit. Seba a vu un millepieds qui avoit deux pieds fort longs qui sortoient de la partie postérieure de son corps; chacun de ces pieds qui étoit formé de quatre articulations, étoit aussi muni d'un croc pointu. La tête qui semble n'être qu'une longue articulation, porte deux longues cornes pointues & articulées. Ces insectes se logent assez communément dans le bois des vaisseaux. Ils se mettent en rond pour se reposer : la forme de leur corps est arrondie. En considérant leur manière de vivre, on les prendroit pour des espèces de vers de mer.

Les mille-pieds d'Amboine & de la mer de Hollande dont parle Seba, sont une espèce particulière de ces grands vers de mer, qui se forment dans les vieux pilotis enfoncés dans la mer.

Les mille-pieds d'Amérique se trouvent dans les bois & lieux incultes, & nuisent beaucoup aux Nègres; car leur piqure & leur morsures sont aussi dangereuses que celles du scorpion; mais heureusement les serpens aveugles en diminuent le nombre. Le mille-pieds d'Amérique marche avec une aisance & une agilité étonnante; mais si par accident il perd une de ses pattes, sa course devient plus lente & sa marche plus gênée. Cet animal peut se tourner de toutes parts. La femelle n'a point de cornes : elle porte ses œufs comme le salicoque, sous le ventre; dès que les petits mille-pieds en sont sortis, ils quittent aussi tôt la mère, commencent

à ramper, & se répandent partout à la ronde.

Ces animaux se trouvent aussi abondamment aux Indes orientales qu'en Occident, & singulièrement au Cap de Bonne Espérance, où ils ont jusqu'à six pouces & plus de longueur; leur couleur est fauve.

M. de Réaumur a appelé *mille-pieds à dard*, des insectes aquatiques qui n'ont que sept à huit lignes de longueur. Ils sont remarquables par une trompe ou dard charnu qu'ils portent en devant de leur tête, & qu'on ne trouve pas aux mille-pieds des autres espèces : ils se soutiennent dans l'eau & y nagent au moyen des inflexions qu'ils font faire à leur corps avec vitesse; ils se reposent & ils rampent sur tous les corps qu'ils rencontrent. M. Trembley dit qu'on en trouve beaucoup sur les plantes aquatiques, & qu'ils deviennent la nourriture des polypes d'eau douce. Les mille-pieds à dards peuvent être regardés aussi comme de véritables polypes, puisqu'ils ont la propriété d'être multipliés en les coupant; c'est-à-dire, que toutes les portions coupées de leur corps deviennent autant de mille-pieds semblables au premier.

**MILLEPORE**, ou **MILLEPORITE**; substantif masculin. Espèce de madre-pore ou de coralloïde, communément de figure d'arbre ou de buisson, dont la superficie ou les extrémités sont marquées de petits pores simples qui vont jusqu'au centre de la tige en traversant tout le corps poreux.

Les millepores diffèrent peu des madre-pores; ceux-ci sont toujours étoilés & comprennent dans leur classe tous les étroites rameux ou branchus; les étoiles s'y présentent

D'une manière très-distincte ; au lieu que les millepores n'ont que des trous simples non étoilés ; du moins ils ne le paroissent pas à l'œil.

Parmi les millepores branchus , sortant de la mer , ou devenus fossiles , il y en a dont la superficie est couverte de petites cavités peu profondes en apparence ; d'autres sont couverts de pointes épineuses & poreuses ; d'autres ont les branches comprimées en forme de corne de daim , poreuses ou comme piquées de trous d'épingles ; c'est une sorte de frondipore ; d'autres ont les branches composées d'écailles ou de petits tubercules , ou de vésicules poreuses. Les millepores à forme de buisson sont également solides , & à pores simples.

**MILLERET** ; substantif masculin.

Sorte d'agrémens unis ou festonnés dont on borde les bandes qui garnissent les robes des Dames.

On ne prononce qu'un *l*.

**MILLEROLE** ; substantif féminin.

Mesure dont on se sert en Provence pour la vente des vins & des huiles d'olives. Elle revient à 66 pintes mesure de Paris

**MILLERY** ; bourg de France dans le Lyonnais , à quatre lieues , sud-sud-ouest , de Lyon.

**MILLESIME** ; substantif masculin.

*Millesimus*. Terme dont on se sert en parlant de monnoies & de médailles , & par lequel on entend l'année qui est marquée sur une médaille , sur une pièce de monnoie. *Le millésime de cette médaille n'est pas aisé de déchiffrer.*

Il se dit par extension , des médailles frappées ayant l'an mille.

*On voit par le millésime que cette médaille fut frappée sous Néron.*

Les deux *ll* se font sentir.

**MILLET** ou **MIL** ; substantif masculin. *Milium*. Plante dont il y a plusieurs espèces. Les principales sont le *grand millet* ou *sorgo* , & le *petit millet* ou *mil commun*.

Le *grand millet* pousse plusieurs tuyaux semblables à ceux des roseaux , à la hauteur de huit ou dix pieds , noueux , remplis d'une moelle blanche & douceâtre , que Mathiolo vante comme un remède contre les écrouelles. Des nœuds des tuyaux sortent des feuilles assez semblables à celles du roseau , garnies de petites dents pointues , qui coupent les doigts quand on les manie en faisant descendre la main le long de la feuille. Ses fleurs naissent au sommet des tiges en manière de bouquets ; elles sont petites , jaunes , composées de plusieurs étamines qui sortent du milieu d'un calice à deux feuilles. Il y a communément un calice mâle , porté sur un pédicule à côté d'un calice hermaphrodite qui est aplati par le dos. Aux fleurs succèdent des semences plus grosses que celles du millet ordinaire. Lorsque les semences ont été secouées , il reste des pédicules en forme de gros filamens , dont on se sert pour faire des broches.

Le *grand millet* ou *sorgo* aime une terre grasse & humide. Il a été apporté des Indes en Espagne , & delà dans les autres pays chauds où on le cultive principalement. Le plus grand usage que l'on fasse de ce grain dans ces pays , est pour engraisser les poules & les pigeons dont il rend la chair exquisite ; cependant en Italie les gens de campagne le font moudre & en font du pain , mais qui est noir , âpre & de difficile digestion , & qui fournit peu de nourriture.

Le *petit millet* diffère de l'autre par la petitesse de la plante & des grains; il se plaît particulièrement dans une terre douce & légère; on doit le semer fort clair & le recouvrir de terre. Le jeune millet craint beaucoup les gelées; c'est pourquoi on ne doit le semer qu'en Mai; on peut même en semer encore vers la fin de Juin. Un mois après que le millet est levé, on éclaircit les pieds, & il faut laisser sept à huit pouces de distance entre chaque pied, sans quoi il ne produiroit presque rien. Le millet semé en Mai se récolte ordinairement en Septembre, & celui qui a été semé en Juin se recueille vers la fin d'Octobre. On a observé que les millets tardifs grainent moins que ceux qui sont hâtifs. Ces sortes de plantes épuisent beaucoup les terres, ainsi que le blé de Turquie. Lorsque les panicules sont en grains, on doit garnir le champ de quelque épouvantail, autrement les oiseaux en auroient bientôt fait la récolte.

Les femmes font la récolte du millet en coupant les panicules ou épis du dernier nœud. On bat ces panicules au fleau; & lorsque ce grain a été serré bien sec, il se conserve très-bien, quoiqu'on ne le remue que rarement, & le charançon ne l'attaque pas. On prépare avec le millet mondé des mets qui ressemblent assez au ris.

Dans la Guyane le millet se récolte deux mois après qu'il a été semé; les Sauvages le rôtissent sur les charbons & le mangent: les Galibis en font du palinot; (espèce de bière) on est obligé dans ce pays de faire garder les pièces de millet par de vieux Nègres, car les singes en sont fort friands & s'assemblent par troupes pour l'arracher.

Proverbialement & populairement, pour dire que ce qu'on donne à quelqu'un n'est pas à beaucoup près suffisant pour ses besoins, on dit, que *c'est un grain de millet dans la gueule d'un âne.*

On prononce *millet*.

MILLIAIRE; adjectif des deux genres, & qui ne se dit que dans cette phrase, *colonne milliaire*, en parlant des colonnes que les Romains plaçoient auprès de leurs grands chemins, & sur lesquelles la distance des lieux étoit marquée en comptant par milles. *Auguste fit ériger une colonne milliaire près du temple de Saturne.*

MILLIAR; substantif masculin. Dix fois cent millions. *Les dettes de l'Etat montoient à plus de deux milliards.*

On ne prononce qu'un *l*.

MILLIASSE; substantif féminin du style familier. Terme dont on se sert par quelque sorte de mépris pour exprimer un fort grand nombre. *Il coucha dans un lit où il y avoit une milliasse de punaises.*

On ne prononce qu'un *l*.

MILLIÈME; adjectif numéral des deux genres. *Millesimus*. Nombre d'ordre qui achève le nombre de mille. *La millième année après le déluge.*

Il se dit aussi d'une des parties d'un tout composé de mille parties; & dans ce sens on l'emploie d'ordinaire par exagération. *Il n'a pas la millième partie du bien que vous lui donnez.*

MILLIÈME, est encore quelquefois substantif masculin, & alors il signifie la millième partie. *Il n'a qu'un millième dans cette affaire.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

**MILLIER** ; substantif masculin. *Mille.*  
Nom collectif contenant mille. *Un millier de clous. Un millier de fagots.*

**MILLIER**, signifie aussi mille livrés pesant. *Cette cloche pèse douze milliers.*

On dit encore, *un millier de foin, un millier de paille* ; pour dire, un millier de bottes de foin, un millier de bottes de paille.

On ne prononce qu'un *l.*

**MILLION** ; substantif masculin. *Centies mille.* Dix fois cent mille. *On compte vingt millions d'hommes en France. Un million de louis fait vingt-quatre millions de livres.*

**MILLION**, se dit absolument en termes de Finances, pour signifier un million de livres. *On dit qu'il a plus d'un million de revenu. Il y a un million à gagner dans cette entreprise.*

On dit, *qu'une personne est riche à millions* ; pour dire, qu'elle est extrêmement riche.

**MILLION**, se dit aussi d'un nombre incertain & indéterminé. *On l'a averti un million de fois de se tenir sur ses gardes. Il me charge de vous faire de sa part un million de remerciemens.*

On ne prononce qu'un *l.*

**MILLIONNAIRE** ; substantif des deux genres. Il se dit d'une personne extrêmement riche. *Ce Négociant est un millionnaire.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

On prononce *milionnaire.*

**MILLIONIÈME** ; adjectif numéral des deux genres. Nombre d'ordre qui achève le nombre d'un million.

**MILLOUR** ; vieux mot qui signifioit autrefois meilleur.

**MILLY** ; petite ville de France, dans le Gàtinois ; à quatre lieues, ouest, de Fontainebleau. Il y a un Bailliage, une Église collégiale, &c.

**MILLY**, est aussi le nom de deux bourgs de France dont l'un est situé dans le Beauvoisis, sur le Terrain, à deux lieues, nord-ouest, de Beauvais ; & l'autre en Normandie, à une lieue & demie, sud-ouest, de Mortain.

**MILO**, (Titus Annius) brigua le Consulat, & pour l'obtenir il suscita dans Rome plusieurs factions. Ces cabales produisirent la mort de Clodius, Tribun du Peuple, qu'il tua 52 ans avant Jésus-Christ. Cicéron se chargea de le défendre contre ses accusateurs ; mais comme le Tribunal de l'Orateur étoit assiégré de soldats, leur aspect, leurs murmures & les cris que pouvoient les partisans de Clodius, troublèrent sa mémoire ; il ne put prononcer son plaidoyer tel qu'il l'avoit composé. Milo fut exilé à Marseille où Cicéron lui envoya son discours. Après l'avoir lu il s'écria : *ô Cicéron ! si vous aviez parlé ainsi, Milo ne mangeroit pas des barbeaux à Marseille.*

**MILO** ; île de l'Archipel, au nord de l'île de Candie, & au sud-ouest de celle d'Argentièrre dont elle n'est qu'à trois milles. Elle est presque ronde & elle a environ 20 lieues de circuit : il y a un port qui est un des plus grands & des plus sûrs de la Méditerranée ; il sert de retraite à tous les bâtimens qui vont au Levant ou qui en reviennent.

Cette île, après s'être gouvernée par ses propres lois, passa comme toute la Grèce, sous la domination des Romains, ensuite sous celle des Empereurs Grecs : Marc Sauto, premier Duc de l'Archipel la joi-

gnit en 1207 au Duché de Naxie , mais Barberouffe , *Capitan Bacha* , la soumit avec le duché de Naxie à l'Empire de Soliman II. Les Russes viennent de l'enlever aux Turcs.

Cette île abonde en mines de fer, de soufre & d'alun ; il faut la regarder comme un laboratoire naturel où continuellement il se prépare de l'esprit de sel , de l'alun , du soufre par le moyen de l'eau de la mer & du fer des roches. Tout cela est mis en mouvement par des brasiers que le fer & le soufre y excitent jour & nuit.

Le rocher spongieux & caverneux qui sert de fondement à cette île , est comme une espèce de poêle qui en chauffe doucement la terre & lui fait produire les meilleurs vins , les meilleures figues & les melons les plus délicieux de l'Archipel. La sève de cette terre est admirable , les champs ne s'y reposent jamais. La première année on y sème du froment , la seconde de l'orge , & la troisième on y cultive le coron , les légumes & les melons ; tout y vient pêle mêle.

La campagne est chargée de toutes sortes de biens & de gibiers ; on y fait bonne chère à peu de frais : le printemps y offre un tapis admirable , parsemé d'anémonez simples de toutes couleurs , & dont la graine a produit les plus belles espèces qui se voient dans nos parterres. L'heureuse température de Milo & la bonté de ses pâturages contribuent beaucoup à l'excellence des bestiaux qu'on y nourrit. On y voit encore ces troupeaux de chèvres dont les chevreaux ont été si vantés par Julius Pollux,

On ne lessive point le linge dans cette île ; on le laisse tremper dans

l'eau , puis on le savonne avec une terre blanche cimolée ou craie que Dioscoride & Pline appellent *la terre de Milo* , parceque de leur temps, la meilleure se trouvoit dans cette île.

Elle abonde en eaux chaudes minérales, en grottes & en cavernes où l'on sent une chaleur dès qu'on y enfonce la tête. L'alun ordinaire & l'alun de plume se trouvent dans des mines qui sont à une demi-lieue de la ville de Milo,

L'air de cette île est assez mal sain ; les eaux , surtout celles des bas fonds, y sont mauvaises à boire, & les habitans y sont sujets à des maladies dangereuses,

La ville capitale est située dans la partie orientale de l'île , & se nomme aussi *Milo*. Elle contient , dit-on , quatre ou cinq mille âmes.

**MI - LODS** ; substantif masculin pluriel & terme de Jurisprudence. On appelle ainsi les droits seigneuriaux qui se payent en Pays de droit écrit , par les possesseurs d'héritages roturiers , à toutes les mutations de propriété qui ne donnent pas lieu aux droits de lods & ventes.

Le droit de mi-lods n'est connu qu'en Pays de droit écrit , & il se perçoit à raison du douzième du prix de l'héritage.

Le droit de mi - lods n'est point dû en Beaujolois pour les mutations des héritages arrivés par succession directe , ascendante , descendante & collatérale , donation & legs , suivant des actes de notoriété du Bailliage de Villefranche , des 9 Avril 1715 , & 10 Janvier 1746 ; mais il se paye à M. le Duc d'Orléans , pour les échanges d'héritages



**Les** qui sont ficués en cette province, au moyen de ce que Son Altesse a acquis ces droits de Sa Majesté en 1682, suivant un autre acte de notoriété du 5 Décembre 1718.

Lorsque dans une même année il arrive plusieurs mutations qui donnent ouverture aux droits de mi-lods, il n'est dû qu'un seul droit, à l'exemple du relief.

Les mutations occasionnées par les successions directes, ne donnent pas ouverture aux droits de mi-lods; mais ils sont dûs pour les successions collatérales & pour celles entre mari & femme.

Dans le Forez & le Lyonnais, il n'est point dû de mi-lods lorsqu'un des frères est décédé avant le partage, ni quand par le partage, un héritier prend de l'argent & l'autre des héritages.

Il n'est pas dû de mi-lods non plus pour le changement arrivé dans la propriété des héritages par un partage annullé.

Les mi-lods sont dûs quand l'héritage donné retourne au Donateur, à cause de la révocation de la donation pour ingratitude, ou pour raison des enfans qui surviennent. Ils sont encore dûs quand l'héritage retourne au Donateur par droit de réversion.

Bretonnier rapporte un arrêt de l'année 1699, par lequel il a été jugé qu'il n'est point dû de droits de mi-lods lorsque la donation d'un héritage est révoquée, faite par le Donataire de payer la pension stipulée.

Il n'est point dû de mi-lods pour la vente d'un usufruit en pays de droit écrit, par la même raison qu'il n'est point dû de lods & ventes ailleurs.

**MIOLOGLOSSES**; substantif masculin pluriel & terme d'Anatomie. On appelle ainsi deux petits muscles plats qui se portent transversalement de la fosse que l'on voit à la face interne de la mâchoire inférieure, au-dessous du bord alvéolaire, à la base de la langue, & s'y perdent à côté des glosso-pharyngiens. Ces muscles manquent souvent; & quand ils existent, ils rient la langue sur le côté.

**MILOHYOÏDIEN**; substantif masculin & terme d'Anatomie. Muscle large & plat qui vient d'une fosse que l'on remarque à la face interne de l'os maxillaire, au-dessous du bord alvéolaire, & se termine à la partie latérale & supérieure de l'os hyoïde. Les fibres musculaires d'un côté du muscle, vont se terminer pour la plus grande partie, à une ligne tendineuse qui va depuis la symphise du menton où se tendent également une partie des fibres du côté opposé; ce qui a fait que plusieurs Anatomistes l'ont considéré comme un muscle penniforme. On peut, par la même raison, le considérer comme un muscle digastrique. Quelques-uns cependant en font deux muscles qu'ils regardent comme la première paire de l'os hyoïde: les fibres les plus voisines du menton sont les plus courtes, parcequ'elles vont obliquement s'attacher à la ligne ligamentense dont nous avons parlé; il n'y a que les fibres postérieures qui forment environ un quart de muscle de chaque côté, qui vont s'attacher à la base de l'os hyoïde.

Ce Muscle forme le fond de la bouche; lorsqu'il se contracte dans le temps que les abaissens de l'os hyoïde se relâchent, il porte cet os en haut. S'il n'y a qu'un de ses

côtés qui se contracte, il tire l'os hyoïde de côté; mais si les abaïseurs de l'os hyoïde se contractent dans le même temps que lui, il tire en bas la mâchoire inférieure & fait ouvrir la bouche.

**MILON**, fameux Athlète de Crotonne, s'étoit accoutumé dès sa jeunesse à porter de gros fardeaux. En augmentant tous les jours leur poids, il étoit parvenu à charger sur ses épaules un des plus forts taureaux. Il en donna le spectacle aux jeux olympiques, & après l'avoir porté l'espace de cent vingt-cinq pas, il le tua d'un coup de poing & le mangea, dit-on, tout entier en un seul jour; il se tenoit si ferme sur un disque qu'on avoit huilé pour le rendre glissant, qu'il étoit impossible de l'y ébranler. Cet Athlète suivoit exactement les leçons de Pythagore. On rapporte que la colonne de la salle où il tenoit école, s'étant ébranlée, il la soutint lui seul & donna le temps aux auditeurs de se retirer. Milon remporta sept victoires aux jeux Pythiens, & six aux jeux Olympiques. Il se présenta une septième fois, mais il ne put combattre faute d'antagoniste. Devenu vieux il voulut avec ses mains séparer le tronc d'un gros arbre: il en vint à bout, mais les longs efforts qu'il fit l'ayant épuisé, les deux parties du tronc se réunirent & il ne put en arracher ses mains; il étoit seul, & fut dévoré par les bêtes sauvages 500 ans avant JÉSUS CHRIST.

**MILO-PHARYNGIENS**; substantif masculin pluriel & terme d'Anatomie. Nom d'une paire de petits muscles qui s'attachent par une de leurs extrémités à la fosse que l'on remarque à la face interne de la mâchoire inférieure, au-dessus du

bord alvéolaire, & par l'autre, au pharynx. C'est M. Douglas qui a parlé de ces muscles que M. Winslow avoue n'avoir jamais vus distinctement.

**MILORD**; voyez LORD.

**MILSUNGEN**; petite ville & château d'Allemagne, dans la basse Hesse, sur la Fulde. C'est le chef-lieu d'un Bailliage considérable où l'on fabrique d'excellens pots de terre fine.

**MILTENBERG**; petite ville d'Allemagne, dans l'Électorat de Mayence, près du Mein, à six lieues au-dessus d'Aschaffembourg. On y recueille d'excellent vin.

**MILTIADE**, Général Athénien, fonda une colonie dans la Chersonèse de Thrace, après avoir vaincu les peuples qui s'opposoit à cet établissement. Les Perses ayant déclaré la guerre aux Athéniens, s'avancèrent vers Marathon, petite ville située sur le bord de la mer. Athènes n'eut que dix mille hommes à y opposer. L'armée avoit à sa tête dix Chefs qui devoient commander tour à tour; mais l'amour public l'emportant sur le désir de gouverner, chacun de ces Chefs se démit de ses droits en faveur de Miltiade. Ce Général habile rangea ses troupes auprès d'une montagne, & fit jeter sur les deux côtés de grands arbres afin de couvrir le flanc de son armée, & de rendre inutile la cavalerie des Perses. Le combat fut rude & opiniâtre: le nombre accabla d'abord les Grecs; enfin ils mirent les Perses en déroute, les poursuivirent jusqu'à leurs vaisseaux & détruisirent une partie de leur flotte 490 ans avant JÉSUS-CHRIST. Quelques années après les Athéniens donnèrent au vainqueur une flotte de soixante-dix

soixante-dix vaisseaux pour aller tirer vengeance des îles qui avoient prêté leurs secours aux Perses. Il en conquit plusieurs; mais sur un faux bruit de l'arrivée de la flotte des Perses, il se crut obligé de lever le siège qu'il avoit mis devant une ville de l'île de Paros. Il revint à Athènes avec sa flotte. Une blessure dangereuse qu'il avoit reçue au siège, l'empêcha de paroître en public. On profita de ces circonstances pour jeter des soupçons sur sa conduite. Xantippe l'accusa devant l'assemblée du peuple, d'intelligence avec le Roi de Perse. Le crime ne peut pas être prouvé; cependant on le condamne à être précipité dans le Barratre, lieu où l'on jetoit les plus grands criminels. Le Magistrat s'oppose à un jugement si inique; tout ce qu'il put obtenir, en exposant les services signalés que Miltiade avoit rendus à la patrie, ce fut de faire commuer la peine de mort en une amende de 50 talens qu'il étoit hors d'état de payer. Il fut jeté en prison où il mourut bientôt après de sa blessure.

**MILTON**; (Jean) nom d'un célèbre Poète Anglois né à Londres en 1608, & mort à Brunhil en 1674. Voyageant en Italie dans sa jeunesse, il vit représenter à Milan une comédie intitulée *Adam ou le péché originel*, écrite par un certain *Andreino* & dédiée à *Marie de Médicis*, Reine de France: le sujet de cette comédie étoit la chute de l'homme. Les acteurs étoient *Dieu le père*, les *Diabes*, les *Anges*, *Adam*, *Eve*, le *Serpent*, la *mort* & les *sept Péchés mortels*. Ce sujet digne du génie absurde du théâtre de ce temps-là, étoit écrit d'une

Tome XVIII.

manière qui répondoit au dessein.

La scène s'ouvre par un chœur d'*Anges*, & *Michel* parle ainsi au nom de ses confrères; » que l'arch-en-ciel soit l'archet du violon du » firmament; que les sept planètes » soient les sept notes de notre » musique; que le temps batte » exactement la mesure; que les » vents jouent de l'orgue, &c. Toute la pièce est dans ce goût.

Milton qui assista à cette représentation, ajoute M. de Voltaire d'après qui nous parlons, découvrit à travers l'absurdité de l'ouvrage & la sublimité cachée du sujet. Il y a souvent dans des choses où tout paroît ridicule ou vulgaire, un coin de grandeur qui ne se fait appercevoir qu'aux hommes de génie. *Les sept péchés mortels dansant avec le Diable*, sont assurément le comble de l'extravagance & de la sottise; mais *l'Univers rendu malheureux par la foiblesse d'un homme*, les *bontés & les vengeances du Créateur*, la *source de nos malheurs & de nos crimes*, sont des objets dignes du pinceau le plus hardi. Il y a surtout dans ce sujet je ne fais quelle horreur ténébreuse, un sublime sombre & triste qui ne convient pas mal à l'imagination angloise. Milton conçut le dessein de faire une tragédie de la farce d'*Andreino*.

Dans le temps qu'il y travailloit la sphère de ses idées s'élargissoit à mesure qu'il pensoit. Son plan devint immense sous sa plume, & enfin au lieu d'une tragédie qui après tout n'eût été que bizarre & non intéressante, il imagina un poème épique, espèce d'ouvrage dans lequel les hommes sont convenus d'approuver souvent le bizarre sous le nom du merveilleux.

O

Les guerres civiles d'Angleterre ôtèrent long-temps à *Milton* le loisir nécessaire pour l'exécution d'un si grand dessein. Il étoit né avec une passion extrême pour la liberté. Ce sentiment l'empêcha toujours de prendre parti pour aucune des sectes qui avoient la fureur de dominer dans la Patrie. Il ne voulut fléchir sous le joug d'aucune opinion humaine, & il n'y eut point d'Eglise qui pût se vanter de compter *Milton* pour un de ses membres. Mais il ne garda point cette neutralité dans les guerres civiles du Roi & du Parlement. Il fut un des plus ardens ennemis de l'infortuné Roi *Charles I.* Il entra même assez avant dans la faveur de *Cromwel* ; & par une fatalité qui n'est que trop commune, ce zélé républicain fut le serviteur d'un tyran : il fut Secrétaire d'*Olivier Cromwel*, de *Richard Cromwel*, & du Parlement, ce qui dura jusqu'au temps de la restauration. Les Anglois employèrent sa plume pour justifier la mort de leur Roi, & pour répondre au livre que *Charles II* avoit fait écrire par *Saumaise* au sujet de cet événement tragique. Jamais cause ne fut plus belle & ne fut si mal plaidée de part & d'autre. *Saumaise* défendit en pédant le parti d'un Roi mort sur l'échaffaud, d'une Famille Royale errante dans l'Europe, & de tous les Rois mêmes de l'Europe intéressés dans cette querelle. *Milton* soutint en mauvais déclamateur la cause d'un peuple victorieux qui se vantoit d'avoir jugé son Prince selon les lois. La mémoire de cette révolution étrange ne périra jamais chez les hommes, & les livres de *Saumaise* & de *Milton* sont déjà ensevelis dans l'oubli. *Milton* que les Anglois regardent aujourd'hui

d'hui comme un Poëte divin, étoit un très-mauvais écrivain en prose.

Il avoit cinquante deux ans lorsque la Famille Royale fut rétablie. Il fut compris dans l'amnistie que *Charles II* donna aux ennemis de son père ; mais il fut déclaré par l'acte même d'amnistie, incapable de posséder aucune charge dans le Royaume. Ce fut alors qu'il commença son poëme épique à l'âge où *Virgile* avoit fini le sien. A peine avoit-il mis la main à cet ouvrage, qu'il fut privé de la vue. Il se trouva pauvre, abandonné & aveugle, & ne fut point découragé. Il employa neuf années à composer le *Paradis perdu*. Il avoit alors très-peu de réputation : les beaux esprits de la Cour de *Charles II.*, ou ne le connoissoient pas, ou n'avoient pour lui nulle estime. Il n'est pas étonnant qu'un ancien Secrétaire de *Cromwel*, vieilli dans la retraite, aveugle & sans bien, fût ignoré ou méprisé dans une Cour qui avoit fait succéder à l'austérité du gouvernement du protecteur, toute la galanterie de la Cour de *Louis XIV.*, & dans laquelle on ne goûtoit que les poëtes efféminés, la mollesse de *Waller*, les satyres du Comte de *Rocheſter* & l'esprit de *Cowley*.

Une preuve indubitable qu'il avoit très-peu de réputation, c'est qu'il eut beaucoup de peine à trouver un Libraire qui voulût imprimer son *Paradis perdu*. Le titre seul révoltoit, & tout ce qui avoit quelque rapport avec la Religion, étoit alors hors de mode. Enfin *Tompson* lui donna trente pistoles de cet ouvrage qui a valu depuis plus de cent mille écus aux héritiers de ce *Tompson*. Encore ce Libraire avoit-il si peur de faire un mauvais marché, qu'il stipula que la moitié de

ces trente pistoles ne seroit payable qu'en cas qu'on fit une seconde édition du poëme; édition que *Milton* n'eut jamais la consolation de voir. Il resta pauvre & sans gloire: son nom doit augmenter la liste des grands génies persécutés de la fortune.

Le *Paradis perdu* fut donc négligé à Londres, & *Milton* mourut sans se douter qu'il auroit un jour de la réputation. Ce fut le Lord *Sommers* & le Docteur *Atterbury*, depuis Evêque de Rochester, qui voulurent enfin que l'Angleterre eût un poëme épique. Ils engagèrent les héritiers de *Tompson* à faire une belle édition du *Paradis perdu*. Leur suffrage en entraîna plusieurs. Depuis, le célèbre *M. Addison* écrivit en forme pour prouver que ce poëme égaloit ceux de *Virgile* & d'*Homère*: les Anglois commencèrent à se le persuader, & la réputation de *Milton* fut fixée.

Les François étoient encore quand on leur disoit que l'Angleterre avoit un poëme épique dont le sujet étoit le *Diable* combattant contre *Dieu*, & un serpent qui persuade à une femme de manger une pomme. Ils ne croyoient pas qu'on pût faire sur ce sujet autre chose que des vaudevilles, lorsque *M. Dupré de Saint Maur* donna une traduction en prose françoise de ce poëme singulier. On fut étonné de trouver dans un sujet qui paroît si stérile, une si grande fertilité d'imagination; on admira les traits majestueux avec lesquels il ose peindre *Dieu*, & le caractère encore plus brillant qu'il donne au *Diable*. On lut avec beaucoup de plaisir la description du jardin d'*Eden* & des amours innocens d'*Adam* & d'*Eve*. En effet il est à remarquer que dans

tous les autres poëmes, l'amour est regardé comme une foiblesse, dans *Milton* seul il est une vertu. Le Poëte osa lever d'une main chaste le voile qui couvre ailleurs les plaisirs de cette passion; il transporte le lecteur dans le jardin de délices; il semble lui faire goûter les voluptés pures dont *Adam* & *Eve* sont remplis: il ne s'élève pas au-dessus de la nature humaine, mais au-dessus de la nature humaine corrompue; & comme il n'y a point d'exemple d'un pareil amour, il n'y en a point d'une pareille poésie.

Mais tous les critiques judicieux dont la France est pleine, se réunirent à trouver que le *Diable* parle trop souvent & trop long-temps de la même chose. En admirant plusieurs idées sublimes, ils jugèrent qu'il y en a plusieurs d'outrées, & que l'auteur n'a rendues que puérides en s'efforçant de les faire grandes. Ils condamnèrent unanimement cette futilité avec laquelle *Satan* fait bâtir une salle d'ordre dorique au milieu de l'enfer avec des colonnes d'airain & de beaux chapiteaux d'or pour haranguer les *Diables* auxquels il venoit de parler tout aussi bien en plein air. Pour comble de ridicule, les grands *Diables* qui auroient occupé trop de place dans ce Parlement d'enfer, se transforment en *Pygmées*, afin que tout le monde puisse se trouver à l'aise au conteil.

Après la tenue des états infernaux, *Satan* s'appête à sortir de l'abyme; il trouve la mort à la porte, qui veut se battre contre lui. Ils étoient prêts à en venir aux mains quand le péché, monstre féminin à qui des dragons sortent du ventre, court au devant de ces deux champions. Arrête, d'mon

père ! dit-il au Diable ; arrête , ô mon fils , dit-il à la mort. Et qui es-tu donc , répond le Diable , toi qui m'appelles ton père ? Je suis le péché , réplique ce monstre : tu accouchas de moi dans le Ciel ; je sortis de ta tête par le côté gauche ; tu devins bientôt amoureux de moi ; nous couchâmes ensemble ; j'entraînai beaucoup de cherubins dans ta révolte ; j'étois grosse quand la bataille se donna dans le Ciel ; nous fûmes précipités ensemble. J'accouchai dans l'enfer , & ce fut ce monstre que tu vois , dont je fus père ; il est ton fils & le mien. A peine fut-il né qu'il viola sa mère & qu'il me fit tous ces enfans que tu vois , qui sortent à tout moment de mes entrailles , qui y rentrent & qui les déchirent.

Après cette dégoûtante & abominable histoire , le péché ouvre à Satan les portes de l'enfer ; il laisse les diables sur le bord du Phlégéon , du Stryx & du Léthé : les uns jouent de la harpe , les autres courent la bague , quelques-uns disputent sur la grâce & la prédestination. Cependant Satan voyage dans les espaces imaginaires : il tombe dans le vide & il tomberoit encore si une nuée ne l'avoit repoussé en haut. Il arrive dans le pays du chaos , il traverse le Paradis des fous , *the Paradise of fools* ( c'est l'un des endroits qui ne sont point traduits en François ) il trouve dans ce Paradis les indulgences , les *Agnus Dei* , les chapeliers , les capuchons & les scapulaires des Moines.

Voilà des imaginations dont tout lecteur sensé a été révolté , & il faut que le poëme soit bien beau d'ailleurs , pour qu'on ait pu le lire , malgré l'ennui que doit causer ces amas de folies désagréables.

La guerre entre les bons & mauvais Anges , a paru aussi aux connoisseurs un épisode où le sublime est trop noyé dans l'extravagant. Le merveilleux même doit être sage ; il faut qu'il conserve un air de vraisemblance & qu'il soit traité avec goût : les critiques les plus judicieux n'ont trouvé dans cet endroit ni goût , ni vraisemblance , ni raison. Ils ont regardé comme une grande faute contre le goût , la peine que prend *Milton* de peindre le caractère de *Raphaël* , de *Michel* , d'*Abdiel* , d'*Uriel* , de *Moloc* , de *Nifrot* , d'*Astarot* , tous êtres imaginaires dont le lecteur ne peut se former aucune idée , & auxquels on ne peut prendre aucun intérêt. *Homère* en parlant de ses Dieux , les caractérisoit par leurs attributs que l'on connoissoit ; mais un lecteur chrétien a envie de rire quand on veut lui faire connoître à fond *Nifrot* , *Moloc* & *Abdiel*. On a reproché à *Homère* de longues & inutiles harangues , & surtout les plaifanteries de ses Héros. Comment souffrir dans *Milton* les harangues & les railleries des Anges & des Diables pendant la bataille qui se donne dans le ciel ? Ces mêmes critiques ont jugé que *Milton* péchoit contre le vraisemblable , d'avoir placé du canon dans l'armée de Satan , & d'avoir armé d'épées tous ces grands esprits qui ne pouvoient se blesser ; car il arrive que lorsque je ne fais quel Ange a coupé en-deux je ne fais quel Diable , les deux parties du Diable se réunissent dans le moment.

Il ont trouvé que *Milton* oïnoit évidemment la raison par une contradiction inexcusable , lorsque *Dieu le père* envoie ses fidèles Anges combattre , réduire & punir les

rebelles : » allez , dir *Dieu* à *Michel* » & à *Gabriel* , poursuivez mes ennemis jusqu'aux extrémités du ciel ; précipitez les loin de *Dieu* » & de leur bonheur dans le Tartare qui ouvre déjà son brûlant chaos pour les engloutir. » Comment se peut-il qu'après un ordre si positif la victoire reste indécise ? Et pourquoi *Dieu* donne-t-il un ordre inutile ? Il parle & n'est point obéi ; il veut vaincre & on lui résiste ; il manque à la fois de prévoyance & de pouvoir. Il ne doit point ordonner à ses Anges de faire ce que son fils unique seul devoit faire.

C'est ce grand nombre de fautes grossières qui fit sans doute dire à *Dryden* dans sa préface sur l'*Énéide*, que *Milton* ne vaut guères mieux que notre *Chaplain* & notre *le Moine*. Mais aussi ce sont les beautés admirables de *Milton* qui ont fait dire à ce même *Dryden*, que la nature l'avoit formé de l'ame d'*Homère* & de celle de *Virgile*.

**MIMALLONIDE** ; voyez BACHANTE.

**MIMAR AGA** ; substantif masculin & terme de Relation. On donne ce titre chez les Turcs à un Officier qui a l'inspection des bâtimens publics. Son principal emploi consiste à avoir l'œil sur tous les bâtimens nouveaux qu'on élève à Constantinople & dans les fauxbourgs , & à empêcher qu'on ne les porte à une hauteur contraire aux réglemens ; car la maison d'un Chrétien n'y peut avoir plus de 13 verges d'élévation, ni celle d'un Turc plus de quinze ; mais les malversations du *Mimar Aga* sur cet article , aussi bien que sur la construction des Églises des Chrétiens , sont d'autant plus fréquentes , qu'elles lui

produisent un gros revenu. Il a aussi une espèce de juridiction sur les maçons du commun , appelés *Calfas* ou *Chalifes*. Il a droit de les punir ou de les mettre à l'amende , si en bâtissant ils anticipent sur la rue , s'ils font un angle de travers , ou s'ils ne donnent pas assez de corps & de profondeur à leurs murailles , quand même le propriétaire ne s'en plaindroit pas. Cette place est à la disposition & nomination du Grand Visir.

**MIMÉ** ; substantif masculin. Espèce de comédie chez les Romains , où l'on se permettoit l'imitation libre & indécente des discours & des actions d'un particulier. C'étoit la quatrième espèce de comédie. Les acteurs qui portoient aussi le nom de *Mimes* , y jouoient sans chaussure , ce qui faisoit quelquefois nommer cette comédie *déchaussée* , au lieu que dans les trois autres , les acteurs portoient pour chaussure le brodequin , comme le tragique se servoit du cothurne. Ils avoient la tête rasée , ainsi que nos bouffons l'ont dans les pièces comiques ; leur habit étoit de morceaux de différentes couleurs , comme celui de nos Arlequins. On appeloit cet habit *panniculus centumculus*. Ils paroissent aussi quelquefois sous des habits magnifiques & des robes de pourpre , mais c'étoit pour mieux faire rire le peuple , par le contraste d'une robe de Sénateur avec la tête rasée & les souliers plats.

Le jeu des mimes passa jusque dans les funérailles , & celui qui s'en acquittoit fut appelé *Archimime*. Il devoit le cercueil & peignoit par ses gestes les actions & les mœurs du défunt : les vices & les vertus , tout étoit donné en spectacle. Le penchant que les mi-

mes avoient à la raillerie , leur faisoit même plutôt révéler dans cette cérémonie funèbre , ce qui n'étoit pas honorable aux morts , qu'il ne les portoit à peindre ce qui pouvoit être à leur gloire.

**MIMIAMBÉ** ; substantif masculin. *Mimiambus*. Terme de poésie ancienne qui se dit d'une sorte de vers libres & licencieux que les mimes employoient dans leurs pièces.

**MIMOGRAPHE** , ou **MIMIQUE** ; adjectif qui s'emploie aussi substantivement , & terme d'antiquité. Il se dit des Poètes qui ont composé des pièces dramatiques appelées *mimes*. *Labyrius* , *Syrus* , *Philistein* sont des Poètes *mimographe*s. Voyez **MIME**.

**MIMOLOGIE** ; substantif féminin. *Mimologia*. Imitation de la voix , de la prononciation & du geste d'un autre.

**MIMOLOGUE** ; substantif masculin. *Mimologus*. Qui imite la manière de parler d'un autre.

**MINA** ; nom d'une ancienne ville de la Mauritanie Césarienne , vers la source d'une rivière que les Maures nomment aujourd'hui *Cena*.

**MINAGE** ; substantif masculin. *Jus mensura*. Droit que l'on prend sur les grains que l'on vend au marché.

Le droit de minage étant du nombre des droits seigneuriaux extraordinaires , il ne peut être exigé sans titre ou du moins sans une possession plus que centenaire.

Il n'est accordé que pour tenir lieu au Seigneur du loyer des places , halles & mesures qu'il fournit ; & ceux qui sont chargés de le percevoir , ne peuvent rien exiger au-delà de ce qui est réglé par les titres , sous prétexte de fourniture de mesures ou autrement , sans s'ex-

poser à être poursuivis & punis comme concussionnaires.

Le droit de minage , &c. ne se perçoit pas d'une manière uniforme dans le Royaume. Dans certains endroits il se perçoit en argent ; dans d'autres on le paye en grains. ce sont les titres & la possession qui servent de règle sur cela.

L'article 7 de la déclaration du 14 Mai 1709 , fait défenses à tous ceux qui perçoivent les droits de minage & mesurage sur les grains & farines , d'en faire aucun commerce directement ou indirectement , ni d'en prendre en paiement de leurs droits & salaires ; comme aussi de s'associer avec aucun marchand de grains , & d'exercer le métier de Meunier ou Pâtissier , &c. à peine de 300 liv. d'amende , de confiscation , & en outre , du carcan ou du fouet , du bannissement & de plus grandes peines , s'il y échet.

**MINAKUTS** ; ville du Japon , dans l'île de Nippon. On y fabrique les meilleurs chapeaux & les plus belles nattes du pays.

**MINARET** ; substantif masculin. On appelle ainsi chez les Turcs des espèces de tours dont la base a trois ou quatre toises de diamètre. Elles se terminent en pointes surmontées d'un croissant : ces tours sont le plus souvent couvertes de plomb. Il n'y a ni cloches ni horloges pour sonner les heures du jour ; mais dans les galeries plus ou moins répétées , on a pratiqué des espèces de niches pour y placer les imans destinés à annoncer les heures de la prière.

**MINAUDER** ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Elegantiam affectare*. Affecter des mines & des manières pour plaire , &



**M I N**

paraître plus agréable. *C'est une précieuse raiçule qui ne fait que minauder.*

**MINAUDERIE** ; substantif féminin. *Affectata elegantia.* Mines & façons de faire affectées pour paraître plus agréable. Il s'emploie d'ordinaire au pluriel. *Elle est insupportable avec ses minauderies.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, la troisième très-brève, & la dernière longue.

**MINAUDIER, IÈRE** ; adjectif. Celui, celle qui est dans l'habitude de faire de petites mines affectées. *C'est un minaudier, une minaudière.*

Il s'emploie aussi adjectivement. *C'est une femme bien minaudière.*

**MINCE** ; adjectif des deux genres. *Tenuis.* Qui a fort peu d'épaisseur. *Le taffetas est une étoffe fort mince. Cette lame n'est pas encore assez mince. Les tranches de jambon se servent minces.*

On dit proverbialement & figurément, *mince comme la langue d'un chat* ; pour dire, extrêmement mince. *Il coupe des tranches de pain aussi minces que la langue d'un chat.*

On dit figurément & familièrement, qu'une personne jouit d'un revenu bien mince ; pour dire, que son revenu est bien modique.

On dit figurément & familièrement, que des raisons, des moyens sont minces ; pour dire, qu'ils sont foibles. Et qu'un homme a un mérite bien mince, qu'il a l'esprit, un savoir mince ; pour dire, qu'il a peu de mérite, peu d'esprit, peu de savoir. Et l'on appelle une noblesse mince, une noblesse qui n'est guère considérable.

On dit aussi de quelqu'un, qu'il a la mine bien mince ; pour dire,

**M I N**

P. P. P.

qu'il a l'air d'un homme peu considérable.

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

**MINCING** ; ville de la Chine dans la province de Fokien, au département de Focheu, première métropole de la province.

**MINDANAO** ; grande île des Indes orientales, l'une des Philippines, la plus méridionale & la plus grande après Manille. Elle forme une espèce de triangle, & on lui donne environ 250 lieues de circonférence : elle a pour capitale une ville de même nom située sur la côte occidentale. Les terres y abondent en toutes sortes de fruits, & l'on y a de la canelle, des perles & des mines d'or. On y compte plusieurs rivières navigables dont les plus fameuses sont Bukayen & Butuan. La plupart des habitans sont idolâtres & les autres Mahométans. Dampier a peint leur figure ; il dit qu'ils ont la taille médiocre, les membres petits, le corps droit, la tête menue, le visage ovale, le front applati, les yeux noirs & peu fendus, le nez court, la bouche assez grande, les lèvres petites & rouges, le teint tanné, les cheveux noirs & lisses : mais il y a dans cette île quelques peuples noirs, comme les Ethiopiens ; il sont sauvages & vont tout nus.

**MINDELHEIM** ; ville d'Allemagne, au Cercle de Souabe, dans l'Algow, sur la rivière de Mindel, environ à six lieues de Meiningen. C'est la capitale d'un petit État situé entre l'Iller & le Lech qui appartient à la Maison de Bavière.

**MINDEN** ; ville considérable d'Allemagne, capitale d'une Principauté de même nom, dans le cercle de

Westphalie, sur le Wéser, à quinze lieues, nord, de Paderborn. Elle appartient au Roi de Prusse. Les François ont pris & évacué plusieurs fois cette ville durant la dernière guerre, & ils y furent battus en 1759. On y brasse d'excellente bière, & ils'y fait un commerce de quelque importance.

La Principauté de Minden qui est située au nord du comté de Ravensberg, le long des deux bords du Wéser, a environ neuf lieues de longueur & huit de largeur.

**MINDORA** ; île de la mer des Indes, l'une des Philippines, à dix-huit lieues de Luçon. Elle a vingt lieues de tour, & sa ville capitale se nomme *Baco*. Les terres y abondent en palmiers & en toute sorte de fruits. Les habitans y sont idolâtres, & payent tribut aux Espagnols à qui l'île appartient.

**MINE** ; substantif féminin. Lieu où se forment les métaux, les minéraux & quelques pierres précieuses.

On appelle aussi *mine*, les métaux & minéraux encore mêlés avec la terre & avec la pierre de la mine.

A l'exception de l'or & d'une très-petite quantité des autres métaux qu'on trouve dans certains endroits de la terre, assez purs pour être pourvus sensiblement des propriétés qui les caractérisent, la nature ne nous offre les métaux & demi-métaux que diversément alliés non seulement les uns avec les autres, mais encore avec plusieurs substances hétérogènes qui les déguisent & en altèrent les qualités à tel point, que dans cet état ils ne peuvent servir à aucun des usages auxquels ils sont propres lorsqu'ils ont le degré de pureté convenable.

Les substances qui se trouvent naturellement combinées avec les métaux dans l'intérieur de la terre, sont singulièrement le soufre & l'arsenic, quelquefois séparément, mais le plus souvent tous les deux ensemble. Les métaux liés avec ces substances, se nomment *métaux minéralisés par le soufre, par l'arsenic ou par le soufre & par l'arsenic*; & ces matières s'appellent *substances minéralisantes*.

Outre le soufre & l'arsenic avec lesquels les métaux sont étroitement combinés dans l'état minéral, ils sont encore assez intimement mêlés avec des substances terreuses de différente nature & plus ou moins divisées; une partie de cette terre est disposée à la métallisation & est susceptible de se changer en métal par sa combinaison avec le phlogistique: on la nomme *terre métallique*; elle provient souvent d'une portion du métal qui a été décomposé & détruit dans la mine même par différentes causes dont on parlera ci après: il peut se faire aussi que cette même terre ne soit qu'une terre simple disposée à la métallisation par la nature ou la première ébauche d'un métal que la nature n'a pas encore porté à l'état métallique complet.

Il est à remarquer au sujet de cette terre métallique, que ce n'est pas seulement parmi les métaux minéralisés qu'on en trouve, mais qu'elle paroît répandue quoiqu'en fort petite quantité dans les grandes masses ou bancs de terre ordinaire qu'on trouve partout, telles que sont principalement les terres limoneuses, les sables & les argilles. M. Cramer regarde comme démonstratives à ce sujet, les expériences dont Beccher fait mention dans

dans le troisième supplément de sa Physique souterraine, & par lesquelles il tire de l'or & du fer en travaillant les sables & les argilles quelconques. L'autre portion de terre qui est intimement mêlée avec les métaux minéralisés, ne peut se réduire en métal, & se nomme pour cette raison *terre non métallique*. C'est une terre ordinaire.

Ces différentes matières unies ensemble, forment des masses compactes, pesantes, cassantes & souvent pourvues d'un éclat métallique assez considérable: ces composés portent proprement le nom de *mine* ou de *minerai*: c'est la substance propre de la mine.

Ces minerais ou matières propres des mines, se trouvent toujours engagées dans des terres & pierres de différente nature, tels que des sables, des cailloux, des cristaux, des schistes ou ardoises, des argilles durcies, suivant le terrain; mais on y remarque surtout deux sortes de pierres qui paroissent affectées particulièrement aux mines, qui les accompagnent toujours ou presque toujours, & que les minéralogistes regardent comme les matrices où se forment les métaux: l'une de ces pierres est une espèce de caillou ou de crystal ordinairement blanc, laiteux & à moitié opaque, faisant feu avec l'acier, & du genre des terres vitrifiables: elle se nomme *quartz*.

L'autre est une pierre moins dure qui ne fait point feu avec l'acier, qui est quelquefois laiteuse comme le quartz, quelquefois transparente ou diversement colorée & cristallisée en figures rhomboïdales, ayant des lames & faces qui forment le miroir: cette pierre mise au feu y devient plus tendre & plus friable;

*Tome XVIII.*

elle porte le nom de *spath*; le spath ressemble aux pierres gypseuses plus qu'à toutes les autres, mais il diffère de tous les gypses par une pesanteur spécifique beaucoup plus considérable; il y a même des spaths si pesans, qu'ils surpassent de beaucoup à cet égard, toutes les autres pierres communes.

Ces substances terreuses & pierreuses doivent être bien distinguées de la terre intimement mêlée dans la substance propre de la mine dont on a parlé plus haut; cette dernière fait partie du minerai, au lieu que les autres lui sont accidentelles, & ne font que lui adhérer extérieurement: on les nomme *la gangue de la mine*.

Les mines sont ordinairement sous la forme de veines ou de ruisseaux figés qui ont différentes directions, & qui se distribuent quelquefois en plusieurs rameaux: ces veines se nomment *filons*, & les mines prennent différentes dénominations, suivant la direction de leurs filons.

On appelle *mines profondes*, celles qui descendent de la surface de la terre, ou verticalement, ou plus ou moins obliquement vers son centre.

Celles qui s'étendent horizontalement portent le nom de *mines dilatées*, parcequ'elles occupent souvent beaucoup d'espace en largeur.

Il y en a qui sont comme ramassées en masses plus ou moins grandes, & presque également étendues dans les trois dimensions. On désigne ces dernières par le nom de *mines accumulées*.

Quelques auteurs ont dit que les filons des mines affectent des direc-

tions constantes de l'est à l'ouest, du nord au sud, ou des directions intermédiaires, suivant la nature de leurs métaux; mais cette opinion est mal fondée. Il est certain que les filons n'ont aucune direction particulière & déterminée; car on trouve des métaux de toute espèce, dirigés dans tous les sens. La direction des mines se détermine par leur pente, comme celle des rivières, & à l'aide d'une boussole.

On reconnoît à plusieurs signes qu'un champ ou une montagne renferme une mine, surtout lorsque cette mine n'est pas bien éloignée de la surface de la terre; car des terrains pleins de minéraux il s'exhale des vapeurs sulfureuses & métalliques qui sont quelquefois assez considérables pour faire impression sur les sens, mais qui le plus souvent se font appercevoir par les effets qu'elles produisent sur les plantes: elles les rendent maigres, languissantes & à demi-décolorées: souvent même, disent les minéralogistes, ces sortes d'endroits sont entièrement stériles, & il n'y croît aucune espèce de végétaux, quoi que la terre paroisse d'ailleurs de bonne qualité, & très-propre à la végétation.

Les sources d'eaux minérales, la nature quartzéuse ou spatheuse des pierres qui sont à la surface de la terre, des morceaux même de minéraux qu'on rencontre, sont encore des indices des mines.

Mais il ne faut point compter absolument sur ces signes; car il arrive souvent que malgré tout cela, on ne rencontre rien ou du moins que des mines très-pauvres, lorsqu'on vient à fouiller la terre.

La fouille des terres où l'on soup-

çonne des mines, est donc le seul moyen certain qu'on ait de s'assurer si elles en contiennent réellement ou non, & de quelle espèce elles sont; car il est aisé de sentir que les fameuses *baguettes divinatoires* par le moyen desquelles bien des gens ont prétendu & prétendent encore qu'on peut découvrir les mines & leur qualité sans fouiller la terre, sont une vraie chimère qui ne doit sa célébrité qu'à l'ignorance & à la crédulité.

Les minéraux métalliques se divisent en deux classes générales. La première renferme tous ceux dans lesquels la quantité du métal quelconque surpasse celle du soufre, de l'arsenic & de la terre non métallique, ou dont on peut retirer le métal avec profit: le nom de *mine* est affecté particulièrement à ces sortes de minéraux.

On met dans la seconde classe tous les minéraux qui contiennent plus de soufre, d'arsenic & de terre non métallique que de métal; & l'on donne en général à tous les minéraux métalliques de cette espèce, le nom de *pyrites*.

Les pyrites & les mines proprement dites sont essentiellement de même nature, & se rencontrent souvent dans les mêmes endroits; mais la proportion des principes de ces composés n'étant pas la même, il en résulte plusieurs différences dans leurs propriétés.

On peut considérer les mines sous deux points de vue; d'abord comme contenant des substances d'usage & de prix, & alors on leur donne communément le nom du métal le plus précieux qu'on en retire; c'est ainsi que la valeur de l'argent étant beaucoup supérieure à celle du plomb, on appelle *mine d'argent*,

## MIN

un minéral qui contient par exemple, un marc d'argent par quintal, quoique le quintal de ce même minéral contienne en même temps assez souvent soixante livres ou cent vingt-cinq marcs de plomb & même davantage, parcequæ la valeur d'un marc d'argent surpasse beaucoup celle de soixante livres de plomb. Cette manière de nommer les mines est principalement usitée par ceux qui les exploitent.

En second lieu on peut porter son attention principalement sur le métal le plus abondant, & dont la quantité domine dans une mine indépendamment du prix que les hommes ont attaché à ce métal; & dans ce cas c'est le nom du métal dominant qu'on donne à la mine: ainsi dans ce sens, celle dont on parloit toute à l'heure, s'appelleroit *mine de plomb* & non pas *mine d'argent*. Cependant il paroît encore mieux de nommer une pareille mine, *mine de plomb tenant argent*, comme on le fait assez ordinairement.

M. Cramer, chimiste profond & judicieux, qui s'est occupé singulièrement de cet objet, pense qu'il faut nommer *mine propre d'un métal*, celle dans laquelle domine ce métal, & la nommer *mine impropre* de tous les autres métaux qu'elle peut contenir; alors on nomméroit la mine de plomb & d'argent que nous avons prise pour exemple, *mine propre de plomb*, & *mine impropre d'argent*. Cette manière de désigner les mines est certainement une des meilleures & des plus exactes.

Il y a des mines dans presque toutes les parties de notre globe, il y a peu de pays qui en soient entièrement privés; mais certains mé-

## MIN

115

taux abondent plus dans quelques contrées que dans d'autres.

En Europe les mines les plus connues sont celles de Suède, surtout pour le cuivre & le fer; le travail s'y fait avec le plus grand soin, & attire toute l'attention & la protection du Gouvernement. La mine d'Adelfors donne de l'or. La Russie & la Sibérie ont un grand nombre de mines, dont quelques-unes ont été mises en valeur par les soins de Pierre le Grand. Suivant le rapport de M. Gmelin, la plupart des mines de Sibérie ont cela de particulier qu'elles se trouvent à la surface de la terre, au lieu que dans presque tous les autres pays, elles ne se rencontrent qu'à une certaine profondeur sous terre. La Pologne contient surtout des mines inépuisables de sel-gemme, sans compter celles de plusieurs métaux.

L'Allemagne est depuis plusieurs siècles renommée par ses mines, & par le grand soin avec lequel on les travaille. C'est de ce pays que nous sont venues toutes les connoissances que nous avons sur les travaux des mines & de la métallurgie. Tout le monde connoît les fameuses mines du Hartz, appartenantes à la maison de Brunswick. Les mines de Misnie se travaillent avec le plus grand soin. Albinus rapporte dans sa *chronique des mines de Misnie*, qu'en 1478 on découvrit à Schneeberg un filon de mine d'argent si riche, que l'on y détacha un morceau d'argent natif, sur lequel le Duc Albert de Saxe dina dans la mine avec toute sa Cour, & dont on tira 400 quintaux d'argent. La Bohême a des mines d'étain & d'autres métaux. La Carniole & la Styrie ont des

mines de mercure , de fer , de plomb , &c. La Hongrie & la Transylvanie ont des mines d'or très-abondantes.

La grande Bretagne étoit fameuse dans l'antiquité la plus reculée par ses riches mines d'étain , situées dans la province de Cornouailles ; elle ne l'est pas moins par ses mines de charbon de terre ; on y trouve aussi du plomb , du fer & du cuivre. Malgré ces avantages , les Anglois ne nous ont donné aucun ouvrage digne d'attention sur les travaux de leurs mines.

La France possède aussi un grand nombre de mines ; mais jusqu'à présent elle ne s'est encore occupée que très-foiblement de cette partie de ses richesses. Cependant on travaille avec beaucoup de soin les mines de plomb de Pompéan en basse Bretagne. Celles de Saint-Bel & de Cheffy en Lyonnais , s'exploitent avec succès. On pourroit tirer un plus grand parti qu'on ne fait de celles qui sont dans les Pyrénées. Pline dit qu'il se trouvoit de l'or très-pur dans les Gaules. On a travaillé pendant assez long-temps à Sainte Marie aux mines ; mais l'exploitation en paroît entièrement cessée depuis quelques années. Quant aux mines de fer , on les exploite très-bien en Bourgogne , dans le Nivernois , en Berry , en Champagne & dans le Perche , &c. L'Espagne étoit autrefois très-renommée par ses mines d'or & d'argent ; suivant le rapport de Strabon , de Tite-Live & de Pline , les Carthaginois & les Romains en ont tiré des richesses immenses. Ces mines sont entièrement inconnues aujourd'hui ; celles de l'Amérique ont fait perdre de vue les trésors que l'on avoit à sa portée. Actuellement on

ne travaille avec succès en Espagne que la mine de cinnabre d'Almaden , bourg de la Manche. En Catalogne on trouve des mines de cuivre & de sel-gemme , & en Biscaye on trouve des mines de fer , dont on vante beaucoup la qualité. On dit qu'en Aragon , près d'Aranda , il se trouve une mine de cobalt d'une qualité supérieure à toutes les autres.

L'Asie renferme des mines d'or & de pierres précieuses très-abondantes ; c'est surtout l'Inde qui contient des trésors inépuisables en ce genre.

Le Japon renferme beaucoup d'or & de cuivre de la meilleure qualité. Les diamans & les pierres précieuses se trouvent dans les royaumes de Golconde , de Pégu , de Bijnagar , de Siam , &c. On rencontre aussi de très-grandes richesses dans les îles de Sumatra , de Ceylan , &c.

Les parties de l'Afrique qui sont connues , fournissent une grande quantité d'or. On en trouve abondamment dans le Sénégal , sur la côte de Guinée , au royaume de Congo , &c. On regarde les royaumes d'Éthiopie , d'Abyssinie & de Sofala , comme très-riches encore. Dans la plupart de ces pays , l'or se trouve à la surface de la terre , & l'on ne se donne point la peine de fouiller dans les montagnes pour le tirer.

Personne n'ignore combien l'Amérique a ouvert un vaste champ à la cupidité des Espagnols , qui ont fait la découverte de cette partie du monde , si long-temps inconnue aux Européens. Le Pérou , le Potosi & le Mexique ont mis leurs conquérans en possession de trésors immenses , qu'une mauvaise

politique a dissipés avec plus de promptitude qu'ils n'avoient été acquis. Ces richesses sont devenues funestes à leurs possesseurs, par les colonies nombreuses qu'ils ont fait sortir de l'Espagne ; par-là elle est devenue déserte & inculte, & ses habitans se sont plongés dans l'indolence & l'oisiveté.

Aujourd'hui les mines du nouveau monde, quoique beaucoup moins abondantes qu'autrefois, fournissent encore des richesses très-considérables aux Espagnols, qui les répandent parmi les autres nations, dont leur indolence les a rendus dépendans pour presque tous les besoins de la vie. On peut en dire autant des Portugais ; ils ne semblent tirer l'or & l'argent du Brésil & des Indes orientales, que pour enrichir les Anglois dont, faute de manufactures, ils sont devenus les facteurs. Ces deux peuples sont une preuve bien frappante que ce n'est point l'or seul qui peut rendre un État puissant & redoutable. *Voyez* l'article de chaque métal en particulier.

En France les mines sont partie du domaine des Souverains, & appartiennent au Roi, tant dans les terres du domaine, que dans celles des particuliers ; nos Rois se sont réduits au dixième, à l'exemple de ce qui se pratiquoit dans l'Empire romain, qui avoit fixé son droit à dix pour cent sur ce qui se tiroit des carrières de marbre & de pierre ; savoir, cinq pour cent, comme très-foncier, & cinq pour cent pour droit de souveraineté ; mais l'État romain avoit conservé les autres matières, faisant valoir pour son compte les mines d'or, d'argent & autres effets précieux. *Voyez* le Traité historique

de la souveraineté du Roi, tant sur l'origine du droit royal sur les mines & minières, que sur celui de marque sur le fer, acier, &c.

Par l'ordonnance de Charles IX, donnée à Paris au mois de Mai 1563, il est dit que le droit de dixième des mines, minières, métaux & autres substances terreuses qui se tirent & pourront se tirer par toutes les terres du Royaume, soit or, argent, cuivre, étain, plomb, argent vif, acier, fer, alun, vitriol, ou autre substance desdites mines, appartient au Roi par droit de souveraineté ; sur toutes les mines ouvertes dans le Royaume, de quelque temps & par quelques mains qu'elles soient tenues, sans que les acheteurs ou fermiers du domaine puissent prétendre que ledit droit leur ait été vendu ou baillé, s'il n'en est fait mention expresse dans leurs contrats.

Henri IV par édit du mois de Juin 1601, excepta du dixième les mines de soufre, salpêtre, fer, ocre, pétrole & charbon de terre, & celles d'ardoises, plâtre, craie & autres sortes de pierres pour bâtimens & meules de moulin.

On ne peut absolument sans une permission du Roi, ouvrir aucune mine d'or, d'argent, métaux, & autres substances terrestres que ce puisse être, conformément aux différentes ordonnances.

**MINE**, se dit aussi en général en termes de l'art militaire, d'une cavité souterraine pratiquée sous un bastion, sous un rempart, sous un roc, &c. pour le faire sauter par le moyen de la poudre à canon, ou pour servir de communication d'un endroit à un autre.

Les mines qui servent de communication s'appellent *galeries* ou

*rameaux* ; celles qui servent à renverser ou faire sauter les parties supérieures, s'appellent *chambres* ou *fourneaux*.

Les anciens connoissoient ces deux sortes de mines ; mais leurs chambres étoient bien différentes des nôtres, puisqu'ils ne connoissoient point la poudre ; ils en appuyoient la voute avec des étaies de bois sec, entre lesquelles ils arrangeoient des matières combustibles. Ces étaies consumées venant à manquer, tout ce qui étoit au dessus de la chambre tomboit ; c'est ainsi qu'ils renversoient les murs d'une place, & qu'ils faisoient disparaître les terrasses des assiégeans comme si la terre se fût tout à coup entr'ouverte pour les engloutir.

Mais depuis qu'on a imaginé de renfermer la poudre dans des chambres souterraines, l'art des mines s'est bien perfectionné, & les effets qu'elles produisoient autrefois ne sont point comparables à ceux qu'elles produisent aujourd'hui. Des murs qui s'écroulent, des terrasses qui s'abîment, ne paroissent plus que des jeux à quiconque a vu des hommes, des canons, des murailles & des ponts jetés en l'air & transportés au loin par l'effort de la poudre.

On attribue communément cette invention à Pierre de Navarre, Général Espagnol ; mais il n'a que la gloire de l'avoir perfectionnée. C'est un ingénieur Génois qui fit cette découverte au siège de la Rocque de Sérézanella en 1487. Ayant mal placé le foyer de sa mine, la muraille ne fut presque point endommagée, & l'on s'en tint alors à ce premier essai ; mais Pierre de Navarre qui servoit dans l'armée des

Génois en qualité de simple soldat, vit d'abord de quelle importance pouvoit être cette découverte, & en attendant l'occasion d'en faire usage, il médita sur les moyens de la faire réussir. La citadelle de Naples nommée *le château de l'Œuf*, étoit regardée comme une citadelle inexpugnable, & il n'étoit possible de le conquérir, dit Froissard, *si ce n'est par nécromance ou par l'art du diable*. Cependant le Général Espagnol en fit la conquête avec quelques grains de poussière ; ce fut sous les murs de cette citadelle qu'il fit le second essai des mines, dont les François éprouvèrent les premiers effets ; le succès répondit pleinement à son attente, & la gloire de l'invention lui est restée.

La prise du château de l'Œuf fit croire que rien ne pouvoit résister aux mines, & l'on se persuada que pour mettre les places à l'abri de cette arme, il faudroit les construire dans des marais, ou sur des roches inaccessibles. Mais par une révolution qu'on n'attendoit guère, il s'est trouvé que les mines sont plus avantageuses à la défense qu'à l'attaque, & elles sont devenues le foudre le plus redoutable que les assiégés puissent employer contre les assiégeans.

Les plus grands ingénieurs ont travaillé à perfectionner l'art des mines ; mais c'est M. de Valière qui a le plus contribué à rétablir l'équilibre entre l'attaque & la défense, en faisant tourner au profit de cette dernière l'invention de l'ingénieur Génois ; il n'a pas tout fait à la vérité, mais quiconque entreprendra de le suivre dans la carrière qu'il a ouverte, pourra avec un peu de génie la parcourir toute entière.



Un avantage que l'attaque aura toujours sur la défense, c'est la facilité qu'a l'assiégeant de la développer sur un plus grand front que l'assiégé; ce qui fait que ses coups sont convergens, & qu'il peut prendre des revers comme il lui plaît. Quand l'ingénieur veut corriger ce défaut, il tombe dans un autre qui est de présenter à l'assiégeant des parties saillantes & mal défendues; & plus la place est petite, plus ce défaut est considérable. Voilà pourquoi les plus grandes places sont les meilleures; voilà pourquoi les ouvrages disposés sur la ligne droite se défendent mieux que ceux qui sont construits sur une ligne convexe, & c'est aussi par cette raison qu'une contrevallation est plus aisée à défendre qu'une circonvallation. On s'est donné quelquefois beaucoup de peine pour démontrer une vérité aussi simple.

On conçoit d'abord qu'il n'en est pas de même dans la guerre souterraine. Comme il s'agit de prévenir l'assiégeant, on a sur lui d'autant plus d'avantage qu'il travaille sur un plus grand front, & qu'on défend sur un plus petit. L'assiégé a moins de travail à faire, & il est plutôt fait; plus l'assiégeant approche, plus il trouve d'obstacles, parcequ'un seul chemin suffit pour lui en couper plusieurs; d'ailleurs comme il est forcé de s'établir dans des endroits déterminés, une contremine est une embuscade où on l'attend en sûreté, qu'il lui est impossible d'éviter, ou qu'il ne découvre que quand il n'est plus temps.

L'excavation produite dans la terre par l'effet d'un fourneau qui a joué, s'appelle *entonnoir*. Les uns ont cru que cet entonnoir étoit un

cône tronqué renversé; d'autres ont prétendu qu'il avoit la figure d'un cône rectangle; mais les mesures prises sur ces entonnoirs ont fait voir que c'est un paraboloïde dont le centre du fourneau est le foyer, & dont la partie de l'axe comprise entre ce foyer & le plan de la base est toujours moitié du diamètre de cette base. On appelle *ligne de moindre résistance*, cette partie de l'axe depuis le foyer jusqu'à la base à laquelle l'axe est toujours perpendiculaire.

Ainsi la position du centre du fourneau & celle de l'axe sont déterminées par la position du plan extérieur le plus voisin. La place du foyer dépend encore de la masse qu'on veut enlever, & cette masse détermine en partie la charge du fourneau; je dis en partie, parcequ'il faut avoir égard à la ténacité des parties de la masse aussi bien qu'à leur poids; & comme la masse peut être représentée par le cube de la ligne de moindre résistance, & la ténacité par le carré de cette même ligne, si l'on nomme  $a$  cette ligne &  $x$  la charge inconnue du fourneau, on aura ce rapport  $\sqrt{a} : x$  qui étant comparé à un rapport égal pris dans un fourneau dont la charge & la ligne de moindre résistance sont connues, suffira pour déterminer  $x$  dans les terres homogènes.

Au reste cette charge dépend de tant d'autres considérations qu'on ne peut la régler avec quelque justesse qu'après une longue expérience.

On peut dire qu'à ruse égale, l'assiégé peut forcer l'assiégeant de renoncer à une attaque contreminée avec ordre, & défendue avec intelligence. On sent bien qu'il s'agit d'une place fortifiée selon les principes d'un bon système, défendue

par une garnison suffisante & munie de toutes les provisions de gueire & de bouche nécessaires pour un long siège. *Article de M. LE CHEVALIER DE C. . . . ingénieur ordinaire du Roi.*

On appelle *le puits de la mine*, l'ouverture qu'on fait en terre à la profondeur de la mine qu'on veut faire, & avant de travailler à la mine. Et *sauciffon de la mine*, la mèche qui est enfermée dans de la toile qui est préparée pour mettre le feu à la mine.

On dit figurément, *éventer la mine*; pour dire, découvrir un dessein, & empêcher par-là qu'il ne réussisse.

**MINE**, est aussi le nom d'une mesure qui sert à mesurer les grains, les légumes secs, &c.

A Paris, la mine de grains, de légumes, de graine est composée de six boisseaux ou de deux minots sans grain sur bord. Il faut deux mines pour le septier, & vingt-quatre mines pour le muid.

A Rouen, la mine est de quatre boisseaux: à Dièpe, les dix-huit mines font le muid de Paris, & dix-sept muddes d'Amsterdam.

A Péronne, la mine fait la moitié du septier.

En Lorraine, la mine fait la huitième partie du refal.

La mine est aussi usitée en quelques lieux d'Italie, particulièrement à Gènes, où vingt-cinq mines du pays font le last d'Amsterdam.

**MINE**, est aussi une mesure de charbon de bois, qui n'est pas un vaisseau particulier, mais un composé de plusieurs mesures.

La mine de charbon, qu'on nomme aussi quelquefois *fac* ou *charge*, parceque le sac de charbon qui con-

tient un muid est la charge d'un homme, contient deux minots ou seize boisseaux.

**MINE**, se dit pareillement de la chose mesurée: *une mine de blé, une mine d'avoine, une mine de charbon, &c.*

On dit proverbialement, figurément & populairement, *il en a pour sa mine de fèves*; pour dire, il a été attrapé, il lui en coûtera quelque chose.

**MINE**, est encore le nom d'une monnoie ancienne qui chez les Grecs valoit cent drachmes.

**MINE**; substantif féminin. *Oris species*. L'air qui résulte de la conformation extérieure de la personne, & principalement du visage. *Une femme qui a bonne mine. Ce Prince a la mine guerrière. Il a la mine fière. Elle a une assez petite mine. Il faisoit une triste mine dans cette assemblée. On ne doit pas raisonnablement juger d'un homme à sa mine.*

On dit familièrement de quelqu'un, *qu'il a la mine d'être riche, d'être malade, d'être imbécille, &c.* *qu'il en a toute la mine*; pour dire, qu'il paroît riche, malade, imbécille, &c.

On dit aussi familièrement, *qu'une personne a la mine d'avoir fait une chose*; pour dire, qu'on juge cela à son air. *Il a bien la mine d'avoir perdu son argent à cette partie.*

La même chose se dit encore, lorsque pour la connoissance qu'on a de ce qu'une personne a coutume de faire, ou de son inclination, de son humeur, de son esprit, on juge qu'elle a fait ou qu'elle fera telle chose. *Il a la mine de se moquer d'eux, de ne pas les craindre.*

On dit aussi dans le même sens, *porter la mine de . . .* mais cela ne se dit guère qu'en mauvaise part.

*Cet homme porte bien la mine d'un fripon.*

**MINE**, signifie aussi la contenance que l'on tient pour quelque dessein. *Il ne fait pas bonne mine.* Et l'on dit proverbialement & figurément, *faire bonne mine à mauvais jeu*; pour dire, dissimuler adroitement, & cacher le mécontentement que l'on a, le mauvais état où l'on est.

On dit aussi, *faire mine de quelque chose*; pour dire, en faire semblant. *Il fait mine de vouloir rompre ce mariage.*

On dit encore familièrement, *faire bonne mine à quelqu'un*; pour dire, faire bon accueil à quelqu'un. Et *faire triste mine, faire grise mine à quelqu'un*; pour dire, lui faire mauvais accueil, lui faire mauvais visage.

On dit aussi, *faire la mine à quelqu'un*; pour dire, lui témoigner qu'on est mal content de lui. *Il y a huit jours qu'elle fait la mine à son frère.*

On dit, *il fait une laide mine*; pour dire, il fait une vilaine grimace.

**MINE**, signifie encore certains mouvemens du visage, certains gestes qui ne sont pas naturels. *Cette femme seroit aimable si elle ne faisoit pas tant de mines & de minauseries.*

On dit d'une femme qui veut plaire à quelqu'un, qu'elle lui fait des mines. *Cette dame fit des mines à cet officier pendant tout le bal.*

**MINE**, se dit aussi de la bonne ou mauvaise apparence de quelque chose. *Cette poularde a fort bonne mine. Ce potage a bien mauvaise mine.*

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

**MINÉ, ÉE**; participe passif. *Voyez MINER.*

*Tome XVIII,*

**MINÉENS**; (les) hérétiques demi-Juifs & demi-Chrétiens qui se joignirent aux Ebionites. *Voyez ce mot.*

**MINÉIDES**; substantif féminin pluriel; & terme de Mythologie. On a ainsi appelé les filles de Minyas qui furent punies par Bacchus pour avoir osé condamner la célébration des Orgies. Au lieu d'y assister, comme les autres femmes de Thèbes, elles se tinrent renfermées, pour travailler à des ouvrages de tapisserie dont Minerve leur avoit enseigné l'art. Pendant que pour abrégér la journée, elles s'amusoient à faire des contes, elles furent étonnées d'entendre tout-à-coup dans la chambre où elles travailloient, un grand bruit de tambours, de flûtes & de trompettes, sans pouvoir deviner d'où venoit ce bruit. Une odeur charmante se répandit autour d'elles, leur tapisserie se couvrit de verdure, & prit la forme du pampre & du lierre. Le fit qu'elles venoient d'employer fut changé en seps chargés de raisins de couleur de pourpre. La nuit commençoit à répandre ses ténèbres, & la maison fut tout-à-coup éclairée de flambeaux & d'autres lumières qui brilloient de tous côtés, & l'on entendit des hurlemens semblables à ceux des bêtes féroces. Les Minéides effrayées allèrent se cacher, & pendant qu'elles cherchent les lieux les plus retirés, leurs corps se couvrent d'une membrane fine & déliée, des ailes transparentes & sans plumes s'étendent sur leurs bras, elles s'élèvent en l'air, & voulant parler, il ne sort de leur gosier qu'un son foible & aigu qui ressemble à un murmure plaintif. Enfin elles sont changées en chauve-souris, espèce d'animal qui fréquente les

maisons & qui ne vole que la suite  
**MINEO**, ville d'Italie, en Sicile, dans  
 la vallée de Noto, entre Caltagi-  
 rone & Lentini.

**MINER**, verbe actif, de la première  
 conjugaison, lequel se conjugue  
 comme **CHANTER**. Faire une mine.  
*Miner un rempart.* *Miner un roc.*  
*Miner un bastion.*

**MINER**, signifie aussi creuser, caver.  
*L'eau a miné les fondemens de cet*  
*édifice.*

**MINER**, s'emploie encore dans le  
 sens figuré & signifie consumer, dé-  
 truire peu à peu. *Il est attaqué d'une*  
*maladie chronique qui le mine.* *C'est*  
*le entretien de sa famille qui le mine.*

La première syllabe est brève,  
 & la seconde longue ou brève.

*Voyez VERBE.*

**MINÉRAL**, substantif masculin, syno-  
 nyme de mine; dans le sens où ce  
 dernier mot signifie une substance  
 métallique combinée avec des ma-  
 tières étrangères. On dit, *laver le*  
*minéral, éraiser le minéral, fondre le*  
*minéral, &c.*

Il paroît que le mot *minéral* s'est  
 introduit pour éviter l'équivoque  
 que pourroit produire le mot *mine*,  
 qui, comme nous l'avons expliqué,  
 a deux acceptions en métallurgie.  
 Cependant on ne dit point *un miné-  
 ral d'or, un minéral d'argent, un mi-  
 néral de cuivre, un minéral de plomb;*  
 mais *une mine d'or, &c.*

**MINÉRAL**, substantif masculin. Corps  
 solide qui se tire des mines, comme  
 l'or, l'argent, & autres métaux, le  
 sel gemme, le vitriol, &c. Nous  
 parlons de chaque espèce de miné-  
 ral sous le nom qui lui est propre.

Remarquez que le mot *minéral*  
 ne s'emploie guère qu'en parlant  
 de ces espèces de corps qui se  
 tirent des mines, & qui ne sont ni  
 pierres, ni métaux, comme le

vitriol, le soufre, l'antimoine.  
**MINÉRAL**, est aussi adjectif & signifie  
 qui appartient aux minéraux, qui  
 tient des minéraux. *Regne minéral.*

*Sel minéral, Eaux minérales.*

**MINÉRALISATION**, substantif fé-  
 minin, & terme de Métallurgie.  
 Combinaison d'un métal ou d'un  
 demi-métal avec du soufre ou de  
 l'arsenic, ou avec l'un & l'autre en-  
 semble.

Par cette combinaison l'aspect du  
 métal est entièrement changé; on  
 n'y voit plus ni éclat ni ductilité,  
 ni malléabilité, en un mot le mé-  
 tal n'est plus reconnoissable, & la  
 combinaison totale prend une forme  
 entièrement étrangère au métal  
 qu'elle contient. Alors on dit qu'un  
 tel métal est *minéralisé*, c'est à-  
 dire, qu'il est dans l'état de mine  
 ou de minéral. C'est ainsi que l'ar-  
 gent qui est un métal blanc, lorsqu'il  
 est combiné avec de l'arsenic & avec  
 une petite portion de fer, prend la  
 forme d'un amas de cristaux rouges  
 qui sont quelquefois transparens  
 comme des grenats, c'est ce qu'on  
 nomme la *mine d'argent rouge*. Dans  
 cette mine l'argent & une portion  
 du fer sont *minéralisés* avec l'ar-  
 senic. L'argent combiné avec une  
 portion de soufre, devient une sub-  
 stance de gris foncé; flexible comme  
 du plomb, & si tendre qu'on peut la  
 tailler avec le couteau; alors on dit  
 que dans cette mine l'argent se  
 trouve *minéralisé* avec le soufre.

Le plomb noir & *minéralisé* avec  
 le soufre, affecte une forme cubi-  
 que que l'on nomme galène ou mine  
 de plomb. Ce même métal combiné  
 avec de l'arsenic, forme quelque-  
 fois des groupes de cristaux d'un  
 beau verd ou d'un beau blanc, que  
 l'on nomme *mines de plomb vertes ou*  
*blanches.*

L'étain est minéralisé par l'arsenic, & la masse qui résulte de leur union est en cristaux polygones.

Le cuivre & le fer minéralisés soit avec le soufre, soit avec l'arsenic, prennent une infinité de formes différentes, qui les rendent méconnoissables à ceux qui n'ont point les yeux accoutumés à les voir dans l'état de mine.

Quant à l'or, jusqu'à présent on ne l'a point encore trouvé minéralisé; on le rencontre toujours sous la forme & sous la couleur qui lui sont propres. Cependant comme nous ne connoissons point toutes les productions de la nature, on ne peut point décider si l'or est absolument incapable d'être minéralisé.

Les demi-métaux sont ainsi que les métaux, susceptibles de la minéralisation, c'est-à-dire, ils peuvent être combinés avec le soufre & l'arsenic, de manière à prendre une forme entièrement différente de celle qui leur est propre. C'est ainsi que l'antimoine combiné avec le soufre, forme une masse composée de stries ou d'aiguilles; que l'on nomme *antimoine crud*. L'arsenic combiné avec le soufre, forme une masse feuilletée jaune ou rouge, qu'on appelle *orpiment*. Le cobalt se montre aussi sous plusieurs aspects différents; il en est de même du zinc, lequel est méconnoissable dans la calamine & dans la blende, qui sont ses mines ordinaires. A l'égard du bismuth, on le trouve toujours sous la forme qui lui est propre, & on ne l'a point encore rencontré minéralisé.

Le mercure est minéralisé avec le soufre, & alors il forme une masse d'un beau rouge que l'on nomme *minabre*. Les métaux qui ne sont point

minéralisés: & que l'on trouve sous la forme qui leur est propre, se nomment *métaux natus* ou *métaux vierges*.

La chimie est parvenue à imiter la nature dans un grand nombre de minéralisations; c'est ainsi qu'en combinant du mercure avec du soufre on fait un vrai cinabre. En combinant l'argent avec de l'arsenic, & joignant un peu de safran de mars à ce mélange, on fait une combinaison semblable à la mine d'argent rouge. On fait pareillement avec l'argent & du soufre, une combinaison semblable à la mine d'argent vitrée; à la mine d'argent noire, &c. cela dépend du plus ou du moins de soufre que l'on fait entrer dans la combinaison. Personne n'ignore qu'en combinant du régule d'antimoine avec du soufre, il résulte une masse striée semblable à l'antimoine crud.

M. Rouelle a pu par le moyen d'un tour de main, donner au plomb la forme cubique & feuilletée que ce métal prend dans la galène ou dans la mine la plus ordinaire. Il y a lieu de croire que l'on pourroit parvenir de même à imiter la plupart des minéralisations que la nature opère. La voie de l'analyse & de la décomposition est assurément la plus sûre pour connoître avec exactitude les substances que la nature fait entrer dans la combinaison des corps, d'où l'on voit la nécessité de la chimie pour démêler les mystères de la minéralogie.

**MINÉRALISER**; verbe actif.

**MINÉRALISER**; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Métallurgie. Il se dit des opérations par lesquelles on prépare les

mine un métal ou un demi-métal avec du soufre ou de l'arsenic, ou avec l'un & l'autre ensemble. *Voyez MINÉRALISATION.*

**MINÉRALOGIE**; substantif féminin, & terme didactique. Science, connoissance des corps du règne minéral, & de la manière de les tirer du sein de la terre.

On divise les corps du règne minéral en dix classes principales, savoir, 1<sup>o</sup>. les eaux; 2<sup>o</sup>. les terres; 3<sup>o</sup>. les sables; 4<sup>o</sup>. les pierres; 5<sup>o</sup>. les fels; 6<sup>o</sup>. les pyrites; 7<sup>o</sup>. les demi-métaux; 8<sup>o</sup>. les métaux; 9<sup>o</sup>. les substances inflammables. La dixième classe qui n'est qu'un appendice au système minéral, contient les pétrifications, les pierres figurées, & les calculs.

La première classe qui traite des eaux, ne renferme que celles que la nature nous fournit, & qui sont ou fluides, ou concrètes, ou froides, ou chaudes, ou simples, ou composées.

La deuxième est composée des terres dont les particules ne sont pas liées, & qui peuvent être délayées & divisées par l'eau.

La troisième, des sables; substances qui appartiennent aussi aux terres, qu'aux pierres, & qui sont plus ou moins composées & dures.

La quatrième, des pierres; corps solides & durs, dont les particules étroitement liées les unes aux autres ne sont point malléables, & ne peuvent être ni divisées, ni délayées par l'eau ou par l'huile, mais se brisent en plusieurs morceaux sous le marteau, & ont assez de fixité dans le feu.

La cinquième, des fels; corps minéraux, solides, inflexibles, friables & transparents, dont les plus petites parties ont plusieurs côtés,

taillés à facettes, & leurs extrémités taillées en angles ou en pointes, qui ont la propriété de se dissoudre dans l'eau, & de produire de la saveur; de se cristalliser, d'entrer en fusion au feu, ou de s'y volatiliser, &c.

La sixième, des pyrites, qui sont ou sulfureuses & vitrioliques, ou arsenicales, ou métalliques.

La septième, des demi-métaux; corps non-ductiles, ni malléables; mais fusibles, & ayant d'ailleurs toutes les propriétés des métaux.

La huitième, des métaux, dont les propriétés générales sont d'entrer en fusion au feu, d'y prendre une surface convexe, d'avoir de l'éclat, d'être des corps ductiles & malléables, & les plus pesans de la nature.

La neuvième, des substances inflammables; tels sont les bitumes & les sulfures qui s'unissent aux huiles & qui s'enflamment dans le feu.

Enfin la dixième classe est composée de fossiles étrangers à la terre; telles sont les différentes espèces de concrétions qu'on trouve accidentellement formées dans des endroits où on ne les soupçonnoit pas.

Par la grandeur & la multiplicité des objets qu'embrasse la minéralogie, on sent qu'elle ne peut être que très-difficile à acquies. Les spéculations tranquilles du cabinet, les connoissances acquises dans les livres ne peuvent point former un Minéralogiste; c'est dans le grand livre de la nature qu'il doit lire; c'est en descendant dans les profondeurs de la terre pour épier ses travaux mystérieux; c'est en gravissant contre le sommet des montagnes escarpées; c'est en parcourant différentes contrées qu'il parviendra à

arracher à la nature quelques-uns des secrets qu'elle a dérobés à nos regards. Mais pour atteindre à ces connoissances, il faut des yeux habitués & faits pour voir avec précision ; il faut des notions préliminaires ; il faut être dégagé des idées systématiques qui ne permettent d'apercevoir que ce qui favorise les préjugés qu'on s'est formés.

Pour reconnoître les différens objets dont s'occupe la minéralogie, il est essentiel de s'être familiarisé avec les substances du regne minéral, il faut avoir accoutumé ses yeux à les distinguer & à reconnoître les signes extérieurs qui les caractérisent ; cette connoissance devient difficile par la variété infinie des productions de la nature ; elle se plaît surtout dans le regne minéral à éluder les règles qu'elle semble ailleurs s'être imposées ; il faut de plus avoir des idées générales de la manière dont ces substances sont arrangées dans le sein de la terre ; il faut connoître les signes qui annoncent la présence des mines, les pierres qui les accompagnent le plus communément ; il est à propos d'examiner les bords des rivières, & les sables qu'elles charient ; on ne doit point négliger les chemins creux, les ouvertures, & les excavations de la terre, les carrières d'où l'on tire des pierres. Toutes ces choses fourniront à un observateur attentif des connoissances assez sûres pour juger avec quelque certitude de ce qu'un terrain renferme. En effet quoique la nature semble quelquefois déroger aux lois qu'elle s'est prescrites, elle ne laisse pas pour l'ordinaire de suivre une marche uniforme dans ses opérations ; les observations qui auront été faites dans un pays, pourront être appliquées à d'autres pays

où le terrain sera analogue ; à force de faire des observations dans ce goût, on pourra à la fin ramasser les matériaux nécessaires pour élever un système général de minéralogie, fondé sur des faits certains & sur des remarques constantes.

Mais ce seroit en vain qu'on se flatteroit que le coup d'œil extérieur pût donner des connoissances suffisantes en minéralogie ; on n'auroit que des notions très-imparfaites des corps, si l'on n'en jugeoit que par leur aspect & par leurs surfaces ; aussi la minéralogie ne se contente-t-elle point de ces notions superficielles, que Beccher a comparées à celles que prennent les animaux, *sicut asini & boves* ; on ne peut donc point s'en rapporter à la simple vue, & c'est très-légèrement que quelques auteurs ont avancé que les caractères extérieurs des fossiles suffiroient pour nous les faire connoître : ce sont les analyses & les expériences de la chimie qui seules peuvent guider dans ce labyrinthe ; c'est faute de l'avoir appelée à leur secours, que les premiers Naturalistes ont confondu à tout moment des substances très-différentes, leur ont donné des dénominations imprôpres, & leur ont souvent assigné des caractères qui leur sont entièrement étrangers. Comment se fera-t-on une idée de la formation des cristaux, si la chimie n'a point appris comment se fait la cristallisation des sels, qui nous fait connoître par analogie les cristallisations que la nature opère dans son grand laboratoire ? Comment concevoir clairement ce qu'on entend par *sucs lapidifiques*, si l'on n'a point des idées nettes de la dissolution des corps, & si on ne la distingue point de leur division mécanique. On de

leur détrempe dans les eaux ? est-il possible sans la chimie de se faire des notions distinctes de la minéralisation, c'est-à-dire de l'opération par laquelle la nature mafque les métaux sous tant de formes différentes dans les mines ?

C'est surtout dans les travaux des mines que la minéralogie a le plus grand besoin des lumières de la chimie ; dans les autres objets dont elle s'occupe, elle peut errer plus impunément ; mais dans cette partie on est exposé à donner inconsidérément dans des entreprises ruineuses, si l'on s'en tient à des connoissances superficielles, & si une étude profonde de la chimie métallurgique ne met en état de s'assurer de ce qu'on peut attendre de ses travaux.

Cela n'est point encore suffisant. Il faut outre cela des connoissances dans la géométrie souterraine ; par son moyen on juge de la direction des couches & des veines métalliques, de leur inclinaison, de leur marche, des endroits où l'on pourra les retrouver lorsque quelque obstacle imprévu aura interrompu leur cours.

La minéralogie emprunte aussi des secours de la mécanique & de l'hydraulique, tant par le renouvellement de l'air au fond des souterrains, que par l'épuisement des eaux, & pour élever des poids immenses qu'on a tirés du sein de la terre. Elle a besoin de l'architecture pour empêcher les éboulemens des terres & les affaissemens des rochers & des montagnes qui ont été excavées. Toutes ces choses demandent un grand nombre de connoissances, & surtout beaucoup d'aptitude & d'expérience, sans quoi on risque de se perdre dans des

dépenses ruineuses & inutiles.

C'est surtout en Allemagne & en Suede que la minéralogie a été cultivée avec le plus de soin. Ceux qui se sont livrés à l'étude de cette science, ont bientôt senti qu'une physique systématique n'étoit propre qu'à en retarder les progrès ; dès-lors ils ont porté leurs vues du côté de la chimie, de laquelle seule ils pouvoient attendre les lumières dont ils avoient besoin. Ils n'ont point été trompés dans leurs espérances, & ils n'ont point tardé à recueillir les fruits de leurs travaux. Agricola fut un des premiers qui défricha un champ si vaste : le célèbre Beccher, dans sa *physique souterraine*, répandit encore plus de jour sur cette matière. Hencckel nous a donné dans sa *Pyritologie* & dans plusieurs autres ouvrages, des idées claires & distinctes de la minéralogie ; il a prouvé que cette science avoit besoin à chaque pas des secours de la chimie. MM. Linnæus, Wallerius, Woltersdorf, Cartheuser ont tâché de nos jours de donner un ordre systématique aux substances du règne minéral. MM. Por & Lehmann, l'un dans sa *lithogéognosie*, & l'autre dans ses *œuvres physiques & minéralogiques*, ont aussi rapporté un grand nombre d'expériences & d'observations propres à répandre de la lumière sur cette science difficile.

**MINÉRALOGISTE** ; substantif masculin. Celui qui est instruit dans la science des minéraux. *Wallerius, Cartheuser, Por, sont d'habiles minéralogistes.*

**MINÉRALES** ; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Fères que les Romains célébroient en l'honneur de Minerve, & qui duroient cinq jours. Pendant ces fêtes on donnoit des combats de



gladiateurs; on représentoit des piéces de théâtre, & les gens de lettres récitoient en public quelque ouvrage de leur composition. Celui d'entre eux qui avoit le mieux réussi étoit proclamé vainqueur & recevoit un prix.

**MINERVE**; déesse à qui les poètes ont donné un des premiers rangs dans le ciel: on varie beaucoup sur sa naissance; les uns lui donnent pour père & pour mère, Neptune & la nymphe d'un marais d'Afrique appelée *Tritonis*; d'autres la disent fille de Cécrops, Roi d'Athènes; mais la plus commune opinion est qu'elle fut conçue dans le cerveau de Jupiter, & que ce Dieu ayant ordonné à Vulcain de lui ouvrir la tête avec une hache pour la faire paroître au jour, elle en sortit toute armée. Comme elle étoit venue d'Égypte où les sciences florissoient, & qu'elle étoit elle-même très-savante, elle fut honorée après sa mort, comme la divinité qui préside aux sciences & aux beaux arts; mais elle avoit aussi les talens propres pour la guerre, & l'on en fit en conséquence une déesse guerrière, sous le nom de *Pallas*: son savoir, son courage & sa prudence ont fait naître la pensée qu'elle étoit née du cerveau de Jupiter.

On l'honoroit particulièrement à Athènes & à Rhodes. Les Athéniens tiroient vanité de porter son nom; car le mot *Athén* en grec signifie *Minerve*. On prétend à ce sujet qu'elle & Neptune s'étoient disputé l'honneur de nommer cette ville; que les douze principaux dieux furent choisis pour juger ce différend, & décidèrent que celui des deux qui donneroit à cette ville la chose la plus utile lui feroit porter son nom; que Neptune d'un coup

de son trident fit sortir de terre un cheval, symbole de la guerre, & que Minerve ayant produit un olivier, symbole de la paix, la victoire lui fut adjugée.

Elle eut un autre différend avec Arachné fille d'Idmon, de la ville de Colophon dans l'Asie mineure. Cette fille prétendoit mieux travailler que Minerve en toile & en tapisserie & lui fit un défi que la Déesse accepta; mais ayant vu l'ouvrage de sa rivale qui étoit d'une beauté parfaite, elle lui jeta de dépit sa navette à la tête, ce qui affligea tellement Arachné, qu'elle se pendit de désespoir. Les Dieux par pitié, la changèrent en araignée, & sa métamorphose ne lui ôta point le goût du travail en tapisserie.

Le culte que la ville de Rhodes rendoit à Minerve, étoit fondé sur ce que cette ville, qui s'étoit mise sous la protection de cette Déesse, excella dans l'art de faire des statues, & comme cet art en enrichit les habitans, ils publièrent que le jour de la naissance de Minerve, il étoit tombé dans leur île une pluie d'or.

Cette Déesse protégea plusieurs héros, entr'autres le sage Ulysse qu'elle accompagna dans ses voyages, & les Argonautes dont elle construisit le navire ou du moins en dirigea la construction. On donnoit à Minerve, dans ses statues & dans ses peintures, une beauté simple, négligée, modeste, un air grave, noble, plein de force & de majesté. Son habillement ordinaire sur les médailles la représente comme protectrice des arts, & non pas comme la redoutable Pallas qui, couverte d'un bouclier, inspire l'horreur & le carnage. Elle y paroît vêtue du péplus, habillement si célèbre chez les poètes, & qui désignoit le génie,

*la prudence & la sagesse.* D'autres fois elle est représentée le casque en tête, une pique d'une main & un bouclier de l'autre avec l'égide sur la poitrine; c'est Pallas qu'on désigne ainsi.

Ses statues étoient anciennement assises, au rapport de Strabon; on en voit encore dans cette attitude. La chouette & le dragon qui lui étoient consacrés accompagnent souvent ses images. C'est ce qui donna lieu à Démosthène, exilé par le peuple d'Athènes, de dire en partant que Minerve se plaisoit dans la compagnie de trois vilaines bêtes: la chouette, le dragon & le peuple.

**MINET, ETTE**; substantif du style familier. Petit chat, petite chatte. *Une jolie petite minette. Un joli petit minet.*

**MINETTE**; substantif féminin. C'est le nom d'un droit qui se perçoit sur les grains conduits par terre au marché de Boulogne-sur-mer, de dehors la banlieue de cette ville.

Ce droit a été établi pour l'entretien des chemins; les gentilshommes, les curés en sont exempts ainsi que les habitans d'Ambletuse, & les grains qu'on apporte pour payer les censives.

**MINEUR**; substantif masculin. Celui qui fouille la mine pour en tirer la matière minérale. *Un mineur allemand.*

**MINEUR**, se dit en termes de guerre, de celui qui travaille à une mine pour faire sauter quelque fortification. *On attachait le mineur au corps de la place. Une compagnie de mineurs.*

**MINEUR, EURE**; adjectif. Celui, celle qui n'a point atteint l'âge prescrit par les lois pour disposer de sa personne ou de son bien. En ce sens il s'emploie aussi substantivement.

La minorité dure plus ou moins

de temps, selon les personnes; les lieux & les circonstances: ainsi nos Rois cessent d'être mineurs à 14 ans.

On cesse d'être mineur pour les fiefs lorsqu'on a atteint l'âge auquel on peut porter la foi.

La minorité coutumière finit à l'âge auquel la coutume donne l'administration des biens.

Enfin l'on est mineur relativement à la majorité de droit ou grande majorité; jusqu'à ce qu'on ait atteint l'âge de 25 ans accomplis, excepté en Normandie, où l'on est majeur à tous égards à l'âge de 20 ans.

Les mineurs n'étant pas ordinairement en état de se conduire ni de veiller à l'administration de leurs droits, sont sous la tutelle de leurs père & mère ou autre tuteurs & curateurs qu'on leur donne au défaut de père & mère.

En pays de droit écrit, ils ne demeurent en tutelle que jusqu'à l'âge de puberté, après lequel ils peuvent se passer de curateur, si ce n'est pour ester en jugement: en pays coutumiers les mineurs demeurent en tutelle jusqu'à la majorité parfaite, à moins qu'ils ne soient émancipés plutôt, soit par mariage ou par lettres du Prince.

Ceux qui sont émancipés ont l'administration de leurs biens; mais ils ne peuvent faire aucun acte qui ait trait à la disposition de leurs immeubles, ni ester en jugement sans l'assistance d'un curateur.

Le mineur qui est en puissance de père & de mère ou de ses tuteurs, ne peut s'obliger ni intenter en son nom seul aucune action; toutes les actions actives & passives résident en la personne de son tuteur; c'est le tuteur seul qui agit pour lui, &c

ce qu'il fait valablement est censé fait par le mineur lui-même.

Lorsque le mineur est émancipé, il peut s'obliger pour des actes d'administration seulement, & en ce cas il contracte & agit seul & en son nom; mais pour ester en jugement, il faut qu'il soit assisté de son curateur.

Le mari, quoique mineur, peut autoriser sa femme majeure.

Le domicile du mineur, est toujours le dernier domicile de son père; c'est la loi de ce domicile qui règle le mobilier du mineur.

Les biens du mineur ne peuvent être aliénés sans nécessité; c'est pourquoi il faut discuter les meubles avant de venir à ses immeubles: & lors même qu'il y a nécessité de vendre les immeubles, on ne peut le faire sans avis de parens homologué en justice, & sans publications.

L'ordre de la succession d'un mineur ne peut être interverti, quel que changement qui arrive dans les biens; de sorte que si son tuteur reçoit le remboursement d'une rente foncière, ou d'une rente constituée dans les pays où ces rentes sont réputées immeubles, les deniers provenant du remboursement, appartiendront à l'héritier qui auroit hérité de la rente.

Un mineur ne peut se marier sans le consentement de ses père, mère, tuteur & curateur, avant l'âge de 25 ans; & s'il est sous la puissance d'un tuteur, autre que le père ou la mère, ayeul ou ayeule, il faut un avis de parens.

Il n'est pas permis au mineur de mettre tous ses biens en communauté ni d'ameublir tous ses immeubles; il ne peut faire que ce que les parens assemblés jugent nécessaire & convenable: il ne doit pas faire

*Tome XVIII.*

plus d'avantage à sa future qu'elle ne lui en fait.

En général le mineur peut faire sa condition meilleure; mais il ne peut pas la faire plus mauvaise qu'elle n'étoit.

Le mineur lésé peut se faire restituer contre les actes qui contiennent la lésion & qu'il a souscrits dans sa minorité. On ne distingue point si la lésion procède de son peu d'expérience ou du dol de celui avec lequel il a contracté.

Il est même des cas où il n'est pas besoin de prendre des lettres de rescision pour faire anéantir les engagements qu'il a souscrits: par exemple elles sont inutiles, lorsque n'étant pas émancipé, ni marié, ni marchand, le mineur a vendu, hypothéqué ou autrement aliéné ses biens, parcequ'alors ces actes d'aliénation sont nuls de nullité absolue.

En général la prescription ne court point contre les mineurs: mais l'an & jour du retrait court contre eux sans espérance de restitution contre l'acquéreur, à moins qu'il ne fût lui-même le tuteur.

Il en est de même de la fin de non-recevoir pour les arrérages de rentes constituées, antérieurs aux cinq dernières années, laquelle court contre les mineurs, comme contre les majeurs.

Dans les Parlemens de droit écrit, les prescriptions de 30 ans ne courent pas contre les mineurs: celle de 30 & 40 ans ne courent pas contre les pupilles; mais elles courent contre les mineurs pubères, sauf à eux à s'en faire relever par le moyen du bénéfice de restitution.

Les mineurs émancipés qui acceptent des successions purement & simplement, sont les maîtres d'y renoncer lorsqu'ils sont devenus ma-

R

jeurs, & qu'ils n'ont point fait acte d'héritier depuis la majorité arrivée.

Il en est de même lorsque les successions ont été acceptées par les tuteurs.

Quand les hypothèques & les autres droits des mineurs sur les offices & sur les rentes dues par le Roi, sont ouverts, le sceau des provisions des offices & des lettres de ratification purge ces droits si les mineurs n'y ont pas formé opposition. Le décret des autres immeubles, auquel les mineurs ne sont pas opposans, affranchit aussi ces immeubles des droits & des hypothèques que les mineurs auroient pu faire valoir, s'ils s'y étoient rendus opposans, sans que dans ces différens cas ils puissent se plaindre & se pourvoir contre l'acquereur pour se faire restituer.

Mais il en est autrement quand les droits du mineur ne sont pas ouverts, comme lorsqu'il s'agit d'un douaire ou d'une substitution non encore ouverts.

On ne restitue point les mineurs contre le défaut d'acceptation des donations qui ont été faites à leur profit, par autres personnes que leurs père & mère ou leur tuteur; ils ne sont pas non plus restitués contre le défaut d'insinuation, du moins à l'égard des créanciers qui ont contracté avec le donateur depuis la donation; mais si le tuteur a eu connoissance de la donation, & qu'il ne l'ait pas valablement acceptée ou fait insinuer, il en est responsable envers son mineur.

Lorsqu'il est intervenu quelque arrêt ou jugement en dernier ressort contre un mineur, il peut, quoiqu'il ait été assisté d'un tuteur ou curateur, revenir contre ce jugement par requête civile, s'il n'a pas été défendu valablement, com-

me si l'on a omis de produire une pièce nécessaire ou d'articuler un fait essentiel: car la seule omission des moyens de droit & d'équité ne seroit pas un moyen de requête civile, les juges étant présumés les suppléer.

Quoiqu'il ne soit permis à personne de tromper, néanmoins on admet le mineur qui s'est dit majeur au bénéfice de la restitution entier, parcequ'on présume qu'il n'a fait une semblable déclaration que par foiblesse: si l'on en usoit autrement, ce seroit donner aux mineurs un moyen facile de dissiper leurs biens; parceque celui au profit duquel ils s'engageroient, ne manqueroit pas d'exiger cette déclaration.

L'action qu'ont les mineurs pour se faire restituer contre les actes par lesquels ils sont lésés, passe à leurs héritiers, parcequ'elle fait partie des biens de leurs successions.

Les loix n'accordent que dix années au mineur pour se pourvoir par la voie de lettres de rescision contre les actes passés dans sa minorité; & ces dix années courent à compter du jour de la majorité.

Les Banquiers, les Marchands & les Artisans mineurs, quoique non émancipés, peuvent valablement s'engager pour le fait de leur commerce & de leur profession: l'article 6 du titre premier de l'Ordonnance du Commerce de 1673 le leur permet expressément.

Les mineurs revêtus d'offices, avec dispense d'âge, sont de même réputés majeurs pour ce qui concerne l'exercice de leurs charges; ainsi un mineur ne peut se faire restituer contre les engagemens qui résultent de l'exercice de son office; mais il est toujours réputé mineur pour ses affaires privées.

Cependant un mineur seroit ref-tituable, s'il étoit lésé dans l'acquisition d'un office ; parceque ce n'est pas l'acquisition, mais la réception qui forme l'Officier.

Le mineur pourvu d'un bénéfice, est réputé majeur à quatorze ans pour en administrer les revenus ; il ne lui faut ni tuteur ni curateur pour en faire les baux, ni pour se faire assister en justice dans les procédures qui se font pour le bénéfice dont il est titulaire ; mais il ne peut le résigner valablement qu'à l'âge de 18 ans.

Le mineur, quoique n'ayant pas encore acquis l'âge de puberté, est capable d'agir en justice, sans l'autorité & l'assistance d'un tuteur ou curateur, tant pour le possessoire, que pour les droits, fruits & revenus du bénéfice dont il est pourvu, suivant l'article 14 du titre 15 de l'Ordonnance de 1667.

Ainsi les mineurs titulaires de bénéfices, peuvent seuls, sans tuteur ni curateur, en affermer les biens, les régir, toucher, déléguer & disposer des revenus de leur chef, nommer aux bénéfices dont ils sont patrons ou collateurs, quand même la régie de leurs autres biens & leur personne seroient confiées à des tuteurs.

On pense même que la présentation faite par un mineur titulaire, prévaudroit sur celle faite par son tuteur, parcequ'un mineur est regardé comme capable de disposer d'une chose qu'il ne peut conserver pour lui.

Les mineurs qui sont au service du Roi peuvent valablement contracter & s'engager pour ce qui concerne le service seulement : leurs billets sont bons, quand ils sont causés pour des fournitures réelles & nécessaires au service, & quand

il n'y a point lieu de soupçonner de la dissipation.

En matière criminelle les mineurs sont aussi traités comme les majeurs, pourvu qu'ils ayent assez de connoissance pour sentir le délit dont ils se rendent coupables : il dépend néanmoins de la prudence du juge d'adoucir la peine.

Dans les choses absolument indivisibles le mineur communique le privilège de son âge au majeur, & non dans les choses qui peuvent se diviser. Ce principe est répandu dans une infinité de lois qui décident que le mineur relève le majeur, quand il s'agit de droits incorporels & indivisibles entr'eux, comme d'une servitude qui ne souffre point de division, & qui est censée appartenir toute entière à chacun de ceux qui y sont intéressés.

Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de choses divisibles, dans lesquelles le majeur ne peut agir pour la conservation de sa part, & a un droit séparé ou au moins divisible de celui de son cohéritier mineur ; en ce cas le majeur ne peut se prévaloir du privilège qui n'est accordé qu'à l'infirmité de l'âge.

Ainsi le mineur relevé d'un contrat ou d'une transaction, ne relève point le majeur avec lequel il étoit obligé, supposé que l'obligation soit divisible.

C'est sur ce fondement que, par Arrêt du 13 Mars 1574, rapporté par M. Louet, un décret d'héritages communs entre des majeurs & des mineurs, a été cassé pour la portion des mineurs parcequ'il n'y avoit point de discussion de leurs meubles, & jugé valable pour celle des majeurs.

Un tuteur ne peut acquérir à son profit des droits successifs ou litigieux, pour les exercer contre des

mineurs ; la nullité de l'acquisition ou de la cession est absolue à son égard : mais l'acte subsiste en faveur de ses pupilles qui , s'ils le jugent à propos , acquièrent à sa place tout ce qu'il vouloit acquérir lui-même.

Quand les mineurs ont des biens en France & dans les colonies françaises , il doit leur être nommé des tuteurs dans l'un & dans l'autre pays. La manière de procéder à cette nomination est réglée par deux Déclarations des 15 Octobre 1721 & premier Février 1743 , qu'on trouve dans le code de Louis XV.

Il y a quelques personnes qui , sans être réellement mineures , jouissent néanmoins des mêmes droits que les mineurs , telles que l'Eglise ; c'est pourquoi on dit qu'elle est toujours mineure , ce qui s'entend pour ses biens qui ne peuvent être vendus ou aliénés sans nécessité ou utilité évidente & sans formalités ; mais la prescription de 40 ans court contre l'Eglise.

Les interdits , les hôpitaux & les communautés laïques & ecclésiastiques , jouissent aussi des privilèges des mineurs de la même manière que l'Eglise.

On dit proverbialement & figurément , d'une chose qui n'est pas avantageuse pour quelqu'un , que *ce n'est pas le profit des mineurs*.

**MINEUR** , est aussi un adjectif comparatif qui signifie plus petit. Il est particulièrement usité en cette phrase de géographie , *l'Asie mineure*. Et en matière ecclésiastique , où l'on dit , *les quatre ordres mineurs* , ou absolument *les quatre mineurs* ; pour dire , les quatre petits ordres qui sont ceux d'acolyte , de lecteur , d'exorciste & de portier.

On dit aussi , *excommunication mineure* ; pour dire , *excommunica-*

tion qui prive de la participation des sacremens , & du droit de pouvoir être élu ou présenté à quelque bénéfice , à quelque dignité ecclésiastique. Il se dit par opposition à *excommunication majeure*.

On appelle *les frères mineurs* , les religieux qu'on nomme autrement *Cordeliers*.

On appelle aussi *Mineurs* ou *Clercs mineurs* , un Ordre de Clercs réguliers , qui doivent leur établissement à Jean-Augustin Adorne , gentilhomme Génois qui les institua en 1588 à Naples , avec Augustin & François Caraccioli. Le Pape Paul V approuva en 1605 leurs constitutions. Leur Général réside dans la maison de Saint-Laurent à Rome , où ils ont un collège à Sainte-Agnès de la place Navonne.

En termes de Musique , on appelle *ton mineur* , le ton dont la tierce est mineure. Et l'on appelle *tierce mineure* , la tierce qui est composée d'un ton & d'un demi-ton.

**MINEUR** , se dit dans l'écriture de tous les caractères qui sont inférieurs en volume aux majuscules pour les distinguer les uns des autres.

La première syllabe est brève la seconde longue & la troisième du féminin très-brève.

**MINEURE** ; subst. féminin , & terme de Logique. La seconde proposition d'un syllogisme. *Je nie la mineure*.

**MINEUR** , se dit aussi en Théologie d'une thèse qu'un étudiant soutient durant la licence , & dans laquelle il ne s'agit ordinairement que de théologie positive. On l'appelle *mineure* , parceque c'est l'acte le plus court de tous ceux qu'on soutient durant la licence. On l'appelle encore *mineure ordinaire*.

**MINGLE** ; subst. féminin. Mesure usitée en Hollande pour les liquides. La min-

gle revient à deux pintes de Paris.  
**MINGRELA** ; bourg considérable des Indes orientales, dans le Royaume de Visapour, près de la mer, à 8 lieues de Goa. On en tire du cardamome. Les Hollandois y ont un comptoir. Les vaisseaux qui viennent du Japon, de Bengale, de Ceylan, &c. & qui vont à Surate, à Balsora & dans la mer Rouge, mouillent presque toujours à la rade de ce bourg.

**MINGRÉLIE** ; pays d'Asie qui est situé dans la partie occidentale de la Géorgie, dont il fait partie.  
*Voyez* **GÉORGIE**.

**MINGRÉLIEN, ENNE** ; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Qui est de la Mingrélie, qui appartient à la Mingrélie.

**MINHO** ; fleuve d'Espagne qui a sa source dans la Galice près de Castro del Rei, & son embouchure dans l'Océan Atlantique, sur les frontières du Portugal. Il est fort poissonneux.

**MINIA** ; substantif masculin. Sorte de serpent venimeux qui se trouve dans le pays des Nègres : il est si grand & si gros qu'il avale, dit-on, des moutons, des pourceaux, & même des cerfs entiers : il se tient à l'affût dans des broussailles ; & quand il découvre quelque proie, il s'élance dessus, & s'entortillant autour de son corps, il l'étouffe en la pressant.

**MINIATURE** ; substantif féminin. Sorte de peinture à détrempe, qui se fait en délayant les couleurs à l'eau gommée, & en les appliquant avec la seule pointe du pinceau, ce qu'on appelle pointiller. La miniature diffère des autres sortes de peinture en ce qu'elle est plus délicate, qu'elle veut être regardée de près & qu'on ne la fait aisément qu'en petit. Au reste il n'y a point de peinture où l'on puisse terminer davantage

que dans celle-ci, à cause de la facilité que les points donnent pour unir ensemble les différentes teintes, pour les fondre & pour les attendrir.

On peint en miniature sur le vélin, l'ivoire, l'albâtre, le marbre blanc, les coques d'œufs ; enfin sur toutes les matières blanches naturellement & solides, ou du moins qui ne se laissent point pénétrer par les couleurs, & de plus qui n'ont aucun grain : ces qualités ne se trouvent pas toutes dans chacune des matières ci-dessus, quelques-unes d'entre elles demandent des préparations pour recevoir mieux les couleurs.

On emploie plus ordinairement le vélin & l'ivoire, à raison de leur peu d'épaisseur qui trouve place dans les plus petits cadres, & de la grande douceur de leur surface.

Les couleurs qui ont le moins de corps sont les meilleures pour la miniature : telles sont le carmin, l'outremer, les laques, &c.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

**MINIATURISTE** ; substantif masculin. Peintre en miniature.

**MINIÈRE** ; substantif féminin. Les Naturalistes appellent ainsi la terre, la pierre ou le sable dans lesquels on trouve une mine ou un métal. C'est ainsi qu'on dit que le sable est la minière de l'or, parce que l'on trouve souvent ce métal en paillettes répandues dans le sable d'un grand nombre de rivières. On dit aussi que le quartz sert ordinairement de minière à l'or, parce qu'on trouve ce métal communément attaché à cette sorte de pierre. Le spath & le quartz sont les minières les plus ordinaires des métaux, c'est-à-dire, on trouve les métaux & leurs mines communément attachés ou formés sur ces

mineurs ; la nullité de l'acquisition ou de la cession est absolue à son égard : mais l'acte subsiste en faveur de ses pupilles qui , s'ils le jugent à propos , acquièrent à sa place tout ce qu'il vouloit acquérir lui-même.

Quand les mineurs ont des biens en France & dans les colonies françaises , il doit leur être nommé des tuteurs dans l'un & dans l'autre pays. La manière de procéder à cette nomination est réglée par deux Déclarations des 15 Octobre 1721 & premier Février 1743 , qu'on trouve dans le code de Louis XV.

Il y a quelques personnes qui , sans être réellement mineures , jouissent néanmoins des mêmes droits que les mineurs , telles que l'Église ; c'est pourquoi on dit qu'elle est toujours mineure , ce qui s'entend pour ses biens qui ne peuvent être vendus ou aliénés sans nécessité ou utilité évidente & sans formalités ; mais la prescription de 40 ans court contre l'Église.

Les interdits , les hôpitaux & les communautés laïques & ecclésiastiques , jouissent aussi des privilèges des mineurs de la même manière que l'Église.

On dit proverbialement & figurément , d'une chose qui n'est pas avantageuse pour quelqu'un , que *ce n'est pas le profit des mineurs*.

**MINEUR** , est aussi un adjectif comparatif qui signifie plus petit. Il est particulièrement usité en cette phrase de géographie , *l'Asie mineure*. Et en matière ecclésiastique , où l'on dit , *les quatre ordres mineurs* , ou absolument *les quatre mineurs* ; pour dire , les quatre petits ordres qui sont ceux d'acolyte , de lecteur , d'exorciste & de portier.

On dit aussi , *excommunication mineure* ; pour dire , excommunica-

tion qui prive de la participation des sacremens , & du droit de pouvoir être élu ou présenté à quelque bénéfice , à quelque dignité ecclésiastique. Il se dit par opposition à *excommunication majeure*.

On appelle *les frères mineurs* , les religieux qu'on nomme autrement *Cordeliers*.

On appelle aussi *Mineurs* ou *Clercs mineurs* , un Ordre de Clercs réguliers , qui doivent leur établissement à Jean-Augustin Adorne , gentilhomme Génois qui les institua en 1588 à Naples , avec Augustin & François Caraccioli. Le Pape Paul V approuva en 1605 leurs constitutions. Leur Général réside dans la maison de Saint-Laurent à Rome , où ils ont un collège à Sainte-Agnès de la place Navonne.

En termes de Musique , on appelle *ton mineur* , le ton dont la tierce est mineure. Et l'on appelle *tierce mineure* , la tierce qui est composée d'un ton & d'un semi-ton.

**MINEUR** , se dit dans l'écriture de tous les caractères qui sont inférieurs en volume aux majuscules pour les distinguer les uns des autres.

La première syllabe est brève la seconde longue & la troisième du féminin très-brève.

**MINEURE** ; subst. féminin , & terme de Logique. La seconde proposition d'un syllogisme. *Je nie la mineure*.

**MINEUR** , se dit aussi en Théologie d'une thèse qu'un étudiant soutient durant la licence , & dans laquelle il ne s'agit ordinairement que de théologie positive. On l'appelle *mineure* , parceque c'est l'acte le plus court de tous ceux qu'on soutient durant la licence. On l'appelle encore *mineure ordinaire*.

**MINGLE** ; subst. féminin. Mesure usitée en Hollande pour les liquides. La min-



MIN

gle revient à deux pintes de Paris.  
**MINGRELA** ; bourg considérable des Indes orientales, dans le Royaume de Visapour, près de la mer, à 8 lieues de Goa. On en tire du cardamome. Les Hollandois y ont un comptoir. Les vaisseaux qui viennent du Japon, de Bengale, de Ceylan, &c. & qui vont à Surate, à Balsora & dans la mer Rouge, mouillent presque toujours à la rade de ce bourg.

**MINGRÉLIE** ; pays d'Asie qui est situé dans la partie occidentale de la Géorgie, dont il fait partie. Voyez **GÉORGIE**.

**MINGRÉLIEN, ENNE** ; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Qui est de la Mingrélie, qui appartient à la Mingrélie.

**MINHO** ; fleuve d'Espagne qui a sa source dans la Galice près de Castro del Rei, & son embouchure dans l'Océan Atlantique, sur les frontières du Portugal. Il est fort poissonneux.

**MINIA** ; substantif masculin. Sorte de serpent venimeux qui se trouve dans le pays des Nègres : il est si grand & si gros qu'il avale, dit-on, des moutons, des pourceaux, & même des cerfs entiers : il se tient à l'affut dans des broussailles ; & quand il découvre quelque proie, il s'élançe dessus, & s'entortillant autour de son corps, il l'étouffe en la pressant.

**MINIATURE** ; substantif féminin. Sorte de peinture à détrempe, qui se fait en délayant les couleurs à l'eau gommée, & en les appliquant avec la seule pointe du pinceau, ce qu'on appelle pointiller. La miniature diffère des autres sortes de peinture en ce qu'elle est plus délicate, qu'elle veut être regardée de près & qu'on ne la fait aisément qu'en petit. Au reste il n'y a point de peinture où l'on puisse terminer davantage

MIN

133

que dans celle-ci, à cause de la facilité que les points donnent pour unir ensemble les différentes teintes, pour les fondre & pour les attendrir.

On peint en miniature sur le vélin, l'ivoire, l'albâtre, le marbre blanc, les coques d'œufs ; enfin sur toutes les matières blanches naturellement & solides, ou du moins qui ne se laissent point pénétrer par les couleurs, & de plus qui n'ont aucun grain : ces qualités ne se trouvent pas toutes dans chacune des matières ci-dessus, quelques-unes d'entr'elles demandent des préparations pour recevoir mieux les couleurs.

On emploie plus ordinairement le vélin & l'ivoire, à raison de leur peu d'épaisseur qui trouve place dans les plus petits cadres, & de la grande douceur de leur surface.

Les couleurs qui ont le moins de corps sont les meilleures pour la miniature : telles sont le carmin, l'outremer, les laques, &c.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

**MINIATURISTE** ; substantif masculin. Peintre en miniature.

**MINIÈRE** ; substantif féminin. Les Naturalistes appellent ainsi la terre, la pierre ou le sable dans lesquels on trouve une mine ou un métal. C'est ainsi qu'on dit que le sable est la minière de l'or, parceque l'on trouve souvent ce métal en paillettes répandues dans le sable d'un grand nombre de rivières. On dit aussi que le quartz sert ordinairement de minière à l'or, parcequ'on trouve ce métal communément attaché à cette sorte de pierre. Le spath & le quartz sont les minières les plus ordinaires des métaux, c'est-à-dire, on trouve les métaux & leurs mines communément attachés ou formés sur ces

sortes de pierres , d'où l'on voit qu'en ce sens le mot *minièr*e est synonyme de *gangue* ou de *matrice*.

On voit donc qu'il ne faut pas confondre la minièr

d'un métal avec le métal même , ou avec sa mine. Cette minièr n'est autre chose qu'une retraite dans laquelle le métal ou la mine sont reçus ; elle sert à les conserver , à les élaborer à recueillir les molécules métalliques & minéralisantes qui leur sont portées peu à peu par les vapeurs souterraines. L'expérience a fait connoître que certaines substances sont plus propres à devenir des minières que d'autres ; il y a des minières si dures , que les métaux ne peuvent s'attacher qu'à leurs surfaces ; d'autres sont plus tendres & plus spongieuses , & par conséquent plus propres à être entièrement pénétrées par les vapeurs minérales. Des métaux & des mines déjà formées , peuvent servir de minièr à d'autres métaux & à d'autres mines. D'un autre côté une même pierre peut servir de minièr à plusieurs métaux & à plusieurs mines à la fois ; c'est ainsi que l'on rencontre des filons qui contiennent à la fois de la mine de cuivre , de la mine d'argent , de la mine de fer , &c. En un mot les minières méritent toute l'attention du Naturaliste , & elles peuvent lui faire découvrir un grand nombre de phénomènes du regne minéral.

**MINIMÂ** ; (appel à) terme de Palais. On donne ce nom à l'appel que le ministère interjette d'un jugement rendu en matière criminelle , où il échet peine afflictive ; cet appel est qualifié à *minimâ* , on sous-entend *panâ* ; c'est-à-dire , que le ministère public appelle , parce qu'il prétend

que la peine qui a été prononcée est trop légère.

Le ministère public doit toujours appeler à *minimâ* , & cet appel se porte à la Tournelle , *omisso medio*.

**MINIME** ; substantif masculin. On appelle ainsi des Religieux institués par saint François de Paule , & approuvés par le Pape Sixte V en 1473. Leur Saint Fondateur dont la principale vertu étoit l'humilité , voulut qu'ils portassent le nom de *Minimes* , & que , selon la signification de ce nom , ils se regardassent comme les derniers & les moindres serviteurs de Dieu. Les Minimes furent d'abord appelés à Paris *bons hommes* , soit à cause du nom de *bon homme* que Louis XI & Charles VIII donnoient ordinairement à Saint François de Paule & à ses compagnons , soit à cause qu'ils furent établis dans le bois de Vincennes , dans un Monastère de Religieux de l'ordre de Grammont que l'on appeloit *bons hommes*. En Espagne le petit peuple les appelle *Pères de la victoire* , parceque Ferdinand V remporta une célèbre victoire qui lui avoit été prédite par Saint François de Paule. Les Minimes font les trois vœux de religion , & en outre un quatrième par lequel ils s'engagent à observer un carême perpétuel. Il y a aussi des Religieuses de l'ordre des Minimes , qui observent à peu de chose près , la même règle que les Religieux.

Les Supérieurs des Minimes se nomment *Corrècteurs*. L'Ordre a dix Provinces dans le Royaume.

**MINIME** , se dit adjectivement d'une couleur tannée , fort obscure , comme celle de l'habit des Religieux qu'on appelle *Minimes*. *Un drap minime*. *Une serge minime*.

## MIN

En termes de musique on appelle *minime* ou *moindre*, celui qui est plus petit que le mineur de même espèce, & qui ne peut se noter; car s'il pouvoit se noter, il ne s'appellerait pas *Minime*, mais *diminué*.

Le semi-ton minime est la différence du semi-ton maxime au semi-ton moyen, dans le rapport de 125 à 128.

**MINIMUM**; substantif masculin & terme de Mathématique emprunté du latin pour signifier le plus petit degré auquel une grandeur puisse être réduite.

**MINISTÈRE**; substantif masculin. *Officium*. L'emploi, la charge même qu'on exerce. *Ce Curé s'est toujours bien acquitté de son ministère. Cette affaire n'est pas de son ministère.*

**MINISTÈRE**, se dit aussi de l'entreprise de quelqu'un dans quelque affaire, du service qu'il rend dans quelque emploi, dans quelque fonction. *Cet Avocat vous prêtera son ministère.*

**MINISTÈRE**, se dit absolument du gouvernement d'un État sous l'autorité souveraine; on dit par exemple en ce sens, *que le ministère du Cardinal de Richelieu a été brillant & glorieux.*

**MINISTÈRE**, s'emploie aussi quelquefois comme nom collectif, pour signifier les Ministres d'État: on dit par exemple, *le Ministère désiroit la paix*; pour dire, les Ministres désiroient la paix.

**MINISTÈRE PUBLIC**, se dit en termes de Palais, des fonctions qui sont réservées aux Avocats & Procureurs Généraux, & à leurs substituts. Il se dit aussi collectivement des Magistrats qui sont chargés de ces fonctions.

Le *Ministère public* veille à tout ce qui concerne l'intérêt du public; il poursuit la vengeance des crimes

## MIN

135

publics, requiert ce qui est nécessaire pour la police & le bon ordre, & donne des conclusions dans toutes les affaires qui intéressent le Roi ou l'État, l'Eglise, les Hôpitaux, les Communautés; dans quelques Tribunaux il est aussi d'usage de lui communiquer les causes des mineurs.

Les affaires poursuivies à la requête du *Ministère public*, & dans lesquelles il n'y a point de parties civiles, s'instruisent aux frais du Roi dans les Justices Royales; & les dépenses qui se font à ce sujet, même celles que l'exécution des Jugemens occasionne, se prennent sur les revenus des domaines. Elles sont payées par les Fermiers sur les exécutoires décernés par les Juges & visés par les Intendants des provinces.

On ne condamne jamais le *Ministère public* aux dépens, & on ne lui en adjuge point non plus contre les parties qui succombent.

Le *Ministère public* ne peut pas être récusé, parcequ'il n'est pas Juge, mais seulement partie.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

**MINISTERIAT**; substantif masculin. *Ministri officium*. Nom d'office en quelques Ordres Religieux où le Supérieur a le titre de *Ministre*. *Sous le ministeriat du Père André.*

**MINISTÉRIEL**; adjectif. Il se dit du Pape que l'on qualifie de *Chef ministériel de l'Eglise*, par opposition à JÉSUS-CHRIST qui en est le Chef essentiel.

**MINISTRE**; substantif masculin. *Minister*. Celui dont on se sert pour l'exécution de quelque chose. En ce sens il n'a guère d'usage que dans les choses morales. *Ils furent les*

*ministres de sa barbarie. La peste, la guerre, la famine sont les ministres de la vengeance divine.*

MINISTRE D'ÉTAT, & absolument MINISTRE, se dit de ceux dont le Prince a fait choix pour les charger des principales affaires de son état, & pour en délibérer avec eux.

Le Roi choisit en France un certain nombre de personnes qu'il juge propres à remplir les fonctions de Ministres d'État : ce nombre n'est pas limité, mais communément il n'est que de sept ou huit personnes.

Le choix du Roi imprime à ceux qui assistent au Conseil d'État, le titre de *Ministre d'État*, lequel s'acquiert par le seul fait & sans commission ni patentes, c'est-à-dire, par l'honneur que le Roi fait à celui qu'il y appelle, de l'envoyer avertir de s'y trouver, & ce titre honorable ne se perd point, quand même on cesseroit d'être appelé au Conseil.

Le Secrétaire d'État ayant le département des affaires étrangères, est Ministre né, attendu que sa fonction l'appelle nécessairement au Conseil d'État ou des affaires étrangères : on l'appelle ordinairement *le Ministre des affaires étrangères*.

Les autres Secrétaires d'État n'ont la qualité de *Ministres* que quand ils sont appelés au Conseil d'État ; alors le Secrétaire d'État qui a le département de la guerre, prend le titre de *Ministre de la guerre* ; celui qui a le département de la marine, prend le titre de *Ministre de la marine*.

On donne aussi quelquefois au Contrôleur Général le titre de *Ministre des finances* ; mais le titre de *Ministre d'État* ne lui appartient que lorsqu'il est appelé au Conseil d'État.

Tous ceux qui sont *Ministres d'É-*

*tat*, comme étant du Conseil des affaires étrangères, ont aussi entrée & séance au Conseil des dépêches dans lequel il se trouve aussi quelques autres personnes qui n'ont pas le titre de *Ministres d'État*.

Ce titre de *Ministre d'État* ne donne dans le Conseil d'État & dans celui des dépêches, d'autre rang que celui que l'on a d'ailleurs, soit par l'ancienneté aux autres séances ou départemens du Conseil du Roi, soit par la dignité dont on est revêtu lorsqu'on y prend séance.

Les Ministres ont l'honneur d'être assis en présence du Roi pendant la séance du Conseil d'État, & de celui des dépêches, & ils opinent de même sur les affaires qui y sont rapportées.

Le Roi établit quelquefois un premier ou principal *Ministre d'État*. Cette fonction a été plusieurs fois remplie par des Princes du Sang & par des Cardinaux.

Les *Ministres d'État* donnent en leur hôtel des audiences où ils reçoivent les placets & mémoires qui leur sont présentés.

Les Ministres ont le droit de faire contresigner de leur nom ou du titre de leur dignité, toutes les lettres qu'ils écrivent ; ce contre-seing se met sur l'enveloppe de la lettre.

On les appelle en latin, *Regni Administer*, & en françois dans leurs qualités on leur donne le titre d'*excellence*.

MINISTRES DU ROI, ou simplement MINISTRES, se dit encore de ceux que le Roi envoie dans les Cours étrangères pour quelques négociations : tels sont les Ambassadeurs ordinaires & extraordinaires, les Envoyés ordinaires & extraordinaires, les Ministres plénipotentiaires, ceux qui ont simplement le titre de *Ministre du Roi* dans quelque Cour

ou à quelque Diète, les résidens & ceux qui sont chargés des affaires du Roi auprès de quelque République; quoique ces Ministres ne soient pas tous du même ordre, on les comprend cependant tous sous la dénomination générale de *Ministres du Roi*.

Les Cours étrangères ont aussi des Ministres résidens près la personne du Roi; de ce nombre est le Nonce du Pape; les autres sont comme les *Ministres du Roi*, des Ambassadeurs ordinaires & extraordinaires, des Envoyés ordinaires & extraordinaires, des Ministres plénipotentiaires, des personnes chargées des affaires de quelque Prince ou République. Il y a aussi un Agent pour les villes Anseatiques.

Le nombre des *Ministres du Roi* dans les Cours étrangères, & celui des Ministres étrangers résidens près le Roi, n'est pas fixe; les Princes envoient ou rappellent leurs Ambassadeurs & autres Ministres selon les diverses conjonctures.

Les Ministres des Princes dans les Cours étrangères, signent au nom de leur Prince les traités de paix & de guerre, d'alliance, de commerce & d'autres négociations qui se font entre les Cours.

Lorsqu'on fait venir quelque expédition d'un jugement ou autre acte public passé en pays étranger, pour s'en servir dans un autre état, on la fait légaliser par le Ministre que le Prince de cet état a dans les pays étrangers d'où l'acte est émané, afin que foi soit ajoutée aux signatures de ceux qui ont expédié ces actes; le Ministre signe cette légalisation, & la fait contre-signer par son Secrétaire & sceller de son sceau.

*Tome XVIII.*

En quelques Ordres Religieux, le Supérieur du Convent est appelé le *Père Ministre*. Et le Général des Cordeliers prend le titre de *Ministre Général*.

On appelle quelquefois les Evêques ou les Prêtres, les *Ministres de Dieu*, les *Ministres de la parole de Dieu*, ou de *l'évangile*. Et *Ministres de l'Autel*, les Ecclésiastiques qui servent le Célébrant à la Messe; tels sont singulièrement le Diacre & le Soudiacre.

Parmi les Luthériens & les Calvinistes, on appelle aussi *Ministre de la parole de Dieu*, ou *Ministre du saint évangile*, ou simplement *Ministre*, celui qui fait le Prêche.

**MINISTRERIE**; substantif féminin. Charge de Supérieur dans un Couvent de Mathurins.

**MINIUM**; substantif masculin. Sorte de matière qui se fait avec une chaux de plomb réverbérée au feu, & qui est d'un rouge très-vif, mais tirant toujours un peu sur le jaune. On l'appelle aussi *vermillon*; c'est une couleur très-usitée dans la peinture.

Pour faire du minium, on n'a qu'à prendre de la céruse, c'est-à-dire, du plomb dissous par le vinaigre; cette matière est d'une couleur blanche; on mettra cette céruse dans un fourneau de réverbère, de manière que la flamme puisse rouler sur elle; on donnera d'abord un feu modéré pendant quelque temps, ensuite on l'augmentera tout d'un coup lorsque la céruse sera changée en poudre grise, en donnant un degré de feu qui soit prêt à faire fondre la chaux de plomb. Pendant cette opération on remuera sans cesse la chaux de plomb, & lorsqu'elle sera devenue d'un beau

rouge, on la retirera. Dans cette opération, c'est la flamme qui donne à la chaux de plomb cette belle couleur rouge, & la chaux augmente considérablement de poids.

Une autre manière de faire le minium, c'est de faire fondre du plomb pour le convertir en une chaux ou poudre grise qui se forme perpétuellement à sa surface; lorsque le plomb est entièrement réduit en cette chaux, on l'écrase sous des meules pour la réduire en une poudre très-fine; on met cette poudre dans un fourneau de réverbère où on la tiendra pendant trois ou quatre jours, en observant de la remuer sans cesse avec un crochet de fer, jusqu'à ce que la matière ait pris la couleur que l'on demande. il faudra aussi bien veiller à ne point donner un feu trop violent qui feroit fondre la matière & la mettroit en grumeaux.

Le minium s'emploie dans les préparations pharmaceutiques destinées à l'usage extérieur, & principalement dans les emplâtres. Il est regardé comme dessicatif, répercussif & réfrigérant.

**MINOIS**; substantif masculin du style familier. Il se disoit autrefois de toute sorte de visage, mais aujourd'hui il ne se dit plus guère que du visage d'une jeune personne plus jolie que belle. *Elle a un assez joli minois.*

**MINON**; substantif masculin. Les enfans donnent ce nom aux chats quand ils les appellent.

On dit proverbialement & familièrement, qu'une personne entend bien chat sans qu'on dise minon; pour dire, qu'elle entend à demi-mot, & sans qu'il soit nécessaire de s'expliquer entièrement.

**MINORATIF**; substantif masculin &

terme de Médecine & de Pharmacie. Il se dit d'un remède qui purge doucement sans causer aucun trouble dans l'économie animale. *La manne, la casse, la rhubarbe sont des minoratifs.*

**MINORATION**; substantif masculin & terme de Médecine. Évacuation légère & modérée occasionnée par quelques purgatifs de la classe des minoratifs.

**MINORBINO**; ville épiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la terre de Barri, à huit lieues, nord-ouest, de Cirenza.

**MINORITÉ**; substantif féminin. *Minoris aetatis.* État d'une personne mineure, ou le temps pendant lequel on est mineur. *La minorité forme un moyen de restitution contre les actes préjudiciables à un mineur. Ce bien fut vendu durant sa minorité. La minorité des Rois de France se termine à quatorze ans commencés.* Voyez **MINEUR.**

**MINORITÉ**, se dit quelquefois absolument en parlant de la minorité des Souverains. *Les minorités sont presque toujours funestes aux États.*

Tout est bref au singulier; mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

**MINORQUE**; île de la Méditerranée, à dix lieues, nord-est, de celle de Majorque, & à soixante lieues, sud, de la Catalogne. Son terrain quoiqu'il soit montueux, ne laisse pas de produire presque toutes les choses nécessaires à la vie, excepté l'huile, à cause que cette île est fort exposée aux frimats du nord. Elle ne le cède point à Majorque pour l'abondance des animaux sauvages & domestiques. Il s'y trouve en particulier d'excellens muliers. Les anciens lui ont donné le nom

de *Nara*, sans qu'on en puisse deviner la raison.

Son port qu'on nomme *Port-Mahon*, est un des plus beaux de l'Univers.

Cette île formoit anciennement avec Majorque, Ivica & Formentera, l'ancien Royaume des Baléares: elle a successivement été possédée par les Phéniciens, les Carthaginois, les Romains, les Vandales & les Sarrazins, jusqu'au temps de Charlemagne qui l'enleva à ces derniers au commencement du neuvième siècle; mais ils y rentrèrent peu de temps après: Jacques I Roi d'Aragon les rendit tributaires en 1230; Alphonse son petit-fils acheva la conquête des Baléares & les unit à la Couronne. Elles ont ensuite suivi le sort de ce Royaume, & ont été réunies à la Monarchie espagnole. Stanhope prit Minorque le 28 Septembre 1708 pour la Maison d'Autriche; mais par la paix d'Utrecht les Anglois s'en assurèrent la possession. Enfin les François l'ont prise sur les Anglois en 1756, & l'ont rendue par le traité de Versailles de 1763. Il n'y a dans l'île de Minorque ni loups ni renards. Elle se divise en cinq Districts ou *Termino*, Citadella capitale, Port Mahon, Laor, Mercadal & Ferérias.

**MINORQUIN**, INE; adjectif & substantif. Qui est de l'île de Minorque. *Un Pirate Minorquin. Les Minorquins sont bons matelots.*

**MINOS**; nom du principal Juge des enfers, né des amours de Jupiter & d'Europe, fille d'Agenor, Roi de Phénicie. Il régna dans l'île de Crète & se rendit célèbre par la sagesse de son gouvernement. Il donna toute son attention à policer son peuple par des lois qui dans la

fuite ont servi de modèle à tous les Législateurs de la Grèce. Pour leur donner plus de poids & d'autorité, il se retiroit de temps en temps dans un antre de l'île de Crète, où il feignoit que Jupiter venoit les lui dicter, & chaque fois qu'il rapportoit, il rapportoit quelque nouvelle loi, comme le fruit de ses conférences avec le souverain des Dieux. L'esprit de Justice & de douceur qui le guida dans toute sa conduite, le fit également aimer & respecter de ses sujets. Ils lui rendirent après sa mort les plus grands honneurs, & l'on publia que pour le récompenser de sa justice & de sa piété, il avoit été établi le souverain Juge des enfers.

Les Poètes le représentent un sceptre à la main, & assis sur un tribunal au milieu des ombres qui viennent lui rendre compte de leurs actions; on lui a donné aussi le dépôt de l'urne fatale qui contenoit le sort de tous les mortels, & d'où il tiroit au hasard & sans égard pour l'âge ni pour le rang, les noms de ceux dont le destin avoit ordonné la mort.

**MINOS**, est aussi le nom du second Roi de Crète, père d'Androgée qu'Egée Roi d'Athènes fit assassiner. A cette nouvelle Minos avec toutes ses forces, vint fondre sur l'Attique qui dans le même temps étoit ravagée par la peste. On envoya consulter l'Oracle de Delphes dont la réponse fut que les Dieux ne cesseroient d'affliger les Athéniens que lorsqu'ils auroient donné au Roi de Crète une entière satisfaction. Ils allèrent en conséquence lui demander la paix aux conditions qu'il voudroit leur imposer; & Minos exigea d'eux qu'ils lui envoyassent

tous les ans un tribut de sept jeunes filles & de sept jeunes garçons. Les Grecs publièrent qu'on les enfermoit dans le fameux labyrinthe que Dédale avoit construit dans l'île de Crète, & qu'ils y servoient de Pâture au Minotaure, monstre moitié homme & moitié taureau. Dédale qui descendoit d'Érectée, ancien Roi d'Athènes, étoit le plus grand Architecte & le plus habile Sculpteur de son temps. Il s'étoit réfugié dans l'île de Crète pour se dérober au supplice auquel l'Aréopage l'avoit condamné pour avoir fait mourir un de ses neveux. Il bâtit pour Minos un Palais sur le modèle d'un pareil édifice qui étoit en Égypte, dont les appartemens étoient en si grand nombre & tellement distribués, qu'on entroit de l'un dans l'autre sans pouvoir en trouver la sortie. C'étoit-là qu'on tenoit fermés les enfans de tribut que les Athéniens envoyoit à Minos; c'étoit là qu'habitoit le Minotaure, c'est-à-dire, le Général de Minos, qui s'appeloit *Taurus*, & qu'on avoit transformé en monstre à cause de sa férocité & des traitemens barbares qu'il faisoit souffrir aux jeunes esclaves. Lorsque Thésée revint à Athènes des bords du fleuve Achéloüs, on alloit tirer au sort pour la troisième fois les enfans de tribut. Les Athéniens au désespoir, étoient en murmures qui annonçoient une révolte générale; & Thésée, pour les appaiser, s'offrit volontairement pour être une des victimes destinées au Minotaure. Voyez THÉSÉE & MINOTAURE.

**MINOT**; substantif masculin. Vaifseau qui sert à mesurer les choses sèches, comme les grains qui sont le froment, le seigle, l'orge, &c.

Les légumes qui sont les pois, les fèves, les lentilles, &c. les graines qui sont le chenevis, le millet, la navette, le sainfoin, &c. les fruits secs qui sont les châtaignes, les noix, &c. les navers, les oignons, la farine, le son, &c.

Le minot contient trois boisseaux, chaque boisseau est composé de deux demi-boisseaux ou quatre quarts de boisseau, ou seize litrons. Il faut quatre minots pour faire un septier; les douze septiers font le muid. Ainsi muid est de 48 minots.

**MINOT**, se dit aussi de ce qui est contenu dans le minot. *Un minot de blé, un minot de sel.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier, mais la seconde est longue au pluriel.

**MINOTAURE**; substantif masculin. Monstre moitié homme & moitié Taureau, qu'on supposoit être le fruit des amours d'un taureau & de Pasiphaé, femme de Minos II Roi de Crète. Voici sur quoi cette fable étoit fondée. Pasiphaé avoit pris de l'inclination pour Taurus que quelques-uns font l'un des Secrétaires de Minos. & d'autres, l'un de ses Lieutenans Généraux: Dédale favorisa leurs amours, il leur procura la liberté de se voir, il leur prêta même sa maison; Pasiphaé étant accouchée d'un fils que les auteurs nomment *Astérius*, ou *Astérion*, comme le père en étoit incertain, & qu'on pouvoit croire ce fils de Taurus, aussi bien que de Minos, on l'appela *Minotaure*.

**MINSINGEN**; petite ville d'Allemagne, en Suabe, dans le Duché de Wirtemberg, entre Neutlingen & Blaubeuren.

**MINSKI**; ville du grand Duché de Lithuanie, dans la partie occiden-



## MIN

tale d'un Palatinat de même nom dont elle est capitale.

Le Palatinat de Minski est borné au nord par celui de Witepsk ; à l'orient par celui de Mscislaw ; au midi par le territoire de Rohaczow, & à l'occident par le Palatinat de Wilna.

**MINTURNE** ; nom d'une ancienne ville d'Italie dans le Latium, sur le fleuve Loris, un peu au-dessus de son embouchure.

**MINU** ; substantif masculin. Terme usité en Bretagne, pour exprimer la déclaration & le dénombrement que le nouveau possesseur à titre successif doit donner par le menu à son seigneur, des héritages, terres & rentes foncières qui lui sont échus à ce titre, & qui sont sujets à rachat, pour faire la liquidation de ce droit.

**MINUCIANO** ; bourg d'Italie en Toscane, entre la vallée de Megra & celle de Carfagnana. Il appartient à la République de Lucques.

**MINUIT** ; substantif masculin. *Media nox*. Le milieu de la nuit. *Minuit vient de sonner. Il ne s'est couché qu'à minuit.*

**MINUSCULE** ; substantif féminin. *Minuscula littera*. Petites lettres dont les Imprimeurs se servent, & qu'on appelle ainsi pour les distinguer des majuscules ou capitales.

Les Imprimeurs ne se servent pas de ce nom, ils disent *lettres du bas de la casse*, ou absolument, *lettres du bas*, parceque les minuscules sont distribuées dans la partie inférieure de la casse.

**MINUTE** ; substantif féminin. Petite portion de temps faisant la soixantième partie d'une heure. *La minute est composée de soixante secondes. Quinze minutes sont un quart d'heure.*

## MIN

141

**MINUTE**, se prend souvent dans la conversation pour un petit espace de temps, qui n'est pas précisément déterminé. *Il reviendra dans la minute. Je serai ici dans la minute.*

**MINUTE**, se dit aussi en termes de Géographie & d'Astronomie, de la soixantième partie de chaque degré d'un cercle dans les tables astronomiques, &c. Les minutes sont marquées par ce signe '.

**MINUTE**, signifie encore une lettre, une écriture extrêmement petite. *écrire en minute.*

**MINUTE**, se dit aussi de l'original & du brouillon de ce qu'on écrit d'abord pour en faire ensuite une copie & la mettre plus au net. *Voilà la minute de la lettre que je lui ai écrite.*

**MINUTE**, se dit plus particulièrement de l'original des actes, comme la minute des lettres de chancellerie, la minute des jugemens & procès verbaux, & celle des actes qui se passent chez les Notaires.

Les minutes des actes doivent être signées des Officiers dont ils sont émanés, & des parties qui y stipulent & des témoins s'il y en a.

Les minutes des lettres de grande & petite chancellerie restent au dépôt de la chancellerie où elles ont été délivrées. Celles des jugemens restent au greffe ; celles des procès verbaux de vente faite par les Huissiers, celles des arpentages & autres semblables, restent entre les mains des Officiers dont ces actes sont émanés.

En général les Notaires doivent garder une minute de tous les actes qu'ils reçoivent, dont l'effet doit être perpétuel, & se transmettre des parties contractantes à leurs héritiers ou ayans cause. C'est ce qui paroît résulter de l'article 78 de la

coutume de Bourbonnois , & de l'article 38 de celle de la Marche , qui portent que les Notaires sont tenus de faire protocole & registre des lettres perpétuelles par eux reçues.

On trouve dans le sixième volume du registre des bannières du Châtelet , fol. 146 , un arrêt du Parlement , qui défend aux Notaires de se délaisir & remettre aux particuliers les minutes des actes par eux reçus , à peine de privation de leur état.

Cette règle ne s'applique point aux testamens , dont les minutes peuvent être remises au testateur sans être contrôlées ou laissées au Notaire qui les a reçues. En ce cas le Notaire ne peut refuser de les remettre au testateur quand il les demande. L'édit du mois de Mars 1693 , en contient une disposition précise ; & il y a une décision du Conseil du 21 Juin 1769 , qui ordonne à Durand , Notaire dans le diocèse de Comminges , de remettre à Nicolas de Nausse la minute du testament de ce particulier qui en offroit décharge.

Quoiqu'un acte n'emporte point un effet perpétuel , si plusieurs parties ont intérêt de le constater , par exemple , si c'est une société , un bail à ferme ou à loyer , une obligation avec nantissement , &c. il en doit être gardé minute , à moins que les parties ne jugent plus à propos de le faire multiple.

Indépendamment de ces maximes générales , il y a des règles qui assujétissent les Notaires à garder minute de certains actes en particulier : tels sont ,

1<sup>o</sup>. Les quittances de dot & de rapport. Cela est fondé sur la disposition de l'article 130 de l'ordon-

nance de 1629. Il est pourtant vrai que cette ordonnance n'enjoint pas expressément aux Notaires de garder minute de ces sortes d'actes ; elle veut seulement qu'ils soient passés devant Notaires , à peine de nullité pour le regard des créanciers ; mais l'intérêt d'un tiers se trouvant le motif de cette loi , on en a conclu que l'intention du législateur étoit qu'on en gardât minute.

2<sup>o</sup>. Les concordats en matière bénéficiale , les procurations & autres actes qui ont pour objet la résignation , la permutation , l'union ou désunion des bénéfices , les créations ou extinctions des pensions sur des bénéfices , les révocations de ces actes , les acceptations ou refus d'accepter les bénéfices , les provisions , prises de possession & autres concernant les bénéfices.

L'injonction de garder minute de ces sortes d'actes est prononcée par l'édit de Louis XIII du mois de Novembre 1637 , vulgairement nommé *édit du contrôle* ; il défend aux Notaires de les remettre aux parties , à peine de faux , de nullité des actes , & de tous dépens , dommages-intérêts des parties intéressées. Ces défenses ont été réitérées sous de nouvelles peines par l'édit du mois de Décembre 1691 , portant création des Notaires apostoliques , & par la déclaration du 14 Février 1737.

3<sup>o</sup>. Les contrats d'échange d'immeubles. La peine d'interdiction contre les Notaires qui ne gardent pas minute de ces sortes d'actes , est prononcée par un arrêt du Conseil du 10 Avril 1683.

4<sup>o</sup>. Les contrats de vente & autres actes translatifs de propriété d'héritages. Il n'y a pourtant pas sur

cela d'injonction formelle aux Notaires ; mais c'est une conséquence qui résulte nécessairement de la disposition d'un arrêt du Conseil du 15 Juin 1706, par lequel les Notaires de Paris sont assujettis à fournir tous les trois mois aux fermiers des insinuations l'extrait de ces sortes de contrats. Les Notaires ne pourroient satisfaire aux dispositions de cet arrêt, s'ils ne gardoient pas la minute de l'acte dont ils sont tenus de fournir l'extrait.

5°. Les actes d'acceptation ou renonciation à la communauté. L'injonction aux Notaires de garder minute de ces sortes d'actes, a été prononcée par un arrêt de règlement rendu sur les conclusions de M. l'Avocat général Joly de Fleury, le 14 Février 1701, rapporté par Augeard, & la disposition doit en être étendue aux actes de renonciation aux successions.

6°. Les donations entre vifs. L'ordonnance du mois de Février 1731, article premier, exige qu'il reste minute de ces sortes d'actes, à peine de nullité.

7°. Les inventaires de biens communs entre conjoints, suivant l'arrêt de règlement du 14 Mars 1731.

8°. Les quittances d'emploi des deniers de ceux qui prêtent pour bâtir & acquérir privilège, suivant la sentence de règlement du Châtelet du 5 Décembre 1689, confirmée par arrêt du 31 Juillet 1690.

Dans le ressort du Parlement de Toulouse, les Notaires ne peuvent délivrer aucun acte en brevet aux parties, à l'exception des procurations & des testamens mystiques & olographes. Ils doivent même écrire les minutes de tous les autres actes, bien cotés & reliés, sans pouvoir

les recevoir sur des feuilles volantes. Deux arrêts de ce Parlement du 23 Janvier 1710, & 15 Novembre 1738, l'ont ainsi ordonné.

L'article 4 de la déclaration du 7 Décembre 1723, enregistré le 22 du même mois, en parlant des *actes simples* qui peuvent se passer sans minute, les détaille dans l'ordre suivant.

« Les procurations, avis de parents, attestations ou certificats, autorisation d'un mari à sa femme ; désaveu, répondant de domestiques, désistement, consentement, main-levée, élargissement, décharge de pièces, papiers & meubles, cautionnement, & généralement tous autres actes simples qui n'ont rapport à aucun titre, & ne contiennent aucune obligation respectueuse ».

De ce nombre sont encore suivant le susdit article, « les apprentissages ou alloués, transport d'iceux, quittances de gages de domestiques, arrérages de pensions ou rentes, quittances d'ouvriers, artisans, journaliers, manouvriers & autres personnes du commun, pour choses concernant leur état & métier ; les quittances de loyer & fermage ; les cautionnements des employés des fermes ; les conventions, marchés, obligations qui n'excèdent point 300 livres ; les commissions d'Archidiacre pour desservir une Cure, les actes de vêtüre, noviciat ou profession dans les monastères ; les nominations de gradués, procurations pour comparoir, requérir, résigner, céder ou retrocéder un bénéfice ; celles pour notifier les noms, titres & qualités de gradués, ou pour consentir création

» ou extinction de pension, révocations desdites procurations, rétractations, significations desdits actes & des brefs, bulles, signatures, rescrits apostoliques, des concordats, & attestations de temps d'étude, notification de degrés & autres représentations, réquisitions de *visa*, de fulminations de bulles, admissions à prendre l'habit, à faire noviciat & profession; celles pour satisfaire au decret d'une provision de bénéfice régulier, & celles faites aux Curés pour publier aux prônes des messes les prises de possession; les publications à l'issue des messes des prises de possession, en cas de refus des Curés, actes de refus d'ouvrir les portes pour prendre possession ou autrement; oppositions à prise de possession, lettres d'intronisation, & les répu diations des provisions.

Lorsqu'un Notaire ou autre dépositaire d'une minute la perd, il est non-seulement garant des dommages & intérêts des parties; mais selon les circonstances, il pourroit être puni par d'autres peines.

Les minutes des actes dont les Greffiers & les Notaires sont dépositaires par état, ne doivent se déplacer que lorsqu'après avoir été arguées de faux, il a été ordonné par un jugement exprès, qu'elles seront apportées au Greffe de la Jurisdiction où l'instruction se poursuit.

**MINUTÉ, ÉE**; participe passif. *Voy.*

**MINUTER.**

**MINUTER**; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Prescrire.* Dresser le premier écrit de quelque chose qu'on veut mettre ensuite au net. *Je vais en minuter*

*la lettre. On minute son contrat de mariage.*

**MINUTER**, signifie aussi projeter quelque chose pour l'accomplir bientôt. *Il minute encore un nouveau projet. Elle minute de partir pour Londres.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez VERBE.*

**MINUTIE**; substantif féminin. *Minutia.* Bagatelle, chose frivole & de peu de conséquence. *Il ne s'arrête qu'à des minuties. C'étoit une minutie peu digne d'attention. Un bon esprit néglige les minuties.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

On prononce *minucie*.

**MINUTIEUX, EUSE**; adjectif. Qui s'attache aux minuties, qui s'en occupe, & y donne trop d'attention. *Il ne faut pas que les gens qui sont à la tête des affaires soient minutieux. C'est un esprit minutieux.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & la cinquième du féminin très-brève.

Prononcez *minucieux*.

**MINUTIUS**; nom d'un Dieu que les Romains invoquoient dans toutes les petites choses qu'on appelle *minuties*.

**MIOLANS**; petite ville ou place forte de Savoie, dans la vallée de Barcelonette, sur un roc escarpé, vis à-vis du confluent de l'Arche & de l'Isère.

**MI-PARTI, IE**; adjectif. *Bipartitus.* Composé de deux parties égales, mais différentes. *Un habit mi-parti de rouge & de jaune. Une robe mi-partie d'écarlate & de velours noir.*

On dit que *les avis sont mi-partis*; pour dire, qu'il y en a autant d'un côté que de l'autre.

On appelloit autrefois *chambres mi-parties*,

*mi-parties*, les chambres de l'édit, parcequ'elles étoient composées de Juges moitié catholiques, & moitié de la religion prétendue réformée. Ces chambres ont été supprimées sous le règne de Louis XIV.

Voyez au mot CHAMBRE.

MI-PARTIS, se dit en termes de l'art héraldique, de deux écus différens, qui coupés par la moitié & joints ensemble, n'en font qu'un seul. Ceux qui veulent joindre les armoiries de leurs femmes à celles de leurs maisons en usent ainsi : l'écu coupé & parti seulement en une de ses parties, s'appelle aussi *écu mi-parti*.

MIQUELETS; sorte de bandits qui vivent dans les Pyrénées. Ils sont armés de pistolets de ceinture, d'une carabine à rouet, & d'une dague au côté. Les Miquelers sont fort à craindre pour les voyageurs.

Les Espagnols s'en servent comme d'une très-bonne milice pour la guerre des montagnes, parcequ'ils sont accoutumés dès l'enfance à grimper sur les rochers. Mais hors delà ce sont de très-mauvaises troupes.

MIQUELON; petite île du golfe Saint-Laurent que l'Angleterre a cédée à la France par le traité de Versailles de 1763, pour servir d'abri aux pêcheurs françois, à condition que la France ne pourra la fortifier, & qu'elle n'y entretiendra qu'une garnison de 50 hommes pour la police.

MIQUELOT; substantif masculin & terme populaire. Petit garçon qui va en pèlerinage à Saint-Michel, & qui se sert de ce prétexte pour gueuser.

On dit par extension d'un homme qui affecte une mine hypocrite, qu'il fait le miquelot.

Tome XVIII.

MIQUENÈS; ville d'Afrique au Royaume de Fez, à dix-sept lieues, est, de Salé. Elle est fort peuplée, quoiqu'elle n'ait ni bonne eau ni manufacture, mais la Cour y fait sa résidence : à la réserve du palais & des mosquées, il n'y a point d'autres édifices publics. On y garde les esclaves chrétiens, pour lesquels le Roi d'Espagne y entretient un hôpital qui peut contenir cinquante malades. Les Juifs y ont un quartier assez considérable où demeure le chef de leur nation. C'est lui qui impose & paye les garrames auxquels la nation juive du pays est taxée. C'est par lui que l'Empereur entretient un commerce pécunieux & politique avec toutes les nations amies & ennemies.

MIRABEL; petite ville de France, en Quercy, à cinq lieues, nord-nord-est, de Montauban.

MIRABELLE; espèce de petite prune jaunâtre dont la chair est ferme, un peu pâteuse, de la nature de l'abricot, du reste excellente & saine. On confit à Metz une quantité prodigieuse de mirabelles qu'on envoie de toutes parts.

MIRACLE; substantif masculin. *Prodigium*. Effet de la Puissance divine contre l'ordre de la nature.

Les miracles opérés par le ministre de Moïse, & qui sont racontés dans l'ancien testament, sont des preuves de la mission de ce Législateur & de la révélation faite au peuple Juif. Les miracles de JÉSUS-CHRIST, rapportés dans le nouveau testament, ont contribué à faire connoître sa divinité & la vérité de la religion qu'il venoit annoncer. Les Apôtres ont opéré autant & plus de prodiges que JÉSUS-CHRIST même. Ils se servoient du pouvoir que Dieu leur avoit accordé sur la

nature, pour frapper & subjuguier les esprits grossiers que leurs discours n'avoient pu ébranler. Les miracles étoient fréquens & communs dans les premiers temps du Christianisme, parcequ'ils étoient nécessaires pour son établissement.

Saint Augustin en raconte un grand nombre opérés de son temps, dont il parle comme témoin oculaire, ou comme instruit par ceux qui en avoient été témoins. Il assure que dans la seule ville d'Hippone, il s'étoit fait 70 miracles depuis deux ans qu'on avoit bâti une chapelle en l'honneur de Saint Étienne premier martyr. Aujourd'hui que la religion chrétienne est affermie, les miracles sont devenus extrêmement rares.

Il y a sur cette matière deux excès très-fréquens à éviter : l'un est l'aveugle crédulité qui voit dans tout du prodige & qui veut faire servir l'autorité des vrais miracles de preuve de la vérité de tous les miracles indistinctement, sans penser que par cette voie on n'établit point la réalité de ceux-ci, & qu'on énerve la force des autres. Une disposition encore plus dangereuse, est celle des personnes qui cherchent à renverser toute l'autorité des miracles, & qui pensent qu'il n'est point convenable à la sagesse de Dieu d'établir des lois qu'il seroit si souvent obligé de suspendre.

Au reste l'Église, en exigeant notre soumission sur les faits bien avérés, nous donne par sa propre conduite l'exemple de ne pas admettre sans examen tous les faits qui tiennent du prodige. En 1452 les Cordeliers de Rouen furent obligés de faire satisfaction à l'Archevêque de cette ville, pour avoir publié un miracle sans l'approbation de ce Prélat.

MIRACLE, se dit aussi par exagération, & se prend d'ordinaire en bonne part pour exprimer une chose rare, extraordinaire. *C'est un miracle qu'il soit arrivé à bon port.*

MIRACLE, se dit encore de tout ce qui a droit d'exciter l'admiration. *Cette invention est un miracle de génie. Cette Princesse est un miracle de la nature.*

On dit familièrement, en voyant une personne qu'on n'a pas vu depuis long-temps, que *c'est un miracle de la voir.*

Lorsqu'une personne fait quelque chose qu'elle n'a pas coutume de faire, & qui est contre son humeur ou contre son caractère, on dit familièrement, qu'il faut crier *miracle.*

On dit de quelqu'un qui s'est signalé en quelque occasion & qui a paru exceller en quelque action, qu'il y a fait des *miracles.*

On dit adverbiallement & familièrement à *miracle*; pour dire, parfaitement bien. *Elle chante à miracle.*

En parlant d'une personne qui vient mal-à-propos dans quelque occasion, on dit proverbialement, qu'elle vient là comme *diable en miracle.*

On dit aussi proverbialement de quelqu'un, *il vient là comme diable en miracle, ou à miracle*; pour dire, qu'il vient à contre-temps pour lui.

Pour dire qu'une chose est très-aisée, on dit, *cela se peut sans miracle.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne & la troisième très-brève.

MIRACULEUSEMENT; adverbe. *Præter naturam vim.* D'une manière miraculeuse. *Aux noces de Cana l'eau fut miraculeusement chan-*

**MIRE** ; substantif féminin. Marque sur un fusil, sur un canon, laquelle sert de guide à l'œil de celui qui veut s'en servir. *La mire de ce fusil est mal placée.*

On dit, qu'un canonnier prend sa mire ; pour dire, qu'il pointe le canon, prend sa visée pour faire que le coup porte où il veut.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

**MIRE**, bourg de France en Anjou, à quatre lieues, sud-est, de Château-Gontier.

**MIRÉ** ; adjectif masculin, & terme de Chasse qui n'a d'usage qu'en cette phrase, *sanglier miré* ; pour dire, un vieux sanglier dont les défenses sont recourbées en dedans.

**MIRÉ, ÉE** ; participe passif. *Voyez MIRER.*

**MIREBALAIS** ; petit pays de France qui faisoit autrefois partie de l'Anjou, & plus anciennement du Poitou ; il est actuellement compris dans le gouvernement militaire du Saumurais. Les terres y abondent en blés & en pâturages. Mirebeau en est le chef-lieu.

**MIREBEAU** ; ville de France, chef-lieu du Mirebalais, à six lieues, nord-nord-est, de Poitiers. Il y a une Église collégiale, deux Prieurés, des Cordeliers, des Religieuses, &c.

Cette ville qui a été bâtie par Foulques III, Comte d'Anjou, mort en 1040, souffrit un long siège en 1202 pour protéger la Reine d'Angleterre, veuve de Henri II, qui s'y étoit réfugiée pour se dérober à la poursuite d'Artus Comte de Bretagne, son petit-fils.

**MIREBEL** ; bourg de France, dans la Bresse, à deux lieues, nord-est, de Lyon.

**MIRECOURT** ; ville de France en Lorraine, sur la rivière de Madon,

à dix lieues, sud, de Nancy. C'est le siège d'un Bailliage, d'une Maîtrise des Eaux & Forêts, &c. Il s'y fait beaucoup de dentelles communes.

**MIREFLEUR** ; bourg de France en Auvergne, sur l'Allier, entre Issoire & Pont-du-Château.

**MIREMONT** ; ville de France, en Gascogne, dans le Tursan, à trois lieues, sud, d'Aire.

Il y a une autre petite ville de même nom en Auvergne, à huit lieues, ouest, de Riom.

**MIRÉORS** ; vieux mot qui signifioit autrefois miroir.

**MIREPOIX** ; ville épiscopale de France, en Languedoc, sur la rivière de Gers, à seize lieues, sud-sud-est, de Toulouse, sous le 19<sup>e</sup> degré, 26 minutes, 20 secondes de longitude, & le 43<sup>e</sup>, 3 minutes, 50 secondes de latitude. Son Évêché érigé en 1318 par le Pape Jean XXII, est suffragant de Toulouse. L'Église cathédrale est dédiée à Saint Maurice ; son Chapitre a quatre dignités qui sont le Prévôt, le Sacristain, l'Archidiacre & le Précenteur. La Sacristie est à la nomination de l'Évêque ; les autres dignités & les canonicats sont à la nomination alternative de l'Évêque & du Chanoine en semaine. Le Diocèse comprend soixantes Paroisses. Le revenu de l'Évêque est de 24000 livres.

La ville de Mirepoix appartenoit anciennement aux Comtes de Foix. Elle fut une des places d'armes des Albigeois. Ayant été prise en 1209, elle fut donnée pour récompense à Guy I de Levis, Maréchal de l'armée des Croisés, dit depuis le *Maréchal de Mirepoix* ou de la *Foi*, titre qu'il transmit à sa postérité. Cette donation fut confirmée par le Roi Saint Louis.

**MIREVELT** ; (Michel Janfon) Peintre Hollandois , né à Delf en 1588 , & mort dans la même ville en 1641. Il s'est adonné principalement au portrait , genre dans lequel il réussissoit parfaitement , & qui a autant contribué à sa fortune qu'à sa réputation. Il a aussi représenté des sujets d'histoire , des bambochades & des cuisines pleines de gibier , tableaux rares & très-recherchés pour le bon ton de couleur , la finesse & la vérité de la touche.

**MIRER** ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Collineare*. Vifer, regarder attentivement l'endroit où l'on veut que porte le coup d'une arme à feu , d'une arbalète , &c. *Mirer la perdrix.*

Il s'emploie aussi absolument. *Il a beau mirer , jamais il n'atteint le gibier , le but.*

**SE MIRER** , verbe pronominal réfléchi , signifie se regarder dans quelque chose qui rend l'image , qui renvoie la ressemblance des objets qu'on lui présente. *Elle s'est mirée pendant deux heures , & elle n'en est pas mieux coiffée. Mirez-vous dans cette boîte d'or.*

On dit , *on se mireroit dans ce parquet* ; pour dire , qu'il est fort uni & fort luisant. Et *l'on se mire dans cette vaisselle* ; pour dire , qu'elle est très-nette & très-claire.

On dit figurément & familièrement , *se mirer dans ses plumes* ; & cela se dit particulièrement d'une jeune personne qui montre beaucoup de complaisance pour sa parure & pour sa beauté.

La première syllabe est brève , & la seconde longue ou brève. *Voyez VERBE.*

Les temps ou personnes qui se

terminent par un *e* féminin , ont leur pénultième syllabe longue.

**MIRIWEYSS** ; fameux rebelle de Perse , qui en 1722 se souleva contre le Sophi. Il étoit fils de cet Émir qui avoit enlevé la province de Candahar au Sophi lequel en étoit le légitime souverain , & il prenoit le titre de Prince de Candahar. La religion avoit été le prétexte de la révolte de l'Émir : il n'avoit d'autre dessein , disoit-il , que d'obliger le Sophi à embrasser la doctrine de Mahomet , & à abjurer celle d'Ali. Son fils qui commandoit un corps de 12000 hommes , remporta la première victoire sur le Sophi , le 8 Mars 1722 , & s'empara de la ville d'Ispahan. Il s'y montra non-seulement un vainqueur cruel , mais un barbare violeur des traités que les Rois de Perse ont faits avec les Marchands de l'Europe pour la sûreté de leurs personnes & de leurs marchandises. Cette victoire accrédita le rebelle. Il se vit appuyé en 1724 du Mogol & du Turc. Mais les affaires changèrent de face en 1725. La Cour Ottomane ouvrit les yeux sur les desseins de l'usurpateur , retira ses troupes , & commença même d'agir contre lui. Miriweyfs fit face à tout ; il se défendit contre le Turc avec valeur , & remporta sur lui plusieurs avantages. Mais au milieu de ses succès , *Eschrep-Chan* , fils de sa femme , que le rebelle avoit enlevée à son mari légitime , Prince d'une partie de la Province de Candahar , irrité de cette insulte , le tua au mois d'Octobre 1725.

**MIRLILOT** ; *voyez MÉLILOT.*

**MIRMIDON** ; substantif masculin.

On appeloit ainsi chez les anciens les habitans de l'île d'Égine. Les Poètes ont feint qu'ils prirent cette dénomination des fourmis qui furent



changées en hommes à la prière d'Éaque, Roi de cette île : voici l'origine de cette fable : l'île d'Égine ayant été presqu'entièrement dépeuplée par la peste, la réputation d'Éaque y attira de nouveaux habitans de plusieurs contrées de la Grèce, & surtout d'un canton de la Thessalie qu'habitoient les peuples appelés *Mirmidons* ; comme ce mot ressemble au nom que les Grecs donnoient aux fourmis, on avoit imaginé la métamorphose de fourmis en hommes.

**MIRMIDON**, se dit aussi substantivement & familièrement dans notre langue, en parlant de jeunes gens de grande considération & de petite taille. *C'est un plaisant mirmidon.*

Il se dit aussi de quelqu'un qui s'oublie, & qui veut disputer quelque chose à des gens fort au-dessus de lui.

**MIRMILLON** ; substantif masculin. On appelloit ainsi chez les anciens des gladiateurs qui étoient armés d'un bouclier & d'une faux. Ils avoient aussi une figure de poisson sur leur casque.

**MIROB** ; substantif masculin, & terme de relation. C'est chez les Turcs une espèce de niche qu'on aperçoit au fond de chaque mosquée en y entrant. C'est là que l'Iman place très-dévotement la loi du Prophète. Ce mirob est toujours tourné vers la Mecque, comme les Juifs tournent le talmud vers Jérusalem. Quand les Musulmans vont à la prière, avant de se mettre en place, ils font au mirob une profonde révérence ou une gémissement jusqu'en terre, à la manière des Chrétiens, lorsqu'ils passent devant le Saint Sacrement placé dans le fond du Sanctuaire.

**MIROIR** ; substantif masculin. *Spe-*

*culum.* Corps dont la surface représente par réflexion les images des objets qu'on met au devant.

La nature a fourni aux hommes les premiers miroirs. Le crystal des eaux servit leur amour-propre, & c'est sur cette idée qu'ils ont cherché les moyens de multiplier leur image.

Les premiers miroirs artificiels furent de métal. Cicéron en attribue l'invention au premier Esculape. Une preuve plus incontestable de leur antiquité, si notre traduction est bonne, seroit l'endroit de l'Exode, où il est dit qu'on fonda les miroirs des femmes qui servoient à l'entrée du tabernacle, & qu'on en fit un bassin d'airain avec sa base.

Outre l'airain on employa l'étain & le fer bruni ; on en fit depuis qui étoient mêlés d'airain & d'étain. Ceux qui se faisoient à Brindes passèrent long-temps pour les meilleurs de cette dernière espèce ; mais on donna ensuite la préférence à ceux qui étoient faits d'argent ; & ce fut Praxitele, différent du célèbre sculpteur de ce nom, qui les inventa. Il étoit contemporain de Pompée le grand.

Le luxe ne négligea pas d'embellir les miroirs. Il y prodigua l'or, l'argent, les pierreries, & en fit des bijoux d'un grand prix. Sénèque dit qu'on en voyoit dont la valeur surpassoit la dot que le Sénat avoit assignée des deniers publics à la fille de Cneius Scipion. Cette dot fut de 11000 as ; ce qui, selon l'évaluation la plus commune, revient à 550 l. de notre monnoie. On ornoit de miroirs les murs des appartemens ; on en construisoit les plats ou les bassins dans lesquels on servoit les viandes sur la table, & que l'on

appeloit pour cette raison *specillata patina* ; on en revêtoit les tasses & les gobelets , qui multiplioient ainsi l'image des convives.

On ignore le temps auquel les anciens commencèrent à faire des miroirs de verre ; on sait seulement que ce fut des verreries de Sidon que sortirent les premiers miroirs de cette matière. *Voyez GLACE & ÉTAMAGE DES GLACES.*

En terme de Catoptrique , on divise les miroirs en *miroirs plans* , *concaves* , *convexes* , *cylindriques* , &c.

Les *miroirs plans* sont ceux dont la surface est plane , & qu'on appelle ordinairement *miroirs* tout court.

Dans les miroirs plans , les images sont parfaitement semblables & égales aux objets ; mais les parties qui sont placées à droite , y paroissent à gauche & réciproquement. C'est pour cette raison que nous nous croyons gauchers quand nous nous regardons écrire ou faire autre chose dans un miroir.

L'image d'un point quelconque paroît précisément aussi loin du miroir plan par derrière , que le point en est éloigné par-devant. C'est pourquoy si l'on place ce miroir horizontalement à un plafond , par exemple , la personne qui sera sur ses pieds y paroîtra la tête en bas.

Les *miroirs convexes* sont ceux dont la surface est convexe ; cette face est pour l'ordinaire sphérique.

Dans un miroir convexe sphérique , l'image d'un point radieux paroît être le centre & la tangente du miroir sphérique au point d'incidence , mais plus près de la tangente que du centre , ce qui fait que la distance de l'objet à la tangente est plus grande que celle de l'image & par conséquent que l'objet est plus loin du miroir que l'image.

L'image y est d'ailleurs moindre que l'objet , & de là l'usage de ces sortes de miroirs dans la peinture , lorsqu'il s'agit de représenter des objets plus petits qu'au naturel.

Dans un miroir convexe , plus l'objet sera éloigné , plus l'image sera petite.

Les parties de l'objet situées à droite sont représentées à gauche & réciproquement , & les objets perpendiculaires au miroir paroissent sens-dessus-dessous.

Les rayons réfléchis par un miroir convexe divergent plus que s'ils étoient par un miroir plan. C'est pour cela que les myopes voyent dans un miroir convexe les objets éloignés plus distinctement qu'ils ne les verroient à la vue simple. Les rayons réfléchis par un miroir d'une plus petite sphère , divergent plus que s'ils étoient par une sphère plus grande , & par conséquent la lumière doit s'affoiblir davantage & ses effets doivent être moins puissans dans le premier cas que dans le dernier.

Les *miroirs concaves* sont ceux dont la surface est concave : & l'on entend ordinairement des miroirs d'une concavité sphérique.

Les miroirs concaves réfléchissent les rayons qu'ils reçoivent , de manière qu'ils les rapprochent presque toujours les uns des autres , & qu'ils les rendent plus convergens , qu'avant l'incidence ; & ces rayons sont d'autant plus convergens , que le miroir est portion d'une plus petite sphère.

On a trouvé par le calcul , que dans un miroir sphérique concave , dont la largeur comprend un angle de 6 degrés , les rayons parallèles se rencontrent après la réflexion dans une portion de l'axe moindre que

$\frac{1}{1457}$  du rayon ; que si la largeur du miroir concave est de 6 degrés, 9 degrés, 15 degrés, 18 degrés, la partie de l'axe où les rayons parallèles se rencontreront après la réflexion, est moindre que  $\frac{1}{36}$ ,  $\frac{1}{60}$ ,  $\frac{1}{29}$ ,  $\frac{1}{36}$ , du rayon, & c'est sur ce principe qu'on construit les miroirs ardents.

Car puisque les rayons répandus sur toute la surface du miroir concave sont resserrés par la réflexion dans un très-petit espace, il faut par conséquent que la lumière & la chaleur des rayons parallèles y augmentent considérablement ; c'est-à-dire en raison doublée de celle de la largeur du miroir, & de celle du diamètre du cercle où les rayons sont rassemblés ; & les rayons du soleil qui tombent sur la terre, devant d'ailleurs être censés parallèles, on ne doit donc pas s'étonner que les miroirs concaves brûlent avec tant de violence.

Un corps lumineux étant placé au foyer ou point du milieu d'un miroir concave, les rayons deviendront parallèles après la réflexion, ce qui fournit les moyens de projeter une lumière très-forte à une grande distance, en mettant, par exemple, une bougie allumée au foyer d'un miroir concave ; il s'ensuit encore de là que si les rayons qui sont renvoyés par le miroir concave sont reçus par un autre miroir concave, ils concourront de nouveau dans le foyer de celui-ci, & ils y brûleront. Zahnius fait mention d'une expérience pareille faite à Vienne : on plaça deux miroirs concaves, l'un de six, l'autre de trois pieds de diamètre, à environ vingt-quatre pieds l'un de l'autre ; on mit un charbon rouge au foyer de l'un & une meche avec une amorce au foyer de l'autre,

& les rayons qui partirent du charbon allumèrent la meche.

Si l'on met un corps lumineux dans le centre du miroir, tous les rayons se réfléchissent sur eux-mêmes. Ainsi l'œil étant placé au centre d'un miroir concave, il ne verra rien autre que lui-même confusément & dans tout le miroir.

Les objets placés entre le foyer du miroir concave & le miroir, paroissent dans ce miroir d'une grandeur énorme : & en effet l'image est d'autant plus grande dans le miroir concave, qu'elle est plus petite dans le convexe.

Dans un miroir convexe, l'image d'un objet éloigné paroitra plus proche du centre que celle d'un objet plus voisin ; & par conséquent dans un miroir concave l'image d'un objet éloigné du miroir paroitra plus éloignée que celle d'un objet plus voisin, pourvu cependant que la distance du sommet au centre soit moindre que le quart du diamètre. Dans un miroir convexe, l'image d'un objet éloigné est moindre que celle d'un objet voisin, & par conséquent dans un *miroir concave* l'image d'un objet placé entre le foyer & le miroir, doit paroître d'autant plus grand que l'objet est plus près du foyer.

Ainsi l'image d'un objet qui s'éloigne continuellement du miroir concave, doit devenir de plus en plus grande, pourvu que l'objet ne s'éloigne point jusque derrière le foyer, où elle deviendrait confuse, & de même l'objet s'approchant, l'image diminuera de plus en plus.

Plus la sphère, dont un miroir convexe est un segment, est petite, plus l'image l'est aussi ; & par conséquent plus celle dont un miroir concave est le segment sera petite, plus

## MIR

plus l'image sera grande. D'où il s'ensuit que les miroirs concaves qui sont segmens de très-petites sphères, peuvent servir de microscopes.

Si on place un objet entre un miroir concave & son foyer, son image paroîtra derrière le miroir & dans sa situation naturelle, excepté que ce qui est à droite paroîtra à gauche & réciproquement.

Lorsque l'objet est au foyer ou proche du foyer, alors l'image est très-souvent confuse, à cause que les rayons réfléchis par le miroir étant parallèles, entrent dans l'œil avec trop peu de divergence; & quand l'objet est placé entre le foyer & le centre, il faut que l'œil soit placé au-delà du centre & assez loin du point de concours des rayons, pour que l'image puisse être vue distinctement, car sans cela on la verra très-confuse. D'où il s'ensuit que les images renversées des objets placés au-delà du centre d'un miroir concave, seront réfléchies directes par un miroir, & pourront être reçues en cet état sur un papier placé entre le centre & le foyer, surtout si la chambre est obscure; que si l'objet est plus éloigné du centre que ne l'est le foyer, l'image sera en ce cas moindre que l'objet. Sur ce principe on peut représenter diverses apparences extraordinaires au moyen des miroirs concaves, surtout ceux qui sont segmens de grandes sphères, & qui peuvent réfléchir des objets entiers. Ainsi un homme qui fera le moulinet avec son épée au-devant d'un miroir concave, en verra un autre venir à lui dans le même mouvement, & la tête de cette image sortant de ce miroir, s'il se met en attitude de la lui couper avec son épée réelle; l'é-

Tome XVIII.

## MIR

153

pée imaginaire paroîtra alors lui couper sa propre tête. S'il tend sa main à l'image, l'autre main s'avancera vers la sienne & viendra la rencontrer en plein air & à une grande distance du miroir.

Les miroirs cylindriques, paraboliques & elliptiques, sont ceux qui se terminent par des surfaces cylindriques, paraboliques & sphéroïdes.

Les dimensions des objets qu'on place en long devant les miroirs cylindriques n'y changent pas beaucoup; les figures de ceux qu'on y place en large y sont fort altérées, & leurs dimensions y diminuent d'autant plus qu'ils sont plus éloignés du miroir, ce qui les rend très difformes.

La raison de cela est que les miroirs cylindriques sont plans dans le sens de leur longueur, & convexes dans le sens de leur largeur: de sorte qu'ils doivent représenter à peu près au naturel celle des dimensions de l'objet qui est placée en long, c'est-à-dire, qui se trouve dans un plan passant par leur axe; au contraire, la dimension placée en large, c'est-à-dire parallèlement à un des diamètres du cylindre, doit paroître beaucoup plus petite qu'elle n'est en effet.

Si le plan de réflexion coupe le miroir cylindrique par l'axe, la réflexion se fera alors de la même manière que dans un miroir plan; s'il le coupe parallèlement à la base, la réflexion se fera alors comme dans un miroir sphérique: si enfin elle le coupe obliquement, ou si elle est oblique à la base, la réflexion se fera dans ce dernier cas comme dans un miroir elliptique.

Si on présente au soleil un miroir cylindrique creux, on verra les rayons se réfléchir, non dans un foyer, mais dans une ligne lumineuse pa-

V

rallèle à l'axe & à une distance un peu moindre que le quart du diamètre.

Les propriétés des miroirs coniques & pyramidaux sont assez analogues à celles des miroirs cylindriques, & l'on en déduit la méthode de tracer des anamorphoses, c'est-à-dire des figures difformes sur un plan, lesquelles paroissent belles & bien proportionnées, lorsqu'elles sont vues dans un miroir cylindrique.

Quant aux miroirs elliptiques, paraboliques, on n'en fait guère que les propriétés suivantes :

1°. Si un rayon tombe sur un miroir elliptique en partant d'un des foyers, il le réfléchit à l'autre foyer : de façon qu'en mettant à l'un des foyers une bougie allumée, la lumière doit se rassembler à l'autre.

Si le miroir est parabolique, les rayons qui partent de son foyer & qui tombent sur la surface du miroir, sont réfléchis parallèlement à l'axe ; & réciproquement les rayons qui viennent parallèlement à l'axe tomber sur la surface du miroir, comme ceux du soleil, sont tous réfléchis au foyer.

2°. Comme tous les rayons que ces miroirs réfléchissent doivent se rassembler en un même point, ils doivent être par cette raison les meilleurs miroirs ardents, au moins si l'on considère la chose mathématiquement ; cependant les miroirs sphériques sont pour le moins aussi bons.

3°. Comme le son se réfléchit suivant les mêmes loix que la lumière, il s'ensuit qu'une figure elliptique ou parabolique est la meilleure qu'on puisse donner aux voûtes d'un bâtiment pour le rendre sonore. C'est sur ce principe qu'est

fondée la construction de ces sortes de cabinets appelés *cabinets secrets*, dont la voûte est en forme d'ellipse ; car si une personne parle tout bas au foyer de cette ellipse, elle sera entendue par une autre personne qui aura l'oreille à l'autre foyer, sans que ceux qui sont répandus dans le cabinet entendent rien. De même si la voûte a une forme parabolique, & qu'une personne soit placée au foyer de cette voûte, elle entendra facilement tout ce qu'on dira très-bas dans la chambre, & ceux qui y sont entendront réciproquement ce qu'elle dira fort bas.

On appelle *miroir ardent*, une sorte de miroir, soit de verre, soit de métal, qui, étant exposé au soleil, en rassemble tellement les rayons dans un point appelé *le foyer*, qu'il brûle presque en un moment tout ce qui lui est présenté.

Voici les effets du miroir ardent de l'Académie des Sciences, publiés par le Journal des Savans en 1679. Le bois vert y prend feu dans l'instant ; une pièce de quinze sous est trouée en 24 secondes, & un petit morceau de laiton en  $\frac{6}{10}$  de seconde ; une morceau de carreau d'une chambre s'y vitrifie en 45 secondes ; l'acier est troué en  $\frac{2}{10}$  de seconde ; la pierre à fusil s'y vitrifie en une minute, & un morceau de ciment en 52 secondes.

Ce miroir a environ 36 pouces de largeur ; son foyer occupe un espace rond dont le diamètre est à peu près égal à celui d'un demi-louis, & il est éloigné du centre d'environ un pied & demi.

On avoit jusqu'ici imaginé deux manières de faire les miroirs ardents métalliques : 1°. on se servoit pour cela d'un alliage de cuivre, d'étain & d'arsenic ; on faisoit fondre ces

substances, ensuite de quoi on creusoit la masse fondue pour la rendre concave, & quand elle avoit été suffisamment creusée, on lui donnoit le poli. Ces miroirs ardents réfléchissent très-bien les rayons du soleil, mais ils ont l'inconvénient d'être fort couteux, très-pesans & difficiles à remuer; d'ailleurs il n'est point aisé de les fondre parfaitement, on ne peut leur donner telle grandeur que l'on voudroit, ni leur faire prendre exactement une courbure donnée.

2°. M. Gartner avoit imaginé un moyen qui remédioit à une partie de ces inconvénients; il faisoit des miroirs de bois qu'il couvroit de feuilles d'or, ou qu'il doroit à l'ordinaire; il est vrai que par là il les rendoit beaucoup plus légers, mais la dorure se gâtoit facilement par les étincelles, les éclats & les matières fondues qui partent des substances que l'on expose au foyer d'un pareil miroir ardent.

M. Hæfen a tâché de remédier à tous ces défauts: pour cet effet il commence par assembler plusieurs pièces de bois solides & épaisses, qui, en se joignant bien exactement, forment un parquet parabolique, ou qui a la concavité que le miroir doit avoir; il recouvre cette partie concave avec des lames de cuivre jaune qui s'y adaptent parfaitement; ces lames se joignent si exactement les unes les autres, que l'on a de la peine à appercevoir leur jonction: on polit ensuite ces lames avec le plus grand soin. Lorsque le miroir ardent a été ainsi préparé, on le fixe par le moyen de deux vis de fer sur deux bras de bois qui portent sur un pivot où ils tournent; le tout est soutenu sur un trépied dont chaque pied est porté sur une rou-

lette, de manière qu'un seul homme suffit pour donner au miroir telle position que l'on souhaite. Outre la légèreté, ces miroirs ne sont point sujets à être endommagés par les matières qui peuvent y tomber. Un arc de fer flexible est assujéti à deux des extrémités d'un des diamètres du miroir; il est destiné à présenter les objets que l'on veut exposer au feu solaire: au moyen de deux écrous on peut à volonté éloigner & rapprocher les objets du foyer. Au milieu de cet arc est une ouverture ovale aux deux côtés de laquelle sont deux fourchettes sur lesquelles on appuie les objets que l'on veut mettre en expérience, & que l'on assujétit par de petites plaques mobiles de fer-blanc.

En 1755, M. Hæfen avoit fait quatre miroirs ardents de cette espèce qu'il fit annoncer aux curieux. Le premier de ces miroirs avoit neuf pieds & demi de diamètre; sa plus grande concavité ou courbure avoit seize pouces; la distance du foyer étoit de quatre pieds. Le second avoit environ six pieds & demi de diamètre; la distance du foyer étoit de trois pieds. Le troisième avoit cinq pieds trois pouces de diamètre; le foyer étoit à vingt-deux pouces. Enfin le quatrième avoit quatre pieds deux pouces de diamètre, sept pouces de concavité, & le foyer étoit à vingt-un pouces.

Les foyers de tous ces miroirs ardents n'avoient point au-delà d'un demi-pouce de diamètre; ce qui fait voir qu'ils étoient très-propres à rapprocher les rayons du soleil. Le docteur Chrétien Gothold Hoffman a fait un grand nombre d'expériences avec le troisième de ces miroirs, c'est-à-dire, avec celui qui avoit cinq pieds trois pouces de

diamètre , dix pouces de concavité , & dont la distance du foyer étoit de vingt-deux pouces : par son moyen il est parvenu à vitrifier les substances les plus réfractaires.

En trois secondes , un morceau d'amiante se réduisit en un verre jaune & verdâtre : en une seconde , du talc blanc fut réduit en verre noir.

Un morceau de spath calcaire feuilleté entra en fusion au bout d'une minute. La même chose arriva en une demi-seconde à des cristaux gypseux. En un mot toutes les terres & les pierres subirent la vitrification , les unes plutôt , les autres plus tard. La craie fut de tous les corps celui qui résista le plus long-temps à la chaleur du miroir ardent.

On appelle *miroirs de toilette* , des miroirs de moyenne grandeur , plus haut que larges ; les plus grands n'excèdent guère dix-huit ou vingt pouces. Et l'on appelle *miroirs de poche* ; de très-petits miroirs , le plus souvent de figure ovale , enfermés dans des boîtes d'or , d'argent , d'écaille de tortue ou de chagrin , diversement enrichies de piqûres de clous d'or , ou même de pierreries.

On dit figurément , que *les yeux sont le miroir de l'ame* ; pour dire , que les diverses affections de l'ame se manifestent dans les yeux.

On disoit aussi figurément autrefois , *c'est un miroir de vertu* , un *miroir de patience* ; pour dire , un exemple de vertu , de patience ; mais cette façon de parler n'est plus usitée.

**MIROIR** , se dit en termes de Marine , d'un cadre ou cartouche de menuiserie placé à l'arrière du vaisseau , & chargé des armes du Roi , &

quelquefois de la figure qui donne son nom au vaisseau. On l'appelle aussi *fronton*.

**MIROIR** , se dit aussi en termes d'architecture , des ornemens en ovale qui se taillent dans les moulures , creuses , & sont quelquefois remplis de fleurons.

Les ouvriers de bâtimens appellent encore *miroir* , une cavité causée par un éclat dans le parement d'une pierre quand on la taille.

**MIROIR** , se dit en termes d'Eaux & Forêts , des places entaillées sur la tige d'un arbre , & marquées avec le martaau.

Les chamoiseurs appellent *miroirs* , les endroits d'une peau de chagrin qui se rencontrent vides & unis , & où le grain n'est pas formé.

**MIROIR** , se dit en termes de metteurs en œuvre , d'un espace uni réservé au milieu du fond d'une pièce quelconque.

On appelle *œufs au miroir* , des œufs qu'on fait cuire sur un plat enduit de beurre sans les brouiller.

La première syllabe est brève , & la seconde longue.

**MIROITÉ** , ÉÉ ; adjectif & terme de Manège. Il se dit des chevaux dont le poil véritablement bai , présente des marques plus brunes ou plus claires qui rendent sa croupe en quelque façon pommelée , & qui la différencient en partie du fond général de la robe. *Un cheval bai miroité*. On dit aussi , *bai à miroir*.

**MIROITERIE** ; substantif féminin.

Profession de miroitier ou commerce de miroirs. *Voy. MIROITIER*.

**MIROITIER** ; substantif masculin.

Marchand qui accommode & qui vend des miroirs , des lunettes , &c.

Les miroitiers de Paris compo-

sent une Communauté d'autant plus considérable, qu'elle a été grossie en divers temps par l'union de deux autres Communautés, de celle des Bimbelotiers avant le règne de Henri III, & de celle des Doreurs sur cuir vers le milieu du règne de Louis XIV.

Les statuts des Bimbelotiers furent confondus avec ceux des Miroitiers-Lunetiers, lors de leur renouvellement & de leur confirmation, par lettres patentes de Henri III du mois d'Août 1581; mais ceux des Doreurs sur cuir qui leur avoient été donnés en 1594, subsistent toujours, & ils servent conjointement avec ceux des Miroitiers-Lunetiers-Bimbelotiers, pour la police de cette triple Communauté, à la réserve que le nombre des huit Jurés est réduit à quatre qui se choisissent également entre les Maîtres des Communautés réunies.

Les statuts des Miroitiers du mois d'Août 1581, consistent en 24 articles, partie concernant la miroiterie & luneterie, & partie la bimbeloterie.

Il y a quatre Jurés dont l'élection de deux se fait tous les ans, en sorte qu'ils restent chacun deux années en charge. Ce sont eux qui gouvernent la Communauté, donnent les chefs-d'œuvre, &c.

Les ouvrages permis aux Maîtres de la Communauté, à l'exclusion de tous autres, sont des miroirs d'acier, & de tous autres métaux, comme aussi des miroirs de verre, de crystal & de crystalin, avec leurs montures, bordures, couvertures & enrichissemens, des boutons pareillement de verre & de crystal; des besicles & lunettes de toutes sortes, montées en cuivre, corne & écaille de tortue, les unes

& les autres de crystal de roche, de crystalin ou de simple verre; enfin tout ce qu'on peut appeler ouvrage de bimbeloterie d'étain mêlé d'aloi, comme boutons, sonnettes, annelets, aiguilles, & autres petits jouets d'enfans, qu'ils nomment leur ménage & leur chapelle, même des façons d'étain servant à mettre vin & eau, cuillers, salières, & autres légères bagatelles d'étain de petits poids, & à charge que les salières entr'autres ne seront hautes que d'un demi-doigt, & ne pourront peser qu'une livre & demie la douzaine.

L'apprentissage du métier de miroitier est de cinq années entières, après lesquelles l'apprenti peut demander chef-d'œuvre, suivant la partie du métier qu'il a choisie & apprise.

Les veuves ont droit de tenir boutique ouverte, & d'y faire travailler par des compagnons & apprentis. On compte dans cette Communauté environ cent-cinquante Maîtres.

**MIROM**; rivière d'Afrique, au Royaume d'Alger. Elle a sa source dans les montagnes, coule entre les provinces de Tenezza & de Gezaira, & va se perdre dans la Méditerranée, auprès du village de Mirroma.

**MIROTON**; substantif masculin. Nom d'un mets composé de tranches de viandes déjà cuites avec divers assaisonnemens.

**MIRRE**; substantif féminin. Poids dont on se sert à Venise pour peser les huiles: il est de trente livres, poids subtil de cette ville, qui est de 34 par cent plus foible que celui de Marseille.

**MIRTILLE**; voyez AIRELLE.

**MIRZA**; substantif masculin. C'est



chez les Tartares un titre de dignité qui signifie  *fils de Prince*  ; on ne l'accorde qu'aux personnes d'une race noble & très ancienne. Les filles d'un Mirza ne peuvent épouser que des Mirzas ; mais les Princes peuvent épouser des Esclaves , & leurs fils ont le titre de  *Mirza* . L'aîné des Mirzas est Chef de sa Tribu , & en cette qualité il perçoit la dixme du bétail de cette Tribu , & du butin qu'elle peut faire à la guerre. Les Mirzas ne sont considérables au Kan qui gouverne , qu'à proportion que leurs Hordes ou Tribus sont nombreuses , & les Kans ne sont redoutables à leurs voisins , qu'autant qu'ils ont beaucoup de ces Tribus sous leur obéissance.

**MIS , ISE ;** participe passif.  *Voyez METTRE.*

On dit familièrement ,  *user de main-mise*  ; pour dire ,  *user de voie de fait , frapper , mettre la main sur quelqu'un.*

En termes de Palais , on appelle  *acte de mis*  , une espèce de procès-verbal qui est fait pour constater qu'une pièce ou production a été mise au greffe , ou que le dossier ou sac contenant les pièces d'une cause , a été mis sur le Bureau. On donne aussi ce nom à l'acte par lequel on signifie à la partie adverse , que cette remise a été faite.

**MISAINÉ ;** substantif féminin & terme de Marine. On appelle ainsi le mâât qui est entre le beaupré & le grand mâât d'un vaisseau.  *Le mâât de misaine.*  Voyez **MÂT**.

Quand on dit simplement la  *misaine*  , on entend la voile du mâât de misaine.

**MISANTHROPE ;** substantif masculin.  *Hominum osor.*  Celui qui hait les hommes. Il se dit principalement d'un homme bourru , chagrin ,

& qui semble être ennemi de la société.  *On a de Molière une excellente comédie intitulée le misanthrope. Cet homme est un vrai misanthrope. Le misanthrope recherche les lieux écartés , le silence & la solitude.*

**MISANTHROPIE ;** substantif féminin. Dégout & aversion pour les hommes & pour la société.  *La misanthropie est un symptôme de mélancolie.*

La première syllabe est brève , la seconde moyenne , la troisième brève , & la quatrième longue.

On prononce  *misanthropie.*

**MISCELLANÉE ;** substantif masculin. Mot formé du latin , qui se dit d'un recueil de différents ouvrages de science , de littérature , qui n'ont quelquefois aucun rapport entre eux.

**MISCHIO ;** substantif masculin. Nom que les Italiens donnent à un marbre mélangé de différentes couleurs , & qui semble formé par l'assemblage de plusieurs fragmens de marbre qui se sont , pour ainsi dire , collés pour ne faire qu'une même masse. On en trouve près de Véronne une espèce qui est d'un rouge pourpre , mêlé de taches & de veines blanches & jaunes.

**MISCIBLE ;** adjectif des deux genres. Qui a la propriété de se mêler avec quelque chose.  *On ne connoît aucun corps qui soit miscible avec tous les autres. L'eau n'est point miscible avec l'huile.*

**MISCIBILITÉ ;** substantif féminin & terme didactique. Propriété par laquelle un corps peut contracter une union , une combinaison réelle avec un autre.  *La miscibilité est une propriété relative qui ne réside absolument dans aucune substance connue.*

**MISE ;** substantif féminin.  *Expensum.*  L'emploi de l'argent qu'on a reçu ,

qu'on a dépensé, & l'état que l'on en dresse dans un compte. Il n'est plus guère usité dans cette acception; & au lieu de dire, par exemple, comme autrefois, *chapitre de mise, la mise excède la recette*, &c. on dit, *chapitre de dépense, la dépense excède la recette*, &c.

MISE, se dit aussi de ce qu'on met soit au jeu, soit dans une société de commerce. *Il a retiré sa mise. Sa mise étoit de mille écus.*

MISE, se dit encore de ce qu'on met à une enchère. *Sa mise excède la vôtre.*

MISE, signifie aussi enchère. *La mise de cette terre est à dix mille écus.*

Dans quelques coutumes on appelle *mise en possession*, une formalité requise pour la validité d'une acquisition. Et *mise de fait*, une espèce de prise de possession de l'immeuble dont on est nouvellement propriétaire, ou sur lequel on prétend acquérir hypothèque.

La mise de fait est un des trois moyens indiqués par la coutume d'Arrois, & par plusieurs autres coutumes voisines, pour acquérir droit réel sur un héritage. Dans ces coutumes on ne connoît point d'hypothèque tacite ni d'hypothèque générale; de là vient que l'on compare la mise de fait au gage prétorien.

MISE, se dit aussi du débit, du cours de certaines marchandises, & particulièrement de la monnoie. *Ce damas n'est plus de mise. Cette étoffe est encore de mise. C'est une monnoie de mise, un argent de mise. Il vouloit me payer en espèces qui ne sont plus de mise.*

On dit figurément & familièrement, qu'une personne est de mise; pour dire, qu'elle est bien faite,

qu'elle a de l'esprit, qu'elle est propre au commerce du monde.

On dit aussi figurément & familièrement, qu'une raison, qu'une excuse n'est pas de mise; pour dire, qu'une raison n'est pas valable, qu'une excuse n'est pas recevable.

MISE, se dit en termes de Tailleurs, d'un morceau de fer qu'on soude sur un autre pour le rendre plus fort.

MISE, se dit en termes de rivière, d'une certaine quantité de buches retenues par deux liens nommés *rouettes*, & dont fix forment la branche d'un train.

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

MISENUM; nom d'une ancienne ville d'Italie, qui étoit située sur la côte de la Campanie, près d'un promontoire de même nom, qu'on appelle encore aujourd'hui *Capo di Miseno*.

MISÉRABLE; adjectif des deux genres. *Miser*. Malheureux, qui est dans la misère, dans la souffrance. *Ce sont des gens si misérables, qu'ils manquent de pain la plupart du temps. Il étoit dans l'état le plus misérable. Il méritoit alors une vie bien misérable.*

On dit de quelqu'un, qu'il a fait une fin misérable; pour dire, qu'il est mort dans la misère après avoir vécu dans l'abondance, ou qu'il a fait une fin indigne d'un chrétien & d'un honnête homme.

MISÉRABLE, signifie aussi méchant. *Il falloit qu'il fût bien misérable pour inventer de pareilles calomnies.*

MISÉRABLE, signifie encore qui est mauvais dans son genre. *Il n'emploie que des moyens misérables. C'est un peintre misérable. Une harangue misérable.*

MISÉRABLE, s'emploie aussi comme

terme de mépris. *Il ne faut pas qu'un misérable aventurier vous en impose. Il n'a qu'un misérable cabriolet pour tout équipage.*

**MISÉRABLE**, se dit aussi substantivement, & signifie ordinairement celui qui est dans la misère. *On doit du secours aux misérables. C'est un misérable digne de pitié.*

On dit aussi par injure, *c'est un misérable, ce n'est qu'un misérable*; pour dire, c'est un homme de néant, ou c'est un très-malhonnête homme. Et l'on dit d'une femme décriée pour sa mauvaise conduite, *que c'est une femme misérable.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième moyenne, & la quatrième très-brève.

Ce mot employé comme adjectif, peut précéder ou suivre le substantif auquel il se rapporte: ainsi l'on dira, *une misérable vie* ou *une vie misérable.*

**MISÉRABLEMENT**; adverbe. *Misérè.* D'une manière misérable. *Ces pauvres gens vivent misérablement. C'est un scélérat qui finira misérablement. Cet acteur chante misérablement.*

**MISÉRABLETÉ**; vieux mot qui signifioit autrefois misère.

**MISERAY**; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Augustin, en Berry, dans la Chârellenie de Buzançois. Elle est en commende & vaut au titulaire environ 2500 livres de rente.

**MISÈRE**; substantif féminin. *Miseria.* État malheureux, infortune, grande pauvreté, défaut des choses nécessaires à la subsistance des personnes dont il est question. *Il est aujourd'hui dans la plus grande misère. Il n'est mort que de misère. Ce naufrage a causé sa misère, La misère avilit l'ame.*

**MISÈRE**, signifie aussi peine; difficulté, incommodité. *C'est une grande misère que d'avoir affaire aux gens de chicane.*

**MISÈRE**, s'emploie encore pour exprimer la foiblesse & l'imperfection de l'homme. *Les richesses & les honneurs ne sont que misère & vanité.*

Figurément & familièrement on appelle *collier de misère*, un travail assidu auquel on s'engage, ou que l'on recommence après l'avoir quitté quelque temps. *Après les vacances les écoliers reprennent le collier de misère.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

**MISÉRÉRÉ**; substantif masculin. Il se dit de l'espace de temps qu'il faudroit pour réciter le psaume cinquantième. *Il sera ici dans un miséréré.*

**MISÉRÉRÉ**, se dit aussi en termes de Médecine, d'une sorte de colique très-violente & très-dangereuse, dans laquelle on rend les excréments par la bouche, & qui exige de prompts secours. On l'appelle autrement *passion iliaque*. Voyez **ILIAQUE**.

**MISÉRICORDE**; substantif féminin. *Misericordia.* Vertu qui porte à avoir compassion des misères d'autrui & à les soulager, *C'est une œuvre de miséricorde que de visiter les affligés. Un homme qui n'a point de miséricorde.*

On dit, *la miséricorde de Dieu, la miséricorde divine*; pour dire, la bonté par laquelle Dieu fait grâce aux hommes, aux pécheurs. *Implorer la miséricorde divine.*

**MISÉRICORDE**, signifie aussi la grâce, le pardon accordé à ceux qui pourroient

roient être punis. *Le Prince lui fit miséricorde.*

En ce sens le Prince dit dans les lettres d'abolition ou de rémission, *présérant miséricorde à justice.*

On dit proverbialement, à tout péché *miséricorde*; pour dire, qu'il n'y a rien dont on ne puisse espérer le pardon, quand on le demande véritablement, & qu'on se repent de sa faute. Et cela se dit tant des offenses commises contre Dieu, que de celles qui regardent les hommes. On le dit aussi à ceux qu'on veut porter à pardonner.

On dit, *être à la miséricorde d'une personne*; pour dire, dépendre absolument d'elle. Et *se mettre, s'abandonner à la miséricorde de quelqu'un*; pour dire, se remettre, s'abandonner à sa merci, à sa discrétion. *Il se remit à la miséricorde du Général.*

On dit quelquefois par exclamation & pour marquer une extrême surprise, *miséricorde!* Et l'on crie, à l'aide, *miséricorde*, quand on est battu, outragé, & qu'on demande du secours.

On dit aussi familièrement de quelqu'un qui souffre de grandes douleurs & qui pousse de grands cris, qu'il crie *miséricorde*.

On appelle *Religieuses de Notre-Dame de la Miséricorde*, des Religieuses instituées à Aix en Provence le 12 Août 1695 par le Père Yvan de l'Oratoire. Ces Religieuses suivent la règle de St. Augustin, & de nouvelles constitutions qui leur ont été données. Outre les trois vœux ordinaires, elles en font un quatrième, de ne refuser jamais leur suffrage à une fille pour la seule insuffisance de la dot. Leur institut les oblige pour remplir ce vœu, de s'occuper du travail des mains. Cet

*Tome XVIII.*

institut est d'ailleurs fort doux; tout leur office consiste dans le petit Office de la Vierge. Il a été approuvé par deux brefs différens d'Urbain VIII & d'Innocent X. Ces Religieuses ont un établissement à Paris dans le Fauxbourg Saint-Germain.

**MISÉRICORDE**, se dit en termes de mythologie, d'une Divinité des anciens. Elle avoit dans Athènes & dans Rome un temple qui servoit d'asyle aux criminels & aux malheureux qui s'y réfugioient. Les Héraclides trouvèrent leur salut dans le temple de la Miséricorde, lorsqu'Euristhée les poursuivit après la mort d'Hercule.

**MISÉRICORDE**, est aussi le nom d'une petite saillie de bois attachée sous le siège d'un stalle, & sur laquelle on est en quelque manière assis lorsque le siège est levé. Sans cette saillie le clergé seroit presque continuellement debout.

**MISÉRICORDE**, se dit chez les Chartreux de l'endroit de leur couvent destiné à mettre les habits.

Dans quelques monastères, on appelloit autrefois *miséricorde*, une portion de vin plus grande qu'à l'ordinaire.

**MISÉRICORDIEUSEMENT**; ad-  
verbe. *Misericorditer*. Avec miséricorde. *Dieu traite miséricordieusement le pécheur qui se repent de ses fautes.*

**MISÉRICORDIEUX**, EUSE; ad-  
jectif. *Misericors*. Qui a de la miséricorde, qui est enclin à faire miséricorde. *Dieu est clément & miséricordieux. Jesus-Christ recommande à ses Apôtres d'être miséricordieux.*

**MISEUR**; vieux mot qui signifioit autrefois arbitre.

**MISITRA**; ville de Turquie, dans la Morée, située où fut jadis la célèbre

X

ville de Sparte ou Lacédémone, à 37 lieues, sud-est, de Lepante, & à 40, sud-ouest, d'Athènes. On divise Misitra en quatre parties, qui sont le château, la ville & deux fauxbourgs, dont l'un se nomme *Mefokorion*, & l'autre *Énokorion*. On y voit quelques restes d'antiquité.

A une portée de mousquet de l'*Énokorion*, on découvre au nord une colline où sont des vignobles qui produisent le meilleur vin de la Morée. C'est le même terroir où Ulysse planta lui-même une vigne, lorsqu'il alla chercher Pénélope à Lacédémone.

Mahomet II a établi à Misitra un Bey, un Aga, un Vaivode & quatre Gérontes. Le Bey est Gouverneur de la Zaconie, & indépendant du Bacha de la Morée. L'Aga commande la milice du pays. Le Vaivode est comme un Prévôt de Maréchaussée. Ces trois charges sont exercées par des Turcs. Celles des Gérontes sont possédées par des Chrétiens d'entre les meilleures familles grecques de Misitra. Ils sont l'assière & la levée du tribut pour les mâles, qu'on paye au Sultan. Les femmes, les Caloyers & les Papas ne payent rien. Ce tribut est de quatre piastres & demie par tête dès le moment de la naissance; oppression particulière à la Zaconie, & mauvaise en bonne politique: aussi l'argent est si rare dans le pays que le peuple n'y vit que par échange de ses denrées. Le reste du trafic se fait par les mains des Juifs, qui composent la plus grande partie des habitans: ils ont à Misitra trois synagogues. Les Caloyeres ou les filles consacrées à la Panagia y possèdent un monastère bien bâti.

Enfin Misitra n'est plus recom-

mandable que par ses filles grecques qui sont jolies, & par ses chiens qui sont excellens, c'est tout ce qu'elle a conservé de l'ancienne Sparte.

MISLA; substantif masculin & terme de relation. C'est une boisson que font les Indiens sauvages qui habitent la terre ferme de l'Amérique, vers l'Isthme de Panama. Il y a deux sortes de Misla; la première se fait avec le fruit des platanes fraîchement cueilli: on le fait rôtir dans sa gousse, & on l'écrase dans une gourde; après en avoir ôté la pelure, on mêle le jus qui en sort avec une certaine quantité d'eau. Le Misla de la seconde espèce se fait avec le fruit du platane séché, & dont on a formé une espèce de gâteau: pour cet effet on cueille ce fruit dans sa maturité, & on le fait sécher à petit feu sur un gril de bois, & l'on en fait des gâteaux qui servent de pain aux Indiens.

MISLINITZ; petite ville de Pologne, dans le Palatinat de Cracovie, entre deux montagnes, à quatre lieues, sud, de Cracovie.

MISNA ou MISCHNA, ou MISNE; substantif féminin. C'est le code du Droit civil & ecclésiastique des Juifs, & qui contient le recueil de leurs rits & de leurs lois orales.

Cet ouvrage est divisé en six parties. La première roule sur la distinction des semences dans un champ, les arbres, les fruits, les décimes, &c. La seconde règle la manière d'observer les fêtes. La troisième traite des femmes & des causes matrimoniales. La quatrième qui a pour titre *les pertes*, regarde les procès qui naissent dans le commerce, & les procédures qu'on y doit suivre. On y parle aussi du culte

*étranger* ou de *l'idolâtrie*, parce-  
qu'elle fournit beaucoup de ma-  
tières aux jugemens. La cinquième  
regarde les oblations, les sacrifices,  
& toutes les choses qui peuvent y  
avoir quelque rapport. La sixième  
a pour objet les diverses sortes de  
purifications.

Juda le Saint est reconnu pour  
l'auteur & le compilateur de la  
Misne. Il est le chef & le principal  
des Docteurs que les Juifs appel-  
lent *Thanâites*, ou conservateurs  
de la tradition. Ils succédèrent aux  
chefs de la grande synagogue, à la  
tête desquels étoient Zorobabel ou  
Malachie. On donne pour chef aux  
Thanâites le fameux Esdras qui re-  
vint de la captivité de Babylone. On  
soutient qu'ils ont été favorisés de  
Dieu, & qu'ils ont souvent ouï ce  
qu'ils appellent *Bath-kol* ou la  
fille de la voix, qui est une voix  
venue du ciel, laquelle étoit com-  
me l'écho de celle qui s'étoit fait  
entendre à Moïse au Mont Sinai.  
Cette fille de la voix avoit succédé  
à la prophétie, & donnoit une  
grande autorité à ces Docteurs. Les  
Juifs prodiguent à leur égard les  
titres les plus pompeux & les éloges  
les plus relevés. C'est donc de ces  
Thanâites dépositaires de la tra-  
dition, que Juda le Saint avoit ap-  
pris ce qu'il nous débite dans la  
Misne.

Aux Thanâites succédèrent les  
*Gemaristes* ou Commentateurs; car  
aussi-tôt que la Misne parut, elle  
fut reçue avec une parfaite vénéra-  
tion par tous les lieux où les Juifs  
étoient dispersés; car ils croient  
qu'elle ne contient rien qui n'ait été  
dicté par Dieu même à Moïse sur  
le Mont Sinai, aussi bien que la loi  
écrite. De sorte que tous leurs savans  
en firent le sujet de leurs études, &

que les principaux d'entre eux, tant  
en Judée qu'à Babylone, se mirent  
à la commenter. Ce sont ces com-  
mentaires qui avec le texte même de  
la Misne, composent les deux Tal-  
muds, celui de Jérusalem & celui  
de Babylone. Ils appellent ces com-  
mentaires *la Gémarré*, ou le *supplé-  
ment*, parcequ'avec eux la Misne  
est un ouvrage achevé, & n'a plus  
besoin d'aucune autre chose.

Les Grecs appellent la Misne  
*Deutérose*. Voyez ce mot & celui de  
Gémarré.

MISNIE; Province d'Allemagne avec  
titre de Marquisat, & dont la ville  
de Dresde est la capitale. Elle est  
bornée au nord par le Duché de  
Saxe & par la Principauté d'Anhalt;  
à l'orient par la Lu'ace; au midi  
par la Bohême & la Franconie; à  
l'occident par la Thuringe.

Elle fut anciennement habitée  
par les Hermundures, & ensuite  
par les Misniens; ces derniers étant  
opprimés eurent recours aux Francs,  
qui les aidèrent à recouvrer leur  
liberté; mais pour la conserver plus  
facilement, ils s'unirent avec les  
Saxons, & donnèrent le nom de  
*Misnie* au pays qu'ils occupoient.  
Ce pays fut érigé en Margraviat en  
faveur de la maison de Saxe, & cette  
maison après en avoir été dépouil-  
lée plusieurs fois, est enfin rentrée  
dans l'ancienne possession de ce pa-  
trimoine.

La Misnie telle qu'elle est ac-  
tuellement, a 18 lieues de long  
sur 17 de large. Elle est fertile en  
tout ce qui est nécessaire à la vie;  
mais ses principales richesses vien-  
nent de ses mines.

On la divise en huit territoires  
ou cercles; savoir, le cercle de  
Misnie, le cercle de Leipzig, le  
cercle des Montagnes d'airain, le

territoire de Weissenfels, le territoire de Mersebourg, les territoires de Zuitz, de Voigtland & l'Otterland; l'Électeur de Saxe en possède la plus grande partie, & les autres Princes de Saxe possèdent le reste.

MISOR; nom d'une ancienne ville de la Palestine, dans la tribu de Ruben.

MISQUE; petite ville de l'Amérique méridionale au Pérou, à vingt-cinq lieues de la Plata.

MISQUITL; substantif masculin. Arbre du Mexique qui croît particulièrement sur les montagnes; ses feuilles sont longues & étroites; il produit des siliques comme le tamarin, remplies d'une graine dont les Indiens font une espèce de pain. Les jeunes rejetons de cet arbre fournissent une liqueur très-bonne pour les yeux, l'eau même dans laquelle on les fait tremper acquiert la même vertu. Ximenès croit que cet arbre est le *castia* des anciens.

MISSÉ; bourg de France en Poitou, sur la rivière de Thouet, à une lieue, sud-sud-est, de Thouars.

MISSEL; substantif masculin. Livre qui contient les prières, le canon & les cérémonies de la messe.

Plusieurs Diocèses & Ordres religieux ont un missel particulier. Le Pape Zacharie est regardé comme le premier auteur du missel. Le Pape Grégoire rédigea son ouvrage & le mit dans un meilleur ordre. Ce Pontife avoit coutume d'appeler le missel, *le livre des Sacremens*. On estime particulièrement le missel de Paris, réformé en 1736, & rédigé avec beaucoup de goût & de lumières.

MISSI DOMINICI; substantif masculin pluriel. Ces mots qui sont purement latins, désignent dans

l'histoire de France, des Commissaires qu'envoyoit le Souverain dans les Provinces du Royaume, pour y informer de la conduite des Comtes & des Juges, & pour y juger même les causes d'appel dévolues au Roi, ou y réformer les jugemens injustes. Ces Commissaires étoient toujours des Évêques, des Abbés ou des Comtes. Il paroît que sous les deux premières races de nos Rois ces Commissaires eurent tantôt plus & tantôt moins d'autorité, selon que le Gouvernement suprême étoit plus ou moins respecté.

L'an 800 Charlemagne confia à des *Missi Dominici* l'exécution des capitulaires qu'il avoit fait rédiger à Aix-la-Chapelle.

Louis VI dit le gros, qui avoit formé le projet de reprendre l'autorité dont les seigneurs ses vassaux s'étoient emparés, envoya aussi dans les Provinces des Commissaires qui depuis furent appelés *Juges des exemptes*. Ces Commissaires éclaircissent de près la conduite des Ducs & des Comtes. Ils recevoient les plaintes de ceux qui en avoient été maltraités, & dans le cas où ils ne jugeoient pas eux-mêmes, ils les renvoyoient aux grandes assises du Roi qui étoient le Parlement.

MISSILIA; mot purement latin, & dont on se sert en parlant de l'histoire ancienne pour désigner les présens en argent qu'on jetoit au peuple. On enveloppoit l'argent dans des morceaux de draps pour qu'ils ne blessassent pas. On faisoit ces présens aux couronnemens. Il y eut des tours bâties à cet usage. Quelquefois au lieu d'argent, on distribuoit des oiseaux, des noix, des dattes, des figues. On jeta aussi des dés. Ceux qui pouvoient s'en

faisir alloient ensuite se faire délivrer le blé, les animaux, l'argent, les habits désignés par leur dé. L'Empereur Léon abolit ces sortes de largesses qui entraînoient toujours beaucoup de désordre. Ceux qui les faisoient se ruinoient; ceux qui s'atroupoient pour y avoir part y perdoient quelquefois la vie.

**MISSION**; substantif féminin. *Missio*.

Envoi, charge, pouvoir qu'on donne à quelqu'un de faire quelque chose. *De qui tient-il sa mission. Il n'avoit point de mission pour cela.*

**MISSION**, s'emploie plus ordinairement en parlant des choses qui regardent la religion, & signifie particulièrement le pouvoir ou la commission donnée à quelqu'un de prêcher l'Évangile.

JÉSUS - CHRIST donna mission à ses disciples en ces termes: *allez & enseignez toutes les Nations, &c.*

On reproche aux Protestans que leurs Ministres n'ont pas de mission, n'étant autorisés dans l'exercice de leur ministère, ni par une succession continue depuis les Apôtres, ni par des miracles, ni par aucune preuve extraordinaire de vocation.

Les Anabaptistes prétendent qu'il ne faut d'autre mission pour le Ministère évangélique, que d'avoir les talens nécessaires pour s'en bien acquitter.

Chez les Musulmans la mission de Mahomet est un des principaux points de la religion: ce faux Prophète dit dans l'alcoran qu'il la tient de Dieu même; c'est pourquoi il se qualifie toujours d'Envoyé de Dieu, de Paraclet ou Consolateur des vrais croyans. Si l'on en croit les Mahométans, JÉSUS - CHRIST né d'une Vierge qui le conçut en

sentant une rose, est un grand Prophète, mais inférieur à Mahomet, élu de Dieu pour faire présent aux hommes de la loi de grâce contenue dans l'alcoran qui lui fut apporté en un certain nombre de cahiers par l'Ange Gabriel député du Trône de Dieu.

**MISSION**, se dit en parlant du Mystère de la Trinité, pour désigner une propriété des personnes divines qui existent par voie de procession, le Fils & le Saint Esprit. L'idée de mission emporte avec soi une relation de la personne envoyée au principe d'où elle procède, & au terme extérieur à la Divinité, vers lequel elle est envoyée. Cette mission ne se fait point par conseil ou commandement, mais par origine ou émanation naturelle. On peut donc la définir, *une émanation naturelle d'une personne divine, d'une des autres personnes divines, avec relation à un terme extérieur dans lequel cette personne commence d'être autrement qu'elle n'étoit auparavant.* Le Verbe ou le Fils ne peut être envoyé que par le Père. Le Saint Esprit est envoyé par le Père & par le fils. Dire qu'une personne divine est envoyée, c'est dire que cette personne procède d'une autre ou des deux autres, & que, ou elle paroit visiblement dans le monde, ou y opère invisiblement. C'est pourquoi on distingue deux sortes de missions, l'une visible, l'autre invisible. La première a eu lieu dans l'incarnation du Verbe, dans la descente du Saint Esprit en forme de colombe, de langues de feu, &c. L'autre a lieu tous les jours dans la sanctification des âmes qui est attribuée au Saint Esprit, & qui s'opère invisiblement.

**MISSION**, est aussi un terme collectif



qui se dit des Prêtres séculiers ou réguliers employés en quelque endroit, soit pour la conversion des infidèles, soit pour l'instruction des Chrétiens. Il y a des missions aux Indes orientales & occidentales. Les Dominicains, les Franciscains, les Religieux de Saint Augustin en ont au levant, dans l'Amérique & ailleurs. Les Jésuites en avoient autrefois dans toutes les parties de la terre où il leur avoit été possible de pénétrer.

On dit, *faire la mission*; pour dire, s'employer soit à la conversion des infidèles, soit à l'instruction des Chrétiens. *Saint François Xavier fit la mission au Japon.*

On appelle *Prêtres de la mission*, une Congrégation instituée dans le siècle dernier par Saint Vincent de Paule, & confirmée par le Pape Urbain VIII en 1626. Leur premier emploi est de travailler à l'instruction & au salut des peuples de la campagne, le second est d'entretenir & de cultiver diverses œuvres de piété commencées par leur Saint Fondateur. Cette congrégation est partagée en plusieurs provinces. Les Prêtres sont chargés des missions d'Alger, des îles de Bourbon & de France. Leur Supérieur général est perpétuel: il est toujours François: sa résidence est à Paris: il a quatre assistans & deux Officiers principaux, le Secrétaire & le Procureur général. Chaque province a un Visiteur que le Supérieur général nomme, & qu'il peut révoquer à sa volonté.

On appelle aussi *Mission*, la maison où demeurent les Prêtres de la mission.

On appelle *Prêtres des missions étrangères*, des Prêtres séculiers qui vivent en communauté sous un Supérieur général, & dont l'insti-

tution est d'aller prêcher l'Évangile dans les Indes. Et l'on appelle à Paris, *Missions étrangères*, la maison où ces Prêtres demeurent. *Il vient de dîner aux Missions étrangères.*

MISSIONNAIRE; substantif masculin. *Missionarius*. Ecclésiastique séculier ou régulier employé pour la conversion, pour l'instruction des peuples.

L'Evêque peut ordonner des missions dans les Cures & dans les autres Eglises de son Diocèse, & y envoyer des Missionnaires.

Les Missionnaires que les Papes envoient chez les hérétiques ou chez les infidèles, sont des espèces de Légats qui ont des droits fort étendus.

MISSIONNAIRE, se dit plus particulièrement des Prêtres de la Mission, institués par Saint Vincent de Paule. *Les Missionnaires sont chargés de desservir cette Cure.*

MISSISAKES; (les) peuple sauvage d'Amérique, qui habite le bord septentrional du lac des Hurons.

MISSISSIPI; (le) grand fleuve de l'Amérique septentrionale, qui arrose un des plus beaux & des plus vastes pays du monde, habité presque partout par des Sauvages. Ferdinand Soto, Espagnol, le découvrit en 1541, & on le nommoit dans son temps *Cucagna*. En 1673, M. Talon, Intendant de la nouvelle France, envoya pour le parcourir, le Père Marquette, Jésuite, & le sieur Joliet, Bourgeois de Quebec, qui le descendirent depuis le 43° degré, 20 minutes de latitude nord, jusqu'au 33° degré, 49 minutes de longitude. M. d'Iberville, Capitaine de vaisseau, découvrit le pays du Mississipi, & le premier établissement d'une colonie françoise s'y fit en 1598.

M. de Lille a prouvé en 1700,

que l'embouchure de ce fleuve est au milieu de la côte septentrionale du golfe du Mexique. Mais on lui donne aujourd'hui plus de vingt embouchures différentes. Il perce tous les jours de nouvelles terres où il s'établit un nouveau cours, & en peu de temps des lits très-profonds. Sa largeur est partout d'une demi-lieue ou de trois quarts de lieue; il est souvent partagé par des îles. Sa profondeur est en quelques endroits de soixante brasses, ce qui joint à sa grande rapidité, le rend difficilement navigable depuis son confluent avec le Missouri, & fait que presque partout la pêche y est impraticable. Il reçoit dans son cours à droite & à gauche, plusieurs autres rivières fort considérables dont les noms sont connus par les relations des voyageurs qui ont remonté ce fleuve. Mais depuis la chute du Missouri dans ce fleuve, il commence à être embarrassé d'arbres flottans, & il en charrie une si grande quantité, qu'à toutes les pointes on en trouve des amas dont l'abattis rempliroit les plus grands chantiers de Paris. Enfin on lui donne plus de 650 lieues d'étendue.

Par le traité de Versailles de 1763, ce fleuve sert de bornes aux possessions angloises du côté de la Louisiane.

**MISSITAVIE**; substantif féminin & terme de Relation. Droit de douane qu'on paye à Constantinople. Les marchandises qui viennent de la chrétienté à Constantinople, & que l'on envoie à la mer Noire, ne payent point de douane pour la sortie, mais seulement le droit qu'on nomme *missitavie*.

**MISSIVE**; substantif féminin du style

familier, qui se dit d'une lettre écrite à quelque personne. On ne s'en sert guère que par quelque espèce de raillerie. Elle en reçut une *missive fort longue & fort ennuyeuse*.

Ce mot s'emploie aussi quelquefois adjectivement en cette phrase, *lettre missive*. Il reçut une *lettre missive* qui le mit au fait du procès.

**MISSOURI**; grande rivière de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane, & l'une des plus rapides que l'on connoisse. Elle court nord-ouest & sud-est & tombe dans le Mississipi, cinq ou six lieues plus bas que le lac des Illinois. Quand elle entre dans le Mississipi, on ne peut guère distinguer quelle est la plus grande des deux rivières.

Le nom de Missouri a été donné à cette rivière, parcequ'en la remontant les premiers sauvages qu'on rencontra s'appeloient Missourites.

**MISSOURITES**; ( les ) peuple sauvage de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane. Il habite les bords du Missouri.

**MISTACHE**; substantif féminin. Mesure des huiles & des vins dont on se sert dans quelques Échelles du Levant, particulièrement dans l'île de Candie. Les cinq mistaches  $\frac{1}{2}$  de la Canée font la millerole de Marseille.

**MISTECA**; contrée de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne, au département de Guaxaca. On la divise en haute & basse. La plupart des torrens & des ruisseaux qu'on y trouve, roulent avec leurs eaux des paillettes d'or.

**MISTELBACH**; petite ville d'Allemagne en Autriche, sur la rivière de Czeya, environ à six milles de Vienne.

**MISY**; substantif masculin. Les an-

ciens Naturalistes ont ainsi appelé une substance minérale d'un jaune orangé, très-chargée de vitriol. M. Henckel croit que ce n'est autre chose qu'un vitriol martial décomposé, dont la partie ferrugineuse est changée en rouille jaune, comme cela arrive à tout vitriol de cette espèce qui a été quelque temps exposé à l'air.

Dioscoride dit que le Misy de la meilleure espèce est celui de l'île de Chypre; il faut selon lui, qu'il soit dur, de couleur d'or, & qu'il brille lorsqu'on l'écrase, comme s'il contenait des paillettes d'or. Wedelius dit qu'il s'en trouve de cette espèce dans le pays de Hesse, c'est apparemment ce que quelques auteurs ont nommé *terra solaris Hestaca*. Au reste cette substance est vitriolique.

**MITAINE**; substantif féminin. *Manica*. Sorte de gros gant de laine, de soie ou de cuir, dans quoi la main entre toute entière, sans qu'il y ait de séparation pour les doigts, hors pour le pouce.

Les Maîtres Gantiers-Parfumeurs peuvent faire, vendre & garnir toutes sortes de mitaines de telle étoffe qu'ils jugent à propos, pourvu qu'elles soient doublées de fourrures.

On dit figurément & proverbialement en parlant de quelque chose dont il n'est pas aisé de venir à bout, & qu'on ne peut avoir qu'avec beaucoup de peine ou de danger, *cela ne se prend pas sans mitaine*; pour dire, qu'il y faut apporter du soin & de la précaution.

Les Pelletiers appellent aussi *mitaines*, certaines peaux de castor de qualité inférieure. Il paroît que ces peaux ne sont ainsi appelées qu'à cause qu'elles ne sont propres qu'à fourrer des mitaines.

**MITAINE**, se dit aussi d'une sorte de petit gant de femme qui n'a qu'un pouce & point de doigts, mais seulement une pate terminée en pointe & volante, qui couvre le haut des doigts au-dessus de la main. Et l'on appelle *mitaines à jour*, des mitaines de cette sorte, tricotées à l'aiguille & qui ressemblent à une dentelle.

**MITAINE**, est encore usité en cette phrase populaire, *de l'onguent miton-mitaine*; pour dire, un remède qui ne fait ni bien ni mal. *Cette potion n'est que de l'onguent miton-mitaine*.

La même chose se dit aussi figurément & familièrement d'un expédient inutile qu'on propose dans quelque affaire que ce soit. *Toutes ces remontrances ne furent que de l'onguent miton mitaine*.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

**MITE**; substantif féminin. Petit insecte dont on distingue plusieurs espèces; savoir la mite qui vit de chair, celle qui se trouve dans le pain & la farine, celle qui ronge les livres, celle qui glouffe comme les poules, celle qui fait du ravage dans les jardins, & qui s'attache singulièrement aux porreaux, celle qui fuit la lumière, celle qu'on trouve dans les moulins & aux environs des fours, celle qui se trouve à l'entrée des latrines & des bains, celle qui répand une mauvaise odeur partout où elle passe. Cette dernière est nommée *mite puante*: elle se retire dans les caves & dans les lieux frais; on ne la voit ordinairement que la nuit, & elle marche très-lentement. Il y a encore une espèce de mite, qui se met entre les écailles des poissons que les Lapons font dessécher.

Mademoiselle

Mademoiselle Mérian dit aussi qu'il y a de belles mites blanches à Surinam, qui se métamorphosent en de belles mouches vertes.

On voit beaucoup de mites en Russie qui se cachent de jour dans les fentes du bois & qui sortent la nuit. En général ces sortes d'insectes ressemblent assez aux grillons des champs. On dit que les mites sortent de leurs œufs toutes parfaites, & qu'elles croissent peu à peu. Elles ont huit grands pieds, pareils à ceux des faucheurs, ainsi qu'on le peut observer en mettant une de ces petites bêtes dans un microscope. Pour la mite qui imite le cri de la poule, qui ronge les livres, & qui se nourrit de la colle dont on les enduit en les reliant, elle n'est pas plus grosse qu'une puce: elle a sur le dos une crête oblongue, de couleur grise; elle porte la tête basse & approchée de la poitrine: c'est en frappant des ailes l'une contre l'autre, qu'elle excite un bruit sans doute d'un son très-foible, qui imite le glouffement d'une poule.

**MITELLE**, ou PETITE MITRE; substantif féminin. Plante à fleur en rose composée de plusieurs pétales disposés en rond; le pistil sort du calice & devient dans la suite un fruit arrondi & pointu. Ce fruit s'ouvre en deux parties, & ressemble à une mitre. Il est rempli de semences qui sont ordinairement arrondies.

Cette plante s'emploie extérieurement contre les ulcères, & intérieurement contre les maux de poitrine & les crachemens de sang.

**MITHRA**; c'étoit sous ce nom que les anciens Perses rendoient des hommages au soleil. Mithra vient de *mihra* qui, dans la langue des anciens Persans, signifioit *amour* & *miseri-*

*Tome XVIII.*

*corde*. Les Perses n'adoroient pas le soleil comme une divinité; mais ils se prosternoient devant cet astre comme devant une des plus nobles créatures de l'Être Suprême, & le principal instrument des bienfaits qu'il répand sur les hommes. Les Grecs, naturellement portés à attribuer aux autres peuples leur idolâtrie, ont voulu faire passer Mithra pour le Dieu des Perses; mais ce qu'il s'ont avancé à ce sujet est formellement contredit par la pratique & par les déclarations expresses des Persans eux-mêmes. Les Guèbres, qui ont conservé leur culte, assurent encore aujourd'hui qu'ils saluent le soleil, & lui donnent les témoignages extérieurs du plus profond respect; mais que leurs prières ne s'adressent jamais qu'à Dieu. Zoroastre consacra en l'honneur de Mithra, un autel où le monde étoit représenté. Lorsque les anciens Perses étoient en guerre, leurs armées ne se mettoient jamais en marche que le soleil ne fût levé. Dès que cet astre commençoit à paroître, on donnoit le signal du départ, & l'on exposoit en même temps sur la tente du Roi l'image de Mithra ou du Soleil enfermée dans du crystal. Pendant la marche, on portoit à la tête des troupes des autels d'argent sur lesquels brûloit le feu sacré.

**MITHRAX**; substantif masculin. Pline donne ce nom à une pierre précieuse qui se trouvoit en Perse & qui, présentée au soleil, montrait une grande variété de couleurs; il nomme cette même pierre *gemma solis*, ou pierre du soleil dans un autre endroit. Solin a donné par corruption le nom de *mithridax* à cette pierre, qui, suivant sa description paroît être une opale.

**MITHRIAQUES**; substantif féminin

Y

pluriel & terme de Mythologie. Fêtes que les Romains célébrèrent autrefois en l'honneur de Mithra ou du soleil.

Ceux qui vouloient être initiés aux mystères de Mithra étoient obligés de subir un grand nombre d'épreuves pénibles & douloureuses avant d'être mis au rang des adeptes. Nonus, Elias de Crète & l'Évêque Nicetas, détaillent ces épreuves dans les Scholies sur les discours de Saint Grégoire de Nazianze. Ils parlent d'un jeûne très-austère de cinquante jours, d'une retraite de plusieurs jours dans un lieu obscur, d'un temps considérable qu'il falloit passer dans la neige & dans l'eau froide, & de quinze fustigations, dont chacune duroit des jours entiers, & qui étoient sans doute séparées par les intervalles nécessaires aux initiés pour reprendre de nouvelles forces. Dès le temps de Commode, les mystères de Mithra étoient accompagnés d'épreuves, mais dont il semble que l'objet étoit uniquement d'éprouver le courage & la patience des initiés. Cet Empereur, qui aimoit le sang, changea en des meurtres réels ce qui n'étoit qu'un danger apparent.

Le culte de Mithra fut pros crit à Rome en 378. On croit communément que ce culte fut le même à Rome que chez les Perses; mais quand on examine de près les circonstances du culte de Mithra chez les Romains, on n'y trouve nulle ressemblance avec la doctrine & les pratiques de la religion persane.

Il est plus vraisemblable que les fêtes de Mithra venoient de Chaldée, & qu'elles avoient été instituées pour célébrer l'exaltation du Soleil dans le signe du taureau. C'est l'opinion de M. Freret.

MITHRIDATE, Roi de Pont, monta sur le trône à l'âge de douze ans, après la mort de son père, 123 ans avant JÉSUS-CHRIST. La chasse & les autres exercices les plus violens occupèrent sa jeunesse; il la passa dans les campagnes & dans les forêts & y contracta une dureté féroce, qui dégénéra bientôt en cruauté. Laodice sa sœur, femme d'Ariarathé, Roi de Cappadoce, avoit deux enfans qui devoient hériter du trône de leur père. Mithridate les fit périr avec tous les Princes de la famille royale, & mit sur le trône un de ses fils âgé de huit ans, sous la tutelle de Gordius, l'un de ses favoris. Nicomède, Roi de Bithynie, craignant que Mithridate, maître de la Cappadoce, n'envahît ses états, suborna un jeune homme afin qu'il se dît troisième fils d'Ariarathé, & envoya à Rome Laodice qu'il avoit épousée après la mort du Roi de Cappadoce, pour assurer le Sénat qu'il avoit eu trois enfans & que celui qui se présentoit étoit le troisième. Mithridate usa du même stratagème, & envoya à Rome Gordius, gouverneur de son fils, pour assurer le Sénat que celui à qui il avoit fait tomber la Cappadoce étoit fils d'Ariarathé. Le Sénat, pour les accorder, ôta la Cappadoce à Mithridate & la Paphlagonie à Nicomède & déclara libres les peuples de ces deux provinces. Mais les Cappadociens ne voulant point jouir de cette liberté, choisirent pour Roi Ariobarzane, qui dans la suite s'opposa aux grands desseins que Mithridate avoit sur toute l'Asie. Telle fut l'origine de la haine de ce Roi de Pont contre les Romains. Il porta ses armes dans l'Asie mineure & dans les colonies romaines, & y exerça partout des cruautés inouïes.

Pour mériter de plus en plus la haine de Rome, il fit égorger contre le droit des gens, quatre vingt, ou suivant quelques auteurs, cent cinquante mille sujets de la République, établis en Asie. Aquilius, personnage consulaire, chef des Commissaires romains, fait prisonnier par le vainqueur, fut conduit à Pergame où il lui fit verser de l'or fondu dans la bouche, *pour venger*, disoit-il, *les Pergamiens de l'avarice des Romains*. Silla envoyé contre lui remporta proche d'Athènes une première victoire sur Archélaüs, un des Généraux de Mithridate. Une autre défaite suivit de près celle-là & fit perdre au Roi de Pont la Grèce, la Macédoine, l'Ionie, l'Asie & tous les autres pays qu'il s'étoit soumis. Il perdit plus de deux cens mille hommes dans ces différens combats. Aussi malheureux sur terre que sur mer, il fut battu dans un combat naval & perdit tous ses vaisseaux. Toute la Grèce rentra sous l'obéissance des Romains. Plusieurs peuples d'Asie, irrités contre le Monarque vaincu secouèrent son joug tyrannique. Cette suite d'adversités diminua l'orgueil de Mithridate; il demanda la paix & on la lui accorda 84 ans avant JÉSUS-CHRIST. Les articles du traité portoient qu'il payeroit les frais de la guerre & qu'il se borneroit aux états qu'il avoit hérités de son père. Le Roi de Pont ne se hâta point de ratifier ce traité ignominieux. Il travailla sourdement à se faire des alliés & des soldats. Il eut des uns & des autres. Ses forces jointes à celles de Tygrane, Roi d'Arménie, formèrent une armée de cent quarante mille hommes de pied & de seize mille chevaux. Il conquit sur la République toute la Bythinie, & avec d'autant

plus de facilité que depuis la dernière paix faite avec lui; on avoit rappelé en Europe la meilleure partie des légions. Lucullus, Consul cette année, vole au secours de l'Asie; Mithridate assiégeoit Cyzique dans la Propontide. Le Consul romain, par un dessein nouveau, l'assiégea dans son camp. La famine & la maladie s'y mirent bientôt & Mithridate fut obligé de prendre la fuite. Une flotte qu'il envoyoit en Italie fut détruite dans deux combats, 87 ans avant JÉSUS-CHRIST. Désespéré de la perte de ses forces maritimes, il se retire dans le sein de son royaume; Lucullus l'y poursuivit & y porte la guerre: le Roi de Pont le battit d'abord dans deux combats, mais il fut entièrement vaincu dans un troisième. Il n'évita d'être pris que par l'avidité des soldats romains, qui s'amüsèrent à dépouiller un mulet chargé d'or qui se trouva près de lui par hasard, ou plutôt à dessein, si l'on en croit Cicéron qui compare cette fuite à celle de Médée. Le vaincu désespérant de sauver ses états se retira chez Tygrane qui ne voulut pas le voir, de peur d'irriter les Romains. Ce fut alors que dans la crainte que les vainqueurs n'attentassent à l'honneur de ses femmes & de ses sœurs, il leur envoya signifier de se donner la mort. Monime, une de ses femmes, essaya de s'étrangler avec son bandeau royal, & ne pouvant y réussir elle présenta son sein au fer des Satellites. Glabrio ayant été envoyé à la place de Lucullus, ce changement fut très-avantageux à Mithridate qui recouvra presque tout son royaume. Pompée s'offrit pour le combattre & le vainquit auprès de l'Euphrate, 65 ans avant JÉSUS-CHRIST. Il étoit nuit quand les

deux armées se rencontrèrent , la lune éclairait les combattans ; comme les Romains l'avoient à dos elle allongeoit leurs ombres , de façon que les Asiatiques , qui les croyoient plus proches , tirèrent de trop loin & usèrent vainement leurs fleches. Mithridate intrépide dans ce découragement général s'ouvrit un passage à la tête de huit cens chevaux , dont trois cens seulement échappèrent avec lui. Tygrane auquel il demanda de nouveau un asile , le lui ayant encore refusé , il passa chez les Scythes qui le reçurent avec plus d'humanité que son gendre. Assuré de leur attachement il forma des projets plus dignes d'un grand cœur que d'un esprit sage. Il se proposa de pénétrer par terre en Italie , avec les forces de ses nouveaux alliés , & d'aller attaquer les Romains dans le centre de leur empire. Il fut bientôt détrompé des espérances qu'il avoit conçues si légèrement. Les soldats épouvantés refusèrent de s'exposer de nouveau. Dans cette extrémité il envoya demander la paix à Pompée , mais par des Ambassadeurs. Le Général romain auroit voulu qu'il l'eût demandée lui-même en personne , & toutes ses prières furent inutiles. Le désespoir prit alors chez lui la place d'un vain désir de paix ; il ne pensa plus qu'à périr les armes à la main ; mais ses sujets qui aimoient plus la vie que la gloire , proclamèrent Roi Pharnace son fils. Ce père infortuné lui demande la permission d'aller passer le reste de ses jours hors de ses états qu'il lui ravit. Le fils dénaturé lui refuse cette dernière consolation , & prononce contre l'auteur de sa vie ces horribles paroles : *qu'il moure*. Mithridate pour comble d'horreur les entend sortir de la bouche de

son fils ; & transporté de douleur & de rage , il lui répond par cette imprecation : *puisse tu ouir un jour de la bouche de tes enfans ce que la tienne prononce maintenant contre ton père*. Il passe ensuite tout furieux dans l'appartement de la Reine , lui fait avaler du poison & en prend lui-même ; mais celui qu'il prit n'ayant pas produit l'effet qu'il en attendoit , il pria un Officier gaulois de lui donner la mort ; ce qui fut exécuté 64 ans avant Jésus-CHRIST.

Ce malheureux Prince avoit quelque chose de la férocité d'Annibal ; mais il avoit aussi beaucoup de son courage. Maître d'un grand État , avec une ambition sans borne , joignant à beaucoup de malheurs , du génie & de l'expérience , actif & capable des plus vastes desseins , il auroit fait trembler Rome , s'il n'avoit eu à combattre les Sylla , les Lucullus & les Pompée. Il soutint vingt ans la guerre contre les Romains à diverses fois , & la dernière dura onze années.

**MITHRIDATE** ; substantif masculin. Espèce de composition officinale dont voici le préparation selon la pharmacopée de Paris.

Prenez myrthe , safran , agaric , gingembre , canelle , nard indien , encens mâle , semence de thlaspi , de chacun dix drachmes ; semence de seceli , vrai baume de Judée , jonc odorant , sthæcas arabe , caustus arabe , galbanum , rérébenthine de Chio , poivre long , castor , suc d'hipocystis , storax calamite , oppoponax , malabarum , de chacun une once ; cassia lignea , polium de montagne , poivre blanc , scordium , semences de daucus de Crète , fruits de baumier , trochisques de Cyphi , de chacun sept

gros ; nard celtique , gomme arabique , semences de persil de Macédoine , opium thébaïque , petit cardamum , semences de fenouil & d'anis , racine de gentiane , d'acorus vrai & de grande valériane , sagapenum , de chacun trois drachmes ; meum athamantique , acacia , scine marin , sommités d'hypericum , de chacun deux drachmes & demie ; miel de Narbonne , une quantité triple de la quantité totale de tous les autres ingrédients ; vin d'Espagne autant qu'il en faut pour délayer les suc ; faites un opiat selon l'art.

La principale vertu attribuée au mithridate , & celle qu'on lui a le moins contestée jusqu'à ce siècle , c'est la qualité alexipharmaque ou contre-venin. Mais depuis que des auteurs modernes entre lesquels il faut surtout distinguer Wepfer , ont appris à mieux évaluer la nature & l'action des poisons , tous ces magnifiques antidotes & le très-noble mithridate comme les autres , ont beaucoup perdu de leur réputation.

Des vertus plus réelles du mithridate , sont les qualités stomachiques , cordiales , sudorifiques , calmantes , fébrifuges , mais on ne l'emploie presque point à tous ces usages ; par conséquent le mithridate est un remède qu'on ne prépare presque plus que pour la décoration des boutiques , par une espèce de respect religieux pour son antiquité.

On appelle *vendeur de mithridate* , un charlatan ; & figurément & familièrement , un homme qui parle avec ostentation , qui promet beaucoup & ne tient rien.

MITIGATION ; substantif féminin. *Mitigatio*. Adoucissement , par op-

position à réforme. *La règle de la Trappe est trop austère , elle auroit besoin de mitigation.*

MITIGÉ, ÉE ; participe passif. Voyez MITIGER.

On appelle *Carmes mitigés* , les Carmes qui vivent sous une règle moins austère & moins pénible que celle de leur première institution. Et dans la même acception on dit , *les Ordres mitigés. Les Luthériens mitigés.*

MITIGER ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme CHANTER. *Mitigare*. Adoucir , rendre plus aisé à supporter. Il se dit principalement des adoucissements qu'on apporte dans les Ordres religieux à la pratique des règles qui sont trop austères. *On a mitigé la règle de cet Ordre.*

Les deux premières syllabes sont brèves , & la troisième longue ou brève. Voyez VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un e féminin , ont leur pénultième syllabe longue.

MITOMBO ; petit Royaume d'Afrique , dans la haute Guinée. Il est borné au nord par une rivière de même nom ; à l'orient par les montagnes du pays de Hondo ; au midi par le Carrodobou , & à l'occident par le royaume de Bouré. Les Portugais y ont un établissement.

MITON ; substantif masculin. Sorte de gant qui ne couvre que l'avant-bras. *Des mitons de velours.*

MITON-MITAINE ; voy. MITAINE.

MITONNE , ÉE ; participe passif. Voyez MITONNER.

MITONNER ; verbe neutre de la première conjugaison , lequel se conjugue comme CHANTER. *Macerare*. Il se dit proprement du pain qu'on met dans un plat avec du



bouillon pour le faire tremper longtemps sur le feu avant de dresser le potage. *Il faut que la soupe mitonne pendant quelque temps.*

Il s'emploie aussi dans ce sens comme pronominal réfléchi. *La soupe se mitonne.*

MITONNER, est aussi un terme usité par les peintres en émail, pour exprimer l'action de faire cuire doucement à petit feu la couleur, en la changeant de place de temps en temps & par degrés, à l'entrée du fourneau de reverbère où le feu est moins ardent.

MITONNER, est aussi un verbe actif du style familier, qui signifie droloter, prendre grand soin de tout ce qui regarde la santé & les aises d'une personne. *Vous mitonnez trop vos enfans.*

On dit aussi figurément & familièrement, *mitonner une personne*; pour dire, ménager adroitement son esprit dans la vue d'en tirer quelque avantage. Et *mitonner une affaire*; pour dire, la disposer & la préparer doucement pour la faire réussir quand il en sera temps.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez VERBE.*

MITOYEN, ENNE; adjectif qui n'a guère d'usage au propre qu'en cette phrase, *mur mitoyen*; pour dire, un mur qui sépare la maison ou l'héritage de deux particuliers, & qui est bâti également sur le fonds de l'un & de l'autre à frais communs.

Suivant la coutume de Paris, quand un homme fait bâtir, s'il ne laisse un espace vide sur son propre terrain, il ne peut empêcher que son mur ne devienne mitoyen entre lui & son voisin, lequel peut appuyer son bâtiment contre ce

mur, en payant la moitié du mur & du terrain sur lequel il est assis.

L'un des deux propriétaires du mur mitoyen n'y peut rien faire sans le consentement du voisin, ou du moins sans lui en avoir fait faire une signification juridique.

L'un des voisins peut obliger l'autre de contribuer aux réparations du mur mitoyen, à proportion de la part qu'il y a.

Le voisin ne peut percer le mur mitoyen pour y placer les poutres de sa maison, que jusqu'à l'épaisseur de la moitié du mur, & il est obligé d'y faire mettre des jambes, parpaings ou chaînes & corbeaux suffisans de pierre de taille pour porter les poutres.

Dans les villes & fauxbourgs, on peut contraindre les voisins de contribuer aux murs de clôture pour séparer les maisons, cours & jardins, jusqu'à la hauteur du rez-de-chaussée, compris le chaperon.

La plupart des coutumes sont assez conformes à celle de Paris sur cette matière.

Figurément, on appelle *avis mitoyen*, un avis qui s'éloigne des extrémités de deux avis opposés, & qui tient un peu de l'un & de l'autre. *On ouvrit un avis mitoyen qui concilia les choses.*

On dit aussi *parti mitoyen*.

On appelle *dents mitoyennes d'un cheval*, celles qui sont entre les pinces & les coins.

MITOYERIE; substantif féminin & terme de Coutume, qui se dit de la séparation de deux maisons ou héritages voisins par une clôture commune ou un mur mitoyen.

MITRAILLE; substantif féminin. Toute sorte de petites marchandises

de clincailler. *Il ne vend que de la mitraille.*

**MITRAILLE**, se dit aussi de toute sorte de vieux morceaux de cuivre, & pareillement de toute sorte de vieux clous & de vieux fers, dont on charge quelquefois le canon sur des vaisseaux. *Un canon chargé de mitraille, à mitraille.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

**MITRALE**; adjectif. Qui a la figure d'une mitre. Il se dit en termes d'anatomie, de deux valvules du cœur ainsi appelées, parcequ'elles ont en effet la figure d'une mitre.

Elles sont placées à l'orifice auriculaire du ventricule gauche du cœur. Leur usage est de fermer cet orifice, & d'empêcher le retour du sang dans les poumons par la veine pulmonaire.

**MITRE**; substantif féminin. *Mitra.* Ornement de tête des Evêques & des Abbés réguliers, en forme de bonnet rond & pointu, fendu par le haut, & ayant deux fanons qui pendent sur les épaules. Plusieurs auteurs pensent que cet ornement pontifical n'a été mis en usage que dans le dixième siècle. On distingue à Rome trois sortes de mitres, la précieuse ornée de diamans, la dorée sans diamans, & la simple faite de soie ou de lin blanc. L'Abbé qui a reçu du Pape la mitre la plus précieuse, a par cette faveur même le droit de préséance sur les autres Abbés.

Le Pape Clément IV régla que dans les Conciles & dans les Synodes, les Abbés qui avoient reçu du saint Siège le privilège de porter la mitre, la porteroient sans perles, ni pierreries, ni lames d'or ou d'argent, afin qu'on pût les distinguer

des Evêques qui paroissent dans ces assemblées avec la mitre précieuse.

Les Abbés ont souvent dans leurs armoiries la mitre tournée de profil, & la crosse en dedans, pour montrer qu'ils n'ont de juridiction spirituelle que dans leur cloître.

En Espagne, l'Inquisition fait mettre une mitre de carton sur la tête de ceux qu'elle condamne pour crime d'hérésie.

**MITRE**, se dit aussi en termes d'antiquité, d'une coiffure dont firent usage les femmes Romaines qui l'avoient empruntée des Grecques. Elle étoit plus coupée que la mitre moderne que nous connoissons; mais elle avoit de même deux pendans que les femmes ramenoient sous les joues. Les courtisanes se firent dans la suite une parure de cet ornement, & les femmes qui avoient de la pudeur n'osèrent plus le porter.

**MITRE**, se dit encore en termes de bâtimens, d'une seconde fermeture de cheminée qui se pose après coup pour en diminuer l'ouverture, & empêcher qu'il ne fume dans les appartemens.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

**MITRÉ, ÉE**; adjectif Qui a droit de mitre. Il ne se dit qu'en ces phrases, *Abbé crossé & mitré. Abbaye crossée & mitrée.*

**MITRON**; substantif masculin & terme populaire. Garçon boulanger. *Il se battit avec un mitron.*

**MITRY**; bourg de France, dans la Brie champenoise, à quatre lieues, ouest-nord-ouest, de Meaux. Les terres y abondent en froment.

**MITTAU**; ville du Duché de Courlande, sur la rivière de Boldereau, à huit lieues, sud-ouest, de Riga.

**MITTENDAIRE** ; substantif masculin. Terme d'antiquité. *Mittendaris*. On appelloit ainsi les commissaires qui étoient envoyés dans les provinces de l'Empire , en certaines occasions importantes , pour avoir l'œil sur la conduite des Gouverneurs , & en faire leur rapport au Préfet du prétoire qui seul avoit droit d'y mettre ordre selon l'exigence des cas.

**MITTENWALD** ; bourg d'Allemagne , dans le cercle de Bavière , à cinq lieues d'Inspruck. Il appartient à l'Évêque de Freisingen.

**MITTESPACH** ; bourg d'Allemagne , dans le cercle de Bavière , entre l'Inn & l'Isar , à neuf lieues de Munich.

**MITTWEIDE** ; ville d'Allemagne , dans la Misnie , sur la rivière de Schopp , entre Rochlitz & Oederen.

**MITU** ; substantif masculin. Espèce de poule , ou plutôt de coq du B. é. si , qui a une tête tachetée de petits points noirs & bleus , & qu'il élève & dresse en forme de huppe quand il lui plaît. Cet oiseau est plus grand qu'un coq d'Europe : les plumes de son corps sont noires , excepté au ventre & au croupion où elles sont brunes : ses œufs sont gros , blancs & si durs , que si on les choque l'un contre l'autre , ils résonnent comme du fer. On dit que quoique les os de cet animal soient mortels aux chiens , ils ne nuisent point aux hommes. Le Mitu se perche fort haut , & vole sur les arbres comme les paons : il dresse sa queue comme le coq d'Inde : c'est un oiseau qui se familiarise aisément.

**MIURE** ; adjectif & terme de médecine qui ne se dit qu'en cette phrase , *pouls miure* , pour désigner

une espèce de pouls inégal , irrégulier , dont le caractère distinct est d'aller toujours en diminuant , de façon que la seconde pulsation est moins élevée que la première , la troisième que la seconde , & ainsi de suite , jusqu'à ce qu'elle soit parvenue à une extrême petitesse , ou qu'elle ait dégénéré en intermitteance parfaite ; alors , ou le pouls reste dans cet état d'affaiblissement , ou il remonte tout d'un coup , & passe brusquement d'un extrême à l'autre , ou enfin les pulsations reprennent leur force & leur grandeur par degrés , & dans les mêmes proportions qu'elles les avoient perdues.

Galien & ses commentateurs ont regardé ce caractère du pouls comme très-mauvais , indiquant une foiblesse générale ou ralentissement mortel dans les forces du cœur & des artères. Cependant il paroît par les observations exactes de M. de Bordeu , que ce pouls n'est pas un signe aussi tâcheux qu'on l'avoit cru jusqu'alors , & qu'au contraire , il annonce quelquefois une évacuation critique & salutaire par les urines.

**MIXE** , ou **MIXTE** ; petit pays de France , dans la basse Navarre , & dont la ville de Saint-Palais est le chef-lieu. Il a cinq lieues & demie de longueur & environ la moitié de largeur. On y recueille du blé , du vin , & il y a d'excellens pâturages.

**MIXIS** ; substantif féminin & terme de l'ancienne musique. C'est une des parties de la mélodie par laquelle le compositeur apprend à bien combiner les intervalles , & à bien distribuer les genres & les modes selon le caractère du chant qu'il s'est proposé de faire.

**MIXOLYDIEN** ;

**MIXOLYDIEN** ; adjectif qui se dit d'un des modes de l'ancienne musique appelé autrement *hyperdorien*. Le mode mixolydien étoit le plus aigu des sept auxquels Ptolémée avoit réduit tous ceux de la musique des Grecs.

Ce mode est affectueux, passionné, convenable aux grands mouvemens, & par cela même à la tragédie. Aristoxène assure que Sapho en fut l'inventrice ; mais Plutarque dit que d'anciennes tables attribuent cette invention à Pythoclide : il dit aussi que les Argiens mirent à l'amende le premier qui s'en étoit servi, & qui avoit introduit dans la musique l'usage de sept cordes, c'est-à-dire, une tonique sur la septième.

**MIXTE** ; adjectif des deux genres. Qui est mélangé, qui est composé de plusieurs choses de différente nature, & qui participe de la nature des unes & des autres. *La chimie s'occupe à réduire les corps mixtes à leurs principes.*

En termes de Jurisprudence, on appelle *corps mixtes*, des corps qui sont en partie Laïques & en partie Ecclésiastiques, comme les Universités.

Il y a aussi des droits & actions qui sont mixtes, c'est-à-dire, en partie réels & en partie personnels; de même les servitudes mixtes sont celles qui sont tout à la fois destinées pour l'usage d'un fonds & pour l'utilité de quelque personne.

On appelle *questions mixtes*, celles où plusieurs lois ou coutumes différentes se trouvent en opposition ; par exemple, lorsqu'il s'agit de savoir si c'est la loi de la situation des biens, ou celle du domicile du testateur, ou celle du lieu où le testament est fait, qui règle

*Tome XVIII.*

la forme & les dispositions du testament.

Les *statuts mixtes* sont ceux qui ont en même temps pour objet, la personne & les biens.

En termes de plain-chant, on appelle *modes mixtes*, ou *connexes*, les chants dont l'étendue excède leur octave & entre d'un mode dans l'autre, participant ainsi de l'authentique & du plagal. Ce mélange ne se fait que des modes compairs, comme du premier ton avec le second, du troisième avec le quatrième ; en un mot, du plagal avec son authentique, & réciproquement.

**MIXTE**, se dit encore d'une sorte de peinture où l'on emploie la touche libre de la détrempe avec le pointillement de la miniature. Par la touche libre, l'artiste met dans son ouvrage une force que le trop grand fini n'a pas, & donne le feu & la vie au froid dégoutant de la miniature ; le pointillement propre au beau fini, adoucit le dur de la touche libre, & rend parfaitement les parties du tableau qui demandent une grande délicatesse. On peut travailler en grand & en petit, en suivant cette méthode. Le Roi possède deux tableaux précieux du Corrège, peints de cette manière.

**MIXTE**, s'emploie aussi substantivement, mais dans cette acception il ne se dit que des corps mixtes. *Un mixte est un corps formé par l'union de plusieurs principes.*

**MIXTILIGNE** ; adjectif des deux genres & terme de Géométrie. Il se dit des figures terminées en partie par des lignes droites, & en partie par des lignes courbes.

**MIXTION** ; substantif féminin. Mélange de plusieurs drogues dans un liquide, pour la composition d'un

Z

remède. *Un remède qui se prépare par la mixtion de l'esprit thériaque camphré & du sel ammoniac.*

**MIXTIONNÉ, ÉE** ; participe passif.

*Voyez MIXTIONNER.*

On dit, *du vin mixtionné*, pour dire, du vin qui n'est plus naturel, qui est mélangé.

**MIXTIONNER** ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Miscere.*

Mélanger, mêler quelque drogue dans une liqueur, & faire qu'elle s'y incorpore. *Mixtionner une boisson.*

Il se prend le plus souvent en mauvaise part.

**MNÈME CEPHALIQUE** ; substantif masc. & terme de Pharmacie. C'est un baume que Charles, Duc de Bourgogne, acheta d'un Médecin Anglois, pour la somme de dix mille florins. Quelques-uns assurent qu'il est si efficace qu'il conserve dans l'esprit un souvenir perpétuel des choses passées : il n'y a que ceux qui en ont fait usage qui peuvent nous le dire. On le prépare de la manière suivante.

Prenez suc de feuilles de mélisse, basilic, fleurs de tamaris, lys, primeverre, romarin, lavande, bourache, genêt, de chaque deux onces ; roses, violettes, de chaque une once ; cubebes, cardamome, maniguette, santal-citrin, carpo-balsamum, iris, safran oriental, sariette, pivoine, thym, de chaque demi-once ; storax liquide, storax calamite, opopanax, bdellium, galbanum, gomme de lierre, labdanum, de chaque six gros ; racines d'aristoloche longue, huile de térébenthine, de chaque cinq gros ; castus, genièvre, baies de laurier, mastic, ben, de chaque cinq gros.

Pulvérisez ce qui doit l'être, mê-

lez-le tout ensemble, distille par l'alambic à un degré de chaleur convenable, jusqu'à ce que soit séparée de l'huile. On en prend la grosseur d'une noix, & l'on oint tous les jours les passages narines & des oreilles pendant deux premiers mois ; tous les jours les deux mois suivans ; trois fois par semaine pendant les autres mois, ensuite, une fois toutes les semaines ; & après, toutes quinze jours, jusqu'à ce que la ointure soit expirée. Il suffit de cela, de s'en oindre une fois les mois.

**MNÉMOSINE** ; substantif féminin & terme de Mythologie. La Déesse de la mémoire. Elle étoit, Diodore, fille du Ciel & de la Terre, & sœur de Saturne & de Jupiter. On lui accorda, dit le même auteur, non seulement le privilège de tout ce qui sert à rappeler la mémoire des choses dont nous voulons nous ressouvenir, mais encore l'art du raisonnement. Jupiter ajouta les Poètes, devint amoureux de Mnémosine, & la mère des neuf Muses.

**MNÉVIS** ; substantif masculin habitans d'Héliopolis adoroient ce nom un bœuf qui étoit consacré au soleil.

**MOABITES** ; ( les ) peuples descendus de Moab, fils de Loth. sa demeure fut au-delà du Jourdain de la mer Morte, aux deux bords du fleuve Arnon. Leur capitale située sur ce fleuve, & étoit nommée *Ar* ou *Aréopolis*, ou *Ar Moab*, ou *Rabba* - Moab, c'est-à-dire, *Capitale de Moab*, ou *Kareseth*, c'est-à-dire, *village aux murs de briques*. Ce pays avoit été possédé par les géans *cim* ; les Moabites le conqu-

fur eux , & les Amorrhéens dans la fuite en reprirent une partie sur les Moabites. Moÿse fit la conquête de ce qui étoit aux Amorrhéens & le donna à la Tribu de Ruben. Les Moabites furent épargnés par Moÿse , & Dieu lui défendit de les attaquer. Mais il y eut toujours une grande antipathie entre les Moabites & les Israélites, laquelle produisit entr'eux de grandes guerres. Le Devin Balaam engagea les Hébreux dans l'idolatrie & dans l'impudicité, par le moyen des filles de Moab ; & Balac, Roi de ces peuples , fit ce qu'il put pour obliger Balaam à maudire le peuple du Seigneur. Les Moabites ayant eu la dureté de refuser aux Israélites le simple passage dans leur pays , & ne leur ayant pas voulu donner du pain & de l'eau dans leur extrême nécessité , Dieu avoit ordonné que les Moabites n'entreroient point dans l'assemblée de son peuple jusqu'à la dixième génération.

Eglon , Roi des Moabites , fut un des premiers qui opprima Israël après la mort de Josué. Aod tua Eglon , & les Israélites chassèrent les Moabites de leur pays. Hanon , Roi des Ammonites ayant fait outrage aux Ambassadeurs de David, ce Prince lui fit la guerre & assujétit Moab & Ammon à son empire. Ils y demeurèrent jusqu'à la séparation des dix Tribus. Alors les Ammonites & les Moabites entrèrent sous l'obéissance des Rois d'Israël , & y demeurèrent jusqu'à la mort d'Achab.

Aussi-tôt après la mort d'Achab , les Moabites qui jusqu'alors avoient été soumis aux Rois d'Israël , se soulèverent & ne voulurent plus leur obéir. Mesa , Roi de Moab , refusa de payer le tribut de cent

mille agneaux & d'autant de beliers qu'il devoit leur donner , ou par chaque année , ou une fois au commencement de chaque règne , ce que l'Écriture ne nous explique pas. Le règne d'Ochosias fut ensuite si court , qu'il n'eût pas le temps de leur faire la guerre ; mais Joram , fils d'Achab & frère d'Ochosias , étant monté sur le trône , songea à les réduire. Il les attaqua , aidé de Josaphat, Roi de Juda , & du Roi d'Idumée , il les battit , ravagea leur pays , & fit le siège de leur ville ; mais ayant vu que le Roi de Moab réduit au désespoir , étoit sur le point d'égorger son propre fils pour s'ensevelir ensuite avec son peuple sous les ruines de sa ville , Joram & les deux Rois ses alliés , pénétrés d'horreur , levèrent le siège & se retirèrent.

On ne voit distinctement quel fut l'état des Moabites depuis ce temps. Mais Isaïe au commencement du règne d'Ezéchias , les menace d'un malheur qui devoit leur arriver trois ans après la prédiction , & qui regarde apparemment la guerre que Salmanazar , Roi d'Assyrie fit aux dix Tribus & aux peuples de delà le Jourdain.

Amos leur prédit encore de grands malheurs qui sont apparemment ceux qu'ils souffrirent sous Ozias & Joathan , Rois de Juda , ou ceux que Salmanazar leur fit souffrir , ou enfin la guerre que leur fit Nabuchodonosor cinq ans après la ruine de Jérusalem. On croit que ce Prince les mena au-delà de l'Euphrate , comme les Prophètes les en avoient menacés ; & que Cyrus les y renvoya , ainsi que les autres peuples captifs. Après le retour de la captivité , on les voit se multiplier ,

se fortifier, de même que les Juifs & les autres peuples voisins; toujours soumis aux Rois de Perse, puis assujétis à Alexandre le grand, & successivement aux Rois de Syrie & d'Égypte; & enfin aux Romains. Il y a même assez d'apparence que dans les derniers temps de la république des Juifs, ils obéirent aux Rois Asmonéens, & ensuite à Hérode le Grand.

Les principales Divinités des Moabites étoient *Chamos* & *Béel-Phégor*.

On présume que *Chamos* étoit le Soleil, & que *Béel-Phégor* étoit le Dieu Adonis. L'Écriture parle aussi en quelques endroits, de *Nébo*, de *Baal-méon* & de *Baal-Dibon*, comme des Dieux des Moabites; mais il y a assez d'apparence que ce sont plutôt les noms des lieux où *Chamos* & *Béel-Phégor* étoient honorés, & que *Baal-Dibon*, *Baal-méon*, & *Nébo*, ne sont autres que *Chamos* adoré à Dibon, à Méon & sur le mont Nébo.

**MOATAZALITES**; (les) sorte de Sectaires Mahométans qui, pour ne point paroître, comme ils disent, admettre la multiplicité en Dieu, ne distinguent pas ses attributs, mais les comprennent tous dans son essence. Ainsi ils croyent que Dieu est éternel, sage, puissant; mais ils soutiennent qu'il n'est pas éternel par son éternité, ni sage par sa sagesse, & ainsi de ses autres attributs entre lesquels ils ne veulent admettre aucune distinction, de peur de multiplier l'essence divine. La secte qui leur est la plus opposée, est celle des Céphalites qui soutiennent qu'il y a en Dieu plusieurs attributs réellement distin-

gués, comme la sagesse, la justice, &c.

**MOBILE**; adjectif des deux genres. *Mobilis*. Qui se meut ou qui peut être mu. *La sphère est le plus mobile de tous les corps. L'aiguille aimantée est mobile sur son pivot.*

On appelle *fêtes mobiles*, certaines fêtes de l'année, parceque le jour de leur célébration change tous les ans, selon la différence des lunaisons. Pâques est la fête mobile qui règle toutes les autres: elle est attachée au Dimanche d'après la pleine lune qui suit immédiatement l'équinoxe du printemps: les autres fêtes mobiles, comme la Septuagésime, la Sexagésime, le Mercredi des cendres, l'Ascension, la Pentecôte, la Trinité, &c. sont toutes les années à même distance de Pâques.

On appelle *cordes mobiles* ou *sons mobiles* dans la musique grecque, les deux cordes moyennes de chaque tétracorde, parcequ'elles s'accordoient différemment selon les genres, à la différence des deux cordes extrêmes qui ne varient jamais, s'appeloient *cordes stables*.

**MOBILE**, est aussi substantif, & signifie en matière de Mécanique, le corps qui est mu. Ainsi l'on dit, qu'un mobile quand il est en mouvement, se meut toujours jusqu'à ce qu'il rencontre un autre corps qui l'arrête.

**MOBILE**, se dit en termes d'Horlogers, d'une roue ou de quelque autre pièce du mouvement d'une montre ou pendule qui tourne sur des pivots. Ils appellent par exemple le barillet le *premier mobile*. Dans une montre les derniers mobiles sont la petite roue moyenne, la roue de champ, la roue de rencontre & le balancier. Les premiers sont le

barillet, la fusée & la grande roue moyenne.

Les anciens Astronomes appelloient *premier mobile* un prétendu ciel de crystal qui, selon eux, enveloppoit tous les autres, & les entraînoit avec lui dans son mouvement.

Figurément on appelle *premier mobile*, une personne qui donne le branle, le mouvement à une affaire, à une compagnie. *Il fut le premier mobile du complot.*

**MOBILE**, se dit aussi figurément en parlant des passions. *L'intérêt est le mobile ordinaire des hommes. L'honneur est le mobile des ames nobles.*

Les deux premières syllabes sont brèves & la troisième très-brève.

**MOBILIAIRE**; voyez **MOBILIER**.

**MOBILIER**, **LIÈRE**; adjectif des deux genres & terme de Palais. Il se dit de tout ce qui est meuble par sa nature, ou qui est réputé tel, soit par la disposition de la loi, ou par convention & fiction. *Le défunt lui a légué tous ses effets mobiliers.*

On appelle *succession mobilière*, la succession aux meubles. Et *héritier mobilier*, celui qui hérite des meubles. Voyez **MEUBLES**.

**MOBILIER**, s'emploie aussi substantivement & seulement au singulier, pour signifier les meubles. *Le mobilier de cette maison est considérable.*

**MOBILISER**; voyez **AMEUBLIR**.

**MOBILITÉ**; substantif féminin. *Mobilitas*. Terme didactique qui signifie possibilité d'être mu, ou facilité à être mu, & quelquefois le mouvement même actuel.

La mobilité ou possibilité d'être mu, est une propriété générale des corps.

La mobilité du mercure ou la

facilité de ses parties à être mues, provient de la petitesse & de la sphéricité de ses particules, & c'est ce qui en rend la fixation si difficile.

L'hypothèse de la mobilité de la terre est l'opinion la plus plausible & la plus reçue chez les Astronomes.

Le Pape Paul V nomma des Commissaires pour examiner l'opinion de Copernic sur la mobilité de la terre. Le résultat de leur recherche fut une défense, non d'assurer que cette mobilité fût possible, mais seulement d'assurer que la terre fût actuellement mobile, c'est-à-dire, qu'ils permirent de soutenir la mobilité de la terre, comme une hypothèse qui donne une grande facilité pour expliquer d'une manière sensible tous les phénomènes des mouvemens célestes; mais ils défendirent qu'on la soutînt comme thèse ou comme une chose réelle & effective, parcequ'ils la crurent contraire à l'Écriture.

**MOCA**, ou **MOKA**, ou **MOCHA**; ville considérable de l'Arabie Heureuse, avec un bon port à l'entrée de la mer Rouge, & à quinze lieues, nord, du détroit de Babel-Mandel. Les chaleurs y sont excessives & les pluies fort rares. Il s'y fait un assez bon commerce, surtout en café qui y est excellent & très-recherché.

**MOCA**, se dit substantivement du café qui vient de la ville de Moca. *Ce café est très bon, c'est du Moca, c'est du café de Moca.*

Les Anglois appellent *pierres de moca*, les belles agates herborisées qui sont quelquefois presque aussi claires & transparentes que du crystal de roche; ce qui fait que l'on



distingue parfaitement les buissons & rameaux que ces pierres renferment ; ces buissons sont communément ou noirs, ou bruns, ou rougeâtres ; il s'en trouve quoique rarement, qui sont d'un beau vert. Le nom de *pierres de Moca* paroît leur avoir été donné, parcequ'on en tire de Moca en Arabie. Ces pierres sont beaucoup plus communes en Angleterre qu'en France & partout ailleurs. On les emploie à faire des boutons, des rabatieres, lorsqu'elles sont assez grandes, & d'autres ornemens semblables.

**MOCADA** ; bourg d'Espagne, dans la vieille Castille, à quatre lieues de Valladolid.

**MOCADÉ** ; voyez **MOQUETTES**.

**MOCHA** ; île de l'Amérique méridionale, au Chili, dans la province d'Arauco. Elle abonde en fruits & en pâturages.

**MOCHE** ; substantif féminin. Dans le commerce on appelle *soies en moche*, un paquet de soie tel qu'il vient des pays étrangers, pesant depuis sept jusqu'à dix livres, mais partagé en trois parties égales nommées *tiers*. Les soies en moche ne sont pas teintes & n'ont pas encore eu tous leurs apprêts.

**MOCHLIQUE** ; adjectif & terme de Médecine. C'est un des noms que les Médecins ont donnés aux purgatifs violens.

**MOCHONA** ; nom d'une ancienne ville de la Palestine, dans la Tribu de Juda. Don Calmet juge que c'est la même que *Mechanum* que Saint Jérôme place entre Eleuthéropolis & Jérusalem, à huit milles de la première de ces deux villes.

**MOCKEREN** ; petite ville d'Allemagne, au Cercle de la basse Saxe, dans l'Archevêché de Magdebourg,

sur la struma, entre Grabow & Lobing.

**MODALE** ; substantif féminin & terme de Logique. Il se dit des propositions qui contiennent quelques conditions ou restrictions.

**MODE** ; substantif féminin. *Usus*. Ce qui est du plus grand usage à l'égard des choses qui dépendent du goût & du caprice des hommes, comme les habits, la parure, &c.

Quoique l'envie de plaire plus que les autres, ait établi les parures, & que l'envie de plaire plus que soi même, ait établi les modes, quoiqu'elles naissent encore de la frivolité de l'esprit, elles sont un objet important dont un état de luxe peut augmenter sans cesse les branches de son commerce. Les François ont cet avantage sur plusieurs autres peuples. Dès le **xvi** siècle leurs modes commencèrent à se communiquer aux Cours d'Allemagne, à l'Angleterre & à la Lombardie. Les historiens Italiens se plaignent que depuis le passage de Charles **viii**, on affectoit chez eux de s'habiller à la françoise, & de faire venir de France tout ce qui servoit à la parure. Le Lord Bolingbroke rapporte que du temps de M. Colbert, les colifichets, les folies & les frivolités du luxe françois, coûtoient à l'Angleterre, à 600000 liv. sterlings par an, c'est-à-dire, plus de 11 millions de notre monnoie actuelle, & aux autres Nations, à proportion.

On appelle *Marchands de modes*, *Marchandes de modes*, des Marchands qui sont du corps des Merciers, & qui ont droit de faire le même commerce qu'eux, mais comme celui des modes est fort étendu, ils se sont fixés à vendre seulement tout ce qui regarde les ajustemens

& la parure des hommes & des femmes, & que l'on appelle *ornemens* & *agrémens*. Souvent ce sont eux qui les posent sur les habillemens & qui inventent la façon de les porter. Ils font aussi des coiffures, & les montent comme les coiffeuses.

Ils tirent leurs noms de leur commerce, parceque ne vendant que des choses à la mode, on les appelle *Marchands de modes*.

Il y a fort peu de temps que ces Marchands sont établis, & qu'ils portent ce nom; c'est seulement depuis qu'ils ont quitté entièrement le commerce de la mercerie pour prendre le commerce des modes.

On dit familièrement, qu'un homme, qu'une femme sont fort à la mode; pour dire, qu'un homme, qu'une femme sont fort au gré de la plupart du monde.

On dit proverbialement, *les fous inventent les modes & les sages les suivent*.

**MODE**, signifie aussi simplement manière. Et dans ce sens on dit proverbialement, *chacun vit à sa mode*; pour dire, que chacun en use comme il lui plaît en ce qui le regarde. *Il a toujours voulu vivre à sa mode. On l'a laissé faire à sa mode.*

La première syllabe est moyenne, & la seconde très-brève.

**MODE**; substantif masculin & terme de Philosophie. Manière d'être, qualité qu'un sujet peut avoir ou n'avoir pas, sans cesser d'être ce qu'il est. Un Corps peut être en repos ou en mouvement sans cesser d'être corps: le mouvement & le repos sont donc des modes de ce corps, c'en sont les manières d'être.

Tout ce qui existe a un principe

ou une cause de son existence. Les qualités essentielles n'en reconnoissent point d'autre que la volonté du Créateur. Les attributs découlent des qualités essentielles, & les modes ont leur cause dans quelque mode antécédent ou dans quelque être différent de celui dans lequel ils existent, ou dans l'un & l'autre ensemble. Penser à une chose plutôt qu'à une autre, est une manière d'être qui vient ou d'une pensée précédente, ou d'un objet extérieur, ou de tous les deux à la fois. La perception d'un objet se liant avec ce que nous avions dans l'esprit un moment auparavant, occasionne chez nous une troisième idée.

Il ne faut pas confondre avec les modes leur possibilité, & ceci a besoin d'explication. Pour qu'un sujet soit susceptible d'un certain mode, il faut qu'il ait au préalable certaines qualités sans lesquelles on ne sauroit comprendre qu'il puisse être revêtu de ce mode. Or ces qualités nécessaires au sujet pour recevoir le mode, sont ou essentielles ou attributs, ou simples modes. Dans les deux premiers cas, le sujet ayant toujours ses qualités essentielles & ses attributs, est toujours susceptible & prêt de recevoir le mode; & sa possibilité étant elle-même un attribut, est par cela même prochaine. Dans le troisième cas, le sujet ne peut être revêtu du mode en question, sans avoir acquis auparavant les modes nécessaires à l'existence de celui-ci: la possibilité en est donc éloignée, & ne peut être regardée elle-même que comme un mode.

Il faut des exemples pour expliquer cette distinction. Un corps est mis en mouvement; pour cela il ne lui faut qu'une impulsion extérieure

assez forte pour l'ébranler. Il a en lui-même & dans son essence tout ce qu'il faut pour être mû. La mobilité ou la possibilité du mouvement est donc *prochaine*, c'est un attribut.

Pour que ce corps roule en se mouvant, il ne suffit pas d'une action extérieure; il faut encore qu'il ait de la rondeur, ou une figure propre à rouler. Cette figure est un mode; c'est une possibilité du mode éloignée. Elle est éloignée dans un bloc de marbre, & elle devient *prochaine* dans une boule, puisque sa rondeur, simple mode dans le bloc de marbre, est attribut essentiel dans la boule.

Cette distinction fait voir que la possibilité de modes éloignés peut être attachée ou détachée du sujet sans qu'il périsse, puisque ce ne sont que des modes, au lieu que les possibilités prochaines étant des attributs, elles sont inséparablement annexées au sujet. On ne sauroit concevoir un corps sans mobilité; mais on le conçoit si plat qu'il ne sauroit rouler.

**MODE**, se dit en termes de Logique, de la manière de varier un syllogisme. Il y a trois figures de syllogisme, selon les trois différentes situations qu'on donne au moyen terme, & dans chacune on peut diversifier les propositions selon la quantité & la qualité, c'est-à-dire, en les faisant universelles ou particulières, affirmatives ou négatives. C'est ce qu'on appelle *modes*.

**MODE**, se dit en termes de Grammaire, & signifie mœuf ou manière de conjuguer les verbes relativement à ce qu'on veut exprimer. Voyez au mot **VERBE**, l'explication de chaque mode.

**MODE**, en termes de Musique, se dit d'une disposition régulière du chant & de l'accompagnement, relativement à certains sons principaux sur lesquels une pièce de musique est constituée, & qui s'appellent les cordes essentielles du mode.

Le mode diffère du ton, dit M. Rousseau d'après qui nous parlons, en ce que celui-ci n'indique que la corde ou le lieu du système qui doit servir de base au chant, & le mode détermine la tierce, & modifie toute l'échelle sur ce son fondamental.

Nos modes ne sont fondés sur aucun caractère de sentiment comme ceux des anciens; mais uniquement sur notre système harmonique. Les cordes essentielles au mode sont au nombre de trois, & forment ensemble un accord parfait: 1°. la tonique qui est la corde fondamentale du ton & du mode. 2°. La dominante à la quinte de la tonique. 3°. Enfin la médiane qui constitue proprement le mode, & qui est la tierce de cette même tonique. Comme cette tierce peut être de deux espèces, il y a aussi deux modes différens. Quand la médiane fait tierce majeure avec la tonique, le mode est majeur; il est mineur quand la tierce est mineure.

Le mode majeur est engendré immédiatement par la résonnance du corps sonore qui rend la tierce majeure du son fondamental; mais le mode mineur n'est point donné par la nature, il ne se trouve que par analogie & renversement. Cela est vrai dans le système de M. Tartini, ainsi que dans celui de M. Rameau.

Ce dernier auteur dans ses divers ouvrages successifs a expliqué cette origine

origine du mode mineur de différentes manières, dont aucune n'a contenté M. d'Alembert; c'est pourquoi cet illustre géomètre fonde cette même origine sur un autre principe qu'il expose ainsi dans ses élémens de musique.

« Dans le chant *ut, mi, sol* qui constitue le mode majeur, les sons *mi & sol* sont tels que le son principal *ut* les fait résonner tous deux; mais le second son *mi* ne fait point résonner *sol* qui n'est que la tierce mineure.

« Or imaginons qu'au lieu de ce son *mi* on place entre les sons *ut & sol* un autre son qui ait, ainsi que le son *ut*, la propriété de faire résonner *sol*, & qui soit pourtant différent d'*ut*; ce son qu'on cherche doit être tel qu'il ait pour dix septième majeure le son *sol*, ou l'une des octaves de *sol*; par conséquent le son cherché doit être à la dix-septième majeure au-dessous de *sol*, ou, ce qui revient au même, à la tierce majeure au-dessous de ce même son *sol*, & la tierce majeure étant d'un semi-ton plus grande que la tierce mineure, il s'ensuit que le son qu'on cherche sera d'un semi-ton plus bas que le *mi*, & sera par conséquent *mi* bémol.

« Ce nouvel arrangement, *ut, mi* bémol, *sol*, dans lequel les sons *ut & mi* bémol font l'un & l'autre résonner *sol*, sans que *ut* fasse résonner *mi* bémol, n'est pas à la vérité aussi parfait que le premier arrangement *ut, mi, sol*, parceque dans celui-ci les deux sons *mi & sol* sont l'un & l'autre engendrés par le son principal *ut*, au lieu que dans l'autre le son *mi* bémol n'est pas engendré par le

Tome XVIII.

« son *ut*; mais cet arrangement *ut, mi* bémol, *sol*, est aussi dicté par la nature, quoique moins immédiatement que le premier; & en effet l'expérience prouve que l'oreille s'en accommode à peu près aussi bien.

« Dans ce chant *ut, mi* bémol, *sol, ut*, il est évident que la tierce d'*ut* à *mi* bémol est mineure, & telle est l'origine du genre ou mode appelé mineur ».

Le mode une fois déterminé, tous les sons de la gamme prennent un nom relatif au fondamental, & propre à la place qu'ils occupent dans ce mode-là. Voici les noms de toutes les notes relativement à leur mode, en prenant l'octave d'*ut* pour exemple du mode majeur, & celle de *la* pour exemple du mode mineur.

MINEUR. <i>la</i>	MAYEUR. <i>Ut</i>	<i>re</i>	tonique.
		<i>mi</i>	seconde note.
		<i>fa</i>	médiate.
		<i>sol</i>	sous-dominante.
		<i>la</i>	ou quatrième note,
		<i>si</i>	dominante.
		<i>ut</i>	sous-dominante.
		<i>re</i>	ou sixième note,
<i>mi</i>	septième note.		
<i>fa</i>	octave.		

Il faut remarquer que la septième

A a

note n'est qu'à un semi-ton de l'octave, c'est-à-dire, quand elle fait la tierce majeure de la dominante, comme le *si* naturel en majeur ou le *sol* dièse en mineur, alors cette septième note s'appelle *note sensible*, parcequ'elle annonce la tonique, & fait sentir le ton.

Non-seulement chaque degré prend le nom qui lui convient, mais chaque intervalle est déterminé relativement au mode. Voici les règles établies pour cela.

1°. La seconde note doit faire sur la tonique une seconde majeure, la quatrième & la dominante une quarte & une quinte justes, & cela également dans les deux modes.

2°. Dans le mode majeur, la médiate ou tierce, la sixte & la septième de la tonique doivent toujours être majeures, c'est le caractère du mode. Par la même raison ces trois intervalles doivent être mineurs dans le mode mineur; cependant comme il faut qu'on y aperçoive aussi la note sensible, ce qui ne peut se faire sans fausse relation, tandis que la sixième note reste mineure; cela cause des exceptions auxquelles on a égard dans le cours de l'harmonie & du chant: mais il faut toujours que la clef avec ses transpositions donne tous les intervalles déterminés par rapport à la tonique selon l'espèce du mode.

Comme toutes les cordes naturelles de l'octave d'*ut* donnent relativement à cette tonique tous les intervalles prescrits par le mode majeur, & qu'il en est de même de l'octave de *la* pour le mode mineur, l'exemple précédent qu'on n'a proposé que pour les noms des notes, doit servir aussi de formule pour la

règle des intervalles dans chaque mode.

Cette règle n'est point comme on pourroit le croire, établie sur des principes purement arbitraires: elle a son fondement dans la génération harmonique, au moins jusqu'à un certain point. Si vous voulez l'accord parfait majeur à la tonique, à la dominante & à la sous-dominante, vous aurez tous les sons de l'échelle diatonique pour mode majeur: pour avoir celle du mode mineur, laissant toujours la tierce majeure à la dominante, donnez la tierce mineure aux deux autres accords. Telle est l'analogie du mode.

Comme ce mélange d'accords majeurs & mineurs introduit en mode mineur une fausse relation entre la sixième note & la note sensible, on donne quelquefois pour éviter cette fausse relation, la tierce majeure à la quatrième note en montant, ou la tierce mineure à la dominante en descendant, surtout par renversement; mais ce sont alors des exceptions.

Il n'y a proprement que deux modes, comme on vient de le voir; mais comme il y a douze sons fondamentaux qui donnent autant de tons dans le système, & que chacun de ces tons est susceptible du mode majeur & du mode mineur, on peut composer en 24 modes ou manières; il y en a même 34 possibles dans la manière de noter; mais dans la pratique on en exclut dix, qui ne sont au fond que la répétition de dix autres, sous des relations beaucoup plus difficiles, où toutes les cordes changeroient de noms, & où l'on auroit peine à se reconnoître. Tels sont les modes majeurs sur les notes

diésées, & les modes mineurs sur les bémols. Ainsi au lieu de composer en *sol* dièse tierce majeure, vous composerez en *la* bémol qui donne les mêmes touches; & au lieu de composer en *re* bémol mineur, vous prendrez *ut* dièse par la même raison; savoir, pour éviter d'un côté un F double dièse, qui deviendrait un G naturel; & de l'autre un B double bémol, qui deviendrait un A naturel.

On ne reste pas toujours dans le ton ni dans le mode par lequel on a commencé un air; mais soit pour l'expression, soit pour la variété, on change de ton & de mode, selon l'analogie harmonique; revenant pourtant toujours à celui qu'on a fait entendre le premier, ce qui s'appelle *moduler*.

Delà naît une nouvelle distinction du *mode* en *principal* & *relatif*; le principal est celui par lequel commence & finit la pièce; les relatifs sont ceux qu'on entrelace avec le principal dans le courant de la modulation.

M. Blainville, savant Musicien de Paris, proposa en 1751, l'essai d'un troisième mode qu'il appelle *mode mixte*, parcequ'il participe à la modulation des deux autres, ou plutôt qu'il en est composé; mélange que l'auteur ne regarde point comme un inconvénient, mais plutôt comme un avantage & une sorte de variété & de liberté dans les chants & dans l'harmonie.

Ce nouveau mode n'étant point donné par l'analyse de trois accords comme les deux autres, ne se détermine pas comme eux par des harmoniques essentiels au mode, mais par une gamme entière qui lui est propre, tant en montant qu'en descendant; enforte que dans nos deux

modes la gamme est donnée par les accords, & que dans le mode mixte les accords sont donnés par la gamme.

La formule de cette gamme est dans la succession ascendante & descendante des notes suivantes: *Mi fa sol la si ut re mi*, dont la différence essentielle est, quant à la mélodie, dans la position des deux semi-tons, dont le premier se trouve entre la tonique & la seconde note, & l'autre entre la cinquième & la sixième; & quant à l'harmonie, en ce qu'il porte sur la tonique la tierce mineure en commençant, & la majeure en finissant.

On objecte à M. Blainville que son mode n'a ni accord, ni corde essentielle, ni cadence qui lui soit propre, & le distingue suffisamment des modes majeurs ou mineurs. Il répond à cela que la différence de son mode est moins dans l'harmonie que dans la mélodie, & moins dans le mode même que dans la modulation; qu'il est distingué dans son commencement du mode majeur par sa tierce mineure, & dans sa fin du mode mineur par sa cadence plagale. A quoi l'on réplique qu'une modulation qui n'est pas exclusive ne suffit pas pour établir un mode; que la sienne est inévitable dans les autres modes, surtout dans le mineur; & quant à sa cadence plagale, qu'elle a lieu nécessairement dans le même mode mineur toutes les fois qu'on passe de l'accord de la tonique à celui de la dominante, comme cela se pratiquoit jadis, même sur les finales dans les modes plagaux & dans le ton du quart. D'où l'on conclut que son mode mixte est moins une espèce particulière qu'une dé-

nomination nouvelle à des manières d'entrelacer & combiner les modes majeur & mineur, aussi anciennes que l'harmonie, pratiquées de tous les temps; & cela paroît si vrai, que même en commençant sa gamme, l'auteur n'ose donner ni la quinte ni la sixte à sa tonique, de peur de déterminer une tonique en mode mineur par la première, ou une médiante en mode majeur par la seconde. Il laisse l'équivoque en ne remplissant pas son accord.

Mais quelque objection qu'on puisse faire contre le mode mixte dont on rejette plutôt le nom que la pratique, cela n'empêchera pas que la manière dont l'auteur l'établit & le traite, ne le fasse connoître pour un homme d'esprit & un musicien très-versé dans les principes de son art.

Les anciens diffèrent prodigieusement entre eux sur les définitions, les divisions & les noms de leurs tons ou modes. Obscurs sur toutes les parties de leur musique, ils sont presque intelligibles sur celle-ci. Tous conviennent à la vérité qu'un mode est un certain système ou une constitution de sons, & il paroît que cette constitution n'est autre chose en elle-même qu'une certaine octave remplie de tous les sons intermédiaires selon le genre. Euclide & Ptolémée semblent la faire consister dans les diverses positions des deux semi-tons de l'octave, relativement à la corde principale du mode, comme on le voit encore aujourd'hui dans les huit tons du plain-chant. Mais le plus grand nombre paroît mettre cette différence uniquement dans le lieu qu'occupe le diapason du mode dans le système général, c'est-à-dire, en ce que la base ou corde-principale

du mode est plus aiguë ou plus grave, étant prise en divers lieux du système, toutes les cordes de la série gardant toujours un même rapport avec la fondamentale, & par conséquent changeant d'accord à chaque mode pour conserver l'analogie de ce rapport: telle est la différence des tons de notre musique.

Selon le premier sens, il n'y auroit que sept modes possibles dans le système diatonique; & en effet, Ptolémée n'en admet pas davantage: car il n'y a que sept manières de varier la position des deux semi-tons relativement au son fondamental, en gardant toujours entre ces deux semi-tons l'intervalle prescrit. Selon le second sens, il y auroit autant de modes possibles que de sons, c'est-à-dire, une infinité; mais si l'on se renferme dans le système diatonique, on n'y en trouvera non plus que sept, à moins qu'on ne veuille prendre pour de nouveaux modes ceux qu'on établirait à l'octave des premiers.

En combinant ensemble ces deux manières, on n'a encore besoin que de sept modes; car si l'on prend ces modes en divers lieux du système, on trouve en même temps les sons fondamentaux distingués du grave à l'aigu, & les deux semi-tons différemment situés relativement au son principal.

Mais outre ces modes on en peut former plusieurs autres, en prenant dans la même série & sur le même son fondamental différens sons pour les cordes essentielles du mode: par exemple, quand on prend pour dominante la quinte du son principal, le mode est authentique; il est plagal, si l'on choisit la quarte; & ce sont proprement deux modes

différens sur la même fondamentale. Or comme pour constituer un mode agréable, il faut, disent les Grecs, que la quarte & la quinte soient justes, ou du moins une des deux, il est évident qu'on n'a dans l'étendue de l'octave que cinq sons fondamentaux sur chacun desquels on puisse établir un mode authentique & un plagal. Outre ces dix modes on en trouve encore deux, l'un authentique qui ne peut fournir de plagal, parceque sa quinte fait le triton; l'autre plagal qui ne peut fournir d'authentique, parceque sa quinte est fausse. C'est peut-être ainsi qu'il faut entendre un passage de Plutarque, où la musique se plaint que Phrynis l'a corrompue en voulant tirer de cinq cordes ou plutôt de sept, douze harmonies différentes.

Voilà donc douze modes possibles dans l'étendue d'une octave ou de deux tétracordes disjoints: que si l'on vient à conjoindre les deux tétracordes, c'est-à-dire, à donner un bémol à la septième en retranchant l'octave; ou si l'on divise les tons entiers par les intervalles chromatiques, pour y introduire de nouveaux modes intermédiaires, ou si ayant seulement égard aux différences du grave à l'aigu, on place d'autres modes à l'octave des précédens; tout cela fournira divers moyens de multiplier le nombre des modes beaucoup au-delà de douze. Et ce sont là les seules manières d'expliquer les divers nombres de modes admis ou rejetés par les anciens en divers temps.

L'ancienne musique ayant d'abord été renfermée dans les bornes étroites du tétracorde, du pentacorde, de l'hexacorde, de l'heptacorde & de l'octacorde, on n'y

admit premièrement que trois modes dont les fondamentales étoient à un ton de distance l'une de l'autre. Le plus grave des trois s'appeloit le *dorien*; le *phrygien* tenoit le milieu; le plus aigu étoit le *lydien*. En partageant chacun de ces tons en deux intervalles, on fit place à deux autres modes, l'*ionien* & l'*éolien*, dont le premier fut inséré entre le *dorien* & le *phrygien*, & le second entre le *phrygien* & le *lydien*.

Dans la suite le système s'étant étendu à l'aigu & au grave, les musiciens établirent de part & d'autre de nouveaux modes qui tiroient leur dénomination des cinq premiers, en y joignant la préposition *hyper*, *sur*, pour ceux d'en haut, & la préposition *hypo*, *sous*, pour ceux d'en bas. Ainsi le mode *lydien* étoit suivi de l'*hyper-dorien*, de l'*hyper-ionien*, de l'*hyper-phrygien*, de l'*hyper-éolien*, & de l'*hyper-lydien* en montant; & après le mode *dorien* venoient l'*hypo-lydien*, l'*hypo-éolien*, l'*hypo-phrygien*, l'*hypo-ionien* & l'*hypo-dorien* en descendant. On trouve le dénombrement de ces quinze modes dans Alpius, auteur Grec.

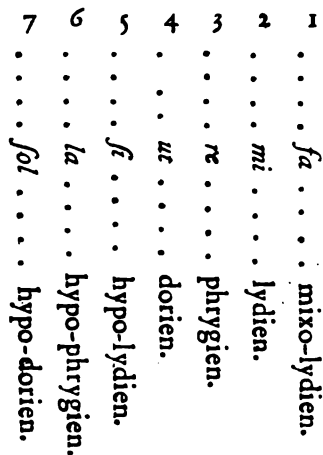
De tous ces modes, Platon en rejetoit plusieurs, comme capables d'altérer les mœurs. Aristoxène, au rapport d'Euclide, en admettoit seulement treize, supprimant les deux plus élevés; savoir, l'*hyper-éolien* & l'*hyper-lydien*. Mais dans l'ouvrage qui nous reste d'Aristoxène, il en nomme seulement six, sur lesquels il rapporte les divers sentimens qui régnoient déjà de son temps.

Enfin Ptolémée réduisoit le nombre de ces modes à sept, disant que les modes n'étoient pas introduits



dans le dessein de varier les chants selon le grave & l'aigu ; car il est évident qu'on auroit pu les multiplier fort au-delà de quinze ; mais plutôt afin de faciliter le passage d'un mode à l'autre par des intervalles consonnans & faciles à entendre.

Il renfermoit donc tous les modes dans l'espace d'une octave dont le mode dorien faisoit comme le centre : enforte que le mixo-lydien étoit une quarte au-dessus, & l'hypo-dorien une quarte au-dessous ; le phrygien une quinte au dessus de l'hypo-dorien , l'hypo-phrygien une quarte au-dessous du phrygien, & le lydien une quinte au-dessus de l'hypophrygien : d'où il paroît qu'à compter de l'hypo-dorien qui est le mode le plus bas , il y avoit jusqu'à l'hypo-phrygien l'intervalle d'un ton ; de l'hypo-phrygien à l'hypo-lydien un autre ton ; de l'hypo-lydien au dorien un semi-ton ; de celui-ci au phrygien un ton ; du phrygien au lydien encore un ton ; & du lydien au mixo-lydien un semi-ton : ce qui fait l'étendue d'une septième en cet ordre :



Ptolémée retranchoit tous les au-

tres modes , prétendant qu'on n'en pouvoit placer un plus grand nombre dans le système diatonique d'une octave , toutes les cordes qui la composent se trouvant employées. Ce sont ces sept modes de Ptolémée qui , en y joignant l'hypo-mixo-lydien , ajouté , dit-on , par l'Arétin , font aujourd'hui les huit tons du plain-chant.

Telle est la notion la plus claire qu'on peut tirer des tons ou modes de l'ancienne musique, en tant qu'on les regardoit comme ne différant entr'eux que du grave à l'aigu ; mais ils avoient encore d'autres différences qui les caractérisoient plus particulièrement quant à l'expression. Elles se tiroient du genre de poésie qu'on mettoit en musique , de l'espèce d'instrument qui devoit l'accompagner , du rythme ou de la cadence qu'on y observoit , de l'usage où étoient certains chants parmi certains peuples , & d'où sont venus originairement les noms des principaux modes, le dorien , le phrygien , le lydien , l'ionien , l'éolien.

Il y avoit encore d'autres sortes de modes qu'on auroit pu mieux appeler *styles* ou *genres* de composition : tels étoient le mode tragique destiné pour le théâtre , le mode nomique consacré à Apollon , le dithyrambique à Bacchus , &c.

Dans nos anciennes musiques , on appeloit aussi *modes*, par rapport à la mesure ou au temps, certaines manières de fixer la valeur relative de toutes les notes par un signe général ; le mode étoit à peu près alors ce qu'est aujourd'hui la mesure ; il se marquoit de même après la clef, d'abord par des cercles ou demi-cercles ponctués ou sans points, suivis des chiffres 2 ou 3 différem-

ment combinés , à quoi l'on ajouta ou substitua dans la suite des lignes perpendiculaires différentes , selon le mode , en nombre & en longueur , & c'est de cet antique usage que nous est resté celui du C & du C barré.

Il y avoit en ce sens deux sortes de modes : le majeur qui se rapportoit à la note maxime , & le mineur qui étoit pour la longue. L'un & l'autre se divisoient en parfait & imparfait.

Le mode majeur parfait se marquoit avec trois lignes ou bâtons qui remplissoient chacun trois espaces de la portée , & trois autres qui n'en remplissoient que deux. Sous ce mode la maxime valoit trois longues.

Le mode majeur imparfait étoit marqué par deux lignes qui traversoient chacune trois espaces , & deux autres qui n'en traversoient que deux , & alors la maxime ne valoit que deux longues.

Le mode mineur parfait étoit marqué par une seule ligne qui traversoit trois espaces , & la longue valoit trois brèves.

Le mode mineur imparfait étoit marqué par une ligne qui ne traversoit que deux espaces , & la longue n'y valoit que deux brèves.

L'Abbé Brossard a mêlé mal-à-propos les cercles & demi cercles avec les figures de ces modes. Ces signes réunis n'avoient jamais lieu dans les modes simples , mais seulement quand les mesures étoient doubles ou conjointes.

Tout cela n'est plus en usage depuis long-temps ; mais il faut nécessairement entendre ces signes pour savoir déchiffrer les anciennes musiques , en quoi les plus savans

musiciens sont souvent fort embarrassés.

**MODÈLE** ; substantif masculin. *Exemplum.* Exemple , patron en relief , soit d'une statue , soit de quelque autre ouvrage de sculpture , d'architecture d'après lequel on travaille ensuite pour exécuter ce qu'on s'est proposé. *Modèle en grand. Modèle en petit. Modèle de plâtre. Modèle de cuivre. L'Eglise de saint Pierre de Rome a servi de modèle pour bâtir celle de saint Paul de Londres.*

Parmi les peintres & les sculpteurs , on appelle *modèle* , tous les objets d'imitation que ces artistes se proposent.

On appelle aussi particulièrement de ce nom un homme nu qu'on pose en différentes attitudes dans les salles des Académies de peinture pour le faire dessiner aux élèves , & les habituer à travailler d'après nature. Le Professeur du mois pose ce modèle. Chaque peintre le pose aussi chez lui pour ses études particulières.

**MODÈLE** , se dit figurément tant des ouvrages d'esprit que des actions morales , & signifie exemple , qu'il faut suivre. *Cinna & Athalie sont de beaux modèles. Alexandre fut le modèle que se proposa Charles XII. Cette Princesse est un modèle de bienfaisance.*

Différences relatives entre *modèle* & *copie*.

Le sens dans lequel ces mots sont synonymes , ne se présente pas d'abord à l'esprit ; le premier coup d'œil qui nous montre une *copie* faite sur un ouvrage qui en est l'original , & un *modèle* servant d'original à l'ouvrage , met entre eux une différence totale & un éloignement parfait. Mais une seconde ré-

flexion nous fait voir que l'usage emploie en beaucoup d'occasions ces deux mots sous une idée commune, pour marquer également l'original d'après lequel on fait l'ouvrage, & l'ouvrage fait d'après l'original; *copie* se prenant ainsi que *modèle* pour le premier ouvrage sur lequel on conduit le second; & *modèle* se prenant ainsi que *copie* pour le second ouvrage conduit sur le premier; de façon qu'ils deviennent doublement synonymes, c'est-à-dire, qu'ils le sont dans l'un & dans l'autre des sens dont l'institution ou la première idée sembloit avoir fait à chacun d'eux son partage, avec les différences suivantes.

Dans le premier sens, *copie* ne se dit qu'en fait d'impression, & du manuscrit de l'auteur sur lequel l'Imprimeur travaille; *modèle* se dit en toute autre occasion, dans la morale comme dans les arts. L'épreuve n'est souvent fautive, que parceque la *copie* l'est aussi. Tel Imprimeur qui refuse une excellente *copie*, en achète une mauvaise bien cher. Il n'est point de parfait *modèle* de vertu. Les arts, les sciences gagneroient peut-être beaucoup, si les auteurs s'attachoient plus à suivre leur génie qu'à imiter les *modèles* qu'ils rencontrent.

Dans le second sens, *copie* se dit pour la peinture, *modèle* pour le relief. La *copie* doit être fidelle, & le *modèle* doit être juste. Il semble que le second de ces mots suppose la ressemblance avec plus de force que le premier. Les tableaux de Raphaël ont de l'agrément jusques dans les mauvaises *copies*. Les simples *modèles* de l'antique qui sont au Louvre, n'y figurent pas moins

bien que les originaux des pièces modernes.

MODELÉ; ÉE; participe passif. Voy. MODELER.

MODELER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Typum effingere*. Terme de sculpture. Imiter en terre molle, ou en cire, ou en plâtre quelque objet. C'est aussi faire la représentation d'un grand ouvrage que l'on projette.

Pour modeler en terre, on met le gâteau ou pain de terre glaise sur la selle ou chevalet, & on la travaille d'abord avec les doigts; quand l'ouvrage est un peu avancé, on fait usage de quelques outils de bois appelés *ébauchoirs*, dont les uns servent à breter la terre, en sorte qu'elle paroisse égratignée, d'autres servent à unir & à polir l'ouvrage.

Lorsqu'on veut modeler en cire, on fait fondre une demi-livre d'*arcanson* ou *colophane*, avec une livre de cire; une demi livre ou davantage d'huile d'olive, suivant qu'on veut rendre la matière plus ou moins molle. On ajoute à ce mélange un peu de brun rouge ou de vermillon, pour lui donner une couleur plus douce. Cette cire ainsi préparée se travaille à froid avec les doigts & les *ébauchoirs*, comme la terre. La pratique est d'un grand secours dans cette sorte travail.

On modèle communément en petit ce qu'on fait, tant pour conserver l'idée du dessein que l'on a conçu de l'ouvrage qu'on veut exécuter en grand, que pour le rendre facile à transporter, le présenter & le faire agréer à ceux qui ordonnent ou qui décident de l'ouvrage.

MODÈNE;

**MODÈNE** ; ville d'Italie située dans la Lombardie, sous le 28<sup>e</sup> degré, 52 minutes de longitude, & le 44<sup>e</sup>, 38 minutes de latitude, à cinq lieues de Reggio, à douze lieues de Parme, à huit lieues de Bologne, & à dix lieues de la mer. Elle est dans une plaine agréable, entre la Secchia & le Panaro, qui lui est joint par un canal : la Secchia est du côté de Reggio, & le Panaro du côté de Bologne. On y compte vingt mille âmes.

Cette ville qui est la capitale du Modenois, est très-ancienne. Elle fut faite Colonie romaine 184 ans avant JÉSUS-CHRIST.

Le siège qu'elle soutint contre Antoine, sous la conduite de Brutus, quarante-cinq ans avant JÉSUS-CHRIST, a été si célèbre, que Lucain le cite pour exemple des fléaux les plus terribles ; & ce fut à Castel-Franco, village sur le Panaro, à deux lieues de Modène, que Marc-Antoine gagna une bataille l'année ensuite, contre les Consuls Hirrius & Pansa ; le jeune Octave y étoit, âgé pour lors de vingt ans, & déjà occupé du projet de venger son père, en succédant à son autorité.

Modène fut ruinée du temps de Constantin, qui la rétablit ; & ensuite par les Goths. Ce fut à l'occasion de cette seconde destruction que les habitans se retirèrent à quatre milles de l'ancien emplacement, du côté de la *Secchia*, & formèrent une ville qui fut appelée *Citta Nuova* & *Citta Geminiana* ; elle est sur le chemin qui va de Modène à Reggio. Modène fut encore désolée par les Lombards, qui la prirent & la perdirent plusieurs fois ; elle fut prise par Alboin, emportée d'assaut par l'Exarque romain, & reprise encore par les

*Tome XVIII.*

Lombards, qui la conservèrent jusqu'à l'arrivée de Charlemagne. Ce fut lui qui, passant en Italie, mit fin au Royaume des Lombards, l'an 774 ; & l'on dit communément, qu'il donna au Pape les villes de Parme & de Modène ; cependant Modène reprit bientôt sa liberté, comme toutes les villes d'Italie.

Sous Pepin, Roi d'Italie & fils de Charlemagne, Modène fut rebâtie & repeuplée, & redevint une ville considérable. Le Père Beretta, savant Bénédictin, dans une dissertation chorographique, de *Italia medii ævi*, que Muratori a publiée, pense que la nouvelle ville de Modène est dans le même endroit que l'ancienne, du moins en partie ; l'opinion commune est qu'elle en est à quelque distance, mais on n'est pas d'accord sur la situation de l'ancienne, parcequ'il ne reste à Modène aucun vestige d'antiquité, aucun aqueduc, ni autre chose semblable, si ce n'est quelques inscriptions qui ont été insérées dans le trésor de Muratori.

Cette ville fut ensuite successivement soumise aux Empereurs, aux Papes, à la République de Venise, aux Ducs de Milan, à ceux de Mantoue, à ceux de Ferrare, & à quelques petits Princes particuliers. Elle fut déchirée par les factions, quelquefois près de devenir déserte.

Enfin les Princes de la maison d'Est acquirent dans le treizième siècle la souveraineté de Modène, qu'ils possèdent encore actuellement. C'est cette illustre Maison qui régnoit à Ferrare, qui protégea d'une manière si distinguée, les grands hommes de l'Italie, & surtout l'Arliste & le Tasse.

Ce fut le 15 Décembre 1288, suivant Muratori, que les Ambassa-

B b

deurs de Modène, Philippe Bofchetti, Evêque de Modène, Lanfranco Rangone, & Guido Guidoni présentèrent au Marquis d'Est, Obizzo II, les clefs de la ville & l'acte par lequel elle le choisissoit pour souverain. Le 12 Février 1293 la ville renouvela cet hommage au Marquis Azon VIII, le déclarant lui & ses successeurs, à perpétuité, souverains de Modène & de ses dépendances. En 1305 les habitans se révoltèrent contre lui, & l'année suivante, ils cessèrent de lui obéir; mais en 1336, ils furent assiégés & forcés de se soumettre à Obizzo III qui, vers l'an 1344, rentra dans le Duché de Parme, de Modène & de Ferrare. L'Empereur Charles IV, en 1354, établit le Marquis d'Est, Aldobrandin III, Vicairo de l'Empire à Modène, & confirma en 1361 dans cette dignité Nicolas II, Hugon & Albert ses frères. En 1510, François-Marie, Duc d'Urbain, Commandant des troupes du Pape Jules II, s'empara de Modène, & en dépouilla le Duc Alphonse I; l'année d'après, & le 31 de Janvier 1511, le Pape remit la ville de Modène entre les mains de l'Empereur, & par un contrat passé à Rome le 17 Juin 1514, l'Empereur Maximilien la vendit au Pape Léon X, pour quarante mille ducats d'or; mais le Duc Alphonse la reprit à main armée le 5 Juin 1527; enfin le 21 Décembre 1530, l'Empereur déclara que Modène étoit un fief de l'Empire, dont le Duc Alphonse avoit été investi. On peut voir tous ces événemens traités fort au long dans Muratori.

La plupart des Princes de cette Maison ont contribué à l'embellissement de Modène.

La ville de Modène est agréable,

bien bâtie, décorée de fontaines & de portiques où l'on marche très-commodément. Hercule II, en 1546, fit refaire les fortifications & démolir les fauxbourgs; il fit reconstruire une nouvelle enceinte du côté du septentrion, dans laquelle il renferma le Palais ducal, & cette partie de la ville s'appelle encore *Terra Nuova & Addizione Erculea*; il fit élargir & aligner les rues, bâtit des Eglises & des Couvens; le Duc César I, au commencement du dernier siècle, fit abattre une partie des portiques qui rendoient les rues trop étroites, & par-là contribua à embellir la ville.

Le Duc François I fit bâtir en 1635, la citadelle qui est à la partie occidentale de la ville; il fit commencer quelque temps après le Palais ducal, sur les desseins de l'Avanzzini, & un beau théâtre dans le *Palazzo del Publico*: ce théâtre servit de modèle à celui des Tuileries à Paris; la réputation qu'avoit le théâtre de Modène, déterminina le Roi à en faire faire un pareil, & par le même Architecte.

Le même Prince commença aussi la galerie du château.

Son successeur Alphonse IV fit faire la grande & belle rue qui va de la citadelle aux bâtimens des écuries ducales, il augmenta beaucoup les peintures de la belle galerie du Palais, & il auroit continué s'il ne fût mort de trop bonne heure.

La Duchesse Laure son épouse étant demeurée tutrice du jeune Duc François II, suivit l'exemple de son mari; elle fit orner de statues & de peintures, la belle Eglise de Saint Augustin; elle fit construire l'Eglise de Saint Charles, dont le jeune Duc mit la première

de Franceschini. & d'Alori. On y conserve onze à douze mille estampes de tous les plus fameux Graveurs d'Italie & d'autres Pays ; plusieurs curiosités en histoire naturelle, en ouvrages singuliers pour le travail, & beaucoup de statues & d'antiques. On remarque spécialement un Canope, divinité Egyptienne, qui a plus de huit pouces de hauteur sur quatre de largeur ; une tête d'Adrien, & un buste de la femme Sabine, l'un & l'autre en bronze, de grandeur naturelle ; une main de femme en albâtre très blanc, qui est admirée de tous les Connoisseurs ; elle paroît être de sculpture grecque du premier genre, & elle est si belle, qu'on a cru que le Sculpteur avoit voulu qu'elle fût isolée, n'espérant pas que le reste de la figure pût l'égaliser. Andromède, en marbre blanc, d'environ trois pieds, belle figure grecque ; cette Princesse y paroît attachée à un rocher, appuyée sur le côté gauche, avec un air de tristesse qui inspire la douleur, mais qui augmente la beauté de l'ouvrage. Son attitude est si bien prise, la délicatesse du travail & l'expression y sont si grandes qu'on ne peut rien voir de plus parfait. Hercule en forme d'athlète, d'environ un pied de haut, tirant Cacus de sa caverne par le pied, les deux figures sont d'un seul bloc de marbre, la caverne avec un des bœufs qu'il avoit volés à Hercule, sont pris sur un autre bloc ; c'est un ouvrage grec d'un beau travail. Deux têtes prises dans un bloc de marbre presque brut, elles ont huit à dix pouces de hauteur ; quoiqu'elles ne soient point achevées, elles paroissent marquer le génie des Grecs, & leur goût pour la Sculpture, dans

un temps où elle n'étoit pas encore à son dernier degré de perfection. Le buste du Duc François I, en marbre blanc, par Bernin célèbre Sculpteur. Le Duc est représenté avec sa cuirasse & un manteau qui est d'une si grande délicatesse, qu'il semble flotter en l'air.

Il y a trois belles suites de grandes médailles Impériales ; la première ne contient que les médailles les plus rares, & celles de la plus belle conservation, entr'autres une de Pescennius, que Spanheim assure ne pouvoir être soupçonnée de faux. La seconde suite contient beaucoup de médailles très-rares, d'autres qui le sont moins, avec les doubles de la première suite, & les petites médailles ; celle-ci est très-nombreuse. La troisième suite est celle des médailles Impériales, en argent ; elle est nombreuse & renferme des pièces rares ; il y a encore des médaillons en bronze, parmi lesquels il y en a un qui est des plus singuliers ; il est frappé des deux côtés ; sur l'un on voit les têtes d'Antonin & de Verus, avec ces mots *Imp. M. Antonius Aug. Cof. III Imp. L. Verus Aug. Cof. II* ; sur le revers, une victoire avec des ailes, regardant derrière elle, & debout dans un char à quatre chevaux, dont elle tient les rênes de la main droite : au-dessus on lit *Imp. VI, Cof. III, Vict. Germ.* Il est parlé de cette médaille dans M. Patin. Cette collection contient aussi beaucoup de médailles Consulaires & de médailles Grecques, des Rois, des Peuples & des Villes, les unes en argent, les autres en bronze ; il n'y a que les médailles des Papes dont la suite est peu considérable.

Ce cabinet contient encore trois

à quatre mille camées, ou pierres précieuses gravées en relief, parmi lesquelles il y en a de très-singulieres; tels sont un camée en agate orientale, avec cinq figures toutes de différentes couleurs, dont l'une aient un enfant à la mamelle; on voit sur le côté le dieu Terme avec le visage noir, & devant lui un autel, ou brûle le feu sacré; d'où il paroît que c'est un sacrifice au dieu Terme, l'un des plus anciens dieux des Romains, & qui étoit des plus respectés, parcequ'il présidoit aux bornes & à la conservation des héritages; il ne céda pas même la place au temple de Jupiter, que Tarquin le Superbe fit construire sur le Capitole.

Un autre camée en agate, de deux couleurs, présente un buste de femme qui a sur la tête & sur les épaules la déonille d'un lion; c'est Iole, fille d'Euritus Roi d'Étolie, qui fut aimée d'Hercule.

Un camée en agate, de trois couleurs, offre une figure d'homme assise sur un banc où il y a un masque & un bouclier; il tient un sceptre de la main droite, & de la gauche il s'appuie sur les épaules d'une femme qui est debout, tenant de la main gauche une lyre, & de la droite quelque chose qui paroît une baguette; on croit que c'est la muse Therpsicore.

On y voit encore un camée de deux couleurs, dans lequel il y a un buste de femme qui paroît être Cléopâtre, Reine d'Égypte, parcequ'on en trouve un semblable dans *Agostino*. Un camée en agate où est le buste d'un Empereur couronné de laurier; on croit que c'est Tibère, parcequ'il ressemble aux médailles de cet Empereur. Un camée d'environ quatre pouces, lequel re-

présente Notre Seigneur debout couronné d'épines, les mains liées, de couleur blanche & sur la partie noire, deux archers debout qui le tiennent par le milieu du corps: tous ces camées sont antiques, excepté peut-être le dernier.

La Bibliothèque contient environ trente mille volumes.

Quoique la ville de Modène n'ait que vingt mille âmes, on y compte cinquante-une Églises, qui sont la Cathédrale, l'Église de la ville, appelée *Delvoto*, neuf Paroisses séculières, quinze Églises de Réguliers, dont 5 sont des Paroisses desservies par les Bénédictins, les Théatins, les Augustins, les Cordeliers Observantins & les Minimes. Treize Églises de Religieuses, parmi lesquelles il y a deux Paroisses desservies par des Prêtres séculiers, dix Églises de Confrairies laïques, une de la Congrégation de Saint Charles, & une petite Église qui appartient à un bénéfice assez considérable.

Modène paroît être située sur un réservoir immense d'eau qui coule sous terre, & qui est la source de ces puits qui se trouvent partout, soit dans la ville, soit aux environs, qui ne diminue pas, même dans les plus grandes sécheresses, & dont on forme les fontaines qui sont dans presque toutes les maisons. Cette nappe d'eau est une des plus singulières qu'il y ait dans l'Histoire naturelle de l'Italie; c'est un grand bassin souterrain, formé d'une eau très-pure & très-saine, qui s'étend au moins à sept milles du côté de l'orient; car on a creusé des puits semblables même au-delà du Panaro; du côté du Nord on ne les trouve pas au-delà de quatre milles. Quand on creuse ces puits,

on trouve à vingt-trois pieds de profondeur les restes des anciennes constructions ; plus bas on a une terre dure & compacte , qu'on prendroit pour une terre vierge , si un peu plus avant on ne trouvoit une terre noire & marécageuse pleine de joncs. On rencontre ensuite jusqu'à la profondeur de 45 pieds, des terres blanches & noires , avec des feuilles & des branches d'arbres , mêlées d'une eau trouble & bourbeuse , dont il est difficile de se garantir , & dont on empêche le mélange avec l'eau claire par le moyen d'un mur de briques fait circulairement sur le terrain qui est au-dessous. Ce terrain est une couche crétacée d'environ dix-huit pieds d'épaisseur , remplie de coquillages marins ; sous cette craie , & à la profondeur de 63 pieds , commence une autre couche marécageuse de trois pieds environ , où il y a beaucoup de joncs , de branches & de feuilles de différentes plantes , à laquelle succède , jusqu'à 85 pieds , un autre banc de craie semblable au premier , puis une couche marécageuse , ensuite une crétacée moins profonde que les deux autres , & une autre couche marécageuse ; sous celle-ci , & à la profondeur d'environ 103 pieds , commence un banc de 5 pieds de profondeur , qui est d'une substance mobile , graveleuse , mêlée de beaucoup de cailloux roulés , de coquilles & autres corps marins , quelquefois de gros troncs d'arbres , sous lequel on trouve l'eau qui sert à former les puits de Modène : ce banc étant percé avec une tarière , l'eau en sort avec une vitesse & une abondance singulière , soulève avec elle des sables & des cailloux , & remplit bientôt le puits , d'où on la

distribue par des canaux , en forme de fontaines , aux différentes maisons. Toutes ces eaux qui coulent sur un terrain plat où elles ont peu de pente , rendent le milieu des rues assez sale en hiver , ce qui a fait appeler Modène par le Tassoni , *Citta Fetente*. Il vient aussi des eaux à la surface de la terre , lesquelles sont rassemblées par les collines situées à trois lieues de Modène ; elles forment différents canaux qui entrent dans la ville , & qui étoient autrefois à découvert , ce qui fait que les rues de Modène s'appellent encore aujourd'hui *Canal Grande* , *Canal Chiaro* , &c. comme celles de Venise , qui ne sont réellement que des canaux. Actuellement ceux de Modène sont la plupart recouverts , leur réunion va former hors de la ville le *Canal Noviglio* , sur lequel on peut s'embarquer pour aller dans le Panaro , puis dans le Pô , & de-là jusqu'à Venise , ce qui est très-commode pour le commerce de Modène.

Les environs de Modène sont une belle plaine , fertile en blé & en vins , où l'on trouve entre deux files , de grands arbres enlacés par des guirlandes de vignes.

Les habitans de Modène sont fins , très-enjoués , naturellement pantomimes , aimant beaucoup le plaisir ; ils passent pour être bons maris , & les femmes un peu coquettes , quoiqu'en général peu jolies.

**MODÉNOIS**, ou **DUCHÉ DE MODÈNE** ; petit État d'Italie dans la Lombardie , dont Modène est la ville capitale. Il a environ vingt lieues de longueur sur dix de largeur. Ses bornes sont le Mantouan au nord ; la Toscane au midi ; le Bolonois à l'orient , & le Parmesan



à l'occident. C'est un très-beau pays, qui abonde en blé & en vin. Il appartient à la maison d'Est, en faveur de laquelle il fut érigé en Duché par l'Empereur Frédéric III, en 1452. *Voyez MODÈNE.*

**MODÉRATEUR, TRICE** ; substantif. *Moderator.* Celui ou celle qui a la direction de quelque chose. *Il y avoit à Lacédémone des modérateurs de la jeunesse.* Ce terme n'est d'ailleurs guère usité que dans le style soutenu. *Le modérateur de l'Univers.*

**MODÉRATION** ; substantif féminin. *Moderatio.* Retenue. Vertu qui porte à garder toujours une sage mesure en toutes choses, & surtout à ne se point laisser aller à la colère, au luxe & à l'orgueil. *Les jeunes gens connoissent peu la modération. La modération est la marque d'un esprit sage. Rien ne contribue plus à la félicité de la vie que la modération dans les desirs. Ce prince est un exemple de modération. La modération est la compagne de l'intégrité.*

**MODÉRATION**, signifie aussi retranchement, diminution d'un prix ordinaire ou fixé. *La modération d'une taxe, d'une amende. Ils obtinrent quelque modération du prix de leur bail.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves au singulier ; mais la dernière est longue au pluriel.

**MODÉRÉ, ÉE** ; participe passif. *Voyez MODÉRER.*

Il s'emploie aussi adjectivement, & signifie qui est sage & retenu, qui n'est point emporté. *Les hommes modérés n'ont ni orgueil ni ambition.*

On le dit aussi des choses qui sont éloignées de toute sorte d'excès. *Un travail modéré. Une chaleur modérée.*

**MODÉRÉMENT** ; adverbe. *Moderatè.* Sans excès, avec modération. *C'est une chose dont on ne doit user que modérément. Un convalescent doit manger modérément. On les taxa modérément.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième moyenne.

**MODÉRER** ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Moderare.* Diminuer, adoucir, tempérer, & rendre moins violent. *Les Princes publient souvent des édits pour augmenter les impôts, & rarement pour les modérer. Le sage sait modérer ses passions. La pluie a modéré le vent.*

Il est aussi pronominal réfléchi : ainsi l'on dit, que le temps s'est modéré, que le froid, que le chaud commence à se modérer ; pour dire, qu'il y a du relâchement dans le temps, de la diminution dans le froid, dans le chaud.

**SE MODÉRER**, se dit aussi dans le sens figuré, & signifie se posséder, se contenir. *Le philosophe fait se modérer dans la prospérité comme dans l'adversité.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez VERBE.*

Le pénultième e des temps ou personnes qui se terminent par un e muet, prend le son de l'e ouvert, & allonge la syllabe.

**MODERNE** ; adjectif des deux genres. *Recens.* Nouveau, récent, qui est des derniers temps. Il est opposé à *ancien* & à *antique*. Il n'a guère d'usage qu'en parlant des arts & des sciences, & de ceux qui les cultivent. *Les poètes modernes. Les ouvrages modernes. Une invention moderne. L'astronomie moderne a commencé à Copernic. La géométrie*

*moderne est la géométrie des infiniment petits.*

On appelle *médailles modernes*, celles qui ont été frappées depuis moins de trois cens ans.

Les architectes appellent *architecture moderne*, toutes les manières d'architecture qui ont été usitées dans l'Europe, depuis les anciens Grecs & Romains, même l'architecture gothique. Cependant l'usage a emporté que lorsqu'on dit, *un bâtiment moderne*, on entend ordinairement un bâtiment fait suivant la manière de bâtir la plus récente, & qu'on dit aussi dans le même sens, *bâtir à la moderne. Un bâtiment à la moderne.*

**MODERNE**, s'emploie encore substantivement en parlant d'auteurs. Ainsi l'on dit, les *anciens & les modernes*; pour dire, les auteurs anciens & les modernes.

On a beaucoup disputé de la prééminence des anciens sur les modernes; & quoique ceux-ci aient eû de nombreux partisans, les premiers n'ont pas manqué d'illustres défenseurs.

**MODESNE**; substantif féminin. On donne ce nom dans le commerce à une petite étoffe mêlé de fleurer, de poil, de fil, de laine ou de coton.

**MODESTE**; adjectif des deux genres. *Modestus*. Qui a de la modestie, qui est retenu dans la manière de se conduire & de parler de soi.

Une personne modeste agit uniquement & sans façon, ne cherche point à se faire valoir, ne mendie point les applaudissemens. Quand on lui en donne pour des choses qui ne les méritent pas, elle n'en est que médiocrement touchée; quand on les lui refuse injustement, elle ne se fâche pas. Elle n'a point une

haute idée de son mérite, & elle rend justice avec plaisir au mérite des autres; elle les loue sans répugnance quand ils ont fait quelque chose de louable, & entend sans envie les éloges qu'on leur donne. Il n'y a qu'une ame bien faite qui soit capable de ces sentimens.

On dit quelquefois d'une femme & d'une fille, qu'elle est *modeste*; pour dire, qu'elle a de la pudeur.

On dit aussi, *avoir des sentimens modestes de soi-même, une opinion modeste de soi-même*; pour dire, ne pas présumer de soi.

**MODESTE**, se dit encore de certaines choses extérieures par lesquelles on juge que quelqu'un est modeste. *Un air modeste. Un regard modeste. Un maintien modeste. Une conduite modeste.*

On appelle *couleur modeste*, une couleur qui n'est pas éclatante. *Le gris est une couleur modeste.*

**MODESTEMENT**; adverbe. *Modestè*. Avec retenue, d'une manière modeste. *Il parle modestement de ses ouvrages. Elle s'habille modestement. Se conduire modestement.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième très-brève, & la dernière moyenne.

**MODESTIE**; substantif féminin. *Modestia*. Retenue dans la manière de se conduire, de parler de soi. *La modestie est une espèce de vernis qui relève les talens naturels, & qui leur donne du lustre. Il s'est toujours comporté avec beaucoup de modestie.*

**MODESTIE**, se prend aussi quelquefois pour pudeur. *Dans les femmes, la modestie a l'avantage d'orner la beauté, & de servir de voile à la laideur. Vous tenez des propos qui blessent la modestie.*

Voyez **RETENUE**, pour les différences

rences relatives qui en distinguent  
**MODESTIE.**  
**MODICA** ; ville d'Italie en Sicile , dans la vallée de Noto , environ à une lieue de la ville de ce nom.  
**MODICITÉ** ; substantif féminin. *Paucitas.* Petite quantité. Il règle sa dépense sur la modicité de son revenu. La modicité du prix la lui a fait acheter. Il se dit principalement de ce qui regarde le prix des choses.  
**MODIFICATIF, IVE** ; adjectif. Qui modifie. *Un terme modificatif. Une phrase modificative.*  
 Il s'emploie aussi substantivement, surtout en grammaire, en parlant des termes qui déterminent le sens des autres. *Les adverbes sont ordinairement des modificatifs.*  
**MODIFICATION** ; substantif féminin. *Modificatio.* Modération, restriction, adoucissement d'une proposition, d'une invention. *Cet acte est susceptible de modification. Cette loi avoit besoin de quelque modification.*  
**MODIFICATION**, est aussi un terme didactique qui signifie une manière d'être d'une substance. *Les sensations sont des modifications de l'ame.*  
 Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.  
**MODIFIÉ, EE** ; participe passif. *Voy.*  
**MODIFIER.**  
**MODIFIER** ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER.** *Modificare.* Modifier, adoucir. Il n'est guère usité dans cette acception qu'en parlant des adoucissements qu'on apporte à des articles, à des clauses d'un contrat, d'une ordonnance, &c. *Le Prince modifia la loi.*  
**MODIFIER**, est aussi un terme didac-

tique qui signifie donner un mode, une manière d'être. *La grandeur, la forme, la couleur, l'odeur sont des accidens qui modifient les corps.*  
 Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez VERBE.*  
 L'e féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, &c. s'unit à la pénultième syllabe & la rend longue.  
**MODILLON** ; substantif masculin & terme d'architecture. Sorte de petite console qui sert à soutenir la corniche, & qu'on met principalement sous la corniche de l'ordre corinthien.  
 Le modillon est ordinairement fait en forme d'un S renversé & attaché au plafond de la corniche. Il sépare les intervalles des roses qu'on y taille ordinairement.  
 On appelle *modillons en console*, ceux qui ont moins de saillie que de hauteur, & dont l'enroulement d'en bas en forme de console, passe sur les moulures de la corniche, & se termine à la frise. *Modillons à plomb*, ceux qui étant de biais, ne sont pas d'équerre avec la corniche rampante d'un fronton, comme on les fait ordinairement. *Modillons rempans*, ceux qui non-seulement sont d'équerre avec la corniche de niveau d'un entablement, mais aussi avec les deux rampantes d'un fronton. Et *Modillons à contre sens*, ceux qui représentent de front le grand enroulement.  
**MODIN** ; nom d'un ancien bourg de la Palestine, dans la Tribu de Dan, fameux pour avoir été la patrie des Maccabées.  
**MODIQUE** ; adjectif des deux genres. *Modicus.* Qui est de peu de valeur. *Il n'a qu'un revenu modique. C'est une étoffe d'un prix modique.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

**MODIQUEMENT**; adverbe. *Modicè.*

Avec modicité. *Son ouvrage ne fut payé que modiquement.*

**MODIUS**; substantif masculin & terme d'antiquité. C'étoit chez les Romains une mesure usitée pour les grains & autres choses sèches, laquelle revenoit à huit litrons de Paris.

**MODON**; ville forte & maritime de Grèce, dans la Morée, à six lieues, nord, de Coron, & à 38 lieues, sud-ouest, de Napoli de Romanie. C'est le Siège d'un Evêque Grec. Bajazet l'enleva en 1498 aux Vénitiens, qui la reprirent en 1686; mais les Turcs y rentrèrent de nouveau en 1715, & ils en sont aujourd'hui les maîtres.

**MODRINGOU**; substantif masculin. Arbre à feuilles de lentisque, qui croît au Malabar & en plusieurs endroits des Indes orientales. Il a environ trente pieds de haut & une brasse de circonférence. On le cultive dans les jardins & dans les vergers, à cause de son fruit, qui, selon Acoſta, est gros comme une rave, long d'un pied, octangulaire, moelleux, blanc en dedans, divisé en plusieurs loges & d'un goût agréable. Il contient de petites graines semblables à celles de l'ers. Les habitans font des pilules alexipharmiques, du fruit & des racines de cet arbre.

**MODRISCH, ou MODRUSCH**; c'étoit autrefois une ville considérable & épiscopale du Royaume de Hongrie, dans la Croatie, entre Segna & Carlstadt, mais les Turcs l'ont dévastée & il n'en reste guère que des ruines.

**MODULATION**; substantif féminin.

*Modulatio.* C'est proprement la manière d'établir & de traiter le mode; mais ce mot se prend plus communément aujourd'hui pour l'art de conduire l'harmonie & le chant successivement dans plusieurs modes, d'une manière agréable à l'oreille & conforme aux règles.

Si le mode est produit par l'harmonie, c'est d'elle aussi que naissent les lois de la *modulation*. Ces lois sont simples à concevoir, mais difficiles à bien observer. Voici en quoi elles consistent.

Pour bien moduler dans un même ton, il faut 1°. en parcourir tous les sons avec un beau chant, en rabattant plus souvent les cordes essentielles & s'y appuyant davantage: c'est-à-dire, que l'accord sensible & l'accord de la tonique doivent s'y rencontrer fréquemment, mais sous différentes faces & par différentes routes, pour prévenir la monotonie. 2°. N'établir de cadences ou de repos que sous ces deux accords, ou tout au plus sur celui de la sous-dominante. 3°. enfin n'altérer jamais aucun des sons du mode; car on ne peut, sans le quitter, faire entendre un dièse ou un bémol qui ne lui appartienne pas, ou en retrancher quelqu'un qui lui appartienne.

**MODULE**; substantif masculin & terme d'Architecture. Certaine mesure qu'on prend pour régler les proportions d'un ordre d'Architecture. C'est ordinairement le diamètre inférieur des colonnes ou des pilastres. Le *module de Vignole*, qui se mesure sur le demi-diamètre de la colonne, est divisé en douze parties pour les ordres toscan & dorique, & en dix-huit pour les trois autres ordres. Le *module de Palladio*, de *Scamozzi*, de *Chambrai*, de *Desgodets*, se prend aussi sur le de-

- mi-diamètre de la colonne, & il est divisé en trente parties.
- MODULE**, se dit aussi du diamètre d'une médaille. Les médailles du petit bronze sont d'un moindre module que celles du grand & du moyen bronze, & les quinaires sont de toutes les médailles celles du plus petit module.
- MODULE**, est encore un terme d'Algèbre & de Géométrie, dont quelques Auteurs ont fait usage pour désigner la ligne qu'on prend pour sous-tangente de la logarithmique dans le calcul des logarithmes.
- MODULER**; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Terme de Musique. Former un chant suivant les règles de la modulation. *Voyez* MODULATION.
- MODZYR**; ville de Pologne, dans le grand Duché de Lithuanie, sur le Pripecz, à 25 lieues, ouest, de Rohaczow.
- MOËDE**; substantif féminin. Monnoie d'or de Portugal, qui revient à la pistole d'Espagne. Il y a des doubles & demi-moëdes.
- MOELLE**; substantif féminin. *Medula*. Substance grasse, jaunâtre, douce & d'une certaine consistance, qui remplit la cavité des gros os: elle diffère du suc médullaire, en ce que le suc médullaire est une substance plus molle, & qui remplit les petites cavités qu'on observe dans les extrémités des os; mais il est vraisemblable que ces substances sont les mêmes, & que le suc médullaire n'est que plus fluide pour pouvoir pénétrer dans les plus petites cellules, ou cavités des os.
- La moelle n'a pas le même degré de consistance dans tous les os longs: on la trouve mollassée dans quelques-uns. Elle semble à la première vûe

une masse informe & sans organisation; mais en la considérant de plus près, on connoît aisément qu'elle résulte d'un amas de vésicules membraneuses, très-nombreuses & très-déliçates, qui communiquent les unes dans les autres, & qui sont gonflées d'un suc graisseux. Ce suc est analogue à la graisse du reste du corps; il a une saveur douce, & qui n'est point désagréable; il est, dit-on, très-nourrissant. Une membrane très-fine enveloppe en commun toutes ces cellules, & on trouve qu'elle est adhérente à la surface des grandes cavités internes des os, auxquelles elle sert de périoste: elle est fort sensible par un grand nombre de nerfs qui s'y distribuent avec les vaisseaux sanguins. C'est de ces vaisseaux que transsude le suc graisseux qui s'accumule dans les vésicules, par le même mécanisme que la graisse dans les cellules du tissu adipeux.

Cette masse, dans les grandes cavités des os, est soutenue de façon à s'affaisser sur elle-même par un tissu particulier, nommé *tissu réticulaire*, lequel est fait de plusieurs filamens osseux, qui traversent la moelle, & vont s'attacher d'un côté de la cavité à l'autre; ils sont couverts comme d'un périoste, par des productions de la membrane qui environne la moelle. Le suc qui remplit les cellules des extrémités des os ronds, & celles du tissu spongieux des os plats, est de même nature; il est cependant plus liquide que la moelle; il paroît aussi plus rouge, parceque les membranes qui le renferment & qui tapissent les cellules osseuses, sont par proportion parsemées d'un bien plus grand nombre de vaisseaux sanguins. Selon le langage ordinaire, on appelle

## MOE

moelle, la masse du suc huileux contenu dans les cellules qui le renferment.

La moelle sert 1°. à remplir le dedans des grands os qui doivent être creux, pour être moins pesans. 2°. Elle donne de la souplesse aux parties qu'elle arrose; elle les rend moins cassantes; elle en favorise l'accroissement; chez les vieillards, la moelle n'a pas tant de consistance ni d'onctuosité; elle n'est plus qu'une masse fluide & séreuse, incapable de produire les effets qu'elle produit dans les jeunes gens. Aussi les os sont-ils beaucoup plus cassans chez les premiers. 3°. La moelle nourrit les os, comme la graisse nourrit les autres parties; elle diminue dans les maladies, comme la graisse, & dans de violens exercices, de même qu'elle.

Il y a des circonstances où l'on ne trouve point ou presque point de moelle dans les animaux. Les anciens & le vulgaire de nos jours attribuent cet effet à la lune. Mais les personnes instruites sont bien revenues de ces rêveries. Il est naturel de penser que cette diminution de la moelle dépend des mêmes causes qui produisent l'amaigrissement; savoir, le travail, la vieillesse, les maladies, les chagrins, &c.

On appelle *moelle allongée* ou *moelle épinière*, cette continuation du cerveau qui se prolonge dans la cavité de toutes les vertèbres, depuis le cercelet jusqu'à l'os sacrum.

MOELLE, se dit aussi du dedans de certains arbres, comme le sureau, le figuier, l'aubépine, &c.

MOELLE, se dit encore du dedans d'un bâton de casse. De la moelle de casse.

On dit figurément & familièrement de quelqu'un qui par adresse

ou autrement ruine une chose en tirant peu à peu tout ce qu'il en peut tirer, qu'il lui tire jusqu'à la moelle des os, qu'il la suce jusqu'à la moelle des os.

MOELLEUX, EUSE; adjectif. *Medullâ instructus*. Rempli de moelle. Un os moelleux. Le figuier est une plante moelleuse.

On dit figurément, qu'un discours est moelleux; pour dire, qu'il est plein de sens & de bonnes choses.

On dit aussi figurément, qu'une étoffe est moelleuse; pour dire, qu'elle a du corps & qu'elle est douce quand on la manie.

On appelle *voix moelleuse*, une voix pleine, douce, & qui n'a rien d'aigre ni de dur. Et vin moelleux, un vin qui a beaucoup de corps, & qui flatte agréablement le goût.

MOELLEUX, en termes de Peinture, signifie doux & agréable. Il se prend aussi substantivement. Le moelleux dans le dessein signifie ce coulant des contours, cette douceur dans les traits qui les empêche de trancher sensiblement.

Un coloris moelleux est celui où le clair obscur est bien entendu, où les couleurs grasses, nourries & bien fondues, rendent la fraîcheur & la délicatesse de la chair, suivant l'âge & le sexe. Une touche moelleuse est celle où les couleurs sont bien noyées & bien adoucies.

MOELLON; substantif masculin. Sorte de pierre qu'on emploie aux fondemens, aux murs médiocres & au remplage des gros murs. Le plus propre à bâtir est celui qui est ferme, âpre, plat & de bonne assiette. On estime beaucoup celui qui vient des carrières d'Arcueil, parce qu'il est fort dur.

MOELLON BLANC; c'est selon les Ou-

vriers, un plattras au lieu de moellon : ce qui est un défaut ou une mal-çon.

**MOELLON BLOQUÉ**, se dit d'un moellon fort informe, de l'espèce de celui qu'on nomme *meulière*, & qui par conséquent ne peut être équarri, & qu'on ne sauroit poser qu'à bain de mortier, & au refus du marteau. On nomme ce moellon en quelques endroits *tête de chèvre*.

**MOELLON D'APPAREIL**, se dit d'un moellon qui est équarri comme un petit carreau de pierre, & proprement piqué, pour être employé à parement apparent, & mis bien en liaison dans un mur de face.

**MOELLON DE PLAT**, se dit d'un moellon qui est posé sur son lit dans les murs qu'on érige à plomb.

**MOELLON EN COUPE**, se dit d'un moellon posé de champ dans la construction des voûtes.

**MOELLON GISANT**, se dit du moellon qui a le plus de lit, qui est le mieux fait, & où il y a le moins à tailler pour le façonner.

**MOELLON PIQUÉ**, se dit d'un moellon qui après avoir été ébousiné, est piqué jusqu'au vif avec la pointe du marteau. Il sert pour les voûtes, les puits, &c.

On appelle *moellons*, dans les manufactures des glaces, des pierres qui servent à adoucir les glaces de petit volume.

Il y en a de deux sortes : les moellons d'assète, & les moellons de charge.

On nomme *moellon d'assète*, une pierre de liais d'environ deux pieds de long, dix huit à vingt pouces de large, & deux à trois d'épaisseur, sous laquelle on mastique avec du plâtre une des glaces qu'on veut adoucir.

Le *moellon de charge* est une

pierre commune dont celle de liais est couverte pour lui donner plus de poids & de force dans le frottement ; il est de la figure d'un moellon d'assète, mais épais & aussi pesant qu'il est convenable pour qu'un seul ouvrier puisse le mouvoir & tourner de tout sens sur la glace de dessous. Quatre gros boutons ou boules de bois posées aux quatre coins servent à le tenir pour lui donner le mouvement.

**MOELLONNIER** ; substantif masculin & terme de carriers. C'est le plus petit des coins dont on se sert dans les carrières pour diviser la pierre.

**MÆRIS** ; nom d'un fameux lac d'Égypte, qui avoit dix à douze lieues de circonférence, & qui avoit été fait de main d'homme pour obvier aux irrégularités des inondations du Nil.

Ce lac communiquoit au Nil par le moyen d'un canal qui avoit plus de quinze stades, ou quatre lieues de longueur, & cinquante-sept pieds de largeur. De vastes écluses ouvroient & le canal & le lac, ou les fermoit selon le besoin.

La pêche dans ce lac valoit aux Princes beaucoup d'argent ; mais sa principale utilité étoit pour réprimer les trop grands débordemens du Nil. Au contraire quand l'inondation étoit trop basse & menaçoit de stérilité, on tiroit de ce même lac par des coupures & des saignemens, une quantité d'eau suffisante pour arroser les terres. C'est donc en considérant l'utilité de ce lac, que Hérodote a eu raison d'en parler avec admiration, de le préférer aux pyramides, au labyrinthe, & de le regarder comme le plus beau & le plus précieux

de tous les ouvrages des Rois d'Égypte.

**MÆSIE**; nom d'une ancienne contrée de l'Europe, à l'orient de la Pannonie. Pline & Ptolémée ont décrit la Mœsie, les peuples & les fleuves qu'elle contenoit. Selon Pline, les frontières de la Mœsie prenoient depuis le confluent du Danube & de la Save, où étoit la ville de Taurinum, jusqu'à l'embouchure du Danube dans le Pont-Euxin; de façon que le Danube étoit au nord, les montagnes de Dalmatie faisoient la borne au midi, de même qu'une grande partie du mont *Hemus*, qui séparoit cette contrée de la Macédoine & de la Thrace. Ptolémée distingue la Mœsie en haute & basse, ou en supérieure & en inférieure, & ne diffère de Pline qu'en ce qu'il étend la basse Mœsie jusqu'à l'embouchure du Borysthène.

La haute Mœsie est appelée *Mirsi* par Leuclavius; *Servie* par Lazius; *Moldavie* par Taurinus; *Walachie* par Sabellicus, *Hongrie* par Tzetzés.

La basse Mœsie est nommée *Bulgarie* par divers auteurs. Dans Jorrandès, elle a le nom de *Scythie mineure*, & celui de *Scythie de Thrace* dans Zozime: Ovide l'appelle simplement *Scythie*, & d'autres l'ont nommée *Pontique maritime*.

**MÆUF**; terme de Grammaire. *Voy.* MODE & VERBE.

**MÆURS**; substantif féminin pluriel. *Mores*. Habitudes naturelles ou acquises pour le bien ou pour le mal, dans tout ce qui regarde la conduite de la vie.

Femmes, dit l'illustre citoyen de Genève, voulez-vous inspirer l'amour des bonnes mœurs à vos filles? Sans leur dire incessamment, *soyez*

*sages*, donnez leur un grand intérêt à l'être; faites-leur sentir tout le prix de la sagesse, & vous les ferez aimer. Il ne suffit pas de prendre cet intérêt au loin dans l'avenir; montrez leur dans le moment même, dans les relations de leur âge, dans le caractère de leurs amans; dépeignez-leur l'homme de bien, l'homme de mérite; apprenez-leur à le reconnoître, à l'aimer, & à l'aimer pour elles; prouvez-leur qu'amies, femmes ou maîtresses, cet homme seul peut les rendre heureuses. Amenez la vertu par la raison; faites-leur sentir que l'empire de leur sexe & tous ses avantages, ne tiennent pas seulement à sa bonne conduite, à ses mœurs, mais encore à celles des hommes; qu'elles ont peu de prise sur des âmes viles & basses, & qu'on ne fait servir sa maîtresse, que comme on fait servir la vertu. Soyez sûres qu'alors en leur dépeignant les mœurs de nos jours, vous leur en inspirerez un dégoût sincère; en leur montrant les gens à la mode, vous les leur ferez mépriser, vous ne leur donnerez que de l'éloignement pour leurs maximes, qu'aversion pour leurs sentimens, que dédain pour leurs vaines galanteries; vous leur ferez naître une ambition plus noble, celle de regner sur des âmes grandes & fortes, celle des femmes de Sparte, qui étoit de commander à des hommes.

On dit suivant une formule reçue, *un certificat de vie & de mœurs*. *Faire information de vie & de mœurs*.

On dit, qu'un homme a des mœurs; pour dire, qu'il a de bonnes mœurs. Et qu'il n'a point de mœurs; pour dire, qu'il en a de mauvaises.

On dit proverbialement, *les honneurs changent les mœurs*; pour dire,



qu'on s'oublie d'ordinaire dans la prospérité.

**MŒURS**, se prend aussi pour la manière de vivre, pour les inclinations, les coutumes, les façons de faire, & les lois particulières de chaque nation.

Les mœurs simples & suivies, dit M. Duclos, ne se trouvent que parmi les peuples que la raison & l'équité ont policés, & qui n'ont pas encore abusé de l'esprit pour se corrompre. Les peuples policés valent mieux que les peuples polis. Chez les Barbares, les lois doivent former les mœurs : chez les peuples policés, les mœurs perfectionnent les lois, & quelquefois y suppléent ; une fausse politesse les fait oublier. L'état le plus heureux seroit celui où la vertu ne seroit pas un mérite. Quand elle commence à se faire remarquer, les mœurs sont déjà altérées ; & si elle devient ridicule, c'est le dernier degré de la corruption.

Pour se faire une idée des mœurs du François, c'est dans Paris qu'il faut l'étudier, parcequ'il y est plus François qu'ailleurs. Les occupations y sont différentes de celles de la province ; l'oisiveté même ne s'y ressemble pas : l'une est une langueur, un engourdissement, une existence matérielle ; l'autre est une activité sans dessein, un mouvement sans objet. On sent plus à Paris qu'on ne pense, on agit plus qu'on ne projète, on projète plus qu'on ne résout. On n'estime que les talens & les arts de goût ; à peine a-t-on l'idée des arts nécessaires, on en jouit sans les connoître.

Les liens du sang n'y décident de rien pour l'amitié ; ils n'imposent que des devoirs de décence ; dans la province ils exigent des services :

ce n'est pas qu'on s'y aime plus qu'à Paris, on s'y haït souvent davantage, mais on y est plus parent : au lieu que dans Paris, les intérêts croisés, les événemens multipliés, les affaires, les plaisirs, la variété des sociétés, la facilité d'en changer, toutes ces causes réunies empêchent l'amitié, l'amour, ou la haine d'y prendre beaucoup de consistance.

Il règne à Paris une certaine indifférence générale qui multiplie les goûts passagers, qui tient lieu de liaison, qui fait que personne n'est de trop dans la société, que personne n'y est nécessaire : tout le monde se convient, personne ne se manque. L'extrême dissipation où l'on vit, fait qu'on ne prend pas assez d'intérêt les uns aux autres, pour être difficile ou constant dans les liaisons.

On se recherche peu, on se rencontre avec plaisir, on s'accueille avec plus de vivacité que de chaleur ; on se perd sans regret ou même sans y faire attention.

Les mœurs sont à Paris ce que l'esprit du gouvernement fait à Londres ; elles confondent & égalent dans la société les rangs qui sont distingués & subordonnés dans l'État. Tous les Ordres vivent à Londres dans la familiarité, parceque tous les citoyens ont besoin les uns des autres ; l'intérêt commun les rapproche.

Les plaisirs produisent le même effet à Paris ; tous ceux qui se plaisent se conviennent, avec cette différence que l'égalité qui est un bien, quand elle part d'un principe du gouvernement, est un très-grand mal, quand elle ne vient que des mœurs, parceque cela n'arrive jamais que par corruption.

Le grand défaut du François est

d'avoir toujours le caractère jeune; par-là il est souvent aimable, & rarement sûr; il n'a presque point d'âge mur, & passe de la jeunesse à la caducité. Nos talens dans tous les genres s'annoncent de bonne heure; on les néglige long-temps par dissipation; & à peine commence-t-on à vouloir en faire usage, que leur temps est passé. Il y a peu d'hommes parmi nous qui puissent s'appuyer de l'expérience.

D'un autre côté, le François paroît être le seul peuple dont les mœurs peuvent se dépraver, sans que le fond du cœur se corrompe, ni que le courage s'altère; il allie les qualités héroïques avec le plaisir, le luxe & la mollesse: ses vertus ont peu de consistance, ses vices n'ont point de racine. Le caractère d'Alcibiade n'est pas rare en France. Le dérèglement des mœurs & de l'imagination ne donne point atteinte à la franchise, à la bonté naturelle du François: l'amour propre contribue à le rendre aimable; plus il croit plaire, plus il a de penchant à aimer. La frivolité qui nuit au développement de ses talens & de ses vertus, le préserve en même temps des crimes noirs & réfléchis. La perfidie lui est étrangère, & il est bientôt fatigué de l'intrigue. Le François est l'enfant de l'Europe; si l'on a quelquefois vu parmi nous des crimes odieux, ils ont disparu plutôt par le caractère national, que par la sévérité des lois.

En termes de poésie, on dit, que les mœurs sont bien gardées dans une tragédie, dans un poëme; pour dire, qu'on y a bien observé ce qui concerne les coutumes du pays & du temps dont il est question, ou le caractère des personnages qui sont introduits dans le poëme,

Aristote, remarque un Académicien, demande quatre qualités dans les mœurs des personnages poétiques: qu'elles soient *bonnes, convenables, ressemblantes & égales*. On peut ajouter & *variées* dans les différens acteurs.

Par *bonté de mœurs*, les uns entendent simplement la conformité des actions & des discours d'un acteur avec l'opinion qu'on a conçue de lui: ainsi, que Néron se montre cruel, Tibère soupçonneux, Sinon fourbe, Mezence impie, le Diable blasphémateur, leurs mœurs sont bonnes. Mais cette qualité ne doit-elle point se nommer *vérité* plutôt que *bonté*?

Corneille croit que c'est le caractère brillant & élevé d'une habitude vertueuse ou criminelle, selon qu'elle est propre & convenable à la personne qu'on introduit, & en ce sens Cléopâtre même dans Rodogune, quoique ce soit un monstre en fait de mœurs, a la bonté poétique. Mais pourquoi abuser des termes? Cette prétendue bonté n'est que de la force. On fait que les tableaux poétiques de vertus ou de vices, doivent avoir cette qualité. La poésie ne souffre rien de médiocre.

D'autres enfin pensent que la bonté dont il s'agit ici, est une bonté légale, c'est-à-dire, la conformité des mœurs avec la loi naturelle, qui commande la vertu & proscriit le vice. Le terme d'*Aristote* semble signifier particulièrement cette espèce de bonté. C'est une certaine droiture d'ame qui porte l'homme à l'équité & à la bienveillance: mais droiture qui peut se rencontrer avec des fautes considérables, même avec des crimes, pourvu que ce soit des crimes où l'on tombe par imprudence,

imprudence, par foiblesse, par emportement. Il n'y a pas un Héros d'Homère qui soit méchant ou vicieux par caractère ou par principe. Cependant il n'y en a pas un qui n'ait quelque défaut; ce ne sont, il est vrai, que des écarts, ou des excès de leur qualité dominante qui est toujours une vertu; mais ce ne sont pas moins des défauts. Peut-être que par cela même ses Héros n'en sont que plus touchans pour nous. Virgile a fait de sien un homme parfait. Il est pieux envers les Dieux, envers son père; il a de la tendresse pour sa femme, qu'il va chercher seul au milieu d'une ville livrée aux ennemis; pour son fils, pour qui il fait l'impossible. Il est bon envers ses compagnons qu'il veut rendre heureux; envers ses ennemis mêmes qu'il voudroit conserver tous. Il est brave guerrier, sage législateur, bon père, bon roi, bon maître. Mais cet homme est un prodige plutôt qu'un homme; son portrait paroît fait à plaisir. On l'admire d'une admiration froide, & telle qu'on l'a pour les choses qui sont trop loin de nous. Homère n'auroit-il pas pu s'il l'eût voulu, mettre dans le même Héros la prudence de Nestor, la finesse d'Ulysse, la dignité d'Agamemnon, & la valeur d'Achille? Ne voulant faire que bien, il a fait peut-être beaucoup mieux que le poëte latin. Son Héros est jeune, le plus vigoureux & le plus brave de l'armée; il est si beau que déguisé & mêlé dans une troupe de jeunes Princesses, un homme aussi fin qu'Ulysse, a besoin d'un stratagème pour le reconnoître: ce qui rend sa valeur plus touchante. Il a le cœur grand & bon, il aime les peuples, il connoît l'amitié, il respecte les Dieux; mais avec ce

beau naturel, avec ces qualités héroïques, il est bouillant & colère; son feu l'empotte au-delà des bornes. Il a tort quelquefois. Cependant tel qu'il est on l'admire, on l'aime; & on l'aimeroit moins sans doute s'il étoit plus parfait, parce qu'il seroit moins vrai, plus composé, moins ingénu.

Voilà donc le modèle tracé. Qu'en général les personnages poétiques soient bons, mais d'une bonté qui souffre quelque écart ou quelque excès passager, dans le genre de la vertu qui fait la base des mœurs. Si par hasard le poëte se trouve dans le cas de peindre des mœurs mauvaises, que cette méchanceté soit, 1<sup>o</sup>. dans l'excès habituel d'une qualité noble & héroïque, c'est-à-dire, qu'il suppose dans l'ame de l'élévation & de la force. 2<sup>o</sup>. Qu'il y ait dans le motif ou dans le principe de l'action, quelque circonstance qui en diminue l'atrocité. Cléopâtre est horrible; mais c'est une rivale dont elle veut se venger, & à qui elle ne peut se résoudre de céder un trône qui la rendroit sa sujette. Athalie est cruelle; mais elle a lieu elle-même de craindre pour sa couronne & pour sa vie. Cinna est injuste; mais c'est sa maîtresse qui le veut. C'est tantôt un préjugé qui aveugle, une passion qui emporte, une erreur qui séduit. Il n'est pas jusqu'à l'affreuse Cécilie que le public déteste quand il voit les suites horribles de sa calomnie, qui n'adoucit l'atrocité de son crime par le motif. Elle ne voyoit point d'autre remède pour sauver sa maîtresse qui périssoit: c'étoit un coup de désespoir. Par où l'on voit que l'art pour plaire tend de lui-même à la bonté des mœurs, parce que sans doute c'est le penchant

le plus naturel du cœur humain.

Les mœurs seront *convenables*, c'est-à-dire, que les personnages parleront & agiront selon leur sexe, leur âge, leur état, selon leur caractère, leur éducation, leurs passions, selon leur siècle, leur pays, leur gouvernement, & d'après l'histoire ou la renommée, ou l'opinion reçue.

Mais si c'est un caractère extrêmement neuf, comme celui de quelque Zaïre qui ne soit connue ni par la fable ni par l'histoire, dont on n'ait aucune sorte d'idée, établissez les une bonne fois par des traits frappans, & qu'ils se montrent ensuite toujours conformes à ce qu'ils ont paru être la première fois : c'est le précepte d'Horace.

Les mœurs seront *ressemblantes* si elles ont, dit Aristote, la bonté & la convenance, c'est-à-dire, si elles forment des peintures qui ne puissent être propres qu'aux personnages qu'on introduit.

Les mœurs seront *égales* si elles se soutiennent partout dans le même fond de couleur, si elles ne passent pas d'un genre à un autre genre. Souvent dans les gradations les Poëtes passent les limites. Ils ne le peuvent que dans les accès violens des passions, où les plus sages oublient leurs mœurs & sortent de leur caractère. A chaque trait, à chaque mot le Poëte doit donc se demander si son héros a pu agir ou parler ainsi. Souvent l'auteur trop plein de lui-même, fait entrer son humeur, ses goûts, ses passions, son esprit, dans le portrait de son héros.

Il est aisé de reconnoître dans un poëme la bonté des mœurs ; mais comment juger si elles sont convenables & ressemblantes, à moins

qu'on n'ait connu auparavant les personnages.

Il faut les avoir connus sans doute : on ne peut juger de la ressemblance d'un portrait si l'on n'a point vu le modèle. Aussi la plupart des portraits poëtiques ont-ils leur modèle. On tire les sujets de l'histoire ou de la fable : c'est la générosité d'Auguste, la valeur d'Achille, le triomphe de Henri le Grand : c'est la jalousie de Junon ou la rage de Médée, & on les peint d'après la renommée qui guide le pinceau de l'artiste & la décision des Juges. Si quelquefois le Poëte plus hardi tire ses sujets de l'imagination, sans autre appui que les idées générales qu'on a de la vraisemblance & de la possibilité ; alors l'art consiste à établir une bonne fois, comme on l'a déjà dit, & par des traits frappans, le caractère & les mœurs des héros inconnus, & à les montrer dans la suite toujours tels qu'ils ont paru la première fois.

Ces traits frappans seront les actions mêmes & les discours des héros. Rien ne marque plus la disette d'un artiste, que de le voir recourir à l'éthopée, c'est-à-dire, à des descriptions oratoires des mœurs de ses héros. Car de deux choses l'une, ou l'acteur sera bien peint par sa propre conduite, ou il le sera médiocrement : s'il l'est bien, à quoi bon cette espèce d'inscription, cette annonce ? Un Peintre habile qui a peint un cheval, un rocher, une maison, écrit-il au bas le nom de ce qu'il a peint ? Si la peinture n'est point caractérisée par elle-même, brisez vos pinceaux, jetez vos couleurs, lui dira-t-on ; ni les Dieux, ni les hommes ne permettent aux Poëtes d'être médiocres. Dans quel endroit Virgile

a-t-il fait le caractère de Didon ou celui d'Énée, ou celui de Turnus ? Les caractères de ces Héros s'échappent de tous côtés dans leur conduite. La piété d'Énée s'annonce dès le commencement, & son caractère doux & humain. La passion de Didon se montre aussi-tôt qu'Énée paroît ; & il en est ainsi des autres. Et Ménédème dans Térence, & le Misantrope dans Molière, & Horace dans Corneille, tous ces auteurs n'ont que faire du pinceau du Poëte ; ils se montrent eux-mêmes ; l'original vaut toujours mieux que le portrait.

La cinquième qualité est que les mœurs soient *variées* dans les différens personnages, afin qu'elles se donnent mutuellement du relief & de l'éclat. Elles peuvent se varier de trois manières, ou dans la même espèce, & seulement par la différence des degrés : ainsi Ajax, Diomède, Achille, Hector, ont tous la valeur, mais ils ont des degrés différens ; ou par l'addition d'une autre qualité qui, sans être dominante, altère l'espèce : ainsi Ajax est plus dur, Diomède plus brave, Achille plus violent, Hector plus humain ; cependant leur qualité dominante à tous est la valeur. Priam & Nestor sont sages & prudents ; mais le premier est timide, tremblant ; l'autre est plus ferme. Enfin les mœurs sont opposées par la différence même de l'espèce. Mition donne tout, Demée refuse tout. L'un des deux caractères tranche l'autre nettement. Ceux-ci sont les moins difficiles à marquer. Ils ont d'abord le brillant de l'antithèse ; mais bientôt, comme elle ils ont le fort des choses trop éclatantes ; ils touchent moins que les autres, parceque l'art y paroît

trop, & que l'esprit connoissant un côté, voit déjà ce qu'il va y avoir de l'autre.

On dit aussi en peinture, que les mœurs sont bien gardées dans un tableau ; pour dire, que les figures y sont représentées de la manière qui convient au temps de l'histoire qui en est le sujet. Et dans un sens contraire on dit qu'elles n'y sont pas gardées.

Dans le Didactique, on dit, les mœurs des animaux ; pour dire, les inclinations des différentes espèces d'animaux, & tout ce qui regarde leur économie.

Ce monosyllabe est long.

MOFETTE ; voyez MOUFETTE.

MOGADOR ; île & château d'Afrique, au Royaume de Maroc ; près du cap d'Ozem. On croit que c'est l'île Érithrée des anciens. Il y a des mines d'or & d'argent dans le voisinage.

MOGOL ; voyez INDOSTAN.

On appelle *Grand Mogol*, l'Empereur ou Souverain de l'Indostan.

MOGOLISTAN, ou EMPIRE DU MOGOL ; voyez INDOSTAN.

MOGUERA ; ville d'Espagne, dans l'Andalousie, sur le Tinio, environ à une lieue de l'embouchure de cette rivière dans le golfe de Cadix.

MOHABUT ; substantif masculin. On donne ce nom dans le commerce, à une toile de coton de couleur, qui vient des Indes orientales en pièces de sept aunes & demie de longueur.

MOHASCAR ; ville d'Afrique, au Royaume de Trémécen, dans la province de Beni-Arax.

MOHATRA ; adjectif qui se dit d'un contrat ou marché usuraire par lequel un marchand vend très-cher à

crédit, ce qu'il rachète aussi-tot à vil prix, mais argent comptant.

Ces contrats sont prohibés par toutes les lois : l'ordonnance d'Orléans, article 141, défend à tous marchands & autres, de quelque qualité qu'ils soient, de supposer aucun prêt de marchandise appelé *perte de finance*, qui se fait par revente de la même marchandise à personnes supposées, à peine de punition corporelle & de confiscation de biens.

**MOHATZ**; bourg de la basse Hongrie, dans le comté de Baraniwar, au confluent de la Corasse & du Danube. Il est connu par deux fameuses batailles qui s'y livrèrent en 1526 & 1687; la première par Soliman II contre Louis Roi de Hongrie, qui y perdit 22 mille hommes & la vie; & la seconde par le Prince de Lorraine contre l'armée Turque qui y fut défaite avec perte de 12 mille hommes de son artillerie & de ses équipages.

**MOHILOW**; ville de Pologne, au grand duché de Lithuanie, dans le Palatinat de Mscislaw, sur le Borysthène, environ à neuf lieues au-dessous d'Orsa.

**MOHOCKS**, ou **MOHAWKS**; (les) c'est ainsi qu'on nomme une nation de Sauvages de l'Amérique septentrionale, qui habitent la nouvelle Angleterre. Ils ne se vêtissent que des peaux des bêtes qu'ils tuent à la chasse; ce qui leur donne un aspect très-effrayant; ils ne vivent que de pillage, & traitent avec la dernière cruauté ceux qui ont le malheur de tomber entre leurs mains; mais ils ne sont, dit-on, rien moins que braves lorsqu'on leur oppose de la résistance; on assure qu'ils sont dans l'usage d'enterrer tout vifs leurs vieillards, lorsqu'ils ne sont

plus propres aux brigandages & aux expéditions. En 1712 il s'éleva en Angleterre une troupe de jeunes débauchés qui prenoient le nom de *Mohoks*; ils parcouroient les rues de Londres pendant la nuit, & faisoient éprouver toutes sortes de mauvais traitemens à ceux qu'ils rencontroient dans leurs courses nocturnes.

**MOI**; substantif des deux genres. *Ego*. Pronom de la première personne, & dont nous est le pluriel. On voit par cette définition que *moi* est un parfait synonyme réel de *je* & de *me*; mais ce n'est pas un synonyme grammatical, puisqu'il s'emploie indifféremment, & que dans aucun cas il ne peut être remplacé ni par *je* ni par *me*. Voilà ce qui sera éclairci par le détail suivant.

**Moi**, est l'apposition de *je*, soit qu'il vienne après le verbe, comme dans ces phrases, *je dis moi, je prétends moi*; soit qu'il précède *je* & le verbe, comme dans ces phrases, *moi je dis, moi je prétends. Moi dont il déchire la réputation, je ne lui ai jamais rendu que de bons offices. Moi à qui il fait tant de mal, je cherche toutes les occasions de le servir. Moi ne songeant à rien, j'allai bonnement lui dire . . . .*

Quelquefois *je* ne paroît point, mais il est sous-entendu. *Moi, trahir le meilleur de mes amis! Faire une lâcheté, moi!* Phrases elliptiques où il est aisé de suppléer *je voudrois! Je pourrois.*

**Moi**, se met de même par apposition devant ou après *me*. *Voudriez vous me perdre, moi votre allié? Moi, vous me soupçonneriez de . . .*

Il se met aussi par apposition avec *nous*, lorsqu'il est accompagné d'un autre nom ou pronom. *Vous & moi*

*nous sommes contents de notre sort. Nous irons à la campagne lui & moi. Il est venu nous voir mon frère & moi.* Dans ces phrases *moi & le nom ou pronom qui lui sont joints, sont tout ensemble l'apposition & l'explication de nous.* Et il faut observer que *moi* étant joint à un autre nom ou pronom, ne doit paroître qu'en second, *vous & moi, un tel & moi*, à moins que le nom auquel il est joint, ne soit celui d'une personne très inférieure. Ainsi un père dira, *moi & mon fils.* Un maître, *moi & mon laquais.*

**MOI**, est encore une sorte d'apposition qui détermine les pronoms indéfinis *ce & il.* *C'est moi qui vous en répons. Qui fut bien aise, ce fut moi. Il y aura lui & moi d'un tel avis. Que vous reste-t-il? Moi.*

Après une préposition il n'y a que *moi* qui puisse être le pronom de la première personne. *Vous servirez-vous de moi? Pense-t-on à moi? Ils ont affaire de moi. Cela vient de moi. Cela est à moi. Cela est pour moi. Je prends cela pour moi. Selon moi vous avez raison. Vous serez remboursé par moi.*

Il en est de même après une conjonction. *Mon frère & moi. Mon frère ou moi. Mon frère aussi bien que moi. Ni mon frère ni moi. Personne que moi.*

Quand le verbe est à l'impératif & que le pronom qu'il régit n'est point suivi de la particule *en*, c'est *moi* qu'il faut employer après le verbe, soit comme régime simple, *louez-moi, récompensez-moi*; soit comme régime composé où la préposition *à* est sous-entendue. *Rendez-moi compte. Dites-moi la vérité.* Et alors *moi* se joint au verbe par un trait qu'on nomme *division*.

Quelquefois, mais dans le discours familier seulement, il se met par rédonnance, & pour donner plus de force à ce qu'on dit. *Faites-moi taire ces gens-là, donnez leur-moi sur les oreilles.*

**À MOI**, sorte d'exclamation pour faire venir promptement quelqu'un auprès de soi. *A moi, à moi soldats.*

**DE VOUS À MOI**; façon de parler dont on se sert pour témoigner à quelqu'un qu'on lui parle avec sincérité, mais qu'il garde le secret. *De vous à moi, c'est un pauvre homme. De vous à moi, c'est un homme qui ne mérite pas l'opinion qu'on a de lui. De vous à moi je ne crois pas que la chose réussisse.*

**QUANT À MOI**; autre façon de parler dont on se sert pour donner plus d'emphase à ce qu'on dit. *Vous en direz ce qu'il vous plaira; quant à moi, je sais bien ce qui en est.* Il n'est guère d'usage. On dit simplement, *pour moi je sais bien . . .*

On dit proverbialement & figurément, *se mettre sur son quant à moi*; pour dire, prendre un air fier. *On lui a dit une telle chose, il s'est mis sur son quant à moi.* Il est ironique.

**MOIGNON**; substantif masculin. Une petite partie soit du bras, soit de la cuisse ou de la jambe, lorsque le reste est coupé. *Un boulet de canon lui emporta la cuisse, il ne lui en reste qu'un moignon.*

**MOINAILLE**; substantif féminin. Terme collectif & de mépris dont on se sert pour désigner tous les Moines. *Les railleries d'Erasme répandirent sur la Moinaille un ridicule dont elle n'est pas encore revenue.*

**MOINDRE**; adjectif comparatif des deux genres. *Minor.* Plus petit en étendue. *L'Europe est de moindre*

*étendue que chacune des autres parties du monde. Le volume de la lune est moindre que celui de la terre. Les arbres qui croissent dans ce canton, sont bien moindres en hauteur & en grosseur, que ceux qu'on cultive à une lieue de là.*

**MOINDRE**, signifie aussi plus petit en son genre, suivant les différens substantifs auxquels il se joint. *De deux maux il faut choisir le moindre. C'est la moindre obligation qu'il lui ait. Il ne lui pardonneroit pas la moindre faute.*

**MOINDRE**, signifie encore moins considérable. *On ne lui laisse que la moindre place. La conquête de cette province fut un de ses moindres exploits. Le velours noir est de moindre prix que le cramoisi.*

**MOINDRE**, signifie aussi, qui n'est pas si bon, qui est plus mauvais. *Les vins de Brie sont moindres que ceux de Champagne.*

**MOINDRE**, s'emploie souvent avec l'article, soit en parlant des personnes, soit en parlant des choses, pour dire, de quelque peu de considération que soit une personne, quelque petite, quelque peu importante que soit une chose. *C'est un bâtiment que le moindre Architecte auroit pu entreprendre. Le moindre badinage lui déplaît. Il se fâche au moindre mot qu'on lui dit.*

On dit quelquefois familièrement, pour mieux faire sentir le diminutif, *au moindre petit mot. Le moindre petit signe. Le moindre petit bruit.*

**MOINDRE**, employé avec l'article & précédé d'une négative, signifie aucun. *Il ne lui a jamais rendu le moindre service. Je ne lui ai pas la moindre obligation. Il n'y avoit pas la moindre apparence de guerre.*

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

**MOINE**; (François le) Peintre né à Paris en 1688 & mort dans la même ville en 1737. Cet homme célèbre marqua dès son enfance un goût décidé pour la peinture. M. Galloche lui montra les principes de son art, & de rapides succès justifèrent le mérite du maître & de l'élève. Les ouvrages du Guidé, de Carle Maratte & de Pierre Cortone, furent ceux auxquels il s'attacha d'une manière plus particulière. Il remporta plusieurs prix à l'Académie & entra dans ce corps en 1718. Un amateur qui partoit pour l'Italie l'emmena avec lui; il ne resta qu'une année dans ce pays; mais les études continuelles qu'il y fit d'après les plus grands maîtres, l'élevèrent au plus haut rang: il revint en France avec une réputation formée. Le Moine avoit un génie qui le portoit à entreprendre les grandes machines; il s'étoit déjà distingué avant son voyage par les peintures qu'il fit au plafond du chœur dans l'église des Jacobins du fauxbourg Saint-Germain. On le choisit pour peindre à fresque la coupole de la chapelle de la Vierge à Saint-Sulpice: il s'acquitta de ce grand morceau avec une supériorité qui frappa tous les connoisseurs. On ne doit pourtant pas dissimuler que les figures tombent, parcequ'elles ne sont pas en perspective. Ce fut encore Le moine qu'on chargea de peindre à l'huile le grand salon qui est à l'entrée des appartemens de Versailles: ce monument qui représente l'apothéose d'Hercule, est un des plus célèbres morceaux de peinture qui soit en France. Toutes les figures de cette composition, ont un mouvement, un caractère & une variété admirable; la fraîcheur du coloris, la savante distribution



de la lumière, l'enthousiasme de la composition, s'y font tour à tour estimer. Le Cardinal de Fleury, frappé de la beauté de ce plafond, ne put s'empêcher de dire en sortant de la messe avec le Roi : *j'ai toujours pensé que ce morceau gâteroit tout Versailles.* Le Moine apportoit au travail une activité & une assiduité qui altérèrent beaucoup sa santé ; il peignoit fort avant dans la nuit, à la lumière d'une lampe ; la gêne d'avoir eu le corps renversé pendant les sept années qu'il employa aux plafonds de Saint-Sulpice & de Versailles, la perte qu'il fit alors de sa femme, quelques jalousies de ses confrères, beaucoup d'ambition ; enfin le chagrin de voir qu'on ne lui avoit pas accordé, en lui donnant le titre de premier Peintre de Sa Majesté avec une pension de quatre mille livres, les avantages dont Charles le Brun avoit joui autrefois dans cette place ; toutes ces circonstances réunies dérangèrent son esprit. Sa folie étoit mélancolique ; il se faisoit lire l'histoire romaine, & lorsque quelque romain s'étoit tué par une fausse idée de grandeur d'ame, il s'écrioit, *ah la belle mort !* ses deux derniers desseins étoient de ces sujets tristes. Il avoit un de ces accès de frénésie lorsque M. Berger, avec lequel il avoit fait le voyage d'Italie, vint le matin, suivant leur convention, afin de l'emmenner à la campagne où cet ami avoit dessein de lui faire prendre les remèdes nécessaires pour sa santé ; mais le Moine hors de lui-même, entendant frapper croit que ce sont des archers qui viennent pour le saisir, aussi-tôt il s'enferme & se perce de neuf coups d'épée. Dans cet état il eût assez de force pour se traîner à la porte & l'ouvrit, mais à l'instant

il tombe sans vie, offrant à son ami le spectacle le plus affligeant & le plus terrible. Ce maître avoit un pinceau doux & gracieux, une touche fine, il donnoit beaucoup d'agrément & d'expression à ses têtes, de la force & de la vivacité à ses teintes.

**MOINE** ; substantif masculin. *Monachus.* On appelle ainsi celui qui, renonçant au monde & aux soins temporels pour se livrer plus particulièrement à la pratique des vertus chrétiennes, s'est retiré dans un monastère.

Les premiers Moines étoient des Hermites qui vivoient seuls au fond d'un désert : tel fut Saint-Paul, le premier instituteur de la vie érémitique. Saint Antoine, après avoir long-temps pratiqué le même genre de vie, rassembla quelques disciples dans le désert & forma une communauté. Il fut imité par Saint Hilarion, Saint Pacome & les autres fondateurs de l'Etat Monastique : la prière & le travail des mains étoient les principales occupations de ces premiers Moines. Leurs cellules étoient un peu éloignées les unes des autres. Ils y demeuroient pendant tout le jour appliqués au travail, & ne se voyoient que le soir & la nuit aux heures de la prière. Il y avoit de ces Moines qui travailloient à la campagne & se levoient comme des ouvriers pour la moisson & les vendanges ; mais les plus parfaits trouvoient que ces sortes de travaux entraînoient trop de dissipation. Ils demeuroient dans leurs cellules où ils faisoient des paniers & des nattes de jonc, ouvrages paisibles, pendant lesquels il pouvoient méditer la sainte Ecriture & tenir leur esprit élevé à Dieu. Quelques-uns s'occupoient à copier des livres ;

en un mot il n'y en avoit aucun qui ne s'employât à quelque travail du corps, & l'on regardoit ce point comme si nécessaire, que les Massaliens ayant soutenu qu'on pouvoit suppléer au travail par la prière, furent traités d'hérétiques. Lorsqu'avec le prix de leurs ouvrages ils s'étoient procuré les choses nécessaires à la vie, ils distribuoiént aux pauvres ce qui leur restoit, & comme leurs besoins étoient extrêmement bornés, leur superflu étoit considérable. Saint Augustin dit que l'on chargeoit souvent des vaisseaux entiers des aumônes que faisoient ces Moines. Leur vie, quelque austère quelle nous paroisse, n'étoit cependant point nouvelle ni extraordinaire, si l'on en excepte le célibat, le renoncement aux biens temporels & au commerce des hommes. Ils vivoient au reste en bons chrétiens, & conservoient la pratique exacte de l'évangile qu'ils voyoient se relâcher de jour en jour. Ils vivoient comme avoient vécu les chrétiens de la primitive Eglise de Jérusalem, & ne cherchoient point à se faire admirer par un genre de vie particulier. » C'étoient de bons » laïques, vivant de leur travail en » silence, & s'exerçant à combattre » les vices l'un après l'autre, dit » l'Abbé Fleury. » Ils n'étoient alors engagés dans l'état Monastique par aucun autre lien que celui de la ferveur & de la bonne volonté; mais on avoit un souverain mépris pour ceux qui rentroient dans le monde sans aucune raison légitime, & l'Eglise même les mettoit en pénitence. On tiroit quelquefois de leur solitude des Moines illustres par leur piété pour les élever au Sacerdoce & même à l'Épiscopat. La vénération que l'on avoit pour

les Moines contribua beaucoup à les multiplier. Les déserts de l'Orient en furent bientôt peuplés. Il y avoit jusqu'à cinquante mille Moines de la seule règle de Saint Pacome. Il est vrai qu'il étoit alors fort aisé d'établir des Monastères: il ne falloit que des bois & des roseaux pour construire des cellules dans des lieux inhabités. Il n'étoit pas question de rentes ni de donations. Les Moines n'étoient alors à charge à personne, dit l'Abbé de Fleury. Ils se rendoient au contraire fort utiles au public par leurs aumônes. Il n'étoit pas même nécessaire dans ces premiers temps d'avoir la permission des Evêques. Ce ne fut que lorsque les Moines commencèrent à quitter leurs solitudes pour s'ingérer dans les affaires ecclésiastiques, que le Concile de Chalcedoine défendit d'établir aucun Monastère sans la permission de l'Evêque. Cette prodigieuse multiplication des Moines leur devint funeste. Les déserts se trouvant remplis, il leur fallut s'approcher des lieux habités. Saint Jean Chrysostôme jugea même à propos de les introduire dans les villes pour l'édification publique; & ce changement ne put se faire sans que l'esprit de ferveur & de recueillement n'en souffrit. Ce relâchement qui fut d'abord presque insensible, devint plus considérable par la suite; & peut-être que dans la décadence générale des mœurs & de la discipline des Chrétiens, les Moines auroient conservé leur première ferveur, si absolument morts au monde, ils fussent toujours restés ensevelis dans leurs déserts. Les Moines qui se trouvoient voisins des villes, se rendoient à l'église pour y participer aux saints mystères & recevoir les instructions de l'Evêque avec les au-

eres fidèles. Ils se plaçoient tous ensemble dans un lieu séparé & destiné pour eux. Dans les Monastères trop éloignés il y avoit un Prêtre & quelques Diacres.

Quoique ce fût particulièrement en Orient que la vie monastique étoit florissante, il y avoit aussi des Moines en Occident, même avant le temps de Saint Benoît; mais ces Moines n'étoient d'aucun Ordre particulier. Dans le cinquième siècle la plupart des Evêques & des Prêtres des Gaules & d'Occident vivoient en Moines, & en portoit l'habit

Dès l'an 1215, les Moines s'étoient tellement multipliés en Europe que le Concile de Latran défendit d'inventer & d'établir de nouveaux Ordres religieux.

Parmi plusieurs services que les Moines ont rendus à la société, un des principaux est d'avoir conservé dans des temps de barbarie, le dépôt précieux des lettres. Pendant qu'une ignorance profonde couvroit la face de l'Europe entière, les sciences réfugiées dans les Monastères comme dans leur dernier asyle, étoient encore cultivées par les Moines. Ce sont eux qui nous ont transmis, par le moyen des copies, les admirables ouvrages de l'antiquité. Nous leur devons la plupart des anciennes histoires; & quoiqu'il semble que les Moines cultivent moins les lettres depuis que les séculiers les cultivent davantage, cependant il se trouve encore dans quelques Congrégations des hommes laborieux & appliqués qui enrichissent la littérature par des productions également utiles & savantes.

On distingue parmi nous les Moines rentés, comme les Chartreux, les Bénédictins, les Bernardins, &c.

*Tome XVIII.*

d'avec ceux qui sont mendiants, comme les Franciscains. Les premiers s'appellent proprement *Moines* & les autres *Religieux*.

On appelle *Moines blancs*, plusieurs Ordres religieux, parcequ'ils sont habillés de blanc: tels sont les Chanoines réguliers de Saint-Augustin, les Prémontrés, les Feuillans, &c. Et l'on appelle *Moines noirs*, d'autres Religieux, parcequ'ils portent des habits noirs: tels sont les Bénédictins, &c.

Les anciens Moines étoient soumis à la juridiction des Ordinaires; les nouveaux Ordres ont tenté de s'y soustraire par des privilèges & des exemptions qu'ils ont de temps en temps obtenus des Papes. Mais le Concile de Trente a ou restreint ou révoqué ces privilèges & rappelé les choses au droit commun; en sorte que les réguliers ne peuvent s'immiscer dans le ministère ecclésiastique, sans l'approbation des Evêques.

Il n'y a dans l'Eglise grecque qu'un seul Ordre de Moines: c'est celui de Saint-Basile; mais cet Ordre est prodigieusement étendu. On compte jusqu'à six mille Moines sur le mont Athos. La pauvreté, l'ignorance, de grands vices joints à de grandes austérités; voilà ce qu'on trouve dans ces Moines grecs, dont la plupart ne sont que des manœuvres & des artisans habillés en Moines. Leur habit consiste dans une simple soutane noire, ou plutôt d'un brun foncé, attachée avec une ceinture de la même couleur. Ils ont la tête couverte d'un bonnet noir à oreilles dont le dessus est plat. Il y a aussi une pièce de drap noir attachée au-dedans du bonnet laquelle leur tombe sur le dos.

On dit proverbialement & figure

E e

réinent, pour un Moine on ne laisse pas de faire un Abbé, ou pour un Moine ne faut l'Abbaye; pour dire, que quand plusieurs personnes doivent coucourir à une affaire, & qu'une d'entre elles est absente, ou s'oppose à sa conclusion, les autres ne laissent pas de passer outre.

La même chose se dit aussi quand une partie a été faite entre plusieurs personnes, & que quelqu'un manquant à s'y trouver, on ne laisse pas pour cela de la faire.

On dit encore proverbialement & figurément, que *l'habit ne fait pas le Moine*; pour dire, que l'on ne doit pas toujours juger des personnes par les apparences.

On dit de ceux qu'on n'attend point pour diner & qui cependant devroient venir, qu'on les attend comme les Moines font l'Abbé.

On dit proverbialement, *gras comme un Moine*; pour dire, fort gras.

MOINE LAI, est le nom qu'on a donné à chaque particulier ou soldat invalide auquel le Roi assignoit un entretien dans chaque Abbaye de nomination royale, avant qu'on eût bâti l'hôtel royal des Invalides. Depuis la fondation de cet hôtel, il n'y a plus de Moine lai.

On appelle *Moine défroqué*, celui qui après avoir embrassé l'état monastique y a ensuite renoncé pour rentrer dans le monde.

On appelle *moine bourru*, un prétendu fan:ôme dont les nourrices & gouvernantes font bêtement peur aux enfans. Et de là on appelle *Moine bourru*, *vrai Moine bourru*, un homme de mauvaise humeur. *Il a un Rapporteur qui est un vrai Moine bourru.*

MOINE, se dit aussi d'un certain meuble de bois où l'on suspend une sor-

te de réchaud plein de bra chauffer le lit. *A-t-on mis dans le lit?*

MOINE, se dit en termes d'Uri rie, de l'endroit d'une feuille mée qui, n'ayant point été avec la balle par l'ouvrier presse, vient blanc ou pâle que le reste de la feuille est mé comme il convient. C vient ou de la précipitation l'inattention de l'ouvrier.

La première syllabe est la seconde très-brève.

MOINEAU; substantif *Passer*. Petit oiseau fort dont on distingue plusieurs & dont le caractère est d' bec en forme d'un cône avec les bords très-courbés nissant en pointe, & le son la tête plus élevé que les autres petits oiseaux de ce

LE MOINEAU DOMESTIQUE FRANC MOINEAU, pèse un d'une once. Sa longueur, à pointe du bec jusqu'au bout de la queue, est de six pouces & son bec est un peu gros, dans le mâle, brun dans la femelle, long à peine d'un demi-pouce, l'iris couleur de noisette, deux des yeux jaunâtre, les autres presque bruns, les ongles de la tête un peu cendrée ou d'un brun sombre, le menton noir, les joues & les lèvres blanches, les poires tachetées de blanc, d'un blanc cendré, le ventre d'un blanc cendré, le vent poitrine blanche; les plumes du cou & le dos sont d'un brun foncé; le dos & le croupion sont d'un brun même couleur que les grèves, mêlés en quelque sorte de brun & de cendré; les plumes des ailes est à bords roussâtres. le plumage du moineau varie avec le climat & la saison. La

n'a point la barbe noire , ni de taches blanches sur le cou : les couleurs de son plumage sont en général moins vives que celles du mâle.

Le moineau est un oiseau fort lascif, & dont les testicules sont grands. Aldrovande dit en avoir vu un qui , en moins d'une heure cocha sa femelle vingt fois , étant prêt à continuer plusieurs autres fois si elle n'eût pas changé de place. Frisch dit que cet oiseau fait des petits trois fois l'année quand il est jeune ; il s'apprivoise fort aisément & est fort amusant ; il peut apprendre le chant des oiseaux qui sont auprès de lui.

Le moineau est fort incommode , parcequ'il fait tort aux grains , aussi bien à la campagne que dans les greniers & les granges. Il se multiplie beaucoup & n'épargne pas les jardins : il prend d'ailleurs beaucoup de mouches à miel , surtout lorsqu'il a des petits. Il fait aussi un grand dégât dans les colombiers , parcequ'il tue les pigeonneaux en leur crevant le jabot avec son bec , pour manger le grain qui est dedans. Il mange de tout , mouches , papillons , guêpes , abeilles , frêlons , bourdons , fourmis , grillons , scarabées , vers , grains , fruits & légumes. Aussi pour lui faire peur , les gens de la campagne ont-ils coutume de planter debout des hommes de paille , habillés de haillons , ou d'autres épouvantails. Dans le Brandebourg , pour détruire ou bien pour diminuer la quantité de ces fortes d'oiseaux qui font beaucoup de dégâts sur les fromens , on a fait des Ordonnances qui obligent les gens de la campagne à représenter tous les ans une certaine quantité de têtes de moineaux. Mais ces oiseaux sont rusés & s'apperçoivent bientôt de tous les pièges qu'on leur

tend ; aussi l'on a bien de la peine à les surprendre , même au trébuchet. Ils volent ordinairement assez bas , de manière que le chasseur les tue difficilement à coups de fusil.

Le moineau fait entendre son cri tout le long de l'année. Quand deux mâles poursuivent une seule femelle , elle se défend alors à grands coups de bec , en sorte qu'ils tombent souvent par terre tout étourdis. On peut distinguer leurs cris quant ils s'accouplent ; quand ils avertissent leurs petits de ne pas se faire entendre de peur de se découvrir ; quand ils voyent près d'eux quelque ennemi , comme un chat , un oiseau de proie , un hibou ; quand ils volent par troupes à la campagne ; quand ils se disputent mutuellement ou qu'ils sentent de la douleur.

Quelques personnes ne veulent point manger de moineaux , parcequ'elles s'imaginent que ces oiseaux tombent du mal caduc : d'autres en mangent après leur avoir ôté la tête. Si cette maladie des moineaux a lieu , elle peut venir de leur excès de lubricité. On trouve cependant dans les éphémérides d'Allemagne deux exemples , que le moineau par lui-même est disposé à l'épilepsie. Le moineau est gras quand il est jeune , & quand il ne cherche pas encore à s'accoupler ; car alors sa cupidité lascive ne le laisse pas croître ; il marche en sautillant , fait son nid tantôt dans le creux d'un arbre , tantôt sous un toit dans un trou de muraille , tantôt dans un vieux nid de pie , tantôt au haut d'un orme ou d'un pommier , quelquefois même dans un puits à certaine profondeur ; il s'empare aussi quelquefois des nids d'hirondelles à cul blanc , qu'on appelle *petits martinets* ; alors il se livre de rudes

combats entre eux. On attache souvent contre les maisons des pots de terre faits exprès, qu'on appelle pour cette raison des *pots à moineaux*, afin que ces oiseaux y fassent leur nid. Zinnani dit que dans un nid fait d'herbes sèches & de plumes, cet oiseau pond, pour chaque couvée, quatre ou cinq œufs à coque très-mince, qui sont cendrés, marquetés çà & là d'une couleur de détrempe d'encre & de laque. On a prétendu il y a long-temps, que les mâles ne vivoient que deux ans; mais on a vu des moineaux, tant mâles que femelles, vivre en cage pendant huit ans. Les moineaux francs paroissent aimer passionément ceux de leur espèce; car non-seulement ils élèvent leurs petits avec beaucoup de soin, mais aussi quand ils viennent à découvrir quelque amas de graines, ils invitent généreusement & à grands cris leurs compagnons à en manger avec eux.

Cet oiseau n'est guère d'usage en aliment que parmi le petit peuple: sa chair est maigre, sèche, peu ragoûtante & dure. Les Auteurs de la suite de la matière médicale disent que s'il est arrivé de gagner quelquefois le mal caduc en mangeant de ces petits oiseaux, c'est parce qu'un tel aliment étant recommandé par quelques Médecins comme très-propre à exciter l'amour & comme un remède aphrodisiaque, il peut être arrivé que des personnes, après en avoir mangé dans cette vue, & abusant ensuite de leur tempérament par l'usage immodéré des femmes, soient tombées dans cette terrible maladie, qui est quelquefois la suite d'un penchant à l'acte vénérien, auquel on s'est livré sans ménagement. La sienne du moineau, donnée à la dose de deux ou trois

grains dans la bouillie, lâche le ventre comme fait celle des souris: ce même excrément mêlé avec du saindoux & employé en limiment sur la tête, empêche la chute des cheveux & les rend plus nombreux: si l'on en dissout dans l'eau chaude & qu'on s'en lave les mains, elle les blanchit & adoucit la peau.

LE MOINEAU D'ARBRE, qu'on appelle aussi MOINEAU DE NOYER, est le plus petit de tous les moineaux: il a le bec court, noir & un peu gros; les pieds, les jambes, les ailes & la tête comme le moineau franc. Il habite dans les buissons & les arbres; il fait son nid dans les arbres creux des jardins & des bois; il ne s'y multiplie pas beaucoup à cause du nombre d'ennemis qu'il y rencontre, & souvent dans l'hiver on le trouve mort dans le trou des arbres: son cri est différent de celui du moineau franc. Ceux qui essayent de faire des bâtards en fait d'oiseaux, assurent qu'il s'apparie aussi avec la serine des Canaries.

LE MOINEAU DES BOIS, est de la grosseur des moineaux ordinaires; le sommet de sa tête est jaune rougeâtre.

On voit chez les oiseaux des moineaux tout jaunes ou tout blancs, ou de trois couleurs; savoir, blanc, noir & jaune. On y voit aussi le *moineau d'Italie* ou de *Boulogne* qui est jaune & blanc, & se perche sur les cerisiers: le *moineau d'Illyrie*, qui est blanc en devant & rouge sur le dos: le *moineau à sollier jaune* ou à la *foucie* qui est fort rare; il est plus gros & plus tendre que le moineau domestique; son cri est haut & élastique: le *moineau de montagne* qui est fort commun dans certains pays; son corps est fort allongé; il se plaît dans des endroits montagneux, dé-

serts & remplis de bois ; il sert autant aux oïseleurs que le moineau commun pour prendre les autres : le *moineau de jonc* ou la *cannevarold*, qui a la tête noire , le cou cerclé de blanc , le plumage bigarré de noir & d'une espèce de rouge ; ses pattes sont très-fortes ; il chante bien & fréquente les roseaux ; il s'élève en l'air en voltigeant & retombe foudain sur les roseaux : dans la belle saison il cherche les lieux où il y a de la fraîcheur & du vent ; dans l'hiver il aime les abris & les endroits où le soleil paroît.

Les Ornithologistes font mention de plusieurs moineaux des Indes , marqués de toutes les plus belles couleurs. Les Indiens font avec les plumes de ces magnifiques oïseaux leurs ouvrages de plumasserie ; on y voit éclater le verd de prairie , le violet purpurin de l'améthyste , le bleu céleste ou d'azur & le noir lustré. Les uns sont crévés , d'autres sans queue apparente. La voix de ces oïseaux imite le sifflement des vents. On distingue entre autres le *moineau de Bengale* , celui de la *Chine* , dont le plumage est semblable à celui de la linotte , & le *moineau du Cap de Bonno-Espérance*. Le *moineau d'Inde* est une sorte de pinçon qui a autour du bec cinq ou six poils qui ressemblent à la moustache d'un chat. Cet oïseau a été décrit par M. Linnæus.

Merolla , après avoir observé la variété surprenante de toutes sortes d'oïseaux , fait une remarque singulière sur les moineaux étrangers. Ils sont , dit-il , de la même forme que ceux d'Europe ; mais dans la saison des pluies leur plumage devient rouge & reprend ensuite sa première couleur. Le même Auteur parle avec admiration d'une

espèce de petit moineau décrit par Cavazzi , & qui se trouve aux Royaumes de Congo & d'Angola : sa couleur est d'un bleu foncé ; son ramage commence à la pointe du jour & fait , dit-on , entendre assez distinctement le nom de JÉSUS-CHRIST.

A l'égard du *moineau blanc* , les bords inférieurs de ses aïles sont noirs : il est plus blanc en hiver que dans le temps de la canicule , encore le plumage n'est-il blanc que par l'extrémité. M. Linnæus croit que c'est une espèce d'Alouette. En été il habite les montagnes neigeuses de la Laponie : on a de la peine à l'y distinguer , ainsi que la perdrix blanche , leur plumage étant alors de la même couleur que celle de la substance qui couvre le sol où ils habitent. Le moineau blanc , autrement dit *moineau de neige* , n'aime point à se percher ; il dort peu , & ne fait que sautiller & voltiger sur le terrain raboteux : il court précisément comme les alouettes en hiver & a le cri d'un jeune choucas. Dans les montagnes il se nourrit avec la semence de la scherra , quelquefois avec la graine de chenevis. Cet oïseau est de passage ; sa chair est d'un assez bon goût , & l'on en fait manger aux étrangers pour de l'ortolan.

On dit proverbialement de quelqu'un , qu'il *tise sa poudre aux moineaux* ; quand il emploie pour des bagatelles , son crédit , ses amis , son argent , dont il auroit pu se servir utilement pour des choses d'importance.

MOINEAU , en termes de Fortifications , se dit d'un petit bastion plat qu'on plaçoit autrefois sur le milieu des grandes courtines pour en défendre les bastions trop éloignés. Le rem-

part de cet ouvrage est moins élevé que celui de la place, afin que les soldats logés dans les flancs des bastions contigus puissent tirer par dessus le *moineau*. Tel est le *moineau* de l'arsenal de Paris.

On appelle *cheval moineau* un cheval auquel on a coupé les oreilles.

**MOINER** ; vieux mot qui signifioit autrefois mener quelqu'un par la main.

**MOINERIE** ; substantif féminin & terme collectif, qui signifie tous les Moines. *Il s'est brouillé avec la moinerie*. On dit aussi *moinaille*.

**MOINERIE**, signifie aussi l'esprit & l'humeur des Moines. *Cela sent bien la moinerie*.

Ce mot dans l'un & l'autre sens ne se dit qu'en parlant des Moines avec mépris.

**MOINESSE** ; substantif féminin. Religieuse. Il ne se dit parmi nous que par mépris.

**MOINESSES**, se dit dans l'Eglise grecque, des femmes qui vivent en communauté, & qui sont renfermées dans des Monastères sous la règle de Saint-Basile. Elles ne sont pas moins austères que les Moines dans tout ce qui concerne la vie monastique. Elles ont une abbesse; mais leur Monastère dépend toujours d'un Abbé qui leur donne un Moine des plus anciens & des plus vertueux pour les confesser & leur administrer les autres sacremens. Il dit la messe pour elles, & règle les autres offices. Ces Religieuses ont la tête rasée, & portent toutes un habit de laine noire avec un manteau de même couleur. Elles ont les bras couverts jusqu'au bout des doigts; chacune à sa cellule séparée, où il y a de quoi se loger tant en haut qu'en bas, & celles qui sont les plus riches ont une servante: elles nour-

rissent même quelquefois dans la maison de jeunes filles qu'elles élèvent dans la piété. Lorsqu'elles ont rempli les obligations de leur état, elles font des ouvrages à l'aiguille & des ceintures, qu'elles vendent aux laïques & même aux Turcs, qui témoignent du respect pour ces Religieuses.

**MOINGONA** ; grande rivière de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane. Elle a sa source au midi du pays des Tintons & son embouchure dans le Mississipi, à quarante lieues au-dessus de celle du Missoury, après un cours d'environ cent lieues.

**MOINGT** ; bourg de France en Foret, à une demi-lieue, sud, de Montbrison.

**MOINILLON** ; substantif masculin. Petit Religieux. *Les moines & les moinillons*. Il ne se dit que par mépris.

**MOINS** ; adverbe de comparaison, qui marque diminution, & qui est opposé à plus. *Minus*. Pas tant. *Il a moins de revenus que son frère*. *Il est moins raisonnable que sa sœur*. *Il n'en fait ni plus ni moins*. *Je suis moins obligé à cela que vous*. *Plus on le prie moins il en fait*. *L'affaire est moins lucrative qu'on ne l'avoit cru*. *Il vous laisse son cheval pour dix écus de moins qu'on ne lui en a offert*.

**RIEN MOINS**, est une expression très-usitée dans notre langue, où elle a quelquefois deux acceptations opposées. Avec le verbe substantif, rien moins signifie le contraire de l'adjectif qui le suit. *Elle n'est rien moins que jolie*, signifie, elle n'est point jolie. *Rien moins*, employé impersonnellement, a aussi un sens négatif. *Il n'y a rien de moins fondé que sa prétention*, signifie, sa pré-



rention n'est pas fondée. Mais avec un verbe actif & pronominal réfléchi, ou neutre, le sens seroit équivoque, s'il n'étoit déterminé par ce qui précède. Exemple ; *vous le croyez votre rival, il a d'autres vues, il ne desire rien moins, il ne se propose rien moins, il n'aspire à rien moins qu'à épouser la femme que vous aimez, c'est-à-dire, qu'il n'est point votre rival. Vous ne le regardez pas comme votre rival ; cependant il ne desire rien moins, il ne se propose rien moins, il n'aspire à rien moins qu'à épouser la femme que vous aimez ; c'est-à-dire, qu'il est votre rival.*

On dit, *il ne le menace pas de moins que de le brûler dans sa maison* ; pour dire, il porte ses menaces jusqu'à dire qu'il le brûlera dans sa maison.

On dit d'une chose de peu de valeur, de nulle considération, que *c'est moins que rien. Le service que nous lui avons rendu est moins que rien.* On le dit aussi de quelqu'un par mépris. *C'est un homme qui est moins que rien.*

On dit adverbialement, *en moins de rien* ; pour dire, en très-peu de temps. *Il reviendra en moins de rien.*

MOINS, s'emploie aussi substantivement en plusieurs phrases différentes. *Le moins qu'on puisse lui offrir, c'est une bague de diamans ; pour dire, la moindre chose qu'on puisse lui offrir. Ils contestent sur le plus & sur le moins. On dit en Philosophie que le plus & le moins ne changent point l'espèce. Cela ne peut pas être comme vous le dites, il y a du plus ou du moins.*

MOINS, est un terme fort usité en algèbre, & qu'on désigne par ce signe — ; ainsi 7 — 2 s'exprime

en disant 7 moins 2, ce qui signifie que 2 est retranché de 7 ; le signe — ou moins est le signe de la soustraction ; il est opposé à +, plus, qui est le signe de l'addition.

A MOINS, se construit avec la particule *de*. *Vous n'aurez pas cette pendule à moins de cent louis.*

A MOINS QUE, est une sorte de conjonction qui régit le subjonctif, & qui signifie, si ce n'est que. *Il ne réussira pas à moins qu'on ne fasse des avances considérables.*

A MOINS QUE, se construit aussi avec l'infinitif & la particule *de*. *On ne peut pas vous en offrir davantage, à moins que de vous donner le tout.*

A MOINS, s'emploie quelquefois absolument. *On pourroit se fâcher à moins.*

AU MOINS, DU MOINS, sorte de conjonction qui sert à marquer quelque restriction dans les choses dont on parle. *Si l'on ne vous a pas été chercher, au moins avez vous été averti. Si vous trouvez qu'il vous répète trop, il faut du moins lui offrir ce que vous croyez qu'il lui est dû.*

On dit aussi à peu près dans le même sens, *tout au moins, tout du moins, pour le moins. Il faut pour le moins l'habiller & le nourrir.*

On l'emploie quelquefois pour dire sur toutes choses, & pour avertir celui à qui l'on parle de se souvenir particulièrement de ce qu'on lui dit. *Au moins ne me sachez aucun mauvais gré. Au moins qu'il y fasse attention, cela le regarde de près.*

On dit en termes de Pratique, *sur & tant moins* ; pour dire, en déduction. *Il a reçu deux milie écus, sur & tant moins de sa part dans la succession.*

Ce monosyllabe est long.

**MOIRANS**; bourg de France en Dauphiné, près de l'Isère, à trois lieues, nord-ouest, de Grenoble.

**MOIRE**; substantif féminin. Étoffe ordinairement toute de soie, & qui a le grain fort ferré. Ce n'est communément autre chose qu'un gros de tours qui a passé sous la calandre.

La Moire est sans contredit une des plus belles étoffes de la fabrique; on la divise en Moire simple & Moire double.

La Moire simple est composée de 40 portées doubles, & la double de 80, ce qui vaut autant que 80 portées simples pour la première, 160 portées de même pour la seconde. Il s'en fait de 50, 60 & 70 portées doubles, suivant la fantaisie du fabricant, ou la grosseur de l'organfin dont la chaîne est composée; mais ordinairement les plus belles sont de 80 portées doubles d'un organfin fin de 48 deniers, pour que l'étoffe soit plus brillante.

**MOIRÉ, ÊE**; adjectif. Qui a l'œil de la Moire, qui est ondé comme la Moire. *Un ruban moiré. Une étoffe moirée.* On dit aussi, *moirer une étoffe.*

**MOIREMONT**; Abbaye d'hommes de l'Ordre de S. Benoît, en Champagne, à une lieue, nord, de Sainte-Menchoult. Elle est en commende, & vaut au Titulaire environ 8000 liv. de rente.

**MOIS**; substantif masculin. *Mensis.* Une des onze parties de l'année.

Comme il y a différentes espèces d'années, il y a aussi différentes espèces de mois suivant l'astre particulier par les révolutions duquel on les détermine, & les usages particuliers auxquels on les destine, comme mois solaire, mois lunaire,

mois civil, mois astronomique, &c.

*Mois solaire*, se dit de l'espace de temps que le soleil emploie à parcourir un signe entier de l'écliptique.

Si l'on a égard au vrai mouvement du soleil, les mois solaires sont inégaux, puisque le soleil est plus long-temps dans les signes d'hiver que dans ceux d'été.

Mais comme il parcourt constamment tous les douze signes en 365 jours 5 heures 49 minutes, on aura la quantité du mois moyen en divisant ce nombre par douze; & d'après ce principe on détermine la quantité du mois solaire de 30 jours 10 heures 29 minutes 5 secondes.

Les mois lunaires sont, ou synodiques, ou périodiques.

Le mois lunaire synodique qui s'appelle simplement *mois lunaire* ou *lunaison*, est l'espace de temps compris entre deux conjonctions de la lune avec le soleil, ou entre deux nouvelles lunes.

La quantité du mois synodique est de 29 jours 12 heures 44 minutes 3 secondes 11 tierces.

Le mois lunaire périodique, est l'espace de temps dans lequel la lune fait son tour dans le zodiaque, c'est à-dire, le temps qu'elle emploie à revenir au même point du zodiaque d'où elle est partie.

La quantité de ce mois est de 27 jours 7 heures 43 minutes 8 secondes.

Les anciens Romains se sont servis des mois synodiques lunaires, & les ont faits alternativement de 29 & 30 jours; ils marquoient les différens jours de chaque mois par trois termes, *Calendes, Nones* &

*Ides.* Voyez CALENDES, NONES ET IDES.

*Mois astronomique ou naturel*, est celui qui est mesuré par quel-qu'intervalle exact correspondant au mouvement du soleil ou de la lune.

Tels sont les mois lunaires & solaires dont nous avons déjà parlé, sur quoi il faut remarquer que ces mois ne sont point d'usage dans la vie civile, où on demande que les mois commencent & finissent à un jour marqué, c'est ce qui fait qu'on a recours à une autre sorte de mois.

*Mois civil ou commun*, se dit d'un intervalle d'un certain nombre entier de jours qui approche beaucoup de la quantité de quelques mois astronomiques, soit lunaires, soit solaires.

Les mois civils sont différens, suivant les différens mois astronomiques auxquels ils répondent.

Comme le mois lunaire synodique est de 29 jours, 12 heures 44 minutes 3 secondes 11 tierces, les mois lunaires civils devroient être alternativement de 29 & de 30 jours, pour conserver autant qu'il seroit possible l'accord avec les vrais mois lunaires. Cependant si tous les mois étoient alternativement de 29 & de 30 jours, on négligeroit 44 minutes 3 secondes 11 tierces, qui au bout de 948 mois font un mois de 29 jours; il faut ajouter à la fin de chaque 948<sup>e</sup> mois un mois de 29 jours, ou bien il faut faire, si l'on aime mieux, chaque 33<sup>e</sup> mois de 30 jours, ainsi que le 32<sup>e</sup>, parceque les 44 minutes 3 secondes 11 tierces font un jour au bout de 33 mois.

C'étoit-là le mois qui étoit d'usage civil ou commun parmi les  
Tome XVIII.

Grecs, les Juifs & les Romains, jusqu'au temps de Jules César.

Sous Auguste, le sixième mois, qui jusqu'alors avoit été nommé par cette raison *Sextilis*, fut nommé, en l'honneur de ce Prince, *Augustus*, & il eut dans la suite 31 jours, au lieu qu'il n'en avoit eu jusqu'alors que 30. Pour faire une compensation, on ôta un jour à Février, de façon qu'il n'eut plus que 28 jours, & à chaque quatrième année 29, &c. tels sont encore les mois civils ou du calendrier dont on se sert pour compter le temps en Europe.

On dit absolument, *le premier, le second, le troisième du mois*; pour dire, le premier, le second jour du mois. *Il partit le septième du mois.*

On appelle *mois de Gradués*, les mois pendant lesquels certains bénéfices, qui sont en patronage ecclésiastique, & qui viennent à vaquer, sont affectés aux Gradués. Janvier, Avril, Juillet & Octobre sont les mois des Gradués.

Dans cette acception, on appelle *mois de rigueur* les mois de Janvier & de Juillet, parceque le Collateur ecclésiastique est obligé de conférer au plus ancien des Gradués insinués, le bénéfice simple vacant dans l'un de ces deux mois. Et l'on appelle *mois de faveur*, les mois d'Avril & d'Octobre, parceque dans ces mois, le Patron a la liberté de choisir parmi les Gradués insinués, celui qu'il lui plaît. Voyez GRADUÉ.

On appelle *mois du Pape*, ou *mois Apostoliques*, les mois que les Papes se sont réservés pour la collation des bénéfices dans les pays d'obédience. La règle de Chancellerie de *mensibus alternativâ*, donne au Pape la collation de tous les bénéfices qui vaquent pendant huit mois de l'an-

née, n'en conservant que quatre de livres aux Collateurs ordinaires. La même règle donne six mois aux Evêques en faveur de la résidence, quand ils ont accepté l'alternative.

On tient que ce furent quelques Cardinaux qui projetèrent cette règle des huit mois après le Concile de Constance. Martin V en fit une loi de la Chancellerie; Innocent VIII en 1484 établit l'alternative pour les Evêques en faveur de la résidence.

Chaque mois Apostolique commence & finit à minuit.

Mois, se prend aussi particulièrement pour l'espace de trente jours consécutifs, de quelque jour que l'on commence à compter. *Elle accouchera dans un mois. Il y a un mois qu'il est parti. Un Capitaine de Grenadiers a cinquante écus d'appointement par mois. Elle est malade depuis trois mois.*

On dit, *payer les mois, payer un mois*; pour dire, payer le prix que l'on est convenu de payer pour un mois. *Il n'a pas pu payer les mois de nourrice de son enfant.*

On dit en termes de Pratique, *les Parties en viendront au mois*; pour dire, il a été ordonné que les Parties viendront plaider dans un mois.

On dit proverbialement & familièrement, *qu'on a tous les ans douze mois*; pour dire, qu'on vieillit malgré qu'on en ait & sans s'en appercevoir.

On dit en parlant d'une femme qui a ses règles, *qu'elle a ses mois.*

On appelle *mois romains*, des aides extraordinaires, qui se payent à l'Empereur en troupes ou en argent; ils consistent aussi en quelques subsides ordinaires des villes

Impériales, en taxes de la Chancellerie de l'Empire, enfin en redevances ordinaires & extraordinaires que les Juifs sont obligés de payer à l'Empereur; savoir, les redevances extraordinaires à son couronnement, les redevances ordinaires tous les ans à Noël, ce qui ne forme pas des sommes fort considérables. Les fiefs de l'Empire produisent aussi quelque argent à l'Empereur pour l'investiture, mais cet argent est presque toujours tout pour les Officiers qui assistent à la cérémonie.

La dénomination de *mois romains*, vient de ce qu'autrefois lorsque l'Empereur alloit se faire couronner à Rome, les États de l'Empire étoient obligés de fournir une certaine somme pour les frais de son voyage pendant quelque mois. Ces mois sont de quarante jours.

Mois MILITAIRES, se dit en Pologne de trois mois de l'année, ainsi nommés, parcequ'autrefois les fiefs de nomination Royale qui venoient à vaquer dans le cours de ces trois mois, ne se conféroient qu'à des gens de guerre. La Diète de Pologne proposa en 1752 de rétablir ces mois militaires, mais l'opposition d'un Nonce rendit ce projet & plusieurs autres inutiles.

En termes d'Alchimie, on appelle *mois philosophique*, un espace de quarante jours, parceque c'est là la durée que les Alchimistes ont déterminée pour plusieurs opérations du grand œuvre.

Dans les troupes de France, on appelle *mois de campagne*, un espace de quarante-cinq jours. Les appointemens que le Roi paye aux Officiers Généraux employés à l'ar-

mée, sont fixés pour des mois de cette espèce.

Ce monosyllabe est long.

**MOISE**; substantif féminin & terme de Charpenterie. Pièce de bois qui sert à lier ensemble d'autres pièces, telles que les pieux d'un pont, ou les pièces droites ou inclinées d'une grue, d'un engin. Les moises sont accollées avec des tenons & mortaises, & des chevilles ou boulons de fer qui les traversent.

On appelle *moises circulaires*, des moises qui servent à la construction des moulins, à élever des eaux & à d'autres usages. Et *moises coudées*, des moises qui pour se croiser & accoler un poinçon au-dessous de son passage, ne sont pas entaillées, mais délardées de leur demi épaisseur, afin qu'elles puissent se loger dans l'assemblage.

**MOISER**; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Terme de Charpenterie. Mettre des moises. *Voyez MOISE.*

**MOISEVAUX**, ou **MASMUNSTER**; ville de France en Alsace, dans le Sundtgaw, à cinq lieues, nord-est, de Bédorf. Il y a une Abbaye de filles de l'ordre de S. Benoît.

**MOISI, IE**; participe passif. *Un pâté moisi. Des fruits moisés. Voyez MOISIR.*

**MOISI**, s'emploie aussi substantivement, & signifie ce qui est moisi. *Ces confitures se gâtent, il faut en ôter le moisi.*

**MOISIR**; (se) verbe pronominal réfléchi de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme **RAVIR**. *Frasescere.* Se chancier, se couvrir d'une certaine mouffe blanche qui désigne un commencement de corruption. *Ce pâté commence à se moi-*

*si.* C'est une ferre où tous les fruits se moisissent.

Il s'emploie aussi comme verbe neutre. *Ce fromage moisit.*

Il est encore quelquefois verbe actif. *L'humidité moisira ces confitures.*

**MOISSISSURE**; substantif féminin. *Mucor.* Espèce de mouffe blanche qui marque l'altération, la corruption d'une substance, & dont l'humidité est la cause principale.

La moisissure est très curieuse à voir au microscope; elle y représente une espèce de prairie, d'où sortent des herbes & des fleurs, les unes seulement en bouton, d'autres toutes épanouies, & d'autres fanées, dont chacune a sa racine, sa tige & toutes les autres parties naturelles aux plantes. On en peut voir les figures dans la Micrographie de Hook. On peut observer la même chose de la moisissure qui s'amasse sur la surface des liquides.

M. Bradley a observé avec grand soin cette moisissure dans un melon, & il a trouvé que la végétation de ces petites plantes se faisoit extrêmement vite. Chaque plante a une quantité de semences qui ne paroissent pas être trois heures à jeter racine, & dans six heures de plus la plante est dans son état de maturité, & les semences prêtes à tomber. Quand le melon eût été couvert de moisissure pendant six jours, sa qualité végétale commença à diminuer, & elle passa entièrement en deux jours de plus; alors le melon tomba en putréfaction, & ses parties charnues ne rendirent plus qu'une eau fétide, qui commença à avoir assez de mouvement dans sa surface. Deux jours après il y parut des vers, qui

en six jours de plus s'envelopperent dans leur coque, où ils restèrent quatre jours, & après ils en sortirent en état de mouche.

**MOISON**; substantif féminin & terme de Jurisprudence usité en quelques endroits pour signifier le prix d'une Ferme qui se paye en grains.

L'Ordonnance de 1539 permet de saisir & de faire criées pour moissons de grains ou autres espèces dûes par obligation ou jugement exécutoire, encore qu'il n'y ait point eu d'appréciation précédente.

**MOISON**, est aussi un vieux mot qui signifioit autrefois mesure.

**MOISSAC**; ville de France, en Quercy, sur le Tarn, à cinq lieues, nord-ouest, de Montauban. Il s'y fait un commerce considérable de grains, de farines & de vins qu'on envoie à Bordeaux par le Tarn & la Garonne. Il y a dans cette ville une Abbaye d'hommes sécularisée, & composée aujourd'hui d'onze Chanoines, dont le chef a retenu le titre d'Abbé, & jouit en cette qualité, d'environ 20000 liv. de rente.

**MOISSAC**, est aussi le nom d'un bourg d'Auvergne, situé à sept lieues, est nord-est, de Clermont.

**MOISSINE**; substantif féminin. Faicceau de branches de vigne avec les grappes qui y pendent. *Pour conserver des raisins après la vendange, on pend des moisines au plancher.*

**MOISSON**; substantif féminin. *Messis*. Récolte des blés & autres grains.

On entend aussi quelquefois par *moisson*, les grains recueillis, & quelquefois le temps où se fait la récolte.

Il y a des pays où l'on commet des Messiers pour la garde des moissons, de même que l'on fait pour

les vignes, ce qui dépend de l'usage de chaque lieu.

Suivant le Droit Romain, le gouvernement de chaque Province faisoit publier un ban pour l'ouverture de la moisson; c'est apparemment de là que quelques Seigneurs en France s'étoient aussi arrogé le droit de ban à moisson; mais ce droit est présentement aboli partout.

L'Edit de Melun de l'an 1579, veut que les Détenteurs des fonds sujets à la dîme, fassent publier à la porte de l'Eglise Paroissiale du lieu où les fonds sont situés, le jour qu'ils ont pris pour commencer la moisson ou vendange, afin que les Décimateurs y fassent trouver ceux qui doivent lever la dîme. Cependant cela ne s'observe pas à la rigueur; on se contente de ne point enlever de grains que l'on n'ait laissé la dîme, ou en cas que les Dîmeurs soient absens, on laisse la dîme dans le champ.

Chez les Hébreux, les prémices de la *moisson* du froment se présentoient au Temple à la Pentecôte; mais elle se faisoit auparavant. Les Juifs marquent le commencement de la moisson du froment au 18 du mois *Jiar*, qui est le trente-troisième jour après la fête de Pâque.

Moyse ordonne que quand on moissonne un champ, on ne le moissonne pas entièrement, mais qu'on en laisse un petit coin pour le pauvre & l'indigent. Il ne détermine pas la quantité qu'on en doit laisser: mais les Rabbins enseignent que ce doit être au moins la soixantième partie de la moisson: ce qu'ils étendent aux vendanges, aux fruits & à toutes sortes de grains. Moyse veut aussi que l'on ne soit pas trop scrupuleux à ramasser les

épis qui tombent , ni à aller chercher une gerbe ; par exemple , qui auroit été oubliée dans le champ ; mais qu'on les y laisse pour les pauvres qui iront glaner.

On dit proverbialement & figurément , qu'il ne faut pas mettre la faucille dans la moisson d'autrui ; pour dire , qu'il ne faut point entreprendre sur la charge , sur la fonction , sur les droits d'autrui.

On dit figurément dans le langage de l'Écriture , qu'il y a une grande moisson à faire en quelque lieu ; pour dire , qu'il y a beaucoup d'ames à convertir par la prédication de l'Évangile.

MOISSON , se prend poétiquement pour année. *Il a vu près de soixante moissons* ; pour dire , il a vécu près de soixante ans.

On dit figurément & poétiquement , *moisson de lauriers* ; pour dire , beaucoup d'heureux succès , grand nombre de victoires. On dit dans le même sens , *moisson de gloire*.

MOISSONNÉ , ÉE ; participe passif. Voyez MOISSONNER.

MOISSONNER ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme CHANTER. *Messum facere*. Faire la récolte des blés & autres grains , & les ferrer. On commence à moissonner les fromens. On moissonne les avoines dans ce canton.

On dit aussi , *moissonner un champ* ; pour dire , faire la récolte des grains qui sont dessus.

MOISSONNER , s'emploie aussi quelquefois absolument. *On moissonne plutôt là qu'ici*.

On dit figurément & poétiquement , *moissonner des palmes , des lauriers*.

On dit aussi figurément & poéti-

quement , *la mort a moissonné un grand nombre d'hommes , des milliers d'hommes*. Et ; *sa vie a été moissonnée dans sa fleur*.

MOISSONNEUR , EUSE ; substantif. *Messor*. Celui , celle qui moissonne ; qui coupe les blés & autres grains. *Il n'a pas pu payer les moissonneurs qu'il avoit loués*. *Une moissonneuse qui travaille bien*.

MOITE ; adjectif des deux genres. *Madidus*. Qui est un peu mouillé , qui a quelque humidité. *Cette chemise est toute moite*. *Il a les pieds moites*. *La surface du marbre , du fer , & de la plupart des corps durs paroît moite*.

MOITEUR ; substantif féminin. *Mador*. Qualité de ce qui est humide. *La chaleur qui suit un accès de fièvre est souvent accompagnée de moiteur*. *Ce linge a de la moiteur , il faut le chauffer*.

MOITIÉ ; substantif féminin. *Dimidium*. Partie d'un tout divisé en deux portions égales. *Il a vendu la moitié qu'il avoit dans cet héritage*. *Tous ces biens furent partagés par moitié entre le frère & la sœur*. *Il a eu la moitié des meubles*.

MOITIÉ , se prend d'ordinaire pour signifier une part qui est à peu près de la moitié. *Il a mangé seul la moitié d'un chapon*. *On n'étoit qu'à la moitié de la pièce lorsqu'on empêcha les Acteurs de continuer*. *Nous ne sommes encore qu'à la moitié du mois*. *Il y a lésion d'outre moitié de juste prix*.

On dit , *offrir la moitié de son lit à quelqu'un* ; pour dire , se mettre dans le lit avec quelqu'un.

On dit , *donner des terres à moitié , ou à moitié de fruit* ; pour dire , donner des terres à ferme à quelqu'un qui a soin de les cultiver , & qui en partage les fruits avec le

Propriétaire, moitié par moitié. *Il fait cultiver sa vigne à moitié. C'est une ferme qu'on lui laisse à moitié de fruits.*

On dit aussi, prendre un marché, faire une entreprise avec quelqu'un à moitié de perte & de gain; pour dire, s'associer avec quelqu'un pour un marché, pour une entreprise, à condition de partager par égale portion, la perte & le profit.

On dit encore dans le même sens, être de moitié avec quelqu'un; & cela se dit, soit dans les affaires de négoce & de finance, soit dans le jeu. *Ils sont de moitié ensemble dans cette affaire. Je jouerai si vous voulez être de moitié avec moi.*

On dit proverbialement & figurément en parlant d'une personne, *J'en rabats de moitié, ou de la moitié*; pour dire, qu'on en fait bien moins de cas qu'auparavant; & cela se dit lorsqu'on vient à apprendre quelque chose de contraire à l'opinion qu'on s'en étoit formée. *Je la croyois sage, mais si le bruit qui court est vrai, j'en rabats de moitié.*

Pour donner à entendre que la chose ou la personne dont on parle n'est pas à beaucoup près de la valeur & du mérite qu'on prétend, on dit, *qu'il en faut rabattre la moitié.*

On dit proverbialement & figurément, *plus de la moitié de mes dépens sont payés*; pour dire, il me reste moins de temps à vivre que je n'ai déjà vécu; & cela se dit lorsqu'on est un peu avancé en âge.

MOITIÉ, se prend encore dans une acception particulière, & se dit figurément d'une femme à l'égard de son mari. *Il vient de perdre sa moitié.*

MOITIÉ, s'emploie aussi adverbialement pour signifier à demi; & c'est

dans cette acception qu'on dit, *une étoffe moitié fil & moitié soie. Boire moitié vin & moitié eau. Du pain moitié seigle & moitié froment.*

On dit, *un vaisseau moitié guerre, moitié marchandise*; pour dire, un vaisseau marchand assez bien armé pour se pouvoir défendre dans une occasion. Et figurément, lorsqu'on demande comment quelqu'un a réussi à quelque chose, comment il a fait une fortune rapide, on répond, *moitié guerre, moitié marchandise*; pour dire, que sa conduite, les procédés, les moyens dont il a fait usage pour réussir sont équivoques.

MOITIÉ, s'emploie encore adverbialement dans la signification d'à demi, en cette phrase familière, *moitié figue, moitié raisin*, qui se dit avec différentes acceptions selon les choses dont on parle: ainsi, de deux frères qui sont, tantôt bien & tantôt mal ensemble, on dit, *qu'ils vivent ensemble moitié figue, moitié raisin*. Et de quelqu'un qui a donné son consentement à une chose moitié de gré, moitié de force, on dit, *qu'il y a consenti, moitié figue, moitié raisin*.

On dit familièrement de quelqu'un, *qu'il est moitié chair, moitié poisson*; pour dire, qu'on a peine à dire de quelles mœurs, de quel naturel il est, ce qu'il aime, ce qu'il hait, ce qu'il veut, ce qu'il ne veut pas.

DE MOITIÉ, se dit adverbialement en certaines phrases, comme, *c'est un Marchand qui vend trop cher de moitié, il a été trop loué de moitié, un rôti trop cuit de moitié, &c.* Ce qui signifie, un Marchand qui vend beaucoup trop cher, il a été beaucoup trop loué, un rôti beaucoup trop cuit, &c.



## MOK

A MOITIÉ , se dit aussi adverbialement, pour signifier en partie, à demi. *Nous ne sommes qu'à moitié chemin. Son vin n'est encore qu'à moitié bu. Sa succession est à moitié mangée.*

On dit, de l'argent plus d'à moitié dépensé ; pour dire, de l'argent dont on a dépensé plus de la moitié.

*Un tonneau plus d'à moitié vide.*

MOITON ; substantif masculin. Oiseau du Brésil, dont on distingue plusieurs espèces. Il est un peu plus grand que le paon. Il est remarquable par une belle huppe qu'il a sur la tête, & par les belles plumes blanches & noires dont il est couvert. On mange sa chair qui est excellente.

MOKISSOS ; substantif masculin & terme de Relation. Les habitans des Royaumes de Loango & de Benguela en Afrique, & plusieurs autres peuples idolâtres de cette partie du monde, désignent sous ce nom des génies ou démons, qui sont les seuls objets de leur adoration & de leur culte. Il y en a de bienfaisans & de malfaisans ; on croit qu'ils ont des départemens séparés dans la nature, & qu'ils sont les auteurs des biens & des maux que chaque homme éprouve. Les uns président-à l'air, d'autres aux vents, aux pluies, aux orages : on les consulte sur le passé & sur l'avenir. Ces Idolâtres représentent leurs mokissos sous la forme d'hommes ou de femmes grossièrement sculptés, ils portent les plus petits suspendus à leur cou ; quant à ceux qui sont grands, ils les placent dans leurs maisons, ils les ornent de plumes d'oiseaux, & leur peignent le visage de différentes couleurs.

MOKKSEI ; substantif masculin. Arbre du Japon qui se cultive dans les

## MOL

231

jardins, & dont la feuille ressemble à celle du châtaignier. Ses fleurs qui naissent aux aisselles des feuilles sont petites, à quatre pétales, d'un blanc jaunâtre, & de l'odeur du jasmin.

MOKOKF ; substantif masculin. Arbre de moyenne grandeur qui croit au Japon. Ses feuilles ressemblent à celles du téléphium commun. Ses fleurs sont monopétales, partagées en cinq lèvres, de couleur pâle, de l'odeur des giroflées jaunes, garnies d'un grand nombre d'étamines. Chaque fleur ne dure qu'un jour ; le fruit est de la grosseur & de la figure d'une cerise, d'un blanc incarnat en-dehors, d'une chair blanche, sèche & friable, d'un goût un peu amer & sauvage.

MOKOMACHA ; substantif masculin & terme de Relation. C'est le titre qu'on donne dans l'Empire du Monomotapa, à l'un des plus grands Seigneurs de l'État, & qui en commande les armées.

MOL ; voyez MOU.

MOLA ; bourg d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, sur le golfe de Gaète. On croit qu'il tient la place ou à peu près de l'ancienne ville de Formie.

MOLACHIN ; substantif masculin. Espèce de monnaie dont parle Alexandre III, dans un acte de l'an 1162, rapporté par Pierre-Marie Campi, dans son histoire de Plaisance. On croit que c'étoit une monnaie d'or appelée autrement *meloquin*.

MOLAIRE ; adjectif & terme d'Anatomie. Il se dit des grosses dents qui servent à broyer les alimens. Voyez DENT.

On appelle *cryptes molaires*, les follicules glanduleux qui se rencontrent dans les environs des dents

molaires ; ils sont de la même nature que les cryptes de l'œsophage & des amygdales. L'humeur qu'ils séparent & versent dans la bouche est rénaçe & gluante , propre à lubrifier le gosier ; & à pénétrer les alimens.

**MOLALIA** ; île d'Afrique , l'une des Comores , dans le canal de Mozambique , au midi de l'île d'Anjouan , & à l'orient de celle de Mayote. Elle abonde en bétail , en gibier , en volaille , en ris , en sucre , en miel , en oranges , en citrons , &c.

**MOLARES** ; bourg d'Espagne , dans l'Andalousie , à huit lieues , sud , de Séville. On croit que c'est l'ancienne Serippo de Pline.

**MOLDAVIE** ; contrée d'Europe qui est bornée au nord par la Pologne , au couchant par la Transylvanie , au midi par la Valaquie , & à l'orient par l'Ukraine. Elle est arrosée par le Pruth , par le Molda & par le Baldaläch. Jassy en est le lieu principal.

La Moldavie a eu autrefois ses Ducs particuliers , dépendans ou tributaires des Rois de Hongrie. On les appelloit alors communément *Myrtzas* ou *Waivodes* ; *Myrtza* signifie *fiis du Prince* , & *Waivode* , *homme du Roi* , *Gouverneur*. Les chefs de Valaquie & de Moldavie s'étant soustraits de l'obéissance des Rois de Hongrie , prirent des Grecs le nom de *Despotes* , qui étoit la première dignité après celle de l'Empereur. On leur donna dans la suite le nom de *Hospodars* ou de *Palatins*.

En 1574 , Selim II soumit la Moldavie , & sous Mahomet III ce pays , de même que la Valaquie , secoua le joug des Ottomans. Mais depuis 1602 , les Waivodes de

Moldavie sont devenus dépendans des Turcs & leurs tributaires.

Ce pays vient d'être conquis ( en 1770 ) par l'Impératrice de Russie.

**MOLDAVIQUE** , substantif féminin. Plante qu'on appelle autrement *mélisse de Moldavie*. Voyez au mot **MÉLISSE**.

**MOLDAW** , ou **MOLDA** , ou **MOLDAVA** ; rivière d'Europe , dans la Moldavie. Elle a sa source auprès de Kotinara , & son embouchure dans le Danube ; auprès de Brahilow.

**MOLE** ; substantif féminin. *Mola*. Masse de chair informe & inanimée , dont les femmes accouchent quelquefois au lieu d'un enfant.

La mole occupe ordinairement toute la cavité plus ou moins étendue de la matrice : quelquefois elle s'y rencontre avec la grossesse. Plusieurs Auteurs croient qu'elle peut se former sans le commerce de l'homme ; mais malgré toutes les observations qui semblent appuyer cette opinion , la chose reste encore très-incertaine : il est bon pourtant de la supposer quelquefois vraie , quand ce ne seroit que pour sauver l'honneur de bien des filles , ou des veuves qui se trouvent dans le cas. Il est cependant vrai qu'on trouve , dans la plupart de ces masses charnues , un peu de sérosité avec quelques restes de l'embryon ; mais toutes ne portent pas le même témoignage.

Il est souvent très-difficile de distinguer la mole charnue , non-seulement des autres corps inanimés qui sont enfermés dans la matrice , mais encore de la véritable grossesse : cependant la matrice qui contient une mole , est moins fixée , & semble balloter avec un sentiment de pesanteur que la malade éprouve dans son lit ,

lit, routes les fois qu'elle y change de situation. Dans la grossesse, le ventre forme une espèce de pointe vers le nombril. Dans la mole, la tumeur est plus également arrondie : la grosseur du ventre se manifeste plutôt par la mole que dans la grossesse. On fait que les accidens de la grossesse varient, & qu'ils sont ordinairement plus considérables dans les premiers mois, pour s'adoucir vers le milieu & à la fin; ils se soutiennent au contraire par la mole, & deviennent même plus graves. Le fœtus, renfermé dans la matrice, ne cède pas à l'impulsion de la main, ainsi que la mole : le visage des femmes grosses est meilleur que celui de celles qui portent une mole. Les règles, dans ces dernières, paroissent souvent le cinquième ou le sixième mois, quoiqu'avec beaucoup d'irrégularité; ce qui n'arrive point, ou très-rarement aux femmes grosses. Le signe enfin le plus distinctif & le moins équivoque, doit être tiré du mouvement de l'enfant, que les femmes sentent à quatre ou cinq mois de leur grossesse, & du terme de l'accouchement, auquel la mole n'est pas assujétie : elle peut rester long-temps dans la matrice, & quelquefois toute la vie, sans beaucoup d'incommodité, si ce n'est celle qui vient de son poids; mais elle peut aussi donner lieu aux plus terribles accidens, & à des hémorrhagies mortelles, lorsqu'elle se détache fort tard.

On ne sauroit douter qu'on ne prenne souvent pour une mole l'arrière-faix qui est resté dans la matrice, tant du fœtus de quelques mois, que de l'enfant qui est à terme : on a même observé que le placenta pouvoit se convertir en hyda-

Tome XVIII.

tides, qu'on nomme *mole vésiculaire*, ou prendre une autre forme, & qu'il pouvoit acquérir par le temps un volume extraordinaire, au point d'imiter la grossesse la plus avancée. On a encore pris pour des moles, de petites masses de sang coagulé, auxquelles le séjour & la pression avoient donné beaucoup de solidité. On connoît peu de remèdes contre les moles : les saignées y sont peu nécessaires; mais on peut tirer quelque avantage de l'émétique, des purgatifs drastiques & des lavemens stimulanx; comme aussi des pessaires préparés avec l'ellébore, la sabine, la coloquinte, & autres drogues piquantes : les emménagogues & les remèdes propres à chasser l'arrière-faix ou l'enfant mort, peuvent être ici employés; mais ils demandent de la prudence. On ne sauroit tirer un grand avantage des bains & demi-bains, des fomentations & des injections émollientes : cependant on ne doit pas les négliger. La main de l'accoucheur est encore ici une foible ressource; & l'on ne tente guère cette voie que lorsque l'hémorrhagie y contraint.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

**MOLE**; substantif masculin. *Moles.*

Jetée de pierres à l'entrée d'un port, pour le rendre meilleur & pour mettre les vaisseaux plus en sûreté. *Le mole de Naples. Les moles de Gènes.*

**MOLE**, s'est dit chez les Romains, d'une espèce de mausolée bâti en manière de tour ronde, sur une base carrée, isolé, entouré de colonnes, & couvert d'un dôme avec amortissement. Le *mole* de l'Empereur Adrien, aujourd'hui le Château Saint-Ange, à Rome, a passé pour le plus grand & le plus magnifique qu'il y ait eu. Il étoit terminé par

G g

une pomme de pin de bronze, qui renfermoit dans une urne d'or les cendres de cet Empereur. On voit encore cette pomme de pin dans les jardins de Belvédère. Antoine Labaco, dans son Livre, donne un plan & une élévation du mole d'Adrien. La sépulture de la famille Métella, appelée *Capo di Bove*, hors de Rome, est encore une espèce de mole.

**MOLE**, se dit en termes de Menuisiers, d'un morceau de bois dans lequel on fait une rainure avec un bouver, pour voir si les languettes des planches se rapportent à cette rainure, qui est semblable à celle des autres planches, & dans lesquelles elles doivent entrer lorsqu'on voudra tout assembler.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

**MOLE**. Voyez LUNE DE MER.

**MOLE**; substantif féminin. *Phrica*. Poisson de mer saxatile, d'une couleur rougeâtre, ressemblant à une tanche d'eau douce par devant, & à une sole par derrière, parce que cette partie est mince, plate & environnée d'aiguillons; au printemps il est de différentes couleurs, dans un autre temps il est blanc. Le bout de sa tête est noir & rougeâtre, le derrière du corps est noir, & le reste est de la couleur de la tanche. Les deux nageoires qui sont aux ouies sont rouges, & plus grandes que les autres; il n'a point de lèvres, ses dents sont petites, ses yeux grands & dorés. Au bout de la mâchoire inférieure & vers le ventre, il a quatre barbillons qui lui servent de nageoires: il a les ouies grandes & des pierres dans la tête; il dépose ses œufs dans l'algue; il se nourrit non-seulement d'herbes & de mousses, mais aussi d'autres petits pois-

sons. Sa chair est aussi bonne que celle des autres poissons saxatiles.

**MOLÉCULE**; substantif féminin.

*Molecula*. Petite partie d'un corps. Les molécules de l'air. Les molécules lymphatiques. Les molécules du sang.

**MOLÈNE**; substantif féminin. Plante bisannuelle, qu'on appelle aussi *bouillon blanc*: elle pousse une tige à la hauteur de quatre à cinq pieds, couverte d'une espèce de coton. Ses feuilles sont grandes, molles, cotonneuses, blanches des deux côtés. Les fleurs sont disposées en rose, d'un beau jaune; il leur succède des coques ovales, terminées en pointe. Cette plante fleurit en Juin, Juiller, Août, le long des chemins.

Toute la plante est adoucissante, vulnérable & détersive. Ses fleurs sont principalement employées dans les tisanes adoucissantes, les dysenteries, la colique & le ténésme. Ses feuilles pilées, & réduites en une espèce d'onguent avec de l'huile, sont excellentes dans les plaies récentes, ainsi que les employent les paysans. Son usage, tant interne qu'externe, est propre pour les hémorrhoides & les démangeaisons de la peau.

**MOLER**; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Marine, usité sur la Méditerranée, où l'on dit *moler en poupe*; pour dire, faire vent arrière, & prendre le vent en poupe.

**MOLESTE**, ÉE; participe passif.

Voyez MOLESTER.

**MOLESTER**; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Vexare*. Vexer, tourmenter en quelque manière que ce soit, inquiéter par des

embarras suscités mal à propos. Il se dit particulièrement au Palais. *Il ne cesse de le molester par toutes sortes de chicanes.*

**MOLETTE**; substantif féminin. Cette partie de l'éperon, qui est faite en forme d'étoile, avec plusieurs petites pointes pour piquer le cheval. *Une molette d'éperon.*

**MOLETTE**, se dit aussi d'un épi de poil qui se trouve au milieu du front du cheval & entre les deux yeux.

**MOLETTE**, se dit encore d'une maladie des chevaux, laquelle consiste en une tumeur molle & indolente dans son principe, mais dure & sensible dans la suite.

On distingue trois sortes de molettes : la *molette simple*, qui est placée entre l'os & le tendon, à côté, vers le haut, ou au dedans, ou au dehors du boulet : la *molette nerveuse*, qui est située sur le tendon même ; & la *molette soufflée*, qui est placée au dessus du derrière du boulet, & qui se fait voir des deux côtés de la jambe en dedans & en dehors.

Les chevaux les plus sujets à cette sorte de maladie sont les chevaux fins, les chevaux étrangers, comme les Barbes, les Espagnols, les Arabes : l'expérience nous apprend encore que les chevaux Italiens ont des molettes dès l'âge de quatre, cinq ou six ans, s'ils ont été travaillés trop jeunes : il en est de même des chevaux Anglois.

Les causes du mal sont quelquefois internes & ordinairement externes. Par rapport aux premières, une lymphe naturellement épaisse sera plus disposée à s'arrêter en certains endroits, & principalement aux extrémités. Par rapport aux secondes, des efforts violens, des détorses, des meurtrissures auront tel-

lement allongé ou froissé les fibres tendineuses, que la lymphe qui y aborde pour les nourrir sera par ces dérangemens arrêtée dans son cours. Dès qu'elle séjournera, elle dilatera le vaisseau qui la contient, & formera une tumeur, qui se fera apercevoir en soulevant la gaine tendineuse : aussi voyons-nous que les molettes arrivent à la suite d'un voyage ou d'un travail forcé ; que quelquefois le repos les fait dissiper ; que l'été & dans la chaleur elles se forment plus volontiers ; que dans la neige & dans les grands froids elles cessent d'être indolentes, puisque le cheval en boîte ; qu'enfin au bout d'un certain temps elles se durcissent & estropient dès-lors l'animal.

Il est rare que les molettes se guérissent radicalement. On ne pourroit anéantir ces tumeurs que par la résolution ou la suppuration. Quant à la première voie, comment espérer de faire rentrer dans le torrent de la circulation une humeur épaisse, & qui d'ailleurs ne pourroit y être rapportée qu'en remontant contre son propre poids ? Et quelle force devoit on supposer à cet égard dans les médicamens résolutifs ? Quant à la seconde, elle est plus ordinairement accompagnée de succès, mais communément les molettes se reproduisent de nouveau.

**MOLETTE**, se dit aussi d'un morceau de marbre, taillé ordinairement en cône, dont la base est unie, & sert à broyer des couleurs ou autres corps sur le marbre, le porphyre & l'écaille de mer.

**MOLETTE**, se dit en termes d'Horlogerie, d'une petite roue employée dans les conduites des cadrans des grosses horloges.

**MOLETTE**, se dit aussi d'un petit inf-

trument de bois doublé de chapeau, dont les Ouvriers qui travaillent au poli des glaces dans les Manufactures de celles de grand volume, se servent pour les rechercher après les avoir polies. On l'appelle plus communément *lustroir*.

Les Miroitiers-Lunetiers appellent encore ainsi les morceaux de bois ou de buis au bout desquelles ils attachent avec du ciment les pièces de verre qu'ils veulent travailler, soit de figure convexe, dans des bassins, soit de figure concave, avec des sphères ou boules.

**MOLETTES**, se dit en termes de Boutonniers, de petites roues pleines & creusées dans les bords comme une poulie, traversées les unes d'une pointe à percer des moules de boutons & autres outils propres aux ouvrages de bois, les autres d'une broche recourbée par un bout, qui servent à faire la milannoise, le guipé, le cordonnet, &c.

**MOLETTES**, se dit en termes de Cordiers, d'un petit rouleau de bois creusé en forme de poulie dans le milieu où répond la corde à boyau, & traversé par une broche de fer qui se termine par un de ses bouts en crochet; c'est à ce crochet que les Fileurs attachent leur chanvre, qui se tord quand la molette vient à tourner.

Les Orfèvres en grosserie appellent *molettes*, de grandes pincettes d'égale largeur d'une extrémité à l'autre, qui jouent aisément, & dont ils se servent à la forge.

**MOLETTTER**; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Terme usité dans la Fabrique des glaces, & qui signifie se servir de la molette pour finir le poli des glaces.

**MOLFETTA**; ville épiscopale d'Ita-

lie, au Royaume de Naples, dans la terre de Barri, sur le golfe de Venise, à trois lieues, est, de Trani.

**MOLHEIM**; petite ville d'Allemagne en Westphalie, à cinq lieues de la ville de Lippe.

**MOLIENS**; nom de deux bourgs de France, dont l'un est dans le Beauvoisis, à trois lieues, sud-est, de Poix; & l'autre en Picardie, à quatre lieues, ouest-sud-ouest, d'Amiens.

**MOLIERE**; adjectif des deux genres. Il se dit dans quelques Provinces, de certaines terres grasses & marécageuses, dans lesquelles les chevaux & les voitures sont en danger d'enfoncer.

On disoit autrefois *dent molière*; pour dire, dent molaire.

**MOLIERE**, (Jean-Baptiste Pocquelin de) fils & petit-fils de Valet de chambre Tapissier du Roi, naquit à Paris en 1640. Sa famille, qui le destinoit à la charge de son père, lui donna une éducation conforme à son état; mais il prit du goût pour la Comédie en fréquentant le théâtre. Il commença ses études à quatorze ans chez les Jésuites; ses progrès furent rapides. Les belles-lettres ornèrent son esprit, & les préceptes du philosophe *Gassendi*, Maître de *Chapelle*, de *Bernier* & de *Cyrano*, formèrent sa raison. Destiné à être parmi nous le restaurateur de la Comédie, il quitta la charge de son père, & s'associa quelques jeunes gens passionnés comme lui pour le théâtre. Ce fut alors qu'il changea de nom pour prendre celui de *Molière*, soit par égard pour ses parens, qui ne pouvoient que désapprouver sa nouvelle profession, soit pour suivre l'exemple des Acteurs de ce temps là, qui avoient au théâtre

des noms particuliers. Les mêmes sentimens & les mêmes goûts l'unirent avec la Béjart, Comédienne de campagne. Ils formèrent de concert une Troupe qui représenta à Lyon, en 1653, la Comédie de *l'Etourdi*. Molière, à la fois Auteur & Acteur, & également applaudi sous ces deux titres, enleva presque tous les Spectateurs à une troupe de Comédiens établis dans cette Ville. *L'Etourdi* plut beaucoup, malgré la froideur des personnages, le peu de liaison des scènes & l'incorrection du style. On ne connoissoit guère alors que des Pièces chargées d'intrigues peu vraisemblables. L'art d'exposer sur le théâtre comique des caractères & des mœurs, étoit réservé à Molière. Cet art naissant dans *l'Etourdi*, joint à la variété & à la vivacité de cette Pièce, tint le Spectateur en haleine & en couvrit presque tous les défauts. Cette Pièce fut reçue avec le même applaudissement à Béziers, où l'Auteur se rendit peu de temps après. Le Prince de Conti, qui avoit connu Molière au Collège, & qui avoit vu un grand homme dans cet écolier, tenoit alors dans cette Ville les Etats de la Province de Languedoc. Il reçut Molière comme un ami, & non content de lui confier la conduite des fêtes qu'il donnoit, il lui offrit une place de Secrétaire. L'Aristophane françois la refusa, & dit en badinant : *je suis un Auteur passable, & je serois peut-être un fort mauvais Secrétaire*. Le *Dépit amoureux* & les *Précieuses ridicules* parurent sur le théâtre de Béziers & y furent admirés. Les incidens sont rangés avec plus d'ordre dans le *Dépit amoureux* que dans *l'Etourdi*. On y reconnoît dans le jeu des personnages un fonds de vrai comique, & dans leurs réparties des traits

également ingénieux & plaisans ; mais le nœud en est trop compliqué & le dénouement manque de vraisemblance. Il y a plus de simplicité dans les intrigues des *Précieuses ridicules*. Une critique fine & délicate de la maladie contagieuse du bel esprit, du style ampoulé & guindé des Romans des Femmes savantes, de l'affectation répandue dans le langage, dans les pensées, dans la parole, sont l'objet de cette Comédie. Elle produisit une réforme générale, lorsqu'on la représenta à Paris. On rit, on se reconnut, on applaudit en se corrigeant. *Ménage*, qui assistoit à la première représentation, dit à Chapelain : *nous approuvions vous & moi toutes les sottises qui viennent d'être critiquées si finement & avec tant de bon sens. Croyez-moi il nous faudra brûler ce que nous avons adoré, & adorer ce que nous avons brûlé*. Cet aveu n'est autre chose que le sentiment réfléchi d'un savant détrompé ; mais le mot du vieillard, qui du milieu du parterre s'écria par instinct : *courage, Molière, voilà la bonne Comédie*, est la pure expression de la nature. Louis XIV fut si satisfait des Spectacles que lui donna la Troupe de Molière, qui avoit quitté la Province pour la Capitale, qu'il en fit ses Comédiens ordinaires, & accorda à leur Chef une pension de mille livres. Le *Cocu imaginaire*, pièce moins faite pour amuser les gens délicats que pour faire rire la multitude, parut en 1660. On y retrouve Molière en quelques endroits, mais ce n'est pas le Molière des *Précieuses ridicules*. Il y a pourtant un fonds de plaisanterie gaie qui amuse, & une sorte d'intérêt né du sujet, qui attache. Cette Pièce eut beaucoup de critiques, qui ne furent pas écoutés du

public. Ils se déchainèrent avec beaucoup plus de raison contre *Dom Garcie de Navarre*, pièce puisée dans le théâtre Espagnol. *L'Ecole des Maris*, comédie imitée des *Adelphes* de Térence, mais imitée de façon qu'elle forme une Pièce nouvelle, sur l'idée simple de l'ancienne, offre un dénouement naturel, des incidens développés avec art, & une intrigue claire, simple & féconde. Le théâtre retentissoit encore des justes applaudissemens donnés à cette Comédie, lorsque les *Fâcheux*, pièce conçue, faite, apprise & représentée en quinze jours, fut jouée en 1661 à Vaux, chez le célèbre Fouquet, Surintendant des Finances, en présence du Roi & de la Cour. Cette espèce de Comédie est presque sans nœud; les-scènes n'ont point entr'elles d'union nécessaire; mais le point principal étoit de soutenir l'attention du Spectateur par la variété des caractères, par la vérité des portraits & par l'élégance connue du style. Dans *l'Ecole des Femmes*, donnée l'année d'après, tout paroît récit & tout est action. Cette Pièce souleva les Censeurs; Molière leur répondit en faisant lui-même une Critique ingénieuse de sa Pièce, ce qui fit disparaître toutes les Critiques impertinentes qu'elle avoit produites. Ses talens reçurent vers le même temps de nouvelles récompenses. Le Roi, qui le regardoit comme le législateur des bienséances du monde & le censeur le plus utile de l'affectation des Précieuses, du pédantisme des Femmes savantes & des ridicules des François, le mit sur l'état des Gens de Lettres qui devoient avoir part à ses libéralités. Molière, pénétré des bontés de ce Monarque, crut devoir détruire, dans *l'Impromptu de Versailles*, les

impressions qu'avoit pu donner le portrait du Peintre de Bourfault. Cet Auteur avoit malignement supposé une cié connue à *l'Ecole des Femmes*, qui indiquoit les originaux copiés d'après nature. Molière le traita avec le dernier mépris, mais ce mépris ne tombe que sur l'esprit & sur les talens, & ne rejailit qu'indirectement sur la personne. La Cour goûta beaucoup, en 1664, *la Princesse d'Elide*, comédie-ballet, composée pour une fête aussi superbe que galante, que le Roi donna aux Reines. Paris, qui vit cette Pièce séparée des ornemens qui l'avoient embellie à Versailles, en jugea moins favorablement. *Le Mariage forcé*, autre comédie-ballet, essuya le même sort. *Dom Juan*, ou *le Festin de Pierre*, eut peu de succès, & fit tort à l'Auteur, par plusieurs traits impies qu'il supprima à la seconde représentation. *L'Amour Médecin* parut encore un de ces ouvrages précipités, qu'on ne doit pas juger à la rigueur. L'Auteur s'acquît une gloire bien plus éclatante & bien plus solide par son *Misanthrope*, pièce peu applaudie d'abord par l'injustice ou par l'ignorance, mais regardée depuis comme l'ouvrage le plus parfait de la Comédie ancienne & moderne. L'intrigue n'est pas vive, mais les nuances en sont fines: aussi fut-elle reçue froidement par des Spectateurs accoutumés à des couleurs plus fortes & à un comique moins noble. Les applaudissemens des gens de goût ayant consolé Molière des dédains de la multitude, il ne se rebuta point. *Le Médecin malgré lui* parut en 1666, & le peuple l'applaudit. *L'Amour Médecin*, *le Sicilien*, ou *l'Amour Peintre*, sont de petites Pièces qu'on voit encore avec plaisir; mais elles



furent presque oubliées lorsque *le Tartuffe* parut. En vain les *Organs*, les imbécilles & les faux dévots se soulevèrent contre l'Auteur, la Pièce fut jouée & admise. L'hypocrisie y est parfaitement dévoilée, les caractères en sont aussi variés que vrais, le dialogue également fin & naturel. Cette Pièce subsistera tant qu'il y aura en France du goût & des hypocrites. *Amphytrion*, comédie imitée de Plaute, & supérieure à son modèle, respecte moins les bienséances que *le Tartuffe* & fait rire davantage. *L'Avare*, autre imitation de Plaute, est un peu outré dans le caractère principal, mais le vulgaire ne peut être ému que par des traits marqués fortement. *George Dandin*, ou *le Mari confondu*, *M. de Pourceaugnac*, *le Bourgeois Gentilhomme*, *les Fourberies de Scapin*, sont d'un comique plus propre à divertir qu'à instruire, quoiqu'il y ait plusieurs ridicules exposés fortement. Molière travailla avec plus de soin sa comédie des *Femmes savantes*, satire ingénieuse du faux bel esprit & de l'érudition pédantesque. Les incidens n'en sont pas toujours bien combinés, ainsi que dans quelques autres de ses Pièces; mais son sujet, quoiqu'aride en lui-même, y est présenté sous une face très comique. *Le Malade imaginaire* offre un comique d'un ordre inférieur à celui des *Femmes savantes*, mais il n'en peint pas moins la charlatanerie & le pédantisme des Médecins. Ce fut par cette Pièce que Molière termina sa carrière. Il étoit incommodé lorsqu'on la représenta: sa Femme & Baron le pressèrent de prendre du repos & de ne point jouer; & que feront, leur répondit-il, tant de pauvres Ouvriers? je me reprocherois d'avoir négligé un

seul jour de leur donner du pain. Les efforts qu'il fit pour achever son rôle, lui causèrent une convulsion suivie d'un vomissement de sang qui le suffoqua quelques heures après, le 17 Février 1673, à cinquante trois ans. L'Archevêque de Paris résistant à lui accorder la sépulture, la veuve de ce grand homme dit: on refuse un tombeau à celui qui la Grèce auroit dressé des autels. Le Roi engagea ce Prélat à ne pas couvrir la mémoire d'un homme aussi illustre de cet opprobre, & il fut enterré à Saint Joseph, dans la paroisse de Saint Eustache. On peut regarder les Ouvrages de Molière comme l'Histoire des mœurs, des modes & du goût de son siècle, & comme le tableau le plus fidèle de la vie humaine. Né avec un esprit de réflexion, prompt à remarquer les expressions extérieures des passions & leurs mouvemens dans les différens états, il saisit les hommes tels qu'ils étoient, & expose en habile peintre les plus secrets replis de leur cœur, & le ton, le geste & le langage de leurs sentimens divers. Boileau regarda toujours Molière comme un homme unique; & le Roi demandant quel étoit le premier des grands Ecrivains qui avoient paru pendant son règne, il lui nomma Molière. On rapporte que Molière lisoit ses Comédies à une vieille Servante nommée *La forêt*; & lorsque les endroits de plaisanterie ne l'avoient point frappée, il les corrigeoit. Il exigeoit aussi des Comédiens qu'ils amenassent leurs enfans, pour tirer des conjectures de leurs mouvemens naturels à la lecture qu'il faisoit de ses Pièces. Séduit par un penchant violent pour la Fille de la Comédienne Bérart, il l'épousa, & se

trouva exposé au ridicule qu'il avoit si souvent jeté sur les maris. Plus heureux dans le commerce de ses amis, il fut chéri de ses Confrères & caressé des Grands. Le Maréchal de Vivone, le grand Condé, Louis XIV même vivoient avec lui dans cette familiarité qui égale le mérite à la naissance. Des distinctions si flatteuses ne gâtèrent ni son esprit ni son cœur. Il étoit doux, complaisant, généreux : un pauvre lui ayant rendu une pièce d'or qu'il lui avoit donnée par mégarde, *où la vertu va-t-elle se nicher !* s'écria Molière : *tiens, mon ami, en voilà une autre.* Baron lui annonça un jour un de ses anciens camarades, que l'extrême misère empêchoit de paroître : Molière voulut le voir, l'embrassa, le consola, & joignit à un présent de vingt pistoles, un habit magnifique de théâtre.

**MOLIERES**; petite ville de France, en Quercy, à cinq lieues, nord, de Montauban.

**MOLINA**; ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, à quatorze lieues, sud-est, de Siguença.

**MOLINE**; substantif féminin. On appelle ainsi dans le commerce une sorte de laine d'Espagne.

**MOLINEL**; vieux mot qui signifioit autrefois moulin.

**MOLINGAR**; ville forte d'Irlande, capitale du Comté d'Ouett-Méath, à treize lieues de Dublin, vers le couchant. Elle a deux Députés au Parlement.

**MOLINIER**; vieux mot qui signifioit autrefois Meünier.

**MOLINISME**; substantif masculin. On l'a ainsi appelé un système fameux de Théologie sur la grâce & le libre arbitre, dont l'auteur est Louis Molina, Jésuite Espagnol. On le trouve

détailé dans son Livre qui a pour titre, *de la Concorde de la Grâce & du Libre arbitre.* Molina y enseigne que toute grâce donne à l'homme un secours suffisant, pour qu'actuellement & de fait il puisse opérer le bien; qu'elle met la volonté dans une espèce d'équilibre, en sorte qu'elle peut pencher du côté qu'elle veut. Il appelle *grâce suffisante*, celle à laquelle l'homme résiste, quoiqu'elle lui fournisse tout ce qui est nécessaire pour faire le bien; & *grâce efficace*, celle à laquelle l'homme ne résiste pas, quoiqu'il soit en son pouvoir d'y résister. Ainsi, selon ce Théologien, la grâce est versatile, & son efficacité dépend de la coopération de l'homme. Une grâce égale, donnée à deux personnes également disposées, & dans les mêmes circonstances, peut être efficace dans l'une & inefficace dans l'autre. Ce système fit beaucoup de bruit lorsqu'il parut, & donna naissance à ces vives disputes sur la grâce & la prédestination, agitées avec tant de chaleur & d'animosité dans le seizième siècle. Les Dominicains s'élevèrent contre le Livre de Molina, & le déférèrent à l'Inquisition. L'affaire, après de grands débats, fut portée au Tribunal du Pape Clément VIII. Ce Pontife établit pour l'examiner la Congrégation appelée *De Auxiliis*. Les Dominicains & les Jésuites plaidèrent leur cause avec animosité, en présence des Cardinaux qui composoient cette Congrégation. Le Pape Clément VIII étant mort pendant le cours des disputes, elles continuèrent sous son successeur Paul V. Enfin ce Pape les termina, non par un jugement définitif, mais par un ordre exprès aux deux Partis de garder le silence sur ces matières, en attendant sa décision.

décision. Il fit cesser par-là les disputes juridiques; mais il ne put appaiser les querelles particulières qui subsistèrent entre les deux Ordres, malgré ses défenses & les menaces.

**MOLINISTE**; substantif masculin. On a ainsi appelé les partisans du système théologique du Jésuite Molina sur la grâce.

**MOLINOSISME**; substantif masculin. *Molinossismus*. On appelle ainsi la doctrine du Quietisme, parce qu'elle fut enseignée par un Prêtre Espagnol, nommé *Michel Molinos*, qui se rendit célèbre à Rome, dans le dix-septième siècle, par des idées de mysticité, dont on ne connut pas d'abord tout le danger. Il fut pendant l'espace de vingt-deux ans un des Directeurs les plus accredités de cette Ville, & même plusieurs Papes l'honorèrent de leur confiance. Il est probable qu'il eût fini tranquillement ses jours, avec la réputation d'un Saint, s'il n'eût eu l'imprudence de publier un Livre en Espagnol, qui avoit pour titre, *La Conduite spirituelle*, dans lequel toutes ses opinions étoient détaillées. Ce Livre fit ouvrir les yeux. On reconnut qu'il étoit plein d'erreurs d'autant plus dangereuses, qu'elles faisoient servir la dévotion de voile & d'excuseaux actions les plus infâmes. Selon le molinosisme, on pouvoit s'abandonner sans péché à toutes sortes de dérèglements, pourvu que la partie supérieure demeurât unie à Dieu par l'oraison de quiétude. On a prétendu que Molinos & ses Disciples ne s'en étoient pas tenus à la théorie de cette doctrine, mais qu'ils l'avoient mise en pratique. Quoi qu'il en soit, Molinos fut arrêté & mis dans les prisons de l'In-

Tome XVIII.

quisition. On condamna soixante-huit Propositions extraites de son Livre, comme hérétiques, scandaleuses & blasphématoires. Ses Écrits furent brûlés; & lui-même eût eu le même sort, s'il n'eût abjuré publiquement ses erreurs sur un échafaud, qui fut dressé, pour cet effet, dans l'Église des Dominicains. Par égard pour le repentir qu'il témoigna, on se contenta de le condamner à une prison perpétuelle, où il fut conduit revêtu de l'habit des Pénitens. Il avoit alors soixante ans. Il demeura neuf ans dans sa prison, & y mourut en 1696.

**MOLINOSISTE**; substantif masculin. Sectateur de Molinos.

**MOLIONIDES**; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Surnom de deux frères, Euryte & Créate, fils d'Actor & de Molione, ou selon d'autres, fils de Neptune & de Molione, fille de Molus. Hercule les surprit dans une embuscade, les combattit & les tua. La fable dit que les Molionides étoient de célèbres conducteurs de chariots, qui avoient deux têtes & quatre mains, avec un seul corps; ce qui marque qu'ils agissoient avec une parfaite intelligence: des Auteurs écrivent que Créate, père d'Amphimaque, fut un des quatre Généraux des Épéens, lesquels menèrent quarante vaisseaux à la guerre de Troie.

**MOLISE**; bourg d'Italie, au Royaume de Naples, dans un Comté de même nom, à douze milles, est, d'Isernie.

Le Comté de Molise est situé entre l'Abrozze citérieure, la Capitanate & la terre de Labour. Il a environ 40 milles de longueur & 33 de largeur. Il produit beaucoup

H h

de blé, de vin, de safran & de foie.

**MOLLAK**; substantif masculin, & terme de Relation. Titre d'une dignité Ecclésiastique chez les Mahométans. Ils sont à peu près comme nos Archevêques ou Métropolitains en France. C'est parmi les Muderis que le Grand-Seigneur choisit les Mollaks. Leur juridiction cependant ne se borne point aux matières Ecclésiastiques; & comme les Turcs sont persuadés que les Loix civiles & canoniques viennent également de leur Prophète, les Mollaks sont encore, chacun dans leur département, les premiers Magistrats qui connoissent de toutes sortes d'affaires, civiles & criminelles. Ils parviennent souvent à la dignité de Muphti.

**MOLLASSE**; adjectif des deux genres. Qui est désagréablement mou au toucher. *Avoir la chair mollasse.*

**MOLLASSE**, se dit aussi d'une étoffe, lorsqu'elle n'a pas assez de consistance & assez de corps. *On trouve le damas de Lucques mollasse, en comparaison de celui de Venise.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

**MOLLE**, ou POIVRIER DU PÉROU; substantif masculin. *Mollis arbor.* Grand arbre fort étendu, qui croît abondamment dans le Pérou: ses feuilles ressemblent à celles du lentisque, elles sont dentelées, & rendent un suc laiteux & gluant, qui a l'odeur & le goût de fenouil. Ses fleurs sont nombreuses, attachées à des rameaux particuliers, de couleur jaune blanchâtre: il leur succède en Juillet des baies semblables au fruit de l'asperge, couvertes d'une pellicule rougeâtre, très-grasse, contenant chacune un petit tuyau

osseux. Ces fruits ont l'odeur & le goût des baies de genièvre; on les fait bouillir dans de l'eau pour en préparer une boisson vineuse, très-bonne, mais qui se convertit aussitôt en vinaigre. On fait des incisions à l'écorce de cet arbre, par où il découle une résine odorante, blanche & purgative. On dit qu'elle a beaucoup de rapport avec celle que l'on appelle *Elemi*.

L'écorce & les feuilles du molle sont employées dans le pays pour les humeurs froides, les enflures des jambes & des cuisses. Ses petits rameaux servent à faire des cure-dents: on fait bouillir sa résine dans du lait pour emporter les taches & les cataractes des yeux: la poudre de son écorce sert à teindre en rouge & à mondifier les ulcères: la liqueur vineuse du fruit est utile dans les maladies des reins. Les Péruviens respectent beaucoup cet arbre, ils l'appellent *Mulli*.

**MOLLE**; substantif féminin, & terme de Vanniers & de Tonneliers. Botte d'osier fendu, dont ces Artisans se servent pour lier les cerceaux. La molle contient trois cens brins.

**MOLLE**, se dit aussi des paquets ou bottes de cerceaux dont se servent les Tonneliers. Les molles de cerceaux sont plus ou moins grosses, suivant la grandeur des cerceaux qu'elles contiennent. Les molles des cerceaux à la futaille en contiennent ordinairement vingt-cinq, & seize quand ils sont plus forts: celles des cuviers n'en ont que douze; & celles des cuves sont pour l'ordinaire de trois cerceaux.

**MOLLEMENT**; adverbe. *Molliter.* Il n'est guère usité au propre que dans ces phrases, *être couché mollement, s'asseoir mollement*; pour dire,

être couché dans un bon lit, être assis sur un siège bien mou.

**MOLLEMENT**, signifie dans le sens figuré, foiblement, lâchement, sans vigueur. *Vous avez agi trop mollement dans cette affaire. Un ouvrier qui travaille mollement. Il ne faut pas lui parler mollement.*

**MOLLEMENT**, signifie aussi figurément, d'une manière molle & efféminée. *Un Prince qui vit mollement.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième moyenne.

**MOLLEN**; petite ville d'Allemagne, au cercle de la basse Saxe, dans le Duché de Lawembourg, sur la rivière de Steckenitz, entre Lunebourg & Lubeck.

**MOLLESSE**; substantif féminin. *Molletia*. Qualité de ce qui est mou. Il n'a guère d'usage au propre que dans le didactique.

Un philosophe moderne trouve deux causes principales qui donnent lieu à la mollesse des corps : l'une est intérieure & l'autre extérieure : l'intérieure, ajoute-t-il, n'est autre que la figure de leurs molécules qui accrochées ensemble, sont très-propres à s'allonger & à glisser les unes sur les autres sans se détacher. Pour la cause extérieure de la mollesse des corps, on peut assigner la matière subtile Newtonienne qui trouve dans ces sortes de corps une infinité d'endroits par où elle peut se glisser, ou qui du moins peut sans peine se faire une infinité de passages.

**MOLLESSE**, signifie figurément manque de vigueur & de fermeté. *Il a agi avec trop de mollesse dans cette affaire.*

**MOLLESSE**, se dit aussi figurément de cet état d'indolence & de tranquillité où nous plonge la volupté.

Un homme qui s'abandonne à la mollesse devient incapable de ces grandes actions qui font les Héros & les grands hommes. Content de trouver le bonheur dans le fond de son cœur, il ne le cherche pas dans l'opinion des autres, & renonce à la gloire pour le plaisir.

Cette façon de penser qui inspire la mollesse, seroit raisonnable, si l'homme n'étoit né que pour lui, s'il n'avoit pas des devoirs à remplir, ou enfin si le plaisir pouvoit durer toujours; mais la volupté cesse de l'être pour celui qui s'y livre tout entier : les sens qui sont les organes du plaisir, se fatiguent par un trop long exercice, & ressentent bientôt la douleur. Telle est la sagesse de la Providence, qui veille sans cesse à l'harmonie de l'Univers : celui qui s'écarte de ses devoirs, en reçoit à l'instant la peine, par les mêmes choses qui sembleroient devoir assurer son bonheur.

**MOLLESSE**, se dit en termes de peinture en deux sens différens : on dit en bonne part, *la mollesse des chairs*; pour dire, l'imitation naïve de la flexibilité des chairs; ce moelleux & ce tendre des contours, qui font distinguer les endroits où la peau est près des os, telle qu'elle est dans les attaches, des endroits où il n'y a apparence de chair, & où les muscles ne sont pas roidis, en un mot les endroits nourris & pleins de chair, de ceux où la peau semble adhérente aux muscles & aux attaches.

La *mollesse* dans les draperies est un défaut : il faut que les plis en soient bien prononcés, quoique sans sécheresse & sans être cassés.

**MOLLET, ETTE**; adjectif, diminutif de mou. Qui est agréablement

mou & doux au toucher. *Un siège bien mollet. Une fourrure douce & mollette.*

On appelle *pain mollet*, une sorte de petit pain blanc dont la mie est légère & tendre. Et *aufs mollets*, des œufs à la coque dont le jaune n'a pas été assez cuit pour durcir.

On dit de quelqu'un qui marche encore avec peine après une attaque de goutte, qu'il a le *pied mollet*.

On dit substantivement, le *mollet de la jambe*; pour dire, le gras de la jambe.

**MOLLET**, se dit encore substantivement d'une petite frange qu'on met aux lits, aux sièges, &c. *Mollet de soie. Mollet d'or & d'argent.*

**MOLLETON**; substantif masculin. Sorte de petite étoffe de laine croisée, tirée à poil tantôt d'un seul côté, tantôt des deux côtés. Elle est chaude. On en fait des camisoles, des gilets. La pièce porte communément  $\frac{1}{2}$  aune, ou  $\frac{3}{8}$ , ou  $\frac{2}{3}$  de largeur, sur 21 à 23 aunes de longueur. La France tiroit autrefois ses molletons d'Angleterre. Il y en avoit d'unis & de croisés.

**MOLLIFIÉ**, ÉE, participe passif. *Voyez MOLLIFIER.*

**MOLLIFIER**; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Terme de Médecine qui signifie rendre mou & fluide. *Un emplâtre propre à mollifier un abcès.*

**MOLLIFIER**, se dit en termes de cornetiers, de l'action de donner aux galins le degré de chaleur nécessaire, afin de pouvoir les étendre & les ouvrir.

**MOLLIR**; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme **RAVIR**. *Mollefcere. Devenir mou. Les nêfles ne font bonnes à manger que quand elles mollissent.*

**MOLLIR**, signifie aussi manquer de force. *Ces chevaux commencent à mollir. Le vent mollit.*

**MOLLIR**, signifie figurément, céder lâchement dans une occasion où il faut avoir de la fermeté. *Quand il sera question de cet objet, il ne faudra pas mollir.*

On dit aussi à peu près dans le même sens, que *des troupes mollissent*; pour dire, qu'elles commencent à plier.

**MOLMUTINE**; adjectif qui ne se dit qu'avec le mot loi. On a appelé *lois molmutines*, les lois faites en Angleterre par Dunwallo Molmutius, fils de Cloton, Roi de Cornouaille, lequel succéda à son père. Ces lois furent célèbres en Angleterre jusqu'au temps d'Édouard surnommé *le Confesseur*, c'est-à-dire, jusques dans le onzième siècle.

**MOLOCH**; substantif masculin. Idole des Ammonites & des Moabites. C'étoit un demi-corps humain avec une tête de veau, & qui avoit les bras étendus. Sa statue étoit d'airain & creuse en-dedans. Elle contenoit sept fourneaux destinés à recevoir les offrandes & les victimes que l'on présentoit à ce Dieu prétendu. Au-dessous étoit une espèce de four où l'on allumoit un grand feu. Sur l'estomac de la Statue il y avoit sept ouvertures qui répondoient à chaque fourneau. Dans l'une de ces ouvertures on jetoit de la fleur de farine; dans l'autre, des pigeons ou des tourterelles; dans la troisième, des agneaux ou des brebis; dans la quatrième, des belliers ou des chèvres; dans la cinquième, des veaux; dans la sixième, des taureaux, & dans la septième, des enfans que l'on immoloit à cette Divinité barbare. De

peut qu'on n'entendit les cris de ces malheureuses victimes, on faisoit beaucoup de bruit pendant la cérémonie, avec des tambours & d'autres instrumens. Quelques auteurs Juifs prétendent que ce n'étoit pas l'usage de jeter des enfans dans un fourneau; mais qu'on allumoit devant la Statue de Moloch, deux buchers entre lesquels on faisoit passer les enfans pour les purifier. On voit dans l'Écriture que le culte barbare de Moloch fut souvent pratiqué parmi les Juifs.

On est partagé sur le rapport que Moloch avoit aux autres Divinités des Payens. Les uns croient que Moloch étoit le même que Saturne à qui tout le monde fait qu'on immoloit des hommes. D'autres ont cru qu'il étoit le même que Mercure; d'autres, le même que Vénus; d'autres le même que Mars ou Mithra. Don Calmet prétend que Moloch signifioit le Soleil ou le Roi du ciel.

**MÔLOPAGUES**; ( les ) Peuples sauvages de l'Amérique méridionale, au Brésil: ils occupent une contrée spacieuse au-delà de la rivière Paracivar. Les hommes portent leur barbe & se couvrent le milieu du corps; les femmes laissent croître leurs cheveux & s'en servent pour couvrir leur nudité.

**MOLOSSE**; substantif masculin. Terme de l'ancienne poésie grecque & latine. Mesure ou pieds de vers composé de trois longues, comme *cantabant*. Son nom lui venoit ou des Molosses, peuples d'Épire, ou de ce que dans le Temple de Jupiter Molossien, on chantoit des odes dans lesquelles ce pied dominoit; ou encore parcequ'on les chantoit en l'honneur de Molossus fils

de Pyrrhus & d'Andromaque; d'autres veulent que ce soit parceque les Molosses en allant au combat, chantoient une chanson guerrière dont les vers étoient presque tous composés de syllabes longues.

**MOLOSSES**; ( les ) anciens peuples de l'Épire où ils vinrent s'établir après la ruine de Troie, sous la conduite d'un fils de Néoptolème ou de Néoptolème lui-même, comme Pindare semble l'insinuer. Les Molosses fournirent avec le temps les autres Épirotes, & tombèrent enfin avec toute l'Épire sous la puissance des Romains. Paul Emile les dépouilla de leurs possessions & de leurs privilèges. Leurs chiens passèrent pour être excellens: on en faisoit un grand usage pour la chasse & pour la garde des troupeaux. De là vint en proverbe le rom latin *molossus*, pour dire, un chien fort, courageux & de bonne garde.

**MOLOSSIDE**, ou **MOLOSSIE**; voyez ÉPIRE.

**MOLPA**; rivière d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Principauté Citérieure. Elle a sa source au-dessus de Rofrano, & son embouchure dans la mer de Toscane, à l'orient du cap Palinuro.

**MOLSHEIM**; ville de France, en Alsace, sur la rivière de Brusche, à trois lieues, ouest-sud-ouest, de Strasbourg. Il y a une Eglise collégiale & une belle Chartreuse.

**MOLTOLINOS**; substantif masculin. On donne ce nom dans le commerce, à une peau de mouton passée en mégie au Levant, d'une manière particulière.

**MOLUQUE**; substantif féminin, *Molucca*. Plante étrangère qui tient de la mélisse & dont on distingue

deux espèces, savoir, la *moluque odorante* & la *moluque épineuse*.

La *moluque odorante* a sa racine ligneuse & fibrée; ses tiges sont hautes d'un pied & demi, fortes, carrées, rougeâtres, remplies de moëlle; ses feuilles ressemblent à celles de la mélisse pour la figure & l'odeur; ses fleurs sont verticillées & de couleur blanche; il succède à cette fleur quatre semences triangulaires enfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur.

La *moluque épineuse* a ses feuilles plus verdâtres; ses fleurs sont soutenues par des calices plus longs, moins larges & garnis de forts piquans: elle a une odeur désagréable.

On cultive l'une & l'autre moluque dans les jardins: elles naissent naturellement aux îles Moluques. On ne se sert que de la première espèce; elle est alexipharmaque, propre à fortifier le cerveau & le cœur: elle aromatise les liqueurs d'une manière agréable.

**MOLUQUES**; îles d'Asie, dans la mer des Indes, au midi des Philippines. Les principales sont Ternate, Tidor, Machian, Motir, Bachian, Macassar, Amboine, &c. Elles sont presque entièrement sous la ligne; la plus septentrionale, à un demi-degré du côté du nord; & la plus méridionale à un degré du côté du sud; vers le couchant elles sont proches de l'île de Gilolo.

Les Moluques ne sont séparées les unes des autres que par quelques petits bras de mer ou quelques petites îles désertes, & obéissent en général à trois Rois.

Le terroir en est sec & spongieux; les arbres toujours couverts de feuilles, chargés de diverses sortes

de fruits, donnent des bananes, des noix de coco, des oranges, des limons, du macis & de la muscade; mais ce qui vaut mieux que tout cela, ces îles produisent seules dans le monde le girofle, objet d'un commerce aussi surprenant que lucratif. D'un autre côté il ne croît ni blé ni riz aux Moluques; on se sert de farine de sagou. Il n'y a dans ces îles aucune mine d'or, ni d'argent; ni de métaux inférieurs.

Les Chinois subjuguèrent autrefois les Moluques. Après eux elles furent occupées par ceux de Java & par les Malais; ensuite les Persans & les Arabes s'y jetèrent & y introduisirent parmi les pratiques de l'idolâtrie, les superstitions du Mahométisme. On y parle plusieurs langues différentes, & le malais plus communément qu'aucune autre.

Les Moluques furent découvertes en 1511 par les Portugais qui y descendirent & s'en emparèrent sous la conduite de Francisco Serrano. Au bout de peu de temps cette possession leur fut disputée par les Castillans, en conséquence de la ligne de démarcation d'Alexandre VI. Cependant après quelques actes d'hostilité, Charles-Quint, par le traité de Sarragosse en 1529, engagea ces îles litigieuses au Roi de Portugal pour 360 mille ducats. Mais finalement les Hollandois ont dépossédé les Portugais des Moluques & de leur commerce en 1601, 1605 & 1669, pour y établir un Empire plus durable, & qu'ils savent conserver avec fruit.

Les naturels de ces îles s'accoutument fort bien avec leurs derniers maîtres. Ils ressemblent beau-



coup à ceux de Java & de Sumatra pour les mœurs, les usages, la façon de vivre, l'habillement & la couleur. Les hommes sont extrêmement basanés; ils ont les cheveux noirs, lisses & qui blanchissent de bonne heure; les yeux gros, les poils des sourcils longs, les paupières larges, le corps robuste. Ils sont doux, paresseux, adroits, soupçonneux, pauvres & fiers.

**MOLY**; substantif masculin. Plante dont on connoît plusieurs espèces. Ses fleurs sont en rose & par bouquets. Ses racines sont bulbeuses & ont la même vertu que celles du lys commun. On n'est pas sûr que notre Moly soit le même que celui des anciens, auquel leur superstition attribuoit des vertus merveilleuses, & entr'autres, celle de dissiper les enchantemens.

**MOLYBDÈME**; substantif féminin. Substance minérale qui est une espèce de talc devenu compact & composé de particules extrêmement fines. Elle donne aux mains, au papier & au linge, une couleur grisâtre perlée ou talqueuse: elle se détruit difficilement dans le feu: son usage est purement mécanique; on s'en sert pour lustrer de vieux ustensiles de fer, on en fait aussi des crayons. Pour cela il faut d'abord réduire en poudre celle qui est exempte de parties sableuses, puis en faire une pâte avec de la colle légère de poisson; on en remplit des bâtons évidés en rond ou en carré, avec une rainure qu'on bouche ensuite par une petite tringle qui s'enchaîne exactement: on l'assujettit avec des ficelles, & lorsque le tout est sec, on taille le bout en pointe pour écrire ou pour dessiner. Les ouvriers donnent à la molybdène les noms

de *potelot*, mine de plomb noire ou savonneuse, plomb de mer, plombarine, plomb de mine, céruse noire. talc-blende, fausse galène, mica des Peintres ou crayon de plomb. La molybdène se trouve dans la Hesse, dans la Finlande, & surtout en Angleterre, dans la province de Cumberland, à peu de distance de Carlisle: la mine de cet endroit est unique dans son espèce, & le gouvernement en a pris un soin particulier; on prétend même que l'exportation de cette molybdène fine est défendue sous des peines très-rigoureuses, avant d'être employée en crayons. Il n'y a que la mine sableuse ou grossière qui nous parvient dans le commerce.

**MOMENT**; substantif masculin. *Momentum*. Temps fort court, petite partie du temps. *On compte tous les momens du jour quand le soir en promet d'heureux. Il aura fini dans un moment. Un Philosophe interrogé combien il avoit vécu; peu de momens, répondit-il, & beaucoup d'années; parcequ'il avoit eu peu de plaisir. Il n'est point en amour d'inutiles momens.*

On dit, *le dernier moment*; pour dire, l'heure de la mort.

On dit, *un bon moment*; pour dire, un instant propre & favorable pour faire ce qu'on désire. *Elle a saisi le bon moment pour solliciter cette grâce.*

On dit d'une personne dont l'esprit est égaré, mais qui a quelques bons intervalles, *qu'elle a de bons momens.*

On dit, *qu'il ne faut qu'un bon moment pour sauver un pécheur pénitent.*

**MOMENT**, dans les nouveaux calculs de l'infini, désigne chez quelques Auteurs, des quantités censées in-

finiment petites. C'est ce qu'on appelle au moment & plus communément *différences*; ce sont les augmentations ou diminutions momentanées d'une quantité considérée, comme dans une fluxion continuelle.

**MOMENT**, en termes de Mécanique, signifie quelquefois la quantité du mouvement d'un mobile.

Dans la comparaison des mouvemens des corps, la raison de leurs momens est toujours composée de celle de la quantité de matière & de la vitesse du mobile, de façon, que le moment d'un corps en mouvement peut être regardé comme le produit fait de sa quantité de matière & de sa vitesse; & comme on sait que tous les produits égaux ont des facteurs réciproquement proportionnels, il s'ensuit de-là que si des mobiles quelconques ont des momens égaux, leurs quantités de matière seront en raison inverse de leurs vitesses; c'est-à-dire, que la quantité de matière du second, en raison de la vitesse du second à celle du premier; & réciproquement, si les quantités de matière sont réciproquement proportionnelles aux vitesses, les momens sont égaux.

Le moment de tout mobile peut aussi être considéré comme la somme des momens de toutes ses parties; & par conséquent si les grandeurs des corps & le nombre de leurs parties sont les mêmes, ainsi que leurs vitesses, les corps auront les mêmes momens.

**MOMENT**, s'emploie plus proprement & plus particulièrement dans la statique, pour désigner le produit d'une puissance par le bras du levier auquel elle est attachée, ou ce qui est la même chose, par la distance

de sa direction au point d'appui: une puissance a d'autant plus d'avantage, toutes choses d'ailleurs égales, & son moment est d'autant plus grand, qu'elle agit par un bras de levier plus long.

On dit adverbialement à tout moment, à tous momens; pour dire, sans cesse, à toute heure. *Il croit à tout moment qu'il va mourir. C'est une chose qu'elle lui reproche à tous momens.*

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

Différences relatives entre moment, instant.

Un moment n'est pas long: un instant est encore plus court.

Le mot de *moment* a une signification plus étendue; il se prend quelquefois pour le temps en général, & il est d'usage dans le sens figuré. Le mot d'*instant* a une signification plus resserrée; il marque la plus petite durée du temps, & n'est jamais employé que dans le sens littéral.

Tout dépend de savoir prendre le moment favorable; quelquefois un instant trop tôt ou trop tard est ce qui fait la différence du succès à l'infortune.

Quelque sage & quelque heureux qu'on soit, on a toujours quelque fâcheux moment qu'on ne sauroit prévoir. Il ne faut souvent qu'un instant pour changer la face entière des choses qu'on croyoit le mieux établies.

Tous les momens sont chers à qui connoît le prix du temps. Chaque instant de la vie est un pas vers la mort.

**MOMENTANÉE**; adjectif des deux genres. *Momentaneus*. Qui ne dure qu'un moment. *Des plaisirs momentanés.*

*vanées. Un zèle momentané. Une satisfaction momentanée.*

**MOMERIE** ; substantif féminin. Au propre il signifie mascarade ; mais il n'est plus usité en ce sens.

**MOMERIE**, s'emploie figurément & familièrement, & signifie déguisement de sentiment, qui fait faire au dehors un personnage tout différent de ce qu'on a dans le cœur. *Les pleurs de cette femme n'étoient que pure momerie. Sa vie fut une momerie continuelle.*

**MOMERIE**, se dit aussi des choses concertées pour faire rire, ou d'un jeu joué pour tromper quelqu'un agréablement. *C'est une singulière momerie.*

**MOMIE** ; substantif féminin. *Mumia.* Il se dit des corps embaumés d'une manière particulière par les anciens Egyptiens, & qui se trouvent encore aujourd'hui dans les sépulcres d'Égypte.

On appelle aussi *momies*, les corps de ceux qui ont été enterrés sous les sables mouvans, que les vents élèvent dans les déserts de l'Arabie & de l'Égypte, & qu'on retrouve ensuite desséchés par les ardeurs du soleil.

La vénération des anciens Egyptiens pour les corps morts de leurs parens, leur avoit fait chercher divers moyens de préserver leurs cadavres de la corruption : nous admirons encore aujourd'hui des momies égyptiennes conservées depuis plus de deux mille ans, par la manière dont les corps avoient été embaumés. Ces momies ont été pendant long-temps l'objet des recherches des antiquaires & d'un petit nombre de Physiciens, qui ont tâché de deviner le secret des Egyptiens, & de transporter cet art par-

*Tome XVIII.*

mi nous. Elles n'ont été bien examinées de nos jours, que par M. Rouelle, qui a communiqué à l'Académie plusieurs idées que la lecture d'Hérodote lui avoit autrefois fait naître. Cet Académicien a donné un mémoire très-intéressant, dans lequel il examine les principes sur lesquels est fondé l'art des Égyptiens.

Il paroît, dit-il, tant par les écrits de Clauderus, que parcequ'on peut deviner du procédé secret de Debits, que ces deux hommes employoient principalement la dessiccation opérée par les Sels alkalis, pour préparer leurs cadavres. Hérodote qui nous a transmis une courte description de l'art des Embaumens, dit qu'il y avoit trois différentes manières d'embaumer usitées parmi les Égyptiens, & qu'on se servoit des unes ou des autres, suivant la dépense qu'on vouloit faire. Suivant la première qui étoit aussi la plus chère, on ouvroit par les narines avec un fer la base du crâne, & on tiroit la cervelle par cette ouverture, pannée avec le fer même, & partie par le moyen des injections. On tiroit les entrailles par une incision faite au côté ; on les nettoyoit ; on les passoit au vin de palmier & dans des aromates broyés : on remplissoit le ventre de myrrhe en poudre, & de toutes sortes d'autres parfums excepté l'encens : on fermoit l'ouverture, & on couvroit le corps de *nattrum* pendant soixante-dix jours ; car les loix ou les statuts de l'art ne permettoient pas de l'y laisser plus long-temps : ensuite on lavoit le corps, & après l'avoir tout enveloppé de bandes de toiles de lin enduites de gomme, on le rendoit aux parens.

Lorsqu'on ne vouloit pas faire une si grande dépense, on ne faisoit aucune incision au cadavre : on se contentoit d'injecter par le fondement une quantité suffisante d'une liqueur onctueuse qui se tire du cedre ; ensuite ayant bouché l'ouverture pour retenir l'injection, on mettoit le corps dans le natrum pendant soixante-dix jours ; au dernier on tiroit du ventre la liqueur, qui entraînoit avec elle les entrailles consumées ou dissoutes : cela fait on rendoit les corps aux parens.

La troisième manière étoit la plus simple & la moins dispendieuse. Après les injections par le fondement, on mettoit le corps dans le natrum pendant soixante-dix jours, & on le rendoit sans y faire autre chose.

M. Rouelle pense que cette description de l'art des Embaumeurs est fautive ; il prétend que l'objet principal d'un tel travail se réduisoit à deux parties essentielles ; la première étoit d'enlever du corps les liqueurs & les graisses qu'il contenoit, & qui en auroient occasionné la destruction ; la seconde étoit de défendre le corps de l'humidité extérieure & du contact de l'air. Les Embaumeurs saisoient le corps avec l'alkali fixe, & opéroient par ce moyen, sur les cadavres, ce que les Tanneurs opèrent sur les cuirs, par le moyen de la chaux. Le corps ayant été ainsi macéré pendant soixante & dix jours, on appliquoit dessus des matières résineuses & balsamiques, qu'on y retenoit par des bandes dont on les enveloppoit. M. Rouelle croit qu'on ne mettoit des parties balsamiques dans le corps, qu'après l'avoir fait macérer dans le natrum.

M. Mailler, Consul au Caire, rapporte dans ses lettres, qu'il a trouvé un grand nombre de corps couchés sur des lits de charbons, emmaillotés de quelques linges, & couverts d'une natte sur laquelle il y avoit du sable à l'épaisseur de sept ou huit pieds ; c'étoit apparemment la manière dont les pauvres conservoient les cadavres de leurs parens, car la conservation des corps faisoient chez les Égyptiens un point de religion pour les pauvres comme pour les riches. M. Rouelle prétend encore que les toiles ou bandelettes n'étoient pas de lin, mais de coton, qu'elles étoient empreintes de matières résineuses & balsamiques & non de gommes : on en trouve qui ne sont enduites que de matières bitumineuses ; & suivant les observations de M. Mailler, il se trouve des momies qui n'ont rien de tout cela ; mais elles sont chargées en dessus de figures hiéroglyphiques & en dessous d'une écriture très-fine, qui semble être des vers rimés. Tous les corps étoient enveloppés de deux rangs de bandelettes, & souvent entre chaque rang on y trouve encore des amulettes, auxquelles les Égyptiens attribuoient de grandes vertus ; quelquefois les ongles étoient dorés. On voit bien que ces bandes, les vers, les peintures dont on les ornoit, & les boîtes ou de porphyre ou de bois précieux, d'une seule piece creusée à l'outil, dans lesquelles on enfermoit les momies, & qui étoient encore plus ou moins chargés d'ornemens, devoient introduire une infinité de différences dans la somptuosité des embaumemens.

Au reste on assure que toutes les momies qui se vendent dans les bou-

tiques des marchands, soit qu'elles viennent de Venise ou de Lyon, soit qu'elles viennent même directement du Levant par Alexandrie, sont factices, & sont l'ouvrage de certains Juifs qui, sachant le cas que font les Européens des vraies momies d'Égypte, les contrefont en desséchant des squelettes dans des fours, après les avoir enduits d'une poudre de myrrhe, d'aloès caballin, de poix noire, & d'autres drogues de vil prix & mal saines.

On employoit autrefois les momies en médecine, pour déterger, résoudre, résister à la gangrène; mais on ne s'en sert plus aujourd'hui. Ambroise Paré a fait un traité fort curieux où il démontre qu'elles ne peuvent être d'aucun usage dans la médecine. Sérapion & Matthioli font du même sentiment.

MOMIE, se trouve encore employé chez d'anciens Écrivains, pour désigner la liqueur ou l'espèce de suc qui sort des corps humains embaumés ou aromatisés & qu'on a enfermés dans les tombeaux.

MOMIE, est aussi un nom qu'on a donné au Pissasphalte. *Voyez ce mot.*

La première syllabe est brève & la seconde longue.

MOMON; substantif masculin. Un défi au jeu des dés, porté par des marques. *Il est défendu de parler quand on présente le momon. Recevoir un momon. Gagner un momon de cinquante louis.*

On dit, *couvrir un momon*; pour dire accepter le défi.

MOMON, en termes de lansquenets, & d'autres semblables jeux des cartes, signifie une certaine partie dans laquelle plusieurs joueurs risquent chacun une somme égale, & prennent chacun la même quantité de

jetons, à condition que celui d'entre eux qui gagnera les jetons de tous les autres, gagnera aussi la somme totale de l'argent mis au jeu.

MOMONIE; province d'Irlande. *Voyez MUNSTER.*

MOMUS; dieu de la raillerie que les poètes disent enfant de la nuit & du sommeil: livré à la paresse, & ne sachant rien faire de bien, son unique occupation dans l'Olympe étoit de censurer les actions des Dieux & des Déeses, & de se moquer de leurs défauts. Minerve, Neptune & Vulcain ayant employé chacun toute leur industrie pour produire un ouvrage parfait, soumièrent leurs productions au jugement de Momus. Minerve avoit bâti une maison, Neptune avoit fait un taureau, & Vulcain un homme. Momus après avoir examiné ces différens ouvrages, prononça que la maison de Minerve ne lui plaisoit pas, parcequ'elle n'étoit pas mobile, & qu'on ne pouvoit la transporter ailleurs, si l'on avoit un mauvais voisin; qu'il eût mieux aimé que le taureau de Neptune eût les cornes plantées devant les yeux, afin qu'il pût porter des coups plus sûrs, & qu'il manquoit à l'homme de Vulcain une petite fenêtre au cœur, qui laisât voir ses plus secrètes pensées.

MON; adjectif pronominal possessif. *Meus.* Il répond au pronom personnel moi, je. *Mon frère est arrivé. Mon lit. Mon feu.*

Il faut au féminin *ma. Ma femme. Ma table. Ma chemise.*

Mais lorsque ce pronom précède immédiatement un mot, soit adjectif, soit substantif féminin, qui commence par une voyelle ou un h non aspiré, on dit toujours *mon. Mon amie. Mon unique espérance.*

*Mon heure s'approche.* Cette irrégularité s'est introduite dans la langue pour éviter un *hiatus*, ou le concours dur de *ma* avec la voyelle suivante.

Ce pronom fait *mes* au pluriel du masculin & du féminin. *Mes chevaux. Mes sœurs.*

Ce monosyllabe est bref au singulier & long au pluriel.

**MONACAL, ALE**; adjectif. *Monachalis.* Qui appartient à l'état de Moine. *L'habit monacal. La vie monacale.*

**MONACALEMENT**; adverb. *Monachorum in modum.* D'une façon monacale. *Vivre monacalement. Prêcher monacalement.* Il ne se dit guère que par une sorte de mépris.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième très-brève, & la dernière moyenne.

**MONACHISME**; substantif masculin. *Monachismus.* L'état de Moine. *Le Monachisme a pris naissance dans l'Orient.* Il se dit le plus souvent par une sorte de mépris.

On prononce & l'on devoit écrire *Monakisme.*

**MONACO**; ancienne & forte ville d'Italie, capitale d'une principauté de même nom, avec un château, une citadelle & un port, dans la partie occidentale de la mer de Gènes, à trois lieues, nord-est, de Nice, & à 170 lieues, sud-est, de Paris, sous le 25° degré, huit minutes de longitude, & le 43°, 48 minutes de latitude.

La maison de Grimaldi, issue de Gimoald, Maire du Palais, sous Childébert II, a possédé la principauté de Monaco, depuis l'Empire d'Othon I jusques à la mort du dernier seigneur de cette maison, dont la fille aînée porta cette principauté dans la maison de Maignon, à la

charge que le nom & les armes de Monaco se continueroient dans ses descendans. On fait comment Honoré Grimaldi II du nom, Prince de Monaco, délivra sa ville en 1641, du joug des Espagnols qui en étoient les maîtres, & se mit sous la protection de la France.

**MONADE**; substantif féminin. Être simple & sans partie dont les Leibnitiens croyent tous les autres êtres composés. *Leibnitz est l'auteur du système des Monades.*

**MONAGHAN**; ville d'Irlande, capitale d'un comté de même nom, à cinq lieues, sud-ouest, d'Armagh. Elle envoie deux députés au Parlement.

Le comté de Monaghan a 34 milles de longueur & 20 de largeur. Il est borné au nord par celui de Tyrone; à l'orient par celui d'Armagh, au midi par celui de Cavon, & à l'occident par celui de Fermagh.

**MONARCHIE**; substantif féminin. *Monarchia.* Le gouvernement d'un état par un seul chef. *Une monarchie héréditaire. Une monarchie élective. Philippe II aspireroit à la monarchie universelle.*

**MONARCHIE**, se dit aussi d'un grand état gouverné par un Monarque. *Ils avoient formé le projet de démembrer cette monarchie.*

**MONARCHIQUE**; adjectif des deux genres. *Monarchicus.* Qui appartient à la monarchie. *Un Etat monarchique. Un Gouvernement monarchique.*

**MONARQUE**; substantif masculin. *Monarcha.* Celui qui dans un grand état réunit en sa personne la souveraine puissance & les droits qui lui sont essentiels. *Un grand Monarque. Un Monarque doit toujours faire regner la loi.*

**MONASTER, ou MONESTER**; ville

d'Afrique en Barbarie, au Royaume de Tunis près de la mer, à 28 lieues, sud-est, de Tunis.

**MONASTÈRE** ; substantif masculin. *Monasterium*. Couvent, lieu où demeurent des Moines. Il se dit aussi d'un lieu où demeurent des Religieuses de quelque Ordre que ce soit.

Les premiers Monastères s'établirent en Égypte vers l'an 306, sous la conduite de Saint Antoine, & ceux-ci furent comme la source des autres qui s'établirent dans la suite en divers lieux.

Le plus ancien Monastère de France est celui de Ligugé, près de Poitiers, fondé par Saint-Martin en 360.

Au commencement les Monastères étoient des maisons de laïques; les Moines ayant été appelés à la cléricature par Saint Sirice, Pape, ne restèrent pas moins soumis à l'Évêque: c'est pourquoi aucun Monastère ne peut être établi sans son consentement; la règle doit aussi être approuvée par le Saint-Siège.

Pendant plus de six siècles tous les Monastères d'Occident étoient indépendans les uns des autres, & gouvernés par des Abbés qui ne répondoient de leur conduite qu'à leurs Évêques.

Dans le dixième siècle, Saint-Odon, Abbé de Clugny, unit à cette Abbaye plusieurs Monastères qu'il mit sous la conduite de l'Abbé de Clugny.

Plusieurs réformes des siècles suivans ont donné lieu à des Congrégations qui sont comme autant d'Ordres séparés, composés de plusieurs Monastères répandus en diverses Provinces & Royaumes gouvernés par un même Général ou Abbé. **Entre ces Monastères**, il y en a or-

dinairement un qui est comme le chef-lieu des autres, & qu'on appelle la *maison Chef-d'Ordre*.

Les Ordres mendiants, dont les premiers ont été établis dans le treizième siècle, sont aussi composés chacun de plusieurs Monastères.

Quant au temporel des Monastères, l'Évêque en avoit autrefois l'administration; il y établissoit des économes pour en avoir la direction & leur fournir les nécessités de la vie. Les Abbés & les Moines ne pouvoient rien aliéner ni engager sans que l'Évêque eût approuvé & signé le contrat: c'est ce que prouvent les Conciles d'Agde & d'Épône; les troisième & quatrième Concile de Nicée; les capitulaires & la règle de Saint-Ildore de Séville.

Mais la discipline ecclésiastique ayant changé peu-à-peu à cet égard, les Évêques ont été entièrement privés de cette administration. Saint Grégoire le grand est le premier qui en fasse mention en faveur d'une Abbessse de Marseille; il étendit ensuite cette exemption à tous les Monastères dans le Concile de Latran, & elle est devenue d'un usage général.

Dans la suite on a reconnu la nécessité de charger l'Évêque du soin d'empêcher le déperissement du bien des Monastères; c'est ce que Boniface VIII fit à l'égard des Monastères de filles, & ce que Grégoire XV a décidé encore plus expressément, & conformément à l'article 37 du Règlement des Réguliers. Cette décision a été confirmée par la Congrégation des Cardinaux, & par différens Conciles & Synodes.

En France l'Évêque est supérieur immédiat de tous les Monastères de l'un & de l'autre sexe qui ne sont

pas soumis à une Congrégation & sujets à des visiteurs, quand même ces Monastères se prétendroient soumis immédiatement au Saint-Siège. L'Évêque peut donc les visiter, y faire des Statuts & juger les appellations interjetées des jugemens de l'Abbé ou autre Supérieur: c'est la disposition du Concile de Trente & de l'Ordonnance de Blois.

Les Monastères qui sont en Congrégation, ne sont pas pour cela exempts de la juridiction épiscopale, à moins qu'ils n'aient d'ailleurs des titres & une preuve de possession constante d'exemption: l'Évêque peut donc visiter les Monastères, y faire des réglemens, soit pour le Service divin ou pour la discipline Monastique, soit pour le temporel des Monastères. Il peut enjoindre au Supérieur de faire le procès à ceux qui ont commis quelque délit dans le cloître; mais il ne peut connaître ni par lui-même ni par son Official, des jugemens rendus par les Supérieurs de la Communauté, l'appel devant être porté devant le Supérieur régulier, à moins que celui-ci, ayant été averti par l'Évêque, ne négligeât de remplir son ministère.

L'Évêque n'a pas droit de visite dans les Monastères qui sont Chefs & Généraux d'Ordre de l'un & de l'autre sexe, ni dans ceux où résident les Supérieurs réguliers qui ont une juridiction légitime sur d'autres Monastères du même Ordre, ni enfin sur ceux qui étant exempts de la juridiction épiscopale, se trouvent en Congrégation; il peut seulement avertir le Supérieur régulier de pourvoir dans six mois ou même plus promptement si le cas le requiert, au désordre ou scandale; & si le Supérieur n'y satisfait pas dans

le temps marqué, l'Évêque peut lui-même y pourvoir, suivant la règle du Monastère. *Édits de 1695 & du 29 Mars 1696.*

La visite de l'Archevêque ou Évêque dans les Monastères qui ne sont pas exempts de la juridiction épiscopale, quoique soumis à une Congrégation, n'empêche pas celle des Supérieurs réguliers, lesquels doivent faire observer la discipline Monastique.

Quand le Général d'Ordre est étranger, il ne peut visiter en France les Monastères de son Ordre sans une permission particulière du Roi.

Quatre conditions doivent concourir pour l'établissement d'un Monastère, le consentement de l'Évêque Diocésain, celui de toutes les parties intéressées, l'agrément du Roi par lettres patentes, & l'enregistrement de ces lettres-patentes au Parlement, dans le ressort duquel se fait l'établissement.

Depuis l'introduction de la commende dans la plupart des Abbayes, les Abbés n'étant plus assujétis à la règle du Monastère, ont cessé d'avoir une juridiction sur les Religieux; & les biens attachés à la maison ont été partagés en différens lots.

MONASTÉRIENS; (les) hérétiques qui, dans le seizième siècle prirent le parti de Jean Bockeldi, surnommé Jean de Leyde, parcequ'il étoit de Leyde, ville de Hollande, Il étoit tailleur de profession, & s'étant joint à Jean Matthieu qui étoit boulanger, il fut comme lui chef des Anabatistes. Ses sectateurs furent appelés *Monastériens*, du mot latin *Monasterium*, qui veut dire Munster, à cause que s'étant rendus maîtres de cette ville là, ils y commirent toutes sortes d'horreurs.



Jean de Leyde qui, après la mort de Jean Matthieu, fut mis en place, prenoit le nom de Roi de Justice & d'Israël; mais enfin il tomba entre les mains de l'Évêque de Munster qui le fit mourir en 1535 avec ses principaux Ministres.

**MONASTIQUE**; adjectif des deux genres. *Monasticus*. Qui est de Moine, qui concerne les Moines. *L'état monastique. La profession monastique. La vie monastique.*

**MONAUT**; adjectif. Qui n'a qu'une oreille. *Un chien monaut.*

**MONAX**; substantif masculin. Sorte d'animal quadrupède ou de marmote qui se trouve dans le Canada, & qui ne paroît différer de la marmote des Alpes que par la queue que celle-ci a moins longue & moins garnie de poils.

**MONBAHUS**; bourg de France dans l'Agenois, à quatre lieues, nord-ouest, de Villeneuve.

**MONBAIN**; substantif masculin. Grand prunier des îles Antilles: il vient de bouture & sert en Guyane à soutenir les barrières au long desquelles on le plante. Son fruit est jaune, longuet, peu charnu; il a un goût assez agréable, il agace un peu les dents, mais l'odeur en est flatteuse. On en fait une marmelade qui ressemble beaucoup à celle d'abricot par la couleur, & qui passe pour exquise dans le pays. On la mêle avec de l'eau-de-vie & cette liqueur est délicieuse. Les Sauvages qui se sentent attaqués de goutte, font un trou en terre où ils jettent de la braise bien ardente sur laquelle ils mettent des noyaux de ces fruits (qu'on appelle *prunes de monbain*), puis ils présentent au-dessus la partie malade & endurent la fumée le plus long-temps qu'ils peuvent. Ce remède les soulage beaucoup. Il

découle de cet arbre une gomme jaunâtre, claire & odorante.

Il y a aussi dans les îles Antilles une espèce de monbain sauvage qui a les mêmes propriétés que le précédent.

**MONBAZA**; ville maritime, capitale d'une île de même nom, sur la côte méridionale d'Afrique; c'est la résidence du Roi de Mélinde.

L'île a douze milles de circuit: elle abonde en bétail, en ris, en millet, en figues, en citrons, en oranges, &c.

**MONBAZENS**; bourg de France, en Rouergue, à cinq lieues, nord-est, de Villefranche.

**MONBLANC**; ville d'Espagne dans la Catalogne, sur la rivière de Francoli, à cinq lieues, nord, de Taragone.

**MONBRUN**; bourg de France, en Gascogne, à trois lieues, sud-sud-est, de Rieux.

**MONCALIER**; bourg d'Italie, en Piémont, sur le Pô, à une lieue au-dessus de Turin.

**MONCALVO**; petite ville d'Italie dans le Montferrat, à cinq lieues, sud-ouest, de Casal.

**MONCAON**; ville forte de Portugal, dans la Province d'entre Duero & Minho, à cinq lieues, sud-est, de Thuy.

**MONCASTRO**; ville de la Bessarabie, qu'on nomme aussi *Akerman* & *Bialograd*. Voy. ce dernier mot.

**MONCAYAR**; substantif masculin. On donne ce nom dans le commerce à une étoffe très-fine, à chaîne de soie & à trame de fil de laine de fayette. Elle se fabrique en Flandre. La pièce a pour l'ordinaire 23 aunes de longueur & deux tiers de largeur.

**MONCÉ**; bourg de France dans le

Maine, près de la Sarthe, à une lieue & demie, sud-sud-ouest, du Mans.

Il y a en Touraine une Abbaye de filles de même nom, à une lieue & demie, nord-est, d'Amboise.

**MONCEAU**; substantif masculin.

*Cumulus*. Tas, amas fait en forme de petit mont. *Un monceau de foin.*

*Un grand monceau d'écus. Un monceau d'herbe. Mettre de l'avoine en monceau.*

*Voyez TAS*, pour les différences relatives qui en distinguent *monceau*.

**MONCEAU**; bourg de France en Limosin, sur la Dordogne, à huit lieues, sud-est, de Brives.

**MONCEL**; (le) Abbaye de filles de l'Ordre de Sainte Claire, sur l'Oise, près de Pont Saint-Maixance.

**MONCHAUDE**; bourg de France, en Saintonge, à six lieues, sud-est, de Saintes.

**MONCHICO**; bourg de Portugal, au Royaume d'Algarve, entre Sylves & Aljécur.

**MONCKA**; substantif masculin. Espèce de boisseau dont on se sert à Madagascar pour mesurer le ris mondé.

**MONCLAR**; bourg de France, en Quercy, à cinq lieues, est-sud-est, de Montauban.

**MONÇON**; ville d'Espagne, au Royaume d'Arragon, à quatre lieues, sud-ouest, de Balbastro.

**MONCONTOUR**; ville de France, dans le Mirebalais, en Poitou, sur la Dive, à quatre lieues, sud-ouest, de Loudun. Ce fut là où le Duc d'Anjou, depuis Henri III, battit en 1569 l'Amiral de Coligni qui commandoit les Calvinistes.

Il y a une autre ville de même nom en Bretagne, à cinq lieues, sud-sud-ouest, de Lambale.

**MONCORNET**; bourg ou petite ville de France, en Picardie, à cinq lieues, nord-est, de Laon. Il y a une manufacture de grosses serges.

**MONCOURTANT**; bourg de France, en Poitou, à six lieues, sud-ouest, de Thouars.

**MONCRABEAU**; bourg de France, en Gascogne, sur la Baïse, entre Nérac & Condom.

**MONCUCU**; petite ville de France, en Quercy, à cinq lieues, sud-ouest, de Cahors.

**MONDAIN, AINE**; adjectif. *Mondanus*. Qui aime la vanité du monde, qui sent trop le monde. *Les hommes mondains. Une femme mondaine. Un spectacle mondain. Une parure mondaine.* Il n'est guère usité qu'en chaire & dans les livres de dévotion.

**MONDAIN**, s'emploie aussi substantivement, & signifie celui qui est attaché aux choses vaines & passagères du monde. *Les mondains ne s'occupent que de leurs plaisirs, sans penser à l'éternité.*

On dit d'un homme sage & qui n'a que des vertus morales, que *c'est un sage mondain.*

**MONDAINEMENT**; adverbe. *Mondanum in modum*. D'une manière mondaine. *Des femmes vêtues mondainement, qui vivent mondainement.*

**MONDANITÉ**; substantif féminin. Qui n'a d'usage qu'en style de dévotion, & qui signifie vanité mondaine. *Passer ses jours dans la mondanité. Il faut imiter Madelaine dans sa pénitence, après l'avoir suivie dans sa mondanité. Le mépris des mondanités.*

**MONDE**; substantif masculin. *Mundus*. L'univers, le ciel & la terre & tout ce qui y est compris.

Il se prend aussi particulièrement pour la terre, considérée avec ses différentes

différentes parties, & les différens peuples qui l'habitent.

On forme sur la création du monde différentes questions dont nous allons dire un mot : on demande si toute la matière a été créée à la fois, & si tous les êtres corporels ont été arrangés tout d'un coup, ou seulement dans l'espace de sept jours, ainsi que Moïse le dit dans les premiers chapitres de la Genèse. Les interprètes croyent que Dieu tira du néant toute la matière de l'univers dans un moment, & par un seul acte très-simple de sa volonté toute-puissante ; mais ils ne conviennent pas sur l'autre question. Les uns soutiennent que les êtres sensibles ne furent mis en leur perfection que dans l'espace de sept jours consécutifs. C'est le sentiment de la plupart des Pères & des interprètes, & il est fondé sur le récit de Moïse, qui le marque très-distinctement.

D'autres, comme Philon, Origènes, Saint Augustin, & quelques autres craignant que l'on ne tirât de l'opinion qui tient à la création successive des conséquences contraires à l'immutabilité & à la toute-puissance du Créateur, ont cru que l'on ne devoit reconnoître dans le récit de Moïse qu'une succession d'ordre & de raison ; & qu'il n'a marqué la création successive, que pour se proportionner à la portée du peuple, & pour lui donner une idée plus distincte de la création. Le Sage dit que Dieu a créé toutes choses à la fois : *creavit omnia simul*. La manière toujours souple aux ordres du Tout-puissant, n'avoit que faire de préparation pour obéir. Voilà ce que l'on dit de plus plausible pour ce dernier sentiment.

On demande aussi en quel temps

*Tome XVIII.*

le monde a été créé ? La plupart des Pères croyent qu'il a été créé au printemps. Un Concile que l'on dit avoir été tenu en Palestine sous Théophile d'Alexandrie, par l'ordre du Pape Victor, l'a décidé ainsi. Les Poètes nous représentent les premiers jours du monde comme un beau printemps. D'autres en grand nombre, soutiennent que le monde fut créé en Automne. Ils disent 1°. que les Hébreux, les Égyptiens & la plupart des Orientaux commençoient leur année en Automne ; coutume qu'ils avoient reçue de leurs ancêtres & des premiers hommes, qui naturellement ont commencé à compter les années du temps où le monde commença. 2°. Il fallut que Dieu en créant Adam & Eve & les autres animaux, leur fournît les alimens nécessaires. 3°. Enfin il y avoit du fruit sur les arbres du jardin. *Nous mangeons de tous les fruits du jardin*, dit Eve au serpent, *il n'y a que cet arbre dont Dieu nous a dit de ne pas manger, de peur que nous ne mourrions*. C'étoit donc l'automne, en quelque lieu que l'on suppose qu'Adam fût créé, & ce sentiment a été suivi par la plupart de nos plus savans Chronologistes, comme le Père Petau, Scaliger, Usserius & plusieurs autres.

Les anciens Hébreux avoient, sur la disposition de l'univers, un système assez différent de celui de nos philosophes modernes. Ce système étoit fort simple & fort populaire, & l'Écriture le propose plutôt comme un sentiment établi, auquel elle est obligée de se proportionner pour se faire entendre du peuple, qu'elle ne l'établit & ne l'approuve comme un dogme sur lequel elle exige notre croyance & notre sou-

K k

mission. Elle laisse ces disputes aux recherches des philosophes ; & ses expressions sur cela ne doivent point tirer à conséquence. Les Hébreux croyoient qu'au commencement de la création , Dieu avoit partagé les eaux en deux parties , dont les unes furent mises dans les abîmes , & formèrent la mer ; & les autres furent placées au-dessus du firmament , où elles fournissent la matière des pluies qui tombent sur la terre. Ils croyoient que la terre étoit très-vaste , plate , immobile , environnée par la mer de tous côtés & fondée sur les eaux.

Ils croyoient aussi que la terre étoit toute imbibée , toute pénétrée par les eaux ; que toutes les fontaines & tous les fleuves entrent dans la mer d'où ils sont sortis. Ils croyoient qu'il y avoit trois cieux : le premier où se forment les nues & où volent les oiseaux ; le second dans lequel sont comme enchâssés les astres ; le troisième où réside la Majesté du Très-Haut , où Saint Paul fut ravi , & dans lequel il entendit des choses qu'il n'est pas permis à l'homme de publier. Ils ne croyoient pas qu'il y eût des Antipodes , ni que les cieux enveloppassent la terre par-dessous , ni par conséquent que le soleil , la lune & les autres astres tournassent autour de la terre , ou que la terre fît un mouvement qui produisit à notre égard le même effet , que si toute la machine du ciel tournoit autour de la terre.

On forme aussi plusieurs difficultés sur la durée du monde. On peut considérer cette durée ou par rapport au passé ou par rapport au futur. La plupart des Nations anciennes , dont on a quelques monuments , diffèrent entr'elles sur la durée du monde. Les Chaldéens ,

les Égyptiens , les Chinois , les Grecs , les Hébreux suivent différentes manières de supputer les années du monde : & indépendamment de ceux qui croyent qu'il y a plusieurs mondes ou plusieurs créations successives d'hommes sur la terre , ou que le monde est éternel , les Chronologistes mêmes qui suivent le texte hébreu & la vulgate , ne conviennent pas entr'eux. On fait que l'hébreu des Juifs & celui des Samaritains sont différens , & que les exemplaires des Septante , qui sont des interprétations du texte hébreu , sont encore éloignés de ces deux textes : de manière qu'il est impossible de concilier ensemble toutes ces variétés.

Suivant la supputation d'Ussérius qui paroît aujourd'hui la plus suivie , on compte depuis le commencement du monde jusqu'à la naissance de JÉSUS-CHRIST quatre mille ans juste ; & depuis JÉSUS-CHRIST jusqu'à cette année nous comptons dix-sept cent soixante-onze ans. Mais les plus habiles Chronologistes croyant que l'on a mis la naissance de JÉSUS-CHRIST trois ans trop tard , il faut compter aujourd'hui mil sept cent soixante-quatorze , au lieu de mil sept cent soixante-onze. Ainsi depuis la création du monde jusqu'aujourd'hui , il y a cinq mille sept cent soixante-quatorze ans.

Quant à la durée du monde depuis le temps où nous vivons jusqu'à la fin des siècles , la chose est encore plus incertaine & plus douteuse. Les Égyptiens croyoient qu'après une révolution de trente-six mille cinq cents vingt-cinq ans , tous les astres se rencontreroient au même point , & qu'alors le monde se renouvellerait ou par un déluge ou par

un incendie universel. Ils croyoient que le monde avoit déjà été renouvelé plusieurs fois de cette sorte; & ce sentiment étoit commun même parmi les Grecs; mais ils n'étoient pas d'accord sur le nombre des années que devoit comprendre cette grande année ou cette grande révolution. Les uns, comme Aristarque, lui donnoient deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre ans; d'autres, comme Arétès de Dynachium, cinq mille cinq cent cinquante-deux; Héraclite & Linus, dix mille huit cent; ou, selon d'autres, dix-huit mille; Dion, dix mille huit cent quatre-vingt-un; Orphée cent mille vingt ans; Cassandre, trois millions six cent mille ans. Platon & toute son école, aussi bien qu'Origènes, étoient persuadés qu'après un certain nombre d'années, divers mondes se succédoient l'un à l'autre; sentiment que St. Augustin a réfuté.

Les Juifs avoient une ancienne tradition qu'ils prétendoient tenir d'Élie, non du grand Prophète de ce nom, mais d'un autre qui a vécu après la captivité de Babylone, & cent cinquante-quatre ans après le rétablissement du second temple; suivant cette tradition, le monde doit durer six mille ans; savoir, deux mille ans sous l'état de nature & avant la loi; deux mille ans sous la loi, & deux mille ans sous le Messie. Cette tradition a été adoptée par quelques anciens Pères, comme Saint Cyprien, Lactance, Saint Ambroise, Saint Irénée, Saint Hilaire, Saint Gaudence de Bresse, l'auteur des questions aux Orthodoxes, sous le nom de Saint Justin, Saint Jérôme, Victorin sur l'Apocalypse, Raban Maur sur le Deutéronome, Saint Isidore de Séville, & un très-grand nombre d'auteurs

plus nouveaux. Saint Augustin paroît assez favorable à cette opinion, dans le vingtième livre de la Cité de Dieu, chap. 7; mais ailleurs il s'élève avec force contre ceux qui osoient assurer que le monde ne durerait que six mille ans, quoiqu'ils fussent que JÉSUS CHRIST dans l'Évangile a prononcé que le Père seul s'est réservé la connoissance des temps & des momens de ce dernier jour.

Plusieurs ont cru que le monde étoit éternel, qu'il avoit toujours existé & qu'il ne finiroit jamais; mais ils sont fort partagés entre eux; les uns soutiennent qu'il y a eu plusieurs monde qui se sont succédés les uns aux autres; que le monde s'est renouvelé plusieurs fois; que la matière est éternelle; mais que Dieu lui a donné dans l'étendue de l'éternité une infinité de formes différentes que nous appelons *création*; que Moïse nous a donné l'histoire de la dernière de ces créations, laquelle avoit été précédée de plusieurs autres: que Dieu n'a pas existé avant son ouvrage; qu'étant éternel & toujours agissant, il n'a pu demeurer sans action, ni laisser la matière sans forme & sans mouvement. Ce sentiment a été suivi par un bon nombre de Juifs & de Mahométans, comme Averroës, Avicennes, Alfarabe & autres qui ont fait profession de suivre la philosophie d'Aristote. Il y a même quelques commentateurs chrétiens qui ont cru que ces paroles de Moïse, *au commencement Dieu créa le ciel & la terre*, peuvent marquer en suivant l'hébreu, *avant que Dieu formât le ciel & la terre*, tout étoit dans le chaos; ce qui insinue la préexistence de la matière & même son éternité, avant que Dieu lui eût

donné la forme qu'elle a eue depuis.

Cette question sur l'antiquité du monde se renouvela au temps de Maimonide, c'est-à-dire, au douzième siècle; mais il semble que dès le temps de Salomon il y avoit déjà des esprits forts qui la soutenoient. *Qu'est ce qui a été, ce qui sera; & qu'est ce qui s'est fait, ce qui se fera? Rien n'est nouveau sous le soleil, & nul ne peut dire: voilà qui est nouveau; car il a déjà précédé dans les siècles passés; on n'a nulle mémoire de ce qui est passé, comme on ne se souviendra point de ce qui doit arriver parmi ceux qui viendront à vers nous.* Les partisans de l'éternité du monde ne manquoient pas de citer ce Prince si éclairé. Maimonide écrivit exprès pour les réfuter, & les Hébreux rejetèrent comme hérétiques chassés du sein d'Israël, ou excommuniés ceux qui disent que la matière est co-éternelle à Dieu. Il est vrai que ceux des Juifs qui tiennent ce sentiment tâchent de se mettre à couvert de la censure par l'autorité même de Maimonide, qui n'a pas mis, disent ils, la création entre les articles fondamentaux.

Mais il est aisé de justifier ce Docteur de cette accusation; car on lit ces paroles dans la confession de foi qu'il a dressée: *si le monde est créé, il y a un Créateur; car personne ne se peut créer soi même. Il y a donc un Dieu. Il ajoute: Dieu seul est éternel, & toutes choses ont eu un commencement.* De plus il déclare que la création est un des fondemens de la foi qu'on est obligé de croire, & sur lesquels on ne doit pas se laisser ébranler, si non par une démonstration que l'on ne trouvera jamais: *enfin, ce qui est plus fort que tout*

cela, c'est que ce Docteur a rejeté formellement l'opinion de l'éternité du monde, & a écrit contre ceux qui la soutenoient.

Au quinzième siècle un Rabbín nommé Samuel Sarfa entreprit de concilier les Philosophes payens avec Moyse au sujet de la création du monde. Il soutint que le monde n'avoit point été tiré du néant, mais qu'il s'étoit formé d'une matière préexistante dans une succession de plusieurs jours, comme on le lit dans l'histoire de la Genèse. Mais Sarfa fut condamné à être brûlé vif. Capantou, Rabbín espagnol, sollicita fortement sa condamnation, & il fut soutenu par un grand nombre de Docteurs de son temps & de sa nation. Cela est décisif pour montrer le sentiment commun de la Synagogue sur cet important article.

Elle tolère toutefois dans son sein ceux qui tiennent qu'avant le monde que nous habitons, il y en a eu un premier, lequel a fini dans le septième millénaire après sa création; que celui qui lui a succédé finira de même. Ils fondent ce sentiment sur une preuve peu solide. C'est que Moyse a commencé la Genèse par la lettre *beth*, qui vaut deux. On sent bien que cela vient de l'école des Cabalistes. D'autres Docteurs enseignent que Dieu a créé sept choses avant l'univers; savoir, 1°. la loi ou la sagesse; 2°. l'enfer; 3°. le paradis; 4°. le trône de sa gloire; 5°. le sanctuaire; 6°. le nom du Messie; 7°. la repentance: tout cela est fondé sur des passages de l'écriture pris de travers & dans un sens éloigné.

Spinoza nourri dans la Synagogue, enseigne qu'il n'y a dans l'univers qu'une substance unique; que Dieu est cette substance; & que tous les

êtres qui subsistent n'en sont que les modifications. Son principe est que rien ne peut être engendré de rien ; & qu'une substance ne peut agir sur le néant , & que le néant ne peut être le sujet & la matière sur lesquels Dieu travaille : d'où il conclut que puisque le monde existe , il a toujours existé & que Dieu ne l'a pu tirer du néant. Il ajoute qu'il n'y a qu'une substance , & que cette substance est Dieu ; nulle autre chose ne subsistant par soi-même indépendamment & nécessairement. Cette substance unique étant revêtue d'une infinité d'attributs & de perfections , elle se modifie d'une manière très-différente. Le corps en tant qu'il occupe un espace & un lieu , est la modification de cette substance en tant qu'elle est étendue ; & l'ame est une modification de cette même substance en tant qu'elle pense.

Le système de Spinoza est également rejeté par les Juifs , par les Chrétiens & par les bons Philosophes. C'est un renouvellement des erreurs d'Épicure , de Démocrite & de Lucrèce ; il n'est fondé que sur des paralogismes continuels ; en voulant que tout soit Dieu dans la nature , il détruit la vraie idée de Dieu , & il fait voir qu'il a une fautive notion de la création du monde , en soutenant que le néant ne peut être le sujet de l'opération de Dieu. Quand on dit que Dieu tire les êtres du néant , on n'entend pas que le sujet de la création soit le néant ; c'est la substance qu'il crée & qu'il forme. à quoi il donne à la fois l'être , l'existence & la forme.

On demande enfin si les planètes sont chacune un monde , comme

notre terre , c'est-à-dire , si elles sont habitées ? Un grand nombre de Philosophes ont pensé qu'elles étoient destinées à recevoir des êtres vivans comme nous , & qu'elles étoient habitées. La pluralité des mondes se trouvoit déjà dans les orphiques , ces anciennes poésies grecques attribuées à Orphée. Les Pythagoriciens , tels que Philolaüs , Ictetas , Héraclides , enseignoient que les astres étoient autant de mondes. Plusieurs anciens Philosophes admettent même une infinité de mondes hors de la portée de nos yeux. Épicure , Lucrèce , tous les Epicuriens étoient du même sentiment ; & Métrodore trouvoit qu'il étoit aussi absurde de ne mettre qu'un seul monde dans le vide infini , que de dire qu'il ne pouvoit croître qu'un seul épi de blé dans une vaste campagne. Xénophanes , Zenon d'Élée , Anaximènes , Anaximandre , Leucippe , Démocrite le soutenoient de même. Enfin il y avoit aussi des Philosophes qui , en admettant que notre monde étoit unique , donnoient des habitans à la lune ; tel étoit Anaxagore , Xénophanes , Lucien , Plutarque. On peut voir une liste beaucoup plus ample de ces opinions des anciens sur la pluralité des mondes dans Fabricius & dans le mémoire de M. Bonamy inséré parmi ceux de l'Académie des inscriptions & belles lettres. Hévélius en parloit aussi persuadé en 1647 lorsqu'il parloit de la différence des habitans des hémisphères de la lune.

La pluralité des mondes fut ensuite ornée par M. de Fontenelle , de toutes les grâces & de tout l'esprit qu'on peut mettre dans des conjectures physiques : M Huyghens dans son livre intitulé *cosmo-*

*theoros* ; disserte aussi très au long sur cette matière.

En effet la ressemblance paroît si grande entre la terre & les autres planètes, que si la terre a été faite pour être habitée, on ne peut guère douter que les planètes ne le soient également. Nous voyons par exemple, six planètes au-tour du soleil, la terre est la troisième; elles tournent toutes les six dans des orbites elliptiques; elles ont un mouvement de rotation comme la terre; elles ont, comme elle, des taches, des inégalités, des montagnes; il y en a trois qui ont des Satellites & la terre en est une; Jupiter est applati comme la terre; enfin il n'y a pas un seul caractère possible de ressemblance qui ne s'observe réellement entre les planètes & la terre: est-il possible de supposer que l'existence des êtres vivans & pensans soit restreinte à la terre; sur quoi seroit fondé ce privilège, si ce n'est peut-être sur l'imagination étroite & timide de ceux qui ne peuvent s'élever au-delà des objets de leurs sensations immédiates? Ce que l'on dit des six planètes qui tournent autour du soleil, s'étendra naturellement à tous les systèmes planétaires qui environnent les étoiles; chaque étoile paroît être comme le soleil, un corps lumineux & immobile; & si le soleil est fait pour retenir & éclairer les planètes qui l'environnent, on doit présumer la même chose de chaque étoile.

Il y a eu des écrivains plus timides que religieux qui ont réprouvé ce système comme contraire à la religion; c'étoit mal soutenir la gloire du Créateur. Si l'étendue de ses ouvrages annonce sa puissance, peut-on en concevoir une idée trop magnifique & trop sublime? Nous

voyons à la vue simple plusieurs milliers d'étoiles, il n'y a aucune région du ciel où une lunette ordinaire n'en fasse voir presque autant que l'œil en distingue dans tout un hémisphère: quand nous passons à de grands télescopes, nous découvrons un nouvel ordre, & une autre multitude d'étoiles qu'on ne soupçonnoit pas avec les lunettes; & plus les instrumens sont parfaits, plus cette infinité de nouveaux mondes se multiplie & s'étend: l'imagination perce au-delà du télescope, elle y voit une nouvelle multitude de mondes infiniment plus grande que celle dont nos foibles yeux aperçoivent la trace; ce n'est pas assez pour l'imagination, elle va plus loin, elle cherche des bornes; quel spectacle? La seule difficulté qu'un Philosophe peut avoir sur l'existence des habitans de tant de millions de planètes, c'est l'obscurité des causes finales qu'il est bien difficile de supposer.

On dit familièrement, *depuis que le monde est monde*; pour dire, de tout temps.

On dit, *l'an du monde*; pour dire, l'an de la création du monde.

On appelle *le monde idéal*, l'idée du monde qui est en Dieu même de toute éternité.

On dit, *qu'un enfant est venu au monde*; pour dire, qu'il est né. Et *qu'une femme a mis un enfant au monde*; pour dire, qu'elle a donné la naissance à un enfant. Et *qu'un homme n'est plus au monde*; pour dire, qu'il est mort.

On appelle *le nouveau monde*, le continent de l'Amérique. Et l'on dit, *l'ancien & le nouveau monde*; pour dire, les deux continens.

**MONDE**, se prend aussi pour la totalité des hommes en général, pour le



genre humain. *Le fils de Dieu est le Sauveur du monde.*

**MONDE**, se prend encore pour le commun des hommes, pour la plupart des hommes. *Le monde ne pardonne pas l'ingratitude.*

**MONDE**, se prend aussi simplement & indéfiniment pour gens, personnes. Ainsi l'on dit, *on ne doit pas accuser le monde légèrement. Est-ce ainsi qu'on traite le monde? Elle avoit l'air de se moquer du monde.*

**MONDE**, se prend encore pour un certain nombre de personnes. *Il y avoit beaucoup de monde aux Tuileries. Il n'y a guère de monde à l'amphithéâtre.*

**MONDE**, se prend aussi pour une grande quantité de personnes. *Ce Ministre s'est fait un monde d'ennemis.*

**MONDE**, se prend encore pour la société des hommes dans laquelle on a à vivre, ou pour une partie de cette société.

Le monde est un théâtre, dit un auteur ingénieux; les hommes sont les comédiens; les hasards composent la pièce; la fortune distribue les rôles; les Théologiens gouvernent les ressorts, & les Philosophes sont les spectateurs. Les riches occupent les loges, les puissans, l'amphithéâtre; & le parterre est occupé par les malheureux. Les femmes portent les rafraîchissemens à l'entour, & les disgraciés de la fortune mouchent les chandelles. Les folies composent le concert, & le temps tire le rideau. La pièce a pour titre, *mundus vult decipi, ergo decipiatur*. L'ouverture de la comédie commence par des larmes & des soupirs. Dans le premier acte se présentent les projets chimériques des hommes; les uns frappent des

mains pour marquer leurs applaudissemens, & les sages sifflent la pièce. En y entrant on paye à la porte une monnoie qu'on nomme *peine*, & on reçoit en échange un billet marqué *inquiétude*, pour pouvoir prendre place. La variété des objets qui s'y présentent, divertit pour un peu de temps le spectateur; mais le dénouement des intrigues bien ou mal concertées, fait rire les Philosophes. On y voit paroître des géans qui tout d'un coup deviennent pygmées, & des nains qui grandissent imperceptiblement & arrivent à une hauteur extraordinaire. On y voit encore des hommes qui semblent prendre toutes les mesures & les précautions imaginables pour marquer le vrai chemin qui mène au but qu'ils se proposent, pendant que d'un autre côté des étourdis, des sans soucis atteignent le port des félicités mondaines. Enfin telle est la comédie de ce monde; & celui qui veut s'en divertir à loisir, n'a qu'à se mettre dans quelque petit coin d'où il puisse commodément en être le spectateur, & où il ne soit point aperçu, afin de pouvoir avec sûreté s'en moquer comme elle le mérite.

On dit, qu'une personne fait bien le monde; pour dire, qu'elle fait bien la manière de vivre dans la société.

On dit aussi dans le même sens, qu'une personne a du monde, ou qu'elle n'a pas de monde.

On dit de quelqu'un, qu'il connoît le monde; pour dire, qu'il connoît les hommes. Et qu'il connoît bien son monde; pour dire, qu'il fait bien démêler le caractère des gens à qui il a affaire.

On dit proverbialement, qu'une personne doit à Dieu & au monde;

pour dire, qu'elle est extrêmement endettée.

On dit à quelqu'un qui ne s'est pas montré depuis long-temps, *de quel monde venez vous ?* Et proverbialement on dit à quelqu'un qui paroît n'être pas instruit d'une chose que tout le monde fait, *de quel monde venez vous ? Vous n'êtes pas de ce monde-ci. Vous n'êtes pas du monde.*

On dit de quelqu'un qui n'est plus dans le commerce du monde, *que c'est un homme qui n'est plus du monde, qu'il a quitté le monde, qu'il a renoncé au monde.* Et l'on dit de quelqu'un dont les mœurs, les façons de vivre paroissent opposées à celles de la société commune des autres hommes, *que c'est un homme de l'autre monde.*

On dit communément, *ainsi va le monde, il faut laisser le monde comme il est ;* pour dire, c'est ainsi que les hommes se gouvernent, il ne faut pas entreprendre de réformer les abus qu'on trouve dans la société.

On dit proverbialement d'une chose qui se fait contre l'usage & l'ordre commun, *que c'est le monde renversé.*

On dit de quelqu'un, *qu'il est allé loger au bout du monde ;* pour dire, dans un quartier fort éloigné.

On dit familièrement, *si l'on vient à vous offrir dix mille francs de cette terre, c'est le bout du monde ;* pour dire, cette terre ne vaut tout au plus que dix mille francs.

**MONDE**, se dit aussi de la vie séculière qu'on mène dans la société ordinaire des hommes. *Il quitta les Jésuites pour rentrer dans le monde.*

**MONDE**, se prend encore pour les hommes qui ont les mœurs cor-

rompues du siècle. Le monde dans ce sens, est encore, selon un orateur chrétien, un théâtre public où tous les acteurs se jouent mutuellement les uns les autres, où chacun se produit sous le masque du déguisement & du mensonge ; où la scène est toujours chargée d'intrigues ; où la cabale remue tous les ressorts ; où la machine est toujours prête à tomber sur ceux qui l'ont construite ; & où le dénouement ne manque presque jamais d'être tragique pour ceux qui y représentent les premiers personnages. C'est une société d'hommes & de femmes répandue en tous lieux, perpétuée dans tous les temps, formée de presque tous les âges & de toutes les conditions de la vie, où l'on n'a pour l'ordinaire d'autre ami que soi-même, d'autre fortune en vue que la sienne propre, d'autre mérite pour parvenir, qu'une profonde dissimulation, d'autre religion bien souvent, que celle qui sert à nos intérêts : c'est une école où, pour toute science on n'apprend que les détours de la ruse & de l'artifice ; où l'on n'estime que les gens souples, profondément couverts ; où l'on se rit de la simplicité du juste ; où l'on donne à l'indifférence & à la haine tous les dehors de l'amitié ; où l'on se supprime avec bienveillance ; où l'on se trompe avec cérémonie ; où l'on se détruit avec respect ; où l'on se impose continuellement l'un à l'autre avec tout le sérieux imaginable ; où l'on se trahit par compliment. C'est un monstre qui dévore ses propres adorateurs ; il trahit ceux qu'il caresse ; il étouffe ceux qu'il embrasse ; il écarte ceux qui l'approchent ; il oublie ceux qui s'éloignent ; il insulte à ceux qui tombent ; il s'oppose à ceux

ceux qui se relèvent ; il craint , il hait ceux qui prospèrent. C'est un maître si difficile à cultiver , que les plus habiles & les plus expérimentés y échouent. Si vous le suivez , vous lui faites ombre ; si vous le perdez de vue , vous le négligez. Ne lui demandez-vous rien , il ne songe pas même à vous ; lui demandez-vous quelque grâce , dès-lors vous lui devenez importun ; votre présence lui pèse , & c'est un titre pour ne rien obtenir : on ne fait plus comment le prendre. Le monde ne nous présente que des espérances trompées , que des services méprisés ou même empoisonnés.

L'Écriture dit , que *la figure de ce monde passe* ; pour dire , que tout ce qui est dans le monde n'a rien de solide ni de permanent.

**MONDE** , se prend aussi pour les domestiques de quelqu'un. *Il vient de congédier tout son monde.*

Il se prend encore pour ceux qui sont sous les ordres de quelqu'un , & pour un certain nombre de gens que l'on attend. *Le Colonel fut blessé & fait prisonnier avec la plus grande partie de son monde. Si votre monde étoit ici on pourroit servir.*

**MONDE** , est quelquefois un terme augmentatif , soit qu'on affirme , soit qu'on nie. *On dit d'elle tous les biens du monde. Il n'y a rien au monde qu'il ne seroit pour vous servir.*

On appelle *l'autre monde* , la vie future. *Bien des gens vivent sans songer qu'il y a un autre monde où il faudra qu'ils rendent compte de leurs actions.*

On dit populairement de quelqu'un , qu'il est allé en *l'autre monde* ; pour dire , qu'il est mort.

**MONDE** , se dit en termes de Blason , d'un globe surmonté d'une croix.

*Tome XVIII.*

on le trouve dans les armes des Empereurs & des Électeurs de l'Empire. Cristophe Colomb , après avoir découvert le nouveau monde , porta un pareil globe dans ses armes , avec la permission du Roi d'Espagne.

*Voyez UNIVERS* , pour les différences relatives qui en distinguent **MONDE** , &c.

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

**MONDÉ** , ÉE ; participe passif. *De l'orge mondé. De la casse mondée.*

On dit , *prendre un orge mondé* ; pour dire , avaler de l'eau dans laquelle on a fait bouillir de l'orge mondé.

**MONDEGO** ; fleuve de Portugal , qui a sa source dans les montagnes , à l'occident de la ville de Guarda , & son embouchure dans l'Océan , après avoir arrosé Selorico , Pegnacova & Coimbre.

**MONDENARD** ; bourg de France , en Quercy , sur la Bargelonne , à cinq lieues , nord-nord-ouest , de Montauban.

**MONDER** ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Mundare*. Nettoyer. Il ne se dit guère qu'en ces phrases , *monder de l'orge* , qui signifie ôter la petite peau qui couvre l'orge. Et *monder de la casse* , qui signifie tirer la casse de son bâton , & la préparer après en avoir ôté les noyaux.

**MONDIFICATIF** , IVE ; adjectif & terme de Médecine. Il se dit des remèdes ou onguens qui servent à nettoyer une plaie ou un ulcère. C'est la même chose que *déterfis*.

**MONDIFIÉ** , ÉE ; participe passif. *Voyez MONDIFIER.*

**MONDIFIER** ; verbe actif de la pre-

mière conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Purgare.* Terme de Médecine. Nettoyer, déterger. *Mondifier une plaie, un ulcère.*

**MONDILLO** ; substantif masculin. Mesure des grains usitée à Palerme. Il en faut quatre pour le tomolo & seize pour le salme.

**MONDONEDO** ; ville épiscopale d'Espagne, en Galice, à 25 lieues, nord-est, de Compostelle.

**MONDOVI** ; ville épiscopale d'Italie, dans le Piémont, au pied des Alpes, près de la rivière d'Elero, à treize lieues, sud-est, de Turin. Elle est capitale d'une petite province de même nom, qui est bornée au nord par celle de Fossano; à l'Orient, par le Marquisat de Cève; au Midi, par l'Apennin; & à l'Occident, par la rivière de Coni.

**MONDRAGON** ; ville d'Espagne, dans la province de Guipuscoa, près de la Deva, à trois lieues de Placentia. Elle est remarquable par ses eaux minérales & par son commerce de fer.

**MONE** ; substantif féminin. Sorte de guenon avec des abajoues & des callosités sur les fesses : elle a la queue d'environ deux pieds de longueur, plus longue d'un demi-pied que la tête & le corps pris ensemble ; la tête petite & ronde, le museau gros & court ; la face couleur de chair bafanée ; elle porte un bandeau de poil gris sur le front, une bande de poils noirs qui s'étend des yeux aux oreilles & des oreilles jusqu'aux épaules & aux bras ; elle a une espèce de barbe grise formée par les poils de la gorge & du dessous du cou, qui sont plus longs que les autres ; son poil est d'un noir roussâtre sur le corps, blanchâtre sous le ventre ; l'extérieur des

jambes & les pieds sont noirs ; la queue est d'un gris brun avec deux taches blanches de chaque côté de son origine ; elle marche à quatre pieds, & la longueur de sa tête & de son corps pris ensemble depuis l'extrémité du museau jusqu'à l'origine de la queue, est d'environ un pied & demi. La femelle est sujette comme les femmes, à l'écoulement périodique.

La mone est susceptible d'éducation, & même d'un certain attachement pour ceux qui la soignent. M. de Buffon dit en avoir nourri une qui se laissoit toucher & enlever par les gens qu'elle connoissoit ; mais elle se refusoit aux autres & même les mordoit ; elle cherchoit aussi à se mettre en liberté, on la tenoit attachée à une longue chaîne ; quand elle pouvoit ou la rompre ou s'en délivrer, elle s'enfuyoit à la campagne, & quoiqu'elle ne revînt pas d'elle-même, elle se laissoit aisément reprendre par son maître ; elle mangeoit de tout, de la viande cuite, du pain & surtout des fruits ; elle cherchoit aussi les araignées, les fourmis, les insectes ; elle remplissoit ses abajoues lors qu'on lui donnoit plusieurs morceaux de suite : cette habitude est commune à tous les babouins & guenons auxquels la nature a donné ces espèces de poches au bas des joues, où ils peuvent garder une quantité d'alimens assez grande pour se nourrir un jour ou deux.

**MONE**, ou **MOON**, ou **MOW** ; île de Dannemarck, dans la mer Baltique, entre la Zélande au nord, & l'île de Falster au midi. Stège en est la capitale.

**MONEINS** ; ville de France, en Béarn, entre Pau & Navarrens, à deux lieues, est, de celle-ci, & au-

## MON

tant, ouest, de la première. Il y a dans le voisinage des mines de plomb, de fer & de cuivre.

**MONESTIER** ; bourg de France, en Dauphiné, à deux lieues, nord-ouest, de Briançon. Il y a des eaux minérales estimées contre les douleurs rhumatismales, les sciatiques, &c.

**MONESTIERS** est aussi le nom d'un autre bourg ou petite ville de France, en Languedoc, à trois lieues nord-nord-ouest, d'Alby.

**MONETA** ; substantif féminin & terme de Mythologie. Surnom qu'on donnoit à Junon, comme à la Divinité qui présidoit à la monnoie. Elle avoit un Temple à Rome sous ce nom, dans lequel elle étoit représentée avec les armes de la monnoie, le marteau, l'enclume, les tenailles & le coin. Cicéron donne une autre origine à ce surnom. Un grand tremblement de terre étant arrivé à Rome, dit-il, on entendit du Temple de Junon une voix qui avertissoit d'immoler en expiation, une truie pleine, & de là vient que ce Temple fut appelé le *Temple de Junon avertissante*. Il ajoute plus bas : depuis que l'avertissement que *Junon Moneta* donna d'enterrer une truie pleine, de quoi nous a-t-elle jamais avertis ?

**MONÉTAIRE** ; substantif masculin. *Monetarius*. Il se dit de ceux qui fabriquoient les anciennes monnoies, les médailles.

On donnoit aussi ce nom aux personnes qui étoient chargées de l'inspection, de la surintendance des monnoies.

**MONFERRAN** ; bourg de France, en Gascogne, à trois lieues, nord-nord-est, de Lombès.

**MONFIA** ; île d'Afrique située sur la côte de Zanguebar, vers le 56<sup>e</sup> de-

## MON

267

gré, 30 minutes de longitude, & le 7<sup>e</sup>, 55 minutes de latitude méridionale. Elle abonde en ris, en millet, en oranges, en citrons & en cannes de sucre.

**MONFLANQUIN** ; ville de France, en Guyenne, sur la petite rivière de Lez, à huit lieues, nord, d'Agen.

**MONFOULOUR** ; bourg de France, dans le Maine, près de la Mayenne, à trois lieues, nord-nord-est, de Laval.

**MONFRIN** ; bourg de France, en Languedoc, à cinq lieues, sud-est, d'Uzès. Il y a des eaux minérales estimées, & une Commanderie de l'Ordre de Malte, qui vaut environ 5000 liv. au titulaire.

**MONGELLINO** ; bourg d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Noto, à 12 lieues, ouest, de Syracuse.

**MONGIA** ; bourg maritime d'Espagne, en Galice, à deux lieues, nord, de Finisterre.

**MONGOMERI**, (Gabriel de Lorge, Comte de) Gentilhomme François, Capitaine de la Garde Écossaise de Henri II, est aussi connu par ses malheurs que par son adresse & son courage. Marguerite de France ayant été mariée avec le Duc de Savoie, Henri II voulut célébrer ses noces par un tournoi ; il engagea Mongomeri à jouter contre lui. Les combattans entrent en lice, & leurs lances s'étant rompues, un des éclats blessa si dangereusement Henri II à l'œil droit, qu'il en mourut onze jours après, en 1559. Quoique le Monarque mourant eût défendu d'inquiéter celui qui avoit eu le malheur de lui donner la mort, la Reine veuve de ce Prince, le poursuivit avec autant d'acharnement que s'il eût commis un assassinat. Cette persécution injuste

le détermina à faire Calviniste. Il défendit long-temps Rouen avec intrépidité contre l'armée royale, surprit Dieppe, se signala à la bataille de Jarnac, reprit tout le Béarn & ravagea la Normandie. Le Maréchal de Matignon, Général de l'armée royale dans cette province, l'assiégea dans Domfront & le prit prisonnier. Le Parlement de Paris l'avoit condamné quelque temps auparavant, comme rebelle & criminel de lèse Majesté. Matignon lui fit entendre qu'il pourroit faire adoucir cet arrêt, en engageant Colombière son gendre à rendre Saint Lo qu'il paroïssoit déterminé à défendre jusqu'à la dernière extrémité. Mongomeri étonné de la proposition de son vainqueur, lui répondit courageusement: *Vous avez ma liberté, la Reine demandera bientôt ma vie, mais je veux garder au moins l'honneur.* Matignon insiste & détermine son prisonnier à s'aller présenter au bord du fossé de St. Lo pour faire ce qu'on exigeoit de lui. Mongomeri parle à son gendre & reçoit pour toute réponse, ces paroles dignes d'une meilleure cause: *je croyois, lui dit-il, qu'un homme tel que vous ne paroîtroit ici que pour m'exhorter à une plus grande résistance. Je me retire pour n'être pas plus long-temps témoin de votre foiblesse, & si j'ai quelquefois appris de vous comment il falloit vaincre, je vous montrerai comment il faut mourir.* Mongomeri n'ayant pu gagner la Colombière, eut la tête tranchée en place de grève en 1574. Sa mort fut celle d'un Héros. Sa mémoire fut réhabilitée deux ans après. Mongomeri laissa neuf fils, tous braves & vaillans Capitaines. Courbouzon son frère, célèbre dans les guerres du seizième siècle,

laissa un fils nommé *Louis de Courbouzon Mongomeri*, dont on a plusieurs ouvrages.

**MONGOPOÈS**; substantif féminin pluriel. On donne ce nom dans le commerce, à certaines toiles de coton qui se fabriquent aux Indes orientales, & qui diffèrent peu des Cambayes pour la qualité. Elles ont quinze cabres de longueur & deux de largeur. Les Anglois en envoient beaucoup aux Manilles.

**MONGOUS**; voyez **MAKI**.

**MONGUL**; contrée de la Tartarie, habitée par les Tartares Monguls. Voyez **TARTARES** & **TARTARIE**.

**MONHEIM**; petite ville d'Allemagne, en Bavière, sur les frontières de la Souabe, à trois milles de Weissebourg, & à deux de Donawerth. On y fabrique beaucoup d'aiguilles.

**MONIALE**; substantif féminin & terme de droit canon. Religieuse. *Les Monastères des Moniales sont sujets à la visite des Evêques quant à la clôture.*

**MONJAUX**; bourg de France, en Rouergue, à cinq lieues, ouest-nord-ouest, de Milhaud.

**MONICKEDAM**; petite ville de Hollande, sur le Zuiderzée, à trois lieues d'Amsterdam. Elle a des Députés aux États de Hollande.

**MONISTROL**, ville de France, dans le Velay, à sept lieues, nord-nord-est, du Puy.

**MONITEUR**; substantif masculin & terme d'Histoire ancienne. *Monitor*. On appeloit ainsi des hommes proposés pour avertir les jeunes gens des fautes qu'ils commettoient dans les fonctions de l'art militaire. On donnoit le même nom aux instituteurs des enfans, garçons ou filles,

& aux oisifs qui connoissoient toute la bourgeoisie romaine, qui accompagnoient dans les rues les prétendants aux dignités, & qui leur nommoient les hommes importants dont il falloit capriver la bienveillance par des carresses. Le talent nécessaire à ces derniers, étoit de connoître les personnes par leurs noms : un bourgeois étoit trop flatté de s'entendre désigner d'une manière particulière par un grand. Aux théâtre, le *Moniteur* étoit ce que nous appelons *Souffleur*. Dans le domestique, c'étoit le valet chargé d'éveiller, de dire l'heure de boire, de manger, de sortir, de se baigner.

**MONITION** ; substantif féminin.

*Monitio*. Terme de Juridiction ecclésiastique. Avertissement juridique qui se fait par l'autorité de l'Evêque avant de procéder à l'excommunication d'un ecclésiastique dont les mœurs causent du scandale.

Dans l'Eglise primitive les monitions n'étoient que verbales, & se faisoient sans formalités ; la disposition des anciens canons ne leur donnoit pas moins d'effet : il étoit ordonné que celui qui auroit méprisé ces monitions, seroit privé de plein droit de son bénéfice.

Il paroît par un Concile, tenu en 625 ou 630, dans la province de Rheims, du temps de Sonnatius qui en étoit Archevêque, que l'on faisoit des monitions.

Mais les formalités judiciaires, dont on accompagne ordinairement ces monitions, ne furent introduites que par le nouveau droit canonique. On tient qu'Innocent III qui monta sur le saint Siège en 1198, en fut l'auteur.

L'esprit du Concile de Trente étoit que ces monitions, procédu-

res & condamnations, se fissent sans bruit & sans éclat, lorsqu'il dit que la correction des mœurs des personnes ecclésiastiques appartient aux Evêques seuls, qui peuvent *sine strepitu & figura judicii*, rendre des Ordonnances : & il seroit à souhaiter que cela fût encore se faire comme dans la primitive Eglise ! mais la crainte que les supérieurs ne portassent leur autorité trop loin, ou que les inférieurs n'abusassent de la douceur de leurs Juges, a fait que nos Rois ont astreint les Ecclésiastiques à observer certaines règles dans ces procédures & condamnations.

Quoique toutes les personnes ecclésiastiques soient sujettes aux mêmes loix, le Concile de Trente fait voir que les Bénéficiers, Pensionnaires ou employés à quelque office ecclésiastique, sont obligés encore plus étroitement que les simples Clercs, à observer ce qui est contenu dans les canons ; c'est pourquoi il veut que les Ecclésiastiques du second ordre, Bénéficiers, Pensionnaires, ou ayant emploi & offices dans l'Eglise, lorsqu'ils sont connus pour concubinaires, soient punis par la privation pour trois mois, des fruits de leur bénéfice, après une monition, & que ces fruits soient employés en œuvres pies ; qu'en cas de récidive, après la seconde monition, ils soient privés du revenu total pendant le temps qu'il sera avisé par l'ordinaire des lieux ; & après la troisième monition, en cas de récidive, qu'ils soient privés pour toujours de leur bénéfice, ou enfin, déclarés incapables de les posséder, jusqu'à ce qu'il paroisse amendement, & qu'ils aient été dispensés ; que si après la dispense obtenue, ils tom-

bent dans la récidive, ils soient chargés d'excommunication & de censures, & déclarés incapables de jamais posséder aucun bénéfice.

A l'égard des simples Clercs, le même Concile veut qu'après les monitions, en cas de récidive, ils soient punis de prison, privés de leurs bénéfices, déclarés incapables de les posséder, & d'entrer dans les ordres.

Ces monitions canoniques peuvent pourtant encore être faites en deux manières.

La première, verbalement par l'Evêque ou autre supérieur, dans le secret suivant le précepte de l'Evangile; c'est celle dont les Evêques se servent le plus ordinairement: mais il n'est pas sûr de procéder extraordinairement après de pareilles monitions, y ayant des accusés qui déniaient d'avoir reçu ces monitions verbales, & qui en font un moyen d'abus au Parlement.

La seconde forme de monition, est celle qui se fait par des actes judiciaires de l'ordre de l'Evêque ou de l'Official, à la requête du Promoteur; c'est la plus sûre & la plus juridique.

Les Evêques ou le Promoteur doivent avant de procéder aux monitions, être assurés du fait par des dénonciations en forme, à moins que le fait ne fût venu à leur connaissance par la voix & clameur publique: alors le Promoteur peut rendre plainte à l'Official, faire informer, & après les monitions faire informer suivant l'exigence des cas.

Après la première monition, le délai expiré, on peut continuer l'information sur la récidive.

Sur les conclusions du Promoteur, l'Official rend un décret que

l'on signifie avec la troisième monition.

Si après l'interrogatoire l'accusé obéit aux monitions, les procédures en demeurent là; c'est l'esprit de l'Eglise qui ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion.

Si au contraire, l'accusé persévère dans ses désordres, on continue l'instruction du procès à l'extraordinaire, par récollement & confrontation.

Quand les monitions n'ont été que verbales, si l'accusé les dénie, on en peut faire preuve par témoins.

On peut faire des monitions aux Ecclésiastiques pour tout ce qui touche la décence & les mœurs, pour les habillemens peu convenables à l'état ecclésiastique, pour le défaut de résidence, & en général pour tout ce qui touche l'observation des canons & des statuts synodaux.

Les censures que le Juge d'Eglise prononce, doivent être précédées des monitions canoniques.

On fait ordinairement trois monitions, entre chacune desquelles on laisse un intervalle au moins de deux jours, pour donner le temps de se reconnoître à celui qui est menacé d'excommunication. Cependant quand l'affaire est extraordinairement pressée, on peut diminuer le temps d'entre les monitions, n'en faire que deux ou même qu'une seule en avertissant dans l'acte que cette seule & unique monition tiendra lieu des trois monitions canoniques, attendu l'état de l'affaire qui ne permet pas que l'on suive les formalités ordinaires.

**MONITOIRE**; substantif masculin. Lettre d'un Official de l'Evêque ou autre Prélat ayant Jurisdiction, pour obliger par censures ecclésiastiques,



tous ceux qui ont quelque connoissance d'un crime, ou de quelqu'autre fait dont on cherche l'éclaircissement, de venir à révélation.

On dit aussi, des *lettres monitoires*, & alors *monitoire* est employé adjectivement.

L'usage des monitoires est fort ancien dans l'Église. En effet, nous trouvons dans le titre, *de testibus cogendis*, divers décrets par lesquels il est ordonné que l'on contraindra, par des censures, des témoins à déposer dans des matières criminelles. Dans le Chapitre, *cùm conerà*, Innocent III mande à un Archidiacre de Milan, qu'il emploie des censures pour obliger des témoins à rendre témoignage contre un homme qui avoit falsifié des lettres apostoliques. Clément III ordonne pareillement qu'on usera de censures pour avoir preuve des injures atroces qui avoient été faites à des Clercs par des Laïques. Honoré III en use de même pour découvrir les auteurs d'une conjuration d'une ville contre leur Prélat.

Le Concile de Bâle, reçu & autorisé par la Pragmatique Sanction, de même que le Concile de Trente, marquent le temps, la manière & la retenue avec laquelle on doit user des monitoires, & des censures qui y sont employées.

Les monitoires ne peuvent être accordés que par les Evêques, leurs Grands-Vicaires, ou leurs Officiaux; & pour l'obtention de ces monitoires on est obligé de garder l'ordre des Juridictions ecclésiastiques; de manière que l'on ne peut s'adresser pour cet effet au Pape, si non dans le cas où l'appel lui est dévolu.

Autrefois les Papes donnoient

des lettres monitoires ou lettres de monitoires qu'on appelloit de *significavit*, parcequ'elles commençoient par ces mots, *significavit nobis dilectus filius*. Le Pape mandoit à l'Evêque diocésain d'excommunier ceux qui ayant connoissance des faits expliqués par l'Impérrant, ne viendroient pas les révéler. Les Officiers de la Cour de Rome s'étoient aussi mis en possession d'accorder à des Créanciers des monitoires ou excommunications, avec la clause satisfactoire qu'on appelloit de *nisi*, par lesquelles le Pape excommunioit leurs débiteurs, s'ils ne les satisfaisoient pas dans le temps marqué par les monitoires; mais les Parlemens ont déclaré tous ces monitoires abusifs, non-seulement parceque l'absolution de l'excommunication y est réservée au Pape, mais encore parcequ'ils donnent au Pape un degré de Jurisdiction, *omisso medio*: ils sont d'ailleurs abusifs en ce qu'ils attribuent au Juge d'Église la connoissance des affaires temporelles, & qu'ils n'ordonnent qu'une seule monition.

Tout Juge peut permettre d'obtenir monitoire, tant en matière civile que criminelle; mais les monitoires ne doivent s'ordonner & se décerner que pour des matières graves, & lorsqu'il paroît très difficile de se procurer autrement les éclaircissements dont on a besoin.

Quand les Juges ont permis d'obtenir monitoires, les Officiaux ne peuvent refuser de les accorder; & s'ils les refusoient, ils pourroient y être contraints par saisie de leur temporel.

Cette saisie peut être ordonnée par le Juge qui a permis d'obtenir monitoire; mais à l'égard de la distribution des revenus saisis, il

n'y a que les Juges Royaux qui puissent l'ordonner.

En matière de duel, il n'est pas nécessaire d'Ordonnance de Juge pour obtenir monitoires; la réquisition des Procureurs Généraux ou de leurs Substituts est suffisante, suivant l'Edit du 3 Août 1679.

Les monitoires ne doivent contenir d'autres faits que ceux compris aux jugemens qui permet de les obtenir, à peine de nullité, tant des monitoires, que de ce qui est fait en conséquence. Il y a à ce sujet un Arrêt de Règlement du 17 Décembre 1705, qui enjoint à l'Official de Langres & au Greffier de cette Officialité de garder les minutes des monitoires. Voyez aussi l'Arrêt du 26 Février 1707, rapporté au Journal des Audiences, qui a déclaré abusif un monitoire obtenu sur une accusation de recélé, & dans lequel on avoit inséré des faits de suggestion, dont on n'avoit point parlé dans la Requête, par laquelle on avoit demandé permission d'informer.

Les accusés ou soupçonnés de crimes pour lesquels s'obtiennent monitoires, ne peuvent être, ni nommés, ni désignés dans les monitoires à peine de 100 liv. d'amende, & de plus grande peine s'il y écheoit, parceque c'est une diffamation.

Les Curés & leurs Vicaires doivent, à peine de saisie de leur temporel, faire la publication des monitoires, à la première réquisition; & s'ils le refusent, le Juge qui a permis de l'obtenir, peut nommer d'office un Prêtre pour faire la publication.

Si après la saisie faite du temporel des Officiaux, Curés & Vicaires, ils refusoient encore d'accor-

der ou publier les monitoires, les Juges pourroient ordonner la distribution de leurs revenus aux Hôpitaux ou aux pauvres des lieux.

La publication des monitoires doit être suspendue, si quelqu'un s'y oppose; & c'est le Juge qui a permis d'obtenir le monitoire, qui doit juger du mérite de l'opposition. Et comme dans ces matières il y a toujours péril dans le retard, au moyen de ce que les preuves peuvent déperir, l'Ordonnance permet d'assigner l'Opposant à certain jour & heure, dans les trois jours pour le plus tard, sans commission ni mandement, pour déduire les causes de son opposition, si ce n'est qu'il y eût appel comme d'abus; alors il faudroit se conformer aux règles prescrites pour ces sortes d'appels, qui se portent dans les Parlemens; mais le simple appel ne suspendroit pas la publication du monitoire.

L'opposition doit être plaidée au jour de l'assignation, & les Sentences portant main-levée d'opposition à la publication de monitoires, sont exécutoires, nonobstant toutes oppositions & appellations, même comme d'abus, suivant l'Ordonnance criminelle. Elle défend même d'accorder des défenses d'exécuter ces sortes de jugemens, si ce n'est après avoir vu les informations & le monitoire, & ordonne de ne pas déférer à celles qui auroient été accordées sans cet examen.

Ceux qui ont entendu la publication des monitoires, ou qui en ont eu connoissance, sans avoir révélé ce qu'ils savent dans le temps prescrit par le monitoire, sont excommuniés.

Il faut néanmoins excepter ceux qui ne peuvent pas rendre témoignage,

gnage, comme les parens jusqu'au quatrième degré inclusivement; ceux qui ont commis le crime; le Prêtre qui les a entendus en confession; enfin l'Avocat ou le Procureur auxquels l'accusé s'est adressé pour prendre conseil.

La révélation doit se faire à celui qui a publié le monitoire; mais ceux qui révèlent ne sont pas obligés de dire tout ce qu'ils savent: il leur suffit de dire qu'ils ont des éclaircissémens à donner; c'en est assez pour donner lieu à la partie intéressée de faire assigner celui qui a ainsi révélé devant le Juge pour déposer, & c'est lors de la déposition qu'il faut tout dire, sans rien omettre.

Les révélations que la publication des monitoires procure, doivent être envoyées cachetées par les Curés ou Vicaires qui les ont reçues, au Greffe de la Juridiction où le procès est pendant; & le Juge doit pourvoir aux frais de voyage, s'il y écheoit, en décernant exécutoire contre la partie civile, s'il y en a, ou contre le Domaine.

En matière criminelle, les révélations entières doivent être communiquées au ministère public; mais s'il y a des parties civiles, on ne doit leur donner connoissance que des noms & demeures des témoins seulement.

On ne sauroit faire un crime aux témoins des variations & différences qui peuvent se rencontrer entre la révélation & la déposition; parce que la révélation n'est pas, comme la déposition, précédée d'un serment.

L'Arrêt rendu le 5 Février 1729, dans l'affaire de la Demoiselle de Kerbabu, contre le Comte d'Hautefort, a jugé qu'on ne devoit pas

Tome XVIII.

faire entendre comme témoins les personnes indiquées dans les révélations, mais seulement ceux qui révèlent.

MONITORIAL, ALE; adjectif. Il n'a d'usage que dans cette phrase, *lettres monitoriales*, qui signifie des lettres en forme de monitoire.

MONMOUTH; ville d'Angleterre, capitale du Montmouthshire, entre la Wye, & la Monow, à six lieues, sud, d'Héréford, & à trente quatre de Londres.

MONMOUTHSHIRE; Province de l'Angleterre au Diocèse de Landaff. Elle est située au couchant sur les frontières du pays de Galles, & arrosée par la Saverne. Elle a huit milles de tour, & quoiqu'il y ait beaucoup de bois & de montagnes, elle ne laisse pas d'être très-fertile. Monmouth en est la capitale.

MONNÉAGE; vieux mot qui signifioit autrefois monnoyage.

MONNERVILLE; bourg de France dans le pays Chartrain, à cinq lieues, sud-sud-est, de Dourdan.

MONNOIE; substantif féminin. *Moneta*. Toute sorte de pièces d'or & d'argent, ou de quelqu'autre métal servant au commerce, battues par autorité souveraine, & marquées au coin d'un Prince ou d'un Etat souverain.

Lorsque les échanges en nature furent devenus embarrassans par la multiplication des hommes & des besoins, & par la difficulté de conserver les choses échangées trop sujettes à se corrompre, on chercha une matière facile à transporter, d'une garde aisée, peu volumineuse, incorruptible, propre à différens usages de la vie, & qui devenant le signe représentatif des denrées pût aussi en être le gage. Les métaux s'offrirent aux hommes avec

M m

toutes ces qualités; l'usage en est nécessaire chez toutes les nations civilisées, ils s'usent peu par le service, & on peut les diviser commodément en petites pièces. On donna la préférence aux métaux précieux, qui sont l'or & l'argent, pour la commodité du transport, & afin qu'ils remplissent mieux leur fonction de gage: voilà l'origine de la monnoie.

Mais ces métaux précieux pouvant être altérés par différentes proportions d'alliage, il convenoit que chaque pièce de ces métaux fût accompagnée d'une marque authentique de son poids & de son titre.

Le Législateur mit son empreinte sur chaque pièce de monnoie, afin que le public y donnât sa confiance, & pour empêcher que la monnoie pût être altérée sans qu'on s'en apperçût.

La dénomination de la monnoie fut d'abord prise de son poids, c'est-à-dire, que ce qui s'appeloit une livre pesoit une livre. Les métaux ayant ensuite changé de prix, on a conservé les mêmes dénominations en diminuant le poids des pièces.

Les monnoies d'or & d'argent sont ordinairement alliées avec une certaine quantité de cuivre; ainsi il faut distinguer dans la monnoie deux espèces de valeur, la valeur réelle & la valeur numéraire.

La valeur réelle est la quantité d'or ou d'argent pur qui se trouve dans chaque espèce de pièce de monnoie, & c'est sur ce pied que les étrangers reçoivent la monnoie en échange. Ils défont le cuivre qui sert d'alliage à la monnoie, & ils le comptent pour rien.

La valeur numéraire est celle qu'il plaît au Prince de donner aux pièces de monnoie, & cette va-

leur ne doit s'écarter que de très-peu de la valeur intrinsèque. Les sujets du Prince stipulent leur commerce sur cette valeur numéraire, au lieu que les étrangers stipulent leurs échanges au poids du fin contenu dans cette même monnoie; d'où il suit que les nations qui mettent beaucoup d'alliage dans leur monnoie, perdent davantage dans leurs échanges, que celles qui font des monnoies avec de l'or & de l'argent plus purs.

Lorsqu'il survient des variations dans la valeur de l'argent, soit par son abondance ou par sa rareté, il est alors de la prudence du Prince de diminuer ou d'augmenter la valeur numéraire des espèces, afin de maintenir l'équilibre entre la valeur de l'or & de l'argent en lingot & celui qui est monnoyé. C'est-là, pour ainsi dire, le seul cas où il convient de faire exception à la maxime reconnue aujourd'hui, qu'il ne faut pas toucher aux monnoies.

En Europe on n'emploie pour monnoie que l'or, l'argent & le cuivre. De ces trois métaux, il n'y a que le cuivre pur qui est employé à faire les gros sous, les pièces de deux liards, les liards & les deniers. C'est aussi ce métal qui forme l'alliage des pièces d'or & d'argent. Le mélange d'une grande quantité de cuivre & d'une petite quantité d'argent, forme ce que l'on nomme *le billon*, qui sert à la fabrication des pièces de six liards & de deux sous. On observe d'y mettre des proportions d'argent respectives à la quantité de cuivre, de manière que les pièces qu'on en forme, approchent beaucoup de la valeur qu'on leur donne.

Il faut remarquer qu'il y a certaines mesures idéales dont on

se sert pour nommer & distinguer la qualité de l'or & de l'argent. L'or se qualifie par le nombre de karats qu'il tient de fin : il n'y a que 24 karats, ainsi l'or à 24 karats est l'or le plus fin ; chaque karat se divise en demi-karats, en quarts de karat, en huitième, en seizième & en trente-deuxième de karat.

L'argent se qualifie par deniers au nombre de douze : comme il n'y a point de meilleur or qu'à 24 karats, il n'y a point aussi de meilleur argent qu'à 12 deniers. Chaque denier se divise en 24 grains, de sorte que de l'argent à 12 deniers 23 grains seroit extrêmement fin ne contenant qu'un grain d'alliage.

Les monnoies réelles & effectives de France, sont actuellement, 1<sup>o</sup>. en or ; le louis d'or de 24 liv. le double louis de 48 liv. & le demi-louis de 12 liv.

2<sup>o</sup>. En argent ; l'écu de 6 liv. l'écu de 3 liv. la pièce de 24 sous ; la pièce de 12 sous & la pièce de 6 sous.

3<sup>o</sup>. En billon ; les pièces de deux sous ; de six liards ; d'un sous ; de six deniers ; le liard & le denier.

Suivant la dernière évaluation établie en France en vertu d'Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, le denier de fin d'argent vaut & est payé dans les monnoies sur le pied de 4 liv. 5 sous 3 deniers trois onzièmes ; & le grain de fin à raison de trois sous six deniers cinq huitièmes. Le karat d'or fin est payé aux Monnoies sur le pied de 30 liv. 17 sous un demi-denier : le trente-deuxième de fin à raison de 19 sous 3 deniers & trois huitièmes.

Suivant cette même évaluation, le prix du marc d'or fin, à 24 karats, est de 740 liv. 9 sous un de-

nier. Le marc d'argent fin, à 12 deniers, vaut 51 liv. 3 sous 3 deniers.

Les louis d'or sont de trente au marc ; de sorte que le marc d'or monnoyé vaut 720 liv. Les écus de six livres sont de huit & trois dixièmes au marc ; de sorte que le marc d'argent monnoyé vaut 42 liv. 16 sous, & les quatorze marcs & demi valent 722 liv. 2 sous, ce qui est 42 sous de plus que le marc d'or. On peut donc en général compter que l'argent est à l'égard de l'or, comme quatorze & demi sont à un.

Les monnoies de compte de France, sont la livre qui est de 20 sous, & la pistole qui est de dix livres.

Nous parlons de chaque espèce de monnoie, soit réelle, soit de compte, sous le nom qui lui est propre.

Autrefois on appeloit en France, la *monnoie-forte* ou *monnoie-parisis*, celle qui étoit plus forte en alloi ou en titre, que celle qu'en appeloit *tournois*, laquelle étoit plus foible d'un quart. C'est à cause de cela que les rentes contenues dans de vieux titres, sont stipulées payables en *monnoie-forte*, qui fut de tout temps réglée à un quart plus que la monnoie commune. La monnoie-forte étoit alors appelée *monnoie-royale*, pour la distinguer de la *monnoie de billon*, que les Archevêques & les principaux Barons avoient la permission de faire battre dans leurs Terres, & parceque c'étoit à Tours qu'on faisoit battre la plus grande quantité de cette menue monnoie, elle fut appelée *Tournoise*, au lieu qu'on appeloit la Royale, *Parisis*.

On dit encore aujourd'hui dans le style familier, *payer en monnoie-forte* ; pour dire, *payer en espèces*

évaluées sur un pied avantageux à celui qui reçoit.

**MONNOIE**, se prend plus particulièrement pour les petites espèces d'argent ou de billon. *N'auriez-vous pas la monnoie d'un écu, d'une pièce de douze sous ?*

Il se prend aussi pour la valeur d'une espèce d'or & d'argent en plusieurs espèces moindres. *On vous demande la monnoie d'un louis.*

On dit proverbialement, qu'un homme ferait de la fausse monnoie pour un autre; pour dire, qu'il n'y a rien qu'il ne fit pour lui.

On dit familièrement d'un homme de mauvaise réputation, qu'il est décrié comme fausse monnoie.

On dit proverbialement & familièrement, *payer en monnoie de singe, en gambades*; pour dire, se moquer de celui à qui l'on doit, au lieu de le satisfaire.

On dit aussi proverbialement d'un homme qui ayant reçu d'un autre, ou quelque service, ou quel que déplaisir, lui rend ensuite la pareille, qu'il l'a payé en même monnoie. Mais cela se dit plus ordinairement de quelqu'un qui se venge d'une injure, que de celui qui reconnoît un bienfait.

**MONNOIE**, se prend aussi pour le lieu où l'on bat la monnoie. *Chacun fit porter sa vaisselle à la monnoie pour en fabriquer des espèces.*

On appelle la monnoie des médailles, le lieu où l'on frappe les jetons, les médailles.

On appelle Cour des Monnoies, une Cour Supérieure établie pour juger souverainement tout ce qui concerne les monnoies.

Originellement la Cour des Monnoies de Paris étoit seule, & avoit tout le Royaume pour ressort. Aujourd'hui il y en a deux autres;

celle de Lyon créée en 1704, & la Chambre des Comptes de Lorraine qui est aussi Cour des Aides & Cour des Monnoies dans cette province.

La Cour des Monnoies a succédé aux Généraux & à la Chambre des Monnoies: celle-ci fut érigée au mois de Janvier 1551, en Cour & Juridiction souveraine & supérieure comme sont les Cours de Parlements, pour juger par Arrêt & en dernier ressort toutes matières, tant civiles que criminelles, dont les Généraux avoient ci-devant connu ou dû connoître, soit en première instance ou par appel des Gardes, Prevôt & Conservateurs des privilèges des Mines.

Le même Edit porte qu'on ne pourra se pourvoir contre les Arrêts de cette Cour, que par la voie de proposition d'erreur (à laquelle a succédé celle des Requête civiles); que les gens de la Cour des Monnoies jugeront eux-mêmes s'il y a erreur dans leurs Arrêts en appelant avec eux quelques uns des gens du Grand-Conseil, Cour de Parlement ou Généraux des Aides, jusqu'au nombre de dix ou douze.

Ils devoient suivant cet Edit, être au moins neuf pour rendre un Arrêt; & au cas que le nombre ne fût pas complet, emprunter des Juges dans les trois autres Cours dont on vient de parler, auxquels il est enjoint de venir à leur invitation, sans qu'il soit besoin d'autre mandement.

Dans la suite il a été ordonné qu'ils seroient dix pour rendre un Arrêt; & le nombre des Présidens & Conseillers de la Cour des Monnoies ayant été beaucoup augmenté, ils n'ont plus été dans le cas d'avoir recours à d'autres Juges.

La Cour des Monnoies de Paris

est aujourd'hui composée d'un Premier Président, de huit autres Présidens, de deux Chevaliers d'honneur créés en 1702, trente-cinq Conseillers qui sont tous Officiers de Robe-longue, & dont deux sont Contrôleurs Généraux du Bureau des Monnoies de France établi en ladite Cour, où ils ont séance du jour de leur réception après le Doyen, chacun dans leur semestre.

Il y a aussi des Commissaires en titre pour faire les visites dans les Provinces de leur département; ces places dix sont au nombre de dix, sont remplies par les Présidens & Conseillers de ladite Cour.

Outre les Officiers ci-dessus, il y a encore deux Avocats Généraux, un Procureur Général, deux Substituts, un Greffier en Chef, lequel est Secrétaire du Roi près ladite Cour, deux Commis du Greffe, un Receveur des amendes, des épices, un premier Huissier, & seize autres Huissiers-Audienciers, un Receveur Général des Boîtes des Monnoies, lequel est Trésorier-Payeur des Gages, ancien, alternatif & triennal des Officiers de ladite Cour, comme aussi trois Contrôleurs dudit Receveur Général.

L'établissement de la Cour des Monnoies en titre de Cour souveraine, fut confirmé par Edit du mois de Septembre 1570, par lequel le Roi ôta toutes les modifications que les Cours avoient pu apporter à l'enregistrement de l'Edit de 1551.

Ses droits & privilèges ont encore été confirmés & amplifiés par divers Edits & Déclarations, notamment par un Edit du mois de Juin 1635.

La Cour des Monnoies jouit du droit de *Committimus*, du droit de Franc-salé, & autres droits attribués aux Cours souveraines.

Elle a rang dans toutes les cérémonies publiques, immédiatement après la Cour des Aides.

La robe de cérémonie des Présidens est de velours noir, celle des Conseillers, Gens du Roi, & Greffier en Chef est de satin noir; ils s'en servent dans toutes les cérémonies publiques, à l'exception des pompes funèbres des Rois, Reines, Princes & Princesses, où en qualité de Commensaux ils conservent leurs robes ordinaires avec chaperons, comme marque du deuil qu'ils portent.

Par un Edit du mois de Mars 1719, enregistré, tant au Parlement, qu'à la Chambre des Comptes & Cour des Aides, le Roi a accordé la noblesse aux Officiers de la Cour des Monnoies au premier degré, à l'instar des autres Cours.

L'Edit de 1570 ordonna que les Officiers de cette Cour serviroient alternativement, c'est-à-dire, la moitié pendant une année, l'autre moitié l'année suivante; mais par un autre Edit du mois d'Octobre 1647, cette Cour a été rendue semestre, & tel est son état actuel pour les Conseillers; à l'égard des Présidens, ils servent par trimestre, savoir, trois mois dans un semestre & trois mois dans l'autre, excepté M. le Premier Président, & M. le Procureur Général, qui sont de service toute l'année.

La Cour des Monnoies a, suivant sa création, le droit de connaître en dernier ressort & toute souveraineté, privativement à toutes Cours & Juges, du travail des Monnoies, des fautes, malversations &

abus commis par les Maîtres, Gardes, Tailleurs, Essayeurs, Contre-Gardes, Prevôts, Ouvriers, Monnoyeurs & Ajusteurs, Changeurs, Affineurs, Départeurs, Batteurs, Tireurs-d'Or & d'Argent, Cueilleurs & Amasseurs d'or de paille, Orfèvres, Joailliers, Mineurs, Tailleurs de Gravures, Balanciers, Fourbisseurs, Horlogers, Couteliers & autres faisant fait des monnoies, circonstances & dépendances, ou travaillant & employant les matières d'or & d'argent, en ce qui concerne leurs Charges & Métiers, rapports & vifitation.

Les Ouvriers qui font des vaisseaux de terre résistant au feu à sec, propres à la fonte des métaux, sont aussi soumis à sa Jurisdiction.

Les particuliers qui veulent établir des Laboratoires destinés à la fusion des métaux, doivent en obtenir la permission, & faire enregistrer leurs brevets en la Cour des Monnoies.

Elle a droit, de même que les Juges qui lui sont subordonnés, de connoître des matières de sa compétence, tant au civil, qu'au criminel, & de condamner à toutes sortes de peines afflictives, même à mort.

Les jours d'Audience sont les Mercredis & Samedis; & ceux que M. le Premier Président veut accorder extraordinairement: les autres jours sont employés aux affaires de rapport.

Dans les Audiences les Juges se mettent sur les hauts sièges, lorsqu'il est question d'appel des Sentences des premières Juridictions; & lorsque ce sont des affaires en première instance, ils se mettent sur les bas sièges.

La Cour des Monnoies connoît

par prévention & par concurrence avec les Baillifs, Sénéchaux, Prevôts des Maréchaux, & autres Juges, des Faux-Monnoyeurs, Rogneurs & Altérateurs des Monnoies, Billonneurs, Alchimistes, Transgresseurs des Ordonnances sur le fait des Monnoies de France & Étrangères.

Il faut remarquer à ce sujet que le crime de fausse-monnoie est un cas royal, dont la peine a toujours été très-sévère. Anciennement on faisoit bouillir les Faux-Monnoyeurs; leurs exécutions se faisoient au marché aux pourceaux. Il y en eût deux qui subirent cette peine en 1347; d'autres furent aussi attachés en croix; deux autres furent bouillis, l'un en 1525, l'autre en 1550. Présentement on les condamne à être pendus; & la place où se font les exécutions, en vertu d'Arrêt de la Cour des Monnoies, est la place de la Croix du Trahoir.

La Cour des Monnoies a encore, entr'autres prérogatives, celle d'être dépositaire de l'étalon ou poids original de France, lequel est conservé dans un coffre fermant à trois serrures & clés différentes.

Ce poids original pèse 50 marcs, & contient toutes ses différentes parties; c'est sur ce poids qu'on étalonne tous ceux du Royaume, en présence d'un Conseiller.

La Cour des Monnoies de Lyon est composée d'un Premier Président & de cinq autres Présidens, aux Offices desquels sont joints ceux de Lieutenant Général, de Présidens au Présidial, de Lieutenant-Criminel, Lieutenant-Particulier & Assesseur Criminel; de deux Chevaliers d'honneur, dont l'un est Lieutenant Général d'épée; de



deux Conseillers d'honneur ; de vingt neuf autres Conseillers , dont un Conseiller - Clerc , & un autre fait les fonctions de Commis au Comptoir , & un autre celle de Contrôleur ; de deux Avocats Généraux , un Procureur Général , quatre Substituts , un Greffier en Chef , lequel est Secrétaire du Roi ; trois Greffiers-Commis , un Receveur-Payeur des Gages , un Receveur des Amendes ; un premier Huissier , trois Huissiers-Audien- ciers , & dix autres Huissiers.

Le Ressort de la Cour des Monnoies de Lyon s'étend suivant son Edit de création , dans les Provin- ces , Généralités & Départemens de Lyon , Dauphiné , Provence , Au- vergné , Toulouse , Montpellier , Montauban & Bayonne.

Et par autre Edit du mois d'Oc- tobre 1705 , le Roi a ajouté à ce Ressort les Provinces & pays de Breise , Bugcy , Valromey & Gex , dans lesquelles Provinces énoncées dans les deux Edits ci-dessus , se trouvent les Monnoies de Lyon , Bayonne , Toulouse , Montpellier , Riom , Grenoble & Aix. La Mon- noie de Perpignan est aussi du Res- sort de la Cour des Monnoies de Lyon.

On appelle *Généraux Provin- ciaux Subsidiaires des Monnoies* , des Officiers établis pour veiller dans les Provinces de leur départe- ment , sous l'autorité des Cours des Monnoies auxquelles ils sont sub- ordonnés , à l'exécution des Or- donnances & des Règlemens sur le fait des Monnoies , ainsi que sur tous les Ouvriers qui emploient les matières d'or & d'argent , & fabri- quent les différens ouvrages com- posés de ces matières précieuses.

Ils connoissent de toutes les trans-

gressions aux Ordonnances & Règle- mens , ainsi que de toutes les con- traventions qui peuvent être com- mises par lesdits Justiciables , à la charge de l'appel dans les Cours des Monnoies auxquelles ils ressortif- sent ; ils président aux jugemens qui sont rendus dans les Juridic- tions aux sièges établis dans les Hô- tels des Monnoies , & sont tenus de faire exactement des chevau- chées dans les Provinces de leur dé- partement , à l'effet de découvrir les différens abus , délits & malver- sations qui peuvent se commettre sur le fait des monnoies & des ma- tières & ouvrages d'or & d'argent.

Ils connoissent des mêmes ma- tières , & ont la même juridiction en première instance , que les Cours des Monnoies dans lesquelles ils ont entrée , séance & voix délibérative , le jour de leur réception , & toutes les fois qu'il s'y juge quelqu'affaire venant de leur département , ou qu'ils ont quelque chose à proposer pour le bien du service & l'intérêt public.

On les appelle *Subsidiaires* , par- cequ'ils représentent en quelque fa- çon les Généraux des Monnoies , & qu'ils représentent encore dans les Provinces les Commissaires des Cours des Monnoies , qui étant obligés de résider continuellement pour vaquer à leurs fonctions , ne peuvent faire de tournées & che- vanchées aussi souvent qu'il seroit à désirer pour la manutention des Règlemens ; aussi ont-ils droit dans les Provinces de leur départe- ment , comme les Commissaires desdites Cours , de juger en der- nier ressort les accusés de crime de fabrication , exposition de fausse- monnaie , rogaure & altération d'espèces , & autres crimes de Juri-

dition concurrente, lorsqu'ils ont prévenu les autres Juges & Officiers Royaux.

Le nombre des Généraux provinciaux subsidiaires des Monnoies a été fixé à vingt-huit par Édit du mois de Juin 1696, qui ordonne qu'ils seront gradués.

On appelle *Juridictions des Monnoies*, des Justices royales établies dans les différentes villes du royaume, pour connoître en première instance du fait des monnoies, des matières d'or & d'argent, & de tous les ouvriers employés à la fabrication desdites monnoies, ou aux différens ouvrages d'or & d'argent.

Les Officiers qui composent ces Juridictions, sont le Général provincial subsidiaire dans le département duquel se trouve la Juridiction, deux Juges-Gardes, qui en l'absence du Général provincial, & concurremment avec lui, peuvent faire toutes les instructions, & connoître des mêmes matières; un Contrôleur contre-Garde qui remplit les fonctions des Juges en leur absence; un Garde seul, un Avocat & un Procureur du Roi; un Greffier, un premier Huissier & deux autres Huissiers.

Les Procureurs des Juridictions royales y occupent.

L'établissement des Juges-Gardes est fort ancien; ils réunissent aujourd'hui toutes les fonctions & juridictions qu'avoient autrefois les Gardes & Prévôts des Monnoies.

Les Gardes & contre-Gardes des Monnoies furent établis par Charles-le-Chauve, dans chacune des villes où les Monnoies du Roi étoient établies; il y en avoit aussi dans les Monnoies des seigneurs particuliers, les uns & les au-

tres étoient pourvus par le Roi; sur la nomination des seigneurs, ou des villes dans lesquelles les Monnoies étoient établies; & lorsque ces places étoient vacantes, il y étoit commis par les Généraux Maîtres des Monnoies, comme il est encore aujourd'hui commis à l'exercice de ces charges par les Cours des Monnoies lorsqu'elles se trouvent vacantes, jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu ou commis par le Roi.

L'édit du mois de Mai 1577, avoit uni les offices de Gardes & de contre-Gardes à ceux de Prévôts royaux des Monnoies; mais ces mêmes offices furent rétablis par l'édit du mois de Juillet 1581, qui supprima les Prévôts royaux, & rendit ceux-ci héréditaires.

Les Juges-Gardes connoissent en l'absence du Général provincial, & concurremment avec lui, privativement à tous autres officiers, de l'examen & réception des changeurs, batteurs & tireurs d'or, ainsi que des aspirans à la maîtrise d'orfèvrerie, de leurs cautions, de l'élection de leurs Jurés, de l'insculpation de leurs poinçons, & de ceux des fourbisseurs, horlogers, graveurs sur métaux, & tous autres ouvriers qui travaillent & emploient les matières d'or & d'argent, chez lesquels ils ont droit de visite, de toutes les malversations qui peuvent être par eux commises, même des entreprises de tous ceux qui ont des fourneaux & se mêlent de fontes & distillations sans y être autorisés par état, ou par lettres du Roi enregistrées dans les Cours des Monnoies, & généralement de tout ce qui concerne le titre, bonté, alliage des matières, marques & poinçons qui doivent être sur les ouvrages

ouvrages, & de l'abus desdits poinçons, à l'effet de quoi les Jurés desdites Communautés d'orfèvres & autres ouvriers travaillant en or & en argent, doivent porter devant eux leurs procès verbaux & rapports des visites & saisies qu'ils peuvent faire, ainsi que le fermier de la marque d'or & d'argent, pour être par eux jugés sur le titre & les marques de tous les ouvrages saisis par les uns ou par les autres.

Ils connoissent aussi en l'absence du Général provincial, & concurremment avec lui & autres Juges royaux, des crimes de billonage, altération des monnoies, fabrication, exposition de fausse monnoie, & autres de Jurisdiction concurrente.

Ils connoissent seuls & privativement aux Généraux provinciaux, de la police intérieure des Monnoies, & du travail de la fabrication des espèces dont ils font les délivrances aux Maîtres ou Directeurs particuliers, ainsi que du paraphe des registres que tiennent tous les Officiers & ouvriers employés à ladite fabrication, & ils sont dépositaires des poinçons, matrices & carrés sur lesquels les espèces sont monnoyées.

On appelle *Prévôt générale des Monnoies*, une compagnie d'ordonnance créée & établie par édit du mois de Juin 1635, pour faciliter l'exécution des édits & réglemens sur le fait des monnoies, prêter main-forte aux députés de la Cour des Monnoies, tant à Paris qu'ailleurs, dans toute l'étendue du Royaume, & exécuter les arrêts de ladite Cour & ordonnances de ses Commissaires, ainsi que les commissions qui peuvent être adres-

sées par elle aux Officiers de ladite Prévôté.

Cette compagnie jouit des mêmes honneurs & avantages que les autres Maréchaussées du Royaume.

Elle étoit originaiement composée d'un petit nombre d'Officiers créés par ledit édit de 1635; elle a été augmentée depuis en différens temps par différentes créations d'Officiers & Archers, tant pour le service de ladite Cour que pour la Jurisdiction.

Elle est actuellement composée d'un Prévôt, six Lieutenans, huit Exempts, un Assesseur, un Procureur du Roi, un Greffier en chef, un premier Huissier audiencier, & soixante-six archers qui ont droit d'exploiter par tout le Royaume.

Les fonctions & le titre de l'Assesseur & du Procureur du Roi, ont été unis aux charges de Substituts du Procureur général de Sa Majesté en ladite Cour, où tous ces Officiers doivent être reçus, à l'exception seulement des Greffier, Huissier & Archers qui sont reçus par le Prévôt, & prêtent serment entre ses mains.

Cette compagnie a aussi une Jurisdiction qui lui a été attribuée par son édit de création, & confirmée depuis par différens arrêts du Conseil. En conséquence, le Prévôt général des Monnoies & les Officiers de ladite Prévôté, peuvent connoître par prévention & concurrence avec les Généraux provinciaux, Juges Gardes, & autres Officiers des Monnoies, Prévôts des Maréchaux, & autres Juges royaux, même dans la ville de Paris, des crimes de fabrication & exposition de fausse monnoie, rognure & altération d'es-

pèces, billonage, & autres crimes de Jurisdiction concurrente, pour raison desquels ledit Prévôt peut informer, décréter & faire toutes instructions & procédures nécessaires jusqu'à jugement définitif exclusivement, sans pouvoir cependant ordonner l'élargissement des prisonniers arrêtés en vertu de ses décrets, & à la charge d'apporter toutes lesdites procédures & instructions en la Cour des Monnoies, à l'effet d'y être réglées à l'extraordinaire, s'il y a lieu, & être jugées définitivement lorsque le procès a été instruit dans l'étendue de la Ville, Prévôté, Vicomté & Monnoie de Paris, ou aux Présidiaux les plus prochains, lorsque lesdits procès ont été instruits hors de ladite étendue.

Il connoît par concurrence avec lesdits Généraux provinciaux, Juges-Gardes, & autres Officiers des Monnoies, & privativement à tous autres Prévôts & Juges, des délits, abus & malversations qui, dans l'étendue du ressort de la Cour des Monnoies de Paris, peuvent être commis par les justiciables de cette Cour, chez lesquels ils peuvent faire des visites & perquisitions pour ce qui concerne la fonte, l'alliage des matières d'or & d'argent, les marques qui doivent être sur leurs ouvrages, & autres contraventions aux réglemens, à l'exception cependant de ceux qui demeurent en la ville de Paris, chez lesquels ils ne peuvent se transporter sans y être autorisés par ladite Cour, & il peut juger lesdits abus, délits & malversations jusqu'à sentence définitive & inclusivement, sauf l'appel.

Il ne peut néanmoins connoître dans l'intérieur des hôtels des Mon-

noies des abus, délits & malversations qui pourroient être commis par les Officiers & ouvriers employés à la fabrication des espèces, ni des vols de matières qui seroient faits dans lesdits hôtels des Monnoies.

Il peut aussi connoître des cas prévôtaux autres que ceux concernant les Monnoies, suivant l'édit de sa création, concurremment avec les autres Prévôts des Maréchaux; on doit cependant observer que par arrêt du Conseil du 6 Février 1683, contradictoire entre lui & le Prévôt de l'Île de France, il ne peut en connoître dans la ville de Paris, ni dans l'étendue de l'Île de France.

Le Prévôt général des Monnoies a aussi le droit de correction & discipline sur les Officiers & Archers de sa compagnie, sauf l'appel en la Cour des Monnoies, à laquelle il appartient de connoître de toutes les contestations qui peuvent naître entre lui ou autres ses Officiers & Archers, pour raison des fonctions de leurs offices.

Il a entrée & séance en la Cour des Monnoies après le dernier Conseiller, le jour de sa réception, ainsi qu'au rapport des procédures instruites par lui ou par ses Lieutenans, & toutes les fois qu'il y est mandé, & qu'il a quelque chose à représenter pour le service du Roi ou les fonctions de sa charge, mais sans avoir voix délibérative.

Le Prévôt général des Monnoies a encore le droit de connoître des duels, suivant la disposition de l'édit de 1669.

Il n'est point obligé de faire juger sa compétence comme les autres Prévôts des Maréchaux, mais seulement lorsqu'elle lui est

contestée , & c'est à la Cour des Monnoies qu'appartient de juger de ladite compétence.

Le Prévôt général des Monnoies étoit créé pour toute l'étendue du Royaume , & a été seul Prévôt des Monnoies jusqu'à l'année 1724 , qu'il a été créé & établi une seconde Prévôté des Monnoies pour le ressort de la Cour des Monnoies de Lyon. Celle-ci est composée d'un Prévôt général des Monnoies, d'un Lieutenant, d'un Guidon, d'un Assesseur, d'un Procureur du Roi, de quatre Exempts, d'un Greffier, de trente Archers, & d'un Archer trompette.

Autrefois on appelloit *Prévôts des Monnoies*, des Officiers qui dès le commencement de la troisième race de nos Rois, avoient inspection sur tous les monnoyeurs & ouvriers des Monnoies; dans la suite il y en eut deux dans chaque Monnoie : l'un pour les monnoyers, qu'on appelle aujourd'hui *monnoyeurs*, & l'autre pour les ouvriers qu'on appelle aujourd'hui *ajusteurs*.

Ces Prévôts des monnoyeurs & ouvriers étoient élus chacun dans leur corps, & non-seulement en avoient la direction, mais encore l'exercice de la justice tant civile que criminelle, sur ceux du corps auquel ils étoient préposés; ce droit leur étoit attribué par d'anciennes ordonnances, & ils furent maintenus jusqu'en l'année 1548, que par édit du mois de Novembre ils furent supprimés, & en leur place il fut créé dans chaque monnoie un seul Prévôt avec un Greffier, lequel Prévôt avoit l'inspection sur les monnoyeurs & ouvriers, & la connoissance de tout ce qui concernoit la monnoie, avec l'exercice de la justice.

En 1555 il fut créé en chacune des Monnoies un Procureur du Roi & deux Sergens, ce qui formoit un corps de juridiction.

Cet établissement souffrit quelques difficultés avec les Gardes des Monnoies, & enfin par édit du mois de Juillet 1581, les Prévôts furent entièrement supprimés, & les offices des Gardes furent rétablis; & depuis ce temps ce sont les Gardes qu'on appelle aujourd'hui *Juges-Gardes des Monnoies*, qui comme on l'a dit, ont toute la juridiction dans l'étendue de leur département, & qui connoissent de toutes les matières dont la connoissance appartient à la Cour des Monnoies.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

On prononce *Monaie*.

MONNOYAGE; substantif masculin. *Actio cudendi nummi*. Fabrication de la monnoie. Il entend le *monnoyage*.

MONNOYE; bourg de France, en Touraine, à trois lieues, nord-nord-est, de Tours.

MONNOYÉ, ÉE; participe passif. *De l'argent monnoyé*.

MONNOYER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Faire de la monnoie de quelque sorte de métal. On a beaucoup monnoyé d'or depuis quelque temps.

MONNOYER, signifie plus particulièrement donner l'empreinte à la monnoie. On a monnoyé aujourd'hui plus de quinze milliers de louis d'or.

MONNOYER; (Jean-Baptiste) nom d'un peintre né à Lille en 1615, & mort à Londres en 1699. Il avoit un talent admirable pour peindre les fleurs. On trouve dans ses ta-

bleaux une fraîcheur, un éclat, un fini, enfin une vérité qui le dispute à la nature même. Mylord Montaignu ayant connu ce célèbre artiste pendant son séjour en France, l'emmena à Londres, où il employa son pinceau à décorer son magnifique hôtel. Il y a plusieurs maisons à Paris ornées des ouvrages de ce maître. Le Roi possède un grand nombre de ses tableaux, qui sont répandus dans plusieurs de ses châteaux. On a gravé d'après lui.

**MONNOYERIE**; terme de Monnoie, qui signifioit autrefois l'atelier où l'on donnoit l'empreinte à la monnoie.

**MONNOYEUR**; substantif masculin. *Monetarius*. Celui qui travaille à la monnoie par l'autorité du Prince.

Les monnoyeurs & ouvriers qui ajustent & monnoient en France les espèces qui se fabriquent dans les Monnoies, ne peuvent y être admis qu'en justifiant de leur filiation, & du droit que la naissance leur en a donné de père en fils; & il faut bien les distinguer des autres ouvriers ou journaliers, gens de peine & à gages qui sont employés dans les Monnoies.

Les monnoyeurs reçoivent du Directeur les espèces ou au poids ou au compte; leurs fonctions sont d'arranger les carrés sous le balancier, & d'y placer les flans pour y être frappés ou monnoyés.

On appelle *faux monnoyeur*, celui qui fait de la monnoie sans la permission du Prince. On punit de mort les faux monnoyeurs.

**MONOCEROS**; substantif masculin. Quelques-uns ont ainsi appelé la licorne & le rhinoceros. Voyez ces mots.

On donne aussi ce nom en quel-

ques endroits des Indes orientales à une très-grande espèce d'oiseau de Paradis.

**MONOCHROMATON**; adjectif qui s'emploie aussi substantivement, & terme d'antiquité emprunté du grec. C'est une espèce de peinture tracée & ombrée d'une seule couleur, dans laquelle on observe la dégradation des teintes pour les choses éloignées, par le clair & l'obscur comme avec le crayon.

La peinture antique en s'acheminant à la représentation fidelle de la nature, ne consistoit cependant encore que dans l'emploi d'une seule couleur pour chaque tableau, *singulis coloribus*; & quoique cette espèce de peinture ne fût pas entièrement dans les règles de la parfaite imitation, elle ne fut pas moins goûtée; elle a même passé à la postérité. Pline remarque qu'on la pratiquoit de son temps; elle étoit connue sous le nom de *monochromaton*, qui la désigne. Aujourd'hui elle est encore en usage; c'est cette peinture que nous nommons *camayeu*.

**MONOCLE**; substantif masculin & terme de pratique. On donne quelquefois ce nom à de petites lunettes ou lorgnettes qui ne servent que pour un seul œil.

**MONOCORDE**; substantif masculin. Corde tendue sur un instrument de bois, de cuivre, &c. divisé selon certaines proportions pour connoître les différens intervalles des tons. *Boëce prétend que le monocorde fut inventé par Pythagore*.

**MONOCORDE**, se dit aussi d'un instrument qui n'a qu'une seule corde. *La trompette marine est un monocorde*.

**MONOCROTON**; substantif mas-

culin , & terme d'antiquité emprunté du grec. On appeloit ainsi un vaisseau à un banc de rames de chaque côté.

**MONOCULE** ; substantif masculin , & terme de Chirurgie. Bandage qu'on emploie dans la fistule lachrymale , & autres maladies qui affectent un œil.

**MONOCULE** , se dit aussi en matière bénéficiale , d'un bénéfice qui est seul à la nomination d'un collateur. Les monocules ne sont pas sujets aux expectatives. Si le collateur a d'autres bénéfices situés dans les pays étrangers , cette cumulation exclut la singularité.

**MONOEMUGI** ; Royaume d'Afrique , peu connu dans la partie septentrionale de la Cafrerie. Les peuples en sont noirs , idolâtres & sauvages.

**MONOGAME** ; substantif des deux genres & terme de Jurisprudence. Celui qui n'a eu qu'une femme , ou celle qui n'a eu qu'un mari.

**MONOGAMIE** ; substantif féminin & terme de Jurisprudence. État de celui ou de celle qui n'a été marié qu'une fois.

**MONOGRAMME** ; substantif masculin. *Monogrammon*. C'est un caractère factice composé des principales lettres d'un nom & quelquefois de toutes.

La signature avec des monogrammes étoit fort en usage aux septième & huitième siècles. Charlemagne se servoit d'un monogramme dans ses signatures , comme une infinité de titres de ce temps-là le justifient. Il le fit même graver sur un calice dont Louis le Débonnaire ou plutôt le foible , fit présent à Saint Médard , ainsi que l'assure l'auteur de la translation de Saint Sébastien ; *salicem cum paterà patris sui Magni*

*Caroli monogrammate insignitâ*. On commença pour lors , à l'imitation de l'Empereur , à se servir en France plus fréquemment de monogramme. Éginard rapporte que Charlemagne ne savoit pas écrire ; qu'il tenta sans succès , de l'apprendre dans un âge avancé , & que son ignorance fut cause qu'il se servit pour sa signature , d'un monogramme qui étoit facile à former ; *ut imperitiam hanc honesto ritu suppleret , monogrammatis usum loco proprii signi invexit*. Nombre d'Évêques de ce temps-là étoient obligés de se servir de monogramme par la même raison.

**MONOLOGUE** ; substantif masculin. *Monologium*. Scène d'une pièce de théâtre où l'acteur qui parle n'est censé avoir ni interlocuteurs ni témoins.

La parole , dit un Académicien , est un acte si familier à l'homme , si fort lié par l'habitude avec la pensée & le sentiment ; elle donne tant de facilité , tant de netteté à la conception , par les signes qu'elle attache aux idées , que dans une méditation profonde , dans une vive émotion , il est tout naturel de se parler à soi-même. On ne dira pas , pour établir la vraisemblance du monologue , qu'en nous souvent l'homme tranquille & sage réprimande & modère l'homme passionné ; cela meneroit trop loin , on s'en tient à un fait plus simple. Il n'est personne qui quelquefois ne se soit surpris parlant à lui-même de ce qui l'affectoit ou l'occupoit sérieusement. Il est donc très-vraisemblable que l'avare à qui l'on vient d'enlever sa cassette , fasse entendre ses cris & ses plaintes ; que Caton , avant de se donner la mort , délibère à haute voix sur

l'avenir qui l'attend; qu'Auguste qui vient de voir le moment où il étoit assassiné, se parle & se reproche tout le sang qu'il a répandu; qu'Orosmane croyant Zaire infidelle, & l'attendant pour se venger, dans l'égarément de la fureur, parle seul & parle tout haut.

Il est un peu plus rare qu'un homme plongé dans des réflexions douces & tranquilles, les énonce à haute voix. Cela même a pourtant sa cause dans la nature; car nos idées ainsi produites au-dehors, nous reviennent par l'organe de l'oreille, plus vives, plus nettes, plus distinctes qu'auparavant. Mais cet entretien solitaire ne fût-il pas aussi bien fondé en raison, il suffiroit qu'il le fût en exemple: le fréquent usage qu'on en fait en poésie, n'est tout au plus qu'une extension qu'on a donnée à la vérité, & la vraisemblance d'opinion s'y trouve. Il suffit pour cela que le monologue porte le caractère de la rêverie, que la marche en soit vagabonde, comme celle de l'imagination, & qu'il parcoure légèrement la chaîne des idées qui se présentent à l'esprit, ou des sentimens qui s'élèvent dans l'ame.

Ainsi, tous les genres de poésie où est imitée la passion ou la réflexion solitaire, comme le poëme dramatique, le pastoral, le lyrique, l'élegiaque, sont susceptibles du monologue. Il n'y a que le poëme méthodique & raisonné où l'ame est toute à elle-même, comme l'épître sérieuse, le poëme didactique, l'épique simple & sans mélange qui ne doivent jamais l'employer.

Les qualités essentielles du monologue, sont le mouvement & la variété. Les idées y doivent être

liées, mais par un fil imperceptible. Plus les sentimens qu'il exprime, naissent en foule & en désordre, plus il imite le trouble, les combats, le flux & reflux des passions, plus il est dans la vraisemblance: jamais il n'est si naturel que lorsqu'il est au plus haut point de véhémence & de chaleur. C'est là surtout que sont placés ces mouvemens d'une ame qui se roule sur elle-même, comme les vagues de la mer, lorsque des vents opposés les soulèvent au fond de l'abîme. On sent bien que rien n'est plus contraire à l'expression de ces mouvemens orageux, qu'une symétrie affectée; aussi ne peut-on excuser le rondeau dans le monologue du Cid, que par le mauvais goût qui régnoit alors. Il ne faut pas croire cependant que la marche du monologue pathétique soit arbitraire: la passion même a son ordre prescrit; mais l'ame doit le suivre sans s'en appercevoir.

Dans le monologue, ce n'est pas toujours à soi-même qu'on adresse la parole; c'est quelquefois à un être insensible ou à quelque absent dont on oublie que l'on peut être entendu.

Ce délire suppose l'égarément de la passion, ou une rêverie qui approche du songe.

**MONOMACHIE**; substantif féminin. *Monomachia*. Duel, combat singulier d'homme à homme. *La monomachie étoit autrefois autorisée en Justice, mais aujourd'hui elle est défendue.*

**MONÔME**; substantif masculin & terme d'algèbre. Grandeur qui est exprimée sans que celles qui la composent soit jointes par les signes + ou —, comme *ab*, *aab*, *aaabb*.

**MONOMOTAPA**, Royaume d'A-



frique, dans la partie orientale de la Caffrerie : il est environné par le Cambèze ou Cuama, excepté du côté du midi. Les terres y sont très-fertiles en ris, en fruits, en cannes à sucre : il abonde aussi en bétail, en éléphants & en mines d'or très-riches.

Le Roi y est regardé comme une espèce de Divinité par ses sujets qui ne lui parlent qu'à genoux. Les marques de sa dignité sont une petite houe qu'il porte à la ceinture, & deux petits dards qu'il tient à la main. Ce sont des symboles. La houe est pour avertir ses peuples qu'ils doivent s'appliquer à l'agriculture : un des dards signifie qu'il doit punir les méchants, & l'autre, qu'il doit défendre ses sujets contre leurs ennemis. Il entretient un feu sacré qu'il envoie renouveler chaque année dans tous les Etats des Princes ses vassaux. En 1561 l'Empereur du Monomotapa fut baptisé avec toute sa Cour, par un Jésuite Portugais qu'il fit mourir peu de temps après à l'instigation de quelques Arabes.

**MONOPÉTALE** ; adjectif des deux genres & terme de Botanique. Il se dit des fleurs qui n'ont qu'un seul pétale ou une feuille. On les nomme aussi *fleurs d'un pièce*. *La mauve a sa fleur monopétale.*

**MONOPHAGE** ; voyez **MONOPHAGIES**.

**MONOPHAGIES** ; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fête que les Éginettes célébroient en l'honneur de Neptune. On appeloit *Monophages* ceux qui célébroient cette fête, parcequ'ils mangeoient ensemble, sans avoir aucun domestique pour les servir. Il n'étoit permis qu'aux seuls ha-

bitans de l'île d'Égine, d'assister à cette fête.

**MONOPHTALME** ; substantif féminin. *Monophthalmus*. Poisson des Indes orientales, ainsi nommé parce qu'il n'a qu'un œil au milieu de la tête, laquelle est extraordinaire & ressemble à la tête de quelques insectes : il a le corps mince, sa couleur est bleue : sur le haut du dos il porte de longues nageoires recourbées vers la tête : indépendamment de celles-là il en a d'autres tant sur le dos que sur le ventre : ce qu'il a encore de singulier, ce sont des nageoires sous les ouies, qui se replient vers la partie antérieure.

**MONOPHYSISME** ; substantif masculin. Hérésie des Monophysites qui soutenoient que la nature humaine dans JÉSUS-CHRIST, avoit été absorbée par la nature divine. Cette erreur enseignée autrefois par Eutychès, subsiste encore chez les Jacobites.

**MONOPHYSITE** ; substantif masculin. Qui suit la doctrine du monophysisme. *Voyez ce mot.*

**MONOPODE** ; substantif masculin. Les anciens donnoient ce nom à une table à manger qui n'avoit qu'un pied.

**MONOPOLE** ; substantif masculin. *Monopolium*. Abus de la faculté qu'on s'est procurée de vendre seul des marchandises, des denrées dont le commerce devoit être libre.

Il se dit aussi de toutes les conventions iniques que les Marchands font entr'eux dans le commerce, pour altérer ou enchérir de concert, quelque marchandise.

La plus ancienne loi que l'on connoisse sur cette matière, est celle de l'Empereur Zénon : il défend de commettre le crime de monopole,

soit à l'égard des habillemens, des poissons, des peignes, des pétoncles, des hérissons de mer, ou de quelque espèce de chose que ce soit, à peine de confiscation de ses biens, & d'être banni à perpétuité.

François I défendit en 1539 les monopoles des ouvriers & artisans, sous peine de confiscation de corps & de biens.

Il n'y a point de Monopole plus odieux que celui qui cause la cherté du blé; aussi punit-on sévèrement ceux qui s'en rendent coupables. Un Marchand de grains sur les ports de Paris, convaincu d'avoir, par monopole, entretenu la cherté des grains, fut condamné par sentence du Bureau de la ville du 14 Août 1694, en dix mille livres d'aumône au profit de l'Hôpital général, & la même sentence lui fit défenses de faire aucun commerce sur les ports de la ville, à peine du carcan.

On appelle aussi *monopole*, tous les nouveaux droits qu'on établit & qu'on exige sur les marchandises, sur les denrées; & cela se dit toujours en mauvaise part. *Inventer, établir des monopoles.*

Les trois premières syllabes sont brèves & la quatrième très-brève.

**MONOPOLER**; vieux verbe qui signifioit autrefois faire des monopoles.

**MONOPOLEUR**; substantif masculin. *Monopolii auctor.* Celui qui cherche à vendre seul quelque denrée ou quelque autre marchandise nécessaire à la vie.

Le Peuple appelle aussi odieusement *monopoleurs*, tous ceux qui sont commis à la levée des droits, & généralement tous les traitans.

Les trois premières syllabes sont brèves & la quatrième longue.

**MONOPOLI**; ville épiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la terre de Barri, sur le golfe de Venise, à trois lieues, est, de Polignano.

**MONOPTÈRE**; substantif masculin. Les anciens appeloient ainsi une espèce de Temple de forme ronde, qui n'avoit point de murailles, & dont la couverture n'étoit soutenue que par des colonnes.

**MONORIME**; substantif masculin. *Monorhythmus.* On appelle ainsi un petit ouvrage de poésie dont les vers sont tous sur une même rime.

On mêle quelquefois des monorimes dans les pièces badines: tel est le morceau du voyage de *Bachaumont* & de *Chapelle*, où le Dieu d'un ruisseau raconte aux voyageurs l'occasion du flux & reflux de plusieurs fleuves. Les Dieux de ces fleuves s'étoient mutinés contre Neptune qui les avoit mandés pour recevoir leurs tributs. La Garonne s'y comporta avec plus de fierté que les autres, & fut aussi repoussée bien plus loin par le Dieu des mers. Les autres fleuves en murmurèrent: Neptune les menaça; mais

Plus haut encore on murmura.

Ce Dieu lors en furie cria;

Son trident par trois fois serra,

Et trois fois par le Styx jura:

Quoi donc ici l'on osera

Dire hardiment ce qu'on voudra?

Chaque petit Dieu glosera

Sur ce que Neptune fera?

*Per dio questo non farà?*

Chacun d'eux s'en rapentira,

Et pareil traitement aura:

Car deux fois par jour on verra

Qu'à la source on retournera,

Et deux fois mon courroux fuira.

Mais

Mais plus loin que pas un ira ,  
Celui qui pour son malheur a  
Causé tout ce désordre là ;  
Et cet exemple durera  
Tant que Neptune existera.

Madame des Houlières, Chapelle,  
Chaulieu ont composé plusieurs mo-  
norimes , mais ce n'est pas ce qu'ils  
ont fait de mieux.

**MONOSYLLABE** ; adjectif des deux  
genres. *Monosyllabus*. Terme de  
Grammaire. Qui n'est que d'une  
syllabe. *Le mot Roi est monosyl-  
labe.*

Il s'emploie d'ordinaire substan-  
tivement. *Voici un vers de Malherbe  
composé de douze monosyllabes.*

Et moi je ne vois rien quand je ne la vois  
pas.

**MONOSYLLABIQUE** ; adjectif des  
deux genres. Il se dit particulière-  
ment des vers dont tous les mots  
sont des monosyllabes. Tel est celui  
de Malherbe cité dans l'article pré-  
cédent , & tels sont encore ceux-ci  
de Racine & Despreaux.

Le ciel n'est pas plus pur que le fond de  
son cœur.

RACINE.

Mais moi qui dans le fond fais bien ce  
que j'en crois.

DESPREAUX.

**MONOTHELISME** ; substantif mas-  
culin. Hérésie des Monothélites. *Voy.*  
ce mot.

**MONOTHÉLITES** ; ( les ) hérési-  
ques qui parurent en 630 , & qui  
furent ainsi nommés parce qu'ils ne  
reconnoissoient qu'une seule vo-  
lonté en JÉSUS - CHRIST. Voici le  
raisonnement sur lequel ils ap-  
puyoyent leurs opinions. Il n'y a

*Tome XVIII.*

qu'une seule personne en JÉSUS-  
CHRIST ; or dans une seule per-  
sonne il ne peut y avoir qu'un seul  
principe qui veut, qui se détermine ;  
donc il ne peut y avoir dans JÉ-  
SUS-CHRIST qu'une seule volonté.  
Ce raisonnement n'étoit qu'une  
conséquence du monophysisme. S'il  
n'y avoit en JÉSUS-CHRIST qu'une  
seule volonté , il ne devoit y  
avoir qu'une nature , comme l'avoit  
soutenu Eutychès. Les Catholiques  
répondoient aux Monothélites, que  
l'unité de volonté ne dépendoit  
point de l'unité de personne , mais  
de l'unité de nature ; qu'il n'y avoit  
en Dieu qu'une seule volonté quoi-  
qu'il y eût trois personnes ; & que  
l'Église ayant décidé qu'il y avoit  
deux natures dans JÉSUS-CHRIST ,  
il devoit y avoir aussi deux volon-  
tés. Malgré ces réfutations l'opinion  
des Monothélites fit de grands pro-  
grès ; en effet rien n'étoit plus spé-  
cieux. Elle sembloit propre à réunir  
à l'Église les Nestoriens & les Eu-  
tychiens , & levoit en apparence ,  
toutes leurs difficultés. Les pre-  
miers soutenoient qu'il devoit y  
avoir deux personnes en JÉSUS-  
CHRIST , puisqu'il y avoit deux  
natures. Les seconds prétendoient  
qu'il ne pouvoit y avoir qu'une  
nature en JÉSUS - CHRIST, puisqu'il  
n'y avoit qu'une personne. Les Mo-  
nothélites entreprenoyent de leur  
faire voir comment deux natu-  
res distinctes ne pouvoient former  
qu'une seule personne. Ils suppo-  
soient que la nature humaine dans  
JÉSUS - CHRIST étoit tellement su-  
bordonnée à la nature divine, qu'elle  
n'agissoit point par elle-même mais  
par la volonté divine ; & qu'ainsi ,  
quoiqu'il y eût deux natures distinc-  
tes en JÉSUS - CHRIST , il n'y en  
avoit probablement qu'une qui

agissoit, c'est-à-dire, qu'il n'y avoit qu'une seule volonté & une seule opération. Par cet expédient ils sembloient concilier tous les partis. Ces belles apparences séduisirent l'Empereur Héraclius qui favorisa le monothélisme. Cyrus, Patriarche d'Alexandrie, & Sergius Patriarche de Constantinople, le firent approuver dans des Conciles; mais Sophrone, Evêque de Damas, s'opposa vivement aux progrès de cette doctrine.

L'Empereur Héraclius fit dresser un acte dans lequel il exposoit la doctrine des Monothélites, & qui, pour cette raison fut appelée *écèse*. L'écèse fut reçue par beaucoup de monde dans l'orient, mais elle fut constamment rejetée & condamnée par les Papes & les Evêques de la Byssacène, de la Numidie, de la Mauritanie & de toute l'Afrique, qui s'assemblèrent & anathématisèrent le monothélisme.

Héraclius n'avoit pas prévu ce soulèvement, il en craignit les suites, retira son ecèse & déclara que cet édit étoit l'ouvrage de Sergius.

Cyrus de Jérusalem & Sergius de Constantinople étoient morts; mais ils avoient été remplacés par Pierre & par Pyrrus, deux Monothélites zélés; ainsi le monothélisme se soutenoit dans l'Orient.

Héraclius ne survécut pas longtemps à son ecèse, & il eut pour successeur Constantin son fils qui ne régna que quatre mois; il fut empoisonné par l'Impératrice Martine sa belle-mère qui vouloit mettre sur le trône Héracléon son propre fils: le Sénat découvrit le crime de l'Impératrice & lui fit couper la langue; on coupa le nez à son fils, & le Sénat élut Constant, fils

de Constantin & petit-fils d'Héraclius.

Pyrrus fut soupçonné d'avoir participé à la conjuration de Martine, il s'enfuit en Afrique, & l'on élut à sa place Paul qui étoit encore un Monothélite, mais doux & modéré.

Constant voulut soutenir l'écèse ou l'exposition de foi de son ayeul; mais il reçut des députés des Conciles d'Afrique, qui le supplioient de ne pas permettre qu'on introduisît aucune nouveauté dans l'Eglise.

Les Evêques d'Afrique n'étoient plus sous la domination de l'Empereur; les Sarrasins s'étoient emparés de cette province & menaçoient sans cesse l'Empire de nouvelles invasions.

Le Patriarche sentit combien il seroit dangereux pour l'Empereur d'aliéner l'esprit de ses sujets & de troubler l'Empire en les obligeant de souscrire à l'écèse; il engagea Constant à publier une formule de foi qui pût maintenir la paix dans l'Eglise: cette formule a été célèbre sous le nom de *type*.

L'Empereur déclaroit dans ce type, que pour conserver dans l'Eglise la paix & l'union, il commandoit à tous les Evêques, Prêtres, docteurs, de garder le silence sur la volonté de JÉSUS-CHRIST, & de ne point disputer ni pour ni contre, pour savoir si en JÉSUS-CHRIST il n'y avoit qu'une volonté, ou s'il y en avoit deux.

Aussi-tôt que le type fut connu en Occident, Martin I fit assembler un Concile composé de 105 Evêques qui, après avoir examiné & discuté l'affaire du monothélisme, condamnèrent cette erreur,

l'ectèse d'Héraclius & le type de Constantin.

Le jugement du Concile assemblé par le Pape Martin I, irrita Constantin; cet Empereur le regarda comme un attentat à son autorité : il exila Martin dans la Chersonèse & fit élire en sa place Eugène qui ne consentit pas ouvertement à l'erreur des Monothélites; mais les apocryphes furent contraints de se réunir aux Monothélites qui changèrent de langage & dirent qu'il y avoit en JÉSUS-CHRIST une & deux natures.

Tandis que Constantin luttoit ainsi contre l'inflexible fermeté des Papes & des Evêques, les Sarrasins pénétoient de toutes parts dans l'Empire, & l'Empereur qui n'avoit point de forces capables de résister, étoit obligé de demander & d'acheter la paix : il mourut laissant l'Eglise divisée & l'Empire partagé en factions & attaqué par un nombre infini d'ennemis.

*De l'extinction du monothélisme.* Constantin, fils de Constantin, reprima les ennemis de l'Empire & travailla à rétablir la paix & l'union dans l'Eglise. Il n'y avoit plus aucune communion entre l'Eglise de Constantinople & celle de Rome : pour faire cesser ce schisme, Constantin fit convoquer le sixième Concile général qui est le troisième de Constantinople : on en fit l'ouverture la treizième année de l'Empire de Constantin l'an 680.

Les Monothélites y défendirent vivement leur sentiment, & ils furent réfutés solidement. Macaire, Evêque d'Antioche, défendit le Monothélisme, avec toutes les ressources de l'esprit, de l'érudition & du fanatisme; il protesta qu'il se laisseroit plutôt mettre en pièces

que de reconnoître deux volontés ou deux opérations naturelles en JÉSUS-CHRIST : il justifioit sa résistance par une foule de passages des Pères, mais qu'il avoit en partie tronqués & altérés.

Le Concile cependant, après avoir éclairci toutes les difficultés des Monothélites, proposa une définition de foi qui fut lue & approuvée de tout le monde.

Dans cette définition du sixième Concile général on reçoit les définitions des cinq premiers Conciles généraux; on déclare qu'il y a dans JÉSUS-CHRIST deux volontés & deux opérations, & que ces deux volontés se trouvent en une seule personne, sans division, sans mélange & sans changement; que ces deux volontés ne sont point contraires, mais que la volonté humaine suit la volonté divine, & qu'elle lui est entièrement soumise: on défend d'enseigner le contraire sous peine de déposition pour les Evêques & pour les Clercs, & d'excommunication pour les laïques. La définition du Concile fut unanime, & Macaire s'y opposa seul.

L'Empereur, aussitôt après le Concile, donna un édit contre les *Monothélites*; il prononça peine de déposition ou plutôt de déportation contre les Clercs & contre les Moines; celle de proscription & de privation d'emplois contre les personnes constituées en charge ou en dignités, & celle de bannissement de toutes les villes contre les particuliers.

Justinien qui succéda à Constantin, confirma les lois de son père contre les *Monothélites*: ayant été chassé par Léonce & rétabli par Trébellius, il voulut se venger des habitans de la Chersonèse qui l'avoient

maltraité pendant son exil chez eux : il en fit passer la plus grande partie au fil de l'épée ; mais quelques uns des officiers s'étant réfugiés dans le pays des Chazari, engagèrent ces peuples à les venger, s'unirent à eux, formèrent une armée, attaquèrent les troupes de Justinien, les défirent & proclamèrent Philippicus Empereur.

Philippicus marcha à Constantinople où il ne trouva point de résistance : il envoya de là contre Justinien un de ses Généraux qui fit Justinien prisonnier & qui envoya sa tête à Philippicus.

Philippicus n'eut pas plutôt pris possession du trône, qu'épousant hautement la cause des *Monothélites*, il convoqua un Concile d'Evêques tous *Monothélites* dans le cœur, & par conséquent très-disposés à révoquer le jugement du sixième Concile général.

L'Empereur fut déterminé à ce parti par un Moine *Monothélite* qui, s'il en faut croire Cedrenus, lui avoit prédit autrefois qu'il parviendrait à l'Empire, & qui lui promettoit encore un règne long & heureux s'il vouloit abolir l'autorité & le jugement du sixième Concile, & établir le *monothélisme* : l'Empereur crédule excita donc de nouveaux troubles dans l'Eglise & dans l'Empire, pour abolir le sixième Concile.

La prédiction du Moine ne fut pas justifiée par l'événement ; Philippicus laissa ravager les terres de l'Empire pendant qu'il s'occupoit des disputes de la religion ; il devint odieux aux peuples, on lui creva les yeux, & on donna l'Empire à Anastase qui n'en jouit pas long-temps ; il fut détroné par Théodose qui le fut lui-même par Léon

qu'Anastase avoit fait Général de toutes les troupes de l'Empire.

Ce Léon est Léon Itaurien qui voulut abolir les images & fut chef des *Iconoclastes* : la dispute du culte des images fit oublier le *monothélisme* qui eut cependant encore quelques partisans lesquels se sont réunis ou confondus avec les Eutychiens.

**MONOTONE** ; adjectif des deux genres. Qui est presqu toujours sur le même ton. *Chant monotone. Déclamation monotone.*

**MONOTONIE** ; substantif féminin. *Unus idemque vocis sonus.* Uniformité & égalité ennuyeuse de ton dans la conversation ou dans les discours prononcés en public. *La monotonie est un très-grand défaut dans un Orateur ; elle marque communément qu'il ne fait pas ce qu'il dit.*

**MONOTONIE**, se dit aussi figurément d'une trop grande uniformité du discours, soit pour le style, soit pour les figures. *On doit éviter la monotonie dans une pièce d'éloquence.*

Les trois premières syllabes sont brèves & la quatrième longue.

**MONOTRIGLYPHE** ; substantif masculin. Terme d'Architecture, qui se dit de l'espace d'un seul triglyphe entre deux pilastres ou deux colonnes.

**MONPAZIER** ; petite ville de France en Périgord, sur le Drot, à huit lieues, sud-ouest, de Sarlat.

**MONREJEAU** ; ville de France, au pays de Rivière-Verdun, près de la Garonne, à deux lieues, nord-nord-est, de Saint Bertrand de Comminges. Il y a une Justice royale.

**MONRICOUX** ; petite ville de France, en Quercy, sur l'Aveiron, à

cinq-lieues, nord-est, de Montauban.

**MONS**; substantif masculin du style familier. Il se dit par une abréviation méprisante du mot *monseigneur*.  
*Mons Guillaume.*

**MONS**; ville riche, forte & considérable des Pays-Bas, capitale du Hainaut Autrichien, sur la Trouille, à 15 lieues, ouest, de Namur, & à 55 lieues, nord-est, de Paris, sous le 21<sup>e</sup> degré, 34 minutes de longitude, & le 50<sup>e</sup>, 25 minutes de latitude.

**Mons**; est aussi le nom d'un bourg de France, en Poitou, à trois lieues, sud ouest, de Loudun.

**MONSANTO**; bourg de Portugal, dans la province de Beyra, à deux lieues, nord-est, d'Idanna.

**MONSAUNIS**; (les) peuples sauvages de l'Amérique septentrionale, aux environs du fort Nelson. Ils tuent beaucoup de castors & d'autres animaux dont ils vendent les peaux aux Anglois.

**MONSÉGUR**; petite ville de France, dans la Guyenne, sur le Drot à trois lieues, sud-ouest, de Duras.

**MONSEIGNEUR**; substantif masculin. *Dominus*. Titre d'honneur qu'on donne en parlant ou en écrivant aux personnes distinguées par leur naissance ou par leur dignité. *Monseigneur le Dauphin. Monseigneur le Duc de Bourgogne. Monseigneur l'Archevêque. Monseigneur le Maréchal. Plaise à Monseigneur le Président.*

On appelloit simplement *Monseigneur*, le Dauphin fils du Roi Louis XIV.

Autrefois on traitoit les Saints de *Monseigneur*: c'est à ce sujet que le Cardinal du Perron dit d'un Prédicateur qui les qualifioit toujours de *Monseigneur*, qu'apparemment il n'avoit guère de familiarité

avec eux, puisqu'il les traitoit avec tant de cérémonie.

**MESSEIGNEURS**, pluriel de *Monseigneur*, est un titre d'honneur dont on se sert soit en parlant, soit en écrivant à plusieurs personnes ensemble, comme Princes, Evêques, Maréchaux de France, &c.

**NOSSSEIGNEURS**, est aussi un terme pluriel dont on se sert principalement dans les requêtes qu'on présente au Conseil du Roi, aux Cours souveraines. *Au Roi & à Nosseigneurs de son Conseil. A Nosseigneurs de la Cour des Monnoies.*

**MONSEIGNEURISER**; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Terme du style familier. Qualifier de *Monseigneur*.

Irois-je, adulateur fordidé,  
Encenser un sot dans l'éclat,  
Amuser un Crésus stupide,  
Et monseigneuriser un fat.

GRESSET.

**MONSIEUR**; substantif masculin. *Dominus*. Qualité, titre que l'on donne par honneur, civilité, bien-séance, aux personnes à qui on parle, à qui on écrit.

L'usage du mot *Monsieur*, s'étendoit autrefois plus loin qu'à présent. On le donnoit à des personnes qui avoient vécu plusieurs siècles auparavant; ainsi on disoit *Monsieur Saint Augustin*, *Monsieur Saint Ambroise*, & ainsi des autres Saints, comme on le voit dans plusieurs actes imprimés & manuscrits, & dans des inscriptions du XV & du XVI siècles. Les Romains, du temps de la République, ne connoissoient point ce titre qu'ils eussent regardé comme une flatterie, mais dont ils se servirent depuis, employant le nom

de *Dominus* d'abord pour l'Empereur, ensuite pour les personnes constituées en dignité : dans la conversation ou dans un commerce de lettres, ils ne se donnoient que leur propre nom ; usage qui subsista même encore après que César eût réduit la république sous son autorité. Mais la puissance des Empereurs s'étant ensuite affermie dans Rome, la flatterie des courtisans qui recherchoient & la faveur & les bienfaits des Empereurs, inventa ces nouvelles marques d'honneur. Suétone rapporte qu'au théâtre, un Comédien ayant appelé Auguste *Seigneur* ou *Dominus*, tous les spectateurs jetèrent sur cet acteur des regards d'indignation ; en sorte que l'Empereur défendit qu'on lui donnât davantage cette qualité. Caligula est le premier qui ait expressément demandé qu'on l'appelât *Dominus*. Martial lâche adulateur d'un tyran, qualifia Domitien *Dominum Deumque nostrum* ; mais enfin des Empereurs ce nom passa aux particuliers. De *Dominus* on fit *Dom* que les Espagnols ont conservé, & qu'on n'accorde en France qu'aux Religieux de certains Ordres.

On dit au pluriel *Messieurs*. *Messieurs de la Chambre des Comptes*.

On dit absolument, *Messieurs*, en parlant de personnes qui sont au-dessus du peuple, & dont on ignore le nom & la condition.

On dit proverbialement d'un homme & d'une femme que l'on compare ensemble, que *Monsieur vaut bien Madame* ; pour dire, que le mari vaut bien la femme.

On dit populairement d'un homme de peu qui fait l'homme de conséquence, qu'*il fait le Monsieur*, qu'*il fait bien le monsieur*. Et d'un

homme qui a fait fortune, qu'*il est devenu gros Monsieur*.

Lorsqu'on dit *Monsieur* absolument & sans rien ajouter ensuite, on veut parler du frère du Roi. *La maison de Monsieur*. *Les Officiers de Monsieur*.

MONSIRENNES ; bourg de France ; en Poitou, à sept lieues, nord-nord-ouest, de Fontenay-le-Comte.

MONSŒURS ; ville de France, dans le Maine, sur la rivière de Jouanne, à quatre lieues, nord-est, de Laval. Il y a une Collégiale, une Châtellenie, &c.

MONSOL ; ville d'Afrique, au Royaume de Macao ou d'Anzico dont elle est la capitale, & qui est fort peu connue. On appelle *Monsoles* les habitants.

MONSON ; voyez MOUSSON.

MONSOREAU ; ville de France, en Anjou, au Confluent de la Creuse & de la Loire, vis-à-vis de Varennes, à deux lieues, sud-est, de Saumur. Il y a une Collégiale & un marché où il se fait un commerce considérable en blé.

MONSPERG, ou MUNSPERG ; bourg de Styrie, près de la Rivière de Zéis, environ à deux lieues, sud-ouest, de Pottau.

MONSTERBERG, ou MUNSTERBERG ; ville de Silésie, à huit lieues, nord-est, de Glatz.

MONSTRE ; substantif masculin. *Monstrum* Animal qui a une conformation contraire à l'ordre de la nature.

On trouve dans les mémoires de l'Académie des sciences, une longue dispute entre deux hommes célèbres qui, à la manière dont on combattoit, n'auroit jamais été terminée sans la mort d'un des combattans ; la question étoit sur les *monstres*. Dans toutes les espèces



on voit souvent naître des animaux contrefaits, des animaux auxquels il manque quelques parties ou qui en ont quelques-unes de trop. Les deux Anatomistes convenoient du système des œufs, mais l'un vouloit que les *monstres* ne fussent jamais que l'effet de quelque accident arrivé aux œufs : l'autre prétendoit qu'il y avoit des œufs originairement monstrueux lesquels contenoient des *monstres* aussi bien formés que les autres œufs qui contenoient des animaux parfaits.

L'un expliquoit assez clairement comment les désordres arrivés dans les œufs, faisoient naître des *monstres* ; il suffisoit que quelques parties dans le temps de leur mollesse, eussent été détruites dans l'œuf par quelque accident, pour qu'il naquît un monstre par défaut à un enfant mutilé ; l'union ou la confusion des deux œufs ou de deux germes d'un même œuf, produisoit les *monstres* par excès, les enfans qui naissent avec des parties superflues. Le premier degré des *monstres* seroit deux gémeaux simplement adhérens l'un à l'autre, comme on a vu quelquefois. Dans ceux-là aucune partie principale des œufs n'auroit été détruite. Quelques parties superficielles des fœtus déchirées dans quelques endroits & reprises l'une avec l'autre, auroient causé l'adhérence des deux corps. Les *monstres* à deux têtes sur un seul corps, ou à deux corps sous une seule tête, ne différoient des premiers que parceque plus de parties dans l'un des œufs, auroient été détruites ; dans l'un, toutes celles qui formoient un des corps ; dans l'autre, celles qui formoient une des têtes. Enfin un enfant qui a un doigt de trop est un *monstre* com-

posé de deux œufs dans l'un desquels toutes les parties, excepté ce doigt, ont été détruites. L'adversaire plus Anatomiste que raisonneur, sans se laisser éblouir d'une espèce de lumière que ce système répand, n'objetoit à cela que des *monstres* dont il avoit lui-même disséqué la plupart, & dans lesquels il avoit trouvé des monstruosités qui lui paroissoient inexplicables par aucun désordre accidentel.

Les raisonnemens de l'un tentèrent d'expliquer ces désordres ; les *monstres* de l'autre se multiplièrent. A chaque raison que M. Lemery alléguoit, c'étoit toujours quelque nouveau monstre à combattre que lui proposoit M. Winslow.

Enfin on en vint aux raisons métaphysiques. L'un trouvoit du scandale à penser que Dieu eût créé des germes ordinairement monstrueux : l'autre croyoit que c'étoit limiter la puissance de Dieu, que de la restreindre à une régularité & à une uniformité très-grande. Voyez les mémoires de l'Académie des Sciences, années 1724, 1733, 1734, 1738 & 1740.

**MONSTRE** ; se dit aussi de ce qui est extrêmement laid. *Sa femme est un monstre.*

On dit aussi dans ce sens, *un monstre de laideur.*

**MONSTRE**, se dit figurément d'une personne cruelle & dénaturée. *Caligula fut un monstre. C'est un monstre à étouffer.*

On dit aussi d'une personne, *c'est un monstre d'ingratitude, un monstre d'iniquité, un monstre d'avarice, un monstre de perfidie, &c.*

On dit, *qu'on a servi des monstres sur une table* ; pour dire, des poissons d'une grandeur extraordinaire.

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

**MONSTRUEUSEMENT** ; adverbe.

*Prodigiosè. Prodigieusement. Elle est monstrueusement grosse, monstrueusement grasse. Il ne se dit guère que dans ces sortes de phrases.*

**MONSTRELET** , ( Enguerrand de )

né à Cambrai , au quinzième siècle, d'une famille noble & ancienne , a laissé une *chronique ou histoire curieuse & intéressante des choses mémorables arrivées de son temps depuis l'an 1400 jusqu'en 1467. L'édition la plus ample est celle de 1693 , 2 vol. in-fol. L'auteur y raconte d'une manière simple & vraie, la prise de Paris & de la Normandie par les Anglois, les guerres qui éclatèrent entre les Maisons d'Orléans & de Bourgogne. On l'accuse de pencher un peu trop en faveur de la dernière. Son ouvrage est précieux surtout par le grand nombre de pièces originales qu'il renferme. Les éditions gothiques sont, dit-on, plus fidelles que les autres.*

**MONSTRUEUX** , EUSE ; adjectif.

*Monstruosus. Qui est d'une conformation contraire à l'ordre de la nature. Un animal monstrueux. Un enfant d'une conformation monstrueuse.*

**MONSTRUEUX** , signifie aussi prodigieux, excessif dans son genre ; & il se dit en bien & en mal, mais non pas de toutes sortes de choses. *Il a la jambe monstrueuse. Elle est d'une laideur monstrueuse. Il étoit d'une grosseur monstrueuse. Un faucon monstrueux. Une traite monstrueuse.*

Il se dit aussi des choses morales quand elles sont vicieuses à l'excès. *Un libertinage monstrueux. Une lubricité monstrueuse. Il fait une dépense monstrueuse.*

**MONSTRUEUX** , se dit en termes de Blason, des animaux qui ont la face humaine.

*BUSERAGHI* , à Luques, d'argent au dragon monstrueux de sinople, ayant tête humaine dans un capuchon, allé de gueules en pied.

**MONSTRUOSITÉ** ; substantif féminin. Caractère, vice de ce qui est monstrueux. Il se dit au propre & au figuré. *La monstruosité de ses membres. La monstruosité du crime.*

**MONSTRUOSITÉ** , se dit aussi de la chose monstrueuse. *C'est une monstruosité inexplicable.*

**MONT** ; substantif masculin. *Mons.*

Grande masse de terre ou de roche fort élevée au-dessus du reste de la surface de la terre. Il faut observer que ce mot ne se dit guère en prose qu'avec un nom propre, comme, *le mont Vésuve. Le mont Atlas. Le mont Liban. Les monts Pyrénées.*

Quand on dit absolument, *les monts*, on entend ordinairement les Alpes, comme dans ces phrases, *de-çà les monts. Au-delà des monts. Passer les monts.*

Poëtiqnement on appelle le Parnasse, *le double Mont.*

On dit proverbialement, *par monts & par vaux* ; pour dire, de çà, de là, en toutes sortes d'endroits, de tous côtés. *On vous a cherché par monts & par vaux.*

On dit figurément, *promettre des monts d'or à quelqu'un* ; pour dire, lui promettre de grandes richesses, de grands avantages.

On dit dans le même sens, *promettre monts & merveilles.*

On dit aussi, *vous me donneriez un mont d'or, des monts d'or, que je n'irois pas chez lui* ; pour dire, vous me donneriez toutes sortes de choses. Et cela *couste des monts d'or* ; pour

pour dire , cela coûte excessivement.

Dans le style familier , on appelle à la guerre , *mont pagnote* , une éminence d'où l'on regarde sans aucun péril ce qui se passe dans une attaque de place , dans un combat. *Durant l'action , le Grand Visir resta sur le mont pagnote.*

En termes d'Anatomie , on appelle *le mont de Vénus* , une éminence placée au-dessus de la commissure supérieure des grandes lèvres , & qui surmonte les parties génitales externes du sexe. Cette éminence est formée par la graisse & recouverte par la peau. Il y croît à l'âge de puberté , du poil ressemblant à celui des aisselles.

On appelle *monts de piété* , certains lieux où l'on prête de l'argent sur des nantissimens sans intérêt ou à un intérêt fort modique.

Ces établissemens ont commencé en Italie , & on croit que Léon X , les a le premier approuvés par une bulle de l'an 1515. On en a formé de semblables dans diverses grandes villes des Pays-Bas , où des personnes pieuses ont donné des fonds qui ont été employés à ces établissemens.

Il fut convenu par les traités des Pyrénées & d'Aix-la-Chapelle , que les monts de piété établis dans les villes cédées au Roi par ces traités , seroient conduits & administrés conformément aux Lettres-patentes du 18 Janvier 1618 , par lesquelles ils avoient été établis , & par les articles 64 , 65 & 66 de la capitulation , faite devant Lille , le 27 Août 1667 , dont l'exécution a été ordonnée par Lettres-patentes du 11 Avril 1669 , registrées au Conseil Souverain de Tournai le 12 Juillet suivant , » il a été accordé que les monts de

*Tome XVIII.*

» Piété établis à Lille demeureroient » conservés au profit du public , &c.

Les conditions les plus ordinaires des établissemens des Monts de Piété sont :

1°. De ne prêter qu'aux personnes du lieu où le Mont de Piété est établi , non aux étrangers.

2°. Que les prêts ne se fassent que pour un temps limité.

3°. Que ceux qui empruntent donnent des gages qui peuvent être vendus à l'expiration du terme pour lequel le prêt est fait , afin que les fonds puissent se conserver & servir à aider successivement diverses personnes.

4°. Que ceux qui empruntent donnent quelque intérêt léger , pour servir à payer les loyers , frais de régie , &c.

Les Directeurs & Officiers des Monts de Piété jouissent de plusieurs prérogatives dans les pays conquis.

Louis XIII avoit établi des Monts de Piété en France par un Édit du mois de Février 1626 ; mais ils furent supprimés par Déclaration du 28 Juin 1627.

MONTABOUR ; petite ville d'Allemagne dans l'Électorat de Trèves , entre Coblenz & Limpurg.

MONTAGE ; substantif masculin. Action de monter. *Faciliter le montage des bateaux.*

MONTAGNAC ; ville de France en Languedoc , près de l'Hérault , à une lieue , est-nord-est , de Pézenas. Il s'y tient des foires considérables , où se vend surtout beaucoup de laines.

MONTAGNARD , ARDE ; adjectif. *Montanus.* Qui habite les montagnes. *Les Peuples montagnards.*

Il s'emploie d'ordinaire substantivement. *Les montagnards d'Écosse.*  
MONTAGNE ; substantif féminin.

*Mons.* Mont , grande masse de terre ou de roche fort élevée au-dessus du reste de la surface de la terre.

Les montagnes , selon M. de Buffon, ont été formées par les ondes de la mer , qui a couvert autrefois la partie sèche & habitée du globe terrestre. Ce qui prouve évidemment , ajoute-t-il , que la mer a couvert & formé les montagnes , ce sont les coquilles & les autres productions marines qu'on trouve partout en si grande quantité , qu'il n'est pas possible qu'elles aient été transportées de la mer actuelle dans des continens aussi éloignés & à des profondeurs aussi considérables ; ce qui le prouve ce sont les couches horizontales & parallèles qu'on trouve partout , & qui ne peuvent avoir été formées que par les eaux ; c'est la composition des matières , même les plus dures , comme de la pierre & du marbre , à laquelle on reconnoît clairement que les matières étoient réduites en poussière avant la formation de ces pierres & de ces marbres , & qu'elles se sont précipitées au fond de l'eau en forme de sédiment ; c'est encore l'exactitude avec laquelle les coquilles sont moulées dans ces matières , c'est l'intérieur de ces mêmes coquilles , qui est absolument rempli des matières dans lesquelles elles sont renfermées ; & enfin ce qui le démontre incontestablement , ce sont les angles correspondans des montagnes & des collines qu'aucune autre cause que les courans de la mer n'auroit pu former , c'est l'égalité de la hauteur des collines opposées & les lits des différentes matières qu'on y trouve à la même hauteur ; c'est la direction des montagnes , dont les chaînes s'étendent en longueur dans

le même sens , comme l'on voit s'étendre les ondes de la mer.

On a trouvé que les hautes montagnes de la Suisse sont élevées d'environ seize cens toises au-dessus du niveau de la mer plus que le Canigou , qui est une des plus hautes des Pyrénées. Il paroît que ce sont les plus hautes de toute l'Europe , puisqu'il en sort une grande quantité de fleuves qui portent leurs eaux dans différentes mers fort éloignées , comme le Pô qui se rend dans la mer Adriatique , le Rhin qui se perd dans les sables en Hollande , le Rhône qui tombe dans la Méditerranée , & le Danube qui va jusqu'à la mer Noire. Ces quatre fleuves , dont les embouchures sont si éloignées les unes des autres , tirent tous une partie de leurs eaux du mont Saint-Godard & des montagnes voisines , ce qui prouve que ce point est le plus élevé de l'Europe.

Les plus hautes montagnes de l'Asie sont , le mont Taurus , le mont Imaüs , le Caucase & les montagnes du Japon ; toutes ces montagnes sont plus élevées que celles de l'Europe ; celles d'Afrique , le mont Atlas & les monts de la Lune , sont au moins aussi hautes que celles de l'Asie ; & les plus élevées de toutes sont celles de l'Amérique méridionale , surtout celles du Pérou , qui ont jusqu'à 3000 toises de hauteur au-dessus du niveau de la mer. En général les montagnes entre les tropiques sont plus élevées que celles des zones tempérées , & celles-ci plus que celles des zones froides , de sorte que plus on approche de l'équateur , & plus les inégalités de la surface de la terre sont grandes ; ces inégalités , quoique soit considérables par rapport à nous , ne sont

rien quand on les considère par rapport au globe terrestre. Trois mille toises de différences, sur trois mille lieues de diamètre, c'est une toise sur une lieue, ou un pied sur deux mille cent pieds, ce qui, sur un globe de deux pieds & demi de diamètre, ne fait pas la sixième partie d'une ligne; ainsi la terre, dont la surface nous paroît traversée & coupée par la hauteur énorme des montagnes & par la profondeur affreuse des mers, n'est cependant, relativement à son volume, que très-légèrement sillonnée d'inégalités si peu sensibles, qu'elles ne peuvent causer aucune différence à la figure du globe.

Dans les continens, les montagnes sont continues & forment des chaînes; dans les îles elles paroissent plus interrompues & plus isolées, & elles s'élèvent ordinairement au-dessus de la mer en forme de cône ou de pyramide, & on les appelle des pics: le pic de Ténériffe dans l'île de Fer est une des plus hautes montagnes de la terre; elle a près d'une lieue & demie de hauteur perpendiculaire au-dessus du niveau de la mer; le pic de Saint-Georges dans l'une des Açores, le pic d'Adam dans l'île de Ceylan, sont aussi fort élevés. Tous ces pics sont formés de rochers entassés les uns sur les autres, & ils vomissent à leur sommet, du feu, des cendres, du bitume, des minéraux & des pierres; il y a même des îles qui ne sont précisément que des pointes de montagnes, comme l'île Sainte-Hélène, l'île de l'Ascension, la plupart des Canaries & des Açores, & il faut remarquer que dans la plupart des îles, des promontoires & des autres terres avancées dans la mer, la partie du milieu est toujours

la plus élevée, & qu'elles sont ordinairement séparées en deux par des chaînes de montagnes qui les partagent dans leur plus grande longueur, comme en Écosse le mont Grans-Bain qui s'étend d'Orient en Occident & partage l'île de la Grande-Bretagne en deux parties; il en est de même des îles de Sumatta, de Luçon, de Borneo, de Célèbes, de Cuba & de Saint-Domingue, & aussi de l'Italie qui est traversée dans toute sa longueur par l'Apennin, de la presqu'île de la Corée, de celle de Malaye, &c.

Les montagnes, comme l'on voit, diffèrent beaucoup en hauteur, les collines sont les plus basses de toutes, ensuite viennent les montagnes médiocrement élevées qui sont suivies d'un troisième rang de montagnes encore plus hautes, lesquelles, comme les précédentes, sont ordinairement chargées d'arbres & de plantes, mais qui, ni les unes, ni les autres, ne fournissent aucune source excepté au bas; enfin les plus hautes de toutes les montagnes sont celles sur lesquelles on ne trouve que du sable, des pierres, des cailloux & des rochers dont les pointes s'élèvent souvent jusqu'au-dessus des nues; c'est précisément au pied de ces rochers qu'il y a de petits espaces, de petites plaines, des enfoncemens, des espèces de vallons où l'eau de la pluie, la neige & la glace s'arrêtent, & où elles forment des étangs, des marais, des fontaines d'où les fleuves tirent leur origine.

La forme des montagnes est aussi fort différente; les unes forment des chaînes dont la hauteur est assez égale dans une très-longue étendue de terrain, d'autres sont coupées par des vallons très-profonds; les unes ont des contours assez réguliers,

d'autres paroissent au premier coup d'œil irrégulières, autant qu'il est possible de l'être, quelquefois on trouve au milieu d'un vallon ou d'une plaine un monticule isolé; & de même qu'il y a des montagnes de différentes espèces, il y a aussi de deux sortes de plaines, les unes en pays bas, les autres en montagnes: les premières sont ordinairement partagées par le cours de quelque grosse rivière, les autres, quoique d'une étendue considérable, sont sèches, & n'ont tout au plus que quelque petit ruisseau. Ces plaines en montagnes sont souvent fort élevées, & toujours de difficile accès; elles forment des pays au-dessus des autres pays, comme en Auvergne, en Savoie & dans plusieurs autres pays élevés, le terrain en est ferme & produit beaucoup d'huiles & de plantes odoriférantes, ce qui rend ces dessus de montagnes les meilleurs pâturages du monde.

Les montagnes qui se trouvent à la surface du globe sont les causes d'une infinité d'effets ordinaires & extraordinaires; par exemple, entre les rivières de l'Inde & du Gange, il y a une large Chersonèse qui est divisée dans son milieu par une chaîne de hautes montagnes que l'on appelle le *Gâte*, qui s'étend du nord au sud depuis les extrémités du mont Caucase jusqu'au cap de Comorin, de l'un des côtés est Malabar, & de l'autre Coromandel; du côté de Malabar, entre cette chaîne de montagnes & la mer, la saison de l'été est depuis le mois de Septembre jusqu'au mois d'Avril, & pendant tout ce temps le ciel est serein & sans aucune pluie; de l'autre côté de la montagne, sur la côte de Coromandel, cette même saison est leur hiver, & il pleut tous les jours en

abondance; & du mois d'Avril au mois de Septembre c'est la saison de l'été, tandis que c'est celle de l'hiver de Malabar; en sorte qu'en plusieurs endroits qui ne sont guère éloignés que de vingt lieues de chemin, on peut en croisant la montagne, changer de saison. On dit que la même chose se trouve au cap Razalgat en Arabie, & de même à la Jamaïque, qui est séparée dans son milieu par une chaîne de montagnes dont la direction est de l'est à l'ouest, & que les plantations qui sont au midi de ces montagnes éprouvent la chaleur de l'été, tandis que celles qui sont au nord souffrent la rigueur de l'hiver dans ce même temps. Le Pérou qui est situé sous la ligne, & qui s'étend à environ mille lieues vers le midi, est divisé en trois parties longues & étroites que les habitants du Pérou appellent *lanos*, *sierras* & *andes*; les *lanos* qui sont les plaines, s'étendent tout le long de la côte de la mer du sud; les *sierras* sont des collines avec quelques vallées, & les *andes* sont ces fameuses cordillères, les plus hautes montagnes que l'on connoisse; les *lanos* ont dix lieues plus ou moins de largeur; dans plusieurs endroits les *sierras* ont vingt lieues de largeur & les *andes* autant, quelquefois plus, quelquefois moins; la largeur est de l'est à l'ouest, & la longueur du nord au sud. Cette partie du monde a ceci de remarquable, 1.<sup>o</sup> que dans les *lanos*, le long de toute cette côte, le vent du sud-ouest souffle constamment, ce qui est contraire à ce qui arrive ordinairement dans la zone torride; 2.<sup>o</sup> il ne pleut ni ne tonne jamais dans les *lanos*, quoiqu'il y tombe quelquefois un peu de rosée; 3.<sup>o</sup> il pleut presque continuellement sur les *andes*; 4.<sup>o</sup> dans

les sierras, qui sont entre les lanos & les andes, il pleut depuis le mois de Septembre jusqu'au mois d'Avril.

On dit, *une chaîne de montagnes*; pour dire, une suite de montagnes qui se touchent l'une l'autre. Et l'on dit communément, *qu'il n'y a point de montagnes sans vallée.*

Lorsqu'après s'être attendu à quelque chose de grand & d'extraordinaire, le succès n'aboutit à rien de considérable, on dit proverbialement, que *la montagne a enfanté une souris.*

On dit aussi proverbialement, *deux montagnes ne se rencontrent point, mais deux hommes se rencontrent*; & cela se dit ou par menace, pour faire entendre à quelqu'un qu'on trouvera occasion de se venger de lui; ou lorsqu'on rencontre inopinément un homme qu'on ne s'attendoit pas de voir.

La première syllabe est moyenne, la seconde brève, & la troisième très-brève.

**MONTAGNE**, (Michel de) naquit au château de ce nom dans le Périgord, en 1533, de Pierre de Montagne, élu Maire de la ville de Bordeaux. Son enfance annonça les plus heureuses dispositions, & son père le cultiva avec beaucoup de soin. Dès qu'il fut en état de parler, il mit auprès de lui un allemand qui ne parloit que latin, de façon que cet enfant entendit parfaitement cette langue dès l'âge de six ans. On lui apprit ensuite le grec par forme de divertissement, & on cacha toujours les épines de l'étude sous les charmes du plaisir. Son père portoit ses attentions pour lui jusqu'au scrupule; il ne le faisoit éveiller le matin qu'au son des instrumens, dans l'idée que c'étoit gâter le jugement des enfans que de les éveiller en

furfaut. Dès l'âge de treize ans il eut fini son cours d'étude qu'il avoit commencé & achevé au collège de Bordeaux sous *Grouchy, Guerente, Buchanam & Muret*, personnages illustres par leur goût & leur érudition. Ses progrès sous de tels maîtres ne purent être que rapides. Destiné à la robe par son père, il fut pourvu d'une charge de Conseiller au Parlement de Bordeaux qu'il exerça quelque temps & qu'il quitta ensuite par dégoût pour une profession qui n'avoit pour lui que des ronces. L'étude de l'homme: voilà quelle étoit la science qui l'attachoit le plus. Pour le connoître plus parfaitement, il alla l'observer dans différentes contrées de l'Europe. Il parcourut la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, & toujours en observateur curieux & en philosophe profond. Son mérite reçut partout des distinctions. A Rome, où il se trouva en 1581, on l'honora du titre de citoyen romain. Il fut élu la même année Maire de Bordeaux après le Maréchal de Biron, & il eut pour successeur le Maréchal de Matignon, mais l'administration de ces deux hommes illustres ne fit pas oublier la sienne. Les Bourdelois en furent si satisfaits, qu'en 1582 ils l'envoyèrent à la Cour pour y négocier leurs affaires. Après deux ans d'exercice, il fut encore continué pour deux autres années. Il parut avec éclat quelque temps après aux États de Blois en 1588. Ce fut sans doute pendant quelques-uns de ses voyages à la Cour que le Roi Charles IX le décora du collier de l'Ordre de Saint-Michel, *sans*, dit-il, *qu'il l'eût sollicité.* Tranquille enfin, après différentes courses, dans son château de Montagne, il s'y livra tout entier à

la philosophie. Sa vieillesse fut affligée par les douleurs de la pierre & de la colique, & il refusa toujours les secours de la Médecine, à laquelle il n'avoit point de foi. Il mourut d'un esquinancie en 1592 à 60 ans. Montagne étoit un de ces profonds méditatifs qui percent tout & qui se moquent de tout. Il ne suivoit dans sa morale & dans sa conduite que la raison humaine, & fermant les yeux à la lumière de la foi, il flottoit sans cesse dans un doute universel, également opposé à ceux qui disoient que tout est incertain & que tout ne l'est pas. On a de lui, 1<sup>o</sup>. ses Essais, que le Cardinal du Perron appelloit *le Bréviaire des honnêtes gens*. Cet ouvrage a été long-temps le seul livre qui attirât l'attention du petit nombre des étrangers qui pouvoient savoir le françois, & on le lit encore aujourd'hui avec délices. Le style n'en est à la vérité ni pur, ni correct, ni précis, ni noble, mais il est simple, vif, hardi, énergique, il exprime naïvement de grandes choses. C'est cette naïveté qui plaît. On aime le caractère de l'auteur, on se plaît à se retrouver dans ce qu'il dit de lui-même, à converser, à changer de discours & d'opinion avec lui. Jamais auteur ne s'est moins gêné en écrivant que Montagne. Il lui venoit quelques pensées sur un sujet, & il se mettoit à les écrire; mais si ces pensées lui en amenoient quelque autre qui eût avec elles le plus léger rapport, il suivoit cette nouvelle pensée tant qu'elle lui fournilloit quelque chose, revenoit ensuite à sa matière qu'il quitoit encore, & quelquefois pour n'y plus revenir. Il effleure tous les sujets, hasardant le bon pour le mauvais & le mauvais pour le bon, sans trop

s'attacher ni à l'un ni à l'autre. Ce sont des digressions dans des digressions, des écarts continuels, mais agréables, & que l'air cavalier qu'il prend avec son lecteur rend souvent insensibles. On pourroit lui appliquer, quoique dans un autre sens, ce que Quintilien a dit de Sénèque, qu'il est plein de défauts agréables, *dulcibus abundat vitiis*. On ne conseilleroit pas pourtant aux auteurs modernes de laisser courir leur plume avec autant de liberté que Montagne & encore moins avec la licence qu'il s'est donnée de nommer un vrai Cynique toutes choses par leur nom. La meilleure édition de ses Essais est celle de Coste en 1725, en 3 vol. in-4<sup>o</sup>. avec des notes, la traduction des passages grecs, latins & italiens, diverses lettres de Montagne, la préface de Mademoiselle de Goutnai, fille d'alliance de ce philosophe, & un recueil fort ample de jugemens & de critiques. Cette édition a reparu depuis en 1739 à Trevoux, sous le titre de *Londres*, en 6 vol. in-12. On a encore de Montagne une traduction françoise in-8<sup>o</sup>. de la *Théologie naturelle de Raymond de Sebonde*, & une édition in-8<sup>o</sup>. de quelques ouvrages d'Étienne de la Boétie, conseiller au Parlement de Bordeaux, son intime ami. Dans les préfaces qui précèdent cet ouvrage, on reconnoît toujours Montagne, c'est-à-dire un homme unique pour dire fortement des choses neuves & originales qui restent dans la mémoire.

**MONTAGNEUX, EUSE**; adjectif. *Montibus frequens*. Il ne se dit guère qu'en ces sortes de phrases, *pays montagneux, province, contrée, région montagnueuse*, &c. qui signifient pays de montagnes, province, con-



trée, région où il y a beaucoup de montagnes.

**MONTAGUT**; petite ville de France en Languedoc, à neuf lieues, sud-est, de Toulouse.

**MONTAIGU**; ville de France en Auvergne, près de la source de la petite rivière de Bouble, à cinq lieues, est-nord-est, d'Évaux. C'est le siège d'un Bailliage, &c. On y fabrique beaucoup d'armes à feu.

**MONTAIGU**, est aussi le nom de trois bourg de France, dont un en Normandie, à trois lieues, nord-est, de Valognes, & les deux autres en Poitou, le premier à cinq lieues, sud-est, de Nantes, & le second à trois quarts de lieues, sud-sud-est, du premier.

**MONTAIN**; substantif masc. C'est le pinçon des Ardennes. Voy. PINSON.

**MONTALEMBERT**, (André de) Seigneur d'Essé & de Panvilliers, né en 1483, se signala de bonne heure par sa valeur. Il fit ses premières armes à la bataille de Fornoue en 1495, & continua de se distinguer dans toutes les guerres de Louis XII. Sa bravoure étoit si connue que François I le choisit dans un tournoi pour un de ceux qui devoient soutenir l'effort des quatre plus rudes lances qui se présenteroient. Aussi ce Prince, disoit-il souvent: *nous sommes quatre Gentilshommes de la Guienne, qui courons la bague contre tous allant & venant de la France, moi, Sansac, d'Essé & Chataigneraye.*

En 1636 il se jeta avec une compagnie de Chevaux-Légers dans Turin menacé d'un siège, & n'en sortit que pour aller emporter Ciria par escalade. L'année 1543 lui fut plus glorieuse; il défendit Landrecies contre une armée formidable de toutes les forces d'Espagne, d'Allemagne, d'Italie, d'Angle-

terre & de Flandre, commandée par l'Empereur Charles-Quint. Quoique les fortifications fussent mauvaises & la garnison accablée de misère, il donna le temps, par une vigoureuse résistance, à l'armée du Roi de venir le dégager. Ce héros fut blessé au bras pendant le siège. François I le récompensa de sa valeur par une charge de Gentilhomme de sa Chambre, qui fit dire aux courtisans qu'il étoit plus propre à donner une camifarde à l'ennemi qu'une chemise au Roi. Après la mort de ce Prince, il fut envoyé en Écosse par Henri II. Il mit le siège devant Hedington, tailla en pièces les Anglois, & en moins d'un an il leur enleva tout ce qu'ils possédoient dans ce Royaume. Aussi compatissant que courageux, il vendit jusqu'à sa vaisselle d'argent pour faire subsister son armée. Henri II, qui avoit besoin de son bras dans son Royaume, le rappela en France, l'honora du collier de l'Ordre & s'en fit accompagner à la guerre du Boulonnois sur les Anglois. Ambleteuse, place forte, ayant été prise d'assaut, le généreux Montalembert sauva de la fureur du soldat les femmes & les filles qui réclamèrent sa protection. La paix ayant été conclue en 1550, ce Général se retira dans une de ses terres en Poitou. Il y avoit trois ans qu'il languissoit d'une cruelle jaunisse, fruit de ses expéditions d'Écosse, lorsqu'il reçut ordre du Roi d'aller défendre Terouane contre l'armée de l'Empereur. Montalembert dit à ses amis dans le transport de joie que lui causa cet ordre: *voilà le comble de mes souhaits; je ne craignois rien tant que de mourir dans mon lit. Je mourrai en guerrier. Si Terouane est prise, Essé sera mort, & par consé-*

quent guéri de sa jaunisse. Il tint parole ; la place fut attaquée avec une ardeur incroyable ; & après avoir soutenu trois assauts redoublés pendant dix heures, il fut tué sur la brèche d'un coup d'arquebuse le 12 Juin 1553. Sa mort le priva du bâton de Maréchal de France, & entraîna la perte de Téroüane. Les regrets furent universels, & son nom resta gravé dans le cœur des François, & dans la mémoire des ennemis.

**MONTALZAT** ; bourg de France en Quercy, à huit lieues, nord-nord-est, de Montauban.

**MONTANISTES** ; (les) anciens hérétiques ainsi appelés du nom de leur Chef, *Montan*, qui faisoit le prophète, & avoit à sa suite des prophétesses. Les Montanistes ne différoient que de nom des Phrygiens, des Cataphrygiens, des Quintiliens & des Pépuziens.

Les premiers Montanistes ne changèrent rien à la foi du Symbole ; ils soutenoient seulement, que le Saint-Esprit avoit parlé par la bouche de Montan, & enseigné une discipline beaucoup plus parfaite que celle que les Apôtres avoient établie. En conséquence, 1°. ils refusoient pour toujours la Communion à tous ceux qui étoient tombés dans des crimes, & croyoient que les Ministres & les Evêques n'avoient pas le pouvoir de la leur accorder. 2°. Ils imposoient de nouveaux jeûnes & des abstinences extraordinaires, comme trois carêmes, & deux semaines de xérophagie, dans lesquelles ils s'abstenoient non-seulement de viande, mais encore de ce qui avoit du jus. 3°. Ils condamnoient les secondes noces, comme des adultères. 4°. Ils prétendoient qu'il étoit défendu de

suir dans les temps de persécution. 5°. Leur hiérarchie étoit composée de Patriarches, de Cénons & d'Evêques, qui ne tenoient que le troisième rang. Leur secte a duré fort long-temps en Asie & en Phrygie, & quelques-uns d'eux sont accusés d'avoir adopté les erreurs de Sabellius sur le Mystère de la Trinité. Montan & ses fausses prophétesses, malgré l'austérité qu'ils prêchoient à leurs Sectateurs, avoient des mœurs très-corrompues ; les Evêques d'Asie & ceux d'Occident en condamnerent le fanatisme dès sa naissance, ce qui n'empêcha pas cette hérésie de pulluler & de produire les différentes branches dont on a déjà parlé.

**MONTANT** ; substantif masculin.

Pièce de bois ou de fer qui est posée de haut en bas en certains ouvrages de menuiserie, de serrurerie, &c. *Les montans d'une croisée, d'une porte-cochère.*

En termes d'Horlogerie, on appelle *montans*, des barres de fer qui font partie de la cage d'une grosse horloge : elles sont situées verticalement, & c'est dans leurs trous que roulent les pivots des roues.

On donne aussi le même nom à de semblables pièces, ordinairement de cuivre, dont on se sert dans les horloges de chambre, les réveils, &c.

En termes de Marine, on appelle *montant*, une pièce de bois droite, sur laquelle est une tête de more, où passe le bâton ou la gaulle d'enseigne de poupe. Et l'on appelle *montans du voutis*, ou *du revers d'arcaste*, des pièces de bois d'appui en revers, qui font saillie en arrière, & qui soutiennent le  
haut

haut de la poupe avec tous ses ornemens.

**MONTANT**, se dit en termes de Bourreliers, de deux bandes de cuir, attachées aux extrémités d'en haut des branches du mors, & qui vont aboutir au commencement de la têtière.

On appelle *montans d'une raquette*, les cordes qui vont du haut en bas.

En termes de Maçonnerie, on appelle *joint montant*, le point perpendiculaire de deux pierres. *Un joint montant trop large. Des joints montans délicats.* Dans cette acception, *montant* est employé adjectivement.

On dit que *du vin a du montant*; pour dire, qu'il a de la sève, de la vigueur.

**MONTANT**, est aussi un terme de Fauconnerie, dont on se sert en parlant d'un oiseau de proie, qui s'élève au-dessus d'un autre oiseau qu'il veut attaquer. Il n'est guère usité qu'en cette phrase, *prendre le montant. L'oiseau a pris le montant sur le héron.*

**MONTANT**, se dit encore du total d'un compte, d'une recette, d'une dépense, &c. *C'est en comparant le montant de la recette avec celui de la dépense qu'on fait l'arrêté du compte.*

**MONTANT**, est aussi adjectif, & il se dit de tout ce qui monte. *Un bateau montant. Un puits où il y a unseau montant & un descendant.*

Il se dit aussi substantivement d'un Ecclésiastique, d'un Magistrat, d'un Officier de guerre, &c. à qui par droit d'ancienneté, il appartient de monter à quelque place, à quelque charge, à quelque emploi, en cas de vacance. *Cet Officier est le premier montant à la Com-*

*Tome XVIII.*

*pagnie de Grenadiers. Le Doyen des Enquêtes est le premier montant à la Grand'Chambre.*

**MONTANT**, en termes de Blason, se dit des croissans, écrevisses, & autres pièces qui sont dressées vers le chef de l'écu. Il est opposé à *versé*.

**PERROT**, à Paris, d'azur à deux croissans accolés d'argent, l'un montant, l'autre versé, au chef d'or, chargé de trois aigrettes de sable.

On dit dans la supputation d'un compte, *toutes les sommes montant à deux mille écus, à dix mille francs;* & alors *montant* est proprement un participe indéclinable.

**MONTARCHER**; bourg de France, en Forest, à cinq lieues, sud-sud-ouest, de Montbrison.

**MONTARGIS**; ville considérable de France, capitale du Gàinois-Orléanois, sur le canal de Briare, près du Loing, à six lieues de Nemours, & à vingt-quatre lieues, sud-sud-est, de Paris, sous le 20° degré, 23 minutes, 38 secondes de longitude, & le 47°, 59 minutes, 58 secondes de latitude. C'est le siège d'un Présidial, d'un Bailliage, d'une Prevôté, d'un Grenier à Sel, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, &c. Il y a des Recollets, des Ursulines, des Visitandines, des Dominicaines, des Bénédictines, &c.

**MONTASTRAC**; nom de deux bourgs de France en Gascogne: l'un est situé à cinq lieues, est-nord-est, de Tarbes, & l'autre à quatre lieues, nord-nord-est, d'Ausçh.

**MONTAUBAN**; ville épiscopale & considérable de France, en Quercy, sur le Tarn, à dix lieues, nord-nord-ouest, de Toulouse, & à cent quarante, sud-ouest, de Paris, sous le 19° degré, 12 secondes de

Q 9

longitude, & le 43<sup>e</sup>, 58 minutes de latitude. C'est le siège d'une Cour des Aides, composée d'un Premier Président, de quatre autres Présidens, de deux Chevaliers d'honneur, de vingt-deux Conseillers, de deux Avocats Généraux, d'un Procureur Général, de trois Secrétaires de la Cour & d'un Greffier en chef. C'est aussi le siège d'un Présidial, d'une Sénéchaussée, d'une Election, d'une Jurisdiction consulaire, &c.

Il y a outre le Chapitre de la Cathédrale, un autre Chapitre, plusieurs Paroisses, des Cordeliers, des Capucins, des Carmes, des Dominicains, des Augustins, des Carmelites, des Clarisses, des Ursulines, &c. L'Evêque jouit de 25 mille livres de rente.

Il y a aussi dans cette ville, une Académie de Belles Lettres, composée de trente Académiciens ordinaires & de dix Associés. Elle a été établie par Lettres patentes du mois du Juillet 1744.

Il se fait à Montauban un commerce assez considérable en blé, en vin, en eau-de-vie, &c. Les terres y sont d'une fertilité admirable.

Cette ville ayant embrassé la religion Protestante vers le milieu du seizième siècle, elle devint une des plus fortes places du parti Protestant. Assiégée par Louis XIII en personne, en 1621, elle fit une résistance si vigoureuse, qu'au bout de trois mois ce Monarque se vit contraint de lever le siège après y avoir perdu beaucoup de monde. Elle ne rentra sous l'obéissance qu'après la prise de la Rochelle. Louis XIV en a fait démolir les fortifications.

**MONTAUD**; bourg de France en Forest, près de Saint-Etienne.

**MONTAUDIN**; bourg de France dans le Maine, à six lieues, ouest-nord-ouest, de Mayenne.

**MONTAULT**; petite ville de France en Gascogne, à deux lieues, sud-ouest, de Saint-Sever.

**MONTAUT**; bourg de France dans l'Armagnac, à deux lieues, nord-est, d'Ausich.

**MONTBART**; ville de France en Bourgogne, sur la rivière de Brenne, à trois lieues, nord-est, de Semur. C'est le siège d'une Châtellenie Royale, d'un Grenier à Sel, &c.

**MONTBAZON**; ville de France en Touraine, avec titre de Duché-Pairie, sur l'Indre, à trois lieues, sud, de Tours.

**MONTBELLIARD**; jolie ville, capitale d'une Principauté de même nom, entre l'Alsace, la Franche-Comté, Porentru & Bâle. Elle est située près de l'Alaine & du Doux, à quinze lieues, ouest, de Bâle, dix-huit lieues, nord-est, de Besançon, & quatre-vingt-cinq, sud-est, de Paris, sous le 24<sup>e</sup> degré, 40 minutes de longitude, & le 47<sup>e</sup>, 38 minutes de latitude.

La Principauté de Montbelliard qui a douze lieues de longueur & à peu près autant de largeur, entra dans la Maison de Wirtemberg en 1397, par le mariage de Henriette, fille aînée de Henri, Comte de Montbelliard, avec Eberhard V le jeune, Comte de Wirtemberg. Depuis 1653, le Prince de Montbelliard a voix & séance dans le Collège des Princes de l'Empire. Il a été maintenu dans sa souveraineté par différens traités.

**MONTBENOIT**; Abbaye d'hommes de l'ordre de S. Augustin, en Franche-Comté, au Diocèse de Besançon. Elle est en commende, &

- vaut au Titulaire environ dix mille livres de rente.
- MONTBIZOT** ; bourg de France dans le Maine, sur la Sarthe, à trois lieues, nord, du Mans.
- MONTBRISON** ; ville considérable de France, capitale du Forez, sur la rivière de Vigefy, à quinze lieues, ouest-sud-ouest, de Lyon, & à cent lieues, sud-sud-est, de Paris, sous le 21<sup>e</sup> degré, 44 minutes, 8 secondes de longitude, & le 45<sup>e</sup>, 36 minutes, 41 secondes de latitude. C'est le siège d'un Bailliage, d'une Election, d'une Chambre du Domaine, d'une Maîtrise des Eaux & Forêts, &c. On y compte trois Paroisses, une Collégiale, des Cordeliers, des Capucins, des Clariffes, des Visitandines, des Ursulines, des Religieuses de l'ordre de S. Augustin, &c. Il y a aussi un Collège régenté par des Prêtres de l'Oratoire, & une Commanderie de l'ordre de Malthe, qui vaut au Titulaire environ 3000 liv. de rente.
- MONTBRON**, ville de France dans l'Angoumois, sur la rivière de Tardouère, à six lieues, est-nord-est, d'Angoulême.
- MONTBRUN** ; bourg de France en Poitou, à deux lieues, est, de Thouars.
- MONTCASSIN** ; montagne d'Italie au Royaume de Naples, au sommet de laquelle est située la fameuse Abbaye de Montcassin où S. Benoît fonda son ordre.
- MONTCENIS** ; ville de France en Bourgogne, à trois lieues, sud-sud-est, d'Autun. C'est le siège d'un Bailliage, d'une Châtellenie, d'un Grenier à Sel, &c.
- MONTCÉNIS**, est aussi le nom de cette partie des Alpes que les anciens nommoient *Cottiennes*. Il sépare le

- Marquisat de Suze de la Morienne.
- MONTCHAMPS** ; bourg de France en Normandie, à trois lieues, nord-est, de Vire.
- MONT-D'AVEZAN** ; bourg de France en Gascogne, à trois lieues, ouest-sud-ouest, de Rieux.
- MONTDAUPHIN** ; ville forte de France en Dauphiné, près de la Durance, à six lieues, nord-est, d'Embrun. Il y a un État Major.
- MONTDEE** ; Abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré en Normandie, au Diocèse de Lizieux. Elle est en commende, & vaut au Titulaire environ 14000 liv. de rente.
- MONT DE MARSAN** ; ville de France en Gascogne, capitale du pays & Comté de Marsan, au confluent de la Douze & de la Midou, à sept lieues, nord-ouest, d'Aire. Il y a une Abbaye de filles de l'ordre de Sainte-Claire, une Sénéchaussée, &c.
- MONT-DIEU**, Chartreuse de France en Champagne, au milieu des bois, environ à quatre lieues, sud-sud-ouest, de Sedan. Elle jouit de plus de 30000 liv. de rente.
- MONTDIDIER** ; ville de France en Picardie, près de la petite rivière de Don, à huit lieues, sud-est, d'Amiens. C'est le siège d'un Bailliage, d'une Election, d'une Prevôté, d'un Grenier à Sel, &c. Quelques-uns de nos Rois de la Troisième Race, y ont eu un Palais, & y ont tenu leur Cour.
- MONT D'OR** ; on appelle ainsi une chaîne de montagnes qui s'étendent depuis l'Auvergne jusqu'à Lyon. Il y a des terres fertiles & bien cultivées, d'excellens pâturages, & des eaux minérales estimées.
- MONTDOUBLEAU** ; ville de France dans le Vendômois, à cinq lieues,

nord nord-ouest, de Vendôme. Il y a un Grenier à Sel.

**MONDRAGON** ; ville de France en Provence, à trois lieues, nord-nord-ouest, d'Orange. Elle a titre de Principauté, & appartient à l'Archevêque d'Arles.

**MONTE** ; substantif féminin. Terme dont on se sert pour désigner l'accouplement des chevaux & des ca vaux, & le temps de cet accouplement. *La monte commence au premier Avril, & finit à la fin de Juin. Cet étalon est destiné à faire la monte.*

**MONTE, ÊE** ; participe passif. Voyez **MONTER**.

On dit qu'un homme est bien monté, & mal monté ; pour dire, qu'il est monté sur un bon cheval, sur un mauvais cheval. *Il n'arriva que tard parcequ'il étoit mal monté.*

On s'en sert aussi pour dire, qu'un homme est bien ou mal en chevaux. *Il a beaucoup de chevaux sans être bien monté.*

On dit proverbialement de quelqu'un qui est monté avantageusement, qu'il est monté comme un Saint-George.

On dit aussi, un cheval monté haut, ou haut monté ; pour dire, un cheval dont les jambes sont trop longues & disproportionnées.

On dit, qu'un vaisseau est percé pour quatre-vingt canons, & monté de cinquante ; pour dire, qu'il peut porter quatre-vingt canons, mais qu'il n'en a que cinquante effectifs.

On dit figurément & familièrement d'un homme qui plaisante ou affecte de dire des choses extraordinaires, qu'il est monté sur un ton plaisant, sur un ton singulier.

**MONTEBOURG** ; bourg de France en Normandie, à une lieue, est-

sud-est, de Valogne. Il y a un marché très-fréquenté, & une Abbaye de l'ordre de S. Benoît, qui vaut à l'Abbé commendataire environ dix-sept mille livres de rente.

**MONTECCHIO** ; ville d'Italie, dans la partie occidentale du Duché de Regio, à quatre lieues, sud-est, de Parme.

**MONTECH** ; petite ville de France dans le Languedoc, à deux lieues, ouest-sud-ouest, de Montauban.

**MONTECLER** ; bourg de France dans le Maine, à cinq lieues, ouest-nord-ouest, de Laval.

**MONTECUCULI**, (Raimond de) né dans le Modenois, d'une famille distinguée, en 1608, porta d'abord les armes sous Ernest Montecuculi, son oncle. Le neveu servit sous lui comme soldat, & ne parvint au commandement qu'après avoir passé par tous les degrés de la Milice. La première action qui fit briller le courage du jeune héros, fut en 1644. Il surprit à la tête de 2000 chevaux, par une marche précipitée, 10000 Suédois qu'il contraignit d'abandonner leur bagage & leur artillerie. Le Général Bannier, instruit de cette défaite, tourna ses armes contre le vainqueur & le fit prisonnier. Il fut mettre à profit le temps de sa captivité, qui fut de deux années. Une lecture continue aggrandit la sphère de ses idées, & assura ses succès en augmentant ses connoissances. A peine eut-il obtenu sa liberté, qu'il se vengea de sa prison par la défaite du Général Wrangel, qui périt dans une bataille en Bohême. Après la paix de Westphalie, Montecuculi passa en Suède, & ensuite à Modène, où il assista aux nêces du Duc. Cette fête fut marquée par un événement bien triste pour lui ; il

eut le malheur de tuer dans un carrousel le Comte Manzani, son ami, sa lance poussée avec trop de force ayant percé la cuirasse de ce malheureux Comte. L'Empereur l'attacha entièrement à son service en 1657, par le titre de Maréchal de Camp Général. Envoyé au secours de Jean Casimir Roi de Pologne, attaqué par Ragotzi, Prince de Transylvanie, & par la Suède, il battit les Transylvains, & prit Cracovie sur les Suédois. *Charles Gustave*, Roi de Suède, ayant tourné ses armes contre le Danemarck, Montecuculi eut le bonheur de reprendre plusieurs places sur l'Agresseur, & délivra Copenhague par terre, avant que les Hollandois y eussent jeté du secours par mer. La paix, fruit de ses victoires, ne le laissa pas long-temps oisif. Le vainqueur de Ragotzi devint son défenseur contre les Ottomans. Il les força d'abandonner la Transylvanie, & rompit par une sage lenteur toutes les entreprises d'une armée formidable, jusqu'à l'arrivée des François, qui l'aidèrent à vaincre les Turcs à la célèbre journée de Saint-Gothard, en 1664. Cette victoire amena la paix, & Montecuculi fut récompensé par la place de Président du Conseil de guerre de l'Empereur. La guerre s'étant allumée quelque temps après entre la France & l'Empire, Montecuculi fut mis en 1673 à la tête des troupes destinées à arrêter les progrès des François. La prise de Bonn & la jonction de son armée à celle du Prince d'Orange, malgré Turenne & Condé, lui acquirent beaucoup de gloire, & arrêterent la fortune de Louis XIV, après la conquête de trois Provinces de Hollande. On lui ôta pourtant le com-

mandement de cette armée, l'année suivante, mais on le lui rendit en 1675, pour venir sur le Rhin faire tête à Turenne. Montecuculi étoit seul digne d'être opposé à ce grand homme : « Tous deux, dit un Historien célèbre, avoient réduit la » guerre en art. Ils passèrent qua- » tre mois à se suivre, à s'observer » dans des marches & dans des » campemens plus estimés que » des victoires par les Officiers Allemands & François. L'un & l'autre jugeoient de ce que son Adversaire alloit tenter, par les démarches que lui-même eût voulu faire à sa place, & ils ne se trompèrent jamais. Ils opposoient l'un à l'autre la patience, la ruse & l'activité. Les Maîtres de l'art admiroient les judicieuses & profondes manœuvres des deux Héros, sans prévoir où elles aboutiroient, lorsqu'un boulet de canon qui tua le Général François, fit le dénouement de cette brillante scène. Montecuculi après avoir parlé dans sa lettre à l'Empereur de l'événement tragique qui avoit enlevé son illustre Emule, ajouta qu'il ne pouvoit s'empêcher de regretter un homme qui faisoit tant d'honneur à l'humanité. C'étoit les paroles qu'il avoit répétées plusieurs fois, avec une douleur mêlée d'admiration, en apprenant cette mort, qui lui présageoit des victoires. Il n'y avoit que le Prince de Condé qui pût disputer à Montecuculi la supériorité que lui donna la mort de Turenne. Ce Prince fut envoyé sur le Rhin, & après avoir essuyé quelque perte, il arrêta le Général Impérial, qui ne laissa pas de regarder cette dernière campagne comme la plus glorieuse de sa vie ; non qu'il eût été vainqueur, mais pour n'avoir pas

été vaincu , ayant à combattre Turenne & Condé. Il passa le reste de sa vie à la Cour Impériale , occupé à converser avec les savans , & à protéger les lettres. C'est par ses soins que l'académie des curieux de la nature fut établie. Ce Héros mourut à Lintz en 1680 , à 72 ans. Il reste de lui des mémoires en italien , traduits en françois par Adam. Ils sont utiles aux militaires & aux historiens ; aux premiers qui y trouveront des modèles & des leçons de leur art , & aux seconds qui pourront y puiser des matériaux. Les meilleures éditions de cet ouvrage sont celles de Strasbourg en 1735 , & de Paris en 1746. Le grand Condé en faisoit cas.

**MONTÉE**; substantif féminin. *Scala*. Petit escalier d'une petite maison. *Une montée obscure. Il faut balayer la montée.* Il est populaire.

**MONTÉE** , se prend aussi populairement pour une des marches d'un escalier , d'un degré. *La première montée est de pierre & les autres sont de bois.*

On dit familièrement , *faire sauter les montées à quelqu'un* ; pour dire , le chasser honteusement de chez soi & avec violence. *C'est un insolent à qui il faut faire sauter la montée.*

En termes d'architecture , on appelle *montée de pont* , la hauteur d'un pont considéré depuis le rez de chaussée de sa culée , jusque sur le couronnement de la voûte de la maîtresse arche. Et l'on appelle *montée de voûte* , la hauteur d'une voûte depuis sa naissance ou première retombée , jusqu'au dessous de sa fermeture.

**MONTÉE** , signifie aussi l'endroit par où l'on monte à une montagne , à un côteau , à une éminence , &c.

*La montée de la côte est très-pénible.*

**MONTÉE** , signifie encore l'action de monter. Ainsi on dit , que *les chevaux ont ordinairement plus de peine à la descente qu'à la montée* ; pour dire , qu'ils ont plus de peine en descendant qu'en montant.

**MONTÉE** , se dit en termes de fauconnerie , du vol de l'oiseau qui s'élève par degrés.

La première syllabe est moyenne , la seconde longue , & la troisième très-brève.

**MONTEFALCO**; petite ville d'Italie , dans l'État de l'Église , au Duché de Spolète , près de Clituno , un peu au-dessous de sa jonction avec le Rucciano.

Il y a une autre ville de même nom dans le Frioul , près du golfe de Trieste , à quatre lieues , nord-ouest , d'Aquilée.

**MONTEFIASCONE** ; ville épiscopale d'Italie , dans l'État de l'Église , près du lac de Bolsena , à cinq lieues , nord-ouest , de Viterbe.

**MONTEFORTE DE LEMOS**; ville d'Espagne , dans la Galice , à 22 lieues , sud est de Compostelle.

**MONTEGUET** ; bourg de France , situé en partie dans le Forest , & en partie dans le Bourbonnois , à sept lieues , nord-ouest , de Roanne.

**MONTEGUT** ; bourg de France , en Auvergne , à quatre lieues , sud , de Clermont.

**MONTEJEAN** ; bourg de France en Anjou , à quatre lieues , sud-ouest , d'Angers. Il y a des mines de charbon de terre d'un bon produit.

**MONTELEONE** ; ville d'Italie , au royaume de Naples , dans la Calabre ultérieure , au nord de Mileto. Elle fut presque abîmée le 17 Mars 1638 , par un tremblement de terre.

**MONTELMART** ; ville de France



en Dauphiné, sur les deux petites rivières de Roubion & de Jabron, à deux lieues, nord-nord-est, de Viviers, & à 25 lieues, sud, de Lyon, sous le 22<sup>e</sup> degré, 25 minutes de longitude, & le 44<sup>e</sup>, 33 minutes, 38 secondes de latitude. C'est le siège d'une Sénéchaussée, d'une Élection, d'un Grenier à sel, &c. Il y a une collégiale, des Cordeliers, des Récollets, des Capucins, des Ursulines, des Visitationnaires, &c.

Les environs de cette ville sont fertiles & bien cultivés : les mûriers surtout y abondent, & le vin qu'on y recueille est excellent. Il se fait d'ailleurs un commerce assez considérable à Montelimar, surtout en soie, en étoffes de laine & en cuirs.

Cette ville fondée ou rétablie par les Adhémar, fut donnée par un d'eux en hommage volontaire & gratuit à l'Église sous le pontificat de Grégoire XI, ensuite érigée en Bailliage; enfin restituée en 1446 à Louis XI, Roi de France. On reproche aux habitans d'avoir les premiers embrassé les dogmes de la religion prétendue réformée, d'avoir excité des séditions, & d'avoir en conséquence attiré sur eux le fléau de la guerre & des persécutions qui ne finent, comme c'est l'ordinaire, qu'à augmenter le mal avec l'obstination. Cette ville a été assiégée plusieurs fois, d'abord en 1569 par l'Amiral de Coligny, qui fut obligé de céder à la vigoureuse résistance & au courage naturel des habitans, & d'en lever le siège. Le seigneur de Lesdiguières fut quelques années après plus heureux, il la prit en 1586; mais l'année suivante elle lui fut enlevée par le Comte de Suse, qui étoit d'intelligence avec les habitans. Le

premier la reprit peu après par le moyen du château qu'on n'avoit encore pu forcer. Les États de la Province y ont été convoqués en 1560 par le Baron des Adrets, & il y a eu deux conciles tenus, l'un en 1208, composé de tous les prélats des Provinces voisines, assemblés par Milon, Légat du saint Siège, & l'autre en 1248, convoqué par Pierre & Hugues, aussi Légats. Ces deux Conciles sont sous le nom de *Montilli*; mais Chorier a prouvé contre Castel, qui soutenoit que c'étoit une place de Languedoc, que *Montilli* n'étoit autre chose que *Montlimart*.

**MONTE-MAJOR**; bourg d'Espagne dans l'Andalousie, environ à six milles, sud, de Cordoue.

**MONTE-MARANO**; ville épiscopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la Principauté ultérieure, à six lieues, sud-est, de Bénévent.

**MONTE-MOR-O-NOVO**; ville de Portugal, dans l'Alentejo, sur le chemin de Lisbonne à Badajoz.

**MONTE-MOR O VELHO**; ville de Portugal, dans la Province de Beira, à quatre lieues, sud-ouest, de Coimbre.

**MONTENAY**; bourg de France, dans le Maine, à quatre lieues, ouest-sud-ouest, de Mayenne.

**MONTENDRE**; bourg de France en Saintonge, à six lieues, nord-est, de Blaye.

**MONTECUX**; ville du Comté Venaissin, près de Lauzon, à trois lieues, nord-est, d'Avignon.

**MONTE PELOSO**; ville épiscopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la Basilicate, vers les frontières de la province de Barri, entre Oppido & Gravina.

**MONTE PULCIANO**; ville épiscopale d'Italie, en Toscane, à dix

lieues, sud-est, de Sienne. On y recueille d'excellent vin.

**MONTER** ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Ascendere*. Se transporter en un lieu plus haut que celui où l'on étoit. En ce sens il se dit des personnes & des animaux. *Nous montâmes au haut du clocher. Il va monter à cheval. Elle monte en carrosse. De tous les oiseaux l'aigle est celui qui monte le plus haut.*

On dit, *monter à l'assaut* ; pour dire, attaquer une place afin de l'emporter de vive force. Et *monter à la brèche* ; pour dire, faire tous ses efforts pour entrer dans une place assiégée par la brèche que l'artillerie a faite au mur, au rempart.

On dit, *monter sur un vaisseau, monter sur mer* ; pour dire, s'embarquer sur un vaisseau. *Il monta sur un vaisseau marchand qui partoit pour Gènes.* Mais en parlant de celui qui commande, on dit, *monter un vaisseau*, & alors ce verbe est actif, *L'Amiral montoit l'intrépide.*

On dit en termes de Marine, *monter au vent* ; pour dire, prendre l'avantage du vent.

On dit, *monter en chaire* ; pour dire, prêcher. *Ce Prêtre monte souvent en chaire.*

On dit figurément, *monter sur le Parnasse* ; pour dire, faire des vers, s'adonner à la poésie.

On dit encore, *monter à cheval* ; pour dire, monter un cheval, lui faire faire le manège. Ainsi l'on dit, *qu'un jeune homme apprend à monter à cheval* ; pour dire, qu'il apprend à bien manier un cheval. Et l'on dit, *qu'un écuyer montre bien à monter à cheval* ; pour dire, qu'il enseigne bien à manier un cheval.

**MONTER**, se dit aussi d'un Ecclésiast-

tique, d'un Magistrat, d'un Officier de guerre, &c. qui par ancienneté ou autrement, passe à un poste, à un degré au-dessus de celui qu'il occupoit, & cela ne se dit que lorsque le poste où l'on passe est dans le même corps. *Après la mort du Capitaine, le Lieutenant monta à la compagnie. Ce Chanoine monta à la dignité d'écolâtre.*

On dit figurément, *monter au faite des honneurs* ; pour dire, parvenir aux plus grandes dignités. Et *monter au trône* ; pour dire, devenir Roi, Empereur.

**MONTER**, se dit aussi d'un écolier qui passe d'une classe à une plus haute. *Il étoit en seconde, il est monté en rhétorique.*

On dit proverbialement & figurément, *monter sur ses grands chevaux* ; pour dire, prendre les choses avec hauteur, marquer de la colère, de l'indignation & de la fierté dans ses paroles.

Il s'emploie aussi familièrement, pour dire, traiter avec des termes sublimes & recherchés un sujet qui ne doit être traité que simplement. *Dès le commencement de son récit il monta sur ses grands chevaux.*

On dit aussi populairement, *monter sur ses ergots* ; pour dire, élever audacieusement & avec chaleur la voix & le geste.

On dit proverbialement & figurément, *monter aux nues* ; pour dire, s'emporter subitement de colère. *Si vous parlez de cette femme, vous le verrez monter aux nues.*

**MONTER**, signifie aussi s'élever. En ce sens il se dit de certains corps naturels qui s'élèvent en haut, comme l'air, l'eau, la fumée, &c. *Les fumées du vin lui montent à la tête. La rivière a monté d'un pied cette nuit. La chaleur fait monter le thermomètre.*

Quand

*Quand le bronillard monte , c'est un signe de pluie.*

**MONTER**, en termes de musique, signifie faire succéder les sons du grave à l'aigu, ou du bas en haut. *La voix monte par tons & par demi-tons.*

On dit figurément en ce sens, que les prières des justes & les cris des innocens qu'on persécute, montent au ciel.

On dit, qu'un mur monte trop haut; pour dire, qu'il est trop élevé. Et qu'un porte-collet, un corps de juppe montent trop haut; pour dire, qu'ils ont trop de hauteur.

On dit aussi, qu'un arbre monte trop haut; pour dire, qu'on le laisse trop croître.

On dit, qu'une plante monte en graine; pour dire, qu'elle est bonne à manger, & que dans peu elle produira de la graine. *Des laitues qui montent en graine.*

On dit aussi figurément & familièrement d'une fille, qu'elle monte en graine; pour dire, qu'elle devient vieille sans se marier.

On dit du soleil & des autres astres, qu'ils montent sur l'horizon; pour dire, qu'ils s'élèvent sur l'horizon.

On dit aussi dans le temps où le soleil s'approche tous les jours de notre zénith, qu'il monte tous les jours.

**MONTER**, signifie aussi figurément, hausser de prix, croître en valeur. *Le pain monta jusqu'à cinq sous la livre. Les gelées firent monter le vin fort haut. Les concurrens firent monter assez haut cette terre.*

**MONTER**, signifie encore croître, s'accroître. *Sa fureur, sa colère montèrent à un tel point que... Sa vanité monte tous les jours avec sa fortune.*

*Tome XVIII.*

On dit de quelqu'un, qu'il a monté sur le théâtre; pour dire, qu'il a été comédien ou bâteleur.

**MONTER**, s'emploie aussi quelquefois avec le régime du verbe actif. *Monter une côte pénible. Il ne put pas monter l'échelle.*

On dit aussi, monter un cheval; pour dire, être monté sur un cheval. *Il montoit un cheval anglois.*

On dit encore, monter un cavalier; pour dire, lui fournir un cheval. *Ce Capitaine a bien monté sa compagnie.*

On dit en termes de guerre, monter la garde; pour dire, être de service, être de garde en quelque endroit. *Ce Capitaine monte aujourd'hui la garde chez le Général.*

On dit aussi, monter la tranchée; pour dire, être de service à la tranchée pour la garantir ou la défendre. **MONTER**, est aussi purement actif, & signifie porter, transporter quelque chose en haut, ou l'y élever. *Monter du blé au grenier. Il sera difficile de monter cette poutre.*

On dit, monter un ouvrage de ferrurerie, de menuiserie, d'orfèvrerie, &c. pour dire, en assembler les pièces les unes après les autres. *Monter une serrure. Monter une tabatière. Monter un couteau. Monter une armoire. Monter un habit.*

On dit aussi, monter un diamant; pour dire, le mettre en œuvre. *Ce bijoutier monte bien un diamant. Et monter un canon, un mortier; pour dire, le mettre sur son affût, ou en élever la bouche.*

On dit encore, monter un filet; pour dire, y mettre toutes les cordes nécessaires pour le rendre prêt à servir. Et monter un bouquet; pour dire, en arranger les fleurs.

On dit en termes de marine, monter le gouvernail; pour dire,

R r

attacher le gouvernail à l'étambord.

On dit aussi, *monter un rôle de tabac* ; pour dire, mettre autour d'un bâton, du tabac une corde pour en composer un rouleau plus ou moins gros, selon le poids qu'on veut lui donner.

On dit encore, *monter une horloge, une montre, un tourne-broche, &c.* pour dire, en bander les ressorts, ou en rehausser les contre-poids.

On dit, *monter un métier* ; pour dire, accommoder & tendre sur le métier l'étoffe, la toile, le canevass, la soie, l'or & l'argent pour travailler.

On dit, *monter un luth, une guitare, un violon, &c.* pour dire, y mettre des cordes, y remettre de nouvelles cordes. Et l'on dit qu'un *luth est bien ou mal monté* ; pour dire, qu'il a de bonnes ou de mauvaises cordes.

On dit aussi, *monter un luth, un clavecin, &c.* pour dire, le hausser d'un ton, d'un demi-ton. *Il faut monter ce clavecin plus haut.* Et l'on dit dans le même sens, *monter une corde de luth, de clavecin.*

On dit, *monter un instrument au ton de l'opéra, sur le ton de l'opéra* ; pour dire, hausser ou baisser un instrument, en sorte qu'il se trouve à l'unisson du ton de l'opéra.

En termes de peinture, on dit, *monter un trait, une partie, la couleur* ; pour dire, relever un trait ; une partie, donner plus de vigueur au coloris. *Beaucoup de tableaux faits d'ailleurs d'une grande manière, gagneroient beaucoup si la couleur en étoit un peu plus montée.*

On dit en termes de metteurs en œuvre, *monter sur cire* ; pour dire, assembler toutes les pièces

d'un ouvrage quelconque, & les ranger sur la cire selon l'élévation & l'inclination qu'elles doivent avoir toutes montées.

**MONTER, SE MONTER**, se dit aussi d'un total composé de plusieurs sommes, de plusieurs nombres. *La dépense de son compte monte à dix mille francs. La recette se montoit à vingt mille francs. L'armée du grand Visir montoit, se montoit à cent cinquante mille combattans.*

En ce sens, on dit figurément, *les crimes des habitans de la terre étoient montés à un tel excès, que Dieu se repentoit d'avoir fait l'homme.*

La première syllabe est moyenne, & la seconde longue ou brève. Voyez VERBE

Les temps ou personnes qui se terminent par un e féminin, ont la pénultième syllabe longue.

**MONTEREAU - FAUT - YONNE** ; ville de France, dans le Gatinois françois, au confluent de l'Yonne avec la Seine, à sept lieues, nord-ouest, de Sens, & à quatorze lieues, sud-est, de Paris. C'est le siège d'un Bailliage ; d'un Grenier à Sel, &c. Il y a aussi une Église collégiale composée d'un Doyen électif, d'un Chantre & d'onze Chanciers, tous à la collation de l'Archevêque de Sens, excepté le Doyen qui est électif.

Cette ville a eu long-temps ses seigneurs propriétaires. Philippe-le-Bel l'acquit du seigneur d'Auquois. C'est sur le pont de cette ville que fut tué d'un coup de hache par Tanneguy Du-Chatel, le 10 Septembre 1419, Jean Duc de Bourgogne, conformément aux ordres du Dauphin de France, depuis Roi sous le nom de *Charles VII.* Un

jour qu'on montrait encore à Dijon le crâne de ce Duc de Bourgogne à François I, & qu'il témoigna la surprise du grand trou qui y étoit marqué, un Chartreux lui dit : *Sire, cessez de vous étonner, c'est le trou par où les Anglois ont passé en France.*

**MONTE-RESSORT**; substantif masculin, & terme d'Arquebusiers Instrument de fer dont ces Ouvriers se servent pour monter le grand ressort sur la noix, lorsqu'il est attaché sur le corps de la platine.

**MONTEREY**; petite ville d'Espagne, en Galice, sur la rivière de Tamaga, près des frontières du Portugal. On y recueille d'excellent vin, & il y a des mines d'étain dans le voisinage.

**MONTEROSI**; bourg d'Italie, dans l'Etat de l'Eglise, entre Rome & Viterbe, à vingt milles de l'une & de l'autre de ces Villes.

**MONTESA**; ville forte d'Espagne, au Royaume de Valence, à deux lieues, ouest, de Xativa.

**MONTE-SAN-ANGELO**; ville Archiépiiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Capitanate, au nord-est de Manfredonia.

**MONTE-SARCHIO**; bourg d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Principauté ultérieure, au sud-ouest de Bénévent.

**MONTE-SCAGLIOSO**; bourg d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Basilicate, près du Brandano, à l'ouest de Génova.

**MONTESQUIEU**; nom de deux petites villes de France en Languedoc: l'une est située à cinq lieues, sud-est, de Toulouse, & l'autre à une lieue, sud sud-est, de Rieux.

**MONTESQUIEU**, est aussi le nom de deux bourgs de France, dont l'un est situé dans le Quercy, à deux lieues,

sud-ouest, de Lauzerte, & l'autre en Gascogne, à trois lieues, ouest-sud-ouest, d'Ag n.

**MONTESQUIEU**, (Charles de Secondat, Baron de la Brede & de) naquit au château de la Brede, près de Bordeaux, le 10 Janvier 1689, d'une famille noble de Guyenne. Les succès de l'enfance, présage quelquefois si trompeur, ne le furent point dans Charles de Secondat. Il annonça de bonne heure ce qu'il devoit être, & son père donna tous ses soins à cultiver ce génie naissant, objet de son espérance & de sa tendresse. Dès l'âge de vingt ans, le jeune Montesquieu préparoit déjà les matériaux de l'Esprit des Lois, par un extrait raisonné des immenses volumes qui composent le corps du droit civil; cependant l'étude de la jurisprudence, quoique moins aride pour M. de Montesquieu que pour la plupart de ceux qui s'y livrent, parcequ'il la cultivoit en philosophe, ne suffisoit pas à l'étendue & à l'activité de son génie; il approfondissoit dans le même temps des matières encore plus importantes & plus délicates, & les discutoit dans le silence avec la sagesse, la décence & l'équité qu'il a depuis montrées dans ses ouvrages.

Un oncle paternel, Président à mortier au Parlement de Bordeaux, Juge éclairé & citoyen vertueux, l'oracle de sa compagnie & de sa province, ayant perdu un fils unique, & voulant conserver dans son corps l'esprit d'élévation qu'il avoit tâché d'y répandre, laissa ses biens & sa charge à M. de Montesquieu; il étoit Conseiller au Parlement de Bordeaux depuis le 20 Février 1714, & fut reçu Président à mortier le 13 Juillet 1716. Quelques années

après , en 1722 , pendant la minorité du Roi , sa compagnie le chargea de présenter des remontrances à l'occasion d'un nouvel impôt. Placé entre le trône & le peuple , il remplit en sujet respectueux & en Magistrat plein de courage l'emploi si noble & si peu envié de faire parvenir au Souverain le cri des malheureux , & la misère publique représentée avec autant d'habileté que de force , obtint la justice qu'elle demandoit.

L'année d'auparavant il avoit mis au jour ses lettres Persanes , commencées à la campagne , & finies dans les momens de relâche que lui laissoient les devoirs de sa charge. Ce livre profond sous un air de légèreté , annonçoit à la France & à l'Europe un écrivain supérieur à ses ouvrages. Le Persan fait une satire délicate & énergique de nos vices , de nos travers , de nos ridicules , de nos préjugés , de la bizarrerie de nos goûts. C'est le tableau le plus animé & le plus vrai des mœurs françoises ; son pinceau est léger & hardi ; il donne à tout ce qu'il touche un caractère original.

Malgré le succès des lettres persanes , M. de Montesquieu ne s'en étoit point déclaré ouvertement l'auteur. Peut-être croyoit-il échapper aisément à la satire littéraire qui épargne plus volontiers les écrits anonymes , parceque c'est toujours la personne & non l'ouvrage qui est le but de ses traits. Peut-être craignoit-il d'être attaqué sur le prétendu contraste des lettres persanes avec l'austérité de sa place ; espèce de reproche , disoit-il , que les critiques ne manquent jamais , parcequ'il ne demande aucun effort d'esprit : mais son secret étoit dé-

couvert , & déjà le public le monroit à l'Académie Françoise. L'événement fit voir combien le silence de M. de Montesquieu avoit été sage. Usbek s'exprime quelquefois assez librement , non sur le fond du christianisme , mais sur des matières que trop de personnes affectent de confondre avec le christianisme même , sur l'esprit de persécution dont tant de Chrétiens ont été animés ; sur les usurpations temporelles de la puissance ecclésiastique ; sur la multiplication excessive des Monastères , qui enlève des sujets à l'État sans donner à Dieu des adorateurs ; sur quelques opinions qu'on a vainement tenté d'ériger en dogmes ; sur des disputes de religion , toujours violentes & souvent funestes. S'il paroît toucher ailleurs à des questions plus délicates & qui intéressent de plus près la religion chrétienne , ses réflexions appréciées avec justice , sont en effet très-favorables à la révélation , puisqu'il se borne à montrer combien la raison humaine abandonnée à elle-même , est peu éclairée sur ces objets. Enfin parmi les véritables lettres de M. de Montesquieu , l'Imprimeur étranger en avoit inséré quelques-unes d'une autre main , & il eût falu du moins , avant de condamner l'auteur , démêler ce qui lui appartenoit en propre. Sans égard à ces considérations , d'un côté la haine sous le nom de zèle ; de l'autre , le zèle sans discernement ou sans lumières , se soulevèrent & se réunirent contre les lettres persanes. Des délateurs , espèce d'homme dangereuse & lâche , que même dans un Gouvernement sage on a quelquefois le malheur d'écouter , allarmèrent par un extrait infidèle la piété du Mi-

nistère. M. de Montesquieu, par le conseil de ses amis, soutenu de la voix publique, s'étant présenté pour la place de l'Académie Française, vacante par la mort de M. de Sacy, le Ministre écrivit à cette Compagnie, que Sa Majesté ne donneroit jamais son agrément à l'auteur des lettres persanes; qu'il n'avoit point lu ce livre, mais que des personnes en qui il avoit confiance, lui en avoient fait connoître le poison & le danger. M. de Montesquieu sentit le coup qu'une pareille accusation pouvoit porter à sa personne, à sa famille, à la tranquillité de sa vie. Il n'attachoit pas assez de prix aux honneurs littéraires, ni pour les rechercher avec avidité, ni pour affecter de les dédaigner quand ils se présentoient à lui, ni enfin pour en regarder la simple privation comme un malheur; mais l'exclusion perpétuelle, & surtout les motifs de l'exclusion lui paroissoient une injure. Il vit le Ministre, lui déclara que par des raisons particulières, il n'avoit point les lettres persanes; mais qu'il étoit encore plus éloigné de défavouer un ouvrage dont il n'avoit point à rougir; & qu'il devoit être jugé d'après une lecture & non sur une délation. Le Ministre prit enfin le parti par où il auroit dû commencer; il lut le livre, aima l'auteur & apprit à mieux placer sa confiance: l'Académie française ne fut point privée d'un de ses plus beaux ornemens; M. de Montesquieu fut reçu le 24 Janvier 1728; son discours est un des meilleurs qu'on ait prononcés dans une pareille occasion; le mérite en est d'aurant plus grand, que les Récipiendaires gênés jusqu'alors par ces formules & ces éloges d'usage, auxquels une espèce

de prescription les assujettit, n'avoient encore osé franchir ce cercle pour traiter d'autres sujets, ou n'avoient point pensé du moins à les y renfermer; dans cet état même de contrainte il eut l'avantage de réussir. Entre plusieurs traits dont brille son discours, on reconnoît l'écrivain qui pense, au seul portrait du Cardinal de Richelieu, *qui apprit à la France le secret de ses forces, & à l'Espagne celui de sa foiblesse; qui ôta à l'Allemagne ses chaînes & lui en donna de nouvelles.* Il faut admirer M. de Montesquieu d'avoir su vaincre la difficulté de son sujet, & pardonner à ceux qui n'ont pas eu le même succès.

Le nouvel Académicien étoit d'autant plus digne de ce titre, qu'il avoit, peu de temps auparavant, renoncé à tout autre travail pour se livrer entièrement à son génie & à son goût. Quelqu'importante que fût la place qu'il occupoit, avec quelques lumières & quelqu'intégrité qu'il en eût rempli les devoirs, il sentoit qu'il y avoit des objets plus dignes d'occuper ses talens; qu'un citoyen est redevable à sa Nation & à l'humanité, de tout le bien qu'il peut leur faire, & qu'il seroit plus utile à l'un & à l'autre, en les éclairant par ses écrits, qu'il ne pouvoit l'être en discutant quelques contestations particulières dans l'obscurité: toutes ces réflexions le déterminèrent à vendre sa charge; il cessa d'être Magistrat & ne fut plus qu'homme de lettres.

Mais pour se rendre utile aux différentes Nations, il étoit nécessaire qu'il les connût; ce fut dans cette vue qu'il entreprit de voyager. Son but étoit d'examiner partout le physique & le moral, d'étudier les lois & la constitution de chaque

pays; de visiter les savans, les écrivains, les artistes célèbres; de chercher surtout ces hommes rares & singuliers dont le commerce supplée quelquefois à plusieurs années d'observations & de séjour. M. de Montesquieu eût pu dire, comme Démocrite: » je n'ai rien oublié » pour m'instruire; j'ai quitté mon » pays & parcouru l'Univers pour » mieux connoître la vérité; j'ai vu » tous les personnages illustres de » mon temps; » mais il y eut cette différence entre le Démocrite François & celui d'Abdère, que le premier voyageoit pour instruire les hommes, & le second pour s'en moquer.

De retour dans sa Patrie, M. de Montesquieu se retira pendant deux ans à la terre de la Brède: il y jouit en paix de cette solitude que le spectacle & le tumulte du monde sert à rendre plus agréable; il vécut avec lui-même après en être sorti si long-temps; & ce qui nous intéresse le plus, il mit la dernière main à son ouvrage *sur la cause de la grandeur & la décadence des Romains*, qui parut en 1734.

Les Empires, ainsi que les hommes, doivent croître, dépérir & s'éteindre; mais cette révolution nécessaire a souvent des causes cachées que la nuit des temps nous dérobe, & que le mystère ou leur petitesse apparente a même quelquefois voilées aux yeux des contemporains; rien ne ressemble plus sur ce point à l'histoire moderne, que l'histoire ancienne. Celle des Romains mérite néanmoins à cet égard quelque exception; elle présente une politique raisonnée, un système suivi d'aggrandissement, qui ne permet pas d'attribuer la fortune de ce peuple à des ressorts obs-

cur & subalternes. Les causes de la grandeur romaine sont donc consignées dans l'histoire, & c'est au Philosophe à les y découvrir.

M. de Montesquieu trouve les causes de la grandeur des Romains dans l'amour de la liberté, du travail & de la Patrie qu'on leur inspiroit dès l'enfance; dans la sévérité de la discipline militaire; dans ces dissensions intestines qui donnoient ressort aux esprits, & qui cessoient tout à coup à la vue de l'ennemi; dans cette constance, après le malheur, qui ne désespéroit jamais de la République; dans le principe où ils furent toujours de ne faire jamais la paix qu'après des victoires; dans l'honneur du triomphe, sujet d'émulation pour les Généraux; dans la protection qu'ils accordoient aux peuples révoltés contre leurs Rois; dans l'excellente politique de laisser aux vaincus leurs Dieux & leurs coutumes; dans celle de n'avoir jamais deux puissans ennemis sur les bras, & de tout souffrir de l'un jusqu'à ce que qu'ils eussent anéanti l'autre. Il trouve les causes de leur décadence dans l'aggrandissement même de l'Etat qui changea en guerres civiles les tumultes populaires; dans les guerres éloignées qui forçant les citoyens à une trop longue absence, leur faisoient perdre insensiblement l'esprit républicain; dans le droit de bourgeoisie accordé à tant de nations, & qui ne fit plus du peuple romain qu'une espèce de monstre à plusieurs têtes; dans la corruption introduite par le luxe de l'Asie; dans les proscriptions de Sylla qui avilirent l'esprit de la nation & la préparèrent à l'esclavage; dans la nécessité où les Romains se trouvèrent de souffrir des maî-



trés lorsque leur liberté leur fut devenue à charge; dans l'obligation où ils furent de changer de maximes en changeant de gouvernement; dans une suite de monstres qui régnerent presque sans interruption depuis Tibère jusqu'à Nerva, & depuis Commode jusqu'à Constantin; enfin, dans la translation & le partage de l'Empire qui périt d'abord en Occident par la puissance des barbares, & qui, après avoir languï plusieurs siècles en Orient sous des Empereurs imbécilles ou féroces, s'anéantit insensiblement, comme ces fleuves qui disparaissent dans des sables.

Quelque réputation que M. de Montesquieu se fût acquise par ce dernier ouvrage & par ceux qui l'avoient précédé, il n'avoit fait que de se frayer le chemin à une plus grande entreprise, à celle qui doit immortaliser son nom & le rendre respectable aux siècles futurs. Il en avoit dès long-temps formé le dessein, il en médita pendant vingt ans l'exécution, ou, pour parler plus exactement, toute sa vie en avoit été la méditation continuelle. D'abord il s'étoit fait en quelque façon, étranger dans son propre pays, afin de le mieux connoître. Il avoit ensuite parcouru toute l'Europe & profondément étudié les différens peuples qui l'habitent. L'île fameuse qui se glorifie tant de ses lois & qui en profite si mal, avoit été pour lui dans ce long voyage, ce que l'île de Crète fut autrefois pour Licurgue, une école où il avoit su s'instruire sans tout approuver. Enfin il avoit, si l'on peut parler ainsi, interrogé & jugé les peuples & les hommes célèbres qui n'existent plus aujourd'hui que dans les annales du mon-

de. Ce fut ainsi qu'il s'éleva par degrés au plus haut titre qu'un sage puisse mériter, celui de *Législateur des Nations*.

S'il étoit animé par l'importance de la matière, il étoit effrayé en même temps par son étendue: il l'abandonna & y revint à plusieurs reprises: il sentit plus d'une fois, comme il l'avoue lui-même, tomber les mains paternelles. Encouragé enfin par ses amis, il ramassa toutes ses forces & donna l'esprit des lois.

Dans cet important ouvrage M. de Montesquieu, sans s'appesantir à l'exemple de ceux qui l'ont précédé, sur des discussions métaphysiques relatives à l'homme supposé dans un état d'abstraction, sans se boïner comme d'autres à considérer certains peuples dans quelques relations ou circonstances particulières, envisage les habitans de l'Univers dans l'état réel où ils sont, & dans tous les rapports qu'ils peuvent avoir entr'eux. La plupart des autres écrivains en ce genre, sont presque toujours de simples moralistes, ou de simples Jurisconsultes, ou même quelquefois de simples Théologiens; pour lui, l'homme de tous les pays & de toutes les Nations, il s'occupe moins de ce que le devoir exige de nous, que des moyens par lesquels on peut nous obliger de le remplir; de la perfection métaphysique des lois, que de celle dont la nature humaine les rend susceptibles; des lois qu'on a faites, que de celles qu'on auroit dû faire; des lois d'un peuple particulier, que de celles de tous les peuples. Ainsi en se comparant lui-même à ceux qui ont couru avec lui cette grande & noble carrière, il a pu dire, comme le Corrège,

quand il eut vu les ouvrages de ses rivaux , & moi aussi je suis peintre.

Rempli & pénétré de son objet , l'auteur de l'esprit des lois y embrasse un si grand nombre de matières , & les traite avec tant de brièveté & de profondeur , qu'une lecture assidue & méditée peut seule faire sentir le mérite de ce livre.

M. de Montesquieu jouissoit paisiblement de sa gloire , lorsqu'une maladie l'enleva à sa Patrie le 10 Février 1755 , à l'âge de soixante-six ans révolus. Toutes les nouvelles publiques ont annoncé cet événement comme une calamité. On pourroit appliquer à M. de Montesquieu , ce qui a été dit autrefois d'un illustre Romain , *que personne en apprenant sa mort , n'en témoigna de joie , que personne même ne l'oublia dès qu'il ne fut plus.* Les étrangers s'empresèrent de faire éclater leurs regrets ; & Milord Chesterfield qu'il suffit de nommer , fit imprimer dans un des papiers publics de Londres , un article en son honneur , article digne de l'un & de l'autre ; c'est le portrait d'Anaxagore tracé par Périclès.

M. de Montesquieu étoit dans le commerce , d'une douceur & d'une gaieté toujours égales. Sa conversation étoit légère , agréable & instructive par le grand nombre d'hommes & de peuples qu'il avoit connus. Elle étoit coupée comme son style , pleine de sel & de faillies , sans amertume & sans satire. Personne ne racontoit plus vivement , plus promptement , avec plus de grâce & moins d'appêt ; il savoit que la fin d'une histoire plaisante est toujours le but ; il se hâtoit donc

d'y arriver & produisoit l'effet sans l'avoir promis.

Ses fréquentes distractions ne le rendoient que plus aimable ; il en sortoit toujours par quelque trait inattendu qui réveilloit la conversation languissante ; d'ailleurs elles n'étoient jamais ni jouées ni choquantes , ni importunes : le feu de son esprit , le grand nombre d'idées dont il étoit plein , les faisoient naître ; mais il n'y tomboit jamais au milieu d'un entretien intéressant ou sérieux ; le desir de plaire à ceux avec qui il se trouvoit , le rendoit alors à eux sans affectation & sans efforts.

Les agrémens de son commerce tenoient non seulement à son caractère & à son esprit , mais à l'espèce de régime qu'il observoit dans l'étude : quoique capable d'une méditation profonde & long - temps soutenue , il n'épuisoit jamais ses forces , il quittoit toujours le travail avant d'en ressentir la moindre impression de fatigue.

Il étoit sensible à la gloire , mais il ne vouloit y parvenir qu'en la méritant ; jamais il n'a cherché à augmenter la sienne par ces manœuvres sourdes , par ces voies obscures & honteuses qui deshonnorent la personne sans ajouter au nom de l'auteur.

Digne de toutes les distinctions & de toutes les récompenses , il ne demandoit rien & ne s'étonnoit point d'être oublié ; mais il a osé , même dans des circonstances délicates , protéger à la Cour des hommes de lettres persécutés , célèbres & malheureux , & leur a obtenu des grâces.

Quoiqu'il vécût avec les Grands , soit par nécessité , soit par convenance , soit par goût , leur société n'étoit

n'étoit pas nécessaire à son bonheur. Il fuyoit dès qu'il le pouvoit, à sa terre; il y retouvoit avec joie sa philosophie, ses livres & le repos. Entouré de gens de la campagne dans ses heures de loisir, après avoir étudié l'homme dans le commerce du monde & dans l'histoire des nations, il l'étudioit encore dans ces âmes simples que la nature seule a instruites, & y trouvoit à apprendre; il conversoit gaiement avec eux; il leur cherchoit de l'esprit, comme Socrate; il paroissoit se plaire autant dans leur entretien que dans les sociétés les plus brillantes, surtout quand il terminoit leurs différens & soulageoit leurs peines par ses bienfaits.

Rien n'honore plus sa mémoire que l'économie avec laquelle il vivoit, & qu'on a osé trouver excessive dans un monde avare & fastueux, peu fait pour pénétrer les motifs, & encore moins pour les sentir. Bienfaisant & par conséquent juste, M. de Montesquieu ne vouloit rien prendre sur sa famille, ni des secours qu'il donnoit aux malheureux, ni des dépenses considérables auxquelles ses longs voyages, la foiblesse de sa vue & l'impression de ses ouvrages l'avoient obligé. Il a transmis à ses enfans, sans diminution ni augmentation, l'héritage qu'il avoit reçu de ses pères; il n'y a rien ajouté que la gloire de son nom & l'exemple de sa vie.

**MONTESQUIOU**; petite ville de France, en Gascogne, à quatre lieues, sud-ouest, d'Aufsch.

**MONTE-STORACE**; bourg d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, près du torrent de Castellane, au nord-est, de Scilo.

**MONTE-TRUCE**; bourg d'Espagne,

*Tome XVIII.*

dans la vieille Castille, près de Rioleza.

**MONTE-VEDIO**; ville du Pérou; nouvellement bâtie par les Espagnols, à l'embouchure de la Plata. Elle a un havre qui n'est bon que pour les petits vaisseaux, parcequ'il n'y a pas plus de dix-sept pieds d'eau dans le temps de la haute marée. Le pays d'alentour est également beau & fertile, les vignes y réussissent à merveille, & l'on y trouve des mines d'or & de diamans. Cependant cette ville est peu peuplée.

**MONTE-VERDE**; petite ville d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Principauté ultérieure, sur les frontières de la Basilicate, au sud-est, de Cédogna.

Il y a aussi un bourg de ce nom au même Royaume, dans le comté de Molisse, sur les frontières de la Capitanate.

**MONTEZUMA**; *Voyez* MEXIQUE.

**MONT-FAUCON**; il y a en France trois petites villes de ce nom: l'une est en Anjou, près des frontières de la Bretagne, à deux lieues, est, de Clisson: la seconde, dans le Bigorre, près des frontières de l'Astarac, à sept lieues, nord-nord-est, de Tarbes, & la troisième en Champagne, à six lieues, nord-est, de Sainte Menehould.

**MONT FAUCON**, est aussi le nom d'un Bourg de France, en Quercy, à sept lieues, nord-nord-est, de Cahors.

**MONT-FERRAND**; ancienne ville qui ne fait aujourd'hui qu'un seul & même corps avec la ville de Clermont, en Auvergne, dont elle n'est éloignée que d'un quart de lieue.

*Voyez* CLERMONT.

**MONT-FERRAND**, est aussi le nom d'un bourg de France, en Gascogne, à

- trois lieues , nord - nord - est , de Lombès.
- MONT-FERRAT** ; province d'Italie, avec titre de duché, dont Casal est la capitale. Elle est bornée à l'Orient par le duché de Milan & une partie de l'État de Gênes; au nord, par le Verceillois & le Canavez; à l'Occident, par le Piémont proprement dit; & au midi, par l'Apennin. Cette province qui est très-fertile & bien cultivée, appartient au Roi de Sardaigne.
- MONT-FLEURY** ; Abbaye de filles de l'Ordre de Saint Dominique, près de Grenoble en Dauphiné. On n'y reçoit que des demoiselles qui font preuve de noblesse.
- MONT-FORT** ; nom de deux petites villes de France, dont l'une est située en Gascogne, sur la rivière de Ratz, à cinq lieues, sud-est, de Leictoure, & l'autre en Bretagne, sur la rivière de Méen, à cinq lieues, ouest-nord-ouest, de Rennes.
- MONT-FORT**, est aussi le nom d'un bourg de France, en Normandie, sur la Rille, à trois lieues, sud-est, de Ponteau-de-mer.
- MONT-FORT**, est encore le nom d'une ville forte de Hollande, dans la province d'Utrecht, sur l'Issel, à deux lieues & demie d'Utrecht.
- MONT-FORT**, est aussi le nom d'un château d'Allemagne, chef-lieu d'un comté de même nom situé dans le Tyrol. Ce comté est borné au nord & à l'Orient par celui de Brengentz; au midi, par ceux de Sonnenberg & de Feldkirck, & à l'Occident, par le pays des Suisses.
- MONT FORT-DE-LE MOS** ; voyez MONTE-FORTE-DE-LE MOS.
- MONT FORT-L'AMAURY** ; ville de France, dans le Mantois, à dix

- lieues, ouest-sud-ouest, de Paris. C'est le siège d'un Bailliage, d'une Élection, d'un Grenier à Sel, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, &c.
- MONT-FORT-LE-ROTROU** ; bourg de France dans le Maine, à trois lieues, est-nord-est, du Mans.
- MONT-FORT-LEZ-DAX** ; bourg de France, en Gascogne, à trois lieues, est-sud-est, de Dax.
- MONT-GAILLARD** ; ville de France, en Gascogne, près de l'Adour, à deux lieues, est-sud-est, de Saint Sever.
- MONT-GAILLARD**, est aussi le nom d'un bourg de France dans le pays de Foix, à quatre lieues, sud-sud-est, de Pamiers.
- MONT-GISCARD** ; ville de France, en Languedoc, près du canal Royal, à quatre lieues, sud-sud-est, de Toulouse.
- MONT-GOMERY** ; ville d'Angleterre, capitale d'un comté de même nom, dans la Principauté de Galles, à 35 lieues, nord-ouest, de Londres. Elle a deux Députés au Parlement.
- Le comté de Mont-Gomery est une province très-fertile qui a 32 lieues de circonférence, & qui est située au milieu des terres, dans les Diocèses de Saint Asaph, de Bangor & de Héréford.
- MONT-GOMERY**, est aussi le nom d'un bourg de France, en Normandie, sur la rivière de Vie, à cinq lieues, sud-sud-ouest, de Lizieux.
- MONTHÉREAU** ; bourg de France, dans le Gâtinois Orléanois, à cinq lieues, sud-ouest, de Montargis.
- MONT-HOUDOUL** ; bourg de France, dans le Maine, à deux lieues, sud-ouest, de Mamers.
- MONTICHICOURS** ; substant. maf-

## MON

culin. On donne ce nom dans le commerce, à une étoffe de soie & de coron qui se fabrique aux Indes orientales.

**MONTICULE**; substantif masculin. Diminutif de mont. Petite montagne, simple élévation de terrain.

La première syllabe est moyenne, les deux suivantes brèves, & la dernière très-brève.

**MONT - JEAN**; bourg de France, dans le Maine, à quatre lieues, sud-ouest, de Laval.

**MONTIEL**; petite ville d'Espagne, dans la vieille Castille, à sept lieues, ouest, d'Alcala.

**MONTIER EN ARGONNE**; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Cîteaux, en Champagne, à six lieues, nord-est, de Vitry-le-François. Elle est en commende, & vaut environ 25 mille livres de rente au Titulaire.

**MONTIER - EN - DER**; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît, en Champagne, à cinq lieues, ouest-nord-ouest, de Joinville. Elle est en commende & vaut au Titulaire plus de 25 mille livres de rente.

**MONTIER - LA - CELSE**; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît, en Champagne, à une demilieu, sud-ouest, de Troyes. Elle est en commende & vaut au Titulaire environ sept mille livres de rente.

**MONTIER-NEUF**; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît, en Poitou, dans le fauxbourg de Poitiers. Elle est en commende & vaut au Titulaire environ 5000 liv. de rente.

**MONTIER-RAMEY**; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît, en Champagne, à trois lieues, sud-est,

## MON

323

de Troyes. Elle est en commende & vaut au Titulaire environ 9000 liv. de rente.

**MONTIGNAC**; ville de France, dans le Périgord, sur la Vézère, à trois lieues, nord-ouest, de Sarlar.

**MONTIGNÉ**; bourg de France, dans le Maine, près de la Sarthe, à une lieue & demie, est - nord - est, d'Alençon.

Il y a un autre bourg de même nom en Poitou, près des frontières de Bretagne, à deux lieues, est-sud-est, de Clisson.

**MONTIGNY**; nom de deux bourgs de France, dont l'un est situé dans le Perche-Gouet, à six lieues, sud-ouest, de Chartres; & l'autre en Picardie, à trois lieues, sud-sud-ouest, de Montdidier.

**MONTIGNY - LE - ROI**; bourg de France, dans le Bassigni, à quatre lieues, nord-est, de Langres.

**MONTIGNY - SUR - AUBE**; bourg de France, en Champagne, sur l'Aube, à deux lieues, sud-ouest, de Château-Villain.

**MONTILLIERS**; bourg de France, en Anjou, à cinq lieues, ouest-nord-ouest, de Montreuil-Bellay.

**MONTILS**; bourg de France, en Saintonge, à deux lieues, sud-sud-est, de Saintes.

**MONT-JOIE**; substantif féminin. On appeloit ainsi autrefois un monceau de pierres jetées confusément les unes sur les autres, soit pour marquer les chemins; soit en signe de quelque victoire ou de quelque autre événement considérable.

Anciennement les Pèlerins avoient coutume de faire des monts joies sur lesquelles ils plantoient des croix aussi-tôt qu'ils découvroient le lieu de dévotion où ils alloient en pèlerinage. On prétend que c'est là l'o-

rigine des croix qu'on voit sur le chemin de Paris à Saint Denis.

**MONT JOIE**, signifioit aussi autrefois figurément, une grande quantité, un grand nombre; mais en ce sens il est vieux.

**MONT-JOIE**, ou **MONT-JOIE-ST.-DENIS**, étoit aussi autrefois un cri de guerre usité parmi les François dans les batailles.

Il est bon d'observer que ce cri de guerre n'a été introduit dans nos armées que vers le règne de Louis le gros qui ayant réuni en sa personne le comté de Vexin à la Couronne, devint *Advoué* de l'Église de Saint Denis, en prit la bannière, de laquelle est venu le cri d'armes. Ainsi ceux qui l'ont attribué à Clovis, ont débité une pure fiction, puisque la bannière de Saint Martin de Tours fut portée dans les armées, depuis le règne de ce Prince, comme l'étendard de la Nation.

**MONT JOIE**, est encore le titre que porte le premier Roi d'armes de France. Alors ce substantif est masculin. *Le Roi d'armes Mont-Joie, du titre de Mont-Joie.*

On a appelé *Ordre de Mont-Joie*, un Ordre de Chevalerie établi à Jérusalem par le Pape Alexandre III qui le confirma en 1180, & lui prescrivit la règle de Saint Basile. les chevaliers portoient une croix rouge & devoient combattre contre les infidèles. Le Roi Alphonse le sage les introduisit en Espagne, s'en servit utilement contre les Maures, & leur ayant donné des revenus, il leur fit prendre le nom de *Chevaliers de Mofrat*; mais sous le règne de Ferdinand ils furent unis à l'Ordre de *Calatrava*.

**MONTIVILLIERS**; ville de France, en Normandie, sur la Lezarde, à

deux lieues, nord-est, du Havre de Grâce. C'est le siège d'un Bailliage, d'une Élection, &c. Il y a une célèbre Abbaye de filles de l'Ordre de Saint Benoît, laquelle jouit de plus de 35 mille livres de rente. L'Abbesse exerce des droits quasi épiscopaux sur quinze Paroisses dont elle est Dame & Patronne. Le Commerce de cette ville consiste en toiles en cuirs & en dentelles.

**MONT-JULÉ**, ou **ALPES JULIENNES**; c'est cette partie des Alpes qui est au pays des Grisons, dans la basse Engadine, aux environs de la source de l'Inn.

**MONT-LHERY**; petite ville de France, dans le Hurepoix, à six lieues, sud-sud-ouest, de Paris. Il y a une Prévôté & une Châtellenie.

**MONT-LOUIS**; ville forte de France, capitale de la Cerdagne Francoise, dans les Pyrénées, à trois lieues, est-nord-est, de Puycerdà, & à 180 lieues, sud, de Paris, sous le 19<sup>e</sup> degré, 43 minutes, 40 secondes de longitude, & le 42<sup>e</sup>, 32 minutes, 20 secondes de latitude. Cette ville a été bâtie par Louis XIV, & fortifiée par le Maréchal de Vauban.

**MONT-LOUIS**, est aussi le nom d'un bourg de France, en Touraine, près de la Loire, à deux lieues, est, de Tours.

**MONTLUC**, (Blaise de) porta les armes dès l'âge de 17 ans, & se signala sous les règnes de François I, de Henri II, & de Henri III. Ce dernier Prince le fit Maréchal de France en 1574. Dès 1522 il étoit connu par son courage. En 1536 il servit en Provence & en Italie, contre l'Empereur Charles-Quint. Il commanda les enfans perdus à la bataille de Ce-

risoles en 1544, & après la défaite de l'armée ennemie, il fut fait Chevalier par François de Bourbon, Duc d'Anjou. Les Anglois se rendirent maîtres deux ans après, de Boulogne sur mer. Le Maréchal de Biez qui se proposoit de les en chasser, crut devoir préparer cet événement par la prise d'un fort qui couvroit la place. Montluc voyant qu'on fait venir du canon pour former l'attaque, assure que sans ce secours il finira l'affaire avec ses garçons. *Compagnons, leur dit-il aussi tôt, vous savez ce que je fais faire; voyez vous cette enseigne des ennemis plantée sur la courtine? il faut l'aller prendre. Si en y allant quelqu'un d'entre vous recule, je lui coupe les jarrets. Soldats, coupez les miens si je ne vous donne l'exemple.* Ces mots sont à peine finis que le fort est attaqué & pris. Sa bravoure n'éclara pas moins dans Bène en 1551. Les Espagnols l'attaquoient; le Maréchal de Brissac voulut engager Montluc à s'y jeter pour la défendre. *Que ferai je, lui répondit Montluc instruit de la situation des choses, dans une ville où les soldats mourront de faim dans trois jours. Je ne fais pas faire des miracles. J'ai si bonne opinion de vous, lui répliqua Brissac, que si je vous savois dans la place, je la croirois sauvée. En tout cas, ajouta-t-il, vous obtiendrez une capitulation honorable.* Eh! s'écrie Montluc, *que dites-vous? J'aurois mieux être mort que de voir jamais mon nom en de pareilles écritures.* Il se détermina pourtant à faire ce qu'on attendoit de lui & il parvint à faire lever le siège. Montluc fut un des plus ardens ennemis du calvinisme; il prit diverses places aux Protestans, éventa leurs

desseins, rompit leurs mesures, & se rendit autant redoutable à ce parti, par sa valeur que par sa cruauté. Il remporta la victoire sur les Huguenots à Ver en 1562, & leur tua plus de vingt mille hommes. Cette victoire lui valut sa place de Lieutenant de Roi en Guienne. Les Calvinistes se flattèrent de soumettre cette province en 1569, époque de la mésintelligence qui survint entre Henri de Montmorenci, le Maréchal d'Anville & Montluc; mais celui-ci fit échouer leur dessein par la rupture d'un pont qu'ils avoient fait sur la Garonne, près d'Aiguillon. Il se servit d'un moyen singulier pour réussir dans cette entreprise; il fit détacher des moulins à bateaux qui emportés par la rapidité des eaux, rompirent le pont par la violence de leur choc. Peu de temps après il eut ordre d'entrer dans le Béarn, & eut les deux joues percées d'un coup d'arquebuse au siège de Rabastens, en Bigorre; cette blessure le rendit si difforme, qu'il fut obligé de porter un masque le reste de sa vie. Un Officier voyant que le sang lui sortoit à gros bouillons par le nez & par la bouche, voulut le faire emporter. *Non, répondit ce Guerrier, vengez ma mort & n'épargnez personne.* Les soldats animés par cet ordre, passèrent tout au fil de l'épée. Montluc se signala au siège de la Rochelle en 1573 & mourut après 52 ans de service, au château d'Étillac en Agenois, en 1577 à 77 ans. Il nous a laissé des mémoires ou commentaires de sa vie & des affaires mémorables de son temps. Ils sont curieux & intéressans. Ils s'étendent depuis 1521 jusqu'en 1574, à Bordeaux, deux volumes in 8°. Henri IV les appe-

loit la bible des guerriers; mais ce n'est pas celle des hommes modestes. L'auteur y parle de ses actions avec un peu trop de complaisance. Il plait d'ailleurs par la naïveté, la noble simplicité & la chaleur de son style.

**MONT-LUÇON**; ville de France, en Bourbonnois, sur le Cher, à quatorze lieues, ouest-sud-ouest, de Moulins. C'est le siège d'un Bailliage, d'une Élection, d'un Grenier à Sel, &c. Les terres du voisinage abondent en grains, en vins, en fruits, en gibier & en pâturages.

**MONT-LUËL**; ville de France dans la Bresse, chef-lieu du pays appelé *la Valbonne*, à trois lieues, nord-est, de Lyon. Le commerce y consiste en grains, en fil & en chanvre.

**MONT-MARAULT**; ville de France, en Bourbonnois, à cinq lieues, nord-est, de Mont-Luçon. C'est le siège d'une Châtellenie royale, d'une Maîtrise des Eaux & Forêts, &c. Les terres y abondent en grains & en pâturages où l'on engraisse quantité de bétail.

**MONT-MARTIN**; nom de deux bourgs de France, en Normandie: l'un est près de la Vire, à deux lieues, sud-est, de Carentan, & l'autre près de l'Océan, à deux lieues, sud-ouest, de Côtances.

**MONT-MARTRE**, village de France, sur une hauteur, au nord, près d'un des fauxbourgs de la ville de Paris, auquel il donne son nom. C'est, dit-on, l'endroit où Saint Denis & ses compagnons souffrirent le martyre vers l'an 260. On l'appeloit autrefois *Mons Martis*, parce qu'il y avoit un Temple avec les Idoles des Dieux Mars & Mercure. On y bâtit depuis une chapelle appelée *des Martyrs*. Guillaume, Evê-

que de Paris, la donna avec les dixmes aux Religieux du Monastère de Saint Martin en 1098 Trentecinq ans après, Louis le Gros & Adélaïde son épouse, leur donnèrent en échange, l'établissement de Saint Denis de la Chartre, & fondèrent en 1133 la célèbre Abbaye qu'on voit aujourd'hui à Mont-Martre, pour des Religieuses de l'Ordre de Saint Benoît. Cette Abbaye fut dédiée par Eugène III. La chapelle des Martyrs est distinguée en supérieure & souterraine. On voit dans celle-ci une statue de Saint Denis en marbre blanc. C'est l'endroit où l'on croit qu'il fut enterré avec ses compagnons. On a beaucoup de vénération pour ce lieu, & l'on y voit presque toujours un grand concours de peuple. Le Monastère est également vaste & beau, bien situé & accompagné de jardins d'une grande étendue. L'Abbesse est à la nomination du Roi.

En parcourant le tour de la montagne, on jouit d'une vue très-belle & très-agréable; on découvre en plein la ville de Paris, l'Abbaye de Saint Denis & quantité de villages. Les environs sont remplis de moulins à vent. Il y a beaucoup de carrières d'où l'on tire presque tout le plâtre qu'on emploie aux bâtimens de Paris, comme nous l'avons dit au mot *gypse*.

**MONT-MEDY**; petite, mais forte ville de France, dans le Luxembourg françois, sur le Chiens, à huit lieues, sud-est, de Sedan, & douze lieues, sud-ouest, de Luxembourg.

**MONT-MEJEAN**; bourg de France, en Rouergue, à deux lieues, est-nord est, de Milhaud.

**MONT-MELIAN**; ville & château de Savoye, sur l'Isère, à trois lieues,



- sud-est, de Chamberri. Elle fut autrefois très-forte, mais les François l'ayant prise en 1705, en démolirent les fortifications.
- MONT-MERLÉ** ; bourg de France, dans la principauté de Dombes, sur la Saone, à trois lieues, nord-nord-ouest, de Trevoux.
- MONT-MIRAIL** ; ville de France, dans le Perche-Gouet, à six lieues, nord, de Vendôme. Il y a une verrerie considérable.
- MONT-MIREL** ; ville de France, avec titre de Baronie, dans la Brie Champenoise, à cinq lieues, sud-est, de Château-Thierry.
- MONT-MOREL** ; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Augustin, en Normandie, à deux lieues, sud-sud-est d'Avranches. Elle est en commende & vaut au Titulaire environ 9000 liv. de rente.
- MONT-MORENCY** ; petite ville de l'île de France, avec titre de Duché-Pairie, à une lieue & demie, nord-nord-ouest, de Saint-Denis. On y voit les tombeaux des anciens Barons & Ducs de Mont-Morency. En 1686 le nom de cette Duché-Pairie fut changé en celui d'Enguien.
- MONT-MORILLON** ; ville de France, en Poitou, sur la Gartempe, à dix lieues, sud-est, de Poitiers. C'est le siège d'une Sénéchaussée, d'une Prévôté, &c. On y compte deux Paroisses, une Église collégiale, des Augustins, des Récollets, des Cordeliers & des Religieuses de l'Ordre de Saint François.
- MONT-MORENCY**, ( Henri, Duc de ) né en 1695, fut fait Amiral de France dès l'âge de dix-huit ans. Après avoir battu les Calvinistes en Languedoc, & leur avoir enlevé diverses places, il les vainquit sur mer près de l'île de Rhé, & reprit

cette île dont ils s'étoient emparés. Loin de profiter de cette conquête, il abandonna pour plus de dix mille écus de munitions qui lui appartenoient légitimement comme Amiral. On voulut lui représenter que c'étoit un trop grand sacrifice : *je ne suis pas venu ici*, répondit-il avec fierté, *pour gagner du bien, mais pour acquérir de la gloire*. En 1628 il remporta un avantage non moins considérable sur le Duc de Rohan, Chef des Huguenots. Envoyé quelque temps après dans le Piémont en qualité de Lieutenant-Général, il attaqua près de Veillane les Espagnols commandés par le Prince *Doria* ; & quoiqu'avec des forces très-inférieures, il les mit en déroute. Le Comte de Cramail lui demanda si parmi les hasards du combat il avoit envisagé la mort : *j'ai appris*, répondit-il généreusement, *dans l'histoire de mes ancêtres, que la vie la plus glorieuse est celle qui finit au gain d'une bataille, & que l'homme ne l'ayant que pour peu de temps, il faut la rendre la plus éclatante qu'il est possible*. Cette victoire fut suivie de la levée du siège de Casal, & lui mérita le bâton de Maréchal de France. Ses prospérités enflèrent son courage ; il se flatta de pouvoir braver la fortune du Cardinal de Richelieu. Gaston, Duc d'Orléans, aussi mécontent que lui de ce Cardinal, se rend auprès de Mont-Morency, Gouverneur du Languedoc, & cette province devint dès-lors le théâtre de la Guerre. Le Roi envoya contre les rebelles les Maréchaux de la Force & Schomberg. Celui-ci s'avança près de Castelnaudari avec deux mille hommes de pied & 12 cens chevaux. Lorsque les armées furent en présence, Mont-Morency

qui appercevoit dans le Chef de son parti une contenance mal assurée, lui dit, pour le ranimer : *allons, Monsieur, voici le jour où vous serez victorieux de vos ennemis; mais*, ajouta-t-il en montrant son épée, *il faut la rougir jusqu'à la garde.* Ce discours ne faisant pas l'impression que Mont-Morency désiroit, cet homme généreux autant entraîné par son chagrin que par sa valeur, se précipite dans les bataillons royalistes, y est battu & fait prisonnier. La France pénétrée de ses services, de ses vertus, de ses triomphes, demande inutilement qu'on adoucisse en sa faveur la rigueur des lois. L'implacable Richelieu voulut faire un exemple qui épouvantât les Grands, & il n'en pouvoit pas faire de plus éclatant que sur Mont-Morency, l'homme de la France le mieux fait, le plus aimable, le plus brave & le plus magnifique. Le Cardinal fait instruire son procès & le poursuit avec chaleur. Les Juges interrogent Guitaut pour savoir s'il a reconnu Duc dans le combat : *le feu & la fumée dont il étoit couvert*, répond cet Officier les larmes aux yeux, *m'ont empêché d'abord de le distinguer, mais voyant un homme qui, après avoir rompu six de nos rangs, tuoit encore des soldats au septième, j'ai jugé que ce ne pouvoit être que M. de Mont-Morency. Je ne l'ai su certainement que lorsque je l'ai vu à terre sous son cheval mort.* Parmi les personnes qui sollicitèrent la grâce de cette illustre victime, il y eut un grand Seigneur qui dit au Roi, qu'il pouvoit juger aux yeux & au visage du public, à quel point on désiroit qu'il lui pardonnât. *Je crois ce que vous dites*, répondit le Prince, *mais considérez que je ne serois pas Roi si*

*j'avois les sentimens des particuliers; il faut qu'il meure*, dit-il au Maréchal de Matignon. Il mourut. On lui trancha la tête le 30 Octobre 1636.

**MONTOIR** ; substantif masculin. *Equitis scandula.* On appelle ainsi une grosse pierre ou gros billot de bois dont on se sert pour monter plus aisément à cheval. *Les Romains mettoient des montoirs le long des grands chemins, parcequ'ils ne se servoient pas d'étriers.*

On appelle *le côté du montoir*, le côté gauche du cheval, parceque c'est de ce côté-là qu'on monte d'ordinaire à cheval. On appelle le côté opposé, *le côté hors du montoir.*

On dit, qu'un cheval est difficile, rude au montoir ; pour dire, qu'il se tourmente, qu'il est inquiet quand on veut monter dessus. Et l'on dit dans un sens opposé, qu'il est aisé, doux, facile au montoir.

**MONTOIRE** ; ville de France, dans le Vendômois, sur le Loir, à trois lieues, sud-ouest, de Vendôme.

**MONTOLEU** ; bourg de France, en Languedoc, à trois lieues nord-ouest, de Carcassonne. Il y a une Abbaye de l'Ordre de Saint Benoît, laquelle est en commende & vaut au Titulaire environ 3000 liv. de rente.

**MONTOURNOIS** ; bourg de France, dans le Poitou, à sept lieues, nord, de Fontenay.

**MONFOURTIER** ; bourg de France, dans le Maine, à trois lieues, sud-sud-est, de Mayenne.

**MONTPELLIER** ; ville épiscopale & considérable de France, en Languedoc, sur la rivière de Lez, à dix lieues, sud-ouest, de Nîmes, & à 150 lieues, sud est, de Paris, sous le 21<sup>e</sup> degré, 32 minutes, 44 secondes de longitude, & le 43<sup>e</sup>,

36 minutes , 33 secondes de latitude. C'est le siège d'une Cour des Aides & des Comptes , d'un Présidial , d'une Sénéchaussée , d'une Jurisdiction Consulaire , &c. Outre le Chapitre de la Cathédrale , il y a plusieurs Eglises collégiales , des Chanoines réguliers de la Trinité , des Dominicains , des Pères de la Mercy , des Carmes de l'ancien institut , des Augustins , des Cordeliers de l'Observance , des Capucins , des Récollets , des Carmes déchaussés , des Dominicaines , des Visitandines , des Ursulines , &c.

Il y a aussi dans cette ville une Université fameuse , surtout pour la médecine , & une société royale des sciences , établie par lettres patentes de 1706. Celle-ci est composée de trente membres outre six honoraires.

Le commerce de cette ville consiste principalement en futaines , laines du levant , préparées & asforties , blanchissage de cire jaune , tannerie , vert-de-gris , vins , eaux de vie , eaux de lavande & autres liqueurs.

Montpellier n'est point une ville ancienne , puisqu'elle doit son origine à la ruine de Maguelone. Elle a commencé par un village qui fut donné à Rituin , Evêque de Maguelone , vers l'an 975 , sous le règne de Lothaire. Cette Seigneurie tomba dans le treizième siècle entre les mains des Rois d'Arragon , & l'an 1500 , Ferdinand le catholique , céda ses prétentions sur Montpellier à Louis XII qui de son côté renonça à tous ses droits sur le Roussillon.

Les Calvinistes ont dominé dans cette ville depuis le règne de Henri III jusqu'en 1622 qu'elle se soumit

*Tome XVIII.*

à Louis XIII. Ce Prince y bâtit une citadelle qui commande la ville & la campagne.

**MONTPELLIER** , est aussi le nom d'un bourg de France , en Saintonge , sur la Seudre , à trois lieues , sud-ouest , de Saintes.

**MONT-PEYROUX** ; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Cîteaux , en Bourbonnois , à huit lieues , sud-est , de Moulins. Elle est en commende & vaut au Titulaire environ 2000 l. de rente.

**MONT - PEZAT** ; petite ville de France , en Quercy , à trois lieues , ouest-sud-ouest , de Caylus.

Il y a aussi deux bourgs de même nom , dont l'un est situé en Gascogne , à trois lieues , sud-sud-est , de Lombez ; & l'autre , dans le Vivarais , à dix lieues , nord-ouest , de Viviers.

**MONTRE** ; substantif féminin. *Specimen*. Échantillon , portion , partie , morceau de quelque chose que l'on montre , pour faire voir de quelle nature est le reste. *Une montre de fruits secs. Voilà la montre du grain qui est dans ce grenier.*

**MONTRE** , se dit aussi des étoffes ou marques que les marchands mettent au devant de leur boutiques ou aux portes de leurs magasins , pour faire connoître aux passans les choses dont ils font le plus de négoce.

Les Marchands Merciers & Épiciers ont des montres de leurs merceries & drogueries pendues à leurs auvens. Les Orfèvres Joailliers ont sur leurs boutiques de certaines boîtes qu'ils nomment leurs montres , & qui sont remplies de bijoux , tabatières , étuis , bagues , &c. Les Couteliers en ont de semblables où sont rangés des ouvrages de leur profession , avec leur marque ou

T c

poinçon gravés en relief au-dessus de leurs boîtes de montres.

Les Maîtres Boulangers ont pour montre une grille, composée partie de bois ou de gros fer, & partie d'un treillis de fil d'archal qui occupe l'ouverture de leur boutique sur la rue. Au-dedans de cette grille sont divers étages de planches sur lesquelles ils mettent les différentes sortes de pains qu'ils débitent.

On dit proverbialement qu'un *Marchand ne fait point de montre* ; pour dire, qu'il fait voir d'abord ce qu'il a de plus beau, sans commencer par étaler les moindres marchandises.

On dit, que *la montre des blés est belle* ; pour dire, que de la manière qu'ils poussent, on peut espérer une abondante moisson.

On dit de certaines choses, qu'*elles ne sont que pour la montre* ; c'est-à-dire, pour l'apparence.

On dit proverbialement, *belle montre, peu de rapport* ; pour dire, que la personne, la chose dont on parle a beaucoup d'apparence & peu de solidité, que l'effet ne répond pas aux apparences.

Les Marchands de chevaux appellent *montre*, le lieu qu'ils ont choisi pour y faire voir aux acheteurs les chevaux qu'ils ont à vendre.

On dit aussi *la montre*, en parlant de la manière dont ils essayent & conduisent ces mêmes chevaux. *Ne vous fiez pas à la montre, elle est trompeuse.*

**MONTRÉ**, est aussi le terme dont on se servoit autrefois pour signifier la revue qui se faisoit d'une armée, d'un régiment, ou de quelque compagnie de soldats, pour examiner s'ils étoient complets & en bon état & pour en ordonner le paiement.

On appeloit aussi *montre*, la paye des troupes.

Les montres des compagnies d'ordonnance, dit le Père Daniel, se faisoient quatre fois l'année. Il y en avoit deux générales, où se trouvoit souvent un Maréchal de France: celles-ci se faisoient en armes, c'est-à-dire que les Gendarmes y paroisoient équipés avec l'armure complète de pied-en-cap, comme s'ils avoient été sur le point de combattre. Les deux autres revues étoient des revues particulières de chaque compagnie qui se faisoient en présence du Commissaire. La compagnie n'étoit point en armes, mais seulement avec la livrée du Capitaine, & cela s'appeloit *faire la montre en robe* ; c'est le terme dont on se sert dans divers anciens rôles.

**MONTRÉ**, se dit à Paris d'une cavalcade que font tous les ans les Officiers du Châtelet. Elle se faisoit anciennement le jour du mardi gras. Tous les premiers Magistrats du Siège, les Commissaires, les Gens du Roi & les Huissiers y assistoient. Mais par une Déclaration de Henri II du 31 Décembre 1558, qu'on trouve à la suite des actes de notoriété du Châtelet, cette cérémonie a été transférée au lendemain de la fête de la Trinité.

L'origine de cette cérémonie est inconnue ; mais on tient au Châtelet par tradition, que le Prévôt de Paris se promenoit autrefois dans la ville, le jour du mardi gras avec ses Officiers, tant pour faire lui-même la police, que pour recevoir de vive voix, les plaintes que les peuples pouvoient avoir à faire contre les Officiers que l'on n'osoit poursuivre juridiquement, à cause du crédit qu'ils pouvoient avoir dans le Siège, & que lorsque le délit

étoit léger, il y statuoit sur le champ. S'il étoit grave, le Prévôt de Paris alloit en rendre compte aux premiers Magistrats. C'est de là, dit-on, qu'est venu l'usage d'aller tous les ans chez les premiers Magistrats dans le cours de la cavalcade.

Actuellement & depuis longtemps la montre n'est plus si générale. M. le Prévôt de Paris n'y assiste plus : elle n'est composée que de M. le Lieutenant Civil, de MM. les Lieutenans de Police, Criminel & Particulier, quand ils veulent y assister ; de Messieurs les Avocats du Roi, de douze Commissaire, d'un Greffier de la Chambre civile, d'un premier Huissier, de quelques Huissiers-Audienciers, de plusieurs Huissiers-Priseurs, avec lesquels les Huissiers des douze & les Huissiers fiésés sont incorporés, des Huissiers à verge & à cheval.

Les Huissiers à cheval commencent la marche, ayant à leur tête des timbales, trompettes, hautbois, guidon & tous les attributs de la justice ; tels que sont le casque, la cuirasse, les gantelets, le bâton de commandement & la main de justice.

Les Huissiers-Priseurs suivent les Huissiers à cheval, & les Huissiers-Audienciers suivent les Huissiers-Priseurs. Le premier Huissier & le Greffier qui sont immédiatement après les Huissiers-Audienciers, précèdent les Magistrats. Les Commissaires sont après les Gens du Roi & les Huissiers à verge qui ont aussi à leur tête des attributs militaires & de justice, ferment la marche.

Les Huissiers-Priseurs, les Huissiers-Audienciers, premier Huissier & le Greffier sont en robes noires, leurs chevaux sont couverts de houffes noires presque trainantes. Les

Magistrats sont en robes rouges, les Commissaires en Robes de soie noire, & les Huissiers à cheval & à verge en habit d'ordonnance ; les Huissiers à verge de couleur bleue, & ceux à cheval en rouge : tous sont à cheval.

La cavalcade ainsi composée part du Châtelet le lundi lendemain de la Trinité, à une heure précise après midi. Elle va d'abord chez M. le Premier Président, auquel M. le Lieutenant Civil, ou le Magistrat qui le remplace, fait un discours sur l'hommage que le Châtelet rend, suivant l'ancien usage, au Parlement, en la personne de M. le premier Président ; elle va ensuite dans le même ordre chez M. le Chancelier, chez Messieurs les Présidens à Mortier, chez Messieurs les Avocats & Procureurs généraux du Parlement, chez M. le Gouverneur de Paris, Messieurs les Lieutenant Civil & principaux Magistrats du Châtelet, & à Sainte Genevieve ; après quoi, tout le corps reconduit au Châtelet le Magistrat qui y a assisté comme chef, & les Huissiers à cheval & à verge seuls le reconduisent chez lui.

La montre est toujours indiquée par une Ordonnance imprimée & affichée, que rend M. le Lieutenant Civil ; sur le requisitoire de M. le Procureur du Roi, portant que » les Huissiers fiésés, les Huissiers-Priseurs, vendeurs de meubles, les Sergens de la douzaine, » les Huissiers à cheval & les Huissiers à verge du Châtelet, seront » tenus de se trouver le lundi lendemain de la Trinité, à une heure » après midi sous le guidon, à l'effet de faire la marche ordinaire.

Cette Ordonnance fait en outre défenses de tirer aucune arme à feu

pendant la marche & disoient les Huissiers à verge & à cheval de porter d'autres armes que leurs épées & leurs bâtons.

Les plaintes qui se portoit autrefois contre les Huissiers du Châtelet, accusés d'avoir abusé de leurs fonctions, ne se portent & ne se décident plus comme elles se décidoient alors à la montre même. Elles se décident sur des placets, écrits sur du papier commun, qui se présentent à M. le Lieutenant Civil. Les accusés peuvent cependant en avoir connoissance, parceque ce Magistrat les communique ordinairement aux chefs de chaque Communauté avant la montre.

Le lendemain de la montre, c'est-à-dire, le mardi d'après la Trinité, à sept heures du matin, les Huissiers-Priseurs & les Huissiers à cheval sont appelés & comparoissent successivement devant le Magistrat qui a fait la montre la veille; les corps dans l'ordre qu'on vient d'indiquer & les membres de chaque corps par ordre de réception pour répondre aux plaintes; si quelqu'un y manque sans excuse légitime, justifiée par une exoine qui doit être remise à Messieurs les gens du Roi, il est pour cela seul condamné en une amende qui est à l'arbitrage du juge & que l'on fixe le plus souvent à 20 livres.

Les Huissiers à verge ne comparoissent que l'après midi: ils sont de même appelés par ordre de réception.

Si l'Officier contre lequel il y a des plaintes ou placets comparoit devant le Magistrat, on lui fait lecture du placet qui le concerne, pour le mettre à portée de proposer verbalement & sommairement sa défense, à laquelle la partie est ad-

mise à répliquer en personne, sans pouvoir se servir du ministère de Procureur ni d'Avocat. Le jugement se prononce ensuite sur le champ sans autre forme de procès, & si l'accusé n'est pas présent, il est jugé par défaut sur le placet.

L'audience à laquelle se rendent les jugemens dont on vient de parler, se nomme communément *l'appel des Huissiers*. Un de MM. les Avocats du Roi y assiste toujours pour remplir les fonctions du ministère public, & les jugemens qui s'y rendent par défaut, ne sont point susceptibles d'opposition: on ne peut se pourvoir contre, que par la voie d'appel au Parlement, & ils sont exécutoires par provision.

Ce Tribunal n'est établi que pour procurer une justice prompte des abus ou des prévarications commis par les Huissiers du Châtelet, dans leurs fonctions uniquement; toute autre espèce d'affaire & de plainte qui n'a point de relation à ces mêmes fonctions, ne peut y être portée.

En général les plaintes portées à ce Tribunal ont pour objet la remise de pièces ou deniers retenus par les Huissiers. Quand la rétention paroît injuste, le Magistrat condamne l'Officier & par corps à satisfaire à la plainte dans un temps limité; souvent même il ajoute à la condamnation par corps la peine de l'interdiction, & le nom de ceux contre lesquels cette peine a été prononcée, sans qu'ils aient ou satisfait à la plainte, ou fait infirmer; la condamnation s'affiche ensuite dans un tableau pour avertir le public que ces Officiers ne peuvent plus faire de fonctions.

On dit figurément & familièrement, *passer à la montre*, pour dire, être reçu, & admis parmi les

autres ; quoiqu'on leur soit inférieur en dignité & mérite, &c. *Elle n'est pas bien jolie, mais avec de la parure elle peut passer à la montre.*

Il se dit aussi des choses. Ainsi on dit, qu'une chose peut passer à la montre ; pour dire, qu'encore qu'elle ne soit pas tout à fait de la qualité des autres, elle peut pourtant être reçue avec les autres.

On dit figurément, faire montre de son esprit, faire montre d'érudition ; pour dire, en faire étalage, en faire parade.

**MONTRE**, se dit aussi d'une sorte de petite horloge qui se porte ordinairement dans la poche. Voyez le mot **HORLOGE**, où il est parlé des diverses espèces de montres.

On appelle *montre d'orgues*, les tuyaux d'orgues qui paroissent au dehors. *La montre de cet orgue est d'étain d'Angleterre.*

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

**MONTRE**, ÉE ; participe passif. Voyez **MONTRE**.

On dit d'une personne qui danse bien, parcequ'elle a eu un bon maître de danse, qu'elle a été bien montrée. Et de celle qui danse mal, parcequ'elle a eu un mauvais maître, qu'elle a été mal montrée. On se sert des mêmes phrases en parlant de ceux qui ont eu de bons ou de mauvais maîtres en différens exercices.

**MONTREAL** ; île & ville de l'Amérique septentrionale, dans le fleuve Saint-Laurent, vers le 305<sup>e</sup> degré, 35 minutes de longitude, & le 45<sup>e</sup>, 35 minutes de latitude. L'île a environ 10 lieues de longueur & 4 de largeur. Elle est très-fertile & l'air y est salubre. Elle appartient aux Anglois. La ville de Montréal fait un commerce considérable, surtout en peaux de castors, d'ours, &c.

**MONTREAL**, est aussi le nom d'une ville de France, en Languedoc, à quatre lieues, ouest, de Carcassonne. Il y a une Justice royale.

Il y a encore en France trois bourgs de ce nom ; l'un est situé en Bourgogne, à trois lieues, nord-est, d'Avalon ; le second, dans le Bugey, à six lieues, est-nord-est, de Bourg, & le troisième en Gascogne, à trois lieues, ouest-nord-ouest, de Condom.

**MONTREAL**, est aussi le nom d'une ville d'Espagne, au Royaume d'Aragon, sur le Xiloca, à dix lieues, nord-ouest, de Teruel.

**MONTREGNAULT** ; bourg de France dans le Maine, à une lieue, sud-ouest, de Mamers.

**MONTRE** ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Ostendere. Faire voir, exposer aux yeux. Montrez-nous vos marchandises. Il nous montra un tableau de Raphaël.*

**MONTRE**, signifie aussi indiquer. *Je lui montrai l'homme qu'il cherchoit. Il nous montra le chemin du château.*

**MONTRE**, signifie encore, laisser paroître. *Il montrait une physionomie tranquille, un visage chagrin, un air content.*

**SE MONTRE**, signifie, paroître, se faire voir. *Il ne se montre plus dans le monde. C'est une femme qui aime à se montrer. Le soleil ne se montre guère pendant l'hiver.*

On dit d'une personne, qu'elle n'oseroit se montrer ; pour dire, que la crainte qu'elle a d'être maltraitée, ou la honte, soit de quelque affront qu'elle a reçu, soit de quelque mauvaise action qu'elle a faite, l'oblige à se tenir cachée. *Il est ici depuis quelques jours, mais l'aventure qui lui est arrivée est cause qu'il n'ose se montrer.*

On dit figurément, *montrer la*

*chemin aux autres ; pour dire , faire quelque chose que les autres font ensuite , ou à dessein que les autres le fassent.*

On dit figurément & populairement , *montrer à quelqu'un son béjaune ; pour dire , lui faire voir qu'il n'est qu'un ignorant dans les choses dont il est question.*

On dit aussi figurément & populairement , *mettre son nez quelque part ; pour dire , se faire voir en quelque endroit ; & cela se dit d'ordinaire lorsqu'on n'y va que pour peu de temps. Il est sorti après avoir montré son nez un instant.*

On le dit aussi d'une personne qui va mal à propos en quelque endroit. *Elle n'avoit pas besoin de venir montrer son nez ici.*

On dit encore figurément & populairement , *montrer les talons ; pour dire , s'enfuir , se retirer de quelque lieu. Et montrer les dents à quelqu'un ; pour dire , lui faire voir qu'on ne le craint point , & qu'on est en état de se bien défendre.*

On dit aussi figurément & populairement , *montrer le cul ; & cela se dit d'un homme qui s'étant engagé à quelque chose n'en fait pas à son honneur , soit par impuissance , soit par incapacité. Il s'étoit engagé à fournir l'argent nécessaire pour cette entreprise , mais quand ce vint au fait & au prendre il montra le cul.*

On dit , *qu'un habit montre la corde ; pour dire , qu'il est si usé qu'on en voit les fils.*

On dit figurément & proverbialement d'une finesse grossière & facile à découvrir , *cela montre la corde.*

**MONTRER** , signifie aussi donner des signes de quelque chose. *Il montra beaucoup de valeur & d'intelligence dans cette attaque. Elle montre une grande inclination pour le mariage.*

On dit , *se montrer homme de cœur , de probité , se montrer généreux , compatissant , cruel , &c. pour dire , faire connoître par les effets qu'on est tel. Il s'est toujours montré compatissant envers les malheureux.*

On dit figurément , *montrer quelqu'un au doigt ; pour dire , se moquer de lui , comme d'une personne décriée & ridicule. Et l'on dit , qu'une personne se fait montrer au doigt ; pour dire , qu'elle se fait moquer de tout le monde.*

**MONTRER** , signifie aussi , faire connoître par épreuve , prouver par raison. *Il est aisé de montrer qu'il a tort. Il vint à bout de montrer qu'on l'avoit accusé injustement.*

**MONTRER** , signifie encore enseigner. *Il montre à lire aux enfans. Ce maître lui montra la musique. Il gagna sa vie en montrant à danser.*

Il s'emploie aussi absolument. *Ce maître montre bien. Il va montrer en ville.*

On dit familièrement par menace , *qu'on montrera bien à vivre à quelqu'un ; pour dire , qu'on trouvera les moyens de le punir de quelque faute qu'il a faite.*

La première syllabe est moyenne , & la seconde longue ou brève. Voyez VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un e féminin , ont leur pénultième syllabe longue.

**MONTRESOR** ; bourg de France , en Touraine , sur l'Indrois , à trois lieues , est-nord-est , de Loches. Il y a une Eglise collégiale dont le Chapitre est composé d'un Doyen , d'un Chantre & de six Chanoines.

**MONTREVAUX** ; bourg de France en Anjou , avec titre de comté & de châteltenie , à huit lieues , sud-ouest , d'Angers.

**MONTREVEL** ; petite ville de Fran-



ce, en Bresse, à trois lieues, nord-nord-ouest, de Bourg.

**MONTREUIL**; ville forte de France, en Normandie, sur la Canche, à sept lieues, sud-sud-est, de Boulogne. C'est le Siège d'un Bailliage, d'une Justice des Traités Foraines, &c. On y compte plusieurs Paroisses, une Église collégiale, deux Abbayes de l'ordre de Saint-Benoît, des Capucins, des Carmes, &c.

**MONTREUIL**, est aussi le nom de trois bourgs de France: l'un est situé en Normandie, à quatre lieues, sud-sud-ouest, de Bernay; le second dans le Maine, à six lieues, ouest, du Mans, & le troisième en Poitou, à une lieue, sud, de Fontenay.

**MONTREUIL-BELLAY**; ville de France, en Anjou, sur la rivière de Toue, à trois lieues, sud-sud-ouest, de Saumur. C'est le Siège d'une Sénéchaussée, d'une Élection, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, &c. Il y a aussi une Église collégiale, dont le Chapitre est composé de quatorze Chanoines & un Couvent d'Augustins.

La Baronne de Montreuil Bellay jouit d'un singulier droit: le Seigneur de Chouffée, vassal de son mari, est obligé, lorsqu'elle va à Montreuil pour la première fois, de la descendre de sa haquenée ou cheval, chariot ou voiture, & de lui porter *un plein sac de mousse ex lieux privés de sa chambre.*

**MONTREUIL-BELLEVILLE**; bourg de France, en Anjou, à une lieue & demie, nord-nord-ouest, d'Angers.

**MONTREUIL-BONNIN**; petite ville de France en Poitou, sur la rivière de Couneuil, à trois lieues, sud-ouest, de Poitiers.

**MONTREUIL-EN-LASSAY**; bourg de France, dans le Maine, à deux lieues, nord-nord-est, de Mayenne.

**MONTREUIL-LE-CHÉTIF**; bourg de France, dans le Maine, à sept lieues, nord-nord-ouest, du Mans.

**MONTREUIL-LES-BOIS**; bourg de l'Île de France, à une lieue & demie, est, de Paris.

**MONTREUIL-SUR LOIR**; bourg de France, en Anjou, sur le Loir, à quatre lieues, nord-est, d'Angers.

**MONTREUIL-SUR-MAYENNE**; bourg de France, en Anjou, sur la rivière de Mayenne, à cinq lieues, nord-nord-ouest d'Angers.

**MONTRICHARD**; ville de France, en Touraine, sur le Cher, à cinq lieues, sud-est, d'Amboise. Il y a une Justice royale, deux paroisses, des Ursulines, &c.

**MONTROLLET**; bourg de France, dans la Marche, à trois lieues de Conflans.

**MONTROL-SAVART**; bourg de France, dans la Marche, à trois lieues, sud-ouest, de Bellac.

**MONTROND**; bourg de France, en Bourbonnois, près de la ville de Saint-Amand.

**MONTROSS**; ville d'Écosse, dans la Province d'Angus, près de l'embouchure de la rivière d'Eske, à quinze lieues, nord-est, d'Edimbourg. Il s'y fait un commerce considérable.

**MONTROTTIER**; bourg de France, dans le Lyonnais, à six lieues, ouest-nord-ouest, de Lyon.

**MONTROZIER**; petite ville de France, dans le Rouergue, à trois lieues, nord-est, de Rhodès.

**MONTS**; nom de deux bourgs de France, dont l'un est situé dans le Blésois, à deux lieues, sud-est, de Blois, & l'autre en Poitou, à trois lieues, sud-ouest, de Richelieu.

**MONT SAINTE-MARIE**; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Cîteaux, en Franche-Comté, aux pieds du Mont Jura. Elle est en commen-

& vaut au titulaire environ 9000 l. de rente.

**MONT SAINT - JEAN** ; bourg de France, dans le Maine, à trois lieues, ouest-nord-ouest, de Beaumont-le-Vicomte.

Il y a une autre bourg de ce nom en Bourgogne, à quatre lieues, nord-nord-ouest, d'Arnay-le Duc.

**MONT SAINT - MICHEL** ; ville & château fort de France, en Normandie, à deux lieues, nord-est, de Pontorson, sur un promontoire au milieu d'une baie, entre les embouchures des petites rivières de Sée & de Selune dans l'Océan. Il y a une fameuse Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint-Benoît, laquelle est en commende, & vaut à l'Abbé 30000 livres de rente. Cet Abbé est gouverneur né de la forteresse, & en son absence, c'est au Prieur à qui l'on porte les clefs tous les soirs.

**MONT SAINT-QUENTIN** ; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint-Benoît, en Picardie, à une demi-lieue, nord, de Péronne. Elle est en commende & vaut au titulaire plus de 20000 livres de rente.

**MONSALVY** ; nom de deux bourgs de France, dont l'un est en Languedoc, à une lieue, sud-sud-est, d'Alby, & l'autre en Auvergne, à cinq lieues, sud, d'Aurillac.

**MONTSAUJON** ; petite ville de France, en Champagne, à cinq lieues, sud, de Langres.

**MONT-SERRAT** ; île de l'Amérique septentrionale, l'une des Antilles, découverte par les Espagnols. Elle a trois lieues de long & presque autant de large ; le terroir y est fertile. On prend sur les côtes des diables de mer, des lamentins, & des épées. Elle est habitée principalement par des Irlandois depuis 1688.

**MONT-SERRAT**, est aussi le nom d'une

haute montagne d'Espagne, dans la Catalogne, célèbre à cause d'un lieu de dévotion qui s'y trouve, & qui est un des plus fameux pèlerinages, après la maison de Lorette & l'Eglise de Saint-Jacques. L'Eglise & le cloître sont bâtis sous un rocher penchant ; on dit tous les jours la messe dans cet endroit, pour prier la Sainte Vierge de ne pas permettre que ce rocher tombe sur son Eglise ni sur le cloître. Ce malheur est cependant arrivé une fois ; il se détacha un gros quartier de ce rocher au milieu du seizième siècle qui renversa l'infirmerie & y tua plusieurs malades. Le Mont-Serrat est à sept lieues de Barcelone ; il peut avoir quatre lieues de tour, & est formé de rochers escarpés, pointus & élevés en manière de scie, d'où lui vient apparemment son nom, du mot latin *ferra*, une scie.

**MONT-VALERIEN** ; petite montagne, à deux lieues, ouest-nord-ouest, de Paris, entre Surenne & Ruel. C'est un lieu de dévotion habitée par des hermites & par une communauté de Prêtres séculiers. La vue des terrasses qui occupent le sommet du tertre est admirable pour son étendue & les beaux paysages des environs. Tout le coteau est couvert de vignes & contient une plâtrière assez abondante.

**MONTUEUX**, EUSE ; adjectif. *Montibus frequens*. Il se dit d'une contrée, d'un pays extrêmement inégal, & mêlé d'espace en espace de plaines & de collines, &c. *Les Cévennes sont un pays montueux.*

**MONTVILLE** ; bourg de France en Normandie, à trois lieues, nord-nord-ouest, de Rouen.

**MONTURE** ; substantif féminin. Bête sur laquelle on monte pour aller d'un lieu à un autre, *Cette mule est*

*est une mauvaise monture. L'âne est une monture fort douce. Le cheval est la meilleure des montures.*

On appelle *monture d'un fusil, d'un pistolet*, le bois sur quoi le canon & la platine sont montés. Et *monture d'éventail*, les bâtons ou verges de bois d'Inde, d'ivoire, de baleine, de roseau, sur lesquels la feuille est montée.

On dit à peu près dans le même sens, *la monture d'une tabatière, d'un étui*, &c. pour dire, l'assemblage des deux pièces d'une tabatière ou d'un étui, jointes l'une avec l'autre.

**MONTURE**, signifie aussi le travail de l'ouvrier qui a monté un ouvrage. *La monture de ce bijou a coûté cinquante francs.*

On appelle *monture de bride*, ce qui porte & soutient l'embouchure,

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, & la troisième très-brève.

**MONUMENT**; substantif masculin. *Monumentum*. Marque publique pour transmettre à la postérité la mémoire de quelque personne illustre, ou de quelqu'action célèbre, de quelque événement mémorable. *On éleva ce monument à la gloire du vainqueur. Il reste encore beaucoup de monumens des Romains. Il y a à Londres un monument en mémoire du terrible incendie qui ravagea cette ville en 1666.*

On dit, en parlant des ouvrages célèbres des grands auteurs, que *ce sont des monumens plus durables que le marbre.*

**MONUMENT**, se prend aussi pour tombeau; mais alors il n'a guère d'usage dans le discours ordinaire. *Au bord du monument.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième moyenne au

*Tome XVIII.*

singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

**MONZA**; ville d'Italie, dans le Milanais, sur le Lambro, à trois lieues, nord-est, de Milan.

**MOON**; bourg de France en Normandie, à deux lieues, nord, de Saint-Lo.

**MOOR**; (Antoine) nom d'un Peintre né à Utrecht en 1541 & mort à Anvers en 1597. On l'appelle aussi le *Chevalier de Moor*, parceque son mérite le fit décorer de ce titre par un Prince souverain. Il étudia les principes de son art sous Jean Schoovel. Le séjour qu'il fit en Italie & singulièrement à Venise, forma son goût, & lui donna une manière qui fit rechercher ses ouvrages; il fut désiré dans les Cours d'Espagne, de Portugal & d'Angleterre. Ses tableaux sont rares & fort chers: il a excellé à peindre le portrait; il a aussi très-bien traité quelques sujets d'histoire. Ce Peintre a rendu la nature avec beaucoup de force & de vérité; son pinceau est gras & moelleux, & sa touche ferme & vigoureuse. On voit plusieurs portraits de sa main dans la collection du Palais royal. On rapporte qu'un Marchand gagna beaucoup à la foire de Saint-Germain, en faisant voir un de ses tableaux qui représentoit Notre-Seigneur ressuscité entre Saint Pierre & Saint Paul.

**MOPSUESTE**; nom d'une ancienne ville épiscopale de Cilicie, qui étoit située sur le fleuve Pyrame au-dessus d'Anazarbe.

**MOQUA**; substantif féminin & terme de relation. Cérémonie fanatique en usage parmi les Mahométans Indiens. Lorsqu'ils sont revenus du Pèlerinage de la Mecque, un d'entre eux fait une course sur ceux qui ne suivent pas la loi de Mahomet; il prend pour cela en main son poi-

V v

gnard, dont la moitié de la lame est empoisonnée, & courant dans les rues, il tue tous ceux qu'il rencontre qui ne sont pas Mahométans, jusqu'à ce que quelqu'un lui donne la mort à lui-même. Ces furieux croyent plaire à Dieu & à leur Prophète en leur immolant de pareilles victimes; la multitude après leur mort les révère comme saints, & leur fait de magnifiques funérailles.

**MOQUE**; substantif féminin, & terme de Marine. Espèce de moufle percée en rond par le milieu, & qui n'a point de poulie.

**MOQUE DE CIVADIÈRE**, se dit de la moque par laquelle passe l'écoute de civadière.

**MOQUES DE TRELINGAGE**, se dit d'une espèce de caps de mouton fort longs & presque carrés, joints ensemble par une ride qui leur sert de liûre, en sorte qu'ils ne font qu'une même manœuvre.

**MOQUÉ, ÉE**; participe passif. Voy. **MOQUER**.

**MOQUER**; (se) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaison lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Irridere*. Se railler de quelqu'un ou de quelque chose, en plaisanter. *Tout le parterre se moqua de cet acteur. On s'est moqué d'elle.*

**Se MOQUER**, signifie aussi, mépriser, braver, témoigner par ses actions, par ses paroles, qu'on ne fait nul cas de quelqu'un, de quelque chose, qu'on ne s'en soucie point. *Il se moque de ses officiers. Il ne faut pas se moquer de ceux qui ont l'autorité en main. Cette femme s'est moquée de lui. On se moque de ses prétentions.*

**Se MOQUER**, signifie encore dans le discours familier ne dire pas sérieusement, ne faire pas sérieusement. *Quand on lui fit ce compliment, il aurait dû voir qu'on se maquoit de lui.*

*Vous vous moquez de vouloir que je passe avant vous.*

On le dit aussi en parlant d'une chose qui paroît hors de propos. *C'est se moquer que de partir par la pluie qu'il fait. C'est se moquer des gens que de former de pareilles prétentions.*

On dit proverbialement & populairement, *c'est se moquer de la barbouillée*; pour dire, que les propositions qu'on fait sont ridicules.

On dit aussi proverbialement & populairement, *se moquer de la barbouillée*; pour dire, ne rien craindre.

*On le menaçoit de le faire arrêter, mais il se moque de la barbouillée, il a de bonnes protections.*

On dit proverbialement & figurément, *qu'il ne faut pas se moquer des chiens qu'on ne soit hors du village*; pour dire, qu'il ne faut pas offenser une personne tant qu'on est en lieu où elle peut nous nuire.

On dit aussi proverbialement & figurément, *la pelle se moque du fourgon*; lorsqu'une personne se moque de quelqu'un qui auroit autant de sujet de se moquer d'elle.

Il s'emploie quelquefois avec le verbe faire. *Si vous vous montrez avec cette robe, vous vous ferez moquer de vous.*

Il s'emploie aussi quelquefois aux temps composés, sans le pronom personnel, avec l'auxiliaire être. *Il fut moqué de toute l'assemblée.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. Voyez **VERBE**.

**MOQUERIE**; substantif féminin. *Irrisio*. Paroles ou actions par lesquelles on se moque. *La moquerie marque du mépris. La conduite de sa femme l'expose aux moqueries du Public.*

**MOQUERIE**, signifie plus ordinairement, chose absurde, ridicule, im-

pertinente, *C'est une moquerie que d'avancer un tel paradoxe. C'est une moquerie que de faire du feu dans les chambres par le temps qu'il fait.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième longue.

**MOQUETTE** ; substantif féminin.

Espèce d'étoffe de laine dont le tissu est semblable à celui du velours.

*Des chaises de moquette verte. Une ottomane garnie de moquette.*

**MOQUEUR, EUSE** ; adjectif. *Irris-*

*for.* Celui ou celle qui raille. *Elle est un peu moqueuse. Il a l'air moqueur.*

**MOQUEUR**, se dit aussi substantive-ment de quelqu'un qui ne parle pas sérieusement. *Il ne faut pas l'écouter, c'est un moqueur, une moqueuse.* Il est du discours familier.

**MOQUEUR**, est aussi le nom d'un oiseau qui est à peu près de la grosseur du mauvis : il a environ huit pouces six lignes de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & six pouces neuf lignes jusqu'au bout des ongles. Le dessus de la tête, la partie supérieure du cou, le dos, le croupion & les plumes qui couvrent l'origine du dessus de la queue, sont d'un gris brun. Il y a de chaque côté de la tête une bande longitudinale de la même couleur, une autre blanchâtre qui se trouve au-dessous de l'œil. Les joues, la gorge, la partie inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés, les jambes, les plumes du dessous de la queue, & celles de la face inférieure des ailes sont blanches, le bord de l'aile à l'endroit du pli est de la même couleur. Les petites plumes des ailes ont une couleur brune mêlée de taches blanches longitudinales. Les plumes intérieures des ailes sont d'un brun obscur

& terminées de blanc. Les extérieures ont la même couleur brune, mais le blanc s'étend plus bas, & l'extrémité de chacune de ces plumes est marquée d'une tache noire. Les plumes du second & du troisième rang de l'aile sont blanches & ont l'extrémité brune; les autres au contraire sont blanches à l'extrémité & brunes sur tout le reste de leur étendue. La queue a trois pouces dix lignes de longueur, elle est composée de douze plumes, les huit du milieu sont d'un brun obscur, les autres ont les barbes extérieures de la même couleur & les barbes intérieures blanches, la plume extérieure est entièrement blanche. Les deux plumes du milieu sont les plus longues, les autres diminuent successivement de longueur. Il y a au-dessus des coins de la bouche de longs poils roides dirigés en avant. Le bec est d'un brun noirâtre; les pieds & les ongles sont noirs. Cet oiseau chante très-bien & contrefait la voix des animaux : on le trouve à la Jamaïque, à la nouvelle Espagne.

**MOQUISIE** ; substantif féminin & terme de Relation. Les habitans de Lovango, de Caongo & autres peuples de la basse Éthiopie, invoquent des démons domestiques & champêtres, auxquels ils attribuent tous les effets de la nature. Ils appellent moquisie tout être en qui réside une vertu secrète pour faire du bien ou du mal & pour découvrir les choses passées & les futures : leurs Prêtres portent le nom de *Ganga Moquisie*, & on les distingue par un surnom pris du lieu, de l'autel, du temple & de l'idole qu'ils servent.

La moquisie de Thirico est la plus révérée; celle de Kikokoo pré-

side à la mer , prévient les tempêtes , & fait arriver les navires à bon port : c'est une statue de bois représentant un homme assis. La moquisie de Malemba est la déesse de la santé : ce n'est pourtant qu'une natte d'un pied & demi en carré , au haut de laquelle on attache une courroie pour y pendre des bouteilles , des plumes , des écailles , de petites cloches , des os , le tout peint en rouge. La moquisie Mymie est une cabane de verdure qui est sur le chemin , ombragée d'arbres. La moquisie Cossi est un petit sac rempli de coquilles pour la divination. Pour la moquisie de Kimaye , ce sont des pièces de pots cassés , des formes de chapeaux & de vieux bonnets. La moquisie Injami , qui est à six lieues de Lovango , est une grande image dressée sur un pavillon. La moquisie de Moanzi , est un pot mis en terre dans un creux entre des arbres sacrés : ses Ministres portent des bracelets de cuivre rouge : voilà les idoles de tout le pays de Lovango , & c'en est assez pour justifier que c'est un des peuples les plus stupides de l'univers.

**MORA** ; ville d'Espagne dans la vieille Castille , à six lieues de Tolède.

Il y a une autre petite ville de même nom dans la Catalogne , sur le chemin de Valence à Barcelone.

**MORABITE** ; substantif masculin , & terme de Relation. Les Musulmans donnent ce nom à ceux d'entr'eux qui suivent la secte de Mohaidin , petit fils d'Aly , gendre de Mahomet. Les plus zélés de cette secte embrassent la vie solitaire , & s'adonnent dans les déserts à l'étude de la philosophie morale. Ils sont opposés en plusieurs points aux sectateurs d'Omar , & mènent une vie d'ailleurs assez licencieuse , persua-

dés que les jeûnes & les autres épreuves qu'ils ont pratiqués leur en donnent le droit. Ils se trouvent aux fêtes & aux noces des grands où ils entrent en chantant des vers en l'honneur d'Aly & de ses fils ; ils y prennent part aux festins & aux danses jusqu'à tomber dans des excès que leurs disciples ne manquent pas de faire passer pour des extases : leur règle n'est fondée que sur des traditions.

On donne aussi en Afrique le nom de Morabites aux Mahométans qui font profession de science & de sainteté. Ils vivent à peu près comme les philosophes payens ou comme nos hermites : le peuple les révère extrêmement & en a quelquefois tiré de leur solitude pour les mettre sur le trône.

**MORAILLER** ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. Terme de Verrerie , qui signifie allonger le verre avec les morailles.

**MORAILLES** ; substantif féminin pluriel & terme de Verrerie. Espèce de tenailles de fer dont les Verriers se servent pour tirer & allonger le cylindre de verre avant de l'ouvrir.

**MORAILLES** , se dit aussi en termes de Maréchallerie , d'une sorte de tenailles à deux ou trois branches qui s'ouvrent au moyen d'une charnière placée à l'une de leurs extrémités , tandis que l'autre est garnie à une des branches d'un anneau qui s'arrête à des crans ou entailures pratiquées dans la branche qui avoisine celle qui porte l'anneau. Cet instrument est d'une grande utilité aux Maréchaux , lorsqu'il s'agit de captiver un cheval impatient , vicieux , & de le rendre plus doux & plus tranquille. *Commencez à vous rendre maître du cheval , mettez les morail-*

les, c'est-à-dire, serrez entre les branches des morailles le bout du nez & la lèvre antérieure du cheval.

*Tenir un cheval par les morailles.*

**MORAILLON**, substantif masculin, & terme de Serrurerie. Morceau de fer plat dont la longueur, la largeur & l'épaisseur varient, selon les places auxquelles on le destine; il sert à fermer les coffres-forts, les portes, &c. avec les cadenats. A une des extrémités est un œil dans lequel passe un lasseret pour l'attacher; à l'autre bout il y a un trou oblong pour recevoir la tête du crampon, dans laquelle on place l'anse du cademat.

**MORAINE**; substantif féminin, & terme de Mégisserie. C'est la laine que les Mégissiers, que les Chamoiseurs font tomber avec la chaux de dessus les peaux de brebis ou de moutons morts de maladie. Ces sortes de laines font du nombre de celles dont l'usage est défendu dans la fabrique des bas au métier, selon l'article 11 du règlement du 30 Mars 1700.

**MORAINES**; substantif féminin pluriel. Quelques-uns appellent ainsi des vers qu'on apperçoit au fondement des chevaux qui ont pris le vert.

**MORAL, ALE**; adjectif. *Moralis*. Qui regarde les mœurs. *Une réflexion morale. Un discours moral. Des préceptes moraux.*

On appelle *vertus morales*, celles qui ont pour principe les seules lumières de la raison. *La justice, la sobriété font des vertus morales.*

On dit, *cela est fort moral*; pour dire, cela renferme une morale fort saine.

On dit d'un Prédicateur, *qu'il est fort moral*; pour dire, qu'il sçait bien ce qui regarde les

mœurs, & que c'est à quoi il s'attache davantage.

On dit, *assurance morale, certitude morale*; pour dire, assurance vraisemblable, sûreté apparente, certitude telle qu'on peut l'avoir dans les choses ordinaires de la vie. Et dans cette acception, assurance, certitude, sûreté morale, s'opposent ordinairement à assurance, certitude, sûreté physique.

**MORALE**; substantif féminin. *Scientia morum*. Science des mœurs, la connoissance des devoirs dont les hommes sont tenus les uns envers les autres

Peu de sciences ont un objet plus vaste que celle-ci, & des principes plus susceptibles de preuves convaincantes. Tous ces principes aboutissent à un point commun sur lequel il est difficile de se faire illusion à soi-même; ils tendent à nous procurer le plus sûr moyen d'être heureux, en nous montrant la liaison intime de notre véritable intérêt avec l'accomplissement de nos devoirs.

La morale est une suite nécessaire de l'établissement des sociétés, puisqu'elle a pour objet ce que nous devons aux autres hommes. Or, l'établissement des sociétés est dans les Décrets du Créateur, qui a rendu les hommes nécessaires les uns aux autres; ainsi les principes moraux rentrent dans les Décrets éternels.

Un Philosophe illustre d'après qui nous parlons ici, assigne à la morale quatre points principaux; ce que les hommes se doivent comme membres de la société générale; ce que les sociétés particulières doivent à leurs membres; ce qu'elles se doivent les unes aux autres; enfin ce

que les membres de chaque société particulière se doivent mutuellement, & à l'état dont ils sont membres. Les premiers devoirs renferment la loi naturelle ou générale, qui n'est bornée, ni par les temps, ni par les lieux, & qu'on peut nommer *la morale de l'homme*; les devoirs de la seconde espèce peuvent être appelés *la morale des Législateurs*; ceux de la troisième *la morale des états*; enfin les devoirs du quatrième genre, *la morale du Citoyen*. Ainsi on trouve dans cette division le droit naturel ou commun; le droit politique, qu'il ne faut pas confondre avec la politique à laquelle il est souvent contraire; le droit des gens & le droit positif. A ces quatre branches de la morale on peut en ajouter une cinquième, *la morale du Philosophe*: elle n'a pour objet que nous-mêmes, & la manière dont nous devons penser pour rendre notre condition la meilleure ou la moins triste qu'il est possible.

Nous parcourrons successivement ces différentes branches.

*Morale de l'homme.* Les lois générales & naturelles sont de deux espèces, écrites ou non écrites. Les lois naturelles sont celles dont l'observation est réellement nécessaire au maintien de la société, qu'on a établi des peines contre ceux qui les violeroient. On appelle *crime* toute action qui tend à violer les lois naturelles écrites. De cette seule notion se déduisent les principes par lesquels on peut juger de la nature & du degré d'énormité de chaque crime.

Les lois naturelles non écrites, sont celles à l'infraction desquelles on n'a point attaché de peines, parce que cette infraction ne porte pas un trouble aussi marqué dans la so-

ciété que l'infraction des lois naturelles écrites. Mais si l'observation de celles-ci est nécessaire pour rendre la société durable, l'observation de celles-là ne l'est pas moins pour rendre la société douce & florissante, leur transgression est même un poison lent qui doit insensiblement la miner & la dissoudre. Pourquoi néanmoins les Législateurs semblent-ils avoir remis à la volonté des peuples l'observation de ces lois? Pourquoi n'est-il point d'action contre l'avarice, la dureté envers les malheureux, l'ingratitude & la perfidie? Celui qui laisse périr de misère un citoyen qu'il peut secourir, n'est-il pas à peu près aussi coupable envers la société, que s'il faisoit périr ce malheureux par une mort lente? Pourquoi donc les lois l'ont-elles épargné? C'est que le bien de cet avare étant supposé acquis par des moyens que les lois ne réprouvent pas, elles ne peuvent le lui arracher pour le donner à d'autres; & que si la loi qui nous oblige de soulager nos semblables, est une des premières dans l'état de nature, elle est subordonnée dans l'ordre de la société à la loi qui veut que chacun jouisse tranquillement & en liberté de ce qu'il possède. De même pourquoi la perfidie & l'ingratitude n'ont-elles point des peines afflictives? C'est par une raison à peu près semblable à celle pour laquelle le larcin n'étoit point puni à Sparte, pour nous apprendre à être sur nos gardes avec les hommes, & à ne pas placer trop légèrement notre confiance & nos bienfaits: c'est aussi pour ne pas trop accorder à la tyrannie des bienfaiteurs, & pour exciter les hommes aux belles actions par le seul plaisir de les faire. Ainsi la morale établit



la réalité & la justice des lois non écrites par les raisons mêmes qui ont forcé les Législateurs à être indulgens sur la transgression de ces lois. D'ailleurs les Législateurs ont pu croire que les hommes se feroient justice eux-mêmes sur cette transgression, en punissant les coupables, soit par la honte, soit par le mépris, soit par le refus de leur secours; mais il faut avouer que si les Législateurs ont pensé de la sorte, ils ont eu trop bonne opinion du cœur humain.

L'observation des lois naturelles écrites, est ce qu'on nomme *probité*; la pratique des lois naturelles non écrites, est ce qu'on appelle *vertu*. Cette pratique est proprement l'objet de la morale: car la lévérité des lois qui produit la crainte, est la morale la plus efficace qu'on puisse opposer aux crimes; & la vraie morale, celle qui enseigne la vertu, est le supplément des lois.

La vertu sera d'autant plus pure que l'on sera plus rempli de l'amour universel de l'humanité. Or, notre ame n'a qu'une certaine étendue d'affections; ainsi les passions qui remplissent l'ame de quelque objet particulier nuisent à la vertu; parce que le degré de sentiment qu'elles emportent & qu'elles consomment, est autant de retranché sur celui que l'on doit à tous les membres de la société pris ensemble. L'amour, par exemple, peut produire quelquefois le même effet que le défaut d'humanité, par la violence avec laquelle il nous concentre dans un objet, & nous détache de tous les autres; il n'éteint pas l'amitié dans les ames vertueuses, mais souvent il l'assoupit; s'il adoucit quelquefois les ames féroces, il dégrade encore plus sûrement les ames foi-

blés. L'amour est pourtant de toutes les passions la plus naturelle, la plus excusable & la plus commune.

Les passions peuvent donc être contraires à la vertu par leur seul excès, quand elles auroient d'ailleurs un objet louable; mais elles le peuvent être encore par la nature même de leur objet, & pour lors elles sont appelées *vices*; le vice n'étant autre chose qu'un sentiment habituel qui nous porte à l'infraction des lois naturelles de la société écrites ou non écrites. C'est pourquoi les passions par leur excès, & les vices par leur nature, sont un des plus grands objets dont la morale puisse s'occuper. Elle travaille à modérer les unes & à déraciner les autres. Nous disons à modérer les unes: car quoique les sentimens trop isolés & trop concentrés nuisent à l'exercice des vertus sociales, la morale ne prétend pas réduire les affections de l'ame à ces seules vertus. Elle nous apprend seulement que ces sentimens doivent être subordonnés à l'amour de l'humanité. *Je préfère*, disoit un Philosophe, *ma famille à moi, ma patrie à ma famille, & le genre humain à ma patrie*. Telle est la devise de l'homme vertueux.

Si l'on appelle *bien être* tout ce qui est au-delà du besoin absolu, il s'ensuit que sacrifier son bien être aux besoins d'autrui, est le grand principe de toutes les vertus sociales & le remède à toutes les passions. Mais ce sacrifice est-il dans la nature, & en quoi doit-il consister? Sans doute aucune loi naturelle ni positive ne peut nous obliger à aimer les autres plus que nous; cet héroïsme, si l'on peut appeler ainsi un sentiment absurde, ne sauroit être dans le cœur humain; mais

l'amour éclairé de notre propre bonheur, nous montre comme des biens préférables à tous les autres, la paix avec nous-mêmes, & l'attachement de nos semblables; & le moyen le plus sûr de nous procurer cette paix & cet attachement, est de disputer aux autres le moins qu'il est possible, la jouissance de ces biens de convention, si chers à l'avidité des hommes. Ainsi l'amour éclairé de nous-mêmes est le principe de tout sacrifice moral.

La disposition qui nous porte à ce sacrifice, s'appelle *désintéressement*. On peut donc regarder le désintéressement comme la première des vertus morales. C'est en effet celle qui contribue le plus à conserver & à fortifier en nous toutes les autres. C'est aussi celle que les malhonnêtes gens connoissent le moins, celle enfin qu'ils craignent ou qu'ils haïssent le plus dans ceux à qui ils sont forcés de l'accorder.

Pour fixer quelles sont les lois & les bornes du sacrifice que nous devons aux autres, il faut distinguer deux sortes de nécessaire, l'absolu & le relatif. L'absolu est réglé par les besoins indispensables de la vie; le relatif par l'état & les circonstances. Le nécessaire relatif n'est donc pas égal pour tous les hommes; l'absolu même ne l'est pas; la vieillesse a plus besoin que l'enfance, le mariage que le célibat, la foiblesse que la force, la maladie que la santé.

La morale doit s'appliquer à fixer les bornes du nécessaire absolu, & du nécessaire relatif.

Les bornes du nécessaire absolu sont fort étroites; un peu de justice & d'une bonne foi avec soi-même suffira pour les connoître. A l'égard du nécessaire relatif, la règle la plus

sûre pour en juger est l'opinion publique; elle apprécie toujours équitablement les différens besoins de chaque état. Un citoyen auroit donc tort de régler en général son nécessaire relatif sur l'exemple de ses égaux; parceque dans un mauvais gouvernement, un état peu estimable en lui-même, peut être le chemin de l'opulence, & par conséquent n'autorise pas à user avec faste des richesses qu'il a procurées. Mais au défaut du gouvernement, la nation fait justice, & prononce sur ce qui est permis à chacun; il ne s'agit que de savoir l'entendre.

Au reste, une loi antérieure à toute considération sur le nécessaire relatif, c'est que dans les états où plusieurs citoyens manquent du nécessaire absolu (& ces états sont par malheur le plus grand nombre) tous ceux qui ont plus que ce nécessaire doivent à l'état au moins une partie de ce qu'ils possèdent au-delà. Or, quelle est cette partie qu'ils doivent, & qu'ils ne peuvent retenir sans être coupables envers la société dont ils sont membres? La réponse à cette première question renfermera l'obligation étroite que la morale nous impose. Mais quand on a satisfait à cette obligation, & qu'on voit encore une partie de ses semblables manquer du nécessaire par l'injustice & la barbarie du plus grand nombre des citoyens, n'est-il pas du devoir de l'homme vertueux de pousser le sacrifice plus loin, de se priver même tout à fait de son nécessaire relatif; & l'étendue plus ou moins grande de ce sacrifice n'est-elle pas la véritable mesure de la vertu?

La morale considérée sous ce point de vue devient une espèce de tarif, mais un tarif qui doit esfrayer

frayer toute ame honnête : il fera voir à l'homme de bien que s'il lui est permis de désirer les richesses dans la vue d'en faire usage pour diminuer le nombre des malheureux, la crainte des injustices auxquelles l'opulence l'expose, doit le consoler quand il est réduit au pur nécessaire.

Le luxe est au nécessaire relatif ce que celui-ci est au nécessaire absolu ; les lois morales sur le luxe doivent donc être encore plus rigoureuses que les lois sur le nécessaire relatif. On peut les réduire à ce principe sévère, mais vrai, que le luxe est un crime contre l'humanité, toutes les fois qu'un seul membre de la société souffre & qu'on ne l'ignore pas. Qu'on juge de-là combien peu il y a de nations & de gouvernemens où le luxe soit permis, & qu'on tremble de s'y laisser entraîner, si on a quelque reste d'humanité & de justice.

Outre l'existence physique des citoyens, que les lois naturelles écrites ou non écrites, ont principalement pour but de conserver ou d'améliorer, il en est encore une autre qu'on peut appeler *existence morale*, & qui ne doit pas leur être moins chère : elle est fondée sur l'estime & la confiance de leurs semblables, sentiment précieux sans lequel aucune société ne peut subsister.

Les citoyens ont trois espèces d'existence morale. La première qui consiste dans la réputation de *probité*, ne sauroit être trop ménagée dans ceux qui la méritent, & trop ouvertement attaquée dans ceux qui en sont indignes. La seconde qui consiste dans la réputation de *vertu*, est moins rigoureusement nécessaire, & par conséquent, lors-

Tomé XVIII.

qu'elle est usurpée, elle peut-être attaquée avec plus de liberté ; mais elle ne le sauroit être avec trop de circonspection & de justice. Enfin, la troisième est la réputation de *talent* & de *mérite*, qui moins nécessaire encore, peut aussi souffrir des attaques plus vives quand elle n'est pas méritée. Ces attaques sont l'objet de la critique ; ainsi la critique est non seulement permise, elle est encore utile & nécessaire pourvu qu'on ne la confonde pas avec la satire, dont le but est plutôt de nuire que d'éclairer. Mais c'est peut-être une des questions les plus délicates de la morale, que de marquer avec équité la différence précise de la satire & de la critique ; d'un côté la vanité offensée voit la satire où elle n'est pas, de l'autre la malignité voudroit trop en reculer les bornes.

*Morale des Législateurs.* La morale des Législateurs a deux branches ; ce que tout gouvernement de quelque espèce qu'il soit doit à chacun de ses membres, & ce que chaque espèce particulière de gouvernement doit à ceux qui lui sont soumis.

Conservation & tranquillité ; voilà ce que tout gouvernement doit à ses membres, & ce qu'il doit également à tous. Or, c'est par les lois que tout gouvernement satisfait à ces deux points. Le premier principe de la morale des Législateurs est donc, qu'il n'y a de bon gouvernement que celui dans lequel les citoyens sont également protégés & également liés par les lois. Ils ont alors un même intérêt à se défendre & à se respecter les uns les autres ; & en ce sens ils sont égaux, non de cette égalité métaphysique qui confond les fortunes,

X x

les honneurs & les conditions, mais d'une égalité qu'on peut appeler *morale*, & qui est plus importante à leur bonheur. L'égalité métaphysique est une chimère qui ne sauroit être le but des lois, & qui seroit plus nuisible qu'avantageuse. Établissez cette égalité, vous verrez bientôt les membres de l'état s'isoler, l'anarchie naître & la société se dissoudre. Établissez au contraire l'inégalité morale, vous verrez une partie des membres opprimer l'autre, le despotisme prendre le dessus & la société s'anéantir.

Il en est des lois comme des sciences; ce n'est pas par le nombre des principes particuliers, c'est par la fécondité & l'application des principes généraux qu'on leur donne de l'étendue & de la force.

Outre les lois générales qui ont rapport aux hommes considérés comme membres d'une société quelconque, chaque société particulière a une forme qui lui est propre; & sa forme est principalement déterminée par deux choses; par la nature des lois particulières de chaque société, & par la nature de la puissance chargée de les faire observer. Cette puissance réside, ou dans une partie des citoyens, ou dans un seul; ce qui constitue les trois espèces de gouvernements, Démocratique, Aristocratique & Monarchique.

Lorsque l'état en corps n'est pas dépositaire des lois, le corps particulier où est le citoyen qui en est chargé, n'en est absolument que le dépositaire & non le maître; rien ne l'autorise à changer à son gré les lois. C'est en vertu d'une convention entre les membres que la société s'est formée; & tout engagement a des liens réciproques. Telle

est la morale de tous les Rois justes. Il répugne en effet à la nature de l'esprit & du cœur humain, qu'une multitude d'hommes ait dit sans condition à un seul ou à quelques-uns: *commandez-nous, & nous vous obéirons.*

Sans discuter les avantages réciproques du gouvernement Républicain & du Monarchique, la morale établit seulement, que la meilleure République est celle qui par la stabilité des lois, & l'uniformité du gouvernement, ressemble le mieux à une bonne Monarchie, & que la meilleure Monarchie est celle où le pouvoir n'est pas plus arbitraire que dans la République.

Les devoirs mutuels du gouvernement & des membres, sont le fondement de la véritable liberté du citoyen qu'on peut définir la dépendance des devoirs & non des hommes. Plus le principe du gouvernement s'éloigne de cet esprit de liberté, plus l'état est voisin de sa ruine. Le despotisme porte en lui-même sa cause de destruction, parcequ'une troupe d'esclaves se lasse bientôt de l'être, ou se laisse facilement subjuguier par les états voisins. Le Tyrannicide est né du pouvoir arbitraire.

*Morale des états.* Chaque état outre ses lois particulières, a aussi des lois à observer par rapport aux autres. Ces lois ne diffèrent point de celles que les membres d'une même société doivent observer mutuellement. La modération, l'équité, la bonne foi, les égards réciproques, en doivent être les grands principes. C'est-là toute la base du droit des gens, & du droit de la guerre & de la paix. Cette morale, il est vrai, n'est pas fort

utile, eu égard au peu de moyens qu'elle a pour se faire pratiquer. La morale de l'homme est assurée par les lois de chaque état qui veillent à ce qu'elle soit observée, & qui pour cela ont la force en main; la morale des Législateurs est appuyée sur la dépendance réciproque du gouvernement & des sujets; mais les états sont les uns, par rapport aux autres à peu près comme les hommes dans l'état de pure nature; il n'y a point pour eux d'autorité coactive, la force seule peut régler leurs différens. Un citoyen est obligé d'observer les lois, même quand on ne les observe pas à son égard, parceque ces lois se sont chargées de sa défense; il ne sauroit en être de même d'un état par rapport à un autre. Ainsi on punit les malfaiteurs, & on se soumet aux conquérans.

*Morale du citoyen.* La morale du citoyen se réduit à être fidèle observateur des lois civiles de sa patrie, & à se rendre le plus utile à ses concitoyens qu'il est possible.

Tout citoyen est redevable à sa patrie de trois choses, de sa vie, de ses talens, & de la manière de les employer.

Les lois de la société obligent ses membres de se conserver pour elle, & par conséquent leur défendent de disposer d'une vie qui appartient aux autres hommes presqu'autant qu'à eux. Voilà le principe que la morale purement humaine nous offre contre le Suicide.

Mais si le citoyen est redevable de sa vie à la société que le sort lui a donnée ou qu'il s'est choisie, il lui est encore redevable de ses talens, & il doit les employer pour elle de la manière la plus utile.

*Morale du philosophe.* La morale

du philosophe a pour objet la manière dont on doit penser pour se rendre heureux indépendamment des autres. Cette manière de penser se réduit à deux principes, au détachement des richesses, & à celui des honneurs. Le premier entre dans la morale de l'homme, & nous en avons parlé; le second paroît tenir moins à cette morale, parceque les honneurs ne font partie ni de notre véritable bien-être physique, ni même de l'existence morale à laquelle tous les citoyens ont un droit égal. Mais si le désintéressement sur les honneurs n'est pas d'obligation morale par rapport à la société, il n'est pas moins nécessaire à notre bonheur que le désintéressement sur les richesses. La raison permet sans doute d'être flatté des honneurs, mais sans les exiger ni les attendre; leur jouissance peut augmenter notre bonheur, leur privation ne doit point l'altérer. C'est en cela que consiste la vraie philosophie, & non dans l'affectation à mépriser ce qu'on souhaite. C'est mettre un trop grand prix aux honneurs, que de les fuir avec empressement, ou de les rechercher avec avidité; le même excès de vanité produit ces deux effets contraires.

D'après ces principes, la morale établit & détermine jusqu'où il est permis de porter l'ambition. Cette passion, le plus grand mobile des actions & même des vertus des hommes, & que par cette raison il seroit dangereux de vouloir éteindre, a cela de particulier que lorsqu'elle est modérée, c'est un sentiment estimable, la suite & la preuve de l'élévation de l'ame, & que portée à l'excès, elle est le plus odieux & le plus funeste de tous les

vices. En effet, elle est le seul qui ne respecte rien, ni sang, ni liaison, ni devoirs. L'avare est quelquefois généreux pour son ami, l'amant lui sacrifie quelquefois sa maîtresse, l'ambitieux sacrifie tout à l'objet qu'il veut atteindre ou qu'il possède. Aussi de tous les maux que les passions des hommes leur causent, les malheurs que l'ambition leur fait éprouver sont ceux qui excitent le moins la compassion du sage.

Pour réprimer plus efficacement l'ambition, la morale nous fait surtout envisager les excès qui en sont la suite. C'est parceque l'ambition excessive est une passion si détestable, que l'envie en est une si honnête. Ces deux passions ont leur source dans le même principe; l'ambition a seulement quelque chose de moins vil, en ce qu'elle se montre pour l'ordinaire à découvert, au lieu que l'envie agit en se cachant; elle suppose en effet, ou la connoissance secrète de son infériorité & de son impuissance, ou ce qui est plus bas encore, le chagrin de la justice rendue à son inférieur, c'est-à-dire, le chagrin d'un bienfait à un autre qui n'est pas un mal pour soi; or, aucun de ces deux sentimens n'est fait pour être mis au grand jour. L'envie suppose toujours au moins quelque mérite réel dans celui qui en est l'objet; elle est donc toujours injuste; c'est pour cela qu'elle se cache. Si l'objet de l'envie n'a qu'un mérite factice, d'emprunt ou de cabale, l'envie diminue à proportion, & se tourne bientôt en mépris pour celui qui reçoit les honneurs, pour ceux qui les donnent, & pour les honneurs mêmes.

La jalousie en amour n'est pas du même genre que l'envie; c'est un

sentiment plus naturel, & dont on a beaucoup moins à rougir. Elle n'est autre chose que la crainte d'être troublé dans la possession de ce qu'on aime. L'amour est un sentiment si exclusif, & qui anéantit tellement tous les autres qu'il exige naturellement un retour semblable de la part de son objet. Ce n'est donc point en y attachant une idée de bassesse, que la morale attaque la jalousie en amour; c'est en nous représentant les malheurs dont l'amour même est la source; sentiment doux & terrible, qu'on peut demander si l'Être suprême a imprimé aux hommes dans sa faveur ou dans sa colère. Un Philosophe de nos jours examine dans un de ses ouvrages, pourquoi l'amour fait le bonheur de tous les êtres, & le malheur de l'homme. C'est, dit-il, qu'il n'y a dans cette passion que le physique de bon, & que le moral, c'est-à-dire, le sentiment qui l'accompagne, n'en vaut rien. Ce Philosophe n'a pas prétendu sans doute que le moral de l'amour n'ajoutât pas au plaisir physique; l'expérience seroit contre lui: il n'a pas voulu dire non plus que le moral n'est qu'une illusion, ce qui est vrai, mais qui ne détruit pas la vivacité du plaisir; & combien peu de plaisirs ont un objet réel! il a voulu dire seulement que le moral de l'amour est ce qui en cause tous les maux, & en cela on ne peut que souscrire à son avis. Concluons seulement de cette triste vérité, que si des lumières supérieures à la raison ne nous promettoient pas une condition meilleure, nous aurions beaucoup à nous plaindre de la nature, qui en nous présentant d'une main le plus séduisant des plaisirs, semble avoir voulu nous en éloigner.

gner de l'autre par les écueils dont elle l'a environné; elle nous a, pour ainsi dire, placés sur le bord d'un précipice entre la douleur & la privation.

C'est donc le grand principe de la morale du Philosophe, (& tel est le déplorable sort de la condition humaine) qu'il faut presque toujours renoncer aux plaisirs pour éviter les maux qui en sont la suite ordinaire. Cette existence insipide, qui nous fait supporter la vie sans nous y attacher, est pourtant l'objet de l'ambition & des efforts du sage; & c'est en effet, tout mis en balance, la situation que notre condition présente nous doit faire désirer le plus. Encore la plupart des hommes sont-ils si à plaindre, qu'ils ne peuvent même par leurs soins se procurer cet état d'indifférence & de paix; mille causes tendent à le troubler; les unes, comme la douleur corporelle, sont absolument indépendantes de nous; d'autres comme le désir de la considération, des honneurs & de la gloire, ont leur source dans l'opinion des autres, qui n'est guère plus en notre pouvoir; d'autres enfin ont leur origine dans notre propre opinion, mais n'en sont pas pour cela des tyrans moins funestes à notre tranquillité. Toutes les leçons de la philosophie sur ce point, seront bien foibles pour nous guérir, si la nature ne nous y a préparés d'avance par une disposition qui dépend principalement de la structure des organes. Il est vrai que cette insensibilité, soit physique, soit morale, a l'inconvénient de porter en même temps sur les plaisirs & sur les maux, & d'affoiblir les uns en adoucissant les autres; comme l'extrême sensibilité à la douleur sup-

pose aussi des organes plus propres à faire goûter les impressions agréables.

Cet article est extrait des éléments de philosophie de M. Dalemberert.

**MORALE**, se prend quelquefois pour un traité de morale. *La morale d'Aristote.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

**MORALEMENT**; adverbe. *Moraliter.* Suivant les seules lumières de la droite raison. En ce sens, il s'emploie d'ordinaire avec le verbe vivre. *Il y a eu des Philosophes Payens qui vivoient moralement bien.*

On dit, *moralemen parlant*; pour dire, vraisemblablement & selon toutes les apparences. *Cela est vrai moralement parlant.*

On dit dans le même sens, *cela est moralement impossible.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très brève, & la dernière moyenne.

**MORALISER**; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Faire des réflexions morales. *C'est une guerre sur laquelle il y a de quoi moraliser.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez VERBE.*

Les temps ou personnes qui se terminent par un e féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

**MORALISEUR**; substantif masculin, qui n'est guère usité qu'en plaisanterie. Celui qui affecte de parler morale. *C'est un moraliseur perpétuel.*

**MORALISTE**; substantif masculin. Écrivain qui traite des mœurs. *Ce Philosophe est un bon moraliste.*

**MORALITÉ** ; substantif féminin.  
*Morale documentum.* Réflexion morale. *Ce discours est rempli de moralités.*

**MORALITÉ**, se prend aussi pour le sens moral qui est enveloppé sous quelque discours fabuleux. *Il y a de belles moralités dans les Fables de Phèdre & de la Fontaine.*

On appelle *moralités chrétiennes*, des réflexions conformes aux principes & à l'esprit de la Religion chrétienne.

Les quatre syllabes sont brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

**MORAN** ; bourg de France en Touraine, à trois lieues, nord-nord-est, d'Amboise.

**MORANNES** ; bourg de France en Anjou, sur la Sarthe, à six lieues, ouest nord-ouest, de la Flèche.

**MORANO** ; bourg d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Calabre Citérieure, à quatre milles de Castrovillare.

Il y a un autre bourg de même nom, dans l'État de l'Église, au territoire d'Orviette, sur la rivière de Chiane.

**MORAS** ; bourg de France en Dauphiné, à une lieue, sud-ouest, de Beaurepaire. Il s'y tient annuellement quatre foires.

**MORAT** ; ville de Suisse, sur un lac de même nom, à quatre lieues, ouest, de Berne. Elle appartient aux Cantons de Berne & de Fribourg. C'est le chef-lieu d'un Bailliage.

Cette ville est remarquable par trois sièges fameux qu'elle a soutenus glorieusement. Le premier en 1032, contre l'Empereur Conrad le Salique ; le second en 1292, contre l'Empereur Rodolphe de Hasbourg ; & le troisième en 1476, contre Charles le Hardi, dernier

Duc de Bourgogne. Ce dernier siège fut suivi de cette fameuse bataille, où les Suisses triomphèrent, & mirent l'armée du Duc dans la déroute la plus complete. Les habitans de Morat célèbrent encore de temps à autre ce grand événement par des fêtes & des réjouissances publiques.

**MORATOIRES** ; (lettres) on appelle ainsi en Allemagne des lettres que l'on obtient de l'Empereur & des États de l'Empire, en vertu desquelles les créanciers doivent accorder à leurs débiteurs un certain temps marqué par ces lettres, pendant lequel ils ne peuvent point les inquiéter. Suivant les lois de l'Empire, les lettres moratoires ne doivent s'accorder que sur des raisons légitimes & valables ; & celui qui les obtient, doit donner caution qu'il payera ce qu'il doit, lorsque le délai qu'il a demandé sera expiré. Les lettres moratoires sont la même chose que ce qu'on appelle *lettres d'État* en France.

**MORAVA** ; rivière de la Turquie d'Europe, qui a sa source dans la Bulgarie, sur les frontières de la Servie, & va se jeter dans le Danube par deux embouchures, l'une à l'orient de Semendria, & l'autre à l'orient de Coultitz.

**MORAVA**, est aussi le nom d'une autre rivière qui a sa source sur les frontières de la Bohême, dans les montagnes qui séparent le Comté de Glatz du Marquisat de Moravie, arrose ce Marquisat & coule ensuite entre la Hongrie & l'Autriche jusqu'au Danube.

**MORAVES**, ou **MORAVITES**, ou **FRÈRES-UNIS** ; (les) secte particulière & reste de Hussites, répandus en bon nombre sur les frontières de Pologne, de Bohême &



de Moravie ; d'où selon toute apparence , ils ont pris le nom de *Moraves* : on les appelle encore *Hernheutes* , du nom de leur principale résidence en Lusace , contrée d'Allemagne.

Ils subsistent de nos jours en plusieurs Maisons ou Communautés , qui n'ont d'autres liaisons entr'elles , que la conformité de vie & d'institut. Ces Maisons sont proprement des Aggrégations de Séculiers , gens mariés & autres , mais qui tous ne sont retenus que par le lien d'une société douce & toujours libre ; Aggrégation où tous les sujets en société de biens & de talens , exercent différens Arts & Professions au profit général de la Communauté ; de façon néanmoins que chacun y trouve aussi quelque intérêt qui lui est propre. Leurs enfans sont élevés en commun aux dépens de la Maison , & on les y occupe de bonne heure , d'une manière édifiante & fructueuse ; ensorte que les parens n'en sont point embarrassés.

Les Moraves font profession du Christianisme , ils ont même beaucoup de conformité avec les premiers Chrétiens , dont ils nous retracent le désintéressement & les mœurs. Cependant ils n'admettent guère que les principes de la Théologie naturelle , un grand respect pour la Divinité , une exacte justice jointe à beaucoup d'humanité pour tous les hommes ; & plus outrés à quelques égards que les Protestans mêmes , ils ont élagué dans la Religion tout ce qui leur a paru sentir l'institution humaine. Du reste ils sont plus que personne dans le principe de la tolérance ; les gens sages & modérés de quelque Communion qu'ils soient , sont

bien reçus parmi eux , & chacun trouve dans leur société toute la facilité possible pour les pratiques extérieures de la Religion. Un des principaux articles de leur morale , c'est qu'ils regardent la mort comme un bien , & qu'ils tâchent d'inculquer cette doctrine à leurs enfans , aussi ne les voit-on point s'attrister à la mort de leurs proches. Le Comte de Zinkendorf , Patriarche ou Chef des *Frères-Unis* , étant décédé au mois de Mai 1760 , fut inhumé à Erngut en Lusace , avec assez de pompe , mais sans aucun appareil lugubre ; au contraire avec des chants mélodieux & une religieuse allégresse. Le Comte de Zinkendorf étoit un Seigneur Allemand des plus distingués , & qui ne trouvant dans le monde rien de plus grand ni de plus digne de son estime , que l'institut des Moraves , s'étoit fait membre & protecteur zélé de cette Société , avant lui opprimée & presque éteinte , mais Société qu'il a soutenue de sa fortune & de son crédit , & qui en conséquence reparoit aujourd'hui avec un nouvel éclat.

Jamais égalité ne fut plus entière que chez les Moraves ; si les biens y sont communs entre les Frères , l'estime & les égards ne le sont pas moins , c'est - à - dire , que tel qui remplit une profession plus distinguée , suivant l'opinion , n'y est pas réellement plus considéré qu'un autre qui exerce un métier vulgaire. Leur vie douce & innocente leur attire des Prosélytes , & les fait estimer. On fait que plusieurs familles Moravites ayant passé les mers pour habiter un canton de la Géorgie-Américaine , sous la protection des Anglois ; les Sauvages en guerre contre ceux-ci , ont parfaitement

distingué ces nouveaux habitans sages & pacifiques. Ces prétendus barbares, malgré leur extrême supériorité, n'ont voulu faire aucun butin sur les Frères-Unis, dont ils respectent le caractère paisible & déintéressé. Les Moraves ont une maison à Utrecht; ils en ont aussi en Angleterre & en Suisse.

**MORAVIE**; Province annexée au Royaume de Bohême, avec titre de Margraviat. Elle est bornée au nord, par la Bohême & par la Silésie; à l'orient, par le Mont-Krapach; au midi, par la Hongrie & par l'Autriche; & à l'occident, par la Bohême. Son nom lui vient de la rivière de Morava qui la traverse. C'est un pays hérissé de montagnes & coupé par un grand nombre de rivières & de ruisseaux. Il est très-fertile & très-peuplé. La Moravie forme une espèce de cercle d'environ 160 lieues de tour. On y cultive surtout du lin, & lorsqu'il est en fleur, les campagnes offrent un très-beau coup d'œil. Il y a aussi de l'encens & de la myrrhe, & une quantité prodigieuse de noyers. Les Quades & les Marcomans habitoient anciennement la Moravie. Ils chassèrent les Boyens de la Bohême, & fondèrent dans le septième siècle le grand Royaume de Moravie, qui s'étendoit jusqu'à Belgrade: deux cens ans après les Esclavons fondèrent le Royaume de Bohême, auquel ils joignirent la Moravie en 1040 ou 1048. Ainsi les habitans de la Moravie descendent des Esclavons, & en ont conservé le langage jusqu'aujourd'hui. On divise le Marquisat de Moravie en six Cercles, qui sont, 1°. Olmutz; 2°. Brinn; 3°. Iglaw; 4°. Znoym; 5°. Heradsfich; 6°. Preraw. Olmutz

en étoit autrefois la capitale, mais c'est aujourd'hui Brinn.

**MORBEGNO**; gros bourg de la Valteline, chef-lieu de la première Communauté du cinquième Gouvernement de la Valteline, & la résidence du Gouverneur de la Régence. Il est sur l'Adda, à cinq lieues, sud-est, de Chiavenna.

**MORBIDE**; adjectif des deux genres & terme de Peinture. Il se dit particulièrement de la chair vivement exprimée.

**MORBIFIQUE**; adjectif des deux genres & terme de Médecine. *Morbosus*. Qui cause la maladie. *L'humour morbifique*. *La matière morbifique*.

**MORCE**; substantif féminin. On appelle ainsi les pavés qui commencent un revers, & qui font des espèces de harpes, pour faire liaison avec les autres pavés.

**MORCEAU**; substantif masculin. *Frustum*. Partie d'une chose bonne à manger & séparée de son tout. *Un morceau de pain*. *Il a mangé un gros morceau de pâté*.

On dit familièrement, *faire de l'exercice après le repas pour abatre les morceaux*; pour dire, pour mieux faire la digestion.

On dit, *qu'une personne aime les bons morceaux*; pour dire, qu'elle aime la bonne chère.

On dit, *doubler les morceaux, doubler ses morceaux*; pour dire, se hâter de manger.

On dit proverbialement, *que les premiers morceaux nuisent aux derniers*; pour dire, que l'on ne peut plus manger à la fin du repas quand on a bien mangé au commencement.

Familièrement, on appelle *le morceau monteux*, le morceau qui demeure le dernier au plat.

On

On dit ; *manger un morceau ; pour dire , faire un repas fort léger. Il faut manger un morceau avant de partir.*

On dit familièrement d'une personne ; *qu'elle s'endort le morceau au bec , le morceau à la bouche ; pour dire , qu'elle s'endort , qu'elle va se coucher aussi-tôt après le repas.*

On dit figurément & familièrement , *tailler les morceaux à quelqu'un ; pour dire , régler , prescrire la dépense qu'il doit faire. Et lui tailler ses morceaux bien courts ; pour dire , lui faire sa part bien petite.*

On dit aussi figurément & familièrement d'une personne qui vit de son revenu , & qui n'en a précisément qu'autant qu'il lui en faut , *qu'elle a ses morceaux taillés , que ses morceaux sont taillés.*

On dit encore figurément & familièrement de quelqu'un , *qu'il a ses morceaux taillés ; pour dire , qu'on lui a prescrit précisément ce qu'il avoit à faire , & qu'il ne peut rien faire de plus. Il ne sauroit se prêter à vos vues , parcequ'il a ses morceaux taillés.*

On dit proverbialement & figurément , *morceau avalé n'a plus de goût ; pour dire , qu'un service est bientôt oublié.*

Populairement , on appelle *le morceau d'Adam* , la petite éminence qui paroît au gosier des hommes.

Les Anatomistes appellent *morceau frangi* , l'extrémité de la trompe de Fallope , qui flotte dans le bas-ventre , parcequ'elle est remplie de découpures qui ressemblent à autant de franges.

**MORCEAU** , signifie aussi , portion , partie d'un corps solide & continu.

*Tome XVIII.*

*Ce morceau de pré lui convenoit pour arrondir son gazon.*

En parlant d'une succession , on dit de quelqu'un , *qu'il en a attrapé un bon morceau ; pour dire , qu'il en a eu bonne partie.*

**MORCEAU** , se dit aussi des parties d'un ouvrage d'esprit. *Il y a beaucoup de beaux morceaux dans cette Tragédie.*

**MORCEAU** , se prend quelquefois pour une pièce entière qui ne fait point partie d'un tout ; & alors il ne se dit que des ouvrages de la main , ou des productions de l'esprit. *La colonnade du Louvre est peut-être le plus beau morceau d'Architecture qu'il y ait dans le monde. L'Énéide est le plus beau morceau de Poësie Latine qu'il y ait. Ce Plaidoyer est un beau morceau d'éloquence.*

**MORCELÉ** , ÉE ; participe passif.

*Voyez MORCELER.*

**MORCELER** ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. *In frustra minuere.* Diviser par morceaux. Il ne se dit guère qu'en ces phrases , *morceler une terre , morceler un héritage. C'eût été dommage de morceler cette terre.*

**MORCONE** ; ville d'Italie au Royaume de Naples , dans le Comté de Molisse , sur les frontières de la Principauté Ulérieure , au pied de l'Apennin.

**MORDACHE** ; substantif féminin & terme d'Arts mécaniques. Espèce de tenaille composée de deux morceaux de bois élastique , assemblés par une de leurs extrémités & faites à l'autre en mâchoires d'éraux. Lorsqu'on travaille des ouvrages à moulures & autres ornemens délicats , qui souffriroient des dents & de la pression des mâchoires de l'étau , si on les y serroit , on prend la

Y y

mordache, on la met dans l'étan, & l'on met l'ouvrage dans la mordache, observant même quelquefois d'envelopper d'un linge, ou d'appliquer des morceaux de feutre aux endroits où les mâchoires de la mordache touchent à l'ouvrage. Plus communément encore ces mâchoires en sont garnies. Il y a des mordaches de toute grandeur.

**MORDACITÉ** ; substantif féminin & terme didactique. *Mordacitas*. Qualité corrosive par laquelle un acide agit sur un corps solide & le dissout. *La mordacité de l'eau forte, de l'eau-régale.*

**MORDACITÉ**, se dit aussi figurément, & signifie, médisance aigre & piquante. *Il règne une mordacité extrême dans ce libelle.*

**MORDANT**, ANTE ; adjectif & terme de Chasse. *Mordax*. Qui mord. On appelle bêtes mordantes, le sanglier, le bléreau, le renard, l'ours, le loup, la loutre, &c.

Il s'emploie aussi dans le sens figuré. *Un Ecrivain mordant. Un style mordant. Elle a l'humeur mordante.*

**MORDANT**, se dit substantivement en termes de Doreurs, d'une sorte de composition qui sert à retenir l'or, l'argent en feuilles qu'on applique sur du bois, du bronze, &c.

La bière, le miel & la gomme arabique bouillis ensemble feront un mordant : la gomme arabique avec le sucre en feront un second. Le suc de l'ail, de l'oignon & de la jacinthe, ou la gomme arabique seule, attacheront la feuille d'or & d'argent. Vous mêlerez à ce dernier un peu de carmin, afin d'appercevoir les endroits que vous en aurez enduits. Vous appliquerez la feuille d'or sur le mordant avec un petit tampon de coton. Vous laisserez prendre la feuille. Puis avec le coton vous stre-

rez en frottant toute la surface, les portions d'or qui n'auront pas été attachées.

**MORDANT**, se dit aussi d'une composition dont on se sert dans la fabrique des Tapisseries de laine hachée pour fixer la laine sur la toile ou sur le papier. La base de ce mordant est de l'huile de lin qu'on fait cuire jusqu'à la consistance convenable, & à laquelle on donne ensuite la couleur qu'on juge à propos.

**MORDANT**, se dit en termes de Cloutiers d'épingle, d'une espèce de pince courte & sans branches, dont les dents sont de bas en haut. C'est dans le mordant qu'on met le clou pour en faire la pointe.

**MORDANT**, se dit en termes d'Imprimerie, d'un instrument dont le Compositeur se sert pour arrêter & tenir la copie dans le visorium, & lui indiquer la ligne qu'il doit composer.

**MORDICANT**, ANTE ; adjectif. *Morsu pungens*. Âcre, piquant. *Un suc mordicant. Une humeur mordicante.*

Il s'emploie aussi dans le sens figuré, & signifie, qui aime à médire, à railler amèrement, à critiquer. *C'est un Auteur mordicant. Son style est mordicant. Une femme mordicante.*

**MORDRE** ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Mordere*. Serrer avec les dents. *Ce chien mord les personnes qu'il ne connoît pas. Il l'a mordu à la main. Le loup mordit son cheval.*

On dit familièrement de deux hommes qui se haïssent & qui voudroient se battre, mais qui sont éloignés l'un de l'autre, qu'ils ne

*se mordront pas, qu'ils n'ont garde de se mordre.*

On dit proverbialement, figurément & familièrement, *c'est un beau matin, un beau chien, s'il vouloit mordre*; pour dire, c'est un homme bien fait, de bonne mine, dont le courage, les forces, l'application & la bonne volonté ne dépendent pas à son extérieur.

On dit aussi proverbialement & figurément, *il vaut autant être mordu d'un chien que d'une chienne*; pour dire, qu'il n'importe de qui le mal nous vienne, & par qui il nous arrive.

On dit encore figurément & proverbialement, quand une personne a fait une chose dont elle se doit repentir, *qu'elle s'en mordra les doigts, qu'elle s'en mordra les pouces.*

**MORDRE**, se dit aussi des oiseaux & de quelques insectes ou vermines. *Son perroquet vient de là mordre. On est mordu de puces & de punaises dans tous les lits de cette auberge.*

On dit figurément & populairement, *qu'une chose ne mord ni ne rme*; pour dire, qu'elle ne fait aucun mal, aucun tort, aucun dommage.

On dit poétiquement, *mordre la poussière*; pour dire, être tué dans un combat.

En termes de Gravure, on dit, *mordre une planche ou faire mordre une planche*; pour dire, lui faire éprouver l'action de l'eau forte, après l'avoir enduite d'un vernis qu'on a découvert en différens endroits, à l'aide d'une pointe à graver.

On dit en termes de Teinturiers, *que l'étoffe mord la teinture*; pour dire, qu'elle prend la couleur.

**MORDRE**, est aussi verbe neutre & signifie pareillement ferrer avec les dents. *On a mordu dans cette poire. Ce poisson ne mord à l'hameçon que pendant la nuit.*

On dit proverbialement, pour témoigner qu'on fait peu de cas des menaces que quelqu'un a faites, *tous les chiens qui aboient ne mordent pas.*

On dit figurément & familièrement de quelqu'un, *qu'il mord à l'hameçon*; pour dire, qu'il écoute avec plaisir une proposition qu'on lui fait pour le surprendre.

On dit aussi figurément & familièrement, *qu'une personne mord à la grappe*; pour dire, qu'elle entre avec plaisir dans une proposition qu'on lui fait.

On le dit aussi de quelqu'un qui parle avec plaisir de quelque chose. *Quand il parle de cette femme, on dirait qu'il mord à la grappe.*

On dit en termes d'Imprimerie, que *la vignette mord sur les lettres*; pour dire, qu'elle avance sur les lettres.

On dit en termes de Tailleurs & de Couturières, *qu'il faut mordre plus avant dans l'étoffe, pour qu'elle ne se découpe pas.*

On dit, que *les dents d'une roue ne mordent pas assez sur un pignon*; pour dire, qu'elles n'entrent pas assez avant.

On dit en termes de Marine, que *l'ancre mord*, pour dire, qu'elle pénètre & s'attache au fond de l'eau.

On dit de l'eau forte, qu'elle *mord sur le cuivre*; pour dire, qu'elle le creuse.

On dit dans le même sens, que *la lime, le barin mordent sur le fer, sur le bronze, sur l'argent, &c.* Et de

même , qu'ils ne mordent pas sur le diamant , sur le porphyre.

On dit d'un homme réplet , que la fièvre trouvera bien à mordre sur lui.

On dit familièrement de quelqu'un qui aspire à une chose à laquelle il ne sauroit parvenir , qu'il n'y peut pas mordre. Il ambitionnoit un gouvernement , mais il ne put pas y mordre.

On dit figurément & familièrement de quelqu'un qui ne peut comprendre quelque chose , qu'il n'y sauroit mordre.

On dit aussi figurément & familièrement , un aveugle y mordroit , un aveugle y pourroit mordre ; pour dire , que la chose dont il est question , est très-aisée à comprendre ou à voir , & ne demande pas une grande intelligence ni une grande finesse de vue.

**MORDRE** , signifie aussi médire , reprendre , critiquer , censurer avec malignité. Elle ne devoit pas donner à mordre sur sa conduite.

**MORDU** , UE ; participe passif. Voy. **MORDRE**.

**MORDUATES** ; peuples de la Tartarie Moscovite , qui habitent des forêts immenses , & que M. de Lisle place entre les rivières d'Occa , de Sura & de Mokscha-Reca.

**MORE** , voyez **MAURE**.

**MOREAU** ; adjectif masculin. Il ne se dit qu'en parlant d'un cheval qui est extrêmement noir. Un cheval moreau , de poil moreau.

**MOREAU** ; (Jean-Baptiste) nom d'un Musicien français né à Angers en 1655 , & mort à Paris en 1733. Oublié de la fortune il alla la chercher à Paris où ses talens pour la musique lui firent concevoir l'espérance de la rencontrer. Il vint même à bout , on ne fait comment ,

étant mal vêtu , & ayant un air provincial , de se glisser à la toilette de Madame la Dauphine , Victoire de Bavière , & sachant que cette Princesse aimoit la musique , il eut la hardiesse de la tirer par la manche , & de lui demander la permission de chanter un petit air de sa composition. Madame la Dauphine se mit à rire & lui permit ce qu'il demandoit. Le Musicien , sans se déconcerter , chanta & plut à cette Princesse. Cette aventure parvint aux oreilles du Roi qui voulut voir Moreau. Le voilà donc encore introduit dans l'appartement de Madame de Maintenon où étoit le Roi : Il chanta plusieurs airs dont Sa Majesté fut si contente , qu'elle le chargea aussi tôt de faire un divertissement pour Marly , qui deux mois fut exécuté & applaudi de toute la Cour. Moreau fut aussi chargé de faire la musique pour les intermèdes des tragédies d'*Æstet* , d'*Atthalie* , de *Jonathas* & de plusieurs autres morceaux pour la maison de Saint-Cyr. Ce Musicien excelloit surtout à rendre toute l'expression des sujets & des paroles qu'on lui demandoit. Le Poète Lainez à qui il s'attacha , lui fournit des chansons & de petites cantates qu'il mit en musique , mais qui ne sont point gravées.

**MOREAUX** ; Abbaye d'homme de l'Ordre de Saint-Benoît , en Poitou , à sept lieues , sud , de Poitiers. Elle est en commende & vaut au Titulaire environ 1000 liv. de rente.

**MORÉE** ; grande presqu'île contigue à la Grèce , au midi de laquelle elle est attachée par un isthme assez étroit , entre les golfes de Lépante & d'Engia.

Cette presqu'île contenoit autrefois un grand nombre d'États très-

peuplés; mais les choses ont bien changé de face. Ce pays fit partie du Diocèse de Macédoine, après la division des deux empires. Alaric le désola par son incursion; les despotes en jouirent ensuite; les Turcs le possédèrent, les Vénitiens le leur enlevèrent en 1687, & le perdirent en 1715. La Morée a le malheur d'être aujourd'hui (en 1770) un des théâtres de la guerre terrible qui est allumée entre les Turcs & les Russes.

Elle est divisée en trois provinces qui sont la Zaconie, le Brazzo di Maina & le Belvédère.

La Zaconie occupe le Royaume de Sicyone, Corinthe & toute l'Argie.

Le Belvédère répond à l'Achaïe proprement dite, & comprend outre cela l'ancienne Élide, une partie de la Messénie & une partie de l'Arcadie.

Le Brazzo di Maina ou le pays des Magnotes répond au reste de l'Arcadie & à toute la Zaconie.

La Morée est assez fertile, excepté vers le milieu où sont les montagnes. Aussi l'Arcadie qui jadis occupoit ce milieu, avoit beaucoup d'habitans menant la vie pastorale. Le Brazzo di Maina est encore plus stérile que le reste; aussi voyons-nous que ses anciens habitans; les Lacédémoniens, faisoient de nécessité vertu, & supplétoient par leur frugalité, à ce qui leur manquoit du côté de l'abondance; mais ils étoient libres. Les Magnotes leurs successeurs, le sont encore; & les Turcs qui les environnent, n'ont pu les subjuguier entièrement.

Il y a dans la Morée beaucoup d'Albanois qui ne sachant ni porter

le joug du Turc, ni le secouer, attirent souvent aux habitans de fâcheuses affaires.

Le Morabégi ou Sangiac qui commande en Morée, a sa résidence à Modon.

Le Père Briet compte soixante-quinze lieues françoises pour la largeur de la Morée, depuis le cap de Matapan jusqu'à cette fameuse muraille que les Peloponésiens avoient élevée anciennement pour se garantir des courses des ennemis durant la guerre contre le Roi de Perse; muraille qui avoit été rétablie par les Despotes, percée par Amurath II, relevée par les Vénitiens, & finalement rasée par Mahomet II. Le même Père Briet prend la longueur de la Morée, de Castel Fornèse jusqu'à Cabo Schillo, & l'évalue à quatre-vingt-dix lieues Françoises.

La Morée est à peu près comprise entre le 35<sup>e</sup> degré de latitude, & le 37<sup>e</sup> degré, 30 minutes. Strabon dit qu'anciennement on l'appelloit *Argos*, d'un nom qui fut après cela donné à une de ses villes. Sous le règne d'Apis, le troisième Roi de la ville d'Argos, la Morée fut appelée *Apia* environ 1747 ans avant la naissance de Jésus-Christ. Au bout de quatre cent vingt années, elle prit le nom de *Péloponèse*; du Phrygien Pelops.

**MOREILLES**; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît, en Poitou, à une lieue, sud-est, de Luçon. Elle est en commende & vaut au Titulaire environ 900 livres de rente.

**MORELLA**; ville d'Espagne, au Royaume de Valence, sur les frontières de celui d'Arragon.

**MORELLE**; substantif féminin. *Solanum*. Plante dont il y a plusieurs

espèces : quelques-unes ont des fleurs bleues ; d'autres, des fleurs blanches ; d'autres, des fleurs panachées ; & d'autres, des fleurs doubles. Ces fleurs sont d'une seule pièce, découpées en cinq parties pointues, & qui subsistent jusqu'à la maturité du fruit. Aux fleurs succèdent des baies succulentes, lisses, arrondies, grosses comme des grains de genièvre & terminées par un petit bouton. Il y en a de rouges, de jaunes & de noires. Les feuilles qui sont très-variées suivant les espèces, sont posées alternativement sur les branches. Ces plantes sont propres à garnir des terrasses basses, & on peut en mettre dans des remises.

La *Morelle des jardiniers* ou à fruit noir, est celle dont on fait le plus d'usage en médecine, sa racine est annuelle. Ses fruits pris intérieurement sont dangereux ; quelques personnes ont été attaquées de convulsions mortelles pour en avoir mangé. Mais l'usage extérieur de toute la plante qui a une odeur assoupissante, est très-favorable pour modérer l'inflammation, ramollir & relâcher les fibres ; elle est très-utile dans les hémorroïdes ; son suc mêlé avec de l'esprit de vin, est très-bon pour l'érysipelle, les dartres, les boutons, & toutes les démangeaisons de la peau. On fait infuser cette plante dans les huiles que l'on emploie comme cataplasmes anodins. On tient dans les boutiques une eau distillée de morelle qui a les mêmes usages que le suc.

En Afrique la décoction des fragments de la vigne de Judée, bue long-temps & en quantité, guérit la galle, la goutte, & surtout les maladies vénériennes. Les Nègres

du Sénégal emploient de même la racine pour la gonorrhée.

On prétend que six livres de morelle & d'autres plantes aqueuses qui n'ont pas d'odeur, digérées & macérées dans un lieu frais, c'est-à-dire, étant analysées crues, donnent à la distillation quatre livres & demie d'eau insipide à toute épreuve, & qui cependant a la propriété de faire l'ébullition avec l'esprit de sel.

La *morelle grimpante*, qu'on appelle aussi *vigne de Judée* & *douce amère*, est diurétique, anodine, dissout le sang extravasé, & grumelé dans les viscères, & purge quelquefois violemment par les selles & par les urines qu'elle rend noires. Les dames de Toscane employoient autrefois le suc de cette plante pour se farder & pour enlever les taches du visage.

La *morelle à grappe*, ou *grande morelle des Indes*, nous a été apportée de la Virginie : on la cultive à cause de sa grande beauté dans quelques jardins en France où elle vient très-bien ; mais la racine qui est vivace, grosse & longue comme la cuisse d'un homme, quoique vigoureuse, ne résiste pas toujours à la rigueur du froid de notre climat ; cette racine ressemble à celle du mechoacan ; elle pousse une tige à la hauteur de cinq à six pieds, grosse, ronde, ferme, rougeâtre & rameuse : ses feuilles sont amples, rameuses, lisses, verdâtres, quelquefois rougeâtres & semblables en figure à celles de la morelle ordinaire : ses fleurs naissent au haut de la tige, disposées en grappes rougeâtres, & renferment des semences noirâtres, disposées en rond.

Lémery dit que cette plante a



été regardée par la plupart des botanistes, comme une espèce de *Solanum*; mais qu'elle ne tient guère des qualités de ce genre de plante, en ce qu'elle n'est que peu ou point narcotique. Cependant on l'emploie comme très-anodyne dans une composition célèbre appelée *baume tranquille*, du Père Tranquille, Cordelier. On tire des baies de la morelle à grappe un suc purpurin ou violet, tirant sur le carmin; on s'en sert pour purger & en teinture. Quelques médecins ont proposé de substituer ces baies aux coques de kermès dans la confection d'Alkermès.

**MORÉRI**, (Louis) Docteur en Théologie, né à Bargemon, petite ville de Provence, en 1643; prêcha à Lyon la controverse pendant cinq ans avec succès. Il s'étoit annoncé dans cette ville par une mauvaise allégorie intitulée, *le pays d'amour*, qu'il publia dès l'âge de 18 ans; il se fit connoître bientôt par des ouvrages plus utiles. Il publia en 1673 en un vol. *in-fol.* le Dictionnaire qui porte son nom. Ce fut vers le même temps qu'il s'attacha à l'Évêque d'Apt, *Gaillard de Longjumeau*, à qui il avoit dédié cet ouvrage, en reconnoissance des soins que ce Prélat avoit pris pour lui faire trouver des matériaux. Madame de Gaillard Devenel, sœur de l'Évêque d'Apt, le fit placer auprès de M. de Pomponne, secrétaire d'État. Il pouvoit espérer de grands avantages de sa place; mais son application au travail épuisa ses forces, & le jeta dans une langueur presque continuelle. L'ardeur avec laquelle il s'occupait d'une nouvelle édition de son Dictionnaire, augmenta son épuisement, & lui donna la mort. Il expira à

Paris, le 10 Juillet 1680, à 38 ans. Le premier volume de sa nouvelle édition avoit déjà paru, & le second vit le jour quelque mois après la mort de son auteur. Moréri avoit des connoissances & de la littérature; il connoissoit les livres modernes qu'il falloit consulter, & entendoit assez bien l'Italien & l'Espagnol; mais il n'avoit ni beaucoup de goût, ni beaucoup d'imagination. Son ouvrage réformé & considérablement augmenté porte encore son nom, & n'est plus de lui. C'est une ville nouvelle, dit M. de Voltaire, bâtie sur l'ancien plan. Trop de généalogies suspectes, d'articles consacrés à des hommes obscurs, d'inexactitudes, de minuties, de fautes de langage, le défaut de critique, de précision & de goût ont fait tort à cet ouvrage utile, qui seroit infiniment plus agréable, si les auteurs qui y ont mis la main, s'étoient bornés au nécessaire & à l'intéressant.

**MORESQUE**; voyez MAURESQUE.

**MORESTEL**; bourg de France en Dauphiné, à quatre lieues, est-sud-est, de Crémieu.

**MORET**; ville de France, dans le Gatinois françois, sur le Loing, à deux lieues, est-sud est, de Fontainebleau.

**MOREUIL**; bourg de France en Picardie, à trois lieues, nord-nord-ouest, de Montdidier. Il y a une Abbaye régulière de l'Ordre de St. Benoît, laquelle jouit d'environ cinq mille livres de rente.

**MORFIL**; substantif masculin. On appelle ainsi de petites parties d'acier presque imperceptibles qui restent au tranchant d'un rasoir, d'un canif, d'un couteau, ou de quelque autre instrument tranchant, lorsqu'on les a passés sur la meule,

& qu'il faut achever d'emporter pour se pouvoir servir utilement de l'instrument. On enlève le morfil sur la pierre à repasser, ou sur la pierre à l'huile; sans cette précaution, le morfil se renverseroit, le tranchant s'ébrêcheroit, & l'instrument ne couperoit plus.

**MORFIL**; se dit aussi des dents de l'éléphant séparées du corps de l'animal, & avant qu'elles soient travaillées. *On tire le morfil des côtes de Guinée & des Indes orientales.*

**MORFONDRE**; verbe actif de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme FENDRE. *Nimio frigore ladere.* Refroidir, causer un froid qui incommode, qui pénètre. *Le vent les morfondoit.*

Il est aussi pronominal réfléchi. *C'est une place où l'on se morfond.*

On dit figurément, qu'une personne se morfond; pour dire, qu'elle emploie beaucoup de temps à la poursuite d'une affaire, d'une entreprise qui ne réussit pas, dans l'attente d'un succès qui n'arrive point. *Il laisse ses créanciers se morfondre à sa porte. Le Général se morfondoit devant la citadelle.*

On dit, que de la pâte se morfond; pour dire, qu'elle perd la chaleur qu'elle doit avoir pour faire de bon pain.

**MORFONDU, UE**; participe passif. *Voyez MORFONDRE.*

**MORFONDURE**; substantif féminin. Sorte de maladie qui vient aux chevaux, lorsqu'ils ont été saisis de froid après avoir eu chaud. Elle consiste dans un écoulement de matière par les naseaux, différent de la morve. C'est proprement ce qu'on appelle *rhume* dans l'homme. Elle fait plus ou moins tousser le cheval, & lui cause des battemens de flanc, accompagnés d'un grand dégoût.

**MORGANATIQUE**; (mariage) on appelle ainsi dans le droit public d'Allemagne, un mariage entre personnes d'une condition inégale. Suivant les usages de l'Empire, les enfans qui naissent de ces sortes de mariages, n'héritent ni des états, ni des biens féodaux de leur père. Ces sortes de mariages se nomment aussi *mariages de la main gauche.*

*Voyez cet article au mot MARIAGE.*

**MORGELINE**; substantif féminin.

*Alfne media.* Plante qui croît partout dans les lieux marécageux; le long des haies, des chemins, dans les vignes & les jardins, & parmi les légumes: ses racines sont chevelues & fibrées; elles jettent plusieurs petites tiges couchées par terre & rampantes, tendres, velues, rougeâtres, genouillées & rameuses: ses feuilles sont petites, oblongues, opposées deux à deux le long des tiges & d'un goût herbeux: ses fleurs naissent à l'extrémité des branches; elles sont en rose, blanches, rayées. A chaque fleur succède un petit fruit membraneux, conique, qui s'ouvre par la pointe, & renferme des graines menues, rousâtres.

Cette plante sert à nourrir les oiseaux, & surtout les serins. En médecine elle a la vertu de résoudre & de rafraîchir, comme le pourpier; elle s'emploie extérieurement pour les inflammations & les douleurs des yeux. Beaucoup de personnes assurent qu'elle nourrit & rétablit ceux qu'une longue maladie a épuisés, & qui sont menacés du marasme; elle arrête aussi le flux des hémorrhoides.

**MORGEN**; substantif masculin. Mesure usitée en Allemagne pour les terres labourables, les prés & les vignes. Elle n'est point partout exactement

tement la même. Dans le Duché de Brunswick elle est de 120 verges, dont chacune a environ seize pieds de roi.

**MORGES**; ville de Suisse au canton de Berne, capitale d'un Bailliage, avec un château où réside le Bailli. Elle a une vue admirable, & est sur le lac de Genève, à deux lieues de Lausanne.

Les Bernois ont pratiqué à Morges un port assez spacieux, fermé de murs, avec un quai & des halles, & ce seul ouvrage fait prospérer cette ville. Le Bailliage de Morges comprend la côte ou du moins la plus grande partie de cette contrée qui passe pour le meilleur vignoble des treize Cantons de la Suisse. La côte est un quartier de pays de trois lieues de long sur le lac Léman, & qui s'élève insensiblement jusqu'à une lieue de marche. La perspective toute parsemée de villes, de villages & de châteaux en amphithéâtre en est si belle, que Tavernier & le docteur Burnet disoient n'avoir rien vu ailleurs qui fût comparable à cet aspect.

**MORGNY**; bourg de France en Normandie, à une lieue & demie, sud-est, de Lihons.

**MORGOULE**; substantif féminin. C'est une sorte d'insectes zoophites qui nagent sur la mer: on en rencontre quelquefois des quantités prodigieuses entre l'Europe & l'Amérique. Lorsqu'on les tire de l'eau, ils ressemblent à une substance glaireuse qui fait la même impression sur la peau que les orties.

**MORGOYA**; substantif masculin. Arbruste de l'île de Maragnan, qui s'élève fort haut lorsqu'un arbre lui sert d'appui. Il produit une fleur qui a la forme d'une étoile; elle est d'un beau pourpre, & ses feuilles

*Tome XVIII.*

sont dentelées; son fruit est de la grosseur d'un œuf, mais plus rond & rempli de graines; sa peau est verte & mêlée de blanc. On le fait cuire, ou bien on le confit dans du sucre.

**MORGUE**; substantif féminin. Mine; contenance grave & sérieuse où il paroît quelque fierté, quelque orgueil. *La morgue est un signe d'impertinence & de sottise.*

On dit de quelqu'un qui fait les fonctions publiques de sa charge avec une gravité affectée, que *c'est un homme qui sait bien tenir sa morgue.*

**MORGUE**, se dit aussi d'un endroit à l'entrée d'une prison, où l'on tient quelque temps ceux que l'on écroue, afin que les guichetiers puissent les regarder fixement pour les reconnoître ensuite. *On le tint pendant deux heures à la morgue.*

On appelle encore *morgue*, ou *basse geole*, un endroit au Châtelet de Paris, où les corps morts dont la justice se saisit, sont exposés à la vue du public, afin qu'on les puisse reconnoître. *Il étoit exposé à la morgue.*

**MORGUÉ**, ÉE; participe passif. *Voyez MORGUER.*

**MORGUER**; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Braver quelqu'un en le regardant d'un air fier & menaçant. *Tout ce qu'il faisoit étoit pour les morguer.*

**MORGUEUR**; substantif masculin. Guichetier qui tient le guichet de la morgue. *Dans les grandes prisons il y a au moins deux morgueurs.*

**MORGUIENVAL**; Abbaye de filles de l'Ordre de St. Benoît, entre la forêt de Compiègne & celle de Villers-Cotterets, à trois lieues,

Z z

sud-est, de Compiègne. Elle jouit de vingt-deux mille livres de rente.

**MORHANGE** ; ville de France en Lorraine , à trois lieues , nord-ouest , de Dieuze.

**MORIA**, ou **MORIAH** ; montagne de la Palestine , où Salomon bâtit le temple de Jérusalem. Quelques-uns croient que c'est au même endroit qu'Abraham fut sur le point d'immoler Isaac ; mais d'autres pensent que cette scène se passa sur le mont Garizim.

**MORIBOND**, **ONDE** ; adjectif. *Morti proximus.* Qui va mourir.

La coutume de Paris répute donation à cause de mort , encore qu'elle soit conçue entre vifs , celle qui est faite par une personne moribonde , ou malade de la maladie dont elle décède.

Les coutumes de Montargis , Bar , Normandie , Auxerre , Poitou , &c. exigent que le donateur survive pendant quarante jours , pour que la donation soit censée faite entre vifs.

Mais toutes ces coutumes ne parlent que des donations , elles ne disent pas un mot des autres actes : ainsi une vente , une obligation , une quittance faite par un moribond est bonne ; aucun auteur , aucune loi ne réproûve ces sortes d'actes.

On dit , qu'un homme est tout moribond ; pour dire , qu'il est dans un état de langueur , comme s'il alloit mourir.

Les deux premières syllabes sont brèves , la troisième longue & la quatrième du féminin très-brève.

**MORICAUD**, **AUDE**, adjectif du style familier. Qui a le teint de couleur brune. *Tous ses enfans sont moricauds.*

Il s'emploie d'ordinaire substan-

tivement. *C'est une petite moricaude qui a les yeux bien vifs.*

**MORIGÈNE**, **ÉE** ; voyez **MORIGÈNER**.

**MORIGÈNER** ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Bonis moriòus imbuere.* Former les mœurs , instruire aux bonnes mœurs , *C'est un précepteur qui fait bien morigèner ses élèves.*

**MORIGÈNER**, signifie aussi corriger , remettre dans l'ordre & dans le devoir. *C'est un libertin qu'il faut morigèner.*

Les trois premières syllabes sont brèves , & la quatrième longue ou brève. Voyez **VERBS**.

Le pénultième e des temps qui se terminent par un e muet , prend le son de l'e moyen & alonge la syllabe.

**MORIGNY** ; Abbaye d'hommes de l'Ordre de St. Benoît , dans le Gâtinois françois , à une demi-lieue , nord-est , d'Estampes. Elle est en commende , & vaut au titulaire plus de 6000 livres de rente.

**MORILLE** ; substantif féminin. *Bolletus.* C'est une espèce de champignon qui porte des graines. Ce champignon est de la grosseur d'une noix , quelquefois plus. Sa substance est charnue , toute percée de trous , de sorte qu'elle ressemble très-bien à des rayons de miel. Sa couleur est d'un blanc un peu rougeâtre , ou fauve , ou noire : elle est concave en dedans , blanche & comme enduite d'une poussière. Le pédicule qui soutient la morille est tout blanc , creux & garni à sa partie inférieure de racines menues & filamenteuses.

Quelques personnes distinguent quatre espèces de morilles par leur grosseur , leur figure & leur couleur.

On trouve cette plante au printemps dans le bois de Vincennes , dans la forêt de Saint-Germain , dans la vallée de Montmorency.

La morille est un des champignons les moins dangereux , & les plus agréables au goût. On n'a point observé que cet aliment fût sujet à causer des indigestions fâcheuses , encore moins aucun accident qui approchât des effets du poison. Il est seulement très-échauffant , excitant l'appétit vénérien , & disposant efficacement les hommes à le satisfaire. C'est pourquoi il faut interdire les morilles à tous les sujets qu'il est dangereux d'échauffer , & principalement dans les maladies inflammatoires des parties de la génération.

Ce mets a été fameux par l'usage qu'en fit Agripine pour donner du poison à l'Empereur Claude. Mais, selon la remarque de Geoffroy , il est certain que les morilles n'ont pas été par elles-mêmes la cause de la mort de cet Empereur , & que c'est le poison dont elles étoient remplies qu'il en faut accuser.

**MORILLON** ; substantif masculin. *Glaucus*. Oiseau de rivière ou plutôt de rivage de mer , semblable à la canne pour la figure & la grosseur : son bec est comme une scie par les bords ; ses jambes & ses pieds sont rougeâtres en dedans & noirs en dehors ; il a la tête de couleur tannée jusqu'au milieu du cou où commence son collier blanchâtre : sa poitrine est cendrée , le dessous du ventre est blanc , & le dessus du dos noir : les ailes sont bigarrées comme celles de la pie ; le reste du corps & la queue sont noirs : il cherche sa nourriture dans l'eau où il vit de petits poissons , d'insectes aquatiques , de jeunes écrevisses & de li-

maces. La plupart des auteurs qui ont parlé du morillon , ont jeté dans leurs descriptions une grande confusion ; c'est ainsi que le *morillon* d'Albin est la tardonne de Belon , &c. Le canard crêté est aussi une véritable espèce de *morillon*.

Le nom de *morillon* se donne encore à une espèce de raisin noir , qui est la meilleure pour faire du vin , & à une espèce d'émeraudes brutes qui se vendent au marc.

**MORIMOND** ; Abbaye régulière d'hommes , l'une des quatre filles de l'Ordre de Cîteaux , située en Champagne , à deux lieues , nord-nord-ouest , d'Aigremont. La messe abbatiale a 22000 livres de rente , & la conventuelle environ 15000.

**MORIN** ; il y a dans la Brie deux rivières appelées l'une *le grand Morin* & l'autre *le petit Morin* : toutes deux ont leur source dans l'élection de Sezanne & vont se perdre dans la Marne , la première au-dessous de Meaux , & la seconde à la Ferté-sous-Jouare.

**MORINE** ; substantif féminin. *Morina*. Plante que M. de Tournefort a apportée du Levant ; il lui a donné le nom de son ami M. Morin , de l'Académie des Sciences. Cette plante qui ne croît naturellement que dans les pays chauds , est cultivée au jardin du Roi : elle est haute de deux pieds ou environ ; d'un bel aspect : sa racine est charnue & grosse comme celle de la mandragore : ses feuilles qui s'élèvent de la racine , sont longues comme la main , larges de deux doigts , vertes , luisantes , liantes & épineuses : ses fleurs sont verticillées , blanches en naissant , mais rougissant par la maturité & d'une odeur agréable , vineuse. Cette fleur a deux calices ,

dont l'un soutient la fleur & l'autre renferme un jeune fruit : ce dernier calice est comme emboîté dans le premier : l'embryon en grossissant devient une semence arrondie. L'infusion de cette plante est cordiale, céphalique, résiste au venin & chasse par transpiration les mauvaises humeurs.

**MORINGA** ; substantif masculin. Arbre des Indes orientales qui ressemble au lentisque par sa grandeur & par ses feuilles : il est peu branchu, mais fort noueux ; son bois est facile à rompre & donne une teinture bleue ; ses feuilles ont le goût de celles du navet : son fruit est long d'un pied, gros comme une rave, orné de huit angles, d'un vert grisâtre, moelleux, blanc en dedans, contenant dans plusieurs cellules des semences semblables à celles de l'ers, vertes & fort tendres. On mange ce fruit étant cuit : on se sert de la racine contre la ladrerie, les poisons & toutes sortes de maladies contagieuses.

**MORINI** ; ( les ) ancien peuple des Gaules, l'un des plus puissans de la Belgique seconde, & dont la ville de *Terouenne* étoit le chef-lieu. César & tous les auteurs romains en ont parlé avec éloge. Leur situation à l'une des extrémités de la Gaule sur les côtes de la mer, vers l'île d'Albion ( l'Angleterre ), les faisoit appeler *ultimi hominum*, parcequ'en effet ils étoient les derniers habitans du continent de ce côté là. Ils occupoient les pays compris à présent dans les Diocèses de Boulogne, de Saint-Omer & d'Ypres, qui n'ont été érigés en Diocèses que depuis la destruction de l'ancienne ville de *Terouenne*.

**MORION** ; substantif masculin. Sorte d'armure de tête, plus légère que

le casque. Il ne se dit guère qu'ent parlant de l'armure de l'ancienne chevalerie.

**MORION**, est aussi le nom d'une espèce de punition qui étoit usitée à l'égard des soldats, en les frappant sur le derrière avec la hampe d'une halberde, ou avec la crosse d'un mousquet. *On lui donna le morion.*

**MORION**, est encore le nom que Pline & d'autres Naturalistes ont donné à une pierre noire à l'intérieur, mais qui, tenue entre l'œil & le feu ou une flamme, paroïsoit être transparente & d'un beau rouge. On l'appeloit aussi *prammion*. Il paroït que c'étoit un crystal ou fluor noir.

Les anciens ont aussi appelé *morions*, certains personnages bossus, boiteux, contrefaits, à tête pointue, à longues oreilles, & à physionomie ridicule, qu'on admettoit dans les festins pour amuser les convives. Plus un morion étoit hideux, plus chèrement il étoit acheté. Il y en a en qui ont été payés 1000 sesterces.

**MORISQUES** ; ( les ) on appeloit ainsi les Maures qui étoient restés en Espagne après la ruine de l'empire qu'ils y avoient établi. Le Roi Philippe III a trouvé le moyen d'appauvrir ses états & de les dépeupler à jamais en chassant tous les Morisques qui s'y trouvèrent en 1610. Il en sortit plus de 900 mille qui se retirèrent en Afrique.

**MORLAIX** ; ville considérable de France, en Bretagne, à deux lieues de l'Océan & à douze lieues, nord-est, de Brest. On y compte plusieurs paroisses, une Église collégiale, des Dominicains, des Capucins, des Ursulines, des Carmelites, des Calvairiennes & plus de vingt mille habitans. Le commerce y est florissant, surtout en toiles & en fils.

**MORLAQUIE** ; contrée de la Croa-

tie , dont elle occupe la partie méridionale le long du golfe de Venise, entre l'Istrie & la Dalmatie. Les Morlaques sont sujets de la République de Venise & habitent la montagne qu'on nomme *Morlaque*. Ce sont des fugitifs d'Albanie, gens déterminés, robustes, guerriers, toujours armés, qui parlent esclavon, & suivent la plupart la religion des Grecs.

**MORLAS**; ville de France, en Béarn, à deux lieues, nord-est, de Pau. C'est le Siège d'une Sénéchaussée.

**MORME**, ou **MORMO**, ou **MORMUROT**; substantif masculin. Poisson de mer assez ressemblant à la daurade, excepté qu'il a le corps moins rond, la tête plus longue & le museau plus pointu; la bouche est de médiocre grandeur & garnie de petites dents, il a le dos d'un blanc bleuâtre & le ventre d'un blanc argenté; les côtés du corps sont traversés par des bandes noires, également éloignées les unes des autres: la première du côté de la tête est la plus longue, les autres diminuent de longueur successivement, & la dernière est la plus courte. Ce poisson se nourrit de petits calmars. Sa chair est molle & humide.

**MORNAND**; bourg de France, dans le Lyonnais, à cinq lieues, sud-ouest, de Lyon.

**MORNAS**; bourg du Comté Vénaisin, à deux lieues, nord-ouest, d'orange.

**MORNAY**, (Philippe de) Seigneur du Pleffis-Marly, né à Buhy en 1549, fut élevé à Paris où il fit des progrès rapides dans les belles lettres, les langues & dans la théologie; ce qui étoit alors un prodige dans un gentilhomme, dit l'auteur de la Henriade. On le destina d'abord à l'Église, mais sa mère imbue des erreurs de Calvin, les ayant inspirées

à son fils, elle lui ferma la porte des dignités ecclésiastiques, que son crédit, ses talens & sa naissance lui promettoient. Après l'horrible boucherie de la Saint-Barthelemi, dont les bons françois rougiront éternellement, Philippe de Mornay parcourut l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas & l'Angleterre, & ces voyages eurent pour lui autant d'utilité que d'agrément. Le Roi de Navarre, si chéri depuis sous le nom de Henri IV, étoit alors à la tête du parti protestant. Mornay s'attacha à lui & le servit de sa plume & de son épée. Ce fut lui que ce Monarque envoya à Élisabeth, Reine d'Angleterre. Il n'eut jamais d'autres instructions de son maître qu'un blanc signé. Il réussit dans presque toutes les négociations, dit M. de Voltaire, parcequ'il étoit un vrai politique & non un intrigant. Mornay chérissoit tendrement son maître & lui parloit comme à un ami. Après qu'il eût été blessé à Aumale, il lui écrivit ces mots: *Sire, vous avez assez fait l'Alexandre, il est temps que vous fassiez le César. C'est à nous à mourir pour votre Majesté, &c. vous est gloire, à vous Sire, de vivre pour nous, & j'ose vous dire que ce vous est devoir.* Ce fidèle sujet n'oublia rien pour applanir le chemin du trône à Henri IV, mais lorsqu'il changea de religion, il lui en fit de sanglans reproches, & se retira de la Cour. Sa science, sa valeur & sa probité le rendirent le chef & l'ame du parti protestant & le firent appeler le *Pape des Huguenots*. Il défendit les dogmes de sa secte de vive voix & par écrit. Un de ses livres sur les prétendus abus de la messe ayant soulevé tous les Théologiens catholiques, il ne voulut répondre à leurs censures

que dans une conférence publique. Elle fut indiquée en 1600 à Fontainebleau, où la Cour devoit être. Le combat fut entre du Perron, Évêque d'Évreux, & Mornay. Après bien des coups reçus & parés, la victoire fut adjugée à du Perron. Il s'étoit vanté de faire voir clairement près de 500 fautes dans le livre de son adverfaire, & il tint en partie sa parole. Les Calvinistes ne laissèrent pas de s'attribuer la gloire de cette dispute, & se l'attribuent encore aujourd'hui; mais pour constater leur défaite, il ne faut que lire ce qu'en dit le Duc de Sulli, zélé protestant, dans ses mémoires. Cette conférence, loin d'éteindre les différends ne produisit que de nouvelles querelles parmi les controversistes & de mauvaises plaisanteries parmi les libertins. Un Ministre huguenot, présent à la conférence, disoit avec douleur à un Capitaine de son parti: *l'Évêque d'Évreux a déjà emporté plusieurs passages sur Mornay. Qu'importe, répartit le militaire, pourvu que celui de Saumur lui demeure.* C'étoit un passage important sur la rivière de Loire dont du Plessis étoit gouverneur. Ce fut là qu'il se retira, toujours occupé à défendre les Huguenots, & toujours respectable aux Catholiques. Lorsque Louis XIII entreprit la guerre contre son parti il lui écrivit pour l'en dissuader. Après avoir épuisé les raisons les plus spécieuses, il lui dit: *faire la guerre à ses sujets, c'est témoigner de la faiblesse. L'autorité consiste dans l'obéissance paisible du peuple; elle s'établit par la prudence & la justice de celui qui gouverne. La force des armes ne se doit employer que contre un ennemi étranger. Le feu Roi auroit bien renvoyé à l'école des premiers éléments*

*de la politique les nouveaux Ministres d'État qui, semblables aux Chirurgiens ignorans, n'auroient point eu d'autres remèdes à proposer que le fer & le feu, & qui seroient venus lui conseiller de se couper un bras malade avec celui qui est en bon état. Ces remontrances de Mornay ne produisirent rien que la perte de son gouvernement de Saumur que Louis XIII lui ôta en 1621. Il mourut deux ans après en 1623, à 74 ans dans sa baronie de la Forêt-sur-Seure en Poitou. L'erreur n'eût jamais de soutien plus capable de l'accréditer.*

Censeur des courtisans, mais à la Cour aimé,  
Fier ennemi de Rome & de Rome estimé,

Mornay passa pour le plus vertueux & le plus grand homme que le calvinisme eut produit. On a de lui, 1°. *Un traité de l'Eucharistie.* 2°. *Un Traité de la Religion Chrétienne; in-8°.* 3°. *Un livre intitulé, le Mystère d'iniquité, in-4°.* 4°. *De la mesure de la Foi.* 5°. *Du Concile.* 6°. *Des Méditations.* 7°. *Un discours sur le Droit prétendu par ceux de la Maison de Guise, in-8°.* 8°. *Des Mémoires instructifs & curieux, depuis 1572 jusqu'en 1629, 4 volumes in-4°.* estimés. 9°. *Des lettres écrites avec beaucoup de force & de sagesse, &c.* David des Ligues a composé sa vie, *in-4°.* elle est intéressante, non pour la forme, mais pour le fond.

MORNE; adjectif des deux genres. *Tristis.* Triste, silencieux & sombre. *Il a l'œil morne. Un homme mélancolique & morne.*

On dit figurément d'un temps obscur & couvert, que *c'est un temps triste & morne.*



**MORNE** ; substantif masculin. On appelle ainsi dans les îles françoises de l'Amérique des montagnes de moyenne hauteur, voisines de la mer.

**MORNÉ, ÉE** ; adjectif & terme de Blason. Il se dit des lions & autres animaux sans dents, bec, langue, griffes & queue.

Du HALGOET, en Bretagne, d'azur au lion morné d'or.

**MORNÉ**, s'est aussi dit en termes de Chevalerie, des armes dont le fer étoit émoussé & qu'on appeloit autrement *armes courtoises*.

**MORNIFLE** ; substantif féminin, & terme populaire. Coup de la main sur le visage. *Il lui donna une mornifle.*

**MORNSHEIM** ; petite ville d'Allemagne au cercle de Franconie, dans le Hanenkam, sur la Seyt. Elle appartient à l'Évêque d'Aichstat.

**MORON** ; ville d'Espagne dans l'Andalousie, sur les frontières du Royaume de Grenade, au nord de Zahara, & à l'orient de Hardalès. Il y a dans le voisinage une mine de cornalines, de rubis & d'hyacinthes.

**MOROSE** ; adjectif des deux genres, & terme didactique. *Morne, triste. Pensée morose.*

**MOROSINI** ; (François) noble Vénitien, né à Venise en 1618, se signala sur une des galères vénitiennes dès l'âge de 20 ans, & remporta sur les Turcs des avantages continuels. Nommé commandant de la flotte en 1651, il prit sur eux un grand nombre de places, & fut déclaré généralissime. Il défendit en cette qualité l'île de Candie contre les Turcs. Il y soutint plus de cinquante-six assauts, plus de quarante combats souterrains, & éventa les mines des alliés, près de 500 fois. Les Turcs perdirent à ce siège

plus de 12000 hommes & les Vénitiens plus de 30000. En vain le grand Visir tâcha de corrompre ce brave homme, en lui offrant de le faire Prince de Valachie & de Moldavie ; il méprisa ses offres. Enfin obligé de se rendre, il capitula au bout de 28 mois en 1669. Le grand Visir, plein d'estime pour son courage, lui accorda tout ce qu'il voulut. De retour à Venise, il fut d'abord très-bien reçu & ensuite arrêté par ordre du Sénat ; mais s'étant pleinement justifié, on lui confirma la charge de Procurateur de Saint-Marc. Quelque tems après, la guerre s'étant renouvelée contre les Turcs, Morosini fut élu généralissime des Vénitiens pour la troisième fois, en 1684. Il s'empara de plusieurs îles sur les Turcs, remporta sur eux une victoire complète en 1687, près des Dardanelles & prit Corinthe, Sparte, Athènes, & presque toute la Grèce. Tant de succès le firent élire Doge en 1688, & Généralissime pour la quatrième fois en 1693, quoiqu'âgé de 75 ans. Il mit plusieurs fois en fuite la flotte des Turcs ; mais il tomba malade de fatigue, & mourut à Napolé de Romanie en 1694. Le Sénat lui fit élever un superbe monument avec cette inscription, *Francisco Mauroceno Peloponnesiaco*. Le titre de *Peloponésiaque* lui fut donné après ses victoires en 1687. Ses concitoyens lui avoient fait dresser alors une statue d'airain avec cette inscription qui disoit plus qu'un long panegyrique : *Francisco Mauroceno Peloponnesiaco adhuc viventi*. Le Pape Alexandre III l'honora dans le même temps d'une épée & d'un casque, qu'il reçut en cérémonie dans l'église de Saint-Marc, des mains du Nonce. Morosini méritoit toutes ces

distinctions, par son activité dans la guerre & par ses qualités patriotiques dans la paix.

**MORPETH**; ville d'Angleterre, dans le Northumberland, sur le Wenbeck, à trois lieues, nord, de Newcastle. Elle a des députés au parlement.

**MORPÉE**; nom d'un Songe, fils du Sommeil & de la Nuit, & le principal ministre du Dieu son père. *Voyez SOMMEIL.*

**MORPHO**; surnom sous lequel Vénus avoit à Lacédémone un temple, ou plutôt deux l'un sur l'autre. Celui de dessous étoit dédié à Venus armée, & celui de dessus à Vénus Morpho. Dans ce temple supérieur, la Déesse étoit représentée voilée, avec des chaînes aux pieds; image de ce que les Lacédémoniens désiroient dans leurs femmes, le courage, la fidélité, la beauté, & leurs desirs étoient remplis. Par Vénus Morpho, ils n'entendoient autre chose que Vénus la belle.

**MORPION**; substantif masculin. *Pediculus inguinalis*. Sorte de vermine ou pou plus court, plus large, plus arrondi que le pou ordinaire, & qui multiplie prodigieusement. Cette vermine s'attache particulièrement aux parties naturelles de l'homme & de la femme, aux aïnes, aux aisselles & aux sourcils; mais plus ordinairement aux poils du pubis des personnes sales & mal propres; elle y suce le sang pour sa nourriture. Ces poux sont ordinairement si petits dans les commencemens qu'on a de la peine à les appercevoir; ils causent des demangeaisons insupportables, des rougeurs, des cuissons, & s'attachent si fortement à la peau, qu'il est difficile de les en détacher; quelquefois même ils s'insinuent sous l'épiderme & y pro-

duisent des demangeaisons très-vives: mais par le secours de l'onguent de mercure on parvient dans un moment à les détruire totalement.

**MORRUDE**; *voyez ROUGET.*

**MORS**; substantif masculin. Assortiment de toutes les pièces de fer qui servent à brider un cheval, comme les branches, la gourmette, les chaînettes, &c.

**MORS**, se dit aussi en particulier, de la pièce qui se place dans la bouche du cheval pour le gouverner.

On distingue plusieurs sortes de mors ainsi,

**MORS À BERGE**, se dit d'un mors dont l'embouchure est composée d'olives d'une seule pièce, formant à son pli une demi-gorge de pigeon; ce mors, au lieu de fonceaux, est garni de chaperons.

**MORS À BRANCHES TOURNÉES**, se dit des mors dont les branches forment plusieurs coudes & qui sont de figure ronde. On les nomme encore *mors à soubarbe*.

**MORS À CANON SIMPLE**, se dit d'un mors dont le canon n'est point figuré, mais diminue pourtant de grosseur en approchant de son pli. Il y en a de brisés & d'autres qui ne le sont pas.

**MORS À DEMI-MIROIR**, se dit d'un mors qui a une embouchure à gorge de pigeon, surpassé d'un cercle qui entre dans des anneaux faits à l'embouchure. Ce cercle est garni de trois chaînes, deux vers ses extrémités, qui s'attachent à la branche par un bour, & l'autre dans le haut du cercle.

**MORS À GORGE DE PIGEON**, se dit d'une sorte de mors dont le pli de l'embouchure représente la forme du cou d'un pigeon.

**MORS À MIROIR**, se dit d'une espèce de mors dont l'embouchure est droite

& tourne dans une liberté où elle est rivée.

**MORS À PAS D'ÂNE**, se dit d'un mors dont l'embouchure est pliée en forme de pas d'âne, & dont le gros du canon représente une olive.

**MORS À PORTE**, se dit d'une espèce de mors dont l'embouchure forme vers son milieu une espèce de porte cintrée.

**MORS À TIRE-BOUCHON**, se dit d'un mors dont les branches se terminent par un anneau aplati & percé dans sa partie inférieure comme l'est celui d'un tire-bouchon. On l'appelle encore *mors à la Nestier*, parceque ce fut un écuyer du Roi de ce nom qui en inventa l'usage.

**MORS À LA TURQUE**, se dit d'un mors dont les branches sont droites, sans foubarbe, &c. L'embouchure est en gorge de pigeon, & est surpassée d'un petit anneau duquel en pend un beaucoup plus grand qui sert de gourmette.

On dit, qu'un cheval prend le mors aux dents; pour dire, que sa bouche est tellement échauffée qu'elle est absolument insensible, & qu'il fuit sans que le cavalier ou le cocher puisse le retenir, le mors n'opérant pas plus d'effet sur les barres, que si le cheval le tenoit serré entre ses dents.

Il se dit aussi figurément & familièrement de ceux qui ayant été dans l'indolence ou dans le libertinage, prennent tout d'un coup la résolution de se corriger, de se porter au bien, & qui l'effectuent. *Il vivoit dans la plus grande indolence, mais il a pris le mors aux dents & il fait bien ses affaires.* On le dit aussi en mauvaise part.

En termes de Relieurs, on appelle *mors du livre*, le rebord du dos que les ais à endosser font faire

*Tome XVIII.*

au livre après la couture, lorsqu'on met le livre en presse.

**MORS DU DIABLE**, voyez SCABIEUSE DES BOIS.

Ce monosyllabe est long.

**MORSE**; substantif masculin. Sorte d'animal amphibie qu'on a mal à propos, dit M. de Buffon, appelé vache marine, puisqu'il ne ressemble en rien à la vache terrestre: le nom d'éléphant de mer que d'autres lui ont donné est mieux fondé sur un rapport unique & sur un caractère très-apparent. Le morse a comme l'éléphant deux grandes défenses d'ivoire qui sortent de la mâchoire supérieure, & il a la tête conformée ou plutôt déformée de la même manière que l'éléphant, auquel il ressembleroit en entier par cette partie capitale, s'il avoit une trompe; mais le morse est non-seulement privé de cet instrument qui sert de bras & de main à l'éléphant, il l'est encore de l'usage des vrais bras & des jambes; ses membres sont comme dans les phoques, enfermés sous sa peau; il ne sort au dehors que les deux mains & les deux pieds; son corps est allongé, renflé par la partie du devant, étroit vers celle de l'arrière, partout couvert d'un poil court; les doigts des pieds & des mains sont enveloppés dans une membrane, & terminés par des ongles courts & pointus: de grosses soies en forme de moustaches environnent la gueule; la langue est échancrée; il n'y a point de conques aux oreilles, &c. en sorte qu'à l'exception des deux grandes défenses qui lui changent la forme de la tête, & des dents incisives qui lui manquent en haut & en bas, le morse ressemble pour tout le reste au phoque; il est seulement beaucoup plus grand, plus gros & plus

A a a

fort : les plus grands phoques n'ont tout au plus que sept ou huit pieds ; le morse en a communément douze , & il s'en trouve de seize pieds de longueur & de huit ou neuf pieds de tour. Il a encore de commun avec les phoques d'habiter les mêmes lieux , & on les trouve presque toujours ensemble ; ils ont beaucoup d'habitudes communes , ils se tiennent également dans l'eau , ils vont également à terre ; ils montent de même sur les glaçons ; ils allaitent & élèvent de même leurs petits ; ils se nourrissent des mêmes alimens ; ils vivent de même en société & voyagent en grand nombre ; mais l'espèce du Morse ne varie pas autant que celle du phoque ; il paroît qu'il ne va pas si loin , qu'il est plus attaché à son climat , & que l'on en trouve très-rarement ailleurs que dans les mers du nord : aussi le phoque étoit connu des anciens , & le morse ne l'étoit pas.

On assure que les morses ne s'accouplent pas à la manière des autres quadrupèdes , mais à rebours ; il y a comme dans les baleines un gros & grand os dans le membre du mâle ; la femelle met bas en hiver sur la terre ou sur la glace , & ne produit ordinairement qu'un petit , qui est en naissant déjà gros comme un cochon d'un an ; on ignore la durée de la gestation , mais à en juger par celle de l'accroissement , & aussi par la grandeur de l'animal , elle doit être de plus de neuf mois ; les morses ne peuvent pas toujours rester dans l'eau , ils sont obligés d'aller à terre , soit pour allaiter leurs petits , soit pour d'autres besoins ; lorsqu'ils se trouvent dans la nécessité de grimper sur des rivages quelquefois escarpés & sur des glaçons , ils se servent de leurs défenses pour s'ac-

crocher , & de leurs mains pour avancer la lourde masse de leur corps. On prétend qu'ils se nourrissent de coquillages qui sont attachés au fond de la mer , & qu'ils se servent aussi de leurs défenses pour les arracher ; d'autres disent qu'ils ne vivent que d'une certaine herbe à larges feuilles qui croît dans la mer , & qu'ils ne mangent ni chair ni poisson ; mais M. de Buffon croit ces opinions mal fondées , & il y a apparence , ajoute-t il , que le morse vit de proie comme le phoque , & surtout de harengs & d'autres petits poissons , car il ne mange pas lorsqu'il est sur la terre , & c'est le besoin de nourriture qui le contraint de retourner à la mer.

**MORSURE** ; substantif féminin.

*Morsus.* Plaie , meurtrissure , marque faite en mordant. *On prétend que le mercure est un remède propre à guérir les morsures des chiens enragés. Une morsure envenimée. Des morsures de punaise.*

**MORT** ; substantif féminin. *Mors.*

La fin , la cessation de la vie.

A mesure qu'on avance en âge , remarque M. de Buffon , les os , les cartilages , les membranes , la chair , la peau & toutes les fibres du corps deviennent plus solides , plus dures , plus sèches , toutes les parties se retirent , se resserrent , tous les mouvemens deviennent plus lents , plus difficiles ; la circulation des fluides se fait avec moins de liberté , la transpiration diminue , les sécrétions s'altèrent , la digestion des alimens devient lente & laborieuse , les sucres nourriciers sont moins abondans , & ne pouvant être reçus dans la plupart des fibres devenues trop solides , ils ne servent plus à la nutrition ; ces parties trop faibles sont des parties déjà mortes ,

puisqu'elles cessent de se nourrir ; le corps meurt donc peu à peu & par parties , son mouvement diminue par degrés , la vie s'éteint par nuances successives , & la mort n'est que le dernier terme de cette suite de degrés , la dernière nuance de la vie.

Comme les os , les cartilages , les muscles & toutes les autres parties qui composent le corps , sont moins solides & plus molles dans les femmes que dans les hommes , il faudra plus de temps pour que ces parties prennent cette solidité qui cause la mort , les femmes par conséquent doivent vieillir plus que les hommes ; c'est aussi ce qui arrive , & l'on peut observer , en consultant les tables qu'on a faites sur la mortalité du genre humain , que quand les femmes ont passé un certain âge , elles vivent ensuite plus long temps que les hommes du même âge : on doit aussi conclure que les hommes qui sont en apparence plus foibles que les autres , & qui approchent plus de la constitution des femmes , doivent vivre plus long-temps que ceux qui paroissent être les plus forts & les plus robustes ; & de même on peut croire que dans l'un & dans l'autre sexe les personnes qui n'ont achevé de prendre leur accroissement que fort tard , sont celles qui doivent vivre le plus , car dans ces deux cas les os , les cartilages & toutes les fibres arriveront plus tard à ce degré de solidité qui doit produire leur destruction.

Cette cause de la mort naturelle est générale & commune à tous les animaux , & même aux végétaux ; un chêne ne périt que parce que les parties les plus anciennes du bois , qui sont au centre , deviennent si dures & si compactes qu'elles ne

peuvent plus recevoir de nourriture ; l'humidité qu'elles contiennent n'ayant plus de circulation , & n'étant pas remplacée par une sève nouvelle , fermente , se corrompt & altère peu à peu les fibres du bois , elles deviennent rouges , elles se désorganisent , enfin elles tombent en poussière.

La durée totale de la vie peut se mesurer en quelque façon par celle du temps de l'accroissement ; un arbre ou un animal qui prend en peu de temps son accroissement , périt beaucoup plutôt qu'un autre auquel il faut plus de temps pour croître. Dans les animaux , comme dans les végétaux , l'accroissement en hauteur est celui qui est achevé le premier ; un chêne cesse de grandir long-temps avant qu'il cesse de grossir : l'homme croît en hauteur jusqu'à seize ou dix-huit ans , & cependant le développement entier de toutes les parties de son corps en grosseur n'est achevé qu'à trente ans : les chiens prennent en moins d'un an leur accroissement en longueur , & ce n'est que dans la seconde année qu'ils achevent de prendre leur grosseur. L'homme qui a trente ans à croître , vit quatre-vingt-dix ou cent ans ; le chien qui ne croît que pendant deux ou trois ans , ne vit aussi que dix ou douze ans ; il en est de même de la plupart des autres animaux.

Les causes de notre destruction sont donc nécessaires & la mort inévitable , il ne nous est pas plus possible d'en reculer le terme fatal , que de changer les lois de la nature. Les idées que quelques visionnaires ont eues sur la possibilité de perpétuer la vie par des remèdes , auroient dû périr avec eux , si l'amour propre n'augmentoît pas tou-

jours la crédulité au point de se persuader ce qu'il y a même de plus impossible, & de douter de ce qu'il y a de plus vrai, de plus réel & de plus constant; la panacée, quelle qu'en fût la composition, la transfusion du sang & les autres moyens qui ont été proposés pour rajeunir ou immortaliser le corps, sont au moins aussi chimériques que la Fontaine de Jouvence est fabuleuse.

Lorsque le corps est bien constitué, peut-être est-il possible de le faire durer quelques années de plus en le ménageant; il se peut que la modération dans les passions, la tempérance & la sobriété dans les plaisirs contribuent à la durée de la vie, encore cela même paroît-il fort douteux; il est peut-être nécessaire que le corps fasse l'emploi de toutes ses forces, qu'il consume tout ce qu'il peut consommer, qu'il s'exerce autant qu'il en est capable, que gagnera-t-on dès-lors par la diette & par la privation? Il y a des hommes qui ont vécu au-delà du terme ordinaire, & sans parler de ces deux vieillards dont il est fait mention dans les transactions philosophiques, dont l'un a vécu cent soixante-cinq ans, & l'autre cent quarante quatre, nous avons un grand nombre d'exemples d'hommes qui ont vécu cent dix; & même cent vingt ans; cependant ces hommes ne s'étoient pas plus ménagés que d'autres, au contraire il paroît que la plupart étoient des paysans accoutumés aux plus grandes fatigues, des chasseurs, des gens de travail, des hommes en un mot qui avoient employé toutes les forces de leur corps, qui en avoient même abusé, & il est possible d'en abuser au-

trement que par l'oisiveté & la débâche continuelle.

D'ailleurs, si l'on fait réflexion que l'Européen, le Nègre, le Chinois, l'Américain, l'homme policé, l'homme sauvage, le riche, le pauvre, l'habitant de la ville, celui de la campagne, si différens entr'eux pour tout le reste, se ressemblent à cet égard, & n'ont chacun que la même mesure, le même intervalle de temps à parcourir depuis la naissance à la mort; que la différence des races, des climats, des nourritures, des commodités, n'en fait aucune à la durée de la vie; que les hommes qui ne se nourrissent que de chair crue & de poisson sec, de sagou ou de riz, de cassave ou de racines, vivent aussi long-temps que ceux qui se nourrissent de pain & de mets préparés; on reconnoitra encore plus clairement que la durée de la vie ne dépend ni des habitudes, ni des mœurs, ni de la qualité des aliments, que rien ne peut changer les lois de la mécanique, qui régulent le nombre de nos années, & qu'on ne peut guère les altérer que par des excès de nourriture, ou par de trop grandes diètes.

Si l'y a quelque différence tant soit peu remarquable dans la durée de la vie, il semble qu'on doit l'attribuer à la qualité de l'air. On a observé que dans les pays élevés, il se trouve communément plus de vieillards que dans les lieux bas, les montagnes d'Ecosse, de Galles, d'Auvergne, de Suisse ont fourni plus d'exemples de vieillesse extrêmes que les plaines de Hollande, de Flandre, d'Allemagne & de Pologne; mais à prendre le genre humain en général, il n'y a pour ainsi dire, aucune différence dans

La durée de la vie ; l'homme qui ne meurt point de maladies accidentelles, vit partout quatre-vingt-dix ou cent ans ; nos ancêtres n'ont pas vécu d'avantage, & depuis le siècle de David, ce terme n'a point du tout varié.

La plupart des gens âgés périssent par le scorbut, l'hydropisie, ou par d'autres maladies qui semblent provenir du vice du sang, de l'altération de la lymphe, &c. Quelque influence que les liquides contenus dans le corps humain puissent avoir sur son économie, on peut penser que ces liqueurs n'étant que des parties passives & divisées, elles ne font qu'obéir à l'impulsion des solides qui sont les vraies parties organiques & actives, desquelles le mouvement, la qualité & même la quantité des liquides doivent dépendre en entier ; dans la vieillesse le calibre des vaisseaux se resserre, le ressort des muscles s'affoiblit, les fibres sécrétaires s'obstruent, le sang, la lymphe & les autres humeurs doivent par conséquent s'épaissir, s'altérer, s'extravafer & produire les symptômes des différentes maladies qu'on a coutume de rapporter au vice des liqueurs, comme à leur principe, tandis que la première cause est en effet une altération dans les solides, produite par leur dépérissement naturel, ou par quelque lésion & dérangement accidentels. Il est vrai que quoique le mauvais état des liqueurs provienne d'un vice organique dans les solides, les effets qui résultent de cette altération des liqueurs, se manifestent par des symptômes prompts & menaçans, parceque les liqueurs étant en continuelle circulation & en grand mouvement, pour peu qu'elles deviennent stagnantes par le

trop grand rétrécissement des vaisseaux, ou que par leur relâchement forcé elles se répandent en s'ouvrant de fausses routes, elles ne peuvent manquer de se corrompre & d'attaquer en même temps les parties les plus foibles des solides, ce qui produit souvent de maux sans remède, ou du moins elles communiquent à toutes les parties solides qu'elles abreuvent, leur mauvaise qualité, ce qui doit en déranger le tissu & en changer la nature ; ainsi les moyens de dépérissement se multiplient, le mal intérieur augmente de plus en plus & amène à la hâte l'instant de la destruction.

Toutes les causes de dépérissement que nous venons d'indiquer, agissent continuellement sur notre être matériel, & le conduisent peu à peu à la dissolution ; la mort, ce changement d'état si marqué, si redouté, n'est donc dans la nature que la dernière nuance d'un état précédent ; la succession nécessaire du dépérissement de notre corps amène ce degré, comme tous les autres qui ont précédé ; la vie commence à s'éteindre long-temps avant qu'elle s'éteigne entièrement, & dans le réel, il y a peut-être plus loin de la caducité à la jeunesse, que de la décrépitude à la mort, car on ne doit pas ici considérer la vie comme une chose absolue, mais comme une quantité susceptible d'augmentation & de diminution. Dans l'instant de la formation du fœtus, cette vie corporelle n'est encore rien ou presque rien, peu à peu elle augmente, elle s'étend, elle acquiert de la consistance à mesure que le corps croît, se développe & se fortifie ; dès qu'il commence à dépérir, la quantité de vie diminue ; enfin lorsqu'il

se courbe, se dessèche & s'affaïsse, elle décroît, elle se resserre, elle se réduit à rien, nous commençons de vivre par degrés, & nous finissons de mourir comme nous commençons de vivre.

Pourquoi donc craindre la mort, si l'on a assez bien vécu pour n'en pas craindre les suites? Pourquoi redouter cet instant, puisqu'il est préparé par une infinité d'autres instans du même ordre, puisque la mort est aussi essentielle que la vie, & que l'un & l'autre nous arrivent de la même façon sans que nous le sentions, sans que nous puissions nous en appercevoir? Qu'on interroge les Médecins & les Ministres de l'Eglise, accoutumés à observer les actions des mourans, & à recueillir leurs derniers sentimens, ils conviendront qu'à l'exception d'un très-petit nombre de maladies aiguës, où l'agitation causée par des mouvemens convulsifs, semble indiquer les souffrances du malade, dans toutes les autres on meurt tranquillement, doucement & sans douleur; & même ces terribles agonies effrayent plus les Spectateurs, qu'elles ne tourmentent le malade; car combien n'en a-t-on pas vu qui après avoir été à cette dernière extrémité, n'avoient aucun souvenir de ce qui s'étoit passé, non plus que de ce qu'ils avoient senti! ils avoient réellement cessé d'être pour eux pendant ce temps, puisqu'ils sont obligés de rayer du nombre de leurs jours tous ceux qu'ils ont passés dans cet état duquel il ne leur reste aucune idée.

La plupart des hommes meurent donc sans le savoir, & dans le petit nombre de ceux qui conservent de la connoissance jusqu'au dernier soupir, il ne s'en trouve peut être pas

un qui ne conserve en même temps de l'espérance, & qui ne se flatte d'un retour vers la vie; la nature, a pour le bonheur de l'homme, rendu ce sentiment plus fort que la raison. Un malade dont le mal est incurable, qui peut juger son état par des exemples fréquens & familiers, qui en est averti par les mouvemens inquiets de sa famille, par les larmes de ses amis, par la contenance & l'abandon des Médecins, n'en est pas plus convaincu qu'il touche à sa dernière heure; l'intérêt est si grand qu'on ne s'en rapporte qu'à soi, on n'en croit pas les jugemens des autres, on les regarde comme des alarmes peu fondées; tant qu'on se sent & qu'on pense, on ne réfléchit, on ne raisonne que pour soi, & tout est mort que l'espérance vit encore.

Jetez les yeux sur un malade qui vous aura dit cent fois qu'il se sent attaqué à mort, qu'il voit bien qu'il ne peut pas en revenir, qu'il est près d'expirer, examinez ce qui se passe sur son visage, lorsque par zèle ou par indiscretion quelqu'un vient lui annoncer que sa fin est prochaine en effet; vous le verrez changer comme celui d'un homme auquel on annonce une nouvelle imprévue; ce malade ne croit donc pas ce qu'il dit lui-même, tant il est vrai qu'il n'est nullement convaincu qu'il doit mourir; il a seulement quelque doute, quelque inquiétude sur son état, mais il craint toujours beaucoup moins qu'il n'espère, & si l'on ne réveille pas ses frayeurs par ces tristes soins & cet appareil lugubre qui dévancent la mort, il ne la verroit point arriver.

La mort n'est donc pas une chose aussi terrible que nous nous l'ima-



ginons, nous la jugeons mal de loin, c'est un spectre qui nous épouvante à une certaine distance, & qui dispaçoit lorsqu'on vient à en approcher de près.

Si quelque chose peut confirmer ce qu'on a dit au sujet de la cessation graduelle de la vie, & prouver encore mieux que sa fin n'arrive que par nuances, souvent insensibles, c'est l'incertitude des signes de la mort; que l'on consulte les recueils d'observations, & en particulier celles que MM. Winslow & Bruhier nous ont données sur ce sujet, on sera convaincu qu'entre la mort & la vie, il n'y a souvent qu'une nuance si foible, qu'on ne peut l'apercevoir même avec toutes les lumières de l'art de la Médecine & de l'observation la plus attentive: selon eux « le coloris du visage, la » chaleur du corps, la mollesse des » parties flexibles sont des signes » incertains d'une vie encore subsistante, comme la pâleur du » visage, le froid du corps, la » roideur des extrémités, la cessation des mouvemens & l'altération des sens externes sont des » signes très-équivoques d'une mort » certaine »: il en est de même de la cessation apparente du pouls & de la respiration, ces mouvemens sont quelquefois tellement engourdis & assoupis, qu'il n'est pas possible de les appercevoir; on approche un miroir ou une lumière de la bouche du malade, si le miroir se ternit, ou si la lumière vacille, on conclut qu'il respire encore; mais souvent ces effets arrivent par d'autres causes, lors même que le malade est mort en effet, & quelquefois ils n'arrivent pas quoiqu'il soit encore vivant; ces moyens sont donc très-équivoques: on irrite les

narines par des sternutatoires, des liqueurs pénétrantes, on cherche à recueillir les organes du tact par des piqûres, des brûlures, &c. On donne des lavemens de fumée, on agite les membres par des mouvemens violens, on fatigue l'oreille par des sons aigus & des cris, on scarifie les omoplates, le dedans des mains & la plante des pieds, on y applique des fers rouges, de la cire d'Espagne brûlante, &c. lorsqu'on veut être bien convaincu de la certitude de la mort de quelqu'un; mais il y a des cas où toutes ces épreuves sont inutiles, & on a des exemples, surtout de personnes cataleptiques, qui les ayant subies sans donner aucun signe de vie, sont ensuite revenues d'elles-mêmes, au grand étonnement des spectateurs.

Rien ne prouve mieux combien un certain état de vie ressemble à l'état de la mort, rien aussi ne seroit plus raisonnable & plus selon l'humanité, que de se presser moins qu'on ne fait d'abandonner, d'ensevelir & d'enterrer le corps; pourquoy n'attendre que dix, vingt, ou vingt-quatre heures, puisque ce temps ne suffit pas pour distinguer une mort vraie d'une mort apparente, & qu'on a des exemples de personnes qui sont sorties de leur tombeau au bout de deux ou trois jours? Pourquoi laisser avec indifférence précipiter les funérailles des personnes mêmes dont nous aurions ardemment désiré de prolonger la vie? Pourquoi cet usage, au changement duquel tous les hommes sont également intéressés, subsiste-t-il? Ne suffit-il pas qu'il y ait eu quelquefois de l'abus par les enterremens précipités, pour nous engager à les différer & à suivre les

avis des sages Médecins qui nous disent « qu'il est incontestable que » le corps est quelquefois tellement privé de toute fonction vitale, & que le souffle de vie y est tellement caché, qu'il ne paroît en rien différent de celui d'un mort; que la charité & la religion veulent qu'on détermine un temps suffisant pour attendre que la vie puisse, si elle subsiste encore, se manifester par des signes, qu'autrement on s'expose à devenir homicide en enterrant des personnes vivantes; or, disent-ils, c'est ce qui peut arriver, si l'on en croit la plus grande partie des Auteurs, dans l'espace de trois jours naturels ou de soixante & douze heures; mais si pendant ce temps il ne paroît aucun signe de vie, & qu'au contraire les corps exhalent une odeur cadavéreuse, on a une preuve infallible de la mort, & on peut les enterrer sans scrupule.

On dit, *faire une belle mort*, *faire une mort chrétienne*; pour dire, mourir avec tous les sentimens d'un véritable chrétien. Et l'on dit familièrement, *qu'une personne est morte de sa belle mort*; pour dire, qu'elle est morte de sa mort naturelle.

On dit, *être malade à la mort*; pour dire, souffrir extrêmement, être fort malade. Et *qu'une personne est à l'article de la mort*; pour dire, qu'elle est à l'agonie.

On dit aussi, *être entre la vie & la mort*; pour dire, être dans un fort grand danger, soit par maladie ou par accident. Et *qu'un homme a la mort sur les lèvres*; pour dire, qu'il a le visage d'un mourant.

On dit poétiquement & dans le style soutenu, *il appela la mort à son aide, la mort fut sourde à ses cris*.

On appelle *Sentence de mort*; *Arrêt de mort*, une condamnation qui porte une peine capitale.

On appelle *la mort de l'ame*; l'état où l'ame tombe par le péché.

On appelle *pères de la mort*, des Religieux établis pour assister les pestiférés ou les moribonds.

On dit adverbiallement, *à mort*: *Un sanglier blessé à mort*.

On dit, *haïr à mort*, & *haïr à la mort*; pour dire, haïr extrêmement.

On dit, *qu'on ne pardonnera ni à la vie, ni à la mort*; pour dire, que l'on conservera toujours son ressentiment.

On dit, *qu'une chose déplaît à la mort*, *qu'on s'ennuie à la mort*; pour dire, qu'une chose déplaît beaucoup, qu'on s'ennuie extrêmement.

On dit proverbialement, *il y a remède à tout hors à la mort*.

On dit aussi proverbialement de quelqu'un, *qu'il a la mort entre les dents*; pour dire, qu'il est fort vieux ou fort malade, qu'il ne sauroit vivre long-temps.

On dit encore proverbialement; *que la mort n'a pas faim*; en parlant de quelqu'un qui n'est pas digne de vivre.

On dit proverbialement & figurément, *après la mort le Médecin*; pour dire, un remède, un secours tardif.

On dit de deux hommes unis; d'une amitié que l'on croit indissoluble, *que c'est à la mort & à la vie*.

On dit populairement d'un valet qui est long à revenir des endroits où

où on l'envoie , qu'il seroit bon de aller quérir la mort.

On appelle *mort aux rats* , une drogue dont on se sert pour faire mourir les rats.

**MORT** , se dit par exagération des grandes douleurs. *Les rhumatismes lui font souffrir mille morts.*

On le dit aussi des grands chagrins. *La mauvaise conduite de son fils lui donne la mort. Cette contrainte lui faisoit souffrir mort & passion.*

On dit figurément , *c'est une mort que d'avoir affaire à un tel homme , que de poursuivre une telle affaire ;* pour dire , que c'est une grande peine , une grande misère.

**MORT CIVILE** , se dit de la privation des droits & des avantages de la société civile , comme du pouvoir de faire des contrats qui produisent des effets civils , d'être en jugement , de disposer par testament , de recueillir des successions , &c.

La mort civile peut procéder de plusieurs causes différentes ; ou de la profession religieuse ; ou de la condamnation à quelque peine qui fait perdre les droits de Cité ou de la sortie d'un sujet hors du Royaume , pour fait de religion , ou pour quelque autre cause que ce soit , lorsqu'elle est faite sans permission du Roi , & pour s'établir dans un pays étranger.

Chez les Romains , la profession religieuse n'emportoit point *mort civile* , au lieu que parmi nous , elle est encourue du moment de l'émission des vœux. Un Religieux ne recouvre pas la vie civile , ni par l'adoption d'un bénéfice , ni par la sécularisation de son Monastère , ni par la promotion à l'épiscopat.

Les peines qui opèrent en France  
Tome XVIII.

la mort civile sont , 1°. toutes celles qui doivent emporter la mort naturelle : 2°. les galères perpétuelles : 3°. le bannissement perpétuel hors du Royaume : 4°. la condamnation à une prison perpétuelle.

Dans tous ces cas la mort civile n'est encourue que par un jugement contradictoire ou par contumace.

Quand la condamnation est par contumace , & que l'accusé est décédé après les cinq ans sans s'être représenté , ou avoir été constitué prisonnier , il est réputé mort civilement du jour de l'exécution du jugement de contumace.

Il y a pourtant une exception pour certains crimes énormes , tels que celui de lèse-Majesté divine ou humaine , le duel , le parricide , &c. Dans ce cas la mort civile est encourue du jour du délit ; mais elle ne l'est pas *ipso facto* , & ce n'est toujours qu'après un jugement comme il vient d'être dit : tout ce que l'on a ajouté de plus à l'égard de ces crimes , c'est que la mort civile qui résulte des peines prononcées par le jugement , a un effet rétroactif au jour du délit.

Hors ces cas , celui qui est *in reatu* n'est pas réputé mort civilement ; cependant si les dispositions qu'il a faites sont en fraude , on les déclare nulles.

Celui qui est mort civilement , demeure capable de tous les contrats du droit des gens ; mais il est incapable de tous les contrats qui tirent leur origine du droit civil : il est incapable de succéder soit *ab intestat* , ou par testament , ni de recevoir aucun legs : il ne peut pareillement tester , ni faire aucune donation entre-vifs , ni recevoir

lui-même par donation, si ce n'est des alimens.

Le Mariage contracté par une personne morte civilement est valable, quant au Sacrement; mais il ne produit point d'effets civils.

Enfin, celui qui est mort civilement ne peut ni ester en jugement, ni porter témoignage; il perd les droits de puissance paternelle; il est déchu du titre & des privilèges de noblesse, & la condamnation qui emporte mort civile, fait vaquer tous les bénéfices & offices dont le condamné étoit pourvu.

La mort civile, de quelque cause qu'elle procède, donne ouverture à la succession de celui qui est ainsi réputé mort.

Lorsqu'elle procède de quelque condamnation, elle emporte la confiscation dans les pays où la confiscation a lieu, & au profit de ceux auxquels la confiscation appartient.

Les biens acquis par le condamné depuis sa mort civile, appartiennent après sa mort naturelle, par droit de deshérence, au Seigneur du lieu où ils se trouvent situés.

L'Ordonnance de 1747 décide que la mort civile donne ouverture aux substitutions.

La mort civile éteint l'usufruit en général, mais non pas les pensions viagères, parcequ'elles tiennent lieu d'alimens: par la même raison le douaire peut subsister, lorsqu'il est assez modique pour tenir lieu d'alimens.

Toute société finit par la mort civile; ainsi en cas de mort civile du mari ou de la femme, la communauté de biens est dissoute, chacun des conjoints reprend ce qu'il a apporté.

Si c'est le mari qui est mort civilement, il perd la jouissance qu'il

avoit sur sa femme, celle-ci peut demander son augment de dot & ses bagues & bijoux coutumiers, en donnant caution, mais elle ne peut demander ni deuil, ni douaire, ni préciput.

Il y avoit chez les Romains différens degrés de restitution, contre les *condamnations pénales*. Quelquefois le Prince ne remettoit que la peine, quelquefois il remettoit aussi les biens; enfin il remettoit quelquefois aussi les droits de Cité, & même les honneurs & dignités.

Il en est de même parmi nous; les lettres d'abolition, de commutation de peine, de pardon, de rappel de ban ou des galères, les lettres de réhabilitation, celles de rémission, rendent la vie civile, lorsqu'elles sont valablement entérinées.

Les lettres de révision opèrent le même effet, lorsque le premier jugement est déclaré nul, & que l'accusé est renvoyé de l'accusation.

Les lettres pour ester à droit, après les cinq ans de la contumace, ne donnent que la faculté d'ester en jugement.

La représentation du condamné par contumace, dans les cinq ans, lui rend le droit de la vie civile.

Quoique la peine du crime se prescrive par vingt ans, lorsqu'il n'y a point eu de condamnation, & par trente ans lorsqu'il y a eu condamnation, la prescription ne rend pas la vie civile.

LA MORT personnifiée, en termes de Mythologie, désigne une divinité sœur du sommeil, à laquelle on avoit associé la déesse Næmia, qui présidoit aux airs lugubres qu'on chantoit dans les funérailles, & la déesse Libitine qui avoit un temple à Rome, où l'on vendoit tout ce

qui avoit rapport à la sépulture. Les Poëtes racontent que Sisyphe, fils d'Éole & Roi de Corinthe, ayant osé pénétrer jusqu'aux enfers, il en enleva la mort qu'il tint enchaînée jusqu'à ce qu'à la prière de Pluton, Mars vint la délivrer; car les hommes ne mourraient plus, & l'empire des ombres devenoit un désert.

On représente la mort ainsi personnifiée, sous la forme d'un squelette armé d'une faux.

Voyez DÉCÈS, pour les différences relatives qui en distinguent MORT, &c.

**MORT, ORTE**; adjectif & participe du verbe mourir. *Mortuus*. Qui a cessé de vivre. *Un homme mort Une femme morte.*

On dit d'un malade ou d'un moribond, de la guérison duquel on désespère, que *c'est un homme mort.*

On appelle *enfant mort-né*, un enfant mort avant de naître.

On dit aussi, *un veau mort-né, un agneau mort-né*, &c.

On dit d'une personne qui a pris le parti de la retraite, qu'*elle est morte au monde.*

On dit des Religieux & de ceux qui sont condamnés au bannissement ou aux galères à perpétuité, ou à une peine capitale par contumace, qu'*ils sont morts civilement.*

On dit, *frapper sur quelqu'un comme sur bête morte*; pour dire, le frapper outrageusement.

On dit populairement d'un médisant, d'un fanfaron, d'un grand parleur auquel il est arrivé quelque mortification qui l'empêche de parler aussi librement qu'à l'ordinaire, qu'*il a la gueule morte.*

On dit aussi populairement, en

parlant de certaines choses que l'on n'épargne point, parcequ'on en retrouve facilement de semblables, *la mère n'en est pas morte.*

On dit, qu'*une personne a le talat mort, les lèvres mortes*; pour dire, qu'elle a le teint décoloré, les lèvres pâles.

On appelle *chair morte*, une chair pourrie & insensible qui est dans les escarres des plaies, ou qui tient encore au corps de l'animal.

On dit proverbialement, qu'*un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort.*

On dit aussi proverbialement, *morte la bête, mort le venin*; pour dire, que quand un ennemi est mort il ne peut plus nuire.

On appelle *cote-morte*, les meubles qu'un Religieux laisse en mourant, & tout ce qui est provenu de ses épargnes. Voyez au mot **COTE**.

En termes d'Eaux & Forêts, on appelle *mort-bois*, les épines, les ronces & le bois blanc qui ne peut servir aux ouvrages. Et *bois mort*, tout le bois qui est effectivement séché sur pied, & qui ne tire plus aucune nourriture de la terre.

On appelle *eau morte*, de l'eau qui ne coule point, telle que celle des étangs. Et *morte-eau*, les marées quand elles sont les plus basses: ce que l'on dit par opposition au *vis de l'eau*, qui se dit des marées quand elles sont les plus hautes.

On appelle *morte-payé*, un soldat entretenu dans une garnison, tant en paix qu'en guerre.

On appelle aussi *morte-payé*, dans une maison, un vieux domestique, ou quelqu'autre homme qu'on y entretient, sans qu'il y fasse aucune fonction, ou qu'il y rende aucun service.

On appelle *argent mort*, de l'argent dont on ne tire aucun profit. Et *saison morte*, certains temps de l'année où le commerce, les affaires, le débit, ne sont pas si vifs que dans un autre temps.

En termes de Commerce de mer, on dit qu'un vaisseau a *morte-charge*, lorsqu'il n'a pas sa charge entière. Le droit de frêt ou de cinquante sous par tonneau, que payent les navires étrangers qui entrent dans les ports du Royaume, se paye à *morte-charge*, c'est-à-dire, pour toute la capacité du vaisseau, tant plein que vide.

On dit familièrement de quelqu'un qui frappe rudement, qu'il *n'y va pas de main-morte*. On le dit aussi figurément de quelqu'un qui se porte à quelque chose avec ardeur.

On appelle en termes de Pratique & de Jurisprudence, *gens de main-morte*, les gens d'Eglise, les Communautés Séculières ou Régulières, les Hôpitaux, les Couvens, &c. Voyez MAIN-MORTE.

MORT, se dit aussi substantivement de celui qui a cessé de vivre. *On compta deux mille morts sur le champ de bataille. Il fut trouvé parmi les morts. Il est pâle comme un mort.*

On dit proverbialement, *plus de morts, moins d'ennemis*.

On dit proverbialement, que *les morts ont toujours tort*; pour dire, qu'on excuse toujours les vivans aux dépens des morts.

On dit encore proverbialement, que *les morts ne mordent plus*; pour dire, qu'ils ne sont plus en état de faire du mal.

On dit en termes de Jurisprudence, que *le mort saisit le vif*; pour dire, qu'un homme en mourant laisse son héritier possesseur de

son bien, sans qu'il soit besoin d'un acte de justice.

MORTADELLE; substantif féminin. Espèce de gros faucisson fort épicé & fort poivré, qui vient d'Italie. *Une mortadelle de Florence.*

MORTAGNE; ville de France, capitale du Perche, sur une montagne, près de la rivière d'Huigne, à huit lieues, est-nord-est, d'Alençon, & à 32, ouest, de Paris, sous le 18<sup>e</sup> degré, 12 minutes, 19 secondes de longitude, & le 48<sup>e</sup> degré, 31 minutes, 18 secondes de latitude. C'est le siège d'un Bailliage, d'une Élection, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, d'un Grenier à Sel, & d'une Officialité dont les appellations sont portées à Pontoise, Archevêché de Rouen. On y compte quatre Paroisses, une Collégiale, plusieurs maisons Religieuses, & environ 6000 habitans.

Le principal commerce de cette ville, consiste en grains, en bétail, en cuirs tannés, en dentelle de la façon du point d'Alençon, & surtout en une fabrique considérable de grosses toiles dont on fait une grande consommation dans les Colonies pour habiller les Nègres. Il s'y tient cinq foires par an.

Les habitans de la Châtellenie de Mortagne, jouissent du privilège singulier d'être exempts de tous droits de lods & ventes, tant envers le Roi qu'autres Seigneurs, pour raison des acquisitions qu'ils font dans l'étendue de cette Châtellenie. *Mém. communi. par M. LE PRÉSIDENT DE LA CHENAYE, de l'Académie des sciences, belles-lettres & arts de Rouen.*

MORTAGNE, est aussi le nom d'une petite ville de la Flandre-Vallonne, entre Condé & Tournai.

Il y a encore un bourg de même

nom, en Gascogne, sur la Garonne, à trois lieues, sud-est, de Talmont.

**MORTAIGNE**, ou **MORTAGNE**; petite ville de France en Poitou, sur la Sevre Nantoise, à trois lieues, nord-ouest, de Châtillon.

**MORTAILLABLE**; adjectif des deux genres, & terme de Jurisprudence féodale. Il se dit d'une sorte de serfs auxquels le Seigneur a donné des terres à condition de les cultiver. Ils ne peuvent les quitter sans la permission du Seigneur, lequel a droit de suite sur eux.

Les héritages mortuables sont les biens tenus à cette condition: les Tenanciers ne peuvent les donner, vendre ni hypothéquer, qu'à des personnes de la même condition, & qui soient aussi sujets du même Seigneur.

Il est parlé des Mortuables dans les coutumes d'Auvergne, Bourgogne, Clermont, la Marche, Nevers, Troyes & Vitry.

**MORTAILLE**; substantif féminin & terme de Jurisprudence féodale. C'est l'état des personnes mortuables, ou le droit que le Seigneur a sur elles & sur leurs héritages, & singulièrement le droit qu'il a de succéder à ceux de ses serfs qui décèdent sans laisser aucun parent communier.

**MORTAIN**; ville de France en Normandie, sur la petite rivière de Lances, à huit lieues, est-sud-est, d'Avranches. C'est le siège d'un Bailliage, d'une Élection & d'une Maîtrise des Eaux & Forêts. Il y a une Église Collégiale exempte de la Jurisdiction de l'ordinaire.

**MORTALITÉ**; substantif féminin. *Mortalitas*. Terme dogmatique. Condition de ce qui est sujet à la mort. *Épicure croyoit la mortalité de l'ame*

**MORTALITÉ**, se prend plus ordinairement pour la mort de quantité d'hommes ou d'animaux qui meurent d'une même maladie; & alors il se prend collectivement.

La mortalité la plus remarquable dont nous ayons connoissance sur le bétail, est celle dont il est fait mention dans les trans actions philosophiques, & qui se répandit dans la Suisse, dans l'Allemagne, la Pologne, &c.

Cette contagion commença par une espèce de brouillard bleu qui tomba sur l'herbe que les bestiaux broutoient, de manière que tous les troupeaux retournèrent à leurs étables malades, languissans, & qu'ils refusoient la nourriture; il en mourut beaucoup en vingt-quatre heures. On trouva, par la dissection, la rate grosse & corrompue, la langue sphacelée & rongée, &c. Ceux qui en avoient soin, & qui n'eurent pas beaucoup d'attention à leur propre santé, furent infectés du même mal, & moururent comme les bêtes.

Quelques Auteurs ont pensé que cette mortalité provenoit de vapeurs malignes qui, selon eux, s'étoient élevées de l'intérieur de la terre, dans trois différens tremblemens qui se firent sentir au voisinage de l'endroit où elles commencèrent; mais le docteur Sclar aime mieux l'attribuer à des essains d'insectes volatiles. Le même remède qui guérissoit les bêtes malades, servoit aussi de préservatif pour celles qui se portoient encore bien; il étoit composé de parties égales de suie de cheminée, de poudre à canon & de sel, avec autant d'eau qu'il en falloit pour laver le tout, savoir une cuillerée par dose.

**MORTARA**; ville forte d'Italie, sur

On appelle *argent mort*, de l'argent dont on ne tire aucun profit. Et *saison morte*, certains temps de l'année où le commerce, les affaires, le débit, ne sont pas si vifs que dans un autre temps.

En termes de Commerce de mer, on dit qu'un vaisseau a *morte-charge*, lorsqu'il n'a pas sa charge entière. Le droit de frêt ou de cinquante sous par tonneau, que payent les navires étrangers qui entrent dans les ports du Royaume, se paye à *morte-charge*, c'est-à-dire, pour toute la capacité du vaisseau, tant plein que vide.

On dit familièrement de quelqu'un qui frappe rudement, qu'il *n'y va pas de main-morte*. On le dit aussi figurément de quelqu'un qui se porte à quelque chose avec ardeur.

On appelle en termes de Pratique & de Jurisprudence, *gens de main-morte*, les gens d'Eglise, les Communautés Séculières ou Régulières, les Hôpitaux, les Couvens, &c. Voyez MAIN-MORTE.

MORT, se dit aussi substantivement de celui qui a cessé de vivre. *On compte deux mille morts sur le champ de bataille. Il fut trouvé parmi les morts. Il est pâle comme un mort.*

On dit proverbialement, *plus de morts, moins d'ennemis*.

On dit proverbialement, que *les morts ont toujours tort*; pour dire, qu'on excuse toujours les vivans aux dépens des morts.

On dit encore proverbialement, que *les morts ne mordent plus*; pour dire, qu'ils ne sont plus en état de faire du mal.

On dit en termes de Jurisprudence, que *le mort saisit le vif*; pour dire, qu'un homme en mourant laisse son héritier possesseur de

son bien, sans qu'il soit besoin d'un acte de justice.

MORTADELLE; substantif féminin. Espèce de gros saucisson fort épicé & fort poivré, qui vient d'Italie. *Une mortadelle de Florence.*

MORTAGNE; ville de France, capitale du Perche, sur une montagne, près de la rivière d'Huigne, à huit lieues, est-nord-est, d'Alençon, & à 32, ouest, de Paris, sous le 18<sup>e</sup> degré, 12 minutes, 19 secondes de longitude, & le 48<sup>e</sup> degré, 31 minutes, 18 secondes de latitude. C'est le siège d'un Bailliage, d'une Élection, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, d'un Grenier à Sel, & d'une Officialité dont les appellations sont portées à Pontoise, Archevêché de Rouen. On y compte quatre Paroisses, une Collégiale, plusieurs maisons Religieuses, & environ 6000 habitans.

Le principal commerce de cette ville, consiste en grains, en bétail, en cuirs tannés, en dentelle de la façon du point d'Alençon, & surtout en une fabrique considérable de grosses toiles dont on fait une grande consommation dans les Colonies pour habiller les Nègres. Il s'y tient cinq foires par an.

Les habitans de la Châtellenie de Mortagne, jouissent du privilège singulier d'être exempts de tous droits de lods & ventes, tant envers le Roi qu'autres Seigneurs, pour raison des acquisitions qu'ils font dans l'étendue de cette Châtellenie. *Mém. communi. par M. LE PRÉSIDENT DE LA CHENAYE, de l'Académie des sciences, belles-lettres & arts de Rouen.*

MORTAGNE, est aussi le nom d'une petite ville de la Flandre-Vallonne, entre Condé & Tournai.

Il y a encore un bourg de même



nom, en Gascogne, sur la Garonne, à trois lieues, sud-est; de Talmont.

**MORTAIGNE**, ou **MORTAGNE**; petite ville de France en Poitou, sur la Sevre Nantoise, à trois lieues, nord-ouest, de Châtillon.

**MORTAILLABLE**; adjectif des deux genres, & terme de Jurisprudence féodale. Il se dit d'une sorte de serfs auxquels le Seigneur a donné des terres à condition de les cultiver. Ils ne peuvent les quitter sans la permission du Seigneur, lequel a droit de suite sur eux.

Les héritages mortuables sont les biens tenus à cette condition: les Tenanciers ne peuvent les donner, vendre ni hypothéquer, qu'à des personnes de la même condition, & qui soient aussi sujets du même Seigneur.

Il est parlé des Mortuables dans les coutumes d'Auvergne, Bourgogne, Clermont, la Marche, Nevers, Troyes & Vitry.

**MORTAILLE**; substantif féminin & terme de Jurisprudence féodale. C'est l'état des personnes mortuables, ou le droit que le Seigneur a sur elles & sur leurs héritages, & singulièrement le droit qu'il a de succéder à ceux de ses serfs qui décèdent sans laisser aucun parent communier.

**MORTAIN**; ville de France en Normandie, sur la petite rivière de Lances, à huit lieues, est-sud-est, d'Avranches. C'est le siège d'un Bailliage, d'une Election & d'une Maîtrise des Eaux & Forêts. Il y a une Église Collégiale exempte de la Jurisdiction de l'ordinaire.

**MORTALITÉ**; substantif féminin. *Mortalitas*. Terme dogmatique. Condition de ce qui est sujet à la mort. *Epicure croyoit la mortalité de l'ame*

**MORTALITÉ**, se prend plus ordinairement pour la mort de quantité d'hommes ou d'animaux qui meurent d'une même maladie; & alors il se prend collectivement.

La mortalité la plus remarquable dont nous ayons connoissance sur le bétail, est celle dont il est fait mention dans les trans actions philosophiques, & qui se répandit dans la Suisse, dans l'Allemagne, la Pologne, &c.

Cette contagion commença par une espèce de brouillard bleu qui tomba sur l'herbe que les bestiaux broutoient, de manière que tous les troupeaux retournèrent à leurs étables malades, languissans, & qu'ils refusoient la nourriture; il en mourut beaucoup en vingt-quatre heures. On trouva, par la dissection, la rate grosse & corrompue, la langue sphacelée & rongée, &c. Ceux qui en avoient soin, & qui n'eurent pas beaucoup d'attention à leur propre santé, furent infectés du même mal, & moururent comme les bêtes.

Quelques Auteurs ont pensé que cette mortalité provenoit de vapeurs malignes qui, selon eux, s'étoient élevées de l'intérieur de la terre, dans trois différens tremblemens qui se firent sentir au voisinage de l'endroit où elles commencèrent; mais le docteur Sclar aime mieux l'attribuer à des essaims d'insectes volatiles. Le même remède qui guérissoit les bêtes malades, servoit aussi de préservatif pour celles qui se portoit encore bien; il étoit composé de parties égales de suie de cheminée, de poudre à canon & de sel, avec autant d'eau qu'il en falloit pour laver le tout, savoir une cuillerée par dose.

**MORTARA**; ville forte d'Italie, au

duché de Milan, dans la Laumeline, à sept lieues, nord-ouest, de Pavie. Elle appartient au Roi de Sardaigne.

**MÔRTEL, ELLE**; adjectif. *Mortalis*. Qui cause la mort, ou qui paroît la devoir causer. *Un coup mortel. Une chute mortelle.*

On appelle *péché mortel*, le péché qui ôte la grâce de Dieu, & qui donne une espèce de mort à l'ame. *La paresse est un des sept péchés mortels.*

**MÔRTEL**, signifie quelquefois extrême, excessif dans son genre; & il ne se dit jamais qu'en mal, comme dans ces phrases, *chagrin mortel. Douleur mortelle. Haine mortelle, Froid mortel. Chaleur mortelle.*

On dit, qu'il y a *douze mortelles lieues d'un endroit à un autre*; pour dire, douze lieues longues & ennuyeuses.

On dit de quelqu'un, qu'il est *l'ennemi mortel d'un autre*; pour dire, qu'il le hait à la mort.

**MÔRTEL**, signifie aussi qui est sujet à la mort. *Tous les animaux sont mortels. L'ame des bêtes est mortelle.*

On dit, *quitter sa dépouille mortelle*; pour dire, mourir.

**MÔRTEL**, s'emploie aussi substantivement & signifie homme. En ce sens il est plus usité en Poésie & dans le style soutenu, que dans le discours ordinaire. *Les malheureux mortels. Elle a le regard d'une divinité plutôt que d'une mortelle.*

**MÔRTELLEMENT**; adverbe. *Mortiferè*. A mort. *Il y fut blessé mortellement.*

On dit, *pécher mortellement*; pour dire, commettre un péché mortel. *On péche mortellement lorsqu'on ravit le bien d'autrui.*

**MÔRTELLEMENT**, signifie aussi griè-

vement. *Offenser quelqu'un mortellement.*

On dit, *haïr mortellement*; pour dire, excessivement, à la mort. *Les deux frères se haïssent mortellement.*

**MÔRTEMAR**; bourg de France, dans la Marche, à deux lieues, sud-sud-ouest, de Bellac.

**MÔRTEMER**; Abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, en Normandie, à une lieue, sud-sud-est, de Lihons. Elle est en commende, & jouit d'environ onze mille livres de rente.

**MÔRT-GAGE**; voyez **GAGE**.

**MÔRTIER**; substantif masculin. Mélange de terre, de sable ou de ciment avec de l'eau ou avec de la chaux éteinte dans l'eau.

Les anciens avoient une espèce de mortier si dur & si liant, que, malgré le temps qu'il y a que les bâtimens qui nous restent d'eux durent, il est impossible de séparer les pierres du mortier de certains d'entr'eux; il y a cependant des personnes qui attribuent cette force excessive au temps qui s'est écoulé depuis qu'ils sont construits, & à l'influence de quelques propriétés de l'air qui durcit en effet certains corps, d'une manière surprenante.

On dit que les anciens se servoient, pour faire leur chaux, des pierres les plus dures, & même de fragmens de marbre.

Delorme observe que le meilleur mortier est celui qui est fait de Pozzolane au lieu de sable, ajoutant qu'il pénètre même les pierres à feu, & que de noires il les rend blanches.

M. Worledge nous dit que le sable fin fait du mortier foible, & que le sable plus rond fait de meilleur mortier; il ordonne donc de

## M O R

laver le sable avant de le mêler ; il ajoute que l'eau salée affoiblit beaucoup le mortier.

Wolf remarque que le sable doit être sec & pointu, de façon qu'il pique les mains lorsqu'on s'en frotte ; & qu'il ne faut pas cependant qu'il soit terreux, de façon à rendre l'eau sale lorsqu'on l'y lave.

Nous apprenons de Vitruve que le sable fossile sèche plus vite que celui des rivières, d'où il conclut que le premier est plus propre pour les dedans des bâtimens, & le dernier pour les dehors : il ajoute que le sable fossile exposé long-temps à l'air devient terreux. Palladio avertit que le sable le plus mauvais est le blanc, & qu'il en faut attribuer la raison à son manque d'aspérité.

La proportion de la chaux & du sable varie beaucoup dans notre mortier ordinaire. Vitruve prescrit trois parties de sable fossile & deux de rivières contre une de chaux ; mais il paroît qu'il met trop de sable. A Londres & aux environs, la proportion du sable à la chaux vive est de 36 à 25 ; dans d'autres endroits, on met partie égale des deux.

### MANIÈRE DE MÉLER LE MORTIER.

Les anciens Maçons, selon Félibien, étoient si attentifs à cet article, qu'ils employoient constamment pendant un long espace de temps dix hommes à chaque bassin, ce qui rendoit le mortier d'une dureté si prodigieuse, que Vitruve nous dit que les morceaux de plâtre qui tomboient des anciens bâtimens servoient à faire des tables. Félibien ajoute que les anciens Maçons prescrivoient à leurs manœuvres comme une maxime de le délayer à la sueur de leurs sourcils, voulant dire par-là de le mêler long-

## M O R

temps au lieu de le mêler d'eau pour avoir plutôt fait.

Outre le mortier ordinaire dont on se sert pour placer des pierres, des briques, &c. il y a encore d'autres espèces de mortiers, comme,

Le *mortier blanc* dont on se sert pour plâtrer les murs & les plafonds, & qui est composé de poil de bœuf mêlé avec de la chaux & de l'eau sans sable.

Le *mortier* dont on se sert pour faire les aqueducs, les citernes, &c. est très-ferme & dure long-temps. On le fait de chaux & de graisse de cochon qu'on mêle quelquefois avec du jus de figues, ou d'autres fois avec de la poix liquide : après qu'on l'a appliqué, on le lave avec de l'huile de lin.

Le *mortier* pour les fourneaux se fait d'argille rouge, qu'on mêle dans l'eau où on a fait tremper de la fiente de cheval & de la suie de cheminée.

On se plaint journellement du peu de solidité des bâtimens modernes ; cette plainte paroît très-bien fondée, & il est certain que ce défaut vient du peu de soin que l'on apporte à faire un mortier durable, tandis que les anciens ne négligeoient rien pour la solidité. D'abord la bonté du mortier dépend de la qualité de la chaux qu'on y emploie ; plus la pierre à chaux que l'on a calcinée est dure & compacte, plus la chaux qui en résulte est bonne. Les Romains sentoient cette vérité, puisque, lorsqu'il s'agissoit de bâtir de grands édifices, ils n'employoient, dit-on, pour l'ordinaire que de la chaux de marbre. La bonté du mortier dépend encore de la qualité du sable que l'on mêle avec la chaux ; un sable fin paroît devoir s'incorporer beaucoup mieux

avec la chaux qu'un sable grossier ou un gravier, vû que les pierres qui composent ce dernier doivent nuire à la liaison intime du mortier. Enfin, il paroît que le peu de solidité du mortier des modernes vient du peu de soin que l'on prend pour le gâcher, ce qui fait que le sable ne se mêle qu'imparfaitement à la chaux.

M. Shaw, célèbre voyageur Anglois, observe que les habitans de Tunis & des Côtes de Barbarie, bâtissent de nos jours avec la même solidité que les Carthaginois. Le mortier qu'ils employent est composé d'une partie de sable, de deux parties de cendres de bois, & de trois parties de chaux. On passe ces trois substances au tamis, on les mêle exactement, on les humecte avec de l'eau, & on gâche ce mélange pendant trois jours & trois nuits consécutives, sans interruption, pour que le tout s'incorpore parfaitement; & pendant ce temps on humecte alternativement le mélange avec de l'eau & avec de l'huile: on continue à remuer le tout jusqu'à ce qu'il devienne parfaitement homogène & compacte.

**MORTIER**, se dit aussi d'une sorte de vase qui est fait de métal, de pierre, de bois, &c. & dont on se sert pour diviser, piler, réduire en poudre certaines substances.

Les mortiers sont des instrumens très-utiles en Chimie: ils ont la forme d'une cloche renversée; on y met la matière qu'on veut réduire en poudre; on la frappe, & on l'écrase par le moyen d'une sorte de masse allongée qu'on nomme *pilon*. Les mouvemens qu'on fait faire au pilon dans le mortier ne sont point indifférens; ils doivent varier suivant la nature des substances qu'on

veut réduire en poudre. Celles qui se pelotent & se durcissent sous le coup de pilon, exigent qu'on fasse mouvoir souvent cet instrument circulairement, plutôt en broyant qu'en frappant: celles qui s'échauffent par le frottement & la percussion, & qui se ramollissent par cette chaleur, demandent à être pilées très-lentement; celles enfin qui sont très-dures, & qui ne sont point susceptibles de se ramollir, se pulvérisent facilement par les coups redoublés du pilon; elles n'exigent le broyement que quand elles sont parvenues à un certain degré de finesse. Au reste, l'habitude & la pratique en apprennent plus sur ces sortes de manipulations, que tout ce que l'on en pourroit dire.

Comme les mortiers sont des instrumens dont on est obligé de se servir continuellement dans la pratique de la Chimie, on doit en avoir de toutes grandeurs & de toutes les matières avec lesquelles on en peut fabriquer: on en fait de marbre, de cuivre, de verre, de fer, de grès dur & d'agate. La nature des substances qu'on veut piler ou broyer détermine à se servir des uns ou des autres; il faut surtout avoir égard dans ce choix au degré de dureté, & à l'action dissolvante de la matière à piler. Comme le cuivre est un métal tendre, attaqué par presque tous les menstrues, & très-nuisible à la santé, les bons Artistes ont depuis quelque temps proscrié presque entièrement l'usage de ce métal.

Un des principaux inconvéniens de la pulvérisation dans le mortier, c'est la poudre légère qui s'élève souvent en grande quantité de plusieurs substances, pendant qu'on les pile.

pile. Si ce sont des matières précieuses, cette poudre en occasionne une perte notable; si ce sont des matières malfaisantes, cette même poudre peut nuire beaucoup à celui qui les pile. On remédie en partie à ces inconvénients, soit en couvrant le mortier par une peau percée d'un trou dans son milieu pour laisser passer le pilon; soit en mouillant la matière avec un peu d'eau quand cette addition n'y peut faire aucun tort; soit en se mettant dans un courant d'air qui emporte la poudre loin du pileur à mesure qu'elle s'élève; soit enfin en se couvrant le nez & la bouche d'une toile légère pour arrêter cette poudre. Il y a des drogues tellement nuisibles, comme le sublimé corrosif, l'arsenic, les chaux de plomb, les cantharides, l'euphorbe, &c. qu'on ne doit négliger aucune de ces précautions lorsqu'on les pile, surtout en une certaine quantité.

Les grands mortiers doivent être établis sur un billot de hauteur convenable, pour que le mortier soit à peu près à la ceinture du pileur. On suspend souvent aussi le pilon, surtout lorsqu'il est grand & pesant, par une corde ou petite chaîne attachée au bout d'une perche pliante, fixée horizontalement au-dessus du mortier: cette perche soulage considérablement le pileur, parcequ'elle aide par son élasticité à relever le pilon.

**MORTIER**, se dit dans l'Artillerie, d'un gros canon court, propre à jeter des bombes, des carcasses, ou des pierres & des cailloux: il est monté sur un affut porté par des roues fort basses. La matière du mortier est la même que celle du canon; mais sa forme & sa grandeur sont tout à fait différentes,

*Tome XVIII.*

de même leur que longueur & leur épaisseur. La chambre est aussi différente, elle est faite ordinairement d'une manière cylindrique, dont le fond est un peu arrondi; mais il y en a d'une autre invention, qu'on nomme à l'*Espagnole*, qui sont concaves, rondes, en forme de poire.

Une batterie à mortiers n'est point différente d'une batterie à canons, si ce n'est que son épaulement n'a pas besoin d'embrasure pour tirer. La plate-forme sur laquelle on pose un mortier, est plutôt d'une figure rectangulaire, que de toute autre forme. Les mortiers ont aussi leurs magasins. Cinq soldats Bombardiers ou autres, sont nécessaires pour le service du mortier.

L'occupation des batteries de mortiers, est de démonter le canon de la place, de bouleverser les ouvrages extérieurs & les batteries des ennemis sur les bastions; à quoi ils sont plus utilement employés, qu'à ruiner les édifices, quand c'est une place de guerre qu'on attaque, dans laquelle la garnison est la maîtresse.

Le premier Prince qui a multiplié l'usage des mortiers, a été l'Evêque de Munster en 1672 au siège de Grol, où M. de Luxembourg commandoit son armée & celle de l'Electeur de Cologne. Ce même Prince a aussi introduit l'usage des carcasses.

**MORTIER**, se dit aussi d'une espèce de bonnet rond qui étoit autrefois l'habillement de tête commun, & dont on a fait une marque de dignité pour certaines personnes.

Le mortier a été porté par quelques Empereurs de Constantinople, dans la ville de Ravenne: l'Empereur Justinien est représenté avec un

C c c

mortier , enrichi de deux rangs de perles.

Nos Rois de la première race ont aussi usé de cet ornement , ceux de la seconde & quelques uns de la troisième race l'ont également porté. Charlemagne & St. Louis sont représentés dans certaines vieilles peintures avec un mortier ; Charles VI est représenté en la Grand-Chambre avec le mortier sur la tête.

Lorsque nos Rois quittèrent le Palais de Paris pour en faire le siège de leur Parlement , ils communiquèrent l'usage du mortier & autres ornemens à ceux qui y devoient présider , afin de leur attirer plus de respect ; le mortier des Présidens au Parlement est un reste de l'habit des Chevaliers , parcequ'il est de velours & qu'il y a de l'or.

Le Chancelier & le Garde des Sceaux portent un mortier de toile d'or , bordé & rebrassé d'hermine.

Le Premier Président du Parlement porte le mortier de velours noir , bordé de deux galons d'or. Les autres Présidens n'ont qu'un seul galon ; le Greffier en chef porte aussi le mortier.

Autrefois le mortier se mettoit sur la tête dessous le chaperon : présentement ceux qui portent le mortier le tiennent à la main ; il y a néanmoins quelques cérémonies où ils le mettent encore sur la tête , comme aux entrées des Rois & des Reines , ils le portent aussi en cimier sur leurs armes.

Les Barons le portent encore au-dessous de leur écusson avec des filets de perles.

On appelle encore *mortier* ou *mortier de veille* , un morceau de cire qu'on met dans un vase de terre ou de métal , & dans lequel il y a

une mèche qu'on allume pour avoir de la lumière toute la nuit.

**MORTIFÈRE** ; adjectif des deux genres qui n'est guère usité que dans le didactique. *Lethifer*. Qui cause la mort. *Un venin mortifère*. *Une liqueur mortifère*.

**MORTIFIANT** , ANTE ; adjectif. Qui mortifie en causant du chagrin , de la confusion. *C'est un reproche mortifiant*. *Il ne pouvoit lui faire une injure plus mortifiante*.

**MORTIFICATION** ; substantif féminin. *Mortificatio*. Action par laquelle on mortifie son corps , ses sens , ses passions. *Les Religieux de la Trappe pratiquent de grandes mortifications*.

**MORTIFICATION** , se dit aussi du chagrin , de l'affliction qu'on donne à quelqu'un par quelque réprimande , ou par quelque procédé dur & fâcheux. *Ce ministre reçut une mortification à laquelle il ne s'attendoit pas*.

Lorsqu'on parle chrétiennement des accidens fâcheux qui arrivent dans la vie , on dit , que *ce sont des mortifications que Dieu nous envoie*.

En termes de chirurgie , on appelle *mortification des chairs* , l'état des chairs qui ne participent plus à la vie de l'animal.

Il y a deux sortes ou plutôt deux degrés de mortification des chairs : le premier appelé *gangrène* , qui est une mortification imparfaite ou commençante ; le second appelé *sphacèle* , qui est une mortification entière ou complète.

**MORTIFIÉ** , ÉE ; participe passif. *Voyez MORTIFIER*.

**MORTIFIER** ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme CHANTER. *Macerare*. Faire que de la viande devienne plus tendre. *Il faut mettre à l'air ce*

*morceau de sanglier pour le mortifier.*

Il est aussi pronominal réfléchi.  
*Mettez cette volaille au grand air pour qu'elle se mortifie.*

**MORTIFIER**, signifie en termes de chimie, détruire dans un mixte la qualité qu'on y regarde comme essentielle, propre, caractéristique; par exemple, la fluidité ou la volatilité dans le mercure. Ainsi on mortifie le mercure en l'unissant au soufre, à une graisse, &c.

**MORTIFIER**, signifie aussi figurément affliger son corps par des austérités, des jeûnes, des macérations. *Ce solitaire mortifioit continuellement sa chair. Les Religieux de la Trappe se mortifient d'une manière incroyable.*

On dit aussi, *mortifier ses sens, ses passions*; pour dire, les réprimer dans la vue de plaire à Dieu.

**MORTIFIER**, signifie encore, causer du chagrin, de la honte, de la confusion à quelqu'un, & lui faire de la peine par quelque réprimande, ou par quelque procédé dur & fâcheux. *Ce reproche l'a beaucoup mortifié.*

**MORTODES**; substantif féminin pluriel. Fausses perles dont on fait quelque commerce avec les Nègres du Sénégal.

**MORTOISE**; substantif féminin. Entaillure faite dans une pièce de bois de menuiserie ou de charpenterie, pour y recevoir le tenon d'une autre pièce quand on les veut assembler. *Cette mortoise n'est pas assez profonde. Un ouvrage assemblé à tenons & à mortoises.*

En termes de marine, on appelle *mortoise du gouvernail*, le trou qu'on fait à la tête du gouvernail afin d'y passer la barre.

**MORTON**; Bourg de France dans le

Saumurois, à trois lieues, nord-ouest, de Loudun.

**MORTÉE**; bourg de France en Normandie, à deux lieues, nord-ouest, de Seez.

**MORTUAIRE**; adjectif des deux genres. *Funeris*. Appartenant aux funérailles, à la pompe funèbre. *Un drap mortuaire.*

On appelle *registre mortuaire*, le registre qui se tient dans chaque Paroisse, des personnes qui y meurent. *Les Curés & les Supérieurs des monastères & hôpitaux doivent tenir des registres mortuaires.*

On appelle *extrait mortuaire*, l'extrait ou certificat qu'on tire d'un registre mortuaire.

On appelle *droits mortuaires*, ceux que les Curés sont autorisés de prendre pour les enterremens. Anciennement quelques Curés prenoient dans la succession de chaque défunt un droit nommé *mortuaire*, consistant en une certaine quantité de bétail ou autres effets, pour s'indemniser des dixmes ou autres droits que le défunt avoit négligé de payer. Les constitutions synodales de Pierre Quivil, Evêque d'Excestre, suffragant de Cantorbéry, publiées le 16 Avril 1287, recommandent le payement de ce droit; mais il n'étoit pas établi partout.

**MORVANT**; pays de France qui est arrosé par la rivière d'Yonne, & qui s'étend dans les provinces de Bourgogne & de Nivernois dont il fait partie. Il a environ six lieues de longueur & quatre de largeur. Le sol en est sec, & presque partout stérile. Il y a néanmoins des bois, & d'assez bons pâturages où l'on engraisse des bestiaux. Il y a aussi entre Château-Chinon & Châtillon, une côte exposée au midi, & où

l'on recueille de très bon vin. La plus grande partie du Morvant est du diocèse d'Autun, quoique du Gouvernement de Nivernois. La ville de *Verzelay*, de même que presque toutes les Paroisses qui forment l'Élection de ce nom, de la Généralité de Paris, sont dans le Morvant.

**MORUE**; substantif féminin. *Morua*. Poisson de mer à nâgeoires molles, & dont on distingue plusieurs sortes : nous parlerons des principales.

La morue vulgaire a trois ou quatre pieds de long & neuf ou dix pouces de large; le corps gros, arrondi; le ventre fort avancé; le dos & les côtés d'une couleur olivâtre, sale ou brune, variées de raches jaunâtres; le ventre blanchâtre; une large ligne blanche de chaque côté; de petites écailles très-adhérentes à la peau; de grands yeux couverts d'une membrane lâche & diaphane; l'iris est blanc. Quoique ce poisson ait les yeux grands, il n'en voit pas plus clair; d'où vient le proverbe françois *yeux de morue*, qui se dit de ceux qui ne voyent pas bien clair, comme il arrive souvent aux personnes qui ont de grands yeux sortant de la tête & la prunelle large. Cette morue a un seul barbillon à peine long du doigt qui lui pend au coin de la mâchoire inférieure; la langue large, ronde, molle; plusieurs rangées de dents aux mâchoires, dont une est composée de dents beaucoup plus longues que les autres. Entre les dents fixes, il s'en trouve plusieurs de mobiles, comme dans le brochet. Au haut du palais & au bas, près de l'orifice de l'estomac, ainsi qu'entre les dernières ouies, on observe de petites dents pressées, trois nâ-

geoires au dos, dont l'antérieure est formée de quatorze rayons, & les deux postérieures de dix-neuf: les nâgeoires des ouies en ont dix-huit; celles de la poitrine en ont chacune six; deux nâgeoires après l'anus, dont l'antérieure a vingt rayons & la postérieure seize; la queue presque plate & nullement fourchue; l'estomac grand & ordinairement rempli de harengs; la peau molle & épaisse.

La grande morue n'a que deux nâgeoires sur le dos: c'est une espèce de cabélieu, elle est plus mince & plus longue que l'espèce ordinaire. Ce poisson a la peau extrêmement grasse & de bon goût: son foie passe pour un manger excellent. C'est le ling des Anglois.

M. Frézier cite une espèce de morue que l'on pêche au Chili depuis Octobre jusqu'à la fin de Décembre. On en voit aussi à la Chine une espèce qui ressemble à la morue de Terre-Neuve: elle a plus de trois pieds de long & est de différentes couleurs, mais ordinairement jaunâtre, riquetée de bleu. On en fait dans le pays une consommation incroyable dans la saison qui lui est propre, & il s'en vend une quantité prodigieuse de salée dans le lieu même de la pêche.

La *morue noire* ou *charbonnière*, ou *kool-fisch* des Anglois & même des Hollandois, est noirâtre; c'est une espèce de petit cabélieu: elle est si maigre & a si peu de goût, que les Islandois auxquels les meilleures ne manquent pas, n'en veulent point manger. La morue dite *aigrefin* ou *aiglefin*, ou *hudoc*, est aussi une espèce de cabélieu à écailles fines, qui n'est ni d'aussi bon goût ni aussi grande que l'espèce



de morue ordinaire ; on lui a donné le nom de *schels-fisch* qui signifie poisson à écailles.

La morue jaune ressemble beaucoup à la morue verte appelée *witling* des Anglois, excepté qu'elle est plus petite.

Le *merlu* ou *merluche* a environ deux pieds de longueur : il est d'une couleur grisâtre, cendrée ; il a le dos blanc, la queue carrée, la tête avancée & platte ; la mâchoire de dessous plus grande que celle de dessus. Ce poisson est très-goulu : il fait sa nourriture des petits poissons qu'il rencontre ; c'est ce qui lui a fait donner le nom de *brochet de mer* ; il nage en grande eau, il n'a point de barbillons : son corps est tout couvert de gravier.

La *morue molle* qui est le *pouting-pont* des Anglois, est très-large : les extrémités de sa queue & de ses nageoires sont molles : elle a aussi des taches noires près des ouies : ses écailles sont petites & argentées : elle n'a pas plus d'un pied de longueur. Le *capelan* est la plus petite morue.

*Pêche de la morue.* Ce poisson qui est un des grands objets du commerce de plusieurs peuples, abonde singulièrement dans les pays septentrionaux, en Dannemarck, en Norwège, en Suède, en Islande, dans les îles Orcades, dans plusieurs endroits de Moscovie & dans d'autres contrées qui ne produisent point de froment à cause du trop grand froid & de l'inclémence de l'air. Pour peu que la pêche en soit favorable, non seulement tous les habitans se nourrissent de ces poissons tant frais que secs au lieu de pain, mais ils en vendent encore une très-grande quantité à des marchands étrangers.

qui les transportent dans l'intérieur de l'Europe.

Les morues sont peu fréquentes dans nos mers ; leur rendez-vous général est au grand banc devant Terre-Neuve, vers le Canada. Cet endroit a plus de cent lieues de long. On l'appelle aujourd'hui le *grand banc des morues*. La quantité en est telle dans ce lieu, que les pêcheurs qui s'y rassemblent de toutes les Nations, ne sont occupés, du matin jusqu'au soir, qu'à jeter la ligne, à retirer, à éventrer la morue prise, & à en mettre les entrailles à l'hameçon pour en attraper d'autres. Un seul homme en prend quelquefois jusqu'à trois ou quatre cens dans un jour. Quand la nourriture qui les attire dans cet endroit, est épuisée, elles se dispersent, & vont faire la guerre aux merlans dont elles sont fort avides ; mais étant moins légères à la nage que les merlans, elles en détruisent infiniment moins qu'il n'en reste pour notre service. Quelque grand que soit le nombre des morues qui sont consommées par les hommes chaque année, ou dévorés en mer par d'autres poissons, ce qui en reste est toujours plus que suffisant pour nous en fournir un pareil nombre un an ou deux après. Lewenhoeck a trouvé que la somme totale des œufs que porte une morue ordinaire, se monte à neuf millions trois cent quarante-quatre mille œufs.

M. Anderson dit aussi que la morue vulgaire ou le cabelliau, ce poisson si connu, est le principal & presque le seul poisson dont se nourrissent les habitans de l'Islande. Sa chair se divise en grandes écailles, & est d'un goût si exquis, qu'elle passe généralement partout pour un

manger délicieux : il se nourrit de toutes sortes de poissons , principalement de harengs , de gros & petits crabes de mer , comme on le voit tous les jours dans l'estomac de ceux qu'on pêche proche Hilgeland , à l'embouchure de l'Elbe.

Les pêcheurs de l'île de Hilgeland , pour prendre du schel-fisch , ( espèce de petite morue écaillée appelée *hadoche* , ou *aigrefin* , ou *capelan* ) mettent leurs hameçons en mer pour six heures , en se réglant sur la marée. S'il arrive que peu de temps après que l'hameçon a été jeté , un cabéliau avale un schel-fisch qui s'y étoit pris auparavant , on trouve en retirant la ligne , au changement de la marée , que le schel-fisch est déjà digéré , & que l'hameçon qui l'avoit pris , tient au cabéliau , & il sert à le tirer hors de l'eau : si au contraire il n'a avalé cette proie que depuis peu de temps , il s'efforce à la conserver avec tant d'acharnement , qu'il se laisse enlever en l'air avec elle ; mais il l'abandonne aussi tôt & se replonge au fond de la mer. On aperçoit encore plus facilement cette faculté digestive dans les cabélieux qui ont avalé de gros crabes ; leur estomac n'emploie guère plus de temps pour cette digestion que pour digérer un schel-fisch. M. Anderson a appris des pêcheurs les plus expérimentés , que l'écaille est d'abord la première attaquée dans l'estomac de ces poissons : elle devient bientôt aussi rouge qu'une écrevisse qu'on fait bouillir dans l'eau : elle se dissout ensuite en manière de bouillie épaisse , & à la fin elle se digère tout à fait.

M. Anderson remarque que ce poisson gourmand a reçu de la nature un avantage singulier ; c'est que toutes

les fois que son avidité lui a fait avaler un morceau de bois où quelque autre chose d'indigeste , il vomit son estomac , le retourne devant sa bouche , & après l'avoir vidé & bien rincé dans l'eau de la mer , il le retire à sa place & se remet sur le champ à manger : ce fait est attesté entr'autres par Denis dans la description de l'Amérique septentrionale.

Les Islandois , continue toujours M. Anderson , pêchent ce poisson à l'hameçon , en y attachant pour amorce un morceau de moule , ou de la mâchoire fraîche & rouge d'un cabéliau récemment pris ; mais il mord bien mieux sur un morceau de viande crue & toute fraîche , ou sur le cœur d'un oiseau qu'on vient de tuer. Il est certain que de cette dernière manière un pêcheur prend plus de vingt poissons pendant qu'un autre qui sera à côté , n'en prendra qu'un avec l'amorce ordinaire : c'est aussi pour cette raison , que ces artifices trop avantageux pour un seul particulier , sont défendus par un édit du Roi de Dannemarck , dans le temps ordinaire de la pêche. En effet un peu avant ce temps-là la quantité de ces poissons est si prodigieuse dans ces endroits , que les nageoites de leur gos sortent de l'eau , & qu'on les voit souvent mordre à un simple hameçon de fer sans amorce.

Le véritable temps de la pêche de ce poisson , commence le premier de Février , & dure ordinairement jusqu'au premier de Mai ; la saison devenant alors plus chaude , on ne peut plus préparer le poisson pour le garder. On remarque généralement que les différentes espèces de morue montent toujours contre le courant de l'eau. La pêche s'en

fait pendant le jour sur la haute mer, ainsi que dans les golfes profonds; & pendant la nuit, dans les endroits qui n'ont pas plus de six brasses d'eau, ou dans d'autres où les flots violemment brisés contre les bancs de sable & les rochers, l'empêchent de se sauver. Le meilleur & le plus délicat est pris dans la haute mer, à quarante ou cinquante brasses de profondeur, où il trouve sa nourriture la plus convenable. Celui qu'on pêche sur la côte ou dans les golfes peu profonds, n'est pas, à beaucoup près, si bon ni si tendre.

La morue noire ou le charbonnier se trouve en grande quantité du côté du cap du nord; & l'on remarque qu'il dirige sa course du côté de la Norwège où il est connu sous les noms de *scy*, *graafcy*, *stifick* ou *ofs*. Il s'en prend surtout des quantités prodigieuses dans le temps qu'ils sont poursuivis par les baleines qui les serrent souvent de si près, que ne sachant pas où se sauver, ils viennent se jeter sur le rivage. Ce poisson sert de nourriture aux plus pauvres gens qui gardent son foie avec soin pour en faire de l'huile; il y a même une ordonnance, dit M. Anderson, qui défend aux Négocians des villes Anféatiques, de nourrir leurs domestiques avec ce poisson, pour ne pas le renchérir aux dépens des pauvres: à peine même les pêcheurs de Hilgeland en trouvent-ils le plus petit débit à Hambourg.

Les Anglois pêchent un très-grand nombre de merlus qu'ils portent tout salés & desséchés par toute l'Europe. Les Hollandois en font peu de cas; mais les habitans de Westphalie les recherchent beaucoup. Les Indiens font sécher leur

merlu au soleil; ils l'appellent *kair*.

*Préparation des diverses espèces de morues.* Les Islandois savent préparer avec le cabélieu deux sortes de *stocfish* qui est dans ce pays aussi tendre & aussi délicieux que dans aucun autre. *Stocfish* signifie poisson à bâton ou poisson desséché & roulé. Le premier *stocfish* est sorti de la Norwège, & la plus grande quantité en vient encore aujourd'hui. L'espèce que l'on appelle *flacfsch*, du mot *flacken* qui signifie fendre, est la meilleure, la plus délicate & la plus chère: on la prépare de la façon suivante. Les pêcheurs étant arrivés à terre avec leur poisson, le jettent sur le rivage où les femmes appelées *décoleuses*, qui les y attendent pour cet effet, lui coupent sur le champ la tête, & après l'avoir vidé, les *habilleurs* le fendent du côté du ventre, du haut en bas. Les *décoleuses* ôtent ensuite l'arrête du dos depuis la tête jusqu'à la troisième vertèbre au-dessus du nombril, parceque c'est sous cette arrête principalement, que le poisson commence à se gâter. Cet ouvrage étant fait, les femmes emportent sur leur dos les têtes coupées dont elles font leur repas. Elles brûlent les arrêtes en guise de bois, & les foies leur servent à faire de l'huile. Les hommes mettent ensuite ces poissons fendus par petits tas, les uns au-dessus & à côté des autres, sans y mettre de sel, & les laissent en cet état pendant environ un mois, selon que le vent est plus ou moins sec, pénétrant & constant. Ils construisent après cela des bans carrés de cailloux de rivage, sur lesquels ils rangent le poisson pour le sécher, en sorte que la queue de l'un soit à côté du

ventre de l'autre , & que la peau de tous soit tournée en haut , pour empêcher que la pluie ne le pénétre , ce qui tacheroit le poisson. Lorsque le temps est beau & que le vent souffle beaucoup du nord , il ne faut qu'environ trois jours pour sécher le poisson à son point. Quand il est bien sec on en fait des tas de la hauteur d'une maison , & on les laisse exposés aux injures du temps , jusqu'à ce qu'on les débite aux Négocians Danois qui en recevant cette marchandise , l'enrassent de même , & la laissent en cet état jusqu'à la Saint Jean. Alors ils la mettent dans des tonneaux énormes qu'ils chargent sur des vaisseaux & que les gens du pays amènent à Drontheim & à Bergen qui sont les deux entrepôts de cette marchandise , d'où on la transporte dans toute l'Europe.

La deuxième sorte de stocfish que les Islandois préparent avec le cabélieu , porte le nom de *hengfish* , du mot *hengen* qui signifie suspendre. On commence d'abord à la préparer de la même manière que le flac-fisch , sinon qu'au lieu d'ouvrir le ventre du cabélieu , on le fend du côté du dos , & après en avoir ôté l'arrête , on fait une fente d'environ sept ou huit pouces de long au haut de l'estomac , pour pouvoir le suspendre : on le couche ensuite par terre , & pendant qu'il y macère , on élève quatre parois de petits morceaux de roc entassés légèrement les unes sur les autres & sans aucune liaison , afin que le vent puisse y passer facilement de tous côtés : on couvre le tout avec des planches & des gasons. Lorsque le poisson est suffisamment macéré , on l'ôte de la terre & on l'enfile par la fente dans des peuples de

bois qu'on suspend les unes à côté des autres dans des cabannes construites de rocailles : le poisson s'étant ensuite bien séché à l'air , on l'ôte des perches & on l'arrange de la même manière que le flac-fisch.

Il y a , dit M. Anderson , une différence considérable entre le poisson séché sur un rivage abondant en cailloux & un poisson séché simplement sur le sable : le premier devient beaucoup plus ferme , plus blanc & plus durable , au lieu que celui qu'au défaut de pierre on étend sur l'arrête que l'on a ôtée du dos , devient jaune & ne se conserve pas si long-temps que l'autre. Si un poisson si gros & si gras , préparé négligemment sans sel , & entassé en plein air , se conserve sans pourriture , de façon qu'envoyé dans d'autres climats , il se garde pendant plusieurs années , c'est au froid pénétrant qui règne dans ce pays , principalement dans le temps où l'on prépare ce poisson , ainsi qu'à la pureté de l'air & à la sécheresse étonnante des vents du nord , qu'il faut en attribuer la cause. D'ailleurs dans la saison où l'on prépare ce poisson dans cette île , il n'y a point de grosses mouches , & la seule odeur fait fuir tous les mouchérons.

Dans les îles de Westmanoë on prépare le cabélieu à la façon de Norwège , pour en faire une espèce de stocfish qu'on appelle *rosfisker*. On fend ce poisson du côté du dos aussi bien que du côté du ventre , en sorte que les deux moitiés ne tiennent ensemble que par l'extrémité de la queue ; ensuite on le couche par terre , puis on le fait dessécher comme nous avons dit , à l'exception que les cabanes ne sont

pas

pas couvertes. Cette espèce de *stoc-fisch* est consommée dans le pays même ; on conserve cependant pour le commerce le *rotschar* le plus tendre qui est fait avec la morue appelée *dorsch*. On nomme ce rot-schar *zarr-fisch* qui signifie *poisson tendre* ; on le fait passer dans les pays catholiques romains où il est très-recherché pendant le carême.

Les Flibustiers Hollandois ont une autre manière de préparer le cabélieu sur les vaisseaux ; ils ne font autre chose que de lui couper la tête , & après l'avoir vidé du côté du ventre , ils le rangent dans des tonneaux avec des couches de gros sel : ils lui donnent alors le nom de *labberdam*. Les Écossois & les Irlandois l'appellent *aberdaine* , du nom du lieu où ils ont préparé les premiers. Le *labberdam* sert de nourriture ordinaire aux matelots.

Les Hittlandois préparent aussi avec le cabélieu ou grande morue, le *klipp-fisch* ou poisson de rocher, ainsi nommé des cailloux ou rochers sur lesquels on l'expose pour le faire sécher. Pour cette opération ils pratiquent sur le bord de la mer de grands coffres carrés de bois qui contiennent cinq cens poissons. Ils coupent d'abord la tête aux cabélieux , & après les avoir vidés & leur avoir ôté la grande arrête , ils les rangent par couches & les laissent macérer ainsi pendant sept ou huit jours. Ils les mettent ensuite dans des presses de bois qu'ils chargent avec quantité de pierres pour les bien applatir. Après les y avoir laissés pendant dix jours , ils les étendent un à un au bord de la mer, sur de petits lits de cailloux bien polis & arrondis par les flots , & assez éloignés de l'eau , où ils les

*Tome XVIII.*

laissent sécher au vent , au froid & au soleil ; dès qu'ils sont secs, ils les rangent par tas dans des magasins, ayant soin de les bien couvrir pour empêcher l'air & le vent humide d'y pénétrer & de les amollir. Ils prennent cette même précaution lorsqu'ils embarquent leur poisson dans les vaisseaux ; car plus il est couvert & à l'ombre , mieux il se conserve , ayant été une fois bien séché à son point. C'est dans le mois d'Août que se pêche la grande morue propre à faire du *klipp-fisch*.

Ce qu'on appelle *morue verte* ou *blanche* , & *morue sèche* ou *merlu-che* , se fait avec le même poisson ; la différence de la dénomination vient de la façon différente de le préparer. La morue verte qu'on embarque aussi-tôt que le poisson est coupé , & que , sans l'entonner , on range par couches avec du sel dans le vaisseau , n'est autre chose que le cabélieu salé connu sous le nom de *labberdam*. La morue sèche ressemble beaucoup au *klipp-fisch* qui après avoir été préparé comme nous l'avons dit , est entassé sur des fagots dans le vaisseau où on le transporte.

Par tout ce qui précède le on voit que la morue verte connue à Paris sous le nom de *morue blanche* , ne se pêche par les François que sur le banc de Terre-Neuve. A l'égard de notre morue sèche appelée *merlu-che* ou *stoc-fisch* , ce sont les François des côtes de Normandie qui la pêchent dans les parages voisins de la terre de Labrador ; & après qu'elle a passé par une vingtaine de mains , ils la rembarquent & viennent la vendre aux côtes de France, de Portugal & d'Espagne où on la rembarque de nouveau pour servir

D d d

de nourriture dans les voyages d'Afrique, des Indes orientales & d'Amérique.

On donne le nom de *rund-fisch* au cabéiau rond préparé dans le printemps, qui n'est point fendu, mais auquel on a seulement ouvert le ventre pour le vider, & que l'on a ensuite suspendu par la queue avec une ficelle. Les meilleurs poissons de cette espèce vont en Hollande, & les autres à Brême. Ainsi les Islandois ont leur *flac-fisch* & leur *heng-fisch*; les Norwégiens, leur *rund-fisch*; les Hittlandois leur *klipp-fisch*; les Anglois, leur *kool-fisch*, &c.

M. Anderson nous apprend encore qu'il n'y a rien d'inutile dans cet excellent poisson. Lorsque les Norwégiens vident leur cabéiau pour en faire du *stoc-fisch*, ils ont grand soin de garder les intestins & les œufs, & de les apporter avec leurs autres marchandises à Drontheim & à Bergen. Les Marchands forains & surtout les Commis des comptoirs des villes Anséatiques, en achètent une grande quantité, & après les avoir bien arrangés dans des tonneaux, ils les envoient à Nantes soit directement, soit par la voie de Hambourg. Les Nantois s'en servent avec avantage dans leur pêche des sardines. Ils épluchent ces intestins par petits morceaux qu'ils jettent pour amorce dans les endroits où ils tendent leurs filets; cet appât attire les sardines de tous côtés & en rend la pêche abondante & facile.

La morue fraîche ou nouvelle de Terre Neuve, est un excellent manger: les mâles valent beaucoup mieux que les femelles. On choisit ce poisson blanc, tendre, nouveau & de bon goût. Quant à la

morue sèche dite *merluche*, c'est un aliment qui ne convient pas à toutes sortes d'estomacs, parcequ'elle a contracté une dureté osseuse, & qu'elle ne se cuit qu'après avoir été battue & macérée long-temps dans l'eau; en sorte qu'elle est toujours un peu coriace & difficile à digérer.

On appelle *une poignée de morue*, deux morues jointes ensemble.

La première syllabe est brève & la seconde longue.

**MORVE**; substantif féminin. *Mucus*. Humeur pituiteuse, visqueuse, glaireuse, épaisse, blanchâtre ou verdâtre, ordinairement douce, séparée du sang artériel par les glandes répandues dans la membrane appelée *pituitaire* ou *muqueuse* qui revêt non seulement les narines, les cellules de l'os ethmoïde, & les os spongieux ou lames inférieures du nez, mais aussi les sinus frontaux, sphénoïdaux & maxillaires. Le nez n'est donc pas la seule source de cette mucosité, elle coule aussi des six sinus dont on vient de parler, qui communiquent avec les narines. Cette humeur sert à humecter les nerfs olfactifs qui s'épanouissent sur la membrane pituitaire du nez, principalement sur cette portion qui recouvre les cellules de l'os ethmoïde, & à les empêcher d'être desséchés par l'air qui y passe continuellement; ce qui offenserait l'odorat. Si elle étoit trop abondante ou trop épaisse, & qu'elle relâchât ou qu'elle couvrit trop les mammelons nerveux, l'odorat en seroit pareillement émoussé; les particules volatiles qui émanent des corps odoriférans, ne pourroient les ébranler. Son usage est encore de retenir les corpuscules des corps odoriférans, afin qu'ils

puissent faire leurs impressions sur l'organe de l'odorat : elle arrête aussi dans l'inspiration les vapeurs & les exhalaisons âcres qui seroient nuisibles aux poumons ; & en même temps elle met à couvert par sa viscosité les nerfs olfactifs contre leur acrimonie.

La mucosité coule en grande quantité quand on est enrhumé , parce que , lorsqu'on est saisi de froid , les vaisseaux qui se répandent au-dehors de la tête sont fort resserrés. La transpiration y cesse : ainsi la matière qui coule dans les vaisseaux qui vont à la tête , est obligée de se porter en plus grande quantité vers le nez. Alors il arrive une petite inflammation à la membrane pituitaire : la quantité de sang , le gonflement des vaisseaux , font que l'humeur se filtre en plus grande quantité.

Lorsqu'on attire par le nez des poudres sternutatoires ou quelque chose d'âcre , cette humeur coule aussi plus abondamment par l'irritation que souffre la membrane pituitaire. Quand on s'expose à un air froid , ou à un vent du nord en hiver , les glandes de cette membrane se trouvant comprimées , versent assez copieusement la mucosité qu'elles filtrent ; mais comme leurs tuyaux excrétoires sont resserrés par le froid , cette humeur ne peut être qu'aqueuse , subtile & limpide : c'est ce qu'on appelle la *roupie* qui coule goutte à goutte de l'extrémité du nez.

La chaleur excessive cause un écoulement dans le nez , parce que les parties externes de la tête ayant été fort raréfiées par la chaleur , le sang s'y porte plus abondamment & engorge les vaisseaux. Cet engorgement forme un obstacle au

sang qui suit , & qui se trouve alors obligé de se jeter en plus grande quantité dans les artères de la membrane pituitaire ; mais il faut remarquer que cet écoulement arrive surtout si l'on se découvre la tête dans un lieu froid quand on a chaud. Alors le resserrement subit qui survient dans les vaisseaux pleins , les engorge davantage , & le sang arrêté d'un côté , se jette plus abondamment dans un autre.

Dès que l'écoulement cesse , on ne peut se moucher qu'avec difficulté. Cela vient de ce que les membranes qui se sont fort gonflées durant cet écoulement , retiennent dans leurs détours la mucosité lorsqu'elle ne coule plus en si grande quantité. Durant ce temps - là la partie aqueuse s'en exhale , & il reste une matière épaisse qui bouche le nez quand elle descend.

Quand nous éternuons , il coule plus de mucosité de la membrane pituitaire : il faut d'abord attribuer cela à la cause dont nous venons de parler. Ensuite il faut remarquer que les nerfs qui servent à l'inspiration , ayant été agités , ils agitent à leur tour ceux qui les avoient agités , c'est-à-dire , ceux qui se répandent dans la membrane pituitaire , & avec lesquels ils communiquent. Cette agitation étrangle les vaisseaux de cette membrane , & en expriment la mucosité. Enfin l'humeur exprimée étant descendue , l'air qui sort avec impétuosité dans l'expiration , enlève ce qu'il en rencontre dans son chemin.

MORVE , se dit aussi d'une maladie contagieuse à laquelle les chevaux sont sujets , & qui a sa source , selon l'opinion de M. Bourgelat ,

dans la corruption du sang & des humeurs.

On n'a point encore trouvé jusqu'à présent de remède capable de dompter & de vaincre cette maladie formidable & rebelle, laquelle se manifeste par un flux de mucosité âcre, plus ou moins copieux, qui découle des naseaux du cheval, & qui devient d'une couleur plus ou moins jaunâtre, verdâtre, noirâtre, selon que les érosions sont plus ou moins profondes.

**MORVEAU** ; substantif masculin. Morve plus épaisse & plus recuite. *Jeter un gros morveau.* On évite de faire usage de ce mot parcequ'il est désagréable à entendre.

**MORVEDRO** ; ville d'Espagne, dans le Royaume de Valence, à deux milles de la mer, & à quatre lieues de Valence. Elle est bâtie sur les ruines de l'ancienne Sagonte. On y voit les restes d'un amphithéâtre des Romains.

**MORVEUX, EUSE** ; adjectif. *Mucosus.* Qui a de la morve, à qui la morve paroît. *Un enfant morveux. Il a le nez morveux.*

On dit aussi, *un cheval morveux* ; pour dire, un cheval qui a la morve.

On dit proverbialement & figurément, *qu'il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez* ; pour dire, qu'il vaut mieux tolérer un petit mal, un léger défaut, que de faire usage d'un remède violent qui pourroit occasionner un plus grand inconvénient.

On dit aussi proverbialement & figurément, *qui se sent morveux se mouche* ; pour dire, que celui qui se sent coupable du défaut dont il est question, peut s'appliquer, s'il

le veut, ce qu'on en dit en général.

**MORVEUX** ; s'emploie aussi substantivement ; mais alors il change, en quelque sorte, de sens, & ce n'est proprement qu'un terme de mépris dont on se sert dans le style familier, en parlant d'un jeune garçon ou d'une jeune fille. *C'est encore un petit morveux, une petite morveuse.*

**MORVILLIERS** ; bourg de France, en Normandie, à une lieue, est-nord-est, de Neuf-Châtel.

**MORXI** ; substantif masculin. On appelle ainsi une maladie pestilentielle commune dans le Malabar & dans plusieurs autres contrées des Indes Orientales.

**MOSAÏQUE** ; substantif féminin. C'est un assemblage de petites pierres, de cailloux, de petits morceaux de marbre de différentes couleurs, artistement incrustés & arrangés dans un enduit de mortier frais, & d'une manière à représenter des objets avec des couleurs qui leur sont propres : au défaut de pierres naturelles pour certaines couleurs, on se sert d'artificielles, c'est-à-dire, de morceaux de verre colorés au feu. Les voûtes de l'Église de Saint Pierre de Rome sont peintes de cette manière.

Quoique ce travail demande un peu de science dans la peinture, il est cependant facile de juger que son exécution est plutôt un ouvrage de patience que d'art. Il faut, avant de commencer, avoir tous les desseins au net de la grandeur de l'ouvrage qu'on se propose, c'est-à-dire des cartons comme pour la fresque, avec un tableau peint soit en petit, soit en grand pour servir de modèle.

On range ensuite par ordre dans



des paniers ou boîtes plates , toute les petites pierres de chaque teinte ou nuance d'une même couleur , & chacune de ces pierres doit avoir une surface plate & unie , celle qui doit être exposée à la vue ; les autres côtés seront un peu moins larges & un peu raboteux , afin que le mortier dans lequel ils seront incrustés , ait prise sur eux. Il ne faut pas que la surface plate & unie soit polie ni luisante ; elle réfléchiroit la lumière trop vivement , & empêcheroit d'en voir la couleur. plus les pierres sont petites , plus l'ouvrage est délicat ; mais le travail augmente à proportion , & l'exécution en devient plus longue. Il n'est pas nécessaire que toutes les pierres soient de même figure , il suffit qu'elles puissent se joindre exactement les unes auprès des autres , de manière qu'elles ne laissent pas entr'elles des vides trop sensibles. Il faut aussi que l'ouvrage fini présente une surface la plus unie & la plus égale qu'il sera possible , de manière qu'une pierre ne soit pas plus saillante que l'autre.

On commence à faire sur le mur un premier enduit , comme celui de la peinture à fresque : lorsqu'il est sec , on mouille un peu la place sur laquelle on doit travailler , & l'on y ponce le dessein ou on l'y marque par des cartons de même grandeur , comme à la fresque. On met ensuite du mortier fait de chaux , de pierre dure , de tuile ou de brique pilée & tamisée : quelques-uns y ajoutent de l'eau gommée avec la gomme adragant & des blancs-d'œufs battus. Ce mortier doit être fin & mis d'une épaisseur égale sur chaque petite place , sans passer le trait du dessein ; car il faut le conserver & placer les pe-

tites pierres suivant les couleurs , en les trempant auparavant dans le même mortier , mais plus clair & plus liquide , qu'on doit avoir auprès de soi dans une auge ou jatte de bois.

Quand on a couvert de pierres un petit espace , il faut les battre avec une règle épaisse & forte pour les dresser & les enfoncer également , à peu près comme les carreleurs font quand ils carrèlent ; & il faut avoir soin de faire cette opération pendant que le mortier est encore tout frais , autrement sa liaison se romproit & les petites pierres se détacheroient du mortier.

Lorsqu'on a quelques parties délicates à faire , comme une tête , une main ou autre chose semblable , on pourroit avoir le trait de ces parties fait à l'ancre sur du papier fin & huilé , afin qu'en l'appliquant sur l'ouvrage tout frais fait , on connût si le dessein n'en seroit pas altéré ; car on verroit l'ouvrage fait au travers du papier huilé , & s'il y avoit quelques défauts , on pourroit les corriger avant que le tout fût bien sec.

Si le mortier déborde un peu entre les joints des pierres qu'il faut rapprocher le plus qu'il est possible , on le ratisse avec la même truelle qui sert dans tout ce travail. Mais comme les pierres se barbouillent toujours un peu de ce mortier , & principalement en les dressant avec la règle , lorsque tout sera bien sec , on enlèvera ce mortier le plus promptement qu'on pourra avec un couteau ou ratissoire , & enfin on frotera l'ouvrage avec un morceau de bois tendre , & du sablon fin délayé dans de l'eau. On le lavera ensuite avec de l'eau pure , comme on fait aux carreaux des appartements.

mens, ce qu'on appelle *décroter*.

Lorsque l'ouvrage est fait, si l'on a quelque changement à faire, on abat jusqu'au premier enduit seulement, & on remplace par du mortier & d'autres petites pierres, l'ouvrage démolit & enlevé.

Pour dorer dans cette espèce de peinture, soit pour le fond du tableau, soit dans les ornemens ou dans les draperies, on prend des morceaux de verre non colorés, on les mouille d'un côté avec de l'eau de gomme, puis on applique une feuille d'or; on pose après cela le morceau de verre sur une pelle de fer, & cette pelle à l'entrée du fourneau, après l'avoir couvert de quelqu'autre morceau de verre concave. On laisse ainsi la pèle jusqu'à ce que le morceau de verre où l'or est appliqué, soit devenu rouge, & l'or y demeure si bien appliqué qu'il ne s'en détache plus. On applique sur le mortier la surface dorée. Ces petits morceaux de verre doivent être de la même grandeur que les autres pierres colorées. Mais pour décroter ces pièces de verre, il faut seulement les ratifier proprement avec un couteau & les laver ensuite; car le sable le plus fin terniroit la surface du verre, & le brillant de l'or ne paroîtroit plus au travers. Pour que ces morceaux de verre colorés tiennent bien au mortier, il faut que chaque morceau ait au moins seize ou dix-huit lignes d'épaisseur: on dégrossit les surfaces qui doivent toucher au mortier, pour leur ôter le poli qui les empêcheroit de happer le mortier.

Il faut faire faire ces morceaux de verre exprès. Pour cet effet on va dans une verrerie, & quand le verre est distribué dans les différens creu-

s, on y met la couleur propre à lui donner les différentes teintes que l'on désire. On commence par la plus claire, & l'on augmente toujours jusqu'à la plus foncée. Quand le verre est cuit dans sa perfection, on prend avec de grandes cuillers le verre tout rouge & on en fait des tas sur un marbre poli & chaud ou sur une plaque de cuivre, & l'on applatit ces tas avec un autre marbre aussi poli, jusqu'à ce qu'il ait l'épaisseur dont on a parlé: alors on le coupe aussitôt par morceaux de différentes figures & grandeurs, suivant le besoin & l'usage qu'on se propose d'en faire. On les conserve ensuite dans des boîtes par teintes séparées. On doit observer la même chose pour toutes les petites pierres de marbre & de cailloux de différentes couleurs & grandeurs. Il n'est pas précisément nécessaire de faire de beau verre pour cet usage, il suffit que ce soit des espèces d'émaux imparfaits, composés de sable & de quelques métaux ou minéraux fondus ensemble.

Cette espèce de peinture doit durer autant que le mur sur lequel elle est faite, sans aucune altération de couleurs, & l'on en voit quelques morceaux très-anciens, aussi beaux & aussi frais que quand ils ont été faits; mais on ne s'en sert ordinairement que dans les grands ouvrages qui doivent être placés loin de la vue: on a cependant fait quelques petits ouvrages, comme des tables, où l'on admire la délicatesse & la patience.

Outre la mosaïque qui ne fut d'abord qu'un assemblage de petits carreaux de différentes couleurs pour former une certaine variété & quelques rinceaux ou autres ornemens,

des peintres s'avisèrent dans la suite d'enrichir cette espèce de peinture par des représentations de figures humaines, d'animaux & de fleurs, & même de traits historiques. Un des plus beaux ouvrages en ce genre, est le pavé de l'Église Cathédrale de Sienne, où l'on voit le sacrifice d'Abraham représenté. Il fut commencé par un Peintre nommé *Duccio*, & achevé par Dominique *Beccafumi*. Il est composé de trois sortes de marbres, l'un très-blanc, l'autre d'un gris un peu obscur, & le troisième noir. Le premier sert pour les rehauts & les fortes lumières, le second pour les demi-teintes, & le troisième pour les ombres. Il y a des traits & des hachures remplis de marbre noir ou de mastic, pour réunir les passages des clairs aux demi-teintes & de là aux bruns.

Le Grand Duc Côme de Médicis, ayant découvert vers l'an 1563 dans les montagnes de *Pietra-Sancta*, une carrière de marbres de beaucoup de couleurs, donna occasion aux Peintres de son temps, d'exercer leurs talens dans cette espèce de peinture. Les Ducs de Florence ont depuis fait embellir leurs Chapelles & leurs Palais de ces sortes de marbres, & l'on en fait des tables & des cabinets très-curieux. Le Roi de France en a un grand nombre

Vasari dit qu'on voyoit autrefois au Portique de Saint Pierre de Rome, une table de porphyre incrustée de beaucoup de pierres fines qui par leur arrangement représentoient une cage. Plin parle d'un oiseau si bien représenté par différens morceaux de marbre sur le pavé dont il fait la description, qu'il sembloit que ce fût un véritable oiseau qui eût bu dans un vase

peint de la même manière & placé auprès de lui. Certains Peuples de l'Amérique ont inventé une manière de mosaïque composée de plumes d'oiseaux assemblées par filets. On voit dans le trésor de la *Santa Casa*, quatre portraits de mosaïque de plumes.

**MOSBACH**; ville d'Allemagne, chef-lieu d'un Bailliage de même nom, dans le Palatinat, sur le Necker.

**MOSBOURG**; petite ville d'Allemagne, chef-lieu d'un Comté de même nom, dans la Bavière, au confluent de l'Isar & de l'Amber.

**MOSCATELINE**, ou HERBE MUSQUÉE; substantif féminin. *Moschzellina*. Petite plante qui croît dans les prés, aux bords des ruisseaux, dans les haies ombrageuses, parmi les brossailles & sous les arbres, dans un terrain léger & sablonneux: elle est seule de son genre. Sa racine est longue, blanche, entourée d'un nombre de petites écailles, qui ont la figure de la dent d'un chien, creuses en dedans, succulentes, sans odeur, mais d'un goût douceâtre, jetant en sa partie supérieure beaucoup de fibres longues, blanches, rampantes, par lesquelles elle tire sa nourriture. Elle pousse de sa racine deux ou trois longues queues qui soutiennent des feuilles verdâtres, découpées comme celles de la fumeterre bulbeuse. Il sort d'entr'elles un pédicule qui porte à sa cime cinq petites fleurs herbeuses, qui toutes ramassées, représentent un cube. Ces fleurs & les feuilles ont dans les temps humides, une odeur de musc. A la fleur succède une baie molle, pleine de suc, où l'on trouve ordinairement quatre semences assez semblables à celles du lin. Ce fruit a, dit-on, l'odeur

& le goût de la fraise dans sa maturité.

Cette plante qui fleurit en Avril, passe très-prompement. On attribue à sa racine une vertu détersive, vulnéraire & résolutive; on l'emploie plus communément à l'extérieur.

**MOSCOU**; grande ville de Russie, située dans une plaine fort étendue, à 170 lieues, nord., de Cassa, à 250 de Stockholm, & à 600 de Paris, sous le 55<sup>e</sup> degré, 51 minutes, 30 secondes de longitude, & le 55<sup>e</sup>, 36 minutes, 10 secondes de latitude.

Basilides conquit cette ville sur les Lithuaniens à la fin du onzième siècle. Elle devint alors un patriarchat & la capitale de l'Empire Russe, & elle l'a été jusqu'à la fondation de Saint-Pétersbourg par Pierre I. Oléarius, le Brun & autres, ont décrit Moscou dans leurs voyages; mais les années ont causé tant de changemens à cette ville, que leurs descriptions ne sont plus vraies aujourd'hui.

Cette ville est partagée en quatre parties, dont chacune est entourée d'une muraille & d'un fossé. Elle dépérit tous les jours, parceque la plupart des maisons étant de bois, les incendies y sont fréquens, & l'on a défendu qu'on les rebâtît de pierre, afin d'attirer encore mieux les grands & les riches à Saint-Pétersbourg.

Les rues de Moscou ne sont pavées qu'en peu d'endroits, & remplies de vagabonds & de gueux, qui détruisent & assassinent les passans à l'entrée de la nuit.

Les églises & les monastères y brillent en très-grand nombre; & comme chacun a ses cloches, la sonnerie ne finit point. Ces cloches

ne se mettent pas en branle comme les nôtres; on les sonne par le moyen d'une corde qui tient au battant.

L'apothicairerie de Moscou étoit autrefois la plus considérable de l'Europe, parcequ'elle fournissoit seule les armées & les grandes villes de Russie; mais les choses ne sont plus de même aujourd'hui.

Les environs de Moscou paroissent très-beaux, & les Anglois établis dans cette ville, avoient trouvé l'art d'avoir dans leurs jardins au mois de Février des roses hâtives, des œillers & d'excellentes asperges. Tout le pays produit du blé qu'on sème en Mai, & qu'on recueille en Septembre. La terre porte des fruits, pourvu qu'on la fume & qu'on la cultive. Le miel y est aussi commun qu'en Pologne. Le gros & le menu bétail y paît en abondance, en sorte que la vie y est à grand marché.

Moscou est baignée au sud-est par la Mosca, au couchant & au sud-ouest par la rivière de Néglina.

Pierre le Grand a fait faire un canal de Moscou à Saint-Pétersbourg, pour établir une correspondance entre l'ancienne capitale de ses États & la nouvelle. Ce canal après avoir traversé le lac d'Onega, arrive à Moscou.

**MOSCOUADE**; substantif féminin. Les épiciers donnent ce nom à un sucre des îles qui n'est pas altéré.

**MOSCOVIE**; on appeloit ainsi autrefois les États du Czar; mais on les nomme aujourd'hui *Russie*. Voy. ce mot.

On appelle encore *Moscovie*, ou *Duché de Moscou*, une Province de Russie dont Moscou est la capitale. Elle est bornée au nord par les Duchés de Tivère, de Rostoue & de Sufdal;

Sufdal ; à l'orient par la Principauté de Wolojimer & le Duché de Rezan ; au midi par le Duché de Rezan , la Principauté de Vorotinsk & le Duché de Sewerie ; & à l'occident par le Duché de Sinolensko , la Principauté de Biela , & la Province de Rzeva.

**MOSÉ** ; substantif masculin. Sorte d'animal quadrupède , qu'on trouve fréquemment dans la nouvelle Angleterre , & dans les autres parties septentrionales de l'Amérique. Il est de la grandeur d'un taureau ; il a la tête d'un daim , avec des cornes larges & très-grandes qui muent tous les ans. Son cou qui ressemble à celui du cerf , est garni de crin fort court qui descend un peu le long du dos. Cet animal a les jambes longues , de grands pieds faits comme ceux des vaches , & la queue un peu plus longue que celle des daims.

La chair du mose est d'un assez bon goût : les Sauvages font sécher sa peau à l'air ; elle est aussi épaisse que celle du bœuf , & n'est pas moins utile à bien des choses.

Les moses se trouvent en quantité dans une île près de la terre ferme. Pour les prendre , les Sauvages allument plusieurs feux , après quoi ils environnent les bois & les chassent vers la mer ; dès que ces animaux s'y sont jetés , ils les poursuivent avec leurs canots & les tuent. Leur course est moins vite que celle du cerf : on croit que le mose est du genre de l'alcé ; il met bas trois petits à la fois.

**MOSÉ** ; bourg de France en Anjou , à trois lieues , sud , d'Angers.

**MOSSELLE** ; rivière de France , qui a sa source dans les montagnes de Voges , sur les frontières de la Lorraine , du Sundgaw , & du Comté

*Tome XVIII.*

de Montbelliard , & son embouchure dans le Rhin , à Coblentz.

**MOSKA** ou **MOSKAU** ; petite ville d'Allemagne , dans la Luface. Il y a de riches mines d'étain dans le voisinage.

**MOSKITES** ; ( les ) petite nation sauvage de l'Amérique , dans la nouvelle Espagne , entre le cap de Honduras & Nicaragua. Ils sont fort adroits à jeter la lance & le harpon , ce qui les rend excellens pêcheurs.

**MOSNAC** ; nom de deux bourgs de France , dont l'un est dans l'Angoumois , à cinq lieues , est-sud-est , de Cognac , & l'autre en Saintonge , à une lieue , sud-sud-est , de Pons.

**MOSNES** ; bourg de France en Touraine , à trois lieues , nord-est , d'Amboise.

**MOSQUÉE** ; substantif féminin. Temple où les Musulmans s'assemblent pour prier Dieu & leur Prophète. Les synagogues des Juifs & les Églises chez les Chrétiens donnent une juste idée de ces édifices. On n'y voit cependant ni autels , ni figures , ni images , car l'Alcoran les défend expressément ; mais une grande quantité de lampes & plusieurs petits dômes soutenus de belles colonnes de marbre , & quelquefois de porphyre , en sont le principal ornement. Avant d'arriver à chaque mosquée , on entre dans une grande cour ombragée de cyprès , de sycomores & autres arbres touffus. Sous un vestibule qui est au milieu de la cour , est une fontaine & plusieurs petits bassins de marbre où les Musulmans font l'abdest avant la prière. Cette cour est environnée de cloîtres , à peu près comme dans nos Communautés religieuses , lesquels communiquent à des maisons destinées

E e e

aux Imans payés pour lire au peuple l'Alcoran dans la mosquée, & prier pour les ames détenues dans l'araf. On y loge encore des étudiants & de pauvres passans auxquels on distribue tous les jours un potage de riz, de lentille, d'orge mondé, & trois fois la semaine du mouton.

Les revenus des mosquées sont immenses, surtout ceux des Jamis, ou Mosquées royales. Ils absorbent la troisième partie des terres de l'Empire. Sainte Sophie de Constantinople bâtie par Justinien, & rebâtie ensuite par Théodore, aujourd'hui Mosquée royale, possède à elle seule des biens assez considérables pour occuper des gens dont la seule étude est de les calculer & de les mettre en ordre : quant aux mosquées des Derviches, ou celles qu'une dévotion particulière a fondées, leurs revenus consistent en legs pieux, dont ils placent l'argent à intérêt, ce qui n'est permis chez les Turcs que dans ces sortes de cas.

Les mosquées ne peuvent porter le nom de leurs fondateurs. Ce privilège est conservé aux Empereurs seuls. Ainsi le grand Jami bâti par Mahomet II, sur les ruines de l'Église des saints Apôtres, est appelé de son nom *Mahomédie*, tandis que la Mosquée de Musatchélébi, que ce Prince fit élever des dépouilles des Hongrois, après la bataille de Sémendrie, porte le nom du saint qu'on y révere d'un culte particulier.

OSQUILLE, ou MOSQUITE ; substantif féminin. On appelle ainsi une sorte de cousins qui sont un fléau à la Chine, aux Indes orientales & à la Côte d'or, surtout pendant la nuit, près des bois, & dans les lieux marécageux. Leur piqûre cause dans la chair une enflure fort

douloureuse. Les Nègres de la côte des Esclaves en Afrique, & ceux de Sierra-Léona, sont aussi très-incommodés de ces mosquites. Le remède contre cette piqûre est de frotter l'endroit blessé avec du jus de limon ou du vinaigre ; la douleur augmente pour un moment, mais elle s'apaise presque aussitôt. Ceux qui veulent écarter ces fâcheux animaux pendant le jour, lorsqu'on fait la méridienne, ont un Nègre à côté d'eux, armé d'un grand éventail de peau, qui sert en même temps à rafraîchir l'air. Mais on a une autre ressource pour la nuit, ce sont des rideaux ou un pavillon de mousseline très-claire, dont le lit est environné (c'est ce qu'on nomme un *moussuiller* ou un *moussiquaire*) on ferme par ce moyen toute entrée aux mosquilles, sans intercepter la fraîcheur de l'air.

MOSTAGAN ; ancienne & forte ville maritime d'Afrique, au royaume d'Alger, à vingt lieues, est, d'Oran.

MOSTAR ; ville de Dalmatie, à huit lieues, nord-est, de Narenza.

MOSTICZO, ou MOSTICKO ; petite ville de Pologne, dans le Palatinat de Russie, à l'orient de Przemglie.

MOSUL ; ville d'Asie, dans le Diarbeck, sur la rive droite du Tigre. Elle fut autrefois florissante, mais c'est peu de chose aujourd'hui. Les chaleurs y sont excessives. On croit que c'est de l'autre côté sur la rive gauche du Tigre, que commencent les ruines de l'ancienne Ninive.

MOSYNIENS, ou MOSYNÆCIENS ; nom de certains peuples montagnards qui logeoient dans des tours de bois, & qui étoient du voisinage du Pont-Euxin ; leur nom veut dire la même chose que *Terricola*. Méla,

Strabon, Apollonius, & surtout Xénophon, nous apprennent plusieurs particularités fort étranges de ces peuples barbares. Ils ne vivoient que de glands & de la chair des bêtes sauvages qu'ils tuoient à la chasse ; ils s'imprimoient des marques sur tout le corps, comme font de nos jours plusieurs Indiens ; ils ne connoissoient aucune loi de pudeur & de décence dans toutes les actions naturelles ; mais une chose unique dans l'histoire, leur plus haute tour servoit de demeure au roi qu'ils élifoient, & qui étoit le plus malheureux des hommes ; ils le tenoient nuit & jour sous une forte garde ; il falloit qu'il terminât tous leurs différends comme juge ; si néanmoins il lui arrivoit de mal juger, ils l'emprisonnoient, & suivant la nature des cas, le laissoient plus ou moins de temps sans lui donner de nourriture.

MOT ; substantif masculin. *Verbum*. Parole, terme, diction.

Dans le discours, l'arrangement naturel des mots est réglé par l'importance des objets. Pour établir cette vérité, dit un Académicien, il faut examiner comment les idées entrent dans notre esprit & comment elles en sortent.

Elles y entrent quelquefois en foule & pêle mêle, comme quand nous jetons nos regards sur une vaste plaine qui nous offre une infinité d'objets : c'est la communication des idées par les yeux ; quelquefois aussi elles n'y entrent que seule à seule ; ce qui arrive surtout quand la communication se fait par les oreilles & principalement par le moyen des signes d'institution, tels que sont les mots. Comme les mots ne peuvent être proférés que les uns après les autres, les idées attachées aux

mots ne peuvent aussi sortir qu'une à une de la bouche de celui qui parle, & par conséquent elles ne peuvent entrer autrement dans l'esprit de celui qui écoute.

L'ordre dans lequel elles sortent est-il indifférent ? ne l'est-il pas ? Peut-on également présenter d'abord les idées principales ou les accessoires les plus intéressantes, ou celles qui le sont moins ? En un mot y a-t-il des objets qu'on doit préférablement offrir au premier moment, c'est-à-dire, au moment le plus vif de l'attention de celui qui écoute ?

On ne seroit point dans le cas de faire cette question, si les langues étoient assez flexibles pour se plier en tout aux divers mouvemens de l'ame. Il n'est pas douteux qu'alors elles ne suivissent constamment l'ordre qui seroit prescrit par l'intérêt ou le point de vue de celui qui parle.

Mais comme dans plusieurs langues il se trouve des configurations grammaticales qui exigent une marche ou ordonnance particulière, & que d'ailleurs l'esprit humain a travaillé lui-même sur ses propres idées, pour en reconnoître & distinguer les rapports ; on a imaginé deux nouvelles sortes d'ordre ou d'arrangement pour les mots : le *grammatical*, qui se fait selon le rapport des mots, considérés comme régissans ou régis, & le *métaphysique*, qui considère les rapports abstraits des idées. Si l'on y joint l'ordre *oratoire*, qui ne considère que le but de celui qui parle, on aura trois espèces d'arrangement ou de construction qui peuvent être employées dans le discours.

On dit dans la construction grammaticale, *lumen solis*, la lumière

du soleil, parceque le mot *solis* est déterminé à être au génitif par le mot *lumen*; or, dit-on, le déterminant doit être avant le déterminé. On dit, *Alexander vicit Darium*: Alexandre a vaincu Darius; parceque le premier mot *Alexander* régit *vicit*, & que *vicit* régit *Darium*: voilà l'ordre ou l'arrangement grammatical.

L'ordre métaphysique veut que le sujet d'une proposition soit avant son attribut, la cause avant l'effet, la substance ou l'existence avant le mode, ou les qualités qui lui appartiennent. Selon cet arrangement il faudroit dire *solis lumen*, du soleil la lumière, parceque le soleil est la cause de la lumière. Mais dans les autres cas cet ordre rentre à peu près dans l'ordre grammatical, parceque celui-ci, tout grammatical qu'il est, se trouve réellement fondé sur la métaphysique.

Au reste qu'on les distingue ou non, ils ne semblent faits ni l'un ni l'autre pour régler la marche du discours oratoire. L'ordre grammatical est une entrave donnée à l'esprit & aux idées plutôt qu'une règle de constitution. Attaché au génie & à l'analogie d'une langue, nulle part il n'est absolument le même. Il y a des langues où il est précisément le contraire de ce qu'il est dans d'autres langues; ce qui ne pourroit arriver s'il étoit naturel. Est-il une phrase bien écrite en latin, dont il ne faille changer ou, comme nous disons, faire la construction, lorsque nous voulons la mettre en bon françois? Il y en a donc une des deux dont la construction n'est point dans la nature, puisque la nature n'a pas deux voies.

Il en est de même de l'ordre métaphysique. Il peut être bon quelque-

fois pour les savans, quand ils discutent ou qu'ils analysent leurs idées. Mais le peuple pour qui & par qui ont été faites les langues; mais les femmes, dont le goût aide plus à polir & à perfectionner les langues que les discussions & les analyses des savans, se doutent-elles de ce que c'est que mode, substance, cause, effets, qualités? Le peuple ne connoît, ne voit, ne fait que par le sentiment ou même par la sensation que l'objet produit en lui: c'est l'impression réelle qui le détermine, qui le dirige: il dira *Alexandre a vaincu Darius*, ou *Darius a vaincu Alexandre*, selon qu'il est affecté & que les objets le frappent: il ne connoît que cette règle.

Il faut donc en revenir à la troisième espèce d'ordre ou d'arrangement, à celui qui est fondé sur l'intérêt ou le point de vue de celui qui parle.

Qu'est-ce qui se passe en nous-mêmes lorsque nous nous déterminons à quelque mouvement. Je vois un objet: j'y découvre des qualités qui me conviennent ou qui ne me conviennent point; je m'y porte ou je le fuis. Je ne commence point par me mouvoir avant de connoître; mon mouvement seroit sans direction & sans cause; je connois avant de me mouvoir. Je veux aller au louvre, je pense d'abord au louvre, ensuite je vais: *ad regiam vado*. Voilà ce qui se passe en moi-même.

Si je veux faire entendre à un homme autre que moi qu'il doit fuir ou rechercher quelque objet, commencerai-je par l'engager à avancer ou à s'éloigner? Je lui montrerai l'objet: & l'objet lui dira ce qu'il doit faire. L'ordre que j'ai suivi pour moi est le même à suivre pour lui. Sa machine étant composée



comme la mienne, c'est le même ressort qui doit la faire mouvoir. J'ai vu un serpent, j'ai fui. Il faut donc que je lui donne d'abord l'idée du danger, si je veux qu'il se détermine à fuir.

C'est la même marche quand nous parlons par geste. Je suis à table, je veux du pain. Après avoir attiré à moi l'attention de celui qui peut m'en donner, je lui montre du pain, ou le pain, & ramenant mon geste à moi, je lui désigne l'action que je demande de lui : *du pain à moi*, & non pas *donnez-moi du pain*.

L'Empereur Domitien avoit une habileté singulière à tirer de l'arc : *il faisoit passer ses flèches entre les doigts écartés d'un esclave placé pour but à une grande distance de lui sans le blesser*. Voilà une construction, mais qui n'est point dans l'ordre naturel des idées. L'Empereur tiré, & n'a point encore ses flèches, vers un but qui ne lui a point encore été présenté. Il semble que dans l'ordre naturel, il auroit fallu présenter d'abord l'esclave qui a la main levée & les doigts écartés, & montrer ensuite l'Empereur qui tire à quelque distance de ce but. Aussi Suétone, dit-il, *in pueri procul stantis, præbentisque pro scopulo, dispansam dextra manûs palmam, sagittas tantâ arte direxit, ut omnes per intervalla digitorum innocuè evaderent* : ce n'est point l'ordre de la métaphysique grammaticale, mais celui de la métaphysique oratoire, celui du sentiment & de la vérité.

Tout homme qui parle, si c'est un Démosthène ou un Cicéron, voit dans le cœur & dans l'esprit de ceux qui écoutent ce qu'il doit dire & ce qu'on lui demande, quelle est la première idée qu'on attend, quelle est la seconde, la troisième : *orata-*

*rum eloquentia moderatrix auditorum prudentia*. Quand Cicéron prit la parole pour remercier César du pardon qu'il venoit d'accorder à Marcellus, tout le Sénat fut frappé de cette démarche, parcequ'il y avoit long temps que Cicéron gardoit le silence, c'est par cela que l'orateur dit dès le premier mot, *diuturni silentii*. La seconde pensée de l'auditeur étoit de chercher la raison de ce long silence : ce pouvoit être la crainte : Cicéron l'avoit senti : & pour ôter à son auditoire cette pensée odieuse pour César, il ajoute *non timore aliquo*. Pourquoi donc vous êtes-vous tû ? De douleur & de regret, *partim dolore, partim verecundiâ*. Et aujourd'hui pourquoi parlez-vous ? *tantam enim mansuetudinem, tam inusitatam clementiam, &c.* voilà les motifs ; après quoi le verbe vient, *nullo modo præterire possum*. L'orateur a-t il suivi quelque part l'ordre grammatical ou métaphysique ?

Les expressions sont aux pensées ce que les pensées sont aux choses qu'elles représentent. Il y a entr'elles une espèce de génération qui doit porter la ressemblance de proche en proche depuis le premier terme jusqu'au dernier. Les choses font naître la pensée & lui donnent sa configuration ; la pensée à son tour produit l'expression, & lui prescrit un arrangement conforme à celui qu'elle a elle-même. La pensée est une image intérieure des choses. L'expression est une image extérieure des pensées. La pensée & l'expression sont donc images l'une & l'autre, celle-ci encore plus que la première. Or la perfection de toute image consiste à rendre le tout & ses parties conformément à ce qu'elles sont dans l'original, & à la position.

qu'elles y ont. Pour peindre un homme, il faut que je peigne non-seulement deux bras, une tête, des jambes, mais que je les place où ils sont placés dans la nature. Si la pensée ne rend point les parties de l'objet avec leurs positions respectives, il y a renversement dans la pensée; si l'expression ne rend point les parties de la pensée avec leurs positions, il y a renversement dans l'expression: or, l'ordre des choses pour l'orateur est l'ordre des expressions reçues & senties, selon leur degré d'intérêt.

En termes de Rhétorique, on appelle *figures de mots*, une sorte de figures qui tiennent essentiellement au matériel des mots & dont nous avons parlé à l'article FIGURE.

On appelle *mots consacrés*, des mots qui sont tellement propres & usités pour signifier certaines choses, qu'on ne peut pas se servir d'un autre mot sans parler improprement. Ainsi en Théologie, les mots *trinité*, *consubstantiel*, *incarnation*, sont des mots consacrés.

On appelle aussi *mots consacrés*, certains mots qui sont tellement propres à quelques arts, qu'on ne peut pas ordinairement en employer d'autres. Ainsi les mots *pal*, *gueules*, *sinople*, sont des mots consacrés dans le blason; *groupe*, *attitude*, dans la peinture; *condensation*, *raréfaction*, dans la physique, &c.

On appelle *mot factice*, un mot qui est dérivé d'un autre mot, suivant l'analogie ordinaire, mais dont l'usage n'est pas encore établi.

On appelle *mots artificiels*, certains mots dont on se sert pour aider la mémoire par l'arrangement des lettres. Et l'on appelle *mots qui ne signifient rien*, certains mots aux-

quels il n'y a nulle idée attachée, comme *turelure*.

On dit, *trainer ses mots*; pour dire, parler très-lentement. Et *compter ses mots*; pour dire, parler avec lenteur & quelquefois avec affectation.

On dit, *qu'il ne faut pas s'arrêter à l'écorce des mots*; pour dire, qu'il faut en pénétrer le sens.

MOT, se prend aussi pour ce qu'on dit, ou ce qu'on écrit à quelqu'un en peu de paroles. *Si je le rencontre, je lui en dirai deux mots. J'ai un mot à vous dire. On m'a écrit deux ou trois mots.*

On dit, *cela peut s'expliquer en un mot, en deux mots, en trois mots, en quatre mots*; mais l'usage ne va pas plus loin & l'on ne dit pas en cinq mots, en six mots, &c.

On dit familièrement, *un mot, deux mots s'il vous plaît*; pour faire entendre à quelqu'un qu'on veut lui parler.

On dit par forme de menaces, & pour dire, nous viderons notre querelle quand il vous plaira, *nous en dirons deux mots quand vous voudrez.*

On dit d'une personne taciturne, de quelqu'un qui parle peu, *s'il ne dit mot, il ne pense pas moins*; pour dire, qu'il a plus d'esprit, plus de sentiment, plus de ressentiment qu'il ne paroît.

On dit d'une personne qui comprend facilement ce qu'on veut dire, *qu'elle entend à demi-mot.*

On dit proverbialement, *qui ne dit mot consent*; pour dire, que celui qui ne s'oppose point à ce qu'on lui propose, est censé y consentir.

On dit, *ne dire mot, ne répondre mot*; pour dire, ne point parler, ne point répondre. *Quelques ques-*

## MOT

*ions qu'on lui ait faites, il n'a dit mot, il n'a répondu mot.*

On dit aussi familièrement, *ne sonner mot*; pour signifier, ne rien dire.

On dit absolument & familièrement *mot*; pour faire entendre, qu'il ne faut dire mot.

MOT, se dit aussi dans le commerce, du prix que le marchand demande de sa marchandise, ou de celui que l'acheteur en offre. *Ce drap est de vingt francs, c'est mon dernier mot: vous n'en offrez que seize, vous ne serez pas pris au mot.*

On dit, qu'on a été pris au mot, quand le marchand livre la marchandise à l'acheteur sur la première offre que celui-ci en a faite.

Un marchand qui n'a qu'un mot, est celui qui ne surfait pas. On dit que les Quakers d'Angleterre & les Anabaptistes de Hollande qui exercent le trafic, en usent ainsi & avec succès.

On dit aussi, *prendre quelqu'un au mot*, en parlant de toutes sortes d'étoffes qu'on accepte. *Je lui offris mes chevaux pour faire son voyage, il me prit au mot.*

On dit proverbialement, *quand les mots sont dits l'eau bénite est faite*; pour dire, que quand on a donné sa parole; le marché est fait.

Lorsque dans une affaire qu'on discute, une personne vient à dire quelque chose de considérable & de décisif, on dit, *vous dites là le mot, vous dites là un grand mot.*

On dit en parlant d'une affaire sur laquelle on attendoit la résolution de quelqu'un, qu'enfin il a tranché le mot; pour dire, qu'il a donné la réponse décisive.

On dit aussi, qu'un homme a tranché le mot, lorsqu'après avoir hésité

## MOT

407

quelque temps, il finit par quelque terme fâcheux & injurieux.

MOT, se dit aussi d'un billet portant assurance ou déclaration de quelque chose. *Si vous voulez lui prêter cette somme, il vous donnera un mot, deux mots de sa main, un mot d'écrit.*

MOT, signifie encore sentence, apophtegme, dit notable, parole remarquable. *Les anciens Spartiates se sont fait remarquer par d'excellens mots.*

On appelle bon mot, un mot ingénieux, vif & plaisant. *Il s'étudie à dire de bons mots. Un diseur de bons mots.*

On appelle mots obscènes, des termes qui blessent la pudeur.

Familièrement, on appelle mot pour rire, ce que l'on dit en plaisantant pour divertir la compagnie. *C'est une femme aimable qui a toujours le mot pour rire.*

Lorsque la chose dont on parle est trop sérieuse ou trop piquante pour être tournée en plaisanterie, on dit, qu'il n'y a pas là le mot pour rire.

On dit aussi de quelqu'un qui voulant dire un bon mot dit quelque chose de froid, qu'il n'y a pas là le mot pour rire.

On dit familièrement, *dire mots nouveaux*; pour signifier, dire par inconsidération, ou dans l'emportement de la joie & de la débauche, des paroles trop libres, licencieuses, ou indécentes. *Quand il a un peu bu il est sujet à dire mots nouveaux.*

On dit aussi, que des personnes se sont dit mots nouveaux; pour dire, qu'elles se sont prises de paroles, & qu'elles se sont dit des injures, des choses piquantes. *Ces femmes viennent de se dire mots nouveaux.*

On dit aussi familièrement, de

ceux qui se sont pris de paroles, qu'ils en sont venus aux gros mots. **MOT**, parmi les gens de guerre, se dit d'un mot ou sentence qui sert aux soldats à se reconnoître pendant la nuit & à reconnoître les espions ou autres gens mal intentionnés : on s'en sert aussi pour prévenir les surprises. Dans une armée, le mot se donne par le Général au Lieutenant ou au Major général de jour, lequel le donne au Major de Brigade; de là il passe aux Aides-Majors, qui le donnent aux Officiers de l'État Major, ensuite aux Sergens de chaque compagnie, qui le donnent à leurs subalternes.

Dans les garnisons, après que les portes sont fermées, le Commandant donne le mot au Major de la Place, & il lui dit ce qu'il y a à faire pour le lendemain. Il faut remarquer que celui qui commande dans un château, fort, réduit, ou citadelle, doit tous les jours envoyer prendre l'ordre de celui qui commande dans la ville, quand même celui-ci seroit d'un rang inférieur au sien, sans que celui qui commande dans la ville puisse pour cela prétendre aucun commandement dans la citadelle, château, fort ou réduit, à moins qu'il n'en fût gouverneur. Après que les portes sont fermées, le Major se rend sur la Place, où il trouve les Sergens de la garnison rangés en cercle chacun avec un Caporal de la compagnie derrière lui. Les Caporaux des compagnies dont les Sergens manquent, se placent hors du cercle, joignant les Sergens dans le rang de leurs compagnies; les tambours majors des bataillons à deux pas derrière les Sergens; à quatre pas du cercle, on place les Caporaux qui ont suivi leurs Sergens,

présentant leurs armes en dehors pour empêcher que qui que ce soit n'approche du cercle pour écouter l'ordre. Il ne doit entrer dans le cercle que le Major, l'Aide-Major de la Place, & les Officiers Majors des Régimens, le Caporal du Consigne du corps de la Place portant le falot & celui qui tient le registre de la garde des rondes.

Le Major entre dans le cercle avec les Officiers Majors des Régimens qui assistent à l'ordre & les autres qu'on a déjà dit. Il dit aux Sergens & aux Tambours Majors s'il y a quelque chose qui les regarde, ce qu'il y a à faire pour le lendemain, comme revue, conseil de guerre, ou autre chose, si quelque bataillon doit prendre les armes pour faire l'exercice & tout le reste; s'il y a conseil de guerre, il demande aux Majors des Régimens le nombre d'Officiers nécessaire pour le tenir. Il fait nommer les Officiers qui doivent monter la garde le lendemain, & ceux qui doivent faire la ronde cette même nuit; il fait tirer leur ronde par leurs Sergens; il donne le mot aux Officiers Majors des Régimens & après aux Sergens, en commençant par celui de la première compagnie, à qui il le dit à l'oreille. Ce Sergent le donne à celui qui le suit, & ainsi de l'un à l'autre, jusqu'à ce que le mot revienne au Major par le Sergent de la gauche, ainsi qu'il l'a donné. S'il ne lui revenoit pas comme il le lui a donné, il regarde à quel Sergent il a manqué, le redresse jusqu'à ce que tous le sachent, après quoi il les congédie. Les Sergens doivent être découverts dès qu'on donne le mot, jusqu'à ce que le dernier l'ait rendu au Major. Lorsqu'il y a de la cavalerie dans une place, elle reçoit l'ordre

l'ordre du Major de la Place comme l'infanterie.

On dit proverbialement, que *des gens se sont donné le mot, le mot du guet* ; pour dire, qu'ils sont de concert & d'intelligence ensemble.

On appelle *le mot d'une énigme, d'un logogriphe*, le mot qui exprime le nom de la chose décrite dans une énigme, dans un logogriphe.

On appelle *mot*, dans une devise, les paroles de la devise. Ainsi dans la devise de Louis XIV, le corps est le soleil, & le mot *nec pluribus impar*.

MOT, se dit aussi dans les armoiries, d'une courte sentence ou phrase écrite sur un rouleau qu'on place ordinairement au-dessus de l'écusson & quelquefois au-dessous. Ce mot fait allusion au nom ou à quelques pièces des armes de la personne à qui appartiennent les armes, & tantôt il n'a rapport ni au nom ni au blason.

Le mot, dit Guillin, est un ornement extérieur attaché à la cote d'armes ; il présente, ajoute-t-il, une idée de celui à qui les armes appartiennent, mais exprimées succinctement & avec force en trois ou quatre paroles au plus, écrites sur une bande ou compartiment qu'on place au pied de l'écusson, & comme ce mot tient la dernière place dans les armes, on le blasonne aussi le dernier. A la rigueur il devroit exprimer quelque chose de relatif à ces armes ; mais l'usage a fait admettre toute sorte de sentences expressives.

Cette coutume d'employer un mot ou symbolique, ou comme cri de guerre pour s'animer, se reconnoître & se rallier dans les combats, est très-ancienne : l'histoire sacrée & profane nous en fournissent égale-

Tome XVIII.

ment des exemples. Nos ancêtres faisoient choix du mot le plus propre à exprimer leur passion dominante, comme la piété, l'amour, la valeur, &c. ou quelque événement extraordinaire qui leur fut arrivé. On trouve plusieurs mots de cette dernière sorte qui se sont perpétués dans les familles, quoiqu'ils ne convinssent proprement qu'à la première personne qui se l'étoit attribué.

Le mot de la Maison royale de France est *espérance* ; & dans quelques écussons *lilia non laborant neque nent*, par allusion à la loi salique, qui exclut les femmes de la couronne : celui de la Maison royale d'Angleterre est *Dieu & mon droit*. La Maison de Montmorenci avoit pour mot *aplanos*, qui en grec signifie, *sans errer*.

On dit en termes de Venerie ; *sonner un ou deux mots* ; pour dire, sonner un ou deux tons longs du cor, qui est le signal du piqueur pour appeler ses compagnons.

On dit adverbiallement, *en un mot* ; pour dire, bref, enfin, en peu de mots. *Elle est polie, spirituelle, en un mot c'est une femme charmante*.

On dit familièrement, pour marquer qu'on a pris son parti, sa dernière résolution & qu'on n'y veut rien changer, *en un mot comme en cent. En un mot comme en mille*.

On dit aussi, *en un mot je n'en ferai rien* ; c'est-à-dire, pour répondre en un mot à toutes vos raisons, je dis que je ne n'en ferai rien.

On dit encore adverbiallement, *mot à mot, mot pour mot* ; pour dire, sans aucun changement ni dans les mots, ni dans leur ordre. *Voilà sa réponse mot à mot. Je vous*

F f f

*ai dit mot pour mot tout ce que j'en ai appris.*

*Voyez TERME & PAROLE, pour les différences relatives qui en distinguent mot, &c.*

Ce monosyllabe est bref au singulier & long au pluriel.

**MOTALA** ; petite ville épiscopale d'Italie au Royaume de Naples, dans la Terre d'Otrante, à deux lieues, nord-ouest, de Massafra.

**MOTALA**, est aussi le nom d'une rivière de Suède, dans l'Ostrogothie : elle a sa source dans le lac Water, & son embouchure dans le golfe de Brawiken, après avoir arrosé Lindkoping, Norkoping & Skenas.

**MOTAYES** ; (les) peuples sauvages de l'Amérique méridionale au Brésil. Ils sont de couleur olivâtre & vont tout nus.

**MOTAZALITES** ; (les) Sectaires Mahométans dont la principale erreur est de croire que l'alcoran a été créé, & n'est point co-éternel à Dieu. Cette opinion anathématisée par l'alcoran même & proscrite par les Sunnites, n'a pas laissé de trouver des partisans zélés ; elle excita même des persécutions sous quelques-uns des Califes Abassides qui décidèrent que l'alcoran avait été créé ; enfin Motawakel permit à tous ses sujets de penser ce qu'ils voudroient sur la création ou l'éternité de cet ouvrage. Un Docteur musulman trouva un milieu à la dispute, en disant que l'idée originale du koran étoit réellement en Dieu, par conséquent qu'elle étoit co-essentielle & co-éternelle à lui, mais que les copies qui en ont été faites, étoient l'ouvrage des hommes.

**MOTELLE**, ou **MOTILLE** ; substantif féminin. Petit poisson d'eau douce qui a deux barbillons de chaque côté de la bouche comme le barbeau.

C'est une espèce de loche. Ce poisson est commun en Suisse & en Bourgogne. *Voyez LOCHE.*

**MOTET** ; substantif masculin. *Canticum musicum.* Pseaume, hymne, antienne ou paroles de dévotion mises en musique pour être chantées à l'église, & qui ne font point partie de l'Office Divin. *Il compose un motet. On va chanter un motet.*

Anciennement on appeloit *motet*, une composition fort recherchée, enrichie de toutes les beautés de l'art, & cela sur une période fort courte.

**MOTEUR, TRICE** ; substantif. Celui, celle qui donne le mouvement. *Dieu est le souverain Moteur de toutes choses.*

Il se dit aussi dans le moral. *Il fut le moteur du complot.*

En termes d'Anatomie, on appelle *moteurs des yeux*, ou *moteurs internes*, des nerfs qui forment la troisième paire des nerfs cérébraux ; ils prennent leur origine immédiatement devant le bord intérieur de la protubérance annulaire. Chacun d'eux perce la dure-mère, derrière l'apophyse postérieure de la selle du turc, passe ensuite le long des sinus caverneux, à côté de la courbure de la carotide, & va regagner la fente orbitaire supérieure, par laquelle il s'insinue dans l'orbite. Là il se divise en quatre branches : une supérieure qui se jette dans le muscle droit supérieur du globe de l'œil, & donne un rameau pour le muscle releveur de la paupière supérieure ; une interne qui va au muscle abducteur de l'œil ; une inférieure qui est la troisième & s'engage dans le muscle abaisseur de l'œil, & la quatrième plus longue, se disperse dans le muscle oblique inférieur de l'œil : outre ces quatre

## MOT

branches, il y en a une petite, très-courte, qui naît le plus souvent du commencement de la branche du muscle oblique inférieur : elle forme d'abord un petit ganglion qui porte le nom de *lenticulaire*, & jette plusieurs filets très-déliés autour du nerf optique.

Les filets du Ganglion percent la sclérotique, se glissent entre elle & la membrane choroïde jusqu'à l'iris, & là ils se distribuent par des ramifications très-fines. Le petit ganglion lenticulaire produit outre cela quantité d'autres petits fils nerveux qui ont communication avec le rameau nasal du nerf orbitaire.

On appelle *moteurs externes*, les nerfs qui forment la sixième paire cérébrale. Ils sont menus, mais cependant un peu plus gros que ceux de la quatrième paire ; ils naissent de la partie inférieure de l'éminence annulaire ; ils s'avancent ensuite & s'engagent dans la dure-mère, derrière la symphyse de l'os occipital, un peu latéralement & à côté de l'artère carotide, vers le fond de la selle sphénoïdale, adhèrent à l'artère & communiquent avec la cinquième paire par un ou deux rameaux très-courts. Immédiatement après cette communication, la sixième paire donne naissance à un filet nerveux qu'on regarde communément pour l'origine du nerf intercostal. La sixième paire va ensuite passer par la fente sphénoïdale, pour se distribuer au muscle abducteur du globe de l'œil. M. Winslow assure avoir vu le nerf en question réellement double & fendu en deux avant son engagement dans la dure-mère, & M. Rhuisch dit avoir vu la sixième paire sortir du côté droit du crâne par deux endroits différents.

## MOT 411

Au féminin, il ne s'emploie guère qu'adjectivement dans ces phrases, *vertu motrice, faculté motrice, puissance motrice, &c.* qui signifient vertu, faculté, puissance qui donnent le mouvement.

**MOTHE** ; (la) bourg de France en Poitou, à cinq lieues, est-nord-est, de Niort. Il s'y fait un commerce considérable de chevaux, de mulets & autres bestiaux.

**MOTIF** ; substantif masculin. *Causa*. Ce qui engage & détermine à agir, à faire quelque chose. *L'amour de l'orde est le motif qui le guide. Un motif louable. Un motif honteux. L'homme de bien cherche aux actions équivoques des autres, des motifs qui les excusent. Le sage se méfie des bonnes actions qu'il fait, & examine s'il n'y a point à côté d'un motif honnête, quelque raison de haine, de vengeance, de passion qui le trompe.*

On appelle *motif de crédibilité*, ce qui peut raisonnablement porter à croire une chose, indépendamment des preuves démonstratives ; & cela se dit principalement, en parlant des preuves de la vérité de la religion. *Si ce n'est pas une preuve c'est un motif de crédibilité.*

**MOTIF**, se dit en termes de Musique ; de l'idée primitive & principale, sur laquelle le compositeur détermine son sujet & arrange son dessein. C'est le motif qui, pour ainsi dire, lui met la plume à la main, pour jeter sur le papier telle chose & non pas telle autre. Dans ce sens, le motif principal doit être toujours présent à l'esprit du compositeur, & il doit faire en sorte qu'il le soit aussi toujours à l'esprit des auditeurs. On dit qu'un auteur bat la campagne lorsqu'il perd son motif de vue, & qu'il coud des accords ou des

chants qu'aucun sens commun n'unit entre eux.

Outre ce motif qui n'est que l'idée principale de la pièce, il y a des motifs particuliers, qui sont les idées déterminatives de la modulation, des entrelacemens, des textures harmoniques; & sur ces idées que l'on présente dans l'exécution, l'on juge si l'auteur a bien suivi ses motifs, ou s'il a pris le change, comme il arrive souvent à ceux qui procèdent note après note, & qui manquent de savoir ou d'invention. C'est dans cette acception qu'on dit, *motif de fugue, motif de cadence, motif de changement de mode, &c.*

**MOTION**; substantif féminin, & terme Didactique. *Motio*. Mouvement, action de mouvoir. *La motion des atômes.*

**MOTIR**; îles des Indes orientales, une des Moluques, entre celles de Gilolo, des Célèbes, de Tidor, & de Machian. Elle n'a que quatre lieues de tour.

**MOTIVÉ**; ÉE; participe passif. *Voy. MOTIVER.*

**MOTIVER**; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Afferre causam*. Alléguer, rapporter les motifs d'un avis, d'un arrêt, d'une déclaration. *C'est ce Ministre qui a motivé l'édit. Motiver une sentence.*

**MOTRIL**; ancienne ville d'Espagne, au Royaume de Grenade, à quinze lieues, sud-est, de Grenade.

**MOTTE**; substantif féminin. *Gleba*. Petit morceau de terre détaché du reste de la terre avec la charrue, avec la bêche, ou autrement. *Rompres les mottes avec le cylindre. Mettre des mottes de gazon aux pieds d'un arbre.*

**MOTTE**, se dit aussi d'une butte, d'une éminence faite de main d'hom-

mes ou par la nature, & qui est détachée de tous côtés des autres terres. *Applanir une motte.*

**MOTTE**, se dit encore de la portion de terre qui tient à la racine des arbres, quand on les lève ou qu'on les arrache. *Lever un arbre en motte. Replanter un arbre avec sa motte.*

On dit en termes de Fauconnerie, que *l'oiseau prend motte*, lorsqu'il se pose à terre au lieu de se percher sur un arbre.

**MOTTE**, se dit en termes de Fayencerie, d'une masse de terre prête à être mise sur le tour pour y prendre la forme d'un vaisseau.

On appelle *motte à brûler*, du tan qui ne peut plus servir à préparer les cuirs, & que les tanneurs accommodent en une petite masse. Les pauvres gens achètent de ces mottes pour se chauffer, parcequ'elles sont à bon marché & qu'elles conservent long-temps la chaleur lorsqu'elles sont embrasées.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

**MOTTE**; ( la ) petite ville de France, en Auvergne, sur l'Allier, à une lieue, est, de Brioude.

Il y a un bourg de même nom dans le Maine, à deux lieues, nord-est, de la Flèche.

**MOTTE ACHART**; ( la ) bourg de France, en Poitou, à trois lieues, nord-nord-est, des Sables d'Olonne.

**MOTTE SAINT-JEAN**; ( la ) bourg de France en Bourgogne, à une lieue, nord-ouest, de Digoïn.

**MOTTE HOUDART**, ( Antoine de la ) né à Paris en 1614, d'un riche Marchand Chapelier, étudia d'abord en Droit & quitta ensuite le Barreau pour la Poésie. Son goût pour la déclamation & pour les spectacles l'entraîna vers le théâtre. Dès sa première jeunesse il s'étoit



plu à représenter les comédies de Molière avec d'autres personnes de son âge. Il joignoit dans le plus haut degré à la plus heureuse mémoire le talent de bien lire ou plutôt de réciter par cœur ses ouvrages. Nous disons réciter, car dès l'âge de 35 à 40 ans il étoit presque aveugle. Il n'avoit encore que 21 ans, lorsqu'en 1693, on représenta sa première pièce au théâtre italien. C'est une farce en trois actes, mêlée de prose & de vers, intitulée *les originaux* ou *l'italien*. A peine sa réputation commençoit-elle à se former dans le monde qu'il se retira à la Trappe; mais le célèbre Abbé de Rancé le trouvant trop jeune pour soutenir les austérités de la règle, lui refusa l'habit & le renvoya deux ou trois mois après. Revenu à Paris, il se livra de nouveau au théâtre auquel il consacra une partie de sa vie, quoiqu'il pensât sur le danger de cet amusement comme la plupart des casuistes. Il travailla d'abord pour l'opéra, & c'est peut-être dans ce genre qu'il le mieux réussit. Il est du moins plus poète & meilleur versificateur dans ses ouvrages lyriques que dans ses tragédies. Sa poésie a plus d'images & de sentiment, sa versification plus de douceur & d'harmonie & son pinceau est plus moelleux. De tous les ouvrages qu'il donna ensuite, sa traduction de *l'Iliade d'Homère*, publiée en 1714, fut celui qui enfanta le plus de critiques. On ne conçoit pas comment un homme d'esprit sans entendre un seul mot grec, forma le projet de mettre ce poëme épique en notre langue. *L'Iliade* est un corps plein d'embonpoint & de vie; la Motte n'en fit qu'un squelette aride & désagréable. Il énerve tout ce qu'il y a de grand & de sublime dans son

original; il substitue les antithèses aux grandes images, les tours délicats aux beautés de l'imagination & la miniature au tableau. Le discours dont il accompagne sa version est écrit supérieurement; mais Homère y est bien petit. On y condamne le dessein de son poëme, la multiplicité de ses dieux & de ses héros si vains & si babillards, la bassesse de ses descriptions, la longueur & la monotonie de ses récits, &c. Ce discours fit naître le traité de *Madame Dacier*, intitulé *des Causes de la corruption du Goût*. Cet ouvrage dicté par la pédanterie, la prévention & la haine, est semé à chaque page de grossièretés & d'injures. Quelle vengeance la Motte en tira-t-il? pas d'autre que celle de donner à sa savante adversaire l'exemple de la modération & de la politesse. Il lui répondit par ses *Réflexions sur la Critique*, ouvrage plein de sel & de raison, d'agrément & de philosophie. Cette réponse parut pour la première fois en 1715, & partagea tous les gens de Lettres. La querelle s'échauffa tellement & devint si plaisante, qu'on en joua les auteurs sur plusieurs théâtres de Paris. *Valincour*, le sage *Valincour*, l'ami des arts, des artistes & de la paix, vit ceux qui étoit l'objet des plaisanteries, leur parla, les rapprocha & leur fit signer la paix. L'opinion de la Motte, que tous les genres d'écrire traités jusqu'alors en vers & même la tragédie, pouvoient être heureusement en prose, fut le signal d'une nouvelle guerre. Ce poète après avoir passé toute sa vie à faire des vers, finit par les décrier; traite la versification de folie ingénieuse à la vérité, mais qui n'en est pas moins folie. Il compara les plus grands versificateurs à des fai-

seurs d'acrostiches & à un charlatan qui fait passer des grains de millet par le trou d'une aiguille, sans avoir d'autre mérite que celui de la difficulté vaincue. Pour familiariser le public avec ses idées, il fit un *Œdipe* en prose qu'il fit contraster avec son *Œdipe* en vers; mais ces tentatives ne servirent qu'à faire naître des épigrammes. La Motte se consolait de tous ces traits de satire en philosophe qui préfère la paix & l'amitié à la brillante fumée de la réputation. Il fut recherché jusqu'à la fin de ses jours pour son esprit agréable & solide, pour sa conversation pleine d'enjouement & de grâces, pour ses mœurs douces, & pour ce mérite de caractère qui influe souvent sur celui de nos écrits. On ne connoit aucun ouvrage satyrique ni malin sorti de sa plume, pas même une seule épigramme, quoiqu'on en ait fait plusieurs contre lui. La calomnie qui lui impute les affreux couplets attribués à Rousseau, est une absurdité destituée de toute vraisemblance. Cet homme estimable mourut à Paris en 1731, âgé de près de 60 ans; ses œuvres ont été recueillies à Paris en 1754 en 11 volumes in-12. Les principaux ouvrages de cette collection sont: 1°. quatre tragédies: les *Machabées*, *Romulus*, *Inés de Castro* & *Œdipe*. La première n'est, suivant un critique, qu'un recueil de pieux madrigaux & de lieux communs de morale, rendus avec plus d'esprit que de force, d'élévation & de chaleur. On a dit de la seconde que le principal personnage n'étoit qu'un Héros d'opéra, un *Céladon* insipide. La troisième, quoiqu'écrite sans pureté & sans élégance, offre des situations touchantes, & des scènes qui firent couler bien

des larmes: nous avons parlé de la dernière. 4°. Des comédies: *L'amante difficile*; *Minutolo*; le *Calendrier des vieillards*; le *Talisman*; la *Matrone d'Éphèse* & le *Magnifique*. Le grand succès que cette dernière pièce eut dans sa nouveauté, & qu'elle dû à l'esprit, à la vérité & aux Grâces qui la caractérisent, s'est toujours soutenu, & on la redonne assez souvent. 3°. Des opéra. Ceux qu'on reprend encore avec succès, sont l'*Europe galante*; *Iffé*; *Amadis de Grèce*; *Omphale*; le *Carnaval & la folie*; *Alcione*. Le seul reproche qu'on fasse à ces ouvrages, c'est d'avoir un air d'uniformité qui déplaît; mais malgré cette uniformité, ils dureront autant que le théâtre lyrique. 4°. Des odes, imprimées pour la première fois en 1707; on les a trouvées plus philosophiques que poétiques. On a dit que ce n'étoit que de *froides amplifications*; mais si on y trouve moins de feu dans le style, moins de choix dans les expressions, moins d'harmonie dans les vers, enfin moins de génie que dans celles de Rousseau, il y a plus de raison, de profondeur & de finesse. Elles offrent cent pensées dignes de Socrate & de Montagne, & ces pensées valent bien assurément aux yeux d'un philosophe les images poétiques. Parmi les *odes galantes*, beaucoup moins critiquées que ses *odes morales*, il y en a quelques-unes que Catulle n'auroit pas désavouées. La nature s'y montre avec toutes les finesse de l'art. 5°. *Vingt églogues*; la plupart avoient remporté le prix aux jeux floraux. Ses bergers sont un peu trop ingénieux, mais moins que ceux de Fontenelle, & ils n'en valent que mieux. Les délices & l'innocence

## MOT

de la vie champêtre y sont peintes avec plus de vérité & avec autant d'agrément. 6°. Des *fables* imprimées in-4°. avec de belles estampes, & in-12. en 1719. Elles ne l'égalent pas plus à l'inimitable la Fontaine, que *Romulus & Inès de Castro*, à *Corneille* & à *Racine*. Elles furent écoutées avec transport aux assemblées de l'Académie françoise, parceque l'auteur étoit l'homme de France qui lisoit le mieux; le mauvais paroïssoit excellent dans sa bouche; mais lorsqu'elles virent le grand jour, elles furent critiquées très-sévèrement. Cette naïveté sublime qui fait le charme de celles de la Fontaine, ne s'y trouve nulle part. On sent que celui-ci écrivoit dans son propre caractère; La Motte veut être simple & naïf comme lui, & n'y réussit presque jamais. Ses *fables* sont peuplées d'être métaphysiques, *dom jugement*, *dame mémoire*, &c. Le style en général en est forcé, peu naturel, & semé d'expressions alambiquées, précieuses & ridicules. Le mérite de La Motte est d'avoir tracé avec autant d'esprit que de justesse les fonds & les desseins de ses *fables*. Il en avoit inventé une partie, & heureusement réformé celles qui n'étoient pas de son invention. 7°. Plusieurs *discours* en prose sur la *poësie en général*, & sur l'*ode en particulier*; sur l'*églogue*, sur la *fable*, sur la *tragédie*; on reconnoît dans tout le philosophe & l'homme d'esprit, quoique ces *discours* ne soient que l'apologie déguisée de ses différens ouvrages. Sa prose précieuse, épigrammatique, & quelquefois forcée, est cependant fort supérieure à ses vers. Elle est pleine de raison, de traits ingénieux, d'images agréables, d'i-

## MOT 415

dées délicates. 8°. Des *discours académiques* & un *éloge funèbre de Louis le Grand*, plus estimable par la forme que pour le fond, parcequ'un panégyrique trop flatteur est presque toujours un ouvrage futile, plus digne d'un vain Rhéteur que d'un Philosophe; parceque La Motte non seulement loue trop Louis XIV, mais le loue sur des choses qui ne demandoient peut-être que le silence. 9°. *Plan des preuves de la religion*, écrit estimé. La Motte étoit très capable de remplir ce plan, il avoit beaucoup médité sur la religion, quoiqu'on l'accuse d'incrédulité. On connoît l'épigramme qui finit par ces vers :

Et priant Dieu tout comme un autre,  
Il y croyoit sans doute ? Oh ! non.

Mais peut-on juger un homme sage sur la saillie d'un fou ? 10°. Un petit roman intitulé *Salned & Garaldi, nouvelle orientale*, en prose. Le sentiment & l'esprit caractérisent cette bagatelle. 11°. Des *Pseumes*, des *Hymnes*, des *Cantates* & des *Proses* en vers. Il y a de l'esprit dans tous ces ouvrages, & beaucoup plus que ces genres n'en comportent. C'est en partie ce qui les rend inférieurs aux *Cantiques sacrés de Racine* & de *Rousseau*. 12°. Des *requêtes*, des *factums*; des mandemens d'Évêques que l'auteur avoit composés à la prière de ses amis, mais dont on n'a pas voulu charger la nouvelle édition de ses œuvres. Tous ces différens ouvrages ne sont pas de la même force, & la postérité n'en mettra aucun parmi ces livres classiques qui doivent être la bibliothèque du genre humain. Il y a dans la foule quelques beautés, des traits fort ingénieux, mais

presque jamais on n'y remarque cette chaleur, cette élégance, ce beau naturel qui caractérisent l'homme d'un vrai génie. Peu d'auteurs ont eu plus de partisans, & cela devoit être; il louoit, on le louoit; les cris d'un ami intéressé à nous prôner peuvent retarder le jugement du public; mais l'arrêt vient tôt ou tard. Celui de La Motte est prononcé, on ne le mettra point au dernier rang; mais il ne sera point placé au premier.

**MOTTER**; (se) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Il ne se dit guère que des perdrix lorsqu'elles se cachent derrière des mottes de terre.

**MOTTERN**; rivière de France, dans la basse Alsace. Elle a sa source à cinq lieues, nord, de Javerne, & son embouchure dans le Rhin, à Drousenheim.

**MOTUS**; expression familière, par laquelle on avertit quelqu'un de ne rien dire.

**MOU**; substantif masculin. Pourmon de veau ou d'agneau. *Un mou de veau fricassé.*

**MOU, OLLE**; adjectif. *Mollis*. Qui cède facilement au toucher, qui reçoit facilement l'impression des autres corps. Il est opposé à *dur*. *Un terrain mou. Avoir la chair molle.*

On dit, *des poires molles*; pour dire, des poires qui commencent à se gâter.

Proverbialement, populairement & figurément, en parlant de quelqu'un qui montre du ressentiment contre un autre ou qui le menace, on dit, *qu'il ne lui promet pas poires molles.*

**Mou**, signifie figurément, qui a peu de force, peu de vigueur. *Un ou-*

*vrier mou au travail. Ces chevaux sont mous.*

On dit, *que le temps est mou, que le vent est mou*; pour dire, que le temps est relâché, que le vent est chaud & humide.

**Mou**, signifie aussi figurément efféminé & gâté par les délices. *Des hommes mous & efféminés. Passer ses jours dans une molle oisiveté.*

On dit de quelqu'un qui manque de fermeté dans ses résolutions, *que c'est un homme mou, un esprit mou.*

**Mou**, signifie encore indolent, qui ne prend rien à cœur. *Il est si mou, qu'il voit dépérir sa maison sans songer à la réparer.*

En termes de Peinture, on dit, *une touche molle, une manière molle*; pour dire, une foiblesse d'expression dans le mécanisme de l'art, une nonchalance répandue dans l'imitation.

Voyez **INDOLENT**, pour les différences relatives qui en distinguent **Mou**.

Le Monosyllabe du masculin est bref au singulier & long au pluriel. La première syllabe du féminin est brève & la seconde très-brève.

**MOUAB**, ou **MOAB**; ville d'Asie, dans l'Arabie Heureuse, entre Damar & Sanaa. Elle a été bâtie au commencement de ce siècle par un Roi d'Yemen qui y fixa sa résidence, ce qui en a fait une ville considérable.

**MOUCHACHE**; substantif féminin. On donne ce nom dans les îles à une espèce d'amidon qu'on fait avec du suc de manioc bien desséché au soleil où il devient blanc comme neige.

**MOUCHAMPS**; bourg de France, en Poitou, à six lieues, sud-ouest, de Chatillon.

**MOUCHARD**;

**MOUCHARD** ; substantif masculin.

*Assentatorius delator.* Espion qui s'attache à suivre secrètement une personne pour en donner des nouvelles. *Il y avoit un mouchard dans ce café, qui les examinait.*

**MOUCHE** ; substantif féminin. *Musca.* Sorte d'insecte fort commun & dont il y a un très-grand nombre d'espèces.

Le caractère le plus frappant qui fait aisément distinguer les mouches d'avec quantité d'autres insectes ailés, c'est d'avoir des ailes transparentes qui semblent être de gaze ou plutôt une étoffe glacée, dessinée en ramage & bordée d'une frange, & sur lesquelles il n'y a point de ces poussières que les ailes des papillons laissent sur les doigts qui les ont touchés, & qui sont vraiment des espèces d'écaillés. Les ailes des mouches ne sont cachées sous aucune enveloppe ; c'est ce qui les caractérise encore & les distingue des scarabées.

Les mouches ont une tête, un corselet & un corps. C'est au corselet que les ailes sont attachées. Le corps est la partie où sont contenus les intestins, l'estomac, les parties de la génération & le plus grand nombre des trachées. La tête des mouches tient ordinairement au corselet par un cou assez court, & sur lequel elle peut tourner comme sur un pivot. Il y a des mouches qui ont comme deux corselets séparés l'un de l'autre. Parmi ces insectes les uns ont simplement une trompe & les autres ont une trompe & des dents, ou des serres. Les yeux des mouches sont à réseau ; la structure en est admirable, & chaque mouche est pourvue d'une multitude d'yeux. *Voyez à ce sujet le mot insecte.*

*Tome XVIII.*

Le long du corps de la mouche sont des ouvertures que l'on nomme *stigmates*, & qui sont autant de trachées à l'aide desquelles se fait la respiration de l'insecte.

Dans la mouche, dans le moucheron, dans l'insecte le plus imperceptible, se retrouve l'organisation animale, d'autant plus frappante & d'autant plus merveilleuse que l'insecte est plus petit. On reconnoît dans la mouche le cœur qui est pâle, de figure conique, & caché sous le diaphragme de l'abdomen : il n'y a qu'un seul ventricule & il est environné d'un péricarde. L'estomac est grand & membraneux, & souvent il se rompt avec bruit comme une vessie, lorsqu'on presse le ventre avec les doigts. On observe dans la mouche commune la trompe qui est musculieuse & assez semblable à celle de l'éléphant ; elle est velue à l'extrémité & fendue comme la bouche : du milieu de cette trompe s'avancent deux petits corps cylindriques & velus. La trompe sert aux mouches pour sucer les viandes & les fruits dont elles font leur nourriture. Les mouches mâles ont une verge oblongue & noueuse.

*Multiplication des mouches.* Dans ce genre d'insectes l'accouplement se fait d'une manière singulière ; la partie du mâle est ouverte & c'est elle qui reçoit celle de la femelle qui entre dans le corps du mâle pour être fécondée. Le plus grand nombre des mouches sont ovipares, mais cependant il y en a aussi quelques-unes qui sont vivipares ; telles sont ces espèces de mouches assez grandes qu'on trouve ordinairement sur le lierre. Lorsque les mouches ovipares s'accouplent, leur corps est déjà rempli d'œufs dont

G g g

la plupart ont toute leur grosseur ; leur ventre est très-gros : mais lorsque les mouches vivipares s'accouplent , les embryons ne sont aucunement sensibles dans leur corps.

Les mouches vont déposer leurs œufs dans les lieux où les vers qui en sortiront peuvent trouver leur nourriture. La demeure de ces vers varie suivant les différentes espèces de mouches auxquelles ils appartiennent. De ces vers les uns vivent sur les arbres & sur les plantes , & se nourrissent des pucerons qu'on y rencontre souvent par bandes très-nombreuses. Certaines mouches déposent leurs œufs dans les chairs d'animaux morts & dans d'autres matières pourries : d'autres vont les déposer dans la fiente & dans les excréments des hommes & des animaux. Ces œufs varient pour la couleur & pour la forme. Des œufs bien singuliers sont ceux de la *mouche merdivore* dont le ver vit dans la fiente ; ces œufs qui sont blancs & oblongs , ont à un de leurs bouts deux espèces d'aïlerons qui s'écartent l'un de l'autre comme deux cornes. Une pareille conformation étoit nécessaire à cause de l'endroit où cet insecte dépose ses œufs. Il les place & les pique dans les excréments des cochons , des vaches & autres semblables : ces aïlerons empêchent que l'œuf ainsi piqué , ne puisse enfoncer trop avant ; une partie de l'œuf depuis l'origine des cornes , reste dehors , & le petit naissant ne risque pas de périr enseveli sous la matière qui doit faire son aliment. Tous les œufs des mouches ne sont pas aussi singuliers : néanmoins en les regardant à la loupe , on en voit beaucoup qui sont diversement cannelés & tra-

vailés , tandis que d'autres sont lisses , simples & unis.

Il y a des mouches qui vont déposer leurs œufs dans les eaux bourbeuses & puantes , dans les cloaques & les latrines : quelque degoutans que paroissent ces vers , ils méritent l'examen & l'attention des naturalistes. Ces vers ont au-dessous du corps sept paires de mamelons courts & membraneux qui ressemblent à des jambes & qui en font réellement l'office. Ce que ces vers présentent surtout de plus singulier , c'est qu'au lieu de stigmates , ils ont à l'extrémité du corps une longue queue qui s'élève à la surface de l'eau pour pomper l'air : cette queue a fait nommer ces insectes par M. de Réaumur , *vers à queue de rat*. Le tuyau qui compose cette queue n'est pas simple ; il est composé de deux fourreaux dont l'un entre dans l'autre , comme ceux des lunettes d'approche ; tous deux sont capables d'allongement , & le dernier se termine au bout par un mamelon qui donne entrée à l'air : c'est par là que cet insecte respire , & c'est par cette raison qu'il étend sa queue jusqu'à la surface de l'eau pour recevoir l'air par ce stigmate allongé ; aussi ces vers ne vivent-ils point dans les eaux profondes où leur queue ne pourroit parvenir à la surface du liquide.

Tous les vers qui éclosent des œufs des mouches avant de parvenir eux-mêmes à l'état de mouches , subissent une transformation ; ils passent par l'état de nymphe , & cette nymphe est renfermée par la peau même de l'insecte.

Les mouches vivipares ne font pas autant de petits que les mouches ovipares font d'œufs ; les œufs tiennent peu de place ; au lieu que les

petits étant plus gros, ne peuvent guère être plus de deux ensemble dans le ventre d'une mouche : aussi ces mouches ne font que deux petits à la fois, tandis que les ovipares font des centaines d'œufs.

*Division des mouches.* M. de Réaumur divise les mouches en deux classes générales; l'une composée de mouches à deux ailes, & l'autre de mouches à quatre ailes. Ces deux classes générales en comprennent quatre autres qui leur sont subordonnées. La première de ces quatre classes subordonnées comprend les mouches qui ont une trompe & qui n'ont point de dents ou de serres. La seconde est composée de mouches qui ont une bouche sans dents sensibles. La troisième renferme les mouches qui ont une bouche munie de dents; & la quatrième classe comprend les mouches qui ont une trompe & des dents.

La seule partie postérieure aide encore à distinguer bien des genres de mouches les unes des autres. Les mouches qui sont armées de ces aiguillons dont on redoute les piqures, n'ont que trop de quoi se faire connoître; d'autres portent au derrière des espèces de tarières logées dans un étui, ce sont les femelles qui portent cette longue queue, comme plusieurs femelles *ichneumones*.

Ainsi il y a des mouches à aiguillon & des mouches à tarière. Il y a beaucoup d'espèces de mouches à scie, qui méritent ce nom, à cause d'un instrument singulier dont elles sont pourvues, & qu'elles ne montrent guère que quand on les y force en leur pressant le corps. D'autres mouches portent au derrière de longs filets qui, par

leur forme & par leur structure, ont quelque ressemblance avec les antennes. Parmi les mouches à quatre ailes, les *éphémères* ont de ces filets; parmi les mouches à deux ailes, les mâles des gallinsectes ont pareillement de ces filets.

C'est par ces deux classes générales de mouches que M. de Réaumur a établies, par les classes du second ordre, par les variétés dans le port des ailes, dans le tissu de ces mêmes ailes, par les variétés des antennes & de la trompe; par les manières différentes de les porter, par la variété de leurs têtes, de leurs corps, de leurs corselets, de leurs jambes, de leurs parties postérieures, enfin par les différences de grandeur, de couleur, &c. que cet habile observateur a tiré du chaos & de la confusion, tout ce qui concerne les mouches. On peut, en lisant le tome IV de ses mémoires, pour servir à l'histoire naturelle des insectes, apprendre à connoître sûrement à quelle classe appartiennent les mouches qu'on trouve dans la campagne, & par quel caractère leur genre est distingué des autres genres de la même classe.

Dans l'été la mouche incommode les hommes & les animaux; c'est un petit animal lascif, très-nuisible, qui se nourrit assez volontiers de toutes sortes de choses. Les mouches communes vivent fort peu, les grandes un peu plus long-temps; elles mordent plus vivement quand on est menacé d'une tempête ou d'un orage, que dans tout autre temps. Ces insectes se plaisent dans les lieux humides & chauds: on en voit en quantité dans la Pouille: en Égypte le nombre en est si grand, que l'air retentit quelquefois du

bruit qu'elles font en volant. Autrefois l'Espagne en étoit si remplie qu'il y avoit des hommes préposés pour leur faire la chasse. Elles fuient les mines à cause des exhalaïsons qui en sortent. Pour garantir les fruits de l'attaque des mouches, on peut suspendre aux arbres des bouteilles remplies d'eau miellée : cette liqueur les attire, & elles se noient dans ces bouteilles.

*Mouches remarquables. Les mouches abeilliformes ou en forme d'abeilles*, sont des mouches à deux aïles, qui ont une si grande ressemblance apparente par les couleurs, la grandeur, la figure & les proportions, qu'on les prend pour des abeilles, & qu'en conséquence on n'ose les prendre à la main, croyant avoir à redouter un aiguillon : ces mouches n'en sont cependant point pourvues. Lorsqu'on les voit sur les fleurs dont elles sont fort avides, elles s'y comportent à peu près comme les abeilles; elles ne font point vraisemblablement à y faire une recolte de cire, mais elles ont une trompe avec laquelle elles savent en tirer le miel.

Il y a plusieurs espèces de ces mouches qui diffèrent entr'elles par la grandeur & par différentes nuances de couleur brune. Ces mouches proviennent de vers qu'on appelle *vers de pourceaux*, parcequ'on les trouve dans la matière dont ces animaux se ragoûtent.

Il y a d'autres espèces de mouches qui ont la forme de guêpes; mais ce ne sont aussi que des mouches à deux aïles, elles n'ont point d'aiguillon, elles viennent de l'espèce de ver nommé *ver à queue de rat*.

On connoît encore d'autres mouches à deux aïles, qui ont tout à

fait la forme des frelons; elles sont de la même grosseur & ont le même bourdonnement d'aïles, mais elles en diffèrent parcequ'elles n'ont point d'aiguillon, & par plusieurs autres caractères.

*La mouche araignée* a été nommée ainsi par M. de Réaumur, parcequ'elle a les aïles arrachées, son corps applati, sa longueur & le port de ses jambes lui donnent une sorte de ressemblance avec certaines araignées qui ont le corps plat & qui s'élèvent peu sur leurs jambes. Ces mouches sont à deux aïles; elles sont plus petites que celles qu'on appelle *taon*. Dans l'été & l'automne, ces mouches s'attroupent & forment de grandes plaques sur le cou, les épaules & sur d'autres endroits du cheval où la peau est la plus fine; elles passent même quelquefois sous la queue du cheval qu'elles suivent obstinément, & le fatiguent beaucoup; elles s'attachent de même sur les bêtes à cornes & sur les chiens; ce qui les a fait nommer aussi *mouches de chien*. Mais dans le temps où ces mouches ne volent pas, elles portent leurs aïles croisées sur le corps. Ordinairement le ventre de ces mouches est peu rempli de matières *stercorales*; ce qui fait que ceux qui les trouvent sur les chemins ont de la peine à les écraser.

M. de Réaumur n'a point observé sur la tête de ces mouches, de petits yeux, il n'y a vu que des yeux à réseau. Leur tête est armée d'une trompe aussi fine qu'un cheveu, capable de s'allonger & de se raccourcir, & assez forte, malgré sa finesse, pour piquer la peau des chevaux : cette trompe est renfermée dans un étui.

Les femelles de ces mouches



pondent un œuf de la grosseur d'un pois ordinaire ; il est blanc & seulement un peu noir à son bout ; il ne sort point de cet œuf un ver & ensuite une nymphe ; cette mouche sort de son œuf toute formée , comme le poulet sort du sien , avec cette différence que le poulet est bien éloigné de la grandeur de la poule , & que les mouches araignées naissent absolument aussi grandes que les mouches qui leur ont donné le jour. En quelque temps que M. de Réaumur ait ouvert des œufs de mouches araignées , il a trouvé ces mouches sous la forme de nymphe & jamais sous celle de ver.

Les *mouches araignées des nids d'hirondelles* , naissent de la même manière que les mouches araignées des chevaux ; mais on trouve leurs œufs qui sont d'un noir luisant comme le jais, dans les nids d'hirondelles. Ces mouches des nids d'hirondelles , ne diffèrent des précédentes , que parcequ'elles ont les ailes plus étroites.

On donne le nom de *mouches parasites* aux mouches qui se logent sous le poil ou la laine des troupeaux, ou sur différentes plantes.

On lit dans la *collection académique* , que l'on vit en l'année 1629 , au mois d'Août , aux environs de Leipsik certaines mouches en forme de coufins. Ces mouches étoient presque longues d'un demi pouce , & elles avoient à la queue comme deux longues appendices en forme de poils ; elles étoient toutes blanches ainsi que leurs ailes. Ces mouches dont la multitude étoit incroyable , se repandirent dans tous les pays d'alentour jusqu'à l'Elbe. L'observateur dit que ces mouches présagent la peste : lorsqu'il fait

chaud & que les vents du miid soufflent , elles sortent des eaux & bientôt l'air en est rempli. Elles voltigent avec une agilité surprenante , & après qu'elles ont vécu deux ou trois jours elles meurent & tombent dans les eaux. Ces mouches viennent d'œufs déposés dans l'eau d'où sortent des vers qui se changent ensuite en mouches. Il y a lieu de penser que les espèces de mouches dont il est parlé dans cette observation , sont des éphémères.

La *mouche dévorante* a reçu ce nom parcequ'elle prend plaisir à dévorer les araignées , tandis que les autres mouches en deviennent la proie : cette petite mouche assez hardie pour venger les autres , provient d'un ver qui a la forme d'une chenille , & qui se nourrit de feuilles d'orme. Lorsqu'elle marche elle paroît du double plus grande qu'elle n'est ; elle reste l'automne & le printemps en chrysalide ; dès qu'elle est parvenue à l'état de mouche , elle commence à butiner : quand elle s'élançe sur une araignée , elle lui donne un coup dont elle est étourdie ; l'araignée qui se sent frappée tombe à terre , la mouche ne la quitte point , elle la traîne , lui rompt les pieds , court ensuite autour d'elle , l'enlève & en fait sa pâture.

La *mouche d'Espagne* n'est autre chose que la mouche cantharide à laquelle on a donné ce nom , parce qu'on a cru que les plus grosses mouches cantharides se trouvoient en Espagne.

Le cerf n'est pas seulement tourmenté par les vers des tumeurs dont on verra l'histoire plus bas à l'article *mouches des tumeurs des bêtes à cornes* , il l'est encore par des vers

d'une autre espèce qui naissent dans son gosier, & qui sont faussement accusés d'occasionner la chute des bois du cerf.

La mouche qui donne naissance à ces vers, & qu'on nomme *mouche de la gorge du cerf*, fait qu'au près de la racine de la langue des cerfs, il y a deux bourses qui lui sont affectées pour le dépôt de ses œufs; elle connoît aussi la route qu'il faut tenir pour y arriver. Elle prend droit son chemin par le nez du cerf au haut duquel elle trouve deux voies dont l'une conduit au sinus frontal, & l'autre aux bourses dont nous venons de parler. Elle ne se méprend point, c'est par celle-ci qu'elle descend pour aller chercher vers la racine de la langue, les bourses qui en sont voisines. Elle y dépose des centaines d'œufs qui deviennent ensuite des vers, & qui croissent & vivent de la mucosité que les chairs de ces bourses fournissent continuellement. Lorsqu'ils sont arrivés à leur grosseur, il sortent du nez du cerf & tombent à terre, s'y cachent & y subissent leur métamorphose qui les conduit à l'état de mouche.

Les chevaux sont sujets à être tourmentés par deux sortes de vers dont les uns sont longs & menus, les autres courts & gros. Les longs leur viennent probablement par la voie des alimens; les courts doivent leur origine à une mouche qui porte le nom de *mouche des intestins du cheval*. Elle ressemble assez au bourdon, mais ce n'en est pas un; elle n'a que deux ailes & point de trompe. Cette mouche est habitante des forêts, mais l'intestin des chevaux est le lieu que la nature lui a destiné pour élever ses petits. Elle tâche de parvenir à l'anus de quel-

que cheval: ses mouvemens causent à l'animal une sorte de démangeaison qui l'excite à faire sortir le bord de son intestin, & la mouche profite aussi-tôt de cet instant pour s'y introduire; le cheval alors devient furieux, se met à faire des sauts, des gambades, se jette par terre, & quelque temps après il devient enfin tranquille. Il y a lieu de penser que cette mouche est vivipare, & que l'instant où le ver se cramponne sur les membranes de l'intestin, occasionne aux chevaux les douleurs qui les rendent furieux. Les crochets & les épines dont ces vers sont armés, les mettent en état de n'être point entraînés par la sortie des excréments; ils leur servent pour s'avancer dans les intestins du cheval, & pour pénétrer jusques dans l'estomac, comme cela leur arrive assez souvent; enfin ils leur servent pour tenir ferme contre le mouvement péristaltique de ces parties. Cette mouche dépose plusieurs vers dans les intestins des chevaux, puisque Valisniéri a compté jusqu'à sept cens œufs dans le ventre d'une de ces mouches.

Lorsque ces vers ont acquis tout leur accroissement, ils se laissent entraîner naturellement avec les autres matières que le cheval rejette; ils tombent à terre & vont sur le champ chercher une retraite où ils puissent être en sûreté pendant qu'ils subiront les métamorphoses qui les amènent à l'état de mouches. On ne voit pas que les chevaux soient notablement incommodés de ces vers, à moins que la quantité n'en soit excessive, comme il arriva en l'année 1713 dans le Vironois & le Mantouan où ils causèrent une maladie épidémique qui fit perir beaucoup de chevaux. Il est bon de sa-

voir que quoique l'huile fasse périr ordinairement les vers en bouchant leurs stigmates & empêchant leur respiration, ceux-ci ne sont pas dans ce cas-là : c'est en vain qu'on donneroit aux chevaux des lavemens d'huile pour faire périr ces vers.

La *mouche luisante* est nommée *mouche* improprement ; c'est un insecte très-commun en Italie où il est nommé *Lucciola* ; c'est véritablement un scarabée oblong , un peu moins gros qu'une abeille qui a les fourreaux des ailes presque noirs , & le ventre d'un gris cendré ; c'est cette dernière partie qui est lumineuse , & elle l'est assez pour que trois de ces insectes entermés dans un tuyau de verre blanc , fassent distinguer pendant la nuit tous les objets qui sont dans une chambre ; un seul éclaire suffisamment pour discerner l'heure que marque une montre. Cet insecte a de singulier , que la lumière qu'il donne n'est pas uniforme , & qu'il est lumineux comme par élancement. Les mouvemens qu'il se donne paroissent contribuer à l'éclat de sa lumière ; aussi est-elle plus sensible lorsqu'on le touche ou qu'il se dispose à s'envoler. M. l'Abbé Noller a éprouvé que la lumière de cet insecte s'étendoit sur les endroits où on l'écrasoit ; d'où l'on peut penser que cette lumière tient de la nature du phosphore.

A la Louisiane & dans toutes les parties de l'amérique , il y a une espèce de mouche luisante qui y est très commune & que l'on nomme aussi *mouche à feu*. Ces mouches sont un peu plus grosses que nos mouches ordinaires auxquelles elles ressemblent assez ; mais la partie postérieure de leur corps est d'un

vert transparent , & conserve pendant la nuit la lumière qu'elle a reçue le jour. Ces mouches voltigeant dans les airs , dans les buissons , dans les lieux sombres , sont semblables à des étoiles scintillantes , ainsi que les scarabées d'Italie dont on vient de parler. Le Père Labat dit qu'à la Guadeloupe il y a de ces mouches à feu de la grosseur d'un hanneton , qui répandent tant par les yeux que par le corps, une lumière vive & d'un beau vert. Cette lumière qui est suffisante pour éclairer à lire des caractères très-menus , s'affoiblit de jour à autre , au point que huit jours après , ces mouches ne sont plus que phosphoriques : au reste , ces mouches ne sont pas les seuls insectes doués de cette propriété , *Pacudia* ou *cucuja* , espèce de scarabée , le *portelanterne d'Amérique* , espèce de *prozigale* , la *herecherche de Madagascar* , & les *vers luisans* , possèdent cette qualité brillante à des degrés plus ou moins grands.

Les *mouches de Saint Marc* sont de plusieurs espèces ; on en voit la description sous le nom de *bibion* dans l'histoire abrégée des insectes des environs de Paris. M. de Réaumur a conservé à ces mouches le nom de *mouches de Saint Marc* , qu'elles portent en quelques provinces du Royaume , comme en Poitou & en Touraine , apparemment parcequ'elles paroissent des premières au printemps & vers la fête de Saint Marc. Ces mouches sont de grandeur médiocre , & il y en a deux espèces principales : les unes sont d'un très-beau noir , les autres ont le corps & le corselet rougeâtres. Il y en a d'autres aussi petites que les petites espèces de *tipules* & que les *cousins* , & on

ne les distingue les unes & des autres que quand on examine à la loupe & au microscope la forme de leurs corps.

Ces mouches viennent comme les tipules de larves qui se tiennent dans les bouzes de vache, dans la fange, & qui s'en nourrissent. Ces larves ressemblent à des espèces de vers allongés, ou plutôt à de petites chenilles de Phalènes. Les mouches qui sortent de ces vers sont à deux ailes; elles portent ordinairement leurs ailes de manière qu'une des deux couvre l'autre presque en entier; leurs antennes sont longues. On voit souvent ces mouches sur les fleurs & sur les bourgeons des arbres: on les accuse de faire tort aux boutons & de faire périr les fleurs. Elles ont cependant une bouche sans dents, mais elles peuvent avec leur bouche, exprimer le suc des bourgeons ainsi que celui des fleurs qui ne sont pas épanouies, & peut-être y occasionner un dessèchement qui les fait périr.

La *mouche stercoraire*, dans l'état de ver, a une façon d'aller qui mérite d'être observée. La petitesse de ses faux pieds retarde sa marche; mais ce ver allonge ses anneaux & son cou, & applique sa bouche le plus loin qu'il peut, au plan sur lequel il marche, & de ce point d'appui il fait avancer le reste de son corps. Lorsque le ver a passé par l'état de nymphe, il devient mouche: ses yeux sont faits en manière de jolis réseaux; leur couleur tire sur le pourpre; ils sont séparés l'un de l'autre par deux bandes argentées à l'endroit où ils s'approchent de plus près; les anneaux du ventre sont hérissés de poils rudes: tout le corps généralement est velu

& d'une couleur grisâtre tirant sur le noir. Il ne faut pas confondre cette mouche avec une autre de même espèce; celle-ci, dans son état de ver, a une queue assez longue qui sert d'étui aux organes de la respiration; elle sort de son tombeau de nymphe avec deux ailes; son corps est velu. On voit sur son dos & sur sa queue, quelques taches noires semées régulièrement sur un fond jaune-rougâtre.

La *mouche du ver du nez des moutons*, n'a point de ressemblance avec les bourdons, comme celles des tumeurs des bêtes à cornes; mais elle ressemble à ces dernières en ce qu'elle n'a que deux ailes, point de trompe, mais une bouche. Elle a un air paresseux; elle cherche rarement à faire usage de ses ailes & de ses jambes; elle n'est vive que lorsqu'il est question de faire sa ponte. C'est dans les cavités ou sinus qui sont au haut du nez des moutons, que ces mouches savent qu'elles doivent déposer leurs œufs pour les faire éclore; elles s'y introduisent en entrant par le nez, & déposent leurs œufs dans ces sinus qui sont toujours abreuvés d'une matière mucilagineuse dont se nourrissent les vers jusqu'à ce qu'ils aient acquis toute la grandeur à laquelle ils doivent parvenir: lorsque ces vers qui sont très-vifs, s'avisent de se tourner & de se remuer dans les sinus frontaux, ils piquent vivement avec leurs crochets, les membranes sensibles dont ces parties sont rapissées, & dans ce moment ils font sentir aux moutons des douleurs bien aiguës qui sont la cause de ces espèces d'accès; de vertige ou de frénésie auxquels sont sujets ces animaux, d'ailleurs si pacifiques & si doux. C'est alors

alors qu'on les voit bondir & heurter leurs têtes à diverses reprises contre des arbres, des pierres, &c. Lorsque le temps de la métamorphose est arrivé, ce ver sort de la tête du mouton à la faveur de la mucosité que l'animal jette en abondance; il se glisse dans la terre & y subit les métamorphoses qui le conduisent à l'état de mouche.

On voit voler sur la fin de l'été beaucoup de *mouches de rivière*. Ces mouches ont les yeux grands, le dos rond & marqué de lignes vertes & noires, le ventre plat, & six jambes dont celles de devant sont plus grandes. Ces mouches étendent leurs ailes pour nager; ainsi elles s'en servent également pour nager sur l'eau & pour voler en l'air.

Les *mouches à scie* nous font voir des faits très-curieux; elles proviennent de fausses chenilles qui ont beaucoup de ressemblance avec les véritables chenilles. Celles-ci se changent en papillons, au lieu que les fausses chenilles donnent naissance à des mouches.

Les *fausses chenilles*, comme presque tous les autres insectes, passent par trois états très-différens. Au sortir de l'œuf elles sont dans leur état de fausses chenilles; après un certain temps elles font leurs coques chacune à leur manière, dans lesquelles elles se changent en nymphes; & enfin de chacune de ces nymphes sort une mouche. On ne distingue ces fausses chenilles qui ont tant de ressemblance avec les véritables chenilles, que par le nombre des pattes. Parmi les espèces de vraies chenilles, celles qui en ont le plus grand nombre, n'en ont jamais que seize, ni moins de huit. Les fausses chenilles

Tome XVIII.

au contraire, en ont ou moins de huit ou plus de seize, & ne se métamorphosent jamais en papillons. De plus, la tête des fausses chenilles a constamment une forme orbiculaire; elles n'ont de chaque côté de la tête qu'un œil assez gros pour être distingué à la vue simple; les véritables en ont cinq ou six de chaque côté, qu'on ne peut guère voir qu'à la loupe. On peut encore reconnoître plusieurs fausses chenilles par leur attitude singulière: il y en a qui, après leur repas, se tiennent roulées comme des serpens, ce que ne font point les véritables chenilles; d'autres tiennent la tête & leurs premières jambes appliquées sur la tranche des feuilles, & élevant le reste du corps en l'air, elles le contournent en cent façons différentes; c'est surtout sur l'osier, le saule & le rosier que l'on trouve cette espèce. Elles dépouillent quelquefois de leurs feuilles les groseillers; elles ne touchent point au fruit, mais la perte des feuilles leur fait un tort égal.

Il est une autre espèce de fausse chenille que tout amateur du jardinage doit s'attacher à connoître pour ne lui point faire de quartier; car elle s'attache sur les feuilles de diverses sortes d'arbres fruitiers, en mange le parenchyme & n'en laisse que le squelette. Cette fausse chenille est fort petite; elle a l'air sale, la peau gluante; la marche lente; lorsqu'elle s'allonge pour marcher, elle ressemble à une petite limace. Ces fausses chenilles font quelquefois en grand nombre, & se changent toutes en de petites mouches à scie.

Plusieurs espèces de fausses chenilles entrent en terre pour se mé-

H h h

ramorphoser, d'autres font des coques pendantes aux arbres. Il y en a une espèce qui en fabrique une avec un art digne d'être admiré. Cette coque est composée de deux tissus très-différens ; le premier est un réseau très-fort, quoiqu'à mailles très-larges ; le tissu intérieur est très-ferré & offre à la nymphe une étoffe douce, polie & convenable à la délicatesse de son corps. Il y a bien d'autres espèces différentes de fausses chenilles qu'il seroit trop long de décrire.

Les *mouches à scie* sont toutes en général petites ou de moyenne grandeur, peu farouches, se laissant approcher & même prendre facilement ; elles portent leurs ailes croisées sur le corps. Au reste, ces mouches diffèrent les unes des autres par la couleur ; les unes ayant le corps jaune, d'autres verdâtre, d'autres noir ; quelques-unes sont de la couleur des abeilles. La partie postérieure de ces espèces de mouches, est ornée d'une scie qui est redoutable pour nos fruits.

On voit quelquefois au printemps tomber en abondance les boutons des fleurs, & on en attribue la cause à des vents froids, mais qui très-souvent n'y ont aucune part. A peine les fleurs des pêchers, poiriers, pommiers, &c. sont-elles développées, qu'on voit ces petites mouches aller se reposer dessus ; on s'imagine qu'elles n'en veulent qu'au miel des fleurs & à la rosée ; mais elles ne sont là que pour percer avec leur petite scie le tendre bouton, & glisser un œuf dans le centre du fruit. Les déchirures que leur scie fait dans les fibres & dans les vaisseaux de la jeune plante, ne manquent pas d'en déranger l'économie, & le peu de sève qui y arrive,

ne sert qu'à la nourriture de la fausse chenille. Lorsque le temps de la métamorphose approche, c'est aussi celui où la queue du fruit dont la substance intérieure a été rongée, se dessèche, abandonne la branche & tombe avec le fruit. A peine est-il tombé, que la larve ou fausse chenille en sort & entre en terre où elle se fait une coque de laquelle s'échappe une mouche à scie. C'est ainsi que plusieurs mouches à scie sont cause que tant de nos fruits tombent après qu'ils ont été noués.

Ce ne sont pas seulement les fruits qui sont exposés à servir de retraite aux œufs & aux embryons des mouches à scie ; le bois de presque tous les arbrustes leur sert au même usage. Parmi ceux-ci le rosier étant le plus généralement habité par ces animaux, on choisira la mouche à scie du rosier par préférence, pour donner une idée de leur manœuvre & de l'instrument donné aux femelles de ces mouches, pour cacher leurs œufs dans le bois des arbrustes vivans.

La structure de la scie dont ces mouches sont armées, est des plus curieuses. Chacune de ces scies est composée, comme celle de la cigale, de deux scies ou lames dentelées, mais elles en diffèrent par beaucoup d'autres circonstances. Ces scies sont placées à l'extrémité postérieure de la mouche, & logées dans une coulisse formée par deux pièces écailleuses, & elles sont armées de dents qui sont elles-mêmes dentelées. De plus, les surfaces de ces lames dentelées sont encote armées de pointes fines & rondes, comme les dents d'un peigne. Cet instrument en réunit trois des nôtres ; il est scie par son tranchant,

rape ou lime par sa surface, & poinçon par sa pointe. Cette double scie a encore une autre propriété; les deux scies agissent de concert, mais séparément. Lorsque la mouche en pousse une en avant, elle retire l'autre en arrière; ainsi il n'y a point de temps perdu.

Les mouches à scie se servent de cet instrument pour faire des entailles aux jeunes branches des arbres, & y pratiquer des retraites sûres & éloignées de tout danger pour le dépôt de leurs œufs. Il n'y a presque point de petites branches de rosier qui ne servent chaque année à loger un grand nombre de ces œufs. Les endroits où il y en a de déposés sont aisés à reconnaître, ce sont des places longues, noirâtres & desséchées d'un côté seulement, que l'on apperçoit à l'extrémité des jeunes branches.

Dans les beaux jours du printemps & de l'été, vers les dix heures du matin, on peut aisément observer ces mouches travaillant à faire des entailles dans les branches du rosier; elles en font cinq, six, huit, quelquefois beaucoup plus, chacune ne devant contenir qu'un œuf. On peut voir à l'œil simple, la mouche percer dans la branche; mais il faut s'aider d'une loupe pour avoir le plaisir de voir le jeu alternatif des scies. L'ouverture de chaque entaille nouvellement faite, est semblable à celle d'une saignée; mais de jour en jour on voit les entailles prendre de la convexité; en sorte qu'à la fin, la file des entailles représente une file de grains de chapelet. Cette élévation des plaies n'est point occasionnée par le suc extravasé, mais par l'accroissement de l'œuf. Cet accroissement des œufs, tout extraordinaire qu'il

paroît, n'en est pas moins vrai; c'est un fait dont on peut s'assurer par l'expérience. Pour cet effet il faut prendre une feuille de rosier, d'un saule ou d'un osier sur laquelle il y ait une plaque d'œufs qui y aient été déposés; car il y a des espèces de mouches à scie qui quoique pourvues d'une scie, ne font que déposer ainsi leurs œufs. Si l'on prend une de ces feuilles, & qu'on la mette dans de l'eau, comme on y met des fleurs, on voit les œufs croître à vue d'œil & éclore; au contraire si on laisse une feuille semblable sur une table, sans lui donner de l'eau, la feuille & les œufs se dessècheront de compagnie. Ainsi il paroît que l'humidité qui s'exhale de la feuille par la transpiration, & qui s'attache à la coque de l'œuf, le pénètre & sert de nourriture à l'embryon.

D'autres espèces de mouches à scie, employent plus de force & d'industrie dans la fabrique de leurs nids. Elles ouvrent tellement la plaie qu'elles font à l'arbrisseau, que les lèvres en sont fort écartées, & les œufs restent tout à découvert & rangés par paires comme les grains dans la gousse de plusieurs plantes. D'autres les placent sur les nervures des feuilles. Quelques-unes déposent leurs œufs dans un bouton de rose; lorsque l'œuf est éclos, la fausse chenille s'y enfonce, gagne le centre de la petite branche qui porte le bouton, & pénètre le long de la moelle en descendant. On reconnoît qu'une de ces fausses chenilles s'est établie dans un bouton de rose, lorsqu'on y voit une ouverture où sont restés plusieurs petits grains noirs qui sont ses excréments.

*La mouche scorpion ou panorpe*  
H h ij

est un insecte cutieux par sa forme & par sa queue menaçante. On voit cette espèce de mouche voltiger dans les prairies. Elle est longue de sept à huit lignes ; son corps est d'un brun noirâtre , jaune sur les côtés ; sa tête est noire , ornée d'antennes à filets menus , de la longueur de son corps , composés de petits anneaux. Elle est fournie d'une longue trompe dure comme de la corne , cylindrique , qui sert à l'insecte pour prendre sa nourriture. Ses ailes sont longues , blanches , nerveuses & marquées de taches ou de bandes faites en réseau & diaphanes. La queue des mâles est d'une structure singulière , elle est articulée & terminée par deux crochets qui la font ressembler à la queue d'un scorpion , ce qui a fait nommer cet insecte *mouche scorpion*. Ces crochets ou pinces de couleur rousse , servent peut-être au mâle pour retenir la femelle. Comme cette mouche se trouve aux environs des lieux aquatiques , il y a lieu de croire que le ver dont elle vient , vit dans les eaux.

La *mouche des truffes* est une mouche à deux ailes qui est munie d'une trompe charnue , & qui n'a point de dents. Elle dépose ses œufs dans les endroits où il y a des truffes , parceque c'est la nourriture propre aux vers qui en naissent. Ces Vers rongent les truffes , s'en nourrissent & se transforment en mouches dont tout le corps est recouvert de poils longs , gros , roides. La couleur de leur corselet & celle du corps , est rougeâtre , pointillée de brun. On peut même reconnoître les endroits où les truffes sont cachées sous terre , en observant si l'on ne voit point voltiger au-dessus

de la surface de la terre , de ces petits essaims de mouches.

Les *mouches des tumeurs des bêtes à cornes* , sont extrêmement velues comme les bourdons , elles font comme eux un grand bruit en volant , mais elles n'ont que la bouche & deux ailes ; au lieu que les bourdons ont quatre ailes & une trompe. C'est sur les taureaux , les vaches , les bœufs & les cerfs que cette mouche hardie va déposer ses œufs. Les daims , les chameaux & même les rennes n'en sont point exempts ; elle se glisse sous leurs poils , & avec un instrument qu'elle porte au derrière , elle fait une ouverture dans la peau de l'animal , & y introduit ses œufs ou ses vers ; car on ignore si elle est ovipare ou vivipare.

Cet instrument est d'une structure très-curieuse. C'est un cylindre écailleux , composé de quatre tuyaux qui s'allongent à la manière des lunettes ; le dernier est terminé par trois crochets dont la mouche se sert pour percer le cuir de l'animal. Le plus souvent cette piqure ne paroît point inquiéter le moins du monde ces animaux ; mais si quelquefois la mouche perçant trop loin , attaque quelque filet nerveux , alors la bête à corne fait des gambades , se met à courir de toutes ses forces & entre en fureur. Aussi-tôt que l'insecte naissant commence à sucer les liqueurs qui remplissent la plaie , la partie piquée s'enfle & s'élève comme une bosse ; les plus grosses ont environ seize à dix-sept lignes de diamètre à leur base , & un pouce & un peu plus de hauteur. A peine ces bosses sont-elles sensibles avant le commencement de l'hiver & pendant l'hiver même .



quoiqu'elles aient été faites dès l'automne précédente.

Les gens de la campagne favent que les vers de ces bosses ou tumeurs viennent d'une mouche, mais ils se trompent sur l'espèce. Ils sont persuadés qu'ils viennent de cette mouche cruelle qu'on nomme *taon*, qui tire avec acharnement le sang des veines des animaux; au lieu que celle qui occasionne les tumeurs, n'a que son coup de tarière qui n'est ordinairement pas douloureux; d'ailleurs nul aiguillon ni aucun instrument propre à pomper le sang. C'est ordinairement sur les jeunes bêtes à cornes qu'on trouve ces tumeurs, mais très-rarement sur les vieilles. On voit quelquefois jusqu'à trente ou quarante de ces tumeurs; c'est particulièrement sur les bêtes à cornes qui vivent dans les pays de bois, qu'on remarque ces bosses; ce qui donne lieu de penser que les mouches qui les occasionnent, habitent les forêts.

Il paroît que les vers qui sont dans ces tumeurs, ne font point de mal à leur hôte, car l'animal ne s'en porte pas moins bien, ne maigrit point & conserve tout son appétit, il y a même des paysans qui préfèrent les jeunes bêtes qui ont de ces bosses à celles qui n'en ont pas; l'expérience leur ayant appris qu'elles méritent cette préférence. On peut penser que toutes ces plaies font sur l'animal l'effet des cautères qui sont plus utiles que nuisibles, en faisant couler les humeurs extérieurement. Lorsque le ver est arrivé à son état de perfection, il sort par l'ouverture de la bosse & se laisse tomber à terre. Il est digne de remarque que c'est toujours le matin qu'il prend son temps, après

que les fraîcheurs de la nuit sont passées, & avant que la grande chaleur du jour soit arrivée; comme s'il prévoyoit que la fraîcheur de l'air l'engourdirait, & que la chaleur le dessécheroit si elle le trouvoit en route. Le ver se fourre dans quelque trou ou sous quelque pierre ou il subit ses métamorphoses. Sa peau se durcit & devient une boîte ou coque très-solide dans laquelle il se change en nymphe, & la nymphe passe ensuite à l'état de mouche. Comme cette coque a la dureté de la corne & l'épaisseur du marroquin, la nature a préparé une issue à la mouche qui en doit sortir. Il y a du côté de la tête une petite portion de la coque qui n'est que comme rapportée, & qui ne tient dans tout son contour que par le moyen d'un cordon très-fragile, lequel se casse au premier coup de tête que la mouche lui fait sentir. Le cordon étant cassé, la porte tombe & l'animal est en liberté.

On appelle *mouches cornues*, des espèces de scarabées qu'on trouve en Amérique, & qui sont curieux par la singularité de leurs formes. Ces mouches cornues sont extraordinairement grandes; elles ont pour l'ordinaire deux pouces & demi de longueur depuis le cou jusqu'à la queue, sans compter le cou, la tête & les cornes. Leur corps est ovale & peut avoir trois pouces & demi de circonférence. Le dos est recouvert d'ailes brunes, verdâtres, qui ont de la consistance, & qui sont lisses, unies, tiquetées de noir & comme vernissées. Cette paire d'ailes qui sert d'étuis, en recouvre d'autres qui sont plus fines, plus délicates & plus plissées, mais que l'insecte déploye lorsqu'il veut voler. Au-dessus de ces ailes membra-

neufes est encore une autre paire d'ailes blanchâtres, minces comme une vessie de carpe. Avec toutes ces ailes ces mouches n'en volent pas mieux ; elles ne font que pirouetter, soit parceque le vent maîtrise ces ailes, soit parceque les mouches n'ont pas assez de force pour les faire agir.

La tête de ces mouches ne fait qu'une seule pièce avec le cou. La substance qui la compose est dure comme de la corne, noire, polie & luisante comme du jayet. On observe à la tête deux cornes, l'une supérieure & l'autre inférieure. La corne de la partie supérieure est courbe, longue d'environ trois pouces, creuse, de même matière que le reste de la tête ; le dessus de la corne est rond, le dessous est un peu creusé en canal, & est tout garni en dessous d'un petit duvet roussâtre, court, épais & doux comme du velours. La corne inférieure est d'un tiers plus courte que la supérieure, & vient toucher celle-ci sur un des points de sa surface intérieure. Cette mouche a trois jambes noires de chaque côté, longues d'environ trois pouces, divisées en trois parties dont la dernière est subdivisée en quatre espèces de doigts ou petites griffes sur lesquelles elle s'appuie ; elle marche assez vite.

Quelques observations qu'ait pu faire le Père Labat, il n'a jamais pu découvrir à quoi servoient ces deux cornes qui ne lui paroissent avoir d'autres usages que pour la défense de l'animal. La bouche est au-dessous de la corne inférieure ; elle est garnie de petites excroissances ou pointes qui tiennent lieu de dents. Ces mouches naissent & se nourrissent dans la substance &

le cœur des arbres qu'on nomme *bas de soie* ; c'est en effet dans ce seul endroit qu'on les trouve, & même seulement dans le cœur des arbres qui se pourrissent. Lorsque le Père Labat vouloit avoir de ces mouches cornues, & qu'il n'en trouvoit point dans ces arbres qui commençoient à se pourrir, il ne faisoit qu'y faire donner quelques coups de hache, comme on fait à la Martinique pour avoir des vers palmistes ; il étoit ensuite assuré d'y trouver des mouches cornues pendant trois ou quatre mois, parce que ces mouches venoient déposer leurs œufs dans ces endroits entr'ouverts.

M. le Page du Pratz dit qu'à la Louisiane on voit autant de sortes de mouches, & même plus qu'en France, parceque le pays y est beaucoup plus chaud. Le moyen de s'en garantir, selon ce voyageur, est de brûler dans les appartemens tant soit peu de soufre le matin & le soir, de deux jours en deux jours seulement. Ces sortes d'insectes ont l'odorat fin & ne réviennent que plus de huit jours après.

Il y a un grand nombre d'autres espèces de mouches, comme les abeilles, les demoiselles, les tipules, &c. dont nous parlons sous les noms qui leur sont propres.

On dit proverbialement & figurément, qu'un homme est tendre aux mouches, pour dire, qu'il est sensible aux moindres incommodités, ou qu'il s'offense de peu de chose.

On dit aussi proverbialement & figurément, prendre la mouche ; pour dire, se piquer, se fâcher mal à propos.

On dit encore proverbialement & figurément, lorsqu'on voit quel-

qu'un qui s'emporte sans qu'on sache qu'il en ait aucun sujet, *quelle mouche l'a piqué, quelle mouche le pique.*

On dit aussi proverbialement & figurément, qu'on prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre; pour dire, qu'on gagne plus de gens par la douceur que par la dureté & la rigueur.

On dit proverbialement, figurément & populairement, *gobier des mouches*; pour dire, perdre le temps à attendre, à ne rien faire. *Il passe son temps sur la rue à gobier des mouches.*

On dit proverbialement & figurément, *faire une querelle, faire un procès sur un pied de mouche*; pour dire, sur une vétille, sur un rien.

On dit aussi proverbialement & figurément, *faire d'une mouche un éléphant*; pour dire, exagérer extrêmement une chose fort légère; & cela ne se dit ordinairement que d'une petite faute, lorsqu'on la relève beaucoup au-delà de ce qu'elle mériterait.

On dit familièrement d'une méchante écriture dont le caractère est mal formé & n'est point lié, que *ce sont des pieds de mouches.*

On dit proverbialement & familièrement, *dru comme mouches*; pour dire, une grande quantité & fort près à près. *Les balles de mousquet pleuvoient dru comme mouches.*

On dit familièrement de quelqu'un qui est très-fin & très-rusé, que *c'est une fine mouche.*

**MOUCHE**, se dit aussi de celui ou de celle que des Officiers de Justice détachent pour observer & suivre la marche de quelqu'un qu'ils ont ordre d'arrêter.

**MOUCHE**, se dit encore d'un morceau

d'étoffe de soie, velours, satin, taffetas ou autre taillé en rond, en demi-cercle ou autre figure, que les dames se mettent sur le visage, ou pour cacher quelques élévures, ou pour faire paroître leur teint plus blanc.

**MOUCHE**, se dit en termes d'Astronomie, d'une constellation de l'hémisphère méridional qui n'est point visible dans nos climats.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

**MOUCHE**, ÉE; participe passif. *Voy. MOUCHER.*

**MOUCHER**; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Mucum emungere.* Presser les narines pour en faire sortir les superfluités, les excréments qui tombent dans le nez. *Mouchez cet enfant. Il ne peut pas lever la main pour se moucher.*

On dit proverbialement & figurément, *qui se sent morveux se mouche*; pour dire, que ceux qui se sentent coupables du défaut contre lequel on parle, peuvent s'appliquer ce qu'on dit, si bon leur semble.

On dit proverbialement & populairement, d'un homme habile à qui il n'est pas aisé d'en faire accroire, que *c'est un homme qui ne se mouche pas du pied.*

On dit aussi proverbialement & populairement, *cela étoit bon du temps qu'on se mouchoit sur la manche*; pour dire, au temps passé, au bon vieux temps.

**MOUCHER**, se dit aussi d'une bougie, d'un flambeau, d'une chandelle, & signifie ôter le bout du lumignon lorsqu'il est trop long, & qu'il empêche la bougie, le flambeau, la chandelle de bien éclairer. *Il mouche la chandelle à la Comédie.*

On dit en termes de Corderie , *moucher le chanvre* ; pour dire , rompre sur les dents du peigne , les patres ou l'écorce des racines qui se trouvent au gros bout de la filasse.

On dit aussi , *moucher un cordage* ; pour dire , retrancher une certaine longueur des bouts , s'ils sont mal commis , ou s'ils se sont décommis par le service.

**MOUCHER** , signifie aussi espionner. *Le Prévôt les fait moucher.*

La première syllabe est brève , & la seconde longue ou brève  
*Voyez VERBE*

**MOUCHEROLLE** ; substant. masculin. *Stoparola.* Petit oiseau qui se plaît dans les buissons & dans les haies où il se nourrit de mouches : il ressemble au moineau femelle par la grosseur & par la couleur , mais il a le corps plus allongé & plus mince. Toute la face supérieure de cet oiseau est entièrement d'une couleur cendrée , semblable à celle de la souris , & sans mélange d'autres couleurs , excepté le dessus de la tête qui a des taches noires ; toute la face inférieure est au contraire blanchâtre , la gorge & les côtés sont un peu roussâtres , la queue est entièrement brune. Toutes les grandes plumes des ailes sont noirâtres , les intérieures ont les bords jaunes. Le bec est noir , droit , applati & plus large auprès des narines que dans le reste de son étendue ; la pièce supérieure est un peu plus longue que l'inférieure , & crochue à l'extrémité. Les pattes sont petites & noires. Les jeunes moucherolles ont le dos parsemé de taches noires & de taches blanches.

**MOUCHERON** ; substantif masculin. *Culex.* Sorte d'insecte qui est du genre des mouches : il a six jambes

très-longues , courbées en-dehors ; dont les deux de derrière sont plus hautes que les autres. Son ventre est formé de neuf lames ou anneaux : il a la tête petite , les yeux noirs , & au-dessus deux antennes barbues ; au lieu de bouche , il a une trompe pointue , dure & creuse , avec laquelle il perce la peau , & suce le sang des animaux , & surtout celui de l'homme , dont il paroît le plus avide , & dont il se remplit jusqu'à ce que son corps devienne roide , à force d'être plein & étendu. Sa poitrine est large & élevée , & d'une couleur verdâtre.

Les moucherons , disent Goedard & Wagnerus , se retirent en grand nombre dans les citernes lorsque l'hiver approche , & déposent sur les plantes aquatiques de petits œufs jaunâtres , qu'ils y collent avec une forte glu. Ces œufs étant échauffés par la chaleur du soleil dans le mois de Juin suivant , il en sort de petits vers jaunâtres ou rougeâtres , ronds , menus , composés de treize anneaux , & dont la tête est rouge : ils n'ont que deux pattes placées sous le premier anneau. Ces petits vermineux sanguins se nourrissent vraisemblablement de quelques petits animaux qui se trouvent sur la superficie des eaux. Goedard les nomme *poux aquatiques*. Ces vermineux au bout d'onze mois , se rassemblent en grand nombre & comme en peloton : ils font de grands mouvemens dans l'eau ; ensuite il sort de leur corps un suc gluant , qui sert à construire de petites coques molles & visqueuses , qu'ils attachent aux plantes aquatiques , & dans lesquelles ils se renferment comme dans une sorte d'étui. Lorsqu'ils ont acquis une certaine grosseur & que leur corps est

est devenu d'un brun verdâtre , comme les feuilles des plantes qui leur ont servi de nourriture , alors la métamorphose se fait , & de cet amas il sort une quantité prodigieuse de mouchérons , qui se mettent aussi-tôt à voler , & se répandent de tous côtés pour sucer le sang des animaux.

**MOUCHERON** ; substantif masculin. Le bout de la mèche d'une bougie , d'un flambeau , d'une chandelle qui brûle.

La première syllabe est brève , la seconde très-brève , & la troisième brève au singulier , mais celle-ci est longue au pluriel.

**MOUCHETÉ** , ÉE ; participe passif. Voyez **MOUCHETER**.

**MOUCHETÉ** , se dit adjectivement dans la même signification que tacheré , en parlant de la robe de certains animaux. *La peau du tigre est mouchetée.*

**MOUCHÉTÉ** , se dit en termes de Blason , de toutes les pièces chargées de mouchetures d'hermine.

**CHIGNIN** en Savoye , de gueules , au chevron d'argent moucheté d'hermine.

**MOUCHETÉ** , se dit aussi du blé qui a une poussière noire dans les poils qui sont à l'une des extrémités du grain.

**MOUCHETER** ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Maculis variare*. Faire de petits trous ou de petites marques rondes sur une étoffe de soie , avec des ferrements , & par petits compartimens. *Moucheter du taffetas , du satin.*

On dit , *moucheter de l'hermine* ; pour dire , y mêler de petits brins de fourrure noire.

**MOUCHETTE** ; substantif féminin

*Tome XVIII.*

& terme d'Architecture. Les ouvriers appellent ainsi le larmier d'une corniche ; & lorsqu'il est refouillé ou creusé par dessous en manière de canal , ils le nomment *mouchette pendante*.

**MOUCHETTE** , se dit en termes de Charpenterie , d'un outil qui sert à faire les baguettes & les boudins aux moulures que l'on pousse sur les bois. Elle est en fût comme les rabots.

**MOUCHETTE** , se dit aussi en termes de Menuisiers , d'un outil qui ressemble au rabot rond , à l'exception qu'il est concave en-dessous , & dont ces Artisans se servent pour faire des baguettes , des boudins , &c. Et ils appellent *mouchette à joue* , celle qui a une joue comme le feuilletet.

**MOUCHETTES** ; substantif féminin pluriel. *Forsex candelaria*. Instrument avec quoi on mouche les chandelles , les bougies. *Des mouchettes d'acier. Une paire de mouchettes.*

On appelle *porte-mouchettes* , un instrument de métal où l'on met les mouchettes.

**MOUCHETURE** ; substantif féminin. *Variatio*. Ornement qu'on donne à une étoffe en la mouchetant. *Une jolie moucheture.*

On appelle *mouchetures d'hermine* , les petits brins de fourrure noire qu'on met dans l'hermine.

En termes de Blason , on appelle aussi *mouchetures d'hermine* , de petites figures qu'on met pour représenter des queues d'hermine.

**MOUCHETURE** , se dit encore des taches naturelles qui se trouvent sur la peau de certains animaux. *Les mouchetures d'une peau de tigre , de léopard.*

**MOUCHETURE** , se dit en termes de

Chirurgie , d'une scarification superficielle.

**MOUCHETURES**, se dit quelquefois en termes d'Architecture , des ornemens de fantaisie qui servent à remplir les espaces vides des ouvrages de Sculpture.

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

**MOUCHEUR** ; substantif masculin. Il ne se dit que de celui qui mouche les chandelles au théâtre. *Il est moucheur de chandelles à l'Opéra.*

**MOUCHOIR** ; substantif masculin. *Sudarium.* Linge qu'on porte dans la poche & dont on se sert pour se moucher. *Un mouchoir rayé. Un mouchoir uni. Un mouchoir de poche.*

On appelle *mouchoirs à tabac*, des mouchoirs de soie ou de toile peinte.

On appelle *mouchoirs de cou*, le linge dont les femmes se couvrent le cou & la gorge.

En termes de Marchands de modes, on appelle *mouchoir frisé*, trois rangs de gaze brochée ou peinte, de blonde ou de dentelles, qui sont fort plissés & montés sur un ruban de fil assez étroit. Cet ajustement que les femmes mettent sur leur cou, peut être large de quatre ou cinq doigts sur trois quarts de long.

La première syllabe est brève & la seconde longue.

**MOUCHURE** ; substantif féminin. Il n'est en usage qu'en cette phrase, *mouchure de chandelle*, qui signifie, le bout du lunignon d'une chandelle, lorsqu'on l'a mouchée.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

**MOUDON** ; ville de Suisse, dans le

Canton de Berne, au pays de Vaud; chef-lieu d'un Bailliage de même nom. Elle est en partie dans la plaine, en partie sur le penchant d'une colline. Berchtold, dernier Duc de Zéringen, ferma cette ville de murailles en 1190, & Amédée VI, Comte de Savoie, en confirma les privilèges en 1359. Le Bailliage de Moudon confine au Canton de Fribourg du côté de l'orient: il a quatre lieues de long du nord au sud, sur trois de large. La ville de Moudon est située à la gorge d'une vallée étroite qui s'étend entre deux rangs de montagnes, & qui est partagée en deux portions par une petite rivière qu'on nomme *la Broye*.

**MOUDRE** ; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison. *Molere.* Broyer, mettre en poudre par le moyen de la meule. *On moud le blé pour en faire de la farine. Moudre de l'avoine pour en faire du gruau.*

**MOUDRE**, s'emploie quelquefois absolument pour moudre du blé. *Quand les eaux sont basses, ce moulin ne moud plus.*

On dit figurément de quelqu'un qu'on a battu outrageusement, qu'on l'a moulé de coups, tout moulé de coups.

On dit aussi, qu'on a le corps tout moulé; pour dire, qu'on sent des douleurs par tout le corps, pour avoir couru la poste, ou couché sur la dure, ou pour quelque autre fatigue.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

**CONJUGAISON** & quantité prosodique des autres temps.

**INDICATIF. Présent. Singulier.** Je mouds, tu mouds, il moud.

**Pluriel.** Nous moulons, vous moulez, ils moulent.

Le monosyllabe des deux pre-

mières personnes du singulier est long : celui de la troisième personne est bref, les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève & la seconde longue : la troisième personne a la première syllabe longue & la seconde très-brève.

*Imparfait. Singulier.* Je moulois, tu moulois, il mouloit.

*Pluriel.* Nous mouliions, vous mouliez, ils mouloient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe brève & la seconde longue, excepté la troisième personne du singulier qui a la seconde syllabe moyenne.

*Prétérit défini. Singulier.* Je moulus, tu moulus, il moulut.

*Pluriel.* Nous moulûmes, vous moulûtes, ils moulûrent.

Les deux premières personnes du singulier ont la première syllabe brève, & la seconde longue : la troisième personne a ses deux syllabes brèves : les trois personnes du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

*Futur. Singulier.* Je moudrai, tu moudras, il moudra.

*Pluriel.* Nous moudrons, vous moudrez, ils moudront.

La première & la troisième personne du singulier ont leurs deux syllabes brèves : toutes les autres ont la première brève & la seconde longue.

*Conditionnel présent. Singulier.* Je moudrois, tu moudrois, il moudroit.

*Pluriel.* Nous moudrions, vous moudriez ; ils moudroient.

La quantité prosodique est la même que celle de l'imparfait.

*IMPÉRATIF. Singulier.* Mouds, qu'il moule.

*SUBJONCTIF. Présent. Singulier.*

Que je moule, que tu moules, qu'il moule.

*Pluriel.* Que nous mouliions, que vous mouliez, qu'ils moulient.

*Imparfait. Singulier.* Que je moulusse, que tu moulusses, qu'il moulût.

*Pluriel.* Que nous moulussions, que vous moulussiez, qu'ils moulassent.

Les deux premières personnes du singulier & la troisième du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde longue & la troisième très-brève : la troisième personne du singulier a la première syllabe brève, & la seconde longue : les deux premières personnes du pluriel ont les deux premières syllabes brèves, & la troisième longue.

**PARTICIPE ACTIF & GERONDIF.**  
Moulant.

La première syllabe est brève & la seconde longue.

**PARTICIPE PASSIF.** Moulu, ue.

Les deux syllabes sont brèves au singulier masculin, mais la seconde est longue au pluriel & au féminin.

On appelle *or moulu*, de l'or réduit en très-petites parties, & dont on se sert quelquefois pour dorer des métaux.

On dit en termes de Chasse, que *les fumées d'un cerf sont mal mouluës* ; pour dire, qu'elles sont mal digérées.

**MOUË** ; substantif féminin. Grimace que l'on fait par dérision ou par mécontentement. *Pourquoi nous fait-elle la mouë ?*

On dit aussi familièrement de quelqu'un qui témoigne de la mauvaise humeur par son silence & par son air, qu'il *fait la mouë*.

Ce monosyllabe est long.

**MOUËE** ; substantif féminin. Mé-

lange de sang de cerf , de lait & de pain coupé qu'on donne aux chiens à la curée.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

**MOUETTE** ; substantif féminin.

*Larus*. On donne ce nom à plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques qui ont les ailes longues & les pieds courts & palmés : plusieurs espèces de mouettes ont la mâchoire inférieure, comme un article ou éminence. Certaines espèces ont les deux mâchoires droites ; quelques-unes ont la queue égale, d'autres l'ont fourchue ; les unes ont trois doigts devant, & n'en ont point derrière ; d'autres en ont quatre, trois devant & un derrière.

Les marques caractéristiques des mouettes, dites *lari*, sont d'avoir un bec fort, long, étroit, pointu, un peu courbé à l'extrémité : dans les petites espèces il est plus droit. Cet oiseau a les narines oblongues, les ailes longues & fortes ; les pieds petits & palmés ; les ongles ordinairement garnis d'un tubercule charnu ; le corps menu, très-emplumé, & souvent de couleur blanche ou cendrée. En général ce genre d'oiseaux est peu charnu, toujours volant, toujours affamé, & se nourrit de poissons plats : ils volent communément en troupe, même pour aller chercher à vivre : il y en a de la grandeur d'un oison, & d'autres de la grandeur d'un pigeon : ils ressemblent à l'hirondelle de mer, & c'est sur le bord des mers qu'on en trouve beaucoup. En Irlande, on les voit voler par milliers autour des marais, des fleuves & des prairies humides.

La mouette est fort crierde ; lorsqu'elle fait ses petits, elle vole çà

& là, & crie contre les hommes & les animaux qui approchent de son nid ; d'où est venu le proverbe, *larus parturit*, quand on veut parler d'un homme qui ne fait que babiller. Son nid est contre terre dans les landes, parmi les bruyères, proche de la mer, souvent sur les rochers dans les petites îles : cet oiseau pond en Octobre & en Novembre. Ses œufs sont excellents, & gros comme ceux de la canne : le blanc de ces œufs ne se durcit point dans l'eau bouillante, comme celui des autres œufs : il reste toujours comme une gelée. La coque des œufs de quelques fortes de mouettes, est toute blanche : d'autres sont parsemées d'un grand nombre de taches. Les mouettes ont une inimitié déclarée contre les cannes & canards. On croit que ces oiseaux sont de passage ; il n'est cependant pas difficile d'en apprivoiser quelques espèces, que l'on nourrit de tripailles, de chair & de poisson.

Les Mouettes les plus connues sont le *Strund-jager* des Anglois, la *Cataracte*, la *Mauve* du Havre, le *Gabian*, le *Bourguemestre*, le *Goëland*, de Cayenne, le *Coupeur d'eau*, la *Mouette rieuse*, la *Mouette à pieds fendus*, la *Mouette blanche*, celle qui est *brune*, la petite *Mouette d'Irlande*, la grande *Mouette noire & blanche*, enfin la grande *Mouette grise*.

Il y a des gens qui, au rapport de Ray, prétendent que la mouette grise a coutume de harceler & d'effrayer les allouettes de mer, jusqu'à ce qu'elles sientent de peur : alors elle attrape leurs excréments avant qu'ils tombent dans l'eau, & les dévore avec avidité comme un mets délicieux ; mais Albin



croit, avec beaucoup plus de vraisemblance, que cette mouette leur enlève le poisson qu'elles viennent d'attraper, en les forçant de le dégorger. Il a vu quelque chose de semblable dans les Indes Occidentales, où il y a un oiseau nommé le *vaisseau de guerre*, qui, dès qu'un autre oiseau a saisi sa proie, le harcèle jusqu'à l'obliger de la dégorger, & il ne manque pas de l'attraper ensuite dans l'air. M. Anderson dit qu'il y a une grande mouette de mer qui fait adroitement tirer de l'eau un poisson excellent, connue en Islande sous le nom de *Runmagen*. Cette mouette qui a la figure d'un corbeau, n'a pas plutôt pris son poisson, qu'elle l'apporte à terre, où elle mange le foie, & laisse le reste. Les paysans ne manquent pas de profiter de ces captures, & ils instruisent même leurs enfans à courir promptement sur la mouette, aussi-tôt qu'elle arrive à terre, pour lui enlever sa proie.

Les Européens du Cap, tuent plusieurs milliers de mouettes toutes les années pour avoir leurs plumes qui sont fort fines, & qui valent beaucoup mieux pour les lits que celles d'oie : c'est aussi l'usage qu'on en fait au Cap, dit Kolbe.

L'oiseau que les Riverains de la Loire appellent *Falcorde* ou *Poule d'eau*, n'est qu'une espèce de mouette marquée de taches blanches & noires : elle se trouve communément en Automne dans ces parages, où l'on dit que sa présence est un augure de la crue prochaine de la rivière. On a remarqué que les mouettes grises cendrées sont les jeunes, & que les blanches sont les vieilles. Le *Jean Vengenten*, que les Hollandois rapportent de

l'Afrique, est aussi une sorte de mouette.

**MOUFETTE** ; substantif féminin. On appelle ainsi des vapeurs ou exhalaisons malfaisantes & même meurtrières, qui se font sentir dans les lieux profonds de la terre, dans les grottes, dans les souterrains de la plupart des mines, & quelquefois même à la surface.

Les exemples des accidens funestes qu'ont occasionnés ces sortes de vapeurs, ne sont malheureusement que trop fréquens. La plupart font périr subitement les animaux & les hommes qui y sont exposés ; enforte que souvent on n'a pas même le temps de les secourir.

Quoiqu'il y ait quelque chose de commun dans les effets que produisent ces vapeurs, & qu'elles occasionnent toutes la perte de la connoissance, une défaillance & une syncope mortelle, on observe aussi quelques différences dans leurs propriétés & dans leur manière d'agir, suivant les lieux où elles se trouvent ; ce qui peut faire présumer qu'elles ne sont pas toutes exactement de même nature.

Quelques-unes sont visibles, & paroissent sous la forme d'une espèce de brouillard ; telle est celle qui se trouve dans une carrière voisine des eaux minérales de Pyremont, & dont M. Seip, docteur en Médecine, a donné la description dans les transactions philosophiques. Elle a une odeur sulfureuse, & fait périr les insectes, les oiseaux, & généralement tous les animaux qui s'en approchent, avec des accidens assez semblables à ceux qu'éprouvent les animaux privés d'air sous le récipient de la machine pneumatique.

D'autres produisent les mêmes

effets, quoiqu'elles soient absolument invisibles; telles sont, dit le savant traducteur de Lhemann, celles qui sortent d'une grotte de Hongrie, située près de Ribard, au pieds des Monts Crapacks: elles sont si meurtrières, qu'elles font périr les oiseaux qui volent par dessus en rasant la terre de trop près.

On peut mettre aussi au nombre des exhalaisons minérales malfaisantes celles qu'on rencontre souvent dans les mines de sel gemme, en Pologne: celles-ci paroissent souvent sous la forme de flocons, de fils, de toiles légères, semblables à celles des araignées, elles sont très-remarquables par la propriété qu'elles ont de s'enflammer subitement aux lampes des ouvriers, avec un fracas & une explosion épouvantables; & elles blessent & tuent en un instant ceux qui ont le malheur d'en être atteints: c'est un vrai tonnerre souterrain. Il s'en rencontre de pareilles dans certaines mines de charbon de terre. On leur a donné, dans certaines Provinces de France, le nom de *Feuterrou*, ou celui de *Feubrisson*.

La chaleur du soleil produit encore souvent des moufettes ou exhalaisons à la surface de la terre; ces brouillards que l'on voit quelquefois s'élever à très-peu de hauteur au-dessus de la terre en été, en sont une preuve convaincante. De plus, des expériences souvent répétées nous apprennent qu'il est dangereux de se coucher & de s'endormir sur l'herbe, surtout au printemps, lorsque les premières impressions du soleil se font sentir à la terre. Un grand nombre d'hommes ont souvent été punis pour s'être imprudemment couchés sur

le gazon, & plusieurs y ont trouvé la mort même, au lieu du repos qu'ils cherchoient; d'autres en ont été perclus & privés pendant long-temps de l'usage de leurs membres.

Comme l'arsenic est le plus grand poison d'entre les substances minérales, qu'il est volatil, & qu'il s'en trouve une grande quantité dans presque toutes les mines, bien des Auteurs ont cru que les moufettes étoient de nature arsenicale. Mais bien loin que cette opinion soit prouvée, il y a des raisons assez fortes de croire que ces vapeurs meurtrières sont d'une nature toute différente. Il est certain d'abord, & on l'a éprouvé, qu'on peut être exposé pendant assez long-temps à une grande quantité de vapeurs d'arsenic, sans éprouver aucun des accidens que produisent les moufettes, & même sans en être sensiblement incommodé. En second lieu, les effets que produit l'arsenic pris intérieurement, même en dose assez forte, quoique terribles & toujours funestes, n'ont rien de comparable pour la promptitude, avec ceux des moufettes, puisque celles-ci font souvent périr en un instant. En troisième lieu, aucune observation ni expérience certaine n'ont constaté jusqu'à présent la nature arsenicale d'aucune sorte de moufettes; & il est même démontré, d'un autre côté, que plusieurs de ces vapeurs minérales meurtrières ne sont autre chose que de l'acide sulfureux volatil.

Enfin, toutes celles qui n'ont point de caractère décidé d'acide sulfureux, ne paroissent être que le phlogistique pur, ou presque pur, dégagé des corps sans combustion:

elles occasionnent exactement les mêmes accidens que les exhalaisons du foie de soufre, des charbons, & des matières qui subissent les fermentations spiritueuses & putrides. La grande inflammabilité qu'ont ces sortes de vapeurs lorsqu'elles sont enfermées & condensées jusqu'à un certain point, telles que sont celles des mines de charbon de terre, est une preuve presque démonstrative de cette opinion.

L'art est parvenu à imiter parfaitement ces vapeurs. On fait que lorsque les acides dissolvent les métaux imparfaits, ils enlèvent à ces métaux une bonne partie de leur principe inflammable : ce principe se dissipe presque tout en vapeurs pendant ces dissolutions : & si l'opération se fait dans un vaisseau clos, qu'on vienne ensuite à le déboucher, & à approcher une bougie allumée de son ouverture, la vapeur qui y est enfermée s'enflamme en un instant tout à la fois, & fait une explosion d'autant plus violente, qu'il y en a une plus grande quantité. C'est singulièrement dans la dissolution du fer par l'acide vitriolique, affoibli d'une certaine quantité d'eau, qu'on a occasion de remarquer ce phénomène. Si au lieu de reboucher le matras après cette explosion, pour donner lieu à de nouvelles vapeurs de s'y condenser, & reproduire ensuite une nouvelle inflammation bruyante, on le laisse débouché, la dissolution continuant toujours à se faire, & qu'on approche pareillement la flamme d'une bougie de l'orifice de ce vaisseau, le phlogistique qui continue à se dégager & à se réduire en vapeurs, mais librement & sans être condensé, con-

tinue aussi à brûler à mesure, en sorte qu'on voit subsister à l'ouverture du matras une flamme légère & bleuâtre, telle qu'est toujours celle du phlogistique, lorsqu'il n'est point dans l'état huileux.

Quoiqu'on ne fasse communément ces expériences que par le moyen de la dissolution de la limaille du fer dans l'acide vitriolique, on ne doit pas douter qu'en employant les manipulations convenables, on n'en pût faire de toutes semblables avec les autres métaux imparfaits, & surtout en se servant de ceux qui se dépouillent le plus facilement de leur phlogistique dans leur dissolution par les acides, tels que l'étain, le zinc & le régule d'antimoine. On ne doit pas douter non plus que si ces vapeurs phlogistiques qui se dégagent pendant la dissolution des métaux, étoient rassemblées en certaine quantité dans un lieu fermé, où l'air ne fût point renouvelé, elles ne produisissent les mêmes accidens mortels que les moufettes & les gas dont on vient de parler.

Toutes ces considérations sont bien propres à faire croire que la plupart de ces vapeurs souterraines si meurtrières ne sont qu'un phlogistique devenu libre en circulant dans l'intérieur de la terre : il provient des bitumes & du soufre qui éprouvent différentes altérations & décompositions.

Presque tous les Chimistes & Métallurgistes s'accordent à croire que les exhalaisons minérales contribuent à la production des métaux. Cette opinion est d'autant plus vraisemblable, que comme le phlogistique est certainement un des principes des métaux, s'il est vrai que ces exhalaisons minérales

ne soient autre chose qu'un principe inflammable, comme ce principe est alors en vapeurs, par conséquent très-divisé, peut-être même réduit à ses molécules primitives intégrantes, il est certainement aussi alors dans l'état le plus favorable à la combinaison: il est donc probable que lorsque ces exhalaisons rencontrent des terres disposées à les recevoir, elles s'y unissent en effet plus ou moins intimement, suivant leur nature. Et qui fait si ce n'est pas là l'opération principale du grand mystère de la métallisation.

**MOUFLARD, ARDE**; substantif du style familier. Qui a le visage gros & rebondi. *C'est un gros Mouflard, une grosse Moustarde.*

**MOUFLE**; substantif féminin. Mitaine, gros gant de cuir ou de laine, où il n'y a que le pouce de séparé, & où tout le reste de la main est ensemble. *C'est un chat qu'il ne faut pas prendre sans moufles.* Ce mot n'est plus guère usité que dans quelques Provinces.

**MOUFLE**, se dit en mécanique de l'assemblage de plusieurs poulies, par le moyen desquelles on multiplie la force mouvante.

La multiplication des poulies dans la moufle est fort bien imaginée; car on démontre en mécanique, que la force nécessaire pour soutenir un poids par le moyen d'une moufle est au poids lui-même, comme l'unité est au nombre des poulies; en supposant que les cordes sont parallèles entre elles.

D'où il suit que le nombre des poulies & la puissance étant donnés, on trouve aisément le poids qu'elles pourront soutenir en multipliant la puissance par le nombre des poulies. Par exemple, supposons que

la puissance = 50 livres, & le nombre des poulies = 5, elles pourront être en équilibre avec un poids de 250 livres.

De même le nombre des poulies étant donné avec le poids qu'elles doivent soutenir, on trouve la puissance en divisant le poids par le nombre des poulies: par conséquent si le poids = 900 livres, & le nombre des poulies = 6, la puissance sera 150 livres.

De Chrales observe que l'on trouve par expérience, qu'un homme ordinaire peut élever avec sa seule force 150 livres; c'est pourquoi le même homme, avec une moufle à six poulies pourra soutenir un poids de 900 livres.

En joignant ensemble plusieurs moufles, on augmentera la puissance des poulies.

Pour trouver le nombre des poulies que doit avoir une moufle, afin d'élever un poids donné avec une puissance donnée, divisez le poids par la puissance, & le quotient est le nombre cherché.

Supposez, par exemple, que le poids = 600 livres & la puissance 150, il doit y avoir quatre poulies à la moufle.

Remarquez qu'on fait ici abstraction de la résistance & du poids des cordes qui doivent augmenter la puissance & la rendre plus grande qu'on l'a faite dans les calculs précédens. Il peut même arriver que les poulies soient si fort multipliées, que la moufle au lieu d'être utile soit embarrassante, à cause de la quantité considérable des frottemens & de l'embarras que produit la multiplicité des cordes. Au reste, la manière la plus avantageuse dont les cordes puissent être disposées, c'est d'être toujours dans une situation

situation parallèle ; car alors la puissance est la plus petite qu'il est possible par rapport au poids ; ainsi il faut que la moufle soit faite de façon que les cordes y puissent conserver toujours à peu près cette situation.

**MOUFLE**, se dit aussi d'un vaisseau de Chimie, fait de terre, dont on se sert pour exposer des corps à l'action du feu, sans que la flamme y touche immédiatement.

**MOUFLE**, se dit encore populairement & par mépris, d'un gros visage gras & rebondi.

**MOUFLE**, se dit en termes de Serrurerie, des barres de fer à l'extrémité desquelles on a pratiqué des yeux où l'on passe des clavettes pour entretenir des cuves, des murs qui tendent à s'écarter.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

**MOUFLER** ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. C'est prendre le nez & les joues ensemble à quelqu'un, en sorte qu'on lui fasse boursoffler les joues. *Un visage à être mouflé*. Ce mot est populaire, & ne se dit plus que dans quelques Provinces.

**MOUFLETTES** ; substantif féminin pluriel. Ce sont deux morceaux de bois creusés en-dedans, dont les Plombiers, les Vitriers, &c. se servent pour prendre l'outil appelé *le fer à souder*, quand ils le retirent du feu pour appliquer & étendre leur soudure ; c'est proprement la poignée de l'outil coupée en deux dans sa longueur, & qu'on réunit sur la queue du fer toutes les fois qu'on le prend tout chaud pour s'en servir.

**MOUFLON** ; substantif masculin. Espèce d'animal qui se trouve en

*Tome XVIII.*

Russie, dans la Sibérie méridionale, dans la Grèce, les îles de Sardaigne, de Corse, & qui paroît être la souche primitive de toutes nos brebis.

Selon M. de Buffon, le mouflon existe dans l'état de nature ; il subsiste & se multiplie sans le secours de l'homme : il ressemble plus qu'aucun autre animal sauvage à toutes les brebis domestiques : il est plus vif, plus fort & plus léger : il a la tête, le front, les yeux & toute la face du béliet : il lui ressemble aussi par la forme des cornes, & par l'habitude entière du corps, ainsi il produit avec la brebis domestique ; ce qui seul suffiroit pour démontrer qu'il est de la même espèce, & qu'il en est la souche. La seule disconvenance qu'il y ait entre le mouflon & nos brebis, c'est qu'il est couvert de poil & non de laine ; mais les observations apprennent qu'on ne doit point regarder la laine dans les brebis domestiques, comme un caractère essentiel. La laine n'est qu'une production occasionnée par le climat tempéré ; car ces mêmes brebis transportées dans les pays chauds, y perdent leur laine, s'y couvrent de poils, & transportées dans des pays très-froids, leur laine y devient aussi grossière & aussi rude que du poil ; des-lors il n'est pas étonnant que la brebis originaire, la brebis primitive & sauvage, qui a dû souffrir le froid & le chaud, vivre & se multiplier sans abri dans les bois, ne soit pas couverte d'une laine qu'elle auroit bientôt perdue dans les broussailles, d'une laine que l'exposition à l'air & l'intempérie des saisons auroient en peu de temps altérée & changée de nature ; d'ailleurs, con-

K k k

On continue M. de Buffon, lorsqu'on fait accoupler le bouc avec la brebis domestique, le produit est une espèce de *Mouflon*; car c'est un agneau couvert de poil: ce n'est point un mulot infécond, c'est un *Méris* qui remonte à l'espèce originaire, & qui paroît indiquer que nos chèvres & nos brebis domestiques ont quelque chose de commun dans leur origine; & comme nous avons reconnu par expérience, que le bouc produit aisément avec la brebis, mais que le bélier ne produit pas avec la chèvre, il n'est pas douteux que dans ces animaux, toujours considérés dans leur état de dégénération & de domesticité, la chèvre ne soit l'espèce dominante, & la brebis l'espèce subordonnée, puisque le bouc agit avec puissance sur la brebis, & que le bélier est impuissant à produire avec la chèvre: ainsi notre brebis domestique est une espèce bien plus dégénérée que celle de la chèvre, & il y a tout lieu de croire que si l'on donnoit à la chèvre le mouflon au lieu du bélier domestique, elle produiroit des chevreaux qui remonteroient à l'espèce de la chèvre, comme les agneaux produits par le bouc & la brebis, remontent à l'espèce du bélier.

On voit de ces mouflons ou moutons sauvages, dans les montagnes de la Sibérie méridionale; on les nomme *Argali* dans ces pays: les plus gros approchent de la taille d'un *daim*, leurs cornes naissent au-dessus & tout près des yeux, droit devant les oreilles; elles se courbent d'abord en arrière, & ensuite en avant; l'extrémité est tournée un peu en haut & en-dehors; depuis leur naissance jusqu'à peu près de la moitié, elles forment des

rides. C'est dans ces cornes que réside toute la force de l'animal. Les habitans des montagnes disent que ces animaux se battent souvent les uns contre les autres, en se heurtant cornes contre cornes. On peut juger de la force de ces quadrupèdes, & par conséquent des moyens de se défendre que leur a donnés la nature, lorsqu'on réfléchit quelle force ces animaux doivent employer, puisque dans leurs combats ils se brisent leurs cornes: les cornes sont en effet à leur origine; de la grosseur du poignet, & on prétend que ces armes mesurées dans toute leur étendue, ont plus d'une aune de longueur. Il est aisé de juger par cette comparaison, combien l'espèce des animaux domestiques, en passant par la main de l'homme, en changeant de climats, a été modifiée, altérée, changée.

Tout concourt à prouver d'une manière évidente, la modification occasionnée par les climats, & combien le même animal paroît différent de ceux qui sont les souches primitives. On voit en Islande une race de brebis à plusieurs cornes, à queue-courte, à laine dure & épaisse, au-dessous de laquelle, comme dans presque tous les pays du Nord, se trouve une seconde fourrure, d'une laine plus fine, plus douce, plus touffue. Dans les pays chauds au contraire, on ne voit ordinairement que des brebis à queue longue & à courtes cornes, dont les unes sont couvertes de laine, les autres de poils, & d'autres encore de poils mêlés de laine. La première de ces brebis des pays chauds, est celle que l'on appelle communément *Mouton de Barbarie*, *Mouton d'Arabie*, laquelle ressem-

ble entièrement à notre brebis domestique, à l'exception de la queue, qui est si fort chargée de graisse, que souvent elle est large de plus d'un pied, & pèse jusqu'à vingt livres. Dans cette race de brebis à grosse queue, il s'en trouve qui ont la queue si longue & si pesante, qu'on leur donne une petite brouette pour la soutenir en marchant. Cette même brebis dans le Levant, est couverte d'une très-belle laine, & à Madagascar & aux Indes, elle est couverte de poils. Dans ces moutons de Barbarie, toute la graisse qui ordinairement dans les moutons se porte aux reins, descend dans leur queue; c'est au climat, à la nourriture & aux soins de l'homme qu'on doit rapporter cette variété; car ces brebis sont domestiques comme les nôtres, & exigent même plus de soin & de ménage.

Le mouflon ou mouton sauvage que l'on trouve en grand nombre dans la Sibérie méridionale, paroît plus fort, plus vigoureux, que les autres qu'on trouve aussi dans la Grèce, & dans les îles de Chypre, de Sardaigne & de Corse. Cet animal a donc pu, dit M. de Buffon, peupler également le Nord & le Midi; & sa postérité devenue domestique après avoir long-temps subi les maux de cet état, aura dégénéré, & pris suivant les différens traitemens & les climats divers, des caractères relatifs, de nouvelles habitudes de corps, qui s'étant ensuite perpétués par les générations, ont formé notre brebis domestique, & toutes les autres races de brebis qu'on voit sur le continent.

MOUHET; bourg de France en Poi-

rou, à deux lieues de Saint-Benoît du Sault.

MOUILLAGE; substantif masculin.

*Statio navium.* Fond propre pour jeter l'ancre. *Il y a de bons mouillages dans ces pays. Le mouillage n'est pas sûr dans cet endroit.*

MOUILLAGE, se dit en termes de Corroyeurs, d'une façon qu'on donne aux cuirs, en les humectant avec de l'eau pour les mettre en état de recevoir d'autres apprêts.

MOUILLÉ, ÉE; participe passif.

*Voyez MOUILLER.*

MOUILLE-BOUCHE; substantif féminin. Espèce de poire qui a beaucoup d'eau, & qui mûrit en Juillet & Août.

MOUILLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Humecter. Tremper, humecter, rendre moite & humide. Mouiller du papier. Mouiller de la toile. La rosée nous a mouillés. Elle a mouillé sa robe en traversant le ruisseau. Si vous partez, vous serez mouillé. Mouillez cela dans l'eau-de-vie. La Méditerranée mouille les côtes d'Afrique.*

On dit en termes de Marine, *mouiller*; pour dire, jeter l'ancre pour arrêter le vaisseau. Et *mouiller à la voile*; pour dire, jeter l'ancre quoique le vaisseau ait encore les voiles au vent. Et *mouiller en croupière*; pour dire, faire passer le cable de l'ancre le long des préceintes, & le conduire de là à des anneaux de fer qui sont à la sainte-barbe. Et *mouiller en patte d'oie*; pour dire, mouiller sur trois ancres à l'avant du vaisseau; en sorte que les trois angles soient disposés en triangle.

MOUILLER, se dit en termes de Pottiers, de l'action de tremper une pièce dans une terre délayée fort claire.

On ne mouille que quand l'ouvrage est achevé, & peu de temps avant de mettre au four, pour empêcher l'action vive du feu.

On dit en termes de Grammaire, *mouiller les ll*; pour dire, les prononcer non tout à fait selon leur valeur naturelle, comme dans les mots *pupille, tranquille, mille, &c.* Mais avec une sorte de mollesse, comme dans *fille, vaillant, périlleux, &c.* alors les deux *ll* sont toujours précédés d'un *i*. Et quand cette voyelle y est seule, elle se fait sentir à l'ordinaire, comme dans *fille, pille, guenille*. Mais quand il s'y trouve d'autres voyelles, ou quelque diphtongue, l'*i* est presque muet, n'étant mis là que pour faire mouiller les *ll*, comme dans *Versailles, feuillet, merveille, Tailleur, fouillure, &c.*

On le dit pareillement de *gn*, lorsqu'il se prononce comme dans *ignoble, campagne, compagnon, régner, &c.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève.  
*Voyez VERBE.*

**MOUILLERON**; petite ville de France en Poitou, à cinq lieues, nord nord ouest, de Fontenay.

**MOUILLET**; substantif masculin & terme de Charron. Il se dit d'un outil composé de deux jantes assemblées en dedans, de façon qu'elles forment un ovale qui sert aux Charrons à poser les moyeux des roues, quand ils veulent former les mortaises pour placer les rais.

**MOUILLETTE**; substantif féminin. *Frustrulum panis oblongum*. On appelle ainsi les apprêts qu'on fait pour manger les œufs frais à la coque.

**MOUILLOIR**; substantif masculin. Petit vase dont les femmes se ser-

vent pour y mouiller le bout de leurs doigts en filant leur quenouille. *Un mouilloir d'argent.*

**MOUILLOIR**, se dit en termes de Bimblotiers-Faiseurs de dragées au moule, d'une sébille de bois dans laquelle est une éponge mouillée qui sert aux coupeurs pour mouiller les tenailles avec lesquelles ils séparent les dragées des branches.

**MOUILLURE**; substantif féminin. *Mador*. Action de mouiller, ou état de ce qui est mouillé. *La mouillure du papier doit précéder l'impression.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

**MOULAGE**; substantif masculin. Il se dit du mesurage des bois à brûler, & de l'action par laquelle on les mesure. *Il y a des Officiers de police à Paris établis pour le moulage du bois à brûler.*

**MOULAGE**, se dit aussi du droit qui est payé aux Mouleurs de bois, c'est-à-dire, à l'Officier de police qui mesure le bois de chauffage sur les ports de Paris.

Dans quelques coutumes, on appelle *droit de moulage*, un droit que le Seigneur lève, soit en argent ou en grain, ou en farine, sur les sujets de sa Seigneurie qui viennent moudre leurs grains à son moulin bannal.

**MOULAGE**, se dit encore de l'action de jeter en moule.

**MOULAY**; bourg de France, dans le Maine, à une lieue, sud-sud-ouest, de Mayenne.

**MOULE**; substantif féminin. *Musculus*. Genre de coquillage bivalve de mer, de rivière & d'étang. On en distingue plusieurs espèces de mer, qui sont très-connues des curieux; savoir, la *moule des Papous*,



dont la couleur est violette & rose ; la moule du *Détroit de Magellan*, singulière par sa couleur aurore , nacrée & mêlée de taches violettes ; la moule appelée la *gueule de souris*, par rapport à sa forme pointue & à sa couleur grise , tachetée de violet , & dont les bords sont de couleur de rose ; la moule d'*Alger*, qui est couleur d'agate , avec une nacre vineuse , la grande moule bleue des parages du Languedoc ; le cayeu des côtes de Normandie ; la moule *papyracée*, qui est toute blanche , très-singulière & si mince , qu'on ne peut la toucher ; l'une de ses extrémités qui s'entrouvre en bec , la fait appeler aussi la lanterne. La *zelline* & la *pinne-marine* sont aussi des moules , suivant le sentiment de M. d'Argenville , mais M. Adanson fait un genre particulier de plusieurs moules , sous le nom de *jam-boneau*.

La moule de mer est un petit insecte ou plutôt un ver testacée , connu de tout le monde , oblong , plus , ou moins gros , d'une figure approchante de celle d'un petit muscle , d'où lui est peut-être venu son nom latin *musculus*. Elle est tendre , blanchâtre , un peu frangée sur ses bords , nageant dans une eau salée , délicate & fort bonne à manger. Elle est renfermée dans une coquille à deux battans , assez minces , convexes & d'un bleu noirâtre en-dehors , concaves & d'un bleu blanchâtre en dedans , ordinairement lisses des deux côtés , quelquefois chargés de vers à tuyaux , ou de glands marins. On aperçoit à travers des valves de petites veines ou lignes bleues. La coquille est large , pointue à sa base , arrondie au sommet , où est placé le ligament qui unit ensemble les deux pièces , d'une

assez ample capacité , & de figure rhomboïde. M. Steide , Médecin , a fait une exacte anatomie des moules : il a observé qu'elles ont une langue , de la graisse , des intestins , un foie , des cornes comme les limaces. Il y a dans toutes ces parties un mouvement de vibration , que M. Steide appelle *mouvement radieux*.

M. de Réaumur , dans un *Mémoire sur le mouvement progressif de diverses espèces de coquillages* , nous apprend que les moules de mer , quoique communément attachées aux pierres , ou les unes aux autres par différens filamens , ne laissent pas cependant d'avoir la faculté de se mouvoir. Pour le prouver il rapporte que dans le temps où il ne fait plus assez chaud pour tirer du sel des marais salans , les pêcheurs jettent quelquefois dans ces marais , des moules qu'ils ont prises au bord de la mer ; ils prétendent par-là rendre leur chair plus délicate , en les faisant vivre dans une eau qui devient tous les jours moins salée , parcequ'elle reçoit celle de la pluie. Les pêcheurs jettent les moules séparées les unes des autres & à diverses distances ; mais lorsqu'ils vont les pêcher ensuite , ils les trouvent assemblées en gros paquets. Pour se rapprocher ainsi , il a donc fallu que les moules fissent des mouvemens ; mais il reste à savoir qu'elle partie elles emploient à cet usage. Pour s'en instruire , il ne faut qu'ouvrir la coquille d'une moule par le côté opposé à sa charnière ; rien ne paroît alors plus distinctement qu'une certaine partie noire , bruniâtre & longuette , placée dans le milieu de la moule. On se fera une image assez ressemblante de la figure de cette partie , en concevant celle de

la langue d'un animal. C'est cette partie qu'on peut appeler la *jambe* ou plutôt le *bras de la moule*, puisqu'elle se traîne par son moyen plutôt qu'elle ne marche. Quand la moule se prépare à changer de place, elle commence par entr'ouvrir sa coquille; ensuite on voit paroître sur ses bords le bout de la jambe, qu'elle allonge quelquefois jusqu'à un pouce de distance: il paroît que l'animal s'en sert alors pour reconnoître le terrain. Ensuite il replie l'extrémité de cette partie, qui est charnue & très-flexible, sur quelques corps pour le saisir & s'y cramponer en quelque façon; de sorte qu'en se contractant, la coquille est obligée d'avancer vers ce corps. Cette manœuvre n'imite pas mal celle d'un homme qui, étant couché sur le ventre, voudroit s'approcher de quelqu'endroit en se servant seulement de son bras & de sa main pour saisir un point d'appui. Les moules ne profitent pas souvent de la faculté qu'elles ont de se mouvoir; car elles sont toutes ordinairement attachées les unes aux autres, ou à d'autres corps par différens fils; & ce n'est que lorsque ces fils sont rompus, qu'elles ont recours à leur bras.

On lit dans les *Mémoires de l'Académie*, que M. Poupert avoit déjà observé que les moules de rivière, étant couchées sur le plat de leurs coquilles, font sortir à leur volonté un bras dont elles se servent pour creuser le sable sous elles, & par conséquent baisser doucement d'un côté, de sorte qu'elles se trouvent à la fin sur le tranchant de leur coquille. Après cela, elles avancent ce même bras le plus qu'il est possible, & s'appuient ensuite sur son extrémité pour attirer leur coquil-

le à elles & se traîner ainsi dans une espèce de rainure qu'elles tracent elles-mêmes dans le sable, & qui soutient la coquille des deux côtés.

Dans la moule de mer, c'est de la racine du bras dont nous avons parlé que partent un grand nombre de fils, qui étant fixés sur les corps voisins, tiennent la moule assujétie. Chacun de ces fils est gros à peu près comme un cheveu & long d'un à deux pouces. Ils sont attachés par leur extrémité sur des pierres, sur des fragmens de coquilles, & le plus souvent sur les coquilles des autres moules; de-là vient que l'on trouve ordinairement de gros paquets de ces coquillages. Ces fils sont autant éloignés les uns des autres, que leur longueur & leur nombre le peuvent permettre: il y en a en tous sens collés sur les différens corps qui entourent la moule. M. de Réaumur assure en avoir quelquefois compté plus de cent cinquante employés à en fixer une seule: ces fils sont comme autant de petits cables qui, tirant chacun de leur côté, tiennent, pour ainsi dire, la moule à l'ancre.

Mais de quelle adresse les moules se servent-elles pour s'attacher à ces fils? Comment peuvent-elles les coller par leur extrémité qui est beaucoup plus grosse que le reste? Nous avons dit que la moule fait sortir de sa coquille entr'ouverte une espèce de bras qu'elle allonge par degrés & raccourcit ensuite; c'est par ces allongemens & raccourcissimens réitérés, qu'elle peut donner à ce bras jusqu'à deux pouces de longueur, & qu'elle parvient enfin à s'attacher par des fils en différens endroits, plus ou moins éloignés. On voit par-là que la même partie est destinée à des fonctions

fort différentes, puisqu'elle sert à la moule, tantôt de bras ou de jambes pour marcher, & tantôt de filière pour filer. C'est dans l'ouvrage de M. de Réaumur qu'il faut voir tous ces détails; entr'autres la description de la fente ou canal par où passe la liqueur qui forme les fils, & dans lequel elle se fige ensuite, & prend de la consistance; c'est ce qui a fait dire à cet ingénieur naturaliste, que le procédé des vers à soie, des chenilles & des araignées pour filer, ressemble à celui des tireurs d'or; mais que le procédé des moules au contraire, ressemble à celui des ouvriers qui jettent les métaux en moule.

M. Mercier du Pary, Trésorier de France, a prétendu, dans un Mémoire inséré dans le tome second de l'Académie de la Rochelle, que le mouvement progressif accordé à la moule par MM. Poupart, Steyde, de Réaumur, &c. n'avoit aucune réalité: il soutient d'ailleurs que la moule ne file point le byssus qui l'attache aux corps voisins, puisqu'il naît & croît avec elle comme une partie qui lui est essentielle. Ainsi ce n'est que par de nouvelles expériences qu'on doit fixer désormais sur ces objets l'opinion du public.

La moule de mer se trouve abondamment & par bancs le long de nos côtes maritimes. Ce petit ver testacée a des ennemis; car outre qu'on s'en sert beaucoup en qualité d'appât pour prendre du poisson, M. de Réaumur a observé qu'il y a un très-petit coquillage de l'espèce de ceux qu'on nomme en latin *trochus* (sabor, espèce de limaçon à bouche aplatie) qui en fait sa proie. Il s'attache pour cela à la coquille d'une moule, la perce d'un trou très-rond de la largeur d'une ligne,

& y fait passer une espèce de trompe longue de cinq à six lignes, qu'il tourne en spirale & avec laquelle il suce la moule. M. de Réaumur, qui a observé que les moules vides étoient toujours au moins percées d'un trou, est persuadé que ces coquillages ne contribuent pas peu à détruire les moulières. On rapporte qu'en quelques lieux du Brésil, on voit des moules si grosses, qu'étant séparées de leur coquille, elles pèsent quelquefois jusqu'à huit onces chacune, & que les coquilles de ces grosses moules sont d'une grande beauté. Il y a des pinnes marines qui sont des espèces de moules, & qui les surpassent beaucoup en poids & en grandeur.

Lister dit que chez quelques habitans de Lancastré en Angleterre, le principal usage des moules est pour fumer les terres voisines de la mer d'où on les tire par charretées. M. Linnæus dit que le territoire de la province de Helsingie en Suède, est en grande partie composé des mêmes coquillages: il ajoute que les Flamands mangent des moules aussi bien que les Anglois, il auroit pu y joindre les François, mais que les Suédois n'en mangent point.

Les moules de mer sont les plus estimées: elles sont en effet d'un bien meilleur goût & plus saines que celles de rivières ou d'étang. On doit choisir les moules tendres, délicates & bien nourries. Leur chair lâche le ventre, fournit peu de bonne nourriture & ne convient qu'à ceux qui ont un bon estomac, encore faut-il en user modérément; car elles se digèrent difficilement & produisent des humeurs visqueuses: elles passent même pour exciter la fièvre & causer des obstructions dans le bas-ventre. Le

Docteur Mæhting rapporte plusieurs observations qui prouvent que les moules sont sujettes à devenir venimeuses par les maladies qui leur arrivent & qui les rendent très-dangereuses dans l'usage. Quelques personnes ont été attaquées d'anxiétés, de convulsions, accompagnées d'éruptions cutanées : les remèdes en pareil cas, sont les vomitifs & les antidotes. On prétend que les écailles des moules étant calcinées & pulvérisées, sont un excellent diurétique. Les Maréchaux emploient contre les taies & les ongles qui naissent sur les yeux des chevaux, cette poudre en guise de collyre sec, qu'ils soufflent dans leurs yeux.

La moule de rivière ou d'étang est fort différente de celle de mer : on en distingue deux espèces ; la première renferme celle dont la charnière est garnie de fort grosses dents ; la seconde comprend celle dont la charnière paroît lisse, tant les dents en sont petites. La moule d'eau douce est hermaphrodite & se multiplie indépendamment d'un autre animal de son espèce. M. Merry est l'auteur de cette découverte : il dit aussi que la coquille de la moule de rivière s'entr'ouvre par le moyen d'un puissant ressort, & se ferme par la contraction de deux forts muscles. Ce poisson nage dans l'eau & paroît quelquefois sur la surface : il rampe plus communément dans la vase, sur laquelle il reste presque toujours en repos. Les parties de la génération de cet animal, sont deux ovaires & deux vésicules séminales ; chaque ovaire & chaque vésicule a son canal propre. C'est par ces quatre canaux que les œufs & la semence de la moule se rendent dans l'a-mus, où ces deux principes s'unif-

sent ensemble en sortant ; ce qui suffit pour la génération. Au reste il est à remarquer que les ovaires de la moule ne se vident de leurs œufs qu'au printemps, & ne se remplissent qu'en automne ; de-là vient qu'on les trouve toujours vides en été, & pleins d'œufs en hiver. Dans cet animal, l'air entre par l'a-mus dans les poumons.

Schelammer dit qu'en Allemagne les moules sont fort abondantes dans les fleuves & ressemblent à celles de la mer, par la grosseur & par la figure, mais qu'elles ne sont pas si bonnes à manger.

La moule d'étang est toujours plus grande que celle de rivière ; mais c'est néanmoins le même animal. Son mouvement la porte à faire des traînées dans le sable & dans le limon, & à s'y enfoncer de deux ou trois pieds : elle fait sortir une grande plaque ou langue, & ouvre ses deux battans de même que la moule de rivière. On remarque que les moules d'étang sont plus solitaires que celles de rivière.

Plusieurs des moules fluviatiles donnent d'assez belles perles ; telles sont les moules d'Écosse, de Bavière, de la Vologne en Lorraine, & de Saint-Savinien.

**MOULE** ; substantif masculin. *Typus*. Matière creusée & préparée de manière à donner une forme précise à la cire, au plomb, au bronze, &c. qu'on y verse tout fondus ou liquides. *Les moules sont communs dans les arts, & il y en a de beaucoup d'espèces. Un moule à faire des gaudes. Un moule à faire des chandelles. On jette les cloches en moule.*

**MOULE**, se dit en termes de Batteurs d'or, d'un certain nombre de feuilles de vélin ou de parchemin coupées carrément & d'une certaine grandeur

grandeur, qu'on met l'une sur l'autre, & entre lesquelles on place les feuilles d'or ou d'argent qu'on bat sur le marbre avec le marteau.

**MOULE**, se dit en termes de boutonniers, du bois qui sert de fondement au bouton.

**MOULE**, se dit en termes d'Épingliers, d'un brin de fil de laiton sur lequel on fait la tête de l'épingle.

On dit figurément *se former sur le moule de quelqu'un*; pour dire, imiter quelqu'un, se former sur son modèle.

On dit aussi figurément & familièrement, en parlant de quelques personnes rares & uniques en leur genre, que *le moule en est rompu*.

On dit proverbialement & figurément, d'un ouvrage qui ne se peut faire qu'avec beaucoup de soin & de temps, *cela ne se jette pas en moule*.

On dit aussi proverbialement, figurément & populairement, *conserver le moule du pourpoint*; pour dire, se conserver, se ménager dans les périls.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

**MOULÉ, ÉE**; participe passif. *Voyez MOULER.*

On dit, *lettre moulée*; pour dire, lettre imprimée.

On appelle aussi *lettre moulée*, une écriture à la main, dont les caractères sont de la même forme que ceux des livres imprimés.

On dit en plaisantant, *il faut bien que cela soit vrai, puisque cela est moulé*.

Le peuple dit en ce sens, *lire le moulé dans le moulé*. Alors *moulé* est employé substantivement.

On dit proverbialement d'un homme simple qui défère à l'autorité de quelque livre que ce soit, *qu'il croit tout ce qui est moulé*.

*Tome XVIII.*

**MOULÉE**; substantif féminin, & terme de Couteliers, Taillandiers, &c. Il se dit du mélange des particules de la meule, & du fer ou de l'acier qu'elle a détachées des pièces tandis qu'on les émouloit.

**MOULER**; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Ex proplasmate exprimere*. Jeter en moule. *Mouler une pièce d'artillerie. Mouler des médailles. Mouler des chandelles. La statue équestre de la place de Vendôme a été moulée d'un seul jet.*

On dit aussi, *mouler un bas relief, mouler une statue*; pour dire, appliquer du stuc, du plâtre sur un bas-relief, sur une statue, afin qu'ils en prennent l'empreinte de telle manière qu'ils puissent servir de moules pour en faire de semblables. *Louis XIV a fait mouler les bas-reliefs de la colonne Trajane, & les plus belles statues antiques de l'Italie.*

**MOULER**, en termes de Jardinage, se dit des ifs, des orangers, & des arbrisseaux de fleurs qu'on taille en boules, en pyramides & en autres figures, en les tondant aux ciseaux.

On dit figurément, *se mouler sur quelqu'un*; pour dire, se former sur quelqu'un, le prendre pour modèle.

On dit, *mouler du bois*; pour dire, mesurer une voie de bois, une corde de bois, en la rangeant entre les deux traverses qui la doivent contenir, suivant l'Ordonnance de Police.

La première syllabe est brève & la seconde longue ou brève. *Voyez VERBE.*

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont la pénultième syllabe longue.

**MOULERIE**; substantif féminin usité dans les grosses forges pour désigner l'atelier où l'on jette en

moule tous les ouvrages en fonte dont on fait usage.

**MOULEUR**; substantif masculin. Il se dit en général de l'ouvrier qui jette en moule, surtout dans les ateliers où le moulage n'est qu'une des manœuvres par lesquelles l'ouvrage doit passer avant d'être fini.

On appelle *mouleur de bois*, un Officier de Police dont la charge est de visiter le bois qu'on vend & de le mouler. *Les Offices de Mouleurs de bois furent supprimés durant la minorité de Louis XV & rétablis en 1730.*

**MOULIDARS**; bourg de France dans l'Angoumois, à cinq lieues, est-nord-est, de Cognac.

**MOULIN**, ( Charles du ) naquit à Paris en 1500, d'une famille noble & ancienne. Elle étoit originaire de Brie, & selon Papyre Masson, elle avoit l'honneur d'appartenir à Elisabeth, Reine d'Angleterre, du côté de Thomas de Boulen, Vicomte de Rochefort, ayeul maternel de cette Princesse. Le jeune du Moulin fit paroître dès son enfance des dispositions extraordinaires pour les belles-lettres & pour les sciences, & une inclination pour l'étude, qui tenoit de la passion. Reçu Avocat au Parlement de Paris, en 1522, il plaida pendant quelques années au Châtelet & au Parlement. Mais une difficulté de langue l'ayant dégoûté du barreau, il s'appliqua à la composition des excellens ouvrages qui ont rendu sa mémoire immortelle. Il publia en 1539 son *Commentaire sur les matières féodales de la coutume de Paris*, & en 1551 ses *observations sur l'Édit du Roi Henri II, contre les petites dates*. Ce dernier livre fut très-agréable à la Cour de France; mais il déplut beaucoup à celle de Rome. Son peu-

chant pour les nouvelles erreurs lui suscita des traverses. On pilla sa maison à Paris en 1552, & se voyant en danger d'être maltraité, il se retira en Allemagne, où il fut retenu onze mois par les Luthériens dans les prisons de Montbéliard & de Blamont, parcequ'il étoit plus favorable aux opinions des Calvinistes qu'aux leurs. Il passa ensuite à Bâle, s'arrêta quelque temps à Tubinge, & alla à Strasbourg, à Dole & à Besançon, travaillant toujours à ses ouvrages, & enseignant le droit avec une réputation extraordinaire partout où il faisoit quelque séjour. De retour à Paris, en 1557, il en sortit encore en 1562 pendant les guerres de la religion. Il se retira pour lors à Orléans, & revint à Paris en 1564. Trois de ses *consultations*, dont la dernière regardoit le Concile de Trente, lui suscitèrent de nouvelles affaires. Il fut mis en prison à la Conciergerie; mais il en sortit peu de temps après avec honneur. Du Moulin perdit sa femme en 1556, & ce ne fut pas à ses yeux le moindre de ses malheurs; il la regretta d'autant plus vivement qu'elle l'excitoit sans cesse au travail, loin de l'en détourner. Le Parlement pénétré de son mérite, lui offrit une place de Conseiller, qu'il refusa. Le motif de ce refus étoit qu'il ne pouvoit en même temps remplir cette charge & composer des livres. On le regardoit alors comme la lumière de la Jurisprudence, & comme l'Oracle des François. On citoit son nom comme ceux des *Papinien*, des *Alpien*, & des autres grands Jurisconsultes de Rome. Il étoit consulté de toutes les Provinces du Royaume, & l'on s'écartoit rare-

ment de ses réponses dans les tribunaux tant civils qu'ecclésiastiques. Sur la fin de sa vie, il abandonna entièrement le parti & la doctrine des Protestans, & mourut à Paris avec de grands sentimens de soumission à l'Eglise catholique en 1566, à 66 ans. Charles du Moulin étoit certainement un homme d'un très-grand mérite; mais il étoit trop plein de lui-même, & ne faisoit pas assez de cas des autres. Ses décisions, dit Teissier, avoient plus d'autorité dans le Palais que les arrêts du Parlement. C'est apparemment ce qui l'avoit enorgueilli; mais cet orgueil quoique juste à certains égards, étoit trop peu circonspéct. Que peut-on penser d'un homme qui s'appeloit le *Docteur de la France & de l'Allemagne*, & qui mettoit à la tête de ses consultations: *Moi qui ne cède à personne, & à qui personne ne peut rien apprendre?* Ses œuvres ont été recueillies en cinq volumes *in-folio*. On les regarde avec raison comme une des meilleures collections que la France ait produites en matière de Jurisprudence.

Brodeau a écrit la vie de du Moulin. Son fils mourut à Paris d'hydropisie en 1570. Toute sa famille périt deux ans après au massacre de la St. Barthelemi.

**MOULIN**; substantif masculin: *Moletrina*. Sorte de machine dont on se sert pour pulvériser différentes matières, & particulièrement pour convertir les grains en farine.

Il y a des moulins qui sont mus par les eaux, & d'autres qui le sont par l'air; ce qui constitue deux espèces principales de moulins, les *moulins à eau* & les *moulins à vent*.

La plupart des *moulins à eau* sont

à demeure & placés sur le courant des eaux, d'autres sont mobiles & placés sur des bateaux; ceux-ci ont la roue directement opposée au fil de l'eau & au courant le plus vif. Pour faire aller ceux qui sont stables, on retient l'eau un peu avant qu'elle arrive au moulin, dans un canal profond & étroit, afin qu'y étant accélérée dans sa chute & resserrée, elle porte tout son effort sur la roue qui fait mouvoir le moulin. Quand le courant est foible, & qu'on le peut fortifier par une chute, on fait tomber l'eau, non vers le bas, mais sur les parties supérieures de la roue, qui en ce cas est moins grande, & porte autour d'elle, non des palettes inclinées sur lesquelles l'eau frappe, & qu'on nomme *aubes*, mais des auges ou espèces de boîtes, pour mieux recevoir l'action & le poids de l'eau qui agit alors & par son choc & par son poids.

Cette première roue est mise en mouvement par l'eau; au centre de cette roue est un arbre ou essieu soutenu sur deux pivots; à la partie de l'arbre ou essieu qui est dans le moulin, est attaché un *rouet*, à la circonférence duquel sont implantées quarante-huit chevilles qui s'engrennent dans la *lanterne*, laquelle est composée de deux plateaux qui la terminent en haut & en bas, & de neuf fuseaux qui forment son contour. Cette lanterne est traversée par un axe de fer, qui d'un bout porte sur une pièce de bois qu'on nomme le *palier*, & de son autre bout supporte à son extrémité la meule supérieure; cette meule est mise en mouvement par la lanterne, qui elle-même est mue par le rouet dont on a parlé; entre cette meule supérieure & la lanterne, est une

autre meule traversée par l'axe de la lanterne, lequel y roule librement; cette meule inférieure est fixée d'une manière immobile, & c'est sur celle-là que tourne la meule supérieure qui est mise en mouvement par les eaux à l'aide des pièces que nous avons décrites. Les meules sont renfermées dans un cintre de bois de même forme qu'elles.

La meule inférieure, & qui est immobile, forme un cône, dont le relief depuis les bords jusqu'à la pointe, est de neuf lignes perpendiculaires. La meule supérieure & tournante en forme un autre en creux, dont l'enfoncement est d'un pouce; les deux meules se regardent de si près vers leurs bords, qu'il ne s'y trouve de distance que ce qu'il en faut pour ne se point toucher. De ces mesures si délicatement prises, il résulte que la distance des deux meules va peu à peu en s'augmentant, & se trouve de trois lignes avec quelques points de plus vers le centre; c'est de ces mesures & de la structure du palier dont on va parler, que provient tout ce qu'il y a de fin & d'heureux dans l'ingénieuse invention du moulin.

Le palier est une pièce de bois d'un demi-pied de largeur, & de cinq pouces d'épaisseur, sur neuf pieds de longueur entre ses deux appuis. La meule étant du poids de quatre mille livres, ou un peu plus, la lanterne & l'axe de fer de plus de deux cens, c'est une nécessité que le palier qui les supporte fléchisse dans toute sa longueur sous un pareil fardeau, & fasse un arc concave, d'où résulte tout l'avantage de l'invention, ainsi que l'a démontré M. Bélidor.

Le blé que la meule tournante lance du centre vers le milieu du cône où elle se brise, & la farine qu'elle chasse ensuite vers les bords s'accélèrent en roulant sur un plan incliné, & acquièrent une vertu centrifuge qui tend à les faire échapper vers les bords: la meule par son mouvement, en amenant les parties les unes sur les autres, fait affluer plus de blé & de farine l'un sur l'autre, qu'il ne peut échapper de farine moulue. Tous ces amas forment comme autant de coins qui forcent la meule à se hausser. Le palier pour lequel cette tendance à monter devient un soulagement, se relève par son élasticité naturelle: il revient à la ligne droite, & peut-être passe-t-il de l'axe concave au convexe; il aide l'axe & la meule à monter quelque peu pour obéir sans interruption au mouvement circulaire qui les entraîne. Tout le poids de la meule porte alors, non sur le palier, mais tour à tour sur le blé & sur la farine, le blé se brise & la farine s'atténue. La meule retombe donc & le palier fléchit de nouveau vers le bas. La meule exerce ainsi trois mouvemens, l'un continuel qui consiste à tourner, les deux autres alternatifs qui consistent à monter & descendre tour à tour. Aussi entend-on la meule tantôt briser en silence les tas épais qu'elle foule, tantôt resonner en retombant vers les bords sur la farine qui s'échappe par l'échancrure antérieure à la meule dormante, d'où elle va se rendre ou dans le sac du meunier, ou dans un blutreau tournant à la suite du moulin pour y être séparée du plus gros son.

Ce qui démontre d'une manière incontestable cette ingénieuse mé-



mécanique des moulins qui s'est conservée par la fidélité de l'imitation dans une longue suite de siècles, peut-être sans avoir été exactement apperçue, c'est que si l'on fait ébrançonner ou rendre absolument immobile le palier du moulin, cette pièce de bois perdant par-là son mouvement de vibration, la meule se trouve réduite au mouvement circulaire sans élévation ni chute, & la farine vient si grossière qu'elle est encore en masse avec le son; le blé n'est qu'écartelé. C'est par cette expérience que M. Bélidor a démontré la beauté de cette mécanique.

Il n'est pas moins intéressant d'apprendre de quelle manière le blé entre de lui-même peu à peu sous la meule. Au dessus des meules s'élève une grande trémie qui est une espèce de grande boîte dans laquelle on jette le blé; au bas de la trémie est une petite auge inclinée pour recevoir le blé qui s'échappe de l'orifice inférieure de la trémie, & pour le conduire dans l'ouverture de la meule supérieure.

L'axe de fer qui soutient la meule supérieure touche à l'extrémité de l'auge, & étant carré, ne fauroit faire une révolution sans heurter de ses quatre coins contre l'auge qui recule au passage de chaque angle, & retombe quatre fois sur autant de surfaces plates qui sont contre les coins de l'axe. Ces petites secousses déterminent le blé de l'auge à se glisser entre les meules, & successivement celui du bas de la trémie à s'écouler n'étant plus soutenu, & le blé entre ainsi petit à petit sous les meules où il est réduit en farine.

A côté de la trémie est une petite sonnette, qui est tenue en l'air sans

pouvoir sonner, & demeure assujettie dans cette situation par une cordelette qui pend du bord de la trémie jusqu'au fond, où elle est abaissée & retenue par le poids du blé, tant qu'il en reste une modique quantité. Quand il est prêt à finir, la cordelette qui n'est plus arrêtée s'échappe, & remet la cloche dans sa situation naturelle, où elle est agitée par les secousses de l'auge, de manière à resonner continuellement. Le meunier averti se tient prêt pour recharger la trémie: s'il n'étoit attentif au signal, bientôt la meule supérieure n'ayant plus de matière pour s'exercer, viendroit à frotter contre la meule dormante, & en feroit voler des étincelles qui en se multipliant promptement, mettroient le moulin & la charpente en feu.

Les soins du meunier sont de rebattre de temps en temps ses meules pour en rendre raboteuses les surfaces qui broient le blé; car en s'usant, ces surfaces deviennent unies, & ne peuvent plus qu'écraser ou aplatir le blé. En acquérant autant de pinces ou de dents qu'elles acquièrent de petites pointes ou d'inégalités, elles deviennent comme une grande lime qui disèque & pulvérise tout ce qu'elle rencontre.

Les moulins sur bateaux ne diffèrent que très-peu de celui qu'on vient de décrire.

La mécanique des moulins à vent a beaucoup de rapport pour la construction intérieure, avec celle des moulins à eau; mais la puissance étant un autre élément, il a fallu une autre mécanique pour en profiter.

Toute la charpente du moulin à vent est soutenue par une très-forte

pièce de bois qui la traverse en partie, & autour de laquelle on peut la faire tourner à volonté pour présenter les ailes au vent, selon que le cours en vient d'un côté ou d'un autre. A la queue du moulin est attachée une longue pièce de bois, faisant l'effet d'un très-long levier, à côté de laquelle est placée l'échelle qui sert à monter au moulin. Le meunier pousse cette longue pièce de bois, ou la tire à l'aide d'un tourniquet, ce qui suffit pour mettre l'arbre des ailes dans la direction du vent.

Dans l'intérieur du moulin on rencontre au premier étage la pièce de bois sur laquelle tourne le moulin; sur le devant est la huche posée sous les meules pour recevoir la farine. Dans le second étage on trouve le coffre aux meules, la trémie & la lanterne au bas du rouet. Dans le troisième est l'arbre des ailes, le rouet, le cerceau qui embrasse le rouet pour le lâcher & pour l'arrêter, & un engin à tirer le blé qui reçoit son mouvement du rouet.

Toute la beauté de l'invention de cette espèce de moulin consiste, 1°. Dans le parfait équilibre de la masse du moulin qui se soutient & joue en l'air sur un simple pivot.

2°. Dans la disposition des ailes pour recevoir le vent. 3°. Dans le rapport de la force mouvante avec la résistance des meules & des frottemens.

Afin que la charpente du moulin fût dans un parfait équilibre autour de son pivot, on n'a point placé ce pivot au milieu, mais beaucoup plus en arrière qu'en devant, parce que l'énorme levier des ailes & le poids des meules auroit tout entraîné pardevant.

Les quatre grandes ailes du moulin sont placées à un arbre, autour duquel dans l'intérieur du moulin est attaché un rouet qui fait mouvoir la lanterne, à laquelle est attaché l'axe de fer qui met la meule en jeu; les meules du moulin présentent à volonté plus ou moins de surface au vent, selon qu'on en étend les voiles. Toute la liberté du vol des ailes dépend de l'inclinaison à l'horizon de l'axe de l'arbre qui les soutient, & de l'inclinaison de la surface des ailes sur cet axe.

La preuve en est démonstrative: la plupart des vents au lieu de rouler sur une ligne parallèle à l'horizon, font un angle avec l'horizon: on s'en assure si lorsque le vent est un peu vif, on présente la main au vent en la tenant d'aplomb, ou posée perpendiculairement. On éprouve alors que l'impression du vent n'est pas aussi forte qu'elle peut l'être: mais si en continuant à la tenir bien ouverte on en incline le dehors en arrière, on éprouve une impulsion beaucoup plus forte, parce qu'alors le dedans de la main est exactement opposé à la direction du vent. Telle est la raison fort simple de la position des ailes, l'axe qui les porte étant incliné à l'horizon se trouve dans la direction du vent, & oppose la surface des ailes à cette direction. Cette inclinaison de l'axe ne suffit point: si les ailes du moulin étoient toutes quatre placées à angle droit sur l'axe, l'effort du vent qui agiroit sur les ailes se détruiroit lui-même: mais si des deux ailes opposées & parallèles à l'horizon, l'une détourne sa surface de quelques degrés de l'angle droit en regardant la terre, & l'autre en regardant le ciel, le vent en heurtant contre la surface qui s'in-

cline vers la terre, la fait monter, & se glissant de même contre toute la surface de l'aile opposée qu'il trouve inclinée en sens contraire, il la dispose à descendre: une action aide à l'autre. Si les deux ailes opposées placées de cette manière commencent à ébranler la meule, les deux autres disposées de même produisent un effet double. Tel est l'artifice fort simple, & en même temps très-beau, du jeu des meules, de l'équilibre de la charpente & du vol des ailes du moulin à vent.

Quand il n'y a point de moulin bannal dans une Paroisse, le seigneur ne peut empêcher ses vassaux d'en faire construire de non bannaux, pourvu qu'ils ne nuisent pas au cours d'eau qui fait tourner ceux des seigneurs. C'est l'avis de Du Plessis & de De Laurière, sur l'article 72 de la coutume de Paris.

La coutume de Bretagne néanmoins, restreint cette liberté à l'homme noble. Et selon Fromental, le Seigneur peut empêcher en Languedoc, de faire construire des moulins sur les rivières & ruisseaux non navigables, à moins que le ruisseau ne prenne sa source dans l'héritage même appartenant à l'Emphitéote qui y fait construire un moulin, ainsi que le Parlement de Toulouse l'a, dit-il, jugé par Arrêt du 23 Février 1724.

A l'égard des moulins à vent, il est sans difficulté que quand les coutumes n'ont pas de dispositions contraires, chaque particulier peut, à son gré, en faire construire sur son héritage, sans la permission du Seigneur. C'est ce qu'a jugé le Parlement de Paris par Arrêt du 9 Mai 1759.

Erain rapporte un Arrêt du Par-

lement de Bretagne, qui juge que le Propriétaire d'un moulin bannal doit entretenir les chemins qui y conduisent, & en rendre l'accès tellement facile, que les vassaux puissent y arriver sans aucun risque.

Quand le blé est crû, acheté, ou amené dans la bannalité, le sujet ne peut le faire moudre qu'au moulin bannal; mais si le sujet achète du blé pour sa provision, hors l'étendue de la bannalité sans l'y porter, il peut le faire moudre où bon lui semble.

L'article 237 de la coutume de Blois, veut que les moulins à eau soient construits de manière qu'ils ne puissent nuire à la navigation, & qu'on ne puisse submerger ni noyer les terres d'autrui par la retenue des eaux.

Divers Arrêts de la Cour, en interprétant & développant même cette disposition, ont non-seulement condamné divers Propriétaires de moulins à bacs, flottans sur la rivière de Loire, à rembourser aux Marchands fréquentans la rivière de Loire, les frais par eux avancés pour le déplacement des moulins, mais ont fait défenses aux Meüniers de les tenir autrement que cul à cul, de droit fil endroit fil libre, de manière que la rivière demeure toujours navigable au plus profond de l'eau, libre, droite & large de huit toises franches.

Des Ordonnances données par les anciens Souverains des pays de Flandre, Artois & Hainaut, en 1547 & en 1628, ont défendu de construire des moulins dans ces Provinces, soit à eau, à vent, à huile ou à cheval, sans une permission des Souverains, laquelle

ne devoit s'accorder qu'à la charge d'une redevance envers leur Domaine ; mais les Propriétaires de moulins construits dans ces pays sans permission, ont depuis été confirmés dans leur possession.

Par un Arrêt rendu le 30 Juillet 1738, entre les Propriétaires du Pont-au-Change à Paris, & les Meüniers des moulins qui se plaçoient, tant sous les arches qu'un peu plus bas, entre ce Pont & le Pont-Neuf, la Cour a ordonné que les Propriétaires & Fermiers desdits moulins, seroient tenus de faire retirer leurs bateaux & moulins à la distance de six toises du Pont : fait défenses de les approcher plus près que lesdites six toises ; mais leur a permis de les faire attacher aux piles, ce que ne vouloient pas les Propriétaires du Pont.

Louis XIV avoit par des Édits des mois de Janvier 1704, & Mai 1708, créé des Offices de Contrôleurs & Visiteurs des poids & mesures dont on se sert dans les moulins à eau & à vent, avec attribution de droits proportionnés au revenu des moulins ; mais le Roi régnant a par un autre Édit du mois d'Octobre 1716, enregistré le 21 des mêmes mois & an, supprimé tous ces Offices en ce qui concernoit les moulins, & les droits qui y étoient attribués, dont les Propriétaires des moulins ont été déchargés.

On dit proverbialement lorsqu'on veut se moquer de la ressemblance que quelqu'un trouve entre deux personnes qui ne se ressemblent point, entre deux choses qui n'ont point de rapport, que *l'une ressemble à l'autre comme à un moulin à vent*.

On dit proverbialement, figurément & familièrement, *faire ve-*

*nir l'eau au moulin* ; pour dire, procurer de l'utilité par son industrie, par son adresse, ou à soi, ou aux siens. On le dit surtout d'un moine par rapport à sa communauté, & il emporte toujours quelque sorte de mépris de celui dont on parle.

On dit aussi proverbialement, figurément & populairement, d'une personne dont on n'est pas content, *laissez la faire, elle viendra moudre à notre moulin* ; pour dire, elle aura à faire de nous à son tour.

On dit proverbialement & populairement quand on ne fait comment faire pour achever un conte dont on a commencé le récit ; *je jetai mon bonnet par dessus les moulins, & je ne sai ce que tout devint*.

**MOULINS**, se dit aussi de plusieurs autres machines de même genre, & qui servent à divers usages. Tels sont les moulins à sucre, les moulins à foulon, les moulins à poudre à canon, les moulins à tan, les moulins à papier, les moulins à café, &c.

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier ; mais celle-ci est longue au pluriel.

**MOULINAGE** ; substantif masculin. Préparation de la soie en la faisant passer au moulin. Le moulinage est le dernier apprêt qu'on donne aux soies filées avant de les teindre.

**MOULINÉ, ÉE** ; adjectif. Il se dit du bois gâté par les vers. *Une planche moulinée*.

**MOULINET** ; substantif masculin. Diminutif de moulin. Il n'est plus guère usité dans ce sens.

**MOULINET**, se dit d'une espèce de tourniquet dont on se sert pour enlever ou pour tirer des fardeaux.

**MOULINET** ;

**MOULINET**, se dit en termes de Marine, d'une pièce de bois qui a la forme d'une olive, qu'on met dans le hulot du gouvernail, & au travers de laquelle la manivelle passe.

**MOULINET**, se dit en termes de Tireurs-d'Or, d'une machine destinée à empêcher que l'argent, l'or, &c. ne viennent à se couper.

**MOULINET**, se dit aussi d'une certaine machine dont on se sert pour travailler à la monnoie. *Un écu d'or au moulinet.*

On dit, *faire le moulinet avec une épée, avec un bâton à deux bouts, &c.* pour dire, se servir d'une épée, d'un bâton à deux bouts, ou d'une autre arme de même sorte, en les maniant en rond autour de soi avec tant de vitesse, qu'on puisse parer les coups qui seroient portés en même temps par plusieurs personnes.

**MOULINIER**; substantif masculin. Ouvrier qui s'occupe du moulinage des soies.

**MOULINS**; ville considérable de France, capitale du Bourbonnois, sur l'Allier, à douze lieues, sud-est, de Nevers, & à soixante-dix lieues, sud-sud-est, de Paris, sous le 20° degré, 59 minutes, 59 secondes de longitude, & le 46°, 34 minutes, 4 secondes de latitude. C'est le siège d'un Présidial, d'un Bailliage, d'une Sénéchaussée, d'une Chambre du Domaine, d'une Élection, d'un Grenier à Sel, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, d'une Jurisdiction Consulaire. Il y a une Église Collégiale, composée d'un Doyen & douze Chanoines; des Carmes, des Augustins, des Dominicains, des Chartreux, des Cordeliers, des Capucins, des Minimes, des Frères de

*Tome XVIII.*

la Charité, des Ursulines, des Bernardines, des Filles de Sainte-Claire, des Hospitalières de Saint-Joseph, des Sœurs de la Croix, des Sœurs Grises, des Filles de la Visitation, &c. & environ douze mille âmes.

Il se fait dans cette ville un commerce de coutellerie florissant & fort étendu.

**MOULINS**, est aussi le nom de deux bourgs de France, dont un en Normandie, à cinq lieues, est-nord-est, de Sées, & l'autre dans le Maine, au Diocèse & Élection du Mans.

**MOULINS-ENGELBERT**; petite ville de France dans le N.vernois, à deux lieues & demie, sud-ouest, de Château-Chinon.

**MOULLAVA**; substantif féminin. Ray nomme ainsi une plante siliquieuse des Indes, à fleurs composées de cinq pétales jaunes. Sa gouffe est lisse, & renferme ordinairement quatre semences. Cette plante s'élève à la hauteur de huit ou neuf pieds, & se plaît aux lieux sablonneux. Elle est vivace, fleurit en Août, & porte un fruit mûr en Novembre & Décembre.

**MOULT**; vieil adverbe qui n'a plus d'usage que dans le style marotique où il signifie beaucoup, en grande quantité.

**MOULTANS**; substantif masculin pluriel. On appelle ainsi dans le commerce, des toiles peintes qui se fabriquent dans les États du Grand-Mogol, & qui se tirent de Surate.

**MOULU, UE**; participe passif. *Voyez MOUDRE.*

**MOULURE**; substantif féminin & terme d'Architecture. Il se dit d'une saillie au-delà du nu d'un mur, ou d'un parement de menuiserie, dont

M m m

l'assemblage compose les corniches, chambranles & autres membres d'architecture.

On appelle *moulure en demi-cœur* ou *talon à tête*, une moulure qui est composée dans sa partie supérieure, du tore ou baguette, joint au talon, qui en fait la partie inférieure. On l'emploie ordinairement aux cadres & aux bordures, dont elle forme la principale moulure.

**MOULURE INCLINÉE**, est le nom général qu'on donne à une face qui, n'étant pas à plomb, penche en arrière par le haut, pour gagner la faillie. On voit de ces moulures à une corniche architravée antique dans l'*Architecture de Philibert de Lorme*, & à l'entablement du petit corinthien de l'Eglise des Pères de l'Oratoire à Paris, rue Saint-Honoré.

**MOULURE LISSE**, se dit d'une moulure qui n'a d'autre ornement que la grâce de son contour.

**MOULURE ORNÉE**, se dit de celle qui est taillée de sculpture, de relief, ou en creux.

On appelle *moulures couronnées*, des moulures accompagnées d'un filet. Et *moulures simples*, celles qui ne sont point couronnées de filet, comme la doucine, le talon, l'ove, le tore, la scotie, l'astragale, le filet, la gorge, la couronne, la baguette, &c.

**MOURA**; ville de Portugal, dans l'Alentejo, au confluent de l'Ardila & de la Guadiana, à trente-cinq lieues, sud-est, de Lisbonne.

**MOURANT, ANTE**; adjectif. *Mourants*. Qui se meurt. *Elle a le regard d'une personne mourante. La voix mourante.*

On appelle figurément, *des yeux mourans*, des yeux languissans &

pleins de passion. *Elle le regardoit avec des yeux mourans.*

En termes de Jurisprudence, on appelle *homme vivant & mourant*, un homme que les gens d'Eglise & autres gens de main-morte sont obligés de donner au Seigneur féodal, pour les représenter dans la possession d'un héritage, en faire la foi & hommage à leur place, si c'est un fief, attendu qu'ils ne peuvent la faire eux-mêmes; afin que par le décès de cet homme il y ait ouverture au droit de relief si l'héritage est tenu en fief. *Voyez au mot HOMME.*

On appelle *bleu mourant*, un bleu fort pâle & fort déchargé.

**MOURANT**, s'emploie aussi substantivement. *On entendoit au loin les cris plaintifs des mourans. La terre étoit jonchée de morts & de mourans.*

**MOURINGOU**; substantif masculin. Arbre qui croît abondamment dans les sables du Malabar & de Ceylan. Les Indiens le cultivent dans leurs jardins à cause de sa semence que l'on envoie vendre comme les fèves au marché. Cet arbre est haut d'environ quatre toises, & gros d'environ cinq pieds. Son écorce est blanchâtre en-dedans & noirâtre en-dehors, d'une odeur & d'un goût de raifort sauvage. L'écorce des branches est verte, & celle des racines jaunâtre. Les feuilles sont ailées, & les fleurs qui paroissent en Juin, sont disposées en grappes éparées à l'extrémité des tiges. A ces fleurs succèdent des gousses cylindriques, canelées à trois panneaux, dont les amandes sont mûres vers la fin de l'année. Les Indiens préparent des pillules antispasmodiques avec les

feuilles, l'écorce de la racine & les fruits.

**MOURIR**; verbe irrégulier de la seconde conjugaison. *D. cetera.* Cesser de vivre. *Il vient de mourir. Elle va mourir. Il vécut & mourut en Philosophe. Ces vapeurs étoient si malignes que la plupart des ouvriers en moururent subitement.*

On dit, *mourir de sa belle mort*; pour dire, mourir de la mort naturelle. Et *mourir au lit d'honneur*; pour dire, être tué à la guerre en faisant son devoir.

On dit aussi ironiquement & familièrement, *mourir dans les formes*; pour dire, mourir en se faisant traiter selon les règles ordinaires de la Médecine.

On dit, *mourir tout en vie*; pour dire, mourir d'une maladie vive & prompte; être emporté par la violence du mal, lorsqu'on a encore toute la force & la vigueur que l'on avoit en santé.

On dit de quelqu'un qui meurt en souffrant de grandes douleurs, *qu'il meurt martyr*.

On dit, *qu'on a fait mourir un homme*; pour dire, qu'il a été exécuté à mort par autorité de Justice.

Le Dictionnaire de Trévoux assure que cette phrase, *on a fait mourir un homme*, ne désigne point une exécution à mort par autorité de Justice; & il prétend que l'usage veut qu'on dise dans ce cas, *qu'un homme a été fait mourir*: mais il ne faut l'en croire ni sur l'un ni sur l'autre objet.

On dit proverbialement, *mourir d'une belle épée*; pour dire, succomber sous un ennemi à qui il est glorieux de céder.

On dit aussi proverbialement, *vas où tu peux, mourir où tu dois*;

pour dire, que quelque chose qu'on fasse on ne sauroit éviter la destinée.

On dit encore proverbialement, *les envieux mourront, mais non l'envie*.

On dit, quand on demande des assurances de quelque chose par écrit, *on ne sait qui meurt, ni qui vit*.

On dit, que *les Communautés ne meurent point*, pour dire, qu'elles se renouvellent sans cesse, & que le corps de la Société entière ne meurt jamais.

On dit par menace, *il ne mourra que de ma main*; pour dire, je me vengerai de lui avant qu'il meure.

On dit, pour marquer qu'on ne veut point démordre de ce qu'on a entrepris, *je viendrai à bout de mon dessein, ou je mourrai à la peine*.

On dit, *nous mourons tous les jours*; pour dire, chaque jour nous avançons en âge, nous faisons un pas vers la mort.

On dit figurément & familièrement, *qu'une personne mourra dans sa peau*; pour dire, qu'elle ne changera jamais les mauvaises habitudes.

On dit proverbialement & figurément, *qu'un lièvre va toujours mourir au gîte*; pour dire, qu'après avoir beaucoup voyagé on est bien aisé de retourner dans son pays.

**MOURIR**, se dit aussi par exagération. *Nous mourions de soif. On meurt de chaud ici. On s'ennuie chez elle à mourir. Elle meurt d'impatience, d'inquiétude.*

On dit par forme de serment, *je veux mourir, que je meure tout présentement; je puisse mourir, si cela n'est comme je vous le dis.*

On dit proverbialement & figuré-

ment, vous me faites mourir de me dire cela ; pour dire, vous m'impatientez de me dire cela, il n'y a pas de raison à ce que vous dites-là,

On dit de quelqu'un qui quitte le monde pour vivre dans la retraite & dans les exercices de piété, qu'il est mort au monde.

On dit d'un homme condamné au bannissement, aux galères perpétuelles, ou à une peine capitale par contumace, qu'il est mort civilement ; pour dire, qu'il est privé de tous les avantages de la société civile, comme du droit de faire des contrats qui produisent des effets civils, d'ester en jugement, de succéder, de disposer par testament. Voyez MORT CIVILE.

On dit aussi des Religieux & des Religieuses, qu'ils sont morts civilement ; pour dire, qu'ils ont renoncé aux droits & aux avantages de la société.

On dit à peu près dans le même sens, mourir au péché, mourir au vice, mourir à ses passions. On dit encore, faire mourir le péché en soi, faire mourir ses passions.

**MOURIR**, se dit aussi des choses morales, des passions, des productions de l'esprit, & des ouvrages de l'art. *Le nom d'Homère ne sauroit mourir. L'Énéide ne mourra jamais. L'absence fait mourir l'amour.*

On dit d'une personne qui traîne ses paroles, & qui parle trop lentement, que les paroles lui meurent dans la bouche.

**MOURIR**, se dit aussi des arbres & des plantes. *La gelée fit mourir les oliviers.*

**MOURIR**, se dit encore de certaines choses dont le mouvement finit peu à peu. *Cette bougie va mourir. Un boulet de canon vint mourir à ses pieds.*

**MOURIR**, se dit aussi de plusieurs choses qui finissent par une dégradation insensible, comme les sons, les couleurs, &c. *Il faut que les couleurs d'un tableau se perdent en mourant les unes dans les autres.*

**MOURIR**, est aussi pronominal réfléchi ; & alors il signifie, être sur le point de mourir ; mais en ce sens, il ne se dit guère qu'au présent & à l'imparfait de l'indicatif. *Elle se meurt. Il se mourait quand son fils arriva.*

La première syllabe est brève, & la seconde dont le r final se fait sentir est longue.

CONJUGAISON & quantité prosodique des autres temps.

INDICATIF. Présent. Singulier. Je meurs, tu meurs, il meurt.

Pluriel. Nous mourons, vous mourez, ils meurent.

Le monosyllabe des trois personnes du singulier est long.

Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève & la seconde longue. La troisième personne a la première syllabe longue, & la seconde très-brève.

Imparfait. Singulier. Je mourais, tu mourais, il mourait.

Pluriel. Nous mourions, vous mouriez, ils mouraient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe brève & la seconde longue, excepté la troisième personne du singulier qui a sa seconde syllabe moyenne.

Préterit défini. Singulier. Je mourus, tu mourus, il mourut.

Pluriel. Nous mourûmes, vous mourûtes, ils mourûrent.

Les deux premières personnes du singulier ont la première syllabe brève, & la seconde longue. La troisième personne a ses deux syllabes brèves.



## MOU

Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

*Futur. Singulier.* Je mourrai, tu mourras, il mourra.

*Pluriel.* Nous mourrons, vous mourrez, ils mourront.

La première & la troisième personne du singulier ont la première syllabe longue & la seconde brève : la seconde personne du singulier & les trois du pluriel ont les deux syllabes longues.

*Conditionnel présent. Singulier.* Je mourrois, tu mourrois, ils mourroient.

*Pluriel.* Nous mourrions, vous mourriez, ils mourroient.

Toutes les personnes des deux nombres ont les deux syllabes longues, excepté la troisième personne du singulier qui a la seconde syllabe moyenne.

*IMPÉRATIF. Singulier.* Meurs, qu'il meure.

*Pluriel.* Mourons, mourez, qu'ils meurent.

*SUBJONCTIF. Présent. Singulier.* Que je meure, que tu meures, qu'il meure.

*Pluriel.* Que nous mourions, que vous mouriez, qu'ils meurent.

*Imparfait. Singulier.* Que je mourusse, que tu mourusses, qu'il mourût.

*Pluriel.* Que nous mourussions, que vous mourussiez, qu'ils mourussent.

Les deux premières personnes du singulier & la troisième du pluriel, ont la première syllabe brève, la seconde longue & la troisième très-brève. La troisième personne du singulier, a la première syllabe brève & la seconde longue. Les deux premières personnes du plu-

## MOU 461

riel ont les deux premières syllabes brèves, & la troisième longue.

**PARTICIPE ACTIF & GERONDIF.**  
Mourant.

La première syllabe est brève & la seconde longue.

**PARTICIPE PASSIF.** Mort, morte.

Le monosyllabe du masculin est long : la première syllabe du féminin est brève, & la seconde très-brève.

Les temps composés se conjuguent avec l'auxiliaire ÊTRE. Il est mort, il seroit mort, &c.

**MOURON** ; substantif masculin.  
*Anagallis.* Plante dont on distingue plusieurs espèces : les principales sont le mouron mâle, le mouron femelle & le mouron d'eau.

Le mouron mâle ou à fleurs rouges, a ses racines simples & fibrées; elles sont tendres & couchées sur terre; ses feuilles sont petites, arrondies, opposées le long des tiges, deux à deux, quelquefois trois à trois, assez semblables à celles de la morgeline. Ses fleurs sont à rosette à cinq quartiers, & rougeâtres; il leur succède de petits fruits sphériques, membraneux, qui s'ouvrent transversalement par la maturité en deux parties, remplies de petites graines anguleuses & brunâtres.

Le Mouron femelle ou à fleurs bleues, ne diffère du précédent, que par sa fleur bleuâtre, & qui est quelquefois blanche.

L'un & l'autre mouron croissent dans les champs, dans les jardins & dans les vignobles; toute la plante a une saveur d'herbe un peu austère: elle est céphalique, vulnéraire & sudorifique; son suc convient dans la peste & pour le crachement purulent: sa décoction mondifie les ulcères, & est bonne

contre la morsure des chiens enragés.

**MOURON D'EAU**, se dit d'une plante qui croît aux lieux aquatiques & marécageux. Sa racine est fibreuse, blanche & vivace : elle pousse des tiges hautes d'un pied, grêles, rondes, dures, revêtues de petites feuilles : il part de la racine d'autres feuilles vertes, pâles & dentelées en leurs bords. Les fleurs sont blanches, formées en godet découpé en rosette ; il leur succède des capsules ovales, qui renferment dans une seule loge plusieurs semences menues & roussâtres.

Cette plante fleurit en Juin, & ses graines sont mûres en Septembre : on peut manger ses feuilles en salade : en Médecine elle est estimée antiscorbutique, vulnéraire & apéritive.

Les Herboristes donnent encore le nom de *mouron* à une plante d'un genre différent, qu'on appelle proprement *morgeline*. Voyez **MORGE-LINE**.

**MOURON**, se dit aussi d'une sorte de lézard jaune, marqueté de taches noires, & qui est une espèce de salamandre. Voyez **SALAMANDRE**.

**MOUROU** ; bourg de France dans la Brie-Champenoise, à une lieue, ouest-nord-ouest, de Coulomier.

**MOURRE** ; substantif féminin. Sorte de jeu qu'on joue en montrant une certaine quantité de doigts à son adversaire, qui fait la même chose de son côté. On accuse tous deux un nombre en même temps, & l'on gagne quand on devine le nombre de doigts qui sont présentés. Ainsi on n'a besoin que de ses yeux pour savoir jouer à ce jeu.

Il est très-ancien & l'un de ceux qui étoient le plus en usage parmi les Dames de Lacédémone : c'étoit

à ce jeu qu'elles tiroient au sort pour disputer le bonheur l'une contre l'autre, & même contre leurs amans. Il faut tomber d'accord que ce jeu qui n'entre aujourd'hui que dans les divertissemens galans du petit peuple en Hollande & en Italie, devoit faire fortune chez les Lacédémoniennes, si l'on se rappelle que la personne qui l'inventa fut Hélène : elle y joua contre Paris & le gagna.

**MOUS**, ou **MOUX**, ou **MOLLUSQUE** ; substantif masculin. Nom qu'on donne à des vers insectes, qui étant écorchés, n'offrent à la vue qu'une chair molle, quoiqu'ils contiennent en dedans une matière qui leur tient lieu de sang : tels sont les *polytypes*, la *sèche*, le *calmar*, le *lièvre marin*.

Des Naturalistes ne regardent les mollusques, que comme des espèces de vers marins, qu'on appelle improprement *imparfaits*, se fondant sur ce qu'ils sont, dit-on, dépourvus de têtes, d'oreilles, de nez, d'yeux, de pieds & de poumons : mais l'expérience est contraire ; s'ils n'ont pas toutes parties à la fois, ils ont au moins des équivalens. Parmi les mollusques les plus étranges, disent-ils, il y en a de nus avec des bras qui vont & viennent dans l'Océan ; il y a des mollusques qui portent leur maison, ce sont des testacés ; enfin ils comprennent parmi ce genre d'animaux, la *belemnite*, le *lithophyte*, le *tathia*, la *neréide* ou l'*animal du Tubipore*, la *méduse* ou *prince de mer*, l'*holoturie*, & quantité d'autres animaux qu'on ne connoît pas encore bien.

**MOUSQUET** ; substantif masculin. Ancienne arme à feu qui étoit en usage dans les troupes avant le fusil,

montée de même sur un fût ou bâton, & qui se portoit également sur l'épaule.

Le mousquet diffère du fusil ; en ce qu'au lieu de la pierre dont on se sert pour faire prendre feu à cette dernière arme, on se sert de mèche dans la première.

Les mousquets ordinaires sont du calibre de vingt balles de plomb à la livre, & ils reçoivent des balles de vingt-deux à vingt-quatre. Le canon du mousquet est de trois pieds huit pouces, & toute la longueur du mousquet est de cinq pieds. Sa portée est de 120 jusqu'à 150 toises.

Le mousquet a une platine à laquelle est attachée le serpent, avec le ressort ou gachette qui le fait mouvoir & le bassinet.

Les mousquets ont été en usage immédiatement après les arquebuses : on en savoit faire dès le temps de François I, car le Père Daniel nous apprend dans son *histoire de la milice françoise*, qu'au cabinet d'armes de Chantilly on en voyoit un marqué des armes de France avec la salamandre qui étoit la devise de ce Prince. Cependant Brantome prétend que ce fut le Duc d'Albe qui les mit le premier en usage dans les armées ; lorsque sous le règne de Philippe II, il alla prendre le gouvernement des Pays-Bas l'an 1567 ; mais cela veut dire seulement, dit l'auteur que nous venons de citer, qu'il les mit plus à la mode qu'ils n'avoient été jusqu'alors, & qu'avant lui on s'en servoit plus rarement, au moins en campagne.

Les soldats qui étoient armés de mousquets étoient appelés *Mousquetaires*, & c'est cette arme dont les deux Compagnies de Mousque-

taires de la garde du Roi furent d'abord armées en France, qui leur a fait donner le nom de *Mousquetaires*, de la même manière que le premier corps de troupes armé de fusils fut d'abord appelé *les fusiliers*. C'est aujourd'hui le régiment Royal-Artillerie.

On s'est servi de mousquets dans les troupes jusqu'en 1604 ; mais peu de temps après cette année on y substitua le fusil.

On dit, *recevoir un coup de mousquet* ; pour dire, un coup de la balle sortie du mousquet. *Il reçut un coup de mousquet dans la cuisse.*

On dit, *porter le mousquet dans une compagnie d'infanterie* ; pour dire, y être simple soldat.

On dit proverbialement, qu'un *homme crevera comme un vieux mousquet*, qu'il *a crevé comme un vieux mousquet* ; pour dire, qu'il mourra, ou qu'il est mort de trop boire, de trop manger.

**MOUSQUETADE** ; substantif féminin. Coup de mousquet. *Le bruit des mousquetades.* Il vieillit.

**MOUSQUETAIRE** ; substantif masculin. Ce mot dans l'origine signifie qui porte le mousquet ; mais on appelle aujourd'hui absolument *Mousquetaire*, celui qui sert dans un corps de la Maison du Roi appelé *les Mousquetaires*, & qui est destiné à combattre à pied & à cheval.

Dans les voyages du Roi, lorsque le Régiment des Gardes n'y est pas, les Mousquetaires gardent le dehors de la maison où le Roi loge.

Les Mousquetaires forment deux Compagnies : la première a des chevaux gris, ce qui fait donner aux Mousquetaires qui la composent le nom de *Mousquetaires gris* ; & la seconde des chevaux noirs,

ce qui la fait nommer la *Compagnie des Mousquetaires noirs*.

Ces deux Compagnies sont regardées comme une espèce d'école pour la guerre. Louis XIV avoit établi que toute la jeunesse de condition y serviroit au moins un an.

Les Mousquetaires s'arment, s'habillent, se montent au moyen de leur solde; leurs armes sont une épée, des pistolets & un fusil. Ils avoient autrefois des mousquets, ce qui leur a fait donner le nom de *Mousquetaires*. On le donnoit indifféremment avant la création de ces Compagnies à tous ceux qui se servoient du mousquet.

Les Mousquetaires sont habillés de rouge, avec un galon ou bordé qui est d'or dans la première Compagnie, & d'argent dans la seconde. Pardessus leur habit ils ont une espèce d'habillement particulier qui s'appelle *soubreveste*, que le Roi leur donne; c'est une espèce de corte d'armes ou de juste-au-corps bleu sans manches qui leur couvre le devant & le derrière, & qui a une croix devant & une autre derrière: ces croix sont de velours blanc, bordées d'un galon d'argent; elles ont des fleurs de lys aux angles de même. Le devant & le derrière des soubrevestes s'accrochent au collet par des agraffes.

Les Mousquetaires ont un étendard par Compagnie comme la Cavalerie, & un drapeau qu'ils ne déplacent que lorsqu'ils sont à pied, & qu'ils ne portent pas même à la guerre lorsque le Roi n'y est pas, & qu'il reste des Mousquetaires pour la garde.

Les Officiers des Mousquetaires jusqu'aux Cornettes compris, sont nommés *Officiers haussacol*, parcequ'ils portent dans le service à pied

le haussacol comme les Officiers d'infanterie. Les Officiers à haussacol ne portent point de soubreveste; ils montent aux charges jusqu'à celle de Capitaine-Lieutenant comprise. Depuis le règne de Louis XV, on leur a permis quelquefois de vendre leurs charges; mais à présent ils ne vendent que la dernière Cornette, & les autres Officiers montent aux autres charges par rang d'ancienneté.

Les Mousquetaires, ainsi que les Gendarmes & les Chevaux-Legers de la garde du Roi, ont même rang que les Gardes-du-Corps.

La première Compagnie des Mousquetaires a été instituée par Louis XIII, & la seconde par Louis XIV en 1660. Elle étoit auparavant au Cardinal Mazarin, sous le titre de *Compagnie de ses Mousquetaires*. Le Roi s'en fit Capitaine, comme il l'étoit de la première en 1665. Les Compagnies des Mousquetaires sont chacune de 250 hommes; mais on y reçoit en temps de guerre autant de surnuméraires qu'il s'en présente.

**MOUSQUETERIE**; substantif féminin & terme collectif. Décharge de plusieurs mousquets ou fusils tirés en même temps. *Une décharge de mousqueterie.*

**MOUSQUETON**; substantif masculin. Espèce de fusil dont le canon est plus court que celui des fusils ordinaires, & le calibre gros comme celui d'un mousquet. *Il fut blessé d'un coup de mousqueton.*

**MOUSSE**; adjectif des deux genres. Il se dit des ferremens dont la pointe & le tranchant sont usés. *Une épée mouffe.* Il vieillit.

**MOUSSE**; substantif féminin. *Muscus*. Espèce de petite herbe fort épaisse & fort menue, qui s'engendre

gendre sur les terres sablonneuses , sur les toits , sur des pierres & sur des arbres.

Les mouffes , dit M. Adanson , approchent beaucoup de la famille des pins , surtout par la forme & la disposition de leurs feuilles , & par les cônes des fleurs femelles de la plupart. Toutes petites que soient ces plantes , la plupart sont vivaces , toujours vertes & repouffent autant à leur extrémité supérieure , qu'elles perdent par la pourriture à l'extrémité inférieure. Elles végètent lentement , & leur fructification ne s'accomplit guère que dans l'espace de quatre à six mois. Les mouffes quoique desséchées depuis plusieurs années , ont la propriété de reverdir de nouveau lorsqu'on les humecte : aussi aiment-elles les lieux frais , humides & à l'abri du soleil. Leurs racines sont menues , fibreuses , rameuses , mais courtes & ramassées. Les feuilles sont alternes , ou opposées , ou verticillées , plus ou moins entières , la plupart triangulaires , un peu concaves , assez serrées , & se touchant l'une contre l'autre ; les fleurs mâles sont séparées des fleurs femelles , & quelquefois sur des pieds différens ; ce ne sont que des étamines & des capsules ou des cônes formés de feuilles rapprochées , & souvent ouvertes en étoiles. Les fleurs femelles sont toujours au-dessous des fleurs mâles lorsqu'elles sont sur le même pied. La poussière fécondante & les graines consistent en globules sphériques , jaunes dans les unes & ovoïdes dans les autres. Les graines des mouffes ont été découvertes par Dillen. M. Linnæus les a aussi observées.

En général les mouffes sont sans saveur : celles qui croissent dans

Tome XVIII.

l'eau étant mises au feu rougissent & se réduisent en cendres , sans prendre ni communiquer aucune flamme , excepté la poudre des étamines du *lycopodium*. La plupart des mouffes sont purgatives , vermifuges & sudorifiques. Aux Indes on regarde l'espèce *lycopodium* appelée *tana pouel* dans l'*hort. malabar*. comme un excellent aphroditiaque , & cette plante est célébrée dans toutes les fêtes où l'amour préside. Les habitans du Nord font de bons coussins & des sommiers avec la grande espèce de mouffe appelée *sphagnon* par Dillen , & ils emploient la mouffe *fontinalis* du même auteur dans les foyers pour empêcher les incendies , fondés sur ce que cette plante ne prend ni ne communique la flamme. Toutes les mouffes bien séchées sont d'un usage merveilleux pour conserver sèchement les corps susceptibles d'humidité , & pour entretenir longtemps de jeunes plantes dans leur humidité sans les exposer à la pourriture , lorsqu'on les veut transporter fort loin.

Nous allons maintenant parler de quelques-unes des mouffes principales.

La *mouffe terrestre ordinaire* , est la plus commune de toutes les mouffes , tout le monde la connoît : c'est une plante rampante , une espèce de lichen qui couvre les terres maigres , stériles , humides , & qui se trouve dans les bois , dans les forêts , & sur les pierres dans les déserts. Ses feuilles sont longues , menues comme des cheveux bien fins , molles , vertes , & quelquefois jaunâtres , attachées comme la barbe d'une plume sur une côte.

Cette sorte de mouffe est astringente , propre pour arrêter les hé-

N n n

morrhagies, étant appliquée dessus ; c'est un secret, dit J. Bauhin, que les Empyriques ont appris des Ours, qui étant blessés, arrêtent le sang de leurs plaies en se roulant dessus. Les constructeurs de navires font aussi usage de cette mousse pour calfater leurs vaisseaux. Le même J. Bauhin assure qu'on peut détruire cette plante qui infecte les jardins & les prés humides dont elle étouffe l'herbe, en répandant dessus au mois de Mars de la cendre qui aura servi à passer la lessive.

La mousse rampante à massue, ou mousse des bois, appelée pied ou patte de loup, croît dans les forêts sablonneuses du Nord, dans les lieux les plus écartés & les plus inaccessibles, entre les pierres & les rochers maritimes, même dans certains bois autour de Paris. Elle pousse une tige fort longue qui rampe sur terre au loin & au large, s'y enracinant d'espace en espace par de longues fibres. Ses branches ou fleaux qui se subdivisent considérablement, sont garnis d'un grand nombre de petites feuilles très-étroites, rudes & toujours vertes ; de ces fleaux il s'élève des pédicules grêles, arrondis, représentant chacun vers sa sommité une double massue, molle, jaune, & qui étant mûre, répand quand on la touche une poussière semblable à de la fleur de soufre, & qui est très-facile à s'enflammer : c'est ce qu'on appelle soufre végétal, *sulfur vegetabile*. Elle pousse ses chatons en Juin, & c'est dans les mois de Juillet, d'Août & de Septembre, qu'on y peut recueillir cette poudre subtile, jaune, qui ne se fond pas à l'eau même bouillante, mais qui étant jetée sur la flamme d'une bougie, prend feu tout d'un coup, brûle comme une

résine pulvérisée, détonne & fulmine comme la poudre à canon. On s'en sert en Moscovie & en Perse dans les feux d'artifice.

La décoction de cette plante est très-diurétique, & est un bon topique contre le goutte : mise en poudre & délayée dans du vin rouge, elle arrête la diarrhée, la dysenterie, affermit les dents, & guérit le scorbut. La substance pulvérulente dont on vient de parler, est estimée bonne contre l'épilepsie & les coliques ventreuses des enfans. Les Polonois & les Suédois s'en servent communément contre une maladie endémique des cheveux, appelée *plica*, aussi l'appellent-ils *plicaria*.

La poudre de pied de loup est usitée en Allemagne, comme l'est ici la poudre de réglisse pour durcir les bols.

La mousse d'arbre ou usnée commune, est une espèce de lichen, dont les feuilles sont découpées menu comme des poils, blanchâtres, molles ; elle naît dans les crevasses & sur les écorces de plusieurs arbres, comme sur le chêne, sur le peuplier, sur l'orme, sur le bouleau, le pommier, le poirier, le pin, le sapin, le picea, le cèdre, & sur le larix ou meleze. La plus estimée est celle qu'on ramasse sur le cèdre : elle est fort astringente ; prise en décoction elle arrête le vomissement, le cours de ventre & les hémorrhagies. Les parfumeurs font avec cette mousse pulvérisée le corps de leur poudre de Chypre. Cette plante, fausse parasite, nuit singulièrement aux arbres. Elle les rend malades & les fait périr, en dérochant, en interceptant leur sève par une infinité de petites racines.

Il semble d'abord que quand les

arbres sont attaqués de la mousse, il ne soit pas si difficile d'y remédier, & qu'il ne s'agit que d'arracher cette mousse, surtout dans un temps de pluie où elle est détremée & s'enlève plus facilement; mais outre que l'opération seroit longue & ennuyeuse, elle n'a qu'un succès fort imparfait, car la mousse s'attache si étroitement à l'arbre, qu'il est impossible de l'extirper assez bien pour l'empêcher de repousser bientôt après.

M. de Reffons a fait part à l'Académie des Sciences en 1716, d'un autre moyen plus court & plus sûr. Avec la pointe d'une serpette il fait une incision en ligne droite à l'écorce de l'arbre malade jusqu'au bois, & depuis les premières branches jusqu'à fleur de terre; cette longue plaie se referme au bout d'un certain temps, après quoi l'écorce reste nette & garantie de mousse pour toujours. Voici quel est l'effet de ce remède, qui du premier coup d'œil ne paroît pas avoir un grand rapport au mal.

Les graines de la mousse ne s'attachent à l'écorce d'un arbre que parcequ'elles en trouvent la surface raboteuse, & parcequ'elles s'y peuvent loger en certains creux qui les conservent; ce qui fait les inégalités de l'écorce, c'est que la sève n'y circule pas, du moins n'y circule pas assez librement: delà vient qu'elle s'amasse en plus grande quantité dans de certains endroits, & qu'elle y forme des éminences ou de gros tubercules. L'incision donne plus de liberté à la sève: quand elle monte elle gonfle trop l'écorce, & fait elle même un obstacle à son mouvement; mais en relâchant l'écorce, on facilite ce mouvement; ensuite la sève ayant

pris un cours libre, & s'étant ouvert tous les canaux de l'écorce, elle continue de s'y mouvoir avec aisance, même après que l'écorce est rejointe. Enfin l'écorce ayant alors une surface unie, les graines de la mousse n'y trouvent plus de prise. On voit assez que ce qui défend les arbres de cette dangereuse plante étrangère, doit aussi les faire profiter davantage.

Le remède de M. de Reffons ne prévient pas seulement cette maladie des arbres, mais encore il guérit ceux qui sont attaqués; car la sève se distribuant mieux dans l'écorce après l'incision, & ne se portant plus tant dans les racines de la mousse & autres plantes parasites, elles dépérissent par famine.

Quand l'incision a été faite, la fente s'élargit comme si on avoit débouffonné un habit trop serré; c'est que la sève commence à étendre l'écorce dans le sens de son épaisseur plus qu'elle ne l'étendoit auparavant; enfin la cicatrice se fait d'elle-même, du moins au bout de deux ans dans les arbres en vigueur & qui ont l'écorce la plus épaisse.

Le temps de l'opération est depuis Mars jusqu'à la fin d'Avril; en Mai les arbres auroient trop de sève, & l'écorce s'entrouveroit trop. Il faut faire l'incision du côté le moins exposé au soleil, la trop grande chaleur empêcheroit la cicatrice de se refermer assez tôt. Si cependant après l'incision la fente ne s'élargit point, & c'est ce qui arrive aux arbres qui sont sur le retour, & dont l'écorce est trop dure pour permettre à la sève de s'ouvrir de nouvelles routes, l'opération se trouve inutile, l'arbre

est sans ressource, il n'y a plus qu'à l'arracher.

On a remarqué que la mousse d'arbre fleurit, surtout dans les pays froids au milieu de l'hiver, & que c'est-là qu'elle nuit davantage aux arbres fruitiers plantés trop près les uns des autres dans ces terroirs froids.

**Mousse**, se dit aussi de ce qui vient sur la tête des vieilles carpes. *Cette carpe avoit un doigt de mousse sur la tête.*

On dit proverbialement & figurément, *Pierre qui roule n'amasse point de mousse*; pour dire, qu'un homme qui change souvent de condition & de profession, n'acquiert point de bien.

**Mousse**, signifie aussi certaine écume qui se forme sur l'eau & sur quelques liqueurs, comme la bière, les syraps, le chocolat, le vin, &c. quand on les bat ou qu'on les verse de haut. *Elle aime la mousse du vin de Champagne.*

La première syllabe est brève & la seconde très-brève.

**MOUSSE**; substantif masculin. Jeune garçon qui apprend le métier de Matelot. Il sert les gens de l'équipage, les appelle quand quelque Officier veut leur parler dans des temps extraordinaires, balaie le vaisseau, & fait en général ce que les officiers lui commandent. Sur les vaisseaux de guerre il y a ordinairement six mousses pour chaque cent hommes.

**MOUSSÉ, ÉE**; participe passif. *Du chocolat moussé.* Voyez **MOUSSER**.

**MOUSSELENS**; bourg de France, en Languedoc, à trois lieues, nord-ouest, de Carcassonne.

**MOUSSELINE**; substantif féminin. toile de coton fort fine, fort claire.

Le métier dont on se sert pour fabriquer des *mousselines*, diffère peu de celui où l'on fait de la toile, excepté que les parties qui le composent, sont proportionnées à la foiblesse du fil de coton qu'on travaille.

Il entre six mille fils dans la chaîne d'une *mousseline* d'une aune de large; mais comme un si grand nombre de fils causeroit beaucoup d'embarras dans une chaîne fine, on n'en élève & l'on n'en abaisse point une si grande quantité à la fois; on se sert de quatre lames au lieu de deux, les lames étant les unes devant les autres, diminuent l'embarras de moitié dans le jeu de la chaîne, & par conséquent aussi l'effort que le coton auroit à supporter.

Quand la *mousseline* est fabriquée on la fait tremper vingt-quatre heures, & on la lave à l'eau chaude pour en faire sortir les apprêts: on lui donne ensuite une légère lessive, puis on la met environ un mois sur le pré pendant l'été. Elle se trouve alors suffisamment blanche si elle est fine: si elle est commune, on lui donne une seconde lessive, & on la met encore quelque temps sur le pré jusqu'à ce qu'elle soit suffisamment blanche.

Lorsque la saison ne permet pas de mettre les toiles sur l'herbe, il faut toujours, en attendant le temps favorable, en faire sortir les apprêts qui les pourroient endommager en peu de temps, & qui les exposeroient à être rongées par les rats.

Les *mousselines* fines sont bien les ouvrages les plus délicats & les plus beaux qui se fassent avec le coton filé; mais ce ne sont pas les seuls qu'on en fabrique; on en fait des



bas, des camifoles, des tapisseries, des couvertures, des fataines : on travaille le coton comme le velours : il y a une infinité d'étoffes où cette matière se trouve tissue avec la soie, le fil & d'autres étoffes.

Il nous vient des Indes, par le retour des vaisseaux de la Compagnie, grand nombre d'espèces différentes de *mouffelines*, comme les *mallemolles*, les *betilles*, les *adattais*, &c. Il y a de ces *mouffelines* qui sont unies & d'autres qui sont brodées. En Hollande, en Suisse, on brode beaucoup de *mouffelines* qui se vendent comme ouvrage des Indes ou de Perse : on y fabrique aussi des *mouffelines* qui ne sont guère inférieures à celles des Indes. Les essais qui ont été faits par feu M. Languet, Curé de Saint Sulpice, par M. Jore à Rouen, & en dernier lieu en Dauphiné & à Lyon, sont des preuves convaincantes qu'il nous sera facile, quand nous voudrons, de filer des cotons aussi parfaitement qu'aux Indes ; & toutes les circonstances devenant favorables, on pourroit parvenir à les donner à aussi bon marché.

Les plus beaux cotons filés sont ceux de Damas, appelés *cotons d'once*, ceux de Jérusalem qu'on nomme *bazacs*, & les cotons des îles Antilles. La filature de Rouen donne aussi de très-beaux cotons filés. La nouvelle espèce de carde, façon d'Angleterre, dont on fait usage, n'a pas peu contribué à donner aux cotons filés la perfection que l'on recherche : ces cotons doivent être blancs, fins, unis, très-purs, & le plus également filés qu'il est possible.

Les fabriques de *mouffelines* qui se sont élevées aux environs de

Rouen, font toutes les années de nouveaux progrès ; il en sort des *mouffelines* de toutes sortes de desseins, à grandes & petites raies, à carreaux, à fleurs, à jour.

Les Hollandois tiroient autrefois du Levant, une grande quantité de fil rouge de coton ; mais ils ont trouvé à Leyde le secret de le teindre aussi bien & à aussi bon marché qu'en Turquie. Nos Manufactures de Rouen qui en consommoient aussi beaucoup, commencent à s'en passer depuis la découverte faite à Darnetal, près de cette ville, de la teinture du coton en aussi beau rouge que celui d'Andrinople.

**MOUSSEMBEY** ; substantif masculin. Herbe potagère de l'Amérique. Sa tige est branchue & chargée de deux sortes de feuilles ; les unes sont très-petites, attachées trois à trois à une queue fort courte ; les autres beaucoup plus grandes ont une queue ronde & veloutée, & sont laciniées en cinq parties inégales. Sa fleur se forme d'un bouton qui se sépare en quatre, d'où sort un pédicule portant quatre feuilles blanches, ovales & longues. Le fruit est une silique de quelques pouces de long, qui renferme quantité de petites semences grisâtres de la figure d'un rognon applati. Il n'y a que les feuilles de cette plante qui soient d'usage.

**MOUSSER** ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHAMPER**. Il se dit des liqueurs sur lesquelles il se fait de la mousse. *La bière mousse. Le vin de Champagne mousse.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève, *Voyez VERBE.*

**MOUSSERON** ; substantif masculin. Espèce de petit champignon qui

croît au printemps dans les bois ,  
parmi la mousse.

On reconnoît les mouffrons à leurs petits pédicules cylindriques, crépus, ridés à leur base, très-courts, qui soutiennent de petites têtes de la grosseur d'un pois , mais qui deviendroient douze fois plus grosses si on ne les arrachoit pas : ils sont garnis en-dessous de petits sillons qui s'étendent du centre à la circonférence. Toute la substance de ces champignons , tant à l'intérieur qu'à l'extérieur , est blanche , agréable au goût & d'une bonne odeur ; c'est pourquoi on les emploie pour les meilleures tables , dans les sauces & les ragoûts.

**MOUSSEUX**, **EUSE** ; adjectif. Qui mouffe , qui fait beaucoup de mouffe. *Du vin de Champagne mouffeux. De la bière très-mouffeuse.*

**MOUSSON** ; substantif féminin. Saison dans laquelle soufflent certains vents réglés & périodiques de la mer des Indes. *Attendre la mousson.*

Il se dit aussi du vent même. *Les Moussons soufflent cinq ou six mois de suite du même côté , & cinq ou six autres mois du côté opposé. Voyez VENT.*

**MOUSSU** , **UE** ; adjectif. Qui est couvert de mousse. *Un arbre mouffu. Une pierre mouffue.*

**MOUSSURE** ; substantif féminin & terme de Potiers de terre. Il se dit d'une sorte de barbes que le perceur fait autour des trous.

**MOUSTAC** ; substantif masculin. sorte de singe ou de guenon fort joli : il a des abajoues & des callosités sur les fesses , la queue beaucoup plus longue que la tête & le corps pris ensemble , elle a dix-neuf ou vingt pouces de longueur ; il a la face d'un blanc bleuâtre , avec une grande & large marque blan-

che en forme de chevron au-dessous du nez & sur toute l'étendue de la lèvre supérieure qui est nue dans toute cette partie ; elle est seulement bordée de poils noirs , aussi bien que la lèvre inférieure tout autour de la bouche : il a le corps court & ramassé ; il porte deux gros toupets de poils d'un jaune vif au-dessous des oreilles ; il a aussi un toupet de poils hérissés au-dessus de la tête ; le poil du corps est d'un cendré verdâtre ; la poitrine & le ventre d'un cendré blanchâtre ; il marche à quatre pieds , & il n'a qu'environ un pied de longueur , la tête & le corps compris. La femelle est sujette à l'écoulement périodique.

**MOUSTACHE** ; substantif féminin. *Mystax.* Barbe qu'on laisse au-dessus de la lèvre d'en haut.

Les Orientaux portent en général de longues moustaches qui leur donnent un air martial & terrible à leurs ennemis. Parmi les Turcs il n'y a guère que les Levantins ou soldats de marine qui se rasent les joues & le menton , les autres laissent croître leur barbe pour paroître plus respectables. La plus grande menace qu'on puisse leur faire est celle de la leur couper , ce qu'ils regardent comme le plus outrageant de tous les affronts. Le Roi de Suède , Charles XII en ayant menacé , dans une occasion , les Janissaires qui lui servoient de Garde à Bender , ils s'en tinrent très-offensés.

Il n'y a pas plus de cent ans que tout le monde portoit la moustache en France , même les Ecclésiastiques , comme on le voit par les portraits des Cardinaux de Richelieu & Mazarin ; on les a reléguées parmi les troupes , & il n'y a guère parmi nous d'Officiers qui en

portent, que ceux des Houfards & les Chinois & les Tartares les portent longues & pendantes comme faisoient autrefois les Sarrasins.

**MOUSTACHE**, se dit aussi des poils que les chats, les lions & quelques autres animaux ont autour de la gueule.

On dit figurément & familièrement, *enlever une chose sur la moustache*, jusques sur la moustache de quelqu'un; pour dire, enlever une chose à quelqu'un en sa présence & malgré lui. *Nous enlevâmes la citadelle jusques sur la moustache de l'ennemi.*

On dit figurément & populairement, *donner sur la moustache à quelqu'un*; pour dire, frapper quelqu'un au visage.

**MOUSTACHE**, se dit en termes de Tireurs d'or, d'une manivelle qui se fiche dans les rochets & bobines des Tireurs d'or, & dont ils se servent pour tirer & dévider leur soie & fil d'or.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

**MOUSTIER D'AHUN**; bourg de France, dans la Marche, sur la Creuse, trois lieues, sud-est, de Gueret.

**MOUSTIERS**; ville de France, en Provence, à cinq lieues, ouest-sud-ouest, de Castellane. C'est le chef-lieu d'une Viguerie.

**MOUSTIERS**, est aussi le nom d'une petite ville de Savoie, capitale de la Farenraife, sur l'Isère, à huit lieues, sud-est, de Mont-Melian.

**MOUSTILLE**; substantif féminin. C'est une espèce de belette très-sauvage qui ne vit qu'à la campagne, & dont la peau entre dans le commerce de la Pelleterie. *Voyez BELETTE.*

**MOUSTIQUE**; substantif féminin.

Espèce de mouche qui se trouve le long des rives de la mer, dans les îles Antilles: quoiqu'elle ne soit pas plus grosse qu'une petite pointe d'épingle, elle pique encore plus vivement que ne font les maringouins, & sans s'annoncer par un bourdonnement comme ceux-ci. Elle laisse une marque purpurine sur la peau: il n'est pas possible dans ces contrées de s'arrêter sur le bord du rivage le soir ou le matin, sans être cruellement tourmenté de ces insectes. Ces moustiques se retirent la nuit; on en trouve aussi à la Louisiane.

**MOÛT**; substantif masculin. Vin doux & nouvellement fait. *Boire du moût.*

**MOUTARDE**; substantif féminin. *Sinapi.* Plante dont on distingue deux espèces principales; savoir, la grande moutarde cultivée ou le fenevé ordinaire, & la moutarde blanche ou le fenevé blanc.

La grande moutarde cultivée croît fréquemment sur le bord des fossés, parmi les pierres & dans les terres nouvellement remuées: on la cultive aussi dans les champs & les jardins. Sa racine est ligneuse, blanche, fibreuse & annuelle: elle pousse à la hauteur de quatre ou cinq pieds une tige moelleuse, un peu velue & rameuse; ses feuilles ressemblent assez à celles de la rave: ses fleurs sont petites, jaunes & disposées en croix; elles paroissent en Juin: lorsqu'elles sont tombées, il leur succède des siliques assez courtes, anguleuses, remplies de semences arrondies, roussâtres & d'un goût âcre & piquant. Cette graine est surtout d'usage en cuisine & en médecine, ainsi que la suivante.

La moutarde blanche ou le fenevé blanc, croît naturellement dans les

champs parmi les blés ; on la cultive aussi. Sa racine est simple & fibreuse : elle pousse une tige haute d'un pied & demi, rameuse, velue, vide ; ses feuilles sont laciniées & velues. Ses fleurs qui paroissent en Mai. & en Juin sont d'une odeur agréable & ne diffèrent de celles de l'espèce précédente qu'en ce qu'elles sont portées sur des pédicules plus longs ; elles sont succédées par des siliques velues terminées par une longue pointe vide, remplies de semences arrondies, blanchâtres ou rousâtres & âcres qui font mûres en Juillet & Août.

La semence de la première espèce est plus mordicante ; elle est stomacale, antiscorbutique, propre pour les pâles couleurs & les affections soporeuses : on l'emploie intérieurement & extérieurement : on la prépare pour relever le goût des viandes, en la mêlant avec du moût à demi-épaissi ou avec un peu de farine & de vinaigre, & l'on en forme par le moyen d'une meule, une espèce de pâte liquide, âcre & piquante qu'on sert sur les tables pour manger avec la viande, & qu'on emploie dans plusieurs sauces. La meilleure se fait à Dijon & à Angers ; si l'on ne mêloit pas dans celle de Paris de la graine blanche de moutarde, elle seroit aussi bonne.

La moutarde préparée comme on vient de le dire, convient aux vieillards ; elle facilite la digestion, mais elle échauffe beaucoup. Si l'on se contente de la flairer dans les accès de vapeurs, elle soulage aussitôt : elle réveille aussi les léthargiques. Sa semence est un masticatoire & sternutatoire des plus efficaces dans l'apoplexie : elle est excellente contre le scorbut. On fait avec la moutarde des cataplasmes

caustiques, mais dont on affoiblit l'effet à volonté. Ces cataplasmes sont employés dans la goutte sciatique, & pour faire suppurer les tumeurs squirreuses.

On dit proverbialement & figurément, *s'amuser à la moutarde* ; pour dire, s'amuser à des choses inutiles. *Il s'est amusé à la moutarde tandis qu'on dînoit.*

On dit aussi proverbialement & figurément de quelqu'un qui commence à s'impatienter de ce qu'on lui dit ou de ce qu'on lui fait, que *la moutarde lui monte au nez.*

On dit encore proverbialement & figurément d'une chose qui étoit secrète, & qui est devenue très-publique, que *les enfans en vont à la moutarde*, que *tout le monde en va à la moutarde.*

On dit aussi proverbialement & figurément, d'une chose qui vient quand on n'en a plus besoin, que *c'est de la moutarde après dîner.*

Quand par les comptes d'un Maître d'hôtel il demeure redevable d'une somme, outre les parties qu'il met en dépense, on dit familièrement, *& le reste en moutarde.*

On le dit aussi de tout autre qui ne peut justifier à quoi il a employé une partie de l'argent qu'il a reçu.

**MOUTARDIER** ; substantif masculin. Petit vase dans lequel on sert la moutarde sur la table. *Un moutardier de porcelaine.*

**MOUTARDIER**, se dit aussi de celui qui fait & qui vend de la moutarde. *Les moutardiers de Paris sont de la communauté des Maîtres Vinaigriers.*

**MOUTARDIER** ; substantif masculin. C'est un des noms qu'on a donnés à la grande hirondelle. *Voyez HIRONDELLE.*

**MOUTIER** ; vieux mot qui signifioit autrefois

autrefois Église. Et l'on disoit, *mener la mariée au moutier*, en parlant d'une fille qu'on mène à l'Église pour la marier.

On dit encore proverbialement & figurément, *il faut laisser le moutier où il est*; pour dire, qu'il ne faut rien changer aux usages reçus.

**MOUTIER**, ou **MOUTIER SAINT-JEAN**; bourg de France, en Bourgogne, à deux lieues, nord-nord-ouest, de Semur. Il y a une Abbaye de l'ordre de Saint Benoît. Le revenu de la Menſe abbatiale qui est d'environ douze mille livres de rente, est uni à l'Évêché de Langres.

**MOUTIERS**; il y a en France trois bourgs de ce nom, le premier dans le Gàrinois Orléanois, à une lieue, sud-est, de Saint-Fargeau; le second dans le Pays-Chartrain, à six lieues, sud-est, de Chartres; & le troisième dans le Perche, à cinq lieues, est-sud-est, de Mortagne.

**MOUTIERS**; (les trois) bourg de France en Poitou, à trois lieues, nord nord-ouest, de Loudun.

**MOUTLET**; bourg de France en Auvergne, à six lieues, est-sud-est, de Brioude.

**MOUON**; substantif masculin. *Vervex*. Bélier châtré que l'on engraisse. *Un gigot de mouton. Un mouton de Gange. Voyez AGNEAU, BÉLIER, BREBIS.*

On comprend aussi quelquefois sous le nom de *mouton*, les béliers, les brebis, les agneaux quand ils sont en troupes. *Un troupeau de moutons.*

On dit communément, que *le peuple fait comme les moutons*; pour dire, qu'il fait ce qu'il voit faire au premier venu, de même que les moutons passent tous où ils

*Tome XVIII.*

volent qu'un autre mouton a passé.

On dit proverbialement & populairement d'une personne qui a quelque marque sur le visage, qu'elle *ressemble aux moutons de Berri*, qu'elle est marquée sur le nez.

On dit proverbialement & figurément, *revenons à nos moutons*; pour dire, reprenons le discours que nous avons quitté, ou qui a été interrompu.

On dit figurément de quelqu'un qui est d'une humeur douce & traitable, que *c'est un mouton*, qu'il est doux comme un mouton.

**MOUTON**, se dit aussi de la peau de mouton préparée. *Ces livres sont reliés de mouton.*

On appelle *pain de mouton*, un certain petit pain qui n'est pas plus gros qu'un éteuf, & sur lequel il y a des grains de blé.

**MOUTON**, se dit aussi d'une espèce de gros billot de bois armé de fer qu'on lève par des cordes à force de bras, & qu'on laisse ensuite tomber sur des pieux & des pilotis pour les enfoncer.

En termes de charrons, on appelle *moutons de devant*, les deux montans qui servent pour former dans un carrosse le siège du cocher. Et *moutons de derrière*, les deux pièces de bois qui sont enchâssées par en bas dans le lisoir, & qui sont surmontées par l'entretoise. Ces trois pièces assemblées sont tant pour l'ornement d'un carrosse, que pour aider les laquais à monter derrière, & leur servir de garde-fou.

**MOUTON**, se dit encore d'une grosse pièce de bois dans laquelle sont engagés les angles d'une cloche pour la tenir suspendue.

En termes de marine, on appelle *moutons*, les vagues blanchissantes

champs parmi les blés ; on la cultive aussi. Sa racine est simple & fibreuse : elle pousse une tige haute d'un pied & demi, rameuse, velue, vide ; ses feuilles sont laciniées & velues. Ses fleurs qui paroissent en Mai. & en Juin sont d'une odeur agréable & ne diffèrent de celles de l'espèce précédente qu'en ce qu'elles sont portées sur des pédicules plus longs ; elles sont succédées par des siliques velues terminées par une longue pointe vide, remplies de semences arrondies, blanchâtres ou roussâtres & âcres qui sont mûres en Juillet & Août.

La semence de la première espèce est plus mordicante ; elle est stomacale, antiscorbutique, propre pour les pâles couleurs & les affections soporeuses : on l'emploie intérieurement & extérieurement : on la prépare pour relever le goût des viandes, en la mêlant avec du moût à demi-épaissi ou avec un peu de farine & de vinaigre, & l'on en forme par le moyen d'une meule, une espèce de pâte liquide, âcre & piquante qu'on sert sur les tables pour manger avec la viande, & qu'on emploie dans plusieurs sauces. La meilleure se fait à Dijon & à Angers ; si l'on ne mêloit pas dans celle de Paris de la graine blanche de moutarde, elle seroit aussi bonne.

La moutarde préparée comme on vient de le dire, convient aux vieillards ; elle facilite la digestion, mais elle échauffe beaucoup. Si l'on se contente de la flairer dans les accès de vapeurs, elle soulage aussitôt : elle réveille aussi les léthargiques. Sa semence est un masticatoire & sternutatoire des plus efficaces dans l'apoplexie : elle est excellente contre le scorbut. On fait avec la moutarde des cataplasmes

caustiques, mais dont on affoiblit l'effet à volonté. Ces cataplasmes sont employés dans la goutte sciatique, & pour faire suppurer les tumeurs squirreuses.

On dit proverbialement & figurément, *s'amuser à la moutarde* ; pour dire, *s'amuser à des choses inutiles. Il s'est amusé à la moutarde tandis qu'on dînoit.*

On dit aussi proverbialement & figurément de quelqu'un qui commence à s'impatienter de ce qu'on lui dit ou de ce qu'on lui fait, *que la moutarde lui monte au nez.*

On dit encore proverbialement & figurément d'une chose qui étoit secrète, & qui est devenue très-publique, *que les enfans en vont à la moutarde, que tout le monde en va à la moutarde.*

On dit aussi proverbialement & figurément, d'une chose qui vient quand on n'en a plus besoin, *que c'est de la moutarde après dîner.*

Quand par les comptes d'un Maître d'hôtel il demeure redevable d'une somme, outre les parties qu'il met en dépense, on dit familièrement, *& le reste en moutarde.*

On le dit aussi de tout autre qui ne peut justifier à quoi il a employé une partie de l'argent qu'il a reçu.

**MOUTARDIER** ; substantif masculin. Petit vase dans lequel on sert la moutarde sur la table. *Un moutardier de porcelaine.*

**MOUTARDIER**, se dit aussi de celui qui fait & qui vend de la moutarde. *Les moutardiers de Paris sont de la communauté des Maîtres Vinaigriers.*

**MOUTARDIER** ; substantif masculin. C'est un des noms qu'on a donnés à la grande hirondelle. *Voyez HIRONDELLE.*

**MOUTIER** ; vieux mot qui signifioit autrefois

autrefois Église. Et l'on disoit, *mener la mariée au moutier*, en parlant d'une fille qu'on mène à l'Église pour la marier.

On dit encore proverbialement & figurément, *il faut laisser le moutier où il est*; pour dire, qu'il ne faut rien changer aux usages reçus.

**MOUTIER**, ou **MOUTIER SAINT-JEAN**; bourg de France, en Bourgogne, à deux lieues, nord-nord-ouest, de Semur. Il y a une Abbaye de l'ordre de Saint Benoît. Le revenu de la Menfe abbatiale qui est d'environ douze mille livres de rente, est uni à l'Évêché de Langres.

**MOUTIERS**; il y a en France trois bourgs de ce nom, le premier dans le Gâtinois Orléanois, à une lieue, sud-est, de Saint-Fargeau; le second dans le Pays-Chartrain, à six lieues, sud-est, de Chartres; & le troisième dans le Perche, à cinq lieues, est-sud-est, de Mortagne.

**MOUTIERS**; (les trois) bourg de France en Poitou, à trois lieues, nord nord-ouest, de Loudun.

**MOUTLET**; bourg de France en Auvergne, à six lieues, est-sud-est, de Brioude.

**MOUTON**; substantif masculin. *Vervex*. Bélier châtré que l'on engraisse. *Un gigot de mouton. Un mouton de Gange*. Voyez **AGNEAU**, **BÉLIER**, **BREBIS**.

On comprend aussi quelquefois sous le nom de *mouton*, les béliers, les brebis, les agneaux quand ils sont en troupes. *Un troupeau de moutons*.

On dit communément, que *le peuple fait comme les moutons*; pour dire, qu'il fait ce qu'il voit faire au premier venu, de même que les moutons passent tous où ils

*Tome XVIII,*

volent qu'un autre mouton a passé.

On dit proverbialement & populairement d'une personne qui a quelque marque sur le visage, qu'elle *ressemble aux moutons de Berri*, qu'elle est marquée sur le nez.

On dit proverbialement & figurément, *revenons à nos moutons*; pour dire, reprenons le discours que nous avons quitté, ou qui a été interrompu.

On dit figurément de quelqu'un qui est d'une humeur douce & traitable, que *c'est un mouton*, qu'il est *doux comme un mouton*.

**MOUTON**, se dit aussi de la peau de mouton préparée. *Ces livres sont reliés de mouton*.

On appelle *pain de mouton*, un certain petit pain qui n'est pas plus gros qu'un éteuf, & sur lequel il y a des grains de blé.

**MOUTON**, se dit aussi d'une espèce de gros billot de bois armé de fer qu'on lève par des cordes à force de bras, & qu'on laisse ensuite tomber sur des pieux & des pilotis pour les enfoncer.

En termes de charrons, on appelle *moutons de devant*, les deux montans qui servent pour former dans un carrosse le siège du cocher. Et *moutons de derrière*, les deux pièces de bois qui sont enchâssées par en bas dans le lisoir, & qui sont surmontées par l'entretoise. Ces trois pièces assemblées sont tant pour l'ornement d'un carrosse, que pour aider les laquais à monter derrière, & leur servir de garde-fou.

**MOUTON**, se dit encore d'une grosse pièce de bois dans laquelle sont engagés les angles d'une cloche pour la tenir suspendue.

En termes de marine, en appelle *moutons*, les vagues blanchissantes

O o o

qui s'élèvent lorsque la mer commence à être agitée.

On le dit aussi des vagues qui s'élèvent sur les grandes rivières.

Les deux syllabes sont brèves au singulier ; mais la seconde est longue au pluriel.

**MOUTONNAGE** ; substantif masculin. Il se dit d'un certain droit que le seigneur lève sur ceux qui vendent ou achètent des moutons dans l'étendue de son fief.

**MOUTONNÉ, ÉE** ; participe passif.

*Voyez MOUTONNER.*

**MOUTONNER** ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. Rendre frisé & anelé comme la laine d'un mouton. Il ne se dit guère qu'au participe. *Tête moutonnée. Perruque moutonnée. Coiffure moutonnée.*

**MOUTONNER**, est aussi verbe neutre , & l'on dit en termes de marine , que la mer moutonne , lorsqu'elle commence à être agitée , & qu'il s'en élève des vagues blanchissantes.

Les deux premières syllabes sont brèves , & la troisième longue ou brève. *Voyez VERBE.*

**MOUTONNIER, IÈRE** ; adjectif du style familier. Il se dit de ce qui a la nature & le caractère des moutons. *La multitude est moutonnaire.*

**MOUTURE** ; substantif féminin. *Molitura*. L'action de moudre les blés , & de les convertir en farine.

Il n'y a pas long-temps , remarque un citoyen , qu'on ignoroit encore une manière de moudre les blés & autres grains destinés à la subsistance des hommes , suivant laquelle une même quantité de grains produit en farine environ un cinquième de plus que la mesure ordinaire par la mouture actuelle & commune.

Le sieur Malisset , boulanger de

Paris , artisan distingué , a éprouvé par des expériences de cette nouvelle méthode , faites à la fin de 1760 , & au commencement de 1761 , dans les hôpitaux de Paris , & sous les yeux des premiers Magistrats de Police , que l'on pouvoit économiser par année 80000 livres sur la dépense que font les hôpitaux pour le pain qui se consomme par les pauvres , & cependant leur en fournir d'une qualité infiniment supérieure , plus nourrissant , & surtout plus agréable & aussi blanc que celui qui se mange dans toutes les maisons particulières.

Nous allons donner le détail du produit des grains convertis en farine , tant par l'ancienne manœuvre que par la nouvelle que nous appellerons *mouture économique* , & l'on pourra juger des avantages de cette dernière méthode.

Un sac de farine , suivant l'usage de la halle de Paris , doit être de 325 livres pesant.

On emploie pour le produire deux septiers de blé pesant 240 livres chacun , suivant l'évaluation ordinaire du poids de cette mesure.

Il ne faut entendre dans tout ce que nous dirons des farines , que celles de froment. Les proportions seront faciles à établir pour les autres espèces de grains , si l'on juge à propos d'en faire l'opération.

Les deux septiers de blé que l'on a déjà dit peser en total 480 livres , produisent par la mouture ordinaire & généralement pratiquée jusqu'à présent , 325 à 327 livres de farine , 125 livres de son.

La farine est de trois espèces.

La première que l'on appelle *farine de blé* , ou *fleur de farine* , consiste en 170 livres , qui fait environ



moitié des 325 livres du produit au total.

La seconde d'une qualité très-inférieure, forme à peu près 80 livres pesant.

Le surplus se divise en deux parties : la première de grain blanc, la seconde de grain gris.

On sépare le son en trois classes : les premiers que l'on appelle *sons* proprement dits, s'emploient ordinairement à la nourriture des chevaux.

Les seconds qu'on nomme *recoupes*, se consomment par les vaches ou autres bestiaux d'une espèce à peu près semblable.

Les troisièmes sont les *recoupettes* : les amidonniers en tirent encore suffisamment de farine par fabriquer la poudre à poudrer & l'amidon.

La même quantité de grain par la mouture économique, c'est-à-dire, par la nouvelle méthode, produit 340 livres de farine de quatre espèces.

170 livres ou moitié de farine pure, ou fleur de farine.

L'autre moitié se divise en farine de premier grain, farine de second, & farine de troisième grain.

La quantité des deux premiers est de 155 livres, celle de la dernière d'environ 15 livres pesant.

Indépendamment de ces farines, on tire encore des mêmes grains 120 livres de son, que l'on distingue en trois qualités.

1°. Quatorze boisseaux de gros son pelant en total 70 livres.

2°. Six boisseaux de la seconde qualité, pesant 40 livres.

3°. Un boisseau du poids de 10 livres.

Ces sons se consomment de la même manière que ceux dont on a

parlé en détaillant le produit par la mouture ordinaire.

On voit par ces différens produits que suivant cet ancien usage, on ne tire de deux septiers de blé, mesure de Paris, pesant 480 livres, que 325 livres de farine de toutes espèces, & que la même quantité de grain produit 340 livres de farine presque en total de la première qualité par la mouture économique.

Cet avantage est un des moindres de cette méthode; des 325 livres de farine provenant de la première façon de moudre, il n'y a que la première qui ne forme que 170 livres dont on puisse faire du pain blanc; on mêle la seconde farine avec celle d'après, que l'on appelle de *grain blanc*, pour fabriquer du pain bis-blanc.

Le surplus, c'est-à-dire la farine de grain gris, est si inférieure, que la pain qui en provient ne peut être consommé à Paris, il est trop bis & trop médiocre.

Le mélange de toutes ces espèces de farines est ce qui compose le pain que l'on appelle de *ménage*; mais la qualité en est infiniment moins bonne que celle qui résulte du mélange de toutes les farines produites par la mouture économique.

En effet, suivant cette méthode, la réunion de toutes les farines forme un tout bien plus parfait; le pain qui en provient est plus beau, plus blanc, d'un meilleur goût, & d'une qualité très-supérieure à celui même de la première farine de l'autre mouture.

Cette supériorité est produite, comme on vient de le dire, par le mélange même de ces farines : celles de premier & de second grain qu'on incorpore avec la première par la mouture économique, ont plus de

consistance que celle à laquelle elles sont jointes : celle-ci est plus fine, plus délicate, c'est la fine fleur ; les autres conservent plus de substances entièrement purgées de son qui pourroit diminuer leur qualité ; elles ajoutent de la force & de la qualité à la première, sans altérer sa finesse ; & à l'exception des 15 livres de farine du troisième grain, toutes celles que produisent les grains moulus par économie, sont employées pour la première qualité de pain, il n'y a même que les boulangers qui en retranchent la très-petite quantité du troisième grain, attendu qu'il pourroit nuire à l'extrême blancheur que doit avoir leur pain, pour en avoir un débit plus facile.

Ainsi la mouture par économie joint à l'avantage de produire un quinzième de plus, celui de rendre toutes les farines assez parfaites pour être employées à une seule & même qualité de pain qui est la première ; au lieu que par la mouture ordinaire, il n'y a que 170 livres de farine qui puisse servir à cette fabrication ; le surplus est employé, comme on l'a déjà dit, à faire du pain bis-blanc, & même plus inférieur encore ; la différence du prix de ce pain avec celui du pain qui se fabrique avec les farines de la mouture économique, indique assez la méthode qu'il faut préférer rien que pour cette seule partie.

Il seroit donc inutile d'insister davantage sur celle de ces méthodes qui mérite cette préférence, il vaut mieux faire connoître en quoi elle diffère de l'autre.

Cette différence d'où résulte réellement le bénéfice, ne consiste qu'en ce que par la première méthode il reste beaucoup de son dans les fa-

rinés, & plus encore de farine dans les sons ; au lieu que la nouvelle dégage l'une & l'autre, & en fait exactement le départ.

La mouture par économie, n'est autre chose que l'art de bien séparer ces matières, d'extraire des sons toutes les parties de farine que la mouture ordinaire y laisse, & d'expulser entièrement le son des farines ; c'est en quoi consiste toute la supériorité de cette mouture, & d'où provient le bénéfice qu'elle procure.

L'ancienne manière produit moins de son en quantité ; cela doit être ainsi, puisqu'il en reste beaucoup dans les farines ; mais il est plus pesant, la farine qui y reste doit nécessairement le rendre tel.

Par la raison contraire la mouture économique produit plus de son ; mais il est plus léger, parcequ'il est réduit à la simple écorce du blé très-broyée, & tout à fait épurée de farine.

Il n'y a que le mélange du son qui reste avec les farines dans la mouture ordinaire qui puisse rendre de qualités différentes celles qui proviennent des mêmes grains.

Dans cette méthode, la première & la seconde farine extraites, on repare une fois seulement les issues ; le blutage achève ensuite cette opération.

Dans la mouture économique les issues sont réparées jusqu'à quatre fois, & les trois premières farines sont encore mêlées ensemble sous la meule ; il doit nécessairement résulter de cette manière une plus grande quantité de grain.

L'évaporation est plus considérable du double par ce procédé que par l'autre ; la division ne sauroit être plus grande sans produire cet

effet; mais ce déchet est remplacé & au-delà, puisque malgré sa perte, on a encore un quinzième de farine de bénéfice.

**MOUTURE**, se dit aussi du salaire que prend le Meunier. *Ce meunier prend souvent double mouture.*

On dit proverbialement, figurément & en mauvaise part, *tirer d'un sac deux moutures*; pour dire, prendre double profit d'une même affaire, se faire payer deux fois d'une même chose. *On accuse ce Procureur de tirer d'un sac deux moutures.*

**MOUTURE**, se dit encore du mélange du froment, du seigle & de l'orge par tiers. *Un setier de mouture. Du blé mouture.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

**MOUVANCE**; substantif féminin. Dépendance d'un fief, d'une terre qui relève d'un autre fief, d'une autre terre.

Tous les fiefs sont mouvans du Roi médiatement ou immédiatement.

Deux seigneurs différens ne peuvent avoir la mouvance d'un même fief; mais l'un peut avoir la mouvance immédiate & l'autre la mouvance médiante.

La mouvance médiante ou immédiate d'un fief peut appartenir à plusieurs Seigneurs dominans d'un même fief.

Quand plusieurs Seigneurs prétendent avoir chacun la mouvance d'un fief, le propriétaire du fief doit se faire reconnoître par main souveraine, & consigner les droits en justice pour être donnés à celui qui obtiendra gain de cause.

Dans ce même cas où la mouvance est contestée entre plusieurs Seigneurs, il faut la prouver. Cette

preuve doit être faite par le titre primitif d'inféodation, si on le peut rapporter, ou au défaut de ce titre, par des actes de foi & hommage, par des dénombremens, des contrats de vente ou d'échange. Celui qui a les plus anciens titres, doit être préféré.

Le Seigneur n'est point obligé de prouver contre son vassal la mouvance du fief par lui saisi, parceque le vassal est présumé en avoir connoissance; c'est au vassal à instruire le premier son Seigneur.

Si le vassal veut obliger le Seigneur à prouver sa mouvance, il faut avant toutes choses, qu'il avoue ou désavoue le Seigneur.

Si le Seigneur ne prouve pas sa mouvance, & qu'il ait saisi féodalement, il doit être condamné aux dommages & intérêts de celui qu'il a prétendu être son vassal.

Quand le Seigneur prouve sa mouvance par des titres au-dessus de cent ans, il n'y a pas lieu à la commise, parceque le vassal peut n'en avoir pas eu connoissance.

Celui qui vend un fief, doit déclarer de quel Seigneur il est mouvant, ou, s'il ne le fait pas, il doit en faire mention.

Un Seigneur ne peut pas aliéner les mouvances de son fief sans le consentement de ses vassaux, à moins qu'il n'aliène en même temps l'universalité de son fief.

Ainsi lorsqu'un Seigneur aliène une partie de son domaine pour en composer un fief servant, il ne peut transporter aucun de ses vassaux à celui qu'il inféode: il faut qu'il les conserve tous, ou qu'en transportant l'universalité de son fief, il n'en conserve aucun.

Suivant le droit général du Royaume, les aveux rendus par l'arrière

vassal au Seigneur supérieur ; ne peuvent nuire au Seigneur immédiat, par deux raisons.

La première, parce que la simple possession du Seigneur dominant ne peut opérer une interversion de mouvance, contre laquelle le lien de foi (qui établit l'imprescriptibilité entre le Seigneur & le Vassal) réclame toujours.

La seconde, que des aveux de cette nature sont étrangers à l'égard du Seigneur immédiat qui ne parle point.

On ne doit pas restreindre la maxime de l'imprescriptibilité, sur laquelle cette vérité est principalement appuyée, au seul cas de la jouissance du Seigneur suzerain, en conséquence d'une saisie féodale ; cette aliénation seroit contraire au droit coutumier du Royaume, ce qui est proposé par Lhommeau, comme un des principes généraux du Droit français.

Louis, sur l'article 450 de la Coutume du Maine, rapporte un Arrêt du Parlement de Paris, du 8 Mai 1614, qui a décidé qu'un Seigneur suzerain s'étant fait servir par les sujets de son Vassal, il devoit les lui rendre sans pouvoir se prévaloir d'aucune prescription. Le motif de cette décision fut le lien de foi réciproque qui est entre le Seigneur & le Vassal.

Le Seigneur dominant qui a commis félonie contre son Vassal, ne perd pas son fief dominant, mais il perd la mouvance du fief servant & les droits qui en peuvent résulter.

Il y a dans le Royaume différens titres de dignité, dont les terres peuvent être décorées, & ce n'est qu'au Roi seul qu'il appartient d'accorder ces titres.

En décorant des Seigneuries de

titres éminens & de dignité, nos Rois ont toujours ordonné qu'elles deviendroient par-là mouvantes de Sa Majesté, & que l'appel de la justice seroit porté au Parlement : ils ont même souvent réuni plusieurs terres en un seul corps de fief, & quelquefois ils ont compris dans cette réunion des fiefs qui relevoient de Seigneurs particuliers, en chargeant ceux en faveur desquels se fait l'érection ou la réunion, d'indemniser ces Seigneurs de leurs mouvances. On en trouve des exemples dans les lettres d'érection du Duché de Tresmes, du mois de Novembre 1648 ; dans celle du Duché de Châteauvillain, du mois de Mai 1703 ; dans celle du Duché de Rambouillet, du mois de Mai 1711, & dans celle du Duché de Joyeuse, du mois d'Octobre 1714.

Mais il est plusieurs fois arrivé que ces lettres ont été modifiées par les Arrêts d'enregistrement ; par exemple, « celles du duché de la » Rochefoucault ont été registrées » pour le titre & dignité de Duc » seulement, & sans distraction de » mouvance & de ressort.

L'enregistrement des lettres d'érection du Duché de Bellegarde porte, « sans néanmoins aucune dis- » traction de ressort, & sans rien » innover à la justice qui demeurera » aux officiers du Roi, comme » auparavant. »

Celles du Duché de la Valette furent enregistrées le 4 Septembre 1631, avec les mêmes modifications, & dans les mêmes termes.

Les lettres portant érection des duchés de Biron, de Lesdiguières, de Brissac, de Chaulnes, de Valentinis & d'Éstrées, ont été enregistrées avec la réserve du ressort des Juges royaux ; ces enregistrements

ne parlent point de la mouvance.

Dans les Arrêts d'enregistremens des lettres pour les Duchés de Verneuil, de Villeroi, de la Meilleraye, & de douze autres érections, vérifiées aux Lits-de-Justice des 15 Décembre 1663 & 2 Décembre 1665, il est ordonné que les fiefs, terres & seigneuries, relevant des particuliers, ne pourront être censés faire partie du Duché, qu'au préalable le consentement des Seigneurs ne soit rapporté, & que l'indemnité ne leur soit payée.

De ces différentes lettres d'enregistremens & modifications, il résulte deux conséquences.

La première que le Roi a droit de disposer des mouvances des Seigneurs particuliers, puisque le Parlement, en enregistrant ces lettres, ne réserve aux Seigneurs que leur action en indemnité.

La seconde que, quelque favorable que soit cette indemnité, il n'est pas essentiellement nécessaire qu'elle soit payée avant la distraction de la mouvance, puisque le Parlement ne l'ordonne pas, lors même que cette distraction est exceptée par ses Arrêts.

Il n'en est pas de l'indemnité due aux Officiers des Sièges privés de ressort comme de celle due aux Seigneurs privés de mouvance, parce que la distraction de ressort prive les Officiers d'un revenu journalier que leur produisent leurs fonctions dans les lieux dont la juridiction leur est ôtée. Ils ne seroient pas parfaitement indemnisés, s'ils ne recevoient leur capital avant d'être privés de ce revenu réel; aussi le Parlement ordonne-t-il toujours le remboursement préalable avant que la distraction du ressort puisse avoir lieu.

Mais les Seigneurs qui ne perdent qu'un revenu casuel & honorifique, ne souffrent point une perte aussi considérable par le retard que peut occasionner la liquidation de leur indemnité; c'est la raison de la différence qu'on trouve dans les Arrêts d'enregistrement.

Les Arrêts d'enregistrement de la Chambre des Comptes n'accordent l'effet de la mouvance & du ressort, qu'après avoir payé l'indemnité aux Seigneurs & aux Officiers.

Quand une terre a une fois relevée directement de la Couronne, & d'une Justice ressortissante au Parlement, elle ne change jamais de mouvance ni la Justice de ressort, nonobstant l'extinction du titre & de la dignité dont la terre a été décorée.

Il y a deux Arrêts qui l'ont ainsi jugé; le premier est du 8 Juillet 1694, pour la mouvance du Duché de Beaufort; & le second du 28 Mars 1695, pour la mouvance du Duché de Damville.

Les immeubles que le Roi acquiert cessent d'être mouvans des Seigneurs dont ils relevoient: mais le Roi doit indemniser les Seigneurs.

Il faut même remarquer sur cela que la réunion qui se fait au domaine de la Couronne, des domaines & fiefs que le Prince possédoit avant de monter sur le trône, & qui relevoient alors de Seigneurs particuliers, deviennent mouvans du Roi s'il les aliène.

Nous en avons l'exemple dans la terre de Bohain que possédoit Henri IV lorsqu'il parvint à la Couronne en 1589. Il la vendit au Maréchal de Balagny en 1594, avant le fameux Edit de 1607. L'acquéreur & ses ayans cause avoient tou-

jours porté l'hommage de cette terre aux Religieux de Vermand, dont elle étoit mouvante avant l'avènement de Henri IV à la Couronne. Les Moines l'ayant faisie féodalement, le Marquis de Mailli refusa de les reconnoître. Il soutint au contraire qu'il relevoit du Roi, au moyen de ce que la terre avoit été unie de plein droit au domaine, & que la mouvance des Religieux étoit éteinte: c'est ce qui fut jugé par Arrêt rendu sur les conclusions de M. l'Avocat Général de Lamignon, le 9 Janvier 1679. L'Arrêt réserve seulement aux Religieux à se pourvoir pour leur indemnité.

**MOUVANT, ANTE**; adjectif. Qui a la puissance de mouvoir. En ce sens il n'a guère d'usage qu'en cette phrase, *force mouvante*, qui se dit de la force qui cause un mouvement, & de l'instrument mécanique qui aide, qui augmente cette force. Voyez **FORCE MOUVANTE**.

**MOUVANT**, se dit aussi des sables & des terres dont le fond n'est pas stable & solide & où l'on enfonce aisément quand on y marche. *Un terrain mouvant, Des sables mouvans. Des terres mouvantes.*

**MOUVANT**, se dit aussi d'un fief, d'une terre qui dépend, qui relève d'un autre terre. *Du temps des Ducs de Lorraine, le Duché de Bar étoit mouvant de la Couronne. Toutes ces terres sont mouvantes de son marquisat.*

On appelle *tableau mouvant*, un tableau où il y a des figures qui se meuvent par une mécanique cachée.

**MOUVANT**, se dit en termes de l'art Héraldique, des pièces attenantes au chef, aux angles, aux flancs, ou à la pointe de l'écu dont elles semblent sortir,

**ALBERTI**, à Florence; d'azur à quatre chaînes d'or, mouvantes de quatre angles de l'écu, & liées en cœur à un anneau de même.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

**MOUVÉ, ÉE**; participe passif. Voyez **MOUVER**.

**MOUVEMENT**; substantif masculin. *Motio*. Le transport d'un corps d'un lieu dans un autre.

On distingue plusieurs sortes de mouvemens; savoir, le *mouvement absolu*, le *mouvement relatif*, le *mouvement uniforme*, le *mouvement accéléré*, le *mouvement retardé*, le *mouvement composé*, & le *mouvement de projection*.

**MOUVEMENT ABSOLU**, se dit du changement de lieu absolu d'un corps mù, dont la vitesse doit par conséquent se mesurer par la quantité de l'espace absolu que le mobile parcourt.

**MOUVEMENT RELATIF**, se dit du changement de lieu relatif d'un corps quelconque, dont la vitesse s'estime par conséquent par la quantité de l'espace relatif parcouru par ce mobile. Ce changement de lieu peut être de deux sortes. Un corps peut être en repos par rapport aux corps qui l'entourent, & en mouvement, relativement à d'autres corps que l'on considère comme immobiles. Ici le lieu absolu du corps change, tandis que le lieu relatif reste le même. Un homme qui est tranquille dans un vaisseau est en repos par rapport au vaisseau, & dans un mouvement relatif eu égard au rivage. Ce mouvement relatif s'appelle *mouvement relatif commun*, parcequ'il est commun au corps qui est dans un pareil mouvement.

Mais si cet homme qui est dans

ce vaisseau, au lieu de se tenir en repos dans le vaisseau s'y promenoit, on comprend bien que ce mouvement seroit différent de l'autre ; puisque cet homme changeroit sa relation avec les autres corps qui sont dans le vaisseau, tandis que le vaisseau lui-même la changeroit avec les corps qui sont sur le rivage. On distingue celui-ci de l'autre par le nom de *mouvement relatif propre* : or de la considération de ces deux mouvemens, il naît une chose bien singulière : c'est qu'un corps dans un mouvement relatif propre peut n'avoir point de mouvement absolu. Et voici comment. Qu'un homme qui est dans un vaisseau se promène de la poupe à la proue, tandis que le vaisseau cingle, & qu'il parcourt cet espace avec la même vitesse que le vaisseau est emporté, c'est-à-dire, dans le même temps que le vaisseau en parcourt un semblable. Dans ce cas il est certain que le mouvement absolu de cet homme n'est qu'apparent, puisqu'il répond toujours aux mêmes points du rivage. Ainsi quelqu'un qui du rivage regarderoit cet homme, jugeroit qu'il est véritablement en repos & tout à fait immobile, quoiqu'il fût dans un grand mouvement ; si au contraire cet homme se promenoit de la poupe à la proue dans le même sens que le vaisseau sille & avec la même vitesse, cet homme auroit deux mouvemens, un *mouvement relatif commun* avec le vaisseau, & un *mouvement relatif propre* ; car il changeroit à tout moment sa situation avec les parties de ce vaisseau & avec les parties du rivage. Dans le système de Copernic tous les corps qui roulent sur la terre éprouvent ce mouvement.

MOUVEMENT UNIFORME, se dit de  
Tome XVIII.

celui par lequel un corps parcourt des espaces égaux, en des temps égaux. Ainsi la vitesse d'un corps mù uniformément, est comme l'espace divisé par le temps employé à le parcourir. D'où il suit ; 1°. que si deux corps qui ont un mouvement uniforme ont des vitesses inégales, les espaces qu'ils parcourront en temps inégaux, feront l'un à l'autre en raison composée de celle des vitesses & de celle des temps ; 2°. que pour qu'un corps soit mù uniformément, aucune cause étrangère ne doit agir sur lui, ou si des causes agissent, elles doivent agir en même temps également de part & d'autre, ou en sens contraire, les unes pour accélérer, les autres pour retarder ; toujours avec la même force. C'est ainsi que l'action du vent & de l'eau sur le corps d'un navire lui font prendre une vitesse uniforme ; parceque la résistance de l'eau sur la partie submergée du vaisseau, détruit l'accélération acquise par la pesanteur du navire que meut actuellement l'impulsion du vent sur les voiles.

MOUVEMENT ACCÉLÉRÉ, se dit d'un mouvement qui s'accroît à chaque instant. Un vaisseau poussé par le vent accélère son mouvement jusqu'à ce que sa vitesse soit uniforme. Le mouvement d'un corps qu'on laisse tomber accélère son mouvement, c'est-à-dire qu'à chaque instant il devient plus grand, & l'on démontre qu'il augmente en nombres impairs, qui forment une progression arithmétique. De ce que les élémens d'un triangle, en commençant depuis le sommet, composent une progression arithmétique infinie, dont la moitié de la base ou du plus grand terme est égale au terme moyen, il suit que

les vitesses qu'un corps acquiert en tombant depuis le repos, croissant dans le même ordre que les élémens du triangle, la vitesse moyenne est égale à la moitié de la vitesse acquise à la fin du temps total. Donc l'espace qu'un corps parcourt par un mouvement accéléré depuis son repos dans un temps déterminé, est la moitié de l'espace que parcourt ce corps dans le même temps d'un mouvement uniforme avec la vitesse acquise à la fin du dernier instant de la chute. De-là on tire une règle qui forme tout le fond du *mouvement accéléré*, pour réduire ce mouvement en mouvement uniforme : 1°. *prenez la vitesse du mouvement accéléré & concevez-la comme demeurant uniforme.* 2°. *Si vous prenez le même temps, doublez l'espace parcouru du mouvement accéléré, & regardez cet espace double comme ayant été parcouru d'un mouvement uniforme avec la dernière vitesse acquise.* (*Voyez l'Architecture hydraulique de M. Belidor, tom. I. page 51 & suivantes, où cette théorie du mouvement accéléré est fort bien établie.*) Au reste le mouvement accéléré est uniforme dans son accélération, quand il augmente également & en temps égaux. Dans ce cas on l'appelle *mouvement uniforme accéléré*.

**MOUVEMENT RETARDÉ**, se dit d'un mouvement qui diminue à chaque instant. Un corps qui se meut toujours plus lentement a un mouvement retardé. Quand la vitesse diminue également & en temps égaux, le mouvement est *uniformément retardé*. On fait mouvoir un corps avec un pareil mouvement, lorsqu'on le jette verticalement à l'horison. M. Varignon a donné un mémoire sur ce mouvement, imprimé parmi ceux de l'Académie royale des Sciences,

année 1707. Et M. d'Alembert, après avoir fait voir que le caractère en quelque sorte du mouvement uniforme est une ligne droite, a démontré que celui du mouvement retardé est une ligne courbe. C'est-à-dire, que si les lignes, représentant les espaces parcourus pendant des temps déterminés & exprimés par des lignes, sont dans une courbe, alors le mouvement est accéléré ou retardé. Il est l'un ou l'autre selon que la courbe est convexe ou concave.

**MOUVEMENT COMPOSÉ**, se dit d'un mouvement composé de deux autres. Un corps abandonné à deux puissances qui travaillent à le faire mouvoir suivant leur direction particulière, s'échappe par une direction commune aux deux & suit cette direction avec un *mouvement composé*. M. l'Abbé Nollet décrit une machine dans ses *leçons de Physique, tome I*, par laquelle on voit que la direction & la mesure du mouvement composé est la diagonale d'un parallélogramme. Et pour donner une idée familière de ce mouvement, on dira que c'est celui qui suit un bateau exposé au courant d'une rivière & tiré par des hommes qui marchent le long du rivage; que c'est le même qui met en action ces jouets des enfans qu'ils appellent *cerfs-volans*, & qu'on voit s'élever, quand le vent est frais, à une hauteur assez considérable. Pour que cela arrive, l'enfant jette le cerf-volant & tire la corde à laquelle il est attaché, & cela contre la direction du vent. Ce tirage est oblique à la terre. L'action du vent est au contraire perpendiculaire à la surface du cerf-volant, c'est-à-dire, presque verticale. Voilà donc deux forces, l'une qui pousse cette ma-



chine de papier, c'est-à-dire, le cerf-volant vers le firmament, & qui tend à l'élever; l'autre au contraire qui travaille à lui faire suivre une route horizontale. Donc il doit résulter un *mouvement composé*, suivant une direction oblique. C'est par cette direction que le cerf-volant s'élève avec d'autant plus d'ardeur & plus haut que le tirage est plus fort & moins oblique, parceque le vent y fait un plus grand effort, & que la diagonale de ces deux forces est plus verticale.

**MOUVEMENT DE PROJECTION**, se dit d'un mouvement qu'acquierent les corps lorsque, par l'impulsion qu'ils ont reçue, ils se meuvent à travers l'air, ou tout autre fluide, & dans le vide même. Une bombe chassée hors du mortier par l'effet de la poudre enflammée a un mouvement de projection, & les planètes sont livrées dans leur orbite à un pareil mouvement. Galilée est le premier qui a découvert la nature du *mouvement des projectiles*: ses recherches ont été suivies par Toricelli & appliquées à la pratique du jet des bombes par M. Blondel.

Il convient maintenant d'établir les règles générales du mouvement.

1°. Tout mouvement par lui-même est rectiligne, c'est-à-dire, que tout mouvement se fait par des lignes droites & avec une vitesse constante & uniforme, s'il n'y a pas de cause extérieure qui en attire la direction.

2°. Les mouvemens de tous les corps sont comme les produits des vitesses par les masses ou quantités de matière.

3°. Suivant les Mécaniciens, tout corps persévère naturellement dans son état de repos ou de mou-

vement uniforme en ligne droite, à moins que quelque cause étrangère ne l'oblige à changer d'état.

4°. Le changement de mouvement est proportionnel à la force mouvante, & se fait toujours suivant la direction de cette ligne droite dans laquelle la force est imprimée.

5°. La quantité du mouvement se détermine en considérant la masse & la vitesse du mobile: car le mouvement d'un tout est la somme des mouvemens de toutes ses parties.

6°. L'action des corps l'un sur l'autre, ne change point la quantité de mouvement que l'on trouve en prenant la somme des mouvemens qui se font dans le même sens, ou la différence de ceux qui se font en sens contraire.

7°. Dans toutes sortes de mouvemens quelconques, uniformes, accélérés ou retardés, rectilignes ou curvilignes, &c. la somme des forces qui produisent le mouvement de toutes les parties de sa durée est toujours proportionnelle à la somme des espaces parcourus par tous les points du mobile.

8°. Le produit de la durée de tous les mouvemens uniformes, multiplié par la force d'où le mouvement a commencé, est toujours proportionnel au produit de l'espace ou de la ligne de mouvement par la masse du mobile.

**MOUVEMENT**, en termes d'Astronomie, se dit particulièrement du cours régulier des corps célestes.

Le mouvement de la terre d'occident en orient est une chose dont les Astronomes conviennent aujourd'hui généralement.

Les mouvemens des corps célestes sont de deux espèces, le *diurne* ou *commun*, le *secondaire* ou *propre*.

Le *mouvement diurne & principal*, est celui par lequel tous les corps célestes paroissent tourner chaque jour autour de la terre d'orient en occident.

Les divers phénomènes qui résultent de ce mouvement, sont l'objet principal de l'astronomie.

*Mouvement secondaire ou propre* est celui par lequel une planete avance chaque jour d'occident en orient d'une certaine quantité.

**MOUVEMENT DE L'APOGÉE**, se dit dans le système de Ptolémée, d'un arc du zodiaque du premier mobile, compris entre la ligne de l'apogée & le commencement du bélier.

Dans la nouvelle astronomie, le mouvement de l'apogée de la lune est la quantité ou l'arc de l'écliptique, dont l'apogée de la lune avance à chaque révolution. Ce mouvement est d'environ 5 degrés 3 minutes, de sorte que la révolution totale de l'apogée se fait à peu près en neuf ans.

**MOUVEMENT PERPÉTUEL**, se dit d'un fameux problème dont l'objet consiste à imaginer une machine qui renferme en elle-même le principe de son mouvement. M. de la Hire en soutient l'impossibilité, & dit que ce problème revient à celui-ci ; *trouver un corps qui soit en même temps plus pesant & plus léger, ou bien un corps qui soit plus pesant que lui-même.*

**MOUVEMENT INTESTIN**, marque une agitation intérieure des parties dont un corps est composé.

Quelques philosophes pensent que toutes les particules des fluides sont dans un mouvement continuel, & cette propriété est contenue dans la définition même que plusieurs d'entre eux donnent de la fluidité ; & quant aux solides, ils jugent que

leurs parties sont aussi en mouvement par les émissions qui sortent continuellement de leurs pores.

Suivant cette idée, le mouvement intestin ne seroit autre chose qu'un mouvement des plus petites parties intestines de la matière, excitées continuellement par quelque agent extérieur & caché, qui de lui-même seroit insensible, mais qui se découvroit néanmoins par ses effets, & que la nature auroit destiné à être le grand instrument des changemens des corps.

Dans le Didaëtique, on appelle *mouvement d'altération*, le mouvement insensible qui arrive dans un corps, & qui en change les qualités sans en changer la substance.

En termes de Physiologie, on appelle *mouvement animal*, celui qui change la situation, la figure, la grandeur des parties des membres des animaux. Sous ces mouvemens sont comprises toutes les fonctions animales, comme la respiration, la circulation du sang, l'excrétion, l'action de marcher, &c.

Les mouvemens animaux se divisent d'ordinaire en deux espèces, en *spontanées & naturels*.

Les *spontanées* ou *musculaires* sont ceux qui s'exécutent par le moyen des muscles & au gré de la volonté, ce qui les fait appeler volontaires.

Le *mouvement naturel* ou *involontaire* est celui auquel la volonté n'a pas de part, & qui s'exécute par le pur mécanisme des parties ; tels sont le mouvement du cœur, des artères, le mouvement péristaltique des intestins.

**MOUVEMENT**, se dit aussi en termes d'Hygiène, de l'action du corps ou de l'exercice qui est nécessaire pour la conservation de la santé, & dont

le défaut comme l'excès lui sont extrêmement préjudiciables.

C'est en ce sens une des choses de la vie qu'on appelle *non naturelles*, qui influe le plus sur l'économie animale par ses bons ou par ses mauvais effets.

On dit d'un homme agissant & intrigant, que *c'est un homme qui se donne bien du mouvement*. Et l'on dit, qu'il *s'est bien donné du mouvement dans une affaire, pour une affaire*; pour dire, qu'il s'est fort empressé pour la faire réussir.

**M O U V E M E N T**, se dit dans l'art militaire, des évolutions, des marches & des différentes manœuvres des troupes, soit pour s'approcher ou s'éloigner de l'ennemi, soit pour faire ou pour changer quelques dispositions particulières dans l'ordre de bataille.

La science du mouvement des troupes est une des principales parties de celle du général. Celui qui la possède supérieurement peut souvent vaincre son ennemi sans combat. Aussi les mouvemens savans & judicieux qu'un général fait exécuter à son armée, sont-ils des marques plus certaines de son intelligence & de son génie, que le succès d'une bataille où le hasard a quelquefois plus de part que l'habileté du commandant.

C'est par des mouvemens de cette espèce que César fut réduire en Espagne Afranius sans combat; que M. de Turenne étoit au moment de triompher de Montecuculi lorsqu'il fut tué; & que M. le Maréchal de Créqui trouva le moyen, en 1677, d'empêcher le Duc de Lorraine, qui avoit une armée supérieure, de rien entreprendre contre lui.

Dans les différens mouvemens

que l'on fait exécuter aux troupes, deux choses méritent beaucoup d'attention; la simplicité & la vivacité de ces mouvemens. Il est dangereux d'en faire devant l'ennemi, qui dérangent l'ordre de bataille lorsqu'il est à portée de tomber sur les troupes qui les exécutent; mais le danger dispaçoit lorsqu'on est assuré qu'il est trop éloigné pour pouvoir en profiter: le temps pour cet effet doit être apprécié avec la plus grande justesse. C'est par des mouvemens bien exactement combinés qu'on peut surprendre l'ennemi, lui cacher ses desseins, & l'obliger souvent de quitter un poste avantageux où il seroit très-difficile de le combattre & de le vaincre. Mais pour qu'ils puissent répondre aux vues du général, il faut que les troupes y soient parfaitement exercées, en sorte qu'elles soient en état de les exécuter sans confusion & avec beaucoup de vitesse ou de célérité.

Un général habile compasse avec soin tous ses différens mouvemens. Il n'en fait aucun qui n'ait un objet d'utilité, soit pour arrêter les démarches de l'ennemi, ou pour cacher le véritable objet qu'il se propose. Les mouvemens en avant ou pour s'approcher de l'ennemi, ne doivent se faire qu'avec beaucoup de circonspection. On ne doit s'avancer qu'autant qu'on a fait toutes les dispositions nécessaires pour n'être point obligé à rétrograder, démarche qui décourage toujours le soldat, & qui donne de la confiance à l'ennemi. Il est un cas particulier où le mouvement rétrograde, loin d'avoir aucun inconvénient, peut être très-avantageux. C'est lorsqu'on l'emploie pour attirer l'ennemi au combat au moyen d'une retraite simulée; alors s'il se met à

la poursuite de l'armée & qu'il abandonne ses postes, on se met aussi-tôt en bataille en état de le recevoir ; on lui fait perdre ainû l'avantage du lieu où il auroit été difficile de l'attaquer.

En termes de Danse, on appelle *mouvement du coude-pied*, celui qui consiste dans l'élevation & l'abaissement de la pointe du pied. De tous les mouvemens c'est le plus nécessaire, parcequ'il soutient le corps entier dans son équilibre. Si vous sautez, le coude-pied par sa force vous relève avec vivacité, & vous fait retomber sur les pointes : si vous dansez, il perfectionne le pas en le faisant couler avec légèreté.

**MOUVEMENT DU GENOU** ; ce mouvement ne diffère de celui du coude-pied, qu'en ce qu'il n'est parfait qu'autant que la jambe est étendue & la pointe basse. Il est inséparable du mouvement du coude-pied.

**MOUVEMENT DE LA HANCHE** ; c'est un mouvement qui conduit celui du coude-pied & du genou. Il est impossible que les genoux & les pieds se meuvent, si les hanches ne se tournent les premières. Il y a des pas où la hanche seule agit, comme dans les entrechats, les barremens terre-à-terre, &c.

**MOUVEMENT**, se dit aussi des différentes impulsions, passions ou affections de l'ame. *On n'est pas maître des premiers mouvemens. Il s'y est prêté par un mouvement de tendresse, de générosité.*

On distingue en Jurisprudence, les Arrêts rendus par le Roi en son Conseil, émanés de son *propre mouvement*, de ceux qui sont rendus sur la requête d'une partie. Les premiers ne sont pas susceptibles d'opposition. Le Pape emploie quelquefois dans des bulles & brevets la

clause *motu proprio*. Cette clause qui annonce un pouvoir absolu, est regardée en France comme contraire à nos libertés. On s'éleva contre cette clause en 1623 & en 1646. Le Pape avoit aussi employé ces mots dans le bref du 12 Mars 1699, portant condamnation de vingt-trois propositions tirées du livre de l'Archevêque de Cambrai ; mais le Parlement, en enregistrant ce bref, par Arrêt du 14 Août suivant, mit que c'étoit *sans approbation* de cette clause *du propre mouvement de sa Sainteté*.

On dit en termes de manège, qu'un cheval a un beau mouvement, ce qui désigne particulièrement la liberté du mouvement des jambes de devant, lorsqu'en maniant il les plie. On se sert du même terme pour désigner la liberté de l'action de la main en avant, lorsque le cheval, trotant par le droit, se soutient le corps droit & la tête haute, & qu'il plie les jambes de devant.

**MOUVEMENT**, en termes de Musique, se dit du degré de vitesse ou de lenteur que donne à la mesure le caractère de la pièce qu'on exécute. Chaque espèce de mesure a un mouvement qui lui est le plus propre, & qu'on désigne en italien par ces mots, *tempo giusto*. Mais outre celui-là il y a cinq principales modifications de mouvement qui, dans l'ordre du lent au vite, s'expriment par les mots *largo*, *adagio*, *andante*, *allegro*, *presto* ; & ces mots se rendent en françois par les suivans, *lent*, *modéré*, *gracieux*, *gai*, *vite*. Il faut cependant observer que le mouvement ayant toujours beaucoup de précision dans la musique françoise, les mots qui le désignent ont un sens beaucoup plus vague que dans la musique italienne.

Chacun de ces degrés se subdivise & se modifie encore en d'autres, dans lesquels il faut distinguer ceux qui n'indiquent que le degré de vitesse ou de lenteur, comme *larghetto*, *andantino*, *allegretto*, *prestissimo*, & ceux qui marquent de plus, le caractère & l'expression de l'air, comme *agitato*, *vivace*, *gustofo*, *conbrio*, &c. Les premiers peuvent être saisis & rendus par tous les musiciens ; mais il n'y a que ceux qui ont du sentiment & du goût qui sentent & rendent les autres.

Quoique généralement les mouvemens lents conviennent aux passions tristes, & les mouvemens aimés aux passions gaies, il y a pourtant souvent des modifications par lesquelles une passion parle sur le ton d'une autre : il est vrai toutefois que la gaieté ne s'exprime guère avec lenteur, mais souvent les douleurs les plus vives ont le langage le plus emporté.

**MOUVEMENT**, se dit encore de la marche ou progrès des sons du grave à l'aigu, ou de l'aigu au grave : ainsi quand on dit qu'il faut, autant qu'on le peut, faire marcher la basse & le dessus par *mouvemens contraires*, cela signifie que l'une des parties doit monter, tandis que l'autre descend. *Mouvement semblable*, se dit quand les deux parties marchent en même sens. Quelques-uns appellent *mouvement oblique* celui où l'une des parties reste en place, tandis que l'autre monte ou descend.

Le savant Jérôme Mei, à l'imitation d'Aristoxène, distingue généralement dans la voix humaine deux sortes de mouvement ; savoir celui de la voix parlante, qu'il appelle *mouvement continu*, & qui ne se fixe qu'au moment qu'on se tait, & celui de la voix chantante, qui

marche par intervalles déterminés, & qu'il appelle *mouvement diastématique* ou *intervallatif*.

On appelle *air de mouvement*, un air dont la mesure est marquée. Les menuets, les passepieds sont des airs de mouvement.

On dit, *chanter*, *jouer de mouvement* ; pour dire, bien marquer la mesure en chantant ou en jouant de quelque instrument.

On dit aussi, *presser le mouvement*, *ralentir le mouvement* ; pour dire, battre la mesure plus ou moins vite, sans toutefois la changer, ni l'altérer.

On appelle *mouvemens*, dans l'art Oratoire ou dans l'art poétique, les figures pathétiques & propres à exciter les grandes passions. *Employer tous les mouvemens de l'éloquence. Il y a de grands mouvemens dans cette tragédie.*

**MOUVEMENT**, en termes d'Horlogerie, se dit en général de l'assemblage des parties qui composent une horloge, à l'exclusion de la boîte, du cadran, &c. mais il signifie plus particulièrement parmi les Horlogers, cette partie qui sert à mesurer le temps.

Les Horlogers appellent *mouvement en blanc*, celui d'une montre ou d'une pendule lorsqu'il n'est qu'ébauché ; dans ces sortes de mouvemens la fusée n'est point taillée, les pièces de laiton ne sont ni polies ni dorées, les engrenages, l'échappement & les pivots ne sont point finis.

On appelle *mouvemens de registres d'un clavecin*, *mouvemens de l'orgue*, les pièces par le moyen desquelles on fait mouvoir les registres.

**MOUVEMENS**, au pluriel, signifie brouilleries & guerres civiles. *Durant les mouvemens de la ligue.*

La première syllabe est moyenne,

la seconde très-brève, & la troisième moyenne au singulier ; mais celle-ci est longue au pluriel.

**MOUVER** ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Terme de Jardinage. Remuer la terre d'un pot, d'une caisse, y donner une espèce de labour. *Lorsque la terre est bien mouvée, l'eau pénètre facilement.*

**MOUVER**, en termes de Raffinerie de sucre, se dit de l'action par laquelle on détache des parois de la forme, le sucre qui, sans cette précaution s'y colleroit en se coagulant.

Les gens de rivière disent que *la rivière mouve de fond*, pour dire, que l'eau du fond de la rivière coule plus vite qu'elle ne coule ordinairement : cette augmentation de vitesse dans l'eau du fond de la rivière annonce toujours, selon eux, un prompt & subit accroissement des eaux. Le mouvement & le poids des eaux supérieures qui ne sont point encore arrivées, ne laissent pas que d'agir sur les eaux de la partie inférieure de la rivière & leur communiquent ce mouvement ; car il faut à certains égards, considérer un fleuve qui est contenu & qui coule dans son lit, comme une colonne d'eau contenue dans un tuyau, & le fleuve entier comme un très-long canal où tous les mouvemens doivent se communiquer d'un bout à l'autre. Or indépendamment du mouvement des eaux supérieures, leur poids seul pourroit faire augmenter la vitesse de la rivière, & peut-être la faire *mouvoir de fond* ; car on fait qu'en mettant à l'eau plusieurs bateaux à la fois, on augmente dans ce moment la vitesse de la partie inférieure de la rivière,

en même temps qu'on retarde la vitesse de la partie supérieure.

**MOWER** ; substantif masculin. Mesure de grains dont on se sert à Utrecht. Les 6 muddes font 5 mowers, & 25 muddes le last : on se sert du mower à Nimegue, à Harlem, à Doesbourg. Dans ces trois villes, il est de 4 scheleps ; 8 mowers font le hœd de Rotterdam.

**MOUVERON** ; substantif masculin, & terme de Raffinerie de sucre. Sorte d'instrument de bois qui sert à mouver le sucre dans les rafraichissoirs, à remuer les matières lorsqu'elles chauffent, à y brasser le sang de bœuf pour faire monter les écumes & autres excréments lourds qu'il en a détachés, enfin à battre la terre & la bien délayer. Et l'on appelle *mouveron du bac à chaux*, un instrument de fer, qui sert à brasser & mouver la chaux lorsqu'elle est éteinte.

**MOUVOIR** ; verbe actif irrégulier de la troisième conjugaison. *Movere*. Remuer, faire aller d'un lieu à un autre, faire changer de place. *Il a fallu six chevaux pour mouvoir cette masse. C'est par le moyen d'un poids qu'on fait mouvoir cette horloge. Il est si foible qu'il ne sauroit se mouvoir. Un corps qui se meut en ligne droite.*

**MOUVOIR**, se dit aussi des difficultés de l'ame & des choses morales, & signifie exciter, donner quelque impulsion, faire agir. *C'est son ambition qui le meut à faire toutes ces démarches. La grâce meut la volonté. Ce Ministre fait mouvoir les grands ressorts du gouvernement. Il n'y a que le désespoir & la rage qui ayent pu le mouvoir à commettre ce crime.*

On dit, mouvoit une querelle, & plus ordinairement *émouvoir une querelle* ;

querelle ; pour dire , fusciter querelle , faire une querelle.

On dit en termes de pratique , tous procès mus & à mouvoir. Pour terminer tous procès mus & à mouvoir.

Dans les dispositions des Édits du Roi , on emploie cette formule , à ces causes & autres considérations à ce nous mouvant. Et dans ce sens , il signifie , portant , excitant.

La première syllabe est brève & la seconde longue.

CONJUGAISON & quantité prosodique des autres temps.

INDICATIF. *Présent. Singulier.* Je meus , tu meus , il meut.

*Pluriel.* Nous mouvons , vous mouvez , ils meuvent.

Le monosyllabe des deux premières personnes du singulier est long , celui de la troisième personne est moyen. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève , & la seconde longue ; la troisième personne a la première syllabe longue & la seconde très-brève.

*Imparfait. Singulier.* Je mouvois , tu mouvois , il mouvoit.

*Pluriel.* Nous mouvions , vous mouviez , ils mouvoient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe brève & la seconde longue , excepté la troisième personne du singulier qui a la seconde syllabe moyenne.

*Pétérit défini. Singulier.* Je mus , tu mus , il mut.

*Pluriel.* Nous mûmes , vous mûtes , ils mûrent.

Ce monosyllabe des deux premières personnes est long ; celui de la troisième est bref. Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe longue & la seconde très-brève.

Tome XVIII.

*Futur. Singulier.* Je mouvrai , tu mouvras , il mouvra.

*Pluriel.* Nous mouvrons , vous mouvrez , ils mouvront.

La première & la troisième personne du singulier , ont les deux syllabes brèves. La seconde personne de ce nombre & les trois du pluriel ont la première syllabe brève , & la seconde longue.

*Conditionnel présent. Singulier.* Je mouvrais , tu mouvrais , il mouvrait.

*Pluriel.* Nous mouvriions , vous mouvriez , ils mouvriient.

La quantité prosodique est la même que celle de l'imparfait.

IMPÉRATIF. *Singulier.* Meus ; qu'il meuve.

*Pluriel.* Mouvons , mouvez , qu'ils meuvent.

SUBJONCTIF. *Présent. Singulier.* Que je meuve , que tu meuves , qu'il meuve.

*Pluriel.* Que nous mouvions , que vous mouviez , qu'ils meuvent.

*Imparfait. Singulier.* Que je mûsse , que tu mûsses , qu'il mût.

*Pluriel.* Que nous mûssions , que vous mûssiez , qu'ils mûssent.

Les deux premières personnes du singulier , & la troisième du pluriel , ont la première syllabe longue & la seconde très-brève. Le monosyllabe de la troisième personne du singulier est long. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève , & la seconde longue.

PARTICIPE ACTIF & GÉRONDIF. Mouvant.

La première syllabe est brève & la seconde longue.

PARTICIPE PASSIF. Mû , ue.

Ce monosyllabe est long.

MOUY ; ville de France dans le Beauvoisis , sur le Terrain , à quatre lieues , sud-est , de Beauvais.

**MOUZAY** ; bourg de France en Touraine , à deux lieues , ouest-sud-ouest , de Loches.

**MOUZON** ; ville de France en Champagne , sur la Meuse , à trois lieues , sud-est , de Sedan. C'est le siège d'un Bailliage. Il y a aussi une Abbaye de l'Ordre de S. Benoît , qui vaut à l'Abbé commendataire environ 20 mille livres de rente. Cette ville fut forte autrefois , mais Louis XIV en fit raser les fortifications en 1671. On y fabrique beaucoup de ferges. Les terres y sont d'ailleurs fertiles en vin & en grains.

**MOXA** ; substantif masculin. C'est ainsi qu'on appelle au Japon une espèce de duvet fort doux au toucher , d'un gris de cendre , & semblable à de la filasse de lin. On le compose de feuilles d'armoise pilées , dont on sépare les fibres dures & les parties les plus épaisses & les plus dures. Cette matière étant sèche , prend aisément le feu , mais elle se consume lentement , sans produire de flamme , & sans causer une brûlure fort douloureuse. Il en part une fumée légère d'une odeur assez agréable. Lorsqu'il s'agit d'appliquer le moxa , on prend une petite quantité de cette filasse que l'on roule entre les doigts , pour lui donner la forme d'un cône d'environ un pouce de hauteur. On applique ce cône par sa base , après l'avoir humidifié d'un peu de salive sur la partie que l'on veut cautériser , pour qu'il s'y attache plus aisément ; après quoi l'on met le feu au sommet du cône qui se consume peu à peu , & finit par faire une brûlure légère à la peau , qui ne cause point une douleur considérable. Quand un de ces cônes est consumé , on en applique un second , un troisième , & même

jusqu'à dix & vingt , suivant l'exigence des cas , & suivant les forces du malade. Les Japonais nomment *Tensasi* ou *tâteurs* , ceux dont le métier est d'appliquer le moxa , parce qu'ils tâtent le corps des malades avant l'opération , pour savoir la partie sur laquelle il faut faire la brûlure ; cette connoissance dépend de l'expérience de l'Opérateur. Dans les maux d'estomac on brûle les épaules ; dans les pleurésies on applique le moxa sur les vertèbres du dos ; dans les maux de dents on l'applique sur le muscle adducteur du pouce. C'est surtout le long du dos que l'on fait cette opération ; celui qui doit la souffrir , s'assied à terre , les jambes croisées , le visage appuyé sur les mains : cette posture est estimée la plus propre à faire découvrir la situation des nerfs , des muscles , des veines & des artères , qu'il est très-important d'éviter de brûler.

Ce remède est employé très-fréquemment au Japon , même par les personnes en santé , qui le regardent comme un grand préservatif , au point que l'on ne refuse point aux criminels condamnés à la prison , de se faire appliquer le moxa. Selon Kempfer , les Hollandois ont souvent éprouvé l'efficacité de ce remède contre la goutte & les rhumatismes. Ce voyageur croit qu'il ne réussiroit point si bien dans les pays froids que dans les pays chauds où la transpiration forte cause plus de relâchement dans les muscles ; cependant il paroît constant que ce remède procureroit , même , parmi nous , de très-grands biens , s'il étoit employé à propos.

Les anciens Médecins se servoient de la filasse de lin , de la même ma-



nière que les Japonois employent le moxa.

**MOXES** ; (les) on désigne sous ce nom un assemblage de différentes Nations idolâtres de l'Amérique méridionale. Ces peuples habitent un pays immense, qui se découvre à mesure qu'en quittant Sainte-Croix de la Sierra, on côtoie une longue chaîne de montagnes escarpées qui vont du sud au nord. Il est situé dans la zone torride & s'étend depuis dix jusqu'à quinze degrés de latitude méridionale : on en ignore entièrement les limites.

Cette vaste étendue de terres paroît une plaine assez unie, mais elle est presque toujours inondée faute d'issue pour faire écouler les eaux : outre cette incommodité, les habitans ont encore celle du climat dont la chaleur est excessive.

Les ardeurs d'un soleil brûlant, jointes à l'humidité presque continue de la terre, produisent une grande quantité de serpens, de vipères, de fourmis, de mosquites, de punaises volantes & d'autres insectes, qui désolent les habitans. Cette même humidité rend le terroir si stérile, qu'il ne porte ni blé, ni vignes, ni aucun des arbres fruitiers qu'on cultive en Europe : c'est ce qui fait aussi que les bêtes à laine ne peuvent y subsister, mais les taureaux & les vaches y multiplient comme dans le Pérou.

Il n'y a parmi les Moxes aucune espèce de gouvernement ; on n'y voit personne qui commande ou qui obéisse. S'il survient quelque querelle, chaque particulier se fait justice par ses mains.

Quoiqu'ils soient sujets à des infirmités presque continuës, ils n'y savent d'autres remèdes que

d'appeler certains enchanteurs, qu'ils s'imaginent avoir reçu un pouvoir particulier de les guérir.

L'unique occupation des Moxes est d'aller à la chasse & à la pêche ; celle des femmes est de préparer la nourriture, & de prendre soin des enfans. S'il arrive qu'elles mettent au monde deux jumeaux, on enterre l'un d'eux, par la raison que deux enfans ne peuvent pas se bien nourrir à la fois.

Toutes ces différentes nations sont souvent en guerre les unes contre les autres. Leur manière de combattre est toute tumultuaire. Ils n'ont point de chef, & ne gardent aucune discipline. On reconnoît les vaincus à la fuite. Ils sont esclaves ceux qu'ils prennent dans le combat, & ils les vendent pour peu de chose aux peuples voisins.

Les enterremens se pratiquent sans aucune cérémonie. Les parens du défunt creusent une fosse, accompagnent le corps en silence, le mettent en terre, & partagent sa dépouille.

Les Moxes n'apportent pas plus de façons à leurs mariages ; tout consiste dans le consentement mutuel des parens de ceux qui s'épousent, & dans quelques présens que fait le mari au père ou au plus proche parent de celle qu'il veut épouser. Mais c'est une coutume établie chez eux, que le mari suit sa femme partout où elle veut aller.

Ces nations sont distinguées les unes des autres par diverses langues qu'elles parlent, & qui semblent n'avoir point de rapport entr'elles.

**MOXUDABAT** ; grande ville de l'Indoustan, près du Gange, à deux lieues de Cassembazar. C'est la résidence d'un Nabab. Il y périt en

1754 plus de vingt-mille personnes par un débordement d'un des bras du Gange.

MOYA ; ville d'Espagne, dans la Nouvelle Castille, à quinze lieues de Cuença.

MOYADAS ; bourg d'Espagne, dans la Nouvelle Castille, entre le Tage & la Guadiana, environ à quatre lieues, sud-est, d'Alhange.

MOYANG ; ville de la Chine, dans la Province de Nankin, au département de Hoigang, huitième Métropole de la Province.

MOYE ; substantif féminin & terme de Maçonnerie. C'est dans une pierre dure une matière tendre qui suit son lit de carrière, qui la fait déliter, ce que l'on reconnoît quand la pierre n'a pu résister aux injures de l'air, après y avoir été exposée pendant quelque temps.

MOYÉ, ÉÉ ; participe passif. On appelle *Pierre moyée*, celle dont la moye est abattue. Voyez MOYER.

MOYEN, ENNE ; adjectif. *Medius*. Médiocre, qui est de médiocre grandeur. *Un homme de moyenne taille. Cela est de moyenne grosseur.*

On appelle *médailles de moyen bronze*, des médailles de bronze d'une médiocre grandeur.

On dit aussi absolument, *du moyen bronze* ; pour dire, des médailles de cette sorte de grandeur.

On dit *moyen Justicier*, *moyenne Justice*, par comparaison à la haute & à la basse Justice. Voyez JUSTICE.

MOYEN, se dit aussi de ce qui est entre deux extrémités. Ainsi l'on dit d'une personne qui est entre deux âges, qui n'est ni jeune, ni vieille, qu'elle est de *moyen âge*.

Il s'emploie aussi absolument dans ce sens en termes de Jurispruden-

ce : on dit, par exemple, d'une Justice-Pairie qui ressortit directement au Parlement, qu'elle ressortit nuement & sans moyen en la Cour. En matière criminelle on appelle au Parlement *omisso medio*, c'est-à-dire, *sans moyen*. Dans les coutumes d'Anjou & du Maine, on dit *succéder par moyen*, lorsqu'on vient à la succession par l'interposition d'une autre personne qui est décédée, comme quand le petit-fils succède à son aieul, le petit-neveu à son grand oncle.

On dit, *la moyenne région de l'air* ; pour dire, la région de l'air qui est entre la haute & la basse. *Les météores se forment dans la moyenne région de l'air.*

On appelle *Auteurs du moyen âge*, les Auteurs qui ont écrit depuis la décadence de l'Empire Romain, jusques vers la fin du dixième siècle ou environ.

On appelle aussi *Auteurs de la moyenne latinité*, les Auteurs qui ont écrit depuis environ le temps de Sévère, jusques vers la décadence de l'Empire.

En termes d'Astronomie, on dit, *le mouvement moyen d'une planète* ; pour dire, un certain mouvement uniforme qu'on lui suppose, & qui est moyen entre son mouvement le plus rapide & son mouvement le plus lent ; c'est à ce mouvement qu'on ajoute différentes équations pour avoir le mouvement vrai. Par exemple, le mouvement moyen du soleil, est un mouvement uniforme par lequel on suppose que le soleil parcourt l'écliptique dans le même temps qu'il le parcourt par son mouvement vrai.

On dit aussi, *le temps moyen* ; pour dire, le temps calculé dans la supposition qu'au bout de toutes les

vingt-quatre heures le soleil se retrouve exactement au méridien où il étoit le jour précédent. *Temps moyen*, se dit par opposition à *temps vrai*, qui est le temps calculé suivant l'heure où le soleil doit se trouver véritablement au méridien, un peu plus de vingt-quatre heures avant, ou un peu plus de vingt-quatre heures après l'instant qu'il y étoit la veille.

On appelle *moyenne proportionnelle arithmétique*, une quantité qui est moyenne entre deux autres, de manière qu'elle excède la plus petite, d'autant qu'elle est surpassée par la plus grande.

Ainsi 9 est *moyen proportionnel arithmétique* entre 6 & 12. On dit aussi, pour abrégé, *moyen* ou *moyenne arithmétique*.

*Moyenne proportionnelle géométrique*, ou simplement *moyenne proportionnelle*, est encore une quantité moyenne entre deux autres, mais de façon que le rapport qu'elle a avec l'une de ces deux y soit le même que celui que l'autre a avec elle.

Ainsi 6 est *moyen proportionnel géométrique*, ou simplement *moyen proportionnel*, entre 4 & 9, parce que 4 est les deux tiers de 6, de même que 6 est les deux tiers de 9.

MOYEN; substantif masculin. *Ratio*. ce qui sert pour parvenir à quelque fin. *Il cherche un moyen pour parler au Ministre. L'argent est un grand moyen pour réussir dans cette affaire. Il trouva le moyen de s'enrichir.*

MOYEN, signifie quelquefois, le pouvoir, la faculté de faire quelque chose. *Si vous aviez le moyen de les aider, il faudroit le faire.*

On dit en ce sens & par manière d'interrogation, *eh le moyen! eh quel moyen!* pour dire, que la

chose dont on parle ne se peut faire. *Vous voulez qu'il exécute ce projet, eh le moyen, quel moyen!*

MOYENS, au pluriel, signifie quelquefois richesses, commodités. *Voilà le détail de ses moyens & facultés.*

MOYENS, en termes de Palais, signifie toutes les raisons & preuves que l'on emploie pour établir quelque chose après l'exposition des faits, dans une pièce d'écriture ou mémoire, ou dans un plaidoyer: on explique les *moyens*: on les distingue quelquefois par premier, second, troisième. Il y a des *moyens* de fait, d'autres de droit; des *moyens* de forme & des *moyens* de fonds; des *moyens* péremptoires qui tranchent toute difficulté & des *moyens* surabondans.

Il y a aussi diverses sortes de *moyens* propres à chaque nature d'affaire, comme des *moyens* d'appel; on entend quelquefois par-là des écritures intitulées *causes & moyens d'appel*: quelquefois ce sont les *moyens* proprement dits, qu'on emploie au soutien de l'appel: il y a des *moyens* de faux, des *moyens* de nullité, des *moyens* de restitution.

AU MOYEN, préposition & terme de Pratique. *Au moyen de la cession qu'il lui fit. Au moyen de la somme qui lui fut délivrée.*

On dit aussi dans le style familier *au moyen de*. *Au moyen de sa protection vous pourrez obtenir ce que vous désirez.*

Voyez VOIE, pour les différences relatives qui en distinguent *moyen*.

MOYENMOUTIER; Abbaye régulière de l'ordre de S. Benoît en Lorraine, à trois lieues, nord-nord-ouest, de Saint-Dié. Elle dépend immédiatement du Pape.

**MOYENNANT** ; préposition qui signifie au moyen de. *Il renonça à cette terre moyennant deux mille écus de pension.*

**MOYENNÉ** , **ÉE** , participe passif. *Voyez MOYENNER.*

**MOYENNEMENT** , vieux mot qui signifioit autrefois médiocrement.

**MOYENNER** ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Concilier.* Procurer quelque chose par son entremise. *On cherche à moyenner un accommodement entre ces deux Cours.* Il n'est plus guère usité.

**MOYENVIC** ; ville de France , dans le Pays Messin , sur la Seille , à une demi-lieue , nord-est , de Vic. Elle est remarquable par ses Salines.

**MOYER** ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. Terme de Maçonnerie. Il se dit de l'action de fendre une pierre selon la moye de son lit.

**MOYEU** ; substantif masculin. Le jaune d'un œuf. *Cet œuf a deux moyeux.* On emploie plus ordinairement le terme de jaune d'œuf.

**MOYEV** , est aussi le nom d'une espèce de prune. *Des moyeux confits.*

**MOYEU** , se dit en termes de Charbons , de cette partie du milieu de la roue où l'on emboîte les rais , & dans le creux de laquelle entre l'esfieu.

**MOYOBAMBA** ; Province de l'Amérique méridionale au Pérou , dans la partie septentrionale de la Province de Lima , à l'occident de la rivière de Moyobamba. Cette Province a quantité de rivières , de hautes montagnes , des forêts impenétrables , & très-peu d'habitans qui vivent par bourgade.

La rivière de Moyobamba a sa

source au-delà des hautes montagnes des Andes , coule du midi au nord , & va se jeter dans la rivière des Amazones un peu au-dessus & à l'occident des îles & habitations des Omaguas , après avoir arrosé la partie orientale des Audiences de Lima & de Quito.

**MOYRAZEZ** ; petite ville de France , dans le Rouergue , près de l'Aveyrou , à trois lieues , ouest-sud-ouest , de Rhodès.

**MOYS** ; ( les ) c'est le nom d'une Tribu d'Indiens qui habitent les montagnes du Royaume de Champa ou de Ciampa , dans les Indes Orientales , & qui sont employés par les habitans aux travaux les plus vils & les plus forts. Ils n'ont qu'un morceau d'étoffe pour couvrir leur nudité.

**MOYSE** , Législateur des Juifs , naquit l'an du monde 2464 , 1571 ans avant Jésus-CHRIST. Dieu , qui le destinoit à être auprès de son peuple l'interprète de ses volontés , le déroba miraculeusement à la mort. Le Roi d'Egypte , résolu d'exterminer les Hébreux , avoit ordonné qu'on fit mourir tous les enfans mâles , dès qu'ils seroient nés ; & cet ordre barbare s'exécutoit avec la dernière rigueur. Jocabed cacha son fils pendant l'espace de trois mois , & trompa les recherches des Ministres de Pharaon. Mais désespérant de pouvoir le cacher plus long-temps , & voulant s'épargner la douleur de le voir massacrer sous ses yeux , elle l'enferma dans un berceau de jonc , & l'exposa sur le bord du Nil au milieu des roseaux. Marie , sœur de cet enfant , ne le perdit point de vue ; & se tenant à une certaine distance , elle attendit quel seroit le sort de son frère. Dans ce mo-

ment, la fille de Pharaon, que Joseph nomme *Termutis*, vint sur le bord du fleuve, dans le dessein de se baigner. Elle aperçut ce panier de jonc & se le fit apporter par une de ses femmes. L'ayant examiné, elle y vit un enfant dont la beauté & les cris plaintifs la touchèrent : » c'est sans doute, dit-elle, un des » enfans de ces infortunés Hébreux. Marie s'approcha aussi-tôt, & dit à la Princesse : « voulez vous que je » vous amène une femme juive qui » se chargera de nourrir cet enfant ? » *Termutis* y consentit ; & Marie se hâta d'aller chercher sa mère. « Prenez cet enfant, dit à » *Jocabed* la fille de Pharaon, & » nourrissez-le avec soin, vous serez bien récompensée. » *Jocabed* emporta son fils dans sa maison ; & lorsqu'il fut un peu grand, elle le remit entre les mains de la Princesse qui le fit élever à la Cour de son père, & le fit instruire avec soin de toutes les sciences des Égyptiens. Mais son père & sa mère s'appliquèrent encore plus à lui enseigner la Religion & l'Histoire de ses ancêtres. Quelques Historiens rapportent bien des particularités de la jeunesse de Moïse, qui ne se trouvent point dans l'Écriture. Joseph & Eusebe lui font faire une guerre contre les Éthiopiens, qu'il défit entièrement. Ils ajoutent que les ayant poussés jusqu'à la ville de *Saba*, il la prit par la trahison de la fille du Roi, qui l'ayant vu de dessus les murs, combattre vaillamment à la tête des Égyptiens, devint éperduement amoureuse de lui. Mais cette expédition est plus qu'incertaine, nous nous en tiendrons donc au récit de l'Écriture, qui ne prend Moïse qu'à l'âge de quarante ans. Il sortit alors de la

Cour de Pharaon pour aller visiter ceux de sa nation, que leurs maîtres impitoyables accabloient de mauvais traitemens. Ayant rencontré un Égyptien qui frappoit un Israélite, il le tua. Ce meurtre l'obligea de fuir dans le pays de *Madian*, où il épousa *Séphora*, fille du Prêtre de *Jéthro*, dont il eut deux fils, *Gersam* & *Éliezer*. Il s'occupa pendant quarante ans dans ce pays à paître les brebis de son beau-père. Un jour menant son troupeau vers la montagne d'*Horreb*, Dieu lui apparut au milieu d'un buisson qui brûloit sans se consumer, & lui ordonna d'aller briser le joug de ses frères. Moïse résista d'abord ; mais Dieu vainquit son opiniâtreté par deux prodiges. Uni avec *Aaron*, son frère, ils allèrent à la Cour de Pharaon. Ils lui dirent que Dieu lui ordonnoit de laisser aller les Hébreux dans le désert d'Arabie, pour lui offrir des sacrifices ; mais ce Prince impie se mocqua de ses ordres, & fit redoubler les travaux dont il surchargeoit déjà les Israélites. Les Envoyés de Dieu étant revenus une seconde fois, firent un miracle pour toucher le cœur de Pharaon. *Aaron* jeta devant lui la verge miraculeuse, qui fut aussi-tôt changée en serpent ; mais le Roi endurci de plus en plus par les enchantemens de ses Magiciens, qui imitèrent ce prodige, attira sur son Royaume les dix plaies terribles dont il fut affligé. La première fut le changement du Nil & de tous les fleuves en sang, pour faire mourir de soif les Égyptiens. Par la seconde plaie la terre fut couverte d'une multitude innombrable de grenouilles qui entrèrent jusques dans le Palais de Pharaon. Par la troisième

la poussière se changea en mouches qui tourmentèrent cruellement les hommes & les animaux. Par la quatrième plaie une prodigieuse quantité de mouches très-dangereuses se répandit dans l'Égypte, & infecta tout le pays. La cinquième fut une peste subite qui tua tous les troupeaux des Égyptiens, sans offenser ceux des Israélites. La sixième, des ulcères effroyables qui tourmentoient les hommes & les bêtes. La septième fut une grêle épouvantable mêlée de tonnerres & d'éclairs qui frappa de mort tout ce qui se trouva dans les champs, hommes & bêtes, n'épargnant que le seul pays de Gessen où étoient les enfans d'Israël. Par la huitième, les sauterelles & les hannetons ravagèrent toutes les herbes, tous les fruits & toute la moisson. La neuvième fut des ténèbres épaisses qui couvrirent toute l'Égypte pendant trois jours, à la réserve du quartier des Israélites. La dixième & dernière fut la mort des premiers nés d'Égypte, qui dans la même nuit furent tous frappés par l'ange exterminateur, depuis le premier né de Pharaon jusqu'au premier né du dernier des esclaves & des animaux. Cette plaie épouvantable toucha le cœur endurci de Pharaon. Ce Prince laissa partir les Hébreux avec tout ce qui leur appartenoit, le quinzième jour du mois Abid ou Nisan, qui devint le premier de l'année, en mémoire de cette délivrance. Ils partirent de Rameffé au nombre de six cens mille hommes de pied, sans compter les femmes & les enfans. A peine arrivoient-ils au bord de la mer Rouge, que Pharaon vint fondre sur eux avec une puissante armée. Alors Moïse étendant sa

verge sur la mer, en sépara les eaux qui demeurèrent suspendues, & les Hébreux passèrent à pied sec. Les Égyptiens voulurent prendre la même route; mais Dieu fit souffler un vent impétueux qui ramena les eaux, sous lesquelles toute l'armée de Pharaon fut engloutie. Après ce passage miraculeux, Moïse chanta au Seigneur un Cantique d'actions de grâces. L'armée s'avancant vers le mont Sinai, arriva à Mara, où elle ne trouva que des eaux amères, que Moïse rendit potables. A Raphidim, qui fut le dixième campement, il tira de l'eau du rocher d'Horeb, en le frappant avec sa verge; c'est là qu'Amalec vint attaquer Israël. Pendant que Josué résistoit aux Amalécites, Moïse sur une hauteur, tenoit les mains élevées; ce qui donna l'avantage aux Israélites, qui raillèrent en pièces leurs ennemis. Les Hébreux arrivèrent enfin au pied du mont Sinai, le troisième jour du neuvième mois depuis leur sortie de l'Égypte. Moïse y étant monté plusieurs fois, reçut la loi de la main même de Dieu, au milieu des éclairs, & conclut la fameuse alliance entre le Seigneur & les enfans d'Israël. A son retour il trouva que le peuple étoit tombé dans l'idolâtrie du veau d'or. Ce Saint homme, pénétré d'horreur à la vue d'une telle ingratitude, brisa les tables de la loi, qu'il portoit, & fit passer au fil de l'épée vingt-trois mille hommes des prévaricateurs. Il remonta ensuite sur la montagne, pour obtenir la grâce des autres, & rapporta de nouvelles tables de pierres, où la loi étoit écrite. Quand il descendit, son visage jetoit des raisons de lumière si éclatans, que les Israélites n'osant

n'osant l'aborder, il fut contraint de se voiler. On travailla au Tabernacle, suivant le plan que Dieu en avoit lui-même tracé. Moÿse le dédia, consacra Aaron & ses fils pour en être les Ministres, & destina les Lévités pour le service. Il fit aussi plusieurs Ordonnances sur le culte du Seigneur & le gouvernement politique. Après avoir réglé la marche de l'armée, il mena les Israélites jusques sur les confins du pays de Chanaan au pied du mont Nébo. C'est-là que le Seigneur lui ordonna de monter sur le mont Nébo, où il lui fit voir la terre promise, dans laquelle il ne devoit pas entrer. Il y rendit l'esprit un moment après sans douleur ni maladie, âgé de 120 ans, l'an 1451 avant JÉSUS-CHRIST. Moÿse est l'Auteur des cinq premiers Livres de l'Ancien Testament, que l'on nomme le *Pentateuque*, reconnus pour inspirés par les Juifs, & par toutes les Églises chrétiennes.

Les Rabbins & les Cabalistes ont débité sur Moÿse plusieurs fables : Moÿse, disent-ils, s'étant enfui de l'Égypte, se retira dans la terre de Madian, & s'assit auprès d'un puits. Un instant après, il vit venir Séphora, une des filles de Jéthro, & fut si charmé de sa beauté qu'il lui proposa de la demander en mariage. Séphora lui répondit qu'il ne connoissoit pas le danger de la proposition qu'il lui faisoit; que son père avoit coutume d'ordonner à tous ses amans d'aller arracher un certain arbre qui faisoit mourir tous ceux qui en approchoient. Moÿse lui demanda quel étoit cet arbre. Il faut que vous sachiez, lui répondit Séphora, que Dieu, le soir du sixième jour de la création du monde, produisit entre les deux

*Tome XVIII.*

Vêpres du Sabbat, un bâton qu'il donna au premier homme. Après la mort d'Adam, ce bâton passa successivement entre les mains d'Énoch, de Noé, de Sem, d'Abraham, d'Isaac, de Jacob & de Joseph. Ce dernier l'ayant emporté en Égypte, les Égyptiens s'en firent après sa mort, & le portèrent au palais de Pharaon. Mon père qui étoit alors un des principaux Magiciens du Roi, connu aussi tôt la vertu de ce bâton, & s'en empara. Il l'enfonça ensuite en terre dans son jardin; & le bâton prit aussi-tôt racine, & se couvrit de fleurs & de fruits. Depuis ce temps mon père ordonne à ceux qui me demandent en mariage d'aller arracher cet arbre; & ils meurent aussi-tôt qu'ils en approchent. Le discours de Séphora n'effraya point Moÿse. Il résolut de tenter l'aventure. S'étant rendu à la maison de Jéthro, il lui demanda sa fille Séphora. Jéthro pour toute réponse, lui proposa l'épreuve ordinaire. Moÿse alla dans le jardin, arracha l'arbre & l'emporta. Cette action causa une grande surprise à Jéthro. Il consulta son art, & connut que cet étranger devoit faire de grands maux à l'Égypte. C'est pourquoi, il le fit jeter dans une fosse profonde, où il fût mort de fait sans le secours de Séphora qui prit soin de le nourrir secrettement; pendant l'espace de sept ans, au bout desquels cette généreuse fille parla à son père de Moÿse, & le pria de voir s'il étoit encore vivant. Jéthro ne sachant pas de quelle manière il avoit été nourri, le croyoit mort depuis long-temps. Il fut étrangement étonné, lorsqu'il le trouva en vie. Ce prodige fit sur lui une telle impression, qu'il embrassa Moÿse,

R r r

lui demanda pardon des maux qu'il lui avoit faits, & lui donna sa fille en mariage, ne doutant plus qu'il ne fût un Prophète & un Ami de Dieu. Quant au bâton que Moÿse avoit arraché dans le jardin de Jéthro, il s'en servit toujours depuis, comme de baguette; & ce fut par son moyen qu'il opéra tous ses prodiges.

**MOYTRON**; bourg de France dans le Maine, à cinq lieues, nord-nord-ouest, du Mans.

**MOZAMBIQUE**; petite île fort peuplée sur la côte orientale d'Afrique, dans la basse Éthiopie. Elle abonde en palmiers, orangiers, citronniers, figuiers, &c. Il y a d'ailleurs des bœufs, des brebis, des chèvres, &c. dont la chair est excellente. Elle est sous la domination des Portugais. Les Naturels du pays sont noirs, idolâtres, sauvages, & vont tout nus, hommes & femmes.

Les Portugais ont bâti dans cette île une ville appelée aussi *Mozambique*, où ils tiennent une nombreuse garnison. Cette ville est pour eux la clef des Indes: ils s'y rafraîchissent, elle assure leur trafic avec les peuples des environs, comme de Sofala & du Monomotapa, d'où ils tirent beaucoup d'or; enfin elle tient en bride les Princes de cette côte qui leur sont sujets ou alliés.

On appelle *Canal de Mozambique*, un détroit de la mer des Indes, entre l'île de Madagascar & le continent d'Afrique, au nord-est, du golfe de Sofala.

**MOZAN**; substantif masculin. Petit fruit de la grosseur d'un pois, rouge d'abord, ensuite noir lorsqu'il est mûr, d'un goût plus agréable que nos groseilles. Les habitans de la montagne du pic de Ténériffe en expriment une espèce de suc miel-

leux, dont ils font usage dans le flux de ventre.

**MOZARABE**; substantif masculin. Nom qu'on donne aux Chrétiens d'Espagne venus des Maures & des Sarrasins.

Il se dit encore adjectivement de ce qui appartient à leur culte. *Ris mozarabe. Messe mozarabe.*

On dit aussi *Mozarabique*.

**MOZETTE**; substantif féminin. C'est le nom qu'on donne au camail des Evêques. Le chaperon des Cordeliers & des Récolers s'appelle aussi *mozette*. Ce chaperon est un morceau d'étoffe de la même sorte que leur habit, qui est taillé en rond & qui leur couvre les épaules & le devant de l'estomac.

**MSCISLAW**; ville forte de Pologne, capitale d'un Palatinat de même nom, sur la rivière de Sofz, à 8 lieues, sud-est, de Smolensko.

Le Palatinat de Mscislaw confine au nord avec celui de Witeps, au midi avec la Volhinie, au levant avec les Duchés de Smolensko & de Czernikow, au couchant avec le Palatinat de Minski. Il s'étend 60 lieues le long du Nieper, qui le parcourt du nord au midi & qui le partage. Sa largeur est d'environ quarante lieues.

**MUABLE**; adjectif des deux genres. *Mutabilis*. Inconstant, sujet au changement. *Rien n'est plus muable que la fortune.*

**MUAGE**; substantif masculin & terme de Courume. Changement, mutation.

**MUANCE**; substantif féminin & terme de Musique. On appelle ainsi les diverses manières d'appliquer aux notes les syllabes de la gamme, selon les diverses positions des deux semi-tons de l'octave, & selon les différentes routes pour y arriver.



Comme l'Arétin n'inventa que six de ces syllabes, & qu'il y a sept notes à nommer dans un octave, il falloit nécessairement répéter le nom de quelque note; cela fit qu'on nomma toujours *mi fa* ou *fa la* les deux notes entre lesquelles se trouvoit un des semi-tons. Ces noms déterminoient en même temps ceux des notes les plus voisines, soit en montant, soit en descendant. Or comme les deux semi-tons sont sujets à changer de place dans la modulation, & qu'il y a dans la musique une multitude de manières différentes de leur appliquer les six mêmes syllabes, ces manières s'appellent *muances*, parceque les mêmes notes y changeoient incessamment de noms.

Dans le siècle dernier on ajouta en France la syllabe *fi* aux six premières de la gamme de l'Arétin. Par ce moyen la septième note de l'échelle se trouvant nommée, les *muances* devinrent inutiles, & furent prosrites de la musique françoise; mais chez toutes les autres nations où, selon l'esprit du métier, les musiciens prennent toujours leur vieille routine pour la perfection de l'art, on n'a point adopté le *fi*; & il y a apparence qu'en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, les *muances* serviront longtemps encore à la démolition des commençans.

**MUARDIÉ**; vieux mot qui signifioit autrefois paresse.

**MUBAD**, ou **MUGHOBAD**; substantif masculin. On appeloit ainsi autrefois chez les anciens Perses, le Souverain Pontife, ou chef des Mages sectateurs de la religion de Zoroastre.

**MUCAMUDINS**; (les) peuples d'Afrique, qui sont une des cinq colonies des Sabéens, qui vinrent s'éta-

blir dans cette partie du monde avec Melek-Isfiriqi, Roi de l'Arabie heureuse. Ils sont une tribu de Bérébères, occupent la partie la plus occidentale de l'ancienne Mauritanie Tingitane, & habitent les montagnes du grand Atlas, dans l'étendue des provinces de Hés, de Suz, de Gézula & de Maroc; la ville d'Agmet est leur capitale.

**MUCHELN**; petite ville d'Allemagne dans la Thuringe, sur la rivière de Geysel, entre Hal & Naumbourg. Elle fait partie du Bailliage de Freybourg, qui appartient à l'Électeur de Saxe.

**MUCHLI**; bourg de la Morée, dans la Zaconie, entre les sources de l'Alphée, à six lieues, sud-ouest, de Napoli de Romanie.

**MUCIDON**; petite ville de France, en Périgord, sur l'Ille, à six lieues, sud-ouest, de Périgueux.

**MUCILAGE**; substantif masculin. *Mucilago*. Substance blanche, transparente, qui n'a ni saveur, ni odeur, ou qui n'en a que très-peu, dont la consistance est épaisse, filante, tenace & collante, lorsqu'elle est unie à une certaine quantité d'eau surabondante, qui se dissout entièrement & intimement par l'eau, & qui ne donne aucun indice ni d'acide, ni d'alkali libres.

Lorsque le mucilage est dissous dans une grande quantité d'eau, il n'en altère point sensiblement la fluidité; mais à mesure qu'on fait évaporer cette eau, elle s'épaissit de plus en plus; elle acquiert enfin la consistance visqueuse de colle végétale, qui est à proprement parler celle du mucilage.

L'évaporation continuant toujours, la liqueur s'épaissit de plus en plus, sans rien perdre de sa transparence: on peut la pousser de cette sorte jus-

qu'au point que le mucilage acquiert une consistance absolument solide : alors il ne diffère plus en rien de ce qu'on appelle *gomme*. Et si cette évaporation ou dessiccation a été faite à un degré de chaleur qui ne surpasse pas celui de l'eau bouillante, ce mucilage solidifié & devenu gomme, peut se redissoudre en entier dans l'eau & reformer un mucilage liquide, absolument tel qu'il étoit auparavant.

Les gommes ou mucilages solides les plus durs & les plus secs, exposés à l'action du feu, à l'air libre, ne se liquéfient point comme le font les matières résineuses ; ils se gonflent, se boursoufflent, laissent échapper beaucoup de fumées d'abord aqueuses, ensuite huileuses, fuligineuses & âcres. Cette matière se noircit en même temps, & peut alors s'enflammer ; mais ce n'est que quand elle est presque entièrement desséchée, & réduite fort près de l'état charbonneux.

Si l'on expose du mucilage ou de la gomme à la distillation dans les vaisseaux clos, on n'en retire, tant qu'on ne lui applique point un degré de chaleur supérieur à celui de l'eau bouillante, que de l'eau pure ; & la matière qui reste après cela dans le vaisseau distillatoire paroît, au degré de siccité près, la même qu'elle étoit auparavant, preuve certaine que ce degré de chaleur ne peut enlever au mucilage ou à la gomme, que la portion d'eau qui lui est surabondante. Mais si on outre-passe ce degré de chaleur, alors on retire encore une certaine quantité de liqueur aqueuse, après quoi cette eau commence à n'être plus de l'eau pure ; elle devient peu à peu acide, empyreumatique : la distillation continuant toujours à un

feu qu'on augmente par degrés, il passe un peu d'huile épaisse & d'alkali volatil ; il reste enfin dans la cornue une quantité considérable de matière charbonneuse, qui se brûle difficilement à l'air libre, & des cendres de laquelle on ne peut retirer que fort peu d'alkali fixe.

Les mucilages & gommes ne sont dissolubles ni par les huiles, ni même par l'esprit de vin : ce dernier menstrue a la propriété d'enlever à ces substances l'eau dans laquelle elles sont dissoutes, en sorte que si l'on mêle de l'esprit de vin avec du mucilage liquide, ou dans de l'eau chargée de gomme, cet esprit s'empare de toute l'eau de la dissolution, & force la matière gommeuse à se séparer sous la forme d'un précipité blanc presque sec. Il est aisé de sentir que cette expérience ne peut réussir qu'autant qu'on ajoute une quantité d'esprit de vin suffisante, & que cette quantité doit toujours être proportionnée à celle de l'eau unie avec la matière gommeuse.

Il suit de tout ce qui vient d'être dit sur les propriétés générales du principe gommeux végétal, premièrement, qu'à l'exception d'une portion d'eau pure qui lui est surabondante, il ne contient aucune substance volatile au degré de chaleur de l'eau bouillante, par conséquent point d'esprits salins volatils, point d'huile essentielle, ni même d'esprit recteur, au moins en quantité sensible.

Secondement, que cette matière gommeuse est composée d'une certaine quantité d'huile de la nature des huiles douces non volatiles indissolubles dans l'esprit de vin, d'eau d'acide végétal & d'une terre

extrêmement atténuée ; que l'huile, principe des gommés, est en petite quantité, puisqu'elles ne sont point attaquables par les dissolvans huileux ou spiritueux, & qu'elles ne s'enflamment que très-difficilement.

Troisièmement, que la portion d'huile combinée dans les gommés y est dans une union intime avec une suffisante quantité d'acide pour avoir une entière & parfaite dissolubilité dans l'eau.

Quatrièmement, que comme tous les composés, dont les principes sont à peu près dans ces proportions & dans cette sorte d'union, sont susceptibles de fermentation, les matières gommeuses sont toutes fermentescibles : elles sont aussi nutritives, & c'est ce que l'expérience confirme. Il y a néanmoins quelques différences à cet égard entre les matières muqueuses végétales ; les unes (ce sont celles qu'on connoît plus particulièrement sous le nom de *gommés*) sont très-diaphanes, peu savoureuses, peu nutritives, & ne sont susceptibles que d'une fermentation imparfaite, passant tout de suite à la moisissure ; les autres (ce sont celles qui fournissent toutes les substances farineuses) sont moins transparentes, plus savoureuses, plus collantes, plus nutritives, & sont susceptibles d'une pleine fermentation spiritueuse, surtout quand elles ont été disposées convenablement.

Quoique la présence du mucilage ne soit pas également sensible dans tous les végétaux & dans toutes leurs parties, on peut néanmoins le regarder comme universellement répandu dans tout le règne végétal. Les plantes, ou les parties des plantes dont on ne tire point de mucilage par le procédé ordinaire, fournissent

toutes dans l'eau une matière extractive, & cette matière extractive renferme toujours une certaine quantité de substance mucilagineuse qui reste confondue avec les matières salines & savonneuses : on pourroit même l'en séparer par des moyens plus recherchés, & surtout par l'application convenable de l'esprit de vin.

L'usage de la matière mucilagineuse paroît être dans le règne végétal exactement le même que celui de la matière gélatineuse dans le règne animal. Ces deux substances qui se ressemblent à bien des égards, sont l'une & l'autre singulièrement nutritives & réparatrices. Aussi la nature a-t-elle grand soin de pourvoir abondamment de mucilage toutes les parties des plantes qui en ont besoin, & même d'en produire une quantité surabondante à l'accroissement & à l'entretien de chaque individu. Cette surabondance de matière nutritive est mise en réserve avec économie dans les végétaux comme dans les animaux, pour servir à la génération & à la reproduction des nouveaux individus de la même espèce.

Il est évident que la semence & les œufs des animaux ne sont autre chose qu'une provision de matière gélatineuse destinée à la production & à la nutrition de leurs petits. Il en est exactement de même de toutes les semences & amandes des végétaux, leurs graines sont leurs œufs : aussi ces graines contiennent-elles toutes une si grande quantité de mucilage ; qu'il suffit de les faire tremper, ou tout au plus cuire dans l'eau, pour retirer du mucilage en abondance,

Les unes, comme celles qu'on nomme *semences émulsives*, four-

nissent facilement dans l'eau une bonne quantité de l'espèce de mucilage transparent, moins nourrissant & moins collant, dont nous avons parlé; mais elles contiennent outre cela une quantité considérable d'huile douce qu'on peut tirer par la seule expression: les autres, (ce sont celles qu'on nomme *graines farineuses*) étant broyées & cuites dans l'eau, se réduisent presque entièrement en colle ou bouillie, laquelle n'est autre chose que l'espèce de mucilage plus fort & plus nourrissant, dont nous avons parlé. Ces dernières ne contiennent point d'huile surabondante qu'on puisse tirer par la seule expression comme des premières; mais il en entre une plus grande quantité dans la composition de leur mucilage. Ainsi ces deux espèces de semences contiennent les mêmes matériaux, avec cette différence qu'une grande portion de l'huile douce, qui est à part dans les amandes émulsives, se trouve combinée dans les graines farineuses.

Il y a encore une espèce très-nombreuse de graines qu'on nomme *légumineuses*; elles contiennent une farine moins mucilagineuse que les farines proprement dites, mais elles sont pourvues outre cela d'une plus ou moins grande quantité de substance savoureuse & même sucrée, laquelle est encore une sorte de mucilage, & une matière vraiment nutritive.

Les racines sont aussi dans beaucoup de plantes, des parties remplies d'une grande quantité de mucilage ou de matières sucrées; quelques-unes sont farineuses. Ce sont surtout les racines des plantes vivaces qu'on trouve remplies de ces substances nutritives, & c'est sans doute parce qu'elles doivent reproduire la plante toute entière qu'elles

en sont si abondamment pourvues.

Rien n'est si facile que d'obtenir du mucilage des substances végétales dont on vient de parler: il suffit pour cela de faire infuser ou légèrement bouillir dans l'eau celles qui en contiennent le plus, comme sont la graine de lin, la semence de *psyllium*, les pepins de coing, les racines de guimauve, &c. en fort peu de temps l'eau devient visqueuse, filante & collante comme du blanc d'œuf. L'eau & le degré de chaleur qu'on emploie pour l'extraction des mucilages ne peuvent leur causer aucune altération, ainsi on est assuré de les obtenir exactement semblables à ce qu'ils sont dans le végétal même.

Il y a beaucoup d'arbres dont il sort naturellement une grande quantité de mucilage, lequel se desséchant par l'action de l'air & du soleil, forme les gommés: ce sont surtout les acacias, les amandiers, les pêchers, les abricotiers, les pruniers, & même les poiriers & les pommiers qui sont sujets à cela. Cette exudation de substance nutritive, qu'on pourroit regarder comme occasionnée par une surabondance de suc nourricier, ne viendrait-elle pas plutôt d'engorgemens & d'obstructions dans les vaisseaux où il doit couler? Ce qui doit faire croire que cette exudation de gomme n'est que la suite d'une maladie de l'arbre, c'est que tous ceux dont il découle ainsi beaucoup de gomme languissent, se dessèchent & meurent enfin avec tous les symptômes d'un arbre qui périt par défaut de nourriture.

Les matières gommeuses & mucilagineuses servent à beaucoup d'usages différens: on emploie les gommés dans plusieurs arts, tels que la

teinture, la peinture en détrempe : on s'en sert pour donner du lustre & de la fermeté à beaucoup d'étoffes.

Les mucilages sont les remèdes les plus relâchans, adoucissans & émolliens que connoisse la Médecine. Mais si l'on prend le nom de matière mucilagineuse dans son sens le plus étendu, & qu'on le donne, comme cela est assez convenable, à toute la substance farineuse & sucrée des végétaux, alors les avantages dont on vient de parler ne sont rien en comparaison de l'utilité infinie que nous en retirons, puisque c'est cette substance qui fait la matière première & même unique de nos alimens, soit que nous la tirions directement des graines & des racines des végétaux que nous mangeons, soit qu'elle ait servi d'abord de nourriture aux animaux dont nous nous nourrissons nous mêmes.

**MUCILAGINEUX, EUSE**; adjectif.

*Mucilaginosus*. Qui contient du mucilage. *Une substance mucilagineuse*.

En termes d'Anatomie, on appelle *glandes mucilagineuses*, des corps glanduleux qui se trouvent par paquets dans les cavités des articulations & dans leurs environs; elles filtrent la Synovie, qui est une humeur mucilagineuse d'où elles ont tiré leur nom.

**MUCOSITE**; substantif féminin.

Substance visqueuse, gluante & douce qui file quand elle tombe & se durcit à l'évaporation. *Le cerveau se décharge de ses mucosités par le nez*. Voyez MORVE.

**MUDE**, ou **MUDE**; substantif masculin. Mesure dont on se sert à Amsterdam pour mesurer les grains. Le last contient 27 mudes ou 36 sacs, & 4 schepels font le mude.

**MUDE**; substantif masculin. On appelle ainsi dans le commerce une

forte d'étoffes faites d'écorces d'arbres & qu'on fabrique à la Chine. Il y en a de plus fines les unes que les autres. Les plus fines se vendent un taël trois mas; les plus communes un taël. Elles portent cinquante-six cobres de la Chine de long, sur treize pouces de large. Elles sont propres pour le commerce de Tounquin, où l'on a quatre mas de gain sur les unes & cinq sur les autres.

**MUDERIS**; substantif masculin & terme de Relation. Les Turcs donnent ce nom aux Docteurs ou Professeurs chargés d'enseigner à la jeunesse les dogmes de l'Alcoran & les lois du pays, dans les écoles ou académies jointes aux jamis ou mosquées Royales. Quelques-uns de ces Muderis ont de fort gros appointemens, comme de 300 aspres par jour, ce qui revient à 7 livres de notre monnoie; d'autres en ont de plus modiques, par exemple de 70 aspres, ou 36 sous par jour, selon les fonds plus ou moins considérables que les Sultans ont laissés pour l'entretien de ces écoles publiques.

**MUE**, substantif féminin. *Spolium*. Le changement qui arrive naturellement aux oiseaux, quand le plumage leur tombe.

Tous les oiseaux muent une fois chaque année, c'est pour eux un temps critique & qui leur est souvent mortel. Cette mue se fait quand les tuyaux des plumes cessent de prendre de la nourriture & se dessèchent; alors les sucs nourriciers qu'elles ne s'approprient plus, sont portés au germe de la plume qui est sous chacune de celles-ci; il croît & force l'ancienne plume au bout de laquelle il est de lui laisser la place & de tomber. Jamais les oiseaux ne pondent dans cet état maladif.

Le nouveau plumage de l'oiseau

est ordinairement semblable à l'ancien ; cependant ces jolis petits moineaux qui nous viennent de la côte de Bengale & qu'on appelle *Bengalis*, sont souvent, après la mue, d'une couleur fort différente de celle dont ils étoient auparavant ; on voit un ventre bleu à celui auquel on en avoit vu un rouge ; au contraire, on voit un autre auquel on en avoit vu un bleu, en prendre un rouge ; celui de quelques autres devient jaune, & celui de quelques autres gris.

On dit de même, *la mue des vers à soie*.

On appelle *autour de trois mues*, un autour qui a mué trois fois.

**MUE**, signifie aussi les dépouilles d'un animal qui a mué. Ainsi on appelle *la mue du cerf*, le bois que le cerf a mis à bas. Et *la mue du serpent*, la peau que le serpent laisse.

**MUE**, se dit encore du temps ou ces changements arrivent. *Durant la mue*.

**MUE**, signifie aussi le lieu ou l'espèce de cage dans quoi l'on met un oiseau quand il mue. *Tenir le faucon dans la mue*.

**MUE**, se dit encore d'un lieu obscur & ferré où l'on tient la volaille pour l'engraisser. *Mettre des poulardes en mue*.

Ce monosyllabe est long.

**MUÉ**, **ÉE** ; adjectif. *Mutatus*. Changé. *Oiseau mué*. *Voix muée*.

**MUER** ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Changer. Il ne se dit qu'en parlant du changement qui arrive aux oiseaux & à quelques autres animaux, quand le poil ou le plumage leur tombe ; ou aux serpens, quand ils se dépouillent de leur peau ; ou aux jeunes personnes quand la voix leur change. *C'est dans cette saison que les cerfs*

*muent*. *Cet oiseau n'a pas encore mué*. *La voix des jeunes gens mue à l'âge de puberté*.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez VERBE*.

L'e féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, &c. s'unit à la syllabe précédente & la rend longue.

Les temps composés se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*.

**MUER** ; rivière d'Allemagne qui a sa source dans la partie orientale de l'Archevêché de Saltzbourg, au sud-ouest de Mauttroff, & son embouchure dans la Drave, au-dessous de Sakhon.

**MUERAW** ; ville d'Allemagne, dans la haute Styrie, sur la Muer, à 25 lieues, est, de Saltzbourg. Elle appartient au Prince de Schwartzenberg.

**MUET**, **ETTE** ; adjectif. *Mutus*. Qui n'a point l'usage de la parole par quelque empêchement naturel ou par quelque accident. *Les sourds de naissance sont muets*. *Cette paralysie la rendit muette*.

**MUET**, se dit aussi des personnes qui ne parlent point, ou par malice, ou par honte, ou par crainte, &c. *On les prit sur le fait, & ils en furent si stupéfaits qu'ils en demeurèrent muets*. *Cette répartie le rendit muet*. *On lui fit son procès comme à un muet volontaire*.

En Droit & surtout en matière criminelle, on procède bien différemment contre le muet volontaire ou le muet par nature.

Quand l'accusé est muet ou tellement sourd qu'il ne puisse aucunement entendre, le juge lui nomme d'office un curateur sachant lire & écrire, lequel prête serment de bien & fidèlement défendre l'accusé, & répond en sa présence aux interrogatoires,

## MUE

gatoires , fournit des reproches contre les témoins , & fait tous les actes que l'accusé pourroit faire pour se défendre. Il lui est même permis de s'instruire secrètement avec l'accusé , par signes ou autrement ; si le muet ou sourd fait & veut écrire , il peut le faire & signer toutes ses réponses , dire & reproches , qui doivent néanmoins être signés aussi par le curateur , & tous les actes de la procédure doivent faire mention de l'assistance du curateur.

Mais si l'accusé est un muet volontaire qui ne veuille pas répondre le pouvant faire , le Juge doit lui faire sur le champ trois interpellations de répondre , à chacune desquelles il lui déclare qu'à faute de répondre son procès va lui être fait en sa présence pendant son silence volontaire. Le Juge peut néanmoins s'il le juge à propos , lui donner un délai pour répondre de vingt-quatre heures au plus , après quoi s'il persiste en son refus , le Juge doit en effet procéder à l'instruction du procès , & faire mention à chaque article d'interrogatoire , que l'accusé n'a pas voulu répondre ; & si dans la suite l'accusé veut répondre , ce qui aura été fait jusqu'à ses réponses subsistera , même la confrontation des témoins , contre lesquels il aura été sommé de fournir des reproches ; & il ne doit plus être reçu à en fournir s'ils ne sont justifiés par pièces.

On dit familièrement d'une personne qui parle hardiment , ou qui parle beaucoup , qu'elle n'est pas muette. Si on l'attaque , il ne sera pas muet.

On appelle en termes de Grammaire *h muet* , le *h* qui n'est point aspiré , comme dans ces mots , *hier* , *homme* , *honnête* : &c. l'on appelle e

Tome XVIII.

## MUF

505

*muet* , l'e féminin tel qu'il se prononce dans ces mots , *frange* , *grâce* , *plaire*.

MUETTE ; substantif féminin. Maison bâtie dans une capitainerie des chasses , soit pour y garder les mues des cerfs , soit pour y mettre les oiseaux de fauconnerie quand ils sont en mue. *La Muette du bois de Boulogne*.

MUEZIN ; substantif masculin & terme de relation. On appelle ainsi en Turquie , l'homme qui par sa fonction doit monter sur le haut de la Mosquée , & convoquer les Mahométans à la prière. Il crie à haute voix que Dieu est grand , qu'il n'y a point d'autre Dieu que lui , & que chacun vienne songer à son salut. C'est l'explication de son discours de cloche ; car dans les États du Grand Seigneur il n'y a point d'autre cloche pour les Musulmans. Ainsi les Turcs pour se moquer du vain babillage des Grecs , leur disent quelquefois , *nous avons même des cloches qui pourroient vous apprendre à parler*. Le petit peuple de Sélines (l'ancienne Athènes) ne règle les intervalles de la journée que par les cris que font les *Muezins* sur les Minarets , au point du jour , à midi , & à six heures du soir.

MUFLE ; substantif masculin. *Rostrum*. Il se dit proprement de l'extrémité du museau de certains animaux , comme le bœuf , le taureau ; & de certaines bêtes féroces , comme le lion , le tigre , le léopard , &c. *Un muse de bœuf*. *Un muse de tigre*.

En termes d'architecture , on appelle *muses* , des ornemens de sculpture qui représentent des muses d'animaux.

MUFLE DE VEAU ; substantif masculin. *Anthirrinum*. Plante qui croît dans les champs aux lieux sablon-

SSS

neux, incultes, & dans les vignobles. Sa racine est ligneuse & blanche; ses tiges sont hautes d'un pied & demi & moelleuses; ses feuilles sont semblables à celles du giroflier jaune; ses fleurs sont en épis assez longs, de couleur de chair, représentant par un bout le musle d'un veau; à cette fleur succède un fruit ressemblant à la tête d'un chien, ou plutôt à celle d'un cochon, & qui contient des semences menues & noires.

La racine de cette plante est bonne pour adoucir les fluxions qui tombent sur les yeux.

**MUFTI**; substantif masculin. C'est le chef de la religion Mahométane, & le souverain interprète de la loi. Il réside à Constantinople.

Le Mufti a rang de Bacha, & son autorité est quelquefois redoutable au Grand Seigneur lui-même: c'est lui qui ceint l'épée au côté du Grand Seigneur, cérémonie qui répond au couronnement de nos Rois.

Le peuple appelle le Mufti, le *faiseur de lois*, l'*oracle jugement*, le *Prélat de l'orthodoxie*, & croit que Mahomet s'exprime par sa bouche. Autrefois le Sultan le consultoit sur toutes les affaires ecclésiastiques ou civiles, surtout lorsqu'il s'agissoit de faire la guerre ou la paix; à son abord il se levoit par respect & avançoit quelques pas vers lui; mais aujourd'hui le Prince & ses ministres agissent assez souvent sans sa participation; & lorsqu'il n'est pas agréable à la Cour, on le dépose & on l'exile. Le Grand Seigneur en nomme un autre: on ne regarde pas même sa personne comme tellement sacrée, qu'on ne le mette quelquefois à mort. Ainsi en 1703, Achmet III fit étrangler le Mufti Omar-Albouki & son fils, & Amurat IV fit broyer

vif un autre Mufti dans un mortier de marbre, que l'on conserve encore au château des sept Tours, en disant que les têtes que leur dignité exempte du tranchant de l'épée, devoient être brisées par le pilon.

Lorsque le Grand Seigneur nomme un Mufti, il l'installe lui-même dans sa nouvelle dignité, en le revêtant d'une pelisse de marte zibeline, & lui donnant mille écus d'or; il lui assigne aussi une pension pour son entretien que le Mufti grossit par les sommes qu'il tire de la vente de certains offices dans les Mosquées royales. Au reste, il est chef de tous les gens de loi, comme Kadileskers, Mollaks, Imans, Dervis, &c. Il rend des decrets & des ordonnances qu'on nomme *setfa*, & qui sont extrêmement respectés.

Tous les particuliers ont droit de consulter le Mufti, & de lui demander son sentiment dans toutes les occurences, surtout dans les matières criminelles. Pour cet effet, on lui remet un écrit dans lequel le cas est exposé sous des noms empruntés; par exemple, si l'on peut convaincre N. par bons témoins qu'il a contrevenu aux commandemens du Sultan, ou qu'il n'a pas obéi avec soumission à ses ordres, doit-il être puni ou non? Après avoir examiné la question, le Mufti écrit au bas du papier *olul*, c'est-à-dire, *il doit être puni*, ou bien *olniaz* qui signifie *il ne le sera pas*. Que si on laisse à sa disposition le choix du supplice, il écrit au bas de la consultation, qu'il *reçoive la bastonnade*, ou telle autre peine qu'il prononce.

Le Mufti interprète quelquefois lui-même l'Alcoran au peuple, & prêche en présence du Grand Seigneur à la fête du Bairam; il n'est point distingué des autres Turcs



dans son extérieur, si ce n'est par la grosseur de son turban.

**MUGE** ; substantif masculin. *Mugil*.  
On appelle ainsi certains poissons qui au rapport de Rondelet, se prennent dans la mer, les étangs & les rivières. Ils ne diffèrent pas de figure, mais de substance & de goût. Les muges d'étang sont plus gras, ceux de mer sont de meilleur goût, parcequ'il y a toujours plus de bourbe dans les étangs que dans la mer. On sale les muges, & ils se gardent assez long-temps.

Le *muge* tant de mer que de rivière, a ordinairement la tête grosse, le museau gros & court, le corps oblong, couvert d'écaillés. On trouve dans sa tête une pierre qu'on appelle *sphondile*, parcequ'elle est entourée de pointes. Ce poisson est commun dans la Méditerranée; il nage d'une vitesse si extrême, que les pêcheurs l'attrapent difficilement : son estomac étant desséché & mis en poudre, est propre pour arrêter le vomissement & pour fortifier l'estomac. On regarde la pierre qui se trouve dans sa tête comme apéritive. Les œufs de ce poisson servent à faire la *boutarque* qu'on mange en Italie & en Languedoc avec de l'huile & du citron les jours maigres. Il s'en fait aussi beaucoup à Tunis, en Barbarie, & à Martègue en Provence. Voici la manière de préparer la *boutarque* : on prend les œufs du muge, on les met dans un plat, & on les saupoudre de sel. On les couvre pendant quatre ou cinq heures afin que le sel y pénètre, après quoi on les met en presse entre deux planches. On les lave & on les fait secher au soleil pendant quinze jours, ou on les fume.

Le *muge noir* est très-rare dans

nos mers; il est couvert d'écaillés : il ressemble assez au muge ordinaire : sa couleur est noire; il a aussi des traits noirs depuis les ouïes jusqu'à la queue. Sa mâchoire est fort avancée & couverte, ce qui fait qu'il ne peut beaucoup ouvrir la bouche; il est garni de sept aiguillons au dos.

Le *muge de rivière*, qu'on nomme du côté de Strasbourg *schnot-fisch*, a la chair molle & grasse : il est long d'un pied ou environ, & d'un vert argenté; ses écaillés sont fines & remplies de points, il pèse à peine une livre.

Le *muge volant* ou *poisson volant*; qu'on nomme *faucon de mer* à Agde, ressemble en tout au faine; sa bouche est petite, ses yeux sont grands & ronds, son dos & sa tête sont larges; il a de grandes écaillés & des ailes larges attachées aux ouïes qui vont presque jusqu'à la queue; les nageoires du ventre sont très-basses; sa queue finit en deux nageoires : sa chair est d'assez bon goût & de bon suc.

Tous les muges sont de l'ordre des poissons à nageoires épineuses, à l'exception du muge volant qui est à nageoires molles.

**MUGELN**; petite ville d'Allemagne dans la Misnie, sur la rivière de Colnits, à quatre lieues de Meissen, & à huit lieues de Dresde.

**MUGEN**; bourg de Portugal, dans l'Estramadure, près de l'embouchure du Colo, dans le Tage, à huit lieues de Lisbonne.

**MUGGIA**, ou **MUGLIA**; petite ville d'Italie, dans l'Ionie, sur un golfe de même nom, à deux lieues, sud-est, de Trieste. Elle appartient aux Vénitiens.

**MUGIR**; verbe neutre de la seconde

conjugaison , lequel se conjugue comme RAVIR. *Mugere.* Il se dit proprement du cri des taureaux, des bœufs & des vaches. *Des bœufs qui mugissent. C'est le propre des taureaux de mugir & des ânes de braire. Une vache qui mugit après son veau.*

**MUGIR**, se dit figurément du bruit que font les vents, la tempête, les flots de la mer quand ils sont agités. *On entendoit mugir les flots. Les vents déchainés mugissoient avec fureur dans les voiles.*

On le dit aussi d'un bruit confus, ou des cris d'un homme transporté de fureur.

. . . . . D'une voix infernale,  
La chicane en fureur mugit dans la grand'salle.

**MUGISSANT**, ANTE ; adjectif. *Mugiens.* Qui mugit. *Des taureaux mugissans.*

Il se dit figurément des flots de la mer agitée. *Les vagues mugissantes.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième du féminin très-brève.

**MUGISSEMENT** ; substantif masculin. *Mugitus.* Cri que font les bœufs, les taureaux & les vaches. *On entendoit au loin les mugissemens du troupeau.*

Il se dit au figuré du bruit de la mer, des vagues & des vents agités. *Le mugissement de la mer, des flots, des vents.*

Il se dit encore figurément des cris d'un homme transporté de fureur. *Il les affrayoit par ses mugissemens.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève, & la dernière moyenne au singulier, mais longue au pluriel,

**MUGRON** ; ville de France en Gascogne, à cinq lieues, est-nord-est, de Dax.

**MUGUET** ; substantif masculin. Plante fort agréable qui vient dans les vallées, dans les haies, dans les buissons, à l'ombre & parmi les arbrisseaux aux lieux humides : sa racine est menue, fibreuse & rampante : elle pousse deux ou trois feuilles oblongues, assez larges, vertes, douces au toucher & luisantes : du milieu de ces feuilles s'élève une tige haute d'un demi-pied, grêle, anguleuse & nue, de laquelle jusqu'au sommet, naissent un grand nombre de fleurs par intervalle, presque toujours tournées du même côté, inclinées, flottantes, blanches, d'une seule pièce, en cloche, d'une odeur très-suave & pénétrante : il leur succède des baies arrondies, rougeâtres, remplies de pulpe & de graines amères presque aussi dures que la corne.

Les fleurs seules de muguet sont d'usage en Médecine. Elles sont de l'ordre des fleurs aromatiques qui ne donnent point d'huile essentielle. Elles tiennent un rang distingué entre les remèdes céphaliques & propres pour les affections des nerfs ; & c'est à leurs principes volatils ou aromatiques qu'est attachée cette vertu. Aussi n'est-ce presque que leur eau distillée simple ou leur eau distillée spiritueuse qu'on emploie communément en médecine.

Comme le parfum du muguet est léger & très-fugitif, c'est sous forme d'eau qu'on doit le réduire pour l'usage, & le concentrer autant qu'il est possible, par la cohobation.

Ce remède est fort recommandé dans les menaces d'apoplexie & de paralysie, dans le vertige, les trem-

## MUG

blemens des membres, &c. On le donne rarement seul; & en effet c'est un secours assez foible. On l'emploie plus souvent comme excipient d'autres remèdes céphaliques. Cette eau peut s'ordonner soit seule, soit avec d'autres remèdes, ju qu'à la dose de cinq à six onces. On ne doit pas craindre de son usage intérieur l'inconvénient qui accompagne quelquefois l'action de ce même principe sur la membrane pituitaire; car un gros bouquet de ces fleurs flairé de près & long-temps, porte à la tête dans la plupart des sujets: l'odeur en est surtout dangereuse pour les vaporeux de l'un & de l'autre sexe; au lieu que l'eau distillée prise intérieurement, leur est ordinairement salutaire.

L'eau spiritueuse doit être encore aussi chargée qu'il est possible, du parfum de ces fleurs par des cohobations répétées: cet esprit est recommandé à la dose d'environ un gros, dans les mêmes cas que l'eau essentielle; mais on peut assurer que quelque chargée que cette liqueur puisse être du principe aromatique des fleurs de muguet, l'activité de ce principe est si subordonnée à celle de l'esprit de vin, que ce n'est que l'efficacité de ce dernier sur laquelle il est permis de compter.

Les fleurs de muguet séchées & réduites en poudre, sont un violent sternutatoire, mais qui n'est point usuel. On prépare avec les fleurs une huile par infusion qui n'en emprunte aucune vertu; elles entrent dans l'eau générale, l'eau épiléptique & la poudre sternutatoire; l'eau distillée, dans l'eau d'hirondelles; & l'esprit, dans l'esprit de lavande composé.

## MUH

509

MUGUET; substantif masculin du style familier. Qui affecte d'être propre, paré, galant auprès des dames. *C'est un jeune muguet. Il fait encore le muguet.*

MUGUETÉ, ÉE; participe passif. *Voyez MUGUETER.*

MUGUETER; verbe actif de la première conjugaison lequel se conjugue comme CHANTER. Terme du style familier. Il se dit proprement de quelqu'un qui fait le galant, le muguet auprès des dames. *Cet Officier muguette cette jeune dame depuis long-temps.*

MUGUETER, signifie aussi figurément & familièrement, rechercher & épier l'occasion de se rendre maître d'une chose qu'on desire. *L'Italie est une si belle région, qu'il n'y a guère de Souverains qui ne l'ayent muguetée.* En ce sens il vieillit; & c'est mal à propos, car il est énergique.

MUHLBERG; ville d'Allemagne, dans la Misnie, sur l'Elbe, près de la forêt de Rederwac. Les Impériaux y remportèrent une victoire signalée sur les Saxons en 1547, & y firent prisonnier l'Électeur Jean Frédéric.

MUHLBERG, est aussi le nom de deux bourgs & châteaux d'Allemagne, dont un dans le Marquisat de Bade-Doullach, & l'autre dans la Thuringe, près de la ville d'Erfurt.

MUHLDORF; ville d'Allemagne, en Bavière, sur l'Inn, dans l'Archévêché de Saltzbourg, à un mille du vicux Oetingen. C'est-là où l'Empereur Louis de Bavière fut prisonnier Frédéric d'Autriche en 1322. Elle appartient à l'Archévêque de Saltzbourg.

MUHZURI; substantif masculin & terme de Relation. Nom d'une soldatesque Turque dont la fonction

est de monter la garde au Palais du Grand Visir , & d'y amener les criminels. Il y a un corps tiré de là qui est affecté pour l'exécution des malfaiteurs. On l'appelle les *Falangaji*, du mot *falanga*, instrument dont ils se servent pour couper la tête.

**MUI** ; ville de la Chine, dans la province de Xensi, au département de Fungciang, seconde Métropole de la province.

**MUJAC** ; Royaume d'Afrique, dans la Nigritie, au midi de celui de Biafara.

**MUICHEU** ; ville de la Chine, dans la province de Suchuen où elle a rang de seconde Grande Cité. On compte trois autres Cités dans son département.

**MUID** ; substantif masculin. *Modium*. Sorte de mesure dont on se sert pour les liquides, les grains & plusieurs autres matières comme le sel, charbon, plâtre, chaux, &c. & qui est de différente grandeur, selon les différens pays.

A Paris le muid de froment, de légumes & d'autres semblables denrées, est composé de 12 septiers ; chaque septier contient deux mines ; chaque mine, deux minots ; chaque minot trois boisseaux ; chaque boisseau, quatre quarts de boisseau ou 16 litrons ; chaque litron, 36 pouces cubes qui excèdent notre pinte de  $1\frac{3}{4}$  pouces cubes. Le muid d'avoine est double du muid de froment, quoique composé, comme celui-ci, de 12 septiers ; mais chaque septier contient 24 boisseaux. Le Muid de charbon de bois contient 20 mines, sacs ou charges ; chaque mine, 2 minots ; chaque minot, 8 boisseaux ; chaque boisseau quatre quarts de boisseau, &c.

Le muid est aussi un des neuf tonneaux ou vaisseaux réguliers dont on fait usage en France pour y renfermer le vin & les autres liqueurs. Le muid de vin se divise en deux demi-muids, quatre quarts de muids, & huit demi-quarts de muids contenant 36 septiers ; chaque septier, 8 pintes, mesure de Paris ; de sorte que le muid contient 288 pintes.

**MUID**, se dit plus particulièrement du vaisseau, de la futaille qui contient la mesure d'un muid de vin ou de quelqu'autre liqueur. *Percer un muid. Jauger un muid. Défoncer un muid.*

On dit qu'un muid s'en va, qu'un muid s'enfuit ; pour dire, qu'il ne retient pas bien la liqueur qui est dedans.

On dit familièrement d'un homme fort gros, qu'il est gros comme un muid.

**MUID**, se dit aussi en quelques endroits, d'une mesure de terre qui contient la semence d'un muid de grain.

Ce monosyllabe est bref.

Le *d* ne se fait pas sentir.

**MUIRE** ; substantif féminin & terme usité dans les saines de Franche-Comté, pour désigner l'eau des fontaines salantes, lorsqu'elle a été reçue dans les poêles, & que l'évaporation en a été poussée jusqu'à un certain point.

**MUKEN** ; substantif masculin. Mesure dont on se sert à Anvers pour les grains. Il faut quatre mukens pour faire le viertel, & dix-sept viertels & demi pour le last.

**MUKHTESIB** ; substantif masculin & terme de Relation. On nomme ainsi en Perse celui qui a l'inspection des marchés. Cet Officier règle le prix des vivres & des autres

MUL

dentées qu'on apporte dans les Bazars. Il examine aussi les poids & les mesures, & fait punir ceux qui en ont de fausses; après qu'il a fixé le prix des vivres & des marchandises, ce qu'il fait tous les jours, il en porte la liste scellée à la porte du Palais.

MULA; petite ville d'Espagne, au Royaume de Murcie.

MULATO; substantif féminin. On nomme ainsi au Potosi, une mine qui tient le milieu par sa nature, entre la Paco & la Negrillo, c'est-à-dire, qui n'est point de l'espèce des mines rouges ni de celle des noires proprement dites. La Mulato est distinguée de la Paco & de la Negrillo, en ce qu'elle a plus de marcasite & plus de soufre que n'en ont la Paco & la Negrillo.

MULÂTRE; adjectif des deux genres, qui s'emploie aussi substantivement en parlant de ceux qui sont nés d'un Nègre & d'une blanche, ou d'un blanc & d'une Nègresse.

Louis XIV a fait une loi qui condamne à une amende de deux mille livres de sucre celui qui sera convaincu d'être le père d'un mulâtre; ordonne en outre que si c'est un Maître qui ait débauché son esclave, & qui en ait un enfant, la Nègresse & l'enfant seront confisqués au profit de l'Hôpital des Frères de la charité, sans pouvoir jamais être rachetés sous quelque prétexte que ce soit.

MULBRACHT; nom d'un bourg d'Allemagne, au Duché de Juliers.

MULCTÉ, ÉE; participe passif. Voy. MULCTER.

MULCTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Jurisprudence. Condamner à quel-

MUL

que peine, punir. *Ils furent mulctés d'amende.*

MULDAU; nom d'une rivière de Bohême: elle a sa source dans les montagnes qui séparent la Bohême du duché de Bavière, & son embouchure dans l'Elbe, un peu au-dessus de Melnick.

MULDE; rivière d'Allemagne qui a sa source dans la partie méridionale de la Misnie, & son embouchure dans l'Elbe, auprès de Dessau.

MULE; substantif féminin. *Crepida*. Pantoufle. Il ne se dit plus guère en parlant des hommes, que lorsqu'il s'agit de la pantoufle du Pape, sur laquelle il y a une croix. *Baiser la mule du Pape.*

MULE, se dit plus ordinairement pour signifier l'espèce de chaussure sans quartier dont les femmes se servent. *Une paire de mules de satin. Des mules brodées.*

MULE, se dit aussi d'un animal quadrupède de même nature que le mulet. Voyez MULET.

On dit familièrement d'une personne fantasque, opiniâtre, qu'elle est fantasque comme une mule.

On dit proverbialement d'une vieille femme qui aime à se parer, à vieille mule frein doré.

On dit proverbialement & figurément, *ferrer la mule*; pour dire, profiter sur l'achat qu'on fait pour un autre.

MULES, se dit au pluriel, d'une sorte d'engelures qui viennent aux talons dans le grand froid. *Avoir les mules aux talons.* Voyez ENGELURE.

On appelle *mules traversières* ou *traversines*, des fentes ou crevasses qui se montrent sur le derrière du boulet du cheval, & d'où suinte une sérosité fétide. Elles sont toujours douloureuses & ne se guérissent pas facilement, attendu que

l'animal en marchant, ment, étend & plie successivement l'articulation de cette partie avec le paturon; ce qui les recouvrant & les renfermant sans cesse, en empêche le dessèchement. Du reste on appelle par corruption & improprement *mules nerveuses*, celles qui descendent dans le paturon & qui pourroient affecter les tendons qui y passent: si la matière étoit extrêmement corrosive, elle pourroit même dilacérer & détruire les fibres de communication de l'ongle avec la couronne à l'endroit du talon.

**MULET**; substantif masculin. *Mulus*. Animal engendré d'un âne & d'une jument, ou d'un cheval & d'une ânesse.

Le Mulet, dit M. de Buffon, qu'on a regardé de tout temps comme une production viciée, comme un monstre composé de deux natures, & que par cette raison, l'on a jugé incapable de se reproduire lui-même & de former lignée, n'est cependant pas aussi profondément lézé qu'on se l' imagine d'après ce préjugé, puisqu'il n'est pas réellement infécond, & que sa stérilité ne dépend que de certaines circonstances extérieures & particulières. On sait que les mulers ont souvent produit dans les pays chauds: on en a même quelques exemples dans nos climats tempérés; mais on ignore si cette génération est provenue de la simple union du muler & de la mule, ou plutôt si le produit n'en est pas dû à l'union du muler avec la jument, ou encore de celle de l'âne avec la mule. Il y a deux sortes de mulers; le premier est le grand muler ou muler simplement dit, qui provient de l'union de l'âne à la jument; le second est le petit

mulet provenant du cheval & de l'ânesse.

Les anciens les connoissoient & les distinguoient par deux noms différens; ils appeloient *mulus* le muler provenant de l'âne & de la jument, & ils donnoient les noms de *hinnus*, *burdo*, au muler provenant du cheval & de l'ânesse; ils ont assuré que le muler, *mulus*, produit avec la jument un animal auquel ils donnoient aussi le nom de *ginnus* ou *hinnus*; ils ont assuré de même que la mule, *mula*, conçoit assez aisément, mais qu'elle ne peut que rarement perfectionner son fruit; & ils ajoutent que quoiqu'il y ait des exemples assez fréquens de mulers qui ont mis bas, il faut néanmoins regarder cette production comme un prodige; mais qu'est-ce qu'un prodige dans la nature, sinon un effet plus rare que les autres? Le muler peut donc engendrer, & la mule peut concevoir, porter & mettre bas dans de certaines circonstances: ainsi il ne s'agiroit que de faire des expériences, pour savoir quelles sont ces circonstances, & pour acquérir de nouveaux faits dont on pourroit tirer de grandes lumières sur la dégénération des espèces par le mélange, & par conséquent sur l'unité & la diversité de chaque genre; il faudroit, pour réussir à ces expériences, donner le muler à la mule, à la jument & à l'ânesse, & voir ce qui résulteroit de ces accouplemens différens.

Le muler qui provient d'un âne & d'une jument, ressemble beaucoup à l'âne par la forme du corps, la longueur des oreilles & la brièveté de la crinière; mais il ressemble plus à la jument par la grandeur. Comme l'âne il a une queue  
longue

longue qui n'a de crins qu'à son extrémité : sa couleur la plus ordinaire est noire ou d'un brun noir. Il a , comme l'âne , sur le dos , une croix d'une couleur plus foncée. En général , l'allure , la forme , les inclinations & les autres qualités du mulet , tiennent plus du père que de la mère.

En Tartarie on trouve des mulets sauvages qui ne ressemblent point aux mulets domestiques : ils ne peuvent s'accoutumer à porter des fardeaux. Les Tartares font beaucoup d'usage de la chair de ces animaux ; ils l'aiment autant que celle du sanglier.

Les mulets sont quelquefois sujets à s'épouvanter à l'aspect des objets qui leur paroissent extraordinaires , & alors il y a du danger à les mener ; aussi fait-on beaucoup de cas de ceux qui ne sont point ombrageux : il y en a qui ne veulent obéir qu'à leur maître ou à celui qui a coutume de les gouverner. Les mulets vivent souvent plus de 30 ans ; ils sont fort sains & très-rusés , pleins de mémoire , & participent communément aux qualités des animaux desquels ils viennent , c'est-à-dire , qu'ils ont la force des chevaux & la dureté des ânes ; ils semblent nés pour porter docilement & longtemps de gros fardeaux ; ils ne bronchent point. En Espagne on ne connoît guère que les attelages de mulets , même aux carrosses. Ils servent dans les montagnes ; ils passent aussi hardiment qu'adroitement sur les bords des précipices : les marchands forains & les meüniers s'en servent utilement pour transporter leurs marchandises dans les pays de montagnes ; on leur fait même labourer la terre & battre les blés dans les champs. En Auvergne

*Tome XVIII.*

ils tiennent lieu de bœufs & de chevaux qui y sont rares.

L'Auvergne , le Poitou & le Mirabalais nous fournissent beaucoup de mulets ; les meilleurs sont ceux qui proviennent d'un âne & d'une jument. Il faut que l'étalon ait passé trois ans & qu'il n'en ait pas plus de dix : on estime celui dont la couleur est d'un noir simple ou moucheté de rouge tirant sur le vif , & le gris argenté : le gris de souris doit être rejeté ; les jumens ne doivent pas avoir dix ans , & l'on doit aussi assortir leur poil à celui de l'étalon pour en tirer de beaux mulets noirs. Les ânes étalons deviennent si furieux à la vue de la cavale qu'on veut leur faire saillir , qu'il faut les tenir toujours muselés , de peur qu'ils n'estropient les appareilleurs. C'est ordinairement depuis la mi-Mars jusqu'à la mi-Juin qu'on donne l'âne aux jumens , afin qu'étant à terme au bout d'onze à douze mois & même treize , les mulets naissent dans un temps où les herbages soient abondans , gras & bons. Les jumens couvertes par un âne , ne peuvent allaiter leurs poulains que six mois , à cause de la douleur qu'elles ressentent aux mamelles après ce temps-là ; c'est pour quoi il faut les sevrer à cet âge ou leur faire tirer une autre jument.

Comme les mulets sont plus forts que les mules , on les estime davantage pour le travail & pour les longs voyages ; mais pour la monture on préfère les mules. Un bon mulet doit avoir les jambes rondes & un peu grosses. Il faut qu'il soit court de corps , ferme , gras , & qu'il ait la croupe pendante du côté de la queue ; la mule au contraire doit avoir les pieds petits &

T t t

les jambes sèches, la croupe pleine & large, le poitrail large, le cou long & voûté, & la tête sèche & petite. On connoît aux dents l'âge des mulers & des mules, comme dans les chevaux. Bien des gens jugent de la hauteur qu'ils auront, par celle de leurs jambes qui à l'âge de trois mois ont pris toute leur croissance, & qui pour lors sont, dit-on, la moitié de la hauteur du muler. Les mulers ne ruent que du derrière. On ne les doit faire ferrer qu'à cinq ans; d'ailleurs leur nourriture & leur gouvernement est le même que pour les chevaux. Ils aiment, ainsi que les ânes, à se rouler pour se délasser. Quoique le muler soit un animal aussi commun dans tous les pays chauds qu'il est rare dans les pays froids, cependant il soutient assez bien l'hiver & même mieux que l'âne.

On dit familièrement de quelqu'un qui est chargé d'un grand fardeau, qu'il est chargé comme un muler.

On dit proverbialement & figurément, *garder le muler*; pour dire, attendre long-temps quelqu'un avec ennui & impatience. *On leur fit garder le muler pendant deux heures dans l'antichambre.*

**MULET**, se dit aussi d'une sorte de poisson de mer qu'on appelle autrement *muge*. Voyez ce mot.

On appelle *guêpe-muler*, une espèce de guêpes qui ne sont pas faites pour la multiplication de l'espèce, & qui se nomment aussi *ouvrières*, parcequ'elles sont chargées du soin des travaux dans le guêpier & à la campagne.

**MULET**, se dit encore en termes de marine, d'un vaisseau de moyenne grandeur, qui a trois mâts avec des

voiles latines & dont on se sert en Portugal.

**MULETIER**; substantif masculin. *Mulorum ductor*. Valet qui pansé les mulers, & qui a soin de les charger & de les conduire. *Il est brutal comme un mulerier.*

**MULETIÈRES**; substantif féminin pluriel & terme de pêche. On appelle ainsi dans le ressort de l'Amirauté de Bayeux, des pièces de filets de la longueur de 40 à 50 brasses chacune, & dont les pêcheurs se servent principalement pour prendre des muges ou mulers, d'où vient le nom de *muletieres*.

**MULETTE**; substantif féminin & terme de Fauconnerie. C'est le gésier des oiseaux de proie, où tombe la mangeaille du jabot pour se digérer; quand cette partie d'un oiseau de proie est embarrassée des curées qui sont retenues par une humeur visqueuse & gluante, on dit, qu'il a sa *mulette empelotée*; alors il se forme quelquefois une peau qu'on appelle *doublure* ou *double mulette*: il faut dans ce cas, purger l'oiseau avec la filasse ou le coton lié de sel ammoniac & d'une fois autant de sucre-candi; ensuite on porte l'oiseau sur le poing & on le jardine, mettant un bacquet plein d'eau auprès de lui, puis on lui desserre le chaperon, le lâchant presque tout à fait, & on ne le quitte point qu'il ne commence à tirer du collier; alors il ne tarde guère à rendre la doublure; deux heures après on lui fait demi-gorgée d'une cuisse de poulet toute chaude, ou d'une aîle de pigeon bien trempée; il faut donner aux laniers & aux sacres une dose plus forte de sel ammoniac, qu'aux tiercelets & aux faucons.

**MULHAUSEN**; belle ville Impériale



## M U L

& Anféatique d'Allemagne, dans la Thuringe, sur la rivière d'Unstruth, à six lieues, nord-est, d'Eisenac, & à 18 lieues, sud-est, de Cassel, sous le 28<sup>e</sup> degré, 14 minutes de longitude, & le 51<sup>e</sup>, 13 minutes de latitude. Elle est sous la protection de l'Électeur de Saxe.

**MULHAUSEN**, est aussi le nom d'une ville libre & considérable enclavée dans la Haute Alsace, à cinq lieues, nord-ouest, de Bâle, & six, sud, de Colmar, sous le 25<sup>e</sup> degré, 7 minutes de longitude, & le 47<sup>e</sup>, 50 minutes de latitude. On la nomme aussi *Mulhouse*. Cette ville souffrit beaucoup durant les brouilleries des Empereurs avec les Papes, & fut toujours fidelle aux premiers. Ensuite elle se vit exposée à la tyrannie des Landgraves, des Avoués & des Préfets d'Alsace; enfin, craignant pour sa liberté, elle s'allia avec Berne & Soleure en 1466, & avec Bâle en 1506. En vertu de cette incorporation étroite dans le corps Helvétique, elle a toujours joui de l'avantage de la neutralité & de la paix au milieu des guerres perpétuelles d'Allemagne.

**MULHEIM**; petite ville d'Allemagne, dans le duché de Berg, vis-à-vis de Cologne, près du Rhin.

**MULL**; île de la mer d'Écosse, l'une des Westernes. Elle a huit lieues de longueur & à peu près autant de largeur. Elle abonde en orge, en avoine, en bétail, en gibier & en poisson.

**MULOT**; substantif masculin. Sorte d'animal plus petit que le rat, & plus gros que la souris; il n'habite jamais les maisons, & ne se trouve que dans les champs & dans les bois; il est remarquable par les yeux qu'il a gros & proéminens, & il diffère encore du rat & de la

## M U L

515

souris par la couleur du poil qui est blanchâtre sous le ventre & d'un roux brun sur le dos: il est très-généralement & très-abondamment répandu surtout dans les terres élevées. Il paroît qu'il est long-temps à croître, car il varie considérablement pour la grandeur; les grands ont quatre pouces deux ou trois lignes de longueur depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue; les petits qui paroissent adultes comme les autres, ont un pouce de moins.

Cet animal se retire dans des trous qu'il trouve tout faits ou qu'il se pratique sous des buissons & des troncs d'arbres; il y amasse une quantité prodigieuse de gland, de noisettes ou de faine; on en trouve quelquefois jusqu'à un boisseau dans un seul trou, & cette provision, au lieu d'être proportionnée à ses besoins, ne l'est qu'à la capacité du lieu; ces trous sont ordinairement de plus d'un pied sous terre, & souvent partagés en deux loges, l'une où il habite avec ses petits, & l'autre où il fait son magasin.

Ces animaux causent beaucoup de dommage aux plantations; ils emportent les glands nouvellement semés; ils suivent le sillon tracé par la charrue, déterrent chaque gland l'un après l'autre & n'en laissent pas un: cela arrive surtout dans les années où le gland n'est pas fort abondant; comme ils n'en trouvent pas assez dans les bois, ils viennent le chercher dans les terres semées, ne le mangent pas sur le lieu, mais l'emportent dans leur trou où ils l'entassent & le laissent souvent sécher & pourrir. Eux seuls font plus de tort à un semis de bois, que tous les oiseaux & tous les autres animaux ensemble.

ble : M. de Buffon n'a trouvé d'autre moyen pour éviter ce grand dommage , que de tendre des pièges de dix pas en dix pas dans toute l'étendue de la terre semée ; il ne faut qu'une noix grillée pour appât sous une pierre plate soutenue par une buchette ; ils viennent pour manger la noix qu'ils préfèrent au gland ; comme elle est attachée à la buchette , dès qu'ils y touchent , la pierre leur tombe sur le corps & les étouffe ou les écrase. M. de Buffon s'est servi du même expédient contre les campagnols qui détruisent aussi les glands ; & comme l'on avoit soin de lui apporter tout ce qui se trouvoit sous les pièges , il a vu les premières fois avec étonnement , que chaque jour on prenoit une centaine tant de mulots que de campagnols , & cela dans une pièce de terre d'environ quarante arpens : il y en a eu plus de deux milliers en trois semaines , depuis le 15 Novembre jusqu'au 8 Décembre , & ensuite en moindre nombre jusqu'aux grandes gelées , pendant lesquelles ils se recèlent & se nourrissent dans leur trou.

C'est surtout en automne qu'ils font en grande quantité : il y en a beaucoup moins au printemps , car ils se détruisent eux-mêmes pour peu que les vivres viennent à leur manquer pendant l'hiver ; les gros mangent les petits. Ils mangent aussi les campagnols & même les grives , les merles & les autres oiseaux qu'ils trouvent pris aux lacets ; ils commencent par la cervelle & finissent par le reste du cadavre. M. de Buffon a fait mettre dans un même vase douze de ces mulots vivans. On leur donnoit à manger à huit heures du matin ; un jour

qu'on les oublia d'un quart d'heure , il y en eut un qui servit de pâture aux autres ; le lendemain ils en mangèrent un autre , & enfin au bout de quelques jours il n'en resta qu'un seul ; tous les autres avoient été tués & dévorés en partie , & celui qui resta le dernier , avoit lui-même les pattes & la queue mutilées.

Le rat pullule beaucoup , le mulot pullule encore davantage ; il produit plus d'une fois par an , & les portées sont souvent de neuf & dix , au lieu que celles du rat ne sont que de cinq ou six. Il est très-généralement répandu dans toute l'Europe. Il a pour ennemis les loups , les renards , les martres , les oiseaux de proie & lui-même.

On dit proverbialement & figurément , *endormir le mulot* ; pour dire , amuser un homme ou le surprendre pour le tromper.

**MULTAN** ; ville des Indes , capitale d'une province de même nom dans les États du Grand Mogol.

La province est bornée au midi par celle de Sinde ; au nord , par celle de Caboul ; à l'occident par la Perse ; & à l'orient par la province de Lahors. Elle abonde en sucre , en soufre , en noix de galle , & particulièrement en coton dont on fabrique une quantité prodigieuse de toiles. Thevenot rapporte que le Grand Mogol tire annuellement de cette province plus de dix-sept millions.

**MULTANGULAIRE** ; adjectif des deux genres & terme de Géométrie. Il se dit d'une figure ou d'un corps qui a plusieurs angles. On dit plus ordinairement *polygone*.

**MULTE** ; rivière d'Allemagne , qui a sa source sur les frontières de la Bohême , traverse la Misnie , & se

jette dans la Mulde un peu au-dessus de Grimmen.

**MULTILATÈRE** ; adjectif des deux genres & terme de Géométrie. Il se dit des figures qui ont plus de quatre côtés ou angles. On les appelle plus communément *polygones*.

**MULTINOME** ; substantif masculin & terme d'Algèbre. Grandeur exprimée par plusieurs termes joints par les signes plus ou moins, comme  $a+b+c$ , &c.

**MULTIPLE** ; adjectif qui s'emploie aussi substantivement, & terme d'Arithmétique. Qui contient plusieurs fois exactement le simple. Ainsi 6 est le multiple de 2 ; ou ce qui est la même chose, 2 est une partie aliquote de 6, puisque 2 est contenu dans 6 trois fois ; de même 12 est multiple de 6, 4 & 3, puisqu'il contient deux fois 6, trois fois 4 & quatre fois 3.

Une *raison multiple* est celle qui se trouve entre des membres multiples.

Si le plus petit terme d'un rapport est une partie aliquote du plus grand, le rapport du plus grand au plus petit est appelé *multiple*, & celui du plus petit au plus grand, est nommé *sous-multiple*.

Le nombre sous-multiple est celui qui est contenu dans un nombre multiple ; ainsi 1, 2 sont sous-multiples de 6, & 3 sous-multiple de 9.

Les rapports doubles, triples, &c. comme aussi les rapports sous-doubles, sous-triples, &c. sont différentes espèces de rapports  *multiples* ou *sous-multiples*.

**POINT MULTIPLE**, en Géométrie, est le point commun d'intersection de deux ou plusieurs branches d'une même courbe, qui le coupent.

**POULIE MULTIPLE**, se dit en Méca-

nique, d'un assemblage de plusieurs poulies.

**MULTIPLIABLE** ; adjectif des deux genres. *Multiplicabilis*. Qui peut être multiplié. Il n'y a point de nombre qui ne soit multipliable à l'infini.

**MULTIPLICANDE** ; substantif masculin & terme d'Arithmétique. Nombre à multiplier par un autre. Voyez **MULTIPLICATION**.

**MULTIPLICATEUR** ; substantif masculin & terme d'Arithmétique. Nombre par lequel on en multiplie un autre. Voyez **MULTIPLICATION**.

**MULTIPLICATION** ; substantif féminin. *Multiplicatio*. Augmentation en nombre. *La multiplication des êtres, des espèces*.

On trouve dans l'Écriture plusieurs exemples d'une multiplication miraculeuse d'alimens, par exemple, celle que fit Élie en faveur de la veuve de Sarepta dont il multiplia la farine & l'huile qu'elle avoit en très-petite quantité ; en sorte qu'elle lui suffit, à son fils & à Élie son hôte, tout le temps que dura la famine. Le second exemple de multiplication est celui que fit Élisée en faveur d'une veuve qui avoit été femme d'un Prophète, laquelle étant pressée par les créanciers de son mari, s'adressa à Élisée pour en avoir quelques secours. Élisée lui demanda ce qu'elle avoit dans sa maison. Elle répondit qu'elle n'avoit qu'un peu d'huile pour s'en oindre. Élisée lui dit ; allez, empruntez autant de vases vides que vous pourrez de vos voisins, remplissez les de l'huile que vous avez, vendez cette huile pour payer vos créanciers, & vous & vos fils vivez du reste. Elle obéit & l'effet suivit les promesses du Prophète. L'huile

ne cessa de couler que lorsqu'elle n'eut plus de vase pour la mettre. Le même Prophète multiplia vingt pains d'orge qu'on lui avoit apportés, en sorte qu'il y en eut assez pour le repas de cent Prophètes qui s'étoient assemblés, & qu'il y en eut même de reste.

Dans le nouveau testament on lit que JÉSUS - CHRIST nourrit cinq mille hommes, sans compter les femmes & les enfans avec cinq pains d'orge seulement & deux poissons; en sorte qu'il y en eut encore douze corbeilles de reste. Dans une autre occasion il rassasia quatre mille hommes, sans compter les femmes & les enfans, avec sept pains & quelques petits poissons. Saint Augustin compare cette multiplication que JÉSUS - CHRIST fit des pains, à celle que Dieu fait tous les jours d'une manière non moins admirable, de quelques grains de semence, pour produire une infinité de fruits & de grains pour la nourriture de l'homme & des animaux.

MULTIPLICATION, se dit en termes d'arithmétique, d'une règle par laquelle on prend un nombre autant de fois qu'il est marqué par un autre, afin de trouver un résultat qu'on appelle *produit*.

Suivant l'idée qu'on vient de donner de la multiplication, on voit qu'on pourroit faire cette opération en écrivant le multiplicande autant de fois qu'il y a d'unités dans le multiplicateur, & faisant ensuite l'addition; par exemple, pour multiplier 7 par 3, on pourroit écrire . . . . . 7

$$\begin{array}{r} 7 \\ 7 \\ 7 \\ \hline 21 \end{array}$$

Et la somme 21 résultante de cette addition feroit le produit.

Mais lorsque le multiplicateur est tant soit peu considérable, l'opération devient fort longue: ce que l'on appelle proprement *multiplication*, est la méthode de parvenir au résultat par une voie plus courte.

Les règles de la multiplication des nombres les plus composés se réduisent à multiplier un nombre d'un seul chiffre par un nombre d'un seul chiffre. Il faut donc s'exercer à trouver soi-même le produit des nombres exprimés par un seul chiffre, en ajoutant successivement un même nombre à lui-même. On peut aussi si on le veut, faire usage de la table suivante, qu'on attribue à Pythagore.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
2	4	6	8	10	12	14	16	18
3	6	9	12	15	18	21	24	27
4	8	12	16	20	24	28	32	36
5	10	15	20	25	30	35	40	45
6	12	18	24	30	36	42	48	54
7	14	21	28	35	42	49	56	63
8	16	24	32	40	48	56	64	72
9	18	27	36	45	54	63	72	81

Le première bande de cette table se forme en ajoutant 1 à lui-même successivement.

La seconde en ajoutant 2 de même.

La troisième en ajoutant 3, & ainsi de suite.

Pour trouver par le moyen de cette table le produit de deux nombres exprimés par un seul chiffre chacun, on cherchera l'un de ces deux nombres, le multiplicande, par exemple, dans la bande supérieure; & en partant de ce nombre,

on descendra verticalement jusqu'à ce qu'on soit vis-à-vis du multiplicateur qu'on trouvera dans la première colonne. Le nombre sur lequel on se fera arrêté sera le produit ; ainsi pour trouver par exemple , le produit de 9 par 6 , ou combien font 6 fois 9 , je descends depuis 9 pris dans la première bande , jusques vis-à-vis de 6 pris dans la première colonne ; le nombre sur lequel je m'arrête est 54 , par conséquent 6 fois 9 font 54.

En voilà autant qu'il en faut pour passer à la multiplication des nombres exprimés par plusieurs chiffres.

*De la multiplication par un nombre d'un seul chiffre.* Écrivez le multiplicateur , qu'on suppose ici d'un seul chiffre , sous le multiplicande , peu importe sous quel chiffre ; mais pour fixer nos idées , supposons que ce soit sous le chiffre des unités.

Multipliez d'abord le nombre des unités par votre multiplicateur ; & si le produit ne contient que des unités , écrivez ce produit au-dessous ; s'il contient des unités & des dizaines , écrivez seulement les unités , & comptant les dizaines par autant d'unités , retenez celles-ci.

Multipliez de même le nombre des dizaines , & au produit ajoutez les unités que vous aurez retenues ; écrivez le tout au-dessous , s'il peut être marqué par un seul chiffre , sinon n'écrivez que les unités de ce produit , & retenez-en les dizaines qui sont des centaines , pour les ajouter au produit suivant qui sera pareillement des centaines.

Continuez de multiplier successivement suivant la même règle , tous les chiffres du multiplicande ; la suite des chiffres que vous aurez écrits marquera le produit.

*Exemple.* On demande combien

2864 toises valent de pieds. La toise est de 6 pieds. La question se réduit à prendre 6 pieds 2864 fois , ou ce qui revient au même , à prendre 2864 pieds 6 fois.

J'écris donc 2864 multiplicande.  
                   6 multiplicateur.  
 17184 . . . produit.

Et je dis , en commençant par les unités , 6 fois 4 font 24 ; j'écris 4 , & je retiens 2 unités pour les deux dizaines.

2<sup>o</sup>. 6 fois 6 font 36 , & 2 que j'ai retenues font 38 , je pose 8 & je retiens 3.

3<sup>o</sup>. 6 fois 8 font 48 , & 3 que j'ai retenues font 51 , je pose 1 & je retiens 5.

4<sup>o</sup>. 6 fois 2 font 12 , & 5 que j'ai retenues font 17 que j'écris entier , parcequ'il n'y a plus rien à multiplier. Le nombre 17184 est le produit demandé , ou le nombre de pieds que valent les 2864 toises , puisqu'il renferme 6 fois les 4 unités , 6 fois les 6 dizaines , 6 fois les 8 centaines , & 6 fois les 2 mille , & par conséquent 6 fois le nombre 2864.

*De la multiplication par un nombre de plusieurs chiffres.* Lorsque le multiplicateur a plusieurs chiffres , il faut faire successivement avec chacun de ces chiffres ce que l'on vient de prescrire lorsqu'il n'y en a qu'un , mais en commençant toujours par la droite ; ainsi on multipliera d'abord tous les chiffres du multiplicande par le chiffre des unités du multiplicateur , puis par celui des dizaines , & on écrira ce second produit sous le premier ; mais comme il doit être un nombre de dizaines , puisque c'est par des dizaines qu'on multiplie , on portera le premier chiffre de ce produit

sous les dixaines , & les autres chiffres toujours en avançant sur la gauche.

Le troisième produit qui se fera en multipliant par les colonnes, se placera de même sous le second, mais en avançant encore d'une place : on suivra la même loi pour les autres.

Toutes ces multiplications étant faites , on ajoutera les produits particuliers qu'elles ont donnés , & la somme sera le produit total.

*Exemple.* On propose de multiplier

$$\begin{array}{r}
 65487 \\
 \text{par} \dots\dots\dots 6958 \\
 \hline
 523896 \\
 327435 \\
 589383 \\
 362922 \\
 \hline
 455658546 \text{ produit.}
 \end{array}$$

Je multiplie d'abord 65487 par le nombre 8 des unités du multiplicateur , & j'écris successivement sous la trace les chiffres du produit 523896 que je trouve en suivant la règle donnée pour le premier cas.

Je multiplie de même le nombre 65487 par le second chiffre 5 du multiplicateur , & j'écris le produit 327435 sous le premier produit, mais en plaçant le premier chiffre 5 sous les dixaines de ce premier produit.

Multipliant pareillement 65487 par le troisième chiffre 9 , j'écris le produit 589383 sous le précédent, mais en plaçant le premier chiffre 3 au rang des centaines, parceque le nombre par lequel je multiplie est un nombre de centaines.

Enfin je multiplie 65487 par le dernier chiffre 6 du multiplicateur , & j'écris le produit 392922 sous le

précédent en avançant encore d'une place , afin que son dernier chiffre occupe la place des mille , parceque le chiffre par lequel on multiplie marque des milles ; enfin j'ajoute tous ces produits , & j'ai 455658546 pour le produit de 65487 multiplié par 6958, c'est-à-dire , par la valeur de 65487 pris 6958 fois. En effet on a pris 65487 8 fois par la première opération, 50 fois par la seconde, 900 fois par la troisième , & 6000 par la quatrième.

Si le multiplicande ou le multiplicateur , ou tous les deux étoient terminés par des zéros , on abrégeroit l'opération en multipliant comme si ces zéros n'y étoient point ; mais on les mettroit ensuite tous à la suite du produit.

*Exemple.* On propose de multiplier

$$\begin{array}{r}
 6500 \\
 \text{par} \dots\dots\dots 350 \\
 \hline
 325 \\
 195 \\
 \hline
 2275000
 \end{array}$$

Je multiplie seulement 65 par 55, & je trouve 2275 à côté duquel j'écris les trois zéros qui se trouvent en tout à la suite du multiplicande & du multiplicateur. En effet le multiplicande 6500 représente 65 centaines ; ainsi quand on multiplie 65 , on doit sous-entendre que le produit est des centaines. Pareillement le multiplicateur 350 marque 35 dixaines ; ainsi quand on multiplie par 35 , on doit sous-entendre que le produit sera des dixaines de centaines , c'est-à-dire , des mille ; il doit donc avoir trois zéros. On appliquera un raisonnement semblable à tous les autres cas.

Lorsqu'il

MUL

Lorsqu'il se trouve des zéros entre les chiffres du multiplicateur, comme la multiplication par ces zéros ne donneroit que des zéros, on se dispensera d'écrire ceux-ci dans le produit; & passant tout de suite à la multiplication par le premier chiffre significatif qui vient après ces zéros, on en avancera le produit sur la gauche d'autant de places plus une qu'il y a de zéros qui suivent dans le multiplicateur, c'est-à-dire, de deux places s'il y a un zéro, de trois s'il y en a deux.

Exemple. Si l'on a . . . 42052 à multiplier par . . . . . 3006

$$\begin{array}{r} 252312 \\ 126156 \\ \hline 126408312 \end{array}$$

Après avoir multiplié par 6, & écrit le produit 252312, on multipliera tout de suite par 3; mais on écrira le produit 126156, de manière qu'il marque des mille; il faudra donc le reculer de trois places, c'est-à-dire, d'une place de plus qu'il n'y a de zéros interposés aux chiffres du multiplicateur.

De la multiplication des parties décimales. Pour multiplier les parties décimales, on observera la même règle que pour les nombres entiers, sans faire aucune attention à la virgule; mais après avoir trouvé le produit, on en séparera sur la droite par une virgule autant de chiffres qu'il y a de décimales, tant dans le multiplicande que dans le multiplicateur.

Exemple. On propose de multiplier

$$\begin{array}{r} \text{par } \dots \dots \dots 54,23 \\ \dots \dots \dots 8,3 \\ \hline 16269 \\ \hline 43584 \\ \hline 450,109 \end{array}$$

Tome XVIII.

MUL

Je multiplierai 5423 par 83, le produit sera 450109; & comme il y a deux décimales dans le multiplicande & une dans le multiplicateur, je séparerai trois chiffres sur la droite de ce produit, qui par-là deviendra 450,109, tel qu'il doit être.

La raison de cette règle est facile à saisir, en observant que si le multiplicateur étoit 83, le produit n'auroit en décimales que des centièmes, puisqu'on auroit répété 83 fois le multiplicande 54,23 dont les décimales sont des centièmes; mais comme le multiplicateur est 8,3, c'est-à-dire, dix fois plus petit que 83, le produit doit donc être dix fois plus petit que dans ce premier cas; le dernier chiffre de ces décimales doit donc être des millièmes; il doit donc y avoir trois chiffres décimaux dans ce produit, c'est-à-dire, autant qu'il y en a, tant dans le multiplicande que dans le multiplicateur.

On peut appliquer un raisonnement semblable à tout autre cas.

Multiplication des fractions.

Pour multiplier une fraction par une fraction, il faut multiplier le numérateur de l'une par le numérateur de l'autre, & le dénominateur par le dénominateur. Par exemple, pour multiplier  $\frac{2}{3}$  par  $\frac{4}{5}$ , on multipliera 2 par 4, ce qui donnera 8 pour numérateur; multipliant pareillement 3 par 5, on aura 15 pour dénominateur & par conséquent  $\frac{8}{15}$  pour le produit.

Pour sentir la raison de cette règle, il faut se rappeler que multiplier un nombre par un autre, c'est prendre le multiplicande autant de fois que le multiplicateur contient d'unités. Ainsi multiplier  $\frac{2}{3}$  par  $\frac{4}{5}$ , c'est prendre  $\frac{4}{5}$  de fois la fraction

autant de fois qu'elle l'est dans tous les facteurs ensemble, quel que soit le nombre des quantités qu'on a à multiplier: ainsi  $a$  multiplié par  $a$  donneroit  $aa$ ;  $aa$  multiplié par  $aaa$ , donneroit  $aaaaa$ ;  $aa$  multiplié par  $aaa$  & multiplié encore par  $a$ , donneroit  $aaaaaa$ .

Dans ce cas, on est convenu de n'écrire cette lettre qu'une seule fois, mais de marquer, par un chiffre qu'on appelle *exposant*, & qu'on place sur la droite un peu au-dessus de la lettre, combien de fois cette lettre est facteur, ou combien de fois doit-elle être écrite. Au lieu de  $aa$ , on écrira donc  $a^2$ ; au lieu de  $aaa$ , on écrira  $a^3$ ; au lieu de  $aaaaa$ , on écrira  $a^5$ ; & ainsi des autres.

Il faut bien se garder de confondre l'exposant avec le coefficient; de confondre, par exemple,  $a^2$  avec  $2a$ ,  $a^3$  avec  $3a$ : dans  $2a$  le coefficient  $2$  marque que  $a$  est ajouté avec  $a$ , c'est-à-dire, que  $2a$  équivaut à  $a + a$ , mais dans  $a^2$ , l'exposant  $2$  marque que la lettre  $a$  devoit être écrite deux fois de suite sans aucun signe; qu'elle est multipliée par elle-même, ou enfin qu'elle est facteur deux fois; c'est-à-dire, que  $a^2$  équivaut à  $a \times a$ , en sorte que si  $a$  vaut  $5$ , par exemple,  $2a$  vaut  $10$ ; mais  $a^2$  vaut  $25$ .

On voit donc que pour multiplier deux quantités monomes qui auroient des lettres communes, on peut abrégér l'opération, en ajoutant tout de suite les exposans des lettres semblables du multiplicande & du multiplicateur. Ainsi pour multiplier  $a^5$  par  $a^3$ , j'écris  $a^2$ , c'est-à-dire, que j'écris la lettre  $a$  en lui donnant pour exposant, les deux exposans  $5$  &  $3$  réunis. De même pour multiplier  $a^5 b^2 c$  par

$a^5 b^2 c d$ , j'écris  $a^7 b^2 c^2 d$ , en écrivant d'abord toutes les lettres différentes  $abcd$ , & donnant ensuite à la première pour exposant  $7$  qui est la somme des exposans  $5$  &  $2$ ; à la seconde  $5$ , qui est la somme des deux exposans  $2$  &  $3$ ; & à la troisième  $2$ , qui est la somme des deux exposans  $1$  &  $1$ ; car quoique l'exposant  $c$  ne soit pas marqué, on doit néanmoins sous-entendre qu'il est  $1$ , puisque  $c$  est facteur une fois; donc toute lettre dont l'exposant n'est point écrit, est censée avoir  $1$  pour exposant; & réciproquement toutes les fois qu'une lettre devra avoir  $1$  pour exposant, on peut se dispenser d'écrire cet exposant.

Telle est la règle pour les lettres dans les quantités monomes.

Quand les quantités monomes sont précédées d'un chiffre, c'est-à-dire, d'un coefficient, il faut commencer la multiplication par ce coefficient, & cette multiplication se fait suivant les règles de l'arithmétique; ainsi pour multiplier  $5a$  par  $3b$ , je multiplie d'abord  $5$  par  $3$ , puis  $a$  par  $b$ , & je trouve  $15ab$  pour produit. Pareillement si j'ai  $12a^3b^2$  à multiplier par  $9a^4b^3$ , j'aurai  $108a^7b^5$ .

A l'égard de la multiplication des quantités complexes, il faut suivre le même procédé qu'on suit en arithmétique pour les nombres qui ont plusieurs chiffres, c'est-à-dire, qu'il faut multiplier successivement chacun des termes du multiplicande, par chacun des termes du multiplicateur, & cela en observant les règles que nous venons de donner pour les monomes.

On propose, par exemple, de multiplier  $a + b$

$$\begin{array}{r} \text{Par} \quad . \quad . \quad c \\ \text{Produit} \quad . \quad . \quad ac + bc. \\ \text{V v v ij} \end{array}$$



1°. Je multiplie  $a$  par  $c$ , ce qui me donne  $ac$ . 2°. Je multiplie  $b$  par  $c$ , ce qui me donne  $bc$ ; j'ajoute ce second produit au premier en les unissant par le signe  $+$ , & j'ai  $ac + bc$  pour produit total.

S'il y avoit un second terme au multiplicateur, je multiplierois actuellement ce second terme, & j'ajouterois ce second produit au premier.

Si j'avois . . .  $a + b$   
à multiplier par . . .  $c + d$

Produit.  $ac + bc + ad + bd$   
après avoir multiplié  $a$  &  $b$  par  $c$ , ce qui donne  $ac + bc$ , je multiplierois aussi  $a$  &  $b$  par  $d$ , ce qui me donneroit  $ad + bd$  qui joint au premier produit, donne  $ac + bc + ad + bd$ . En effet, multiplier  $a + b$  par  $c + d$ , c'est prendre non-seulement  $a$ , mais encore  $b$ , autant de fois qu'il y a d'unités dans la totalité de  $c + d$ ; c'est-à-dire, autant de fois qu'il y a d'unités dans  $c$ , plus autant de fois qu'il y a d'unités dans  $d$ .

On propose, par exemple, de multiplier  $a - b$   
par . . .  $c$

Produit.  $ac - bc$ .

Après avoir multiplié  $a$  par  $c$ , ce qui donne  $ac$ , je multiplie  $b$  par  $c$ , ce qui donne  $bc$ ; mais au lieu d'ajouter ce dernier produit au premier, je l'en retranche, parcequ'ici ce n'est point la somme des deux quantités  $a$  &  $b$  qu'il s'agit de multiplier, mais seulement leur différence, puisque  $a - b$  signifie qu'on doit retrancher  $b$  de  $a$ ; or, si l'on multiplie  $a$  tout entier, ainsi qu'on le fait par la première opération, il est visible qu'on y multiplie de trop la quantité  $b$  dont  $a$  devoit être diminué; il faut donc ôter de ce pro-

duit; la quantité  $b$  multipliée par  $c$ , c'est-à-dire, ôter  $bc$ .

Dans les nombres, cette attention n'est pas nécessaire, parcequ'avant de faire la multiplication, on feroit la soustraction qui est indiquée ici dans le multiplicande. Si l'on avoit, par exemple,  $8 - 3$  à multiplier par  $4$ , on réduiroit tout de suite le multiplicande  $8 - 3$  à  $5$  que l'on multiplieroit ensuite par  $4$ . Mais on voit aussi qu'on viendroit également au même résultat en multipliant d'abord  $8$  par  $4$ , ce qui donneroit  $32$ , puis  $3$  par  $4$ , ce qui donneroit  $12$ , & retranchant ce dernier produit du premier, on auroit  $20$ , comme par la première voie; mais cette seconde manière qu'il seroit peut-être ridicule d'employer pour les nombres, devient indispensable pour les quantités littérales, puisque la soustraction préliminaire ne peut avoir lieu.

On propose de multiplier. . .

$a - b$   
par . . .  $c - d$   
 $ac - bc - ad + bd$

On multipliera d'abord  $a - b$  par  $c$ , ce qui donnera  $ac - bc$ ; on multipliera ensuite  $a - b$  par  $d$ , ce qui donnera  $ad - bd$ ; enfin on retranchera ce second produit  $ad - bd$ , du premier, & on aura  $ac - bc - ad + bd$  pour produit total.

En effet, puisque le multiplicateur est moindre que  $c$ , de la quantité  $d$ , il marque qu'il ne faut prendre le multiplicande qu'autant de fois qu'il y a d'unités dans  $c$  diminué de  $d$ ; or comme on ne peut faire cette diminution avant la multiplication, on peut prendre d'abord  $a - b$  autant de fois qu'il y a d'unités dans  $c$ , c'est-à-dire, multiplier  $a - b$  par  $c$ ; puis en re-

trancher  $a - b$  pris autant de fois qu'il y a d'unités dans  $d$ , c'est-à-dire, retrancher le produit de  $a - b$  par  $d$ .

Si l'on fait attention aux signes des termes qui composent le produit total  $ac - bc - ad + bd$ , & qu'on les compare avec les signes des termes du multiplicande & du multiplicateur qui les ont donnés, on observera, 1°. que le terme  $a$  qui est censé avoir le signe  $+$ , étant multiplié par le terme  $c$  qui est censé aussi avoir le signe  $+$ , a donné pour produit  $ac$  qui est censé avoir le signe  $+$ .

2°. Que le terme  $b$  qui a le signe  $-$ , étant multiplié par le terme  $c$  qui est censé avoir le signe  $+$ , a donné pour produit  $bc$  avec le signe  $-$ .

3°. Que le terme  $a$  qui a le signe  $+$ , multiplié par  $d$  qui a le signe  $-$ , a donné pour produit  $ad$  avec le signe  $-$ .

Enfin, que le terme  $b$  qui a le signe  $-$ , étant multiplié par le terme  $d$  qui a aussi le signe  $-$ , a donné pour produit le terme  $bd$  qui a le signe  $+$ .

Ainsi pour reconnoître facilement dans les multiplications partielles, si les produits particuliers doivent être ajoutés ou retranchés, il suffira d'observer les deux règles suivantes qui dérivent des observations précédentes :

Si les deux termes que l'on doit multiplier ont tous deux le même signe, c'est-à-dire, ont tous deux  $+$  ou tous deux  $-$ , leur produit aura toujours le signe  $+$ . Si au contraire ils ont différens signes, c'est-à-dire, l'un  $+$  & l'autre  $-$ , ou l'un  $-$  & l'autre  $+$ , leur produit aura toujours le signe  $-$ .

**MULTIPLICITÉ** ; substantif fémi-

nin. *Diversitas incondita*. Nombre indéfini de choses diverses. *La multiplicité des lois, des opinions. La multiplicité des objets.*

**MULTIPLIÉ**, ÉÉ ; participe passif. Voyez MULTIPLIER.

**MULTIPLIER** ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Multiplicare*. Augmenter une quantité, un nombre. *On dit en Philosophie qu'il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité. Multiplier les lois. Multiplier les charges.*

**MULTIPLIER**, est aussi verbe neutre, & alors il signifie augmenter en nombre par voie de génération. *Les descendans d'Inachus multiplièrent dans la Grèce. Ces sortes d'insectes multiplient prodigieusement.*

**MULTIPLIER**, en termes d'Arithmétique, signifie répéter un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné. *Multipliez six par trois, vous aurez dix-huit.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. Voyez VERBE.

L'e féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, &c. s'unit à la pénultième syllabe & la rend longue.

**MULTITUDE** ; substantif féminin. *Multitudo*. Grand nombre. *Une multitude de spectateurs. Une multitude d'animaux. Une multitude d'ouvrages.*

**MULTITUDE**, se prend quelquefois pour le peuple, le vulgaire. *Diriger le jugement de la multitude.*

**MULTIVALVES** ; substantif féminin pluriel. Les Naturalistes donnent ce nom à un genre de coquilles composées de plusieurs pièces. *Les ourfins, les glands de mer, les conques anatifères, sont du nombre des multivalves.*

On dit aussi adjectivement ; *les coquilles multivalves.*

**MULTZIG** ; ville de France , dans la basse Alsace , sur la rivière de Breusch , à quatre lieues , ouest-sud-ouest , de Strasbourg. C'est le chef-lieu d'un Bailliage de même nom.

**MUM** ; île d'Écosse , au midi de celle de Skie. Elle a environ cinq milles de long. On y pêche beaucoup de saumon , & les bêtes fauves y sont fort communes.

**MUMBO-JUMBO** ; substantif masculin & terme de Relation. Espèce d'Idole qui est plutôt l'ouvrage de la politique que de la superstition. Les Mandingues , Nègres de l'intérieur de la Guinée , ont imaginé cette divinité comme une espèce d'épouvantail pour faire peur à leurs femmes , & les retenir dans le devoir & dans l'obéissance. Ils leur font accroire que le Mumbo-Jumbo veille sur toutes leurs démarches ; lit même dans le fond de leurs cœurs , & ne manquera pas de punir rigoureusement , non-seulement leurs moindres fautes , mais encore la seule pensée d'en commettre. Cette Idole a une figure monstrueuse & terrible , propre à intimider les esprits foibles & crédules des femmes. Pendant la nuit , un Nègre caché dans cette Idole , pousse des cris épouvantables ; ce qui ne contribue pas peu à rendre redoutable le Mumbo-Jumbo. Tous les hommes indistinctement ne sont pas initiés aux mystères de cette Idole. La plupart n'y soupçonnent aucune fourberie , & croient d'aussi bonne foi que leurs femmes , que le Mumbo-Jumbo est une divinité charitable , qui prend soin du repos & du bonheur des maris. Cette Idole est dans la plus grande vénération dans

le pays ; & son nom est employé dans les sermens les plus solennels. Ceux qui , par leur âge & leur prudence , paroissent dignes qu'on leur révèle le secret , jurent de ne jamais le découvrir à personne.

Malgré les précautions que l'on prend pour cacher cette fourberie , peu s'en fallut qu'elle ne fût découverte , vers l'an 1727 , par la foiblesse & l'indiscrétion du Roi de Jagra. Ce Prince éperdument amoureux d'une de ses femmes , ne put se défendre de satisfaire sa curiosité sur cet article. Cette femme n'eut rien de plus pressé que de communiquer à ses compagnes une si importante découverte ; & bientôt le secret fût devenu public , si les principaux Seigneurs du pays , & chefs de la Confrérie de Mumbo-Jumbo , n'eussent promptement arrêté le mal dans la source. Ils s'assemblèrent à la hâte , se représentèrent les grands inconvéniens auxquels ils ne manqueraient pas d'être sujets , si leurs femmes perdoient le seul frein qui fût capable de les contenir dans la soumission ; & , après une mûre délibération , ils allèrent trouver le Roi , portant avec eux l'idole de Mumbo-Jumbo ; & colorant leur audace du spécieux prétexte de la Religion , ils sommèrent le Roi de comparoître devant le Mumbo-Jumbo. Ce Prince naturellement foible , appréhendant une révolte , n'osa résister à l'ordre des Seigneurs. Il parut devant l'Idole. Un Nègre , caché dedans , lui fit des reproches sanglans sur son indiscrétion , & lui commanda d'amener ses femmes en sa présence. Il obéit. Les femmes ayant comparu , l'Idole par le ministère de son interprète invisible , les condamna à mort avec leur Roi. La Sentence fut exécutée sur le

## MUN

champ. Ainsi le secret demeura caché par la mort de celles à qui il avoit été révélé; & Mumbo-Jumbo acquit encore, par ce coup d'éclat, une autorité plus grande.

**MUMIE**; voyez **MOMIE**.

**MUNASCHÎTES**; ( les ) secte de Mahométans qui suivent l'opinion de Pythagore sur la Métémphysique ou transmigration des ames d'un corps dans un autre, en prétendant néanmoins qu'elles passeront dans les corps d'animaux avec lesquels on aura eu le plus d'analogie de caractère ou d'inclinations, celle d'un guerrier, par exemple, dans le corps d'un lion, & ainsi des autres; & qu'après avoir ainsi roulé de corps en corps pendant l'espace de 3365 ans, elles rentreront plus pures que jamais dans des corps humains. Cette secte a autant de partisans au Caire, qu'elle en a peu à Constantinople. Son nom vient de Munaschat, qui, en Arabe, signifie Métémphysique.

**MUNCHE-MUBOURG**; petite ville d'Allemagne au cercle de la haute Saxe, à quelque distance de l'embouchure de la Bude dans la Saal.

**MUNDA**; ville d'Espagne au Royaume de Grenade, à cinq lieues de Malaga. C'est près de là que Jules-César battit les fils du grand Pompée.

**MUNDEN**, ou **MINDEN**; ville d'Allemagne dans le Duché de Brunswick-Lunebourg, au confluent de la Vera & de la Fulde, & à cinq lieues. nord, de Cassel.

**MUNDERKINGEN**; petite ville d'Allemagne dans la Souabe, à dix lieues, sud-ouest, d'Ulm. Elle appartient à la maison d'Autriche.

**MUNDICK**; substantif masculin. On appeloit ainsi autrefois une mine d'étain pauvre, dont les particules

## MUN

527

métalliques sont tellement atténuées, minéralisées & mélangées dans une terre ou pierre refractaire, qu'elle ne mérite presque pas la peine d'être exploitée: aujourd'hui les Mineurs Anglois désignent par ce mot une substance dure & pierreuse, qu'on trouve dans les mines d'étain. Ce minéral renferme du cuivre & quelquefois d'autres métaux, mais toujours minéralisés par du soufre. Le mundick, suivant Becher, est une pyrite blanche probablement arsénicale.

**MUNEVILLE**; bourg de France en Normandie, à trois lieues, sud-sud-ouest, de Coutances.

**MUNGCHING**; ville de la Chine, dans la province de Nankin, au département de Fungyang, seconde métropole de la Province.

**MUNGÇU**; ville de la Chine, dans la province de Junnan, au département de Lingan, troisième métropole de la Province.

**MUNGHOA**; ville de la Chine, dans la province de Junnan, dont elle est la sixième métropole. Elle a une autre ville dans son département.

**MUNGO**; substantif masculin. Plante de la famille des jasmins: elle est si commune dans les Royaumes de Guzarate & de Decan, qu'on s'en sert pour le fourage des chevaux. On prétend que sa racine a la vertu de préserver des suites fâcheuses des morsures venimeuses des serpens, des scorpions & des chiens enragés. Sa semence est grosse comme un grain de poivre & noirâtre. Quelquefois, dit Lémery, les hommes en mangent après l'avoir fait cuire comme du riz: cette semence est fébrifuge.

**MUNGYN**; ville de la Chine, dans

la province de Xantung, au département de Cincheu, quatrième métropole de la Province.

MUNI, IE; participe passif. Voyez MUNIR.

MUNIA, ou MUNIE; ville d'Égypte, sur le Nil, sous le 49<sup>e</sup> degré, 55 minutes de longitude, & le 26<sup>e</sup>, 15 minutes de latitude.

MUNICH; ville considérable d'Allemagne, capitale de l'Électorat de Bavière, & la résidence ordinaire des Électeurs, agréablement située sur l'Isar, à 12 lieues, sud-est, d'Augsbourg, 85 lieues, ouest, de Vienne, & 165 lieues, est, de Paris, sous le 29<sup>e</sup> degré, 6 minutes, 30 secondes de longitude, & le 48<sup>e</sup>, 2 minutes de latitude.

Henri Duc de Saxe & de Bavière, fonda cette ville en 962, selon Aventin, qui a fait l'histoire du pays. Ce Prince la bâtit sur le terrain des Moines de Schaffelar. Othon IV la fit ceindre de murailles en 1157.

Le palais Electoral est un des plus grands, des plus beaux & des plus commodes qu'il y ait en Europe. L'Électeur Maximilien l'éleva avec une dépense incroyable. Il y en a des descriptions complètes en Allemand, en Italien & en François; mais ce superbe bâtiment est irrégulier dans son tout, défaut commun à toutes les grandes Maisons Royales, qui n'ont point été distribuées sur le dessin d'un même Architecte, & dans les vues du premier plan.

Patrin parle avec admiration des tableaux, des statues, & des bustes de jaspe, de porphyre, de bronze & de marbre, qui sont dans la galerie & dans l'appartement de l'Électeur. Il y a, entr'autres, un buste d'Alexandre plus grand que

nature, qui a ce goût ravissant de l'antiquité qu'inspire le marbre. On y voit la valeur, l'ambition, & cette honnêteté charmante du héros, qui a eu tant de part à ses conquêtes de l'Asie.

Le Roi de Suède, maître de Munich, admiroit dans ce palais, entr'autres choses, une cheminée de stuc, dont l'ouvrage, dit-il, le charmoit. Un Seigneur qui l'accompagnoit, lui conseilla d'enlever du château tout ce qui lui plaisoit, & de faire ensuite raser le bâtiment. Ce conseil étoit digne d'un Goth; ce Prince en fut indigné.

MUNICIPAL, ALE; adjectif. *Municipalis*. Il se dit de ce qui appartient à une ville. Chez les Romains les villes appelées *Municipia*, étoient dans l'origine les villes libres qui, par leurs capitulations, s'étoient rendues & adjoindes volontairement à la République Romaine quant à sa souveraineté seulement, gardant du reste leur liberté, leurs Magistrats & leurs Lois, d'où ces Magistrats furent appelés *Magistrats Municipaux*, & le droit particulier des villes, *Droit Municipal*. Les villes qui tiroient leur origine de colonies romaines étoient un peu plus privilégiées. Dans la suite on appela *Municipia*, toutes villes ayant un corps d'Officiers pour les gouverner.

Parmi nous, on appelle *Droit Municipal*, le droit particulier d'une ville ou même d'une province.

Les Officiers *Municipaux*, que l'on distingue des Officiers royaux & de ceux des Seigneurs, sont ceux qui sont élus pour défendre les intérêts d'une ville, comme les Maires, Échevins, les Capitouls, Jurats, Consuls, &c.

MUNICIPE; substantif masculin. *Municipium*.

*Municipium*. C'est le titre que portoient les villes du Latium & de l'Italie, dont les habitans participoient au droit de bourgeoisie Romaine, sans qu'elles cessassent de faire des Cités à part, & de garder leur liberté, leurs Magistrats & leurs Loix. *Voyez MUNICIPAL.*

**MUNIFICENCE** ; substantif féminin. *Munificentia*. Vertu qui porte à faire de grandes libéralités. *Les Souverains montrent leur bienveillance par des actions particulières, mais c'est leur munificence qui doit éclater dans leurs bienfaits publics.* Il s'emploie le plus souvent dans le style soutenu.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & la dernière très-brève.

**MUNIR** ; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. *Munire*. Garnir, pourvoir des choses nécessaires pour la défense ou pour la nourriture. *Munir une ville de guerre de provisions de bouche. On munit la citadelle d'armes, d'artillerie. Munir un vaisseau de guerre de vivres.*

On dit, *se munir de bons titres pour la défense d'un procès. Se munir d'un bon habit contre le froid. Se munir d'argent, de chevaux pour un voyage.*

On dit figurément, *se munir de patience, de résolution & de courage* ; pour dire, se préparer à soutenir avec courage tout ce qui peut arriver. *Se munir de constance contre les coups du sort.*

**MUNITION** ; substantif féminin. *Commeatus & instrumenti bellici copia*. Provision des choses nécessaires dans une armée ou dans une place de guerre. Il s'emploie ordinairement au pluriel.

Lorsqu'on a dessein de faire la

*Tome XVIII.*

guerre, les munitions de toute espèce forment un objet qui mérite la plus grande attention : il faut en faire des amas de longue main, &, comme on ne le peut sans argent, on peut établir que l'abondance de ce métal est d'une nécessité absolue pour se préparer à la guerre.

Quand Henri IV forma le projet de porter la guerre en Allumagne, M. de Sully l'engagea à suspendre ses opérations jusqu'à ce qu'il eût dans ses coffres de quoi la faire plusieurs années, sans mettre de nouvelles impositions sur ses peuples. Lorsque Persée se préparoit à la guerre contre les Romains, il avoit en réserve, outre les sommes nécessaires pour la solde & la dépense de son armée, de quoi stipendier dix mille hommes de troupes étrangères pendant dix ans. Il avoit amassé des vivres pour un pareil nombre d'années ; ses arsenaux étoient remplis d'armes pour équiper trois armées aussi nombreuses que celle qu'il avoit sur pied : les hommes ne devoient point lui manquer ; au défaut des Macédoniens, la Thrace lui en offroit une source inépuisable. Si ce Prince avoit porté la même conduite & la même prudence dans le reste des opérations de la guerre à laquelle il se préparoit, on peut douter s'il n'auroit pas trouvé le moyen d'arrêter la puissance des Romains. Mais tant de choses différentes concourent aux succès des opérations militaires, que ce n'est pas assez d'en bien administrer quelques parties, il faut qu'elles le soient toutes également. On pourroit cependant réduire l'essentiel des préparatifs nécessaires pour commencer la guerre à deux objets principaux, qui sont l'argent & de bons Généraux. Avec de l'ar-

gent on ne manque ni d'hommes ni de munitions, & avec des Généraux habiles on a toujours de bons soldats & de bons Officiers; on fait la guerre avec succès, quel que soit le nombre d'ennemis que l'on ait à combattre; au lieu que sous des Généraux médiocres, les préparatifs formés avec le plus de soins & de dépense, ne sont souvent qu'une charge pour l'État qui n'en tire aucun avantage. Les Romains n'avoient jamais eu d'armée plus nombreuse que celle qui combattit à Cannes contre Annibal; ils n'avoient jamais fait plus de dépense & pris plus de précautions pour vaincre ce redoutable ennemi, mais la mauvaise conduite de Varron leur en fit perdre tout le fruit.

Une des principales munitions de bouche est le pain; celui qu'on distribue à l'armée, & qu'on appelle par cette raison *pain de munition*, contient deux rations. Il sert pour la nourriture de deux jours au soldat. Ce pain doit peser suivant les anciens Règlements militaires trois livres ou quarante-huit onces: mais l'Ordonnance du premier Mai 1758, ayant augmenté la ration de quatre onces, il pèse actuellement cinquante-six onces ou trois livres & demie. Il doit être composé de deux tiers de froment & d'un tiers de seigle. On emploie ces grains sans en ôter la paille ou le gros son. Il doit être cuit & rassis, & entre bis & blanc.

Comme le poids du pain qu'on donne ordinairement pour quatre jours aux soldats, & quelquefois pour six, est fort incommode dans les marches, que d'ailleurs il exige une grande quantité de charriots ou de caissons pour le voiturer à la suite de l'armée, M. le Maréchal de Saxe

pensoit qu'il seroit fort important d'accoutumer les troupes à se nourrir de biscuit. Les pourvoyeurs des vivres, dit cet illustre Général, font accroire tant qu'ils peuvent que le pain vaut mieux pour le soldat, mais cela est faux; & ce n'est, dit-il, que pour avoir occasion de friponner qu'ils cherchent à le persuader. En effet, Montecuculi & plusieurs autres célèbres Auteurs militaires admettent l'usage du biscuit. Il se conserve très-long temps, il faut moins de voitures pour le transporter à la suite de l'armée, & le soldat peut en porter pour huit ou dix jours, & même pour quinze, sans être chargé d'un poids considérable. Ces avantages méritent sans doute la plus grande attention. Mais si l'on veut s'en tenir à l'usage à cet égard, on doit au moins, comme le propose M. le Maréchal de Puysegur, avoir des magasins de biscuit en réserve dans le voisinage des armées: on s'en sert dans le cas où ses mouvemens en avant l'éloignent trop des lieux d'où elle tire le pain pour en avoir commodément.

Outre le pain, on fournit aussi en campagne une demi livre de viande à chaque soldat ou cavalier; il y a pour cet effet de nombreux troupeaux de bœufs & de moutons à la suite des armées.

Les munitions de fourrage sont aussi de la plus grande importance pour les armées. Lorsqu'on entre de bonne heure en campagne, la terre ne produit rien pour la nourriture des chevaux, il faut par conséquent y suppléer par de nombreux magasins à portée des lieux où l'armée doit agir; il en faut aussi pour la subsistance des chevaux pendant l'hiver, lorsque le pays que

l'on occupe ne peut fournir la quantité dont on a besoin.

Comme la formation des magasins peut donner des indices à l'ennemi des endroits où l'on veut porter la guerre, il faut faire en sorte de les former sans qu'il en ait connoissance, ou sans qu'il puisse en pénétrer le véritable motif. C'est un art particulier qu'avoit M. de Louvois, & cet art qu'il a employé plusieurs fois avec succès, n'a pas peu contribué à la gloire des entreprises de Louis XIV.

Suivant M. le Maréchal de Puysegur, une armée de cent vingt mille hommes consomme chaque jour environ mille sacs de farine, pesant chacun deux cens livres.

Un Gouverneur dont la place est assiégée, ou en danger de l'être, doit faire attention à la poudre & aux munitions de guerre & de bouche. Il doit lui-même en régler la distribution, & ne point souffrir que personne y touche sans ses ordres.

Tous les matins il doit se faire rendre un compte exact de ce qu'on aura consommé la veille, surtout de ce qui regarde la poudre & le plomb, qu'il importe fort de ménager. Les moyens les plus sûrs pour cette épargne, sont :

1°. De n'employer ces munitions que dans les nécessités pressantes.

2°. De les délivrer aux postes en barils couverts de leurs chapes & d'une peau à poil, ou fraîche ou tannée. On doit avoir soin d'y poser une sentinelle, avec ordre de n'en laisser approcher que ceux qui sont chargés d'en faire la distribution.

3°. De les distribuer aux soldats avec des mesures de fer-blanc, depuis une livre jusqu'à un demi-quarteron, & de les verser dans

leur fourniment, sans permettre qu'ils y touchent de la main.

4°. De ne pas souffrir qu'on tire du canon mal à propos, ni de grosses pièces sans nécessité, ce qui arrive presque toujours inconsidérément.

5°. De modérer le feu du canon, de la mousqueterie & des bombes, particulièrement pendant le jour, lorsque l'ennemi n'entreprend rien, & qu'il n'est question que de le tenir en respect.

6°. De prendre garde que les soldats ne dérobent la poudre, & ne la répandent malicieusement.

7°. D'avoir soin qu'au troisième jour d'attaque, on n'en donne qu'en très-petite quantité à ceux des gardes précédentes, qui ne doivent monter qu'en biouac, parcequ'il est à présumer qu'ils en auront de reste.

8°. De défendre aux soldats de la dissiper en chargeant à pleines mains; ce qui est assez ordinaire dans les cas pressans. Il faut leur donner ou des cartouches, ou de petites mesures, qui fassent précisément la charge, & avoir la même attention pour le plomb, la mèche & autres munitions. Tous les matins on doit commettre des gens pour ramasser les munitions qui se trouveront répandues dans les postes, comme balles, mèches, sacs à terre, armes rompues, outils, &c.

**MUNITIONNAIRE**; substantif masculin. Celui qui est commis pour avoir soin des munitions nécessaires à la subsistance des troupes. *Il est important pour un Général d'avoir un Munitionnaire exact & intelligent.*

**MUNKER & NÉKIR**; c'est dans la religion Mahométane le nom de deux anges dont les fonctions con-



sistent à examiner les morts dans leurs tombeaux.

Selon Mahomet, les âmes & les corps sont dans le sépulcre jusqu'au jour du jugement, & d'abord après la sépulture, *Munkir* & *Nékir* se présentent aux morts & leur font ces quatre demandes. « Quel est ton » Dieu, ton Prophète, ta créance, » le lieu de ton adoration » ? Les Musulmans ne manquent pas de répondre avec confiance : « Mon » Dieu est celui qui t'a créé aussi » bien que moi ; mon Prophète est » Mahomet ; ma créance est *Isman*, » c'est à-dire la *créance salutaire* ; » & le lieu de ma dévotion est » Kaaba, ou le temple de la Mec- » que. » En conséquence ils reposent en paix dans leurs tombeaux, & par une petite fenêtre qu'on y suppose pratiquée, ils voyent tout ce qui se passe dans le ciel. Au contraire ceux qui ne sont pas morts Musulmans, frappés de la stature extraordinaire de l'Ange, le prennent pour Dieu, veulent l'adorer, mais il les renfonce à coups de massue dans leur sépulcre, où ils demeurent sans être favorisés des visions accordées aux fidèles croyans.

**MUNSTER** ; ville riche, forte & considérable d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, capitale d'un Evêché de même nom, sur l'Aa, à 30 lieues, nord-ouest, de Cassel, 48, est, d'Amsterdam, & 118, nord-est, de Paris, sous le 25<sup>e</sup> degré, 20 minutes, 30 secondes de longitude, & le 52<sup>e</sup> de latitude.

Jean de Leyde s'étant emparé de cette ville en 1535, en chassa l'Evêque & ses Magistrats ; mais François de Waldeck qui en étoit Evêque la reprit après quatorze mois de siège, en 1536, & fit tenailler Jean de Leyde. Munster prétendit

être ville libre & Impériale ; mais Christophe-Bernard de Galen la prit en 1661, & depuis elle est restée soumise à son Evêque qui est Prince d'Empire. Ce fut dans Munster que la paix de Westphalie se fit en 1648.

L'Evêché de Munster est un des plus considérables Evêchés d'Allemagne, par son revenu qui est de 30000 écus du pays, par la fertilité du territoire, par le grand nombre d'hommes robustes & guerriers dont il est peuplé, & par les places fortes qui le couvrent. Il a environ 48 lieues de longueur & 32 de largeur.

**MUNSTER**, est aussi le nom d'une ville de France en Alsace, à trois lieues, ouest-sud-ouest, de Colmar. Il y a une Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint-Benoît, qui jouit d'environ 18000 livres de rente.

**MUNSTER**, est encore le nom d'une province maritime d'Irlande de 45 lieues de longueur, 30 de largeur, & 200 de circuit. Ses principales rivières sont la Stwre, l'Awrtulle, la Lée, la Léane, & le Cashou. Il y a dans cette province plusieurs bons ports & baies ; l'air y est doux & tempéré, & les vallées abondantes en blé. Ses principales denrées sont le gros & le menu bétail, du bois, du poisson, & surtout du hareng.

Elle contient un Archevêché, qui est celui de Cashel, cinq Evêchés, sept villes à marchés publics, vingt-cinq bourgs qui ont droit d'envoyer leurs députés au Parlement d'Irlande, & quatre-vingt Paroisses. Quoique Waterford passe pour la principale de ses villes, Limerick l'emporte aujourd'hui.

Anciennement la province de Munster étoit partagée entre les *Ulserni* habitués à Tipperari, les *Co-*

*riandri* qui possédoient Limerick , Waterford, une partie du Tipperari & Cork ; les *Luceni* qui occupoient Kerry , & les *Vodii* qui jouissoient d'une partie de Cork. Aujourd'hui cette province est divisée en cinq comtés qui se subdivisent tous cinq en deux baronies.

**MUNSTER**, est aussi le nom d'un bourg de Suisse, dans le canton de Lucerne, au nord du lac de Sursée.

**MUNSTERBERG** ; ville de Silésie , sur l'Ola, capitale d'un duché de même nom , à huit lieues de Breslaw.

**MUNSTER BILSEN** ; Abbaye de Chanoinesses dans l'Évêché de Liège, près de la ville de Bilsen. L'Abbesse est Princesse immédiate d'Empire. Les Chanoinesses peuvent se marier, mais l'Abbesse n'a point cette liberté.

**MUNYCHIA** ; substantif féminin & terme de Mythologie. Surnom de Diane en Grèce , parcequ'elle avoit un temple illustre dans le port d'Athènes appelé *Munychie* , & qu'on y célébroit en son honneur des fêtes appelées aussi *Munychies*.

**MUNYCHIE** ; nom d'un des trois ports d'Athènes. Ce port présentement abandonné , avoit un bourg de même nom renfermé par de longues murailles, qui s'étendoient jusqu'au Pyrée. On voit encore assez près des côtes de la mer, des ruines de voûtes, de colonnes , de murailles , & des restes de fondemens d'un temple. C'étoit peut-être celui de Diane que l'histoire a tant célébré , & qui servoit d'asile à ceux qu'on poursuivoit pour dettes. Les deux autres fameux ports de l'Attique , étoient le Pyrée & Phalere.

**MUNYCHIES** ; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fête annuelle qu'on célébroit à

Athènes & dans le port de même nom , le seizième du mois Munychion , en l'honneur de Diane Munychia.

**MUNYCHION** ; substantif masculin. C'est le nom du dixième mois des Athéniens. Il étoit de 29 jours & répondoit à la fin de notre mois de Mars & au commencement de notre mois d'Avril.

**MUONCHING** ; ville de la Chine , dans la Province de Peking, au département de Paoting, seconde métropole de la province.

**MUPHTI** ; voyez **MUFTI**.

**MUQUEUX**, **ÉUSE** ; adjectif. Qui a de la mucosité. *Corps muqueux. Substance muqueuse.*

En termes d'Anatomie , on appelle *glandes muqueuses* , celles qui filtrent la mucosité. Cowper en a découvert trois dans la verge.

La membrane capsulaire de l'articulation des os de l'avant-bras avec le carpe a des ligamens appelés *muqueux*.

**MUR** ; substantif masculin. *Murus*. Ouvrage de Maçonnerie de certaine épaisseur & hauteur , qui sert à renfermer un espace & à former le corps & les séparations dans les bâtimens. Les murs reçoivent en architecture différentes épithètes relatives à la forme qu'on leur donne & aux usages qui leur sont propres ; ainsi ,

**MUR BLANCHI**, se dit d'un mur qui est regraté avec des outils , s'il est de pierre , ou imprimé d'un lait de chaux , ou de plusieurs couches de blanc , s'il est de maçonnerie.

**MUR BOUCLÉ**, est un mur qui fait ventre avec crevasse.

**MUR CIRCULAIRE**, se dit d'un mur dont le plan est un cercle , comme le chevet d'une église, une tour, un puits , &c.

**MUR COUPÉ**, se dit d'un mur dans lequel on a fait une tranchée pour y loger les bouts des solives ou les poteaux de cloison, de leur épaisseur, soit en bâtissant ou après coup. La coutume de Paris, article 206, permet cette pratique lorsque le mur est mitoyen : mais on ne doit pas se servir de cette permission, & il vaut mieux soutenir les poutres avec des sablières portées par des corbeaux de fer.

**MUR CRÉNELÉ**, se dit d'un mur dont le chaperon est coupé par créneaux & merlons, en manière de dents plutôt pour ornement ou marque d'une maison seigneuriale, que pour servir de défense. Les murailles de la ville d'Avignon, fort proprement bâties, sont crénelées avec mâche-coulis.

**MUR CRÉPI**, se dit d'un mur de moilon ou de brique couvert d'un crépi.

**MUR D'APPUI**, se dit d'un mur d'environ trois pieds de haut, qui sert d'appui ou de garde-fou à un pont, quai, terrasse, balcon, &c. ou de clôture à un jardin. On le nomme aussi *mur de parapet*.

**MUR DÉCHAUSSÉ**, se dit d'un mur endommagé ou ruiné à son rez-de-chaussée étant plus bas qu'il ne devoit être.

**MUR D'ÉCHIFFRE**, se dit d'un mur rampant sur lequel portent les marches & la rampe d'un escalier.

**MUR DE CLÔTURE**, se dit d'un mur qui renferme une cour, un jardin, un parc, &c. quand il sépare deux héritages & qu'il vient à tomber, l'un des propriétaires peut, suivant la coutume de Paris, article 209, contraindre l'autre à contribuer pour l'édifier ou le réparer jusques à la hauteur de dix pieds, depuis le rez-de-chaussée au-dessus de l'empatement de la fondation, compris le chaperon. A la campa-

gne, celui qui fait rétablir un mur ne peut pas contraindre son voisin à payer sa part, s'il veut lui abandonner la propriété du mur, & la terre sur laquelle il est élevé. On peut cependant rentrer dans son premier droit, en remboursant la moitié dudit mur, & son fonds. Article 211 de la coutume de Paris.

Les plus simples murs de clôture sont de moilon ou de cailloux maçonnés avec de la bauge ou de la terre grasse. Ceux de meilleure construction sont faits de chaînes de pierres de douze en douze pieds, & de deux à trois pieds de large, sur l'épaisseur qui est ordinairement de quinze à dix-huit pouces, & maçonnés avec moilon & mortier de sable. Suivant la coutume, ces murs doivent avoir neuf pieds de haut sous chaperon.

**MUR DE DOUVE**, se dit du mur de dedans d'un réservoir, qui est séparé du vrai mur par un corroi de glaise de certaine largeur, & fondé sur des racinaux & des plate-formes.

**MUR DE FACE**, se dit de tous les murs extérieurs d'une maison sur les rues, cours & jardins. Les murs de face de devant & de derrière sont nommés *antérieurs & postérieurs*, & ceux des côtés *latéraux*. On en fait de pierre de taille, de moilon, de brique, de gris & de cailloux. Les murs de face sont toujours de gros murs, de même que ceux de refend.

**MUR DÉGRADÉ**, se dit d'un mur dont quelques moilons sont arrachés, & les petits blocages & le crépi tombés en total ou en partie.

**MUR DE PARPAIN**, se dit d'un mur dont les assises de pierres en traversent l'épaisseur, & qui sert pour les échiffres & pour porter les cloisons, pans de bois, &c.

**MUR DE PIGNON**, se dit d'un mur qui

## MUR

finit en pointe, & où le comble va se terminer.

**MUR DE PIERRES SÈCHES**, se dit d'une espèce de contre-mur qu'on met à sec & sans mortier contre les terres, pour empêcher que l'humidité ne pourrisse le vrai mur, comme on l'a pratiqué derrière l'orangerie de Versailles. Les pierres & puitsards sont faits ordinairement avec des contremurs. On en construit aussi dans le fond des puits, pour faciliter le passage de l'eau.

**MUR DE REFEND**, se dit d'un mur qui partage les appartemens. On appelle aussi *murs de refend*, ceux qui séparent deux ou plusieurs maisons à un même propriétaire, & les murs qui divisent des chapelles dans une église.

**MUR DE TERRASSE**, se dit d'un mur qui soutient les terres d'une terrasse, & qui est d'une épaisseur proportionnée à sa hauteur avec talus au dehors, & contre-forts ou recouchemens en dedans.

**MUR EN AÎLE**, se dit d'un mur qui s'élève depuis le dessus d'un mur de clôture, & qui va en diminuant jusqu'au fond sous l'enlèvement, ou plus bas, pour arc-bouter le mur de face. & le pignon d'un corps de logis qui n'est pas appuyé d'un autre. Le mur en aîle doit avoir, suivant la coutume, un pied de saillie au milieu de sa hauteur.

**MUR EN DÉCHARGE**, se dit d'un mur dont le poids est soulagé par des arcades bandées d'espace en espace dans sa maçonnerie. Tel est le mur circulaire du panthéon à Rome.

**MUR ENDUIT**, se dit d'un mur de maçonnerie qui est avalé de mortier, ou de plâtre, dressé avec la truelle.

**MUR EN L'AIR**, se dit de tout mur qui ne porte pas de fond, mais à faux comme sur un arc ou une poutre en décharge, & qui est élevé sur un

## MUR

535

vide pratiqué pour quelque sujétion en bâtissant, ou percé après coup. On donne encore le nom de *mur en l'air*, à un mur porté sur des étais pour une réfection par sous œuvre.

**MUR EN SUR PLOMB OU DÉVERSÉ**, se dit d'un mur qui penche en-dedans. On le nomme aussi *mur forjeté*.

**MUR EN TALUS**, se dit d'un mur qui a une inclinaison sensible pour arc-bouter contre des terres, ou pour résister au courant des eaux.

**MUR MITOYEN**, se dit d'un mur qu'on appelle aussi *mur commun*, qui est également situé sur les limites de deux héritages qu'il sépare, & bâti à frais communs de deux propriétaires. L'un d'eux peut bâtir contre ce mur, & même le hausser s'il a suffisamment d'épaisseur, en payant les charges à son voisin, c'est-à-dire de six toises l'une; & si cette épaisseur n'est pas suffisante, il lui est libre de le réédifier à ses dépens, & de prendre plus d'épaisseur de son côté. Malgré cette liberté que deux propriétaires ont sur un mur mitoyen, il n'est point, dans l'art de bâtir, de parties si sujetes à contestation. Suivant la coutume de Paris, les Maçons ne peuvent toucher à un mur mitoyen pour le démolir, percer & réédifier, sans y appeler les voisins qui y ont intérêt; ils jurent même lorsqu'on les reçoit maîtres, de ne démolir aucune chose commune entre voisins, à l'étage du rez de chaussé, *au droit du sol*, sans avoir reçu un alignement en bonne & due forme. En second lieu, un propriétaire d'un mur mitoyen ne peut faire porter des poutres par ce mur, sans y faire mettre des jambes parpaigues, ou des chaînes ou corbeaux de pierres de taille pour porter les dites poutres.

Le voisin qui veut faire construire

des écuries contre un mur mitoyen, doit faire un contre-mur de huit pouces d'épaisseur, jusqu'à la hauteur du rez de la mangeoire. *Voyez* la coutume de Paris, art. 189.

Pour âtres de cheminées contre un mur mitoyen, il faut un contre-mur de tuilots, ou autres choses suffisantes, de six pouces d'épaisseur. *Ibid.*

Pour forge, four ou fourneau, celui qui les fait construire, doit laisser demi-pied de vide entre le mur voisin & celui de la forge, four ou fourneau, lequel doit être d'un pied d'épaisseur. *Ibid.* art. 190.

Pour aïssances de privés ou puits, doit être fait contre-mur d'un pied d'épaisseur, & s'il se trouve deux puits voisins, un de chaque côté du mur, il suffit qu'il y ait entre deux l'épaisseur de trois pieds au moins de maçonnerie, compris l'épaisseur des murs de part & d'autre; mais s'il y a puits d'un côté & aïssances de privés de l'autre, il faut au moins l'épaisseur de quatre pieds de maçonnerie entre deux, comprises, comme dessus, les épaisseurs des murs de part & d'autre. *Ibid.* art. 191.

Pour faire fumer & labourer une terre qui joint immédiatement un mur mitoyen, ou qui appartient à autrui, doit être fait contre-mur de demi-pied d'épaisseur; & si la terre qu'on veut labourer est jectisse, c'est à-dire, plus élevée que celle du voisin, le contre-mur doit avoir un pied d'épaisseur. *Ibid.* art. 192.

A Paris, tous murs séparant cours & jardins, sont réputés mitoyens, s'il n'y a titre au contraire. La coutume de cette capitale en contient une disposition précise dans l'art. 211.

Il faut dire le contraire d'un mur de terrasse. Un pareil mur doit être regardé comme un accessoire & une dépendance de la terrasse.

Les marques d'un mur mitoyen sont des filets de maçonnerie des deux côtés, & le chaperon à deux égoûts. Etienne Pasquier, dans une lettre écrite à Ramus, dit que le mot *mitoyen*, vient de *mien* & *tien*.

On appelle *mur non-mitoyen* ou *particulier*, celui qui n'appartient qu'à un propriétaire, & contre lequel un voisin peut faire bâtir, en payant la moitié, tant dudit mur que de sa fondation, jusques à son héberge. *Voyez* la coutume de Paris, art. 194 & 214.

**MUR ORBE**, se dit d'un mur de maison fort haut, qui n'est percé d'aucune porte, ni d'aucune fenêtre, & où l'on en feint par des enfoncements ou par des naissances d'enduit & de crépi, pour faire symmétrie avec d'autres qui leur sont respectives, ou seulement pour la décoration. On appelle ce mur, *mur orbe*, parceque le mot *orbe* signifie en latin *orbis* privé de lumière.

**MUR PENDANT** OU **CORROMPU**, se dit d'un mur qui est en péril imminent. S'il est mitoyen, on peut, suivant la coutume de Paris article 205, contraindre son voisin en justice pour le faire réédifier, en payant chacun sa part, suivant son héberge.

**MUR PLANTÉ**, se dit d'un mur fondé sur un pilotage ou sur une grille de charpente.

**MUR SANS MOYEN**, se dit selon la coutume de Paris, art. 200, d'un mur de maison seigneuriale, ou de monastère, qui par un privilège spécial, ne peut jamais devenir commun; en sorte que les propriétaires des biens qui sont contigus, ne peuvent bâtir qu'à une certaine distance.

Les murs, murailles, portes des villes, remparts, contrescarpes, fossés

fossés & tous les lieux servans & qui ont servi aux clôtures & fortifications des villes du royaume, tant anciennes que modernes, appartiennent au Roi en pleine propriété par droit de souveraineté; de même que l'espace qui est en dedans de toutes les villes, jusqu'à concurrence de neuf pieds, comme faisant partie des fortifications. En conséquence, l'Édit du mois de Décembre 1681, ordonne que tous les détenteurs & possesseurs des places, faisant partie des murs remparts, fossés, contrescarpes & dehors de la ville de Paris, qui en jouissent, tant en vertu d'emphytéoses que par des contrats de vente en propriété perpétuelle qui leur ont été faits par les Prevôts des Marchands & Échevins de Paris, même ceux qui s'en sont mis en possession sans titre & qui ont payé ou payeront une finance, seront maintenus & conservés dans la pleine propriété & possession à toujours, avec pouvoir de les vendre, donner & aliéner, sans être tenus d'aucune charge, rente, cens ni redevance envers lesdits Prevôts des Marchands, Echevins, ni autres Seigneurs, sinon du cens annuel dont les maisons seront chargées envers le Roi par les jugemens de réception des déclarations qui seront fournies au papier terrier; lesdits cens emportant lods & ventes,aine & amendes; & à l'égard des places encore vagues desdits remparts & lieux, il est ordonné qu'elles seront vendues au même titre.

Il est aussi ordonné par un autre Édit que toutes les places des remparts, murs, fossés, contrescarpes & dehors des villes du royaume, seront vendues au profit du Roi & que les propriétaires de celles pré-

Tome XVIII.

cédemment aliénées seront confirmés en leur possession en payant les sommes auxquels ils seront taxés, sans être tenus d'aucune charge envers qui que ce soit, sinon du cens annuel envers le Roi.

Les Gouverneurs des villes ne jouissent des places & lieux qui ont servi aux clôtures & fortifications des villes, qu'autant que cette jouissance leur est nommément accordée; le revenu & tous les droits résultans de ces places & des édifices qui y sont construits, appartiennent au Fermier des Domaines, ou aux Engagistes des Domaines, dans l'étendue desquels sont situées lesdites villes.

Cela a été ainsi jugé par Arrêt du Conseil du 6 Décembre 1740, contre la dame Louise-Félicité de Noailles, veuve du Maréchal Duc d'Étrées, Gouverneur des ville & château de Nantes.

On dit proverbialement & figurément, *c'est se donner de la tête contre le mur*; pour dire, c'est entreprendre une chose où il n'est pas possible de réussir. *Ce seroit se donner de la tête contre un mur que de vouloir le rendre sage.*

On dit aussi proverbialement d'un homme dur dont il est fort mal-aisé de rien obtenir, soit argent, soit autre chose, qu'on *tireroit aussi-tôt de l'huile d'un mur.*

On dit encore proverbialement & figurément qu'une *personne tireroit de l'huile d'un mur*; pour dire, que par son adresse & son industrie, elle tiretoit de l'argent, des secours, d'où les autres n'en pourroient jamais tirer.

On dit figurément & familièrement, *mettre quelqu'un au pied du mur*; pour dire, le mettre hors d'é-

Y y

est de reculer & le forcer à prendre un parti.

**MÛR, ÛRE**; adjectif. *Maturus*. Il ne se dit proprement que des fruits de la terre, & signifie qui est en saison d'être cueilli ou mangé. *Du raisin mûr. Des poires mûres. Les blés sont mûrs. Les avoines ne sont pas mûres. Ce fruit n'est encore qu'à demi-mûr.*

On le dit aussi du vin quand il n'a plus de verdeur & qu'il est en boîte. *Ce vin sera bientôt mûr.*

On dit figurément d'un apostême, *qu'il est mûr*; pour dire, qu'il est prêt à crever, à percer, & qu'il est temps de l'ouvrir.

On dit figurément, *âge mûr*; pour dire, l'âge qui suit la jeunesse. *Et homme mûr, esprit mûr, jugement mûr*; pour dire, un homme, un jugement, un esprit sage. *Et mûre délibération*; pour dire, une délibération où tout a été examiné avec beaucoup d'attention.

On dit aussi figurément & par plaisanterie, d'une fille déjà avancée en âge, *qu'elle est mûre*; pour dire, qu'elle est en âge d'être mariée.

On dit proverbialement & figurément, en diverses occasions, *entre deux vertes une mûre*; pour dire, entre deux choses mauvaises une bonne. *Il en donne plusieurs raisons, entre deux vertes une mûre. Il a fait plusieurs entreprises, les unes bonnes, les autres mauvaises, entre deux vertes une mûre.*

On dit aussi proverbialement & figurément, *qu'il faut attendre à cueillir la poire qu'elle soit mûre*; pour dire, qu'il ne faut point précipiter une affaire, & qu'on doit attendre qu'elle soit en état d'être faite, d'être conclue, &c. Et l'on dit d'une affaire, *qu'elle est mûre*,

*qu'elle n'est pas encore mûre*; pour dire, qu'il est temps, ou qu'il n'est pas temps d'y travailler.

**MURADAL**; nom d'un pas de la montagne de More par où l'on entre de l'Andalousie dans la nouvelle Castille. Il est fameux par la victoire, que les Espagnols commandés par les Rois de Castille & de Navarre, y remportèrent en 1202 sur les Maures qui y perdirent, dit on, environ deux cent mille hommes.

**MURAGE**; substantif masculin. Ancien terme de Coutume qui s'est dit d'un droit qu'on levoit pour l'entretien des murs d'une ville & autres ouvrages publics.

**MURAILLE**; substantif féminin. *Murus*. Mur, ouvrage de maçonnerie qui renferme quelque espace.

Les anciens bâtissoient des murailles extraordinaires pour mettre leurs frontières à l'abri des invasions subites. Telle étoit la muraille que les Empereurs de Constantinople firent élever pour garantir cette ville & ses environs des incursions des Barbares. Telle étoit la muraille qui fermoit l'entrée du Péloponèse ou de la Morée du côté de l'Isthme. Telles étoient celles qui embrassoient tout le Pyrée & le joignoient à Athènes; elles étoient longues de 40 stades qui font cinq mille pas, hautes de 40 coudées, & si larges que deux chariots y pouvoient passer de front. On n'avoit employé à leur construction que de grosses pierres de taille jointes ensemble avec du fer & du plomb fondu. Ce fut Cimon qui en jeta les premiers fondemens, au rapport de Plutarque, & Périclés les fit achever. Il faut encore mettre au rang des fortifications de ce genre les deux fameuses murailles qui séparoient l'Angleterre soumise aux Romains du

reste de l'île, dont les habitans refusoient de se soumettre. Telle est enfin de nos jours la grande muraille de la Chine, monument supérieur aux pyramides d'Égypte par son immensité; quoique ce rempart n'ait pas empêché les Tartares Manchoux de subjuguier cet Empire. Cette grande muraille, bâtie 137 ans avant l'ère chrétienne, subsiste encore dans un contour de 700 lieues, s'élève sur des montagnes, descend dans des précipices, & a presque partout 20 de nos pieds de largeur sur plus de 30 de hauteur.

On dit, qu'une *muraille pousse*; pour dire, qu'elle menace ruine.

On dit d'une maison où il n'y a point de meubles, qu'il n'y a que les quatre murailles. Et l'on dit, *enfermer quelqu'un entre quatre murailles*; pour dire, le mettre en prison. Son père le fit enfermer entre quatre murailles.

On dit proverbialement & figurément, que les murailles ont des oreilles; pour dire, que quand on veut s'entretenir de quelque chose de secret, il faut parler avec beaucoup de circonspection de peur d'être écouté.

**MURAILLE**, se dit aussi dans les mines de charbon de terre, de la partie de la roche sur laquelle la couche du charbon est appuyée. Elle s'appelle aussi *le sol de la mine*.

En termes d'Escrime, on dit, *tirer à la muraille*; pour dire, apprendre à tirer tierce ou quarte.

Les escrimeurs qui veulent tirer à la muraille, observent, 1°. de se placer en garde vis-à-vis l'un de l'autre; 2°. qu'il n'y en ait qu'un qui porte les estocades (il n'y en a qu'un qui doit parer.) Celui qui est convenu de pousser commence par ôter son chapeau & s'allonge sur

celui qui doit parer, comme s'il lui portoit une botte, afin de connoître s'il est en mesure: en même temps son adversaire ôte aussi son chapeau pour lui rendre le salut, & déplace son fleuret de la ligne pour lui faciliter le moyen de prendre sa mesure. Après cette cérémonie ils se remettent en garde.

Etant ainsi placés & les fleurets engagés dehors ou dans les armes, celui qui est préposé pour tirer détache une estocade de tierce en dégageant, si les épées sont engagées dans les armes: de là il se remet en garde sans quitter le fleuret de l'ennemi, & lui porte une estocade de quarte en dégageant. Ainsi successivement il porte des estocades de tierce & de quarte sans supercherie, c'est-à-dire, sans feinte ni mouvement qui puissent ébranler celui qui pare.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

**MURAI** ou **MORAI**; substantif masculin. Mesure de continence dont on se sert à Goa & dans les autres colonies portugaises aux Indes orientales, pour mesurer le riz & les légumes secs. Elle contient 25 paras, & le para 22 livres poids d'Espagne.

**MURAL**, **ALE**; adjectif. Qui n'a d'usage qu'en ces phrases, *arc mural* & *couronne murale*.

**ARC MURAL**, se dit en Astronomie, d'une espèce de mur ou arc en forme de mur, qu'on place exactement dans le plan du méridien, c'est-à-dire sur la ligne méridienne, pour y fixer un grand quart de cercle, un sextant ou quelque autre instrument, afin d'y observer la hauteur méridienne des astres.

Tycho-Brahé est le premier qui se soit servi d'arc mural dans ses



observations ; après lui MM. Flamsteed & de la Hire s'en sont servis aussi.

La *couronne murale* étoit chez les Romains , un cercle d'or crénelé , qui représentoit les crénaux d'une muraille & dont on récompensoit la valeur de ceux qui dans un assaut avoient monté les premiers sur les murs d'une ville assiégée.

**MURANO** ; île d'Italie , à un mille au nord de Venise , avec une ville qu'on appelle une autre *Venise* , qui fait les délices des Vénitiens. Cette île a trois milles de tour & est divisée en deux parties par un grand canal. Elle fut autrefois la retraite des Alcinautes & des Opi-tergiens , qui s'y réfugièrent pour se mettre à couvert de la fureur des Huns.

**MURASSON** ; bourg de France en Auvergne , à cinq lieues , sud-sud-ouest , de Vabres.

**MURAT** ; ville de France en Auvergne , sur la rivière d'Alaignon , à cinq lieues , nord-ouest , de Saint-Flour. C'est le siège d'un Baillage , d'une Prévôté , d'une Maîtrise des Eaux & Forêts , &c.

**MURCIE** ; ville épiscopale & considérable d'Espagne , capitale d'un Royaume de même nom , sur la Seguras , à onze lieues , nord , de Carthagène , & 85 , sud-est , de Madrid.

Le Royaume de Murcie est borné par la nouvelle Castille , la mer Méditerranée , les Royaumes de Valence & de Grenade. Il peut avoir environ 25 lieues de longueur , 23 de largeur , & à peu près autant de côtes sur la Méditerranée.

La Murcie étoit anciennement habitée par les Bastitans dont parle Ptolémée , par les Bélirains & les Déitains dont Pline fait mention.

Les Maures s'en rendirent maîtres en 715 , & la possédèrent jusqu'en 1241 que Ferdinand III du nom , Roi de Castille , les chassa de cette délicieuse contrée , où ils recueilloient la soie avec laquelle ils fabriquoient leurs belles étoffes.

La Murcie est arrosée par la Guadalanterie & par la Ségura , appelée anciennement *Terebus* , *Soraberum* & *Sorabis*.

On y compte quatre villes honorées du titre de cité ; *Murcie* , capitale , Carthagène , Almacaron & Lorca.

L'air de ce Royaume est très-sain & le terroir très-fertile. Il rapporte de bons grains , des vins excellents & des fruits exquis , comme oranges , citrons , limons , figues , dates , raisins , olives , abricots & autres ; des légumes de toutes espèces , du riz , du sucre , du miel , surtout une sorte de jonc qu'on appelle *sparto* en espagnol , qui est d'un grand usage pour faire des nates , des cordes , & une chaussure. Mais les plus grandes richesses de ce Royaume consistent en soie admirable , dont la quantité monte à plus de deux cent cinquante mille livres pesant par année , & qui produisent environ un million de profit. On compte que pour entretenir les vers qui procurent cette soie , il faut qu'il y ait dans les campagnes de Murcie plus de 355000 pieds de mûriers.

**MURCIE** ; substantif féminin , & terme de Mythologie. Divinité qu'adoroient autrefois les anciens Romains. Elle est regardée comme la déesse de l'oïveté. Les paresseux & les fainéans lui rendoient un culte particulier.

**MUR DE BAREZ** ; ville de France , en Rouergue , à deux lieues , est-sud-est , de Carlat.

**MURDRIR** ; vieux mot qui signifioit autrefois tuer.

**MÛRE** ; substantif féminin. *Morum*. Petit fruit qui vient sur le mûrier. Il y en a de trois sortes ; des noires qui viennent sur le mûrier noir ; des rouges , sur le mûrier de Virginie ; & des blanches sur le mûrier blanc. Cependant les mûriers blancs qui sont d'une variété infinie pour la forme de leurs feuilles , donnent aussi des mûres de différentes couleurs : il y en a de noires, de purpurines & surtout de blanches. Mais comme tous ces fruits ont un goût douceâtre & désagréable , on les comprend tous sous le nom de *mûres blanches* , parceque c'est en effet le mûrier blanc qui les produit. Les mûres que porte le mûrier noir , sont connues de tout le monde , & l'on sait qu'elles sont bonnes à manger. Les mûres rouges qui sont plus grosses , bien plus longues & infiniment plus agréables au goût , sont presque inconnues ; parceque le mûrier de Virginie qui les produit , est extrêmement rare.

On appelle *mûre sauvage* , le fruit de certaines ronces , qui est presque fait comme le fruit du mûrier noir.

On dit proverbialement de quelqu'un qui fait semblant de mépriser une chose , parcequ'il ne peut l'avoir , qu'il fait comme le renard des mûres.

On dit proverbialement & figurément , qu'il ne faut point aller aux mûres sans crochets ; pour dire , qu'avant de s'engager dans une affaire , il faut s'être pourvu de ce qui est nécessaire pour la faire réussir.

La première syllabe est longue & la seconde très-brève ,

**MURE** ; ( la ) bourg de France , en Dauphiné , à sept lieues , sud-sud-est , de Grenoble.

**MURÉ, ÉE** ; participe passif. Voyez **MURER**.

On appelle *ville murée* , une ville entourée de murs.

**MUREAU** ; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Prémontré , en Champagne , sur la Meuse , à six lieues , est-sud-est , de Joinville. Elle est en commende & vaut environ 8000 l. de rente au Titulaire.

**MÛREMENT** ; adverbe. *Attenté*. Il ne s'emploie qu'au figuré & signifie avec beaucoup de réflexion , d'attention. *Après avoir murement délibéré. L'affaire murement examinée.*

La première syllabe est longue , la seconde très-brève , & la troisième moyenne.

**MURÈNE** ; substantif féminin. *Muræna*. Poisson de mer long de plus de trois pieds , semblable à l'anguille , mais plus large ; l'ouverture de sa bouche est grande , sa mâchoire est garnie à l'extrémité , de deux espèces de verrues bien fournies de dents longues fort aiguës , courbées au dedans de la bouche. Ses yeux sont blancs & ronds ; ses ouïes sont brunâtres , sa peau est lisse & tachetée de blanc. Il porte pour nageoire une pinnule sur le dos , comme le congre : il nage & avance dans la mer par tortuosités , comme font les serpens sur terre ; ce qui lui est commun avec tous les poissons fort longs.

Ce poisson vit de chair ; il se tient caché pendant le froid dans les rochers ; ce qui fait qu'on n'en pêche que dans certains temps. La murène est ennemie de la poulpe , ( espèce de polype de mer ) celui-ci fuit le combat autant qu'il peut ; & quand il ne peut plus l'éviter , il tâche avec ses longs bras d'envelopper la murène. Celle-ci glisse &

s'échappe, & la poulpe devient sa proie ; mais la langouste venge la poulpe en détruisant à son tour la murène.

Rondetot dit que les pêcheurs craignent la morsure de la murène, parcequ'elle est vénimeuse & dangereuse ; ils ne la touchent lorsqu'elle est vivante, qu'avec des pinces ; ils lui coupent la tête, & ses cendres, dit le même naturaliste, guérissent la morsure & les écrouelles. Quand la murène a mordu quelqu'un, le plus sûr est de couper la morsure. Les murènes sont adroites à se sauver ; lorsqu'elles sont prises à l'hameçon elles coupent la ligne avec les dents. Quand elles se voient prises dans les filets, elles passent au-travers des mailles. on ne pêche ce poisson que sur les bords caillouteux des rochers : on tire plusieurs de ces cailloux pour faire une fosse jusqu'à l'eau, ou bien on y jette un peu de sang & à l'instant on y voit venir la murène qui avance sa tête entre deux rochers. Aussi tôt qu'on lui présente l'hameçon amorcé de chair de crabe ou de quelqu'autre poisson elle se jette goulument dessus & l'entraîne dans son trou ; il faut alors avoir l'adresse de la tirer tout d'un coup ; car si on lui donnoit le temps de s'attacher par la queue, on lui arracherait plutôt la mâchoire que de la prendre. Cela fait voir que sa force est au bout de sa queue ; ce qui vient de ce que la grande arête de ce poisson est renversée de haut en bas, en sorte que les arêtes qui dans tous les autres poissons sont penchées vers la queue, sont rebroussées dans celui-ci. Quoique la murène soit hors de l'eau, on ne la fait pas mourir sans beaucoup de peine, à moins qu'on ne lui coupe

le bout de la queue, ou qu'on ne l'écrase.

La chair de la murène est blanche, grasse, molle, d'assez bon goût & à peu près nourrissante comme celle de l'anguille ; les grandes sont beaucoup meilleures que les petites.

**MURER** ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Muro cingere*. Boucher une porte ou une fenêtre avec de la maçonnerie. *On fit murer la boutique de ce Marchand.*  
*Murer une fenêtre.*

**MURET** ; ville de France, en Gascogne, sur la Garonne, à quatre lieues, sud-ouest, de Toulouse. C'est le siège d'une Justice royale, d'une Maîtrise des Eaux & Forêts, &c. Cette ville ayant été assiégée en 1213 par Pierre, Roi d'Arragon qui favorisoit les Albigeois, à la tête d'une armée de cent mille hommes, Simon de Montfort qui défendoit la place, fit une sortie dans laquelle il tailla en pièces cette armée formidable, & le Roi d'Arragon lui-même y perdit la vie.

**MUREX** ; substantif masculin. Terme emprunté du latin, par lequel les Naturalistes désignent un genre de coquillage univalve qui est communément garni de pointes & de tubercules avec un sommet chargé de piquans, quelquefois élevé & quelquefois applati ; la bouche est toujours allongée ; la lèvre ailée, garnie de doigts ou pattes, repliée & déchirée ; telles sont les coquilles désignées sous les noms de *bois veiné*, *la musique*, *le foudre*, *le rocher triangulaire*, *le turban* ou *le casque*, *l'araignée*, *le scorpion*, *l'oreille d'âne*, *la tourterelle*. Dans la comparaison de ces coquillages on trouve à plusieurs d'entre eux des

caractères spécifiques & essentiels dans la figure de leur robe. On en a des exemples dans le rocher qui n'a point de pointes & qui a des aîles : l'araignée qui a des pointes, ainsi que des doigts ou crochets remarquables ; le rocher cannelé qui est sans pointes ni aîles, ni boutons, avec la tête plate, mais dont la bouche est dentelée & oblongue.

On a donné le nom de *murex* à ce genre de coquillage, parcequ'il a la figure d'un rocher hérissé. Le *murex*, dit M. d'Argenville, est pris chez plusieurs naturalistes pour le nom générique de plusieurs coquillages qui fournissent la teinture de pourpre ; d'où il suit, suivant le même auteur, que la pourpre & le buccin n'en font que des espèces.

M. Adanson met le *murex* dans le rang des coquillages operculés & du genre des pourpres.

Le suc de cet animal servoit chez les anciens à teindre les robes de pourpre, à quoi ceux de Tyr excelloient. Cette même liqueur couleur de pourpre servoit aussi aux Empereurs Romains, d'encre pour signer ou souscrire leurs édits : nul autre que l'Empereur ne pouvoit user de cette encre, sans commettre un crime de lèse-Majesté. On prétend que le hasard seul fit connoître aux Tyriens l'usage de cette belle pourpre ; un chien ayant dévoré un ou plusieurs de ces animaux à coquille sur le bord de la mer, en eut tout le tour de la gueule teint d'une si belle couleur, qu'elle fit naître l'envie de s'en servir à ceux qui le virent ainsi.

Le *murex* est appelé *pisseur* en Amérique, à cause qu'il jette promptement sa liqueur qui est la véritable pourpre.

Cette liqueur, dit le Père Plumier est conservée dans un grand repli que l'animal a sur le dos, près du cou, en façon de gibecière ; il faut être bien adroit pour recueillir ce suc, car il le jette très-rapidement dehors. Chacun de ces animaux en contient environ plein la moitié de la coquille d'une petite noix. Ce suc étant tiré de l'animal, est d'abord blanc, ensuite d'un beau vert, puis d'un magnifique rouge purpurin. Le linge teint de ce suc conserve toujours sa couleur. Il n'est pas étonnant, poursuit le Père Plumier, que la pourpre des anciens fût si précieuse, eu égard au grand nombre de ces petits animaux qu'il falloit pour fournir à teindre seulement un manteau.

On a parlé dans le journal de Trévoux (Octobre 1712) d'un petit limaçon des Indes qu'on trouve au sud de Guatemala où l'Amérique septentrionale confine avec l'Isthme de Darien. Ce petit animal, dit Lémery, paroît être le *murex* des anciens ; il est de la grosseur d'une abeille. Sa coquille est mince & peu dure ; on le ramasse à mesure qu'on en trouve, & on le conserve dans un pot plein d'eau ; mais comme il est rare d'en trouver beaucoup à la fois, les Indiens sont long-temps à en ramasser la quantité nécessaire pour teindre un morceau d'étoffe d'une certaine grandeur : enfin on les écrase avec une pierre bien polie, & l'on mouille aussi-tôt le fil de coton ou l'étoffe dans la liqueur rouge : il s'y fait une teinture de pourpre, la plus riche qui se puisse voir. Ce qu'il y a d'avantageux, est que plus on lave l'étoffe qui en est teinte, plus la couleur en devient belle & éclatante : elle ne s'altère point par la vieillesse : cette tein-

ture est d'un haut prix ; les femmes Indiennes les plus riches s'en parent.

**MÛRI**, IE ; participe passif. *Voyez MÛRIR.*

**MÛRIER** ; substantif masculin. *Morus*. Arbre dont on connoît trois principales espèces : le mûrier noir qui s'est trouvé en Europe de toute ancienneté ; le mûrier blanc qui est originaire de l'Asie ; & le mûrier rouge qui nous est venu assez récemment de l'Amérique septentrionale. Nous suivrons M. d'Aubenton dans les détails instructifs & intéressans où il est entré pour encourager & faciliter la culture de ces arbres si utiles & si précieux.

Le mûrier noir est un grand arbre dont la tige ordinairement tortueuse , prend une bonne grosseur , mais elle ne se dresse qu'à force de soins. Il jette beaucoup de racines qui n'ont presque point de chevelu , & qui s'étendent beaucoup plus qu'elles ne s'enfoncent. Elles sont fortes & actives ; elles s'intinuent sous les pavés ; elles pénètrent dans les murs. Son écorce est ridée , épaisse , souple & filamenteuse ; les feuilles sont grandes , dentelées , épaisses , rudes au toucher , lanugineuses en dessous , & elles se terminent en pointe ; la plupart sont entières , & quelques-unes diversement échancrées ; elles sont d'un vert foncé ; elles viennent tard au printemps , & elles commencent à tomber dès la fin de l'été. Nulle fleur particulière à cet arbre ; le fruit paroît en même temps que les feuilles , & il porte les étamines qui doivent le féconder. C'est une sorte de baie assez grosse , longue , grumeleuse , qui est d'abord verte & âcre , qui devient ensuite rouge & acide , & qui est molle , noire &

très-succulente dans sa maturité. C'est au mois d'Août qu'elle arrive à sa perfection.

Cet arbre est robuste & de longue durée ; mais son accroissement est très-lent dans sa jeunesse ; il ne se multiplie pas aisément , & il ne réussit pas volontiers à la transplantation , surtout lorsqu'il a été arraché depuis quelque temps.

Le mûrier noir aime les lieux tempérés , les plaines découvertes , les pays maritimes : il se plaît aussi sur la pente des monicules , à l'exposition du Levant , dans les terres meubles & légères , franches & sablonneuses , ni trop sèches ni trop humides , dans les potagers , dans les basses-cours , & surtout dans le voisinage des bâtimens où il puisse être à l'abri des vents d'ouest & de sud-ouest qui font tomber son fruit , mais il se refuse au tuf , à l'argille , à la marne & à la craie , au voisinage des grandes prairies & des eaux stagnantes ; il ne réussit pas dans les terres fortes , dures , arides & trop superficielles ; il dépérit dans un sol vague & inculte ; il craint les lieux trop exposés au froid , l'ombre des grands bâtimens , le voisinage des autres arbres , & on ne le voit jamais prospérer sur la crête des montagnes.

On peut multiplier cet arbre de plusieurs façons , la plupart fort longues , quelques-unes très-incertaines , & d'autres d'une pratique peu aisée ; d'abord de rejetons pris au pied des vieux arbres négligés ; mais ils sont presque toujours si mal enracinés , qu'ils manquent souvent ou languissent long-temps : de racines assez grosses détachées de l'arbre & replantées : autre expédient sujet aux mêmes inconvéniens & encore plus incertain : de bou-

tures

tures qui faites à l'ordinaire, réussissent en très-petit nombre, & sont huit ou neuf ans à s'élever de six pieds : de semences qui sont le moyen le plus long & le plus minutieux ; mais le plus convenable à qui veut se procurer un grand nombre de plants : par la greffe que l'on peut faire de différentes façons, qui réussit difficilement, & qui ne donne pas de beaux arbres : enfin de branches couchées qui sont la voie la plus courte, la plus facile, la plus sûre & la plus propre à donner promptement du fruit.

On peut coucher ces branches depuis le mois d'Octobre jusqu'à celui d'Avril ; le plutôt sera le meilleur ; en couchant les branches du mûrier noir il faudra les marcotter. Si la terre est bonne & que l'ouvrage soit bien exécuté, quelques-unes auront d'assez bonnes racines au bout d'un an : il sera pourtant plus sûr de ne les enlever qu'après la seconde année ; mais si l'on veut avoir des plants un peu forts & bien conditionnés, il faudra ne les transplanter qu'au bout de trois ans, & l'on sera bien dédommagé de l'attente par le progrès qui suivra. Si l'on vouloit par cette même méthode se procurer un plus grand nombre de plants, il faudroit coucher en entier un mûrier de moyenne grandeur, marcotter toutes ses branches, & les couper à trois pouces au-dessous de terre ; de cette façon on accéléreroit du double l'accroissement des plants, & ils seroient plus forts, plus grands, mieux dressés & mieux enracinés au bout d'un an, que les marcotes faites au pied de l'arbre, ne le seroient après deux ou trois ans.

Pour faire des boutures de mûrier, on prend ordinairement des jeunes rejetons de cet arbre, que l'on coupe de six ou sept pouces de longueur, que l'on plante droits comme un poireau dans des planches à l'ombre, que l'on abrite contre le soleil, que l'on arrose fréquemment, & qui avec tous les soins possibles, ne réussissent qu'en très-petit nombre ; encore ces faibles productions sont-elles deux ou trois ans à languir & à dépérir en partie ; mais on peut faire ces boutures avec plus de succès. Il faut au mois d'Avril prendre sur un arbre vigoureux les plus forts rejetons de la dernière année, les couper avec deux ou trois pouces de vieux bois, choisir ceux qui pourront avoir au moins deux à trois pouces de longueur ; on préparera, n'importe à quelle exposition, une planche de bonne terre poragère, meuble, légère, moelleuse, qu'il faudra mêler de bon terreau, & la bien cultiver jusqu'à deux pieds de profondeur : la planche ainsi disposée, on commencera par faire à l'un des bouts une fosse de deux pieds de largeur & de six à huit pouces de profondeur ; on y couchera douze ou quinze branches auxquelles on fera faire le coude le plus qu'il sera possible, sans les casser ; on les arrangera de manière qu'elles ne sortent de terre que d'environ trois pouces, & qu'elles borderont l'extrémité de la planche ; ensuite on couvrira ces boutures à peu près de six ou huit pouces de terre en hauteur & en épaisseur du côté que les branches sont coudées ; puis on élargira d'autant la fosse ; on formera une autre rangée de branches couchées & relevées contre cette barre de terre ;

on les recouvrira de même & on continuera de suite jusqu'à ce que toutes les branches soient couchées : nul abri contre le soleil, nul autre soin après cela, que de faire arroser abondamment ces boutures une fois la semaine dans les grandes sécheresses. Il en manquera peu, elles pousseront même assez bien dès la première année, & elles feront plus de progrès en cinq ans, que les boutures faites de l'autre façon, n'en feront en dix années. Il faudra les lever au bout de trois ans, retrancher le superflu de la racine tortueuse, & les mettre en pépinière. On pourra même replanter ces morceaux de racines qui auront au moins un pied de longueur, & qui formeront promptement de nouveaux plants. On trouve encore dans les anciens auteurs d'agriculture, une autre méthode de faire des boutures qui peut avoir son mérite; c'est de prendre une grosse branche de mûrier, de la scier en tronçons d'un pied de long, de les enfoncer tout entiers sur leur bout dans la terre, en sorte qu'ils n'en soient recouverts que d'environ trois doigts : le bas du tronçon fait racine, le dessus pousse plusieurs tiges; cette pratique est très-convenable pour former des mères.

Pour faire venir le mûrier de graine, on choisit les plus grosses mûres noires & de la plus parfaite maturité, celles surtout qui tombent d'elles-mêmes : on dépose les mûres sur un grenier pendant quelques jours pour qu'elles achèvent de s'y mûrir; on a soin de les remuer chaque jour pour empêcher la fermentation & la pourriture. Quand on croit la maturité à sa perfection, on met les mûres dans un baquet d'eau; on les frotte avec

la main pour en séparer la graine est les écrasant & en délayant la pulpe. Par ce moyen la bonne graine tombe au fond du baquet, dont on rejette tout ce qui surnage : on verse doucement l'eau en inclinant le baquet, on repasse la graine dans plusieurs eaux pour commencer de la nettoyer : on la fait sécher à l'ombre, ensuite on en ôte toute la malpropreté & on la met dans un lieu sec pour ne la semer qu'au printemps. Il est vrai qu'on pourroit le faire aussi-tôt après la récolte, & pour le plutôt dans ce climat, au commencement d'Août; mais on s'exposeroit au double inconvénient de voir périr les jeunes plants ou par les chaleurs de la canicule ou par les gelées de l'hiver subséquent, à moins que l'on n'eût pris les plus grandes précautions pour les garantir de ces deux extrêmes; encore n'en résulteroit-il aucune accélération dans l'accroissement. On a souvent éprouvé que les plants venus de graine semée au printemps, surpassoient en hauteur & en beauté, ceux qui avoient été semés l'été précédent. Le mois d'Avril, du dix au vingt, est le temps le plus convenable pour cette opération : si on vouloit le faire plutôt, il faudroit semer sur couche; on les avance beaucoup par ce moyen, & les jeunes plants sont en état d'être mis en pépinière au bout d'un an; mais ils exigent de cette façon, beaucoup de soins & des arrosemens continuels. Cette méthode ne peut convenir que pour une petite quantité de graine; il faut préférer la pleine terre pour un semis un peu considérable. Il faut choisir une bonne exposition, une terre de potager qui soit meuble, légère, fraîche, en bonne culture,

& mêlée de fumier bien consommé ou de terreau de couche. On la disposera en planches de quatre pieds de largeur, sur chacune desquelles on formera en longueur quatre ou cinq rayons d'un bon pouce de profondeur, on y semera la graine aussi épais que pour la laitue: il faut une once de graine de mûrier pour semer une planche de trente pieds de long qui pourra produire quatre à cinq mille plants. Si la graine que l'on veut semer paroît desséchée, on fera bien de la laisser tremper pendant 24 heures; afin d'en avancer la germination. Pour recouvrir la graine, il faut se servir de terreau de couche bien consommé & passé dans un crible fin; on répandra ce terreau avec la main sur les rayons, en sorte que la graine ne soit recouverte au plus que d'un demi-pouce d'épaisseur. On observe surtout qu'il faut faire ce dernier ouvrage avec grande attention, car c'est le point essentiel de l'opération & d'où dépendra principalement tout le succès. Enfin on laissera les planches en cet état sans les niveler en aucune façon. Il ne sera pas inutile, quoiqu'on puisse s'en dispenser, de prendre la précaution de garnir les planches d'un peu de paille longue, fort éparse, pour ne laisser pénétrer l'air & le soleil qu'à demi, & pour empêcher que la terre ne soit battue par les arrosements; mais il faudra le faire légèrement & modérément, de deux ou trois jours l'un, à proportion que la sécheresse se fera sentir. La graine levera communément au bout de trois semaines. On en continuera les arrosements, toujours avec discrétion, selon le besoin, & l'on ôtera soigneusement les mauvaises herbes

par de fréquens binages, avec d'autant moins d'inconvénients, que les rayons du semis seront plus espacés. Ce ne fera guère qu'au bout de trois ans que la plupart des jeunes plants seront assez forts pour être mis en pépinière; & il faudra cinq ou six autres années pour les mettre en état d'être transplantés à demeure.

La greffe n'est pas un moyen de grande ressource pour la multiplication du mûrier noir, parce qu'elle réussit difficilement, & qu'il n'en résulte aucune accélération d'accroissement. Le mûrier noir peut se greffer sur le mûrier blanc de toutes les façons usitées pour la greffe, si ce n'est que celle en fente réussit très-rarement. De toutes les méthodes celle en écusson & en flûte sont les meilleures. La greffe en flûte se fait avec le plus de succès au commencement du mois de Juin; mais comme cette pratique est minutieuse, & qu'on ne peut l'appliquer qu'à de petits sujets, on préfère la greffe en écusson qui est plus facile, plus expéditive & plus assurée. Cette greffe se fait dans les mêmes saisons que pour les arbres fruitiers, c'est-à-dire, dans la première sève, ce qui s'appelle *écussonner à la pousse*; & durant la seconde sève, ce qui se nomme *l'écusson à ail dormant*. Si l'on greffe dans le premier temps, les écussons ne poussant que faiblement, sont sujets à périr pendant l'hiver; il sera donc plus prudent de ne greffer qu'à ail dormant, à la fin de Juillet ou dans le mois d'Août. Quoique ces écussons réussissent communément, & qu'on les voye pousser vigoureusement au printemps suivant, il y a encore les plus grands risques à courir. Le peu



de convenance qu'il y a entre le sujet & la greffe tourne à inconvenient. La sève surabondante du mûrier blanc ne trouvant pas la même souplesse dans les fibres, ni peut-être la même texture dans le bois de mûrier noir, s'embarrasse, se gonfle, s'extravase & fait périr la greffe.

Le mois d'Octobre est le temps le plus propre à la transplantation de cet arbre, lorsqu'il est d'une grosseur suffisante pour être placé à demeure; mais s'il est question de mettre de jeunes plants en pépinière, il ne faudra les y planter qu'au mois d'Avril. Il ne faut à cet arbre qu'une taille toute ordinaire. On aura seulement attention, lorsqu'on le transplante, de n'accourcir ses racines que le moins qu'il sera possible, parceque n'ayant presque point de chevelu, il leur faut plus de volume pour soutenir les sucs nécessaires au soutien de l'arbre. Il faut beaucoup de culture au mûrier noir dans sa jeunesse seulement; mais on a remarqué qu'après qu'il est transplanté à demeure, qu'il est repris, bien établi & vigoureux, il faut cesser de le cultiver, & qu'il profite davantage lorsqu'il est sous un terrain & sous une allée sablée surtout.

La feuille de mûrier noir est la moins propre à la nourriture des vers à soie, & on ne doit absolument s'en servir que quand on ne peut faire autrement, parcequ'elle ne produit qu'une soie grossière, forte, pesante & de bas prix; mais on peut la faire servir à la nourriture du bétail: elle lui profite & l'engraisse promptement. Jamais les feuilles de mûrier ne sont endommagées par les insectes, & l'on en peut faire un bon dépilatoire en les

faisant tremper dans l'urine. Elles ont encore la vertu de chasser les punaises & d'enlever les rousseurs du visage.

Les mûres sont bonnes à manger; elles sont assez agréables au goût & même fort saines. Mais de tous les fruits qui se mangent il n'y a peut-être que celui du mûrier dont il ne faut pas attendre la parfaite maturité pour qu'il soit profitable. Les mûres doivent seulement être d'un rouge tirant sur le noir, pour faire un bon aliment, encore n'en devoit-on manger que quand on a l'estomac vide; elles excitent l'appétit & elles sont rafraîchissantes. On en fait du sirop pour les maux de gorge. Si l'on veut avoir des mûres très-grosses, il faut mettre le mûrier noir en espalier contre un mur exposé au nord.

Le bois de mûrier noir est jaune dans le cœur & son aubier est blanchâtre. Il est compact, pliant & plus dur que celui du mûrier blanc: il est de longue durée; il noircit en vieillissant, & il résiste dans l'eau presque aussi bien que le chêne; aussi peut-on l'employer au pilotage; il est propre au charonnage, à la menuiserie; on en tire des courbes pour les bateaux; on peut le faire servir aux mêmes ouvrages où l'on emploie l'orme. Ce bois, loin d'engendrer aucune vermine, a, comme les feuilles, la vertu de chasser les punaises. Il reçoit un beau poli, ce qui le fait rechercher par les Tourneurs, les Ébénistes & les Graveurs; c'est même un bon bois de chauffage.

Le mûrier blanc est un des arbres les plus intéressans qu'on puisse cultiver pour le profit des particuliers & pour le bien de l'état: il est la base du travail des soies qui for-

ment en France une branche si étendue de commerce : c'est la feuille du mûrier blanc qui fait la source de cette précieuse matière dont la consommation est si considérable dans ce Royaume, que malgré qu'il y ait déjà près de vingt provinces où les mûriers font filer quantité de vers à soie, on est encore obligé de tirer de l'étranger pour quatorze ou quinze millions de soies. Et comme la consommation de nos Manufactures monte, à ce qu'on prétend, à environ vingt-cinq millions, il résulte que les soies qui viennent du cru de nos provinces, ne vont qu'à neuf ou dix millions. Ces considérations doivent donc engager à multiplier de plus en plus le mûrier blanc. Les particuliers y trouveront un grand profit & l'État un avantage considérable. C'est donc faire le bien public que d'élever des mûriers.

Le mûrier blanc tire son origine de l'Asie. Dans les climats tempérés & les plus orientaux de cette vaste partie du monde, le mûrier & les vers à soie ont été connus de toute ancienneté. L'arbre croît de lui-même & l'insecte s'engendre naturellement à la Chine. Qui peut savoir l'époque où le Chinois a commencé à faire usage des cocons de soie qui se trouvoient sur le mûrier ? Peu à peu cet arbre a traversé les grandes Indes pour prendre dans la Perse le plus solide établissement; de là il a passé dans les îles de l'Archipel où l'on a filé la soie dès le troisième siècle. La Grèce est redevenue à des Moines de lui avoir apporté dans le sixième siècle, sous l'Empereur Justinien, des œufs de l'utile insecte, & des graines de l'arbre qui le nourrit. A force de temps l'un & l'autre passèrent en

Sicile & en Italie. Augustin Gallo, auteur Italien qui a écrit sur l'agriculture en 1540, assure que ce n'est que de son temps que l'on a commencé à élever les mûriers de semence en Italie, d'où l'on peut conclure que ces arbres n'y étoient alors qu'en très-petit nombre, puisque c'est par la semence qu'on peut faire des multiplications en grand. Enfin le mûrier a passé en France dans le quinzième siècle sous Charles VII; il a valu encore plus de cent années pour faire ouvrir les yeux sur l'utilité qu'on en pouvoit tirer. Henri II a commencé de jeter quelques fondemens pour établir des Manufactures de soie à Lyon & à Tours. Mais Henri IV ce Grand Roi, ce père du peuple, a tenté le premier d'exécuter la chose en grand, a fait élever des mûriers, & a donné de la consistance aux premières Manufactures de soieries. Ensuite est venu le Règne éclatant de Louis XIV qui avoit choisi pour Ministre Colbert : ce vaste génie qui préparoit le bien de l'État pour des siècles, sans qu'on s'en doutât, fit les plus grands efforts pour la propagation des mûriers dans les provinces méridionales du Royaume; car il étoit raisonnable de commencer par le côté avantageux. Autant il en faisoit planter, autant les paysans en détruisoient. Ils n'envisageoient alors que la privation d'une lièvre de terre, & ne voyoient pas le produit à venir des têtes d'arbres qui devoient s'étendre dans l'air. Le Ministre habile imagina le moyen d'intéresser pour le moment le propriétaire du terrain. Il promit vingt-quatre sous par chaque arbre qui seroit conservé pendant trois ans. Il tint parole, tout prospéra. Aussi par les soins de ce

grand homme le Lyonnais, le Forez, le Vivarez, le bas Dauphiné, la Provence & le Languedoc, la Gascogne, la Guyenne & la Saintonge ont été peuplés de mûriers. Enfin sous le règne actuel on est parvenu à détruire le préjugé où l'on étoit, que le reste du Royaume n'étoit propre ni à la culture du mûrier, ni à l'éducation des vers à soie. Le Roi a fait établir des pépinières de mûriers dans l'Angoumois, le Berry, le Maine & l'Orléanois; dans l'île de France, le Poitou & la Touraine. Il a fait faire en 1741 un pareil établissement à Montbard en Bourgogne; & les États de cette province en 1754 ont non seulement établi à Dijon une seconde pépinière de mûriers très-étendue & des mûriers ordonnés, mais ils ont fait venir du Languedoc des personnes versées dans la culture des mûriers & dans le filage de la soie. La Bresse, la Champagne & la Franche-Comté ont imité ces exemples que le succès a promptement couronnés,

Le mûrier blanc fait un arbre de moyenne grandeur; sa tige est droite & sa tête assez régulière: ses racines sont de la même qualité que celles du mûrier noir, si ce n'est qu'elles s'étendent beaucoup plus qu'elles ne s'enfoncent. Son écorce est plus claire, plus souple, plus vive, plus lisse & plus filandreuse. Sa feuille tantôt entière tantôt découpée, est d'un vert naissant, d'agréable aspect; elle est plus mince, plus douce, plus tendre, & elle paroît environ 15 jours plutôt que celle du mûrier noir; le fruit vient de la même façon, mais plutôt; il est plus petit: il y en a du blanc, du purpurin & du noir; il est également douceâtre, fade & désa-

gréable au goût. Il mûrit souvent dès la fin de Juin.

Cet arbre est robuste, vient très-promptement, se multiplie fort aisément, réussit on ne peut pas mieux à la transplantation, & on peut le tailler ou le tondre sans inconvénient dans presque toutes les saisons. Dans l'intérieur du Royaume & dans les provinces septentrionales, il faut mettre le mûrier blanc à de bonnes expositions, au midi & au levant, surtout à l'abri des vents du nord & du nord-ouest; ce n'est pas qu'il ne puisse résister aux intempéries que ces vents causent; mais comme on ne cultive cet arbre que pour ses feuilles qui servent de nourriture aux vers à soie, il faut éviter tout ce qui peut les flétrir au printemps ou en retarder la venue. Ce mûrier se plaît sur les pentes douces des montagnes, dans les terres franches mêlées de sable, dans les terres à blé, dans les terres noires, légères & sablonneuses, & en général dans les terrains où la vigne se plaît. C'est l'indication la plus certaine pour s'assurer s'il fera bien dans un pays. Cet arbre ne réussit pas dans les terres trop légères, trop arides, trop superficielles; il n'y fait point de progrès. Mais il craint encore plus la glaise, la craie, la marne, le tuf, les fonds trop pierreux, les sables mouvans, la trop grande sécheresse & l'humidité permanente. A ce dernier égard il faut de l'attention: le mûrier pourroit très-bien réussir le long des ruisseaux, dans les terres où il y a des suintemens d'eau; mais sa feuille perdrait de sa qualité; elle seroit trop crue pour les vers; par cette même raison il faut se garder de mettre le mûrier dans les fonds bas,

dans les prairies, dans les lieux ser-  
rés & ombragés. Cet arbre demande  
absolument à être cultivé au pied  
pour produire des feuilles de bonne  
qualité; c'est ce qui doit empêcher  
de le mettre dans des terres en  
sainfoin, en luzerne, &c. Mais on  
ne doit pas l'exclure des terres la-  
bourables dont les cultures alterna-  
tives lui font grand bien.

On peut multiplier cet arbre par  
les moyens que l'on a expliqués  
pour le mûrier noir, si ce n'est que  
de quelque façon qu'on élève le  
mûrier blanc, il réussit toujours  
plus aisément & il vient bien plus  
promptement que le noir: on pré-  
tend même qu'il n'y a nulle com-  
paraison entre ces deux sortes de  
mûriers pour la vitesse d'accrois-  
sement, & c'est avec juste raison;  
car on a observé que le blanc s'éle-  
voit quatre fois plus vite que le  
noir. On va rappeler les différentes  
méthodes de multiplication pour  
les appliquer particulièrement au  
mûrier blanc.

1°. *De rejetons enracinés* que l'on  
trouve ordinairement au pied des  
vieux arbres qui ont été négligés.  
On fait arracher ces rejetons en  
leur conservant le plus de racines  
qu'il est possible; on en accourcit  
celles qui sont trop longues; on  
met ces plants en pépinière, & on  
retranche leur cime à deux ou trois  
yeux au-dessus de la terre.

2°. *Par les racines.* Dans les en-  
droits où on a arraché des arbres  
un peu âgés, les racines un peu  
fortes qui sont restées dans la terre,  
pouffent des rejetons. On peut les  
faire soigner & les prendre l'année  
suivante, pour les mettre en pépi-  
nière de la même façon que les  
rejetons.

3°. *De boutures.* Voyez la mé-

thode de les faire qui a été détail-  
lée à l'article du mûrier noir: toute  
la différence qui s'y trouvera, c'est  
que les boutures de mûrier blanc  
feront plus aisément racines; &  
prendront un accroissement plus  
prompt, en sorte qu'on pourra les  
lever & les mettre en pépinière au  
bout d'un an.

4°. *De branches couchées.* Voyez  
ce qui a été dit à ce sujet pour le  
mûrier noir. La différence qu'il y  
aura ici, c'est qu'il ne sera pas né-  
cessaire de marcotter les branches,  
& que faisant racine bien plus  
promptement que celles du mûrier  
noir, elles seront en état d'être  
transplantées au bout d'un an.

5°. *Par la greffe.* c'est à-dire,  
qu'on peut multiplier par ce moyen  
les bonnes espèces de mûrier blanc,  
en les greffant sur celles que l'on re-  
garde comme inférieures relative-  
ment à la quantité de leurs feuilles.

Les mûriers venus de semence  
donnent des feuilles d'une si grande  
variété, que souvent pas un arbre  
ne ressemble à l'autre. Il y a des  
feuilles de toute grandeur: il s'en  
trouve qui sont entières & sans dé-  
coupures; mais la plupart les ont  
très-petites & très-découpées: ce  
sont ceux-ci que l'on regarde com-  
me sauvages, parce que leurs feuil-  
les sont de très-peu de ressource  
pour la nourriture des vers à soie:  
au lieu que l'on appelle mûriers-  
francs, les mûriers dont les feuil-  
les sont larges & entières, & sur-  
tout ceux qui ont été greffés. Il fau-  
dra donc prendre des greffes sur les  
mûriers de bonnes feuilles pour  
écussonner ceux qui auront des feuil-  
les trop petites ou trop découpées.  
Voyez au surplus ce qui a été dit  
de la greffe pour le mûrier noir.  
Mais il y aura ici une différence

considérable, qui sera toute à l'avantage du mûrier blanc. D'abord la greffe réussit avec plus de facilité, sur-tout l'écusson à œil dormant : ensuite on peut greffer des sujets de tout âge, même ceux qui n'ont que deux ans de semence, ou ceux qui ont passé seulement un an dans la pépinière. Quand les plants sont forts, on les greffe à la hauteur de six pieds. Si les arbres sont âgés, & qu'on ne soit pas content de leurs feuilles, on les coupe à une certaine hauteur; on leur laisse pousser de nouveaux rejetons que l'on greffe par après.

6<sup>e</sup>. *De semence.* Si l'on n'est pas à portée de se procurer des graines dans le pays, il faudra en faire venir de Bagnols, ou de quelque autre endroit du Languedoc; elle sera meilleure & mieux conditionnée que celle que l'on tireroit des provinces de l'intérieur du royaume. Une livre de graine de mûrier blanc coûte huit livres environ sur le lieu, & elle peut produire soixante mille plants. Voyez sur le temps & la manière de semer, ce qui a été dit pour le mûrier noir. Mais il y aura à l'égard du mûrier blanc, une grande différence pour l'accroissement. Les jeunes plants du mûrier blanc s'élèveront dès la première année, communément à un pied, & quelques uns à un pied & demi. On pourra donc, & il sera même à propos dès le printemps suivant au mois d'Avril, d'ôter environ un tiers des plants, en choisissant les plus forts pour les mettre en pépinière; mais il ne faudra se servir d'aucun outil pour lever ces plants, parcequ'en soulevant la terre on dérangerait quantité de plants qui doivent rester. Le meilleur parti sera de faire arroser la planche du mûrier

pour rendre la terre meuble & douce; cela donnera la facilité de pouvoir arracher les plants avec la main. Au bout de la seconde année, les plants auront communément quatre à cinq pieds, alors il n'y aura plus moyen de différer; il faudra les mettre en pépinière. Si on les laissoit encore un an, les plants les plus forts étoufferoient les autres; il en périroit la moitié. Il y a un grand avantage à ne mettre ces jeunes plants en pépinière, que quand ils sont un peu forts, c'est-à-dire, à l'âge de deux ans; ils exigent alors moins d'arrosemens, moins de culture & bien moins de soins que quand ils n'ont qu'un an. On suppose que l'on a disposé pour la pépinière un terrain convenable & en bonne culture. On fait arracher proprement les jeunes plants que l'on nomme *pourette*, & après avoir accourci les racines avec discrétion, & coupé le pivot sans rien ôter de la cime pour ce moment, on les plante à un pied & demi de distance en rangées d'alignement, éloignées de trois pieds l'une de l'autre. Quand la plantation est faite, on coupe toutes les pourettes à deux ou trois yeux au-dessus de terre, & on les arrose selon que le temps l'exige. On ne doit rien retrancher cette première année des nouvelles pousses, sans quoi on affoiblirait le jeune plant, attendu que la sève ne s'y porte qu'à proportion de la quantité de feuilles qui la pompent. Mais au printemps suivant, il faut supprimer toutes les branches, à l'exception de celle qui se trouvera la mieux disposée à former une tige; encore faudra-t-il en retrancher environ un tiers ou moitié, selon sa longueur, afin qu'elle puisse mieux se fortifier, & toutes

les fois que les arbres seront trop foibles, il faudra les couper à six pouces de terre; ensuite beaucoup de ménagement pour la taille, ou même ne point couper du tout. On voit que presque tous les jardiniers ont la fureur de retrancher chaque année toutes les branches latérales pour former une tige qui en quatre ans prend huit à neuf pieds de hauteur, sur un demi-pouce de diamètre. Voilà des arbres perdus: ils sont foibles, minces & courbés. Nul remède que de les couper au pied pour les former de nouveau; car ils ne reprendroient pas à la transplantation. Rien de plus aisé que d'éviter cet inconvénient, qui est très-grand à cause du retard. Il ne faut supprimer les branches que peu à peu chaque année, à mesure que l'arbre prend de la force; car c'est uniquement la grosseur de la tige qui doit déterminer la quantité de l'élaguement: & pour donner de la force à l'arbre, il faut pendant l'été accourcir à demi ou au deux tiers, les branches qui s'écartent trop. Par ce moyen on aura en quatre ans, des arbres de neuf à dix pieds de haut sur quatre à cinq pouces de circonférence, qui seront très-propres à être transplantés à demeure. On suppose enfin qu'on aura donné chaque année à la pépinière un petit labour au printemps, & deux ou trois binages pendant l'été pour détruire les mauvaises herbes, car cette destruction doit être regardée comme le premier & le principal objet de la bonne culture. On ne peut trop faire observer qu'il faut à cet arbre une culture très-suivie, par rapport à ce que les plaies qu'on lui fait en le taillant, se referment difficilement, à moins qu'il ne soit

*Tomé XVIII.*

dans un accroissement vigoureux.

La transplantation du mûrier blanc doit se faire en automne, depuis le 20 Octobre jusqu'au 20 Novembre. Il ne faut la remettre au printemps que par des raisons particulières, ou parcequ'il s'agiroit de planter dans une terre forte & humide. Mais un pareil terrain, comme on l'a déjà fait observer, ne convient nullement à l'usage que l'on fait du mûrier blanc. Les trous doivent avoir été ouverts l'été précédent, de trois pieds en carré au moins sur deux & demi de profondeur, si le terrain l'a permis. On fera arracher les arbres avec attention & ménagement: on taillera l'extrémité des racines; on retranchera toutes celles qui ont été altérées ou mal placées; ainsi que tout le chevelu. On coupera toutes les branches de la tige jusqu'à sept pieds de hauteur environ, & on ne laissera à la tête que trois des meilleurs brins, qu'on rabattra à trois ou quatre pouces. Ensuite après avoir garni le fond du trou d'environ un pied de bonne terre, on y placera l'arbre, & on garnira ses racines avec grand soin, de la terre la plus meuble & la meilleure que l'on aura: on continuera d'emplir le trou avec du terreau consommé ou d'autre terre de bonne qualité, que l'on pressera contre le collet de l'arbre pour l'assurer. Mais il faut se garder de butter les arbres: c'est une pratique qui leur est préjudiciable. Il vaut mieux au contraire, que le terrain ait une pente insensible autour de l'arbre pour y conduire les pluies & retenir les arrosemens. Il est difficile de décider la distance qu'il faut donner aux mûriers. Elle doit dépendre de la qualité du terrain & de l'arrangement

A a a a

général de la plantation. On peut mettre ces arbres à quinze, dix-huit ou vingt pieds, lorsqu'il est question d'en faire des avenues, de border des chemins ou d'entourer des héritages. Quand il s'agit de planter tout un terrain, on se règle sur la qualité de la terre, & on met les arbres à quinze ou vingt pieds. On doit même pour le mieux les arranger en quinconces. Si cependant on veut faire rapporter du grain à ce terrain, on espace ces arbres à six ou huit toises, pour faciliter le labourage. Dans ce dernier cas, l'arrangement le moins nuisible, & qui admet le plus de plants, c'est de former des lignes à la distance de huit à dix toises, & d'espacer les arbres dans ces lignes, à quinze, dix-huit ou vingt pieds, selon la qualité du sol. Comme en faisant le labourage, la charrue n'approche pas suffisamment des arbres pour les tenir en culture les premières années, & qu'il faut y suppléer par la main d'homme, il y a un excellent parti à prendre, qui est de planter entre les arbres de jeunes mûriers en buisson ou en haie: le tout n'occupe jamais qu'une lisière de trois ou quatre pieds de largeur, que l'on fait cultiver à la pioche. Ces buissonnières ou ces haies de mûrier ont un grand avantage, elles donnent une grande quantité de feuilles qui sont aisées à cueillir, & qui paroissent quinze jours plutôt que sur les grands arbres: on peut par quelques précautions, les mettre à couvert de la pluie; ce qui est quelquefois très-nécessaire pour l'éducation des vers. On prétend qu'on s'est très-bien trouvé dans le Languedoc, de ces buissonnières. & de ces haies, parce qu'elles donnent plus de feuilles que

les grands arbres, qu'elles sont plutôt en état d'en donner, & qu'on peut les dépouiller au bout de trois ans, sans les altérer, sans inconvénient pour les vers; au lieu qu'on ne doit commencer à prendre des feuilles sur les arbres de tige qu'après cinq ou six ans de plantation. Les haies de mûrier se garnissent & s'épaississent si fortement & si promptement, qu'elles sont bientôt impénétrables au bétail: en sorte qu'on peut s'en servir pour clore le terrain, & dans ce cas on plante la haie double: le bétail en la rongant au dehors la fait épaisir, & travaille contre lui-même. Si dans l'année de la plantation il survenoit de grandes sécheresses, il faudroit arroser quelquefois les nouveaux plants, & toujours abondamment. Il n'est besoin cette première année que de sarcler pour empêcher les mauvaises herbes: elles sont après le bétail le plus grand fléau des plantations. Nul autre soin que de visiter la plantation de temps en temps pendant l'été, pour abattre en passant la main, les rejets qui pouffent le long des tiges, & ensuite de couper à chaque printemps le bois mort, les branches chiffonnées ou gourmandes, même d'accourcir celles qui s'élancent trop: tout ce qu'il faut en un mot, pour former la tête des arbres & la disposer à la production & à la durée. Quand les arbres seront parvenus à dix-huit ou vingt ans, la plupart seront alors fatigués, languissans, dépérissans, ou ne produiront que de petites feuilles. Il sera nécessaire en ce cas, de les étêter, non pas en les coupant précisément au dessous du tronc; ce qui faisant pouffer des rejets trop vigoureux & en petit nombre, causeroit un double

inconvenient: les feuilles seroient trop crues pour la nourriture des vers, & la tête de l'arbre seroit trop long-temps à se former. La meilleure façon de cette tonte, c'est de ne faire couper que le menu branchage un peu avant la sève. On fait aussi ces tontes peu-à-peu pour ne pas changer tout-à-coup la qualité des feuilles. On prétend que cet arbre est dans sa force à vingt ou vingt-cinq ans, & que sa durée va jusqu'à quarante-cinq ou cinquante, & même plus loin lorsqu'on a soin de le soutenir par la taille.

La feuille du mûrier blanc est le seul objet de la culture de cet arbre. Elle est la seule nourriture que l'on puisse donner aux vers à soie; mais outre cet usage, cette feuille a toutes les qualités de celles du mûrier noir.

Les oiseaux sont très-friands des fruits des mûriers blancs, & on remarque que ceux qui sont engraisés avec des fruits, sont un excellent manger. On doit par conséquent mettre ces espèces de mûriers dans les remises, si la terre est assez bonne pour que ces arbres puissent y subsister. Du reste ces fruits ne peuvent servir qu'à nourrir la volaille; elle les mange avec avidité, & s'en engraisse promptement.

Le bois du mûrier blanc sert aux mêmes usages que celui du mûrier noir, & il est de même qualité, si ce n'est qu'il n'est pas si compact & si fort; de plus on en fait des cercles & des perches pour les palissades des jardins, qui sont de longue durée. On se sert aussi de ce bois en province pour faire du merrain à futailles pour le vin, mais il faut qu'il soit préparé à la scie, parcequ'il

se refuse à la fente. On peut encore tirer du service de toute l'écorce de ces arbres, non seulement pour en former des cordes, mais encore pour faire de la toile; l'écorce des jeunes rejetons est plus convenable pour ce dernier usage. Comme le mûrier pousse vigoureusement, & qu'on a souvent occasion de le tailler, on peut rassembler les rejetons des jeunes bois les plus forts & les plus longs qui sont provenus des tontes ou d'autres menues tailles; les faire rouir comme le chanvre, les tiler de même, &c. ensuite filer, façonner cette matière comme la toile. La même économie se pratique en Amérique. M. Lepage, dans ses mémoires sur la Louisiane, dit que le premier ouvrage des filles de huit à neuf ans, est d'aller couper, dans le temps de la sève, les rejetons que produisent les mûriers après avoir été abattus; qu'elles pelent ces rejetons qui ont cinq à six pieds de longueur, ensuite font sécher l'écorce, la battent à deux reprises pour en ôter la poussière & la diviser; puis la blanchissent & enfin la filent de la grosseur d'une ficelle. Quelques Auteurs modernes prétendent qu'on pourroit employer le mûrier blanc à former du bois taillis; qu'il y viendroit aussi vite & y réussiroit aussi bien que le coudrier, l'orme, le frêne & l'érable; mais on n'a point encore de faits certains à ce sujet.

L'écorce du mûrier, soit blanc, soit noir, & sur-tout celle de la racine, est un puissant vermifuge dont on se sert fort communément, soit seule, soit mêlée à d'autres remèdes, à la dose d'un demi gros réduite en poudre & incorporée avec un sirop approprié.



Le *mûrier d'Espagne* est de la même espèce que le *mûrier blanc*; c'est une variété d'une grande perfection que la graine a produite en Espagne. Il fait un bel arbre, une tige très-droite, & une tête régulière; sa feuille est beaucoup plus grande que celle des *mûriers blancs ordinaires* de la meilleure espèce; elle est plus épaisse, plus ferme, plus succulente, & toujours entière, sans aucune découpûre. Les *mûres* que cet arbre produit, sont grises & plus grosses que celles des autres *mûriers blancs*, sur lesquels on peut le multiplier par la greffe en écusson, qui réussit très-aisément; mais comme cette feuille ne convient pas toujours pour la nourriture des vers à soie, on prétend que si on ne leur donnoit que de celle-là, il n'en viendrait qu'une soie grossière; cependant on convient assez généralement qu'on peut leur en donner quelques jours avant qu'ils ne fassent leurs cocons, & que la soie en sera plus forte & toute aussi fine.

Le *mûrier de Virginie à fruit rouge*, est un grand & bel arbre, qui est rare & précieux. Il faut le soigner pour lui faire une tête un peu régulière, parce que ses branches s'élancent trop; son écorce est unie, lisse & d'une couleur cendrée fort claire. Ses feuilles sont très-larges, & de neuf à dix pouces de longueur, dentelées en manière de scie, & terminées par une pointe allongée; leur surface est inégale & rude au toucher; elles sont moëlleuses, tendres, d'un verd naissant, & en général d'une grande beauté. Elles viennent douze ou quinze jours plutôt que celles du *mûrier blanc*. Dès la mi-Avril l'arbre porte des *châtons* qui ont jusqu'à trois pouces de

longueur; à la fin du même mois, les *mûres* paroissent, & leur maturité s'accomplit au commencement de Juin; alors elles sont d'une couleur rouge assez claire, d'une forme conique allongée, & d'un goût plus acide que doux; mais elles n'ont pas tant de suc que les *mûres noires*. Cet arbre porte des *châtons*, dès qu'il a trois ou quatre ans; cependant il ne donne du fruit que huit ou neuf ans après qu'il a été semé. Ce *mûrier* est aussi robuste que les autres, lorsqu'il est placé à mi-côte ou sur des lieux élevés; mais quand il se trouve dans un sol bas & humide, il est sujet à avoir les cimes gelées dans les hivers rigoureux. Son accroissement est du double plus prompt que celui du *mûrier blanc*; il réussit aisément à la transplantation, mais il n'est pas aisé de le multiplier. Ceux que M. d'Aubenton a élevés, sont venus en semant les *mûres* qui avoient été envoyées de l'Amérique, & qui étoient bien conservées. Les plants qui en vinrent, s'élevèrent en trois ans à sept pieds la plupart; & en quatre autres années après la transplantation, ils ont pris jusqu'à quinze pieds de hauteur, sur sept à huit pouces de circonférence. Ces arbres dans la force de leur jeunesse pouffent souvent des branches de huit à neuf pieds de longueur. Les *mûres* qu'ils ont produites en Bourgogne & que M. d'Aubenton a semées jusqu'à deux fois, n'ont pas réussi. Ainsi pour multiplier ce *mûrier*, il faut le faire venir de branches couchées.

MURILLO, (Barthelemi) Peintre né en 1613 à Pilas, dans le voisinage de Seville mourut à Seville en 1685. Son goût pour la Peinture se manifesta dès son enfance; on le mit

sous Jean Del Castillo son oncle, qui peignoit des foires & des bambochades; il sortit de cette école, & alla trouver à Madrid Velasquez, premier Peintre du Roi, qui lui procura l'occasion de copier plusieurs ouvrages du Titien, de Rubens, & de Vandyck. Cette étude & celle de la nature, lui donnerent un bon coloris. Murillo fit paroître plusieurs ouvrages, où l'on remarqua les talens d'un grand Maître. Un coloris onctueux, un pinceau flou & agréable, des carnations d'une fraîcheur admirable, une grande intelligence du clair obscur, une manière vraie & piquante font rechercher ses tableaux; on y désireroit plus de correction dans le dessein, plus de choix & de noblesse dans les figures.

**MÛRIR**; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. *Maturescere*. Devenir mûr. *Les blés commencent à mûrir. Cette poire ne mûrit qu'en automne. Les fruits qu'on fait mûrir par artifice n'ont pas le goût & la bonté de ceux qui mûrissent d'eux-mêmes dans la saison qui leur est propre.*

Il est quelquefois actif, & signifie rendre mûr. *Il faut de la chaleur pour mûrir les melons.*

**MÛRIR**, se dit figurément des personnes & des choses, tant au neutre qu'à l'actif. *Il faut laisser mûrir cette affaire. Il est jeune, mais il mûrira. L'âge le mûrira, mûrira son esprit.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*avec le temps & la paille les nêstes mûrissent*; pour dire, qu'il y a un certain point de maturité: qu'il faut attendre dans toutes les affaires, aussi bien que dans les fruits.

La première syllabe est longue, & la seconde longue ou brève. *Voyez VERBE.*

**MURMURATEUR**, substantif masculin. Qui murmure. Il est peu usité; cependant M. Bossuet & MM. de Port-Royal l'ont employé, & M. Racine dans son poëme sur la Grâce, dit en parlant de l'indocilité du peuple Juif,

Ce peuple dont un voile obscurcissoit les yeux,

**MURMURATEUR**, volage, amateur des faux Dieux,

A ses prophètes sourd, à ses Rois infidèle,

Porte toujours un cœur incirconcis, rebelle.

**MURMURE**; substantif masculin. *Murmuratio*. Bruit sourd & confus de plusieurs personnes qui parlent en même temps. *Quand on entre au Palais on entend le murmure que font les plaideurs dans la grand'salle. Lorsqu'on joua cette scène, il s'éleva du parterre un murmure flatteur qui témoignoit l'applaudissement des spectateurs.*

**MURMURE**, se prend plus ordinairement pour le bruit & les plaintes que font des personnes mécontentes. *Cet impôt excita un grand murmure parmi le peuple. Les murmures & les impatiences accompagnent d'ordinaire la mauvaise fortune.*

**MURMURE**, désigne dans l'Écriture, un esprit de délobéissance & de révolte, accompagné de pensées ou de paroles injurieuses à la Divinité.

Les livres saints nous apprennent que Dieu punit très-sévèrement les Hébreux qui murmuroient dans le désert; qu'il fut plus d'une fois sur le point de les abandonner, & même qu'il les auroit exterminés si

Moïse n'eût défarmé sa colère par ses instantes prières. Ils murmurèrent aux sépulcres de concupiscence, & Dieu leur envoya des cailles pour leur nourriture; mais ils en avoient encore la chair entre les dents, que la fureur du Seigneur s'alluma contre eux, & en fit périr vingt-trois mille. Ils murmurèrent encore après le retour des envoyés qui avoient parcouru la Terre Promise, & le Seigneur les punit en les privant du bonheur d'entrer jamais dans ce pays, & en les condamnant tous à mourir dans le désert. Ils furent encore punis d'un autre murmure par des serpens ailés que Dieu envoya contre eux, & qui en firent périr grand nombre. Le murmure de Marié sœur de Moïse, fut puni par la lépre qui parut sur son corps, & qui fut cause qu'on la fit demeurer sept jours hors du camp. Enfin le murmure & la révolte de Corée, d'Athan & Abiron furent châtiés d'une manière encore plus terrible, la terre s'étant ouverte pour engloutir les chefs de la révolte, & le feu ayant consumé leurs complices.

**MURMURE**, se dit aussi du bruit que font les eaux en coulant, ou les vents quand ils agitent doucement les feuilles des arbres. *Le murmure du ruisseau. Le murmure des zéphins.*

**MURMURER**; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Murmurare.* Faite du bruit en se plaignant sourdement sans éclater. *Toute la Province murmuroit contre l'Intendant. Le peuple murmure fort contre vous. Chacun murmure contre ce scandale. Qu'est-ce qu'elle murmure entre ses dents.*

**MURMURER**, se dit aussi familièrement du bruit sourd qui court de quelque affaire, de quelque nou-

velle. *On n'ose pas encore parler ouvertement de cette affaire, mais on en murmure. J'en ai ouï murmurer.*

**MURMURER**, se dit encore des eaux & des vents. *Les ruisseaux qui murmurent dans le bocage. Les zéphins qui murmurent.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez VERBE.*

Les temps ou personnes qui se terminent par un e féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

**MURO**; ville épiscopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la Basilicate, au pied de l'Apennin, à cinq lieues, sud-est, de Conza.

**MURON**; bourg de France, en Saintonge, à trois lieues, nord-est, de Rochefort.

**MUROS**; ville d'Espagne, dans la Galice, sur un petit golfe que la Tambré forme à son embouchure.

**MURRAI**; Province maritime d'Écosse, à l'occident de celle de Buchan, & entre la Spay & le Nairn. C'est la plus fertile de toutes les Provinces du Nord. Elle abonde particulièrement en blé, en fruits, en détail, en gibier, en volaille, en poisson, &c. Ses principales villes sont Elgin & Nairn.

**MURRHART**; petite ville d'Allemagne au cercle de Suabe, dans le Duché de Wirtemberg, à trois lieues de Hall.

**MURRHINE**; substantif féminin. Boisson faite de vin doux & d'aromates qui excitoient à l'amour. La courtisane Glycère la recommandoit à ses amans.

**MURSA**; voyez MIRZA.

**MURTILLE**; substantif masculin. Arbre fort commun dans toute la partie méridionale de l'Amérique, jusqu'au détroit de Magellan. Il porte pour fruit une espèce de raisin

## MUR

de la grosseur d'un pois, & semblable aux grains de grenade pour la forme & la couleur. Les naturels du pays l'appellent *unni*. Ils font avec ce fruit une forte de vin, qui est une liqueur agréable & saine.

**MURU**; ville maritime du Japon, dans la presqu'île de Nippon, sur la route de Simonoseck à Osacca, entre Itzjimoto & Akasi.

**MURUCUCA**; substantif masculin. Plante qui croît au Brésil & dans la nouvelle Espagne, & qui ressemble beaucoup à la fleur de la passion. Elle porte un petit fruit rond, d'un noir tirant sur le brun, & d'un goût délicieux, quoiqu'aigrelet. Ses feuilles sont vulnérables.

**MURUCUJA**; substantif masculin. Plante à fleurs en roses, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le calice est profondément découpé. Il y a au milieu de cette fleur un tuyau semblable à un cône tronqué, duquel sort le pistil garni du jeune fruit ou de l'embryon. Les étamines se trouvent en dessous de cet embryon, qui est surmonté par trois corps ressemblans à trois clous: il devient quand la fleur est passée, un fruit oval qui n'a qu'une seule capsule, charnu & rempli de semences enveloppées d'une sorte de coiffe. Ce fruit est insipide.

**MURUCUJE**; substantif masculin. Grand arbre du Brésil, qui ressemble à un poirier sauvage; son fruit est soutenu par une longue tige; on le cueille verd pour le laisser mûrir, après quoi il est d'un goût exquis. Le tronc donne par incision une liqueur laiteuse, qui s'épaissit & forme une espèce de cire. Cet arbre est devenu rare, parce que les sauvages en ont détruit beaucoup pour en avoir le fruit.

**MUSA**; substantif féminin & terme

## MUS

559

de Mythologie. C'étoit la Déesse de la discrétion qu'on invoquoit particulièrement pour empêcher les médifances & les mauvais propos. On l'appeloit autrement *Tacita*, c'est-à-dire, *discrete*.

**MUSA**; voyez **BANANIER**.

**MUSACH**; substantif masculin. Terme qui se trouve dans l'écriture & qui signifie à la lettre, *un voile, un couvert*, ou un ouvrage de métal jeté en fonte. On est assez partagé sur la signification propre du *musach de Juda*, que Manassé fit découvrir à l'approche du roi de Babylone, & du *musach du sabbat*, qu'Achaz fit tourner du côté du temple, de peur du roi d'Assur. Les uns ont cru que c'étoit un voile qui couvroit le parvis du temple; les autres, que c'étoit une tente où les prêtres sortis de semaine, se reposoient dans le temple; d'autres, que c'étoit un tronc où l'on jetoit les offrandes pour les réparations du temple. Don Calmet croit que c'étoit la tribune de bronze que Salomon avoit fait faire dans le temple, & sur laquelle il se mettoit les jours de fête. On donnoit le même nom à la tribune sur laquelle montoit un prêtre dans les grandes solemnités, pour lire la loi au peuple.

Achaz craignant que le roi Théglaathphalassar ne vint à Jérusalem, & n'enlevât cette tribune, qui étoit précieuse & pour sa matière & pour sa forme, la fit ôter de sa place, & la fit mettre dans un endroit secret du temple. Manassé dans une pareille circonstance, fit arracher les lames de cuivre qui la couvroient; le Grand Prêtre Joiada voulant reconnoître pour Roi le jeune Joas, fit mettre autour de lui des gardes dans le *musach* qui

étoit dans le temple. Le prince fut mis sur sa tribune, & les gardes placés tout autour.

**MUSAGE**; vieux mot qui signifioit autrefois retard.

**MUSAGETÈS**; adjectif masculin & terme de Mythologie qui signifie le conducteur des Muses. Cette épithète fut donnée à Appollon par les Poëtes, parcequ'en sa qualité de Dieu de la Lyre & de l'Éloquence, il étoit censé toujours accompagné des neuf Muses & présider à leurs concerts.

Hercule eut aussi le surnom de *Musagètes*, & en cette qualité on le représentoit tenant une lyre d'une main & s'appuyant de l'autre sur sa massue.

**MUSARAIGNE**; substantif féminin.

*Musaraneus*. Petit animal quadrupède, qui paroît faire, dit M. de Buffon, une nuance & remplir l'intervalle qui se trouve entre le rat & la taupe. La musaraigne, plus petite encore que la souris, ressemble à la taupe par le museau, ayant le nez beaucoup plus allongé que les mâchoires; par les yeux qui, quoiqu'un peu plus gros que ceux de la taupe, sont cachés de même, & sont beaucoup plus petits que ceux de la souris; par le nombre des doigts, dont elle a cinq à tous les pieds; par la queue, par les jambes, sur-tout celles de derrière qu'elle a plus courtes que la souris; par les oreilles, & enfin par les dents. Ce très-petit animal a une odeur qui lui est particulière, & qui répugne aux chats; ils chassent & tuent la Musaraigne, mais ils ne la mangent pas comme la souris. C'est apparemment cette mauvaise odeur & cette répugnance des chats qui a fondé le préjugé du venin de cet animal & de la morsure dange-

reuse pour le bétail, & surtout pour les chevaux; cependant il n'est ni venimeux, ni même capable de mordre, car il n'a pas l'ouverture de la gueule assez grande pour pouvoir saisir la double épaisseur de la peau d'un autre animal, ce qui cependant est absolument nécessaire pour mordre; & la maladie des chevaux que le vulgaire attribue à la dent de la Musaraigne, est une ensure, une espèce d'anthrax, qui vient d'une cause interne, & qui n'a nul rapport avec la morsure, ou, si l'on veut, la piqûre de ce petit animal. Il habite assez communément; surtout pendant l'hiver, dans les greniers à foin, dans les écuries, dans les granges, dans les cours à fumier; il mange du grain, des insectes & des chairs pourries: on le trouve aussi fréquemment à la campagne, dans les bois, où il vit de graines; & il se cache sous la mousse, sous les feuilles, sous les troncs d'arbres, & quelquefois dans les trous abandonnés par les taupes, ou dans d'autres trous plus petits qu'il se pratique lui-même, en fouissant avec les ongles & le museau. La Musaraigne produit en grand nombre, autant, dit-on, que la souris, quoique moins fréquemment. Elle a le cri beaucoup plus aigu que la souris, mais elle n'est pas aussi agile à beaucoup près; on la prend aisément, parce qu'elle voit & court mal. La couleur ordinaire de la Musaraigne est d'un brun mêlé de roux, mais il y en a aussi de cendrées, de presque noires, & toutes sont plus ou moins blanchâtres sous le ventre. Elles sont très-communes dans toute l'Europe, mais il ne paroît pas qu'on les retrouve en Amérique. L'animal du Brésil dont Marcgrave parle sous le

le nom de Musaraigne, paroît être d'une autre espèce que notre Musaraigne, quoiqu'il lui ressemble beaucoup ; il est considérablement plus grand, ayant environ cinq pouces depuis l'extrémité du museau jusqu'à l'origine de la queue, qui n'a pas deux pouces, & qui par conséquent est plus courte à proportion que celle de la Musaraigne commune ; il a le museau pointu & les dents très-aiguës : sur un fond de poil brun, on remarque trois bandes noires assez larges, qui s'étendent longitudinalement depuis la tête jusqu'à la queue, au dessous de laquelle on remarque aussi la bourse avec les testicules, qui sont pendans entre les pieds de derrière. Cet animal, dit Marcgrave, jouoit avec les chats, qui d'ailleurs ne se soucient pas de le manger ; & c'est encore une chose qu'il a de commun avec la Musaraigne d'Europe, que les chats tuent, mais qu'ils ne mangent jamais.

On appelle *musaraigne d'eau*, un petit animal amphibie, dont M. Daubenton a le premier fait la découverte. Il est un peu plus grand que la Musaraigne ; il a le museau plus gros, la queue & les jambes plus longues, plus garnies de poils ; la partie supérieure de son corps est de couleur noirâtre, mêlée d'une teinte de brun, & la partie inférieure a des teintes de fauve ; sa queue est de couleur grise & presque nue, à l'exception du côté inférieur, qui est revêtu d'un bout à l'autre de poils courts & blanchâtres ; les doigts ont aussi, sur les côtés, des poils qui ne sont pas sur ceux de la Musaraigne.

La Musaraigne d'eau reste cachée pendant le jour dans des fentes de rochers, ou dans des trous sous

*Tome XVIII.*

terre, le long des petits ruisseaux. Lorsqu'on veut la prendre, il faut la chercher à la source des fontaines, vers le lever ou le coucher du soleil. Elle met bas au printemps, & produit ordinairement neuf petits.

MUSARD, ARDE ; adjectif du style familier. *Cessator*. Qui s'arrête, qui s'amuse partout. *Cette servante est bien musarde.*

Il s'emploie aussi substantivement. *C'est un musard.*

MUSARDIE ; vieux mot qui signifioit autrefois inutilité, bagatelle.

MUSC ; substantif masculin. Sorte d'animal dont Grew a donné la description suivante, la seule de toutes celles qu'on a données de cet animal que M. de Buffon ait trouvée exacte. Il a du bout du nez jusqu'à la queue environ trois pieds, la tête cinq à six pouces, le cou sept à huit pouces de longueur, le front trois pouces de largeur, le bout du nez n'a pas un pouce de largeur, il est pointu & semblable à celui d'un lévrier ; les oreilles ressemblent à celles du lapin, elles sont droites & ont environ trois pouces de hauteur ; la queue est droite aussi & n'a pas plus de deux pouces de longueur ; les jambes de devant ont environ treize à quatorze pouces de hauteur ; cet animal est du nombre des pieds fourchus, le pied est fendu profondément, armé en avant de deux cornes ou sabots de plus d'un pouce de long, & en arrière de deux autres presque aussi grands ; les pieds de derrière manquoient au sujet décrit ici. Les poils de la tête & des jambes n'étoient longs que d'un demi-pouce, & étoient assez fins ; sous le ventre ils étoient un peu plus gros & longs d'un pouce & demi ; sur le dos & les fesses, ils avoient trois pouces de longueur ;

B b b b

& ils étoient trois ou quatre fois plus gros que des soies de cochon, c'est-à-dire, plus gros que dans aucun autre animal. Ces poils étoient marqués alternativement de brun & de blanc depuis la racine jusqu'à l'extrémité; ils étoient bruns sur la tête & sur les jambes, blanchâtres sous le ventre & sous la queue, ondés, c'est-à-dire, un peu frisés sur la croupe & le ventre, plus doux au toucher que dans la plupart des autres animaux. Ils sont aussi extrêmement légers & d'une texture très-peu compacte; car en les fendant & les regardant avec la loupe, ils paroissent comme composés de petites vessies semblables à celles que l'on voit dans le tuyau des plumes, en sorte qu'ils sont, pour ainsi dire, d'une substance moyenne entre celle des poils & des tuyaux de plume. De chaque côté de la mâchoire inférieure & un peu au-dessous des coins de la bouche, il y a un petit toupet de poils d'environ trois quarts de pouce de long, durs, roides, d'égale grandeur, & assez semblables à des soies de cochon.

La vessie ou la bourse qui renferme la substance ou parfum qu'on appelle aussi *musc*, a environ trois pouces de longueur sur trois de largeur. Elle est proéminente au-dessus de la peau du ventre d'environ un pouce & demi.

Le parfum pur renfermé dans cette bourse est fort peu connu. Tous les voyageurs conviennent que cette drogue est toujours altérée & mêlée avec du sang ou d'autres drogues par ceux qui la vendent; les Chinois en augmentent non-seulement le volume par ce mélange, mais ils cherchent encore à en augmenter le poids, en

y incorporant du plomb bien trituré; le musc le plus pur & le plus recherché par les Chinois mêmes, est celui que l'animal laisse couler sur des pierres ou des troncs d'arbres contre lesquels il se frotte lorsque cette matière devient irritante ou trop abondante dans la bourse où elle se forme; le musc qui se trouve dans la poche même est rarement aussi bon, parcequ'il n'est pas encore mûr, ou bien parceque ce n'est que dans la saison du rut qu'il acquiert toute sa force & toute son odeur, & que dans cette même saison l'animal cherche à se débarrasser de cette matière trop exaltée qui lui cause alors des picotemens & des demangeaisons. Chardin & Tavernier ont tous deux bien décrit les moyens dont les Orientaux se servent pour falsifier le musc; il faut nécessairement que les Marchands en augmentent la quantité bien au-delà de ce qu'on pourroit imaginer, puisque dans une seule année, Tavernier en acheta seize cens soixante-treize vessies, ce qui suppose un nombre égal d'animaux auxquels cette vessie auroit été enlevée; mais comme cet animal n'est domestique nulle part, & que son espèce est confinée à quelques Provinces de l'Orient, il est impossible de supposer qu'elle est assez nombreuse pour produire une aussi grande quantité de cette matière, & l'on ne peut pas douter que la plupart de ces prétendues poches ou vessies ne soient de petits sacs artificiels fait de la peau même des autres parties du corps de l'animal, & remplies de son sang, mêlé avec une très-petite quantité de vrai musc. En effet, cette odeur est peut-être la plus forte de toutes les

odeurs connues, il n'en faut qu'une très-petite dose pour parfumer une grande quantité de matière, l'odeur se porte à une grande distance, la plus petite particule suffit pour se faire sentir dans un espace considérable; & le parfum même est si durable & si fixe, qu'au bout de plusieurs années, il semble n'avoir pas perdu beaucoup de son activité.

Autrefois on attribuoit au musc de grandes vertus médicinales; on le donnoit intérieurement seul ou avec d'autres aromates pour fortifier l'estomac, pour les maux de tête, pour résister au venin, pour exciter la semence, pour dissoudre le sang grumelé, & dans divers autres cas; il entroit aussi dans plusieurs compositions pharmaceutiques, mais présentement on n'en fait plus d'usage, & c'est le mieux. D'ailleurs, les vapeurs que son odeur provoque aux femmes & à la plupart des hommes, lui ont ôté tout crédit, tant en Médecine que dans les parfums, qui de leur côté sont extrêmement tombés de mode.

On appelle *couleur de musc*, une espèce de couleur brune. *Des gants couleur de musc*.

On appelle *peau de musc*, une peau parfumée de musc.

**MUSCADE**, ou **NOIX MUSCADE**; substantif féminin. Fruit d'un arbre des Indes Orientales qu'on appelle *muscadier*. Voyez ce mot.

**MUSCADELLE**; substantif féminin. On donne ce nom à une sorte de poire qui sent un peu le musc.

**MUSCADET**; substantif masculin. On appelle ainsi une sorte de vin qui a quelque goût de vin muscat.

**MUSCADIER**; substantif masculin.

Arbre des Indes Orientales de la grandeur d'un poirier: le bois en est rempli de moelle, & l'écorce cendrée: ses feuilles ressemblent à celles du pêcher; elles sont verdâtres en-dessus, blanchâtres en-dessous, sans queue: étant froissées entre les mains, elles répandent une odeur pénétrante. Sa fleur est formée en rose, jaunâtre & fort suave. Il lui succède un fruit arrondi, de la grosseur d'une petite orange, attaché à un long pédicule, & dont le noyau est couvert de trois écorces.

La première de ces trois écorces est charnue, molle, pleine de suc, épaisse d'environ un doigt, velue & rousse, parsemée de taches jaunes, dorées & purpurines, de même que nos abricots & nos pêches. Cette grosse écorce, qui est d'un goût acerbe, s'ouvre d'elle-même dans le temps de la maturité. Sous ce brou ou première écorce, est une enveloppe ou membrane à réseau, qui est en quelque sorte partagée en plusieurs lanières, d'une substance visqueuse, huileuse, mince & comme cartilagineuse; d'une odeur très-aromatique fort agréable; d'une saveur âcre, balsamique, assez gracieuse & de couleur rougeâtre, jaunâtre: c'est ce que l'on appelle *macis* en Europe, & aux Moluques, *bongopala*; & que plusieurs Commerçans nomment improprement avec le public, *fleur de muscade*. A travers les mailles de cette seconde enveloppe, on en aperçoit une troisième qui est une coque dure, mince, ligneuse, d'un brun roussâtre, cassante, laquelle contient un noyau qui est la noix muscade. Cette noix est ovale, de la figure d'une olive, longue de huit à dix lignes, ridée, d'une cou-



leur brune cendrée, dure, fragile, panachée intérieurement de nuances jaunâtres, & de rouge brun; d'une excellente odeur, d'une saveur âcre & suave, quoiqu'amère & d'une substance très-huileuse.

M. Geofroy dit, que lorsque l'on fait une incision dans le tronc du muscadier, ou que l'on en coupe les branches, il en découle un suc visqueux, d'un rouge pâle comme le sang dissous: ce suc devient bientôt d'un rouge foncé & laisse sur la toile des marques que l'on a bien de la peine à effacer.

Le muscadier vient de lui-même dans les îles Moluques, & dans quelques autres de l'Océan oriental; mais on le cultive surtout dans la province de Banda, qui est composée de six petites îles, qui sont, *Néra, Lontar, Pulo-Ay, Gunonhapy, Pulorong & Rossingy-En*. Les trois premières de ces îles sont extrêmement fertiles en noix muscades.

Il y a deux sortes de véritables noix muscades dans les boutiques; l'une est de la figure d'une olive, & s'appelle *muscade femelle*; c'est celle que nous venons de décrire, & qui est si fort en usage; l'autre est appelée *mâle* par quelques-uns, les Hollandois la nomment *manéque*; elle est plus alongée & un peu moins aromatique; aussi est-elle moins recherchée. Entre ces deux sortes de noix, il y en a de figures irrégulières, qui sont des jeux de la nature. Il y a de plus les noix muscades sauvages.

Les Hollandois en distinguent plusieurs espèces, & nomment la principale, *noix muscade mâle des boutiques*; elle est plus grosse que la noix muscade ordinaire ou femelle; elle est oblongue, comme car-

rée, presque sans odeur, & d'un goût désagréable: elle est intérieurement panachée de veines noirâtres. Les vers la rongent assez facilement; & si on la mêle avec les autres muscades, on prétend qu'elle les corrompt; c'est pourquoi il a été défendu de la mêler. A Banda on l'appelle *pala-tuhir*, c'est à dire, *noix de montagne*: les Anciens l'appeloient *azerbe*; mais à peine est-elle connue aujourd'hui en France. Quelques superstitieux la recherchent seulement pour en préparer des filtres, dans l'idée d'en faire des choses surprenantes. L'arbre qui donne ces fortes de noix muscades, croît dans le Malabar & dans les îles Moluques; il est plus haut que le muscadier ordinaire, mais moins branchu & moins feuillu; son macis est pâle, sans suc & d'une odeur désagréable.

*Récolte & préparation des noix muscades.* Lorsque ces fruits sont mûrs, les habitans montent sur les arbres, & ils les cueillent en tirant à eux les rameaux avec de longs crochets. Quelques-uns les ouvrent aussi-tôt avec le couteau, & ils en ôtent la première écorce que l'on entasse dans les forêts, où elle pourrit avec le temps. Dès que ces écorces se pourrissent, il en naît une certaine espèce de champignons, que l'on appelle *boletimofchocatyni*: ils sont noirâtres, & très-recherchés des habitans, qui les regardent comme un mets délicieux. On emporte à la maison ces noix dépouillées de leur première écorce, & l'on enlève soigneusement le macis avec un petit couteau. On fait sécher au soleil, pendant un jour, ce macis, qui est d'un beau rouge, mais dont la couleur devient obscure. Ensuite on le tran-

porte dans un autre endroit moins exposé aux rayons du soleil, & on l'y laisse pendant huit jours, afin qu'il s'y amolisse un peu. Puis on l'arrose de l'eau de la mer, pour l'empêcher de trop sécher, & de peur qu'il ne perde son huile. On prend garde aussi d'y mettre trop d'eau, car il se pourriroit, & les vers l'attaqueroient. Enfin on le renferme dans de petits sacs, & on le presse fortement : il ne faut pas confondre le macis avec le *macis*.

On expose au soleil pendant trois jours, les noix qui sont encore revêtues de leur coque ligneuse ; ensuite on achève de les bien sécher près du feu, jusqu'à ce qu'elles rendent un son quand on les agite, & alors on les frappe avec de petits bâtons, pour les débarrasser de leur coque qui sort en morceaux. On distribue ces noix en trois tas, dont le premier contient les plus grandes & les plus belles, qui sont destinées à être apportées en Europe ; le second renferme celles que l'on réserve pour l'usage des gens du pays, & le troisième contient les plus petites, qui sont irrégulières & non mûres ; on brûle celles-ci, & on emploie une partie des autres pour en tirer de l'huile par expression. Une livre en donne ordinairement trois onces ; cette huile est de la consistance du suif, & a entièrement le goût de la noix muscade : cette même noix donne aussi par la distillation, de même que le macis, une huile essentielle, transparente, volatile & d'une odeur exquise.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que les noix muscades que l'on a choisies, se corromproient bientôt si on ne les arrosoit, ou plutôt si on ne les confisoit, pour ainsi dire,

avec de l'eau de chaux, faite de coquillages calcinés, que l'on détrempé avec de l'eau salée à la consistance de bouillie fluide : on y plonge deux ou trois fois les noix muscades, renfermées dans de petites corbeilles, jusqu'à ce qu'elles soient tout à fait enduites de la liqueur. Ensuite on les met en un tas, où elles s'échauffent, & toute l'humidité surabondante s'évapore. Dès qu'elles ont sué suffisamment, elles sont bien préparées & propres pour passer la mer.

On confit aussi dans l'île de Banda, le fruit entier du muscadier, de la manière suivante. Lorsque ces fruits sont presque murs, mais avant qu'ils s'ouvrent, on les fait bouillir dans l'eau, & on les perce avec une aiguille : ensuite on les fait tremper dans l'eau pendant dix jours, jusqu'à ce qu'ils aient perdu leur saveur acerbe & âpre : alors on les cuit légèrement dans un sirop de sucre ; si on veut qu'ils soient durs, on y jete un peu de chaux. On répète pendant huit jours cette même opération, & toujours dans un nouveau sirop ; enfin, on met pour la dernière fois ces fruits ainsi confits dans du sirop un peu épais, & on les garde dans un pot de terre bien fermé.

On confit encore ces noix dans de la saumure, ou dans du vinaigre ; & quand on en veut manger, on les macère dans de l'eau douce, ensuite on les fait cuire dans du sirop de sucre, &c.

*Usages & propriétés de la muscade.*  
On sert dans les desserts les muscades entières confites, & on en mange quelquefois en buvant du thé ; les uns n'en prennent que la chair, d'autres en mâchent aussi le macis ; mais on a coutume de rejeter le noyau, qui est précisément

la noix muscade. Bien des voyageurs marins, qui vont dans le Nord, en mâchent tous les matins. Les Hollandois ont observé, que si l'on fait un usage immodéré de cette sorte de confiture, elle attaque la tête & cause des maladies soporeuses. On emploie fréquemment la noix muscade simple & non confite, pour assaisonner les alimens : on s'en sert aussi en Médecine ; elle fortifie l'estomac, facilite la digestion, corrige la mauvaise haleine, appaise le vomissement, dissipe les vents & guérit les coliques ; elle arrête le flux de ventre, excite les règles, provoque la semence, augmente le mouvement du sang, résiste aux poisons, & est fort utile dans les maladies froides des nerfs. Cependant il en faut user sobrement ; car elle cause l'assoupissement & rend lourd. On vante la fumigation de ces noix comme un remède éprouvé dans les coliques venteuses, & dans certaines douleurs de la matrice, qui viennent quelquefois après l'accouchement. Ces noix torréfiées conviennent dans la dysenterie.

Le macis a la même vertu que la noix muscade ; il est moins astringent ; mais l'excès n'en est pas moins dangereux.

L'huile de noix muscade, tirée, soit par expression, soit par distillation, est, ainsi que celle du macis, très-propre dans les tranchées du ventre, dans les coliques néphrétiques, & dans certaines maladies des nerfs : elles appaise le hoquet ; & si l'on en frotte légèrement les tempes, elle procure le sommeil. On peut blanchir cette huile, en la macérant long-temps dans l'esprit de vin : elle est la base de quantité de baumes composés,

des plus souverains pour l'apoplexie & les maladies convulsives.

*Commerce de la muscade.* Les Hollandois s'en sont approprié la récolte, ainsi que celle du girofle & de la canelle, qui naissent dans les îles de Ternate & de Ceylan, &c. soit à titre de conquête, soit en payant aux Insulaires des pensions, qui sont plus utiles à ceux-ci, que l'ancien produit de leurs arbres. Toujours est-il vrai qu'ils ont engagé ou contraint les habitans des îles Moluques, &c. à abattre & arracher tous les girofiers, & ils ne les ont conservés que dans l'île d'Amboine & de Ternate, dont ils sont comme les maîtres.

Les magasins qu'ils ont de ces précieux aromates, tant dans l'Inde, qu'en Europe, sont immenses & d'une richesse très-considérable ; ils ne distribuent point aux nations voisines leur dernière récolte, mais toujours la plus ancienne : en 1760 ils vendoient la provision de 1744. On dit communément en France & ailleurs, que quand les Hollandois ont trop de girofle, de muscade, &c. dans leurs magasins, ils les jettent à la mer. Mais ce n'est pas ainsi qu'ils s'en débarrassent, ils les brûlent. Le 10 Juin 1760, M. Valmont de Bomare en a vu à Amsterdam près de l'Amirauté, un feu, dont l'aliment étoit estimé huit millions argent de France : on en devoit brûler autant le lendemain. Les pieds des spectateurs baignoient dans l'huile essentielle de ces substances ; mais il n'étoit permis à personne d'en ramasser, & encore moins de prendre les épices qui étoient dans le feu. Quelques années auparavant & dans le même lieu, un pauvre particulier, qui, dans un semblable incendie, ra-

massa quelques muscades qui avoient roulé du foyer, fut pris au corps, condamné tout de suite à être pendu & exécuté sur le champ: police barbare & odieuse.

**MUSCADIN**; substantif masculin.

Petite pastille à manger, où il entre du musc. *Elle mange des muscadins pour avoir l'haleine agréable.*

**MUSCARDIN**; substantif masculin.

Sorte de petit animal quadrupède un peu plus gros que la souris, & qui est le moins laid de tous les rats: il a les yeux brillans, la queue touffue & le poil d'une couleur distinguée; il est plus blond que roux; il n'habite jamais dans les maisons, rarement dans les jardins, & se trouve comme le loir plus souvent dans les bois, où il se retire dans les vieux arbres creux. L'espèce n'en est pas à beaucoup près, aussi nombreuse que celle du lérot: on trouve le muscardin presque toujours seul dans son trou. Il manque, comme le lérot, de feuilles graisseux qui enveloppent les intestins dans le loir; aussi ne vient-il pas si gras, & quoiqu'il n'ait point de mauvaise odeur, il n'est pas bon à manger.

Le muscardin s'engourdit par le froid, & se met en boule comme le loir & le lérot, il se ranime comme eux dans les temps doux, & fait aussi provision de noisettes & d'autres fruits secs. Il fait son nid sur les arbres, comme l'écureuil, mais il le place ordinairement plus bas, entre les branches d'un noisetier, dans un buisson, &c. Le nid est fait d'herbes entrelacées, il a environ six pouces de diamètre, & n'est ouvert que par le haut: bien des gens de la campagne ont assuré à M. de Buffon, qu'ils avoient trouvé de

ces nids dans des bois taillis, dans des haies, qu'ils sont environnés de feuilles & de mousse, & que dans chaque nid il y avoit trois ou quatre petits. Ils abandonnent le nid dès qu'ils sont grands, & cherchent à se gîter dans le creux ou sous le tronc des vieux arbres, & c'est-là qu'ils reposent, qu'ils font leur provision, & qu'ils s'engourdissent.

**MUSCARI**; substantif masculin.

Plante bulbeuse qui pousse de sa racine quelques feuilles répandues à terre, longues de six ou huit pouces, étroites, cannelées, assez épaisses, pleines de suc. Sa tête est sans feuilles, mais revêtue depuis sa moitié jusqu'au haut de fleurs en grelots, divisées en six segmens, de couleur d'abord purpurine, puis d'un vert blanchâtre ou d'un purpurin foncé, enfin noirâtre en se fanant. Leur odeur est agréable, aromatique, approchante de celle du musc. Il succède à ces fleurs des fruits assez gros, triangulaires, & divisés en trois loges remplies de quelques graines grosses comme des orobes, rondelettes, noires.

On cultive cette plante dans les jardins, à cause de la beauté de ses fleurs. Sa racine qui est une grosse bulbe, prise intérieurement est vomitive; appliquée intérieurement, elle est digestive & résolutive.

**MUSCAT, ADE**; adjectif. Il se dit de certaines choses qui ont une sorte de parfum. *Raisin muscat. Noix muscade. Rose muscade.*

On appelle particulièrement *vin muscat*, une sorte d'excellent vin qui vient de Provence, de Languedoc, &c. On fait beaucoup de cas du vin muscat de Frontignan; voici comme on le prépare.

On laisse sécher à moitié les grappes

pes sur le sep de vigne; ensuite on les cueille, on les foule & les presse, & on met dans un tonneau la liqueur qui en sort, sans la laisser travailler dans la cuve; parceque la lie de ce vin contribue à sa bonté.

**MUSCAT**, s'emploie aussi substantivement. *Une bouteille de muscat. Nous bûmes chacun un verre de muscat. Manger du muscat. Une grappe de muscat.*

Quand ce mot s'emploie substantivement au féminin, il ne signifie jamais que cette sorte de noix qu'on met au nombre des épiceries & qui est le fruit du muscadier. *Il aime la muscade. Voyez MUSCADIER.*

**MUSCLE**; substantif masculin. *Musculus*. Partie du corps qui est l'organe de tous les mouvemens de l'animal. Le muscle est composé principalement de plusieurs fibres particulières appelées *motrices*, ou *mouvantes*, dont une portion est charnue, & l'autre tendineuse. Ces fibres sont arrangées par faisceaux, ou paquets, situés à côté & le long les uns des autres: ces faisceaux se trouvent renfermés dans autant de gaines particulières qui se joignent entr'elles; ces gaines, qui sont membraneuses & cellulaires, semblent être la continuation de la membrane qui recouvre chaque muscle en particulier.

Les extrémités capillaires des artères & des veines qui se distribuent au muscle sont, par leurs ramifications nombreuses, des espèces de réseaux sur la substance charnue des fibres motrices; & les nerfs par leurs divisions les plus déliées, semblent attacher ces fibres les unes aux autres.

On considère pour l'ordinaire dans presque tous les muscles leurs corps

& leurs extrémités: le corps du muscle, qui est sa portion charnue, occupe le milieu dans la plupart; on le nomme assez communément le *ventre du muscle*; ses extrémités sont dites *tendons* & *aponévroses*; on les appelle *tendons*, lorsque les fibres, qui les composent, se trouvent rassemblées en manière de cordons; & on leur donne le nom d'*aponévrose*, lorsque ces mêmes fibres, au lieu d'être rassemblées en cordon, s'épanouissent en membrane.

L'arrangement des fibres motrices n'est pas le même dans tous les muscles, il s'en trouve où leurs portions charnues & les tendineuses décrivent une même ligne. Tels sont les muscles du bas-ventre, nommés *obliques*, les *transverses*, &c. d'autres où les portions tendineuses font des angles opposés avec la portion charnue; tels sont les deux muscles jumeaux, extenseurs du pied, &c. Il en est dont les fibres motrices sont arrangées en manière de rayons, comme il se voit aux muscles de la mâchoire, nommés *rotaphytes*, &c. On en trouve aussi dont les fibres font des contours entiers, de sorte que leurs extrémités se rencontrent & s'unissent; tels sont l'orbiculaire des paupières, le sphincter de l'anus, &c.

On a divisé les muscles par rapport à l'arrangement de leurs fibres motrices, en simples & en composés. On a nommé *muscles simples* ceux dans la composition desquels on ne trouve qu'un seul ordre de fibres; & on a donné le nom de *muscles composés* à ceux dans lesquels se trouvent deux ordres de fibres, ou même plusieurs.

On doit distinguer deux sortes de muscles simples; **les uns**, dont

les

les fibres charnues suivent la longueur du corps du muscle qu'elles composent, en s'avancant jusqu'au tendon, ou aponévrosé, qui se trouvent aux extrémités du muscle: tels sont les muscles du bas-ventre, nommés *droits*, les *transverses*, &c.

Les autres muscles simples n'ont pas leurs fibres charnues dirigées selon la longueur du corps du muscle, d'autant qu'elles se portent obliquement d'un côté à l'autre du muscle, pour se perdre dans deux expansions aponévrotiques qui règnent dans toute sa longueur, & qui se terminent au tendon du muscle: tels sont les fléchisseurs de la jambe, nommés *demi-nerveux*, & *demi-membraneux*, &c.

A l'égard des muscles composés, on doit aussi en distinguer de deux sortes. Les premiers ne montrent dans leur composition que deux ordres, ou arrangemens de fibres charnues, obliques & très-courtes qui s'attachent d'une part à une expansion aponévrotique, fournie par un des tendons du muscle; & par l'autre au tendon opposé qui, s'avancant dans la substance du muscle, & se continuant le long du milieu de son corps, en sépare les deux ordres, ou arrangemens de fibres charnues, à peu près de même que l'on voit aux plumes des oiseaux, les filets de chaque barbe attachés à la tige qui les sépare: d'où vient qu'on a nommé ces sortes de muscles, *muscles penniformes*, du mot latin *penna* qui signifie plume.

Quant aux autres muscles composés, ils méritent le nom de composés à juste titre; car on voit dans leur substance plusieurs ordres, ou arrangemens de fibres charnues, qui constituent autant de muscles sim-

Tome XVIII.

ples, ce qui donne à ces muscles une force très-grande, tel est le muscle deltoïde, &c.

Quelques-uns ont encore divisé les muscles en pleins & en creux. Ils ont nommé *muscles pleins* ceux qui dans leur substance ne montrent aucune cavité sensible, & qui sont destinés pour mouvoir les os, ou quelque organe particulier; tels sont les muscles des yeux, de la langue, ceux des bras, des jambes, &c. Ils ont donné le nom de *muscles creux* à ceux dont les fibres sont arrangées de manière qu'elles forment une cavité pour loger les substances, soit molles, soit fluides, qui doivent recevoir quelques agitations de la part du muscle. Ils comptent parmi ceux-ci le cœur, l'estomac, les intestins, la vessie, &c. Il y a des Auteurs qui refusent à ces derniers le nom de muscles, se contentant de les nommer parties musculieuses.

Les muscles ont outre cela, reçu différens noms en particulier: 1<sup>o</sup>. à raison de leur volume, on les a nommés *vastes*, *grêles*, *grands*, *petits*, &c. 2<sup>o</sup>. à raison de leur figure, on les a appelés *trapezes*, *rhomboïdes*, *scalenes*, &c. 3<sup>o</sup>. à raison de leurs attaches, on leur a donné les noms de *sterno-cleido-mastoïdien*, de *génio-glosse*, &c. 4<sup>o</sup>. eu égard à la direction de leurs fibres, ils ont reçu le nom d'*obliques*, de *transverses*, &c. 5<sup>o</sup>. par rapport à leur situation, on les a appelés *frontaux*, *occipitaux*, &c. Enfin par rapport à leurs fonctions, les uns sont dits *releveurs*, *abaisseurs*, & les autres *adducteurs*, *abducteurs*, &c. Quant à ces derniers, il est à propos de remarquer, que la fonction de ces muscles n'est point bornée aux simples usages que ces noms

C c c c

expriment; ces muscles peuvent en avoir plusieurs autres, eu égard à leurs attaches différentes, & aux changemens d'attitude du corps.

Les muscles pleins sont attachés à deux endroits différens, dont l'un est entraîné par l'action du muscle, & l'autre reste en repos pendant cette même action. On désigne assez communément ces deux endroits par les termes d'attaches fixes, & d'attaches mobiles; mais il faut remarquer que l'attache fixe ne reste toujours la même, qu'à l'égard des muscles, qui d'une part sont attachés aux os, & de l'autre aux parties molles, tels que sont les muscles des yeux, ceux de la langue, &c. car à l'égard de presque toutes les autres extrémités, celle de leurs attaches, qui dans une certaine situation se trouvoit fixe, devient l'attache mobile dans une attitude contraire. On doit donc concevoir que les usages de la plupart des muscles ne sont point bornés à ceux qu'on leur donne assez communément. Par exemple, les muscles que l'on croit ne servir qu'à mouvoir le bras sur l'omoplate, peuvent dans certains cas mouvoir l'omoplate sur le bras, &c.

Le muscle est capable de deux mouvemens, l'un d'extension ou d'allongement, & l'autre de contraction ou de raccourcissement. C'est principalement dans ce dernier mouvement que le muscle agit; ses extrémités tendant pour lors à se rapprocher, entraînent les parties solides auxquelles elles se trouvent attachées si elles sont également mobiles; ou à approcher seulement la partie mobile vers celle qui l'est moins, ou qui reste fixe pendant cette action. Si c'est un muscle creux, il comprime par sa

contraction les substances, soit molles, soit fluides, contenues dans sa cavité.

Presque tous les Anatomistes regardent l'extension du muscle comme un mouvement purement passif. Mais M. Winslow, fondé sur des observations particulières, prétend que l'action des muscles ne consiste pas moins dans le relâchement, que dans le raccourcissement des fibres morrices.

Il y a des muscles dont les mouvemens sont purement mécaniques, ou involontaires, c'est à-dire, dépendans de la seule disposition de la machine, sans que la volonté y ait aucune part: tels sont le cœur, l'estomac, les intestins, &c. leur contraction & leur extension se continuant sans interruption, en se succédant l'une à l'autre.

Il y a d'autres muscles qui, quoique disposés au mouvement par la constitution naturelle du corps, ont besoin néanmoins de la volonté pour se mouvoir; tels sont les muscles des extrémités, tant supérieures qu'inférieures, &c. dont les mouvemens sont volontaires.

Enfin, il y a une troisième sorte de muscle dont les mouvemens se continuent toujours; mais que la volonté peut augmenter ou diminuer, & même interrompre pour quelques momens: tels sont les muscles de la respiration, que les Anciens ont dit avoir un mouvement mixte, & que l'on peut regarder comme un mouvement purement mécanique, lorsqu'on respire sans y faire attention; & comme mouvement volontaire, lorsqu'on augmente, qu'on diminue, ou que l'on supprime la respiration selon la volonté.

Presque tous les muscles sont se-

condés par d'autres qui ont la même fonction, & que l'on nomme *congénères*, pour les distinguer d'une autre sorte de muscles que l'on appelle *antagonistes*, parcequ'ils sont destinés à des actions contraires. Les fléchisseurs, par exemple, d'un membre, ont pour antagonistes les extenseurs. Tous les muscles même ceux qui sont impairs, ont des antagonistes. Le cœur a pour antagoniste ses oreillettes. Le sphincter de l'anus a pour antagoniste, non seulement la tunique charnue des intestins, mais encore les muscles du bas-ventre, le diaphragme.

Les muscles congénères & les antagonistes agissant en même temps, rendent les parties roides & immobiles. L'action de ces muscles, dans cet état de suspension, est connue sous le nom de *mouvement tonique*, & on a donné le nom de *mouvement combiné*, ou de *circumduction* à celui qui dépend de l'action successive de tous les muscles d'une partie; tel est le mouvement de la main ou du bras, quand on tourne une manivelle, &c.

Il est à remarquer que ce n'est pas seulement dans le mouvement tonique que tous les muscles d'une partie agissent en même temps. Ces mêmes muscles agissent aussi ensemble, mais plus ou moins, pour mettre la partie dans une situation déterminée. Par exemple, pour lever le bras, tous les muscles qui peuvent le mouvoir en divers sens, coopèrent à ce mouvement: les uns conduisent le bras en haut, & ce sont les muscles releveurs; les autres modèrent ce mouvement en le contrebalançant à l'opposé, c'est ce que font les abaisseurs; les autres enfin, situés de chaque côté, dirigent ce mouvement, & c'est ce

que font les adducteurs & les abducteurs du bras. On a dit que ces muscles agissoient plus ou moins, parcequ'il est à croire que dans le cas supposé les releveurs du bras sont dans un degré d'action plus considérable que celui où se trouvent les abaisseurs, &c.

Les différentes situations du corps, soit celle d'être debout, soit celle d'être assis, que l'on exprime par les termes de *station* & de *seffion*, fournissent aussi des exemples de cette coopération des muscles; elle se remarque encore dans l'action de marcher, connue sous le nom de *progression*, &c.

C'est principalement de la portion charnue du muscle que dépend sa contraction, ou son raccourcissement, pendant lequel cette portion paroît plus gonflée & plus dure que dans l'état d'inaction, ce que l'on découvre aisément sur les crotaphites & les masseters, muscles de la mâchoire inférieure, &c. quand on les fait agir, & si on jette les yeux sur cette portion charnue, mise à découvert dans un animal vivant, on s'apercevra que les fibres qui la composent, se froncent & se plissent d'un bout à l'autre en manière de zig-zags très-fins pendant la contraction du muscle.

Les tendons ne prêtant que très-peu, ne doivent être considérés que comme autant d'alonges nécessaires pour l'attache des muscles aux endroits éloignés; aussi remarque-t-on que la portion charnue se rencontre dans tous les muscles, au lieu que leurs portions tendineuses se trouvent dans quelques-uns si petites, qu'elles paroissent y manquer.

*Énumération des muscles du corps humain.* La peau du crâne a quatre muscles; savoir, deux frontaux &



deux occipitaux. M. Sabatier ne fait qu'un muscle des deux frontaux & des deux occipitaux. Il l'appelle muscle *fronto-occipital*, ou *occipito-frontal*.

Les paupières ont deux muscles, dont l'un est commun aux deux paupières, on le nomme *orbiculaire*; & l'autre est propre à la paupière supérieure, & on l'appelle *son releveur propre*.

L'œil a six muscles, quatre droits & deux obliques. Les droits sont connus sous le nom de *releveur*, *d'abaisseur*, *d'adducteur* & *d'abducteur*. Les obliques sont distingués en grand & en petit.

Le nez a quatre muscles, deux à chaque côté; l'un est nommé *pyramidal*, & l'autre *myrthiforme*.

Les lèvres ont sept muscles propres, & cinq communs: parmi les propres on compte l'*incisif*, le *canin*, le *triangulaire* & le *quarré*: ce dernier est impair. Les communs sont le *zigomatique*, le *buccinateur* & l'*orbiculaire*.

La mâchoire est abaissée par quatre muscles, nommés *digastriques* & *peauciers*. Elle est relevée par six, appelés *crotaphites*, *masseter*, & *ptéridoïdien interne*. Elle est portée au-devant par le *ptéridoïdien externe*.

La tête est fléchie par huit muscles; savoir, le *sterno-cleido-mastoïdien*, le *grand droit antérieur*, le *petit droit*, & le *droit latéral*. Elle est étendue par dix; savoir, le *splénus*, le *complexus*, le *grand droit*, le *petit droit* & le *petit oblique*. Elle est portée sur les côtés par les deux grands obliques.

L'os hyoïde a neuf muscles, cinq qui l'élèvent, & quatre qui l'abaissent. Les premiers sont nommés *genyo-hyoïdien*, *mylo-hyoïdien*, &

*stylo-hyoïdien*. Les seconds sont appelés *sterno-hyoïdien*, & *costo-hyoïdien*.

La langue a huit muscles, quatre de chaque côté; savoir, le *genyo-glosse*, le *basio-glosse*, le *stylo-glosse* & le *cérato-glosse*.

Le larynx a des muscles communs, nommés *sterno-thyroïdien* & *hyo-thyroïdien*. Il en a aussi de propres connus sous le nom de *crico-thyroïdien antérieur*, de *crico-arythénoïdien postérieur*, de *crico-arythénoïdien supérieur*, communément appelé *ary-arythénoïdien*.

Le pharynx a aussi plusieurs muscles, nommés *spheno-pharyngiens*, *stylo-pharyngiens*, & l'*œsophagien*, ou *pharyngo-thyroïdien*, &c.

La luette & la cloison ont des muscles appelés *pérystaphylins*, distingués en interne & en externe; la luette a un impair, nommé *azygos*, & deux pairs, appelés *pharyngo-staphylins*, & *glosso-staphylins*.

Le cou est fléchi par quatre muscles, nommés le *long fléchisseur* & le *scalène*.

Les muscles de la respiration sont distingués en ceux qui sont pour l'inspiration, & en ceux qui sont destinés pour l'expiration, c'est-à-dire, ceux qui relèvent les côtes, sont au nombre de quarante-huit, vingt-quatre de chaque côté, auxquels il faut ajouter le diaphragme. Ces muscles sont les onze *intercostaux*, le *souclavier*, les *dentelés postérieur* & *supérieur*, le *souclavier*, les *releveurs de sténon* & le *diaphragme*. Les muscles qui abaissent les côtes, ou qui servent à l'expiration, sont les *dentelés postérieur* & *inférieur*, les *souscostaux de Verreyen*, & le *triangulaire*.

L'abdomen a dix muscles, cinq de chaque côté; savoir, le *grand*

*oblique*, le *petit oblique*, le *transverse*, le *droit* & le *pyramidal*.

La verge a quatre muscles, deux de chaque côté, appelés *ischio-caverneux*, & *bulbo-caverneux*.

Le clitoris a quatre muscles, appelés *ischio-caverneux* & les *constricteurs*.

L'anus a trois muscles, le *sphincter* & les deux *releveurs*.

Il y a cinq muscles de l'omoplate; savoir, son *releveur propre*, le *trapèze*, le *rhomboïde*, le *petit pectoral* & le *grand dentelé*.

Le bras a neuf muscles. Il est levé par le *deltode* & le *surépineux*. Il est abaissé par le *grand dorsal* & le *grand rond*. Il est porté en devant par le *grand pectoral* & le *caraco-brachial*, & en arrière par le *sous-épineux* & le *petit rond*. Il est approché des côtes par le *sous-scapulaire*.

L'avant-bras est fléchi par le *biceps* & le *brachial interne*. Il est étendu par le *long*, le *court*, le *brachial externe* & l'*anconaus*. La pronation se fait par deux muscles, nommés le *rond* & le *carré*. La supination par le *long* & le *court*. Le poignet est fléchi par le *radial interne*, le *cubital interne* & le *palmaire*. Il est étendu par le *radial externe* & le *cubital externe*.

Les quatre derniers doigts sont fléchis par le *sublime* & le *profond*. Ils sont étendus par l'*extenseur commun*. Ils sont portés du côté du pouce par les quatre *lombricaux* & les trois *interosseux internes*, & du côté opposé, par les trois *interosseux externes*.

Le pouce a un fléchisseur propre & deux extenseurs, nommés le *long* & le *court*. Il a un adducteur, appelé *thénar*, & un abducteur, nommé *anti-thénar*. Le doigt indice a un extenseur particulier, nommé *indi-*

*icateur* ou *adducteur*. Le petit doigt a aussi un extenseur particulier & un abducteur, appelé *hypo-thénar*.

Les lombes sont fléchies par deux muscles, nommés *triangulaires*, ou *carrés*. Elles sont étendues par six, appelés le *sacré*, le *très-long*, le *demi-épineux* & le *sacro-lombaire*, auxquels il faut ajouter les muscles vertébraux.

La cuisse est fléchie par trois muscles, nommés *psoas*, *iliaque* & *pectineus*. Elle est étendue par le *grand fessier*, le *moyen* & le *petit*. Elle est portée en-dedans par le *triceps*, que l'on distingue en supérieur, en moyen & en inférieur. Elle est portée en-dehors par les deux *jumeaux*, le *pyramidal* ou *pyriforme*, le *carré*, le *fascia lata*, & fait ses mouvemens en rond par les deux *obturateurs*, distingués en interne & en externe.

La jambe est fléchie par six muscles; savoir, le *biceps*, le *demi-nerveux*, le *demi-membraneux*, le *grêle interne*, le *couturier* & le *poplité*. Elle est étendue par le *grêle antérieur*, le *vaste interne*, le *vaste externe* & le *crural*.

Le pied est fléchi par le *jambier antérieur* & le *court péronier*. Il est étendu par les deux *jumeaux*, le *solaire*, le *plantaire*, le *jambier postérieur* & le *long péronier*.

Les doigts du pied, ou les orteils, ont deux muscles fléchisseurs communs, distingués en court & en long; & deux extenseurs, distingués aussi en long & en court; ce dernier est nommé *pedius*. Ils ont aussi des abducteurs appelés les *lombricaux*, les *interosseux inférieurs* & des abducteurs, nommés *interosseux supérieurs*.

Le pouce ou le gros orteil, a un fléchisseur propre. Il a aussi un ex-

## M U S

muscles est prodigieuse. Voyez au mot FORCE, ce que nous avons dit des observations de MM. de la Hire, Fontenelle, Desaguliers, &c. sur ce sujet.

**MUSCOSITÉ** ; substantif féminin.

Espèce de mousse ou de velouté qui se trouve dans les ventricules des animaux qui ruminent.

**MUSCULAIRE** ; adjectif des deux genres & terme d'Anatomie. *Muscularis*. Il se dit de ce qui a rapport aux muscles, ou qui participe de la nature des muscles. C'est dans ce sens qu'on dit, *mouvement ou action musculaire, fibres musculaires, artères musculaires, veines musculaires, &c.*

L'action musculaire est ou volontaire, ou involontaire, ou naturelle, c'est-à-dire, qu'il y a des muscles dont l'action est entièrement soumise à notre volonté ; tels sont ceux qui meuvent les bras & les jambes : d'autres où notre volonté n'a aucun pouvoir & qui agissent continuellement, soit que nous dormions, soit que nous veillions, indépendamment de notre consentement, & sans que notre volonté puisse ni arrêter, ni accélérer, ni ralentir leurs actions ; tels sont les muscles qui satisfont aux actions dans lesquelles consiste la vie, comme l'action du cœur, des artères, de l'estomac, des intestins, &c.

Les muscles soumis à la volonté peuvent agir aussi sans être continuellement mis en mouvement par la volonté ; car l'ame n'est pas une cause efficiente du mouvement & du repos, elle n'est tout au plus qu'une cause déterminante des mouvemens volontaires. Un homme qui marche & qui a l'esprit occupé de différentes idées, fait souvent beaucoup de chemin sans penser qu'il

## M U S

575

marche. Ainsi un seul acte de la volonté peut mettre les muscles pour long-temps en action, & peut de même les faire cesser d'agir & les laisser dans l'inaction sans que l'ame y pense.

Les fibres musculaires, au moyen desquelles s'exécute cette action, sont des filets fins qui peuvent être regardés comme les élémens des muscles. On voit à travers le microscope que ces fibres sont très-petites & toutes réunies par un tissu cellulaire.

Elles ne sont donc point composées de vésicules ni d'une suite enchainée de losanges, comme quelques-uns l'ont prétendu : ces fibres sont-elles creuses ? Sont-elles continues aux artères ? Les fibres rouges du muscle sont-elles continues avec celles des tendons, parcequ'après avoir été bien lavées elles deviennent aussi blanches & aussi solides qu'elles ? Ces fibres sont si petites que cela ne paroît pas probable.

Pour expliquer la contraction des muscles, les Physiciens les plus éclairés ont eu recours à un suc qui coule dans les nerfs & à des vésicules qui, selon eux, sont dans les fibres musculaires.

Il y en a plusieurs qui ont attribué au sang la contraction des muscles.

Baglivi regarde les grandes & les petites fibres comme autant de cordes dont chaque point glisse sur les globules du sang qui y circule de même que sur autant de poulies, & qui décrivent des demi-courbes, d'où il résulte une grande force dans les extrémités des tendons. Il démontre cette hypothèse en faisant faire au sang de petits cylindres qui s'entortillent autour de la fibre. Il ne donne aux esprits animaux

d'autre fonction que celle de varier le diamètre des globules du sang, & de les rendre globulaires sphéroïdes allongés ou aplatis, selon le plus ou le moins de tension qu'il doit y avoir.

Il en est qui, avec le savant Docteur Willis, font des tendons des muscles autant de réservoirs des esprits animaux, au moyen desquels les esprits, selon eux, sont élevés au gré de la volonté: c'est de cette sorte qu'ils sont portés dans le corps du muscle, où en rencontrant les particules actives du sang, ils y fermentent, y produisent un gonflement & contractent ainsi le muscle.

D'autres, du nombre desquels sont Descartes & ses sectateurs, ne reconnoissent d'autres réservoirs des esprits animaux que le cerveau, & les font partir de là comme autant d'éclairs au gré de la volonté, pour parvenir à travers les nerfs aux endroits du corps où il s'agit d'exécuter ce que l'homme se propose; & ils préfèrent ce système, parcequ'ils ne sauroient s'imaginer que les tendons puissent former un réservoir convenable pour les esprits animaux, ou égard à leur tissu extrêmement serré, ni que les esprits animaux y puissent rester dans l'inaction.

M. Duverney & ses sectateurs ont imaginé que ce gonflement pouvoit être produit sans fermentation par les esprits animaux & par le suc qui provient des artères, lesquels coulent dans les tendons & les fibres charnues, qu'ils étendent à peu près comme l'humidité fait gonfler les cordes.

M. Chirac & d'autres soutiennent que chaque fibre musculaire a d'espace en espace, lorsque le muscle est dans l'inaction, outre sa veine, son artère & son nerf, plu-

sieurs autres petites cavités de figure oblongue; que le sang qui circule dans ce muscle dépose continuellement dans ses pores un récrement sulphureux qui abonde en sels alkalis, & que lorsque ces sels rencontrent l'esprit qui coule par ces nerfs dans ces mêmes pores, leurs particules nitro-aériennes fermentent avec les particules salines du récrement sulphureux, & que par une espèce d'explosion elles étendent assez les pores pour changer leur figure ovale & longue en une ronde, & que c'est ainsi que le muscle se contracte.

Borelli a imaginé que les fibres des muscles sont composées d'une chaîne de rhombes ou de losanges dont les aires s'élargissent ou se rétrécissent à mesure que le suc nerveux y entre ainsi que la lymphe & le sang, & qu'elles en sont exprimées au gré de la volonté.

Le Docteur Croon prétend que chaque fibre charnue est composée de petites vessies ou globules qui communiquent les unes aux autres, & dans lesquelles le suc nourricier entre avec une ou deux autres liqueurs; que la chaleur naturelle cause de plus alors une effervescence entre ces liqueurs, & que c'est par là que le muscle s'étend.

Le Docteur Cheyne prend ces petites fibrilles des muscles pour autant de canaux élastiques fort déliés, serrés tout autour par de petites cordes parallèles, transverses qui divisent les fibrilles creuses en autant de petites vésicules élastiques, lesquelles sont orbiculaires & formées par un segment concave de sphère, & dans chacune desquelles il entre une artère, une veine & un nerf; les deux premières pour porter & rapporter le sang, le nerf pour  
y porter

y porter le suc nerveux, lequel venant à se mêler avec le sang dans les vésicules, picotte & brise les globules du sang au moyen des particules acides & pointues dont il est formé, & cela au point de faire sortir de ces petites vésicules l'air élastique qui étoit contenu dans les globules & qui gonfle les cellules élastiques des fibres, & accourcit par conséquent de cellule en cellule leurs diamètres longitudinaux, & doit contracter en même temps la longueur de toute la fibre, & mouvoira insi l'organe auquel l'extrémité du tendon est attachée.

Le Docteur Keil que cette théorie n'a pas satisfait, en a imaginé une autre où il suppose aussi la même structure, & où il prend les mêmes fluides, savoir le sang & le suc nerveux pour les agens & instrumens de la contraction; mais au lieu de ces particules piquantes du suc nerveux qui percent dans l'autre système les particules de sang, & qui mettent ainsi en liberté l'air élastique qui étoit comme emprisonné, il aime mieux en tirer l'explication de la force de l'attraction.

Dans tout le reste, M. Keil démontre fort bien la manière dont les vésicules se gonflent, mais sans rendre justice à M. Bernouilli qu'il a copié.

Le Docteur Boerhaave trouvant dans le suc nerveux ou les esprits animaux toutes les qualités nécessaires pour l'action des muscles, & ne le trouvant dans aucun autre fluide du corps humain, croit qu'il est inutile d'avoir recours au mélange de plusieurs liqueurs pour expliquer un effet à la production duquel une seule suffit, & ainsi il n'hésite point d'attribuer en entier l'action des muscles aux seuls esprits animaux.

*Tomc XVIII.*

M. Astruc a travaillé assez heureusement à prouver qu'il n'y a que le suc nerveux qui soit employé au mouvement musculaire & que le sang n'y a aucune part; c'est ce qu'il a fait par l'expérience suivante qu'il a répétée plusieurs fois avec le même succès; il a ouvert l'abdomen d'un chien vivant, & éloignant les intestins, il a lié avec un fil l'aorte dans l'endroit où elle donne naissance aux iliaques & à l'arrière hypogastrique, il a ensuite cousu les muscles hypogastriques, & la sensation & le mouvement ont été aussi vifs & aussi prompts qu'auparavant dans les parties postérieures du chien; de façon que lorsqu'on le laissoit libre il se tenoit sur ses quatre pattes & marchoit avec la même facilité qu'auparavant sans chanceler davantage; or il est certain qu'il n'alloit alors aucune goutte de sang dans les parties postérieures du chien.

Le Docteur Lower, M. Cowper, & après eux le Docteur Morgagni, & d'autres auteurs modernes qui ont écrit sur ce sujet, abandonnant tout fluide adventice, déduisent la cause du mouvement musculaire de l'élasticité intrinsèque des fibrilles nerveuses qui se contractent & se rétablissent, malgré l'obstacle de la force extensive du sang qui circule. Morgagni tâche de prouver ce système par les observations suivantes.

1°. Que tous les vaisseaux d'un animal étant composés de fibres flexibles & extensibles, elles sont toujours dans un état de tension, c'est-à-dire, que les fluides qui y sont contenus les étendent transversalement & longitudinalement; c'est ainsi, par exemple, qu'une veine & qu'une artère qu'on coupe se contractent de même que le côté opposé du vaisseau, au point que les parties

D d d d

viendront presque à se toucher sur l'axe pendant que les deux bouts s'éloignant les uns des autres laisseront un vide, ce qui prouve que le vaisseau lorsqu'il est dans son état naturel, étoit tendu dans les deux sens, & que par conséquent cette contraction dans toutes les dimensions est l'action naturelle ou intrinsèque des vaisseaux ou des fibres.

Bergerus a avancé que les fibres membraneuses transversales venant à se rendre rident les fibres charnues; on est aussi embarrassé avec cet expédient qu'avec les autres: on fait dire à Srenon que les angles des fibres qui étoient aigus devenoient droits; mais quelle est la mécanique qui fait cela, & comment supposer que des espaces remplis de fluides qui poussent également de tous côtés, puissent avoir des angles aigus? Toute cavité simple remplie d'une liqueur qui est poussée à force doit s'arrondir.

M. Deidier suppose dans une thèse que les fibres nerveuses venant à se contracter dans un muscle, le sang y coule moins abondamment que dans son antagoniste, de là vient que cet antagoniste l'emporte sur le muscle déjà contracté par la machine.

M. Bernouilli après avoir exposé la structure des muscles suivant laquelle il les suppose composés de deux plans de fibres, l'un longitudinal & l'autre transverse, pense que les fibres transverses doivent resserrer les longitudinales, qui, gonflées par l'effervescence qui y arrive, prendront par ce moyen la figure d'une suite de petites vésicules ovales & non pas de rectangles, commel'a pensé Borelli: voici son hypothèse.

Lorsque la voluté, dit-il, en-

voie le suc nerveux dans les muscles, les parties de ce suc par leurs pointes subtiles s'attachent aux parties du sang & les divise; alors les parties d'air renfermées dans le sang bouillonnent, se dilatent tout-à-coup, & subtiles qu'elles sont, elles s'échappent facilement, & lorsque, par une impétuosité subite, elles ont raréfié le sang, les particules du suc nerveux, dont les pointes sont plus fortes, rompent quelques pores des globules du sang qui renferment l'air, & cet air grossier ne pouvant s'échapper par les pores des muscles, produit les vésicules qui s'observent à leur surface, de pareilles vésicules sont la cause de la tympanite; c'est encore, continue notre auteur, une erreur populaire que de croire que la paralysie ne provient que de ce que les esprits animaux cessent de couler dans la partie paralytique, puisqu'elle peut également parvenir du trop de souplesse des pointes des particules du suc nerveux.

M. Winslow ne trouvant point les différentes hypothèses sur le mouvement des muscles suffisantes pour rendre raison de la détermination de ces mouvemens, de leur augmentation & de leur diminution, &c. M. l'Abbé de Molières entreprit de résoudre quelques-unes de ces difficultés par l'hypothèse suivante. Il reconnoît avec tous les grands Anatomistes, que le nombre des vaisseaux qui se distribuent dans le muscle est infini; que ces petits vaisseaux sont comme autant de petits cylindres qui s'étendent le long des fibres des muscles; que tous ces petits cylindres sont tous entourés par un nombre infini de filamens nerveux, & que, lorsque nous voulons exécuter quelque mouvement,

il se fait une effusion d'esprits animaux plus grande qu'à l'ordinaire, ce qui ne peut arriver sans gonfler les petits filamens nerveux qui environnent chaque petit vaisseau; les filamens ne peuvent être gonflés sans qu'il s'ensuive une compression sur les vaisseaux qu'ils environnent; les petites artères doivent donc se changer en une espèce de petit chapelet, & c'est de là qu'il déduit l'explication de la plupart des phénomènes du mouvement musculaire.

Quelque ingénieuses que puissent être toutes ces hypothèses, elles ne peuvent cependant satisfaire à tous les phénomènes du mouvement musculaire, & tout ce qu'il y a de bien certain & de bien démontré, c'est:

1°. Que les muscles ont une force de contraction naturelle. En effet, si on regarde au microscope la chair d'un animal récemment tué, on voit évidemment qu'elle se contracte. Si on coupe dans un animal quelconque un muscle dans son milieu, on voit les deux extrémités se contracter. Si on arrache le cœur d'une grenouille, & qu'on le mette sur une table, on le voit faire les mouvemens de systole & de diastole pendant une heure. Qu'on mette tremper dans l'eau un muscle pendant quelque temps, il devient pâle, se dépouille de la partie rouge qui l'environnoit, & ses fibres deviennent plus courtes; elles s'allongent lorsqu'on les tire, & se remettent dans leur premier état lorsqu'on les lâche. Il faut néanmoins convenir que cette force de contraction naturelle aux muscles, & même aux membranes qui ne sont pas musculaires, diffèrent beaucoup de celle qu'ils ont pendant la vie, & avec laquelle ils soutiennent des poids certainement

plus grands que ceux qu'ils supportent, lorsqu'ils ne sont plus animés par cette force vitale quelle qu'elle puisse être.

2°. Il est certain que les expériences prouvent que la cause du mouvement musculaire vient des nerfs, puisque les nerfs ou la moëlle épinière étant irrités même dans l'animal après la mort, les muscles qui reçoivent de ces parties des rameaux de nerf, entrent dans de violentes convulsions. Le nerf d'un muscle quelconque étant lié ou coupé, ce muscle s'affaïsse, tombe en langueur, & ne peut aucunement se rétablir dans un mouvement semblable au mouvement vital; la ligature étant relâchée, le muscle recouvre la force qui le met en mouvement. On a fait ces expériences, sur tout sur le nerf diaphragmatique & sur le récurrent.

3°. Il est encore en question si les artères concourent au mouvement musculaire. La paralysie qui survient dans les extrémités après la ligature de l'aorte, & dans quelques parties que ce puisse être après avoir lié l'artère qui y porte le sang, sembleroit le confirmer; cependant de grands hommes prétendent que les artères ne concourent en rien au mouvement musculaire, sinon en ce qu'elles conservent la bonne disposition du muscle, l'habitude mutuelle des parties, qu'elles séparent la vapeur & la graisse qui les humectent, & enfin qu'elles le nourrissent: cela paroît d'aurant mieux fondé, que le muscle ne se détruit que long-temps après qu'on a empêché par quelques moyens que ce puisse être, le sang artériel de s'y porter, & qu'on ne peut expliquer le mouvement de quelque muscle particulier par une cause qui, pro-

venant du cœur, agit avec une force égale dans toutes les parties du corps.

C'est donc par le moyen des nerfs, ajoute M. Haller, & non par celui des artères ni des autres parties solides, que s'exécutent les ordres de la volonté; mais la façon dont les nerfs mettent les muscles en mouvement, est si obscure, qu'il n'y a presque pas lieu d'espérer de la jamais découvrir; les vésicules nerveuses capables de se gonfler, le suc nerveux y étant apporté avec plus de vitesse, ne s'accordent pas avec l'anatomie qui nous fait voir que les fibrilles sont partout cylindriques, avec la prompte exécution du mouvement des muscles, avec la diminution plutôt que l'augmentation de leur volume pendant leur action: les chaînettes, les rhombes que forment les fibres enfilées, ne cadrent point avec l'anatomie de ces parties, ni avec la vitesse de leur action; enfin on ne peut faire voir une assez grande quantité de filets nerveux produits par aussi peu de nerfs, & que ces filets se distribuent dans une direction presque transverse par rapport à celle des fibres musculaires. La supposition que les nerfs environnent la fibre artérielle & la contractent par son élasticité, n'est pas conforme à la structure de ces parties, dans lesquelles on prend pour nerfs les filets cellulaires qui sont les seuls qu'on y puisse découvrir: l'hypothèse des bulles de sang remplies d'air, & la façon dont on s'en sert pour expliquer le mouvement musculaire, ne sont pas conformes à la nature du sang, dans lequel on suppose un air élastique qui n'y est pas; il est d'ailleurs constant, par ce qui a été dit ci-dessus, que l'action des muscles ne dépend pas de leur contraction mécanique,

mais de la grande vitesse avec laquelle le suc nerveux y coule, & ce n'est que par son impulsion que l'on peut rendre raison de leur dureté lorsqu'ils font quelque effort, soit que cela vienne de la volonté ou de quelque autre cause qui ait son siège dans le cerveau, soit de la puissance d'un aiguillon sur le nerf même, &c.

L'effet du mouvement musculaire est de rendre les muscles plus courts, de tirer par cette raison leurs tendons qui sont presque en repos vers le milieu du muscle, & d'approcher les os, ou les parties auxquelles les tendons sont attachés, les unes des autres. Si l'une des parties mues est plus stable que l'autre, la plus mobile s'approche alors d'autant plus de l'autre, qu'elle est moins stable qu'elle; si l'une d'elles est immobile, l'autre s'approche uniquement vers l'immobile, & c'est dans ce cas seul où les mots d'*origine* & d'*insertion*, qui d'ailleurs sont si souvent équivoques, peuvent être résolus.

Au reste la force de l'action musculaire est immense, comme nous l'avons remarqué au mot *MUSCLE*.

On appelle *artères musculaires*, deux branches considérables qui partent de l'artère crurale dans le trajet de la cuisse, principalement à la partie supérieure. De ces deux branches l'une qui est assez remarquable, & semble un petit tronc, s'appelle *musculaire externe*: elle se porte à la partie externe de la cuisse, & se partage en bas en deux rameaux, dont l'un s'incline vers le tronc de la crurale, l'autre continue son chemin plus bas, & ils se divisent tous deux vers le genou en plusieurs rameaux. La seconde branche s'appelle *musculaire interne*: elle forme proprement le tronc, & se porte toute



long de la partie interne de la cuisse : on a donné le nom de musculaires à ces artères, parce qu'elles distribuent le sang aux muscles qui se trouvent dans leur voisinage.

Les artères qui se distribuent de même aux muscles du bras, se nomment aussi *musculaires*.

Les veines se distinguent comme les artères en *interne* & en *externe*. En musculaires du bras & en musculaires de la cuisse. Les musculaires du bras sont *supérieures* ou *inférieures* : celles-ci naissent des endroits où les artères ont été se distribuer, & rapportent le sang qu'elles en ont reçu dans le lit des souclavières; celles de la cuisse vont se jeter dans la veine crurale.

**MUSCULE** ; substantif masculin & terme d'Antiquité. *Musculus*. Machine dont les anciens se servoient dans l'attaque des places pour faciliter les approches & mettre à couvert les soldats.

Le muscle dont César se servit au siège de Marseille, étoit une galerie de 60 pieds de longueur, pour aller à couvert depuis la tour jusqu'à la muraille de la ville.

Le muscle ne différoit de la tortue, qu'en ce qu'il étoit plus bas & moins large. Il y avoit un certain muscle qui servoit à aplanner & battre les terres, & les couvrir de madriers, pour préparer les voies aux tortues & aux tours ambulantes, afin qu'elles ne trouvaient point d'obstacles, & on les avançoit sur le bord du fossé.

**MUSCULEUX**, **EUSE** ; adjectif. *Musculosus*. Où il y a beaucoup de muscles. *Partie musculuse*.

**MUSCULO-CUTANÉE** ; voyez **CUTANÉE**.

**MUSE** ; substantif féminin. *Musa*.

Les anciens ont feint que les Muses étoient des Divinités filles de Jupiter & de Mnémosine, qui présidoient aux arts & aux sciences. Elles étoient au nombre de neuf : on les nommoit *Pierides*, parce qu'elles avoient reçu la naissance dans la Piérie, province de Macédoine, ou plutôt à cause de leur victoire sur les filles de Pierus ; Jupiter les appelloit souvent auprès de lui sur l'Olympe où elles chantoient sa gloire & celle des autres Dieux, par des cantiques qu'elles accompagnoient de différens instrumens de musique. Ces concerts où présidoit Apollon, faisoient le plus digne & le plus agréable amusement de la cour céleste ; mais les Muses avoient leur demeure ordinaire sur le Parnasse, & c'étoit là qu'Apollon leur dictoit ses chansons immortelles, où elles célébroient les grandes actions des héros.

On donnoit à chaque muse les fonctions qui lui étoient propres. Clío tenoit d'une main une espèce de guitare, de l'autre main un petit bâton pointu & crochu qu'on appelloit *plectrum*, dont on se servoit pour pincer les cordes de cet instrument. La fonction de cette Muse étoit de transmettre à la postérité les belles actions des grands hommes.

Euterpe présidoit à la poésie pastorale, & se plaisoit à faire raisonner les chalumeaux des bergers, elle avoit, dit-on, inventé la flûte ; on lui donne un masque dans la main gauche, une massue dans la droite.

Thalie avoit inventé la comédie. On la représentoit appuyée sur une colonne avec un masque à la main. Melpomène étoit la Muse de la tragédie ; & dans ses statues, elle tient une lyre dans une main, apparemment à cause des chœurs de

musique qui formoient les intermèdes des tragédies, dont la déclamation étoit d'ailleurs une espèce de chant qui avoit son accompagnement.

Terpsichore avoit pour fonction de régler les pas de la danse, & on la reconnoît dans ses statues aux flutes qu'elle tient dans ses mains.

Erato présidoit à la poésie galante & aux épithalames qu'on chantoit pendant la célébration des mariages.

Polyhymnie étoit la Muse de la poésie lyrique, c'est-à-dire, des odes, des cantiques & des chansons. C'est pour cela qu'on la représente avec une lyre.

Uranie avoit inventé l'astronomie, & elle tient un globe dans la main.

Calliope inspiroit les Poètes héroïques, & on l'invoquoit comme la Muse de l'éloquence : elle tient dans la main un rouleau de parchemin, ce qui désigne le poëme épique.

Quoiqu'on leur ait donné à chacune des fonctions particulières, cela n'empêche pas que les Poètes ne les invoquent sans distinction, pour tous les genres de poésie. Ces sortes d'invocations étoient surtout nécessaires à la tête d'un poëme épique ; car ce poëme étant un tissu de fictions merveilleuses, le poète, pour les rendre vraisemblables, se déclare dès son début, inspiré par une Muse qui, en qualité de Déesse, n'ignore rien de ce qui se passe dans le ciel, sur la terre, dans les enfers & même dans les conseils des Dieux.

Outre les symboles qu'on a donnés à chaque Muse pour les distinguer, on les a représentées toutes neuf avec des ailes ; & voici ce qui y avoit donné lieu. Un jour que les Muses alloient au Parnasse, elles

rencontrèrent en chemin un tyran nommé *Pyrénée*, qui s'étoit emparé de la Phocide avec des troupes qu'il avoit amenées du fond de la Thrace. Elles furent surprises par un orage & *Pyrénée* leur offrit une retraite dans son palais. Dès qu'elles y furent entrées, il voulut les y retenir par force ; pour se dérober à sa violence, elles prirent des ailes, & le tyran étant monté sur le haut d'une tour, crut pouvoir voler comme elles ; mais il se précipita du haut de la tour & fut écrasé de cette chute. On a expliqué cette fable, en disant que *Pyrénée* avoit voulu abolir dans ses états l'étude des belles-lettres, en détruisant les écoles publiques, & que pour le rendre odieux, on avoit publié qu'il avoit voulu faire violence aux Muses ; que les Dieux, pour les garantir, leur avoient donné des ailes, & que *Pyrénée* avoit perdu la vie en les poursuivant.

Elles reçurent une autre insulte de la part des neuf filles de *Piérus*, Roi de Macédoine, connues sous le nom de *Piérides* ; elles se prétendoient supérieures aux Muses par la beauté de la voix & par le goût du chant. Elles leur firent un défi, & la condition fut que les Muses, si elles étoient vaincues, leur céderoient la fontaine d'*Hipocrène* & celle de *Castalie* ; mais que si elles avoient la victoire, les *Piérides* leur abandonneroient de leur côté les délicieuses vallées de la *Thessalie*. On s'en rapporta au jugement des Nymphes du pays, l'ainé des *Piérides* chanta la guerre des géants, & affecta de rabaisser le mérite de la victoire que les Dieux avoient remportée sur ces enfans de la terre. Les Muses chantèrent à leur tour différentes aventures des Dieux, & les Nymphes établies pour juges pro-

## MUS

noncèrent toutes d'une voix en leur faveur. Les Piérides se vengèrent par des injures, & voulurent même frapper les Muses; mais dans l'instant elles furent changées en pies, & allèrent se percher sur les arbres voisins. Elles ont conservé l'envie de parler, & se sont rendues odieuses par l'importunité de leur babil.

On a entendu par ces neuf filles de Piérus, les ouvrages que ce Prince avoit composés en vers & qui faisoient honte aux Muses, parcequ'ils étoient remplis d'un verbiage digne d'être comparé au caquet des pies.

Les fontaines de Castalie & d'Hipocrène, qui étoient consacrées aux Muses, étoient, la première au pied du mont Parnasse, & l'autre à mi-côte. On a prétendu que le cheval Pégase, qui étoit pareillement consacré aux Muses, avoit fait jaillir l'Hipocrène d'un coup de pied.

On appelle les Poètes, *les nourrissons des Muses, les favoris des Muses.*

On prend figurément les Muses pour les belles-lettres. *Il cultive les Muses.*

Aujourd'hui, *Muse* ne se dit ordinairement que par rapport à la poésie. C'est dans ce sens qu'en parlant des ouvrages poétiques d'un auteur, on dit, que *ce sont des fruits de sa Muse.* Et que *sa Muse est enjouée, grave;* pour dire, que sa poésie est grave ou enjouée.

**MUSE**, se dit en termes de Vénèrie, du commencement du rut des cerfs. Elle dure cinq ou six jours, pendant lesquels ils ne font que marcher & mettre le nez à terre le long des chemins & des campagnes.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

## MUS

583

**MUSEAU**; substantif masculin. *Roftrum.* Cette partie de la tête du chien & de quelques autres animaux, qui comprend la gueule & le nez. *Le museau du chien, d'un blaireau.*

**MUSEAU**, se dit quelquefois des personnes, mais par mépris ou par plaisanterie & populairement. *Il ne fit que montrer son museau. On lui donna sur le museau.*

On dit d'une jolie fille, en badinant, qu'elle a un joli museau, que c'est un joli museau.

On dit adverbiallement & populairement, à regorge museau; pour dire, excessivement, jusqu'à regorger. *Ils burent tant qu'ils en avoient à regorge museau.*

**MUSEAU**, se dit en termes de ferrurerie, de la partie du panneton de la clef dans laquelle les rateaux passent.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne au singulier, mais celle-ci est longue au pluriel.

**MUSÉE**; substantif masculin. On appeloit ainsi autrefois un lieu de la ville d'Alexandrie, en Égypte, où l'on entretenoit aux dépens du public, un certain nombre de gens de lettres, distingués par leur mérite, comme l'on entretenoit à Athènes, dans le Pritane, les personnes qui avoient rendu des services importans à la République. Le nom des Muses, Déeses & Protectrices des beaux arts, étoit incontestablement la source de celui du Musée.

Le Musée situé dans le quartier d'Alexandrie appelé *Bruchion*, étoit, selon Strabon, un grand bâtiment orné de portiques & de galeries pour se promener, de grandes salles pour conférer des matières de littérature, & d'un salon particulier.

où les Savans mangeoient ensemble. Cet édifice étoit un monument de la magnificence des Prolemées, amateurs & protecteurs des lettres.

Le *Musée* avoit ses revenus particuliers pour l'entretien des bâtimens & de ceux qui l'habitoient. Un Prêtre nommé par les Rois d'Égypte, y présidoit. Ceux qui demeuroient au *Musée* ne contribuoient pas seulement de leurs soins à l'utilité de la bibliothèque; mais encore par les conférences qu'ils avoient entre eux, ils entretenoient le goût des belles lettres & excitoient l'émulation; nourris & entretenus de tout ce qui leur étoit nécessaire, ils pouvoient se livrer tout entiers à l'étude. Cette vie heureuse & tranquille étoit la récompense & en même temps la preuve du mérite & de la science.

On ne fait pas positivement si le *Musée* fut brûlé dans l'incendie qui consuma la bibliothèque d'Alexandrie, lorsque Jules César assiégé dans le Bruchion, fut obligé de mettre le feu à la flotte qui étoit dans le port voisin de ce quartier. Si le *Musée* fut enveloppé dans ce malheur, il est certain qu'il fut rétabli depuis; car Strabon qui écrivoit sa géographie sous Tibère, en parle comme d'un édifice subsistant de son temps.

Quoi qu'il en soit, les Empereurs Romains devenus maîtres de l'Égypte, se réservèrent le droit de nommer le Prêtre qui présidoit au *Musée*, comme avoient fait les Prolemées.

L'Empereur Claude fonda encore un nouveau *Musée* à Alexandrie & lui donna son nom. Il ordonna qu'on y lût alternativement les antiquités d'Étrurie & celles des Carthaginois

qu'il avoit écrites en grec. Il y avoit donc des leçons réglées & des conférences faites par des Professeurs, très-fréquentées, & auxquelles les Princes même ne dédaignoient point d'assister. Spartien nous apprend qu'Adrien étant venu à Alexandrie, y proposa des questions aux Philosophes, & répondit à celles qu'ils lui firent, & qu'il accorda des places dans le *Musée* à plusieurs savans.

La ville d'Alexandrie s'étant révoltée sous l'empire d'Aurélien, le quartier de Bruchion où étoit aussi la citadelle, fut assiégé & le *Musée* détruit. Depuis cetemps là le Temple de Serapis & son *Musée* furent la demeure des livres & des savans. Mais sous Théodore, Théophile, Patriarche d'Alexandrie, homme ardent, fit démolir & le Temple & le *Musée*; en sorte que la réputation de cette dernière école fut tout ce qui en subsista jusqu'à l'année 630 de JÉSUS-CHRIST, que les Sarrasins brûlèrent les restes de la bibliothèque d'Alexandrie.

Le mot de *Musée* a reçu depuis un sens plus étendu, & on l'applique aujourd'hui à tout endroit destiné à l'étude des beaux arts, des sciences & des lettres.

Le *Musée* d'Oxford appelé *Musée Ashmotéen*, est un grand bâtiment que l'Université a fait construire pour le progrès & la perfection des différentes sciences. Il fut commencé en 1679 & achevé en 1684. Dans le même temps, Elie Ashmole, Ecuyer, fit présent à l'Université d'Oxford, d'une collection considérable de curiosités qui y furent acceptées, & ensuite arrangées & mises en ordre par le docteur Plot qui fut établi premier Garde du *Musée*.

Depuis

Depuis ce temps cette collection a été considérablement augmentée, entr'autres d'un grand nombre d'hieroglyphes & de diverses curiosités égyptiennes que donna le docteur Huntingdon, d'une momie entière donnée par M. Goodgear, d'un cabinet d'histoire naturelle dont M. Lister fit présent, & de diverses antiquités romaines, comme Autels, médailles, lampes, &c.

La première syllabe est brève & la seconde longue & la troisième très-brève.

**MUSÉE**; nom propre d'une colline de l'Attique, dans la ville d'Athènes; on la trouve aujourd'hui au sud-ouest de la citadelle. Cette colline avoit tiré son nom de l'ancien Poëte Musée fils d'Eumolpus.

**MUSÉES**; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fête qu'on célébroit en l'honneur des Muses, dans plusieurs lieux de la Grèce, & particulièrement chez les Thespiens qui la solennifioient tous les cinq ans par des jeux publics. Les Macédoniens fêtoient aussi cette solennité en l'honneur de Jupiter & des Muses, & la célébroient par toutes sortes de jeux publics & scéniques qui duroient neuf jours, conformément au nombre des Muses.

**MUSÉ, ÉE**; participe passif. Voyez **MUSER**.

**MUSER**; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Mettre une muselière à un animal. *Muser un âne pour l'empêcher de mordre. Muser un veau pour l'empêcher de teter.* On dit aussi, *emmuser.*

**MUSELIÈRE**; substantif féminin. Ce qu'on met à quelques animaux pour les empêcher de mordre ou de pai-

*Tome XVIII.*

tre, &c. *Mettre une muselière à un chien, à un mulet.*

**MUSER**; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Il se dit en termes de Vénèrie, du cerf qui est près d'entrer en rut. *Les cerfs commencent à muser.*

**MUSER**, est aussi un vieux mot dont on se servoit autrefois, pour dire, s'arrêter à toute autre chose qu'à ce qu'on avoit à faire, & il se disoit proprement des valets qui au lieu de faire leurs commissions, s'amusoient à causer, à boire, &c. Il n'est plus guère en usage que dans ce proverbe, *qui refuse muse*; pour dire, que celui qui refuse quelque offre, perd souvent une occasion qu'il ne retrouve plus; & il se dit ordinairement d'une fille qui ne trouve plus à se marier après avoir refusé plusieurs partis.

**MUSERIN**; substantif masculin. C'est le nom que se donnoient entr'eux chez les Mahométans, ceux qui font profession de l'Athéisme. On compte parmi eux plusieurs cadis ou gens de loi, & quelques renégats qui s'efforcent d'étouffer en eux tout sentiment de religion. Ils prétendent que la nature ou le principe intérieur de chaque individu, dirige le cours ordinaire de tout ce que nous voyons. Ils ont fait des prosélytes jusques dans les appartemens des Sultans, parmi les Bachas & autres Officiers du ferrail; cependant ils n'osent lever le masque & ne s'entretiennent à cœur ouvert que lorsqu'ils se rencontrent seuls, parceque la religion dominante qui admet l'unité d'un Dieu, ne le toléreroit pas.

On prétend que ces Muserins s'entr'aident & se protègent les uns les autres. S'ils logent un étran-

E e e

ger de leur opinion , ils lui procurent toutes sortes de plaisirs , & surtout ceux dont les Turcs sont plus avides. Leurs principaux adversaires sont les Kadefadelites qui répètent souvent ces paroles : *je confesse qu'il y a un Dieu.*

**MUSEROLLE** ; substantif féminin. La partie de la bride d'un cheval , qui se place au-dessus du nez. *Quand un cheval est sujet à battre à la main , il faut mettre une martingale à sa muserolle.*

**MUSETTE** ; substantif féminin. *Canorus uter.* Sorte d'instrument de musique à anches & à vent. Il est composé d'une peau qui s'enfle par le moyen d'un soufflet , lequel fait partie de l'instrument , d'un bourdon & de deux chalumeaux. L'étendue ordinaire du dessus de la musette , est d'une dixième , d'une onzième ou d'une douzième & plus , suivant le nombre des trous & des clefs qu'on y met. Le cylindre ou bourdon de cet instrument a cinq cavités que l'on ouvre & que l'on ferme avec cinq morceaux de bois d'ivoire ou d'autre matière qu'on nomme *luyettes*. On adapte quatre anches au bourdon , lesquelles sont renfermées dans la peau. Il y a sur le chalumeau des clés pour les trous auxquels les doigts ne pourroient atteindre.

**MUSETTE** , se dit aussi d'une sorte d'air convenable à l'instrument de ce nom , dont la mesure est à deux ou trois temps , le caractère naïf & doux , le mouvement un peu lent , portant une base pour l'ordinaire en tenue ou point d'orgue , telle que la peut faire une musette , & qu'on appelle à cause de cela , *basse de musette*. Sur ces airs on forme des danses d'un caractère convena-

ble , & qui portent aussi le nom de *musettes*.

**MUSÉUM** , ou **MUSÉON** ; substantif masculin & terme d'antiquité. Ce mot signifie originaiement un lieu consacré aux Muses. L'usage a francisé ce mot comme beaucoup d'autres grecs & latins. On dit , *le Muséum d'Alexandrie* , comme on dit *le Panthéon de Rome* , *l'Odéum* ou *l'Odéon d'Athènes* , &c. Voyez **MUSÉE**.

**MUSICAL** , **ALE** ; adjectif. *Musicus.* Qui appartient à la musique. Règle *musicale*. *Ton musical*.

**MUSICALEMENT** ; adverbe. *Musice*. Harmonieusement , d'un ton musical. *Chanter musicalement*.

**MUSICIEN** , **ENNE** ; substantif. *Musicus*. Celui ou celle qui fait l'art de la musique ou qui l'exerce.

Il se dit plus ordinairement pour signifier celui qui fait profession de chanter ou de composer en musique.

Les anciens Musiciens étoient des Poètes , des Philosophes , des Orateurs du premier ordre. Tels étoient Orphée , Terpandre , Stésichore , &c. Aussi Boëce ne veut-il pas honorer du nom de *Musicien* , celui qui pratique seulement la musique par le ministère servile des doigts & de la voix , mais celui qui possède cette science par le raisonnement & la spéculation. Et il semble de plus , que pour s'élever aux grandes expressions de la musique oratoire & imitative , il faudroit avoir fait une étude particulière des passions humaines & du langage de la nature.

**MUSIQUE** ; substantif féminin. *Musica*. Il se dit de la science qui traite du rapport & de l'accord des sons , & plus ordinairement pour signifier l'art de composer des chants , des

airs, soit simples, soit en partie, soit avec des voix, soit avec des instrumens.

On suppose communément que le mot *musique* vient de *Musa*, parcequ'on croit que les Muses ont inventé cet art; mais Kircher, d'après Diodore, fait venir ce nom d'un mot égyptien, prétendant que c'est en Egypte que la musique a commencé à s'établir après le déluge, & qu'on en reçut la première idée du son que rendoient les roseaux qui croissent sur les bords du Nil, quand le vent souffloit dans leurs tuyaux. Quoi qu'il en soit de l'étymologie du nom, l'origine de l'art est certainement plus près de l'homme, & si la parole n'a pas commencé par du chant, il est sûr au moins qu'on chante partout où l'on parle.

La musique se divise naturellement en *musique théorique* ou *spéculative*, & en *musique pratique*.

La *musique spéculative* est, si l'on peut parler ainsi, la connoissance de la matière musicale; c'est-à-dire, des différens rapports du grave à l'aigu, du vite au lent, de l'aigre au doux, du fort au foible, dont les sons sont susceptibles; rapports qui comprenant toutes les combinaisons possibles de la musique & des sons, semblent comprendre aussi toutes les causes des impressions que peut faire leur succession sur l'oreille & sur l'ame.

La *musique pratique* est l'art d'appliquer & mettre en usage les principes de la spéculative, c'est à dire, de conduire & disposer les sons par rapport à la consonnance, à la durée, à la succession; de telle sorte que le tout produise sur l'oreille, l'effet qu'on s'est proposé: c'est cet art qu'on appelle *composition*. A

l'égard de la production actuelle des sons par les voix ou par les instrumens, qu'on appelle *exécution*, c'est la partie purement mécanique & opérative qui, supposant seulement la faculté d'entonner juste les intervalles, de marquer juste les durées, de donner aux sons le degré prescrit dans le ton & la valeur prescrite dans le temps, ne demande en rigueur d'autre connoissance que celle des caractères de la musique, & l'habitude de les exprimer.

La *musique spéculative* se divise en deux parties, savoir, la connoissance du rapport des sons ou de leurs intervalles & celle de leurs durées relatives, c'est-à-dire, de la mesure & du temps.

La première est proprement celle que les anciens ont appelée *musique harmonique*. Elle enseigne en quoi consiste la nature du chant, marque ce qui est consonnant, dissonnant, agréable ou déplaisant dans la modulation. Elle fait connoître, en un mot, les diverses manières dont les sons affectent l'oreille par leur tymbre, par leur force, par leurs intervalles, ce qui s'applique également à leur accord & à leur succession.

La seconde a été appelée *rhythmique*, parcequ'elle traite des sons eu égard au temps & à la quantité. Elle contient l'explication du rythme, du mètre, des mesures longues & courtes, vives & lentes, des temps & des diverses parties dans lesquelles on les divise pour y appliquer la succession des sons.

La *musique pratique* se divise aussi en deux parties qui répondent aux deux précédentes.

Celle qui répond à la *musique harmonique*, & que les anciens appe-

loient *melopée*, contient les règles pour combiner & varier les intervalles consonnans & dissonnans, d'une manière agréable & harmonieuse.

La seconde qui répond à la *musique rythmique*, & qu'ils appeloient *rhythmpée*, contient les règles pour l'application des temps, des pieds, des mesures; en un mot pour la pratique du rythme.

Porphyre donne une autre division de la musique, en tant qu'elle a pour objet le mouvement muet ou sonore, & sans la distinguer en spéculative & pratique, il y trouve les six parties suivantes; la *rythmique* pour les mouvemens de la danse; la *métrique* pour la cadence & le nombre des vers; l'*organique* pour la pratique des instrumens; la *poétique* pour les tons & l'accent de la poésie; l'*hypocritique* pour les attitudes des pantomines; & l'*harmonique* pour le chant.

La musique se divise aujourd'hui plus simplement en *mélodie* & en *harmonie*; car la rythmique n'est plus rien pour nous, & la métrique est très-peu de chose, attendu que nos vers dans le chant, prennent presque uniquement leur mesure de la musique, & perdent le peu qu'ils en ont par eux-mêmes.

Par la mélodie on dirige la succession des sons, de manière à produire des chants agréables.

L'harmonie consiste à unir à chacun des sons d'une succession régulière, deux ou plusieurs autres sons qui frappant l'oreille en même temps, la flattent par leur concours.

On pourroit & l'on devroit peut-être encore diviser la musique en *naturelle* & *imitative*; la première

bornée au seul physique des sons, & n'agissant que sur les sens, ne porte point ses impressions jusqu'au cœur, & ne peut donner que des sensations plus ou moins agréables. Telle est la musique des chansons, des hymnes, des cantiques, de tous les chants qui ne sont que des combinaisons de sons mélodieux, & en général toute musique qui n'est qu'harmonieuse.

La seconde, par des inflexions vives, accentuées & pour ainsi dite, parlantes, exprime toutes les passions, peint tous les tableaux, rend tous les objets, soumet la nature entière à ses savantes imitations, & porte ainsi jusqu'au cœur de l'homme des sentimens propres à l'émouvoir. Cette musique vraiment lyrique & théâtrale étoit celle des anciens poèmes, & c'est de nos jours celle qu'on s'efforce d'appliquer aux drames qu'on exécute en chant sur nos théâtres. Ce n'est que dans cette musique & non dans l'harmonique ou naturelle, qu'on doit chercher la raison des effets prodigieux qu'elle a produits autrefois.

Les anciens écrivains différencioient beaucoup entr'eux sur la nature, l'objet, l'étendue & les parties de la musique. En général ils donnoient à ce mot un sens beaucoup plus étendu que celui qui lui reste aujourd'hui. Non seulement sous le nom de musique ils comprennoient la danse, le geste, la poésie, mais même la collection de toutes les sciences. Hermès définit la musique, la connoissance de l'ordre de toutes choses. C'étoit aussi la doctrine de l'école de Pythagore & de celle de Platon qui enseignoient que tout dans l'Univers étoit musique.



Selon Héſychius, les Athéniens donnoient à tous les arts le nom de *musique*. De là toutes ces musiques sublimes dont nous parlent les Philosophes : *musique divine, musique des hommes, musique céleste, musique terrestre, musique active, musique contemplative, musique énonciative, intelligente, oratoire, &c.*

C'est sous ces vastes idées qu'il faut entendre plusieurs passages des anciens sur la musique, qui seroient inintelligibles dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot.

Il paroît que la musique a été l'un des premiers arts : on le trouve mêlé parmi les plus anciens monumens du genre humain. Il est très-vraisemblable aussi que la musique vocale a été trouvée avant l'instrumentale, si même il y a jamais eu parmi les anciens une musique vraiment instrumentale, c'est-à-dire, faite uniquement pour les instrumens. Non seulement les hommes, avant d'avoir trouvé aucun instrument, ont dû faire des observations sur les différens tons de leur voix ; mais ils ont dû apprendre de bonne heure, par le concert naturel des oiseaux, à modifier leur voix & leur gosier d'une manière agréable & mélodieuse. Après cela les instrumens à vent ont dû être les premiers inventés. Diodore & d'autres auteurs en attribuent l'invention à l'observation du sifflement des vents dans les roseaux ou autres tuyaux des plantes. C'est aussi le sentiment de Lucrèce.

À l'égard des autres sortes d'instrumens, les cordes sonores sont si communes, que les hommes en ont dû observer de bonne heure les différens tons, ce qui a donné naissance aux instrumens à corde.

Les instrumens qu'on bat pour en

tirer du son, comme les tambours & les tymbales, doivent leur origine au bruit sourd que rendent les corps creux quand on les frappe.

Il est difficile de sortir de ces généralités pour constater quelque fait sur l'invention de la musique réduite en art. Sans remonter au-delà du déluge, plusieurs anciens attribuent cette invention à Mercure, aussi bien que celle de la lyre. D'autres veulent que les Grecs en soient redevables à Cadmus qui en se sauvant de la Cour du Roi de Phénicie, amena en Grèce la musicienne Hermione ou Harmonie ; d'où il s'ensuivroit que cet art étoit connu en Phénicie avant Cadmus. Dans un endroit du dialogue de Plutarque sur la musique, Lysias dit que c'est Amphion qui l'a inventée ; dans un autre, Sotérique dit que c'est Apollon ; dans un autre encore il semble en faire honneur à Olympe : on ne s'accorde guères sur tout cela, & c'est ce qui n'importe pas beaucoup non plus. A ces premiers inventeurs succédèrent Chiron, Démodocus, Hermès, Orphée qui selon quelques-uns inventa la lyre. Après ceux-là vint Phœmius, puis Terpandre, contemporain de Lycurgue, & qui donna des règles à la musique. Quelques personnes lui attribuent l'invention des premiers modes. Enfin l'on ajoute Thalès & Thamiris qu'on dit avoir été l'inventeur de la musique instrumentale.

Ces grands Musiciens vivoient la plupart avant Homère. D'autres plus modernes sont Lasus d'Hermione, Melnippides, Philoxène, Thimothée, Phrynnis, Epigonius, Lyfandre, Simmicus & Diodore, qui tous ont considérablement perfectionné la musique.

Lafus est , à ce qu'on prétend , le premier qui ait écrit sur cet art du temps de Darius Hystaspes. Épigonius inventa l'instrument de quarante cordes qui portoit son nom. Simmicus inventa aussi un instrument de trente-cinq cordes appelé *simmicium*.

Diodore perfectionna la flûte & y ajouta de nouveaux trous , & Timothée la lyre , en y ajoutant une nouvelle corde ; ce qui le fit mettre à l'amende par les Lacédémoniens.

Comme les anciens auteurs s'expliquent fort obscurément sur les inventeurs des instrumens de musique , ils sont aussi fort obscurs sur les instrumens mêmes. A peine en connoissons-nous autre chose que les noms.

La musique étoit dans la plus grande estime chez divers peuples de l'antiquité , & principalement chez les Grecs , & cette estime étoit proportionnée à la puissance & aux effets surprenans qu'ils attribuoient à cet art. Leurs auteurs ne croient pas nous en donner une trop grande idée , en nous disant qu'elle étoit en usage dans le Ciel , & qu'elle faisoit l'amusement principal des Dieux & des âmes des Bienheureux. Platon ne craint pas de dire qu'on ne peut faire de changement dans la constitution de l'état ; & il prétend qu'on peut assigner les sons capables de faire naître la bassesse de l'âme , l'insolence & les vertus contraires. Aristote qui semble n'avoir écrit sa politique que pour opposer ses sentimens à ceux de Platon , est pourtant d'accord avec lui touchant la puissance de la musique sur les mœurs. Le judicieux Polybe

nous dit que la musique étoit nécessaire pour adoucir les mœurs des Arcades qui habitoient un pays où l'air est triste & froid ; que ceux de Cynète qui négligèrent la musique , surpassèrent en cruauté tous les Grecs , & qu'il n'y a point de ville où l'on ait tant vu de crimes. Athénée nous assure qu'autrefois toutes les lois divines & humaines, les exhortations à la vertu , la connoissance de ce qui concernoit les Dieux & les Héros , les vices & les actions des hommes illustres , étoient écrits en vers & chantés publiquement par des chœurs au son des instrumens ; & nous voyons par nos livres sacrés , que tels étoient dès les premiers temps les usages des Israélites. On n'avoit point trouvé de moyen plus efficace pour graver dans l'esprit des hommes les principes de la morale & l'amour de la vertu. On rapporte que les maris absens , au lieu de ces affreuses ceintures si fort à la mode , & peut-être si nécessaires dans certains pays , laissoient à leurs femmes des Musiciens qui leur jouoient des airs capables de modérer les desirs qu'elles n'auroient pu satisfaire qu'aux dépens de leur honneur , & on assure qu'Égisthe ne put vaincre le refus de Clitemnestre , qu'après avoir fait mourir Demodocus , Musicien qu'Agamemnon avoit placé auprès de son épouse pour lui jouer la chasteté ; Phémus frère de ce Musicien , eut le même emploi auprès de Pénélope , dont il s'acquitta avec plus de bonheur , dit-on , & de succès. Il ne dut sans doute son salut qu'à l'ignorance où étoient les amans de Pénélope , sur la part qu'il avoit à la fidélité qu'elle gardoit à son mari.

La musique faisoit aussi partie

de l'étude des anciens Pythagoriens. Ils s'en servoient pour exciter le cœur à des actions louables, & pour s'enflammer de l'amour de la vertu. Selon ces philosophes, notre ame n'étoit pour ainsi dire, formée que d'harmonie, & ils croyoient rétablir par le moyen de l'harmonie sensuelle, l'harmonie intellectuelle & primitive des facultés de l'ame, c'est-à-dire, celle qui, selon eux, existoit en elle avant qu'elle animât nos corps, & lorsqu'elle habitoit les cieux.

La musique est déchue aujourd'hui de ce degré de puissance & de majesté, au point de nous faire douter de la vérité des merveilles qu'elle opéroit autrefois, quoiqu'attestée par les plus judicieux historiens, & par les plus graves philosophes de l'antiquité. Cependant on retrouve dans l'histoire moderne quelques faits semblables. Si Timothée excitoit les fureurs d'Alexandre par le mode phrygien, & les calmoit par le mode lydien; une musique plus moderne renchérissoit encore en excitant, dit-on, dans Erric, Roi de Dannemarck, une telle fureur qu'il tuoit ses meilleurs domestiques. Sans doute ces malheureux étoient moins sensibles que leur Prince à la musique; autrement il eût pu courir la moitié du danger. D'Aubigny rapporte une autre histoire toute pareille à celle de Timothée. Il dit que sous Henri III le musicien Claudin jouant aux nôces du Duc de Joyeuse sur le mode phrygien, anima, non le Roi, mais un courtisan qui s'oublia jusqu'à mettre la main aux armes en présence de son souverain; mais le musicien se hâta de le calmer en prenant le mode hypo-phrygien. Cela est dit avec autant

d'assurance, que si le musicien Claudin avoit pu savoir exactement en quoi consistoit le mode phrygien & le mode hypo-phrygien.

Si notre musique a peu de pouvoir sur les affections de l'ame, en revanche elle est capable d'agir physiquement sur les corps. Témoin l'histoire de la tarentule que nous rapportons ailleurs, témoin aussi ce Chevalier gascon dont parle Boyle, lequel au son d'une cornemuse, ne pouvoit retenir son urine; à quoi il faut ajouter ce que raconte le même auteur de ces femmes qui fondoient en larmes lorsqu'elles entendoient un certain ton dont le reste des auditeurs n'étoit point affecté; & l'illustre citoyen de Genève d'après qui nous parlons, connoît une femme de condition, laquelle ne peut écouter quelque musique que ce soit sans être saisie d'un rire involontaire & convulsif. On lit encore dans l'histoire de l'Académie des Sciences de Paris, qu'un musicien fut guéri d'une violente fièvre par un concert qu'on fit dans sa chambre.

Les sons agissent même sur les corps inanimés, comme on le voit par le frémissement & la résonance d'un corps sonore au son d'un autre avec lequel il est accordé dans certain rapport. Morhoff fait mention d'un certain Petter Hollandois, qui brisoit un verre au son de sa voix. Kircher parle d'une grande pierre qui frémissoit au son d'un certain tuyau d'orgue. Le Père Merfenne parle aussi d'une sorte de carreau que le jeu d'orgue ébranloit, comme auroit pu faire un tremblement de terre. Boyle ajoute que les stalles tremblent souvent au son des orgues; qu'il les a sentis frémir sous sa main au son de l'orgue ou de la

voix, & qu'on l'a assuré que celles qui étoient bien faites trembloient toutes à quelque ton déterminé. Tout le monde a ouï parler du fameux pilier d'une Eglise de Reims qui s'ébranle sensiblement au son d'une certaine cloche, tandis que les autres piliers restent immobiles; mais ce qui ravit au son l'honneur du merveilleux, est que ce même pilier s'ébranle également quand on a ôté le batail de la cloche.

Tous ces exemples, dont la plupart appartiennent plus au son qu'à la musique, & dont la physique peut donner quelque explication, ne nous rendent point plus intelligibles ni plus croyables les effets merveilleux & presque divins que les anciens attribuent à la musique. Plusieurs autours se sont tourmentés pour tâcher d'en rendre raison. Wallis les attribue en partie à la nouveauté de l'art, & les rejette en partie sur l'exagération des auteurs. D'autres en font honneur seulement à la poésie. D'autres supposent que les Grecs, plus sensibles que nous par la constitution de leur climat ou par la manière de vivre, pouvoient être émus de choses qui ne nous auroient nullement touchés. M. Burette, même en adoptant tous ces faits, prétend qu'ils ne prouvent point la perfection de la musique qui les a produits: il n'y voit rien que de mauvais racleurs de village n'aient pu faire selon lui, tout aussi bien que les premiers musiciens du monde.

La plupart de ces sentimens sont fondés sur la persuasion où nous sommes de l'excellence de notre musique, & sur le mépris que nous avons pour celle des anciens. Mais ce mépris est-il lui-même aussi bien fondé que nous le prétendons?

C'est ce qui a été examiné bien des fois, & qui vû l'obscurité de la matière & l'insuffisance des Juges, auroit grand besoin de l'être mieux. De tous ceux qui se sont mêlés jusqu'ici de cet examen, Vossius dans son traité de *viribus cantûs & rhythmi*, paroît être celui qui a le mieux discuté la question.

Au reste la manière dont les anciens notoient leur musique, étoit établie sur un fondement très-simple, qui étoit le rapport des chiffres, c'est-à-dire, par les lettres de leur alphabet; mais au lieu de se borner sur cette idée à un petit nombre de caractères faciles à retenir, ils se perdirent dans des multitudes de signes différens dont ils embrouillèrent gratuitement leur musique; en sorte qu'ils avoient autant de manières de noter que de genres & de modes. Boëce prit dans l'alphabet latin des caractères correspondans à ceux des Grecs. Le Pape Grégoire perfectionna sa méthode. En 1024 Gui d'Arezzo, Bénédictin, introduisit l'usage des portées, sur les lignes desquelles il marqua les notes en forme de points, désignant par leur position l'élévation ou l'abaissement de la voix. Kircher cependant prétend que cette invention est antérieure à Gui, & en effet on ne voit pas dans les écrits de ce moine qu'il se l'attribue; mais il inventa la gamme, & appliqua aux notes de son hexacorde les noms tirés de l'hymne de saint Jean-Baptiste, qu'elles conservent encore aujourd'hui. Enfin cet homme né pour la musique, inventa différens instrumens appelés *polypletra*, tels que le clavecin, l'épinette, la vielle, &c.

Les caractères de la musique ont selon l'opinion commune, reçu leur

leur dernière augmentation considérable en 1330, temps où l'on dit que Jean de Muris, appelé mal-à-propos par quelques-uns *Jean de Meurs* ou de *Muriâ*, Docteur de Paris, quoique Gesner le fasse Anglois, inventa les différentes figures des notes qui désignent la durée ou la quantité, & que nous appelons aujourd'hui *rondes*, *blanches*, *noires*, &c. mais ce sentiment bien que très-commun, paroît peu fondé à en juger par son traité de musique intitulé *speculum musicae*. Quoi qu'il en soit, ce grand musicien a eu, comme le roi des poëtes, l'honneur d'être réclamé par divers peuples; car les Italiens le prétendent aussi de leur nation, trompés apparemment par une fraude ou une erreur de Bontempi qui le dit *Perugino* au lieu de *Parigino*.

Lafus est ou paroît être, comme il est dit ci-dessus, le premier qui ait écrit sur la musique; mais son ouvrage est perdu aussi bien que plusieurs autres livres des Grecs & des Romains sur la même matière. Aristoxène, disciple d'Aristote, & chef de secte en musique, est le plus ancien auteur qui nous reste sur cette science. Après lui vient Euclide d'Alexandrie. Aristide Quintilien écrivoit après Cicéron. Alypius vient ensuite, puis Gaudentius, Nicomaque & Bacchius.

Marc Meibomius nous a donné une belle édition de ces sept auteurs Grecs, avec la traduction latine & des notes.

Plutarque a écrit un dialogue sur la musique. Ptolémée célèbre mathématicien, écrivoit en grec les principes de l'harmonie vers le temps de l'Empereur Antonin. Cet auteur garde un milieu entre les Pithagoriciens & les Aristoxéniens.

Tome XVIII.

Long-temps après Manuel Bryennius écrivit aussi sur le même sujet.

Parmi les Latins, Boëce a écrit du temps de Théodoric, & non loin du même temps, Martianus, Cassiodore & saint Augustin.

Les modernes sont en grand nombre. Les plus connus sont, Zarlin, Salinas, Valgolio, Galilée, Mei, Doni, Kircher, Merfenne, Parran, Perrault, Wallis, Descartes, Holder, Mengoli, Malcolm, Burrette, Valloti, Tartini, Rameau, M. d'Alembert, M. Rousseau, &c.

On appelle *notes de musique*, les marques dont on se sert pour faire connoître les divers tons de la musique. Et *livre de musique*, *papier de musique*, un livre, un papier où les airs de musique sont écrits avec ces sortes de notes.

On dit proverbialement de quelqu'un qui est extrêmement réglé & concerté dans tout ce qu'il fait, qu'il est réglé comme un papier de musique.

MUSIQUE, se prend aussi pour une compagnie de personnes qui font profession de la musique, & qui ont accoutumé de chanter ensemble. *La musique du Roi. La musique de la chambre. Ce Prince a une bonne musique.*

Figurément, proverbialement & populairement, on appelle *musique enragée*, *musique de chiens & de chats*, une musique discordante & chantée par de méchantes voix. Il se dit aussi du bruit confus de plusieurs personnes qui se querellent.

MUSIQUE, est aussi le nom qu'on a donné à une espèce de coquillage univalve, de la famille des murex, lequel est remarquable par des points rougeâtres, & par la netteté de ses cinq lignes pareilles à celles d'un papier de musique.

F f f f

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

On prononce *muzike*.

**MUSORITES** ; ( les ) Juifs qui avoient de la vénération pour les rats & les souris, & qui furent ainsi appelés d'un mot composé de *mus*, rat, & de *forex*, souris. Cette superstition vint de ce que les Philistins ayant enlevé l'arche d'alliance, Dieu fit naître parmi eux un grand nombre de rats & de souris qui dévoroient tout, ce qui les obligea de rendre l'arche pour se délivrer de ce fléau ; mais avant de la rapporter, leurs sacrificateurs leur ordonnèrent d'y mettre cinq souris d'or, comme une offrande au Dieu d'Israël, pour être délivrés de ces sortes d'animaux.

**MUSQUÉ, ÉE** ; adjectif & participe passif. Parfumé avec du musc. *Gans musqués. Peau musquée.* Voyez **MUSQUER**.

Il se dit aussi de certaines choses qui ont une odeur en quelque façon semblable à celle du musc. *Poudre musquée. Ce fruit a une eau musquée.*

On dit figurément & familièrement, *envoyer une chose toute musquée* ; pour dire, l'envoyer en l'accompagnant de paroles honnêtes, & sans qu'il en coûte ni soins, ni argent à celui à qui on l'envoie. *On lui envoya son équipage tout musqué.*

Figurément & familièrement, on appelle *paroles musquées*, des paroles obligeantes & flatteuses. Et *fantaisies musquées*, certaines fantaisies singulières & bizarres.

**MUSQUER** ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Moscho afflare.* Parfumer avec du musc.

*Musquer des gants, des dragées.*

**MUSSCHENBROEK**, ( Pierre Van ) né à Utrecht, à la fin du dernier

siècle, mourut à Leyde en 1760. Il est plus connu par sa science que par sa famille, qui quoiqu'assez illustre, l'est devenue encore plus par la gloire que les connoissances de cet auteur lui ont procurées. Appelé à Leyde pour y professer la physique & les mathématiques, il s'acquitta de ses fonctions avec l'éclat & la distinction que promettoient son génie & ses talens. Son nom devenu fameux, plusieurs Académies, & en particulier celle des Sciences de Paris, se l'affocièrent. La culture des lettres, les calculs & les expériences physiques ont rempli tout le cours de sa vie. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels les amateurs de la bonne physique, & les Géomètres distinguent un recueil in-4°. sous ce titre : *Physica experimentalis & geometrica dissertationes & ephemerides meteorologicae.* On voit dans les expériences qu'il rapporte, une sagacité peu commune, & dans ses calculs beaucoup d'exactitude. Ses essais de physique traduits en françois sont également dignes de sa réputation.

**MUSSELBURG** ; ville d'Écosse dans la province de Lothian, sur le golfe de Forth, à deux lieues d'Édimbourg. Les Anglois y battirent les Écossais, sous le règne d'Édouard VI.

**MUSSER** ; ( se ) vieux verbe pronominal réfléchi qui signifioit autrefois se cacher.

**MUSSICK** ; rivière de France en Alsace. Elle a sa source dans les montagnes de Voges, au sud de Saverne, & son embouchure dans le canal de la Brusck, auprès de Soultz.

**MUSSOLE** ; substantif masculin. Coquillage bivalve que quelques-uns regardent comme étant de la

famille des moules, mais que M. Adanson met dans le genre du pétoncle.

**MUSSY-L'ÉVÊQUE**; ville de France, en Champagne, sur la Seine, à quatre lieues, sud-sud-est, de Bar-sur-Seine. Il y a un grenier à sel, & une Église collégiale dont le Chapitre est composé de huit chanoines. On y recueille beaucoup de vin.

**MUSTACHIO**; substantif masculin. Mesure des liquides usitée à Venise. Il en faut 38 pour une botte ou muid.

**MUSTAPHA**; nom de deux Empereurs Turcs. Le premier succéda à son frère Achmet en 1617; mais il fut chassé deux mois après, & mis en prison par les Janissaires, qui placèrent sur le trône Osman I, son neveu. Mustapha du fond de sa prison, avoit encore un parti. Sa faction persuada aux Janissaires, que le jeune Osman avoit dessein de diminuer leur nombre, pour affoiblir leur pouvoir. On déposa Osman sous ce prétexte; on l'enferma aux sept Tours, & le Grand-Visir alla lui-même égorger son Empereur. Mustapha fut tiré de la prison pour la seconde fois, reconnu Sultan, & au bout d'un an, déposé encore par les mêmes Janissaires, qui l'avoient deux fois élu. Jamais Prince depuis Vitellius, ne fut traité avec plus d'ignominie. Il fut promené dans les rues de Constantinople, monté sur un âne, exposé aux outrages de la populace, puis conduit aux sept Tours & étranglé dans sa prison.

**MUSTAPHA II**, fils de Mahomet IV, succéda à Achmet II, son oncle, en 1695. Les commencemens de son règne furent heureux; il défit les Impériaux devant Témefwar, en 1696; fit la guerre avec succès con-

tre les Vénitiens, les Polonois, les Moscovites; mais dans la suite ses armées ayant été battues, il fut contraint de faire la paix avec ces différentes Puissances, & se retira à Andrinople, où il se livra à la volupté & aux plaisirs. Cette conduite excita une des plus grandes révoltes qui aient éclaté depuis la fondation de l'Empire Ottoman. Cent cinquante mille rebelles forcèrent le Serrail & marchèrent vers Andrinople, pour détrôner l'Empereur. Ce Prince leur promit toutes les satisfactions qu'ils pourroient exiger, mais rien ne put les adoucir. Le Grand-Visir voulut leur opposer vingt mille hommes, mais ceux-ci se joignirent aux autres. Les rebelles écrivirent à l'instant à Achmet, frère de Mustapha, pour le prier d'accepter le sceptre. L'Empereur intercepta la lettre, & voyant que sa perte étoit résolue, il céda le trône à son frère en 1703. Réduit à une condition privée, il mourut de mélancolie six mois après sa déposition. Le trop grand crédit de la Sultane Validé & du Mufti, qui retenoient le Sultan hors de sa capitale pour le mieux gouverner, fut la cause de cette révolution. Le Mufti & son fils périrent par le dernier supplice, après avoir essayé une cruelle question pour déclarer où étoient leurs trésors.

**MUSTELLE**; substantif féminin. *Mustela*. Rondelet donne ce nom à deux poissons. Le premier s'appelle *Mustelle vulgaire*, & le second simplement *Mustelle*.

La *Mustelle vulgaire*, est un poisson de mer, du genre des morues, qui se nourrit de squilles & de petits poissons. Elle a le corps brun, large, sans écailles, la bouche assez grande & les dents petites: le bout

de sa mâchoire inférieure est garni d'un barbillon blanc ; celle de dessus en a deux, qui sont noirs : son corps finit en pointe, une ligne droite commence aux ouïes & finit à la tête : sa chair est molle & friable.

L'autre mustelle est presque semblable à la précédente ; les nageoires qu'elle a aux ouïes ressemblent beaucoup à des barbillons.

**MUSUELA** ; joli bourg d'Espagne, au Royaume de Jaen, dans le voisinage de Jaen.

**MUSULMAN** ; substantif masculin. Titre que prennent les Mahométans, & qui signifie, vrai croyant, qui met toute sa confiance en Dieu. Voyez MAHOMÉTAN.

**MUSULMANISME** ; substantif masculin. La religion des Musulmans.

**MUSURGIE** ; substantif féminin & terme de Musique. Art d'employer à propos les consonnances & dissonnances.

**MUTA** ; terme de Mythologie & nom d'une Nymphe, fille du fleuve Almon, laquelle ayant découvert à Junon l'intrigue de Jupiter avec une autre Nymphe, nommée *Jurtune*, le dieu irrité son de indiscretion lui coupa la langue, & donna ordre à Mercure de la conduire aux enfers. Mercure, en la conduisant, en devint amoureux & l'épousa. Muta n'en étoit pas moins belle pour avoir perdu la langue, & n'en valoit peut-être que mieux pour un mari. Ce fut à sa disgrâce qu'elle fut redevable du culte qu'on lui rendoit à Rome. Si elle n'avoit pas eu la langue coupée, les Romains ne se seroient peut-être jamais avisés de l'honorer comme la Déesse du silence. On trouve dans le second livre des Fastes d'Ovide, une description agréable des cérémonies qui se pratiquoient en l'honneur de

la Déesse Muta. Une vieille, d'ailleurs, accompagnée de plusieurs jeunes filles, sacrifie à la Déesse du Silence, & a bien de la peine à le garder elle-même. Elle prend avec trois doigts trois grains d'encens, & les met sur le seuil de la porte, dans l'endroit où un rat s'est frayé un chemin secret. Prenant ensuite sept fèves noires, elle les tourne dans sa bouche ; après quoi, elle colle avec de la poix la tête d'un simulacre. Elle la pique avec une aiguille, la couvre de menthe, puis la jete dans le feu. Pendant que cette tête brûle, la vieille a soin de l'arroser par des effusions de vin. Elle donne à boire à ses compagnes une partie du vin qui reste ; mais elle en boit elle-même plus que toutes les autres ensemble, jusqu'à ce qu'enivrée de cette agréable liqueur, elle s'écrie : « Nous » avons enchaîné les langues de » nos ennemis, & nous n'avons » plus rien à craindre de leurs discours. » Ainsi finit cette cérémonie dont le but est de se prémunir contre les médifans.

**MUTABILITÉ** ; substantif féminin. *Mutabilitas*. Qualité de ce qui est muable, de ce qui est sujet à changer. *La mutabilité des choses de ce monde.*

**MUTAFERACA** ; substantif masculin & terme de Relation. On appelle ainsi des Officiers du Grand-Seigneur, dont ils sont comme les Gentils-hommes ordinaires, destinés à l'accompagner lorsqu'il sort du Serrail, soit pour aller à l'armée, soit dans ses simples promenades. On les tire ordinairement d'entre les Spahis, & ils sont au nombre de six cens. Leurs habits sont de brocard d'or, fourrés de matre, & ils portent une masse



d'armes. Il y a des Commanderies ou Timars plus considérables que ceux des Spahis, affectés à cet office; & les Mataferaca y parviennent par droit d'ancienneté: on leur donne de temps en temps des commissions lucratives pour suppléer à la modicité de leur paye ordinaire, qui les oblige à s'attacher au service de quelque Visir ou Bacha. Ils sont même cortége au Grand-Visir lorsqu'il se rend au Divan.

**MUTANDE**; substantif féminin. Les Capucins & d'autres Religieux donnent ce nom aux caleçons ou habits de dessous dont ils font usage.

**MUTATION**; substantif féminin.

*Mutatio*. Terme de Jurisprudence. Changement. Ce terme est principalement usité en matière féodale.

Il peut y avoir mutation de la part du Seigneur, comme de la part du vassal.

La mutation qui peut arriver dans un fief dominant, n'assujettit suivant le droit commun, les vassaux possesseurs de fiefs qui en relèvent, qu'à porter la foi & hommage au nouveau Seigneur: mais les mutations qui arrivent dans les fiefs possédés par les vassaux, donnent toujours lieu à la foi & hommage, & à l'aveu & dénombrement; & quelques-unes donnent de plus, ouverture au droit de quint, & d'autres au relief.

Suivant la Coutume de Paris, il n'est dû que la seule foi & hommage pour les mutations qui arrivent par succession directe, ascendante ou descendante.

Les mutations occasionnées par les successions collatérales, donnent lieu à la foi & hommage & au droit de relief.

Les donations en ligne directe

descendante, sont regardées comme faites en avancement d'hoirie; & par cette raison, le donataire ne doit que la foi & hommage; mais quand les donations sont faites à des parens collatéraux, ou même à des étrangers à titre gratuit, les donataires doivent la foi & hommage avec le relief.

La mutation par échange donne ouverture à la foi & au relief.

Le bail à rente rachetable & la vente donnent lieu à la foi & hommage, & mettent aussi le Seigneur en état d'exiger un droit de quint.

Le bail emphytéotique ne donne lieu qu'à la foi & hommage & au relief: ce sont les mêmes droits pour les mutations qui arrivent par la mort de l'homme vivant & mourant, & par les changemens des Titulaires des bénéfices.

Il n'est dû que la foi & hommage pour la mutation qui arrive par le premier mariage d'une fille à laquelle un fief est donné; mais pour les autres mariages, il est dû la foi & hommage avec le relief à chaque mariage.

La femme à laquelle, par un partage de communauté, il échoit un fief qui a été commun entr'elle & son mari, ne doit que la foi & hommage seulement.

Le droit de centième denier est dû à toutes mutations d'immeubles, à l'exception seulement de celles qui arrivent en ligne directe, tant par contrat de mariage & en faveur de mariage, que par testament ou à titre successif *ab intestat*.

Les ventes à temps & conditionnelles n'opèrent point de mutation. La condition tient tout en suspens, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée ou marquée: ainsi les droits seigneuriaux de ces ventes ne sont dûs,

que lorsque par l'événement de la condition, la vente se trouve parfaite & consommée; mais le centième denier est dû, & doit se percevoir aussi-tôt que l'acte existe. Il y a sur cela une décision du Conseil du 10 Septembre 1740.

**MUTATION**, s'emploie aussi dans le style soutenu, & ordinairement au pluriel, pour signifier, changement, révolution. *La mollesse ou la violence des Princes ont souvent occasionné les mutations des Empires. Les fréquentes mutations qui arrivent dans l'air, causent des maladies.*

**MUTATION**, est aussi un terme de la Musique ancienne, par lequel on désignoit généralement tous les passages d'un ordre ou d'un sujet de chant à un autre. Aristoxène définit la mutation une espèce de passion dans l'ordre de la mélodie; Bacchius, un changement de sujet, ou la transposition du semblable dans un lieu dissemblable; Aristide-Quintilien, une variation dans le système proposé, & dans le caractère de la voix; Martianus-Capella, une transition de la voix dans un autre ordre de sons.

Toutes ces définitions, obscures & trop générales, ont besoin d'être éclaircies par les divisions; mais les Auteurs ne s'accordent pas mieux sur ces divisions que sur la définition même. Cependant on recueille à peu près que toutes les mutations pouvoient se réduire à cinq espèces principales: 1<sup>o</sup>. mutation dans le genre, lorsque le chant passoit, par exemple, du diatonique au chromatique ou à l'enharmonique, & réciproquement: 2<sup>o</sup>. dans le système, lorsque la modulation unifesoit deux rétracordes disjoints ou en seroit deux conjoints; ce qui

revient au passage du béquarre au bémol, & réciproquement: 3<sup>o</sup>. dans le mode, quand on passoit, par exemple, du dorien au phrygien ou au lydien, & réciproquement, &c. 4<sup>o</sup>. dans le rythme. Quand on passoit du vite au lent, ou d'une mesure à une autre: 5<sup>o</sup>. enfin dans la mélodie, lorsqu'on interrompoit un chant grave, sérieux, magnifique, par un chant enjoué, gai, impétueux, &c.

**MUTIAN**; (Jerôme) Peintre, né au territoire de Bresse dans la Lombardie, en 1528, & mort à Rome en 1590: Mutian apprit les premiers principes de son art à Bresse, sous Jérôme Romanini; mais étant arrivé à Venise, la vue des chefs-d'œuvre dont les grands maîtres ont décoré cette ville, & ceux du Titien en particulier, firent sur lui la plus vive impression. Il dessina aussi d'après l'antique, & se fit une manière de peindre excellente. Ses tableaux étoient fort recherchés; les Cardinaux d'Est & de Farnese l'occupèrent beaucoup. Le Pape Grégoire XIII avoit aussi une grande estime pour le Mutian; il le chargea de faire les cartons de sa chapelle, & lui commanda plusieurs tableaux. Cet illustre Artiste, voulant signaler son zèle pour la peinture, par quelque établissement considérable, se servit du crédit que son mérite lui donnoit auprès de Sa Sainteté, pour fonder à Rome l'Académie de Saint-Luc, dont il fut le chef, & que Sixte V confirma par un Bref. Le Mutian étoit fort habile dans l'Histoire, mais il s'adonna particulièrement au paysage & au portrait. Ce Peintre avoit un grand goût de dessin; il donnoit une belle expression à ses têtes; & finissoit beaucoup ses ouvrages; on

reconnoît, à son coloris, l'étude qu'il fit d'après le Titien. Il ne peignoit jamais de pratique; il touchoit le paysage dans la manière de l'école flamande, supérieure en ce genre aux Italiens. On remarque que ce Peintre choissoit le châtaignier, préférablement à tout autre arbre, dont les branches avoient, selon lui, quelque chose de pittoresque. Ses desseins arrêtés à la plume, & lavés au bistre, ou à l'encre de la Chine, se font admirer par la correction du trait, par l'expression des figures, & par l'admirable feuiller de ses arbres. Le Roi n'a qu'un tableau du Mutian, représentant l'incrédulité de Saint-Thomas; il y en a deux au Palais Royal.

**MUTILATION**; substantif féminin. *Mutilatio*. Retranchement d'un membre. *Les Médecins ordonnèrent la mutilation de la jambe gangrénée.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

**MUTILÉ**, ÉE; participe passif. *Voyez MUTILER.*

**MUTILER**; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Mutilare*. Retrancher, couper. Il ne se dit qu'en parlant du retranchement de quelque membre du corps humain, ou de quelque partie d'une statue. *On le mutila d'un bras. Alcibiade d'une main sacrilège, mutiloit les statues des Dieux.*

**MUTILER**, s'emploie aussi absolument, & signifie ordinairement châtrer. *On mutila en Turquie les mâles destinés servir les femmes du ferrail. Origène par un transport de zèle, se mutila.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez VERBE.*

**MUTIN**, INE; adjectif. *Contentiosus*. Querelleur, opiniâtre, obstiné, têtu. *C'est un enfant mutin. Il a le caractère mutin. Elle est un peu mutine.*

**MUTIN**, signifie aussi séditieux, rebelle. *Les habitans de ces montagnes sont mutins.*

Il s'emploie aussi substantivement dans les acceptions précédentes. *C'est un jeune mutin qu'il faut corriger. On envoya deux Régimens dans cette ville pour mettre les mutins à la raison.*

**MUTINÉ**, ÉE; participe passif. *Voyez MUTINER.*

On dit figurément en poésie, *les flots mutinés, les vents mutinés*; pour dire, les flots agités, les vents impétueux.

**MUTINER**; (se) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Se porter à la sédition, à la révolte. *Les paysans se mutinèrent.*

Il se dit aussi d'un enfant qui se dépite. *Il faut corriger les enfans qui se mutinent.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez VERBE.*

**MUTINERIE**; substantif féminin. *Seditio*. Sédition, révolte. *On craignit la mutinerie des troupes. Drusus parvint à calmer la mutinerie des légions.*

Il se dit aussi de l'obstination d'un enfant qui se dépite. *A force de châtimens, on a corrigé cet enfant de sa mutinerie.*

**MUTIUS**, surnommé *Scévola*, s'immortalisa dans la guerre de Porsenna Roi des Toscans, contre les Ro-

ains. Ce Prince, défenseur de Tarquin le Superbe, chassé de Rome, alla assiéger cette ville 507 ans avant JÉSUS-CHRIST, pour y faire rentrer le Tyran. La vie de Porfenna parut à Mutius incompatible avec le salut de la République. Il se détermina à la lui ôter, & déguisé en Toscan, il passa dans le camp ennemi. La tente du Roi étoit aisée à reconnoître, il y entra, & le trouva seul avec un Secrétaire, qu'il prit pour le Prince & qu'il tua au lieu de lui. Les gardes accoururent au bruit & arrêtèrent Mutius. On l'interrogea, afin de savoir d'où il étoit, s'il avoit des complices, & la cause d'une action si téméraire, mais refusant de répondre à ces questions, il ne fit que dire : *je suis Romain ; & comme s'il eût voulu punir sa main de l'avoir mal servi, il la porta sur un brasier ardent, & la laissa brûler, en regardant fièrement Porfenna. Le Roi étonné, admira le courage de Mutius, & lui rendit son épée, qu'il ne put recevoir que de la main gauche, comme le désigne le surnom de Scévola, qu'il porta depuis. Une action si courageuse honoroit Mutius sans sauver Rome. Le brave Romain, seignant alors d'être touché de reconnaissance pour la générosité de Porfenna, qui lui avoit sauvé la vie, lui parla ainsi : Seigneur, votre générosité va me faire avouer un secret que tous les tourmens ne m'ayroient jamais arraché. Apprenez donc que nous sommes trois cens, qui avons résolu de vous tuer dans votre camp. Le sort a voulu que je fusse le premier à vous attaquer, & autant j'ai souhaité d'être l'Auteur de votre mort, autant je crains qu'un autre ne le devienne, surtout aujourd'hui, que je vous connois plus digne*

*de l'amitié des Romains que de leur haine. Le Roi Toscan, plus touché du courage de ses ennemis que de la crainte des meurtriers, fit la paix avec eux, & cette paix fut le fruit de la bravoure intrépide d'un seul homme.*

**MUTSIE** ; substantif féminin. Petite mesure des liquides, dont on se sert à Amsterdam. C'est la huitième partie du minglé.

**MUTUEL, ELLE** ; adjectif. *Mutuus*. Réciproque entre deux ou plusieurs personnes. *Deux amans brûlent d'un amour mutuel. Toute obligation est mutuelle, même entre les Rois & leurs Sujets. Les deux frères se firent une donation mutuelle.*

En termes de Jurisprudence, on appelle *don mutuel*, une convention faite entre deux conjoints depuis le mariage, par laquelle le survivant doit jouir par usufruit, sa vie durant, de la moitié des biens de la communauté appartenans aux héritiers du prédécédé. Voyez DON MUTUEL.

**MUTUELLEMENT** ; adverbe. *Mutuo*. Réciproquement. *Ils se font nuit mutuellement. Les hommes doivent se secourir mutuellement.*

**MUTULE** ; substantif féminin. Terme d'Architecture. Modillon carré dans la corniche de l'ordre dorique. Les mutules répondent aux triglyphes qui sont au-dessous, d'où l'on fait quelquefois pendre des gouttes qu'on appelle aussi *larmes, clochettes & campanes*. Selon Vitruve on a mis des mutules sous la corniche de cet ordre, pour représenter le bout des jambes de force qui sortent en dehors, courbées par l'extrémité, de même qu'on a fait des triglyphes dans la frise de l'ordre dorique, pour marquer le bout des

poutres

- poutres ou solives qui portent sur l'architrave.
- MUXACRA** ; ville maritime d'Espagne, au royaume de Grenade, sur la Méditerranée, à 25 lieues, sud-ouest, de Carthagène.
- MUYDEN** ; petite ville de Hollande, sur le Vecht, à deux lieues d'Amsterdam.
- MUZERIN** ; voyez **MUSERIN**.
- MUZIMOS** ; substantif masculin & terme de Relation. Les habitans du Monomotapa sont persuadés que leurs Empereurs en mourant passent de la terre au ciel, & deviennent pour eux des objets de culte qu'ils appellent *Muzimos* ; ils leur adressent leurs vœux. Il y a dans ce pays une fête solennelle appelée *Chuavo* : tous les seigneurs se rendent au palais de l'Empereur, & forment en sa présence des combats simulés. Le Souverain est ensuite huit jours sans se faire voir, & au bout de ce temps, il fait donner la mort aux grands qui lui déplaisent, sous prétexte de les sacrifier aux Muzimos ses ancêtres.
- MUZON** ; petite ville de la basse Hongrie, chef-lieu d'un Comté de même nom, lequel est situé entre l'Autriche, le Danube, le Comté de Spron & celui de Javarin.
- MUZUKO** ; substantif masculin & terme de relation. Les habitans du Monomotapa donnent ce nom à un être malfaisant qu'ils croient être l'auteur de tous les maux qui affligent le genre humain.
- MYAGRUM** ; substantif masculin. Plante qui pousse des tiges à la hauteur de deux pieds, rondes, dures, lisses, rameuses, de couleur de vert de mer, & remplies de moelle blanche. Elle a ses feuilles semblables à celle du pastel ; ses fleurs sont petites, jaunes, à quatre feuil-

*Tome XVIII.*

- les & disposées en creux : il leur succède des fruits formés en petites poires renversées qui contiennent chacun une semence le plus souvent oblongue. On tire par expression de cette semence une huile propre à adoucir les âpretés de la peau.
- MYCÈNES** ; nom d'une ancienne ville de Grèce, dans la Péloponèse, à trois lieues, sud, d'Argos. Elle fut capitale d'un royaume de même nom qui appartenoit à Agamemnon, frère de Ménélas, & le chef des Grecs qui allèrent assiéger Troie.
- MYCONE** ; île de l'Archipel, l'une des Cyclades, d'environ douze lieues de tour, à dix lieues de Naxie. On y recueille d'excellent vin & de très-bons fruits. Les perdrix, les cailles, les bécasses y abondent. Les Anglois & les Hollandois y ont un comptoir. Le séjour en est assez agréable pour les étrangers.
- Les Ducs de Naxie possédèrent autrefois cette île durant quelques années ; mais Barberousse, Capitaine Bacha, la leur enleva sous le règne de Soliman III. C'est un Cadi ambulant qui la gouverne.
- MYDRIASE** ; substantif féminin & terme de chirurgie. Indisposition de l'œil qui consiste dans une trop grande dilatation de la prunelle.
- Maître Jan dans son *traité des maladies de l'œil*, dit avec beaucoup de fondement, que la dilatation outre nature de la prunelle n'est point une maladie particulière, mais le symptôme d'une autre maladie, telle que l'augmentation de l'humeur vitrée, la goutte sereine, &c. Il appuie son sentiment sur le mécanisme de l'iris, qui dans l'état naturel se resserre & se dilate suivant les différens états de la lumière, & suivant les différentes

G g g g

impressions que les rayons lumineux font sur la rétine. La dilatation de la prunelle n'est qu'un accessoire de maladie, l'expérience démontrant qu'il y a toujours quelque maladie qui donne lieu à cette dilatation.

**MYGDONIE** ; ancien nom d'une contrée de la Macédoine, à l'orient de la Chalcidie.

Les Mygdoniens de Macédoine envoyèrent une colonie dans la Mésopotamie, qui donna le nom de *Mygdonie* à la partie occidentale de cette Province où ils choisirent de s'établir. Il faut donc distinguer les Mygdoniens de Grèce des Mygdoniens Asiatiques.

**MYIAGRE** ; nom d'un Dieu que les Arcadiens invoquoient pour être délivrés des mouches. Les Romains le révéroient aussi sous le nom de *Myiodes*. Pline rapporte que les mouches désoloient les assistans aux jeux olympiques; mais qu'elles s'envoloient par nuages, & se jetoient ailleurs aussi-tôt qu'ils avoient sacrifié un taureau au Dieu *Myiodes*; cependant on ne lui faisoit que rarement cet honneur à Olympie, & seulement une fois dans le cours de plusieurs années. Les Éléens au contraire encensoient avec confiance les autels de ce Dieu, persuadés qu'autrement des flots de mouches seroient venus infester leur pays sur la fin de l'été, & y porter la peste & la désolation.

**MYIODES** ; voyez **MYIAGRE**.

**MYLABRE** ; substantif masculin. *Mylabris*. Insecte coléoptère, dont les antennes plus grosses vers le bout, & à articles hémisphériques un peu triangulaires, sont posées sur une trompe courte & large : quatre antennes accompagnent la bouche ou l'extrémité de la trompe de ce petit animal. Les élytres ou

étuis sont presque ronds & si courts, qu'ils ne couvrent que les deux tiers du corps. On trouve le *Mylabre* sur les fleurs. Ses yeux sont assez sail-lans.

**MYLASA**, ou **MYLASSA** ; nom d'une ancienne ville de Carie, qui selon Pausanias, étoit située à 80 stades de la mer. Jupiter y avoit un temple où il étoit représenté tenant en main la hache qu'Hercule enleva à la reine des Amazones dans son expédition contre ces guerrières.

**MYLETTE** ; surnom que *Vénus* avoit chez les Assyriens, & sous lequel ils lui avoient élevé un temple où les lois du pays autorisoient les prostitutions, comme nous l'apprend Hérodote.

**MYLOGLOSSES** ; voyez **MILOGLOSSES**.

**MYLOHYOIDIEN** ; voyez **MILOHYOIDIEN**.

**MYLOPHARYNGIEN** ; voyez **MILOPHARYNGIEN**.

**MYOCEPHALON** ; substantif masculin & terme de chirurgie. Espèce de tumeur de l'œil qui représente la tête d'une mouche. C'est une espèce de proptosis.

**MYOLOGIE** ; substantif féminin. *Myologia*. Partie de l'anatomie qui traite des muscles.

**MYOMANCIE** ; substantif féminin. *Myomancia*. Espèce de divination, ou méthode de prédire les événements futurs par le moyen d'une souris.

Quelques auteurs regardent la myomancie comme une des plus anciennes manières de deviner, & croient que c'est pour cela qu'Isaïe, compte la souris parmi les abominations des idolâtres. Mais outre qu'il n'est pas certain que le mot hébreu employé par le Prophète signifie une souris,

il est évident que le Prophète ne parle point en cet endroit de deviner par le moyen de cet animal, mais de l'abomination que commettoient contre la loi de Moïse ceux qui mangeoient des souris, *abominationem & murem*, porte la Vulgate.

Les souris ou les rats entroient pourtant pour quelque chose dans le système général de la divination parmi les Romains, & l'on tiroit des présages malheureux ou de leur cri ou de leur voracité. Elien raconte que le cri aigu d'une souris suffit à Fabius Maximus pour se démettre de la dictature; & selon Varron, Cassius Flaminius quitta la charge de Général de la Cavalerie sur un pareil présage. Plutarque dans la vie de Marcellus, dit qu'on augura mal de la dernière campagne de ce Consul, parceque des rats avoient rongé l'or du temple de Jupiter.

**MYOPE**; substantif des deux genres.

*Myops*. Celui, celle qui a la vue fort courte, & qui ne peut voir les objets éloignés sans le secours d'un verre concave.

Le défaut de la vue des myopes ne vient ni du nerf optique ni de la prunelle, mais de la forme du cristallin, ou de la distance à laquelle il est de la rétine. Quand le cristallin est trop rond ou trop convexe, il rend les rayons trop convergens, de sorte qu'ils se réunissent trop près du cristallin & avant de parvenir à la rétine; c'est la même chose quand la rétine est trop proche du cristallin, quoique le cristallin ne soit pas trop convexe.

La trop grande convexité de la cornée fait aussi qu'on est myope par la même raison. La cornée est cette membrane convexe semblable

à de la corne qui paroît sur la surface du globe de l'œil. On remarque en effet que presque toutes les personnes qui ont les yeux fort gros ou la cornée fort convexe, sont *myopes*.

Le défaut des vues myopes diminue avec le temps; parceque l'œil s'applatit à mesure que l'on avance en âge & devient de la convexité nécessaire; pour que les rayons se réunissent exactement sur la rétine. C'est pour cette raison qu'on dit que les vues courtes sont les meilleures, c'est-à-dire, celles qui se conservent le mieux & le plus longtemps.

**MYOPIE**; substantif féminin. *Myopia*. État de ceux qui ont la vue courte. On remédie à la myopie par le moyen d'un verre concave qu'on place entre l'œil & l'objet.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

**MYOSOTIS**; voyez OREILLE DE SOURIS.

**MYOTOMIE**; substantif féminin. Partie de l'Anatomie qui a pour objet la dissection méthodique des muscles du corps: elle en examine la texture, la direction, les attaches, &c. pour en tirer des conséquences sur les fonctions de la vie, sur la santé & sur les maladies.

**MYRABOLTS**; c'est le nom qu'on donne dans le commerce à la myrrhe qui vient d'Arabie, mais que les Européens tirent souvent de Surat. Voyez MYRRHE.

**MYRE**; nom d'une ancienne ville de Lycie où Saint Paul s'embarqua sur un vaisseau d'Alexandrie pour se rendre à Rome.

**MYRIADE**; substantif féminin, & terme d'Antiquité. Nombre de dix mille.

**MYRIONIME**; adjectif des deux

genres, & terme de Mythologie. Qui a mille noms. On a donné ce titre à Isis & à Osiris, parcequ'ils renfermoient, disoit-on, sous différens noms, tous les dieux du paganisme; car Isis adorée sous ce nom en Égypte étoit ailleurs Cybele, Junon, Minerve, Venus, Diane, &c. & l'Osiris des Égyptiens étoit ailleurs connu sous les noms de Bacchus, Jupiter, Pluton, Adonis, &c.

**MYRINE**; il y a eu quatre anciennes villes de ce nom: l'une étoit dans l'Éolide, la seconde dans l'île de Lemnos, la troisième dans la Troade & la quatrième dans l'île de Crète.

**MYRMÉCIE**; substantif féminin, & terme de Chirurgie. Espèce de ver-rue peu élevée, dont la base est large: elle naît le plus souvent dans la paume de la main & sous la plante des pieds: elle se guérit comme les corps. Quand on la coupe, on ressent une douleur semblable à celle que cause une morsure de fourmi; & c'est de là que lui vient le nom de *Myrmécie*.

**MYRMÉCITE**; substantif féminin. *Myrmécites*. Quelques Auteurs ont ainsi appelé une petite pierre semblable à une fourmi.

**MYRMICOLÉON**; voyez FOURMILION.

**MYRMIDONS**; voyez MIRMIDONS.

**MYRMILLON**; substantif masculin. *Myrmillo*. On a ainsi appelé une sorte de Gladiateurs de l'ancienne Rome, qui portoient sur leur casque la figure d'un poisson de mer tacheté de plusieurs couleurs; & qui étoient armés d'un bouclier & d'une épée. Ils combattoient ordinairement contre une autre espèce de gladiateurs appelés *Rétiaires*, du mot *rete*, filet de pêcheur, dans lequel ils tâchoient d'embarrasser la tête de leurs adversaires. On appe-

loit encore les *Myrmillons*, *Gaulois*, soit que les premiers fussent venus des Gaules, soit qu'ils fussent armés à la gauloise. Aussi les *Rétiaires* en combattant contre eux avoient-ils coutume de chanter: *quid me fugis, Galle, non te peto, piscem peto;* » pourquoi me fuis tu, Gaulois, » ce n'est point à toi, c'est à ton » poisson que j'en veux. »

**MYROBOLAN**; substantif masculin. Sorte de fruit qui nous est apporté des Indes orientales: on en distingue cinq espèces principales; savoir, les *citrins* ou *jaunes*; les *indiens* ou *noirs*, les *chébules*, les *belleicrs*, & les *emblics* ou *chinois*.

Les *myrobolans citrins* sont des fruits oblongs, arrondis, de la grosseur du pouce, mouffes par les extrémités, de couleur jaunâtre ou citrine, communément ornés de cinq grandes canelures longitudinales & d'autant de petites. L'écorce extérieure est glutineuse, amère & un peu âcre: elle couvre un noyau dur, anguleux, sillonné, jaunâtre, lequel contient une amande de couleur grise ou fauve. Ces fruits viennent, dit-on, sur un arbre qui est de la grandeur du prunier sauvage, dont les feuilles sont conjuguées, semblables à celles du cormier, & qui croît principalement vers Goa.

Les *myrobolans chebules* ressemblent aux *citrins*, mais ils sont plus grands & imitent plus la forme de poire: ils sont également relevés de cinq côtés, ridés, d'une couleur brunâtre en dehors & d'un roux noirâtre en dedans; ils ont le même goût & la chair plus épaisse que les précédens; leur noyau est anguleux & creux, contenant une amande oblongue; on les casse difficilement. On dit que l'arbre où ils naissent a des feuilles simples semblables à



telles du pêcher & des fleurs rougeâtres en étoiles; il croît aux environs de Décan & de Bengale. Prosper Albin a décrit une espèce de Myrobolan chébule, que l'on cultive au Caire, mais qui est tout différent du précédent.

Les *myrobolans indiens* sont gros & longs comme de petits glands, ridés, noirs en dehors, brillans, creusés extérieurement d'un sillon, comme s'ils n'étoient pas des fruits parfaits, contenant une amande avortée. Quand on les mâche, ils s'attachent aux dents & font cracher; leur saveur est acerbe, amère & acide: on prétend que les feuilles de l'arbre qui les porte, sont semblables à celles du saule; il croît à Cambayè.

Les *myrobolans bellerics* sont arrondis, peu anguleux, gros, de la figure de la noix muscade, un peu jaunâtres, se terminant en un pédicule un peu gros, comme la figue. Leur écorce est un peu molle, austère & astringente; elle contient un noyau grisâtre, dans la cavité duquel se trouve une amande semblable à une aveline. L'arbre qui les porte naît à Bengale; il a des feuilles semblables à celles du laurier, mais plus pâles; du moins telle est le rapport de ceux qui font des cinq espèces de myrobolans, autant de fruits absolument différens.

Les *myrobolans emblics*, sont presque ronds, relevés par six côtes de la grosseur d'une noix de gale, & gris noirâtre: ils contiennent sous une pulpe charnue, qui s'ouvre en six parties en mûrissant, un noyau léger, blanchâtre, gros comme une petite aveline, anguleux, divisé en trois cellules, & qui s'ouvre en trois parties lorsqu'il est mûr. On ne nous apporte communément que

les segmens de la pulpe desséchés: ils sont noirâtres & d'un goût aigrelet & un peu austère. Ces fruits croissent, dit-on, sur un arbre dont les feuilles sont courtes & découpées fort menu, comme celle de la fougère. Les Indiens se servent d'emblics pour tanner le cuir, le verdir & pour faire de l'encre; ils en mangent aussi de confits dans de la saumure pour exciter l'appétit. Ils naissent à Bengale.

L'eau dans laquelle on a fait macérer les myrobolans rougit le papier bleu: ils purgent sans danger, & on s'en sert dans les cas où il faut resserrer en même temps. Leur décoction est fort utile pour raffermir les dents qui branlent. Les myrobolans étoient autant autrefois en usage seuls, que le sont aujourd'hui le séné & les tamarins ensemble.

**MYROBOLANIER**; substantif masculin. Arbre qui porte les myrobolans. Voyez MYROBOLANS.

**MYRON**; substantif masculin, & terme de Relation. Les Chrétiens orientaux appellent ainsi un baume sacré dont ils se servent, non-seulement dans l'administration du baptême, mais encore en diverses autres cérémonies religieuses. Ils regardent même la bénédiction prononcée sur le myron comme une bénédiction sacramentale. Parmi les œuvres de Grégoire de Marka, qui vivoit au dixième siècle & qui est un des Pères de l'Église Arménienne, on lit une espèce d'homélie en l'honneur du myron. Vardanes ne parle pas du myron avec moins de vénération. « Nous voyons des » yeux du corps, dit-il, dans l'Eu- » charistie du pain & du vin, & » par les yeux de la foi, nous con- » cevons le corps & le sang de Jé-

» sus-CHRIST : de même dans le  
 » myron nous ne voyons que l'huile,  
 » mais par la foi nous y apperce-  
 » vons l'esprit de Dieu. »

**MYROPOLE** ; nom d'une ancienne ville de Grèce , pres des Thermopyles , vis-à-vis d'Héraclée.

**MYRRHE** ; substantif féminin. *Myrrha*. Sorte de gomme odorante que produit un arbre qui croît dans l'Arabie heureuse.

Dans le commerce, la myrrhe est en morceaux, qui varient beaucoup pour la grosseur, la consistance, la couleur, l'odeur, le goût & la transparence. La belle myrrhe est en larmes ou morceaux gros comme une noix, de couleur jaune ou rouille, un peu transparente. Lorsqu'on la brise on y voit des veines blanchâtres comme la base de l'ongle, ce qui fait dire *myrrhe onglée*; elle est d'un goût amer, un peu âcre & aromatique, causant des nausées d'une odeur forte. Mais si on la pile ou qu'on la brûle, elle exhale une odeur assez agréable : elle doit être un peu friable & peu grasse. Les morceaux bien transparens qui ne sont point amers dans l'intérieur, ne sont que de la gomme arabique; il faut les rejeter & retirer également ceux qui sont brunâtres, visqueux & d'une saveur désagréable. Ces derniers ne sont souvent que du *bdellium*.

On ne dit rien de certain sur l'arbre dont la myrrhe découle, & on ne fait point si c'est par incision qu'on la retire. Quelques-uns prétendent que nous n'avons pas la bonne myrrhe des anciens, parcequ'elle n'a pas l'odeur exquise de celle dont tous les Auteurs font mention : on en aromatisoit les vins les plus délicats, & on la présenta comme un parfum très-précieux au Sauveur du

Monde pendant qu'il étoit dans la crèche. Mais on peut répondre à cela, qu'il en est des parfums comme des goûts & des couleurs dont on ne doit pas disputer. Les hommes sont également inconstans à l'égard des odeurs : le musc & la civette, &c. en fournissent des exemples sensibles.

La myrrhe est un des remèdes que les anciens ont le plus célébré, & que les modernes ont aussi compté parmi les médicamens les plus précieux. Elle possède toutes les qualités des gommés résines à un degré que l'on peut appeler *tempéré* ou *moyen*, qui permet de l'employer dans tous les sujets & dans tous les cas où les gommés résines sont indiquées : dire de ce remède que les anciens & les modernes l'ont également célébré, c'est assez faire entendre qu'ils lui ont attribué généralement toutes les vertus. Celles qui sont le plus reconnues sont sa qualité stomachique, roborante, apéritive & utérine; aussi son usage le plus fréquent est pour donner du ton à l'estomac, pour fondre les obstructions, surtout bilieuses; pour ranimer & surtout pour faire couler les règles; on la donne rarement seule, mais on la fait entrer fort communément dans les pillules ou bols stomachiques, fondans, emménagogues, & dans les préparations officinales, dont la vertu dominante est d'être cordiale ou excitante. Les qualités bézoardique & antiputride, ne sont fondées que sur des préjugés : la dernière surtout qu'on a estimée sur l'usage que les anciens faisoient de la myrrhe dans les embaumemens, est on ne peut pas plus précaire; la vertu vulnéraire & cicatrisante est commune à la myrrhe & à tous les sucés balsami-

ques, liquides & concrets; mais notre gomme résine n'a aucun avantage à cet égard, au contraire. Cartheuser met cependant au-dessus de toutes les propriétés de la myrrhe, celle qu'il lui attribue d'être un remède souverain contre la toux invétérée & plusieurs autres maladies chroniques de la poitrine, qui dépendent principalement de la faiblesse du poumon & du ventricule. Au reste, cet auteur moderne est très-enthousiaste sur les éloges de la myrrhe; ce remède doit se donner en substance & incorporé à cause de son amertume, avec un excipient qui le réduise sous forme solide. La teinture de myrrhe est beaucoup plus efficace que la myrrhe en substance, selon la remarque de Sthal, soit parce que cette teinture ne contient que la résine & l'huile essentielle qui sont ses principes les plus actifs, débarrassés de la partie gommeuse qui nuisoit ou châtroit en partie leur action; mais plus encore parce que ce menstrue concourt très-efficacement à leur activité. Au reste, cette remarque doit être commune aux teintures en général.

L'huile essentielle de la myrrhe doit être comptée, si l'on en croit Cartheuser & Frid. Hoffman, parmi les huiles essentielles les moins acres & les plus convenables pour l'usage intérieur; le dernier Auteur recommande particulièrement celle dont il s'agit prise à la dose de quelques gouttes sous forme d'oléofaccharum dans une infusion de véronique ou dans du café, contre plusieurs maladies chroniques de la poitrine, telles que la toux invétérée, l'asthme humide, &c. Il conseille aussi de prendre le même oléofaccharum

le matin dans du bouillon, du chocolat ou du café, comme d'une excellente ressource contre l'influence d'un air épais & chargé d'exhalaisons putrides ou de miasmes épidémiques.

La myrrhe réduite en poudre & la teinture de myrrhe sont aussi des remèdes extérieurs très-usités dans les panfemens des plaies & des ulcères, & surtout dans la gangrène & dans la carie.

Il est peu de drogues qui entrent dans autant de compositions officielles, soit internes, soit externes, que la myrrhe, son efficacité est surtout remarquable dans l'élixir de propriété, les pillules de Rufus & la thériaque diatesaron, parce que ces remèdes sont composés de très-peu d'ingrédients.

MYRRHIS; voy. CERFEUIL MUSQUÉ.

MYRRHITE; substantif féminin.

Quelques anciens naturalistes ont ainsi appelé une pierre jaunâtre & demi-transparente, qu'on soupçonne être la cornaline pâle & jaune.

MYRTE; substantif masculin. *Myrtus*. Arbrisseau dont on distingue plusieurs espèces, entr'autres les myrthes à grandes feuilles, tels que le *myrte romain* & celui d'Espagne, le *myrte à feuilles parachées*, le *myrte à petites feuilles*, & le *grand myrte à fleurs doubles*; celui-ci est très agréable par le nombre de ses fleurs qui durent très-long-temps.

Les myrtes ont toujours les feuilles posées alternativement & dans un ordre croisé; leur odeur est agréable: elles ne tombent point du tout pendant l'hiver. Leurs feuilles sont quelquefois petites & ovales, quelquefois plus allongées, d'autres fois plus arrondies & pointues, suivant les espèces: elles sont unies & luisantes comme celles du buis. Les

fleurs sortent des aisselles des feuilles: elles sont en rose, blanches & odorantes; aux fleurs succèdent des baies ovales, qui contiennent plusieurs semences de la figure d'un rein.

Ces arbrisseaux font un joli effet dans les bosquets d'hiver & d'été dans nos provinces méridionales, telles que le Languedoc, la Provence, &c. où on peut les élever en pleine terre. Ici nous ne pouvons les conserver que dans nos orangeries, ayant l'attention de les tenir à portée des portes & des fenêtres, afin qu'ils jouissent de l'air dans les temps doux & humides; sans quoi ils se dépouillent de leurs feuilles. Ces arbustes sont souples, obéissants, & sont propres à prendre toutes les figures qu'on veut leur donner.

Les feuilles & les baies de myrte qu'on nomme *myrtilles*, sont astringentes & recommandées pour affermir les dents qui ont été ébranlées par le scorbut. Les baies de myrte tenoient lieu de poivre aux anciens, avant que cet aromate de l'Inde eût été découvert. On les emploie en Allemagne pour faire une teinture ardoisée, qui a cependant peu d'éclat.

On retire des fleurs du myrte, en les distillant dans l'eau, une eau astringente, que l'on nomme *eau d'ange*: elle est fort recherchée pour sa bonne odeur. Les dames s'en servent pour se laver; car l'expérience a appris qu'elle est souveraine pour nettoyer la peau, affermir les chairs, parfumer & resserrer. Les habitans d'Illyrie, ceux de Naples & de la Calabre, préparent & perfectionnent leurs cuirs avec les feuilles du myrte, comme font les Macédoniens avec celles du Sumach, les Égyptiens avec les Siliques d'Acacia, les

peuples de l'Asie mineure, avec les calices de glands de chêne, les François, avec l'écorce moyenne de cet arbre, les Phrygiens, avec l'écorce du pin sauvage. Belon a observé qu'on trouve sur le myrte une graine d'écarlate semblable au kermès, qui renferme un petit animal vivant dans sa coque.

On multiplie les myrtes de boutures & de branches couchées. Bradley, Auteur anglois, dit que l'espèce à fleurs doubles & celle à feuilles d'oranger réussissent mieux de branches couchées que de boutures; mais qu'il ne faut se servir que des jeunes branches de l'année; car si l'on couchoit des branches plus âgées elles ne feroient point de racines malgré toutes les attentions qu'on pût y donner: que le mois de Mai est le temps le plus convenable pour coucher ces branches; que le myrte se plaît tellement dans l'humidité, qu'il en a vu un pot qui avoit passé l'été dans un bassin qu'on avoit soin d'entretenir plein d'eau, & que ce myrte avoit poussé pendant cet été quatre fois autant que ceux qu'on avoit traités à l'ordinaire, & qu'il avoit continué de croître de la même manière pendant plusieurs années, sans qu'on renouvelât la terre du pot.

Mais on peut encore multiplier de semence les myrtes à fleur simple, à l'exception des espèces à feuilles papachées; & de plus ils peuvent tous se greffer les uns sur les autres.

Chez les anciens, le myrte étoit consacré à Vénus; & il est encore pris aujourd'hui pour le symbole de l'amour, comme le laurier pour le symbole de la victoire. Ainsi on dit poétiquement d'un homme qui est heureux en amour & en guerre, qu'il

qu'il est couvert de myrtes & de lauriers.

**MYRTÉE**; adjectif féminin & terme de Mythologie. Surnom de Vénus, ainsi appelée parceque le myrte lui étoit consacré.

**MYRTIFORME**; adjectif & terme d'Anatomie. On appelle *caroncules myrtiformes*, de petites éminences charnues disposées circulairement autour de l'entrée du vagin. Voyez au mot **CARONCULE**.

**MYRTILLE**; voyez **AIRILLE**.

**MYRTILE**; nom d'un Écuyer d'Ænomaus, fils de Mercure & de Myrto. Il fut précipité dans la mer pour avoir trahi son maître. Voyez **ÆNOMAUS**.

**MYRTO**; fameuse amazone qui s'abandonna à Mercure dont elle eut Myrtille.

**MYSCILLE**; nom d'un habitant d'Argos, lequel n'ayant d'abord pu comprendre un oracle qui lui avoit dit de bâtir une ville où il se trouveroit surpris par la pluie dans un temps serain & sans nuage, alla en Italie où il rencontra une courtisane qui pleuroit. Il trouva le sens de l'oracle dans cette aventure, & bâtit la ville de Crotona.

**MYSE**, ou **MYSA**; rivière d'Allemagne dans la Bohême. Elle a sa source sur les frontières du Palatinat de Bavière & son embouchure dans la Muldaw, un peu au dessus de la ville de Prague.

**MYSIE**; ancien nom d'une contrée de l'Asie mineure, qui s'étendoit dans les terres vers la Propontide, la Phrygie, le fleuve Hermus, & la chaîne la plus orientale du mont Ida. Il y avoit la petite & la grande Mysie.

La petite Mysie, plus septentrionale & voisine de l'Hellespont, avoit la Propontide au nord, à l'occident

*Tome XVII.*

la Troade, au midi le mont Olympe, les villes de Lampsaque, de Cizique, &c.

La grande, plus méridionale & plus orientale, étoit située entre la petite Bithynie, la grande Phrygie, l'Éolide & la mer Egée. Elle avoit pour villes principales, Antandre, Pergame, Adramite, &c.

Ces Asiatiques, ainsi que la plupart de leurs voisins, tels que les Phrygiens, les Cariens, les Lydiens, étoient en assez médiocre considération chez les Grecs; & s'il en faut croire Cicéron dans son *oraison pour Flaccus*, ils avoient donné lieu à quelques expressions proverbiales qui ne leur étoient pas avantageuses.

On disoit des Phrygiens, par exemple, qu'ils ne devenoient meilleurs qu'à force de coups; que si l'on avoit à faire quelque épreuve périlleuse, il falloit choisir à cet effet un carien, comme n'ayant point assez d'esprit pour prévoir le danger; que dans les comédies, les valets fripons étoient toujours des Lydiens.

Les Mysiens en particulier tombèrent dans une telle décadence, qu'ils furent en butte aux outrages de toutes les nations qui les pillèrent impitoyablement. De là, pour désigner un peuple foible, on disoit en proverbe, qu'il pouvoit être insulté par les Mysiens mêmes; & l'on appeloit proverbialement un butin sûr, le *butin de Mysie*.

Cette décadence des Mysiens n'empêche point qu'ils ne se soient fait un nom dans la musique, & que Plutarque n'ait été fondé à leur attribuer l'invention de quelques beaux arts. Olympe qui composa le premier sur la flûte en l'honneur d'Apollon, l'air appelé *polycephale*, dont Pindare parle avec tant d'éloge,

H h h h

étoit originaire de Myſie. On voit dans la retraite des dix mille de Xénophon, que les Myſiens excelloient dans les danſes armées qu'on exécutoit au ſon de la flûte, mais la différence eſt grande entre des peuples guerriers & des peuples danſeurs. Les Myſiens danſoient bien & ſouffroient patiemment toutes ſortes d'inſultes.

On a auſſi appelé *Myſie*, une petite contrée du Peloponèſe, où étoit un temple dédié à Cérès Myſienne; ce nom de *Myſie* donné à ce canton, tiroit ſon origine d'un certain Myſius que les habitans d'Argos diſoient avoir été hôte de Cérès.

Strabon nomme *Myſie* une ville de la Troade qu'il place au voiſinage d'Adramite. Ptolémée donne auſſi le nom de *Myſie* à une ville de Parthie.

**MYSIES**; ſubſtantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes qu'on célébroit autrefois en l'honneur de Cérès durant trois jours. Au troiſième, les femmes chafſoient du temple les hommes & les chiens, & s'y tenfermoient avec les chiens.

**MYSTAGOGUE**; ſubſtantif masculin. Celui qui explique les myſtères d'une religion.

**MYSTE**; ſubſtantif masculin & terme d'Antiquité. On appelloit ainſi ceux qui étoient initiés aux petits myſtères de Cérès. Ils ne pouvoient entrer que dans le veſtibale du temple avant l'expiration du noviciat néceſſaire pour être admis aux grands myſtères: au moment qu'ils jouiſſoient de cette dernière prérogative, on les appelloit *épopètes*, inſpecteurs, ou comme nous dirions *confrères*. Alors on leur montrait toutes les choſes ſaintes, hormis quelques-unes qui étoient réſervées pour les Prêtres ſeuls. Il étoit défendu de

conférer en même temps à perſonne les deux qualités de Myſte & d'Épopète. On ne viola la loi qu'en faveur du Roi Démétrius, qui dans un même jour, fut fait initié & confrère.

**MYSTÈRE**; ſubſtantif masculin. *Myſterium*. Secret. Il ſe dit proprement en matière de religion & ſignifie ce qu'une religion a de plus caché.

Les anciens appeloient *Myſtères*, par excellence, ceux qu'on célébroit en l'honneur de Cérès à Éleuſis. Il y avoit les *grands* & les *petits myſtères*: la faveur d'être admis aux cérémonies ſecrettes des grands myſtères, ne s'obtenoit qu'après cinq ans de noviciat dans ce que l'on appelloit les *petits myſtères de Cérès*. Au bout de ce terme de noviciat, on recevoit de nuit le récipiendaire; après lui avoir fait laver les mains à l'entrée du temple, & l'avoir couronné de myrte, on ouvroit une caſſette où étoient les lois de Cérès & les cérémonies de ſes myſtères; on les liſoit au récipiendaire pour lui en donner la connoiſſance, & on les lui faiſoit transcrire. Un léger repas ſuccédoit à cette cérémonie; enſuite l'initié ou les initiés paſſoient dans le ſanctuaire dont le prêtre tiroit le voile, & tout étoit alors dans une grande obſcurité; un moment après une vive lumière leur faiſoit paroître devant les yeux la ſtatue de Cérès magnifiquement ornée, & tandis qu'ils étoient appliqués à la conſidérer, la lumière diſparoiſſoit encore & tout étoit de nouveau couvert de profondes ténèbres. Les éclats de tonnerre qui ſe faiſoient entendre, des éclairs qui brilloient de toutes parts, la foudre qui tomboit au milieu du ſanctuaire, & cent figures monſtrueuſes qui paroſſoient

de tous côtés, les remplissoient de crainte & de frayeur; mais un moment après le calme succédoit, & l'on appercevoit dans un grand jour une prairie agréable où l'on alloit danser & se réjouir; c'étoit l'image des champs élysées.

Il y a apparence que cette prairie étoit dans un lieu enfermé de murailles derrière le sanctuaire du temple, que l'on ouvroit tout d'un coup lorsque le jour étoit venu, & ce spectacle paroissoit d'autant plus agréable qu'il succédoit à une nuit, où on n'avoit presque rien vu que de lugubre & d'effrayant. C'étoit là qu'on révéloit aux initiés tous les secrets mystères, après quoi le prêtre congédoit l'assemblée en employant quelques mots d'une langue barbare, différens de la langue grecque, & que M. le Clerc interprète par ceux-ci, *veillez & ne faites point de mal.*

La fête de l'initiation duroit neuf jours destinés à différentes cérémonies qu'a décrites Murtius. Les principaux ministres qui officioient, étoit le Hierophante ou Mystagogue, qu'on appeloit aussi quelquefois *Prophète*; le second étoit le Porte-flambeau, le troisième étoit le Héraut sacré, & le quatrième s'appeloit le *Ministre de l'autel*. Il y avoit outre ces quatre ministres en chefs, des prêtres pour les sacrifices & des surveillans pour avoir soin que tout se passât dans l'ordre.

Presque tout le monde briguoit l'honneur d'être admis à ces mystères. Les Prêtres avoient persuadé le peuple que ceux qui y participeroient, auroient les premières places dans les champs élysées, & que ceux qui n'y seroient pas initiés ne jouiroient point de cet honneur. Ces promesses firent impression, & la curiosité y mit un nouvel attrait.

On garda long-temps un silence impénétrable sur tout ce qui se passoit dans les mystères d'Eleusis, & ce ne fut que fort tard qu'on parvint à en savoir quelques particularités, tant les Grecs portoient de respect à la sainteté de ces fêtes sacrées. Il étoit défendu de les divulguer directement ni indirectement, sous peine de la vie. Diagoras Mélin fut pour cette seule raison proscrit par les Athéniens, qui promirent un talent à celui qui le tueroit & deux à celui qui le prendroit en vie. Le Poète Eschile courut lui-même un très-grand danger pour avoir touché quelque chose de ces mystères de Cérès dans une de ses tragédies.

Il y a plus, Alcibiade, au rapport de Plutarque, fut condamné à mort par contumace « pour avoir » commis un sacrilège envers Cérès, » en contrefaisant ses saints mystères, & en les montrant à ses camarades dans sa maison, comme » fait le Hierophante lorsqu'il montre les choses saintes, se nommant » lui-même le Grand-Prêtre, donnant à Polition le nom de Porte-flambeau, à Théodore celui de » Héraut & à ses camarades celui » d'initiés ou de confrères, contre » les lois établies par les Eumolpides & par les prêtres du temple de » la Sainte Eleusis: pour punition » duquel crime le peuple l'a condamné à mort, a confisqué tous » ses biens, & a enjoint à tous les » Prêtres & à toutes les Prêtresses » de le maudire.

Voilà la teneur de l'Arrêt contre ce grand capitaine, qui n'étoit vraisemblablement que trop coupable du crime pour lequel il étoit condamné. Cependant une seule Prêtresse eut le courage de s'opposer à ce décret, & alléqua pour unique

raison de son opposition, qu'elle étoit Prêtresse pour bénir & non pas pour maudire. Bel exemple à imiter !

On appeloit *mystères des Romains* ou *mystères de la bonne Déesse*, la fête qui se célébroit à Rome pendant la nuit en l'honneur de la mère de Bacchus, & à laquelle les femmes seules étoient admises. On sait que ce fut sous l'habit de ce sexe, que Clodius s'y introduisit pour abuser de Pompeia, troisième femme de César, à qui il avoit su plaire.

Il y avoit encore chez les anciens les *mystères d'Isis & d'Osiris*, les *mystères de Samothrace* ; les *mystères de Lemnos*, &c. Les cérémonies qu'on y pratiquoit avoient beaucoup de rapport avec celles des *mystères de Cérés*.

**MYSTÈRES**, se dit plus particulièrement des vérités que la Religion chrétienne propose à croire, & qui sont au-dessus de la portée de l'esprit humain ; tels sont les *mystères de la Trinité*, de l'incarnation, de l'Eucharistie. Dans la vie de Jésus-CHRIST, on distingue les *mystères joyeux*, comme sa naissance, l'adoration des Mages ; les *mystères douloureux*, comme sa passion & sa mort ; les *mystères glorieux*, comme sa résurrection & son ascension.

Anciennement on a donné le nom de *mystères* à certaines pièces de théâtre, qui avoient pour sujet les *mystères de notre religion*.

On appelle encore *mystères*, les sacrements de l'Eglise ; & ils furent en effet, dans les premiers siècles du Christianisme, de véritables *mystères* que l'on cachoit avec grand soin, non-seulement aux infidèles, mais encore aux Catéchumènes.

Jamais on ne les célébroit devant eux : on n'osoit pas même raconter en leur présence ce qui s'y passoit, ni prononcer les paroles

solennelles, ni même parler sur la nature du sacrement. On prenoit la même précaution dans les livres que l'on composoit sur la religion. Lorsque dans un discours public ou dans un écrit, on étoit obligé de parler de l'Eucharistie ou de quelque autre *mystère*, on se servoit de mots couverts dont les Chrétiens seuls entendoient le sens. Ce secret des *mystères* donna lieu aux payens de débiter les calomnies les plus atroces sur les premiers chrétiens ; & comme dans les autres religions, la plupart des *mystères* cachoit des infamies, on jugeoit que les *mystères* des chrétiens n'étoient pas plus innocens. » Ainsi, dit l'Abbé de Fleury, se » répandit cette fable que les Chré- » tiens, tuoient dans leurs assemblées » nocturnes, un enfant pour le man- » ger, après l'avoir fait rôtir & » couvert de farine, & avoir trem- » pé leur pain dans son sang ; ce » qui venoit manifestement du » *mystère* de l'Eucharistie mal en- » tendu. On disoit encore qu'après » leur repas commun, où ils man- » geoient & buvoient avec excès, on » jetoit un morceau à un chien atta- » ché au chandelier ; que ce chien » en sautant renversoit la seule lam- » pe qui les éclairoit, & qu'en suite » à la faveur des ténèbres, tout ce » qu'ils étoient d'hommes & de fem- » mes se mêloient indifféremment » comme des bêtes, selon que le » hasard les assembloit. Les Juifs » furent les principaux auteurs de » ces calomnies ; quelque absurdes » qu'elles fussent, le peuple les » croyoit, & l'on étoit réduit à s'en » justifier. L'exemple des bacchana- » les persuadoit en général qu'il n'y » avoit point d'abomination qui ne » pût s'introduire sous prétexte de » religion ».



On dit au pluriel, *les saints Mystères* ; pour dire, le sacrifice de la Messe.

**MYSTÈRE**, se dit aussi figurément du secret dans les affaires d'importance. *C'est un mystère d'État Il y a du mystère dans cette démarche. C'est un mystère d'iniquité qu'il importe de révéler.*

**MYSTÈRE**, se dit encore des intrigues amoureuses ; & dans ce sens on dit, que *les mystères d'amour veulent du secret.*

On appelle *mystères de la nature*, ses opérations secrètes. *La production des métaux est un mystère de la nature.*

On dit, *faire un mystère d'une chose* ; pour dire, la tenir secrète, la cacher avec soin. *Il fait cette nouvelle, mais il en fait mystère.*

**MYSTÈRE**, se prend aussi figurément pour façon, difficulté que l'on fait touchant quelque chose. Ainsi l'on dit, *pourquoi faire tant de mystère pour dire une chose que tout le monde fait ? Faut-il faire tant de mystère pour si peu de chose ?*

Dans le même sens on dit, qu'il n'y a pas grand mystère. *Y a-t-il tant de mystère à cela* ; pour dire, qu'une chose n'est pas bien difficile à faire, à trouver.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

**MYSTÉRIEUSEMENT** ; adverbe. *Mysticè*. D'une façon mystérieuse. *Les vérités de la religion sont annoncées mystérieusement. Il ne faut point agir mystérieusement avec nous.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, la cinquième très-brève, & la dernière moyenne.

**MYSTÉRIEUX**, EUSE ; adjectif. *Abconditus*. Qui contient quelque mystère, quelque secret, quelque sens caché. Il se dit proprement en matière de religion. *Les figures de l'ancien testament sont mystérieuses. Les caractères mystérieux des anciens Égyptiens.*

**MYSTÉRIEUX**, se dit aussi en matière d'affaires. *On ne juge pas ce procès, il y a quelque chose de mystérieux là-dessous.*

**MYSTÉRIEUX**, se dit encore des personnes, & signifie qui fait mystère, qui fait finesse des choses qui n'en valent pas la peine. *Ce sont des gens mystérieux en tout.*

**MYSTICITÉ** ; substantif féminin. Recherche profonde en fait de spiritualité. *La vraie mysticité conduit à la perfection, la fausse conduit à l'illusion, à l'erreur.*

**MYSTIQUE** ; adjectif des deux genres. *Allegoricus*. Figuré, allégorique. Il ne se dit que par rapport aux choses de la religion.

Le sens mystique de l'Écriture est celui qui se tire des termes de l'Écriture, outre la signification littérale qui leur est propre. Par exemple, *Babylone* signifie à la lettre une ville de Chaldée, demeure des Rois persécuteurs des Hébreux, & plongée dans l'idolatrie & le désordre. Selon le sens mystique, *Babylone* signifie le monde corrompu, les pécheurs, les méchants qui persécutent les gens de bien. Saint Jean dans l'Apocalypse donne à la ville de Rome payenne & ennemie de la vérité, le nom de *Babylone*. Ainsi *Jérusalem* se met littéralement pour Jérusalem ville de Judée ; elle se met de plus mystiquement pour la *Jérusalem céleste*, qui est la demeure des Saints. *Serpent* à la lettre, signifie

un reptile venimeux , & dans le sens mystique il signifie *le Démon* , l'ancien serpent qui tenta Eve , &c.

**MYSTIQUE** , signifie aussi qui raffine sur les matières de dévotion , & de spiritualité. *Auteur mystique. Livre mystique.*

**MYSTIQUE** , s'emploie aussi substantivement dans ce dernier sens. *Les mystiques se prétendent élevés à la plus sublime oraison. Les transports des mystiques.*

**MYSTIQUEMENT** ; adverbe. *Per allegoriam.* Selon le sens mystique. *Cette phrase doit être expliquée mystiquement.*

**MYTHOLOGIE** ; substantif féminin. *Mythologia.* Science ou explication de la fable ou de l'histoire fabuleuse des Dieux , des demi-Dieux , & des Héros de l'antiquité ; ce qui renferme les mystères & les cérémonies du culte dont étoient honorées ces prétendues Divinités ; les Oracles , les sorts , les augures , les auspices & aruspices , les présages , les prodiges , les expiations , les dévouemens , les évocations & tous les genres de divination qui ont été en usage ; les pratiques & les fonctions des Prêtres , des Devins , des Sybilles , des Vestales ; les fêtes , & les jeux , les sacrifices & les victimes , les temples , les autels , les trépieds , & les instrumens des sacrifices ; les bois sacrés , les statues , & généralement tous les symboles sous lesquels l'idolâtrie s'est perpétuée parmi les hommes durant un si grand nombre de siècles.

La mythologie envisagée de cette manière , constitue la branche la plus étendue de l'étude des belles-lettres. On ne peut en-

tendre parfaitement les ouvrages des Grecs & des Romains que la haute antiquité nous a transmis , sans une profonde connoissance des mystères & des coutumes religieuses du paganisme.

Les gens du monde , ceux mêmes qui se montrent les moins curieux des sciences , sont obligés de s'initier dans celle de la mythologie , parcequ'elle est devenue d'un usage si fréquent dans nos conversations , que quiconque en ignore les élémens , doit craindre de passer pour être dépourvu des lumières les plus ordinaires à une éducation commune.

Son étude est indispensable aux peintres , aux sculpteurs , & surtout aux poètes , & généralement à tous ceux dont l'objet est d'embellir la nature & de plaire à l'imagination. C'est la mythologie qui fait le fonds de leur production , & dont ils tirent leurs principaux ornemens. Elle décore nos palais , nos galeries , nos plafonds , & nos jardins. La fable est le patrimoine des arts ; c'est une source inépuisable d'idées ingénieuses , d'images riantes , de sujets intéressans , d'allégories , d'emblèmes , dont l'usage plus ou moins heureux dépend du goût & du génie. Ces dieux qui roulent sur nos têtes sont pour le poète l'Olympe , séjour enchanté des Dieux. Le temps se présente à lui sous les traits d'un vieillard armé d'une impitoyable faux ; l'air sous l'image sensible de *Junon* ou d'*Iris*. Le soleil n'est point à ses yeux un globe de lumière sans vie ; c'est le plus beau des Dieux qui parcourt les cieux sur un char étincelant , que d'impétueux coursiers font voler dans les airs. L'aurore qui l'annonce est une

jeune Divinité parée des plus brillantes couleurs, & dont les larmes intarissables font naître les plus précieux biens des mortels. L'astre qui nous avertit de l'absence du Dieu du jour, est la plus belle des Déeses. Les différentes saisons sont autant de différentes Divinités: les fleuves, les vents, les pluies, le feu sont autant d'objets que le poëte apperçoit revêtus d'un corps immortel.

Il voit dans un arbre la Nymphé qui est renfermée dans son sein. Il découvre dans une fleur l'infortuné Hyacinthe, dont le sang répandu la fit naître. C'est Bacchus qui règne sur les côtes; c'est Cérès qui dore les champs fertiles qu'il apperçoit. S'il parcourt les forêts, il y voit les Driades, les Hamadriades en grand nombre, former des danses légères avec les Faunes & les Sylvains. Les montagnes lui paroissent peuplées d'une foule d'Oréades, Divinités folâtres & badines. Pan & Faune se présentent à lui dans les campagnes qu'ils font résonner du son de la flûte & des chalumeaux. La Nymphé Echo, Divinité causeuse, répète leurs chansons, & les oiseaux y accordent leurs ramages. Mais ces oiseaux que sont-ils pour lui? De malheureuses victimes de l'amour, de la jalousie, de la vengeance ou du cruel destin, des mortels infortunés, dont les Dieux ont voulu prolonger les jours dans ces petits corps. Les animaux de toute espèce lui rappellent le souvenir de quelque mortel caché sous leurs figures. Dans une araignée il voit la malheureuse *Arachnée*. Dans un cerf il découvre *Aëdon*; *Progné* & *Philomèle* dans l'hirondelle & le raf-

signol; dans le serpent, l'infortuné *Cadmus*.

Si le Poëte porte ses regards sur une fontaine, il apperçoit une Naiade qui se sert du murmure de son onde pour plaindre ses malheurs. Il voit dans un ruisseau l'infortuné *Acis*, dont les yeux mouillés de pleurs en font l'intarissable source. Sur les bords d'un fleuve, il découvre un Dieu antique, dont l'urne répand les eaux fécondes qui vont enrichir les Provinces; mais s'il jette les yeux sur la mer, que d'objets divins frapperont ses regards? D'un côté c'est *Vénus* traînée dans une conque sur une onde écumante; de l'autre, c'est *Nephtune* qui parcourt la mer, ou pour en appaiser ou pour en agiter les flots: le vieux *Nérée* & les Tritons lui forment sur les eaux une nombreuse Cour. Il appercevra *Thétis* entourée de *Néréides*, de *Glaucus* & de *Protée*, qui se promènent sur les espaces liquides de cet élément docile à sa voix.

Que le poëte ouvre le sein de la terre, il pénétrera jusqu'au séjour des ombres pour y découvrir des objets sensibles que d'autres yeux n'y peuvent appercevoir. Il y voit les Parques qui président à notre naissance, former le tissu de nos jours, & trancher le fil de notre vie: il y trouve un Roi terrible par sa sévérité inexorable, des Juges redoutables par leur inflexible intégrité, des ministres de la vengeance céleste, armés d'instrumens formidables, des supplices affreux, des victimes sans nombre. De ces lieux d'horreurs, bientôt il passe dans d'autres lieux qui le ravissent. L'*Elysée* ne lui offre que des objets charmans qui enchantent ses yeux, des concerts mélodieux

qui captivent délicieusement les sens. Il s'apperçoit que son ame y est pénétrée de sentimens pleins de douceur & destinés à la vertu. Là règne une joie pure & innocente, une paix inaltérable, & des délices qu'il ne peut exprimer qu'imparfaitement.

Quelques Rigoristes plus sévères que sages, dit M. de Voltaire, ont voulu proscrire la mythologie, comme un recueil de contes puériles, indignes de la gravité reconnue de nos mœurs. Il seroit triste pourrant de brûler Ovide, Homère, Hésiode, & toutes nos belles tapisseries, nos tableaux & nos opéra; beaucoup de fables après tout, sont plus philosophiques que ces Messieurs ne sont philosophes. S'ils font grâce aux contes familiers d'Ésope, pourquoi faire main-basse sur ces fables sublimes qui ont été respectées du genre humain, dont elles ont fait l'instruction: elles sont mêlées de beaucoup d'insipidités; car quelle chose est sans mélange? Mais tous les siècles adopteront la boîte de Pandore, au fond de laquelle se trouve la consolation du genre humain; les deux tonneaux de Jupiter, qui versent sans cesse le bien & le mal; la nuë embrassée par Ixion, emblème & châtement d'un ambitieux, & la mort de Narcisse, qui est la punition de l'amour propre. Y a-t-il rien de plus sublime que Minerve, la Divinité de la sagesse, formée dans la tête du maître des Dieux? Y a-t-il rien de plus vrai & de plus agréable que la Déesse de la Beauté, obligée de n'être jamais sans les grâces: les Déeses des arts, toutes filles de mémoire, ne nous avertissent-elles pas aussi bien que Locke, que nous ne

pouvons sans mémoire, avoir le moindre jugement, la moindre étincelle d'esprit. Les flèches de l'Amour, son bandeau, son enfance, Flore carressée par Zéphir, &c. ne sont-ils pas les emblèmes de la nature entière? Ces fables ont survécu aux religions qui les consacroient. Les temples des Dieux d'Égypte, de la Grèce & de Rome ne sont plus, & Ovide subsiste. On peut détruire les objets de la crédulité, mais non ceux du plaisir: nous aimerons à jamais ces images vraies & riantes.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue.

MYTHOLOGIQUE; adjectif des deux genres. Qui appartient à la mythologie. *Recueil mythologique.*

MYTHOLOGISTE, ou ΜΥΘΟΛΟΓΟΣ; substantif masculin. Celui qui traite de la fable, & qui en explique les allégories. *Cet auteur est un fameux mythologiste.*

MYTILÈNE; nom d'une ancienne ville, capitale de l'île de Lesbos. Elle étoit florissante, puissante & très-peuplée; mais elle fut exposée en divers temps à de grandes calamités. Elle souffrit beaucoup de la part des Athéniens dans la guerre du Péloponèse, & de la part des Romains durant la guerre contre Mithridate. Après la défaite du Roi de Pont, elle fut la seule qui demeura en armes, desorte que les Romains irrités l'attaquèrent, la prirent & la ruinèrent. Cependant l'avantage de sa situation la fit promptement rétablir, & Pompée eut la gloire d'y contribuer beaucoup en lui rendant sa liberté. Strabon dit que Mytilène étoit très-grande de son temps; Cicéron & Vitruve ne parlent que de sa magnificence. La liberté que Pompée lui

lui rendit lui fut confirmée par les Empereurs. Trajan affectionna cette ville, l'embellit, & lui donna son nom.

On ne perdra jamais la mémoire de Mytilène parmi les antiquaires. Les cabinets sont remplis de médailles de cette ville, frappées aux rêtes de Jupiter, d'Apollon, de Vénus, de Livie, de Tibère, de Caius César, de Germanicus, d'Agrippine, de Julie; d'Adrien, de Marc-Aurèle, de Commode; de Crispine, de Julia-Domna, de Caracala, d'Alexandre Sevère, de Valérien, de Gallien, de Salonic.

Mytilène fut le séjour des arts & des talens; il y avoit tous les ans des combats où les poëtes disputoient le prix de la poésie en ré-

citant leurs ouvrages. On y cultivoit aussi la philosophie & l'éloquence. Epicure y enseigna publiquement à l'âge de trente-deux ans, comme nous l'apprenons de Diogène Laerce. Aristote y fut aussi pendant deux ans, suivant le même auteur. Marcellus après la bataille de Pharsale, n'osant se présenter devant César, s'y retira pour y passer le reste de ses jours à l'étude des belles-lettres.

Les habitans de cette ville passaient d'ailleurs pour les plus grands musiciens de la Grèce. Ce fut là où naquirent le fameux Lyrique Alcée & la charmante Sapho.

MYURUS; adjectif masculin & terme de médecine, qui se dit du pouls dont les pulsations s'affoiblissent peu à peu.

*Fin du dix-huitième Volume.*

1951



